



**HAL**  
open science

# Recherches sur la syntaxe et la sémantique du conditionnel en français moderne

Lotfi Abouda

► **To cite this version:**

Lotfi Abouda. Recherches sur la syntaxe et la sémantique du conditionnel en français moderne. Sciences de l'Homme et Société. Université Paris Diderot (Paris 7), 1997. Français. NNT : 1997PA070040 . tel-04376004

**HAL Id: tel-04376004**

**<https://shs.hal.science/tel-04376004>**

Submitted on 15 Jan 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**UNIVERSITE PARIS 7 - DENIS DIDEROT**

**U.F.R. DE LINGUISTIQUE**

***Recherches sur la syntaxe & la sémantique  
du conditionnel en français moderne***

**TOME I**

***Lotfi ABOUDA***

**Thèse présentée pour l'obtention du Doctorat**

**Préparée sous la direction de Mme le Professeur Hélène HUOT**

**Jury : Annie DELAVEAU ; Francis CORBLIN ; Hélène HUOT ;**

**Georges KLEIBER ; Liliane TASMOWSKY**

**7 Octobre 1997**



## INTRODUCTION GENERALE

Epistémologiquement parlant, le domaine des temps et des modes a acquis, au cours des quinze dernières années, un poids considérable. En témoigne le nombre important de publications et colloques consacrés à ces sujets.

C'est que, nous semble-t-il, outre des raisons étrangères à la linguistique en tant que discipline et qui ont dû sans doute jouer un certain rôle dans cet engouement<sup>1</sup>, les questions qui se posent dans le domaine de la temporalité sont linguistiquement cruciales. Plus qu'aucun autre phénomène langagier, le temps - en tant qu'objet de recherche - constitue sans doute un test unique pour l'évaluation descriptive et explicative des modèles linguistiques qui tentent d'en rendre compte.

Notre choix de travailler sur le conditionnel, en plus des raisons ci-dessus invoquées concernant la temporalité linguistique en général, peut être expliqué par plusieurs motifs. Outre des raisons strictement personnelles - nous nous sommes intéressés à l'expression de l'hypothèse et à la temporalité depuis déjà quelques années<sup>2</sup> -, cet objet de recherche nous a semblé particulièrement intéressant puisqu'il se trouve - depuis plusieurs générations - au centre d'un débat, souvent houleux et toujours d'actualité, qui concerne le statut lui-même de cette forme verbale. L'une des questions essentielles qui se posent en effet à propos du conditionnel - question presque rituelle et systématiquement posée, ne serait ce que d'une façon elliptique - peut être énoncée en ces termes : s'agit-il d'une forme temporelle et / ou modale ? Nous avons ainsi cédé à la tentation de travailler sur le conditionnel d'autant plus facilement qu'il s'agit d'un objet disciplinaire non encore clairement construit.

Paradoxalement, même si le conditionnel demeure l'une des formes verbales les moins claires du français, il a fait l'objet d'un nombre relativement peu important d'études linguistiques comparativement aux études consacrées par exemple à l'imparfait ou au passé simple.

---

<sup>1</sup> Il ne serait peut-être pas totalement insensé de prétendre que l'accélération du rythme dans nos 'sociétés modernes' (cf. à ce propos E.T. Hall (1984), *l'approche d'une fin de siècle*, ainsi que d'autres angoisses individuelles (cf. B. Cyrulnik (1993)), dont peut-être la difficulté déontologique que l'on éprouve de plus en plus à se perpétuer à travers l'espèce, y sont pour quelque chose. Toutefois, si des raisons analogues à celles-ci pouvaient expliquer l'importance quantitative des travaux consacrés aux temps, il s'agirait probablement d'un malentendu, même si l'inconscient pourrait facilement se contenter d'une homonymie entre le temps grammatical et le Temps chronologique...

<sup>2</sup> L. Abouda (1992), *L'expression de l'hypothèse en français et arabe. Etude contrastive*, mémoire de maîtrise de lettres modernes, sous la direction de G. Bergounioux, Université d'Orléans.

Toutes ces raisons expliquent ce choix et justifient que l'on ait pu proposer cette étude qui a l'ambition de mettre de la clarté dans le débat et de résoudre un certain nombre de problèmes qui, à notre sens, n'ont pas toujours reçu de solutions entièrement convaincantes.

Ce n'est pas le lieu ici d'exposer en détail les différentes thèses<sup>3</sup> - et elles sont nombreuses - qui se sont proposées pour décrire et expliquer le conditionnel. Il convient pourtant, pour bien cerner le débat, de préciser qu'il y a au moins cinq types de traitements distincts dont le conditionnel a fait l'objet.

En schématisant un peu, l'on peut dire que le conditionnel a été tour à tour considéré comme un temps de l'indicatif dont toutes les valeurs et nuances sont naturellement dérivées de ses traits inhérents (par exemple, Damourette & Pichon (1911-1927)), comme un temps *avec* des valeurs modales (c'est l'opinion la plus commune défendue, entre autres, par Wagner & Pinchon (1962) et R. Martin (1983)), comme un mode (Grevisse (1964), Sabaneeva (1993)), comme temps *et* mode (C. de Boer (1954), Korzen & Nolke (1981)), et enfin comme *tantôt* mode *tantôt* temps (P. Imbs (1960), Chevalier et al. (1964), Arrivé, Gadet & Galmiche (1986)...).

Il ne s'agit là que d'un aperçu succinct des principales thèses que l'on a pu avancer à propos du conditionnel. D'autres variantes, quelquefois surprenantes, ont été défendues, comme celle de G. Mauger qui écrira (1968 : 231, n.1) : « En fait, il nous semble que le conditionnel n'est ni un mode à part ni un temps particulier, ou plutôt qu'il est à la fois, et selon les cas, mode et temps » ! Cela résume bien, nous semble-t-il, toute la confusion qui règne à propos de cette forme verbale.

Dans le premier chapitre, après une présentation relativement sommaire du modèle syntaxique qui nous sert de référence, dans cette recherche, à savoir la théorie du *Gouvernement et du Liage* (GB), nous nous attacherons à discuter les hypothèses syntaxiques fondamentales dans le but de choisir, parmi leurs multiples versions et formulations admissibles dans le cadre GB, celles qui nous semblent capables de traiter, décrire, représenter et expliquer, les phénomènes pertinents.

Cette discussion s'appuiera notamment, d'une part, sur l'ouvrage théorique de J.-Cl. Milner (1989), *Introduction à une science du langage*, et, de l'autre, sur l'examen d'un certain nombre de données françaises, occasionnellement arabes et anglaises.

---

<sup>3</sup> On trouvera par exemple chez P. Haillet (1992) un résumé relativement détaillé des principales thèses grammaticales et linguistiques consacrées au conditionnel.

L'objectif y sera double.

D'une part, il s'agira de préparer théoriquement le terrain aux deux inventaires syntaxiques qui seront opérés au cours de cette recherche (chapitres II et IV), en esquisant une taxinomie formelle des principales structures syntaxiques du français, taxinomie qui prendra appui sur l'hypothèse, suggérée par Chomsky (1986b), de l'extension du système X-barre aux catégories fonctionnelles, COMP (*complementizer*) et INFL (*inflection*).

De l'autre, l'objectif serait d'adopter une première version de l'hypothèse de la décomposition de INFL (*Split INFL Hypothesis*), avancée à l'origine par Pollock (1989), et 'officialisée', après quelques modifications concernant notamment l'ordre hiérarchique des différentes catégories flexionnelles, par Chomsky (1991b).

Cette hypothèse, censée offrir un cadre théorique général permettant de décrire et représenter les divers phénomènes flexionnels qui affectent le verbe, sera discutée à plusieurs reprises au cours de cette recherche, et adoptée après des modifications et restrictions importantes qui visent à la réadapter à la morphologie flexionnelle française, autrement plus complexe que celle de l'anglais.

Une fois le cadre théorique général établi, nous nous mettrons dans la perspective de répondre à l'une des questions les plus importantes qui se posent à propos du conditionnel : s'agit-il d'un mode et / ou d'un temps ?

Question classique, mais toujours d'actualité, malgré ce que l'on a pu quelquefois dire. Question cruciale, parce que c'est d'elle que dépend le traitement de toutes les problématiques qui concernent le conditionnel. Comment en effet déterminer les propriétés relationnelles de cette forme verbale, si l'on ne sait même pas où il faudrait aller les chercher, si l'on ignore si elles se déterminent comparativement aux autres temps ou, au contraire, par rapport aux autres modes ?

D'autre part, si l'on défend l'idée qu'il existe en français un *système* verbal, il est nécessaire que le trait ou l'ensemble de traits sémique(s) que l'on propose pour déterminer la valeur *interne* du conditionnel s'intègre parfaitement dans l'ensemble de traits proposés pour rendre compte des formes verbales voisines. Or, comment déterminer ces formes voisines sans se poser la question du statut catégoriel du conditionnel ?

Autant dire qu'il s'agit là de *la* question clé, celle qui devrait nous permettre l'accès à toutes les autres.

Cela suffira sans doute à justifier l'important investissement qui sera fait ici à propos des questions sous-jacentes à l'identification de l'appartenance catégorielle du conditionnel. Déterminer ce statut catégoriel présuppose en effet une définition à la fois claire et opérationnelle des deux catégories ici concernées, à savoir le Mode et le Temps.

Or, on le sait, ces deux catégories font l'objet, aujourd'hui encore et depuis fort longtemps, de multiples controverses qui concernent jusqu'à leur pertinence elle-même, puisque certains linguistes n'hésitent plus aujourd'hui à proposer l'abandon de ces catégories, de « renoncer à décrire les marques de temps et de mode du français en termes de temps et en termes de mode », selon les propos de S. de Vogüé (1993 : 65).

En bref, une réflexion approfondie concernant les deux catégories du Mode et du Temps est inévitable. Cette tâche sera respectivement entamée dans les chapitres II et III

Dans le deuxième chapitre, après l'exposé critique des principales pistes définitoires les plus communément suivies pour définir la catégorie modale, nous nous proposerons d'explorer l'hypothèse, à notre avis trop souvent et injustement négligée, de la syntaxe. Or, l'examen des principales structures syntaxiques de l'indicatif, du subjonctif, de l'impératif et de l'infinitif nous permettra d'avancer l'une des hypothèses les plus importantes de cette recherche : l'hypothèse de la *visibilité syntaxique des modes verbaux*.

Cette hypothèse est d'autant plus importante qu'elle contraste singulièrement avec la non-visibilité syntaxique des temps, ce qui nous permettra à terme de disposer d'un critère opérationnel de distinction entre les deux catégories du temps et du mode. Ce critère jouera un rôle crucial dans le chapitre IV lorsqu'il s'agira de nous prononcer sur la nature modale et / ou temporelle du conditionnel.

Auparavant, nous aurons consacré le chapitre III à des réflexions générales concernant les deux catégories verbales du Temps et de l'Aspect.

Là non plus, les difficultés ne sont pas minces, et plusieurs sont les thèses qui s'affrontent : principalement, les thèses référentielles, textuelles, pragmatiques et logiques.

Mais, quelle que soit la piste adoptée, la principale difficulté reste inchangée et très difficilement résoluble, à savoir le problème de la *polysémie temporelle*. Dès que l'on croit en effet avoir isolé le trait fondamental d'une forme verbale donnée, un emploi s'empresse de nous démentir. Les solutions généralement adoptées sont bien connues. Il s'agit de singulariser une valeur, de *privilégier* un emploi que l'on considère alors comme fondamental, et à partir duquel,

grâce à des procédés de dérivation (*l'explication par ellipse, la neutralisation et les métaphores temporelles*, entre autres) plus ou moins justifiés, quelquefois carrément acrobatiques, l'on explique, d'une façon totalement *ad hoc*, les autres valeurs ou emplois, que l'on considère comme secondaires. Or, non seulement la hiérarchisation des différents emplois d'une forme temporelle n'est pas systématiquement justifiée, mais en plus, les différents procédés de dérivation, à quelques exceptions près, ne nous semblent pas toujours plausibles.

La réflexion sur le problème de la polysémie temporelle sera pour nous l'occasion de débattre de l'une des questions les plus importantes qui se posent dans le domaine temporel, à savoir le problème du rapport entre le temps linguistique et le Temps extra-linguistique.

Tous les modèles temporels admettent ou préconisent la distinction entre ces deux types de temporalités. Il n'empêche que, dans la plupart des cas, l'on peut facilement noter le recours à des raisonnements opérés en termes de temporalité objective.

Cela n'est pas étonnant outre mesure.

En réalité, la distinction entre les deux temporalités en question dépasse rarement la simple déclaration d'intention. Dans les faits, il est très généralement admis que le temps linguistique se déploie à partir d'un point de comput qui correspond au moment de la parole, c'est-à-dire à l'instant où le sujet psychophysique réel prend la parole et se transforme en locuteur. Dès lors, les deux temporalités se trouvent définitivement liées, et le problème de la distorsion temporelle ne pourrait plus être traité qu'en termes de dérivations métaphoriques.

La solution prendra forme pourtant au cours du débat. On conclura tout d'abord à l'ambiguïté de la notion de moment de la parole, le *S* (de *Speech point*) de Reichenbach (1947), et à la nécessité de l'abandonner au profit de trois points notionnellement distincts, qui correspondent à trois points de comput temporel, celui du sujet réel de l'énonciation, celui du locuteur, et, enfin, celui de l'énonciateur, dans le sens de Ducrot (1984).

Cette analyse, qui prend appui sur des arguments totalement externes à la question temporelle, se révélera à nos yeux d'une grande capacité descriptive et explicative et permettra, entre autres, de traiter la plus grande majorité de cas de polysémie temporelle, dans des termes qui nous semblent personnellement entièrement satisfaisants. D'abord, parce que l'on maintiendra intacte l'unité du signe, puisqu'une seule structure temporelle sera proposée pour chacun des temps du français. Ensuite, parce qu'un seul mécanisme global sera proposé pour traiter tous les cas, considérés dans cette étude, de distorsion temporelle, ce qui constitue une rupture intéressante par rapport à l'hétérogénéité des procédés de dérivation habituellement adoptés. Enfin, ce mécanisme général permet, nous semble-t-il, de convenablement rendre



compte du sens inhérent à chacune des distorsions constatées, puisque, sur ce point, nous nous n'écartons pas beaucoup des descriptions les plus généralement admises...

Outre ces questions, le troisième chapitre sera en grande partie consacré aux problèmes, tout aussi délicats, des liens entre les deux catégories de l'Aspect et du Temps. Il suffit en effet d'observer le système verbal français pour s'apercevoir que les marques qu'il contient sont *synchrétiques* et que, tout particulièrement, les marques de l'aspect et du temps se présentent comme une *surcatégorie de l'aspect-temps*, selon l'expression de P. Imbs, difficilement séparables à la fois sur le plan morphologique et sur le plan notionnel.

Une fois que nous aurons ainsi tenté de régler les principales difficultés concernant les deux catégories verbales du Mode et du Temps, la voie sera, enfin, libre pour statuer sur l'appartenance catégorielle du conditionnel.

Plusieurs sont les linguistes qui estiment que le débat concernant cette question est aujourd'hui clos, et que la démonstration que le conditionnel est un temps a été faite depuis longtemps. Or, il suffit d'examiner de près les différents arguments habituellement avancés - diachroniques, morphologiques et analogiques - pour affirmer la nature temporelle du conditionnel, pour s'apercevoir qu'ils n'ont rien de ce caractère décisif que l'on voudrait, un peu hâtivement, leur attribuer, et qu'ils constituent une lecture possible, parmi plusieurs autres tout aussi admissibles, du système verbal français. C'est ce qui explique sans doute la résistance de certains linguistes, comme Menanteau (1986) ou Sabaneeva (1993), face à cette thèse, aujourd'hui majoritaire.

En bref, pour trancher le débat, il sera nécessaire de faire appel à un nouveau critère distinctif. Nous le trouverons sous la forme d'un test, formulé en termes syntaxiques, qui prendra appui sur l'hypothèse de la localisation syntaxique des modes verbaux, préalablement avancée dans le deuxième chapitre.

Nous rejoindrons alors, par des chemins que d'aucuns jugeraient tortueux, la thèse majoritaire, et affirmerons à notre tour, par le biais d'une argumentation qui demeure à notre connaissance inédite, l'appartenance du conditionnel au mode de l'indicatif.

Les problèmes n'auront pas pour autant tous été réglés. D'autres difficultés, tout aussi inextricables, se poseront alors, qui concernent notamment l'intégration du conditionnel dans le système temporel de l'indicatif, et la question des divers emplois dont est susceptible cette forme verbale.

Concernant le premier point, nous tenterons dans le dernier chapitre une détermination des propriétés relationnelles du conditionnel, c'est-à-dire une localisation systémique de cette forme temporelle, comparativement aux autres formes temporelles de l'indicatif, et notamment l'imparfait et le futur. Mais là non plus, nous n'éviterons pas le traitement, ne serait-ce que allusif, des autres temps, ni non plus des considérations plus générales concernant le système temporel du français...

Concernant le second point, les emplois du conditionnel, nous consacrerons la totalité du cinquième chapitre à l'étude des trois emplois fondamentaux, ou considérés comme tels, à savoir l'emploi temporel, hypothétique et épistémique. Il y sera notamment question d'étudier la référence temporelle, la variation aspectuelle et la valeur sémantique du conditionnel dans chacun des emplois en question.

Quant aux autres valeurs - ou emplois -, ils seront étudiées, plus sommairement, dans le chapitre VI...

Il s'agit là de quelques unes des principales étapes importantes de cette recherche. D'autres questions, tout aussi importantes, seront traitées. Mais, cela va de soi, malgré les proportions, sans doute un peu trop grandes, qu'a prises ce travail, tous les problèmes qui se posent ne seront pas, ou pas exhaustivement, traités...

# CHAPITRE PREMIER

## OUTILS & ANALYSES SYNTAXIQUES

<b>0. INTRODUCTION.....</b>	<b>11</b>
<b>1. PRESENTATION DE LA THEORIE DU GOUVERNEMENT ET DU LIAGE.....</b>	<b>13</b>
1.1 LES NIVEAUX DU MODELE GB .....	14
1.2 L'ORGANISATION MODULAIRE DU MODELE GB.....	17
1.2.1 La Théorie X-barre.....	19
1.2.1.1 Règles P-S et Théorie X-barre.....	19
1.2.1.2 La notion de Projection maximale.....	20
1.2.1.3 De la 'facultativité' du spécifieur .....	28
1.2.2 La Théorie du Gouvernement.....	32
1.2.2.1 M-commande .....	34
1.2.2.2 La Condition de Minimalité .....	36
1.2.3 Autres modules .....	39
1.2.3.1 La Théorie du Cas .....	39
1.2.3.2 La $\theta$ -Théorie.....	41
1.3 CONCLUSION .....	43
<b>2. REPRESENTATIONS SYNTAXIQUES.....</b>	<b>44</b>
2.1 LES ARBRES SYNTAXIQUES.....	44
2.2 L'HYPOTHESE DU BRANCHEMENT BINAIRE.....	49
<b>3. STRUCTURE DE LA PHRASE EN FRANÇAIS.....</b>	<b>55</b>
3.1 STRUCTURE DE LA PHRASE DE TYPE S.....	55
3.1.1 L'extension de la Théorie X-barre à INFL .....	55
3.1.2 La montée du verbe & la Split INFL hypothesis.....	60
3.1.3 La Théorie du sujet.....	66
3.2 STRUCTURE DE LA PHRASE DE TYPE S' .....	68
3.3 LIENS SYNTAXIQUES .....	77
3.3.1 La complémentation et l'enchâssement .....	78
3.3.2 Lien lâche : les circonstanciels .....	78
3.3.3 La parataxe.....	84
<b>4. CONCLUSION.....</b>	<b>85</b>

# CHAPITRE PREMIER

## OUTILS & ANALYSES SYNTAXIQUES

### 0. Introduction

Avant d'avancer nos propres hypothèses sur la syntaxe des modes et des temps, il est nécessaire de préciser et de justifier un certain nombre de choix théoriques qui ne sont pas *a priori* sans susciter des interrogations légitimes.

En ébauchant ce travail sur la syntaxe du conditionnel, nous pensions que notre tâche serait, d'une part, de répertorier - de la manière la plus exhaustive possible - les différentes structures syntaxiques qui admettent un conditionnel, et, d'autre part, de s'interroger sur l'opportunité de ramener, totalement ou partiellement, les différentes significations que l'on peut attribuer au conditionnel à des différences syntaxiques.

Au fil des réflexions, il nous a semblé de plus en plus nettement que ce travail d'inventaire, tout en demeurant nécessaire, était loin d'être suffisant. Non seulement, il n'a aucun pouvoir explicatif, mais en plus, il ne permet souvent pas de voir les données pertinentes. Aussi devons-nous travailler parallèlement sur l'*impossible de langue* dont les enseignements ne sont pas à négliger. Concrètement, il s'est agi de comparer les structures syntaxiques dans lesquelles un conditionnel est possible aux structures dans lesquelles cette même forme verbale est exclue. Or, en opérant cette comparaison, on a pu s'apercevoir des deux régularités suivantes : (i) étant donné une structure syntaxique  $\alpha$ , si un conditionnel y est possible, une (autre) forme verbale de l'indicatif y est tout aussi possible : cette première généralité descriptive détermine ce que nous appellerons la *contingence* du conditionnel ; (ii) étant donné une structure syntaxique  $\beta$ , à chaque fois que le conditionnel y est exclu, aucune (autre) forme verbale de l'indicatif n'y est possible : cette deuxième généralité descriptive, en lien avec la première, sera à la source de ce que nous appellerons la *nécessité du mode verbal*, une hypothèse qui aura des conséquences décisives sur notre manière de concevoir le conditionnel, les temps et les modes<sup>1</sup>.

C'est à la démonstration de cette double hypothèse aux ramifications et conséquences multiples qu'une partie de ce travail sera consacrée. La vérification des généralités (i) et (ii) se fera sur des cas syntaxiques abstraits que nous aurons à isoler, et non pas à travers la classification des énoncés réels, tâche qu'aucun modèle syntaxique ne semble aujourd'hui à même d'opérer avec la précision et l'exhaustivité souhaitées. Dès lors, le corpus dont nous disposons ne constituera pas un objet d'étude autonome mais une simple source, attestée, dont

nous choisirons les exemples les plus éclairants et les plus économiques pour illustrer occasionnellement nos propos.

Pour rendre visibles les données pertinentes et les présenter d'une façon claire et économique, il est nécessaire de disposer d'un modèle syntaxique précis. Nous choisissons ici le modèle développé par Chomsky durant les années quatre-vingts et connu sous le nom de *Gouvernement & Liage* (désormais, *GB*, de *Government-Bindig*)<sup>2</sup>. Les raisons de ce choix sont multiples. Outre le fait qu'il nous est relativement familier, ce qui n'est pas sans rapport avec son hégémonie épistémologique soulignée par Milner (1989), ce modèle, nous semble-t-il, a des pouvoirs descriptif et explicatif incomparables sur un nombre considérable de données. A l'exception notable de *L'Introduction à une science du langage* de J.-Cl. Milner (1989) - dont nous inspirerons beaucoup dans cette recherche, les très nombreux modèles alternatifs qui se sont proposés récemment en réaction à la *Théorie Standard Étendue (TSE)*, principalement les Grammaires d'Unification ( la Grammaire Lexicale Fonctionnelle (en anglais : Lexical Functional Grammar : désormais *LFG*), la Grammaire Syntagmatique Généralisée (ang. : Generalized Phrase Structure Grammar : désormais *GPSG*), la Grammaire Syntagmatique guidée par les Têtes ( ang. : Head-driven Phrase Structure Grammar : désormais *HPSG*) et la Grammaire d'Arbres Adjoints (ang. : Tree Adjoining Grammar : désormais *TAG*)<sup>3</sup>, en opérant une série de choix théoriques (abandon des transformations, de la notion de catégorie vide, retour aux règles de réécriture abandonnées par Chomsky, etc.) qui visaient une plus grande adéquation descriptive, ont vu leur pouvoir explicatif considérablement diminuer. Ils se présentent à nos yeux plutôt comme formalismes qui visent l'implémentation informatique que comme véritables modèles linguistiques<sup>4</sup>. Il n'en demeure pas moins que la plupart des critiques qu'ils ont avancées à propos de la *TSE* demeurent pertinentes et que certains de leurs concepts majeurs - la structuration en traits, l'unification - ainsi que leur souci d'intégrer les données sémantiques mériteraient qu'on les examine de plus près.

Justifier notre choix pour *GB* par sa (relative) familiarité pourrait paraître surprenant, vu que ce modèle est réputé pour être trop technique et complexe. Et il est vrai qu'il nous semble extrêmement difficile de le maîtriser, non seulement à cause du nombre considérable des travaux opérés sous son étiquette, mais surtout à cause de l'hétérogénéité dans la formulation

---

<sup>1</sup> Il s'agit ici naturellement de nécessité et de contingence syntaxiques, et non pas sémantiques.

<sup>2</sup> Même si Chomsky préfère l'appellation *Principes et Paramètres* à celle de *Gouvernement et Liage* qu'il qualifie (1991b : 448, note 1) d'expression "trompeuse" (« a misleading term that should be abandoned »), nous préférierions ici maintenir cette appellation pour plusieurs raisons, dont notre désir de garder une distance vis-à-vis du contenu que l'on a pu quelquefois donner au concept de Grammaire Universelle (GU).

<sup>3</sup> Pour une présentation exhaustive de ces grammaires, voir Abeillé (1993) et Miller & Torris (1990).

<sup>4</sup> Abeillé (op. cit. : chapitre 4) souligne la parenté entre le formalisme du *TAG* et *GB*, notamment dans la tradition anglo-saxonne.

même de ses paramètres et de ses principes<sup>5</sup>, sans parler de la difficulté qu'il y a à accommoder les principes qui y sont avancés avec les phénomènes que nous voudrions traiter. Comme le note Chomsky (1986b : 2) : « Because of the sometimes intricate connections among the various subtheories, small changes in the formulation of some principle or notion may have large-scale and wide-ranging consequences. Such problems will typically arise insofar as we eliminate specific rule systems in favor of systems determined by setting values of parameters of UG [Universal Grammar]. [...] Furthermore, arguments become more intricate as the options for selecting rule systems are reduced. Again, this is a positive development, but one that increases the difficulty of evaluating - or even determining - the consequences entailed by specific proposals. »

Toutefois, malgré toutes ces difficultés, et beaucoup d'autres sur lesquelles nous reviendrons, la Théorie du Gouvernement & du Liage, dans ses grands traits, est loin de nous être étrangère. Son organisation modulaire nous permet d'opérer dans ce vaste ensemble de principes et d'analyses les éléments qui nous semblent suffisamment clairs et convaincants pour le traitement de nos propres données. Quant aux multiples conséquences que nos éventuels (et inconscients) choix et propositions pourraient avoir sur l'organisation générale du modèle, même si nous voudrions éviter l'entrée en contradiction directe avec les grands principes connus de GB ou avec les données que nous connaissons, il nous est difficile de garantir ici que toutes les issues seront examinées...

Après une présentation relativement sommaire du modèle GB, les différents paragraphes de cette première partie du premier chapitre seront consacrés à la présentation et l'explicitation des divers principes qui seront appelés à jouer un rôle dans cette recherche, notamment la Théorie X-barre, la Théorie du Gouvernement, la Théorie du Cas et la  $\theta$ -Théorie...

## 1. Présentation de la Théorie du Gouvernement et du Liage

Sans entrer ici dans les détails, il nous semble bien que le modèle *GB* - même si Chomsky (1981 et 1991b) s'en défend - constitue une rupture par rapport aux modèles chomskiens précédents, notamment la *Grammaire Générative Transformationnelle* (désormais *GGT*) et la *Théorie Standard Étendue*. Se demandant si au-delà des variations - que nous personnellement jugeons fondamentales<sup>6</sup> - ne subsisterait pas un point de vue unitaire entre les

---

<sup>5</sup> Ainsi, par exemple, on dénombre aujourd'hui plusieurs formulations distinctes pour les notions de *Gouvernement* et de *c-commande*, qui sont pourtant des notions basiques et centrales.

<sup>6</sup> C'est aussi la position de Milner : voir (1989), notamment chapitres 3 et 4 de la III<sup>e</sup> partie.

diverses versions des grammaires chomskiennes, Rouveret (1987a) note qu'on peut parler de l'existence d'un programme global unique qui demeure inchangé depuis *Syntactic Structures* (1957), à savoir le concept de *Grammaire Universelle (GU)* qui est à la fois une théorie des propriétés universelles des langues naturelles et une théorie de la faculté de langage<sup>7</sup>. Or, s'il y a un point sur lequel on pourrait émettre des réserves, c'est bien sur cette conception de la Grammaire Universelle qui est externe à la linguistique puisqu'il s'agit d'une *hypothèse* épistémologique - dont le caractère conjectural n'a d'ailleurs jamais été caché par Chomsky et ses partisans - qui n'a pas un rapport direct avec les données observables de la linguistique, i.e. les faits de langue<sup>8</sup>. Sans vouloir négliger des réalités 'troublantes'<sup>9</sup>, il nous semble, suivant en cela Milner (op. cit.), que la linguistique devrait s'empêcher d'émettre des hypothèses qui ressemblent fort à des opinions philosophiques d'autant que ces hypothèses ne sont nullement nécessaires à la construction de la théorie...

### 1.1 Les niveaux du modèle GB

La grammaire chomskienne, dans sa version qui nous intéresse ici, se présente comme un système dont les différentes composantes s'articulent les unes avec les autres selon des procédés particuliers. Ce système peut être vu sous plusieurs angles. On peut rappeler ici l'organisation générale de *GB* telle qu'elle est présentée dans Chomsky (1982, tr. fr. = 1987 : 80) :

- |     |     |                                 |  |
|-----|-----|---------------------------------|--|
| (1) | (a) | le lexique                      |  |
|     | (b) | la syntaxe :                    | (I) le composant de base                       |
|     |     |                                 | (II) le composant transformationnel            |
|     | (c) | les composants interprétatifs : | (I) le composant des formes phonologiques (FP) |
|     |     |                                 | (II) le composant des formes logiques (FL).    |

Le lexique spécifie les propriétés inhérentes des items lexicaux, c'est-à-dire principalement leurs propriétés phonétiques, sémantiques et syntaxiques. Parmi les propriétés syntaxiques, on peut citer l'appartenance catégorielle des termes. Parmi les propriétés sémantiques, on peut citer les propriétés de *marquage thématique* - procédé par lequel certains

---

<sup>7</sup> D'ailleurs, même sur ce point, les contenus successifs donnés à GU ont beaucoup évolué. Pour une discussion relativement détaillée de cette évolution, voir l'introduction de Guéron & Pollock (1991 : 9-44).

<sup>8</sup> Sur ce point, nous renvoyons à « Linguistique, biologie, psychologie » dans Milner (1982).

<sup>9</sup> Voir par exemple Guéron & Pollock (1991), Guéron (1993a, b), les *Recherches linguistiques de Vincennes*, n° 24, 1995, entre autres.

termes qui fonctionnent comme tête assignent des *rôles thématiques* ( $\theta$ -rôles) aux divers compléments pour lesquels ils sont sous-catégorisés. On laissera de côté pour le moment, entre autres problèmes et ambiguïtés, la question de savoir si on peut parler de  $\theta$ -marquage dans le cas du sujet.

Le composant de base contient des règles qui engendrent les D-structures (de *Deep Structures* = structures profondes) que Chomsky considère comme des représentations en termes configurationnels des fonctions grammaticales (sujet, objet, etc.) qui sont elles-mêmes associées aux  $\theta$ -rôles. D-structure peut donc être considérée comme le reflet structural des propriétés sélectionnelles des items lexicaux. Chomsky (op.cit. : 81) note : « Parmi les positions pour lesquelles une fonction grammaticale est assignée (dites dorénavant *position d'argument* ou *position A*), toutes celles, et celles-là seulement, qui ont reçu un  $\theta$ -rôle (d'où *positions thématiques* : *position  $\theta$* ) sont lexicalement pleines en D-structure, c'est-à-dire remplies par des éléments porteurs de ces  $\theta$ -rôles [...] ». On se contentera pour le moment de cette présentation schématique sans mentionner tous les problèmes que cette conception engendre.

Les règles du composant transformationnel - ou plutôt *la* seule règle qui subsiste du composant transformationnel, à savoir *Déplacer  $\alpha$* , assigne à la D-structure une structure associée, la *S-structure* (= *structure de surface* dans une acception très différente de celle qu'on trouvait dans les modèles chomskiens précédents), qui est une représentation à la fois hiérarchique et linéaire des divers constituants et sous-constituants de la phrase - représentation qu'on rend usuellement soit avec les arbres syntaxiques, soit avec des crochets étiquetés catégoriellement.

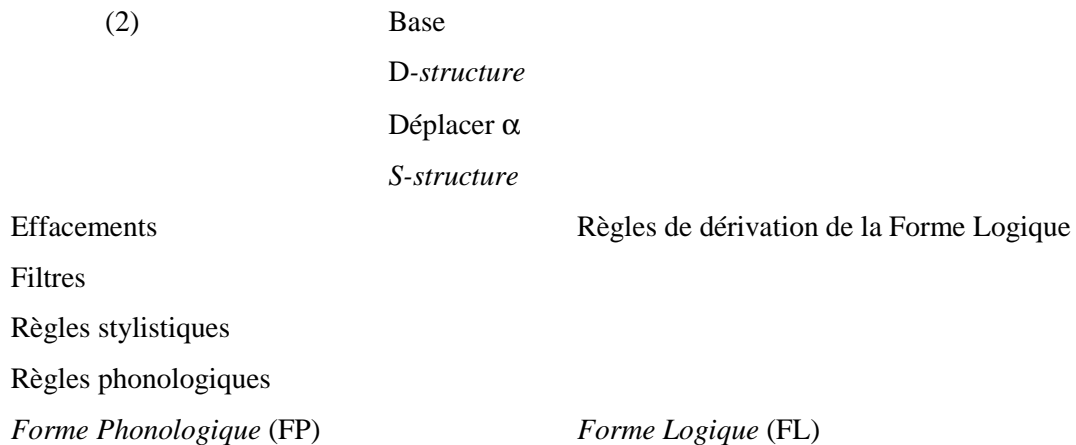
Quant aux composants interprétatifs, ils sont très peu développés par le modèle GB. Le composant des formes phonologiques (en réalité la 'vraie' structure de surface du modèle actuel) est une représentation de la forme superficielle - phonique - de la phrase.

Le composant des formes logiques (FL) constitue le niveau où sont représentées les propriétés sémantico-logiques de la phrase. Dans *Lectures on Government and Binding*, Chomsky (tr.fr. 1991 : 69 sq.) a discuté des propriétés de FL et de la représentation qu'il conviendrait de lui donner. Il en conclut qu'il n'y a aucune raison empirique de supposer des nouvelles règles pour FL ni une représentation particulière distincte d'une façon apriorique de la représentation en S-structure. Ce qui revient à dire que dans les cas généraux, la projection de la S-structure dans FL est triviale. A l'exception de quelques indications elliptiques à l'occasion d'illustrations de phénomènes particuliers, Chomsky n'a pas développé d'une façon précise le contenu exact du composant FL. Nous ne contredirons donc pas Rouveret qui notait (1987b : 348) : « Comme nous l'avons indiqué, sur certains points importants, la théorie n'est pas



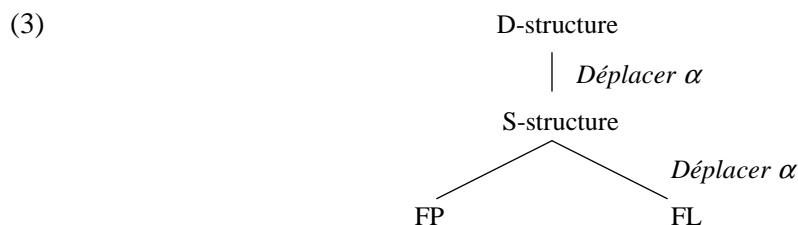
pleinement au clair avec elle-même : [...] le rôle dans la grammaire de la Forme Logique comme niveau de représentation autonome... »

Etant donné les précisions ci-dessus, on est maintenant mieux placé pour comprendre le schéma plus élaboré que propose Rouveret (1987a : 29) pour rendre compte de l'organisation générale de GB<sup>10</sup> :



Il convient de préciser que ce schéma ne devrait pas être considéré comme dérivationnel : il ne s'agit plus de *dériver* des phrases à partir de structures sous-jacentes (structures profondes et structures dérivées des modèles précédents), mais plutôt de les *représenter* à chacun des niveaux isolés. Il s'agit donc d'un modèle *représentationnel* ou, selon la terminologie de Milner, *simultané* (par opposition aux grammaires transformationnelles qui proposaient des solutions *chronologiques* aux divers *paradoxes* positionnels).

La question qui se pose maintenant est de savoir comment le lien entre ces divers niveaux est conçu dans GB. Pour Rouveret (1987a : 30), la « mise en relation entre les différents niveaux est opérée par des procédures de *mapping* qui, au moins en ce qui concerne D-structure, S-structure et FL, tombent sous le format *Déplacer  $\alpha$*  ». Même remarque - assez peu développée - chez Guéron & Pollock (1991 : 23-24) qui fournissent le schéma suivant :




---

<sup>10</sup> Dans le schéma (2), nous utilisons les mêmes conventions graphiques que Rouveret : les différentes composantes de la grammaire (les différents systèmes de règles) sont indiquées en caractères normaux alors que les différents niveaux de représentation dérivés au moyen de ces règles sont portés en italique.

Très peu de précisions supplémentaires ont été fournies par Chomsky (1991b) qui avoue néanmoins le caractère encore vague de ce lien. Il note (op. cit : 420) : « Exactly how these principles of interaction among levels should be understood is not entirely clear. »

Il serait pourtant erroné de croire que seul le lien entre ces diverses composantes demeure imprécis. En effet, les différentes composantes du modèle GB ne sont pas également développées et certaines d'entre elles - la majorité - sont loin d'avoir été définies avec la précision qu'il conviendrait. Pour ne prendre qu'un exemple, on peut dire que la composante lexicale, présentée sommairement ci-dessus dans des termes très vagues, mais très proches de ceux qu'on trouve dans la littérature générative, est loin d'être décrite d'une façon satisfaisante. Ainsi, Chomsky a fourni (1991b : 418) à peu près la même définition que celle qu'il avait donnée dix ans plutôt : « The lexicon is a set of lexical elements, each an articulated system of features. It must specify, for each such element, the phonetic, semantic, and syntactic properties that are idiosyncratic to it, but nothing more ». Il est indéniable qu'une définition aussi vague, parce qu'elle évite soigneusement de répondre à la question de savoir quelles sont les propriétés idiosyncrasiques en question, ne pourra guère résister à un examen minutieux<sup>11</sup>. Il conviendrait donc de considérer que les schémas ci-dessus ne dénotent qu'un simple programme de recherche plutôt qu'un modèle bien établi.

## 1.2 L'organisation modulaire du modèle GB

Selon Guéron & Pollock (1991 : 23), la grammaire chomskienne, dès son origine, postule que « *tout énoncé de toute langue est à associer à plusieurs niveaux de représentation syntaxiques distincts reliés entre eux par des opérations réglées caractérisables formellement.* » Si l'on en croit Rouveret (1987a), cette organisation modulaire du modèle provient d'une proposition générale qui touche à la nature du langage naturel selon laquelle *le langage est une réalité non homogène*. Quoi qu'il en soit, cette affirmation a des conséquences empiriques immédiates : la distribution des tâches grammaticales dans plusieurs sous-systèmes relativement autonomes. Alors que dans les modèles antérieurs, ces divers niveaux de représentation étaient principalement les composantes catégorielle, transformationnelle, sémantique et phonologique, dans le modèle actuel, ce sont les modules, des sous-systèmes contenant chacun des règles et des principes propres et opérant à un ou plusieurs niveaux pré-définis (D-structure, S-structure, FL, etc.), qui se partagent la tâche grammaticale. Dans le modèle actuel, il semble bien que la relation entre ces divers niveaux de représentation prend la forme unique de l'instruction

---

<sup>11</sup> Voir, par exemple, La Théorie des Termes de Milner (1989).

*Déplacer  $\alpha$*  (ou, peut-être, selon certains, la forme *Affecter  $\alpha$*  qui contient, à côté de *Déplacer  $\alpha$* , d'autres opérations comme l'insertion lexicale et l'effacement, etc.).

Chacun des modules est un sous-système relativement simple construit autour d'un principe « qui correspond lui-même à une hypothèse empiriquement falsifiable sur le fonctionnement des langues naturelles », selon les termes de Rouveret (1987a : 42). Toute la complexité du modèle GB provient du fait qu'aucun de ces modules, seul, n'est capable d'épuiser un phénomène donné. Le recours à d'autres modules est souvent nécessaire. Rouveret (op. cit. : 43) note : « Pour chaque classe de phénomènes, prise en compte par un module donné, il existe un "résidu" imposant le recours à un autre module. Cette atomisation des phénomènes en divers points du dispositif grammatical semble représenter une cote mal taillée entre les possibilités de l'approche modulaire et les exigences empiriques. » Au-delà des arguments épistémologiques, il nous semble personnellement que la modularité constitue une piste très intéressante qui coupe avec tous les modèles grammaticaux précédents : l'atomisation des phénomènes serait pour nous le prix que doit payer la grammaire si elle veut gagner en généralité. Au lieu de faire appel à des procédés syntaxiques distincts pour rendre compte de chaque phénomène ou classe de phénomènes, l'organisation modulaire fait appel à un nombre bien limité de procédés pour rendre compte d'une grande majorité de cas syntaxiques. Le résultat, inévitable, serait justement cette atomisation des phénomènes. Ce qui nous semble en revanche pouvoir constituer un risque pour le modèle GB, ce n'est pas tant cette organisation modulaire que l'absence de précisions suffisamment claires sur le niveau (ou les niveaux) du modèle (S-structure, D-structure ou FL) où doit s'appliquer tel ou tel module. Il s'agit naturellement d'une question empirique d'une grande importance. Sans cette précision, urgente et complexe, le risque serait de se voir sauver les modules au lieu de "sauver les phénomènes".

A la fois parce qu'ils ont reçu des interprétations fort diverses et parce qu'ils joueront un rôle important dans la présentation et l'explication des différentes hypothèses syntaxiques avancées dans cette recherche, les principaux modules de GB doivent être présentés, au moins d'une manière relativement sommaire<sup>12</sup>. C'est ce que nous tenterons dans les paragraphes ci-dessous qui seront respectivement consacrés à la présentation de la Théorie X-barre, de la Théorie du Gouvernement, de la Théorie du Cas, et, enfin, de la  $\theta$ -Théorie. Mais il convient de préciser dès maintenant que le but ultime de ces paragraphes n'est pas tant cette présentation, après tout disponible dans un nombre important de travaux, qu'une vision critique qui cherche à donner aux divers principes et théories une assise plus solide et une acception défendable...

---

<sup>12</sup> Pour une présentation détaillée de ces divers modules, nous renvoyons à Rouveret (1987a & b), Haegeman (1994) et Ouhalla (1994), ainsi qu'à Chomsky (1981, 1982, 1986a, b et 1991).

### 1.2.1 La Théorie X-barre

Il s'agit d'un module qui spécifie les propriétés structurales de toute catégorie syntaxique qu'il considère comme une catégorie *endocentrique*, c'est-à-dire comme la *projection* d'une *tête* (lexicale ou fonctionnelle). Ce qui intéresse en premier lieu la Théorie X-barre ce n'est pas le lien éventuel que peut entretenir la catégorie syntaxique en question avec d'autres catégories ou positions externes, (plus exactement, ce lien ne l'intéresse que par l'*extension* du schéma X-barre à des domaines supérieurs), mais plutôt les liens internes - qu'elle tente d'exprimer en termes structuraux - qui relie le terme-tête aux différentes positions qu'il sélectionne.

#### 1.2.1.1 Règles P-S et Théorie X-barre

Suite à Harris (1951), Chomsky (1970), dans son célèbre article, « Remarks on Nominalization »<sup>13</sup>, a cherché à remplacer systématiquement les catégories syntaxiques par des traits, essayant ainsi de donner un statut formel précis à un certain nombre d'analogies structurales - déjà très largement enregistrées par les grammaires traditionnelles - comme celles qui s'établissent entre les différents rôles syntaxiques que jouent le Nom (*N*) par rapport au Groupe Nominal (noté ici grâce à son abréviation anglaise *NP* de *Noun Phrase*), le Verbe (*V*), par rapport au Groupe Verbal (noté ici *VP*), et l'Adjectif (*A*) par rapport au Groupe Adjectival (*AP*)... Il propose alors une théorie extrêmement simple, mais beaucoup plus efficace que les règles *P-S* (les *Phrase Structure Rules* des modèles précédents ou *règles de réécriture*), qui sont supprimées parce que jugées à la fois :

(i) *redondantes*, puisqu'elles contiennent des informations qui seraient, en vertu du *Principe de Projection*, directement et en large mesure - à l'exception de l'ordre linéaire qui fait donc l'objet d'une stipulation particulière - récupérables à partir du lexique ;

(ii) *pas assez contraintes*, puisque rien n'interdit *a priori* l'apparition des règles de réécriture non attestées de types  $*VP \rightarrow N$  ou  $*NP \rightarrow PP VP$  ;

(iii) et, enfin, *incapables de refléter structurellement la différence entre les catégories sous-catégorisées par une tête et les catégories qui entretiennent un type de relation autre que celui de la sous-catégorisation avec cette même tête*<sup>14</sup>.

---

<sup>13</sup> Traduction française dans Chomsky (1975), *Questions de sémantique*, Seuil, 73-131.

<sup>14</sup> Ainsi, dans un NP anglais de type *Mary's solution to the problem*, la règle P-S sera la suivante :  $NP \rightarrow NP N PP$ . Or cette règle ne permet pas de distinguer structurellement entre le premier NP (*Mary's*) - considéré comme le sujet logique - et le PP (*to the problem*) qui joue le rôle de complément, puisqu'ils apparaissent tous les deux dans des positions 'soeurs' du N. Comme, d'autre part, les fonctions ont une base structurale, il serait naturel que les NP et PP en question occupent des positions distinctes

Le système X-barre proposé par Chomsky revient à considérer que toutes les *catégories syntaxiques majeures* ont une structure interne identique. Ceci passe par la reconnaissance d'un niveau supplémentaire de représentation, intervenant entre la tête et la catégorie majeure et comprenant la tête et ses compléments :



où X est une variable valant pour toutes les catégories lexicales majeures (N, V, P, A), et, plus récemment, pour les catégories fonctionnelles, *C(omp)* et *I(nfl)*<sup>15</sup>. Les catégories syntaxiques majeures (AP, NP, VP, PP) sont donc analysées comme des structures contenant trois niveaux hiérarchiques distincts : (i) une *catégorie-tête*, de rang zéro (noté X ou X<sup>0</sup>), ou catégorie lexicale (qui domine directement du matériel lexical) ; (ii) une catégorie d'un rang plus élevé (X') qui contient X et les *compléments* pour lesquels il est éventuellement sous-catégorisé ; (iii) et, enfin, une catégorie de rang 2 (X'' ou XP) - qui englobe X' et le *spécifieur de X'* (c'est-à-dire l'ensemble des éléments qui le déterminent) - et qu'on appelle la *projection maximale de X*.

### 1.2.1.2 La notion de Projection maximale

Bien qu'elle constitue une notion centrale pour le modèle, la notion de *projection maximale*, comme le signale à juste titre Milner (1989), n'a pas été définie avec la précision souhaitée. Il est notamment difficile de savoir s'il s'agit d'une notion essentiellement sémantique ou structurale (tout au plus peut-on essayer de *restituer* la conception que l'on s'en fait dans le modèle GB) . Or, suivant en cela Milner (1989, notamment 420-427), s'il s'agissait d'une notion syntaxique, elle supposerait une confusion entre le système *argumental* et le système des *positions appelées*. Précisons la nuance - de taille - dont nous devons une formulation précise à Milner (1989). Selon lui, il convient de distinguer entre deux types de propriétés qui, même si elles coïncident extensionnellement, restent différentes :

(i) une propriété qui relie un terme à un autre terme. Il s'agit donc d'une propriété relationnelle « entièrement non positionnelle, entièrement non catégorielle et entièrement

---

structuralement. D'où l'inadéquation des règles P-S sur ce point. Sur ces différentes données, voir par exemple Ouhalla (op. cit.).

exprimable en termes de significations (référence virtuelle). » (Milner, op. cit. 420). Il s'agit en fait de la propriété qu'on appelle généralement *rôle*, c'est-à-dire l'ensemble des propriétés sémantiques extrinsèques qu'un terme peut donner à (ou *recevoir de*) un autre terme. La transmission du rôle est une relation de type logico-sémantique qui s'instaure entre un terme appelé *opérateur* (le terme 'donneur') et un terme 'receveur', appelé *argument*. Chaque opérateur est associé à une *représentation argumentale* que Milner suppose *constante* à travers les divers emplois que le terme lexical peut avoir. Ainsi, pour un verbe comme *donner*, Milner suppose la représentation argumentale suivante :

- (5) [O *donner*] a<sub>1</sub> a<sub>2</sub>  
 où O est un opérateur et a<sub>n</sub> sont des arguments.

(ii) une propriété relationnelle de type syntaxique qui relie un terme à une position<sup>16</sup> étiquetée. Le verbe *manger*, par exemple, a la propriété de se construire avec une position étiquetée N" (ou NP) : *manger* [<sub>N"</sub> *une pomme*]. La position N" est requise (appelée) par le verbe *manger*. On parle alors de *position appelée* - qu'il ne faut donc pas confondre avec le terme qui l'occupe et qui appartient en général à une catégorie homonyme de cette position, c'est-à-dire, selon la terminologie milnérienne, une *catégorie lexicale complexe*. Ici, on aura donc une représentation positionnelle, qui prendra la forme suivante :

- (6) [<sub>V</sub> *donner*] [<sub>N"</sub> ...] [<sub>à N"</sub> ...]

Une fois admises ces distinctions, revenons à la notion de projection maximale. S'il s'agissait d'une notion essentiellement syntaxique, la projection maximale d'un terme quelconque - prenons le cas du verbe *donner* - désignerait *l'ensemble des positions que ce terme appelle*, en l'occurrence les positions [<sub>N"</sub> ...] et [<sub>à N"</sub> ...]. Vu que la projection d'un terme est supposée faire partie de ses propriétés distinctives (au même titre que son sens lexical, sa forme phonologique et son appartenance catégorielle) - et que, par définition, l'identité d'un terme demeure constante au travers de ses divers emplois -, on en conclurait que la projection maximale d'un terme contiendrait toujours et constamment toutes les positions appelées par le terme, quels que soient l'emploi et la construction en question, et même si une position (ou

<sup>15</sup> Les catégories fonctionnelles seront traitées plus loin : § 3.

<sup>16</sup> Qu'il ne faut pas non plus confondre avec un autre type de relation syntaxique que Milner distingue, à savoir la relation de *position à position* et qui est à l'origine de la détermination des *fonctions syntaxiques*. Ainsi, par exemple, la fonction complément d'objet d'un verbe donné résulte de la mise en relation de la position syntaxique occupée par le N" avec la position syntaxique occupée par le verbe (ou plutôt, selon l'approche de Milner (op. cit. : 374-375), entre la position occupée par le N" et la position occupée par le V" qui l'inclut).

toutes les positions) qu'il appelle venai(en)t de manquer. C'est, précise Milner, le sens exact du terme *maximale* - pris dans sa signification syntaxique - : on parle de projection *maximale* pour dire qu'un terme doit être identifié grâce (entre autres) à son système positionnel qui contient *toutes* ses positions appelées. Une conséquence inéluctable : « il suffit qu'une position apparaisse comme étant appelée une fois pour qu'elle le soit toujours. » (Milner, op. cit. : 425-426). Or, les données sont là pour montrer qu'une telle acception de la notion de projection maximale est extrêmement contraignante : un terme donné n'a pas en effet nécessairement un seul ensemble de positions appelées. Ainsi, par exemple, le verbe *être* doit être associé à deux systèmes distincts de positions appelées : un système où il appelle une position attribut XP (X = A, N, P) et un système où il n'appelle aucune position (emploi dit absolu : cf. *Je pense, donc je suis ; soit un triangle ABC ; La vérité est ; etc.* ). Comment expliquer alors la multiplicité des systèmes de positions appelées ?

Une première solution a été suggérée par Milner (op. cit. : 426) en ces termes : « Un verbe donné pourra [...] admettre plusieurs projections [...]. La constance (et partant la maximalité) vaut *projection par projection* ; elle n'a pas à sélectionner, parmi les systèmes de positions appelées, un système particulier qui serait *le système maximal*. » Ceci revient à admettre qu'un verbe comme *manger* peut avoir deux projections possibles (qui correspondent, par exemple, aux deux emplois suivants : *J'ai déjà mangé* et *J'ai mangé une pomme*). Le même raisonnement peut être tenu, *mutatis mutandis*, à propos de tous les verbes, et, plus généralement, à propos de tous les termes, qui admettent plus d'un système de positions appelées.

Si nous avons bien compris le propos de Milner, cette première solution ne nous semble pas entièrement satisfaisante. Dire en effet que la maximalité vaut projection par projection revient sans doute à dire ceci : étant donné que la projection d'un terme fait partie de ses propriétés inhérentes, si on se trouve face à terme ayant plus d'un système de projection - ou, si l'on veut, en face d'un terme qui réalise sa maximalité projectionnelle de plus d'une manière -, on en conclut qu'il ne s'agit pas (plus) d'un seul terme. On aurait ainsi, pour un même complexe phonético-sémantique étiqueté catégoriellement, autant de termes que de systèmes projectionnels. Concrètement, cela signifie qu'il y aurait, dans une langue comme le français, deux verbes *penser*, trois verbes *donner*, etc.

Si cette première solution est bien comprise, elle ne pourrait pas être maintenue. On peut expliquer son rejet par l'une des acceptions du Principe de naturalité (Milner) : dans les langues, il n'y a pas d'homonymie absolue (voir Milner (op. cit. : 340-348)).

Une deuxième solution possible serait de maintenir tout de même que pour un terme

donné, il n'y a qu'un seul système de positions appelées, celui justement qui requiert la présence de *toutes* les positions possibles, c'est-à-dire celui qui réalise la projection *maximale* du terme en question. Face à des emplois de types *j'ai déjà donné, la vérité est, etc.*, on dira que l'on a affaire à une position appelée *vide*.

Prenons le cas du verbe *donner*. Comme le système des positions appelées est supposé constant, ce verbe aura la représentation (6) ci-dessus qu'on reproduit ici par commodité :

(6) [V *donner*] [N<sup>n</sup> ...] [P<sup>n</sup> ...]

et ceci quelle que soit la construction syntaxique occurrente. Aussi, face à des phrases comme (7) :

- (7) (a) J'ai donné un Premier ministre à la France  
 (b) J'ai donné tout ce que j'ai pu  
 (c) J'ai déjà donné

on dira que (6) reste toujours valable et que la seule différence entre les structures syntaxiques correspondantes aux phrases (7), est la présence d'une catégorie vide dans la représentation de (7b), et de deux catégories vides dans celle de (7c). Concrètement, les phrases (7) auront respectivement les représentations syntaxiques suivantes :

- (8) (a) [V *donner*] [N<sup>n</sup> un Premier ministre] [à N<sup>n</sup> la France]  
 (b) [V *donner*] [N<sup>n</sup> tout ce que j'ai pu] [à N<sup>n</sup> e ]  
 (c) [V *donner*] [N<sup>n</sup> e] [à N<sup>n</sup> e ]

Cette solution nous semble tout à fait acceptable puisqu'elle respecte les trois exigences suivantes :

- (i) qu'il y ait un principe indépendant qui appuie l'existence de cette catégorie vide ;  
 (ii) qu'elle permette de maintenir la distinction entre arguments et positions appelées ;  
 (iii) qu'elle puisse s'intégrer dans le modèle qui nous sert ici de référence, à savoir GB.

La notion de *position appelée vide* ne nous paraît pas totalement insensée. C'est pour nous un bon moyen de régler d'une façon plus serrée les liens entre la représentation



argumentale et la représentation syntaxique. Si ce concept est acceptable, on pourra, tout en maintenant la distinction requise entre arguments et positions appelées (respect du point (ii) ci-dessus), dire que l'existence en syntaxe de cette catégorie vide est le reflet direct de la représentation argumentale. C'est, nous semble-t-il, le sens exact que l'on a quelquefois donné à la notion *d'argument implicite* (voir, par exemple, Haegeman (1994 : 46). On aura ainsi le principe indépendant que nous recherchons pour appuyer notre hypothèse (respect de la condition (i)). En effet, l'unicité supposée qui caractérise le système argumental d'un terme donné revient à supposer qu'il puisse y avoir des positions argumentales<sup>17</sup> vides. Si ce traitement est correct, et vu le Principe de Projection, on peut fournir, respectivement, les représentations argumentales suivantes pour les phrases (7) ci-dessus :

- (9) (a) [O *donner*] [<sub>a1</sub> un Premier ministre] [<sub>a2</sub> la France]  
 (b) [O *donner*] [<sub>a1</sub> tout ce que j'ai pu] [<sub>a2</sub> e ]  
 (c) [O *donner*] [<sub>a1</sub> e] [<sub>a2</sub> e ]

L'unicité des positions appelées proviendrait ainsi de l'unicité du système argumental et de l'application du principe de naturalité de Milner, ou plutôt du principe correspondant dans le modèle GB : le Principe de Projection<sup>18</sup>.

A propos du troisième point, il ne semble pas que la reconnaissance de cette catégorie vide entre en contradiction avec un quelconque principe du modèle GB. Nous avons indiqué ci-dessus que cette catégorie vide devait être supposée au niveau syntaxique. La question qui se pose maintenant est de savoir à quel niveau syntaxique exact (D- ou S-structure) elle intervient. Autrement dit, cette catégorie vide est-elle déjà présente au niveau de la D-structure ? La réponse est affirmative puisqu'il ne s'agit pas d'une *trace* (elle ne résulte d'aucun mouvement)<sup>19</sup>. Cette solution est appuyée par le fait que nous avons souligné ci-dessus et selon lequel la présence de cette catégorie vide en syntaxe n'est que le reflet de sa présence dans la représentation argumentale<sup>20</sup>. Le niveau de la D-structure n'est en effet que le reflet des relations

<sup>17</sup> « sera dite argumentale, note Milner (1989 : 441), une position propre à accueillir naturellement un argument. » Dans le modèle GB, au contraire, on considère comme position argumentale ou position A toute position susceptible de recevoir un contenu spécifié comme [+ argument]. Le choix de l'une ou de l'autre définition a des conséquences décisives, notamment en ce qui concerne la théorie du sujet...

<sup>18</sup> Cf. (14) *infra*.

<sup>19</sup> Cette catégorie serait très proche de *pro* (puisque'elle est gouvernée et n'est ni une trace, ni une variable). Cette solution semble avoir été proposée par Rizzi ((1986b) cité par Rouveret (1987b : 300, sq.)) pour rendre compte d'un certain nombre d'exemples dont certains sont analogues à ceux qui nous ont intéressé ci-dessus. La typologie des catégories vides mise au point par Chomsky & Rouveret (1987) peut ne pas être remise en cause *modulo* une reformulation du théorème sur *pro*.

<sup>20</sup> Demeure pourtant le cas du verbe *être* qui, selon Milner, a un système argumental négatif (il n'a aucun argument), mais peut appeler (c'est même là son emploi le plus fréquent) des positions étiquetées XP.

thématiques des termes conçues en termes structuraux.

Reste la question suivante : doit-on supposer l'existence d'une catégorie vide dans une position complément qui serait interne à un NP, c'est-à-dire dans la configuration  $[_{NP} [_{N'} N [_{XP} e ]]]$  ?

*A priori*, il nous semble que l'existence de cette catégorie dans cette position interne à NP n'est pas unimaginable puisque rien ne l'interdit à la condition que le Nom, qui est la tête du NP, exige la présence de cette position. Tel nous semble être le cas des noms dits quelquefois *prédicatifs*, c'est-à-dire des noms qui semblent exiger la présence d'un complément, généralement de catégorie PP. Ainsi, un NP de type *la destruction de la ville par l'ennemi* aura, selon la logique développée ci-dessus, une configuration, toujours constante (c'est-à-dire même en cas d'absence de l'un ou des deux compléments), de type :

$$(10) \quad [_{NP} [_{N'} [_{N} N] [_{PP} \dots ] [_{PP} \dots ]]]$$

Mais le recours à la catégorie vide n'est pas valable à propos de la plupart des autres Noms. Ainsi, contrairement aux noms prédicatifs, les noms concrets n'admettent pas une configuration de type (10). Un nom comme *pomme* aura une configuration interne de type :

$$(11) \quad [_{NP} \dots [_{N'} [_{N} N]]]$$

Or, nous le savons, un nom peut admettre un Adjectif ou une relative. Doit-on supposer alors l'existence d'une position adjectivale, éventuellement vide s'il n'y a pas d'adjectif réalisé ? La réponse nous semble négative parce que l'adjectif, contrairement aux PPs dans (10), n'est pas, à strictement parler, sous-catégorisé par le Nom. Il fait partie de ce qu'on a pu appeler dans les Grammaires d'Unification la classe des *Modifieurs*. La bonne configuration d'un NP 'modifié' par un Adjectif serait selon nous, dans le cas général, une configuration de type :

$$(12) \quad [_{NP} [_{NP} [_{N'} N]] [_{AP} \dots ]]$$

---

Le verbe *être* présente donc un cas de distorsion exactement inverse à celui que nous venons de traiter grâce à la présence supposée d'une catégorie vide : le verbe *être*, contrairement à *donner*, par exemple, réalise un cas où l'on a plus de positions appelées que d'arguments. Il nous semble que, dans ce cas, le traitement en termes de catégorie vide (pour expliquer les emplois absolus, c'est-à-dire les emplois non marqués), tout en demeurant techniquement possible, n'a plus du tout la même portée linguistique que dans les cas traités ci-dessus. En particulier, la catégorie vide syntaxique aurait ici une origine mystique : elle ne provient de nulle part puisqu'elle n'existe pas au niveau argumental.

La configuration (12) contient une position adjointe ([<sub>AP</sub> ])<sup>21</sup> qui n'est pas exigée par la tête. On fait ainsi une distinction nette entre les positions réellement appelées et dont l'absence paraît comme un cas de distorsion - au sens milnérien - (d'où la restitution d'une catégorie vide), et les positions qui peuvent simplement être admises mais non exigées par la tête (ne sont pas sous-catégorisées par celle-ci) et dont l'absence ne devrait donc pas signifier l'existence d'une catégorie vide. Ainsi, un nom comme *silence* doit avoir normalement une configuration comme celle dans (11) et, lorsqu'il admet, dans un emploi occurrent, une position adjectivale (comme dans *le silence éternel* ou dans *le silence qui m'effraie*), il a une configuration de type (12). Cette argumentation vaut, *mutatis mutandis*, pour les adverbes qui jouent par rapport au VP le même rôle fonctionnel (celui de modifieur) que celui joué par l'adjectif en rapport avec le NP. Le même raisonnement devrait s'étendre aux circonstancielles, relatives, etc.<sup>22</sup>.

En fait, pour donner un statut formel précis à la catégorie vide isolée ci-dessus, déterminer les cas où elle est requise, et donner une acception acceptable à la notion de *projection maximale*, il convient de préciser le contenu de *catégorie syntaxique*, terme souvent utilisé mais très rarement défini. Il nous semble en effet qu'en plus de la distinction opérée par Milner entre *catégorie syntaxique* et *catégorie lexicale complexe*<sup>23</sup>, il convient sans doute d'ajouter un troisième sens à cette notion, sens que nous sténographions sous l'appellation de *catégorie syntaxique projetée*. En effet, un Groupe Nominal comme *le silence éternel* constitue une catégorie lexicale complexe mais ne correspond pas, à strictement parler, à la notion de *catégorie syntaxique projetée* puisque la catégorie tête n'appelle pas une position adjectivale. Toutes les configurations qui contiennent une adjonction sont, nous semble-t-il, des cas où les deux notions ne coïncident pas. Pour résumer, nous distinguons entre les trois acceptions suivantes de la notion de catégorie syntaxique :

---

<sup>21</sup> La question de l'adjonction sera reprise un peu plus en détail ci-dessous lors du traitement des circonstanciels (§ 3.3.2).

<sup>22</sup> Ces remarques sommaires ne prétendent naturellement pas régler en quelques lignes des faits grammaticaux fort complexes. Il s'agit de quelques analyses schématiques que nous voulions ajouter pour préciser le statut exact que l'on donne ici à la catégorie vide dont nous exigeons la présence. Certaines de ces questions seront revues ci-dessous plus en détail, d'autres, ne nous concernant pas directement dans cette recherche, ne seront pas reprises. En particulier, il ne nous est pas possible, dans ce cadre, de chercher un critère empirique fiable qui permette de distinguer entre les NPs qui appellent des positions et les NPs qui n'admettent que des modifieurs. Il nous semble que le § 5 de Milner (1986) peut fournir une base théorique pour cette recherche.

<sup>23</sup> Il ne s'agit naturellement pas d'une distinction de rang, mais d'une distinction de statut : seule la catégorie syntaxique intéresse directement la syntaxe (Milner parle dans ce cas d'*étiquetage* catégoriel d'un site-position) alors que la catégorie lexicale concerne en premier lieu le lexique (Milner parle alors d'*appartenance* catégorielle) : ainsi, la notion de Groupe Nominal, par exemple, peut être vue selon deux angles différents : on peut la considérer soit comme une propriété sténographiant la catégorie d'un site-position soit comme une catégorie lexicale complexe (projection maximale du terme-tête qui appartient à la catégorie N). Il y a généralement une coïncidence entre catégorie lexicale complexe et catégorie syntaxique, mais c'est loin d'être toujours le cas.

(i) une catégorie syntaxique qui sténographie les propriétés catégorielles d'un site : on dit qu'une position est étiquetée N", par exemple, indépendamment du terme qui l'occupe (par distorsion, cette position peut être occupée par un adjectif, une phrase, une catégorie vide, etc. : voir Milner (1989)) ;

(ii) une catégorie syntaxique qui correspond à la notion de catégorie lexicale complexe (ou *molécule lexicale*, selon la terminologie de Milner) , c'est-à-dire l'ensemble constitué d'un terme donné et de l'ensemble de positions (y compris adjointes) qui peuvent entrer en relation avec lui. Tout porte à croire que cet ensemble de positions est théoriquement infini (relatives en cascade, coordination, etc. : cf. sur ce point Milner (op. cit. : 479-482)) ;

(iii) une catégorie syntaxique qui correspond à l'ensemble constitué d'un terme donné et de l'ensemble de *positions syntaxiques strictement appelées* par lui. Nous donnerons à cette acception précise de la notion de catégorie syntaxique le nom de *catégorie syntaxique projetée* (ou *CSP*) par opposition à (i) *catégorie syntaxique positionnelle* et (ii) *catégorie lexicale complexe*. On utilisera l'appellation générique *catégorie syntaxique* pour les cas - vu le principe de naturalité - où la distinction n'est pas nécessaire.

Alors, la question se pose : à laquelle de ces trois notions correspond (ou, plutôt, doit correspondre) la notion de projection maximale ?

Pour y répondre, nous devons d'abord faire un petit détour par la notion de *maximalité*. Théoriquement parlant, cette notion doit avoir deux acceptions différentes : (i) une maximalité 'dénombrative' ou *extensive* : appliquée à la notion de projection, elle signifie que *toutes* les positions appelées d'une projection sont présentes ; (ii) une maximalité *intensive*, c'est-à-dire une maximalité posée en termes de frontières ou de limites externes : appliquée à la notion de projection, cette acception (très proche de la notion de *pointe* (d'une fonction, etc.) dans le langage mathématique) dit ceci : les positions appelées d'un terme donné sont présentes *dans le domaine qui correspond à son système de projection maximale*. La même idée peut être vue sous un autre angle : une projection maximale constitue le domaine fermé où un X-tête doit trouver toutes les positions qu'il requiert.

Il n'est pas difficile de voir que le sens (i) - extensif - correspond à la notion exacte de *CSP* (catégorie syntaxique projetée) puisque, dans les deux cas, on parle de l'ensemble constitué d'un terme et des positions strictement appelées par lui. Il n'est pas non plus difficile de voir que tout ce que nous avons dit ci-dessus du caractère obligatoire des positions appelées (et de la nécessité de restituer dans certains cas une catégorie vide) découle directement de cette

acceptation de la notion de projection maximale.

Théoriquement parlant, la projection maximale, prise dans son sens extensif, varie en fonction du terme. Rien n'interdit donc que, pour un terme X quelconque, la CSP correspondante puisse être aussi bien de rang 0 (X), de rang 1 (X') que de rang 2 (X'').

Est-ce réellement le cas de l'acceptation (ii) - intensive - ? Théoriquement parlant, là aussi, on devrait pouvoir dire la même chose que précédemment, puisque, là non plus, on n'est pas en mesure de déterminer *par avance* ce que serait le domaine maximal où les termes doivent trouver leurs positions requises. Il faudrait d'abord savoir de quel terme il s'agit et déterminer sa CSP. Or, c'est justement ce que récuse la Théorie X-barre, qui pose d'une façon *axiomatique* que ce domaine est de rang 2, quel que soit le terme en question et indépendamment de sa CSP. Il semble donc que la notion de *projection maximale* telle qu'elle est conçue dans le modèle GB corresponde plutôt à la notion de catégorie syntaxique positionnelle.

En fait, à y voir de plus près, le sens (i) n'a rien de maximal, il est simplement projectionnel alors que le sens intensif (ii) n'a rien de projectionnel, il est simplement maximal. Il ne faut pas pourtant croire qu'ils ne coïncident que par miracle. En réalité, la CSP se présente à nos yeux comme un sous-domaine de la catégorie syntaxique positionnelle. Mais les deux catégories peuvent coïncider (lorsque la CSP est de rang 2, et ce n'est pas rare), d'où, à notre sens, toute la confusion. Nous reviendrons sur cette distinction lorsque nous aurons affronté un dernier problème : le spécifieur.

### 1.2.1.3 De la 'facultativité' du spécifieur

Dans le modèle GB, on admet, presque toujours d'une façon elliptique, que les spécifieurs, dans le système X-barre, sont généralement facultatifs. Ainsi, par exemple, la position Spec d'un NP peut être vide : c'est notamment le cas lorsque la tête N est un prénom. C'est aussi le cas de la position Spec du VP en français, où on n'a jamais su quoi mettre. Cette caractéristique générale du spécifieur - sa facultativité - a été signalée par Chomsky (1986b : 4) en ces termes : « In general, specifiers are optional but the choice of complements is determined by Projection Principle. »

Ce qui semble signifier que, contrairement aux compléments dont la présence ou l'absence est réglée par le Principe de Projection, en accord avec les propriétés de sous-catégorisation des éléments lexicaux, aucune règle ne semble pouvoir moduler l'apparition d'un spécifieur. La constatation est un peu trop vague et mérite qu'on la précise.

Nous avons souligné ci-dessus que ce qui caractérise fondamentalement la Théorie X-barre, c'est l'existence d'un niveau intermédiaire (X') entre une tête et sa projection maximale. Or, il semble maintenant que ce niveau puisse ne pas apparaître. En effet, Chomsky (op. cit.) se pose la question technique suivante : lorsqu'il n'y a pas de spécifieur, doit-on supposer l'existence d'un niveau intermédiaire X' (ou, ce qui revient au même, doit-on supposer l'existence d'une position Spec vide) ? Il y répond en disant que les deux représentations sont possibles. Ainsi pour *pictures of John*, il admet les deux structures suivantes :

- (13) (a) [NP [N' [N pictures] [of John]]]  
 (b) [NP [N pictures] [of John]]

Il en conclut même que le niveau X' n'est requis que lorsqu'il y a un spécifieur ; sinon il est facultatif : « bar (prime) structure need not be present when not required. » (op. cit. : 47).

Rappelons que rien, dans la catégorie X-barre elle-même, ne dit qu'une position complément doive être présente. La Théorie X-barre ne fait que mettre à la disposition des termes un format structural pour la réalisation syntaxique de leurs projections lexicales. C'est en fait un autre principe qui exige la présence de ces positions : le Principe de Projection. Ceci dit, si nous faisons abstraction du Principe de Projection, le schéma X-barre lui-même, tout en restant neutre à propos de la présence ou de l'absence des positions, exige, nous semble-t-il, le respect d'une condition : qu'aucune position appelée par le X-tête ne soit réalisée en dehors de la frontière de la projection. On retrouve ainsi les deux sens que l'on a cru ci-dessus reconnaître dans *maximalité*. Plus précisément, les deux sens que l'on a donnés ci-dessus à la notion de *projection maximale* se répartissent ainsi : (i) la maximalité au sens extensif (qui exige que *toutes* les positions appelées soient présentes, sens qui correspond à la CSP) est exigée par le Principe de Projection ; alors que (ii) la maximalité au sens intensif (qui exige que toutes les positions appelées soient internes à X", sens qui correspond à la catégorie syntaxique positionnelle) est un principe interne à la Théorie X-barre. La constatation mériterait un examen plus approfondi.

Le Principe de Projection a été formulé dans le cadre du modèle GB de plusieurs manières, quelquefois d'une façon trop technique et pas directement lisible. Nous pouvons rappeler ici la formulation de Chomsky (1981, tr. fr., 1991 : 61) :

- (14) *Les représentations sont, à chaque niveau syntaxique (c'est-à-dire, en FL, en D-structure et en S-structure), des projections du lexique, en ce sens qu'elles*

*respectent les propriétés de sous-catégorisation.*

Ce principe dit *grosso modo* deux choses :

(i) la catégorie lexicale de la tête détermine la nature catégorielle du constituant en entier : en langage milnérien, l'appartenance catégorielle d'un terme tête détermine celle du groupe syntaxique correspondant ;

(ii) la structure thématique d'un prédicat donné - encodée dans la  $\theta$ -grille (cf. le § 1.2.3.2) - détermine la structure syntaxique du groupe correspondant, considéré comme la projection en syntaxe de la structure argumentale du terme tête (cf. *supra* la distinction entre relation argumentale et relation syntaxique : p. 20).

Aussi, si l'on considère le spécifieur comme faisant partie des arguments d'un terme tête quelconque, comme c'est aujourd'hui l'avis majoritaire, il devrait normalement être sujet au Principe de Projection, au même titre que n'importe quel autre argument interne d'un prédicat. Ainsi, un nom comme *pomme*, par exemple, doit sélectionner un déterminant (défini ou indéfini) dans la position Spec N', etc. A l'opposé, lorsqu'un terme donné ne sélectionne aucun argument externe, comme c'est le cas du nom *Jean*, aucune position Spec ne devrait normalement être requise. Dans ces conditions, la présence ou l'absence d'une position Spec serait déterminée, comme dans le cas des positions compléments, par les propriétés de sous-catégorisation du terme-tête correspondant et serait donc sujette au seul Principe de Projection. En analogie avec ce que nous avons dit ci-dessus à propos de l'absence de constituants pleins dans les positions compléments appelées, nous dirions que si une tête n'appelle pas (jamais) de spécifieur, comme dans le cas de *Jean*, il n'y a pas de position Spec ; mais si une tête appelle *habituellement* un spécifieur, une position Spec devrait exister et ceci même lorsque, dans un emploi donné, aucun constituant plein n'est présent. En bref, face à un NP comme *pictures of John*, seule la représentation (13a) serait adéquate puisqu'on peut avoir des emplois comme *the pictures of John*. Si tel était le cas, parler de la soi-disant facultativité du spécifieur, serait une manière d'enfoncer des portes ouvertes.

Les données se compliquent pourtant si l'on considère les sujets. Le même raisonnement, s'il s'applique aux VPs, conduirait en effet à des fausses prédictions, comme on le verra ci-dessous, lors de la présentation de la Théorie du sujet (§ 3.1.3). On a alors proposé un autre principe, le Principe de Projection Etendue (*EPP* de *Extended Projection Principle*) dont on a proposé plusieurs version concurrentes. A titre indicatif, on peut donner ici la version suivante :

(15) *Clauses must have subject.*

Ce qu'il convient de souligner ici, c'est que l'existence même d'un principe comme celui-ci n'est pas triviale. Elle implique que, au moins dans certains cas, l'existence d'une position de spécifieur n'est pas le résultat d'une projection. Dès lors, l'appellation *projection étendue* est en l'occurrence particulièrement trompeuse. Nous y reviendrons ci-dessous.

Pour résumer notre position à propos de la facultativité du spécifieur, nous pouvons dire que la présence ou l'absence d'une position Spec quelconque est déterminée, comme dans le cas des positions compléments, par le Principe de Projection en accord avec les propriétés sélectionnelles du terme qui joue le rôle de tête. Cela implique, entre autres, que l'existence d'une position Spec vide n'est pas empiriquement équivalente à l'absence d'une position Spec (par exemple, les représentations (13a et b) ne sont pas équivalentes) et qu'il convient donc de les distinguer sur le plan théorique.

A propos de la position sujet, nous admettons provisoirement à titre d'hypothèse l'existence d'un principe général - d'une forme non nécessairement identique à (15) - qui exige la présence de cette position indépendamment des propriétés sélectionnelles du terme-tête, comme le note Haegeman (1994 : 69) : « Not only must lexical properties of words be projected in the syntax, but in addition, *regardless of their argument structure*<sup>24</sup>, sentences must have subjects. »

Pour conclure les deux paragraphes précédents (§ 1.2.1.2 et 1.2.1.3), on pourrait dire que la notion de projection maximale - qui, dans le sens extensif, n'a rien de maximal et, dans le sens intensif, rien de projectionnel - ne pourrait être sauvée qu'au prix d'une acception presque métaphorique. On peut la maintenir pour désigner une catégorie syntaxique de rang 2 prise au sens intensif (tout en sachant que y parler de projection est un abus de langage). C'est d'ailleurs le seul sens qui semble entretenir un rapport direct avec la Théorie X-barre. L'exigence que toutes les positions appelées soient internes à X", que semble impliquer ce sens, a des conséquences multiples : cela signifie, entre autres, qu'un X ne peut pas être la tête d'un XP et d'un YP à la fois ou qu'il ne peut pas y avoir de catégorie X". Concrètement, un verbe ne peut pas être la tête d'un VP et d'un S à la fois ; un INFL ne peut pas être la tête d'un S et d'un S' à la fois, etc.

---

<sup>24</sup> C'est nous qui soulignons.



## 1.2.2 La Théorie du Gouvernement

Cette théorie locale, qui, de par sa polyvalence, a une importance considérable dans le modèle GB et s'apparente de ce point de vue à la Théorie X-barre, s'articule autour d'une notion-clé : celle du *Gouvernement* dont on possède aujourd'hui plusieurs versions concurrentes qui cherchent, chacune à sa manière, de rendre compte d'un nombre défini de phénomènes. Il est donc primordial de s'arrêter sur les principales formulations pour choisir - et justifier - celle qui nous semble la mieux à même de tenir compte des phénomènes que nous voudrions souligner, et seulement de ceux-ci.

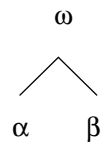
A l'origine, la *Théorie du Gouvernement* n'est autre que le module qui se charge de l'étude des relations de dépendance structurale entre une tête quelconque - au sens de la Théorie X-barre - et ses compléments. Dans ce sens, on a avait tout à fait raison de signaler (cf. Rouveret) que la notion de *Government* n'était pas étrangère à la notion traditionnelle de *rection*. Dans ces conditions, la notion de *sous-catégorisation*, développée par Chomsky (1965) dans *Aspects of the Theory of Syntax*, était suffisante pour rendre compte du domaine de la complémentation. Sauf que la théorie du Gouvernement s'en distingue par sa formulation (ou ses formulations) configurationnelle(s) (vs *dynamiques*) qui vise(nt) une plus grande précision et une plus grande extension puisqu'elle cherche à s'appliquer à des domaines autres que ceux de la complémentation, notamment à celui du spécifieur.

La définition du Gouvernement, en plus de la condition sur le terme gouverneur (qui doit être de rang zéro), contient une condition sur les configurations dans lesquelles peut s'établir cette relation. Cette deuxième condition est exprimée grâce à la notion de *c-commande*, avancée à l'origine par Reinhart et que l'on peut énoncer de la façon suivante :

- (16) *C-Commande*  
 $\alpha$  c-commande  $\beta$  si, et seulement si,  
(i)  $\alpha$  ne domine pas  $\beta$  et  $\beta$  ne domine pas  $\alpha$ .  
(ii) Tout  $\gamma$  qui domine  $\alpha$  domine également  $\beta$ .

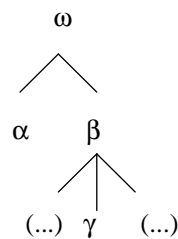
Rappelons que dans un formalisme de type arborescent, et en analogie avec les arbres généalogiques, on considère dans la structure ci-dessous que  $\omega$  est la *mère* de  $\alpha$  et  $\beta$  ;  $\alpha$  et  $\beta$  sont les *filles* de  $\omega$  ; et  $\alpha$  et  $\beta$  sont *soeurs*.

(17)



La définition de la c-commande ci-dessus sténographie deux types de relations structurales : une relation qui s'établit entre branches soeurs (*sisterhood*) et une relation qui s'instaure une branche  $\alpha$  et les branches filles d'une branche  $\beta$  soeur de  $\alpha$ . A côté de la configuration (17), la relation de c-commande est donc valable entre les noeuds  $\alpha$  et  $\gamma$  dans l'arbre suivant :

(18)



puisque le premier noeud branchant qui domine  $\alpha$  - à savoir  $\omega$  - domine également, indirectement *via*  $\beta$ , le constituant  $\gamma$ .

Nous pouvons donc énoncer la notion du Gouvernement de la façon suivante :

(19) *Gouvernement (i)*

$\alpha$  gouverne  $\beta$  si, et seulement si,

- (i)  $\alpha$  est une catégorie de rang zéro ;
- (ii)  $\alpha$  c-commande  $\beta$ .

Cette définition permet de rendre compte d'un certain nombre de configurations où la relation de gouvernement est désirable. Toutefois, elle a paru un peu trop restrictive. L'on a donc proposé la reformulation de la notion de gouvernement en termes de m-commande.

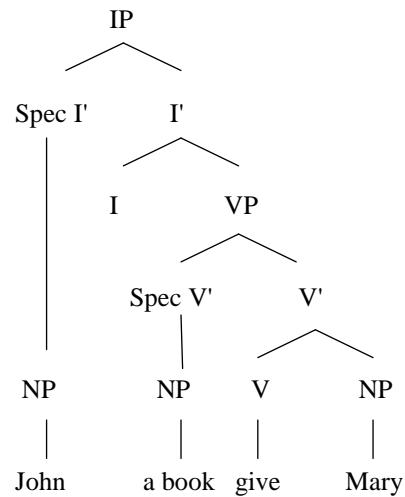
### 1.2.2.1 M-commande

Tel qu'il est défini sous (19), le gouvernement n'est pas valable entre  $\gamma$  et  $\alpha$  dans l'arbre (18). Or, il y a des cas configurationnels de ce type où une relation de gouvernement est désirable, comme dans la phrase anglaise suivante :

(20) John gave Mary a book.

Admettons, pour l'instant à titre d'hypothèse<sup>25</sup>, que cette phrase puisse avoir la D-structure suivante, dont on trouve une version plus lâche dans Haegeman (1994 : 144) :

(21)



Si cette représentation est correcte, on voudrait considérer le verbe *to give* comme gouvernant le NP *a book* dans la position Spec V'. En effet, le Filtre sur le Cas et le  $\theta$ -critère (qui seront présentés *infra*) présupposent une relation de gouvernement entre ces deux positions. Or, vu la définition (16) de la c-commande, la relation requise n'est pas permise puisqu'il y a entre le V et le Spec V' un noeud branchant intermédiaire qui empêche la relation de c-commande de s'établir. La solution proposée quelquefois a simplement consisté à comprendre le  $\gamma$  de la définition (16) comme signifiant non pas *noeud branchant*, mais plutôt *projection maximale*. On obtiendrait ainsi la définition suivante de c-commande, appelée *m-commande* :

(22) *M-commande*

$\alpha$  m-commande  $\beta$  si, et seulement si :

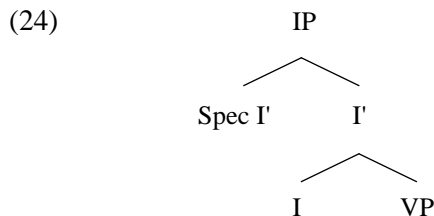
- (i)  $\alpha$  ne domine pas  $\beta$  et  $\beta$  ne domine pas  $\alpha$ .
- (ii) La première *projection maximale* qui domine  $\alpha$  domine également  $\beta$ .

On aura noté que la définition (22) correspond très exactement à la définition (16) avec la spécification supplémentaire que  $\gamma = X''$ , c'est-à-dire une projection maximale.

Il convient donc de modifier la définition du gouvernement fournie dans (19) de façon à tenir compte de la redéfinition de la notion de c-commande. Nous proposons donc la formulation, provisoire, suivante :

- (23) *Gouvernement (ii)*  
 $\alpha$  gouverne  $\beta$  si, et seulement si,
- (i)  $\alpha$  est une catégorie de rang zéro ( $X^\circ$ )
  - (ii)  $\alpha$  m-commande  $\beta$ .

Si elle est ainsi définie, la notion de gouvernement permet (et exige) de toutes les catégories-têtes de gouverner leurs spécifieurs. Cette extension concerne donc, entre autres, la relation qui s'établit entre le noeud I et la position Spec I' dans la configuration suivante :



On dira donc que, dans le cas général et sous certaines conditions sur lesquelles nous reviendrons, le noeud I gouverne le constituant contenu dans la position Spec I'. Cela signifie-t-il pour autant que le Cas nominatif assigné à un NP dans Spec I' s'opère sous gouvernement ? Nous y reviendrons.

---

<sup>25</sup> Il sera suggéré ci-dessous, lors de la présentation de l'hypothèse du branchement binaire (cf. § 2.2, notamment p. 54) que cette configuration est la *S-structure* adéquate pour rendre compte de la phrase (20).

### 1.2.2.2 La Condition de Minimalité

La définition (23), n'énonçant aucune autre contrainte structurale que celle de la m-commande, s'étend à un certain nombre de configurations où la relation de Gouvernement n'est pas désirable.

Prenons l'exemple suivant :

(25) La majorité a voté pour le candidat sortant

Si on laissait la notion de gouvernement telle quelle, on serait forcé d'admettre que le verbe *voter* gouverne le NP *le candidat sortant* puisqu'il le m-commande. Or cela ne constitue pas une analyse naturelle. Les raisons qui font que cette relation de gouvernement soit ici indésirable sont multiples. On peut évoquer la Théorie du Cas : le NP contenu dans un PP reçoit en principe son Cas de la préposition-tête et doit être supposé comme étant gouverné par elle<sup>26</sup>.

En conséquence, pour exclure la relation de gouvernement dans des cas analogues à (25) tout en la permettant dans des cas analogues à (21) ou (24), il faudrait avancer une contrainte particulière.

Comme le souligne Chomsky (1986b), la contrainte en question peut être exprimée de plusieurs manières. La solution généralement adoptée, connue sous le nom de *Minimalité*, annonce *grosso modo* qu'une catégorie ne peut pas être gouvernée de l'extérieur si elle est déjà gouvernée par un gouverneur local ou plus proche (*closer governor*). Nous choisissons ici la formulation suivante :

---

<sup>26</sup> Cette constatation est encore plus claire dans les langues qui assignent des Cas morphologiquement visibles, comme l'allemand (cf. Haegeman (1994 : 162-163)), ou l'arabe classique. Prenons l'exemple suivant :

(i)	A`TÂ	ZAYD <sup>UN</sup>	KITÂB <sup>AN</sup>	Li-`AMR <sup>IN</sup>
	a donné-3 <sup>e</sup> mas-sing	Zayd <sup>NOM</sup>	un livre- <sup>ACC</sup>	prép-Amr- <sup>DAT</sup>
	'Zayd a donné un livre à Amr'			

Par rapport au point qui nous préoccupe ici, cette phrase a une structure comparable à la phrase française (25). Le deuxième NP, *Amr*, y est gouverné par la préposition *LI* (= à) qui lui assigne le Cas datif, morphologiquement visible ; d'où la terminaison *IN* en exposant. Si l'on admet que l'assignation casuelle se fait sous gouvernement, on est forcé d'admettre que le NP en question est gouverné par la préposition et non pas par le verbe qui, lui, assigne le Cas accusatif, et seulement celui-ci (terminaison *AN*).

Notons que dans la transcription phonétique que l'on fait des exemples arabes, on utilise les transcriptions les plus usuelles. Il faut toutefois préciser que le *T* en gras désigne ici un *T* emphatique ( qui correspond à une dentale occlusive sourde vélarisée) alors que le *T* en caractère normal correspond au *T* français (sans vélarisation et sans emphase). L'accent circonflexe transcrit les voyelles longues. D'autre part, nous mettons en exposant les sons vocaliques qui correspondent aux différentes

(26) *Condition de Minimalité*

Dans la configuration [<sub>XP</sub> X [<sub>YP</sub> Y ZP ] ] X ne gouverne pas ZP.

Dans la configuration ci-dessus, Y est un gouverneur potentiel pour ZP, il c-commande ZP et ne c-commande pas X. La condition de Minimalité empêche donc une catégorie-tête de gouverner dans le domaine d'une autre catégorie-tête. Revenons alors un instant sur l'exemple (25) ci-dessus. Il a la configuration suivante :

(27) [<sub>IP</sub> La majorité a voté [<sub>PP</sub> pour [<sub>NP</sub> le candidat sortant ]]]

Il y est facile de constater que, si la condition de Minimalité est respectée, elle empêche le NP *le candidat sortant* (ou le protège) d'être gouverné par le verbe *voter*, puisque le NP en question appartient à une projection maximale distincte du VP, c'est-à-dire le PP dont la tête est la préposition *pour*.

Soit maintenant la phrase suivante et sa S-structure correspondante :

(28) (a) For John to leave...  
(b) [<sub>CP</sub> [<sub>C</sub> For ] [<sub>IP</sub> [<sub>Spec</sub> I' John ] [<sub>I'</sub> to leave ]]]

Là aussi, on voudrait pouvoir dire que le complémenteur *for*<sup>27</sup> gouverne *John*. Cela impliquerait-il le viol de la condition de Minimalité (puisque le NP *John* appartient à une projection maximale, IP) ? La réponse est négative : le IP ci-dessus n'a pas de catégorie-tête susceptible de gouverner le sujet (il s'agit d'un infinitif). En bref, le IP dans la configuration (28b) ne fonctionne pas comme barrière pour le gouvernement<sup>28</sup>. On est donc forcé d'admettre que certaines projections maximales fonctionnent comme *barrières* pour le gouvernement, mais pas d'autres. Pour résoudre cette difficulté, on a proposé d'exprimer une condition particulière sur les termes têtes gouverneurs, de façon à en exclure le INFL de la phrase (28) qui se caractérise par le fait qu'il est non-temporel.

---

terminaisons pertinentes, et notamment les marques casuelles : *AN* pour le Cas accusatif, *UN* pour le Cas nominatif, et *IN* pour le Cas Datif (et génitif).

<sup>27</sup> Sur le statut de *for* comme catégorie gouverneur, voir Kayne (1980) pour une comparaison entre *for* et *de*, Chomsky (1981, 1982), Ouhalla (1994), entre autres.

<sup>28</sup> Si nous nous rappelons de la notion de CSP (*catégorie syntaxique projetée*) avancée à la fin du § 1.2.1.2, nous pouvons dire que ce qui fonctionne comme une barrière pour le gouvernement n'est autre qu'une *catégorie syntaxique maximale projetée* (CSMP). Or, dans la phrase (28), le IP est une simple projection maximale et non pas une CSMP. Cette piste, qui dépasse largement le cadre de cette recherche, mériterait un examen plus approfondi.

En conclusion, nous pouvons avancer la définition suivante du gouvernement, ou plutôt du gouvernement par une *tête*<sup>29</sup>, qui a été avancée suite à Chomsky (1986b) et qu'on trouve, par exemple, dans Haegeman (1994 : 162) :

(29) *Gouvernement (iii)*

$\alpha$  gouverne  $\beta$  si et seulement si

- (i)  $\alpha$  est une catégorie gouverneur ; et
- (ii)  $\alpha$  m-commande  $\beta$  ; et
- (iii) aucune barrière n'intervient entre  $\alpha$  et  $\beta$ .

Où

- (iv) les catégories gouverneurs sont les têtes lexicales (V, N, P, A) et I temporel (*tensed*) ;
- (v) les projections maximales sont des barrières pour le gouvernement.

Cette définition, comme on peut le vérifier, permet de rendre compte de la relation de gouvernement dans tous les cas requis, vus tout au long de ce paragraphe, et seulement ceux-ci.

Ces deux grands paragraphes (§ 1.2.1 et 1.2.2), relativement longs, nous ont permis - du moins l'espérons-nous - de choisir - et de justifier - l'acception qu'il conviendrait de donner à la Théorie X-barre ainsi qu'à la définition du Gouvernement, deux notions centrales qui vont jouer un rôle décisif dans cette recherche.

Outre la présentation et la justification de ces deux Théories locales, ces paragraphes - comme on l'a sans doute noté - ont constitué pour nous une occasion propice pour présenter un certain nombre d'analyses et de principes qui, vu l'objet de cette recherche, ne peuvent pas prétendre à une présentation plus exhaustive, malgré leur extrême importance : l'approche argumentale, la notion de projection maximale, la facultativité du spécifieur, etc.

Dans le paragraphe qui suit, nous nous proposons de présenter - brièvement - les deux autres modules appelés à jouer un rôle dans ce travail : la Théorie du Cas et la  $\theta$ -Théorie.

---

<sup>29</sup> Tout ce que nous avons pu dire dans ce paragraphe ne concerne en réalité que le gouvernement par une tête et non pas les autres types de gouvernement. Cf. Chomsky (1986b), et surtout Haegeman (1994), ainsi que le chapitre II.

### 1.2.3 Autres modules

#### 1.2.3.1 La Théorie du Cas

Contrairement à des langues dites à *déclinaisons*, comme le latin ou l'arabe classique<sup>30</sup>, des langues comme le français ou l'anglais ne possèdent pas un système flexionnel riche morphologiquement puisque les NPs n'ont pas (en l'occurrence, n'ont plus) des terminaisons casuelles.

L'hypothèse, avancée à l'origine par Vergnaud et défendue dans le cadre du modèle GB, est de dire que le Cas est une propriété générale qui doit affecter les noms, tous les noms, dans toutes les langues. Ceci revient à considérer que même dans des langues comme le français ou l'anglais, il y a un système casuel où les NPs portent des Cas abstraits, c'est-à-dire non visibles morphologiquement, mais que certaines propriétés structurales rendent plausibles.

En français, il est possible de voir une survivance du marquage morphologique des Cas dans le système pronominal où l'on distingue le Cas génitif (porté par les pronoms possessifs : *mon, ton, son*, etc.), le Cas accusatif (porté par les clitiques objets : *me, te, le*, etc.), le Cas nominatif (porté par les clitiques sujets : *je, tu, il*, etc.) et, enfin, le Cas datif (porté, dans certains contextes, par les pronoms personnels datifs : *me, te, lui*, etc.). Comme le font voir les phrases suivantes, ces pronoms, étant casuellement marqués, ne peuvent pas remplir n'importe quelle fonction syntaxique :

- (30) (a) Pierre a offert des fleurs à Marie  
(b) Il / \*le / \*lui a offert des fleurs à Marie  
(c) Pierre lui / \*la / \*elle a offert des fleurs  
(d) Pierre les / \*elles / \*leur a offertes à Marie
- (31) (a) Les fleurs de Marie  
(b) Ses / \*elle / \*la / \*lui fleurs

---

<sup>30</sup> Nous parlons ici de l'arabe classique parce que nous avons la nette impression qu'en arabe standard on ne recourt au marquage morphologique des Cas que dans les situations où il y a risque d'ambiguïté ou dans celles où, pour des raisons strictement morpho-phonologiques, ce marquage est obligatoire. Malheureusement, cette observation, malgré son évidence, ne semble pas avoir été étayée par des études précises et rencontre même une certaine résistance...



Aussi si l'on considère comme Milner<sup>31</sup> que certains compléments en *à* comme dans (30) et certains compléments en *de* comme dans (31) ne sont pas des compléments indirects mais comme des compléments directs sans prépositions<sup>32</sup>, on s'attend, comme dans le cas des pronoms, à ce que ces positions compléments ne puissent pas normalement être occupées par des NPs qui portent des Cas autres que ceux pour lesquels elles sont spécifiées. Or cette prédiction est correcte, comme le suggère le couple suivant de phrases :

- (32) (a) \*Pierre a offert des fleurs Marie  
 (b) \*Les fleurs Marie

Par extension, on peut considérer que le même raisonnement s'applique, *mutatis mutandis*, aux Cas nominatif et accusatif. On suppose donc que la position sujet ne peut pas *naturellement* être occupée par des NPs qui ne portent pas le Cas nominatif et que la position objet ne peut pas *naturellement* être occupée par des NPs ne portant pas le Cas accusatif. Les exclusions suivantes sont ainsi prédites :

- (33) (a) \*A Pierre / \*De Pierre a offert des fleurs à Marie  
 (b) \*Pierre a offert à / de des fleurs à Marie  
 (c) \*Des fleurs a offert Pierre à Marie

La phrase (a) suggère que la position sujet ne peut pas accueillir des NPs qui portent les Cas génitif et datif ; la phrase (b) suggère que la position objet ne peut pas accueillir ces mêmes Cas ; la phrase (c) suggère que la position sujet ne peut pas être occupée par des NPs accusatifs, ni la position objet par des NPs nominatifs<sup>33</sup>.

---

<sup>31</sup> Voir « Les Génitifs adnominaux en français » dans Milner (1982), ainsi que Milner (1986) & (1989 : 436, n. 15).

<sup>32</sup> Ceci revient à dire que le NP en (30) n'est pas *Marie* mais plutôt *à-Marie*, *à* étant une simple marque casuelle. Le même raisonnement s'applique à *de* dans (30). Dans les deux cas, *à* et *de* ne sont donc pas des prépositions.

<sup>33</sup> Nous ne pensons pas que l'argumentation est circulaire si, suite à Milner (1989), on distingue la position syntaxique du terme qui l'occupe. La première détermine la fonction ; le second porte le Cas. La coïncidence entre eux ne serait obtenue que par le principe de naturalité. Comme toute coïncidence de ce type, on s'attend à ce qu'elle soit, dans certains contextes, enfreinte. Or c'est bien ce qui se passe, dans des phrases anglaises comme la suivante :

(i) *For John to leave...*

où le NP *John*, tout en occupant une position sujet, porte un Cas objectif : la preuve en est que seule la forme pronominale *him* (vs *he*) est admise dans la position sujet :

(ii) *For him to leave...*

(iii) \**For he to leave...*

Si ces analyses sont correctes, on suppose que tout NP plein doit porter un Cas. Cette conclusion descriptive prend en GB la forme d'un principe général, que l'on doit à Chomsky (1981), appelé *Filtre sur le Cas*, et qu'on suppose opérer en S-structure :

(34) *Filtre sur le Cas*

\*<sub>[NP α]</sub> si α est doté d'une matrice phonétique et ne porte pas de Cas.

Ce Filtre permet une analyse plausible qui considère le Cas comme est une propriété générale des NPs et non pas des seuls pronoms.

Dans le modèle GB, on considère que le marquage casuel ne s'opère que dans une classe bien déterminée de contextes configurationnels. Plus précisément, on suppose qu'un NP ne peut recevoir de Cas que s'il est gouverné par une tête capable de le lui assigner. Ce qui nous donne les trois règles suivantes, que nous empruntons à Rouveret (1987 : 207-208) :

- (35) (a) NP est nominatif quand il est gouverné par AGR et/ou Temps  
(b) NP est objectif quand il est gouverné par V  
(c) NP est oblique quand il est gouverné par P et par certains verbes lexicalement marqués.

Pour des raisons évidentes d'économie, nous ne pourrions malheureusement pas commenter ces règles qui sont, pour le moins, insuffisantes<sup>34</sup>. Dans le chapitre II, nous reviendrons pourtant sur la règle (35a).

### 1.2.3.2 La $\theta$ -Théorie

En présentant ci-dessus la notion de projection maximale (§ 1.2.1.2), nous avons déjà distingué entre deux types de relations : d'une part, les relations strictement syntaxiques, comme celles qui relient un terme à une position ou celles, responsables de la notion de fonction grammaticale, qui relient une position à une autre ; et, d'autre part, les relations typiquement sémantiques qui, tout en entretenant un lien naturel avec les premières, doivent en être distinguées. Font partie de ce deuxième ordre d'informations les notions d'*argument*, de *prédicat* et de *rôle*. On parle de prédicats - ou de *catégories opérateurs* - pour désigner la classe des termes qui ont la particularité définitoire de ne s'employer qu'en association avec d'autres termes qui les complètent et auxquels ils attribuent une fonction sémantique ou rôle. On parle

d'argument pour désigner les termes sélectionnés par les prédicats. En sélectionnant un argument donné, un prédicat lui assigne une fonction sémantique particulière - Agent, But, Thème, Destinataire, etc. - appelée *rôle thématique* ou  *$\theta$ -rôle*.

Comme nous l'avons souligné plus loin, chaque prédicat peut être défini grâce à une structure argumentale que l'on suppose unique et constante. À ce titre, ce type d'information caractérise le terme dans son individualité et peut donc être mentionné dans le lexique dans l'entrée qui correspond au terme en question. La structure argumentale d'une unité lexicale donnée se présente comme l'équivalent en sémantique de la notion syntaxique de sous-catégorisation. On appelle enfin *grille thématique* (ou  *$\theta$ -grille*) la liste, non ordonnée, des  $\theta$ -rôles qu'un prédicat donné assigne à ses arguments. Un verbe comme *offrir*, par exemple, aura donc une  $\theta$ -grille constituée par les trois  $\theta$ -rôles suivants : un Agent (ou Source), un Thème et un Destinataire qui sont supportés respectivement par *Pierre*, *fleurs* et *Marie* dans la phrase : *Pierre offre des fleurs à Marie*.

La  $\theta$ -Théorie (ou Théorie Thématique) est le module de GB qui se charge de l'étude des propriétés de sélection sémantique des termes, propriétés qu'il tente de formaliser en les liant à des caractéristiques syntaxiques correspondantes. On peut même dire que ce qui intéresse en premier chef cette théorie, c'est la recherche de manifestations syntaxiques dans les relations thématiques.

De ce point de vue, plusieurs régularités syntaxiques ont été observées.

D'abord, sur le plan catégoriel, si toutes les catégories lexicales de rang zéro semblent pouvoir fonctionner comme prédicats, seuls les NPs à interprétation référentielle et les domaines propositionnels S' peuvent fonctionner comme arguments.

Ensuite, sur le plan positionnel, d'autres régularités sont observables. Rappelons qu'on appelle en GB *position  $\theta$*  toute position syntaxique où un  $\theta$ -rôle (interne ou externe)<sup>34</sup> est assigné par un prédicat. Rappelons aussi qu'on appelle *position A* (de *position argumentale*) toute position syntaxique où un argument est *susceptible* d'être directement généré (*base-generated*). Les positions argumentales correspondent ainsi aux positions appelées, c'est-à-dire les positions compléments et sujet, et s'opposent ainsi aux *positions non argumentales*, appelées aussi *positions A'*, des positions qui ne sont pas naturellement destinées à recevoir des

---

<sup>34</sup> Ceci est notamment vrai si l'on considère à et de, dans certains cas (voir la différence soulignée par Milner (op. cit.) entre par exemple les verbes *penser* et *donner*) comme des marqueurs casuels.

<sup>35</sup> La tendance générale est aujourd'hui de considérer le sujet comme un argument indirect ou externe. Ce n'est pas l'avis de Milner. Nous reviendrons plus longuement sur ce problème lors de la présentation de la théorie du sujet.

arguments. C'est notamment le cas des positions Spec C', de cliticisation ou d'adjonction. Ces notions étant admises, il est maintenant possible d'avancer que, dans le cas le plus général, toutes les positions  $\theta$  sont des positions A. Toutefois, l'inverse n'est pas vrai puisque non seulement une position A peut être vide, mais, en plus, il arrive qu'elle soit occupée par un terme spécifié [non-argument]. Dans la phrase (36a), nous avons un exemple du premier cas de figure (position argumentale, en l'occurrence objet, vide) ; dans la phrase (36b), nous avons un exemple du second (la position sujet est occupée par l'explétif *il*, considéré par définition comme non-argument) :

- (36) (a) J'ai déjà donné [<sub>N<sup>o</sup></sub> e ]  
 (b) *Il* est venu deux personnes.

Enfin, la  $\theta$ -Théorie énonce un principe général, appelé  *$\theta$ -critère*<sup>36</sup>, qui se présente comme une condition générale sur la représentation des structures thématiques. Il peut être formulé comme suit :

- (37)  *$\theta$ -Critère*  
 (a) Tout argument supporte un  $\theta$ -rôle et un seul.  
 (b) Tout  $\theta$ -rôle est assigné à un argument et un seul.

Ce principe est supposé opérer au niveau de la FL puisque c'est à ce niveau que sont déterminées les relations sémantiques dont les relations thématiques font partie. Mais, vu le Principe de Projection, le  $\theta$ -critère est aussi valable au niveau de la D-structure et de la S-structure.

### 1.3 Conclusion

Cette introduction qui visait une présentation sommaire du modèle du Gouvernement & Liage, malgré les proportions, peut-être trop grandes, qu'elle a prises, n'a fait qu'effleurer un nombre limité d'analyses et de principes avancés dans ce cadre. Une présentation exhaustive de ce modèle dépasserait largement le cadre de cette recherche. Notre objectif n'y était que de fournir quelques notions, et de présenter quelques modules et principes qui seront appelés à

---

<sup>36</sup> Ce principe a été formulé de plusieurs manières. Voir, par exemple, Chomsky (1986a) pour l'expression de ce principe en termes de *chaînes*.

jouer un rôle dans ce travail. Espérons que nous nous y soyons parvenu sans avoir été trop schématique...

## 2. Représentations syntaxiques

### 2.1 Les Arbres syntaxiques

Nous concevons la syntaxe comme une théorie *mixte* (au sens que lui donne Milner), c'est-à-dire à la fois *dynamique* et *positionnelle*. Elle est dynamique dans le sens où les relations opérateurs-arguments sont exprimables d'abord en termes de force (voir la notion de  $\theta$ -grille présentée dans § 1.2.3.2) ; elle est positionnelle puisque les sites sont exprimables en termes de positions.

Cela signifie concrètement que nous adoptons explicitement l'hypothèse des sites et l'hypothèse des positions. Ces deux hypothèses sont explicitées, pour la première fois à notre connaissance, par Milner (1989), et ont des conséquences théoriques et empiriques de toute première importance<sup>37</sup>.

Parmi ces conséquences, il convient de souligner qu'il est désormais possible de donner au site, notion abstraite, une représentation spatiale. La question qui se pose est de savoir de quelle nature est cette position syntaxique. S'agit-il d'une métaphore qui tente simplement de rendre visible pour l'imagination des notions abstraites en les spatialisant, ou, au contraire, s'agit-il d'une géométrie propre au langage ? Milner, et nous sommes d'accord avec lui, penche plutôt pour cette deuxième hypothèse puisque l'espace syntaxique, souligne-t-il, a des caractéristiques étranges qui le distinguent de l'espace ordinaire<sup>38</sup>. Du coup, parler des vertus pédagogiques des représentations spatiales en syntaxe n'aurait de sens que s'il y avait effectivement une géométrie spatiale objective que ces représentations ne font que tenter de sténographier.

Si tel est le cas, la question qui se pose est de savoir quelles sont les propriétés de la géométrie syntaxique. Pour y répondre, il convient de déterminer les propriétés définitoires de la

---

<sup>37</sup> La première hypothèse, celle des sites, est présentée comme comportant les deux parties A et B suivantes :

A. « Sauf exception, un terme donné occupe un site et un site donné doit être occupé par un terme. » (Milner, op. cit. : 291).

B. La seconde partie de l'hypothèse des sites comporte elle-même deux sous-parties :

I. « Les sites ont par eux-mêmes des propriétés que résume le nom du site. » (Milner, op. cit. : 293)

II. « Ce nom est un nom catégoriel. » (ibid.)

Quant à l'hypothèse des positions, elle peut être énoncée comme suit :

« Les sites syntaxiques sont des positions. » (op. cit. : 299)

notion de position syntaxique. Celles-ci ont été classées par Milner en deux groupes : (i) d'une part, les propriétés absolues, c'est-à-dire principalement l'étiquetage catégoriel ; et, d'autre part, (ii) les propriétés relationnelles, c'est-à-dire les relations qui s'établissent entre les diverses positions et qui sont à l'origine de la notion de *fonction syntaxique*.

La relation syntaxique qui s'établit entre les positions est vue ici comme chez Milner, comme une relation de dominance et d'inclusion. Ainsi, par exemple, le sujet est le NP qui est directement dominé par S, le complément d'objet direct est le NP qui est directement dominé par VP, etc. Cette relation, comme il le souligne à juste titre, est représentable (et représentée) d'une façon privilégiée grâce au formalisme des arbres.

Toutefois, les arbres ont fait l'objet d'une critique (surtout par Milner) puisqu'il semblerait qu'ils recèlent plus d'information qu'il ne faudrait. Il y aurait essentiellement trois types de surplus d'informations impliqués par les arbres : (i) l'extension de la représentation en arbre à un certain nombre de domaines syntaxiques où elle ne serait pas pertinente ; (ii) la non-distinction entre un terme quelconque et la position qu'il occupe et, enfin, (iii) la superposition, à la géométrie syntaxique, d'une autre géométrie, i.e. la géométrie des places.

Concernant la première critique, i.e. la non-validité de la représentation arborescente dans un certain nombre de domaines syntaxiques, il nous semble, même s'il est extrêmement difficile de le prouver d'une façon convaincante, qu'elle doit être relativisée. En effet, contrairement à Milner (1991), nous pensons que l'hypothèse géométrique n'est pas seulement opérationnelle pour la représentation du sujet, mais aussi pour celle des diverses positions internes aux groupes verbaux. Parmi les cas où la validité de la représentation géométrique dans les positions internes à un VP doit être supposée, nous pouvons anticiper ici le traitement que nous aurons à réserver aux verbes admettant plus d'un complément<sup>39</sup>. Ceci dit, certaines précautions nous semblent nécessaires pour limiter des lectures géométriques trop fortes...

Concernant la deuxième critique, il nous semble qu'il est possible d'y remédier en supposant qu'en plus des relations entre positions, il y a un autre type de relations syntaxiques : les relations d'*occupation* qui s'établissent entre les termes et les positions qu'ils occupent<sup>40</sup>. La seule manière, nous semble-t-il, de récupérer un nombre important d'informations concernant l'occupation des sites est de poser qu'il s'agit d'une relation syntaxique. Cela nous permettrait principalement de mettre le doigt sur les deux types de distorsions suivantes :

(i) distorsion hiérarchique : une position de rang 2 est occupée par un terme dont la CSP est de rang zéro ou de rang 1. C'est le cas d'un NP comme *Marie* (CSP de rang zéro) ou d'un NP comme *pictures of John* (rang 1) qui occupent tous les deux une position NP

---

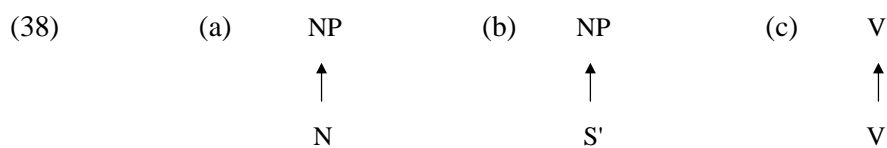
<sup>38</sup> Voir Milner (1989 : 300-301).

<sup>39</sup> Cf. l'hypothèse du Branchement Binaire, présentée dans le § 2.2 *infra*

(projection maximale). Nous dirons que la relation d'occupation est hiérarchiquement non coïncidente<sup>41</sup> ;

(ii) distorsion catégorielle : une position étiquetée catégoriellement  $\alpha$  est occupée par une CSP  $\beta$  (dont la tête appartient à la catégorie lexicale  $\beta$ ). C'est notamment le cas, par exemple, d'une position NP occupée par un S' (cf. *Qu'il vienne seul me paraît être une bonne solution*). Nous dirons que la relation d'occupation est catégoriellement non coïncidente.

Nous posons que cette relation d'occupation dans un formalisme spatial quelconque peut être rendue par une flèche verticale unidirectionnelle qui va de bas en haut et qui se lit *la CSP  $\alpha$  (ou la tête  $\gamma$ ) occupe la position  $\beta$*  :



Dans les représentations ci-dessus<sup>42</sup>, on dira que dans (a) la CSP N occupe la position NP ; dans (b), la CSP S' occupe la position NP ; et dans (c), le V-tête occupe la position V. Pour des raisons évidentes d'économie et de naturalité, nous ne ferons recours à ce genre de représentations que lorsqu'il y a une distorsion. Quant à la réécriture lexicale des CSP, elle sera représentée par une flèche verticale non directionnelle, ce qui est suffisant pour la distinguer, représentationnellement, de la relation d'occupation. Dans la représentation suivante, nous dirons que la position NP est occupée par une CSP de type nominal et de rang zéro, i.e. N, et que la CSP est réécrite en *Marie* :



<sup>40</sup> Si pour Milner (1989), cette relation n'est pas syntaxique (il s'agirait plutôt d'une donnée primitive de la théorie puisque cette relation est simplement *posée* par l'hypothèse des sites), dans « Géométries » (1991), il semble au contraire considérer la relation d'occupation comme une relation syntaxique.

<sup>41</sup> Il ne faut pas confondre ce genre de distorsion avec les distorsions argumentales. Dans ces dernières, puisque nous posons l'existence de positions appelées vides, il n'y a pas de non coïncidence hiérarchique.

<sup>42</sup> La relation d'occupation peut, nous semble-t-il, difficilement être représentée autrement que par une géométrie spatiale. Nous pensons notamment que la représentation en crochets étiquetés est en l'occurrence incapable de refléter directement la différence entre la CSP et l'étiquette catégorielle du site : dans une représentation comme [<sub>X</sub>  $\alpha$ ],  $\alpha$  est très généralement du matériel lexical, et non pas une catégorie syntaxique.

Sur le dernier point, i.e. l'ordre linéaire, il est facile de voir que le problème majeur des arbres - mais aussi des crochets étiquetés, peut-être même d'une façon encore plus tranchée - est en effet qu'ils sont lisibles à la fois sur l'axe horizontal (de gauche à droite) et sur l'axe vertical (de haut en bas). Pour le modèle GB, il ne s'agit pas là d'un défaut puisque les arbres, en S-structure, sont considérées, par définition, comme des représentations à la fois hiérarchiques et linéaires des relations syntaxiques<sup>43</sup>.

Or, si suite à Milner (1989) on distingue entre places et positions, il n'est pas du tout certain que la géométrie des positions corresponde, d'une façon aussi triviale, à la géométrie des places. Milner (1991 : 10) note : « Même s'il se révélait que les géométries syntaxiques et les géométries de placement se correspondent exactement, leur disjonction logique et empirique devrait être maintenue, pour faire apparaître justement ce qu'il y a de logiquement imprévisible et d'empiriquement décisif dans leur correspondance. » Et il ajoute aussitôt : « Au reste, on sait que la correspondance n'est jamais entière ; tout au plus peut-on supposer une relation "naturelle" entre les deux types de géométries. » Ce n'est pas le lieu ici de développer en détail la distinction entre le système des places et le système des positions. Nous renvoyons à Milner (1989) pour une argumentation bien développée et qui nous semble entièrement convaincante<sup>44</sup>.

Dès lors, pour résoudre le grave problème de la non-coïncidence entre représentations linéaire et syntaxique, la solution que nous proposons serait de réserver la représentation en arbre à la syntaxe, représentation qu'on suppose fixe à l'intérieur de la même langue, et de poser des règles d'ordre linéaire, règles que l'on suppose indépendantes et particulières à chaque langue. Ces règles sont analogues aux règles d'Ordre L(inéaire) du modèle GPSG (cf. Abeillé (1993)), mais ne se confondent pas avec elles puisque, dans le modèle GPSG, les règles OL n'interviennent que pour ordonner des catégories du même niveau hiérarchique. Cette solution permet de garder une distinction claire entre places et positions et permet, nous semble-t-il, de résoudre la plupart des problèmes rencontrés. Du coup, la S-structure ne sera plus vue au cours de ce travail comme une représentation à la fois hiérarchique et linéaire des relations

---

<sup>43</sup> Selon la plupart des linguistes chomskiens (voir, par exemple, Chomsky (1986a, b), Guéron & Pollock (1991), Ouhalla (1994)) l'ordre linéaire est fixe dans une langue donnée. D'où leurs tentatives d'avancer le *Head Parameter* qui intervient selon eux dans le système X-barre et peut prendre la forme suivante (Ouhalla (1994 : 269)) :

*Head Parameter* :

(i)	Head-first
(ii)	Head-last.

Il va de soi que nous sommes loin d'être convaincu par de telles tentatives.

<sup>44</sup> Nous nous contentons ici de citer simplement deux exemples de cas de non-correspondance entre les deux systèmes. Le premier cas est celui d'un changement de places qui n'implique pas un changement de positions, comme dans le célèbre exemple de Molière (*le Bourgeois gentilhomme*, Acte II, scène IV) - rappelé par Milner - où le Maître de Philosophie énumère les diverses variantes linéaires de *Belle marquise, vos beaux yeux me font mourir d'amour*. Le deuxième cas, tout aussi parlant, est celui d'un changement de positions qui ne se traduit pas par un changement de places comme dans l'exemple suivant que nous empruntons aussi à Milner :

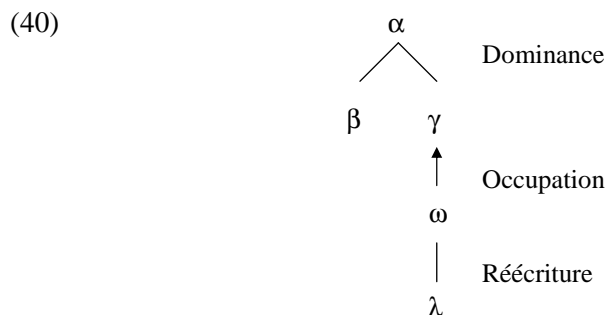
(i) J'ai fait écrire une lettre à ma femme



syntaxiques, mais simplement comme une représentation strictement syntaxique (hiérarchique) de ces relations. En conséquence, tout en continuant à se distinguer de la D-structure, la S-structure ne peut pas nous livrer directement l'ordre des mots, puisqu'on n'est pas à l'abri d'un ultime changement d'ordre linéaire qui ne corresponde pas à un mouvement syntaxique, i.e. un simple déplacement de termes comme dans *vos yeux d'amour me font, belle Marquise, mourir*. Cette analyse, d'inspiration milnérienne, n'est pas triviale et aura des conséquences décisives sur le traitement que nous aurons à réserver aux divers types d'*inversion de sujet*. Concrètement, cela implique, qu'un déplacement quelconque peut correspondre aussi bien à un simple changement de places (un terme quelconque se déplace linéairement sans changer de position) qu'à un changement de positions (un terme quelconque quitte sa position d'origine vers un autre site syntaxique)<sup>45</sup>.

Nous avançons donc que les arbres, non seulement en raison de leurs vertus pédagogiques et économiques (ils donnent à lire directement les diverses relations syntaxiques contrairement aux crochets étiquetés, par exemple, qui demandent un effort de calcul plus important), mais aussi en raison de leur exhaustivité (ils contiennent les informations nécessaires et seulement celles-ci)<sup>46</sup>, permettent une représentation syntaxique spatiale adéquate.

En conclusion, nous proposons la configuration arborescente virtuelle (*stemma virtuel* dirait Tensière (1957)) suivante :




---

et où le NP *ma femme* peut être aussi bien le destinataire que l'auteur de la lettre...

<sup>45</sup> Cette analyse permet aussi, nous semble-t-il, de restreindre la multiplication inquiétante de positions syntaxiques que l'on observe dans les tendances actuelles du modèle GB (voir, par exemple, Pollock (1989), Chomsky (1991b)).

<sup>46</sup> Il est en effet facile de voir que l'étiquetage catégoriel des sites, d'une part, et, de l'autre, les différentes relations de dominance entre les noeuds, ainsi que la relation d'occupation permettent de représenter d'une façon exhaustive les informations dont nous avons besoin en syntaxe.

Quant à la distinction entre une tête et son complément (qui appartiennent, dans une représentation arborescente, au même rang hiérarchique), elle s'opère automatiquement, si l'on ose dire, grâce au rang hiérarchique de la position syntaxique (à ne pas confondre avec le rang de la CSP) : seules les positions de rang zéro peuvent être tête, alors que les positions compléments sont de rang 2. Nous n'avons donc pas besoin de spécifier, comme dans la représentation (45) *infra* empruntée à Abeillé, s'il s'agit d'une branche tête ou d'une branche complément.

Cette représentation permet, pensons-nous, de remédier à la plupart des problèmes représentationnels susceptibles d'être rencontrés...

## 2.2 L'hypothèse du branchement binaire

On appelle généralement *noeud branchant* un noeud qui contient plus d'une branche. Les noeuds branchants peuvent *a priori* contenir soit (i) deux branches (*noeuds branchants binaires*) comme les PPs qui contiennent une branche pour la préposition tête et une branche pour le NP complément de préposition ; soit (ii) trois branches (*noeuds branchants ternaires*) comme dans certains VPs où l'on compte plus d'un complément. Si l'on tient compte des adjoints, on peut avoir des noeuds à quatre ou à cinq branches.

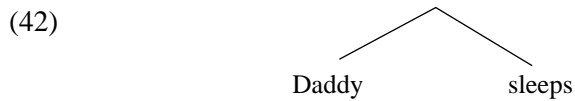
La Théorie X-barre adoptée ci-dessus - en instaurant un niveau hiérarchique intermédiaire (X') - a permis de restreindre d'une façon draconienne le nombre de noeuds ternaires. Contrairement à certains linguistes, comme Gross (1975) et Abeillé (1993), qui proposent pour les Ss du français des structures sans VPs, c'est-à-dire des structures plates (non configurationnellement hiérarchisées), le modèle GB tente de proposer systématiquement des structures stratifiées pour les différents constituants syntaxiques. Mais il demeure des cas où des noeuds à plus de deux branches existent : c'est notamment le cas du VP dont le verbe admet plus d'un complément (en français, les verbes *donner*, *écrire*, etc.). Or, même dans ces cas, suite à Kayne (1984, cité par Chomsky (1995) et Haegeman (1994)), il semble préférable de représenter les structures syntaxiques en noeuds systématiquement binaires. Pourquoi en est-il ainsi ?

Selon Haegeman (1994 : 138 sq.), plusieurs données théoriques et empiriques suggèrent que les noeuds binaires sont préférables. Elle invoque principalement un argument en rapport avec l'acquisition du langage. Une structure binaire est, semble-t-il, plus facile à acquérir que des structures multiples et changeantes. Or, on constate que les jeunes enfants acquièrent très facilement et d'une façon uniforme leurs langues maternelles.

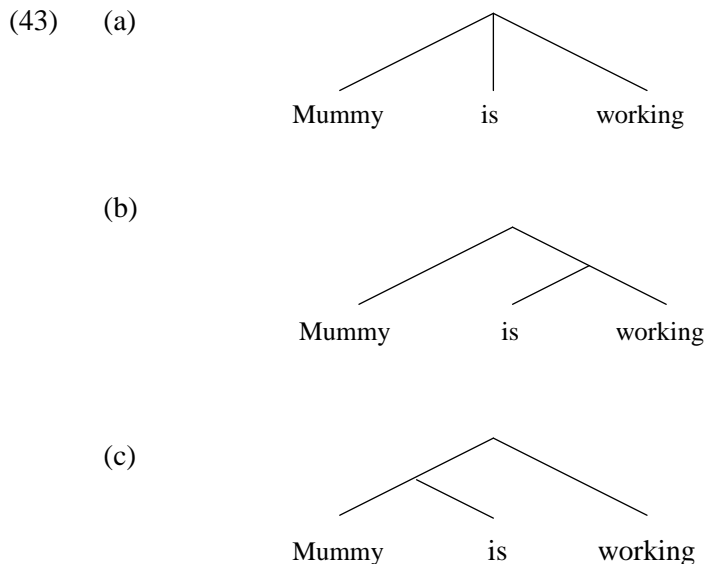
Nous nous proposons de développer brièvement cet argument que nous empruntons à Haegeman (op. cit). Appelons A la théorie de la grammaire qui admet librement toutes sortes de noeuds branchants. Appelons B la théorie de la grammaire qui n'admet que les noeuds branchants binaires. Soit alors les trois phrases suivantes qu'un enfant anglais peut entendre :

- (41) (a) Daddy sleeps  
(b) Mummy is working  
(c) Mummy must leave now

La théorie A et la théorie B assignent la même structure pour la phrase (41a), à savoir :



En revanche, pour la phrase (41b), alors que la théorie A offre les trois possibilités structurales (43a, b et c), la théorie B n'admet que les deux dernières représentations :



L'argumentation vaut également, *mutatis mutandis*, pour la phrase (41c) à laquelle la théorie A offre huit représentations contre seulement cinq possibilités structurales admises par la théorie B (cf. Haegeman (op. cit. : 141-143)).

Et Haegeman de noter (143) : « A child equipped with a UG that implements only binary branching will have fewer decisions to make when assigning syntactic structure to the data he is exposed to than a child equipped with a less constrained UG which allows ternary or four-way branching [...]. »

Tout en rappelant les réserves que nous avons exprimées ci-dessus à propos de GU, l'argumentation de Haegeman nous semble bien fondée. D'une façon générale, une théorie grammaticale est en effet d'autant plus préférable qu'elle est contrainte : il y va de sa plausibilité et de son pouvoir explicatif.

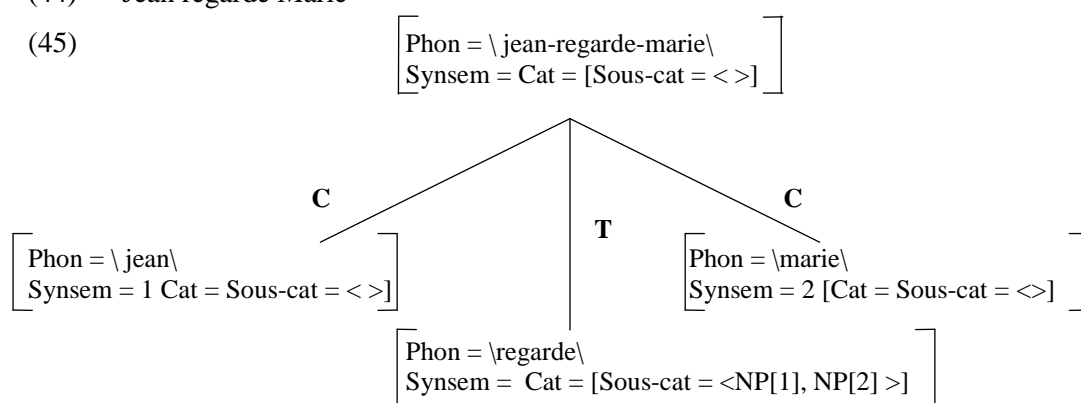
Indépendamment de l'acquisition du langage, il nous semble nécessaire d'avancer d'autres arguments purement linguistiques qui nous font préférer les structures exclusivement binaires. D'abord, il convient de rappeler que la théorie syntaxique se doit de se donner les moyens d'opérer la distinction entre position et place et de faire voir, au-delà des données linéaires, qui sont les seules données immédiatement observables, le système syntaxique en

question. Milner écrit (op. cit. : 375, n. 11) : « Certains auteurs ont douté de l'existence du Groupe verbal comme entité syntaxique (par exemple, M. Gross). Leurs arguments ne sont pas dépourvus de valeur. De façon générale, il est vrai qu'aucun événement syntaxique majeur ne met en cause le seul Groupe verbal, à l'exclusion du reste de la phrase. Cela étant admis, *la notion de Groupe verbal paraît utile pour déterminer la fonction des compléments.* » [c'est nous qui soulignons]. La théorie grammaticale doit donc noter quelque part les fonctions syntaxiques des termes.

Aussi, si Abeillé (1993 : 191), par exemple, propose, dans le cadre du modèle HPSG, pour la phrase (44) la représentation simplifiée (45) :

(44) Jean regarde Marie

(45)



la question qui doit être posée est de savoir quels sont les moyens dont dispose la théorie grammaticale pour déterminer les fonctions des deux NPs ci-dessus. Comment reconnaît-on que *Jean* est bien sujet par opposition à *Marie* qui est complément d'objet ? Rien, dans la représentation *arborescente* ci-dessus, ne permet de répondre à ces questions. La réponse est contenue dans les structures de traits, et notamment celle qui est attribuée à la branche-tête : dans la liste de sous-catégorisation, les deux indices, i.e. [1] et [2], affectés aux deux NPs, renvoient respectivement au sujet et au complément. C'est que la notation < > désigne une liste ordonnée de traits, en l'occurrence une liste de constituants sous-catégorisés par le verbe. De quel ordre s'agit-il sinon de l'ordre linéaire ?

Comme nous l'avons dit ci-dessus (§ 2.1), dans une théorie syntaxique positionnelle qui distingue nettement entre positions et places, les fonctions doivent être représentées géométriquement. Aussi, si un verbe sous-catégorise deux compléments directs, comme cela arrive quelquefois dans certaines langues (anglais, arabe, etc.), la théorie syntaxique doit pouvoir proposer deux positions distinctes à chacun de ces compléments.

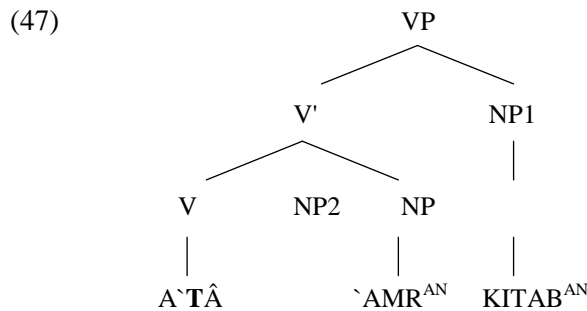
Ce n'est pas le lieu ici de développer ces remarques, qui sont par ailleurs extrêmement difficiles. Mais on peut donner quelques indications sommaires à propos de l'arabe classique qui fait partie des langues qui admettent deux compléments directs. Prenons par exemple le cas de la phrase suivante :

- (46)    ?A`TÂ                      ZAYD<sup>UN</sup>                      `AMR<sup>AN</sup>                      KITÂB<sup>AN</sup>  
           a donné-3<sup>e</sup> mas-sing    Zayd-<sup>NOM</sup>                      Amr-<sup>ACC</sup>                      un livre-<sup>ACC</sup>  
           'Zayd a donné un livre à Amr'

Si l'on devait réserver à cette phrase une représentation non hiérarchisée, comme (43a) *supra*, on ne pourrait pas différencier les deux positions syntaxiques qui correspondent aux deux compléments directs. Une telle représentation semble en effet refléter directement l'ordre linéaire et ne dit rien sur la fonction exacte de chacun de ces compléments, sur leurs possibilités de passivation, etc.

L'hypothèse du branchement binaire, supposant d'une façon apriorique que les deux NPs compléments n'occupent pas des positions appartenant à un même niveau hiérarchique, doit énoncer clairement des prédictions précises sur les comportements et les particularités de ces deux compléments.

En simplifiant considérablement, supposons que la phrase (46) puisse avoir la représentation suivante :



La question qui se pose est de savoir quelle est la nature de la position NP1 ? On sait que, en vertu de la théorie X-barre, cette position correspond à la position Spec V'. Cette analyse revient à donner à l'un des deux 'compléments' directs le statut de spécifieur, et non plus celui de complément (direct) du verbe.

Pour justifier cette analyse sur le plan empirique, il faut préciser qu'il y a, isolée par la grammaire arabe classique, une fonction appelée *TAMYIZ* et qu'on traduit généralement par



- (b)    ?U`TIYA       KITÂB<sup>UN</sup>       LI-`AMR<sup>IN</sup>  
          est-donné    livre-<sup>NOM</sup>       prép-Amr-<sup>DAT</sup>  
           'Un livre est donné à Amr'

Contrairement au français, le premier nom, *Amr*, peut donc faire l'objet d'une passivation. Cela est tout à fait explicable puisque ce nom occupe bien la position de complément d'objet direct - ce qui n'est pas le cas en français - et il n'y a *a priori* aucune raison pour qu'il résiste à la passivation. C'est la passivation dans l'exemple (49b) qui semble apparemment poser un problème à notre traitement, puisque nous avons prédit que le NP *KITÂB*, occupant la position Spec V', ne pourrait pas normalement faire l'objet d'une passivation.

A y voir de plus près, cette passivation, loin de contredire l'analyse proposée ici, semble même nous confirmer. En effet, il nous semble que la phrase (49b), contrairement à la phrase (49a), ne provient pas de la D-structure correspondant à (46), mais plutôt d'une autre phrase, très proche sémantiquement, mais qui se distingue par une construction syntaxique différente, à savoir :

- (50)   A`TÂ                   ZAYD<sup>UN</sup>       KITÂB<sup>AN</sup>       Li-`AMR<sup>IN</sup>  
          a donné-3<sup>e</sup> mas-sing   Zayd-<sup>NOM</sup>       un livre-<sup>ACC</sup>       prép-Amr-<sup>DAT</sup>  
           'Zayd a donné un livre à Amr'

Dans cette phrase, il nous semble en effet que c'est le nom *KITÂB* (livre) qui occupe la position du complément direct, alors que le nom *AMR*, qui fait partie du constituant PP introduit par la préposition *LI* (= *à*), occupe la position Spec V'. Or, cette prédiction est correcte puisque le NP *AMR* ne peut pas faire l'objet d'une passivation dans la construction (50)...

Signalons enfin que l'analyse que nous proposons ici peut être étendue au verbe *to give*<sup>49</sup> en anglais qui semble se comporter de la même manière que son homologue arabe ?A`TÂ. Deux remarques passagères dans Chomsky (1995) et dans Haegeman (1994) signalent que Kayne (1984) et Larson (1988), dans deux travaux que nous n'avons malheureusement pas pu consulter, ont proposé des analyses très proches de celle défendue ici. La même analyse, nous semble-t-il, peut être naturellement étendue au verbe *donner* en français dont le complément datif (*à*-NP) occuperait, selon la logique développée ici, la position Spec V'...

Ce paragraphe a tenté de démontrer, d'une façon certes brève, que si l'on adopte l'hypothèse du branchement binaire, on est amené à approfondir les analyses permises par des grammaires moins contraintes.

<sup>49</sup> Cf. la note 25 ci-dessus et la représentation proposée pour ce verbe à la page 34.

### 3. Structure de la phrase en français

En introduisant ce chapitre, nous avons souligné le rôle crucial que joue la syntaxe dans la formulation et l'explication des hypothèses défendues dans cette recherche. Après la précision de l'ensemble d'outils théoriques qui nous sont nécessaires, il nous est désormais possible d'avancer une analyse relativement détaillée des structures syntaxiques du français. Cette analyse permettra, entre autres, de préciser et justifier la classification des structures syntaxiques opérées dans les chapitres II et IV.

Ce n'est pas le lieu ici de rappeler toutes les difficultés rencontrées par les grammaires traditionnelles et scolaires, et même certains modèles linguistiques, concernant la taxinomie des structures syntaxiques d'une langue comme le français. Dans le cadre linguistique qui nous sert ici de référence, i.e. le modèle GB, la plupart de ces difficultés trouvent des solutions naturelles et économiques, grâce notamment à l'extension, suggérée par Chomsky (1986b), du système X-barre aux catégories fonctionnelles.

Les deux catégories fonctionnelles concernées ici par cette extension du schéma X-barre sont *INFL*, considéré comme la tête d'une phrase de type *S*, et *COMP*, considéré comme la tête d'une phrase de type *S'*, *S* et *S'* pouvant être rendues, provisoirement, grâce aux règles de réécriture suivantes :

$$(51) \quad (a) \quad S' \quad \longrightarrow \quad COMP \ S$$
$$(b) \quad S \quad \longrightarrow \quad N'' \ INFL \ V''$$

#### 3.1 Structure de la phrase de type S

##### 3.1.1 L'extension de la Théorie X-barre à INFL

Il faut tout d'abord souligner que l'extension du schéma X-barre à la catégorie non-lexicale *INFL* et, en conséquence, l'adoption de la règle (51b) ne sont admissibles que si l'on prouve, d'une part, (i) qu'il y a un noeud autonome où sont réalisés les morphèmes flexionnels ; et, d'autre part, (ii) que ce noeud autonome est la tête d'une phrase *S*. C'est donc à la démonstration de cette double-hypothèse que nous allons d'abord nous consacrer.

En consultant les principaux travaux opérés dans les différents cadres des grammaires chomskiennes, il n'est pas difficile de constater que le noeud *INFL* (de l'anglais *Inflection*, traduit quelquefois par *Flexion*), même s'il a paru pour la première dans l'article « On Binding »



de Chomsky (1980), était en germe dès *Syntactic Structures* (Chomsky : 1957). Pour démontrer la validité de la règle P-S (51b), nous pouvons, sans suivre un ordre chronologique fermé<sup>50</sup>, rappeler les principaux traitements de la flexion verbale proposés dans les grammaires chomskiennes.

En partant d'une analyse structurale banale, en termes de constituants immédiats, Chomsky (1957, éd. fr. 1969) proposait la règle P-S suivante :

(52) S        →    NP    verbe   NP

où *verbe* était réécrit comme :

(53) verbe → AUX V

Le constituant AUX était conçu comme le noeud où sont réalisés les différents auxiliaires temporels (*did, is, etc.*) ou modaux (*would, can, etc.* ). Malgré la relative simplicité des combinaisons flexionnelles anglaises<sup>51</sup>, Chomsky était obligé pour les traiter de proposer un ensemble de règles assez complexes et essentiellement descriptives. Au-delà de leur inadéquation théorique, ces règles ne pouvaient pas rendre compte convenablement d'un certain nombre de phénomènes syntaxiques. Pour nous en tenir à des données du français, on peut invoquer ici l'exemple de certains types de coordination, comme dans la phrase suivante :

(54) Pierre a mangé du fromage et bu du vin.

Des données de ce type suggèrent l'inadéquation de la règle (52) ci-dessus et plaide en faveur de la nécessité d'isoler un constituant VP qui englobe à la fois V et le NP objet, à l'exclusion d'AUX. On obtient ainsi la règle suivante :

(55) S        →    NP    AUX   VP

Cette règle revient donc à considérer l'AUX, non plus comme une catégorie qui 'modifie' simplement le verbe, mais le VP en entier : il monte ainsi hiérarchiquement d'un cran.

Toutefois, formulée ainsi, la règle (55) n'est pas entièrement adéquate, qui suggère que AUX serait un constituant obligatoire, ce qui est, bien entendu, faux. Proposer une règle comme :

---

<sup>50</sup> Voir, par exemple, P. Wass (1988) pour une chronologie relativement exhaustive des différents traitements réservés à la flexion verbale dans les modèles chomskiens.

(56) S → NP (AUX) VP

ne serait pas une solution satisfaisante puisque la règle ci-dessus ne fait que tenter, d'une façon d'ailleurs approximative, d'enregistrer un fait descriptif sans avancer la moindre généralisation et sans aucun pouvoir explicatif. Des faits évidents en anglais, comme l'interrogation ou la négation :

(57) (a) Did he leave ? \*Does he left ?  
 (b) He did not leave \*He does not left

ont suggéré à Chomsky (1965, tr. fr. 1971) une solution beaucoup plus intéressante et qui permet de proposer un traitement naturel et unifié des divers phénomènes flexionnels observés. Elle consiste à considérer AUX non pas comme le noeud syntaxique où sont réalisés simplement les *auxiliaires* temporels et modaux, mais aussi les divers *morphèmes* temporels. Dans ce cas, les morphèmes du temps, qu'il y ait ou non un auxiliaire, ne sont plus attachés au verbe qu'en surface, et font partie, dans la structure profonde, du noeud AUX.

Même si le français manque des faits aussi évidents qui plaident en faveur de ce traitement, celui-ci ne nous semble pas moins plausible. En effet, l'auxiliaire connaît en français aussi une variation temporelle (*a fait, aura fait, avait fait*, etc.) et doit donc être considéré comme contenant des morphèmes temporels. Or, dans ce cas, il est nettement plus préférable d'adopter le traitement chomskien ci-dessus que de continuer à penser que les morphèmes temporels pourraient aussi bien se réaliser sous AUX que sous V. En effet, dès qu'on considère que tous les morphèmes flexionnels sont générés sous AUX, on obtient une généralisation intéressante et une description unitaire de la plupart des phénomènes flexionnels<sup>52</sup>. Cette solution revient donc à considérer que toutes les phrases finies, aussi bien en anglais qu'en français, ont un constituant AUX. Puisque ce noeud ne domine pas uniquement des auxiliaires (dans certains cas, il domine, comme nous venons de le dire, des morphèmes temporels liés), il convient de l'appeler *INFL*(ection) pour ne plus le confondre avec les auxiliaires. On adopte ainsi la règle, encore provisoire, suivante :

(58) S → NP INFL VP

<sup>51</sup> Gross (1968) a proposé l'extension du système chomskien au français.

<sup>52</sup> Les arguments en faveur de ce traitement ne manquent pas. Nous en présenterons certains dans le paragraphe 3.1.2 ci-dessous lors de la présentation de la *Split INFL hypothesis*. Nous renvoyons aussi à Emonds (1978).

Il convient maintenant de préciser que le temps - nous l'avons jusqu'à maintenant admis implicitement - n'est pas le seul constituant sous INFL. Une autre marque flexionnelle est également présente : les terminaisons de personne. Il suffit d'observer rapidement la morphologie flexionnelle du français pour s'apercevoir en effet que la terminaison de personne s'agglutine non pas au verbe, mais plutôt au morphème du temps. Puisque ces morphèmes de personne s'accordent toujours avec le NP sujet en personne, genre et nombre, on pose en GB l'existence d'un constituant *AGR* (de l'anglais *Agreement = accord*) distinct du constituant *temps* (*Tense*), mais appartenant lui aussi à INFL. Celui-ci est donc considéré comme contenant au moins deux constituants autonomes : *AGR* - le noeud où sont réalisées les marques d'accord (les désinences personnelles) - et *temps* (ou *tense*), nom générique où sont réalisées les marques temporelles (lorsque la phrase est 'finie').

Dans *Lectures on Government and Binding Theory*, N. Chomsky (1981) ajoute (140 : n. 28) : « Perhaps the Modals also appear in INFL [...]. Perhaps other elements too (e.g. *ing* [...]) should also be associated with INFL [...]. » Admettons donc que INFL, la tête de S, est la position syntaxique où sont réalisées toutes les marques flexionnelles du verbe, à savoir les marques de mode, de personne (genre et nombre), d'aspect et de temps.

En conclusion de ce paragraphe, nous pouvons donc affirmer qu'il y a un noeud flexionnel autonome en français et que la règle (58) est *grosso modo* la règle adéquate pour réécrire une phrase de type S. C'est à la démonstration de la seconde hypothèse, i.e. INFL comme tête de S, que nous allons maintenant nous consacrer rapidement.

Parmi les trois constituants de droite dans (58), seul INFL peut naturellement être considéré comme la tête. En effet, étant donné leur statut de projections maximales, ni le NP ni le VP ne peut naturellement prétendre à un statut de tête, contrairement à INFL qui est une catégorie de rang zéro et en conséquence un candidat naturel pour jouer ce rôle. D'autre part, si INFL était effectivement la tête de S, on s'attendrait à ce que certains de ses traits inhérents soient projetés dans la phrase en entier. Or c'est bien ce qui se passe, puisque, comme le souligne Haegeman (1994 : 114) : « the type of clause is determined by the type of INFL. » En effet, c'est de la caractéristique du noeud INFL que dépend celle du S : à un AGR riche correspond une phrase finie, à un INFL [+ temporel] correspond une phrase temporelle et *vice versa*. Les traits de INFL sont donc projetés dans le S entier...

L'extension du schéma X-barre à la catégorie INFL revient à considérer que S est une catégorie endocentrique, c'est-à-dire une catégorie décomposable en un certain nombre de positions, dont l'une est la tête (au sens X-barre). Dans ce sens, on devrait plutôt parler de l'extension du schéma X-barre à la catégorie S.

Si S est sujet à la théorie X-barre, on devrait admettre l'existence d'un niveau intermédiaire entre la tête X (c'est-à-dire, INFL, désormais noté *I*) et la projection maximale de X (XP, c'est-à-dire, en l'occurrence *IP*, de *INFL*ection *Phrase*, qui remplacera désormais la notation *S*)<sup>53</sup>. Il s'agit ici d'un argument purement interne à la théorie X-barre. Mais il y a des raisons empiriques qui plaident en faveur de l'existence de ce niveau intermédiaire. Parmi ces raisons, il convient ici d'anticiper le traitement que nous aurons à réserver à certains types de coordination, comme dans la phrase suivante :

(59) Jean est déjà venu hier et reviendra demain

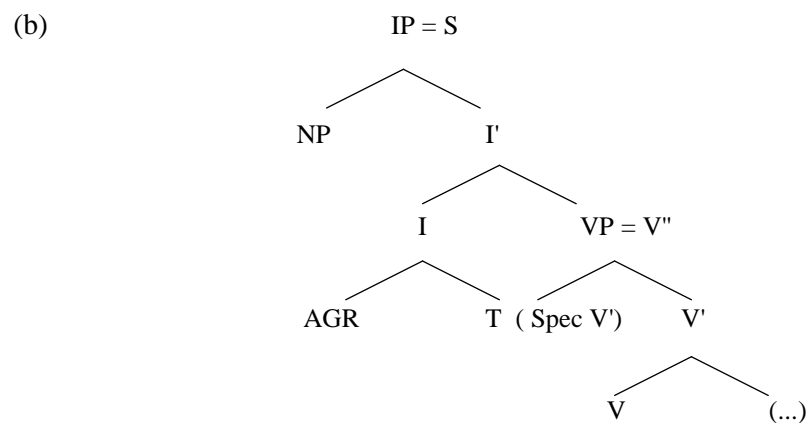
où l'on posera *infra*<sup>54</sup>, et suite à Godard (1989), qu'il y a coordination entre deux INFL's.

En conséquence, la règle de réécriture (58) doit être abandonnée et remplacée par le couple de règles (60) qui sont supposées être valables pour toutes les phrases de type S :

(60)  $S = IP \longrightarrow NP \text{ INFL}'$   
 $\text{INFL}' \longrightarrow \text{INFL} \text{ VP}$

En termes de X-barre, les règles (60) donneront la configuration (en crochets étiquetés) (61a) et la représentation en arbre (61b) :

(61) (a)  $[_{IP} [_{\text{Spec } I'} \text{ NP} ] [_{I'} I \text{ } [_{VP} [V \dots] \dots]]]$



Nous admettons provisoirement que cet arbre représente d'une façon adéquate la structure générale d'une phrase 'simple' du français. Contrairement à la position sujet (Spec I') sur laquelle

<sup>53</sup> Voir notamment les § 1.2.1 et 2.2 *supra*.

<sup>54</sup> chapitre II : § 2.1.1.1.2.1.

nous reviendrons au § 3.1.3, la position Spec V' (et, par extension, toute position de spécifieur) est mise entre parenthèses pour signifier qu'elle n'est pas obligatoire : sa présence est réglée par le Principe de Projection, exactement comme pour les éventuels compléments, mis, eux aussi, entre parenthèses (cette question a fait l'objet du § 1.2.1.3).

Toutefois, certains ne manqueront pas de souligner le caractère 'bizarre' de la représentation ci-dessus par rapport à la Théorie X-barre. En effet, la question qui se pose est de savoir quel statut donner en termes de X-barre au noeud I. Il ne peut pas être considéré comme une catégorie de rang zéro puisqu'il contient, comme nous venons de le voir, au moins deux constituants, AGR et T. Dans ce cas, il devrait normalement être considéré comme la projection de l'une ou de l'autre de ses constituants. Mais la représentation ci-dessus n'en dit rien...

### 3.1.2 La montée du verbe & la Split INFL hypothesis

Les questions, posées à la fin du paragraphe précédent, relatives au statut de INFL en termes de X-barre trouveront des réponses adéquates si l'on étudie de plus près la structure interne de ce noeud. En fait, une fois admise la représentation ci-dessus, la question qui se pose immédiatement est la suivante : puisque les morphèmes flexionnels (temporels, personnels, etc.) sont nécessairement liés et puisqu'ils sont générés sous un autre noeud - INFL - que celui du verbe, comment est obtenu le complexe *V+temps+personne* observable en surface ? La solution généralement adoptée, depuis les versions antérieures de la grammaire chomskienne, est de dire que cette suite morphologique est obtenue par *affixation*, considérée aujourd'hui encore comme une transformation de type *Déplacer α*. A priori, cette transformation d'affixation est applicable de deux manières possibles :


(i) soit en déplaçant le constituant temps+personne de INFL vers V, comme dans la structure suivante :

(62) L'homme [<sub>INFL</sub> -erait ] [<sub>VP</sub> mang- une pomme]



(ii) soit en déplaçant V vers le constituant temporel-et-personnel sous INFL :

(63) L'homme [<sub>INFL</sub> -erait ] [<sub>VP</sub> mang- une pomme]



La question de savoir laquelle de ces deux solutions doit être adoptée est une question empirique et constitue un paramètre selon lequel les langues peuvent varier. Parmi les données empiriques significatives, la position des adverbes prédicatifs (*VP-adverbs*) comme *souvent*, *rarement*, etc., ainsi que la position de l'élément interrogatif *pas* par rapport aux positions INFL et V ont constitué un critère considéré comme valable et exploré par plusieurs linguistes, comme J. Emonds (1978), dans le cadre de la Théorie Standard Étendue, et J.-Y. Pollock (1989), dans le cadre du modèle GB. Nous présenterons l'analyse de ce dernier, avant de nous prononcer sur le caractère adéquat ou non de ses hypothèses.


Prenons d'abord le cas des adverbes dits prédicatifs. Supposons que la place linéaire fixe que ces adverbes occupent reflète une position syntaxique adjointe dans VP<sup>55</sup>. Nous obtenons ainsi la structure syntaxique suivante :

$$(64) \quad [IP [_{\text{Spec}} I' NP] [I' [I \dots] [VP [_{\text{ADV}} \dots] [VP [V \dots] \dots]]]]$$

Si la place de l'adverbe reflète réellement une position syntaxique, l'ordre linéaire entre le verbe conjugué et l'adverbe constituera un critère valable pour déterminer à quel type de mouvement (V-à-I ou I-à-V) nous avons affaire en français. Observons à ce propos les phrases suivantes :

(65)	Verbe - ADV	ADV - Verbe
(a)	Jean embrassait souvent Marie	*Jean souvent embrassait Marie
(b)	Jean a souvent mangé du chocolat	*Jean souvent a mangé du ...

Nous y observons que seul est valable l'ordre *V+temps-ADV-NP*, ordre qui implique que c'est le verbe qui s'est déplacé à gauche du morphème temporel<sup>56</sup> sous INFL et non pas le contraire. On a donc, pour le français<sup>57</sup>, la dérivation suivante :

$$(66) \quad \text{Marie} [_{\text{INFL}} V_i + [-\text{ait}]] [_{\text{VP}} [_{\text{ADV}} \text{souvent} [V V_i] NP]$$


<sup>55</sup> Ce traitement est aujourd'hui adopté par la majorité des linguistes travaillant dans le cadre GB. Pour nous, cette hypothèse n'est pas en contradiction avec la distinction opérée ci-dessus entre places linéaires et positions syntaxiques. Il est plausible, comme le souligne Milner (1989), que la fixité d'une place suggère qu'il s'agisse d'une position. Mais nous verrons *infra* les limites que nous fixons à la portée argumentative du système des places.

<sup>56</sup> Naturellement tout ce que nous disons ici à propos des morphèmes temporels est également valable à propos des autres morphèmes flexionnels, notamment personnels. Si nous parlons donc de suite *V+temps*, il ne s'agit ici que d'une simplification.

<sup>57</sup> Pour l'anglais, en ce qui concerne les verbes lexicaux (*vs* auxiliaires), on a la dérivation inverse. Cf. Pollock (1989), Haegeman (1994), entre autres.

L'agglutination des morphèmes temporels au verbe se fait donc en français grâce au mouvement du verbe vers INFL : on parle dans ce cas de *montée du verbe (verb raising)*<sup>58</sup> qui est considérée comme opérationnelle - et obligatoire dans les phrases finies - à la fois avec les verbes lexicaux et les auxiliaires.

Ce même phénomène est observable grâce à la négation. Supposons, provisoirement, que l'élément négatif *pas* appartienne à une position adjointe dans VP (et donc, linéairement, à gauche de V et à droite de I). On constate le même ordre observé ci-dessus entre le verbe conjugué (lexical ou auxiliaire, selon les cas) et l'adverbe, comme le suggère le paradigme suivant :

(67)	Verbe-NEG	NEG-Verbe
(a)	Jean n'embrasse pas Marie	*Jean ne pas embrasse Marie.
(b)	Jean n'a pas embrassé Marie	*Jean ne pas a embrassé Marie

En conséquence, qu'ils soient lexicaux ou auxiliaires, les verbes finis semblent monter vers I pour prendre leurs morphèmes temporels et personnels.

L'observation des phrases finies avec adverbes prédicatifs et négation, dans des exemples comme les suivants :

(68)	(a)	Jean n'embrasse pas rarement Marie	*Jean n'embrasse rarement pas Marie
	(b)	Jean n'a pas rarement embrassé Marie	*Jean n'a rarement pas embrassé Marie

suggéreraient qu'on a une structure globale de la forme suivante :

(69)	[ <sub>IP</sub> [ <sub>Spec</sub> I' NP ] [ <sub>I</sub> [I ...] [ <sub>VP</sub> [NEG ...] [ <sub>VP</sub> [ADV ... ] [ <sub>VP</sub> [V ...] ...]]]]]
------	--

Toutefois, dès que l'on pose, comme la plupart des linguistes travaillant aujourd'hui dans le cadre de GB, que les éléments négatifs, dans les deux langues, occupent dans les infinitives la même position syntaxique que celle dans les phrases finies correspondantes, les exemples suivants posent un problème pour la structure ci-dessus :

(70)	(a)	Ne pas arriver souvent en retard c'est triste
	(b)	Ne pas souvent arriver en retard...

Cela suggère que même si les verbes lexicaux non-finis ne peuvent pas précéder la négation, ils peuvent précéder l'adverbe *souvent*. Il faudrait donc imaginer, en plus de la position à gauche de

---

<sup>58</sup> Pour l'anglais, puisque ce sont les morphèmes temporels qui se déplacent dans V, on parle de *descente*

l'adverbe et de la négation qui correspond à INFL, une autre position syntaxique entre NEG et ADV, une position qui, en vertu de la Théorie du Mouvement qui sera présentée plus loin (sous (84)), doit être de rang zéro, c'est-à-dire une position-tête. Or, en vertu de la contrainte de préservation des structures, seule une projection maximale peut s'adjoindre à des projections maximales.

Pour résoudre cette difficulté, Pollock (1989) avance deux propositions complémentaires. D'abord, il pose l'existence d'un noeud NegP dont la tête est *ne* et dont le spécifieur est *pas*<sup>59</sup>. Ensuite, au lieu de poser l'existence d'une nouvelle position-tête, Pollock avance que c'est la position syntaxique INFL qui doit être décomposée en les deux constituants isolés ci-dessus, à savoir AGR et T (*tense*). On obtient ainsi deux positions syntaxiques *AGRP* et *TP*, qui correspondent respectivement à la projection maximale de AGR et de T. C'est la naissance de la *Split INFL hypothesis* qui sera adoptée par la plupart des linguistes travaillant dans le cadre du modèle GB.

Aussi, des constructions problématiques comme dans les exemples (70) sont-elles jugées comme correctement traitées si l'on pose l'existence de deux positions, *AGRP* et *TP*, dont l'une d'entre elles occupe une position à droite de NegP.

La question qui se pose maintenant est de savoir lequel de ces deux noeuds isolés ci-dessus, i.e. *AGRP* et *TP*, doit être considéré comme dominant l'autre. Là, les avis divergent. Nous optons quant à nous pour la structure syntaxique générale adoptée par Belletti (1990)<sup>60</sup>, Chomsky (1991b) et Haegeman (1994), et non pas celle de Pollock (1989). *AGRP* sera donc considéré ici comme dominant *TP*. Chomsky note (1991b : 433) : « Following Pollock, we have assumed that AGR is dominated by Tense. But assuming these elements to be dissociated, one might rather expect AGR to dominate Tense, since it is presumably stands in a government relation with the subject in tensed clauses, to yield the standard subject-verb agreement phenomena. There is morphological evidence, discussed by Adriana Belletti in work to appear, suggesting the same conclusion : in a number of languages where it is possible to obtain relevant evidence, the agreement element is "outside" the Tense element in the verbal morphology, as would follow from successive adjunction if AGR dominates the Tense element. » Donc, en plus d'une raison interne à la théorie (pour que AGR puisse m-commander et gouverner le NP sujet) et que nous jugeons insuffisante, Chomsky avance, sans pourtant les préciser, des hypothèses morphologiques qui vont dans ce sens. Haegeman, reprenant la même position, précise le contenu de cette hypothèse morphologique. Elle avance (1994 : 599) le paradigme morphologique français suivant :

---

*de l'INFL (INFL lowering).*

<sup>59</sup> Voir aussi, à propos de ce point, Chomsky (1991b) et Haegeman (1994), entre autres.

<sup>60</sup> A. Belletti, 1990, *Generalized Verb Movement*, Turin : Rosenberg & Sellier. Ce travail, que nous n'avons malheureusement pas pu consulter, est cité, entre autres, par Haegeman (1994).



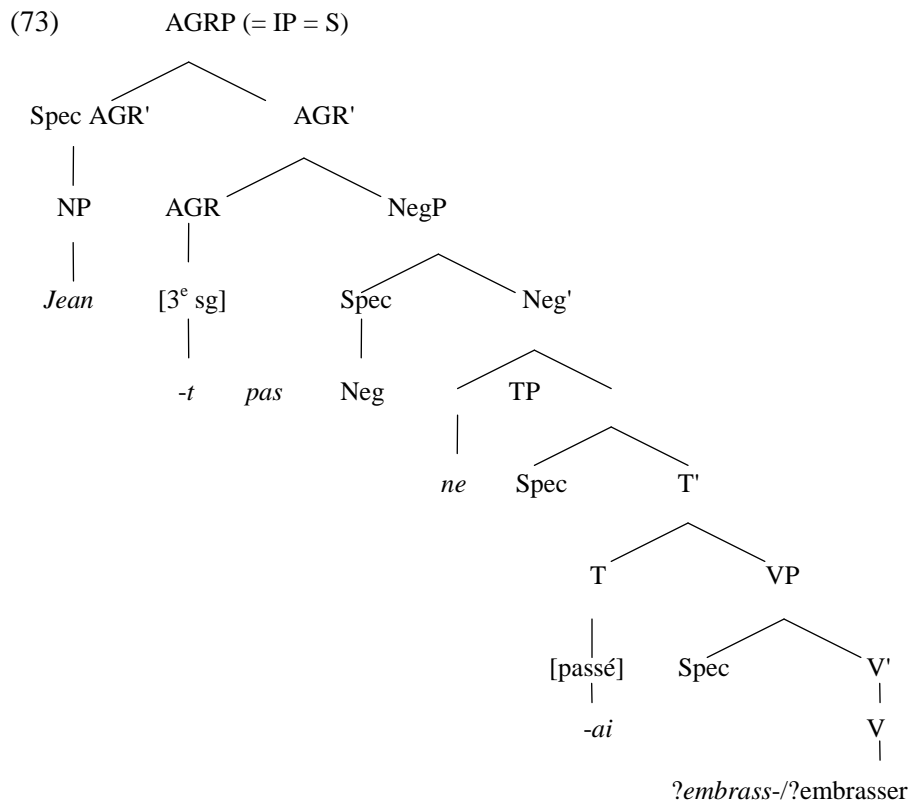
(71)		NP	V	T	AGR
	(a)	je	mange	ai	s
		tu	mange	ai	s
		il	mange	ai	t
	(b)	je	mange	er	ai
		tu	mange	er	as
		il	mange	er	a

Au-delà de l'inadéquation de ce paradigme sur le plan strictement morphologique, inadéquation sur la quelle nous reviendrons dans le chapitre II, on peut avancer avec Haegeman que la flexion temporelle est plus étroitement liée à V que la flexion personnelle (V prend d'abord T et ensuite AGR) et que cette succession morphologique reflète directement la succession de mouvements du verbe en syntaxe.

Selon ce traitement, une phrase négative française comme la suivante :

(72) Jean n'embrassait pas Marie

aura la *D-structure* suivante :



En S-structure, le verbe, qui prendra soit la forme infinitive, *embrasser*, soit la forme d'un radical, *embrass-*, se déplace d'abord vers T pour prendre la flexion temporelle, ensuite il continue sa montée jusqu'à la tête suivante, Neg, pour prendre la tête négative *ne*, et, enfin, se déplace à AGR pour prendre la flexion de personne et nombre.

Ce paragraphe, malgré son caractère sans doute elliptique, nous a permis, du moins l'espérons-nous, de présenter la *Split INFL Hypothesis* qui jouera un rôle fondamental dans le traitement des données flexionnelles. Nous adoptons dans la suite de ce travail cette hypothèse *dans ses grandes lignes*. Nous verrons - au chapitre II - qu'elle n'est pas entièrement satisfaisante, notamment sur les points suivants, qui ne sont d'ailleurs pas sans rapport :

(i) d'abord, elle ne précise pas la nature morphologique exacte du constituant occupant la position V en D-structure : s'agit-il, comme semble l'impliquer le travail de Pollock, de la forme infinitive ou, au contraire, du radical verbal ? Nous verrons que le choix de l'une ou de l'autre de ces solutions aura des conséquences empiriques et théoriques décisives ;

(ii) ensuite, cette analyse ne parle pas (plus) des morphèmes modaux et aspectuels. Qu'en est-il de ces constituants ? Sont-ils, comme les morphèmes temporels et personnels, visibles syntaxiquement ?

(iii) enfin, si le mouvement du verbe vers T est compréhensible lorsqu'il doit prendre des morphèmes temporels, on ne comprend pas pourquoi il se déplacerait vers T lorsqu'il n'est pas temporel. Ceci ne concerne pas uniquement l'infinitif, mais aussi les autres modes intemporels, notamment le subjonctif, en français moderne, et l'impératif. La même question se posera, *mutatis mutandis*, à propos de l'infinitif (dans des exemples comme *n'être pas heureux...*) que le traitement de Pollock semble autoriser à monter jusqu'à AGR : pourquoi montrerait-il jusqu'au noeud personnel s'il est un mode impersonnel ? Là aussi, la métaphore chimique est parlante : si l'infinitif est saturé et ne peut prendre aucun morphème personnel, il ne peut normalement pas monter jusqu'à AGR. A moins que nous soyons prisonnier de l'ordre linéaire et que nous y voyions systématiquement et trivialement écrite la géométrie des positions...

Pour des raisons pédagogiques et de présentation, nous éviterons de traiter ces questions ici et posons, provisoirement, l'adéquation de la *Split INFL Hypothesis* dans sa version présentée ci-dessus. En si dans la suite de ce travail nous parlons de IP (et non pas de AGRP), il ne s'agit que d'une abréviation, généralement adoptée dans la littérature linguistique du modèle GB. Mais nous reviendrons plus en détail sur cette hypothèse qui, on s'en doute, jouera un rôle fondamental dans cette recherche. En attendant, nous pouvons doré et déjà signaler que les problèmes soulevés ci-dessus, ainsi que beaucoup d'autres sur lesquels nous reviendrons, sont le résultat, par excellence, de l'approche dite *paramétrique*. Nous pensons qu'une comparaison non

seulement peut ne pas être fructueuse, mais elle peut carrément induire en erreur. Si l'on évite de préparer soigneusement le terrain, notamment en étudiant profondément les données dans chacune des langues concernées, les risques de comparer l'incomparable et de voir des analogies là où il n'y a que ressemblance accidentelle sont éminents...

### 3.1.3 La Théorie du sujet

L'une des questions fondamentales qu'un modèle linguistique se doit de poser est le statut argumental ou non du sujet. Comme nous l'avons brièvement signalé ci-dessus, notamment lors de la présentation de la  $\theta$ -Théorie, on considère dans le modèle GB que le sujet est un argument (externe) du verbe. Ce point de vue, aujourd'hui largement admis dans la plupart des modèles linguistiques<sup>61</sup>, sera adopté ici à titre axiomatique.

Si le sujet est un argument et si le Principe de Projection - qui énonce, entre autres, que les dépendances syntaxiques sont le reflet des dépendances thématiques - est valable, on s'attendra à ce que la position sujet soit occupée par un constituant spécifié [+ argument]. Tel est le cas dans les situations, disons, canoniques. Toutefois, il y a des cas où de telles correspondances ne sont pas observées. Parmi ces cas, il convient de signaler ici l'existence d'éléments explétifs qui sont, par définition, des éléments non thématiquement exigés par le verbe, comme dans les exemples suivants :

- (74) (a) Il semblerait que la terre soit ronde.  
(b) Il est venu plusieurs personnes.  
(c) Il était une fois une princesse.

Ici, le Principe de Projection ne semble pas pouvoir expliquer la présence dans la position sujet d'un explétif qui n'est pas appelé par le verbe : dans chacune des phrases ci-dessus, le verbe n'a qu'un seul argument, réalisé en l'occurrence dans une position à droite. Il en est de même, et d'une façon encore plus claire, pour un verbe comme *pleuvoir* qui ne requiert jamais la présence d'un argument. Si le Principe de Projection était suffisant, on devrait alors en conclure à l'absence d'une position sujet. Or, cette prédiction est incorrecte puisque nous avons des emplois comme *il pleut*, *ça pleut*, mais jamais *\*pleut*.

---

<sup>61</sup> Ce n'est pas l'avis de Milner (1986) et (1989) pour qui le NP jouant la fonction de sujet ne peut pas prétendre au statut d'argument. Même si l'analyse de Milner, notamment son traitement du passif, nous semble séduisante, on comprendra aisément que, à la fois pour des raisons d'économie et de cohérence globale, nous ne puissions pas l'adopter ici.

Le Principe de Projection est donc insuffisant pour expliquer la présence obligatoire d'un sujet phrastique comme dans les cas qui viennent d'être discutés.

Aussi, il faudrait un autre principe qui puisse expliquer l'apparition dans la position sujet d'éléments non requis par la projection thématique de la tête verbale. Dans le modèle GB, on a proposé le Principe de Projection Etendue (*EPP*) qui, malgré son appellation trompeuse - le terme de *projection* étant ici particulièrement malheureux - semble bien enregistrer une intuition correcte : la présence obligatoire d'un sujet syntaxique. Nous choisissons de donner ici la version suivante :

(75) *toute phrase a un sujet*

qui semble aujourd'hui faire l'unanimité, puisque poser ce principe en termes de  $\theta$ -rôle indirect du verbe n'est pas, comme nous venons de le voir, suffisant pour expliquer des exemples comme (74).

Contrairement à toutes les autres positions de spécificateurs, qui, elles, comme nous l'avons dit au § 1.2.1.3, sont sujettes au seul Principe de Projection et peuvent donc être selon les cas soit présentes, soit absentes, la position Spec I' (ou Spec AGR') est supposée être systématiquement présente. Il faut préciser que ce principe exige la présence systématique d'une *position* sujet mais n'exige pas de cette position qu'elle doive être remplie par un élément phonologique. En conséquence, cette position va être considérée comme pouvant être occupée par plusieurs types d'éléments nuls. D'une façon plus générale, on suppose que la position sujet peut être occupée par les différents types de constituants suivants :

(i) Un *NP lexical* : c'est le cas normal des phrases dites finies dans des langues comme le français ou l'anglais. Dans ce cas, on suppose généralement que le constituant inséré dans la position AGR assigne le *Cas Nominatif* à ce NP, selon le principe suivant :

(76) Assigner le cas Nominatif à un NP qui est à la fois gouverné par AGR et co-indicié avec lui.

(ii) Une *trace* (notée *t*) : c'est le cas où le sujet présent dans sa position canonique en D-structure est déplacé dans une autre position en S-structure comme dans l'exemple suivant :

(77) *Qui*<sub>i</sub> [<sub>IP</sub> [<sub>Spec I'</sub> *t*<sub>i</sub> ] [<sub>I'</sub> *a mangé la pomme* ]

où l'on suppose (une trace devant être proprement gouverné) que *t*<sub>i</sub> est gouverné par AGR.

(iii) *PRO*, qui est considéré comme un NP *vide* (non sujet au *Filtre sur le Cas*) ayant une matrice de traits [+ Anaphorique, + Pronominal], ne doit pas être gouverné (contrairement aux autres catégories vides). C'est donc le candidat naturel à la position (Spec I') dans le cas *général* des phrases infinitives, caractérisées par l'absence d'un élément plein dans le constituant AGR.

(iv) Un élément *pro* (dit *petit pro*) qui se distingue du *PRO* par le fait qu'il est gouverné par *AGR*. On admet en GB l'existence de cette catégorie vide pour rendre compte des langues à Sujet Nul (*Pro-Drop languages*), qui ont la particularité de pouvoir avoir un verbe fini, donc ayant un constituant plein dans AGR, sans que la position syntaxique du sujet soit remplie par un élément lexical<sup>62</sup>, soit que le sujet est *inversé*, soit qu'il n'existe pas. C'est le cas *général* des grandes langues romanes à l'exception, dit-on, du français. Nous y reviendrons<sup>63</sup>.

### 3.2 Structure de la phrase de type S'

Depuis Bresnan et Chomsky (cités par Milner (1973)), on admet généralement l'existence d'une classe d'éléments qui partagent la caractéristique d'apparaître à l'initiale de la phrase (principale ou subordonnée) : c'est la classe des mots *qu-* (*wh* en anglais), appelés aujourd'hui plus couramment *complémenteurs* (*complementizers*) du nom de la position syntaxique à laquelle ils sont censés appartenir, à savoir COMP.

On peut avancer que la classe des complémenteurs contient deux grands types d'éléments :

- les subordonnants *que*, *si* et, selon la thèse de Huot (1981), *de* ; cette classe correspond *grosso modo*, nous semble-t-il, à la classe des subordonnants libres de Milner (1978) ;

- les morphèmes relatifs et interrogatifs (*qui*, *où*, *combien*, etc.) qui se distinguent des premiers par le fait que leur appartenance à COMP n'est pas considérée comme le résultat d'une génération *in situ*, mais comme le résultat d'une transformation dite *Mouvement de qu-*. Cette classe correspond à celle des subordonnants liés de Milner, c'est-à-dire des éléments qui jouent, en plus de leur rôle de subordonnants, un certain rôle syntaxique - une fonction - dans la phrase enchâssée.

---

<sup>62</sup> Haegeman (1994 : 455) note : « We say that a rich INFL can identify an empty category in the subject position while a poor INFL fails to do so. In other words the grammatical features of the subject can be recovered from those of INFL, specially from AGR, in languages with rich verb inflection. »

<sup>63</sup> Voir notamment chapitre II : § 2.1.1.1.2.1.

L'hétérogénéité de la classe des complémenteurs donne naissance à différents types de structures syntaxiques : on peut, à titre d'exemples<sup>64</sup>, citer les complétives à temps fini (y compris les interrogatives indirectes) et à temps non-fini, les relatives, les comparatives, les consécutives, certaines interrogatives, exclamatives et hypothétiques. L'originalité du modèle de Bresnan-Chomsky est qu'il permet de poser que la variété constatée (des éléments *qu* et des structures syntaxiques correspondantes) n'est en quelque sorte qu'apparente, puisque, derrière cette double-hétéroclicité, on suppose que les mots *qu* constituent une classe (cela est prouvé, entre autres, par le fait que ces éléments, dans le cas le plus général<sup>65</sup>, s'excluent mutuellement) et que les différents types de phrases résultantes ont une 'super-structure' syntaxique unique, de la forme générale reproduite sous (78) :

$$(78) \quad S' \quad \longrightarrow \quad \text{COMP} \quad S$$

Cette règle P-S présuppose une série de choix syntaxiques dont les plus importants nous semblent être les suivants : (i) COMP est une position syntaxique générée dans la base ; (ii) COMP est la tête de S'.

Concernant le point (i), il est aisé à ce stade de la présentation de voir que COMP est bien une position externe à S puisque, d'une part, la constance de la place où sont réalisés les mots *qu*- suggère qu'il s'agit d'une position (voir sur ce point Milner (1989)) et, d'autre part, S, étant une projection maximale (= IP), contient, par définition, toutes les positions requises dans les frontières de sa projection maximale.

Concernant le point (ii), que COMP soit la tête de S', cela est prouvé, entre autres, par le fait que la tête de S ne peut pas être en plus une tête naturelle pour S' (voir à ce propos la discussion du § 1.2.1.2) et que S, étant une projection maximale, ne peut pas, par définition, prétendre au statut de tête. Il s'agit là d'arguments négatifs et purement internes à la théorie, mais il est possible d'avancer des arguments empiriques<sup>66</sup>. Dire en effet que COMP est la tête de S', signifie que S' est la projection de COMP. On s'attend donc à ce que certaines propriétés sémantiques de COMP, s'il est bien la tête, soient visibles au niveau du S' tout entier. Or tel

---

<sup>64</sup> Il est difficile de donner ici une liste exhaustive de ces structures à cause de la conjonction de deux difficultés : (i) d'abord, on est loin d'être d'accord aujourd'hui sur une liste précise de complémenteurs (doit-on y inclure, par exemple, ce qu'on appelle traditionnellement *locutions conjonctives* ? Milner (1989), par exemple, y répond positivement et ajoute ainsi aux deux types de subordonnants isolés ci-dessus la classe des subordonnants qui jouent un rôle dans la phrase matrice, mais non dans la proposition enchâssée : *parce que, puisque, quand*, etc. ) ; (ii) ensuite, même si l'on avait une liste exhaustive de mots *qu*-, il serait difficile d'obtenir une liste fermée de structures syntaxiques correspondantes, celles-ci faisant l'objet de procédés de classification très variés.

<sup>65</sup> Cf. Huot (1981).

<sup>66</sup> Voir Rouveret (1987a : 21-22) pour quelques faits empiriques qui vont dans ce sens.

semble bien être le cas. A un COMP exclamatif correspond un S' exclamatif, à un COMP interrogatif correspond un S' interrogatif, etc., comme dans les phrases enchâssées<sup>67</sup> suivantes :

- (79) (a) Il m'a demandé *si* Pierre viendrait  
(b) Il m'a dit *que* Pierre viendrait  
(c) Il a décidé *de* partir

où l'on constate un rapport très étroit entre la nature de l'élément occupant la position COMP et le statut général du S dominé (au *que* dit complétif correspond une phrase déclarative, au *si* interrogatif répond une phrase interrogative, etc.). En d'autres termes, comme le souligne Haegeman (1994), les complémenteurs déterminent le type de phrase.

Paradoxalement, l'extension du système X-barre à la catégorie COMP, tout en s'appuyant sur la règle (78) en vient à la remettre en cause. En effet, certains linguistes n'ont pas tardé à constater que cette règle de réécriture avait un statut singulier, voire bizarre, au vu de la Théorie X-barre puisqu'elle ne reconnaît l'existence que de deux niveaux hiérarchiques, zéro et deux, sans un niveau intermédiaire, COMP', comme cela avait été le cas pour toutes les autres catégories syntaxiques projetées.

Au-delà de cette 'bizarrerie' interne à la théorie, il y a en réalité un certain nombre de données empiriques qui semblent remettre en cause l'adéquation de la règle (78).

Vu que les données françaises sont loin d'être claires, nous nous garderons, pour le moment, d'en parler. Mais nous y reviendrons. En attendant, nous commencerons par exposer les cas, plus clairs et indiscutables, qu'on trouve dans d'autres langues.

Soit les exemples suivants (cités par Haegeman (op. cit.) :

- (80) (a) allemand de Bavière  
I woass ned *wann dass* da Xavea kummt  
Je sais pas quand que Xavea viens  
'Je ne sais pas quand Xavea vient'  
(b) vieil anglais  
Men shal wel knowe *who that* I am  
'Men will know well who I am' (anglais moderne)  
'Les homme sauront bien qui je suis'

Pour rendre compte de tels exemples à la lumière de la règle (78), on devrait supposer une

---

<sup>67</sup> Mais l'argumentation reste la même pour les phrases indépendantes de type S'.

structure (arborescente) de la forme (81) (pour (80a)) :



Le vieil anglais, l'allemand et le néerlandais - entre beaucoup d'autres langues, semble-t-il - ne respectent donc pas la condition, d'actualité en anglais moderne et en français, par exemple, connue sous le nom du Filtre du COMP doublement rempli (de l'anglais *Doubly Filled COMP Filter*)<sup>68</sup>, qui exclut la présence phonologique ( mais les traces sont aussi concernées ) et cooccurrence de deux éléments distincts sous le noeud COMP.

En fait, l'existence de langues où deux positions distinctes dans COMP sont localisées, rend intenable une règle comme (78). Indépendamment de sa bizarrerie au vu de la Théorie X-barre, la règle (78) qui sous-tend l'existence d'une seule position - même si celle-ci est effectivement polycatégorielle et non-canonique comme le dit Milner - ne permet pas de traiter des cas comme (80). La structure (81) qui est censée les représenter souffre d'un grave défaut : deux termes distincts occupent une seule et même position. Or, cette possibilité, en vertu du Principe de Projection, par exemple, est absolument exclue.

Certains pourraient après tout être tentés de dire que la règle (78) n'est peut-être pas adéquate pour rendre compte de certaines langues, mais elle est entièrement satisfaisante pour traiter les données du français. Ce discours non seulement atteint singulièrement la généralité et l'économie (pour ne pas parler d'universalisme) auxquelles vise le modèle GB, mais, en plus et surtout, n'est pas tout à fait conforme à la réalité puisque la règle en question ne semble pas systématiquement adéquate pour rendre compte des données du français.

Dire, en effet, que COMP est la tête de S', lorsque l'élément inséré sous COMP est un

---

<sup>68</sup> Ce Filtre a été formulé de plusieurs manières, et certains, comme Rizzi (cité par Chomsky, 1981), ont proposé sa suppression puisque le résultat escompté pourrait, semble-t-il, être obtenu par l'interaction d'autres principes sans qu'il faille poser une condition explicite et, il faut le dire, sans réel pouvoir explicatif. Voir par exemple Chomsky (op. cit.), Rouveret (1987b : notamment 355, n. 23) et Haegeman (1994) pour une discussion sur la question. On peut donner ici la formulation suivante, qui est la plus courante :

(i) *Filtre du COMP doublement rempli* :  
 \* [<sub>COMP</sub> α β]

Ce filtre, comme le souligne Rouveret (1987b : 236), « énonce qu'une position COMP ne peut être remplie par plus d'un élément. Ce filtre est sensible aussi bien au matériel phonétiquement réalisé qu'aux éléments nuls sans réalisation phonétique mais pourvus d'un indice, c'est-à-dire des traces. » Nous ajoutons qu'il ne faut pas confondre la trace avec une autre catégorie vide susceptible d'être présente dans le complémenteur dès le niveau de la D-structure : cf. note 77.



*complémenteur*<sup>69</sup> (c'est-à-dire, désormais, *de*, *si* et *que* complétif), ne pose aucun problème. Mais, lorsque l'élément inséré sous COMP est un mot *qu-*, COMP ne peut plus être considéré comme tête, puisque le mot *qu-* est supposé être de rang 2. En effet, dans une représentation comme la suivante :

(82) [Que<sub>i</sub>] a-t-il mangé [<sub>N''</sub> e<sub>i</sub>] ?

le rapport de co-indiciation, généralement admis, suggère que le constituant *qu-* n'est autre que l'élément qui était, au niveau de la D-structure, dans la position N'' (c'est d'ailleurs pourquoi on parle de déplacement). Or, puisque le verbe *manger* sélectionne un N'', on peut raisonnablement penser qu'aucun phénomène occulte n'est intervenu pour débarrasser le N'' sélectionné de son rang de projection maximale - quelle que puisse être par ailleurs sa CSP. Mais si le mot *qu-* est de rang 2, son site syntaxique d'arrivée ne peut pas être COMP : une catégorie de rang 2 ne peut pas être une tête<sup>70</sup>.

Pour toutes ces raisons, l'extension à COMP (ou à S') du schéma X-barre s'est imposé comme une solution à la fois empiriquement adéquate et théoriquement payante. Nous partons de la constatation théorique suivante : si COMP est réellement sujet à la Théorie X-barre, on doit supposer l'existence d'un niveau intermédiaire X' entre la tête - COMP - et sa projection maximale S'. Naturellement, rien n'exige que ce niveau intermédiaire soit constamment présent (cf. § 1.2.1.3.). Mais la théorie doit pouvoir prévoir un tel niveau intermédiaire pour rendre compte des cas où un spécifieur existe. Dans ce cas, une phrase de type S' est une projection maximale de COMP et elle doit, en conséquence, être notée CP ( de l'anglais *Complementizer Phrase*) ou C''. Le niveau intermédiaire sera, lui, noté C', selon une notation devenue maintenant familière. On aura ainsi la configuration générale suivante :

<sup>69</sup> Nous désignerons désormais par *complémenteur* un subordonnant libre (au sens de Milner cité ci-dessus) et l'opposons au mot *qu-* qui désigne désormais les subordonnants liés.

<sup>70</sup> Si nous appliquons les distinctions opérées à la fin du § 1.2.1.2 entre catégorie syntaxique projetée et projection maximale, on peut dire qu'une catégorie complément se présente comme catégorie de rang 2 au vu du schéma X-barre global (celui, en l'occurrence d'un VP) mais elle peut se réaliser sous forme de rang zéro en vu de sa propre projection interne, c'est-à-dire en tant que catégorie syntaxique projetée. La représentation suivante :

(i) embrasser [<sub>N''</sub> Marie]

sténographie ainsi, deux propriétés distinctes : la première provient du schéma X-barre global et on y dit que le verbe-tête *embrasser* sélectionne une *position* N'' ; la deuxième provient du schéma X-barre interne dans N'' : *Marie* est tête, mais comme elle n'a ni spécifieur, ni complément elle se réalise sous la forme d'une catégorie de rang zéro. Ce type de distorsion est tout à fait prévisible puisqu'il n'y a pas, comme nous l'avons vu ci-dessus, de correspondance systématique entre la CSP et la projection maximale (le rang 2).

Quant à la position COMP, il s'agit du cas strictement inverse : une position de rang zéro est invitée à accueillir un terme de rang 2. Que l'on songe à une analogie chimique - l'attraction moléculaire - et on comprendra pourquoi cette solution paraît exclue.

$$(83) \quad S' = C'' = [C'' [_{\text{Spec } C'} ] [C' [C ] [I'' ]]]$$

Nous aurons noté que la configuration (83) prévoit deux positions pré-IP : la position Spec C' et la position C. Du coup, les cas où deux constituants apparaissent en positions pré-IP distinctes, comme dans les exemples (80), ne doivent plus poser de problème : ces deux constituants doivent se partager les deux positions désormais disponibles. Vu, d'autre part, la discussion de l'exemple (82), l'hypothèse naturelle serait de supposer que ce soit la position Spec C' qui accueille les constituants *qu* puisqu'on suppose, par définition, c'est-à-dire en vertu du schéma X-barre, que cette position est elle-même une projection maximale (rang 2) quel que soit le constituant qui l'occupe et quelle que soit sa CSP. La position C, elle, accueille (ou peut accueillir) des éléments de rang zéro (des têtes). Parmi ces éléments, il faut citer les *complémenteurs* (par opposition aux mots *qu*)<sup>71</sup>, c'est-à-dire, en français, *de*, *si* et *que*.

On peut donc avancer que cette solution permet :

- (i) de ne plus considérer S' (CP) comme une catégorie défective au vu du schéma X-barre ;
- (ii) d'offrir deux positions distinctes aux langues (et cas) où deux constituants sont en position pré-IP ;
- (iii) d'avoir une position de rang 2 (Spec C') pour recevoir des constituants de rang 2 déplacés ;
- (iv) d'avoir une position de rang zéro pour accueillir les termes de rang zéro.

Ces données entrent directement en conformité avec la Théorie du Mouvement qui, déterminée sur des bases empiriques et théoriques indépendantes, énonce que la *substitution*<sup>72</sup> a les caractéristiques suivantes, résumées dans (84) et dont nous empruntons la formulation à Chomsky (1986b : 4) :

---

<sup>71</sup> Cf. la note 69.

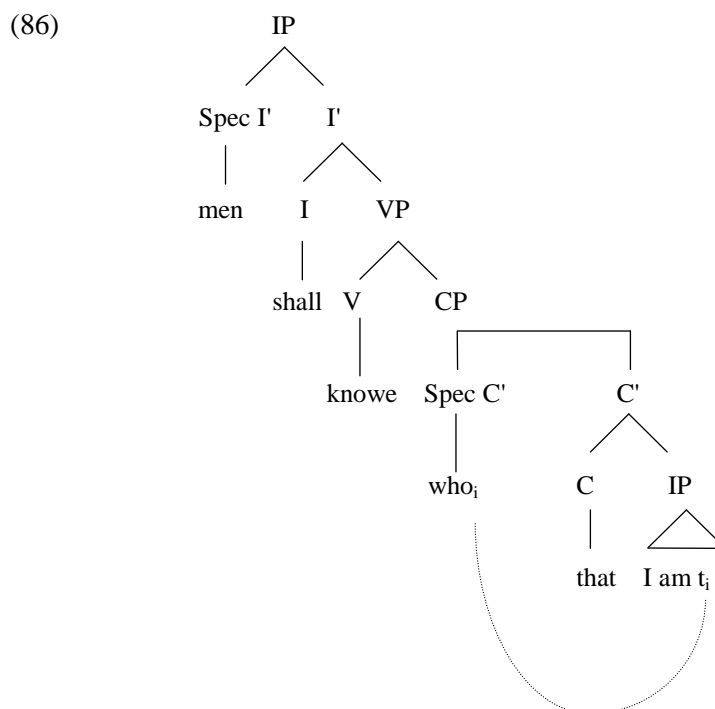
<sup>72</sup> Le modèle GB distingue entre au moins deux types de mouvement : (i) la substitution et (ii) l'adjonction.

- (84) (a) There is no movement to complement position.  
 (b) Only  $X^\circ$  [ou simplement X, selon notre notation] can move to the head position.  
 (c) Only maximal projection can move to the specifier position.  
 (d) Only minimal and maximal projections ( $X^\circ$  and  $X''$ ) are 'visible' for the rule Move- $\alpha$ .

Pour illustrer le fonctionnement de la configuration (83), prenons les deux exemples suivants. Le premier n'est rien d'autre que l'exemple (80b) - reproduit ici sous (85) - qui n'a pas réussi à avoir un traitement adéquat dans le cadre de la règle (78) :

- (85) Men shal wel knowe *who that* I am.

Cet exemple aura désormais la représentation arborescente suivante :



Cette représentation en S-structure, hormis quelques problèmes<sup>73</sup> non étudiés, nous semble capable de sténographier toutes les propriétés syntaxiques de la phrase, d'une façon élégante et

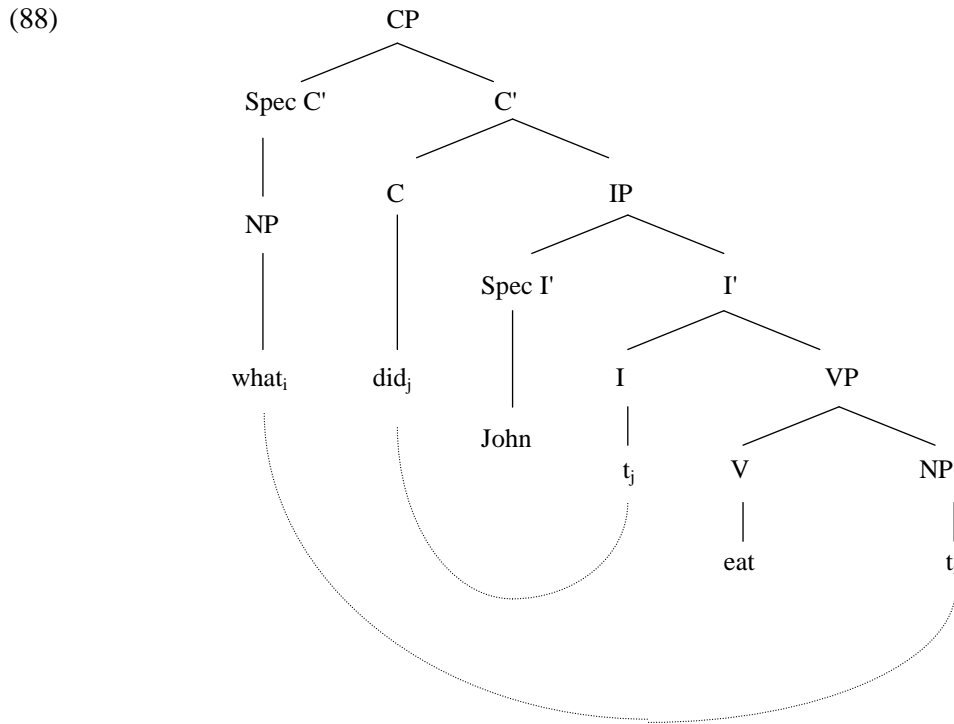
<sup>73</sup> Nous ne tenons compte ici ni de l'adverbe ni du problème, épineux, de l'auxiliaire et du verbe. Cette dernière question sera toutefois reprise dans le deuxième chapitre. D'autre part, nous admettons ici, sans démonstration, que le verbe anglais *know(e)* sous-catégorise un S' ; une autre possibilité serait de dire

économique, en tenant compte de tous les principes émis dans ce cadre.

Venons-en maintenant à l'exemple anglais suivant :

(87) What did John eat ?

Cet exemple prend la représentation arborescente suivante :



Vu tout ce que nous en avons dit ci-dessus, il n'y a rien de particulier à signaler concernant le constituant *qu* déplacé sous Spec C'. Ce qui est nouveau en revanche, c'est l'apparition de l'auxiliaire *did* sous C (alors que sa place habituelle, peut-on dire, est sous I<sup>74</sup>). Cette analyse, aujourd'hui largement admise pour l'anglais, étend donc la liste des catégories insérables sous C. A y voir de plus près, elle n'est pas aussi surprenante qu'elle semblerait l'être à première vue. En fait, la seule condition que l'on exprime à propos de la position C est que le terme qui y est inséré, si insertion il y a, soit de rang zéro<sup>75</sup>. Il s'agit donc d'une condition sur le rang hiérarchique de la catégorie insérée. Aucune autre condition n'est exprimée : particulièrement, il n'y a pas de conditions qui exigent une appartenance catégorielle déterminée, puisque la

---

que ce verbe sous-catégorise un N" occupé par S" par distorsion. Quoi qu'il en soit, la différence, minime par rapport à ce que nous voulons souligner, ne nous concerne pas ici.

<sup>74</sup> C'est l'analyse qui s'impose dans les phrases 'emphatiques' du type *John did eat the apple*.

<sup>75</sup> C'est la condition générale réglant le mouvement des catégories de rang zéro que l'on a présentée ci-dessus sous (84b).

position C est supposée *polycatégorielle*. Dans ces conditions, non seulement une catégorie verbale peut y être insérée, mais en plus, l'impossibilité d'une telle insertion serait incompréhensible. En bref, des telles possibilités théoriques sont prévues par le système X-barre ; leur existence empirique peut être considérée comme un appui pour la théorie.

Si cette observation est correcte, en dehors de la restriction qui a déjà été signalée, à savoir le respect du rang hiérarchique de la catégorie insérée, on ne peut pas en principe formuler la moindre condition concernant les éléments qui puissent apparaître sous C<sup>76</sup>, et particulièrement concernant leur nature catégorielle. La seule restriction que l'on est en mesure de formuler d'une façon *apriorique* touche au *nombre* (et non pas à la nature) de constituants qui peuvent être dans les positions pré-IP. Là, l'analyse présentée ici prédit clairement que ce nombre ne peut pas excéder deux, puisque seulement deux positions existent avant le IP et sous CP (nous ne comptons pas les adjonctions éventuelles). En bref, on peut formuler ceci de la manière suivante :

(89) \*<sub>[CP</sub>  $\alpha$ ,  $\beta$ ,  $\lambda$ , ( ... ) IP] ;

qui signifie qu'on ne peut pas avoir *à la fois* plus de deux constituants en pré-IP.

Il nous reste à régler un dernier problème : comme C est considéré comme la tête de CP, on devrait s'attendre à ce que les caractéristiques sémantiques de l'élément inséré sous C se projettent dans le CP en entier. C'est même là le principal argument que nous avons avancé ci-dessus pour approuver l'hypothèse selon laquelle le COMP est la tête de S'. Lorsque cet élément est un complémenteur, cela ne pose aucun problème : pour prendre en exemples des complémenteurs anglais, il est facile de constater qu'à *for* correspond un CP infinitif, à *whether* et *if* correspond un CP interrogatif et à *that* correspond un CP déclaratif. Les caractéristiques du complémenteur sont donc directement projetées sur la phrase toute entière : on parle généralement dans ce cas de *percolation* du trait de tête. Or, concernant les éléments *qu*, nous avons dit ci-dessus qu'ils étaient insérés sous le Spec C' (et non pas sous C). Dans ce cas, dans des phrases interrogatives de type *que mange-t-il ?*, la position-tête de CP étant vide<sup>77</sup>, on ne pourrait pas dire que le trait 'interrogatif' contenu dans la projection maximale CP soit transmis par la tête - ce qui affaiblirait notre argumentation ci-dessus. Pour résoudre ce problème, il faut

---

<sup>76</sup> Ceci n'exclut naturellement pas que d'autres éléments susceptibles de se déplacer sous C soient empêchés par d'autres contraintes indépendantes.

<sup>77</sup> Par définition, on pose que dans une phrase de type CP, il y a une position C qui peut donc être éventuellement nulle. Cette catégorie n'est pas une trace (elle est déjà présente au niveau de D-structure et aucun élément n'en a été déplacé) : cette configuration n'est donc pas concernée par le Filtre du COMP doublement rempli (sous aucune de ses formulations possibles) : voir note 68 *supra*.

évoquer le principe connu sous le nom de *Spec-Head Agreement* (Accord Spec-Tête). Ce principe, conçu à l'origine comme une relation d'accord en personne, genre et nombre, a été étendu suite à Chomsky (1986b) à toutes les autres relations entre une tête et son spécifieur. Il annonce d'une façon générale qu'un spécifieur et sa tête doivent partager (ou s'accorder en) les traits *pertinents*.

Ouhalla (1994 : 105) énonce ce principe de la façon suivante :

- (90) *Spec-Head Agreement*  
*A head (X) and its specifier (Spec XP) must agree in relevant features.*

Les traits pertinents en question, de même que leurs sous-traits éventuels, varient selon la nature catégorielle du terme-tête et aussi selon les langues. Ainsi, par exemple, dans un certain nombre de langues, un déterminant partage avec le nom les traits de personne, de genre et de nombre. Dans d'autres langues, certains de ces traits ou tous sont absents. En français, le sujet partage avec INFL les traits de personne et de nombre. En arabe standard, dans cette même relation sujet-INFL (ou plutôt sujet-verbe, pour des raisons qui ne nous concernent pas ici, mais ceci n'affecte pas l'argumentation en cours), il convient d'ajouter aux deux traits reconnus un trait de genre<sup>78</sup>. Le principe (90) n'énonce pas non plus une quelconque restriction sur la nature des traits en question. Ceux-ci peuvent donc être aussi bien phonologiques, morphologiques que sémantiques. On suppose donc que c'est ce même phénomène d'accord en traits qui permet au constituant *qu* de transmettre le trait pertinent à la tête vide insérée sous C. Ce trait, en l'occurrence, est le trait 'interrogatif' ou, selon le modèle de Bresnan-Chomsky, le trait [+WH] que l'on note, suite à Milner (1973 & 1978), [+QU]. Ce trait [+QU] étant transmis de la catégorie Spec C' à C, on parle de relation d'*héritage*.

### 3.3 Liens syntaxiques

Il n'est pas rare que les travaux - y compris récents - qui cherchent à élucider le fonctionnement des liens syntaxiques entre phrases ne commencent par une critique, presque rituelle, des analyses précédentes, critique souvent fondée et qui porte essentiellement sur deux points : (i) l'intervention de critères logico-sémantiques ; (ii) l'hétérogénéité des critères employés pour la localisation des divers types de 'subordonnées'<sup>79</sup>.

---

<sup>78</sup> Nous ne parlons pas ici de *valeurs* d'un trait qui, elles aussi, varient en fonction de la langue : par exemple, le trait nombre en arabe se distingue de son homologue français par l'existence d'une valeur supplémentaire : le *duel*, présente à la fois dans les noms, les verbes et les adjectifs.

<sup>79</sup> Voir à ce propos, par exemple, M. Pierrard (1987).

Quant à nous, en nous fondant sur des critères exclusivement formels, nous supposons qu'il y a trois types de liens syntaxiques fondamentaux : l'enchâssement, le lien lâche et la parataxe.

### 3.3.1 La complémentation et l'enchâssement

La complémentation a fait l'objet au cours des paragraphes ci-dessus d'un long développement. Nous ne faisons donc ici que rappeler qu'il s'agit d'un lien de type sélectionnel entre une catégorie-tête, le prédicat, d'appartenance catégorielle variable - N, V, A, P - et un argument qui se présente au niveau syntaxique comme un complément correspondant systématiquement à une projection maximale (rang 2) et de catégorie syntaxique variable : NP, PP, AP. Le lien syntaxique de la complémentation, quelle que soit sa réalisation effective, est donc une relation d'occupation. Ce qu'on appelle traditionnellement *enchâssement* n'est qu'un cas particulier de complémentation. La seule particularité formelle de l'enchâssement est la catégorie syntaxique du constituant occupant la position en question : il s'agit d'une catégorie phrastique (probablement de type CP et non IP).

Nous donnons donc à l'enchâssement une acception restrictive en la considérant comme étant un lien syntaxique qui s'établit entre deux phrases par le fait que l'une d'entre elles occupe une position appelée dans l'autre. Nous dirons alors qu'une phrase A est enchâssée dans une catégorie majeure (X") de la phrase B.

### 3.3.2 Lien lâche : les circonstanciers

Nous nous arrêtons ici un peu plus longuement sur les circonstanciers, d'une part parce que nous n'en avons pas encore parlé, et, d'autre part, parce que - comme on pourra le constater dans la deuxième partie de ce travail - ce mode de lien syntaxique est à l'origine d'un nombre important de structures syntaxiques admettant le conditionnel.

Comme l'a souligné A. Delaveau (1990) et (1992), la notion de *complément circonstanciel* est largement surdéterminée puisque, fondée dans l'approche traditionnelle sur des bases sémantiques, englobe improprement certains compléments régis. Aussi, conviendrait-il, dès à présent, de donner à la notion de circonstanciel une acception exclusivement formelle, en la considérant comme désignant un constituant syntaxique non-régi, par opposition aux divers compléments sous-catégorisés, qui, eux, correspondent à des *compléments argumentaux*. L'opposition, même si elle est familière, mérite quelques précisions.

La  $\theta$ -grille, comme nous l'avons rappelé ci-dessus, contient la liste des rôles thématiques assignés à ses arguments par un prédicat donné. La première question qui se pose ici est de savoir si les *circonstanciels* (appelés aussi quelquefois *circonstants*) font partie ou non de cette  $\theta$ -grille. Même si les avis divergent, nous pensons que la réponse est plutôt négative puisque, comme le souligne Pollock (1991 : 86), « il existe pour chaque prédicat une liste potentiellement infinie de circonstants [...], ce qui aurait pour conséquence peu intuitive d'interdire que l'entrée lexicale d'un prédicat soit jamais définie exhaustivement. »

En fait, au-delà de cette raison interne à la théorie, il semble bien que les circonstanciels, quelle que soient par ailleurs leurs natures catégorielles, ne peuvent pas prétendre à un statut argumental<sup>80</sup>. Deux cas de figure se présentent globalement : (i) soit les circonstanciels ne sont pas des R-expressions (au sens de la  $\theta$ -théorie) ; dans ce cas, ils sont, par définition, des non-arguments et ne sont donc pas sujets au  $\theta$ -critère ; (ii) soit ils sont des R-expressions ; dans ce cas, ils reçoivent un  $\theta$ -rôle d'une façon « inhérente », nous dit Pollock qui précise (ibid.) que : « la caractéristique sémantique de [...] **ce jour là**, [...] **lundi**, [...], (sur) **la plage**, [...], etc. doit indiquer que ce sont des expressions temporelles ou locatives, ce qu'on peut traduire formellement en supposant que leurs entrées lexicales incluent les traits sémantiques [+ temps] ou [+ lieu]. Dès lors on peut supposer que cette information sémantique est (optionnellement) "projetée" comme fonction thématique  $\theta_{\text{temps}}$ ,  $\theta_{\text{lieu}}$  si cela ne contrevient pas par ailleurs au critère thématique. »

En fait, même si l'analyse de Pollock nous semble fondamentalement correcte et tente d'enregistrer une donnée intuitive, elle reste quelque peu *ad hoc* et mérite en tout cas, pour être adoptée, quelques précisions. Contrairement à Pollock, il nous semble en effet que la distinction entre arguments et circonstants ne peut pas être systématiquement considérée comme visible au niveau lexical. Plus précisément, il n'est possible d'exclure de la liste d'arguments potentiels, dès le niveau lexical, que certains types de circonstanciels, ceux justement qui ne sont pas des R-expressions, c'est-à-dire les constituants de catégories ADV et AP qui, nous semble-t-il, quelle que soit la construction dans laquelle ils entrent, ne peuvent pas *naturellement*<sup>81</sup> être des arguments<sup>82</sup>. Le problème, et c'est justement là où réside toutes les difficultés relatives au traitement des circonstanciels - c'est que d'autres constituants, de catégories CP, PP et NP, peuvent être, selon le cas, aussi bien des circonstants que des arguments. En conséquence, la

---

<sup>80</sup> C'est du reste ce que Milner (1986) exprime grâce au principe suivant :

(i) Seul un élément qui n'a pas de rôle peut être circonstanciel.

A noter, toutefois, que Milner, comme nous l'avons déjà signalé, ne considère pas le sujet comme un argument...

<sup>81</sup> Naturellement tente ici de préciser qu'on n'est jamais à l'abri de distorsions, comme celles qui avaient été rendues par Tesnière (1959) par la notion de translation.

<sup>82</sup> Sont bien entendu exclus d'une façon apriorique de la liste d'arguments potentiels tous les opérateurs qui sont, par définition, des catégories de rang zéro : cf. Rouveret (1987a) et le § 1.2.3.2. supra.



différence entre argument et circonstant ne peut pas être (systématiquement) établie au niveau lexical. La difficulté peut partiellement être résolue si l'on se rappelle que la notion d'*argument* n'est pas une notion absolue, mais une notion relationnelle puisqu'une R-expression est (ou n'est pas) *argument de*<sup>83</sup>. Cela signifie qu'en dehors d'une construction concrète, on ne peut pas déterminer si une expression est ou n'est pas un argument. Cela dépend non seulement du statut potentiellement argumental de l'expression en question, mais aussi de l'opérateur qui admet ou non des arguments. Là aussi, la métaphore chimique est parlante. Prenons le couple de phrases suivantes :

- (91) (a) Partout en France on célèbre le 14 Juillet.  
 (b) Le 14 Juillet on célèbre en France la fête nationale.

Dans la phrase (a), le NP *le 14 Juillet* est en relation avec un prédicat, le verbe *célébrer*, qui lui assigne un  $\theta$ -rôle dans le respect de la constitution interne de chacun des termes en relation : l'opérateur a besoin, pour être saturé, d'un NP et le NP doit recevoir un  $\theta$ -rôle et un Cas qu'il obtient en l'occurrence grâce à la relation qui le lie au verbe. Dans la phrase (b), au contraire, l'opérateur *célébrer* est déjà saturé - par le NP *la fête nationale* - et n'assigne aucun  $\theta$ -rôle ni aucun Cas au NP *le 14 Juillet*<sup>84</sup>.

Dans des cas de ce genre, notamment dans les NPs temporels (par exemple, *l'été prochain, lundi dernier, le soir*, etc.) et locaux (*Place Gambetta, Rue Orfila*, etc.)<sup>85</sup>, il nous semble que seuls des critères syntaxiques relationnels sont capables de les départager en arguments et circonstants. Le principe théorique nous semble clair : s'ils occupent une position appelée par un opérateur, il s'agit d'arguments ; sinon il s'agit de circonstants. Sauf que cette différence théorique n'est pas toujours clairement établie puisque les arguments - nous en avons déjà fourni quelques illustrations - peuvent ne pas occuper des positions appelées (en S-structure). Aussi, a-t-on avancé un certain nombre de propriétés syntaxiques propres à distinguer

---

<sup>83</sup> Cette question a été abordée à plusieurs reprises dans le séminaire de J.-C. Milner à l'UFRL- Paris 7, 1992-1993 et 1993-1994.

<sup>84</sup> Cela n'entre pas en contradiction avec le  $\theta$ -critère ni avec le Filtre sur le Cas. On suppose en effet que ce genre de NP a un  $\theta$ -rôle inhérent et peut-être - selon certains traitements comme dans le modèle HPSG - un Cas - oblique - inhérent.

<sup>85</sup> Il convient toutefois de préciser que certains NPs circonstanciels, notamment de type [+ lieu], sont souvent marqués comme tels dès le niveau lexical, et plus précisément, au niveau de la projection lexicale de la tête. Ainsi, par exemple, dans les phrases suivantes :

- (i) (a) On se voit Place Gambetta / \*Place Gambetta est polluée  
 (b) J'habite Rue Orfila / \*Rue Orfila est à sens unique

on note l'absence de déterminant dans les emplois circonstanciels, absence non admise dans les emplois argumentaux. Nous pouvons donc dire que ces NPs circonstanciels sont ici visibles au niveau lexical : ils ont une CSP de rang 1.

entre arguments et circonstants. Selon Delaveau (1990 & 1992), ces propriétés sont les suivantes :

(i) La première propriété généralement attribuée aux circonstanciels est la *mobilité* qui s'oppose, dans la terminologie particulièrement heureuse de Delaveau (1990), au *mouvement* des compléments argumentaux défini par le repérage d'une position paradoxale, selon la terminologie de Milner. Le traitement généralement adopté consiste à poser l'existence dans la position canonique (= la position argumentale de la D-structure) d'une catégorie vide - trace - co-indiciée avec le constituant déplacé. Ce rapport de co-indiciation construit une chaîne grâce à laquelle le constituant déplacé reçoit un  $\theta$ -rôle et un Cas - une fonction syntaxique. En ce qui nous concerne ici directement, même si l'on pourrait être tenté de contredire légèrement l'analyse de Delaveau (1990 : 120) selon laquelle les circonstanciels n'auraient pas de positions canoniques<sup>86</sup>, le point qui nous semble ici fondamental est que la position des circonstanciels - canonique ou non - n'est pas une position A : en conséquence, le constituant qui l'occupe doit avoir, faute d'inacceptabilité, un  $\theta$ -rôle et un Cas inhérents.

(ii) La deuxième propriété est la *facultativité* des circonstanciels que Delaveau oppose, et nous sommes entièrement d'accord avec elle, à l'absence, ou plutôt, à la non-réalisation d'un complément argumental. Nous avons déjà parlé de cette différence et avons posé l'existence d'une catégorie vide dans le cas de la non-réalisation d'un argument, non-réalisation possible avec un certain nombre de verbes comme *manger*, *boire*, ou *donner* (cf. notamment 1.2.1.2 et 1.2.1.3 *supra*). C'est du reste ce que suggère Delaveau qui note (1990 : 124) que « la non-réalisation d'un complément se marque [...] par une sorte d'"absence officielle", que l'on peut envisager de noter comme une catégorie vide. » Cette différence entre non-réalisation de l'argument et facultativité du circonstanciel a des répercussions sémantiques que Delaveau (op. cit. : 129-130) décrit ainsi : « alors que l'absence d'un complément argumental n'implique pas un changement de sens du verbe, à fortiori de la phrase par contraste avec les cas où il est présent, l'absence d'un complément circonstanciel implique un changement important du sens de la phrase puisque celle-ci est, dans ce cas, interprétée soit au moyen de l'embranchement, c'est-à-dire par la définition la plus particulière qui soit des "circonstances", soit par la sensibilité contextuelle, soit par la généralité maximale, c'est-à-dire par l'absence de toutes circonstances : l'absence des circonstanciels donne lieu soit à une interprétation embrayée, soit à une interprétation contextuelle, soit à une interprétation générale. »

---

<sup>86</sup> On pourrait en effet voir dans certains des exemples fournis lors de la présentation de la *Split INFL Hypothesis* (§ 3.1.2) des arguments en faveur du traitement contraire. Le débat reste relativement ouvert. Voir toutefois l'explication très intéressante proposée par Chomsky (1986b) présentée sommairement *infra* (note 87).

(iii) La troisième propriété, la *localité*, vise à rendre compte de la différence entre la possibilité pour un complément argumental de s'éloigner de son site d'origine et la difficulté qu'éprouve un circonstanciel de sortir du constituant dans lequel il est adjoint, comme le suggère le couple suivant de phrases<sup>87</sup> :

- (92) (a) Qui crois-tu qu'il a vu ?  
(b) ? A cause de ses occupations, Jean a dit qu'il restait à Paris

Ce n'est pas le lieu ici d'entrer dans les détails de la question, par ailleurs fort complexe, des circonstanciels. Le peu que nous en avons dit ci-dessus nous semble suffisant pour les distinguer clairement des constituants sous-catégorisés. Nous entendrons donc, dans la suite de ce travail, par circonstanciels tous les constituants syntaxiques (de catégories NP, PP, AP, IP et CP) *potentiellement* argumentaux, mais non sous-catégorisés par une catégorie tête. Cette définition permet d'inclure dans la classe des circonstanciels non seulement les constituants reconnus traditionnellement, à savoir principalement les adverbes, mais aussi un nombre considérable de constituants isolés par la tradition selon des critères essentiellement logico-sémantiques. Sans prétendre rendre compte exhaustivement de toutes les classes des circonstanciels, on peut fournir la liste suivante<sup>88</sup> :

- tous les adverbes ;
- certaines phrases dites réduites<sup>89</sup> qui se présentent quelquefois sous la forme d'un unique constituant de catégorie adjectivale, comme *Réussi* dans la phrase suivante :

(93) *Réussi*, le coup aurait été indigne. L'opération manquée, elle n'est que pitoyable<sup>90</sup>.

- des PPs dont la tête est une préposition 'pleine' comme *avec*, *sur*, *dans*, *pour*, *sans*, *avant*, *après*, *selon*, etc. Ces prépositions<sup>91</sup>, dont les cinq dernières peuvent régir aussi bien un

---

<sup>87</sup> Il ne s'agit pas d'une caractéristique paradoxale. Pour Chomsky (1986b), les arguments peuvent franchir sans problème certaines barrières parce que leurs traces sont  $\theta$ -gouvernées par l'opérateur. Les circonstanciels, au contraire, n'étant pas  $\theta$ -gouvernés, ne laissent pas, en se déplaçant, des traces  $\theta$ -gouvernées. En conséquence, ces derniers doivent être gouvernés par leurs antécédents. D'où la difficulté pour ces derniers de franchir certaines barrières...

<sup>88</sup> Cette liste non-exhaustive, nous le savons, ne résout en rien la difficulté qu'il y a à distinguer, dans certains cas, entre constituants argumentaux et circonstanciels. Voir par exemple Delaveau (op. cit.), P. Le Goffic (1993 a et b) et Guimier (éd.) (1993).

<sup>89</sup> Voir par exemple Guéron et Hoekstra (1992) pour une tentative de définition de la phrase réduite.

<sup>90</sup> *L'Événement du Jeudi* 369, 1991 : 19.

NP qu'une phrase, ont été départagées traditionnellement en circonstancielles de divers types sémantiques (causales, temporelles, locatives, etc.) ;

- de PPs dont la tête est la préposition *à* ou *de* qui ne sont pas régies par un constituant supérieur (comme dans *à Vienne, de loin, etc.*)<sup>92</sup> ;

- les 'données' des hypothétiques et des conditionnelles, les concessives, etc., constituants de catégorie CP ;

- sans doute aussi les relatives, qui se présentent, par rapport à leur antécédent comme un « adjectif syntaxique » selon l'expression de Benveniste (1957-58, in 1966 : 222) et doivent en conséquence être considérées comme des circonstancielles<sup>93</sup> qui, certes, ont des caractéristiques propres, mais ne doivent en aucun cas être considérées comme des phrases enchâssées.

La question qui se pose maintenant est de savoir comment distinguer au niveau *représentationnel* les circonstancielles et les compléments sous-catégorisés. La réponse, aujourd'hui presque unanime, est de dire que les circonstancielles sont représentés convenablement grâce à l'adjonction. L'adjonction consiste à jouter un constituant sans former un nouveau noeud dominant : on réécrit ainsi le noeud dominant une deuxième fois, comme dans la configuration suivante :




---

<sup>91</sup> La plupart de ces prépositions, parallèlement à leur emploi circonstanciel, peuvent également être régies par une catégorie-tête : *sortir avec quelqu'un, miser sur, se heurter contre, persister dans, voter pour, crier après, etc.*

<sup>92</sup> Il ne faut pas confondre cet emploi circonstanciel avec les cas, dont nous avons déjà parlé, où ces mêmes prépositions font partie d'un constituant argumental. Ces cas sont principalement de deux types : (i) *à* et *de* se présentent comme des fausses prépositions et ne sont en réalité que des marques de Cas (c'est par exemple le cas où *à* suit un verbe comme *donner*, et *de* un verbe comme *s'apercevoir...*) ; (ii) *à* et *de* suite à des verbes comme *penser* ou *provenir*, des verbes qui peuvent être considérés comme sous-catégorisant des PPs.

<sup>93</sup> Il s'agit du traitement le plus généralement adopté aujourd'hui dans le cadre du modèle GB. Nous avouons qu'il ne nous semble pas totalement adéquat et que certaines relatives, loin de se présenter comme un 'modificateur', *déterminent* le N". Il serait alors nettement plus juste de rejoindre l'analyse de Milner (1973) et de les considérer dans ce cas comme occupant la position Spec N'. Précisons toutefois que nous ne parlons pas ici de la structure *interne* de la relative, qui ne nous intéresse pas ici directement, et que le lien global entre une relative et le N" antécédent peut être considéré comme adjonctif, sans que cela n'influence crucialement le traitement que l'on peut proposer à propos de la structure interne de la relative. Milner lui-même semble l'admettre (1973 : 34). D'une manière plus générale, une grande majorité de linguistes admettent plus ou moins explicitement ce lien adjonctif, ce qui ne les empêche pas d'avoir des conceptions différentes concernant la relative. Voir, entre autres, g. Fauconnier, C. Fuchs & J. Milner (1979), D. Godard (1988) et P. Le Goffic (1993a, b)...

Nous aimerions éviter ici d'entrer dans des détails trop techniques. Il convient toutefois de préciser que dans la configuration ci-dessus, Y est considéré comme appartenant à XP mais sans être dominé par lui<sup>94</sup> puisqu'un noeud XP quelconque ne domine un constituant Y que si tous les segments de XP dominant Y, ce qui n'est pas le cas dans la configuration (94)...

### 3.3.3 La parataxe

La parataxe est un lien syntaxique qui s'établit entre deux phrases sans que l'une n'occupe une position dans l'autre. De ce point de vue, la parataxe est un lien syntaxique lâche, exactement comme dans le cas des circonstanciels. Sauf qu'ici, contrairement aux circonstanciels, on pose que l'une des trois propriétés isolées ci-dessus à propos des circonstanciels, à savoir la mobilité, n'est pas ici respectée : la phrase adjointe doit en effet nécessairement précéder *linéairement* la phrase 'principale'.

Il nous semble en effet que le critère fondamental de distinction entre subordination lâche et parataxe est que les phrases en lien paratactique ne peuvent pas changer de place sans que la phrase globale ne change de sens ; au contraire, avec la subordination lâche, chacune des deux phrases peut relativement facilement - dans le respect de la localité - changer de place sans que l'on assiste à une modification sémantique considérable.

Soit les exemples suivants de subordination lâche :

- (95) (a) Si Pierre finissait ses devoirs, il viendrait  
(b) Pierre viendrait s'il finissait ses devoirs

Certes, entre (a) et (b), il y a une différence sémantique : (a) se présente comme une hypothétique et ne dit rien sur le cas où Pierre ne finirait pas ses devoirs alors que (b) se présente comme une conditionnelle : la condition *sine qua non* à la venue de Pierre est la fin de ses devoirs...

Mais la nuance sémantique entre (95a) (95b) n'est pas comparable à cette autre différence qu'on trouve entre les phrases(96a) et (96b) qui sont des exemples de parataxe :

- (96) (a) Il finirait ses devoirs, il viendrait  
(b) Il viendrait, il finirait ses devoirs

---

<sup>94</sup> Sur cette différence et ses conséquences théoriques, notamment en rapport avec le mouvement, voir notamment Chomsky (1986b) et Haegeman (1994).

Ici, la différence sémantique entre les deux phrases est maximale : la 'protase' de la phrase (a) devient l'apodose' de (b) et *vice versa*.

Une hypothèse serait de dire qu'en cas de lien syntaxique lâche, les mots de liaison de types *si, parce que, puisque, etc.* en tête de l'une des deux phrases, permettent à cette phrase de changer de place du fait même qu'elle porte en elle (grâce aux mots *si, etc.*) le rôle sémantique qu'elle est censée exprimer. Au contraire, lorsqu'il n'y a aucun mot de types *si, parce que, etc.*, les phrases ne peuvent pas changer de place puisque c'est la place qui assigne à chacune d'entre elles le rôle sémantique qu'elle doit jouer. En outre, il convient d'ajouter ici que non seulement la parataxe ne permet pas la mobilité, mais en plus, elle interdit tout mouvement. La remarque de Milner (1989) selon laquelle la parataxe est fondée sur le système des places et non sur celui des positions nous paraît donc pleinement justifiée<sup>95</sup>.

#### 4. Conclusion

Ce chapitre, qui a peut-être pris des proportions trop grandes, nous a permis - du moins l'espérons-nous - non seulement de présenter le modèle qui nous sert ici de référence, mais surtout - vu que plusieurs versions concurrentes des divers principes et analyses y sont proposés - d'opérer, en les justifiant, les principaux outils théoriques qui nous semblent pertinents.

D'autre part, cette présentation, on l'aura noté, était pour nous un prétexte pour justifier un certain nombre d'analyses concrètes, analyses que nous avons pris le pari de présenter dans ce premier chapitre pour alléger le contenu des chapitres suivants et, partant, rendre plus clair le développement de nos propres hypothèses sur la syntaxe des modes et des temps...

---

<sup>95</sup> Milner (1989 : 513) écrit : « La subordination est fondée sur les positions ; la parataxe est fondée sur les places. » Il convient toutefois de signaler que Milner (op. cit. : 511 sq.) considère comme relevant de l'hypotaxe (subordination) ce que nous isolons ici dans la classe séparée de 'lien lâche'. La différence, nous semble-t-il, n'est que descriptive...

## CHAPITRE II

### VERS UNE LOCALISATION SYNTAXIQUE DES MODES VERBAUX

<b>1. LA CATEGORIE DU MODE VERBAL</b> .....	<b>88</b>
1.1 L'INADEQUATION DES DEFINITIONS PROPOSEES .....	88
1.1.1 <i>L'hétérogénéité des critères employés</i> .....	88
1.1.2 <i>L'intervention des critères logico-sémantiques</i> .....	90
1.1.2.1 Les variations d'inventaires .....	91
1.1.2.2 Insuffisance des critères morphologiques.....	94
1.1.2.3 Du rapport mode-modalité .....	98
1.2 « LE MODE VERBAL : CLASSE GRAMMATICALE ? ».....	102
1.3 QUELQUES ANALYSES COURANTES .....	106
1.3.1 <i>Le subjonctif : un vrai mode ?</i> .....	106
1.3.2 <i>L'indicatif : mode zéro ?</i> .....	109
1.4 CONCLUSION .....	112
<b>2. LA PISTE SYNTAXIQUE</b> .....	<b>114</b>
2.1 L'INVENTAIRE .....	117
2.1.1 <i>Phrase Indépendante</i> .....	118
2.1.1.1 De type IP.....	118
2.1.1.1.1 Sans Sujet phonologique .....	118
2.1.1.1.2 Avec Sujet .....	122
2.1.1.1.2.1 Statut des clitiques sujet.....	122
2.1.1.1.2.2 Sans Inversion.....	129
2.1.1.1.2.3 Avec Inversion.....	130
2.1.1.1.2.3.1 L'Inversion du sujet.....	130
2.1.1.1.2.3.2 Le Sujet est un NP lexical .....	134
2.1.1.1.2.3.3 Le Sujet est un Clitique.....	138
2.1.1.2 De type CP .....	139
2.1.1.2.1 La position Spec C' est instanciée.....	139
2.1.1.2.2 La position C est instanciée .....	139
2.1.2 <i>Phrases Dépendantes</i> .....	146
2.1.2.1 Les phrases enchâssées.....	146
2.1.2.1.1 Position Spec C' instanciée .....	147
2.1.2.1.2 Position C instanciée .....	149
2.1.2.1.2.1 Les complétives dans la dépendance d'un verbe employé positivement .....	150
2.1.2.1.2.2 Complétives dans la dépendance d'un verbe d'opinion employé négativement .....	154
2.1.2.1.2.3 Complétives dans la dépendance d'un verbe d'opinion interrogatif .....	159
2.2 EN GUISE DE CONCLUSION .....	162
<b>3. QUELQUES SPECULATIONS SUR INFL</b> .....	<b>166</b>

## CHAPITRE II

### VERS UNE LOCALISATION SYNTAXIQUE DES MODES VERBAUX

L'un des objectifs fondamentaux de cette recherche est de déterminer le statut catégoriel du conditionnel, c'est-à-dire de préciser s'il appartient à la catégorie du mode et / ou celle du temps. Mais, même si aujourd'hui une grande majorité de linguistes croient à la nature temporelle du conditionnel, cette question reste entièrement d'actualité puisque, d'une part, un certain nombre d'autres linguistes (comme, pour ne citer que les plus récents, Feuillet (1988a) et Sabaneeva (1993)) soutiennent toujours la thèse selon laquelle le conditionnel serait un mode, et, d'autre part, parce que les arguments avancés pour soutenir la nature temporelle de cette forme verbale ne sont pas aussi solides qu'on pourrait le croire au premier abord. Nous y reviendrons plus longuement dans le chapitre IV.

Or, débattre du statut modal et / ou temporel du conditionnel présuppose que l'on ait une définition claire et stabilisée à la fois de la catégorie du mode et de celle du temps. Tel n'est malheureusement pas le cas puisque, aujourd'hui encore, grammairiens et linguistes sont loin d'être d'accord, y compris sur le nombre de modes en français qui varie, selon le traitement, entre trois et six, voire quelquefois sept...<sup>1</sup>

Dans ce chapitre, nous nous proposons d'étudier de plus près la catégorie modale et d'essayer d'en proposer une définition opérationnelle en explorant la piste, à notre avis trop souvent et injustement négligée, de la syntaxe.

Outre la définition de la catégorie grammaticale du mode verbal - qui constitue, comme nous venons de le dire, la condition *sine qua non* à la détermination du statut catégoriel du conditionnel -, ce chapitre nous permettra de proposer une révision sérieuse de la *Split INFL Hypothesis*, nous ouvrant ainsi la voie à une représentation syntaxique plus adéquate de la plupart des phénomènes flexionnels. En attendant, avant d'avancer notre propre piste, il nous semble qu'une critique sommaire des principales définitions proposées est requise...

---

<sup>1</sup> Et si les grammairiens sont d'accord sur le nombre, les modes qu'ils reconnaissent ne sont pas nécessairement les mêmes. A titre d'exemples, nous pouvons citer Brunot et Bruneau (1956) : indicatif, impératif, conditionnel, subjonctif ; et Martinet (1979) : impératif, subjonctif, infinitif et participe...



## 1. La catégorie du mode verbal

### 1.1 L'inadéquation des définitions proposées

S'il y a un point sur lequel s'accordent tous les grammairiens et linguistes qui ont travaillé sur le domaine des modes verbaux, c'est bien sur la difficulté qu'il y a à donner une définition satisfaisante de cette catégorie. Il s'agit bien, comme le dit Menanteau (1986 : 70), d'une catégorie à la fois « incontestée et [...] floue ». Il est donc nécessaire de s'interroger sur la nature de ce flou si souvent constaté, mais rarement clarifié malgré le nombre extrêmement important de recherches dédiées à ce problème.

Au-delà des critiques que l'on peut avancer à propos de tel ou tel traitements d'une catégorie modale particulière, il nous semble que le reproche fondamental que l'on peut formuler à l'égard de la majorité des traitements, traditionnels ou modernes, de la question du mode verbal, est, d'une part, l'emploi de critères hétérogènes pour définir les différents modes, et, de l'autre, le recours à des critères logico-sémantiques qui sont loin d'être clairement établis.

#### 1.1.1 L'hétérogénéité des critères employés

Comme le signale, à juste titre, Confais (1990), les dénominations elles-mêmes des différents modes du français reflètent l'hétérogénéité des critères employés. Critères plutôt morphologiques pour l'infinitif, syntaxiques pour le subjonctif, et sémantiques pour le conditionnel, l'impératif et l'indicatif. Dans un certain nombre de travaux récents - qui doutent bien souvent du caractère heureux des appellations traditionnelles -, force est de constater que cette hétérogénéité n'ait pas souvent fait l'objet d'une interrogation. Dans certains travaux, on assume explicitement cette hétérogénéité, comme - 'paradoxalement' diraient certains - dans *le Bon Usage* (13<sup>e</sup> édition : 1993), où l'on oppose les modes *personnels* qu'on « subdivise d'après la nature de la communication et l'attitude du locuteur à l'égard de ce qu'il énonce » (§ 739) - c'est-à-dire sur la base de critères exclusivement sémantiques - aux modes *impersonnels* que l'on « distingue d'après l'espèce de mots dont le verbe à ce mode prend la fonction » (ibid.) - c'est-à-dire sur la base de critères plutôt fonctionnels ou syntaxiques. Dans la majorité des autres travaux qui traitent de la question du mode verbal, si cette hétérogénéité n'est pas pleinement et aussi explicitement assumée, elle n'est pas moins présente. Pour ne donner qu'un seul exemple de ces traitements, on peut citer ici Gardes-Tamine (1987) qui commence par définir le mode comme un cas particulier de modalités, critère qui lui permet d'isoler les deux modes du subjonctif et de l'indicatif, avant de se demander quel statut il convient de donner à l'impératif,

puisque, note-t-elle (1987 : 38), cette forme « n'a pas de marques flexionnelles propres » ! Elle y répond que, « eu égard à sa forte valeur modale, et à ses emplois syntaxiques particuliers, sans sujet », l'impératif doit être considéré comme mode. On assiste ainsi à la naissance d'un demi-critère syntaxique, à peine avoué. Sauf que ce même critère ne lui paraît pas suffisant pour considérer l'infinitif et le participe comme des modes. Il est vrai que ces deux derniers n'ont pas la 'forte valeur modale' qu'a l'impératif. Mais, pourquoi considérer dans ces conditions que l'indicatif est un mode ? Par simple « courtoisie » dirait J. Lyons (1970 : 235). Et pourquoi donc refuser ce même traitement (de faveur) à l'infinitif et au participe<sup>2</sup> ? De même, si l'existence d'une 'forte valeur modale' suffirait à parler de mode verbal, l'on se demande pourquoi on ne considérerait pas le conditionnel (COND), voire le futur (FUT) et l'imparfait (IMP), comme des modes...

En bref, on est loin de proposer des critères uniques - ou multiples et hiérarchisés - pour isoler les différentes formes verbales qu'on croit mériter le statut de modes.

D'une façon plus générale, l'on définit globalement l'indicatif (IND) sur la base de ses valeurs sémantiques, considérées par certains comme 'nulles' - dans ce cas, ces valeurs ne sont déterminées que par opposition aux valeurs sémantiques des modes dits 'marqués', notamment le subjonctif (SUB) -, et, par d'autres, comme marquant la 'réalité' de l'action dénotée par le verbe. Quant au subjonctif, il est défini soit grâce à sa morphologie, soit - et parfois parallèlement - grâce à ses valeurs sémantiques... L'impératif (IMP), lui, se définit généralement soit sur la base de ses valeurs sémantiques, soit sur celle de ses caractéristiques syntaxiques, i.e. la non-réalisation lexicale du sujet...

Cette hétérogénéité des critères, il faut le préciser, provient de l'impossibilité, du moins apparente, dans laquelle se trouve un critère unique d'être à la source d'une définition exhaustive de tous les modes verbaux. C'est le cas des critères morphologiques qui sont incapables d'isoler toutes les formes verbales qu'on désire considérer comme modes puisque, comme le note Gardes-Tamine (op. cit. : 37), les « marques de mode existent sporadiquement au subjonctif et sont absentes ailleurs. » Même si nous avons tendance à donner à la notion de marque morphologique une acception plus souple que celle que semble lui donner Gardes-Tamine - notamment en considérant que, dans un système clos, l'absence de marque peut elle-même être considérée comme une marque<sup>3</sup>, et même si l'on considère, comme c'est aujourd'hui souvent le cas, que la forme de base à partir de laquelle il conviendrait de calculer la forme modale n'est

---

<sup>2</sup> Il convient toutefois d'atténuer cette critique qui ne s'adresse pas, faut-il le préciser, à Gardes-Tamine qui a la mission impossible de rendre compte, dans un article de trois pages, d'une question qu'elle dit elle-même (1987 : 37) « complexe et confuse ». Il ne s'agit ici que de fournir une illustration - il est vrai, particulièrement parlante - d'une approche somme toute majoritaire, puisqu'on la trouve un peu partout sous une forme plus ou moins visible...

<sup>3</sup> Cf. *infra*, § 1.3.2.

pas l'infinitif, ni l'indicatif, mais plutôt le radical verbal (ce qui permettrait d'intégrer dans la classe des modes l'infinitif, l'indicatif et, sans doute, le participe), nous pensons, suivant en cela la quasi-totalité des traitements proposés<sup>4</sup>, qu'il n'est pas possible d'opposer les modes en se fondant (exclusivement) sur des critères morphologiques. Sans même parler de l'enchevêtrement des marques, on peut ici se contenter de rappeler qu'une forme verbale considérée dans la quasi-totalité des traitements comme mode - l'impératif - n'a pas de marque morphologique propre : elle emprunte sa forme soit à l'indicatif, soit au subjonctif<sup>5</sup>.

Quant aux critères sémantico-logiques, ils se heurtent, d'une part, aux mêmes difficultés que les critères morphologiques, puisqu'un certain nombre de modes - notamment l'infinitif, le participe, voire parfois l'indicatif - sont considérés comme n'ayant pas de valeurs modales, et, d'autre part, se heurtent à d'autres difficultés autrement plus inextricables, dues à leur nature elle-même. Nous y reviendrons plus en détail dans le paragraphe qui suit.

Pour conclure ce paragraphe, il convient de préciser que ce qui est en cause ici, ce n'est pas tant l'hétérogénéité des critères employés que l'absence de toute hiérarchisation entre ces critères. En effet, il n'est pas *a priori* impossible que tous ces niveaux (syntaxe, sémantique et morphologie) participent, à un degré ou à un autre, à la distinction entre les différents modes verbaux. Mais il est primordial de proposer une hiérarchisation claire de ces différents niveaux d'analyse.

### 1.1.2 L'intervention des critères logico-sémantiques

Nous préférierions nous abstenir d'avancer ici une critique précise des principales définitions logico-sémantiques des modes verbaux. Le travail critique étant en effet maintes fois opéré, il ne servirait à rien de le recommencer<sup>6</sup>, d'autant plus que nombreuses sont les définitions qui ne résistent pas à une critique triviale (qui se contenterait de fournir des contre-exemples). Nous aimerions donc plutôt démontrer l'inadéquation *structurelle* des définitions de type logico-sémantique.

---

<sup>4</sup> A l'exception, notable, de Wagner et Pinchon (1962). Mais on verra ci-dessous (cf. note 13) que là aussi on fait appel à d'autres critères...

<sup>5</sup> La question de l'insuffisance des critères morphologiques sera reprise plus en détail dans le § 1.1.2.2 *infra*.

<sup>6</sup> La critique des prédécesseurs se retrouve rituellement dans la quasi-totalité des travaux sur le mode que nous avons pu consulter. Mais nous pouvons citer ici un certain nombre de travaux dont la critique nous a paru plus décisive que d'autres : Weinrich (1973), Menanteau (1986), Confais (1990), Sabaneeva (1993), De Vogüé (1993)...

### 1.1.2.1 Les variations d'inventaires

Un rapide tour d'horizon des principales définitions proposées à propos du mode verbal démontre clairement l'ampleur des définitions logico-sémantiques, une tendance qui, héritée des grammairiens grecs et latins, perdure depuis les grammairiens français classiques.

Ainsi, comme l'indique A. Meunier (1981), Furetière (1690) considère-t-il que le terme mode « se dit des différentes manières de conjuguer les verbes, relativement aux différentes affections, pour indiquer, commander, souhaiter. » Sur la base de cette définition, Furetière distingue cinq modes : l'indicatif, l'impératif, l'optatif, le subjonctif et l'infinitif. Toujours selon A. Meunier, sur la base d'une définition très proche de celle que l'on vient d'attribuer à Furetière, Chifflet (1668) ajoute en plus le participe et exclut le subjonctif, considéré par lui comme une forme d'optatif. Un siècle plus tard, Lhomond (1780) - qui conçoit les modes comme les « différentes manières de signifier les verbes français » (cité par Meunier (op. cit.)) - intègre le conditionnel dans la classe des modes et exclut l'optatif. Au XIX<sup>e</sup> siècle, les définitions n'ont pas beaucoup changé, et la tendance sémantique se confirme. Ainsi, toujours d'après A. Meunier, Girault-Duvivier (1812) considère-t-il les modes comme les « diverses inflexions du verbe qui servent à exprimer les différentes manières d'affirmer ». Est mode pour Noël et Chapsal (1826) la « forme que prend le verbe pour indiquer de quelle manière est présentée l'affirmation exprimée par le verbe ». Quant à Ayer (1876), il entend par 'modes' les « formes que prend le verbe pour marquer les différentes manières d'affirmer l'action » et considère comme modes les seules formes de l'indicatif, du subjonctif et de l'impératif.

Au XX<sup>e</sup> siècle, alors que la piste logico-sémantique est adoptée unanimement, les inventaires n'ont jamais autant varié d'un grammairien à l'autre. Contentons-nous simplement ici de rappeler le parcours étonnant des formes dites impersonnelles, considérées tour à tour comme modes, formes verbales non-modales, ou encore des non-verbales. La même hésitation se rencontre à propos du conditionnel, de l'indicatif et même à propos du subjonctif qui est considéré par certains - notamment les partisans du fonctionnalisme - comme non-mode, ou encore comme "quelquefois-mode"<sup>7</sup>. Pour illustrer ces hésitations, nous pouvons rappeler ici les définitions suivantes.

Brunot et Bruneau (1956) distinguent, du « point de vue de la pensée » (1956 : § 283), quatre modes selon le type de l'idée modale qui accompagne le 'concept verbal' : une « idée simplement considérée par l'esprit » pour le subjonctif ; une « idée d'action réalisée » pour l'indicatif ; une « idée de réalisation douteuse » pour le conditionnel, et, enfin, une « idée

---

<sup>7</sup> Voir, notamment, Menanteau (1986), Sabaneeva (1993) et *infra*.

d'ordre » pour l'impératif. C'est *grosso modo* la position de Wartburg & Zumthor qui notent (1958 : 93) : « comme le marque le terme même de "mode", cette catégorie grammaticale correspond à la manière dont l'action se produit ou dont elle est pensée par celui qui parle : action donnée comme réelle, ou irréaliste, ou hypothétique, ou souhaitable, etc. ». En plus des quatre modes isolés par Brunot et Bruneau, Wartburg et Zumthor ajoutent l'infinitif et le participe. C'est aussi la position retenue dans la 12<sup>e</sup> édition du *Bon Usage* (1986 : § 1422), où on peut lire : « Les modes expriment l'attitude prise par le sujet à l'égard de l'énoncé ; ce sont les diverses *manières* dont ce sujet conçoit et présente l'action, selon qu'elle fait l'objet d'un énoncé pur et simple ou qu'elle est accompagnée d'une interprétation ». Cette définition de la catégorie du mode verbal ne permet de reconnaître que les quatre modes isolés par Brunot et Bruneau. Mais on y ajoute, « abusivement » selon l'expression de l'auteur, l'infinitif, le participe et le gérondif<sup>8</sup>. C'est du reste une définition de ce type que retient *le Petit Robert* où on peut lire à l'entrée "mode" : « Caractère d'une forme verbale susceptible d'exprimer l'attitude du sujet parlant vis-à-vis du processus exprimé par le verbe ».

Dans les définitions linguistiques, plus récentes, la piste logico-sémantique n'est pas abandonnée, loin de là. Pour Lyons (1970 : 235), le mode « se définit par rapport à une classe non-marquée de phrases qui expriment de simples affirmations de fait, neutres quant à l'attitude du locuteur envers ce qu'il est en train de dire. Les phrases déclaratives simples de ce type sont, à proprement parler, non-modales (non-marquées quant au mode). Cependant lorsqu'une langue possède un ensemble de procédés grammaticaux pour marquer les phrases selon l'attitude du locuteur envers le statut factuel de ce qu'il est en train de dire (sa certitude emphatique, son incertitude, etc.), on considère généralement (par courtoisie pour ainsi dire) que les phrases non-marquées aussi sont à un certain mode ; et le terme traditionnel pour ce mode non-marqué est l'*indicatif* (ou *déclaratif*). » Sur la base de cette définition, Lyons croit reconnaître quatre modes : l'indicatif, l'impératif, le subjonctif et l'interrogatif (au moins dans les langues qui marquent l'interrogation par un processus grammatical). C'est aussi une définition de ce type que retient Gardes-Tamine qui note (1987 : 38) : « Le mode est déterminé par l'attitude du sujet envers l'événement, suivant qu'il fait l'objet d'un constat ou qu'il est accompagné d'une interprétation ou d'une appréciation. Le mode verbal est un cas particulier des modalités [...]. » Cette définition lui permet d'isoler trois modes : l'indicatif, le subjonctif et l'impératif. Même type de définition chez S. Rémi-Giraud (1988a : 22) qui considère le mode comme « un processus d'actualisation qui situe le procès par rapport à l'acte d'énonciation »<sup>9</sup>, une définition

---

<sup>8</sup> Dans la dernière édition du *Bon Usage* (1993), on a d'une part retiré l'expression « abusivement », et, d'autre part, donné au conditionnel un statut temporel, même s'il demeure encore quelques ambiguïtés de présentation.

<sup>9</sup> Il ne faut voir là qu'une reformulation minimale des principales définitions vues ci-dessus, puisque l'expression *acte d'énonciation* ne fait que remplacer l'expression *réalité*, jugée trop vaste, et qui, elle, est présente, d'une manière plus ou moins explicite, dans la plupart des définitions grammaticales.

qui lui permet d'isoler cinq modes : l'infinif, le participe, le subjonctif, l'indicatif et l'impératif. Pour Martinet (1985 : 134), les modes « explicitent une prise de position du locuteur par rapport à l'action. » Quant à Feuillet (1988a), il considère le mode comme « la manière dont le locuteur envisage le procès par rapport à la réalité » (1988a : 93). Ces deux derniers auteurs, s'inscrivant en l'occurrence dans une perspective générale, refusent de fournir une taxinomie des modes. Mais, constatant une série de problèmes, Feuillet (1988a : 94) soutient qu'il est « préférable de garder la distinction traditionnelle, faute de mieux »...

Le premier commentaire important que suscite ce tour d'horizon rapide des principales définitions proposées peut être exprimé sous la forme de l'interrogation suivante : comment se fait-il que, à partir de définitions somme toute assez proches, voire quelquefois identiques, on obtienne autant de variétés d'inventaires sur les modes verbaux ? La réponse nous semble simple. En réalité, en face d'un certain nombre de formes verbales, que l'on se situe dans une démarche intensive ou une démarche extensive - l'extension présupposant la compréhension -, la décision de considérer telle forme plutôt qu'une autre comme modale dépend en dernier ressort de l'idée que l'on se fait du mode verbal. Plus précisément, cette variation d'inventaires s'explique par la conjonction de deux facteurs : (i) l'insuffisance des critères formels (au sens large) et (ii) le recours à des définitions logico-sémantiques qui sont à la fois surdéterminantes et incapables, par définition si on ose dire, de regrouper autour d'elles un consensus ne serait-ce que partiel.

Certes, la linguistique ne manque pas d'exemples de malentendus, d'ambiguïtés et de débats sans fin, y compris parfois à propos de notions basiques et essentielles, comme celle de catégorie syntaxique ou lexicale. Mais, bien souvent, ces débats sont moins flous parce que les notions discutées ne manquent pas d'assises formelles (morphologiques et / ou syntaxiques). Ici, au contraire, la morphologie, comme on le verra dans le paragraphe qui suit, reste insuffisante et incapable, à elle seule, de donner un statut catégoriel aux diverses formes flexionnelles observées. A. Meunier, commentant la diversité d'inventaires, considère (1981 : 125) que « les frontières de ce qui est forme modale et de ce qui ne l'est pas dépendent, plus que de l'observation proprement dite, de la décision du descripteur, fondée explicitement ou non, sur une définition présupposée de la modalité [...]. »

Quant à la syntaxe, pour des raisons pour le moins discutables et sur lesquelles nous reviendrons ci-dessous (voir notamment le § 1.3.1), elle n'a pas souvent été sollicitée pour mettre de l'ordre dans ce flou qui règne depuis des siècles.

### 1.1.2.2 Insuffisance des critères morphologiques

Théoriquement parlant, comme le souligne à juste titre Touratier (1996), la détermination du système morphologique du verbe français devrait en principe se passer en trois étapes :

(i) l'identification des *segments morphologiques* grâce à la méthode de la commutation, c'est-à-dire l'inventaire des différentes séquences de phonèmes (la suite formée par un ou plusieurs phonèmes) qui varient dans un environnement donné ou dont l'environnement commute ;

(ii) l'identification des *unités morphologiques*, c'est-à-dire la détermination des différents segments morphologiques qui sont en distribution complémentaire. Deux cas de figure se présentent en effet : ou bien la variation phonologique observée correspond à une variation d'unités morphologiques, ou bien, si la variation est, nous dit-on, contextuelle, elle correspond simplement aux différentes réalisations d'une même unité morphologique ;

(iii) l'identification des *morphèmes*, c'est-à-dire, selon la terminologie de Touratier (op. cit.), l'analyse morphématique qui consiste à se poser la question de savoir si chacune des unités morphologiques isolées correspond, ou non, à une unité significative identique dans tous ses emplois.

Or, avons-nous remarqué, chacune de ces trois étapes apporte son propre lot de problèmes qui rendent difficile l'analyse morphologique verbale.

En effet, dès la première phase descriptive, se pose la question de la constitution du paradigme verbal. Devrait-on y inclure les formes impersonnelles ? Les réponses divergent puisque certains grammairiens et linguistes (comme Gardes-Tamine que nous avons citée ci-dessus) donnent d'emblée un statut non-verbal à ces formes alors que d'autres, il est vrai majoritaires, les considèrent comme des verbes. Cela nous ramène directement à la question, classique et fort complexe, de l'opposition verbo-nominale qui, pour des raisons d'économie, ne sera pas traitée ici<sup>10</sup>.

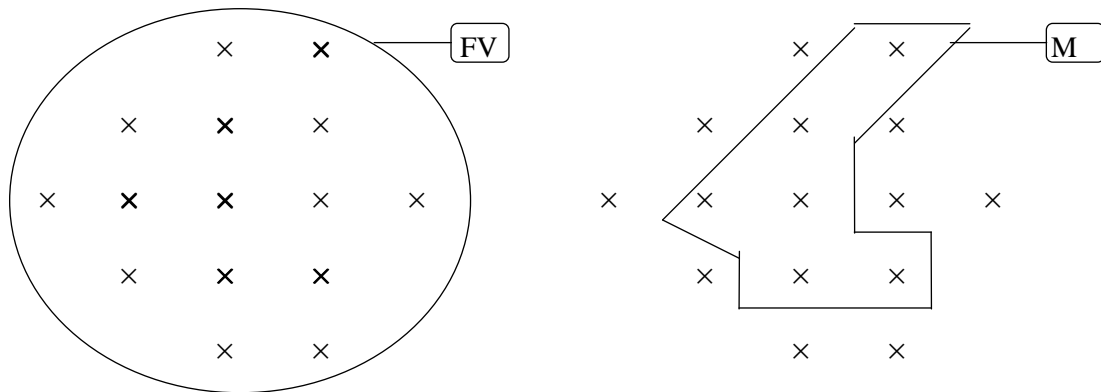
---

<sup>10</sup> Précisons toutefois que, si l'on fait abstraction de l'idée intenable, qui remonte à Platon (cité par C. Clairis (1984)) mais qui reste aujourd'hui encore courante, selon laquelle le verbe exprimerait une action et le nom un sujet (ou actant), la position linguistique la plus partagée consiste à affirmer que, contrairement aux noms, le verbe se conjugue, c'est-à-dire varie essentiellement en mode, temps et aspect. Reste à savoir ce qu'est un mode. La question devient totalement circulaire, sans même parler du caractère spécifique d'une telle affirmation qui n'est pas valable dans un grand nombre de langues (voir, par exemple, Lazard (1984) pour quelques exemples de manifestations de cette opposition dans diverses langues). On a aussi tenté de définir le verbe par son caractère prédicatif (sa puissance nodale, disaient Damourette et Pichon). Mais, là aussi, les choses ne sont pas aussi simples. Certes, les verbes sont systématiquement prédicatifs, par opposition aux noms dont certains seulement peuvent fonctionner comme prédicats. Mais cela ne suffit-il pas à remettre en cause la validité de la prédicativité comme critère définitoire du verbe ? L'on comprend alors mieux que plusieurs linguistes

Autrement dit, les formes observables ne se donnent pas directement et nécessitent une organisation préalable, c'est-à-dire une série de présupposés et choix théoriques qui ne sont pas descriptifs.

Soit la figure suivante qui représente respectivement l'ensemble des Formes Verbales (ou FV<sup>11</sup>) et l'ensemble des modes verbaux, ou M :

(1)



La première difficulté concerne, ainsi que nous venons de la préciser, l'*extension* de l'ensemble FV, extension qui dépend plus de l'idée que l'on se fait du verbe que de la description à proprement parler.

Les deux autres étapes de l'analyse morphologique impliquent des difficultés concernant plus particulièrement l'extension de l'ensemble M. En ce qui concerne la deuxième phase, i. e. l'identification des unités morphologiques, comme le souligne à juste titre Touratier (1996 : 60), elle « n'est pas toujours aussi aisée qu'on pourrait le croire à première vue ». En effet, si l'identification des segments morphologiques, basée sur la commutation, est relativement simple, la question de savoir si les segments isolés correspondent ou non à des unités morphologiques présuppose, là aussi, une série de choix préalables qui ne sont pas, à

---

posent le problème de l'opposition verbo-nominale en termes statistiques (voir D. François (1984) et F. François (1984)).

Même s'il nous a à un moment semblé que l'opposition aspectuelle grammaticale (variation entre formes simples et formes composées) pourrait constituer *en français* un critère définitoire possible pour la catégorie verbale, outre le caractère spécifique d'une telle proposition qui ne prétend pas à un statut universel, certaines recherches actuelles (voir H. Huot (séminaires 1993-94 et 1994-95)) tendent à généraliser l'opposition aspectuelle aux substantifs, rendant ainsi impossible le recours à l'aspect comme critère définitoire de la classe des verbes...

<sup>11</sup> L'expression *Forme Verbale* désigne ici toutes les réalisations morphologiques d'un lexème verbal donné, et, lorsqu'il s'agit d'une FV finie, pour une personne donnée. Il s'agit donc d'une expression générique qui désigne toutes les combinaisons possibles des catégories grammaticales du temps, du mode, de l'aspect et de la personne.



proprement parler, descriptifs. Sans même nous arrêter ici sur les difficultés susceptibles d'être posées par les différents types d'irrégularités (relatives à la catégorie de la personne et / ou à celle du verbe), nous pouvons facilement montrer les limites d'une analyse exclusivement formelle en prenant le cas des seules formes simples et finies d'un verbe régulier comme *chanter*. Nous obtenons ainsi le paradigme suivant (à la deuxième personne du pluriel) :

(2) chantez - chanterez - chanteriez - chantiez - chantâtes

Or, nous savons que les cinq segments morphologiques isolés dans ce paradigme ne correspondent pas, loin de là, à un nombre déterminé d'unités morphologiques. En effet, si l'on fait abstraction des problèmes que pose la forme *-riez*, sur lesquels nous reviendrons dans le chapitre IV, on constate que deux des quatre formes restantes peuvent correspondre aussi bien à un temps qu'un à mode, à savoir *chantez* (forme morphologique du présent de l'indicatif ou celle de l'impératif) et *chantiez* (imparfait de l'indicatif ou subjonctif 'présent'). Nous avons ainsi affaire à des cas où, comme le note Touratier (ibid.), « deux unités morphologiques parfaitement identifiées par ailleurs [sont] représentées par une seule suite de phonèmes. » « En toute rigueur, ajoute-t-il (ibid.) on ne peut pas considérer une telle suite de phonèmes comme un segment morphologique » puisque, dans les deux couples de phrases suivantes, on ne constate aucune variation morphologique entre les deux verbes de (3) et entre les deux verbes de (4) :

- (3) (a) Chantez !  
(b) Vous chantez ...
- (4) (a) Vous chantiez lorsque ...  
(b) Que vous chantiez, cela ne me dérange pas.

En bref, il nous semble que la morphologie ne récupère l'existence, dans ces cas, de deux unités morphologiques distinctes que par le truchement des paradigmes de conjugaison qui ne sont pas uniquement descriptifs mais dénotent une organisation déterminée, certes plausible, mais non uniquement descriptive<sup>12</sup>.

Concernant la troisième phase, i.e. l'analyse morphématique, Touratier note (op. cit. : 61), qu' « en vertu du caractère arbitraire du signe linguistique, la langue peut fort bien utiliser la même unité morphologique comme signifiant de deux morphèmes différents, que l'on qualifie alors d'homonymes, de même qu'elle peut tout aussi bien utiliser deux unités morphologiques,

---

<sup>12</sup> Théoriquement parlant, rien ne nous empêche de proposer d'autres tables de conjugaison, fondées prioritairement sur les personnes et non sur les modes comme c'est le cas dans la totalité des travaux, même si cette idée n'est pas sans heurter nos habitudes. Nous obtiendrions ainsi des inventaires de

contiguës ou non, comme signifiant d'un seul et même morphème. Il n'y a, en soi, aucun parallélisme ou, si l'on veut, aucun isomorphisme, entre les signifiants que sont les unités morphologiques et les unités que représentent les morphèmes. » En bref, les difficultés dont il s'agit ici concernent, à notre avis, le statut polysémique de certains morphèmes, comme par exemple le *-r-* du futur dont le statut modal et / ou temporel est discuté. La même difficulté se pose d'une façon encore plus nette pour le morphème du conditionnel...

Ces problèmes, structurellement attachés à l'analyse morphologique, ainsi que d'autres, comme la notion de morphème zéro sur laquelle nous reviendrons plus loin (§ 1.3.2), montrent clairement à notre avis l'insuffisance d'une localisation strictement morphologique des modes verbaux en français.

Concrètement, l'inventaire des modes ne peut pas se faire exclusivement sur une base morphologique puisque dans l'ensemble des Formes Verbales on n'a aucun moyen apriorique et objectif d'opérer une distinction entre les formes temporelles et modales (même si l'on peut éliminer les formes aspectuelles). Pour *constituer* la catégorie du Mode, nous avons besoin d'une idée préconçue de ce que cette catégorie doit être, ainsi que tente de le montrer la figure (1) ci-dessus, où les éléments en gras dans l'ensemble FV symbolisent une sélection en compréhension préalable des éléments qui appartiendront à l'ensemble M.

Le problème, et c'est là où réside toute la difficulté, et explique le flottement qui règne dans le domaine, est que les différents inventaires des modes verbaux sont fondés sur des critères sémantiques. En effet, la syntaxe étant éliminée, il ne reste plus aux grammairiens et linguistes que la piste sémantique pour essayer de combler l'insuffisance - voire, l'impossibilité<sup>13</sup> - d'une localisation strictement morphologique des modes. Mais, en faisant appel à des notions aussi vagues que celles de *réalité*, de *modalité* ou encore d'*attitude* du sujet parlant, entre autres notions élastiques, la plupart des grammairiens et linguistes ont, à notre avis, fermé la porte à toute entente et pris le risque considérable de rendre la discussion inextricable...

---

modes variables en fonction de la personne. Pour un verbe comme *chanter*, nous aurions un seul mode à la première personne du singulier, deux modes à la deuxième personne du singulier, etc.

<sup>13</sup> Cela, précisons-le, ne signifie pas que des théories morphologiques n'aient pas proposé des analyses, parfois cohérentes, de la flexion verbale. Mais, comme nous venons de le voir, ces théories s'appuient systématiquement sur une idée préconçue des catégories verbales. Et c'est cette idée préconçue qui pose problème et nous fait dire que la morphologie, sans un autre appui, n'est pas suffisante. Il suffit pour s'en convaincre de se rappeler le travail de Wagner & Pinchon (1962), considéré souvent, et à juste titre, comme l'un des rares travaux qui ont essayé de caractériser les modes sur des bases morphologiques. Or, à y voir de plus près, la reconnaissance de la catégorie modale s'y est faite d'une façon axiomatique, en reprenant implicitement les formes considérées comme modales par les prédécesseurs...

### 1.1.2.3 Du rapport mode-modalité

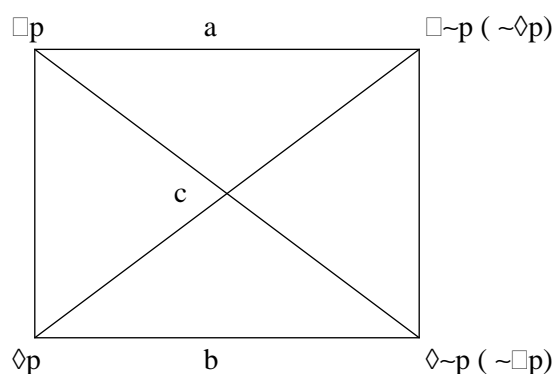
Dans ce paragraphe, nous nous proposons de commenter brièvement l'une des notions les plus importantes qui intervient habituellement dans la définition sémantique des modes, à savoir la notion de *modalité*, présente, sous une forme plus ou moins explicite, presque systématiquement dans la quasi-totalité des caractérisations sémantiques des modes verbaux. Si l'on observe rapidement les principales définitions proposées de cette notion, l'on constate une grande diversité dans les acceptions qu'on lui accorde. Dans l'introduction de J. David & G. Kleiber (1983 : 9), on n'hésite pas à écrire à propos de cette notion : « on sait [...] la difficulté de cette question protéiforme, ses contours et facettes multiples, son extension variable, ses définitions multi-aspectuelles, les guérillas classificatoires et les traitements divers, parfois contradictoires, auxquels elle donne lieu. » Même état des lieux, même mise en garde chez A. Meunier (1974 : 8) pour qui parler de modalités, « c'est s'exposer à de graves malentendus. » C'est que la caractéristique frappante que l'on constate en étudiant la question est le désordre qui y règne. Plusieurs dizaines de listes concurrentes sont en effet proposées qui y vont, chacune de son côté, de ses propres critères et fondements théoriques.

Même s'il n'est pas question pour nous d'ouvrir ici le lourd dossier des modalités et d'examiner tout ce qui y a été dit à leur propos, il nous semble nécessaire de nous arrêter sur les principales conceptions que l'on s'en fait.

Tout le monde s'accorde aujourd'hui à dire qu'il y a *grosso modo* deux conceptions de cette notion qui s'affrontent en logique et en linguistique.

La première conception, dite restreinte, est directement héritée de la logique classique qui ne reconnaît que les modalités 'fondamentales' ou *stricto sensu*, c'est-à-dire celles qui concernent la vérité du contenu propositionnel, ou modalités *aléthiques*<sup>14</sup>. Selon cette conception, une proposition *p* quelconque peut être affectée par deux modalités principales, le *nécessaire* (noté généralement  $\Box p = \text{il est nécessaire que } p$ ) et le *possible* (noté  $\Diamond p = \text{il est possible que } p$ ). À partir du nécessaire, on détermine, par le jeu des contraires, l'*impossible* (noté  $\Box \sim p$ , qui signifie littéralement *il est nécessaire que non-p*, ou encore  $\sim \Diamond p$ , qui signifie *il est non-possible que p*, entrant ainsi dans un rapport de type *contradictaires* avec le possible) et, à partir du possible, on définit, par le jeu des *subcontraires* le *contingent* (noté  $\Diamond \sim p$ , qui signifie littéralement *il est possible que non-p*, ou encore  $\sim \Box p$  qui signifie *il est non-nécessaire que p*, entrant ainsi en rapport de contradiction avec le nécessaire). Ces différents jeux et rapports logiques entre ces quatre modalités sont convenablement représentés grâce au carré logique (ou carré d'Aristote), comme dans la figure suivante :

(5)



où l'axe *a* est l'axe des contraires, l'axe *b* est celui des subcontraires, tandis que les axes *c* sont ceux des contradictoires.

Or, comme le signale Cervoni (1987, 2<sup>e</sup> éd., 1992), l'expression de la possibilité est étroitement liée dans les langues naturelles aux connaissances dont dispose le locuteur (l'expression *il est possible que p* peut être interprétée comme signifiant que *le locuteur ne dispose pas d'assez de connaissance pour affirmer p ou non-p*). Il en est de même pour l'expression de la nécessité, généralement confondue avec la notion du devoir. Des observations de ce type ont amené certains logiciens à étendre le concept de modalité aux domaines du *savoir* et du *devoir*. Aux modalités aléthiques, on a ainsi ajouté les modalités *épistémiques*, qui portent sur le savoir du 'sujet de l'énonciation' et se distinguent en *certain*, *exclu*, *probable* et *contestable*, et les modalités *déontiques* qui se portent sur le devoir ou le droit et se distinguent en *obligatoire*, *interdit*, *permis* et *facultatif*.

Le problème de cette acception, même élargie aux modalités épistémiques et déontiques, est qu'elle semble, au dire de certains linguistes<sup>15</sup>, un peu trop schématique et incapable de rendre les diverses nuances que l'on a cru reconnaître en langue. L'explication, il faut dire quasi-métaphorique, par G. Guillaume (1929) et certains de ses disciples, de l'apparition de *certain types* de subjonctif grâce à la notion épistémique du possible (par opposition au probable) peut être trivialement rejetée par des exemples attestés qui entrent manifestement en contradiction avec cette théorie :

(6) (a) Il est possible qu'on parviendra un jour à greffer un coeur neuf...

<sup>14</sup> Voir à ce propos Gardies (1975) et (1983) ; Scrick (1971) et Stahl (1983)...

<sup>15</sup> Comme, par exemple, Gardies (1983 : 14) pour qui aussi bien le linguiste que le logicien ont intérêt à adopter une notion large de la modalité ; la même idée avait été défendue par Scrick qui notait (1971 : 121) : « la logique classique donne des modalités une définition trop étroite (et c'est probablement la raison pour laquelle le système s'articule aisément), ce qui a pour corollaire que certaines modalités *lato sensu* ou bien bouleversent la structure telle qu'elle est établie ou bien imposent des tours de force

- (b) Il est probable qu'il soit là
- (c) Il n'est pas possible que Pierre soit là<sup>16</sup>

Il nous semble donc que les modalités logiques demeurent très généralement inapplicables telles quelles en langue.

La deuxième conception, dite large, est défendue par de nombreux grammairiens et linguistes (comme, entre autres, Brunot, Bally, Lyons...). Elle ne considère les modalités logiques que comme des cas particuliers de l'ensemble des modalités, beaucoup plus nombreuses et de nature plutôt psychologisante, comme le souhait, l'attente, l'espoir, la volonté, la crainte, etc. Le problème que pose cette conception est exactement contraire de celui posé par les modalités logiques : ici, les modalités isolées sont, semble-t-il, capables de refléter « les divers nuances de la pensée ou du sentiment » selon l'expression de J. Martin et J. Lecomte (*Grammaire française*, cité par A. Meunier (1981)) ; mais elles sont en même temps tellement nombreuses et hétérogènes qu'elles résistent à toute tentative de classification et d'articulation. La confusion est en effet telle que Meunier se demande (1981 : 123) s'il n'y a pas là « négligence de linguistes employant par facilité un appareil métalinguistique flou ».

En bref, comme le note Meunier (op. cit. : 142), on est condamné à choisir entre « l'indiscutable insuffisance des traitements restrictifs et parcellisés » de la logique, et le « risque évident de dilution de la notion même, au rythme de l'irrésistible expansion de la nébuleuse "Modalité". »

Ajoutons au passage que cette distinction entre conception large et conception restreinte de la modalité n'est qu'une schématisation épistémologique quelque peu grossière puisque les conceptions proposées et les listes qui en découlent sont en réalité bien plus nombreuses<sup>17</sup>.

Par ailleurs, quelle que soit la conception défendue, les définitions adoptées ne sont presque jamais identiques, y compris en logique modale qui se targue pourtant d'être plus précise que la linguistique<sup>18</sup>.

Dire - comme le prétend un grand nombre de linguistes (Gardes-Tamine, Lyons, entre autres) - que le mode est un cas particulier des modalités aurait pu donc être concevable si l'on savait au moins ce que signifie 'modalité' et si l'on était capable d'en fournir une classification exhaustive. Tel n'est pas le cas, comme nous venons de le voir.

---

scolastiques. » Voir aussi A. Meunier (1981) et J. Cervoni (1992) pour une discussion intéressante sur le rapport entre modalités linguistiques et modalités logiques.

<sup>16</sup> Voir à ce propos, R. Martin (1983 : 108 sq. ).

<sup>17</sup> Voir pour une présentation exhaustive de ces différentes conceptions les articles d'A. Meunier (1981) et J.-L. Gardies (1983).

<sup>18</sup> Voir Gardies (1975), notamment le chapitre II et Stahl (op. cit.). La distinction entre acception restreinte et acception large résumée ci-dessus ne doit pas être confondue avec la distinction entre les modalités en logique et les modalités en linguistique : dans les deux domaines en effet on retrouve un débat entre les deux acceptions.

A supposer même que l'on puisse un jour se mettre d'accord sur une liste de modalités qui soit exhaustive - ce qui suscite chez nous le plus grand doute -, nous ne sommes pas certain que cela suffise pour opérer un traitement convenable des modes verbaux. De l'aveu même de Gardes-Tamine (1988b : 36) - qui définit pourtant le mode comme un cas particulier de modalité -, « de même qu'une modalité peut être exprimée autrement que par un mode, [...] de même un mode grammatical n'exprime pas nécessairement une modalité. » En effet, d'une part, d'autres moyens langagiers - comme les éléments lexicaux, les tournures syntaxiques, voire l'intonation<sup>19</sup> - peuvent souvent jouer le rôle sémantique qualifié de 'modalité'<sup>20</sup> et, d'autre part, tous les modes, y compris les plus marqués comme le subjonctif, n'expriment pas nécessairement de modalité. Il convient enfin d'ajouter que la distinction entre modalités ne correspond pas, loin de là, à une quelconque distinction entre modes. Il est frappant à ce propos de lire dans *le Bon Usage* (1993) que l'impératif « est le mode des phrases injonctives et des phrases optatives » (§ 739), avant de lire, quelques lignes plus loin (ibid.), que le « subjonctif est le mode des phrases injonctives et des phrases optatives, pour les personnes manquant à l'impératif<sup>21</sup>. » Parallèlement, un mode donné ne correspond pas systématiquement à une seule modalité. Ainsi Brunot (1922 : 509) donne-t-il le couple d'exemples suivants pour illustrer la modalité 'phrastique' : « *Sortez !* est dans la modalité de l'ordre, *prenez patience* [est] dans celle du conseil. » D'une façon plus générale, on constate que, dans la quasi-totalité des grammaires qui font recours à la notion de modalité, on définit généralement chacun des modes grâce à des *listes* de modalités. Sauf que ces listes s'enchevêtrent systématiquement et se retrouvent bien souvent qualifier plusieurs modes à la fois. Dans ces conditions, elles ne peuvent pas être considérées comme définitives<sup>22</sup>.

En bref, nous comprenons que de nombreux linguistes aient pu saluer le regain d'intérêt que suscite depuis quelque temps la notion de modalité, après une éclipse qui duré plusieurs décennies, le long du règne des modèles structuraliste et génératif. Nous comprenons aussi que l'on ait pu chercher à établir un rapport entre les modes et les modalités. Mais il nous semble que cette notion demeure bien trop vague pour servir de critère à une quelconque définition logico-sémantique des modes verbaux. Qu'il nous soit donc permis ici de ne pas nous en servir.

---

<sup>19</sup> Voir à ce propos Brunot (1922).

<sup>20</sup> Ainsi J. Cervoni (1992), par exemple, range-t-il l'opposition modale entre l'indicatif et le subjonctif parmi les modalités impures, leur donnant ainsi le même statut que les modalités temporelles (futur conjectural, imparfait à valeur d'irréel, etc.). Le même type de classification est admis par P. Claude (1984) qui considère les modes comme un cas particulier de modalisations qui affectent la forme verbale et qui contiennent, en plus des modes, certaines 'modifications' temporelles et aspectuelles...

<sup>21</sup> Par ailleurs, si l'on s'appuyait sur ces définitions, la logique voudrait qu'il ne soit pas possible d'employer le subjonctif avec la première et deuxième personnes. Tel n'est pas le cas.

<sup>22</sup> D'ailleurs ces listes ne peuvent pas constituer un critère définitif pour une autre raison : elles sont systématiquement incomplètes. La polysémie constitue l'un des problèmes les plus difficiles qui s'opposent à toute définition des modes. Nous y reviendrons lors du traitement des temps verbaux (chapitre III).

La même critique pourrait être avancée à propos de la plupart des autres notions sémantiques, comme, par exemple, celle d'*appréciation*, bien souvent utilisée mais jamais définie. Nous pensons en l'occurrence qu'il serait naïf, et en tout schématique, de vouloir opposer les énoncés selon qu'ils contiennent ou non une appréciation du locuteur. Dans un sens général, il nous semble en effet que l'appréciation du locuteur est systématiquement présente dans tout dit, et, *a fortiori*, quel que soit le mode employé. Opposer les modes selon le type d'appréciation émis par le locuteur serait, à nos yeux, une (més-)aventure classificatoire insensée.

## 1.2 « Le Mode verbal : classe grammaticale ? »

P. Imbs notait (1953 : 18) à propos du subjonctif - mais la même constatation peut être faite à propos de tous les modes en général -, « de savant en savant on change de théorie, chacun fournissant *son système* [...], *sa* théorie des valeurs, si bien qu'au bout de la quête il nous faut une foi solide pour ne pas sombrer dans un scepticisme radical. » Les difficultés sont en effet telles, notamment lorsqu'on tente d'embrasser le système verbal français dans sa globalité, que plusieurs sont les linguistes qui ne font pas actuellement preuve d'une foi si solide en la catégorie modale.

En effet, à quelques exceptions près, si l'on fait abstraction d'un certain nombre, important, de travaux où l'on réalise l'exploit étonnant d'écrire des dizaines de pages sur les modes sans en avancer la moindre définition, et de ceux, tout autant nombreux, où l'on reprend une taxinomie traditionnelle contestable sans la discuter, on peut dire que les travaux les plus récents sur les modes, pour résoudre les nombreuses difficultés dont nous n'avons donné ci-dessus qu'une partie des traits généraux, suivent *grosso modo* deux stratégies : soit l'abandon de toute formulation en termes de catégorie modale ; soit suivre ce qu'on pourrait appeler le 'jusqu'au-boutisme fonctionnel'...

La première stratégie, i.e. l'abandon de la catégorie modale, n'est pas nouvelle. Parmi les classiques, l'exemple le plus illustre de cette tentative nous est sans doute fourni par Damourette et Pichon (1911-1936) pour qui (cf. notamment t. V, chapitre XXVI) la classe du mode verbal est une classe hétéroclite. Ils se proposent de la faire éclater, n'en gardant que le subjonctif et l'indicatif qu'ils regroupent dans une classe appelée par eux le *moeuf* (terme emprunté à la grammaire française ancienne). Quant aux modes impersonnels - l'infinitif et le participe -, n'ayant pas le trait [+ factif] que les auteurs semblent considérer comme définitoire de la classe du verbe, ils sont, *a fortiori*, exclus de la classe des modes. L'impératif, lui, même s'il appartient à la classe du factif verbal, s'oppose au moeuf sur le plan de la *personnaison* puisqu'il est considéré, contrairement au subjonctif et à l'indicatif, de nature locutoire...

Plus récemment, ce rejet de la catégorie modale a été recommandé, chaleureusement, par Weinrich (1973 : 281) en ces termes : « Cette notion de mode me paraît inutilisable, irritante et même dangereuse ; elle risque de fausser toutes les descriptions des structures linguistiques. Les modes cités sont d'une totale hétérogénéité. Les temps, pour la plupart, se retrouvent dans l'indicatif; mais le conditionnel (le Conditionnel du français) est aussi un temps, et d'autre part il n'apparaît souvent que dans une transition textuelle bien déterminée. Les autres modes comportent des formes verbales diverses, mais ne forment pas un ensemble complet. Voilà à quelles notions incohérentes on aboutit quand, au mépris de la langue et de ses structures, on veut partir de ce qu'on croit être la "réalité". »<sup>23</sup>

C'est aussi l'avis de S. de Vogüé (1993) qui note (65) : « A force de rabouter valeurs propres supposées et emplois dérivés, à force de rajouter nuances et paramètres pour essayer de désintriquer le faisceau des formes et des effets, à force de réduire des caractéristiques toujours trop fortes, de les simplifier, de les atténuer, d'admettre des dégradés, d'invoquer les contextes, l'usage, d'introduire du mode dans le temps [...] ou du temps dans le mode [...], vient l'idée qu'il faudrait tout reprendre [...]. » Et, elle se propose non moins que de « renoncer à décrire les marques de temps et de mode du français en termes de temps et en termes de mode. » (ibid.)

L'hypothèse de l'abandon de la catégorie du mode (et / ou celle du temps) - qui semble gagner aujourd'hui du terrain (voir, par exemple, Touratier (1996)) - ne devrait pas être stigmatisée d'une façon apriorique, même si elle peut rencontrer une résistance, par ailleurs compréhensible, qui n'est pas sans rapport avec sa longue histoire. Une catégorie grammaticale, n'ayant pas d'existence indépendamment des modèles qui la reconnaissent, n'est pas à l'abri d'une remise en cause qui puisse être légitime. Mais, en même temps, il nous semble que les problèmes rencontrés ne sont pas nécessairement le fruit de cette taxinomie catégorielle et il n'est pas non plus certain qu'en abandonnant cette dernière, tous les problèmes se trouveraient miraculeusement résolus. Plus précisément, ce qui mériterait d'être posé à notre avis n'est pas tant la question de savoir s'il faudrait abandonner ou maintenir cette catégorie, que la question de l'adéquation des systèmes qui se proposent en alternative. Là-dessus, malgré la grande qualité de certaines propositions nouvelles, il nous semble que la distinction classique en catégories Temps et Mode permet la construction d'un système intuitif et généralisateur inégalable. Nous prendrons donc ici le pari de maintenir la taxinomie traditionnelle, mais à la condition express de la reformuler entièrement. Nous y reviendrons.

Parmi les partisans de la deuxième stratégie, celle du 'jusqu'au-boutisme fonctionnel', il convient sans doute de compter D. Menanteau (1986) qui, sous le titre un peu provocateur de

---

<sup>23</sup> Voir aussi Weinrich (1989) où l'on considère les morphèmes grammaticaux des modes et des temps comme appartenant à la même classe...



« Mode verbal : classe grammaticale ? », tout en avançant une critique souvent juste des principales définitions de la catégorie du mode, se propose de poursuivre la méthode fonctionnelle d'A. Martinet et de l'appliquer aux morphèmes verbaux (= attachés au verbe). Il en conclut qu'il conviendrait de remplacer la classe du mode par ce qu'il appelle une classe de Mode-Temps-Vision<sup>24</sup>...

Ce n'est pas le lieu de discuter ici de la méthode fonctionnelle, ni d'ailleurs d'examiner en détail toutes les propositions de Menanteau (1986). Ce que nous aimerions en revanche souligner rapidement, c'est le traitement que propose l'auteur à propos du subjonctif. Examinant les divers contextes d'emploi de ce mode, Menanteau a cru reconnaître trois types de subjonctif :

(i) *Le Subjonctif, variante combinatoire* : dans le cas le plus général, note Menanteau, l'emploi du subjonctif est complètement impliqué par le contexte, comme dans les phrases suivantes :

- (7) (a) Il faut que tu viennes
- (b) Je souhaite qu'il parte

où, note-t-il (71), « je ne puis avoir, dans la subordonnée, rien d'autre qu'un subjonctif. Il n'y a là aucun choix. [...] Même si on a bien morphologiquement les marques du subjonctif [...], ce subjonctif ne sera pas retenu comme unité, aucune commutation n'étant alors possible. On parlera dans ce cas de *subjonctif morphologique*, marquant par là l'existence formelle d'un subjonctif. »

(ii) *Le Subjonctif, variante libre* : dans d'autres cas, le locuteur semble avoir le choix entre le subjonctif et une autre forme verbale, comme dans les exemples suivants :

- (8) (a) C'est le seul secret qu'il ait
- (b) C'est le seul secret qu'il a

Mais, selon Menanteau, cette différence n'est perçue comme correspondant à une différence significative que dans 28% des cas (sur les 600 personnes interrogées dans le cadre de l'enquête qu'il a organisée ). Il en conclut (72-73) : « Ainsi, dans près de trois cas sur quatre, lorsque le sujet parlant a le choix entre le subjonctif et un autre "mode", ce choix ne correspond pas pour lui à une différence de sens. Le subjonctif est alors simple variante libre ; son usage relève

---

<sup>24</sup> Menanteau, suite à Martinet, considérant que les modes et temps sont « mutuellement exclusifs » (conclusion fondée sur l'observation de l'impératif, de l'infinitif et du participe), conclut qu'ils forment une seule classe, celle de temps-mode. Mais reprenant à son compte l'observation de Martinet selon laquelle le conditionnel exprimerait une « vision décalée dans le passé », et constatant que (1986 : 80) « vision et temps s'excluent mutuellement », il en conclut à l'existence de cette classe de Mode-Temps-Vision...

davantage de sociolinguistique : qui l'emploi marque par là son appartenance (réelle ou fantasmée) à tel ou tel groupe plus prestigieux. »

(iii) *Le Subjonctif, unité significative* : Menanteau note (73) : « On se rend compte que, dans le français contemporain, le subjonctif comme unité significative est très minoritaire, excentré. Sans doute pourrait-on même parler à son sujet d'archaïsme... En effet, rares sont les cas où le choix subjonctif / autre mode est perçu comme significatif ; et quand il est perçu comme significatif, c'est de la façon la plus instable. Il est tout à fait difficile, dans notre enquête, de repérer des séries d'énoncés où la différence serait systématiquement perçue. Tout au contraire, les oppositions pertinentes semblent se répartir plus ou moins au hasard, selon la sensibilité de l'enquêté. Le subjonctif comme unité significative paraît donc une unité particulièrement instable. »

Il y aurait bien entendu beaucoup à dire sur cette analyse, sur ce subjonctif sociologique (un subjonctif 'de classe', en quelque sorte), sur le choix méthodologique de l'enquête, sur la technique du sondage<sup>25</sup>, etc. Mais le point qui nous semble ici particulièrement intéressant est l'application de la méthode fonctionnelle sur les morphèmes verbaux. A ce propos, Menanteau note (71) : « Pour qu'il y ait unité linguistique, il faut - on le sait - qu'il y ait commutation possible, il faut qu'il y ait, pour le locuteur, possibilité de choix entre telle unité et telle autre. Si ce choix n'existe pas, si telle unité est imposée, il va de soi que nulle valeur ne peut en être dégagée, qu'aucune information spécifique ne lui est attachée. »<sup>26</sup>

L'analyse, si nous la résumons et caricaturons quelque peu, laisse rêveur : on isole *morphologiquement* une forme verbale qu'on appelle subjonctif ; on part à la recherche de sa (ou ses) valeur(s) sémantique(s) ; on croit savoir qu'elle a un sens (et bien souvent, on croit déterminer ce sens) ; mais, observant que dans certains contextes (la plupart) cette forme n'a pas le sens attendu, on en conclut qu'il ne s'agit pas (plus !) du mode considéré ! A aucun moment, on ne remet en cause ses critères de recherche ; à aucun moment on ne se doute de l'exactitude et de la pertinence de la nature de ce qu'on recherche...

Il serait pourtant erroné de croire que ce type d'analyse, discutable et si souvent discuté, ne soit défendu que par les tenants de l'approche fonctionnelle. Loin de là ; il suffit de lire les principales grammaires qui traitent de la question des modes, pour s'apercevoir que la plupart

---

<sup>25</sup> Nous exprimons les plus grands doutes sur la technique du sondage, surtout lorsqu'on demande aux locuteurs, dans des situations qui manquent d'ailleurs bien souvent de spontanéité, de faire le travail d'explication qui relève, selon nous, de la seule compétence du linguiste. Cela ne signifie pas, bien entendu, que ce dernier ne doive pas observer les énoncés émis concrètement...

<sup>26</sup> La même position théorique, quoique d'une manière plus atténuée, est défendue par Sabaneeva (1993) qui dénie au subjonctif tout statut modal (elle parle de subjonctif 'amodal', sans que l'on sache

d'entre elles contiennent, plus ou moins explicitement, et sous un ton certes plus nuancé que celui adopté par les fonctionnalistes, les présupposés et analyses théoriques suivants :

- (i) Ce qui est requis par la forme n'a pas de sens vs ce qui est structurellement non-déterminé (libre) qui, lui, exprime du sens.
- (ii) Le subjonctif est la seule forme modale requise, dans certains contextes, par la construction.

Ces deux présupposés théoriques, lots communs à un nombre considérable d'analyses grammaticales et linguistiques, feront, à notre avis, beaucoup de tort à l'analyse des modes verbaux et empêcheront bien souvent de voir un nombre incalculable de phénomènes. C'est ce que nous nous proposons de démontrer rapidement dans le paragraphe qui suit.

### 1.3 Quelques analyses courantes

#### 1.3.1 Le subjonctif : un vrai mode ?

Plusieurs sont les grammairiens et linguistes qui, observant le lien évident qui lie le subjonctif à la notion syntaxique de dépendance (lat. *subjungere* : mettre sous la dépendance de...), en concluent qu'il s'agit d'une « servitude grammaticale »<sup>27</sup>. De là à affirmer que ce qui est requis par la forme n'a pas de sens, il n'y a qu'un pas, pas que l'on n'a pas souvent hésité à franchir.

Ainsi, le principe théorique général est-il admis par Damourette et Pichon (1911-1927, t. V : § 1869) en ces termes : « Quant à la syntaxe, elle ne décèlerait une décadence du subjonctif que si l'emploi de ce moeuf était *devenu si mécanique, si automatiquement attiré par la forme de la phrase qu'il n'y eût plus aucun intérêt à conserver une forme spéciale, puisque cette forme n'aurait plus aucune signification propre.* »<sup>28</sup>

---

précisément si l'adjectif en question provient de *mode* ou de *modalité*...) dans les contextes où il est obligatoire, c'est-à-dire principalement dans les subordonnées...

<sup>27</sup> Ainsi Beauzée (1767) - cité par A. Meunier (1981) - observe-t-il que le subjonctif est le mode de « l'affirmation modifiée, c'est-à-dire dans la dépendance de quelque chose qui précède. »

<sup>28</sup> C'est nous qui soulignons. Il convient de préciser que Damourette et Pichon considèrent le subjonctif comme ayant une valeur sémantique propre (« non-jugement ») justement parce que ce 'moeuf' n'est pas, selon eux, imposé par la construction (ainsi s'efforcent-ils de montrer que son emploi résulte bien souvent d'un choix et accusent la grammaire classique d'être à l'origine de son apparition obligatoire dans les autres structures...). Autrement dit, et c'est ce que justifie que nous ayons cité ces auteurs, Damourette et Pichon admettent la validité théorique et logique de l'implication : *requis par la forme* ⇒ *n'a pas de sens*.

Brunot, lui, va plus loin, qui note (1922 : 520) : « Il s'en faut bien que tous les modes aient autant de valeur modale les uns que les autres. Certains d'entre eux, comme le conditionnel, qui est de création française, ont des sens nets, et, s'ils ne paraissent pas partout où ils pourraient se rencontrer, du moins, ils ne sont pas amenés par des nécessités purement formelles et extérieures à la pensée, comme c'est le cas du subjonctif qui bien souvent n'exprime plus des modalités, mais *n'est qu'une forme de subordination*. »

Quelques années plus tard, Charles Bally (1932), loin de contredire, sur ce point, Brunot, écrira (1965 : 48) : « Ainsi *Je crains qu'il ne soit coupable* a signifié autrefois *J'ai peur ! Oh ! Qu'il ne soit (pas) coupable !* Le subjonctif avait sa pleine valeur modale, puisqu'il exprimait le désir dans une phrase autonome. C'est seulement après la soudure des deux énoncés que, comme la négation *ne*, le subjonctif est devenu inutile - ou, plus exactement, a été interprété comme symbole de la transposition d'une phrase indépendante en terme d'une phrase dont le verbe modal exprime l'idée de crainte. » Plus loin (1965 : 217), il ajoute que le subjonctif dans la subordonnée « n'est pas un vrai subjonctif » !

Une conclusion analogue est retenue par K. Togeby qui oppose nettement la forme et le sens : « Il est remarquable, note-t-il (1966 : 69), que c'est la construction qui régit le subjonctif, et non le sens. »

La même idée se retrouve quelques années plus tard défendue sans équivoque par un éminent linguiste, Lyons, qui note (1970 : 239) : « Prenons à titre d'exemple le français où, comme en grec et en latin, ce que l'on appelle traditionnellement le mode subjonctif est obligatoire dans beaucoup de constructions : *Je crois qu'il vient* vs *Je ne crois pas qu'il vienne* ; *vient* est à l'indicatif et *viene* au subjonctif. En fait il y a très peu de contextes en français où l'indicatif et le subjonctif soient interchangeable. Le subjonctif est rare en dehors des propositions subordonnées, dans lesquelles son occurrence est en grande partie déterminée par le type de phrase dont la proposition subordonnée est un constituant, par le choix d'un verbe principal particulier, par la négation et par d'autres facteurs. [...] La question qui se pose alors est de savoir s'il est correct de décrire le subjonctif français comme un mode. [...] Remarquons tout d'abord que, dans les contextes où la sélection d'une forme spécifique du verbe (*viene* plutôt que *vient*) est déterminée par d'autres traits syntaxiques de la phrase, l'occurrence de cette forme spécifique ne peut pas, par elle-même, porter une distinction de modalité. Ainsi, l'occurrence de *viene*, plutôt que *vient*, dans *Je ne crois pas qu'il viene* n'indique aucune distinction sémantique particulière associée au choix du subjonctif : le locuteur n'a pas le choix dans ce contexte. Dans ces conditions, pourquoi dire que le verbe *viene* est au mode subjonctif ? Pourquoi ne pas dire, en employant un terme plus neutre, qu'il est à la forme subjunctive ? »

Si nous n'avons pas résisté à reproduire ici ce long passage de *Linguistique générale*, c'est pour essayer d'élucider le mécanisme de l'argumentation, à notre sens singulièrement

surprenant, même s'il demeure, comme nous venons de le constater grâce aux illustrations fournies ci-dessus, bien courant. Au-delà du mauvais choix de l'exemple (Lyons considère à tort que le subjonctif dans *Je ne crois pas qu'il vienne* est obligatoire), il nous semble que cette analyse frise la caricature. Résumons ce qui vient d'être dit : on cite deux phrases, où l'indicatif est obligatoire dans la première, et le subjonctif - admettons-le - obligatoire dans la seconde. Sauf qu'on ne voit pas (ou qu'on refuse de voir) le caractère obligatoire de l'indicatif et on considère que le subjonctif n'est pas un vrai mode parce qu'il est imposé (obligatoire).

Cette analyse suscite chez nous les plus grandes réserves et deux commentaires.

Le premier peut être annoncé comme suit : est-il judicieux de penser que ce qui est imposé par la forme n'a pas de sens ? Il nous semble personnellement que cette idée est erronée. Nous nous joignons ainsi à Bonnard (1974 : 4) qui, discutant cette analyse, se demande : « Mais toute construction n'est-elle pas liée, au moins génétiquement, à un sens ? » On peut illustrer notre position par le fonctionnement de la catégorie aspectuelle. L'on sait en effet que chaque forme verbale du français est nécessairement à l'un ou à l'autre des deux aspects grammaticaux : l'accompli ou l'inaccompli. Or, après une préposition comme *après*, s'il y a une forme verbale, celle-ci est systématiquement à l'aspect accompli. Devrait-on en conclure que l'accompli, en l'occurrence attiré par la 'forme', n'ait aucune signification particulière, ou, au contraire, devrait-on chercher derrière ce lien forme-sens une caractéristique inhérente de la préposition *après*, une caractéristique qui fait en sorte qu'elle soit incompatible avec l'inaccompli ? Si le rôle du linguiste est bien de chercher à expliquer les phénomènes observés et non pas simplement de constater les faits, la réponse nous semble évidente. Le fait que le subjonctif soit souvent imposé par la construction, note Confais (1990 : 233), « n'implique aucunement qu'il soit sémantiquement vide [...] et qu'il faille renoncer à chercher sinon un signifié global, du moins des traits sémantiques contextuels responsables des occurrences "automatiques". Une information redondante, c'est-à-dire prévisible à 100%, reste une *information*. » Il ajoute plus loin (ibid.) que : « si toute redondance était vécue comme une servitude, il y a longtemps que l'on dirait en français *moi pas comprendre* au lieu de *je ne comprends pas*. »

Il en va de même de l'emploi des modes verbaux qui contiennent selon nous des caractéristiques inhérentes qui permettent la variation dans certains cas et l'excluent dans d'autres. En bref, il nous semble que l'observation des constructions où un mode donné est obligatoire, loin de causer des difficultés particulières, est au contraire susceptible de nous fournir des renseignements très utiles sur le fonctionnement du mode considéré. On verra dans la seconde partie de ce chapitre que nous renverserons totalement la perspective classique : au lieu de 'neutraliser' (au sens phonologique) les emplois obligatoires, nous chercherons plutôt à y voir les structures naturelles des modes considérés. Cela présuppose naturellement l'abandon de toute idée logico-sémantique préconçue sur les valeurs des différents modes. Vu les difficultés que pose la piste sémantique, nous nous y prêterons volontiers.

Le second commentaire que suscite chez nous l'analyse de Lyons, et, au-delà de celle-ci, les nombreuses analyses analogues, c'est qu'elle semble s'appuyer sur une hiérarchisation très commune, mais à notre sens injustifiée : l'indicatif n'est considéré comme mode que par « courtoisie ». C'est ce qui explique à notre avis que Lyons ait refusé de considérer la phrase *Je crois qu'il vient* comme pertinente et qu'il se soit ainsi contenté d'analyser la phrase au subjonctif. Cette idée constitue le troisième présupposé théorique admis par un grand nombre de grammairiens et linguistes et qui sera, avec les deux autres présupposés théoriques présentés ci-dessus, à la source d'un grand malentendu qui brouillera définitivement toutes les pistes. La cause essentielle de ce malentendu, là aussi, n'est autre que l'intrusion de critères logico-sémantiques...

### 1.3.2 L'indicatif : mode zéro ?

Même si la grande majorité des linguistes, à l'image de Guillaume et ses partisans, considère l'indicatif comme un mode à part entière, d'autres linguistes, comme Lyons, Martinet ou Gardes-Tamine, lui dénie le statut de mode ou ne le lui accorde que par 'courtoisie'.

« L'erreur qu'ont commise beaucoup de linguistes [...], note Bonnard (1974 : 5), semble être de tenir l'indicatif pour neutre, en donnant comme raison la plus grande fréquence de ses emplois, et le subjonctif pour chargé de valeur, parce qu'il serait la forme "marquée". En réalité, l'indicatif est, des deux modes, le plus marqué puisqu'il comporte dans l'usage courant huit temps [...], le subjonctif seulement deux ; la fréquence de leurs emplois n'est pas comparable, puisqu'ils apparaissent le plus souvent dans des contextes différents. »

La même analyse avait été critiquée par Bally en ces termes (1965 : 216) : « L'indicatif est le plus conservateur de tous les modes, parce que c'est le plus usité. Il est caractérisé, dès l'indo-européen, par un signe modal zéro, déduit des autres signes modaux explicites. C'est cela surtout qui fait croire que l'indicatif n'est pas un mode, alors que c'est le mode par excellence, le seul que reconnaisse la logique. »

Cette citation de Bally nous met en présence de l'argument principal souvent invoqué pour affirmer le statut non modal de l'indicatif, à savoir l'absence de marque morphologique. Un détour par la notion du zéro morphologique nous semble donc requis.

Sans préjuger en rien de la (ou des) valeur(s) sémantique(s) que peut avoir l'indicatif, il nous semble, en accord avec l'analyse de Bally, qu'il serait erroné de voir, nécessairement, dans l'absence de la marque morphologique le signe d'une absence de valeur sémantique.

Comme le note Touratier (1996 : 71-72), « l'absence de marque formelle des catégories comme présent ou indicatif peut théoriquement recevoir deux interprétations différentes en termes d'analyse en morphèmes : soit le zéro formel est le signifiant d'un morphème, soit le zéro

formel correspond tout simplement à une absence de morphème. » Sauf que le débat linguistique n'a pas toujours concerné le statut d'une catégorie zéro particulière, mais plutôt la pertinence elle-même de cette notion. En effet, comme le souligne Touratier (1996 : chapitre III), deux positions théoriques, qu'il qualifie d'extrêmes, avaient été défendues. La première, défendue entre autres par Gleason (1969, cité par Touratier)<sup>29</sup> et Martinet, se donne la règle suivante (Gleason, 1969 : 63, cité par Touratier) : « sauf s'il se révèle plus tard être un allomorphe qui a des formes visibles, il faudra toujours éliminer de la description finale [les zéros que l'on aura été amené à introduire provisoirement au cours de l'analyse.] » La conséquence immédiate de cette règle est l'impossibilité de considérer l'indicatif en français comme un mode à part entière puisqu'on ne pourrait pas parler d'un morphème de mode (absence de toute alternance entre la marque zéro et une autre marque différente de zéro).

La seconde position, défendue, entre autres, par Bally, reconnaît, au contraire, l'existence de deux types de morphèmes zéro : en plus du *zéro allomorphique*, selon la terminologie de Nida (cité par Touratier), c'est-à-dire l'absence de marque dans une série de variantes, reconnue par Gleason comme morphème, on reconnaît ici l'existence d'un *zéro morphémique* « qui, lui, a toujours un signifiant zéro et qui se définit comme [...] une absence significative non dans une série de variantes, mais dans une série de morphèmes » (Touratier, 1996 : 72). C'est la position défendue par Bally qui considère (1922 : 2)<sup>30</sup> que « dans tout paradigme grammatical, lorsqu'une forme dépourvue de morphème est nécessairement liée à un ensemble de formes qui en sont pourvues, l'absence de signe dans le premier cas est interprétée comme valant, non pas zéro signe, mais signe zéro. » Si on applique cette vision au système verbal du français, on sera amené à considérer l'indicatif comme un mode à part.

Quant à Touratier, sa position se résume ainsi (1996 : 73) : « De fait, il est vraisemblable qu'une partie des zéros invariants que la commutation fait apparaître au cours de l'analyse ne correspondent pas à des morphèmes, et doivent selon le point de vue minimaliste, être finalement supprimés. Inversement rien n'empêche, *a priori*, que certains de ces zéros invariants puissent être le signifiant d'authentiques morphèmes. » Il plaide ainsi en faveur d'une 'solution pratique' qui consiste, non pas à donner un statut général au zéro morphologique, mais à étudier au cas par cas chacun de ces zéros. La méthode qu'il préconise consiste à distinguer entre les « les cas où l'absence de marque formelle correspond manifestement à une signification aussi repérable que précise » (op. cit. : 73) - dans de tels cas, « il faudra bien admettre que l'absence d'unité morphologique est le support de cette signification, et est par conséquent le signifiant d'un morphème qui est un zéro morphémique » (ibid.) - et « les autres

---

<sup>29</sup> Gleason, H. A. (1969), *Introduction à la linguistique*, Larousse.

<sup>30</sup> Bally, Ch. (1922), « Couple zéro et faits connexes » in *BSL*, 1-6 ; cité par Touratier (op. cit.)

cas, [où] on aura affaire à une absence de signifié qui va de pair avec une absence de signifiant, et par conséquent à une absence de morphème. » (ibid.)<sup>31</sup>

Il nous semble, quant à nous, que la position 'pratique' de Touratier, même si elle est compréhensible, souffre de deux défauts :

(i) une solution pratique est certes nécessaire comme une première approche descriptive, mais elle reste, selon nous, insuffisante et devrait déboucher sur une généralisation linguistique qui la rende plausible ;

(ii) et, surtout, cette solution s'appuie structurellement sur des considérations sémantiques qui ne sont pas, comme l'avons déjà souligné, sans susciter chez nous une certaine méfiance.

En bref, même si les pétitions de principe avancées par Touratier nous paraissent entièrement légitimes, elles ne font, nous semble-t-il, que nous renvoyer à la case de départ, c'est-à-dire à une analyse - de type logico-sémantique - de chacun des modes particuliers...

Sans choisir entre les deux solutions théoriques 'extrêmes' présentées ci-dessus - choix qui dépasse d'ailleurs de beaucoup le cadre de cette étude -, il nous semble possible d'avancer une solution susceptible de 'dissoudre' le conflit, sans faire recours à des considérations sémantiques.

En effet, la position que nous sommes tenté de défendre, et qui aura des conséquences décisives sur notre vision du système verbal du français, consiste à soutenir que les morphèmes de temps peuvent être considérés, en français moderne, comme la *marque* d'une appartenance à l'indicatif.

En accord avec la quasi-totalité des linguistes, il nous semble en effet que les marques temporelles sont aujourd'hui exclusivement portées par les formes verbales appartenant à l'indicatif puisque, à l'exception de quelques survivances, jugées archaïques et / ou figées, de certains emplois de l'imparfait et du plus-que-parfait du subjonctif, le mode subjonctif ne varie plus aujourd'hui qu'entre une forme simple et une forme composée qui correspondent à une variation de nature aspectuelle (inaccompli vs accompli) et non pas temporelle. La même constatation est faite à propos de l'impératif et des modes impersonnels. En bref, rien n'empêche de voir dans les marques temporelles la marque, exclusive, du mode indicatif.

De là à affirmer que le zéro que l'on considère habituellement comme caractérisant l'indicatif est un zéro allomorphique, il n'y a qu'un pas, pas que nous franchissons d'autant plus volontiers que ce zéro n'existe qu'au présent de l'indicatif et *alterne* avec les autres marques temporelles, et non pas avec celles des autres modes.

---

<sup>31</sup> Touratier, appliquant ces consignes et constatant qu'il est difficile de donner une caractéristique sémantique *précise* à l'indicatif, a été amené à le considérer comme un non-mode. Celui-ci désignerait donc « simplement l'ensemble des formes verbales qui ne contiennent aucun morphème de mode. »



Cette piste qui s'appuie sur la hiérarchisation classique Mode-Temps, sur laquelle nous reviendrons plus en détail ci-dessous, cesse de voir les marques morphologiques comme inertes et les inscrit dans un mouvement dialectique qui autorise la *réécriture* d'une marque modale en marque temporelle (et non le contraire, comme le propose Huot (1986)).

Si cette solution est acceptable, il nous semble possible de considérer que l'indicatif en français porte une marque morphologique, qui correspond justement à la marque du Temps, selon le couple suivant de règles :

- (9) (a) Indicatif —→ Temps  
 (b) Temps —→ Ø / r / i / etc.  
 "/" étant le signe de la disjonction.

Cette façon de traiter les données morphologique nous semble capable de réhabiliter l'indicatif en lui donnant le statut de mode qu'il mérite pleinement. Elle cesse de perpétuer un point de vue qui, non seulement, comme le dit Bonnard (cité plus haut), est erroné et ne s'appuie que sur une hiérarchisation sémantique apriorique et abusive, mais en plus, a souvent servi d'alibi à l'étude de la syntaxe de l'indicatif. Nulle part, on ne dit que, dans telle ou telle structures syntaxiques, ce mode est obligatoire. Or, dès que l'on cesse de voir l'indicatif comme un mode 'par défaut', et que l'on se donne les moyens d'observer ses comportements syntaxiques, on constate que les structures syntaxiques où il est obligatoire existent. Dès lors, comme nous l'avons dit brièvement ci-dessus, le débat, classique, sur le thème du 'subjunctif obligatoire' n'a plus de sens...

#### 1.4 Conclusion

Les paragraphes ci-dessus nous ont mis en présence d'une série de choix théoriques que nous soupçonnons d'être à l'origine des principales difficultés constatées. Nous les avons discutés en essayant de montrer à chaque fois leur fragilité théorique et leurs conséquences, souvent désastreuses, sur l'étude du système verbal du français.

Ces choix théoriques peuvent être rappelés ici sous la forme d'un dégradé allant du postulat le plus faible vers le postulat le plus fort :

- (i) on part d'une taxinomie modale préconçue et on cherche à la confirmer par des critères qui seront en conséquence hétérogènes ;
- (ii) les modes *doivent* avoir du sens : il y a un rapport mode-modalité ;
- (iii) l'indicatif est un mode zéro : il n'a pas de sens ou n'a de sens que négatif, par opposition à d'autres modes considérés comme 'marqués' ;

(iv) ce qui est requis par la forme n'a pas de sens.

La plus grande majorité des théories sur le mode verbal en français admettent au moins le premier de ces postulats et se distinguent entre elles selon qu'elles adoptent ou non tout ou une partie des trois autres postulats...

Il en sera de même pour nous qui serons obligé d'admettre à titre axiomatique une taxinomie préalable des modes verbaux : nous partirons donc de l'hypothèse, réfutable, selon laquelle le français contiendrait les quatre modes verbaux suivants : l'infinitif, l'impératif, l'indicatif et le subjonctif. L'objectif des paragraphes qui suivent est de vérifier si cette taxinomie hypothétique doit être adoptée ou rejetée. Nous verrons dans le chapitre IV, en fonction des critères que nous aurons proposés, s'il conviendrait d'étendre la classe des modes au conditionnel. Quant au participe, à la fois à cause de sa complexité et pour des raisons d'économie, il ne sera pas étudié ici. Nous avons toutefois des raisons de penser que les critères qui seront avancés par nous pourraient permettre de se prononcer sur son statut catégoriel.

## 2. LA PISTE SYNTAXIQUE

Les critères logico-sémantiques étant jugés, non seulement par nous, un peu trop imprécis, voire quelquefois dangereux, il ne nous reste plus que la piste syntaxique, pour essayer de combler l'insuffisance des critères morphologiques, et tenter de proposer une localisation objective et homogène des différents modes verbaux du français<sup>32</sup>.

La localisation syntaxique des modes verbaux n'est sans doute pas une hypothèse totalement originale puisqu'on la trouve déjà explorée par de nombreux grammairiens et linguistes à propos de l'impératif, du subjonctif et, dans le cadre du modèle du Gouvernement et Liage, à propos de l'infinitif.

La nouveauté de notre hypothèse ne serait donc pas tant l'établissement de ce lien entre syntaxe et modes, que sa généralisation à *tous* les modes verbaux, y compris l'indicatif.

Toutefois, à y voir de plus près, si l'on fait momentanément abstraction des hypothèses avancées dans le cadre du modèle GB où il semble bien que l'on assiste à un grand malentendu sur lequel nous reviendrons plus loin (§ 3), le recours à la syntaxe n'a jamais, à notre connaissance, constitué une véritable piste définitoire, mais tout au plus un demi critère que l'on invoque occasionnellement 'faute de mieux'<sup>33</sup>. Les causes que nous avons déjà épinglées de cette situation sont d'une part le postulat, à notre avis insensé, selon lequel un mode imposé par la construction ne serait pas un véritable mode et, d'autre part, l'idée, non moins insensée, qui fait de l'indicatif un mode zéro, ne méritant presque pas d'être étudié...

Quant à nous, refusant toute hiérarchisation apriorique entre les modes, et exprimant nos plus grandes réserves à propos des généralisations théoriques distributionnalistes sur le rapport entre la forme et le sens, nous nous proposons dans cette partie d'observer les comportements syntaxiques des modes verbaux du français. Or, la comparaison systématique des principales structures syntaxiques et l'observation minutieuse de leur incidence sur l'apparition des différents modes devraient nous permettre d'avancer des généralisations descriptives intéressantes quant au rapport entre la structure syntaxique et le mode verbal, rendant ainsi plausible une localisation syntaxique des modes verbaux et ouvrant par la même la voie à une explication sémantique.

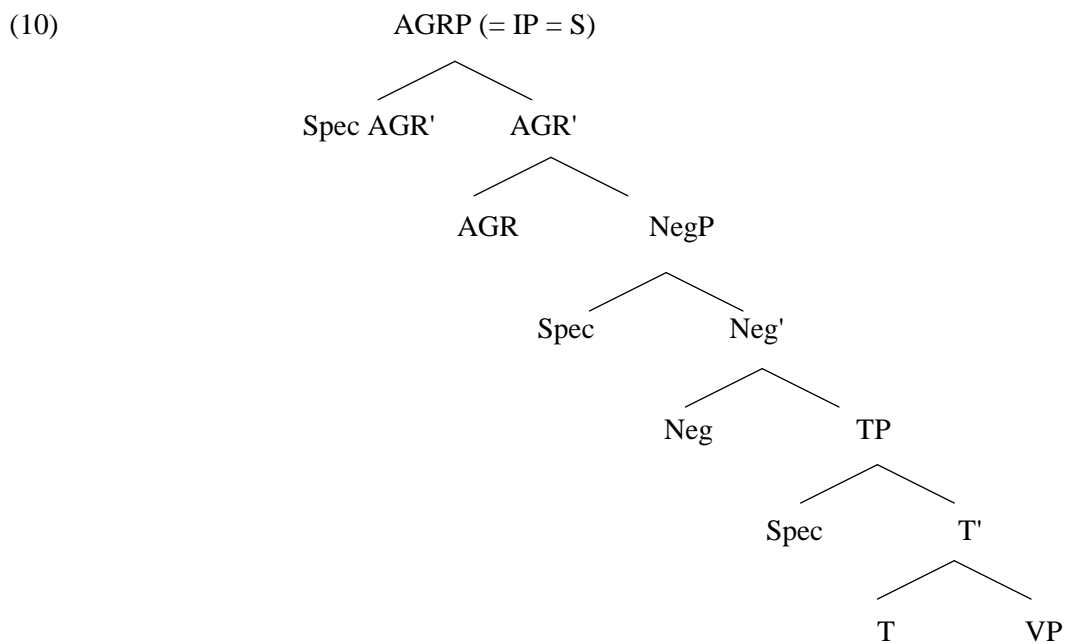
---

<sup>32</sup> Une grande partie de ce paragraphe (§ 2) constitue une version, totalement revue et corrigée, d'une communication personnelle présentée au 1er colloque Chronos (Dunkerque, novembre 1995). Une version plus condensée paraîtra dans *Cahiers Chronos*, 2, mars 1996, Amsterdam, Rodopi.

<sup>33</sup> Voir Gardes-Tamine (1987), citée plus haut, et Feuillet (1988a), entre autres.

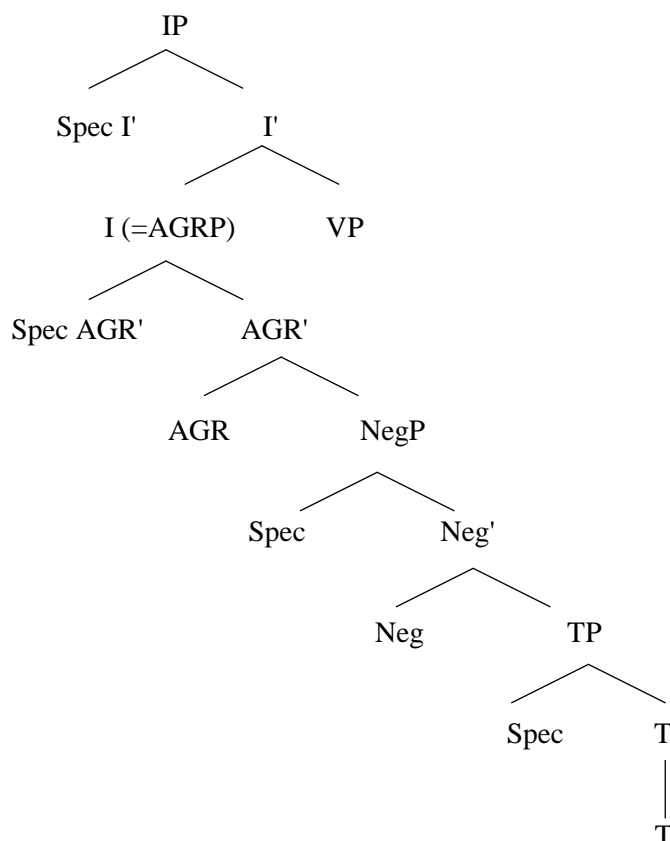
Avant d'exposer l'inventaire syntaxique des modes verbaux, il convient ici de revenir un instant sur la schéma général d'une phrase en français. Lors de la présentation de la structure générale de la phrase de type S, nous avons signalé que la *Split INFL Hypothesis*, tout en permettant de régler un nombre important de problèmes, n'était pas entièrement satisfaisante.

Nous reviendrons plus en détail (§ 3) sur les diverses critiques que suscite chez nous cette hypothèse. En attendant, il convient de signaler dès à présent que la structure générale (73) (chapitre 1 : 64), que nous reproduisons par commodité sous (10), n'est pas la seule structure syntaxique possible dans le cadre de la *Split INFL Hypothesis* :



On peut en effet, dans le même cadre, proposer tout aussi bien la structure suivante :

(11)



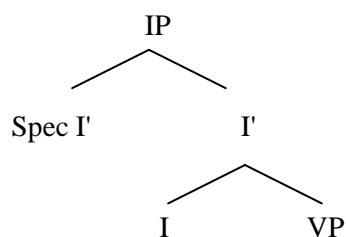
Il est frappant de constater que cette représentation n'ait fait l'objet, dans les travaux que nous avons pu consulter, d'aucune discussion et semble avoir été éliminée implicitement pour des raisons pour le moins mystérieuses.

Or, il nous semble que la structure (11) est entièrement plausible puisque, tout en enregistrant les diverses données qui ont rendu nécessaire la Split INFL Hypothesis, elle cumule deux types d'avantages par rapport à la structure générale (10) :

(i) d'abord, elle garde intact le rang hiérarchique de VP, considéré comme un complément de I. Il nous semble en effet que considérer VP comme un complément de T ne s'appuie sur aucune donnée empirique et n'a d'ailleurs fait l'objet d'aucune argumentation. La Split INFL Hypothesis ne fait que décomposer I en AGR, T, etc., et n'implique aucunement que VP doive être automatiquement considéré comme un complément de T ;

(ii) ensuite, la structure (11) nous semble plus plausible dans le sens où elle permet de garder une distinction nette entre la représentation purement syntaxique qui a la forme suivante :

(12)



et la représentation morphologique qui développe le contenu du noeud flexionnel, INFL, sans altérer la représentation syntaxique globale de la phrase.

Certes, comme nous l'avons nous-mêmes dit, les caractéristiques morphologiques de la forme verbale conjuguée reflètent les diverses phases de la montée - syntaxique - du verbe. Mais il nous semble nettement plus plausible, *modulo* quelques stipulations mineures, de garder une distinction nette entre les constituants syntaxiques, les suites terminales, et les constituants morphologiques qui ne peuvent pas à notre avis avoir un statut analogue. Nous adopterons donc dans la suite de ce travail la structure générale (11). Nous reviendrons ci-dessous sur quelques arguments empiriques qui semblent l'appuyer...

## 2.1 L'inventaire

Il y aurait sans doute de la naïveté à vouloir proposer dans un paragraphe, aussi long soit-il, un inventaire syntaxique des différents modes verbaux du français.

D'abord, plusieurs études s'y sont déjà consacrées<sup>34</sup> non sans un certain succès. Ensuite, on comprendra aisément que, se situant aux frontières de ce qui nous intéresse ici directement, l'inventaire de ces structures ne pourrait pas prétendre à un investissement trop important dans le cadre de cette recherche. Ceci est d'ailleurs d'autant plus exclu que certaines structures syntaxiques ne nous semblent pas avoir été adéquatement traitées dans le cadre syntaxique qui nous sert ici de référence. Dès lors, en discuter ici nous éloignerait un peu trop de nos préoccupations principales. Enfin, et surtout, notre objectif n'est pas tant de fournir un énième inventaire syntaxique - d'ailleurs forcément incomplet dans ce cadre - que de faire articuler les principales interactions entre la structure syntaxique et le mode verbal à une hypothèse explicative. Plus précisément, l'objectif premier de ce paragraphe est de démontrer la validité des deux hypothèses suivantes : d'une part, (i) la visibilité syntaxique de tous les modes

---

<sup>34</sup> Pour une description exhaustive, nous renvoyons aux études classiques de Damourette et Pichon, Togeby (1966), Boysen (1971) et à la thèse de Lalaire (1995). Pour quelques tentatives explicatives qui nous ont mis sur la piste des hypothèses défendues ici, voir Huot (1986) et (1988) et Confais (1990). Voir aussi Huot (1981) pour une analyse des complétives infinitives...

verbaux ; et, d'autre part, (ii) la signifiante de tous les modes verbaux, y compris dans les contextes syntaxiques où leur apparition est réputée 'automatique'.

Or, pour que ces deux hypothèses prétendent à un certain sérieux, l'inventaire, à défaut d'être exhaustif, se doit d'examiner les cas les plus remarquables, soit qu'ils nous paraissent majoritaires, soit *a priori* difficiles à traiter, c'est-à-dire les cas qui semblent à première vue mal s'accommoder avec les deux hypothèses que nous sommes tenté de défendre. Ces cas difficiles touchent à notre avis deux grands types de structures syntaxiques :

(i) les phrases indépendantes, i.e. les principales et les phrases simples, qui peuvent elles-mêmes être distinguées en deux types : phrases de type IP et phrases de type CP (cf. chapitre I). Les phrases de type IP au subjonctif ont souvent été considérées comme marginales, voire comme « des tournures figées, souvent archaïsantes », selon l'expression de R. Martin (1983 : 107) qui les exclut ainsi d'emblée de son champ d'étude. A quelques exceptions notables, comme Huot (1991), les études qui ont étudié l'apparition du subjonctif dans les phrases de type IP ont rarement, nous semble-t-il, cherché à la relier à une quelconque caractéristique syntaxique ;

(ii) certaines complétives où l'apparition des différents modes n'a pas toujours trouvé une description syntaxique et / ou une explication sémantique satisfaisantes.

## 2.1.1 Phrase Indépendante

### 2.1.1.1 De type IP

#### 2.1.1.1.1 Sans Sujet phonologique

Soit les exemples suivants :

- (13) (a) \*Vienne ! / \*Parte !  
(b) Soit !

- (14) Gémir, pleurer, prier est également lâche. (A. de Vigny).

- (15) (a) \*Vient  
(b) \*Viendra
- (16) (a) Viens !  
(b) Sois belle ...

Cette batterie d'exemples suggère que, dans le cas syntaxique dont il est ici question, seuls les modes infinitif et impératif sont possibles, à l'exclusion des deux autres modes étudiés ici, à savoir l'indicatif et le subjonctif<sup>35</sup>.

Or, à y voir de plus près, il nous semble possible de ramener les différences entre les phrases infinitives et impératives à des différences syntaxiques, c'est-à-dire à des différences visibles au niveau de la structure phrastique.

En effet, si dans les deux types de phrases, on note l'absence d'un sujet phonologique, nous avons déjà vu que le sujet syntaxique que l'on est amené à reconnaître en vertu du Principe de Projection Étendu (chapitre I, § 3.1.3, (75) : 66) n'est pas le même dans les deux cas : la position Spec I' est occupée par un élément vide de type PRO dans la phrase infinitive et par *pro* dans l'impérative. On se rappelle en effet que la condition *sine qua non* à l'existence de *pro* est l'existence d'un AGR riche. Or l'AGR d'une impérative est riche puisque, contrairement à l'infinitif, l'impératif ne varie pas seulement en aspect, mais aussi en nombre et en personne : il s'agit d'un mode personnel. La différence syntaxique entre la structure impérative et la structure infinitive sera donc visible à la fois au niveau de la composition interne de INFL et au niveau de la position sujet.

Nous n'entrerons pas ici dans les détails de la constitution interne de I et nous nous contenterons momentanément de réécrire ce noeud sous la forme d'une structure de traits (à l'image de ce qu'on fait dans le modèle HPSG) à l'allure suivante :

$$(17) \quad \begin{array}{c} I \\ | \\ \left[ \begin{array}{l} \text{Mode} = x \\ \text{AGR} = \pm \end{array} \right] \end{array}$$

où la catégorie mode se réécrit en prenant sa valeur dans la liste des quatre modes étudiés ici<sup>36</sup>, selon la règle suivante :

$$(18) \quad \text{Mode} \longrightarrow \{ INF / IMPé / SUB / IND \}; \text{ "/" étant le signe de la disjonction.}$$

---

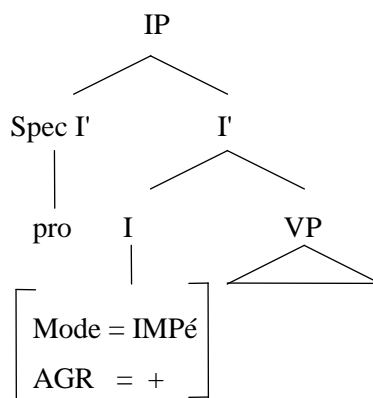
<sup>35</sup> Le *SUB* est exclu avec tous les verbes, sauf avec le verbe *être* (13b). Mais il convient de préciser que non seulement *être* est la seule unité lexicale verbale possible dans une telle structure, ce qui est en soi une contrainte extrêmement forte, mais, en plus, il n'y est possible qu'avec la 3e personne du singulier (*\*Sois / \*Soient*), au temps "présent" (l'IMP et le PQP de *SUB* sont exclus : *\*Fût ! / \*Eût été !*) et à l'aspect inaccompli (*\*Ait été !*). Syntaxiquement parlant, l'absence de sujet peut être considérée comme un indice suggérant qu'il s'agit non pas d'une forme verbale, mais plutôt d'une forme figée.

<sup>36</sup> On laissera ici ouverte la question du statut des participes.



Aussi, si l'on veut donner une représentation provisoire approximative de la structure impérative, on obtient l'arbre suivant :

(19) *Structure syntaxique de l'IMPé*



Cet arbre représente la seule structure syntaxique que l'on reconnaît à l'impératif, et au seul impératif. Il est à notre avis révélateur que cette structure soit de type IP : l'impératif ne peut pas être le mode d'une phrase enchâssée et, d'une façon plus générale, ne peut pas être dans la dépendance d'un quelconque élément syntaxique supérieur.

Cette caractéristique syntaxique, exclusive de l'IMPé, prend pleinement son sens si on la rapproche d'une autre caractéristique, non moins intéressante, à savoir l'impossibilité d'employer l'IMPé à la troisième personne. En effet, au lieu de voir dans cette impossibilité une espèce de défection, comme le font de très nombreux grammairiens et linguistes<sup>37</sup>, nous y voyons plutôt une propriété définitoire de ce mode. C'est que le propre de l'impératif est, nous semble-t-il, de renvoyer à la sphère discursive du *hic et nunc*, en cherchant à faire modifier une situation quelconque par l'auditeur qui est obligatoirement le sujet (encore) involontaire d'un procès qui n'a pas encore eu lieu. Certes, il arrive souvent que d'autres moyens langagiers expriment cette même idée d'injonction, comme dans l'exemple suivant au futur de l'indicatif :

(20) Vous refermerez la porte en sortant, s'il vous plaît !

Mais il nous semble qu'il s'agit là d'emplois marqués qui visent à atténuer le caractère un peu brutal du procès à l'impératif. Autrement dit, ce qui nous semble être la caractéristique

---

<sup>37</sup> Comme Weinrich qui note (1989 : 164) : « Enfin, une instruction d'agir peut aussi s'adresser dans des cas exceptionnels à une tierce personne : le référent. A cette fin cependant l'impératif ne dispose pas de formes particulières. La langue pallie cette lacune en employant alors des formes de subjonctif, sur le modèle : *qu'elle vienne !, qu'ils sortent !*. Le paradigme de l'impératif est donc ici défectif. Dans le rôle de référent il est complété par le subjonctif que nous appellerons dans ce cas "subjonctif impératif". » Il s'agit du même mécanisme que nous avons déjà critiqué ci-dessus : on commence par caractériser une forme par un sens et on finit par chercher toutes les formes qui sont susceptibles d'exprimer ce sens...

définitoire de l'impératif n'est pas tant l'idée d'une injonction (puisqu'elle est exprimable par d'autres moyens)<sup>38</sup> que la façon d'exprimer cette injonction.

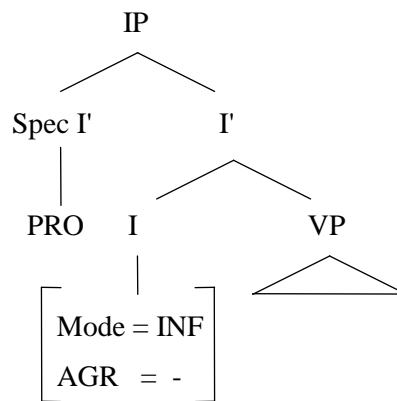
Dès lors, l'absence de sujet phonologique est facilement explicable : les phrases impératives se réfèrent à une situation discursive concrète, où le locuteur s'adresse à un (ou à des) interlocuteur(s) présent(s) dans une sphère discursive commune ; les morphèmes flexionnels qui s'attachent au verbe suffisent largement à déterminer la référence de *pro*, contrairement au cas des INF, dont l'absence du sujet peut être expliquée par la virtualité de la situation.

Contrairement à l'impératif, l'infinitif est en effet un mode impersonnel : il a un AGR négatif et sa position sujet est occupée par un élément de type PRO.

Sémantiquement, ces caractéristiques syntaxiques semblent impliquer que l'infinitif, dans ce type de structures qui représentent l'emploi dit absolu, renvoie à un procès virtuel, indéterminé.

Nous proposons de rendre compte des structures infinitives de ce type grâce au schéma minimal suivant :

(21) *Structure syntaxique de l'INF-1*



<sup>38</sup> D'ailleurs, l'impératif n'exprime pas systématiquement l'injonction comme dans l'exemple suivant :

(i) *Chassez le naturel, il revient au galop* (Molière)

où ce mode exprime l'idée d'une condition plutôt que celle de l'ordre. Ceci est encore plus clair dans une phrase comme :

(ii) *Fais cela encore une fois et je te punis !*

### 2.1.1.1.2 Avec Sujet

Nous distinguons ici entre deux cas généraux selon que l'on assiste ou non à une inversion de l'ordre sujet-verbe. Nous verrons que cette inversion joue un rôle fondamental dans l'apparition des différents modes verbaux considérés.

Toutefois, avant même d'entreprendre l'étude de ces deux cas théoriques généraux, un détour par la question, épineuse, des clitiques sujet nous semble nécessaire.

#### 2.1.1.1.2.1 Statut des clitiques sujet

Il a été démontré depuis Benveniste (1965a) que les clitiques (*Cl*s) sujet en français se distinguent nettement des autres NPs lexicaux, à tel point qu'il semble aujourd'hui largement admis que les clitiques n'ont pas le statut de Noms<sup>39</sup>. Se pose alors la question primordiale suivante : les clitiques sujet occupent-ils la même position syntaxique que celle occupée par les NPs lexicaux sujets ?

Un nombre important de données suggèrent que les *Cl*s semblent, en cas d'inversion, plus proches du verbe que leurs correspondants lexicaux, comme le montrent les données suivantes, reprises de Kayne (1973) :

- (22) (a) Que voulait-il manger ? (a') \*Que voulait manger il ?  
(b) \*Que voulait ce garçon manger ? (b') Que voulait manger ce garçon ?

---

<sup>39</sup> Voir, outre le travail de Benveniste rappelé ci-dessus, Kayne (1973) et H. Huot (1987). Pour rappeler brièvement les principales propriétés qui distinguent les clitiques sujet des noms, notons qu'ils ne peuvent pas être employés seuls :

- (i) - Qui est là ?  
- \*Je !

qu'ils ne peuvent pas recevoir une apposition, ni servir d'antécédent à un pronom relatif :

- (ii) \*Tu, Pierre...  
\*Je, qui suis...

Ils ne peuvent pas non plus, contrairement aux noms, se combiner avec les prépositions, ni être coordonnés :

- (iii) \*A tu...  
\*Tu et je

Outre ces caractéristiques syntaxiques, d'autres particularités phonétiques ont été observées, notamment le fait que la liaison entre le clitique et le verbe commençant par une voyelle est obligatoire, contrairement à ce qui se passe avec les NPs :

- (iv) Ils aimaient ... /ilzɛmɛ/ \*/il ɛmɛ/  
Les amis aimaient ... /lezami ɛmɛ/ ?/lezamizɛmɛ/

Il convient sans doute de citer aussi le phénomène d'assimilation, particulièrement visible avec la première personne du singulier :

- (v) Je sais pas /ʃe pa /

- |      |     |                          |      |                         |
|------|-----|--------------------------|------|-------------------------|
| (23) | (a) | Qu'a-t-elle fait ?       | (a') | *Qu'a fait-elle ?       |
|      | (b) | *Qu'a cette femme fait ? | (b') | Qu'a fait cette femme ? |

La même différence de comportement entre Cls et NPs est observable en cas de mise en facteur du sujet, comme le font voir les données suivantes :

- |      |     |   |
|------|-----|---|
| (24) | (a) | *On a bu du bon vin et a mangé de la bonne viande   |
|      | (b) | On a bu du bon vin et on a mangé de la bonne viande |
|      | (c) | On a bu du bon vin et mangé de la bonne viande      |
| (25) | (a) | Pierre a lu du Wagner et a écouté du Berlioz        |
|      | (b) | Pierre a lu du Wagner et il a écouté du Berlioz     |
|      | (c) | Pierre a lu du Wagner et écouté du Berlioz.         |

Ces données suggèrent que le clitique sujet, contrairement aux NPs lexicaux, ne peut être supprimé qu'avec la suppression de l'auxiliaire : les clitiques sujet sont attachés à l'auxiliaire, donc au verbe.

D'autre part, en observant les phrases ordinaires sans inversion, l'on se rend compte que le français oral non seulement admet, mais semble même préférer, les énoncés où il y a à la fois réalisation du sujet lexical et du clitique sujet, et ceci dans l'ordre linéaire exclusif : NP-Cl :

- |      |     |                        |      |                         |
|------|-----|------------------------|------|-------------------------|
| (26) | (a) | Mon père il a dit...   | (a') | *Il mon père a dit...   |
|      | (b) | Pierre il pense que... | (b') | *Il Pierre pense que... |

Ces exemples, qui n'ont pas retenu outre mesure l'attention des linguistes générativistes (voir, entre autres, Kayne (1983) et Rizzi (1986 a))<sup>40</sup>, ont généralement été considérés par eux comme des exemples de détachement.

Toutefois, il semblerait que l'observation des courbes intonatives des exemples de ce type tend à démontrer qu'il n'y a pas de pause entre le NP lexical et le Cl, ce qui rendrait difficile de considérer en syntaxe que l'on ait affaire à des cas de détachement. Il nous semble donc plus juste d'adopter le point de vue de Huot pour qui toute forme verbale conjuguée, à part l'impératif, est *toujours* accompagnée d'un clitique sujet sauf si ce dernier est précédé par un NP

---

<sup>40</sup> Ces derniers préfèrent généralement travailler sur les phrases avec inversion. Ce choix, majoritaire (défendu, entre autres, par Kayne (1983), Rizzi (1986 a) et Agouraki (1992)), n'est pas innocent et reflète à notre avis une erreur de jugement qui consiste à marginaliser les exemples comme (26 a, b). Voir à propos de Kayne (1983) la critique, très juste, de Muller (1984).

sujet. Aussi note-t-elle (1987 : 161) : « Il paraît [...] plus satisfaisant de considérer l'absence du clitique sujet à la 3<sup>e</sup> personne comme le cas marqué<sup>41</sup>, dont on rendra compte par une règle d'effacement, par rapport au cas non marqué, caractérisé par la présence du clitique sujet. »<sup>42</sup>

Or, dès que l'on admet que les NPs *mon père* et *Pierre* de (26 a, b) occupent bien la position sujet canonique, les tours en question posent des problèmes importants au modèle GB lui-même. Non seulement ils entrent en contradiction directe avec la Théorie du Liage (ils enfreignent le *Principe B*<sup>43</sup>), mais, en plus, ils ne semblent pas respecter le  $\theta$ -critère : pour chaque verbe on doit avoir normalement un seul  $\theta$ -rôle indirect (sujet) de disponible ; or, ici, nous avons deux éléments pleins et référentiels qui sont disponibles pour un seul  $\theta$ -rôle assigné<sup>44</sup>. Poser, comme le fait Kayne (1983), que les clitics sont des non-arguments (occupant la position sujet qui, elle, est argumentale) ne permet pas de rendre compte naturellement des cas où les clitics semblent avoir clairement des  $\theta$ -rôles, notamment dans les phrases sans NPs sujet. Dans ces conditions, les solutions proposées nous paraissent totalement *ad hoc* et sans aucune valeur explicative<sup>45</sup>.

Une autre solution, plus intéressante à nos yeux, consiste à soutenir que les clitics sujet n'occupent pas la position Spec I', mais une position plus proche de la forme verbale conjuguée<sup>46</sup>. Cette solution, qui a l'avantage de proposer un traitement naturel des différents exemples étudiés tout en rapprochant le français des autres grandes langues romanes, permet, dans le cadre du modèle adopté ici, de résoudre la plupart des difficultés rencontrées dans les traitements de Kayne et de Rizzi (1986 a).

---

<sup>41</sup> Considérer comme marqué le cas où on a la suite NP-Cl-V nous semble peu naturel puisque cela reviendrait à dire que c'est dans les milieux 'populaires', chez les enfants et dans les contextes relâchés que nous réaliserions la forme la plus 'complexe'...

<sup>42</sup> Huot précise, et nous sommes entièrement d'accord avec elle, que des exemples comme (26 a, b) ne sont pas à mettre en parallèle avec des exemples comme :

- (i) Moi, je pense que ...
- (ii) Toi, tu ferais mieux de ...

où on semble avoir affaire à des cas de détachement puisque les pronoms forts occupent vraisemblablement des position TOP.

<sup>43</sup> Ce principe peut par exemple être exprimé de la façon suivante (Obenauer & Zribi-Hertz (1992 : 23)) :

- (i) Un pronom P est libre dans un domaine local.

<sup>44</sup> Les mêmes exemples interpellent le principe suivant de Milner (1989 : 496) :

- (i) *Dans un domaine, on ne rencontre pas deux fois les mêmes fonctions ; on ne rencontre pas deux fois les mêmes rôles.*

<sup>45</sup> Ainsi, par exemple, Kayne qui, après avoir essayé de démontrer que les Cls sont des non-arguments, avance la règle suivante :

- (i) Un pronom de première ou de deuxième personne est nécessairement un argument.

<sup>46</sup> Il ne faut pas croire que cette solution soit nouvelle : outre un certain nombre de grammairiens et linguistes (comme, semble-t-il, Jaeggli (1980) dont le travail reste malheureusement introuvable), H. Huot (1987) l'a avancée (mais l'a abandonnée depuis) en employant des termes très proches de ceux que nous sommes tenté d'utiliser ici...

Toutefois, posée dans les termes exacts de ceux utilisés par Huot (1987), cette solution pose un ensemble de problèmes qu'il est strictement impossible de résoudre<sup>47</sup>. Aussi, au lieu de considérer comme chez Huot que les Cls feraient partie de V, nous pensons, en accord les hypothèses relatives au noeud INFL, déjà adoptées dans le chapitre I, qu'il serait plus juste de poser que les clitiques sont générés quelque part sous INFL. Il ne s'agit pas d'une parade technique, mais d'un traitement qui, tout en demeurant plausible linguistiquement, permet de résoudre la plupart des difficultés rencontrées et de se prémunir contre les diverses critiques dont était susceptible l'analyse de Huot.

Au lieu donc de poser que les clitiques sujet sont « unis à la forme verbale et forment avec celle-ci une unité morphologique » (Huot (op. cit. : 161)), nous pensons plutôt que clitiques sujet et forme verbale conjuguée constituent une unité *syntaxique*. Cela permet d'expliquer d'une part le lien étroit entre V et Cl, et, d'autre part, le fait qu'ils constituent deux mots distincts entre lesquels peuvent s'insérer les clitiques objet et le clitique négatif *ne*.

La question qui se pose maintenant est de savoir dans quelle position exacte de INFL est généré le clitique sujet. Cette question revient à considérer le rapport exact qui lie les clitiques sujet aux affixes de personne. Ces derniers étant générés sous AGR, la solution la plus naturelle - fondée à la fois sur la Théorie X-barre, la Théorie du mouvement et la Split INFL Hypothesis dans sa version (11), adoptée ci-dessus<sup>48</sup> - consiste à admettre que les clitiques sont générés sous Spec AGR'.

En bref, si nous adoptons la structure générale (11), on aura la configuration minimale suivante :

---

<sup>47</sup> En effet, Huot, refusant l'hypothèse du noeud INFL, était obligé de considérer le clitique comme occupant une position sous V. Or, cette solution pose des problèmes difficiles à résoudre, dont nous rappelons ici les plus importants :

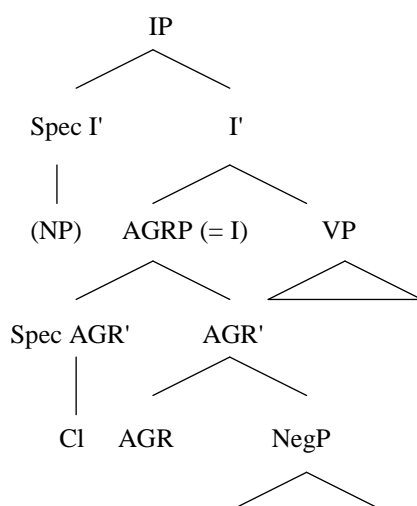
- (i) si les clitiques étaient sous V, on ne comprend pas pourquoi on n'a jamais l'ordre ADV-Cl - V :  
\*Pierre peut-être il est parti ;
- (ii) lorsque le NP sujet n'est pas réalisé, la catégorie vide occupant la position sujet n'est pas proprement gouvernée, entrant ainsi en contradiction avec le Principe des Catégories Vides (ECP) ;
- (iii) l'assignation du Cas nominatif à la fois au NP et au Cl se fait selon Huot par la transmission, par percolation, d'un trait [+ Nominatif] du S au NP et au Cl, *via* VP. Cette solution ne nous semble pas très satisfaisante : pourquoi le trait de Cas serait-il un trait de S ? Et, surtout, comment le trait en question ne serait-il pas transmis aux autres éventuels NPs sous VP ?
- (iv) enfin, un dernier problème que pose ce traitement est le statut des clitiques objet qui peuvent s'insérer entre le Cl sujet et le verbe conjugué. Ce fait a poussé Huot à considérer le Cl objet comme un constituant de V et à proposer la structure morphologique suivante :

$$[_V Cl_s [(Cl_o) - (Cl_o) - RAD - (V) - M^{aff} - T^{aff} - N^{aff} - P^{aff}]]$$

Or, cette solution, comme elle le note elle-même (1987 : 164) : « n'est pas entièrement satisfaisante, qui reviendrait à noter de la même manière l'absence de Cl<sub>s</sub> à l'infinitif et au participe, à l'éventuelle absence de Cl<sub>o</sub>, qui n'a aucun rapport avec le caractère conjugué ou non de la forme verbale. »

<sup>48</sup> La Théorie X-barre stipule que si deux constituants occupent une même projection maximale, l'un des deux est une tête. Selon la Théorie du mouvement (cf. chapitre 1 : (84), p. 73), ce sont les affixes de

(27)



Si ce traitement est correct, le statut que nous donnons au clitique sujet semble à la fois s'appuyer sur la structure (11) et, au même temps, la confirmer.

Les avantages descriptifs et explicatifs que cette solution permet sont innombrables.

D'abord, comme l'avons déjà brièvement signalé ci-dessus, ce traitement permet de rapprocher le français des autres grandes langues romanes. En effet, contrairement à celles-ci, le français est généralement considéré comme une langue qui ne remplit pas la condition du Sujet Nul (*pro-drop Parameter*). Autrement dit, on suppose que la position Spec I' du français doit absolument contenir un élément lexical plein si AGR est [+ fini]<sup>49</sup>. C'est ainsi qu'on explique par exemple l'impossibilité des phrases comme :

- (28) (a) \*A téléphoné Jean  
(b) \*A téléphoné

contrairement aux phrases correspondantes en italien :

- (29) (a) ha telefonato Gianni  
(b) ha telefonato.

---

personne qui occupent la position-tête. L'ordre linéaire, *Cl-V-affixes de personne*, suggère d'autre part que le clitique sujet occupe la position de spécifieur...

<sup>49</sup> Notre position n'est guère incompatible avec l'idée, généralement admise, qui considère le paramètre du Sujet Nul comme le résultat de la richesse de AGR. « Il est sans doute vrai, note Huot (1986 : 107), que le système verbal de la plupart des langues romanes se caractérise [...] par le fait qu'on y trouve (venant du latin) trois désinences personnelles pour le singulier et trois pour le pluriel, alors que, mis à part le passé simple et l'imparfait du subjonctif, le français ne possède qu'une forme pour tout le singulier, et le plus souvent aussi, pour la troisième personne du pluriel. On comprend dès lors que l'emploi de pronoms personnels sujets ne soit pas obligatoire dans de nombreuses langues romanes [...], alors qu'il l'est en français. » Il suffit d'observer les paradigmes des clitiques dans les dialectes du nord de l'Italie - considérés à juste titre comme des cas intermédiaires entre le français et l'italien - pour être convaincu de la justesse de ce point de vue : on y observe souvent des 'trous'. Or, nous semble-t-il, ces trous ne sont admissibles que parce que les suffixes personnels y suppléent...

Considérer le clitique sujet comme un constituant du noeud flexionnel permet au contraire un traitement unitaire de toutes les grandes langues romanes : le français ne s'en distingue que par la réalisation *syntaxique*, et non pas phonologique, de l'une des deux parties de ses désinences personnelles<sup>50</sup>. Il est d'ailleurs à signaler que cette même solution a été proposée par Rizzi (1986 a) pour rendre compte des dialectes du nord de l'Italie, notamment le trentin<sup>51</sup>.

Ensuite, la solution proposée ici permet de rendre compte d'une façon simple et économique<sup>52</sup> des cas, considérés comme non-marqués, où il y a cooccurrence de NP et de clitique sujet, à la fois dans des exemples comme (26) et dans les cas de l'inversion complexe.

Enfin, l'observation des différents types de coordination apporte un nouvel argument, indépendant, à l'appui du traitement que nous proposons. En effet, contrairement à la coordination entre VPs (cf. (24c) et (25c) ci-dessus) et celle entre IPs (exemples (24b) et (25b) *supra*) qui reçoivent un traitement satisfaisant en GB, et demeurent naturelles aussi bien avec un sujet lexical qu'avec un Cl, le contraste entre (24a) et (25a) reste jusqu'à maintenant inexplicable. Godard (1989), discutant une proposition de Valin, a clairement démontré que dans des phrases coordonnées de type *Jean a parlé avec Marie aujourd'hui et lui demandera un rendez-vous* (exemple syntaxiquement analogue, *mutatis mutandis*, à (25a)), il n'y a pas

<sup>50</sup> A propos du lien, avancé par exemple par Chomsky (1981), entre le paramètre du sujet nul et l'inversion libre du sujet, nous admettons, suite à Safir (1986), qu'il n'est qu'accidentel. En effet, comme le note Safir (1986 : 336), d'une part « the free-inversion property can appear in languages that do not, in general, permit missing subjects » et, de l'autre, « there are [...] languages that permit missing subjects, but not free inversion » (ibid.)...

<sup>51</sup> Rizzi, tout en considérant les clitics en trentin comme partie constitutive de INFL, c'est-à-dire comme une réalisation possible, de nature *syntaxique*, de AGR, considère les clitics français comme occupant la position Spec I'. Les arguments qu'il avance nous semblent, pour le moins, discutables. Si nous faisons abstraction de la coordination, sur laquelle nous reviendrons plus loin, et d'un certain nombre d'arguments purement internes qui peuvent trouver une explication tout aussi satisfaisante dans le cadre de l'hypothèse avancée ici, l'argument principal de Rizzi est le suivant : contrairement au trentin, les clitics sujet en français sont, dit-il, en distribution complémentaire avec les NPs sujet. Et il illustre son propos par les exemples suivants :

- |                 |                        |
|-----------------|------------------------|
| (i) Trentin :   | (a) El Gianni el magna |
|                 | (b) *El Gianni magna   |
| (ii) Français : | (a) *Jean il mange     |
|                 | (b) Jean mange         |

Or, nous l'avons déjà dit, cette description des exemples comme (ii a) peut raisonnablement être remise en cause. D'ailleurs, Rizzi lui-même l'avoue qui note (1986 a : 401) que ces exemples « for some speakers [...] are acceptable also without the break ». Du coup, il ne lui reste plus, pour appuyer sa description, que les exemples avec les quantifieurs *tout* et *personne* :

- (iii) \*Personne il ne mange

Sauf que les quantifieurs ne peuvent pas à notre avis être considérés ici comme un appui pour cette analyse puisqu'ils sont inacceptables avec un Cl *même s'il y a entre les deux une pause bien marquée* :

- (iv) \*Personne, il ne mange

Il n'est donc pas impossible que les quantifieurs aient des comportements bien particuliers et qu'ils ne soient pas, en conséquence, représentatifs des NPs ordinaires... A propos de *tout*, voir par exemple R. Martin (1983 : 176-183).

<sup>52</sup> La solution proposée par Kayne (1983) est loin d'être économique puisque, pour rendre compte d'une phrase comme *Cela est-il faux ?*, l'auteur suppose un double mouvement de gauche de S. Voir à ce propos la critique de Muller (1984).



coordination entre deux IPs mais une coordination entre deux *INFL's* selon la configuration suivante :

(30) [IP [Spec I' NP] [I' [I' a parlé avec Marie aujourd'hui] - et - [I' lui demandera ...]]]

Telle quelle, cette analyse ne permet pas d'expliquer pourquoi des exemples comme (24 a) sont exclus. Mais si l'on pose, comme nous le faisons ici, que le CI est généré sous INFL, on comprend les raisons de cette exclusion : le CI appartenant à une position interne à INFL, donc *a fortiori* à INFL', ne peut pas être mis en facteur pour deux INFL's coordonnés. Parallèlement, comme le suggère la phrase (25 a), le NP sujet appartenant à Spec I', il peut tout naturellement être mis en facteur.

Ce traitement nous semble tout à fait naturel et est capable d'expliquer le contraste entre les phrases suivantes :

(31)	(a)	Je viens et je pars	(a')	*Je viens et pars
	(b)	Tu viens et tu pars	(b')	*Tu viens et pars

Quant à la possibilité des phrases comme :

(32) Il chante et danse

elle peut à notre avis être considérée comme un cas marqué, puisqu'il n'y a aucune raison de supposer que les clitiques *je, tu, on* et *il* aient des comportements structuraux différents. En analogie avec des phrases comme *Mon père a dit* où on suppose une règle d'effacement du clitique sujet, la phrase (32) peut être expliquée par une mise en facteur de l'élément *pro* occupant la position Spec I' et par l'effacement du deuxième clitique dans la phrase coordonnée...

Une plus grande démonstration dépasserait très largement le cadre de ce travail. Nous sommes en effet conscient que le paragraphe ci-dessus, malgré sa relative longueur, n'a fait qu'effleurer les différentes problématiques qui se posent à propos de ce traitement des clitiques. Qu'il nous soit donc permis ici d'adopter cette solution et de considérer le développement ci-dessus comme suffisant.

En conclusion de ce paragraphe, nous dirons que la position (Spec I') peut être occupée par quatre types distincts de sujets : *NP* lexical, *PRO*, *pro* et *trace*. Quant au CI, il sera considéré comme occupant la position Spec AGR' (sous INFL). On verra que le paragraphe 2.1.1.1.2.3.1

ci-dessous apporte un argument supplémentaire sur la nécessité de distinguer positionnellement NP et Cl.

#### 2.1.1.1.2.2 Sans Inversion

L'impératif et l'infinitif sont impossibles dans les constructions de ce type. Observons alors les exemples (33) à l'indicatif et (34) au subjonctif :

- (33) (a) Je voudrais quatre souris blanches  
(b) Marie venait tous les jours...
- (34) (a) Le Ciel fasse que vous ayez raison !  
(b) Dieu te bénisse !

Les exemples (34), et nous ne sommes pas les premiers à l'affirmer, constituent des exemples non seulement archaïques et minoritaires, mais, en plus, extrêmement contraints : ils appartiennent presque exclusivement, en français moderne, à une classe sémantique particulière : leurs NPs lexicaux sujet sont généralement de types *Ciel, Dieu, etc.* « Ce qui est peut-être un peu inattendu, note K. Togeby (1966 : 68), c'est de voir que le *sujet* a une certaine influence sur l'emploi du subjonctif. Dans les propositions principales, le subjonctif n'apparaît guère qu'avec un sujet religieux : *Dieu le veuille [...]*. » Il ne serait donc pas impossible de réserver à ces tours un traitement particulier : nous songeons à un trait lexical particulier qui serait attaché au NP sujet. Il n'est d'ailleurs pas étonnant à ce propos qu'aucune phrase de type (34) n'est acceptable avec un Cl<sup>53</sup>. Dans le cas général (absence d'un trait spécifique contraignant le sujet lexical), nous posons que l'indicatif est le seul mode possible dans cette structure. Il sera dit *obligatoire*.

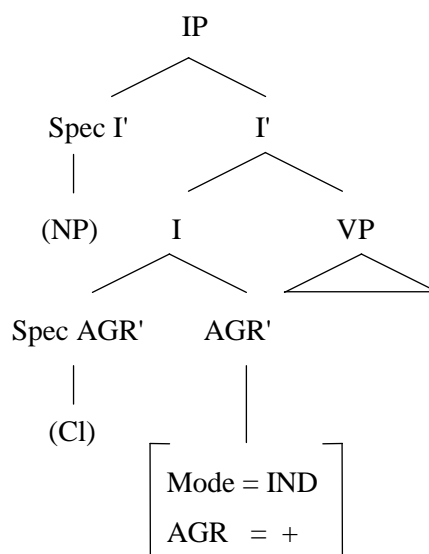
En bref, on aura ici pour l'indicatif la structure syntaxique suivante, qui n'est que l'une des multiples structures syntaxiques qui admettent ce mode :

---

<sup>53</sup> A signaler toutefois l'exemple suivant :

(i) Je ne sache pas que  
le seul qu'on a réussi à trouver. Dans ces conditions, il n'est pas exclu d'y voir un archaïsme.

(35) *Structure syntaxique de l'IND-I*



Mis entre parenthèses, les deux constituants NP sujet et Cl sujet ne sont pas tous les deux, en même temps, obligatoires. On peut tout aussi bien avoir la suite NP-Cl, Cl, que NP seul (ce dernier cas étant considéré comme le cas marqué, ainsi que nous avons tenté de le démontrer dans le paragraphe ci-dessus). Il ne faut donc pas confondre cette structure indicative avec celle de l'impératif présentée ci-dessus sous (19) et où le NP et le Cl sont tous les deux obligatoirement absents...

### 2.1.1.1.2.3 Avec Inversion

Là aussi, il nous semble nécessaire de faire un détour par la question générale de l'inversion sujet-verbe avant de reprendre l'inventaire syntaxique des modes verbaux à travers l'étude de deux cas généraux : (i) le sujet inversé est un NP ; et (ii) le sujet inversé est un clitique.

#### 2.1.1.1.2.3.1 L'Inversion du sujet

Ce paragraphe ne prétend absolument pas régler tous les problèmes, et ils sont très nombreux, de l'inversion sujet-verbe en français. Tout au plus s'agit-il d'un certain nombre d'indications, forcément sommaires ici, qui nous permettront d'entrevoir des solutions possibles à la question majeure qui nous préoccupe ici, i.e. la syntaxe des modes.

Comme nous l'avons clairement indiqué dans le chapitre I (§ 3.2), outre les subordonnants libres (ou complémentaires), la position C peut accueillir des verbes. Il s'agit d'une analyse aujourd'hui largement admise pour rendre compte de certaines inversions interrogatives en

anglais et dans les langues germaniques en général, mais qui n'a pas été étendue au français. Quant à nous, sachant que la position C est une position à la fois non-canonique et polycatégorielle (cf. Milner (1989) à ce propos), nous ne voyons aucune raison empirique ou théorique qui empêche d'une façon apriorique une telle possibilité de se réaliser dans certains cas, qu'il nous reste à déterminer.

Or, parmi ces cas, il faut d'emblée, nous semble-t-il, exclure des phrases comme :

- (36) (a) Mange-t-il la pomme ?  
 (b) L'aime-t-il sa petite femme !  
 (c) Est-il parti ?

parce que, s'il s'agissait de déplacer le verbe de I vers C, il serait impossible d'expliquer l'exclusion des phrases correspondantes avec un NP lexical :

- (37) (a) \*mange Pierre la pomme ?  
 (b) \*L'aime cet homme sa petite femme !

La seule solution plausible linguistiquement est de dire, comme cela est d'ailleurs généralement admis, que c'est le Cl sujet qui se déplace vers une position P à droite de I. Cette solution, outre le fait qu'elle rend compte d'une façon unitaire des différents types d'inversion, nous semble nettement plus *économique* que la solution concurrente qui reviendrait à supposer de multiples mouvements à gauche du complexe Cl<sub>négatif</sub> - Cl<sub>objet</sub> - Verbe, comme dans :

- |      |     |                         |   |
|------|-----|-------------------------|---|
| (38) | (a) | Il les mange            | Cl <sub>s</sub> - Cl <sub>o</sub> - V                     |
|      | (b) | les mange-t-il ?        | - Cl <sub>o</sub> - V - Cl <sub>s</sub>                   |
|      | (c) | Il ne les mange pas     | Cl <sub>s</sub> - Cl <sub>n</sub> - Cl <sub>o</sub> - V   |
|      | (d) | Ne les mange-t-il pas ? | - Cl <sub>n</sub> - Cl <sub>o</sub> - V - Cl <sub>s</sub> |

Quelle est la nature de cette position P, le site d'arrivée du Cl sujet ?

Vu ce que nous avons dit au § 2.1.1.1.2.1 ci-dessus, la position canonique du Cl n'est autre que la position Spec AGR', à gauche de NegP, c'est-à-dire à gauche de la forme verbale conjuguée. En cas d'inversion, la seule possibilité théorique (qui n'est pas différente en esprit de celle défendue par Kayne (1973) dans un cadre sensiblement différent, ni de celle de Huot (1987)<sup>54</sup>)

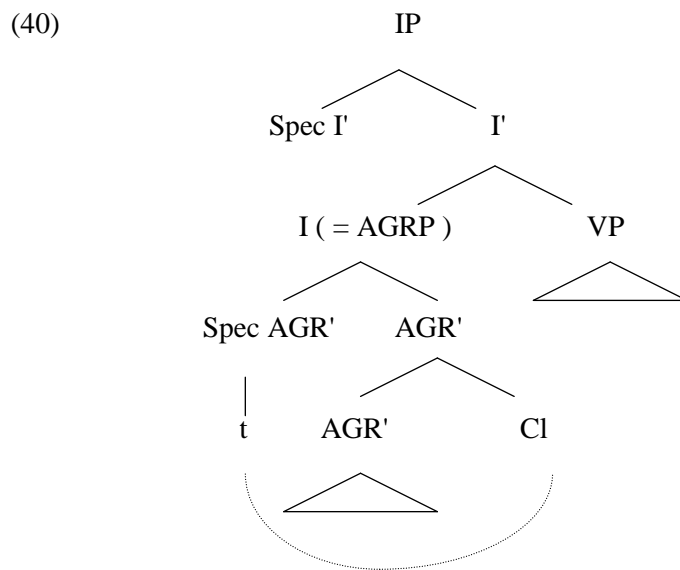
---

<sup>54</sup> Malgré la différence entre les deux cadres théoriques adoptés, notre traitement ne nous semble pas en effet très différent en esprit de celui proposé par Huot qui note (1987 : 172) que « tout en conservant une position hiérarchiquement privilégiée par rapport au reste de la forme verbale, le clitique sujet peut apparaître soit sur la gauche de celle-ci : [<sub>v</sub> CLs [---]], soit sur sa droite : [<sub>v</sub> [---] CLs], dans *deux cadres*

est de supposer que le CI se déplace à droite dans une position *adjointe* à I, selon la configuration de C-Adjonction suivante :

$$(39) \quad XP \longrightarrow (Y) \quad XP \quad (Y)$$

En se déplaçant à droite, le CI laisse une *trace*, proprement gouvernée<sup>55</sup>, dans sa position d'origine, le Spec AGR' à gauche de la forme verbale conjuguée, comme tente de le sténographier la représentation en arbre suivante :



Quant à la position (Spec I'), elle peut être tout aussi bien pleine que vide. Lorsqu'elle est vide, nous l'avons déjà dit, la position sujet est occupée par un élément *pro*. On obtient ainsi, pour une phrase comme (36a), la configuration suivante :

$$(41) \quad [IP \ [_{\text{Spec I}'} \textit{pro}] \ [I' \ [_{\text{AGRP}} \ [_{\text{Spec AGR}'} \ t_i] \ [_{\text{AGR}'} \ [_{\text{AGR}'} \ \textit{mange}_j] \ [_{\text{CI}} \ \textit{il}_i] ]]] \ [_{\text{VP}} \ [_{\text{V}} \ t_j] \ [_{\text{NP}} \ \textit{la pomme}] ]]]$$

---

*morphologiques* qui correspondent à deux interprétations globales différentes. Dans la position gauche, non marquée, le clitique sujet fonctionne comme un opérateur d'assertion. Il perd cette fonction dès lors qu'il se trouve à droite, dans la position marquée. »

<sup>55</sup> Le Principe des Catégories Vides peut être défini de plusieurs manières ; par exemple :

- (i) Principe des Catégories Vides  
Les traces doivent être proprement gouvernées.  
 $\alpha$  gouverne proprement  $\beta$  si et seulement si :
  - (a)  $\alpha$  gouverne  $\beta$ , et
  - (b) ou bien  $\alpha$  est une tête  
ou bien  $\alpha$  est coïncidé avec  $\beta$ .

C'est la deuxième partie de (b) qui est ici appelée à jouer un rôle: le CI, en se déplaçant à droite, laisse une trace coïncidée avec lui, une trace qu'il gouverne puisque la première projection maximale qui

Parallèlement, ce traitement permet d'expliquer, d'une façon simple, l'existence de phrases avec NP sujet et CI inversé, comme dans :

(42) Pierre a-t-il mangé ?

où, en analogie avec (41), l'on pose la S-structure suivante :

(43) [IP [<sub>Spec</sub> I' *Pierre*] [I' [<sub>AGRP</sub> [<sub>Spec</sub> AGR' *t<sub>i</sub>*] [<sub>AGR'</sub> [<sub>AGR'</sub> *a*] [<sub>CI</sub> *il<sub>i</sub>*]]]] [<sub>VP</sub> [<sub>V</sub> *mangé*]]]]

Tous les cas d'inversion dans une interrogative (ou exclamative) totale trouvent, nous semble-t-il, une solution satisfaisante dans l'analyse avancée ici. En ce qui concerne l'inversion dans les interrogatives partielles, les données se compliquent et il ne nous est pas possible de les traiter dans le cadre de ce travail. Aussi prenons-nous simplement le cas des interrogatives avec *que* :

(44)	(a)	Qu'a fait Pierre ?	(a')	Que fait Pierre ?
	(b)	Qu'a-t-il fait ?	(b')	Que fait-il ?

Concernant les phrases (44b-b'), l'hypothèse la plus plausible et la plus économique est de considérer que les CIs se sont déplacés à droite de AGR', dans une position adjointe, exactement comme dans les exemples (36) ci-dessus. Cette solution permet ainsi un traitement unitaire des diverses inversions du CI, que ce soit dans une interrogative (ou exclamative) totale ou dans une interrogative partielle.

Quant aux NPs (dans (44a-a')), il nous semble tout à fait possible de leur réserver un traitement analogue aux précédents. En effet, vu les liens évidents entre les phrases (44a-a') et leurs correspondantes avec CIs (44b-b'), il serait inadéquat de poser dans leur cas que ce soit le verbe dans I qui monte dans la position C. Là aussi, on suppose donc que le NP se déplace à droite, quelque part, dans une position adjointe, P'. Nous savons déjà que cette position P' ne peut pas être la même que celle des cas (44b-b') puisqu'on ne peut pas avoir une interrogative analogue linéairement à (44b) avec un sujet nominal :

(45) \*Qu'a Pierre fait ?

---

domine le CI, à savoir AGRP, domine également Spec AGR'. L'on se rappelle en effet que nous avons défini le gouvernement en termes de m-commande (cf. chapitre 1, (26), page 36)...

Le participe passé, qui demeure dans une position interne à VP (ce point sera présenté dans le chapitre III, lors du traitement de l'aspect), suggère que la position P' en question ne peut être qu'une position adjointe dans VP<sup>56</sup>. Plusieurs données dans les langues les plus diverses (comme l'italien) plaident en faveur de cette possibilité.

Nous proposerons donc pour une phrase comme (44a') la S-structure suivante :

(46) [CP [Spec C' *Que<sub>i</sub>*] [C' [IP [Spec I' *t<sub>i</sub>*] [I' [AGRP [Spec AGR' *t<sub>j</sub>*] [AGR' [AGR' *fait<sub>z</sub>*] [CI *t<sub>j</sub>*]]] [VP [VP [V *t<sub>z</sub>*] [NP *t<sub>i</sub>*] [NP *Pierre<sub>i</sub>*] ] ]]]]

où les différentes relations de mouvement sont indiquées par la co-indiciation entre la trace et l'élément plein dans sa position finale en S-structure. Notons au passage que le NP sujet déplacé à droite gouverne proprement sa trace dans la position Spec I' (il s'agit là d'un argument, interne, qui plaide en faveur de l'adéquation de notre choix, opéré ci-dessus (cf. la fin du § 2) , pour la structure (11) contrairement à la structure (10) qui ne permettrait pas au NP sujet déplacé de gouverner proprement sa trace...). Nous reviendrons sur d'autres cas d'inversion lors de l'inventaire opéré ci-dessous.

#### 2.1.1.1.2.3.2 Le Sujet est un NP lexical

Reprenons notre inventaire. Dans le cas syntaxique précis qui nous préoccupe ici, les données pertinentes nous semblent être les suivantes :

(47) (a) Mange la pomme, Pierre !      (48) (a) \*Vient Pierre ?  
 (b) \*Mange Pierre la pomme !      (b) \*Vivrait le Roi ? / !

(49) \*Venir Pierre

(50) (a) Vive le Roi !  
 (b) Vienne la nuit, sonne l'heure (Apollinaire).  
 (c) Soit un triangle ABC

---

<sup>56</sup> Contrairement à certains traitements qui cherchent à donner au NP postposé une position interne (sans adjonction) dans VP, il nous semble que la solution proposée ici, i.e. l'adjonction, permet de proposer une explication satisfaisante d'un certain nombre d'exemples, comme les suivants (que nous empruntons à Pollock (1983)) :

(i) Il prend forme / corps un grand espoir dans ce pays  
 (ii) Il m'a traversé l'esprit un grand nombre d'idées farfelues  
 (iii) Il court les rues un grand nombre de belles touristes

sans devoir parler, comme dans les autres traitements, d'*expressions idiomatiques*...

Ces données suggèrent que dans la structure syntaxique en question, seul le subjonctif soit possible<sup>57</sup>. Il n'en est rien, puisqu'un certain nombre d'énoncés avec inversion de NP peuvent être à l'indicatif. Examinons les exemples suivants<sup>58</sup> :

- (51) (a) Dans la forêt vivait un vieil ermite  
 (b) Dans la boîte étroite [...] ronflait, comme une grosse mouche, un ventilateur  
 (c) Dans mon jardin poussent des plantes exotiques  
 (d) Par la fenêtre ouverte, entrait une odeur de nuit et de fleurs

En comparant les exemples du subjonctif à ceux de l'indicatif, l'on se rend facilement compte qu'ils ont des caractéristiques syntactico-sémantiques diamétralement opposées. Entre autres différences<sup>59</sup>, il convient de signaler celles-ci :

(i) certaines des phrases (51) semblent<sup>60</sup> admettre l'explétif *il*, qui, comme tous les autres Cls sujet, occupe vraisemblablement la position Spec AGR' ; cette possibilité est en revanche totalement exclue pour les phrases correspondantes au subjonctif :

- (52) (a) (?) Dans mon jardin, il pousse des plantes exotiques  
 (b) (?) Par la fenêtre ouverte, il entrait une odeur de nuit et de fleurs  
 (c) \*Il vive le Roi  
 (d) \*Il vienne la nuit

L'acceptabilité - même sous réserve - des phrases (52 a-b) peut être comprise comme le signe d'un parallélisme entre les phrases (51) et les phrases (44 a-a') étudiées ci-dessus (cf. § 2.1.1.1.2.3.1) : dans les deux cas, il nous semble raisonnable de supposer qu'il y a un

---

<sup>57</sup> En effet, la phrase (47a), à l'impératif, a une structure différente de celle qui est ici étudiée puisque le NP *Pierre* est en position détachée par rapport à la phrase tout entière : il ne s'agit donc pas d'un NP sujet déplacé.

<sup>58</sup> Les données (b-d) sont empruntées à Tasmowski & Willems (1987).

<sup>59</sup> Parmi les différences, il convient de signaler celles-ci : (i) contrairement aux exemples (51), qui semblent exiger systématiquement un circonstanciel (surtout de nature locative) antéposé, les exemples au subjonctif sont agrammaticaux s'ils sont accompagnés d'un circonstanciel ; (ii) contrairement aux exemples au subjonctif, qui exigent que le NP lexical sujet soit déterminé, les exemples à l'indicatif semblent exiger du sujet qu'il soit indéfini (ou générique).

<sup>60</sup> Le jugements d'acceptabilité nous ont paru ici un peu délicats. Aussi nous sommes-nous appuyé sur les résultats d'une petite enquête que nous avons menée auprès de trois sujets (francophones de naissance et professeurs de français). Une fois n'est pas coutume, les résultats sont *grosso modo* identiques : parmi les quatre phrases proposées de (51), seules les phrases c-d sont acceptées avec un clitique, avec toutefois plus ou moins de réserve.



mouvement du NP sujet de sa position d'origine, à savoir Spec I', vers une position adjointe dans VP. L'impossibilité des phrases (52 c-d) ne nous permet pas de dire la même chose à propos des exemples (50) ;

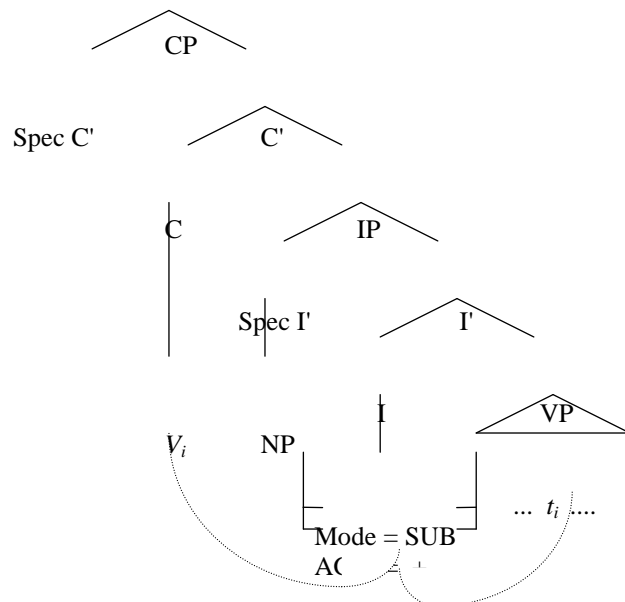
(ii) et, surtout, contrairement aux exemples (51), qui demeurent naturels sans l'inversion, les exemples au subjonctif ne sont plus acceptables si on annule l'inversion du sujet<sup>61</sup> :

- (53) (a) \*Le Roi vive !  
 (b) \*La nuit vienne

Cette impossibilité ne permet pas, là non plus, de parler d'inversion du sujet. Il serait à notre avis plus plausible de poser que le verbe, montant de V à I pour prendre ses affixes, continue sa montée jusqu'à la position C, donnant ainsi lieu à un *step-by-step movement* respectant tous les principes gouvernant ce type de mouvement. On obtient ainsi, dans ce type de structures au subjonctif, un mouvement de type germanique qui contraste avec le mouvement observé dans les indicatives...

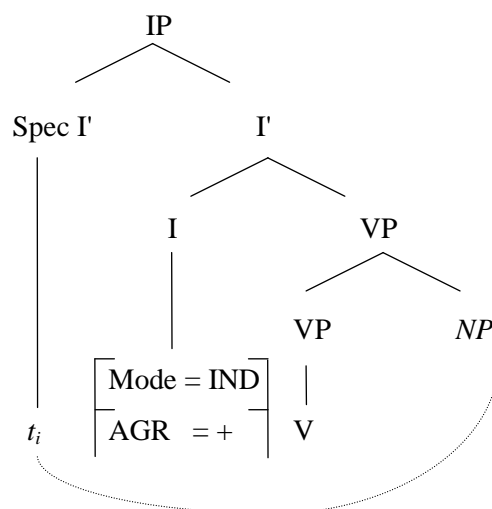
Si ce traitement est acceptable, on pourra proposer pour les phrases (50) la S-structure minimale (54) et pour les phrases (51) la S-structure (55) :

(54) Une Structure Syntaxique du SUB-1



<sup>61</sup> Il convient toutefois de préciser que si l'on peut avoir, face à *Fasse le Ciel que vous ayez raison !* l'exemple correspondant, sans inversion, *Le Ciel fasse que vous ayez raison !*, cela ne pose aucun problème particulier : l'exemple peut tout à fait naturellement être traité comme un cas (avec inversion)

(55) *Structure Syntaxique de l'IND-2*



Serait-il possible de relier ces différences syntaxiques entre les structures au subjonctif et les structures à l'indicatif à une différence de type logico-sémantique ? Nous n'avons pas pour le moment les outils nécessaires pour y répondre. Mais il nous semble intéressant de remarquer que les phrases (51) à l'indicatif appartiennent, dans leur majorité, au plan du *récit* (au sens de Benveniste (1959), ou encore le plan du *monde raconté* au sens de Weinrich (1973)) : deux indices semblent suggérer cette direction : d'une part, ces tours préfèrent le temps du passé<sup>62</sup>, notamment l'imparfait (le présent est possible, mais il semble avoir bien souvent une valeur de PR du récit), et, d'autre part, ils me semblent comparables, certainement sur le plan sémantique, et peut-être aussi sur le plan syntaxique, au célèbre *Il était une fois*, l'imparfait d'ouverture, ou son équivalent dans les autres langues<sup>63</sup>. Autrement dit, les phrases de ce type sont *assertives* par excellence : elles posent bien souvent ce qui va être raconté.

Les phrases (50) au subjonctif, au contraire, n'assertent rien. Il se pourrait bien que le verbe au subjonctif, en se déplaçant dans la position C, s'associe à un trait [- T] qui le différencie nettement des énoncés déclaratifs ayant le même ordre linéaire. Ce trait, qui sera

---

de ceux qui sont étudiés sous 2.1.1.1.2.2 (cf. (34)), c'est-à-dire en termes de contraintes affectant le NP sujet. Il ne s'agit donc pas de la même structure syntaxique que celle qui est étudiée ici.

<sup>62</sup> C'est aussi par exemple le cas de la phrase suivante, que nous avons surprise sur la façade d'un immeuble parisien du 5<sup>e</sup> arrondissement :

(i) De janvier 1922 à août 1923 a vécu, au troisième étage de cet immeuble avec Hadley, son épouse, l'écrivain américain Ernest Hemingway.

<sup>63</sup> Comme en espagnole *Erase que se era* (= il était qu'il était) ou en arabe *kâna yâ mâ kâna* (= il était ce qu'il était)...

présenté ci-dessous, lors du traitement des phrases CP ayant une position C instanciée, n'est pas sans entretenir un rapport avec la *non-assertion*, ou, mieux encore, la *hors-assertion*<sup>64</sup>...

### 2.1.1.1.2.3.3 Le Sujet est un Clitique

Avec l'inversion du CI sujet, seul l'indicatif semble possible :

- (56) (a) Vient-il ? (57) (a) Est-il aimable !  
(b) Serait-il en colère ? (b) L'aime-t-il sa petite femme !

Les phrases de ce type sont en effet très majoritairement exclues au subjonctif :

- (58) (a) \*Vive-t-il ?/ ! (b) \*Construise-t-il une maison !/?

Des exemples comme :

- (59) (a) Ainsi soit-il ! (b) Dussions-nous laisser toutes nos forces...

au subjonctif nous semblent constituer des hapax syntaxiques puisqu'ils ne sont acceptables qu'avec une classe bien limitée de verbes, notamment *être*, *pouvoir* et *devoir*, des verbes qui sont par ailleurs figés temporellement (*\*Doive-t-il ...*), aspectuellement, et parfois même en personne et en nombre, sans même parler de leur figement syntaxique puisque seul un clitique inversé y est admis en guise de sujet. Il ne serait donc pas totalement illégitime de remettre en cause le statut verbal de ces formes<sup>65</sup>. Dans le cas général, l'indicatif sera donc dit obligatoire et on aura pour ces structures le schéma syntaxique proposé ci-dessus dans (40) et qui n'est qu'une lecture particulière (avec inversion) du schéma (35).

---

<sup>64</sup> Le fait que ces énoncés au subjonctif ne supportent ni un sujet indéfini, ni un circonstanciel, ni un subjonctif composé, ni d'être rapportés, ni encore d'être niés ou interrogés, constitue autant d'indices significatifs qui vont dans ce sens.

<sup>65</sup> C'est aussi le cas des tours, apparaissant dans un style qualifié à juste titre par Le Goffic (1993b : 502) de « recherché et archaisant », de types : *fussé-je* ; *fût-il* ; *eût-il*, etc.

Ce n'est pas tout à fait le cas, nous semble-t-il, de certains exemples avec *pouvoir* comme dans :

- (i) Puisse-t-il être reçu !

où le clitique peut être remplacé par un NP lexical :

- (ii) Puisse Pierre réussir !

Le verbe *pouvoir*, aux comportements bien singuliers (déjà soulignés en diachronie par Wagner (1939)), semble donc constituer une exception par rapport aux autres verbes du français (voir aussi Huot (1991)). Il ne serait sans doute pas inadéquat ce verbe dans les exemples (i)-(ii) monte jusqu'à la

### 2.1.1.2 De type CP

Vu le Filtre du COMP doublement rempli, les deux position Spec C' et C ne peuvent pas être en même temps remplies. On pose donc, l'existence des deux cas généraux suivants : (i) la position Spec C' est instanciée ; et (ii) la position C est instanciée.

#### 2.1.1.2.1 La position Spec C' est instanciée

En nous fondant sur des données comme les suivantes :

- |      |     |                                  |      |     |                               |
|------|-----|----------------------------------|------|-----|-------------------------------|
| (60) | (a) | Que faire ?                      | (61) | (a) | Que fait Pierre ?             |
|      | (b) | Où aller ?                       |      | (b) | Où partira-t-il ?             |
|      | (c) | Pourquoi partir ?                |      | (c) | Quel beau livre il a acheté ! |
| (62) | (a) | *Que fasse Pierre ?              |      |     |                               |
|      | (b) | *Où parte-t-il ?                 |      |     |                               |
|      | (c) | *Quel beau livre il ait acheté ! |      |     |                               |

nous pouvons affirmer que, quel que soit par ailleurs le type sémantique de l'élément occupant la position Spec C' (interrogatif ou exclamatif), seuls les modes infinitif et indicatif sont possibles dans les structures considérées<sup>66</sup>. Or, nous avons déjà posé la différence entre ces deux modes en termes syntaxiques : la structure de l'infinitif considérée ici ne se distingue de (21) ci-dessus que par l'existence d'un élément interrogatif occupant la position (Spec C') ; il en est de même pour les exemples (61) à l'indicatif qui ont des structures syntaxiques dont la position Spec C' est occupée par un constituant interrogatif ou exclamatif. Si on fait abstraction de ce trait, la phrase (61a) a une structure syntaxique analogue, *mutatis mutandis*, à (55) ; (61b) a une structure syntaxique analogue à (40) ; et, enfin, la phrase (61c) a une structure analogue à (35).

---

position C, exactement comme dans la structure (54), à la différence près qu'ici la position Spec I' peut être occupée par pro et la position Spec AGR' par un clitique.

<sup>66</sup> A signaler toutefois l'existence de quelques exemples au subjonctif, jugés majoritairement comme archaïques et / ou figés, comme *Qui vive ?* ou *Qui l'eût cru ?...*

### 2.1.1.2.2 La position C est instanciée

Pour expliquer la variation modale dans des contextes syntaxiques analogues à celui qui nous occupe ici, l'on fait généralement appel à l'opposition, sémantique, entre *si* et *que*, opposition qui constitue un thème classique de la grammaire du français.

Ainsi Moignet, reprenant l'analyse de Guillaume (1929), écrit-il (1981 : 257-258) : « Il est loisible de parler de système à propos du binôme *que / si* car ils s'opposent fondamentalement comme étant les signifiants des deux modalités contradictoires de l'énonciation que sont la *thèse* et l'*hypothèse*. *Que* conjonction est un mot qui pose, *si* conjonction est un mot qui suppose. »

Sans même parler de son caractère *ad hoc* et quelque peu vague, l'analyse de Guillaume et Moignet ne rend pas compte, nous semble-t-il, de tous les types de *si* ni de tous les types de *que* que l'on a cru reconnaître. Plus précisément, cette analyse ne semble correspondre parfaitement qu'au *si* hypothétique et au *que* complétif, c'est-à-dire la conjonction introduisant une complétive objet direct. Dans les autres contextes syntaxiques, il semblerait que l'opposition, telle qu'elle est conçue par les psychomécaniciens, entre ces deux conjonctions ne soit pas capable d'expliquer la variation modale<sup>67</sup>.

Quoi qu'il en soit, l'analyse présentée ci-dessus nous semble difficilement accommodable avec la tendance dominante aujourd'hui qui consiste à rapprocher les différents types de *si*<sup>68</sup>, en vidant cette conjonction, plus ou moins complètement, de tout contenu sémantique propre, et *a fortiori* du trait [+ hypothétique]. Ainsi, pour Delaveau (1990 : 106) le *si* conditionnel est « un terme qui permet de considérer un énoncé sans s'engager sur sa valeur de vérité, ni même sur le fait qu'il en ait une ». La même position semble être défendue par Curat (1991) qui plaide en faveur d'une distinction entre la fonction de *si* qui est, selon ses propres termes (op. cit. : 236), de « poser une idée regardée dans le contexte d'une idée regardante » et l'idée regardante elle-même, seule responsable selon lui de l'incertitude que l'on croit habituellement devoir attacher à la conjonction *si*. « *Si* n'est en soi, écrit-il (ibid.), ni un mot qui suppose, ni porteur d'une incertitude ». Quant à R. Martin (1983), il plaide en faveur de l'unicité de tous les éléments occupant l'une des deux positions pré-IP, à savoir selon lui le complémenteur *que* qu'il note *k*, les éléments interrogatifs, qu'il note *?*, et le *si* (aussi bien dans

---

<sup>67</sup> Et de fait, pour expliquer l'apparition du subjonctif dans la principale d'une phrase comme la suivante :

(i) Que l'on ait longtemps cru à la véridicité de ces récits, s'explique...

c'est-à-dire dans une phrase de type CP occupant la position sujet d'une autre phrase, Guillaume était contraint de supposer l'existence d'un mot zéro virtualisant. « Il faut, écrit-il (1929 : 44), comprendre dans ces conjonctions virtualisantes [*avant que, sans que, pourvu que, etc.*] la conjonction zéro + *que*, qui exclut, par sa composition même, toute perception d'une phase perspective conséquentielle, cette perception ayant sa source dans le mot, ici absent, qui précède *que*. » L'existence de ce soi-disant mot zéro ne s'appuyant sur aucune donnée concrète, cette analyse n'est pas de nature à nous convaincre...

<sup>68</sup> voir Cornulier (1985), Delaveau (1990), L. Stage (1991), entre autres.

les interrogatives indirectes que dans les hypothétiques). Tous ces éléments ont en commun, note-t-il (1983 : 97-98), de « suspendre la valeur de vérité de la proposition qui suit. »...

Quant à nous, nous ne chercherons pas à ouvrir ici le dossier, si lourd, de cette « forme caméléon », selon l'expression de Delaveau, ni celui, tout autant complexe, de la conjonction *que*, puisqu'il nous semble possible de proposer un traitement adéquat pour la variation modale dans ce contexte syntaxique sans devoir trancher un débat, fort classique et toujours d'actualité.

Pour résumer les données, nous pouvons dire que, dans le cas syntaxique précis qui nous occupe ici, i.e. phrase indépendante de type CP, seuls les deux complémenteurs *si* et *que*, à l'exclusion de *de*, sont admissibles. L'impératif et l'infinitif étant exclus, seuls sont autorisés le mode indicatif, suite à *si*<sup>69</sup> et *que* (dans les phrases exclamatives<sup>70</sup>) :

- (63) (a) Si j'avais su !  
(b) Si nous parlions d'autre chose ?  
(c) - Resterez-vous ?  
- Si je reste ! Si je reste !  
(d) S'il est grand !
- (64) (a) Que n'écrit-il en prose !  
(b) Que ne l'ai-je su !  
(c) Qu'il était mignon !

et le mode subjonctif, suite à la conjonction *que* :

- (65) (a) Qu'il vienne ! (a') \*Qu'il vient ! / ...  
(b) Que le ciel vous entende ! (b') \*Que le ciel vous entend !

Ces simples faits suffisent à démontrer clairement l'insuffisance de l'opposition lexicale entre *si* et *que* pour expliquer la variation modale constatée dans ce contexte syntaxique.

Dans ces conditions, deux solutions théoriques sont envisageables.

---

<sup>69</sup> A signaler toutefois l'existence, dans un style exclusivement littéraire et soigné, d'un certain nombre de tours à l'imparfait et au plus-que-parfait du subjonctif (dit, très improprement *conditionnel passé deuxième forme*) après *si* hypothétique :

(i) Et si, pour ménager le secret de notre entente, je dusse donner d'elle une image incertaine, je choisirais de ne pas m'en mêler.

(ii) Si mon pauvre Sylvain eût vécu, il ne t'aurait jamais abandonné.

<sup>70</sup> Selon toute vraisemblance, la conjonction *que* d'une exclamative occupe la position C.

La première a été proposée, pour la première fois à notre connaissance, par Huot (1986) et (1991). Elle revient en substance à expliquer la variation modale entre (64) et (65) par un trait qui transcende l'opposition strictement lexicale. Concrètement, Huot s'est proposée de réaménager le modèle de Bresnan-Chomsky en reprenant à son compte l'hypothèse, généralement admise, selon laquelle la position COMP<sup>71</sup> serait associée à un trait binaire, à la fois morphologique et interprétatif, [ $\pm$  QU]. Sauf qu'au lieu d'associer au trait [+ QU] l'interprétation interro-exclamative (cf. Milner (1978)), elle lui associe plutôt l'interprétation *non-assertive*, par opposition au trait [- Qu] qui marquerait l'*assertion*.

Parallèlement à ce trait qui affecte la position COMP, Huot admet en plus que tous les éléments susceptibles d'occuper cette position s'opposent entre eux par un trait [ $\pm$  QU], de nature lexicale cette fois-ci, mais ayant la même valeur que ci-dessus, à savoir [ $\pm$  Assertion]. Ainsi, *que* est considéré comme ayant un trait [- QU], *si* comme marqué [+ QU], alors que les éléments *qu-* peuvent avoir, selon le contexte syntaxique, aussi bien le trait [+ QU] que le trait [- QU].

La combinaison entre ces différents traits et valeurs permet d'isoler les cas suivants :

1. Position COMP marquée [- QU]

Dans ce cas, une seule possibilité est envisageable : l'élément lexical occupant COMP doit être marqué [- QU] : on obtient les relatives et complétives à l'indicatif ;

2. Position COMP marquée [+ QU]

a. l'élément lexical occupant COMP a le trait [+ QU] : on obtient les exclamatives et interrogatives (y compris indirectes) ;

b. l'élément lexical occupant COMP est marqué [- QU] : on obtient les complétives et relatives au subjonctif.

Ces propositions, pionnières, malgré leurs grandes capacités descriptives et explicatives, ne nous semblent pas entièrement satisfaisantes.

En effet, sans développer toutes les critiques<sup>72</sup> que ce traitement peut susciter, nous pouvons nous contenter de relever la difficulté suivante : il nous semble surprenant que soit

---

<sup>71</sup> Tout ce que nous disons ici de COMP reste valable pour les deux positions pré-IP isolées dans le chapitre I. Il faut en effet se rappeler le Principe du Partage des traits entre une tête et son spécifieur (le *Spec-Head Agreement* présenté dans le chapitre I, § 3.2, sous (90) ; cf. 74 sq.) : le trait porté par le spécifieur doit être aussi porté par la tête...

<sup>72</sup> Parmi ces critiques, il convient de souligner celles-ci :

(i) le lien entre le trait [ $\pm$  QU] de COMP et le trait lexical [ $\pm$  QU] nous semble un peu trop lâche. Autrement dit, dans la conception ci-dessus, les éléments lexicaux insérés dans COMP ne sont pas considérés comme le résultat de l'épel morphologique d'un trait interprétatif ;

associée aux exclamatives l'interprétation non-assertive. Les exclamatives se présentent plutôt, et nous ne sommes pas les seuls à le dire, comme exprimant le plus haut degré de l'assertion<sup>73</sup> : ce sont, pour reprendre la terminologie de Curat (1991), des énoncés *hyperassertifs*.

Dès lors, le complémenteur d'une phrase exclamative devrait plutôt être marqué [- QU]. Or, puisque aussi bien des éléments marqués [- QU] - les exclamatifs - que des éléments marqués [+ QU] - les interrogatifs - n'admettent jamais le subjonctif, le trait [± QU] se retrouve dans l'impossibilité d'expliquer la variation modale observée...

La deuxième solution, que nous sommes tenté de défendre, nous semble plus simple. Elle consiste à admettre l'existence d'un trait [± T], de nature lexicale, qui oppose tous les éléments insérables sous l'une des deux positions pré-IP. Au trait [+ T] - qu'il nous reste à définir - sont associés les éléments qui dominent une phrase à l'indicatif ; au trait [- T] sont associés les éléments qui dominent une phrase au subjonctif. Jusqu'à là, cette proposition n'a rien de choquant : l'élément-tête qui occupe la position C, en sélectionnant une phrase de type IP, lui impose, en fonction du trait lexical [± T] qu'il porte en lui d'une façon inhérente, le mode verbal que la phrase-complément doit porter. Autrement dit, on suppose que c'est le trait [± T], transmis de la tête C à l'IP *via* une relation de gouvernement, qui déclenche le mode de la phrase enchâssée.

La question qui se pose maintenant est de savoir quel est le trait lexical en question.

Il suffit d'observer les données pour s'apercevoir que les éléments spécifiés [+ T], c'est-à-dire les éléments lexicaux suivis d'une phrase à l'indicatif, sont extrêmement variables et peuvent être rangés en deux classes diamétralement opposées :

(i) soit ils expriment une idée de non-assertion : c'est le cas de la conjonction *si* (à la fois dans les hypothétiques et les interrogatives indirectes totales) qui suspend la valeur de vérité de la proposition qui suit et de tous les éléments *qu-* interrogatifs (*que, qui, quand, le quel, où*, etc.) ;

---

(ii) Huot met le mode verbal, en l'occurrence le subjonctif, au même niveau que les autres marqueurs, syntaxiques ou lexicaux, de la non-assertion. Cette analyse n'est pas la plus naturelle et mériterait en tout cas une plus ample démonstration ;

(iii) la caractérisation du subjonctif comme le mode de la non-assertion - même si elle est très courante - n'est pas argumentée et semble avoir été adoptée par Huot à titre axiomatique. Or, il suffit de ne pas adopter cet axiome de départ pour que le modèle perde de son unité...

Ceci précisé, il convient de rappeler que les propositions de Huot (1991) (et qui datent en fait de l'année 1986) n'avaient pas pour objectif d'étudier la syntaxe et la sémantique du subjonctif, mais de souligner la parenté - de sens - d'un certain nombre de tours exprimant la 'non-assertion'...

<sup>73</sup> Une position analogue peut sans doute être tenue à propos des exemples comme (63c) (phrase avec *si* en réponse à une question) où, comme le note Jespersen (1924 : 433) cité par Delaveau (1990 : 290), « la question que l'on répète ainsi implique généralement qu'il était superflu de poser cette question, et elle revient finalement à une affirmation ».



(ii) soit les éléments qui expriment, au contraire, l'idée d'une assertion intensifiée, ou d'hyperassertion : c'est le cas des éléments *qu-* exclamatifs : *si, comme, combien, que, quel, etc.*

Cela suggère que le trait [+ T] dont il s'agit ici et qui serait responsable de l'apparition de l'indicatif dans la phrase dépendante est un trait général qui se réécrit [± Assertion].

Si cette analyse est acceptable, le trait que l'on est amené à donner par défaut à la conjonction *que*-qui impose le subjonctif est un trait qui doit le situer en dehors du domaine [± Assertif], c'est-à-dire dans un domaine où les notions du vrai et du faux ne sont même pas pertinentes. Nous appellerons ce domaine le domaine [Hors-Assertif]<sup>74</sup>.

Mais, puisque *que* peut aussi se faire suivre d'une phrase à l'indicatif, cela suggère que cette conjonction serait neutre par rapport au trait discuté ici. Or, cela qualifie convenablement, nous semble-t-il, la conjonction *que*, élément sémantiquement vide, que Milner (1989) assimile à un *sas* qui n'a de fonction que syntaxique et peut d'ailleurs dans certaines langues, comme l'anglais, ne pas apparaître.

Cette classification peut sembler *a priori* surprenante. Elle ne nous semble pas moins fondée : en réalité, on ne fait ici qu'opposer le domaine de l'assertion (qui constituerait une échelle allant de l'assertion intensifiée à la négation, en passant par la question<sup>75</sup>, et par

---

<sup>74</sup> Il nous semble que cette opposition [± Assertion] vs [Hors-Assertion], ou encore [intra-assertion] vs [extra-assertion], même si elle était approchée, quelquefois de très près, par certains grammairiens et linguistes (cf. Damourette & Pichon, Huot (1988 & 1991)), n'a jamais été exprimée très clairement. Elle se confond bien souvent, comme nous l'avons vu ci-dessus, avec l'opposition Assertif vs Non-Assertif, deux traits qui, même s'ils sont distinguables (et on a raison de les distinguer), appartiennent selon nous à un même domaine global...

<sup>75</sup> Poser une question, même globale, c'est, selon Anscombe & Ducrot (1983) poser une « assertion préalable » ; selon Martin (1987 : 25), la question « présuppose la vérité de *p* dans quelque monde possible ».

La même chose peut être dite à propos de la négation qui appartient au domaine [- Assertif] : là aussi, on assigne nécessairement une valeur de vérité puisque considérer une proposition *p* comme non-Vraie revient non seulement à considérer comme Vraie la proposition non-*p*, mais aussi à considérer que *p* est vrai dans un anti-univers. R. Martin note (1985b : 28) : « Une phrase négative n'a de sens que s'il y avait lieu de penser (image d'univers) que le procès évoqué avait des chances de se réaliser. Si je dis que Pierre n'est pas là, c'est qu'il aurait pu se faire qu'il soit là, qu'on pouvait le penser. Les mondes contrefactuels (du moins en dehors de l'imaginaire pur) sont donc des mondes qui étaient possibles mais que je ne considère plus comme tels. Au fil du temps, ce qui est possible soit se réalise, soit devient contrefactuel et tombe, épistémiquement, dans une image d'univers ». Certains pourraient penser que cette remarque ne vaut que pour la description polémique. Mais, comme le note R. Martin (op. cit. : 29), « toutes les négations sont liées au contre-factuel, y compris la négation descriptive. Celle-ci réfère les mondes contre-factuels à quelque image anonyme  $U_{ON}$ , là où la négation polémique les affecte à une ou plusieurs images de locuteurs déterminés. »

L'hypothèse aussi, dans le cadre théorique de R. Martin (1983) et (1987), n'est pas sans entretenir un rapport avec l'assertion ou avec l'interrogation. Parmi les nombreux arguments avancés par Martin (op. cit.) pour souligner cette parenté, on peut invoquer celui-ci (1983 : 99) : « Ce n'est sans doute pas un hasard si dans un grand nombre de langues les formes interrogatives et les formes hypothétiques se trouvent apparentées. Le *si* français, qui cumule les deux fonctions, est une preuve parmi d'autres. »

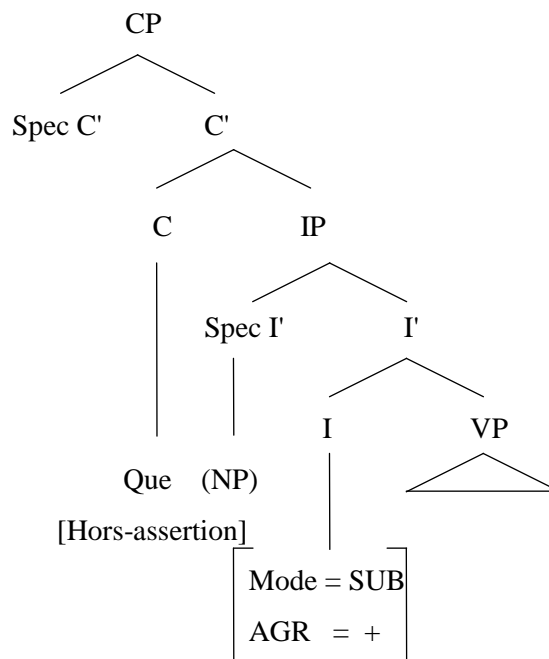
l'assertion hypothétique, faible ou nulle) à un domaine où le trait [ $\pm$  Assertif] n'est même pas pertinent, où l'on est en dehors de l'assertion (et de son contraire : la non-assertion).

Si ces propositions sont acceptables, les phrases de type CP dont la tête porte un trait spécifié [intra-Assertif] (soit directement si la position C est occupée par un élément lexical spécifié positivement pour ce même trait, soit indirectement *via* la transmission de ce même trait par un élément occupant la position Spec C' à sa tête) seront systématiquement à l'indicatif. Elles auront les mêmes structures syntaxiques que celles introduites dans le paragraphe ci-dessus.

Au contraire, les phrases de type CP dont la position-tête est occupée par la conjonction *que* spécifiée [Hors-Assertion] sera systématiquement au subjonctif.

En bref, nous proposerons pour les phrases (65) au subjonctif le schéma global suivant :

(66) *Structure syntaxique du SUB-2*



L'un des avantages, et non des moindres, de cette analyse est qu'elle nous semble capable de traiter d'une façon *unitaire* tous les cas d'apparition du subjonctif dans les phrases de type CP en *que* : non seulement dans les structures indépendantes, comme en (65), mais aussi dans les complétives (cf. § 2.1.2.1.2 ci-dessous) et, sans doute aussi, dans les phrases qui occupent la position sujet d'une autre phrase, comme dans :

---

Ces faits livrés en vrac suggèrent que l'assertion et la non-assertion ne constituent pas des domaines totalement opposés mais se retrouvent dans une même sphère qui leur permette d'entretenir les rapports qu'elles entretiennent.

- (67) (a) Qu'il vienne nous semble exclu  
 (b) Qu'il l'ait fait de bon coeur, c'est certain

où l'apparition, quasi-systématique<sup>76</sup>, du subjonctif est considérée dans la plupart des travaux comme 'inhabituelle' (Imbs), 'illogique' (Brunot), ou encore comme « un cas où l'emploi du subjonctif ainsi imposé par l'usage est le plus éloigné d'une application rationnelle de sa valeur modale », comme le notent Wartburg et Zumthor (1958 : 110).

Quant à nous, en accord avec les hypothèses énoncées ci-dessus, nous nous rejoignons à Damourette et Pichon (§ 1880) pour qui l'emploi du subjonctif dans ce contexte syntaxique n'est pas différent des autres emplois et ne fait que de donner « la substance pure du fait, indépendamment d'une assertion actuelle ».

## 2.1.2 Phrases Dépendantes

Quelle que soit la structure syntaxique particulière considérée sous ce cas général, on peut d'ores et déjà affirmer que l'impératif est systématiquement exclu. Il nous reste donc à étudier les trois autres modes considérés, à savoir l'infinitif, l'indicatif et le subjonctif.

### 2.1.2.1 Les phrases enchâssées

Comme nous l'avons déjà précisé dans le premier chapitre (§ 3.3.1), nous donnons à la notion d'enchâssement une acception restreinte en la considérant comme une relation syntaxique d'*occupation* d'une phrase dans une position appelée par un quelconque constituant syntaxique supérieur, quelle que soit par ailleurs la catégorie syntaxique de ce dernier. Nous supposons, comme cela est aujourd'hui généralement admis, que la phrase enchâssée est systématiquement de type CP (et non IP), ce qui n'interdit pas que, dans certains contextes, on ait affaire à une règle qui réécrit CP en IP (voir sur ce point Rouveret (1987b)).

Le constituant supérieur qui domine la phrase enchâssée pouvant être de catégorie syntaxique variable (N, V, P, A), nous n'étudierons ci-dessous que le cas d'une dépendance vis-

---

<sup>76</sup> A signaler toutefois la possibilité de l'indicatif, comme dans les exemples suivants (signalés, entre autres, par Grevisse) :

- (i) Que vous battez en duel demain, je le sais. (P. Bourget)  
 (ii) Que l'homme est né pour le bonheur, certes toute la nature l'enseigne. (A. Gide)  
 (iii) Que Rodrigue est la jeunesse même, nous ne l'apprenons à personne. (Herland)

à-vis d'une catégorie verbale<sup>77</sup>. La structure syntaxique globale qui sera étudiée ici aura donc l'allure générale suivante :

(68) [ ... **V1** [CP [Spec C' **X**] [C' [C **Y**] [IP [Spec I' **Z**] [I' ... [I ... **M**] ... ]]] ] ]

où les éléments en gras sont soupçonnés de jouer un rôle, dont l'importance reste à préciser, dans l'apparition du mode verbal de la phrase enchâssée, ou M.

Sur le plan strictement syntaxique, nous savons que la relation entre V1 et V2 (le verbe de la phrase enchâssée) n'est pas directe, mais se fait par la médiation de plusieurs positions dont la position Spec C' et la position C. Il serait donc *a priori* plus prometteur et plus plausible de considérer que V1 détermine le type de son complément, à savoir CP, et que C détermine à son tour le type de son complément, à savoir IP.

Parallèlement, nous avons déjà admis qu'une projection maximale, quelle qu'elle soit, est déterminée par la projection des traits de sa tête.

Une phrase complétive acceptable est donc une phrase où il y a accord (ou, en tout cas, non-contradiction) entre les traits projetés de sa tête et les traits hérités du constituant syntaxique supérieur qui la gouverne.

Quelle est la nature du trait hérité pertinent responsable du choix du mode verbal de la phrase enchâssée ? Il ne saurait être question ici de parler d'un trait *Mode* à la fois parce qu'il n'y aurait là aucune dimension explicative et parce que, comme nous le verrons ci-dessous, plusieurs modes sont souvent acceptables dans la dépendance d'un même verbe, et dans celle d'un même complémenteur.

#### 2.1.2.1.1 Position Spec C' instanciée

Il nous semble que dans ce cas syntaxique précis, qui correspond aux interrogatives indirectes partielles, seuls l'indicatif et l'infinitif sont possibles<sup>78</sup> :

- (69) (a) Il se demande quand nous partirons  
(b) Je ne sais pas qui viendra

---

L'apparition de l'indicatif, que nous considérons ici comme le cas marqué, se présente à nos yeux comme le résultat d'une 'contamination (discursive) régressive' : l'assertion, forte, contenue dans la principale influencerait les caractéristiques sémantiques de la phrase en position sujet...

<sup>77</sup> Mais les généralisations qui seront avancées restent *grosso modo* valables pour les catégories nominale et adjectivale (voir sur ce point Huot (1986) et (1988)).

<sup>78</sup> Il s'agit naturellement ici d'une simplification puisque tous les mots interrogatifs ne sont pas également acceptables dans une interrogative indirecte partielle (notamment avec l'infinitif). Ceci n'affecte en rien

- (b) Je ne sais que faire
- (c) Je me demande où aller

à l'exclusion du subjonctif qui n'est jamais admissible.

Le fait qu'il y ait deux modes possibles dans la phrase dépendante du même verbe (*se demander, savoir*) nous interdit de penser que le verbe supérieur, *VI*, ait une influence *directe* sur le mode du verbe inférieur. Aussi devons-nous trouver un principe, qui ne soit pas *ad hoc*, capable d'expliquer à la fois l'exclusion du subjonctif, la possibilité de l'indicatif et de l'infinitif, et, en même temps, capable de trouver un principe de distinction plausible entre l'apparition de l'infinitif et celle de l'indicatif.

Il convient tout d'abord d'observer que les verbes supérieurs de type *se demander* ne semblent exiger de leur CP complément qu'une seule chose : qu'il soit de type interrogatif. C'est la seule manière, nous semble-t-il, d'expliquer l'exclusion d'exemples comme :

- (70) (a) \*Je me demande que Pierre est parti
- (b) \*Je me demande partir

Nous supposons donc que *V1* transmet un trait lexical, de type interrogatif, [+QU], à son complément CP, qu'il gouverne structurellement. Pour que la phrase enchâssée soit acceptable, il faut qu'elle puisse, parallèlement à cet héritage, avoir un trait [+QU] (qui peut être aussi bien lexical que simplement interprétatif) projeté par sa tête. Ce n'est pas le cas des complétives dans (70 a-b).

Or, nous l'avons déjà dit (cf. § 2.1.1.2.2 ci-dessus), le trait interrogatif [+QU] n'est que l'une des valeurs possibles que peut avoir le trait global [ $\pm$  Assertion]. D'où, nous semble-t-il, l'exclusion du subjonctif qui n'est possible que s'il hérite du trait [Hors-assertion]. Pour des raisons qui seront clarifiées ci-dessous, nous dirons plutôt que l'indicatif est imposé (d'où l'exclusion du subjonctif) parce qu'il y a transmission d'un trait [ $\pm$  Assertif], en l'occurrence un trait [+QU].

Quant à l'infinitif, possible aussi bien dans ce contexte syntactico-sémantique que dans ceux où il suit un verbe clairement assertif (cf. *Il dit vouloir partir*) ou un verbe non-assertif (cf. *Il veut partir*), nous avons pensé un moment pouvoir le considérer comme neutre par rapport aux traits [ $\pm$  Assertif] et [Hors-Assertif]. Ce traitement nous semblait alors d'autant plus plausible qu'il était loin d'être incompatible avec l'idée, bien connue et très généralement admise, qui fait de l'infinitif le mode le plus neutre, le moins déterminé, un mode qui ne fait

---

l'analyse présentée ici qui, loin d'étudier les contextes d'exclusion modale, se contente de déterminer la *possibilité* de l'apparition de tel ou tel mode.

qu'évoquer l'image verbale et n'envisage l'action que comme concept<sup>79</sup>. Ce serait cette indétermination même qui expliquerait alors l'apparition de l'infinitif à la fois dans les contextes virtuels (comme dans l'exemple (14) étudié ci-dessus) et dans les contextes de *contrôle*, qui nous occupent ici. Comme le note Weinrich (1989 : 188), « l'infinitif se trouve associé textuellement à un verbe conjugué dont il dépend du point de vue de la syntaxe. Les principaux déterminants syntaxiques du verbe conjugué (communicants, actants, temps...) s'appliquent aussi à l'infinitif. C'est un procédé économique. L'infinitif ne répète pas ce que le verbe conjugué a déjà exprimé. » Autrement dit, c'est parce que l'infinitif est neutre (il n'a pas de traits propres) qu'il peut si bien s'accommoder aux / des différents traits qui lui sont transmis par le verbe supérieur dans une structure de contrôle. Parmi les traits transmis, il serait alors plausible de comprendre les traits relatifs à l'assertion.

Sauf que cette hypothèse nous semble aujourd'hui moins défendable puisqu'elle semble confondre des informations de provenances et de statuts différents : ce qui nous importe ici ce ne sont pas les traits que l'on *restitue* syntaxiquement (en ce qui concerne l'information relative à la personne) ou discursivement (en ce qui concerne les informations relatives à la temporalité, à l'assertion, etc.), mais plutôt les informations portées d'une *façon inhérente* par la forme verbale en question. Or les informations portées par la forme infinitive, en tant que telle, n'apportent aucune détermination autre que celle relative à l'aspect et celle relative au lexique. Cette analyse revient donc à considérer l'infinitif non pas comme une forme neutre, mais comme une forme *indéterminée*. La nuance est décisive.

Pour revenir sur le statut de l'infinitif par rapport aux traits relatifs à l'assertion, il nous paraît donc plus juste de dire que ce mode, comme le subjonctif, est caractérisé par un trait [Hors-Assertif], considéré alors comme la valeur non-marquée par rapport au trait [ $\pm$  Assertif]. D'autres faits, dont certains seront présentés ci-dessous, semblent confirmer l'adéquation de ce traitement.

En bref, nous dirons que lorsque la position Spec C' d'une phrase enchâssée est remplie (par un élément qui porte nécessairement le trait [ $\pm$  Assertif]), seuls les modes infinitif (dans les structures de contrôle) et indicatif sont admis dans la phrase enchâssée, selon les processus précisés ci-dessus.

---

<sup>79</sup> Quel que soit en effet le modèle adopté et quel que soit le point de vue que l'on peut avoir à propos de l'infinitif, tout le monde s'accorde à le considérer comme la forme verbale la moins déterminée (il n'y a pas dans l'infinitif de détermination autre que celle de l'aspect). Ainsi, par exemple, pour Weinrich (1989 : 184), l'infinitif « est la forme la plus neutre, c'est-à-dire la plus faiblement déterminée du verbe. » Quant à F. Sato, il écrit (1974 : 39) : « Un infinitif présente un procès précisément comme concept pur, dans sa valeur absolue. » La même position est défendue dans la quasi-totalité des travaux traitant de la question (voir, par exemple, Guillaume (1929), Rémi-Giraud (1988a, b)...).

### 2.1.2.1.2 Position C instanciée

Nous supposons, comme cela est aujourd'hui généralement admis, qu'il y a en français quatre types de compléments : *que*, *si*, *de* et *f*, le complément sans réalisation phonétique.

L'objectif de ce paragraphe étant d'abord d'étudier l'apparition des modes dans le cas où la position C est occupée par *que* - cas classique, extrêmement complexe et qui constitue par la même un excellent test aux différentes propositions que nous avons émises ci-dessus -, nous ne ferons ici que signaler brièvement le cas des autres compléments.

En ce qui concerne le complément *si*, aucune difficulté particulière n'est à signaler : les verbes interrogatifs supérieurs sélectionnent des phrases de type CP - des interrogatives indirectes totales - et transmettent un trait [ $\pm$  Assertif] au complément *si*, tête de CP, qui, à son tour, sélectionne une phrase de type IP devant obligatoirement porter le trait [ $\pm$  Assertif], en l'occurrence [+ QU], et donc systématiquement à l'indicatif.

Quant aux compléments *de* et *f* - qui sont sélectionnés par les verbes de *contrôle*<sup>80</sup> (*vouloir*, *décider*...) -, ils n'admettent que le mode infinitif. Cela ne pose aucun problème particulier : ces compléments ne portent sans doute aucun trait lexical pertinent...

C'est avec le complément *que*, comme on peut s'y attendre, que les faits se compliquent singulièrement puisque cette conjonction peut dominer aussi bien une phrase au subjonctif qu'une phrase à l'indicatif, en fonction du type de verbe supérieur, et d'un certain nombre de processus syntactico-sémantiques au premier rang desquels il convient de citer la négation et l'interrogation (avec inversion) totales. Il convient donc d'observer séparément chacun des trois cas traditionnellement isolés, à savoir (i) les complétives dépendantes d'un verbe supérieur employé positivement ; (ii) les complétives dépendantes d'un verbe d'opinion employé négativement, et, enfin, (iii) les complétives dépendantes d'un verbe d'opinion employé interrogativement.

#### 2.1.2.1.2.1 Les complétives dans la dépendance d'un verbe employé positivement

Les faits étant largement connus et commentés, il n'est pas question pour nous de les reprendre ici en détail. Il n'est pas non plus question ici de chercher, comme on le fait bien souvent, à isoler les différentes classes sémantiques de verbes qui imposent (ou admettent) le

---

<sup>80</sup> Il convient toutefois de préciser que le complément *f* peut aussi être sélectionné par les verbes à montée de type *sembler*. Il est fort possible, ainsi que l'avance Rouveret (1987a, b), que l'on assiste alors dans ce cas à une règle qui réécrit CP en IP. Cela revient à dire que le complément *f* disparaît en S-structure. Mais cela, nous semble-t-il, n'affecte pas le mécanisme présenté ci-dessus. Voir aussi Kayne (1980) sur les compléments *f* et *de* en français et leur statut de non-gouverneur...

subjonctif<sup>81</sup>. Cette démarche, classique mais toujours suivie, nous semble en effet stérile et ne fait que compliquer les choses inutilement.

Il nous semble, quant à nous, que le modèle mis ci-dessus en place lors du traitement des phrases indépendantes de type CP est suffisant au traitement de ces complétives.

Ce traitement nous semble simple : si le verbe supérieur qui domine la phrase CP porte un trait [ $\pm$  Assertif], il sélectionne une phrase CP qui doit porter ce même trait. Ceci revient à dire que la conjonction *que* doit elle-même porter le trait en question qu'elle transmet à son tour à la phrase de type IP qu'elle domine. Pour que cette dernière soit spécifiée [intra-assertive], il faut que sa tête - INFL - porte le trait en question et l'indicatif apparaisse. A l'opposé, lorsque le verbe supérieur n'a pas assez de *puissance assertive* (dans le sens que nous en avons donné ci-dessus), le subjonctif apparaît selon le même mécanisme.

Cette analyse nous semble capable d'expliquer la quasi-totalité des cas que nous avons pu observer. Sans prétendre être exhaustif, on peut fournir ici quelques illustrations. Ainsi, dans des phrases comme :

- (71) (a) Je crois qu'il est parti  
(b) Il a dit que Pierre était parti

on suppose que l'apparition de l'indicatif est dû à la transmission du trait [+ Assertif], inhérent à des verbes comme *croire* ou *dire*, employés positivement.

Parallèlement, l'apparition du subjonctif dans des phrases comme les suivantes :

- (72) (a) Je veux qu'il parte  
(b) Il se peut qu'il vienne  
(c) Je regrette qu'il soit absent

est expliquée par nous comme le résultat de la non-transmission d'un trait [ $\pm$  Assertif], soit que ce trait n'est jamais porté par le verbe supérieur, comme dans le cas des phrases (72)<sup>82</sup>, soit que

---

<sup>81</sup> Comme le note en substance H. Curat (1991), la grammaire traditionnelle explique l'alternance subjonctif / indicatif par des longues listes d'idées regardantes pour expliquer l'emploi du subjonctif (parce qu'on le considère comme le mode marqué). Or si ce filtre appelle le même mode à la suite des idées contradictoires de regret et de désir par exemple, c'est que l'opposition entre regret et désir n'est pas pertinente...

<sup>82</sup> Un exemple comme (72c) ne pose pour nous aucun problème particulier. « L'objection, note Cervoni (1992 : 47, n. 3), que l'on pourrait tirer d'emplois où, *grâce au contexte*, une forme de subjonctif est comprise comme correspondant à un événement qui s'est réellement produit ne résiste pas à l'examen. [...]. Le subjonctif y perd-il sa virtualité ? Situe-t-il dans le temps ? Nullement. G. Guillaume a bien montré qu'une idée d'appréciation critique (comme celle de regret) ne peut avoir son plein effet que si l'événement sur lequel elle porte est pensé comme virtuel. Dire *Je regrette que Pierre soit venu*, ce n'est pas parler temporellement de la venue de Pierre. C'est en faire l'objet d'un regard par lequel cette venue



ce trait perd son caractère franchement assertif (ou non-assertif), suite à un certain nombre de processus, comme, entre autres, l'injonction ou l'hypothèse, comme dans les phrases suivantes :

(73) (a) Dis-lui qu'il vienne ! (b) Imagine qu'il ait eu un empêchement !

par opposition à :

(74) (a) Il m'a dit qu'il est venu (b) J'imagine qu'il a eu un empêchement

ou encore dans l'exemple suivant :

(75) Si je pensais qu'il fût un bon candidat, ...

par opposition à l'exemple correspondant sans l'expression d'une hypothèse :

(76) Je pense qu'il est un bon candidat

Dès lors, on comprend que certains verbes puissent admettre aussi bien le subjonctif que l'indicatif, selon la nuance ou la coloration (plus-ou-moins assertive ou au contraire hors-assertive) que le locuteur veut lui donner, comme dans les exemples suivants :

(77) (a) Je suppose qu'un moine est toujours charitable (La Fontaine)  
(b) Je suppose que les hommes soient éternels sur la terre (La Bruyère)

En outre, le traitement que nous proposons ici nous semble capable de fournir une explication plausible à un certain nombre de phénomènes qui n'ont pas toujours réussi à trouver un traitement adéquat dans d'autres analyses. On peut par exemple invoquer ici le phénomène appelé quelquefois, à notre avis improprement, *attraction modale*<sup>83</sup>, comme dans les exemples suivants :

(78) (a) je m'étonne que ce soit lui qui te l'ait dit

---

est vue comme mauvaise. » On l'aura noté, notre analyse n'est pas incompatible avec ce point de vue, aujourd'hui largement partagé.

<sup>83</sup> Cette appellation nous semble en effet trompeuse puisqu'elle suggère que l'apparition du subjonctif dans le verbe doublement enchâssé (V3) serait due au mode subjonctif de V2 (le verbe intermédiaire). Même si effectivement le subjonctif de V2 peut influencer le mode de V3, cela ne constitue pas une condition suffisante, et encore moins une condition nécessaire (comme le prouve l'exemple (78b)) à l'apparition du subjonctif sur V3. Voir l'explication proposée ci-dessous.

(b) Je ne pense pas que Pierre a dit que Jean fût un bon candidat

En accord avec les hypothèses émises ci-dessus, l'explication que nous sommes tenté de défendre consiste simplement à dire que l'apparition du subjonctif dans le verbe doublement enchâssé proviendrait du manque de puissance assertive qui caractérise le verbe intermédiaire, soit que ce verbe ne porte jamais le trait [ $\pm$  Assertif] (comme par exemple le verbe *vouloir*), soit que le trait [ $\pm$  Assertif] qu'il porte hors contexte se retrouve affaibli lorsque le verbe intermédiaire est lui-même dans la dépendance d'un autre constituant ne portant pas (plus) de trait [ $\pm$  Assertif] et qui vienne ainsi affaiblir la puissance assertive de V2...

Le traitement que nous proposons ici, malgré un certain nombre de propositions nouvelles - comme le trait [Hors-Assertif] ainsi que le caractère 'non-marqué' du subjonctif -, n'est pas nécessairement ni toujours incompatible avec d'autres traitements, comme celui de Curat (1991), et nous paraît même totalement en accord avec le traitement de Confais (1990)<sup>84</sup>, même si, il est vrai, les notions (comme celles de *virtualité*, de *réalité*, de *factualité*, ou encore de *suspension de valeur de vérité* et de *non-assertion*) ne sont malheureusement pas toujours définies avec la précision nécessaire et semblent entretenir un rapport avec des considérations pragmatiques qui se situent en dehors du domaine que nous nous sommes fixé...

---

<sup>84</sup> Le traitement de Confais nous semble en effet entièrement en accord avec les hypothèses que nous défendons, même s'il semble faire appel à des notions plutôt pragmatiques qui ne sont pas pour nous satisfaire totalement. Pour laisser au lecteur la possibilité d'apprécier le degré de ressemblance et de dissemblance entre notre traitement et celui de Confais, nous choisissons de reproduire ici ce long passage de *Mode, Temps, Aspect*, (1990 : 239-140) : « Si l'on veut interpréter le SUBJ comme un signal de non-assertion, les traits contextuels définis précédemment nous montrent toutefois que la dimension factuelle ne peut pas être le seul mobile de la non-assertion : la valeur optative est certes compatible avec le trait [- factuel], mais de nombreux autres emplois présupposent le trait [+ factuel], même en l'absence de toute appréciation affective (cf. *bien que*). [...] Il faut garder à l'esprit qu'on n'asserte pas un contenu propositionnel uniquement au nom de la vérité présumée du contenu ni dans le seul but de "dire le vrai", mais que cet acte est la condition nécessaire pour effectuer une >déclaration<, c'est-à-dire un acte *illocutoire*, pouvant avoir des conséquences autres que celles qui sont liées à la "vérité" du contenu : ceci vaut avec évidence pour la >constatation< et la >proclamation<, mais par exemple aussi pour l'>information<, car on n'informe jamais quelqu'un dans le seul but de lui "faire savoir que *p* est vrai". La conséquence logique de ces remarques est que l'acte de suspendre ou de refuser l'assertion, c'est-à-dire de "ne pas poser *p* comme vrai", n'est pas nécessairement lié à la vérité de *p*, mais peut servir aussi et *d'abord* à signaler que *p* ne peut pas fonctionner comme support d'un acte illocutoire de type >déclaration<. Ceci nous permet de poser trois hypothèses pour le SUBJ :

1. Le SUBJ fonctionne comme signal [- ass] et signifie : « Cette séquence n'est pas l'objet d'une >déclaration< ».
2. Les mobiles de la non-assertion de *p* sont liés à la non-pertinence qu'il y aurait à faire de *p* le support d'un acte de >déclaration<. Le caractère [- factuel] de *p* peut constituer l'un de ces mobiles.
3. La décision de ne pas asserter *p* n'est pas totalement libre, mais est largement conventionnalisée, au même titre que de nombreuses réalisations linguistiques d'actes pragmatiques. La non-assertion peut être par exemple conditionnée par le choix d'un certain verbe ou d'une certaine stratégie (cf. concession). »

Plus loin, Confais ajoute (op. cit. : 242) : « le SUBJ sert à annuler ou **désamorcer le potentiel déclaratif** de la séquence concernée, en ce sens que le locuteur ne pourrait pas utiliser cette séquence

Signalons enfin que le caractère non-marqué du subjonctif n'est pas sans entretenir un rapport avec l'indétermination *temporelle* qui caractérise ce mode en français moderne. « Grâce au nombre de ses formes, comme le font remarquer Wagner et Pinchon (1962 : 325), l'indicatif est apte à *actualiser* un procès. On se sert de lui pour *poser* une chose, pour la *situer* dans l'une des trois époques de la durée. Du fait qu'il possède un nombre de formes beaucoup plus restreint, le subjonctif n'est pas apte aux mêmes emplois. En conséquence on se sert de lui toutes les fois que dans un énoncé la prise en considération d'un fait l'emportent sur l'actualisation de ce fait. » Cette idée, signalée par beaucoup d'autres grammairiens et linguistes<sup>85</sup>, dans des termes, il est vrai, peu satisfaisants, nous semble en effet entièrement compatible avec l'hypothèse que nous défendons selon laquelle le subjonctif ne peut pas situer le procès dans le temps puisqu'il s'agit d'un mode hors-assertif. Autrement dit, nous faisons le lien entre la temporalité - qu'il ne faut pas considérer comme extra-linguistique (cf. chapitre III) - et le trait [ $\pm$  Assertif]. Cela revient à dire que tous les modes non-temporels, c'est-à-dire en français moderne le subjonctif, l'infinitif et l'impératif, sont aussi des modes hors-assertifs. Autrement dit encore, seul l'indicatif est un mode à la fois temporel et plus-ou-moins assertif. La temporalité serait la condition nécessaire à la prise en charge des propositions qui, en dehors du temps linguistique, resteraient amorphes et se présenteraient comme des relations prédicatives abstraites.

Or, de même que les modes non-temporels, l'infinitif et le subjonctif, peuvent hériter au niveau *textuel* de la temporalité du verbe supérieur, de même ces mêmes modes - qui sont hors-assertifs - peuvent hériter d'une valeur de vérité. De là, nous semble-t-il, l'une des raisons qui pourrait expliquer la confusion qui règne dans ce domaine, notamment à propos du subjonctif où la valeur de vérité impliquée contextuellement est parfois comprise comme étant celle du subjonctif<sup>86</sup>...

#### 2.1.2.1.2.2 Complétives dans la dépendance d'un verbe d'opinion employé négativement

L'on sait qu'après les verbes d'opinion (*penser, croire, conclure...*), l'indicatif est de rigueur dans la phrase enchâssée :

---

comme support d'un acte de >déclaration< : soit parce qu'il ne peut prendre en charge le contenu même, du point de vue de sa vérité, soit parce que le contenu est *thématique*. »

<sup>85</sup> Voir, par exemple, Curat (1991).

<sup>86</sup> Du reste, on tient là, nous semble-t-il, une ambiguïté de langue qui peut être à la source d'un procédé stylistique intéressant. Lorsque, par exemple, un ministre dit : *Je me réjouis que les négociations aient enfin abouti*, il ne fait que mettre à l'abri le contenu de la proposition subordonnée, même si ce contenu peut par ailleurs être contrefactuel (qu'on compare dans ce cas avec l'énoncé : *Je suis content parce que*

- (79) (a) Je pense que Jean est un bon candidat  
 (b) \*Je pense que Jean soit un bon candidat

Mais, comme le signale, entre autres, Huot (1986), dès que le verbe d'opinion est employé négativement, le subjonctif, sans être absolument obligatoire, devient possible, voire largement majoritaire<sup>87</sup> :

- (80) (a) Je ne pense / crois pas que Jean est un bon candidat  
 (b) Je ne pense / crois pas que Jean soit un bon candidat

Selon Huot, les deux phrases (80) ne sont pas entièrement synonymes puisque, écrit-elle (1986 : 89), « le tour au subjonctif exprime une réserve plus grande du locuteur vis-à-vis du contenu de la subordonnée dont il ne prend pas en charge la négation tranchée » alors que la phrase à l'indicatif, exprimant plutôt une négation plus catégorique, serait paraphrasable par *je crois que Jean n'est pas un bon candidat* en analogie avec un procédé appelé par Martinon ((1927 : 537), cité par Huot (op. cit.)) *transfert de négation* qui existe, semble-t-il, en grec où l'on peut dire *je ne dis pas que...* pour *je dis que... ne... pas*.

Telle qu'elle est décrite ci-dessus, cette nuance sémantique selon le mode de la complétive, même si elle n'est pas toujours bien perçue par les locuteurs<sup>88</sup>, nous semble très plausible et est en tout cas défendue par d'autres linguistes<sup>89</sup>.

Mais Huot va plus loin, qui propose une analyse syntaxique qui consiste à donner à la négation une portée *syntactique* différente<sup>90</sup> selon que l'on emploie l'indicatif ou le subjonctif dans

*les négociations ont abouti*). Ce procédé de mise à l'abri revient à suggérer contextuellement une valeur de vérité que l'on veut indiscutable à une proposition en la mettant dans le domaine hors-assertif...

<sup>87</sup> Les données, là aussi, sont plus complexes que ce que laisse penser la description sommaire ci-dessus. Voir Huot (op. cit.) qui fait état de nombreuses restrictions, dont celle relative au temps grammatical du verbe supérieur...

<sup>88</sup> Il convient en effet de préciser que, d'après nos propres observations qui, précisons-le, n'ont pas valeur d'enquête, des locuteurs, y compris des professeurs de français, n'admettent pas le tour à l'indicatif dans la dépendance d'un verbe d'opinion au présent employé négativement.

<sup>89</sup> C'est, entre autres, la position de Curat qui note (1991 : 124) : « Le jeu modal que permet la négation résulte du fait que celle-ci met en question la réalité de l'idée regardante (le fait de *croire*), ou la réalité de l'idée regardée (la chose *crue*). » Ainsi, lorsque la négation porte sur le contenu de la croyance (en termes plus syntaxiques, sur la complétive), l'indicatif est 'maintenu' et la paraphrase d'une phrase comme (80a) serait : *Je crois qu'il n'est pas vrai que Pierre est un bon candidat* (= contradiction d'une assertion positive) alors que lorsque la complétive est au subjonctif, comme en (80b), la paraphrase proposée par Curat est plutôt *Il n'est pas vrai que je crois que Pierre est un bon candidat* (= refus d'assertion positive).

<sup>90</sup> Parmi les arguments avancés par Huot pour appuyer son analyse, il convient notamment de signaler la coordination. Soit en effet les phrases suivantes :

- (i) (a) Je ne pense pas que Jean a raté son train ni qu'il a oublié la réunion  
 (b) Je ne pense pas que Jean ait raté son train ni qu'il ait oublié la réunion  
 (c) \*Je ne pense pas que Jean a raté son train ni qu'il ait oublié la réunion

la complétive. Elle note (1986 : 94) : « [...] la négation qui accompagne le verbe introducteur n'a pas la même portée lorsque la complétive est à l'indicatif et lorsqu'elle est au subjonctif. Dans le premier cas, elle porte - de façon assez claire - sur la complétive elle-même. Dans le second, s'il est assez évident qu'elle ne porte pas sur la *seule* subordonnée, il est plus difficile de déterminer quel est son rôle précis. Il apparaît néanmoins, en termes généraux, que *ne... pas* fonctionne alors à la fois comme négation d'un contenu de pensée, et comme modalisation de cette négation. »

Nous n'entrerons pas plus dans les détails de cette analyse<sup>91</sup>. Mais on aura déjà sans doute noté que Huot parle de modalisation qui accompagnerait la négation dans le cas du subjonctif. Cette idée, très courante, a déjà été critiquée par nous ci-dessus et nous paraît ici particulièrement injustifiée puisque, comme nous l'avons déjà noté, ce sont les tours à l'indicatif qui nous paraissent en l'occurrence minoritaires, et, donc, probablement plus aptes à correspondre à des emplois marqués.

D'autre part, même si la solution ci-dessus pourrait être tentante, il n'est pas du tout évident qu'il y ait deux types distincts de négation qui se manifesteraient, uniquement, dans le cas syntaxique en question. Aussi, sans remettre en cause la description de Huot qui nous semble au contraire assez intuitive, nous pensons que l'analyse selon laquelle il y aurait deux types de négation (selon le mode employé dans la complétive) ne s'appuie sur aucune donnée concrète. Autrement dit, nous serions d'accord avec Huot pour dire que la négation a, dans les deux cas, une portée différente, à condition de ne pas prendre la notion de *portée* dans un sens syntaxique, mais plutôt dans le sens d'une coloration sémantique plus ou moins affirmée<sup>92</sup>.

(d) \*Je ne pense pas que Jean ait raté son train ni qu'il a oublié la réunion

Ces données suggèrent nettement que s'il est tout à fait possible de coordonner par *ni* deux complétives à l'indicatif ou deux complétives au subjonctif dans la dépendance d'un verbe d'opinion employé négativement, la coordination échoue dès que les deux complétives n'ont pas le même mode. Ce phénomène est expliqué par Huot comme le résultat d'une différence de portée de la négation selon le mode employé.

<sup>91</sup> Précisons toutefois que Huot propose de considérer la négation qui précède une complétive au subjonctif comme "un véritable modalisateur" auquel elle donne un statut d'adverbe occupant le noeud INFL, et plus précisément le noeud Modal. Celui-ci admettrait alors un trait binaire [ $\pm$  neg] (ou encore [ $\pm$  QU]) donc la valeur + pourrait être réalisée sous la forme de *ne... pas* et associée à l'interprétation non-assertive. Quant à la négation qui se fait suivre d'une complétive à l'indicatif, elle est simplement considérée comme une quantification qui porterait soit sur l'ensemble du prédicat à l'intérieur duquel elle se trouve, soit sur l'un des constituants de ce prédicat (c'est-à-dire, dans les exemples qui nous occupent, sur la complétive).

<sup>92</sup> Quant à R. Martin (1983), même s'il serait à notre avis *grosso modo* d'accord avec la description de la nuance sémantique telle qu'elle est donnée ci-dessus, il propose, pour des cas différents mais qui restent analogues à ceux qui nous occupent ici, des paraphrases, logico-sémantiques, qui nous semblent légèrement différentes. Ainsi, par exemple, pour le couple suivant de phrases :

- (i) (a) Il n'est pas certain que Paul est un bon candidat
- (b) Il n'est pas certain que Paul soit un bon candidat

il propose les paraphrases respectives suivantes :

C'est, nous semble-t-il, la position de Wagner et Pinchon qui notaient (1962 : 326) : « Il est inexact de justifier l'emploi du subjonctif par des raisons mécaniques, tirés, par exemple, du caractère interrogatif ou négatif de la proposition principale. En fait, une alternance entre l'indicatif et le subjonctif, comportant une nuance, est possible après une proposition interrogative ou négative [...] aussi bien qu'après une proposition principale positive ». Cette remarque de Wagner et Pinchon nous semble en effet capitale qui parle simplement de nuance, même si cette dernière est aujourd'hui largement conventionnalisée.

Aussi, la solution que nous serions tenté de défendre consisterait simplement, en accord avec le traitement proposé ci-dessus pour les complétives dépendantes d'un verbe d'opinion employé positivement, à supposer que l'apparition du subjonctif, considérée là aussi comme non-marquée, se justifie par l'*annulation*, suite à la négation totale, de la puissance assertive qui caractérisait le verbe d'opinion employé positivement. La négation affectant en effet V1, celui-ci ne transmet plus de trait [ $\pm$  Assertif] à V2, *via* le complémenteur *que*, et le subjonctif s'impose tout naturellement. Au contraire, dans les phrases correspondantes à l'indicatif, la négation, loin d'annuler la puissance assertive de V1, le fait plutôt pencher du côté de la non-assertion, c'est-à-dire d'une valeur qui appartient, comme nous l'avons précisé ci-dessus, au trait [ $\pm$  Assertif], responsable, à nos yeux, de l'apparition de l'indicatif. Dans ces conditions, V2 hérite d'un trait [ $\pm$  Assertif] de V1 *via* le complémenteur *que*. Autrement dit, nous supposons que la négation totale affecte, dans les deux cas, la relation prédicative NP-*croire* mais que l'effet de cette négation n'est pas identique : avec l'indicatif on assiste à une négation qui ferait pencher le verbe vers un pôle franchement négatif ; avec le subjonctif on assiste à une négation qui neutraliserait simplement l'aspect [ $\pm$  assertif], en l'occurrence [+ Assertif], du verbe<sup>93</sup>.

Cette solution, en abandonnant toute tentative de prédiction mécanique, pourrait sans doute paraître peu ambitieuse puisqu'elle laisse la part belle à des notions sémantiques que nous avons jusqu'à là essayé d'éviter comme celle de *nuance*. Mais c'est la seule solution qui nous semble pertinente puisque, outre le fait qu'elle ne fait pas appel à des mécanismes

- 
- (ii) (a) Négation [certain (p)]  
 (b) [Négation (certain)] p

La formulation de Martin nous semble intéressante dans la mesure où elle ne cherche pas à invoquer des procédés tel que le transfert de négation dont l'existence en français reste à prouver. Ceci dit, son traitement, si on voulait l'interpréter en termes syntaxiques, reviendrait sans doute à donner à la négation des positions (syntaxiques) différentes.

<sup>93</sup> Il ne serait sans doute pas totalement insensé de chercher à rapprocher cette distinction de celle, proposée par Ducrot (1973 ; 1980 et 1984), entre la négation descriptive et la négation réfutative (ou polémique), même s'il n'y a pas de correspondance totale. Il nous semble en effet que la négation descriptive, qui se présente comme l'assertion d'un contenu négatif, se rapproche de la négation qui fait pencher le verbe *croire* d'un pôle non-assertif (d'où l'apparition de l'indicatif) alors que la négation réfutative, qui se présente comme une réfutation de l'énoncé positif correspondant, n'est pas sans entretenir un rapport avec la négation, isolée ci-dessus, qui neutralise le trait [+ Assertif] du verbe *croire* (d'où l'apparition du subjonctif)...

supplémentaires, sauvegardant ainsi l'unité du traitement<sup>94</sup>, elle rend bien compte de la nuance sémantique telle qu'elle est décrite par Huot et Curat entre les complétives au subjonctif (exprimant une opinion négative atténuée) et celles à l'indicatif (exprimant au contraire une négation plus tranchée).

En outre, cette solution nous paraît jouir d'une assez grande puissance explicative puisqu'elle permet de traiter, d'une façon unitaire et économique, certaines données qui n'ont pas toujours bénéficié d'un traitement adéquat dans d'autres modèles.

Parmi ces données, il convient tout d'abord de signaler la possibilité de l'apparition du subjonctif dans la complétive doublement enchâssée dans la dépendance immédiate d'un verbe employé affirmativement, mais lui-même dépendant d'un verbe employé négativement (i.e. le phénomène de l'attraction modale'), comme dans l'exemple suivant :

(81) Je ne pense pas que les gens croient que Jean soit un bon candidat

L'explication que nous avons proposée ci-dessus de ces tours (cf. les exemples (78) et les commentaires qui les ont accompagnés) contraste avec le peu d'intérêt qu'ils suscitent généralement dans les autres approches.

Un autre phénomène, signalé notamment par R. Martin (1983), semble confirmer la puissance explicative de la solution que nous avons retenue. En fait, non seulement, comme il est dit ci-dessus, les verbes d'opinion qui, employés positivement, demandent l'indicatif peuvent, sous l'effet d'une négation admettre le subjonctif, mais en plus, comme le signale à juste titre R. Martin (1983 : 121), « les verbes épistémiques qui, par nature, entraînent le subjonctif, peuvent en contexte négatif, se construire avec l'indicatif ». Nous obtenons ainsi le cas exactement inverse, comme par exemple avec le verbe *douter* :

---

<sup>94</sup> Ce même traitement sera *mutatis mutandis* proposé *infra* pour rendre compte des complétives dépendantes d'un verbe d'opinion employé interrogativement. Il peut aussi être proposé, dans des termes très proches, pour l'explication de la variation modale dans les complétives dépendantes d'un verbe d'opinion employé hypothétiquement comme dans l'exemple attesté suivant (cité par Lalaire (1995)) :

(i) Si vous jugez qu'elle ait besoin de quelque encouragement de ma part, mandez-le-moi.

Certes, comme le signale à juste titre Lalaire, ces tours sont aujourd'hui difficilement productifs. Mais il nous semble que ce manque de productivité serait explicable par la disparition de l'imparfait du subjonctif, qui est la seule forme qui peut suivre naturellement un imparfait ou un plus-que-parfait de l'indicatif introduit par *si* :

(ii) S'il avait cru / croyait que Jean \*soit / ?fût un bon candidat, ...

Or, on peut tout à fait naturellement supposer que l'expression de l'hypothèse n'est réellement non-assertive (et, en conséquence, susceptible de déclencher le subjonctif dans la phrase dépendante) que si elle est exprimée par le plus-que-parfait (ou, à la limite, par l'imparfait) de l'indicatif...

Si cette hypothèse explicative est tenable, le traitement proposé ci-dessus peut être étendu à tous les cas où, suite à n'importe quel phénomène neutralisant l'aspect  $\pm$  assertif de V1, le subjonctif apparaît dans la complétive.

- (82) (a) Je doute que Pierre soit un bon candidat  
(b) Je ne doute pas que Pierre soit / est un bon candidat

où, en accord avec les hypothèses énoncées ci-dessus, nous supposons que ce verbe, employé négativement, peut soit pencher vers un aspect franchement assertif (il serait alors synonyme de *croire* ou même *être sûr*) et rend dans ce cas l'indicatif possible, soit rester neutre quant au trait [ $\pm$  Assertif], d'où le maintien du subjonctif<sup>95</sup>. Comme ci-dessus, la négation énergique est celle qui déclenche l'indicatif...

D'autre part, certaines des restrictions - signalées entre autres par Huot (1986) et L. Lalaire (1995) - qui affectent l'apparition du subjonctif dans les tours étudiés ici, semblent trouver, dans l'approche retenue ici, des explications plutôt satisfaisantes. Nous évoquerons ici rapidement la restriction relative à l'emploi de *jamais* au lieu de *pas* :

- (83) Je ne pense jamais qu'il faut /\*faillir fermer la porte en sortant

où il nous semble que l'adverbe *jamais*, exprimant une négation catégorique, fait pencher le verbe *croire* vers un côté nettement [- Assertif] (donc appartenant au trait [ $\pm$  Assertif] responsable de l'apparition de l'indicatif)...<sup>96</sup>

Pour des raisons évidentes d'économie, nous ne pouvons pas nous étendre plus sur cette question, même s'il nous semble possible de multiplier les exemples, considérés comme difficiles, qui peuvent trouver ici une explication satisfaisante. D'autres tours, il est vrai, peuvent aller à l'encontre des hypothèses défendues ici. Mais, comme le signale à juste titre R. Martin (1983 : 106), « toujours ou presque on peut citer des exemples contraires à ce qui apparaît comme la règle. »

### 2.1.2.1.2.3 Complétives dans la dépendance d'un verbe d'opinion interrogatif

Les données pertinentes dans ce cas sont analogues *mutatis mutandis* à celles que nous avons discutées dans le paragraphe ci-dessus. Pour les résumer rapidement, nous pouvons nous

---

<sup>95</sup> A propos de ces tours, Brunot écrivait (1922 : 536) : « Nous avons ici un des cas les plus remarquables de l'influence mécanique d'une négation, car *ne pas douter que* implique une certitude, et cependant le subjonctif se conserve ».

<sup>96</sup> D'autres restrictions à l'apparition du subjonctif relatives à la forme temporelle du verbe supérieur sont signalées par Huot (1986). Si le choix du mode verbal de la subordonnée obéissait à des contraintes mécaniques, ces restrictions demeureraient inexplicables.



appuyer sur la description de Huot (1986) qui démontre clairement que le subjonctif n'est vraiment admis (et courant) que si le verbe d'opinion se trouve dans une construction interrogative totale caractérisée par l'inversion du clitique sujet. C'est ce qu'on peut déduire des exemples suivants (qui sont, là aussi, loin de rendre compte de toutes les restrictions soulignées par Huot) :

- (84) (a) Qui croit que Jean est / ??soit un bon candidat ?  
(b) Depuis quand Pierre croit-il que Jean est / \*soit un bon candidat ?  
(c) Il croit que Jean est / \*soit un bon candidat ?  
(d) Est-ce qu'il croit que Jean est / \*soit un bon candidat ?  
(e) Croit-il que Jean est / soit un bon candidat ?

L'explication que propose Huot n'est pas invraisemblable, loin de là, lorsqu'elle note (op. cit. : 99-100) : « [...] certaines interrogations totales, notamment celles qui conservent l'ordre des mots de la phrase déclarative, ne sont en fait que des demandes de confirmation (positive ou négative), en ceci que celui qui pose la question ne sollicite pas une information à propos de quelque chose qu'il ne saurait pas, mais cherche seulement à se faire confirmer par l'interlocuteur ce qu'il sait (ou pense savoir) déjà, et qu'il présente pour cette raison comme une assertion, positive ou négative. »

Nous pensons de notre part qu'il est possible de comprendre dans ces interrogations l'interrogation en *est-ce que* puisque toutes ces questions ont, nous semble-t-il, un rapport plus ou moins lâche avec une assertion sous-jacente<sup>97</sup>. Ce n'est pas le cas de l'interrogation totale avec inversion du clitique sujet qui ne référerait pas explicitement et aussi clairement à un tour assertif sous-jacent. Sans doute conviendrait-il plutôt de dire, en accord notamment avec Ducrot (op. cit.), que même si l'interrogation totale renvoie à une assertion préalable, elle se présente comme la forme interrogative la plus neutre dans le sens où elle ne permet pas de donner au contenu questionné une direction déterminée, vers une valeur positive ou une valeur négative. C'est du reste, nous semble-t-il, l'opinion défendue par Huot qui note (op. cit. : 103) : « [...] le fait de solliciter l'avis de l'interlocuteur en employant un tour interrogatif avec inversion du clitique sujet, c'est-à-dire en se situant explicitement dans le domaine du non-assertif, serait pour le locuteur une façon de ne pas présumer du tout de l'opinion de celui-ci, d'où l'emploi du subjonctif dans la complétive, qui laisse l'interlocuteur entièrement libre d'en confirmer ou d'en infirmer le contenu. En bref, il s'agirait, comme dans le tour négatif, d'une construction ayant valeur de modalisation. Dans l'un et l'autre cas, cette modalisation est le fait du locuteur, qui ne

---

<sup>97</sup> Cf. 143 sq. *supra* et les références citées.

veut ni exprimer de façon tranchée une opinion personnelle négative, ni avoir l'air de présumer de l'opinion de son interlocuteur. »

Cette explication nous semble tout à fait plausible et sera ici retenue *modulo* quelques réserves relatives notamment au trait non-assertif proposé par Huot que nous sommes plutôt enclin à considérer comme Hors-assertif même si on lui donne par ailleurs exactement la même valeur, à savoir : une neutralité par rapport à un trait [ $\pm$  Vrai]. Nous dirons donc, là aussi, que l'interrogation totale avec inversion du clitique sujet *neutralise* l'aspect [ $\pm$  Assertif] du verbe d'opinion rendant ainsi possible, et même préférable, l'apparition du subjonctif dans la complétive. Demeure le cas, nettement plus complexe, où c'est l'indicatif qui apparaît dans la complétive. Comment en effet expliquer l'apparition d'un mode que nous considérons comme attaché à un trait [ $\pm$  Assertif] dans la dépendance d'un verbe qui, justement, ne permet pas la transmission dudit trait ?

Une réponse qui nous semble possible, mais qui devrait être examinée de plus près, serait de supposer que l'assertion que reflète l'indicatif n'est pas le résultat de l'opinion de l'interlocuteur mais plutôt celle du locuteur qui demanderait simplement à l'interlocuteur s'il croit ou non comme lui<sup>98</sup>.

Cette solution nous semble capable de proposer des solutions plausibles pour un certain nombre de phénomènes difficiles à expliquer dans d'autres cadres. Ainsi, par exemple, comme pour le cas de la négation, le subjonctif peut apparaître dans la complétive profondément enchâssée d'une construction parenthétique, si V1 est lui-même employé interrogativement (avec inversion du clitique sujet) :

- (85) (a) Crois-tu que Pierre pense que Jean soit un bon candidat ?  
(b) Croyais-tu que Pierre pensait que Jean fût un bon candidat ?

Il en est de même pour une restriction, signalée par Huot, qui concerne l'impossibilité du subjonctif dans la complétive dépendante d'une construction interro-négative, comme dans :

- (86) (a) Tu ne crois pas que Jean soit un bon candidat ?  
(b) Ne pense-t-il pas que Jean est / \*soit un bon candidat ?

---

<sup>98</sup> Du reste, Curat défend le point de vue exactement inverse. « Une interrogation, note-t-il (1991 : 122), peut porter sur le contenu de la croyance. Elle est alors une requête d'information sur la réalité crue :

Crois-tu qu'il est le dernier ? [paraphrase : crois-tu qu'il est vrai qu'il est le dernier ?]

le but de l'interrogation est d'aider le locuteur à déterminer le statut de la chose crue dans le monde réel. Mais l'interrogation peut aussi porter sur le fait même qu'il y ait croyance. Si la question porte sur l'existence même d'une connaissance subjective, peu importe alors le statut, dans le monde réel, de ce qui est cru :

où, nous supposons que l'effet de l'interrogation et celui de la négation s'annulent mutuellement faisant ainsi pencher le verbe d'opinion vers un aspect nettement assertif qui impose l'indicatif suite à la transmission du trait [ $\pm$  Assertif] à la complétive...

## 2.2 En Guise de Conclusion

Bien que le paragraphe ci-dessus ait pris des proportions sans doute trop grandes relativement à l'objet de notre recherche, l'inventaire qui précède ne prétend à aucune exhaustivité.

Mais, comme nous l'avons déjà souligné ci-dessus, notre objectif fondamental n'était pas tant de fournir un inventaire supplémentaire - les données étant aujourd'hui largement connues - que de rendre visibles deux hypothèses de travail dont les conséquences nous semblent extrêmement importantes.

La première hypothèse - que nous considérons comme ayant été largement vérifiée ci-dessus - est la *visibilité syntaxique* de tous les modes verbaux.

Nous avons en effet suffisamment démontré, nous semble-t-il, que *tous* les modes verbaux considérés ici - et non seulement le subjonctif comme on le dit souvent - ont des structures syntaxiques où ils sont obligatoires. Les cas où une même structure syntaxique admet plus d'un mode sont très peu nombreux puisqu'ils ne concernent que certains modes - l'indicatif et le subjonctif - et seulement certaines structures syntaxiques, notamment les phrases enchâssées dans la dépendance d'un verbe d'opinion employé interrogativement ou négativement.

Dès lors, si en partant d'une structure syntaxique déterminée, nous pouvons, dans une grande majorité de cas, prédire le mode verbal qui sera employé, il est possible d'affirmer que les modes verbaux sont visibles en syntaxe.

Cette constatation n'est pas triviale et aura des conséquences décisives<sup>99</sup> sur notre manière de concevoir la catégorie modale.

En effet, la question qui se pose est de savoir s'il était concevable de soutenir la même hypothèse à propos des temps. La réponse nous semble sans appel : en partant de considérations exclusivement syntaxiques, il est strictement impossible de déterminer par avance ce que sera la

---

Crois-tu qu'il soit le dernier ? [paraphrase : est-il vrai que tu crois qu'il est le dernier ?]. »

<sup>99</sup> Entre autres conséquences méthodologiques, il convient de souligner l'inadéquation des recherches qui tentent de dénier au subjonctif toute valeur sémantique dans les contextes où il est obligatoire.

forme *temporelle* employée dans un phrase donnée. Autrement dit, nous faisons la double-constatation suivante :

(i) les modes, *tous* les modes, ont un lien étroit avec les caractéristiques syntaxiques de la phrase dans laquelle ils entrent. Ces caractéristiques les rendent syntaxiquement *visibles* ;

(ii) aucune caractéristique proprement syntaxique ne peut influencer le choix d'un temps à l'exclusion des autres formes temporelles du mode considéré. On dira que la catégorie du temps est invisible pour la syntaxe<sup>100</sup>.

Si ces constatations - qui méritent sans aucun doute des vérifications supplémentaires et plus précises - sont correctes, il serait légitime, et même nécessaire, de distinguer entre deux types d'inacceptabilité :

(i) une inacceptabilité syntaxique (i.e. *agrammaticalité*), qui sera rendue ici, comme usuellement, grâce à l'astérisque (\*), et qui rend compte, entre autres, des énoncés dont le mode est inacceptable, comme en (87 b, c, d) :

- (87) (a) Je veux *partir* / que Pierre *parte* tout de suite  
(b) \*Je veux que Pierre *part* tout de suite  
(c) \*Je veux que je *parte*  
(d) \*Je veux que Pierre *partir*

(ii) une agrammaticalité temporelle, ou plutôt une *inadéquation* logico-sémantique qui fait que dans certains *contextes* certaines variantes temporelles paraissent rejetables. Nous proposons de rendre compte de ce type d'inacceptabilité grâce au signe d'altération ou d'accident, le *dièse* (#) ; c'est par exemple le cas des phrases (88a-b) que nous empruntons respectivement à Veters (1996 : 115) et Kleiber (1993 : 160) :

- (88) (a) #Le 5 Juin 1989, Jules rentrait chez lui en 50 minutes  
(b) (le commandant ... se jeta sur l'interphone) et hurla qu'il avait à parler à M. Chisnutt. #Trois minutes plus tard, M. Brown<sup>101</sup> se présentait chez

le

---

<sup>100</sup> Ce ne serait donc pas un hasard si l'on parle de phrases infinitives, indicatives, subjunctives et impératives, mais presque jamais de phrases passées ou futures. C'est que, nous semble-t-il, de la même manière qu'on peut parler de phrase relative ou de phrase interrogative, etc., les modes doivent avoir des caractéristiques purement syntaxiques qui les rendent visibles « par simple inspection de l'écriture formelle » selon l'expression de Milner (1986).

<sup>101</sup> Par opposition à *Mr. Chisnutt* qui, selon l'analyse de Molendijk (1990) reprise par Kleiber (1993), rend la phrase acceptable. Sans être totalement en désaccord avec l'analyse de Kleiber, il nous semble, quant à nous, que (88b) n'est pas totalement inacceptable, mais qu'elle nécessite un plus grand effort de récupération sémantique que la phrase correspondante avec *Mr. Chisnutt*.

commandant.

Il ne s'agit pas ici à notre sens d'une simple notation mais d'une distinction capitale entre deux types d'inacceptabilité qui appartiennent à deux niveaux d'analyse distincts. En effet, à y voir de plus près, l'on se rend compte que les phrases (87 b-d) sont inacceptables quel qu'en soit le contexte. La notion d'*agrammaticalité* dans leur cas reste tout à fait pertinente puisqu'il s'agit bien d'un rejet *architectural*. Ce n'est pas le cas, nous semble-t-il, des phrases (88)<sup>102</sup> où l'on devrait plutôt parler d'*inadéquation* logico-sémantique qui, elle, contrairement à l'agrammaticalité syntaxique, opère aussi bien au niveau de la phrase qu'au niveau du (*con*)*texte* (cf. (88b) et Vetters (1993a))<sup>103</sup>.

Si ces constatations sont exactes, il sera possible d'avancer la définition provisoire suivante pour les modes verbaux :

(89) *On entendra par mode un groupement de Formes Verbales ayant au moins une structure syntaxique exclusive.*

Cette différence de statut et de niveau entre les catégories temporelle et modale jouera un rôle décisif quant à la détermination du statut catégoriel du conditionnel qui sera entreprise dans le chapitre IV.

La deuxième hypothèse que l'inventaire ci-dessus a rendue plausible est la *signifiante* de tous les modes verbaux, y compris et peut-être surtout dans les contextes où leur apparition est réputée 'automatique'. L'on a en effet sans doute noté que nous avons totalement inversé la perspective traditionnelle puisque, loin de neutraliser sémantiquement les emplois obligatoires, nous nous sommes au contraire appuyé sur les structures exclusives de chacun des modes

---

<sup>102</sup> Vetters (1996 : 115, n. 38) précise qu'il a ajouté l'indication de l'année « pour éviter que la phrase [(88a)] ne reçoive une interprétation habituelle. » Autrement dit, l'inacceptabilité de l'exemple en question provient d'une inadéquation entre l'imparfait et les deux compléments temporels insérés de part et d'autre de la « principale » (avec l'un de ces deux compléments temporels, la phrase demeure acceptable)... Il suffit de lire les différents travaux sur les temps et de vérifier les exemples fournis pour se rendre compte que presque à chaque fois que l'on parle d'inacceptabilité, il s'agit d'une inacceptabilité contextuelle (au sens large), et non pas d'une inacceptabilité architecturale. D'où le recours, presque systématique, aux adverbess (pour limiter le contexte) ou à des précisions contextuelles de type *interprétation non-habituelle*, etc. Autrement dit, il nous semble que les temps ne sont inacceptables que par rapport à des contextes *sémantiques* prédéfinis. Ce n'est pas le cas des modes, comme nous l'avons vu.

<sup>103</sup> Le concept d'inadéquation, on l'aura noté, n'est pas sans rappeler le concept de *non appropriation*, avancé par J. Milner et J.-C. Milner (1975 : 123) : dans les deux cas, on évalue l'acceptabilité d'un énoncé en fonction du co-texte, dépassant ainsi la limite de la phrase. Toutefois, contrairement à ces deux auteurs, nous prenons ici la notion d'inadéquation dans un sens exclusivement sémantique...

considérés pour déterminer sa signification essentielle, et expliquer, sur la base des traits ainsi isolés, le phénomène de la variation modale quand il se présente.

Enfin, opposant les modes selon un trait général [intra/extra-assertif], nous avons pu avancer que seul l'indicatif est susceptible de signifier qu'un contenu propositionnel appartient au domaine intra-assertif alors que les trois autres modes - l'infinitif, le subjonctif et l'impératif - situent ce contenu dans un domaine où les notions relatives à l'assertion ne sont même pas pertinentes. Si la tâche ne dépassait pas de beaucoup le cadre de cette recherche, la logique voudrait que l'on continue à chercher à opposer sémantiquement entre eux les trois modes hors-assertifs. Mais l'opposition entre ces deux traits nous semblent là aussi suffisante pour répondre à la question qui nous occupera dans le quatrième chapitre, à savoir la détermination du statut catégoriel du conditionnel. En effet, quelle que soit la réponse avancée, et même si les critères sémantiques ne seront pas appelés à jouer de rôle pour la détermination de ce statut, il va de soi qu'il ne faudrait pas qu'il y ait contradiction entre l'appartenance catégorielle du conditionnel et les considérations sémantiques avancées ci-dessus...

### 3. Quelques spéculations sur INFL

Personne, autant que Huot nous semble-t-il, n'a insisté sur l'insuffisance des hypothèses chomskiennes à propos du noeud INFL pour rendre compte de la morphologie française, autrement plus complexe que celle de l'anglais. « Le seul trait [+ Tense], note-t-elle (1991 : 393) ne suffit pas à représenter toute la morphologie verbale. La distinction entre l'indicatif et le subjonctif en particulier n'est pas prise en compte. » Ou encore, commentant les propositions de Chomsky (1981) à propos du noeud INFL, elle précise (1986 : 105-106) qu'elles « ne permettent pas d'avoir une idée claire de l'ensemble des règles ou procédés dont résulte, dans la phrase réalisée, une forme verbale finie, car celle-ci comporte, en français au moins, une désinence qui ne signale pas seulement la Personne et le Nombre, mais qui donne aussi des indications proprement temporelles (présent, passé, futur), voire aspectuelles. Faut-il considérer que tout ce qui touche au temps et à l'aspect relève du trait [ $\pm$  Temps], qui serait lui-même un complexe de traits ? Ou bien ces affixes temporels relèveraient-ils d'un constituant auxiliaire, dont la nature et la place par rapport à INFL resteraient à définir ? Dans l'état actuel de la théorie, tous ces points restent obscurs [...]. »

Il est indéniable que, dix ans après leur formulation, ces questions nous semblent toujours d'actualité puisque, malgré leur extrême importance, toutes n'ont pas encore réussi à trouver de réponses satisfaisantes, y compris dans le cadre de la *Split INFL Hypothesis*.

Dans ce paragraphe, nous nous proposons de répondre à certaines de ces questions, notamment les questions relatives à la représentation morpho-syntaxique des modes verbaux, tandis que la représentation des catégories temporelle et aspectuelle sera plutôt entreprise dans le chapitre III, ce qui n'exclut pas que l'on cherche dès maintenant à y jeter quelques lumières.

Et la première remarque qui s'impose à ce propos, est l'existence d'un certain nombre de recherches syntaxiques relativement récentes, opérées surtout dans le cadre du modèle GB, qui cherchent à relier l'interprétation *temporelle* des énoncés à leurs structures syntaxiques<sup>104</sup>.

Cette situation nous semble quelque peu étrange puisque, parallèlement à cet intérêt pour la syntaxe des temps, aucun travail opéré dans le modèle GB ne s'est intéressé, d'après nos connaissances, à la syntaxe des modes (à l'exception, bien entendu, de l'infinitif), malgré le lien évident, souligné tout au long de ce chapitre, qu'entretient la catégorie modale avec les structures syntaxiques !

La situation nous semble suffisamment paradoxale pour mériter qu'on cherche à l'expliquer. Outre des raisons strictement épistémologiques<sup>105</sup>, il nous semble que la cause

---

<sup>104</sup> Voir, entre autres, Enç (1987), Guéron et Hoekstra (1988), Guéron (1993b) et (1996).

essentielle de cette situation est l'existence d'un double malentendu, que nous avons signalé rapidement ci-dessus (cf. 114 *supra*) sans l'explicitier, à savoir, d'une part, la confusion entre la catégorie du mode, telle qu'elle est entendue ici, et le noeud *Modal* de Chomsky (1981) signalé en note et jamais, à notre connaissance, développé ; et, d'autre part, la confusion, due essentiellement à une inadéquation terminologique, entre la catégorie du temps et celle du mode.

Sur le premier point, il semble bien que le noeud *Modal* n'a jamais été considéré par Chomsky comme un constituant obligatoire d'*INFL* puisqu'il désigne chez lui non pas la forme que doit prendre tout verbe, mais vraisemblablement les auxiliaires modaux, les seuls qui l'ont visiblement intéressé. Pour nous, ainsi que nous le précisons ci-dessous, la catégorie modale est, avec celle de l'aspect, un constituant obligatoire du noeud flexionnel.

Sur le second point, on admet généralement dans le modèle GB, que le noeud *I* est composé d'une part d'un constituant *Temps* et d'autre part d'un constituant *AGR*. Ces deux constituants entretiennent un rapport étroit qu'on énonce habituellement comme dans la règle suivante :

$$(90) \quad I \longrightarrow [\pm \text{Temps}] [\pm \text{AGR}]$$

Or, si cette règle fonctionne convenablement et ne contredit pas notre intuition, c'est justement parce qu'elle ne parle pas de temps, mais de modes. Il nous semble en effet que Chomsky (1981), en employant le trait  $[\pm \text{Temps}]$ , cherche en fait à opposer les modes finis et les modes non-finis, c'est-à-dire à opposer l'infinitif aux autres modes (personnels).

Dans ces conditions, y parler du trait  $[\pm \text{Temps}]$ , c'est employer une terminologie abusive, voire erronée, très loin de pouvoir rendre compte de toute la complexité de la morphologie française. En effet, (90) suggère que le contenu de *AGR* soit déterminé en fonction du temps. Or, sans même parler d'autres langues<sup>106</sup>, il existe en français des modes (certainement l'impératif et, sans doute, le subjonctif au moins en français moderne) qui ne varient pas temporellement mais qui s'accordent avec le sujet en personne et en nombre. En effet, pour nous, mais en cela ne nous faisons que suivre la plupart des analyses modernes, les variations entre les formes simples et composées de l'impératif, ainsi que les variations entre le subjonctif 'présent' et le subjonctif 'passé' ne dénotent pas de différences temporelles mais des

---

<sup>105</sup> Il nous semble en effet que les principales propositions de Chomsky, qui s'appuient visiblement sur le système flexionnel anglais, ont été transposées, telles quelles, en français. Voir notamment Guéron et Pollock...

<sup>106</sup> Comme par exemple le portugais : voir Rouveret (1980) et Ambar (1992).



différences que nous qualifierons momentanément d'aspectuelles. Or l'aspect *grammatical* lui-même ne peut pas constituer un critère apte à capter des différences en rapport avec AGR puisque tous les modes étudiés dans ce travail - y compris l'infinitif - connaissent en français la variation entre une forme simple et une forme composée.

En bref, il semble que l'on est aujourd'hui presque unanime pour considérer que seul l'indicatif connaît véritablement des variations strictement temporelles<sup>107</sup>. Ces positions théoriques - qui sont aujourd'hui largement partagées - sont résumées dans le tableau (91) dans lequel le signe '+' se lit « varie en » et le signe '-' « ne varie pas en » ('aspect' / temps / personne) :

(91)

Mode	'Aspect'	Personne	Temps
INF	+	-	-
IMPé	+	+	-
SUB	+	+	-
IND	+	+	+

Nous pouvons donc dire que les catégories *Temps* et *AGR* ne sont pas obligatoirement présentes : cela dépend d'une façon cruciale du type de mode auquel nous avons affaire. En nous inspirant d'un modèle comme le *HPSG*, nous pouvons proposer, pour chacun des modes isolés, une structure de traits pré-définis, comme en (92) :

(92)	Mode = <i>INF</i>	Mode = <i>IMPé</i>	Mode = <i>SUB</i>	Mode = <i>IND</i>
	['Aspect' = x]	['Aspect' = x]	['Aspect' = x]	['Aspect' = x]
		[Personne = y]	[Personne = y]	[Personne = y]
		[Nombre = z]	[Nombre = z]	[Nombre = z]
				[Temps = t]

Ces données suggèrent qu'il convient de réécrire provisoirement le noeud I comme en (93) :

(93) I      —→    'Aspect'    Mode    (Temps)    (AGR)

<sup>107</sup> Plusieurs sont aujourd'hui les linguistes qui pensent que d'une part, l'*IMP* et le *PQP* du *SUB* sont des formes propres à l'écrit et à un style plutôt soutenu et peuvent être considérées comme des formes mourantes et, d'autre part, que si ces formes sont employées elles ne renvoient pas à une temporalité (chronologique ou textuelle) mais paraissent plutôt comme un archaïsme (cf. la règle de la concordance des temps). C'est, entre autres, la position de Huot qui écrit (1991 : 396) : « D'un point de vue synchronique, le subjonctif se caractérise en ceci qu'il n'a pas de désinences propres et ne connaît pas

Mais, en accord avec l'hypothèse du branchement binaire défendue dans le premier chapitre, cette règle devrait être revue de façon à n'intégrer que deux constituants au lieu des quatre qu'elle contient actuellement. Proposer une structure binaire revient à supposer une hiérarchisation préalable des différents constituants de (93). Cette tâche a été partiellement entreprise dans le premier chapitre lorsque, suite à Belletti, Chomsky et Haegeman, et en rendant compte d'un certain nombre de considérations morphologiques, nous avons admis l'ordre Temps-AGR qui revient à supposer que c'est le constituant AGR qui domine le constituant Temps.

Toutefois, en nous appuyant sur un certain nombre de données présentées dans ce chapitre, nous nous proposons maintenant de revoir ces hypothèses.

Mises entre parenthèses dans la règle provisoire (93), les composantes *AGR* et *Temps* sont, comme on l'a montré ci-dessus, optionnelles, alors que le noeud *Mode*, qu'il convient d'isoler, est systématiquement instancié dans INFL. Cela signifie que la donnée relative à la catégorie modale est antérieure aux données relatives au temps et à la personne : on peut dire que les modes contiennent ou ne contiennent pas de morphèmes temporels (et personnels), mais on ne peut pas dire que les temps contiennent ou non des modes. En faisant abstraction de la catégorie 'aspectuelle', on peut donc *provisoirement* avancer que le seul ordre plausible de ces différents affixes est le suivant :

(94) Mode-Temps-Personne

C'est exactement l'ordre retenu par Huot (1987) qui, s'appuyant sur des considérations morphophonologiques, proposait pour la forme verbale simple du français la structure morphologique suivante (que nous avons légèrement modifiée en supprimant les clitiques qui appartiennent dans la conception de Huot à ladite structure) :

(95) [<sub>V</sub> RAD - (V) - M<sup>aff</sup> - T<sup>aff</sup> - N<sup>aff</sup> - P<sup>aff</sup> ]]

où RAD signifie radical verbal, V désigne la voyelle thématique, M<sup>aff</sup> l'affixe de mode, T<sup>aff</sup> l'affixe de temps, N<sup>aff</sup> celui du nombre et P<sup>aff</sup> celui de la personne.

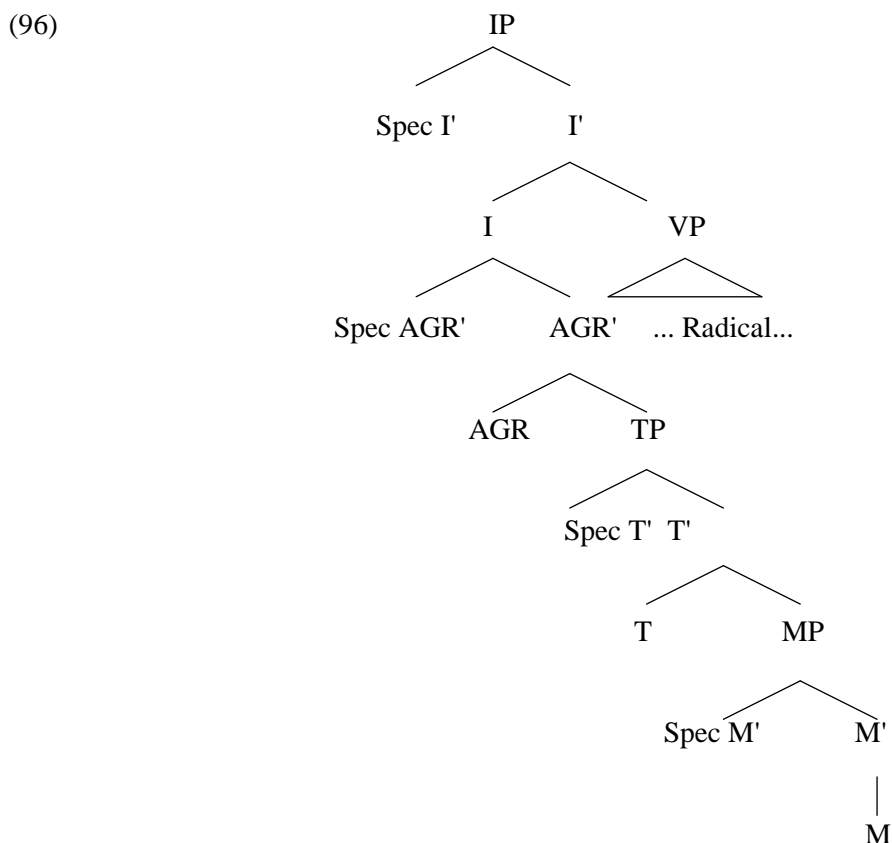
Les conséquences d'une telle hiérarchisation sont multiples. Elle signifie tout d'abord que si le Mode est un constituant de INFL, la forme verbale qui devrait être insérée sous V n'est autre que le *radical verbal*. En effet, puisque l'infinitif est considéré ici comme un mode à part

---

de variation spécifiquement temporelle (...). Il possède seulement une opposition aspectuelle (accompli / non-accompli) qui se traduit par l'opposition entre une forme simple et forme auxiliée. »

entière, on doit supposer que c'est en se déplaçant dans INFL, et plus particulièrement dans le constituant Mode que le radical verbal prend sa terminaison infinitive. Cette solution nous semble non seulement la plus plausible, mais aussi la plus économique : considérer l'infinitif (ou encore l'indicatif) comme la forme de base impliquerait des procédures d'effacement très complexes pour générer les différentes formes verbales.

Ces hypothèses reviennent à admettre une structure générale comme la suivante :



Cela signifie aussi que la montée du verbe vers INFL est considérée par nous comme obligatoire puisque le constituant sous V n'est pas une suite terminale et n'est admise qu'une fois déplacée en S-structure sous INFL. Cela nous amène à remettre en cause l'analyse de Pollock (1989) selon laquelle la montée de l'infinitif est optionnelle<sup>108</sup>. Pour nous, l'infinitif, comme

<sup>108</sup> Comme nous l'avons brièvement signalé dans le premier chapitre, pour expliquer la possibilité d'un exemple comme *n'être pas heureux...*, parallèlement à *ne pas être heureux*, Pollock a été amené à supposer que la montée de l'infinitif n'est pas obligatoire. Or, cette constatation ne s'appuie guère, nous semble-t-il, que sur des considérations linéaires, considérations dont nous avons, suite à Milner (1989), largement relativisé l'importance (cf. le premier chapitre). Outre le fait que la première construction nous semble archaïque, nous nous demandons pourquoi ne pas plutôt admettre que c'est la négation (ou l'adverbe) qui a changé de position. Cette solution nous semble d'autant plus plausible qu'elle est

toutes les autres formes verbales, doit obligatoirement se déplacer sous le premier constituant de INFL, à savoir Mode. Parallèlement, comme nous l'avons brièvement signalé dans le premier chapitre, on ne comprend pas pourquoi la forme infinitive monterait jusqu'à AGR puisque la forme infinitive, en tout cas en français, ne porte jamais de morphèmes personnels.

D'une manière plus générale, nous supposons que la montée du 'verbe', d'un constituant à un autre, n'est autorisée que s'il est attiré par le constituant supérieur, et il n'est attiré par un constituant supérieur que s'il doit prendre les affixes contenus dans ce constituant.

Cette hypothèse, somme toute naturelle, exclut tous les mouvements aléatoires<sup>109</sup> et, en même temps, instaure une hiérarchie entre les formes modales qui ne doivent pas toutes être considérées comme le résultat d'un même nombre de mouvements. Ainsi l'infinitif serait la conséquence d'un seul mouvement, de V à Mode, alors que le subjonctif et l'impératif seraient le résultat de deux mouvements, de V à M et de M à AGR. Demeure le cas, plus difficile de l'indicatif.

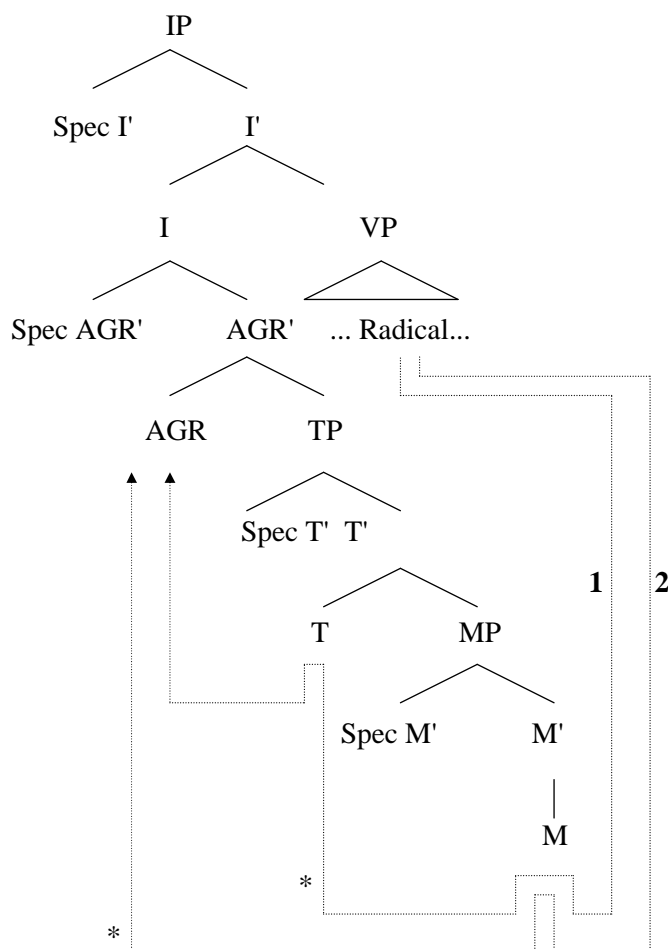
Selon l'hypothèse, déjà défendue dans le premier chapitre et ci-dessus, le morphème temporel précède le morphème personnel. Dans ces conditions, le traitement ci-dessus poserait problème puisqu'on serait obligé de supposer que dans les cas des modes personnels et non-temporels, à savoir l'impératif et le subjonctif, la forme verbale soit attirée par AGR sans l'être par T. Cette possibilité est exclue en vertu de la théorie du mouvement (il faut, comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, qu'il y ait un *step-by-step movement*). Or, on ne voit pas non plus pourquoi ces formes passeraient par T si elles ne doivent pas prendre des affixes temporels. Ces deux possibilités sont donc exclues, comme tente de le faire voir l'arbre suivant :

---

générale et permet un traitement unifié de toutes les données flexionnelles en rapport avec la négation et / ou l'adverbe. Voir *infra*. Ceci ne signifie pas, comme on le verra ci-dessus, que l'infinitif monte (ou puisse monter) jusqu'à AGR : cela signifie plutôt qu'il *doit* monter jusqu'au constituant Mode, qui précède le constituant AGR...

<sup>109</sup> Evidemment cela n'est pas sans rappeler le principe avancé dans le cadre du *Programme Minimaliste* (*The Minimalist Program*) connu sous le nom de *movement as a last resort* que Chomsky (1991)

(97)



Le mouvement **1** du radical, en passant par le noeud-tête Temps, respecte la condition connue sous le nom de *Step-by-step movement*, mais il est exclu parce que les modes personnels et non-temporels (subjonctif et impératif) ne portent pas de morphèmes temporels et ne devraient donc pas passer par le noeud Temps. Le mouvement **2**, au contraire, saute par-dessus le noeud Temps, mais il est exclu par ce qu'il ne respecte pas le *step-by-step movement*.

Une solution<sup>110</sup> qui nous semble intéressante, et que nous avons suffisamment préparée tout au long de ce chapitre, mais qui nécessite une vérification plus poussée, consiste à nier l'existence d'un noeud Temps autonome. Autrement dit, contrairement aux autres affixes flexionnels (notamment AGR et Mode ; l'Aspect, quant à lui, sera traité dans le chapitre III), les différents suffixes temporels, s'agglutinent au radical verbal, non pas dans un noeud Temps, mais plutôt dans le noeud Mode, si ce dernier correspond à l'indicatif.

---

annonçait comme « the principle that raising is necessary if possible ». Sauf qu'ici il s'exprimerait plutôt comme « raising is possible if necessary »...

<sup>110</sup> La solution de l'effacement du noeud TP qui reviendrait en fin de compte à admettre une règle de réécriture de type :

(i) AGR' → AGR (TP) MP

nous a semblé une pure solution représentationnelle, qui, en plus, entre en conflit avec l'hypothèse du Branchement Binaire...

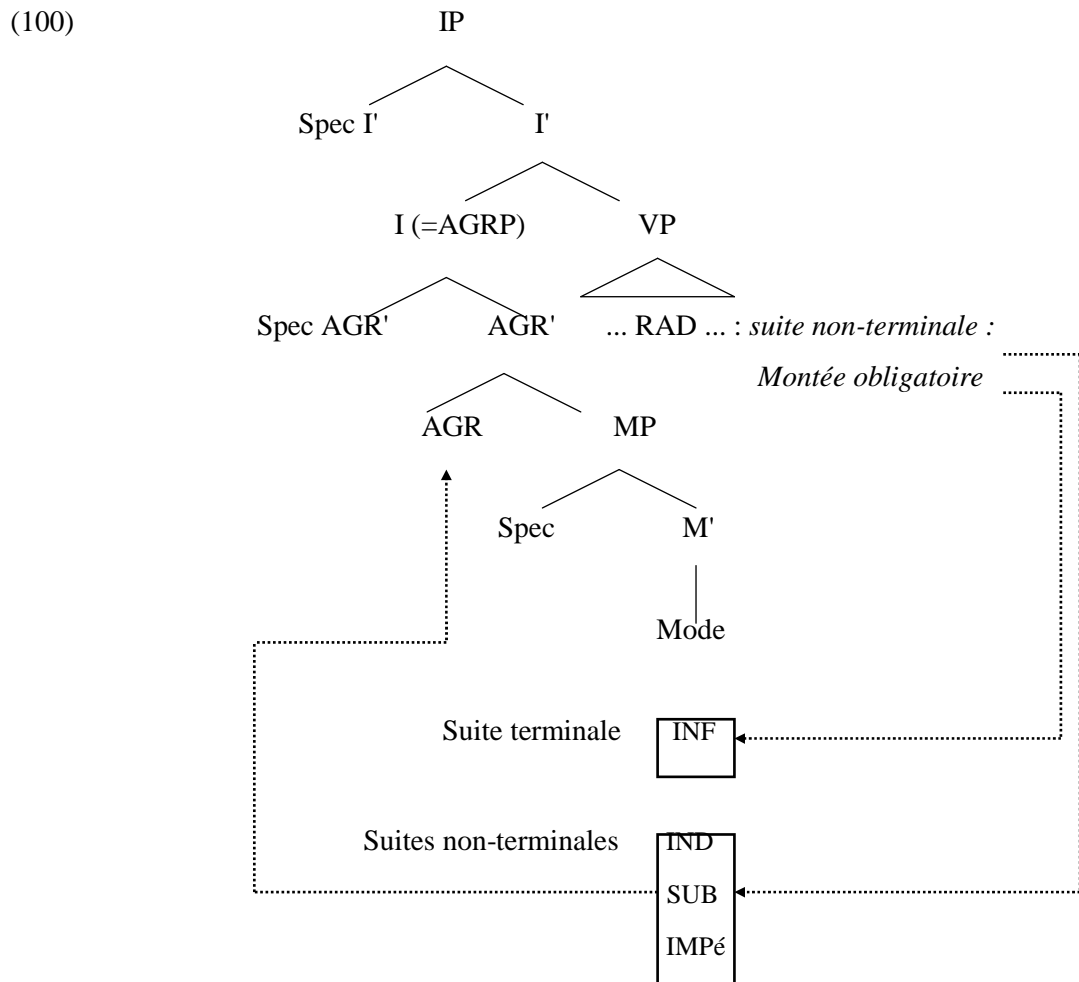
Or, nous l'avons déjà dit (cf. 1.3.2, 109 sq. *supra*), le Temps, exclusivement attaché à l'indicatif, peu être considéré comme la marque, morphologique, de ce mode. C'est du reste ce qu'exprime la règle (9a) avancée ci-dessus et qu'on reproduit ici par commodité :

(98) Indicatif → Temps

Nous posons donc que le Mode est un constituant obligatoire de INFL et qu'il y a des modes non-personnels qui ont un mouvement interrompu au niveau de ce constituant (l'infinitif). D'autres modes, au contraire, devant prendre un affixe personnel devraient continuer leur montée jusqu'à AGR. Parmi ces derniers, il convient d'admettre l'indicatif qui aura donc une structure morphologique de type :

(99) RAD - Temps - AGR

Nous admettrons donc provisoirement la structure phrastique générale suivante qui est censée rendre compte des phrases françaises de type IP ayant une forme verbale simple :



Quant à l'ordre entre les catégories aspectuelle et modale, il est autrement plus complexe puisque chaque mode varie aspectuellement et chaque aspect varie modalement. Théoriquement parlant, on pourrait avoir aussi bien l'ordre MODE-ASPECT que l'ordre ASPECT-MODE. Nous y reviendrons dans le troisième chapitre...

## CHAPITRE III

### LES CATEGORIES VERBALES DU TEMPS & DE L'ASPECT

<b>1. PROBLEMES DU TEMPS .....</b>	<b>178</b>
1.1 LE TEMPS ET LES TEMPS .....	178
1.1.1 <i>Les Temps</i> .....	178
1.1.2 <i>Le temps linguistique</i> .....	182
1.2 A QUOI RENVOIENT LES TEMPS ?.....	183
1.2.1 <i>Les Thèses référentielles</i> .....	184
1.2.1.1 La Thèse référentielle objective .....	184
1.2.1.1.1 Temps verbal et époques chronologiques .....	185
1.2.1.1.2 Référence verbale et référence adverbiale .....	192
1.2.1.2 La thèse subjective .....	196
1.2.2 <i>Les théories textuelles</i> .....	198
1.2.2.1 Le système de Benveniste .....	199
1.2.2.2 Le système de Weinrich .....	202
1.2.3 <i>Conclusion</i> .....	206
1.3 LE PROBLEME DE LA POLYSEMIE TEMPORELLE .....	208
1.3.1 <i>La tendance polysémiste</i> .....	209
1.3.2 <i>La tendance monosémiste</i> .....	211
1.3.2.1 La thèse du signifié fondamental.....	212
1.3.2.2 La thèse du signifié unique.....	214
1.3.3 <i>Conclusion</i> .....	216
<b>2. LES CATEGORIES DU TEMPS ET DE L'ASPECT .....</b>	<b>218</b>
2.1 VERS UNE DELIMITATION DE LA CATEGORIE VERBALE DU TEMPS .....	218
2.1.1 <i>Le Temps du sujet parlant et le temps du locuteur</i> .....	218
2.1.2 <i>Le temps du locuteur et le temps de l'énonciateur</i> .....	224
2.2 LA CATEGORIE DE L'ASPECT .....	231
2.2.1 <i>Introduction</i> .....	231
2.2.2 <i>Définitions de l'aspect</i> .....	234
2.2.2.1 Etat des lieux .....	234
2.2.2.2 Définition externe de l'aspect .....	235
2.2.2.2.1 Aspect vs Mode d'action .....	235
2.2.2.2.2 Aspect vs types de verbes .....	240
2.2.2.3 Définition interne de l'aspect.....	243
2.2.3 <i>Système aspectuel du français</i> .....	247
<b>3. PROPOSITIONS POUR UNE REPRESENTATION SYNTAXIQUE DE LA CATEGORIE DE L'ASPECT .....</b>	<b>249</b>



## CHAPITRE III

### LES CATEGORIES VERBALES DU TEMPS & DE L'ASPECT

Comme nous l'avons déjà précisé au début du chapitre II, l'une des questions les plus importantes à laquelle cette recherche tentera de répondre est de déterminer le statut catégoriel - temporel et / ou modal - de la forme en *-rait*.

Répondre à cette question présuppose que l'on dispose d'une définition claire et opérationnelle des deux catégories concernées par ce débat, à savoir la catégorie du Mode et celle du Temps.

Après avoir essayé, tout au long du chapitre précédent, de clarifier la catégorie modale, nous nous proposons de nous arrêter ici sur la catégorie du temps en essayant de choisir, parmi les très nombreuses approches et définitions proposées, celles qui nous semblent les plus adéquates.

Parallèlement, nous tenterons de clarifier notre position concernant la catégorie de l'aspect. En effet, non seulement il nous semble difficile d'étudier la catégorie du temps sans étudier celle de l'aspect - les liens entre les deux catégories étant multiples et étroits -, mais, en outre, il nous paraît peu convenable de nous prononcer sur la différence - réputée de nature aspectuelle - entre les deux formes simple et composée du conditionnel en dehors d'une conception générale du système aspectuel français.

Les liens entre le temps et l'aspect sont tellement étroits qu'il n'est pas rare de les confondre. Parfois, comme on le verra ci-dessous à propos de l'arabe, on prend les marques aspectuelles pour des marques temporelles. La même chose a dû certainement arriver pour le français puisqu'on y parle d'aspect depuis relativement peu de temps.

Ce risque de confusion est toujours présent, peut-être même d'une façon plus grande puisqu'au risque de prendre l'aspect pour du temps, s'ajoute, aujourd'hui, le risque de prendre le temps pour de l'aspect.

La distinction entre les deux catégories en français n'est pas une tâche facile puisqu'elle ne semble s'appuyer sur aucune distinction formelle directement visible. Comme le signale à juste titre Maingueneau (1981), entre autres, les affixes de l'imparfait, par exemple, possèdent à la fois le statut d'une marque 'temporelle' et d'une marque aspectuelle (imperfectif). D'une façon plus générale, il suffit d'observer le système verbal français pour s'apercevoir que les marques qu'il contient sont *synchrétiques* et que, tout particulièrement, les marques de l'aspect et

du temps se présentent comme une *surcatégorie de l'aspect-temps*, selon l'expression de P. Imbs.

Parallèlement à ce syncrétisme, certaines formes verbales sont traitées comme pouvant être, selon le contexte, *soit* temporelles, *soit*, au contraire, aspectuelles. C'est particulièrement visible pour le passé composé qui, dans certains cas, est employé pour rendre l'idée de l'antériorité (présent accompli) et, dans d'autres cas, l'idée d'une actualité passée (équivalent fonctionnel du PS)...

C'est qu'en plus de ce syncrétisme formel, les liens strictement conceptuels entre les deux catégories de l'aspect et du temps ne sont pas minces. « Aspectual viewpoint, écrit C.S. Smith (1991 : 253), is expressed through tense in French. The inseparability of viewpoint and tense creates a close connection, formally and conceptually, between the domains of aspect and temporal location. »

On l'aura compris, le but ultime de ce chapitre serait de proposer une vision du système verbal français dans son entier.

Ce souci de généralité répond à un double objectif : d'une part, la vérification - par extension - des conceptions retenues des catégories temporelle et aspectuelle ; et, de l'autre, la préparation de la localisation du conditionnel dans le système verbal français. Nous sommes en effet convaincu que quelle que soit la conception que l'on pourrait se faire du conditionnel, celle-ci ne pourrait pas prétendre à une certaine adéquation que si, outre le fait qu'elle puisse rendre exhaustivement compte de tous les emplois constatés, elle pourrait parfaitement s'intégrer dans le système verbal français dans sa généralité.

Enfin, le dernier objectif de ce chapitre sera d'affiner la conception que nous nous faisons de la *Split INFL Hypothesis* en proposant de représenter les morphèmes flexionnels non encore étudiés, et notamment la marque de l'aspect...

## 1. Problèmes du temps

### 1.1 Le temps et les Temps

Dès les premières pages de son célèbre *Tempus* (1964)<sup>1</sup>, Weinrich rappelle que le mot grec *chronos*, le mot latin *tempus*, mais aussi les mots *temps*, *tempo* et *tiempo*, respectivement pour le français, l'italien et l'espagnol, entretiennent une ambiguïté puisqu'ils dénotent à la fois le temps comme phénomène extra-linguistique et le temps comme forme verbale, deux phénomènes totalement différents qu'il convient, nous dit-il, de distinguer clairement.

Le fait qu'il existe des langues où les deux notions sont clairement différenciées au niveau terminologique nous semble *a priori* suffisant pour suivre le conseil de Weinrich et adopter à notre tour cette distinction entre le temps linguistique et le temps extra-linguistique, distinction que nous rendons ici par un procédé graphique : *temps* désignera ici le temps linguistique (anglais *tense*, allemand *tempus*) alors que *Temps* sera employé pour référer au(x) temps extra-linguistique(s) (anglais *time*, allemand *zeit*).

#### 1.1.1 Les Temps

Sans doute parce qu'il a toujours refusé l'idée qu'il puisse tout simplement exister et disparaître - sans autre cérémonie - que l'homme a, depuis fort longtemps, cherché à entretenir une conception sacrée du Temps.

Comme le note E.T. Hall (1984 : 37), le *Temps sacré* « est réversible et susceptible de se répéter ; il n'évolue pas. » Autrement dit, il est cyclique. La circularité serait ainsi un moyen possible d'échapper à la mort. Si les hommes meurent, affirmait Alcméon (cité par Boutang (1993 : 18)), c'est parce qu'ils ne parviennent pas à faire la jointure entre leur origine et leur fin...

Sans doute conviendrait-il de voir dans le mythe de la réincarnation ou encore dans celui de la résurrection - mythes présents, sous une forme ou une autre, dans la quasi-totalité des religions - des manifestations possibles de ce Temps sacré.

Adam, affirment les grandes religions monothéistes, s'ennuyait. Probablement, parce qu'il n'était pas soumis au Temps<sup>2</sup>. On connaît la suite. Une fois que les hommes auront répondu

---

<sup>1</sup> Dans ce travail, nous utilisons la traduction française (1973).

<sup>2</sup> Le fruit défendu n'est-il pas une manière de parler de l'acte qui donne la vie ? La métaphore est en tout cas particulièrement parlante dans *le Coran*. Voir notamment L'enceinte du paradis, 11-26 et la note (1 : 130) du traducteur S. Kechrid (Beyrouth, 6<sup>e</sup> édition, 1994).

à la question cruciale - croquer ou non la pomme -, on refermerait définitivement la parenthèse terrestre et on renouerait avec la temporalité cyclique et originaire...

Parallèlement à ce Temps magique, l'homme moderne, qui se veut pragmatique et rationnel, a essayé de domestiquer le Temps, notamment en le quantifiant et en en développant une conception linéaire. On obtient ainsi une deuxième conception possible du Temps, le *Temps chronique*, selon la terminologie de Benveniste (1965b), appelé aussi quelquefois chez les ethnologues (voir par exemple E.T. Hall) *Temps profane* ou *Temps domestique*.

Toutes les sociétés humaines, cherchant à objectiver et à mesurer le Temps, ont institué « un comput ou une division du temps chronique fondé sur la récurrence de phénomènes naturels : alternance du jour et de la nuit, trajet visible du soleil, phases de la lune, mouvements des marées, saisons du climat et de la végétation, etc. » (Benveniste, op. cit. : 71).

Toujours selon Benveniste, tous les calendriers ont des points communs qui correspondent à l'ensemble de conditions qu'ils doivent remplir pour fonctionner.

Vient d'abord, selon lui, la condition *stative* qui revient à admettre l'existence d'un point zéro - ou moment axial - qui correspond à un événement fondateur « si important qu'il est censé donner aux choses un cours nouveau » (ibid.), comme par exemple la naissance du Christ, *l'hégire* ou la Révolution française...

Vient ensuite la condition *directive* qui distingue ce qui est avant de ce qui est après le point de référence.

Vient enfin la condition *mesurative* qui revient à fixer « un répertoire d'unités de mesure servant à dénommer les intervalles constants entre les récurrences de phénomènes cosmiques » (ibid.). Les phénomènes naturels sont à la source de la constitution de certaines de ces unités de mesure (année, mois, jour) auxquelles nous avons toutefois ajouté d'autres unités, soit par groupement (semaine, quinzaine, siècle) soit par division (heure, minute, seconde).

Dans la conception de Benveniste (op. cit. : 72), « l'axe de référence ne peut être déplacé puisqu'il est marqué par quelque chose qui est réellement survenu dans le monde, et non par une convention révocable. Les intervalles sont constants de part et d'autre de l'axe. Enfin, le comput des intervalles est fixe et immuable. »

Commentant ces affirmations de Benveniste, Vettors (1996) les juge « trop fortes ». « Contrairement à ce qu'affirme Benveniste, note-t-il (op. cit. : 4-5), l'axe du comput est bel et bien une convention révocable. Ainsi, les chrétiens et le monde occidental décidèrent à un certain moment de l'histoire de remplacer la fondation de la ville de Rome par la naissance du Christ comme point zéro du comput. De même, la mesure des intervalles n'a pas toujours été constante : ce n'est que depuis Jules César que l'année dure 365 jours [...]. En outre, même le comput des intervalles a subi au cours du temps quelques modifications : le pape Grégoire XIII, par exemple, décida en 1582 de faire suivre le 4 octobre par le 15 octobre parce que le fait

qu'une année dure en réalité 365, 2422 jours au lieu de 365, 25 avait provoqué un écart qui par l'accumulation au cours des siècles était monté jusqu'à dix jours en 1582. »

Vetters a sans doute raison. Mais il a oublié de rappeler que la décision du pape Grégoire XIII fut accueillie par des émeutiers qui criaient : « Rendez-nous nos dix jours ! » (cf. E.T. Hall (op. cit.). Il a aussi oublié de rappeler que beaucoup plus tard, lorsque les physiciens des années soixante avaient la possibilité de changer la longueur de la seconde pour en donner une mesure plus précise (elle aurait alors correspondu à 10 milliards de périodes du césium 133 au lieu des 9 milliards 139 millions et des *poussières* qu'elle contient aujourd'hui)<sup>3</sup>, on a préféré garder la seconde habituelle et ignorer l'incertitude sur sa durée réelle...

C'est que le Temps domestique, tout conventionnel qu'il est, se confond avec une autre temporalité, sous-jacente et imperceptible. N'ayant pas accès à cette temporalité par l'un de ses cinq sens, l'homme se contente de la mesurer. Mais est-ce bien du Temps qu'on mesure avec du Temps, s'interrogent les philosophes ?

« Nous parlons constamment du temps, écrit saint Augustin (*Les confessions*, XI<sup>e</sup> livre, cité par Desanti (1992)), nous disons : *depuis quand, pendant combien de temps*, et tout le monde se comprend. Ce sont des formules d'usage courant et cependant, si l'on y réfléchit bien, rien n'est plus obscur ».

Parallèlement à ces deux types de Temps, il y a aussi le *Temps culturel* qui correspond aux différentes manières qu'ont les civilisations humaines d'appréhender le Temps profane. Dans les civilisations occidentales, le Temps profane, qu'on compte aujourd'hui en secondes, qu'on perd ou qu'on gagne, est assimilé à de l'argent<sup>4</sup>. Pour le visualiser on fait généralement appel à une ligne horizontale qui avance immanquablement. Il trouve son mythe fondateur chez Chronos, le dieu qui mange ses enfants aussitôt enfantés. On trouvera sur le parvis du Centre Georges-Pompidou, une version contemporaine, et aussi peu rassurante : une horloge électronique génératrice et mangeuse de secondes.

Il suffit pourtant de s'éloigner un peu de l'Occident pour s'apercevoir qu'il y a en Afrique, aujourd'hui encore, mais peut-être plus pour longtemps, des marchés où la vente d'une marchandise donnée est liée à une journée donnée de la semaine (le jour du bétail, le jour des légumes, etc.). Ici, le Temps reste encore circulaire - cela s'en ressent dans le rythme - et contraste singulièrement avec ce qu'on appelle en occident l'harmonisation du Temps et de l'espace...

---

<sup>3</sup> Cf. Mignard (1983).

<sup>4</sup> En Occident, on n'aime pas perdre son Temps. On est tenu à être à l'heure. On parle de se faire attendre comme d'un pouvoir usurpé. Et quand on voit la capacité qu'ont d'autres peuples d'attendre, cela étonne ou agace...

Si le Temps en Occident est prévisible et égal à lui-même, pour les Navajo, le Futur est aussi incertain que l'irréel. La perspective des profits futurs ne les intéressaient pas ni les motivaient. E. T. Hall rapporte que, lorsque les agents du gouvernement américain tentaient d'inculquer à ces Indiens les principes de l'économie du marché en leur expliquant la nécessité de réduire les troupeaux durant une vingtaine d'années, ils y voyaient un exemple supplémentaire de la perfidie des Blancs...

Il y a en outre un *Temps social*. « Dans notre univers où tout est signifiant, note B. Cyrulnik (1993 : 98), l'usage de la montre est un bon indicateur du refus d'intégration sociale. Jusqu'à la génération précédente, on offrait souvent une montre le jour de la communion. Cet objet technique prenait alors une valeur sémantique, il voulait dire : « Désormais tu appartiens au monde des adultes. Tu prends ta place dans la société à laquelle tu vas appartenir. Ton temps devient temps social, tu arriveras à l'heure sur le lieu de ton travail, tu rythmeras ta journée selon les canons de notre culture. Une partie de ton temps appartient au groupe. » Or, depuis quelques années, les adolescents essaient de vivre sans montre. On ne leur en offre plus, ils ne les portent pas, et l'on en voit à nouveau qui demandent l'heure dans la rue alors que les montres n'ont jamais été si bon marché ! »

Il ne s'agit là que de quelques manières parmi tant d'autres<sup>5</sup> d'appréhender le phénomène qu'on appelle *Temps* et qui semble en fait correspondre à des réalités variées et hétérogènes. « L'erreur la plus grave, concernant le temps, affirme E.T. Hall (op. cit. : 23), est de le considérer comme une réalité simple. Loin d'être une constante immuable, comme le supposait Newton, le temps est un agrégat de concepts, de phénomènes et de rythmes recouvrant une très large réalité. »

Finalement, l'interrogation pathétique de saint Augustin dans ses *Confessions* reste toujours d'actualité : *quid est tempus* ? « Quand personne ne me le demande, affirme-t-il (op. cit.), je le sais. Qu'on vienne à m'interroger là-dessus, je me propose d'expliquer, et je ne sais plus. »

---

<sup>5</sup> Il y a aussi le Temps biologique, le Temps physique, le Temps psychologique, etc. Pour quelques illustrations, voir, entre autres, *L'Espace et le temps aujourd'hui*, le Seuil, 1983.

### 1.1.2 Le temps linguistique

Et le temps linguistique<sup>6</sup> ?

Il serait naïf de voir dans le paragraphe ci-dessus le début d'une quelconque réponse à cette question.

Le paragraphe en question - reflet d'une recherche qui a duré des mois pendant lesquels nous avons naïvement cru possible de comprendre le temps linguistique en réfléchissant sur les diverses manifestations du temps en général - n'est pourtant pas totalement inutile.

Il montre d'abord que si jamais il y avait un lien entre le temps linguistique et le Temps extra-linguistique, ce lien ne serait pas aussi simple qu'on pourrait le croire à première vue, ne serait-ce qu'à cause de la réalité extrêmement hétérogène que couvre le terme - générique - de Temps extra-linguistique.

Ensuite, le paragraphe ci-dessus nous permet de mettre le doigt sur un fait épistémologique surprenant : la plupart des études grammaticales et linguistiques 'référentialistes' que nous avons pu consulter ont, nous semble-t-il, une conception quelque peu naïve du Temps extra-linguistique qui coïncide souvent<sup>7</sup> chez eux avec le Temps domestique. Or s'il y avait un lien aussi étroit entre le Temps domestique et le temps linguistique, comment se fait-il qu'il y ait autant de systèmes linguistiques temporels que de langues ?

Le paragraphe précédent suggère enfin que, vu la complexité qui semble caractériser les divers types de Temps dont nous avons présenté ci-dessus quelques aspects, il n'est pas du tout exclu que le temps linguistique soit enfin de compte le type de temps le plus facile à appréhender. Là au moins nous avons une réalité sémiotique. Pour comprendre le temps linguistique, il suffirait donc en principe d'abandonner toute démarche onomasiologique et d'examiner les signes dits temporels...

Mais avant de tenter une telle démarche, nous nous proposons de nous arrêter sur les principaux traitements linguistiques avancés pour rendre compte de la temporalité dans la langue, et plus particulièrement dans la langue française, en essayant à chaque fois de souligner

---

<sup>6</sup> Il convient de préciser que nous entendons ici par temps linguistique le temps signifié par les signes linguistiques et non pas les autres types de temporalités qui sont susceptibles d'affecter la langue, comme le temps physique. A ce propos, il est sans doute intéressant de rappeler une réalité signalée par Milner (1983) - sans que l'on puisse savoir précisément s'il s'agit d'un reproche ou d'une simple constatation - selon laquelle les théories linguistiques n'intègrent pas le facteur temps puisqu'elles traitent les unités linguistiques comme des unités instantanées. Il nous semble personnellement que le jour où la linguistique intégrera des données aussi importantes que la durée de la réalisation d'une unité ou la vitesse d'exécution, etc. un progrès considérable sera accompli.

<sup>7</sup> Nous avons l'impression que le temps linguistique est quelquefois présenté comme renvoyant au temps physique. Mais, à l'époque de la physique quantique, l'image d'un temps unidirectionnel, irréversible et continu est quelque peu dépassée. D'une façon plus générale, le temps physique - qui flirte avec l'infiniment grand et l'infiniment petit - nous paraît inconcevable à l'échelle humaine et ne nous semble donc pas pouvoir constituer un référent plausible au temps linguistique...

les points qui nous semblent positifs et ceux qui nous paraissent au contraire difficilement acceptables.

## 1.2 A quoi renvoient les temps ?

La distinction opérée ci-dessus sur les traces de Weinrich entre temps et Temps, bien que nécessaire, reste insuffisante. En effet, comme le soulignent de nombreux linguistes - comme, entre autres, Confais (1990) et Vetters (1996) -, la distinction, opérée, par exemple en anglais, entre *time* et *tense*, même si elle permet de récupérer en partie l'ambiguïté qui existe en français entre le Temps et le temps, demeure toutefois peu précise. Entre autres ambiguïtés constatées dans la littérature linguistique anglophone, il convient de signaler qu'on « emploie le terme *tense* dans les deux sens en allant du terme abstrait, non comptable *tense* à l'expression concrète et comptable *a tense* ; un passage qui ne va pas de soi : le terme abstrait non comptable *tense* concerne une catégorie sémantico-référentielle alors que *a tense* concerne l'expression morpho-syntaxique de cette catégorie » (Vetters (1996 : 7-8)).

Autrement dit, il convient de distinguer, à l'intérieur même de la notion du temps linguistique, entre le temps *en tant que signifiant*, c'est-à-dire en tant que *marque grammaticale* (les *tiroirs* chez Damourette et Pichon : le passé composé, l'imparfait, le futur, etc.), et le temps *en tant que signifié*, c'est-à-dire en tant que *valeur sémantique*.

Pour rendre compte de cette distinction, lorsqu'elle est *nécessaire*<sup>8</sup>, nous ferons ici appel à une autre convention graphique : les notions *sémantiques* relatives au temps seront mises entre crochets alors que les *formes* du temps linguistique seront écrites normalement. Ainsi, pour désigner l'ensemble des formes temporelles linguistiques, nous parlerons des *temps* alors que, pour désigner le contenu temporel auquel sont censées renvoyer ces formes, nous parlerons plutôt des [*temps*]. Par extension, on écrira par exemple que le temps du présent peut renvoyer au [passé], etc.

Une fois ces précisions terminologiques avancées, il est maintenant possible de poser les questions qui nous semblent déterminantes : (i) y a-t-il un lien entre le [temps] et le Temps ? ; et, plus généralement, (ii) quelle est la nature du [temps] linguistique auquel sont censés renvoyer les temps ?

A ces questions, deux grands types de réponses ont été avancés, qui constituent autant de thèses qui s'affrontent : (i) les thèses du [*temps référentiel*] ; et (ii) les thèses du [*temps textuel*].



## 1.2.1 Les Thèses référentielles

### 1.2.1.1 La Thèse référentielle objective

En observant les différentes thèses proposées par les grammairiens et linguistes pour rendre compte du système verbal français, l'on constate que l'approche la plus traditionnelle et la plus répandue consiste à prendre les morphèmes temporels verbaux pour des signes ayant une valeur référentielle dénotative, des signes qui ont la faculté de situer les différents procès dans le Temps extra-linguistique, celui du monde 'objectif'.

Selon cette approche, une forme verbale quelconque aurait alors deux types de signifiés, l'un renvoyant au sens lexical du procès verbal, l'autre à la circonstance Temporelle de l'événement dénotée par ce procès.

J. Pinchon résume bien cette approche, qui note (1986 : 150) : « On a l'habitude de donner du temps notionnel ou temps chronologique une représentation spatiale qui traduit son caractère irréversible par un axe orienté sur lequel se place le point P figurant le présent qui partage ainsi l'axe en deux parties, l'une à gauche qui s'inscrit dans le passé, l'autre à droite qui évoque l'avenir. Même si l'on signale bien la différence de qualité qui existe entre le temps écoulé et le temps à venir, on est enclin à considérer qu'il y a par rapport au moment présent symétrie entre passé et futur. *La figuration du temps grammatical est calquée sur celle du temps notionnel*<sup>8</sup> et incite donc à penser que les moyens d'expression du temps reflètent cette symétrie. »

Cette citation de J. Pinchon - qui parle de temps grammatical et de temps notionnel - montre bien que cette approche n'use pas ni n'abuse de cette homonymie [temps] vs Temps, héritée des Grecs et des Latins, et que Weinrich tenait pour responsable de cette 'confusion', au mieux pour une preuve *e nomine*.

Pour traditionnelle et commune, cette optique est en effet défendue jusqu'à dans les théories temporelles les plus récentes et dans des langues où l'on distingue nettement entre les deux notions. « The basis of the discussion in the body of this book, note Comrie (1985 : 9), is that tense is grammaticalised expression of location in time. » La même hypothèse de départ est tenue par Ö. Dahl qui note (1985 : 103) : « Under the heading 'Tense categories' we treat those categories in the semantics of which time reference seems to be the primary dimension. »<sup>10</sup>

---

<sup>8</sup> Il va de soi que cette distinction n'est pas toujours nécessaire. Par exemple, lorsqu'on parle des valeurs d'un temps, il suffit de noter *valeurs temporelles* (au lieu de *valeurs [temporelles]*)...

<sup>9</sup> C'est moi qui souligne.

<sup>10</sup> Voir aussi Dahl (1995 a, b).

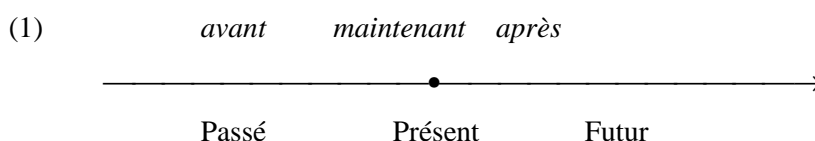
La question qui se pose alors est de savoir quels sont les arguments avancés pour soutenir l'hypothèse selon laquelle la catégorie linguistique du [temps] serait l'expression grammaticalisée d'une localisation Temporelle<sup>11</sup>.

Il nous semble que pour appuyer cette identification entre le [temps] et le Temps, on fait généralement appel à deux grands types d'arguments - qui ne sont d'ailleurs pas sans entretenir un rapport<sup>12</sup> - : (i) l'existence dans la langue de formes verbales qui semblent refléter les diverses *époques* du Temps chronologique que l'on a été amené à identifier notionnellement ; (ii) l'identification entre le rôle joué par les morphèmes temporels verbaux et le rôle joué par certains adverbes temporels.

### 1.2.1.1.1 Temps verbal et époques chronologiques

Pour argumenter l'identification entre le [temps] et le Temps, certains partisans de l'approche référentielle soulignent le fait qu'il existe dans la langue trois types de formes verbales qui semblent refléter directement les trois *époques* du Temps chronologique que l'on croit avoir par ailleurs identifiées notionnellement.

Ces trois tranches [temporelles] sont généralement définies par rapport à un centre constitué par le [présent] linguistique qui est lui-même considéré comme un « rapport de concomitance institué entre un acte de langage (*l'énonciation*) et un événement (*l'énoncé*) », selon l'expression de M. Wilmet (1988). Autrement dit, le centre axial du [temps] linguistique est lui-même déterminé par rapport au moment de la parole du sujet parlant ( $t_0$ ), ou, plus généralement, par rapport à la situation d'énonciation ( $Sit_0$ ), comme le suggère la figure familière suivante :



« Le présent linguistique, écrit Benveniste (1965(b) : 74), est le fondement des oppositions temporelles de la langue. Ce présent qui se déplace avec le progrès du discours tout en demeurant présent constitue la ligne de partage entre deux autres moments qu'il engendre et

<sup>11</sup> D'un point de vue strictement méthodologique, il nous semble en effet qu'il n'y a pas, *a priori*, lieu de prouver que le temps n'exprime pas du Temps, mais de prouver le contraire, c'est-à-dire le bien-fondé de cette identification [temps]-Temps.

<sup>12</sup> Il semble en effet que ce sont les adverbes temporels qui sont à l'origine de la tripartition du Temps en passé (adverbes de types hier, autrefois, etc.), présent (aujourd'hui, maintenant, etc.) et futur (demain, dans quelque temps, etc.).

qui sont également inhérents à l'exercice de la parole : le moment où l'événement n'est plus contemporain du discours, est sorti du présent et doit être évoqué par rappel mémoriel, et le moment où l'événement n'est pas encore présent, va le devenir et surgit en prospection. »

Cette attitude revient donc en fin de compte à considérer le [temps] linguistique - qui est, selon l'expression de Benveniste (op. cit. : 73) « organiquement lié à l'exercice de la parole » - comme une catégorie déictique. « Le point zéro, qu'on peut qualifier de 'centre déictique', note M. Herslund (1987 : 91), est le moment de parole, et les références temporelles qu'expriment les formes temporelles ne se comprennent que relativement à ce point zéro (...). Cela implique que les formes temporelles, comme les autres catégories déictiques, adverbes de lieu et de Temps, changent de signification avec le locuteur et sa localisation spatiale et temporelle : une forme temporelle, tout comme des mots tels que *maintenant* et *ici*, ne se comprend que par rapport au locuteur. »

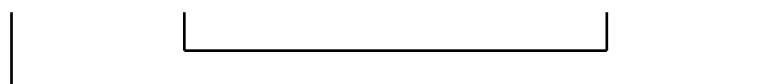
Ce point de vue est très commun et est notamment présent dans la quasi-totalité des grammaires scolaires<sup>13</sup>. Ainsi, par exemple, peut-on lire dans *le Bon Usage* (12<sup>e</sup> édition, 1988, § 1424, 709) le paragraphe suivant : « Par rapport au moment actuel - qui est le point de contact de la série des moments écoulés et de la série des moments à venir - un fait peut se situer, soit au moment où l'on parle : et c'est le temps *présent* ; - soit à un des moments écoulés : et c'est le temps *passé* ; - soit à un des moments à venir : et c'est le temps *futur* ».

Il ne faudrait pourtant pas croire que cette conception - historiquement la plus ancienne - soit dépassée puisque, selon les termes de M. Herslund ((1987 : 90), elle « est très vivante et se porte à merveille jusque dans les études les plus récentes » - même s'il la juge (op. cit. : 92) personnellement « hautement problématique ».

Cette belle unanimité cesse toutefois d'exister dès qu'il s'agit de déterminer le nombre de tranches temporelles (qui varient entre deux et trois) et la nature du temps central qui caractérise chacune d'entre elles.

Sans discuter ici en détail les différentes variantes proposées pour rendre compte du système temporel du français, l'on peut, en guise d'illustration, se contenter ici de signaler que, concernant le nombre de tranches temporelles, le point de vue ternaire, relié par la grammaire scolaire, et défendu par certains linguistes comme P. Imbs (1960) qui propose pour le français le schéma suivant :

(2)    *je chantais*    *je chantai*    *je chante*    *je chanterai*    *je chanterais*



<sup>13</sup> « L'indicatif présente une division achevée du temps en trois époques : passé, présent, futur », peut-on lire dans la *Grammaire Larousse du français contemporain* (1964 : 335).

a souvent été contesté dans d'autres travaux où l'on propose plutôt des systèmes temporels binaires (Damourette et Pichon, Wilmet, Zemb, Vet, etc.) soit en opposant les temps du passé aux temps du non-passé (le présent étant considéré, selon les travaux, soit comme un temps axial, soit au contraire comme non-marqué), soit en opposant les temps du présent (ou de l'*actuel* ou encore du *nunc*) aux temps du non-présent (ou de l'*inactuel*, ou encore du *tunc*)<sup>14</sup>...

Concernant la nature du temps central qui caractérise chacune des (deux ou trois) tranches, l'on constate le même désaccord. Ainsi, si Imbs (1960) ou Feuillet (1979), par exemple, considèrent que la tranche de passé s'organise autour du passé simple<sup>15</sup>, Vet oppose le présent à l'imparfait et met entre parenthèses le passé simple qui ne joue dans son système qu'un rôle secondaire. Le même type d'interrogation se pose à propos du futur : certains, en instaurant une opposition binaire [présent] vs [passé], considèrent le futur comme faisant partie du système du présent ; d'autres, au contraire, redonnent au futur un rôle fondamental en l'opposant au passé simple...

Quelle que soit la version retenue, plusieurs critiques peuvent être formulées à l'égard de cette approche référentielle déictique. « Beaucoup d'analyses du temps grammatical, note Lyons (1970 : 234), ont été faussées par l'hypothèse que la division naturelle du temps réel en passé, présent et futur, se reflète nécessairement dans le langage. »

« Mais le temps grammatical, ajoute-t-il (ibid.), admet diverses catégorisations. On a souvent dit que la directionnalité du temps existe dans la nature [...] ; mais ceci n'est pas forcément pertinent dans l'analyse du temps grammatical des différentes langues. Diverses catégorisations sont possibles. Le point zéro théorique pourrait être regroupé avec le passé, ce qui donnerait une dichotomie futur/non-futur, ou regroupé avec le futur, ce qui donnerait une dichotomie passé/non-passé. On pourrait avoir une autre dichotomie, présent/non-présent reposant sur la distinction entre « maintenant » et « non-maintenant » sans référence à l'écoulement du temps<sup>16</sup>. »

---

<sup>14</sup> Nous faisons ici abstraction des différentes variantes proposées selon la valeur sémantique accordée à chacune de ces tranches. Voir Confais (1990) et *infra*.

<sup>15</sup> P. Imbs (op. cit.) croit même pouvoir argumenter l'opposition FUT vs PS par des considérations morphologiques. Il note que, dans les verbes du premier groupe, le passé simple a acquis au singulier des terminaisons identiques à celles du futur : -ai, -as et -a. Le même type d'argumentation sera avancé quelques années plus tard par Lyons (1970) qui, proposant pour l'anglais un système binaire opposant le passé au non-passé, le justifie par des considérations morphologiques : le passé est présenté comme la forme marquée (cf. jump-ed) par rapport au présent, la forme non-marquée (cf. jump ou jumps)...

<sup>16</sup> Nous retenons de cette citation de Lyons simplement le fait que différentes catégorisations temporelles sont possibles dans les langues, parce que, à en croire Comrie (1985), et contrairement à ce qu'affirme Lyons, le système présent / non-présent n'existerait dans aucune langue. « Although there are some languages where there are similarities between the past and the future that are not shared by the present, note Comrie (1985 : 50), I am not aware of any example of a language which has a clear-cut system opposing non-present as a single category to present. [...] This would suggest a possible universal of tense systems : in a tense system, the time reference of each tense is a continuity. If this universal can be maintained in general, then it would exclude the possibility of discontinuous tenses ». Autrement dit,

Présentés autrement, les faits soulignés, à juste titre, par Lyons nous mettent en présence de deux critiques fondamentales que l'on peut formuler à l'égard de cette approche.

D'abord, le fait qu'existent, à côté de systèmes temporels ternaires, des systèmes binaires suffit à montrer que « si référence il y a, celle-ci est probablement moins "objective" - moins *dénotative* » (Confais (1990 : 131-132) que prévu. Autrement dit, l'existence de ces systèmes temporels binaires est en soi une preuve contre l'axiome de départ de l'approche référentielle qui semble voir dans le [temps] linguistique le reflet direct d'une temporalité extérieure.

Ensuite, comme le note Herslund (1987 : 91), toutes sortes de « nuances secondaires peuvent s'ajouter à la bi- ou tripartition fondamentales ; l'inventaire des formes temporelles peut être élargi par des distinctions d'ordre aspectuel, des distinctions entre un passé proche et un passé lointain, par des séries de formes composées (...), et ainsi de suite. » Or cela, nous semble-t-il, suffit à suggérer que l'éventuel rapport qui existerait entre le [temps] et le Temps ne serait pas aussi étroit que ce que croient les tenants de l'approche référentielle. Plus probablement, si les temps verbaux servaient à localiser les procès sur l'axe [temporel], ce dernier ne serait pas le reflet de l'axe Temporel mais ferait l'objet d'une restructuration et obéirait à une autre 'chronologie'...

Enfin, le deuxième axe critique renvoie aux cas de ce qu'on appellera ci-dessous *distorsion*<sup>17</sup> temporelle. Si les morphèmes temporels attachés aux verbes renvoyaient réellement à du Temps, comment expliquer le présent historique, l'imparfait hypocoristique, le futur renvoyant au présent, etc. ? Cet *etc.* est important : des possibilités illimitées de cas de ce genre se rencontrent dans les discours et récits les plus divers.

Pourrait-on alors continuer à en parler comme d'*anomalies* ? D'ailleurs, le pourrait-on encore, la thèse référentielle perdrait en tout cas son axiome de départ : elle serait désormais forcée d'admettre que les temps verbaux puissent exprimer autre chose que du Temps.

Il n'en est rien ! Plusieurs procédés (métaphore, ellipse, sens figuré, etc.) ont été proposés par divers grammairiens et linguistes pour rendre compte de ces distorsions. Leur idée de base est de soutenir qu'une forme verbale donnée dénote, d'abord et avant tout, une tranche particulière de Temps : c'est là que réside son sens premier ou essentiel. Si, donc, on se trouve en face d'un morphème temporel qui ne renvoie pas à la 'bonne' tranche Temporelle, si l'on ose

---

le [non-présent], étant coupé par le moment présent, ne pourrait pas constituer un continuum et serait ainsi exclu de tous les systèmes temporels des langues...

<sup>17</sup> La notion de *distorsion*, que nous empruntons à Milner (1989) et que nous avons rencontrée à plusieurs reprises dans le premier chapitre (distorsions catégorielle, argumentale, etc.), renvoie aux divers types d'écart entre le sens 'normal', prévisible, que devrait normalement avoir une forme temporelle et le sens effectivement constaté à l'occasion de telle ou telle occurrences. Le terme de *distorsion* qui nous semble intéressant se rencontre aussi chez G. Genette (1972) et chez Ch. Metz (1968, cité dans Genette (op. cit.)) dans un sens légèrement différent. Nous y reviendrons (cf. § 1.3. *infra*).

dire, il suffit de faire appel à l'un des procédés stylistiques possibles pour expliquer, souvent péniblement, parfois non sans habileté, cet 'écart'.

Il n'est pas exagéré de soutenir qu'aucun des travaux linguistiques référentialistes qui se proposent de rendre exhaustivement compte des emplois d'une forme verbale n'a pu s'épargner le recours à ce genre de procédés pour proposer une explication pour telle ou telle distorsions temporelles. Si l'on veut avoir une illustration intéressante (c'est-à-dire à la fois représentative de cette démarche et claire, car presque caricaturale), il suffit d'ouvrir *le Bon Usage* et l'on verra que Grevisse définit, souvent dans le premier paragraphe du chapitre, et non sans assurance, le sens premier d'une forme verbale, avant de rendre compte, dans les paragraphes suivants, des autres emplois qu'il présente comme secondaires ou 'stylistiques'<sup>18</sup>.

Pourrait-on faire l'économie d'une telle démarche ? Si l'on maintenait une conception strictement référentielle des temps verbaux, la réponse est non. Mais dans ce cas, il faudrait peut-être songer à proposer une explication homogène pour toutes les distorsions temporelles, et non pas, comme on le fait trop souvent, des solutions hétérogènes, *ad hoc*, occasionnelles, et qui ressemblent plus à des exercices de style qu'à de l'analyse linguistique.

Enjeu encore plus fondamental : il serait nécessaire d'intégrer ces distorsions aux cas plus généraux de polysémie, car, après tout, les morphèmes temporels font partie des signes linguistiques et devraient en conséquence susciter le même genre de traitement.

Nous reviendrons plus en détail sur toutes ces questions (cf. notamment les § 1.3). Pour l'instant, ce qui nous intéresse en premier chef, c'est de prouver que le recours à ces procédés, opéré dans une approche strictement référentielle, même s'il peut être payant dans un certain nombre de cas, n'est pas toujours valable et porte en lui le germe qui détruira la thèse référentielle.

Pour donner une illustration, nous prenons ici le cas du PR(ésent).

Même si l'on est d'accord avec la plupart des linguistes pour dire que la coïncidence parfaite entre le moment dénoté par le PR et le moment de la parole ( $t_0$ ) est extrêmement rare<sup>19</sup>, l'on peut accepter, momentanément et pour le besoin de la démonstration, l'analyse du PR dans

---

<sup>18</sup> On a naturellement quelquefois proposé pour les distorsions temporelles des explications beaucoup plus habiles que celles de Grevisse. C'est, entre autres, le cas de R. Martin (1981 & 1983) qui s'est proposé de rendre compte de l'emploi du futur d'incertitude qui renvoie au présent en faisant appel à la notion du futur ramifié...

<sup>19</sup> D'après la plupart des analyses, l'instantanéité de la période d'énonciation est considérée comme une idéalisation. La coïncidence parfaite entre l'événement exprimé par le présent et  $t_0$  n'est jamais réalisée, ou alors peut-être dans ce qu'on appelle le présent de 'reportage', comme dans l'exemple suivant que nous empruntons à Nef (1986) :

(i) (à la télévision, à l'occasion d'une transmission d'un match de football) : Platini marque un but - non ! La balle a rebondi sur la barre, mais il la reprend de volée - oui ! le but est marqué !

une approche strictement référentielle selon laquelle ce temps dénoterait le Présent du locuteur (nous faisons volontairement abstraction de l'ambiguïté d'une telle affirmation).

Or, même en faisant preuve de la plus grande coopération, nous sommes obligés de constater qu'une telle thèse est intenable à propos d'un certain nombre d'emplois du morphème du PR. Il suffit en effet d'examiner les exemples suivants - dont nous empruntons la plupart à Confais (1990) - pour s'apercevoir qu'aucun d'eux ne peut se combiner avec un adverbe dénotant le moment de l'énonciation, tel que *maintenant* :

(i) Le présent à *valeur de futur* :

- (3) (a) J'arrive tout de suite.
- (b) J'y vais demain.
- (c) L'été prochain, je pars au Viêt-nam.

(ii) Le présent *générique* (ou *panchronique*) : il s'agit d'un emploi que l'on rencontre dans des énoncés toujours valables, véhiculant une vérité générale, comme, par exemple, les définitions ou les proverbes :

(4) Un chat est un mammifère.

(iii) Le présent *historique*<sup>20</sup> :

(5) Clemenceau fit aussitôt sentir sa terrible autorité ; le 11 décembre, il demanda l'ouverture de poursuites contre Malvy et Caillaux [...] ; on fait la chasse aux "embusqués" ; la censure est renforcée [...] <sup>21</sup>.

(iv) Le présent *de résumé* : pour résumer le contenu d'une oeuvre de fiction (roman, film, etc.), le recours à ce type de présent est généralement considéré comme obligatoire :

(6) Georges, qui aime Hélène, apprend que celle-ci est la demi-soeur de son cousin Maurice, lequel ne le sait pas encore.

---

<sup>20</sup> Certains linguistes distinguent nettement le présent historique du présent narratif. Pour Confais (cf. 1990 : 172-173), par exemple, le présent narratif n'est pas nécessairement inséré dans un texte marqué [passé] par une *forme verbale*, ce qui constitue en revanche une condition *sine qua non* à l'emploi du présent historique...

<sup>21</sup> Christian & Arlette Ambrosi, *La France 1870-1975*, (1976 : 131), cité par Confais (1990).

(v) Le présent *encyclopédique* : même s'il est en concurrence avec le PS, il ne faut pas identifier ce présent au présent historique, puisqu'il s'agit ici non pas de raconter une histoire mais d'informer :

(7) 6 juin 1944 : Les troupes alliées débarquent en Normandie.

(vi) Le présent des *titres de presse* :

(8) Excédé par le bruit, un retraité tire sur un groupe de jeunes.

Comme le note Herslund (1987 : 93), des exemples de ce type « n'ont rien d'exceptionnel, bien au contraire : ils appartiennent tous à la langue standard. On ne peut les écarter sous prétexte qu'il s'agit d'exceptions [...]. Ce sont des emplois de formes temporelles tout à fait normaux et ils exigent, comme tous les phénomènes grammaticaux centraux, une explication. » Or, dans aucun de ces exemples, il n'est possible d'ajouter un adverbe tel que *maintenant*. C'est que, nous semble-t-il, le morphème du présent ne renvoie pas ici à une tranche Temporelle qui coïnciderait avec  $t_0$ , le moment de l'énonciation.

Certes, la thèse référentielle peut essayer de récupérer les emplois du présent historique, du présent narratif et, à la rigueur, du présent de la presse, en invoquant les fameux 'emplois stylistiques' : dans chacun de ces emplois, dit-on, le locuteur vise à faire revivre le procès en question dans l'imagination des interlocuteurs. Le [présent] ne serait pas ici un vrai Présent chronologique, mais une sorte de Présent "figuré". Certains linguistes ont même essayé de récupérer, grâce à des procédés de ce type, le présent générique. Ce présent, avancent-ils, est possible justement parce que l'instant  $t_0$  appartient à l'ensemble des instants pendant lesquels le procès en question est valable (une vérité générale est toujours valable, donc y compris à l'instant  $t_0$ )...

En revanche, les emplois du présent encyclopédique et du présent de résumé semblent rebelles à ce type d'explication. Et quand bien même il serait possible de tenter une telle explication, il n'en demeure pas moins vrai que le présent ne renvoie pas systématiquement au Présent, loin de là.

L'on peut donc avancer avec Confais (1990 : 170) que tous ces emplois, et beaucoup d'autres encore, ont comme caractéristique déterminante « de défier l'axiome premier de la thèse du temps référentiel. En effet, dans aucun de ces exemples, le temps incriminé ne concorde avec le moment "objectif" par rapport auquel le contenu est valable ».



### 1.2.1.1.2 Référence verbale et référence adverbiale

Selon Confais (1990), pour appuyer leur axiome de départ selon lequel les temps verbaux renverraient au Temps, les tenants de l'approche référentielle font généralement appel (à la place ou en plus des arguments avancés dans le paragraphe ci-dessus) à une identification entre le rôle des morphèmes temporels verbaux et le rôle que peuvent jouer certains adverbes et locutions adverbiales temporels à fonction circonstancielle.

Autrement dit, l'argument principal de cette identification entre le [temps] et le Temps demeure cette autre identification entre le [temps] auquel renvoient les formes verbales et le [temps] auquel renvoient certains adverbes temporels.

Or, les adverbes temporels en question sont considérés eux-mêmes comme servant simplement à répondre à la question *quand ?* a lieu tel ou tel événements. Cela revient à considérer que le [temps] auquel renvoie l'adverbe temporel n'est autre que le Temps chronologique, c'est-à-dire ce même temps qu'on a l'habitude - remontant au moins à Aristote - de découper en trois *tranches* - ou *époques* - : le passé, le présent et le futur.

Pour s'en convaincre, il suffit d'ouvrir par exemple *le Bon Usage* pour s'apercevoir que Grevisse (1988) fait appel aux exemples suivants pour illustrer respectivement le fonctionnement-type du présent, du passé simple et du futur :

- (9) (a) *J'écris en ce moment*
- (b) *Je me trouvai l'autre jour dans une compagnie où...*
- (c) *Je vous paierai demain*

Puisque ce rapprochement entre la référence temporelle adverbiale et la référence temporelle verbale constitue le principal argument de cette approche, il convient de le discuter en détail.

D'abord, force est de constater qu'il y a des adverbiaux indéterminés (de types *un jour*, *toujours*) qui ne semblent pas renvoyer à une tranche particulière de Temps. Devrait-on leur réserver un traitement spécial pour expliquer cette indifférence qui les caractérise par rapport aux tranches Temporelles, ou, au contraire, devrait-on imaginer l'existence de formes verbales 'indéterminées'<sup>22</sup>, qui ne renvoient pas à une tranche Temporelle en particulier ?

Il nous semble que, quelle que soit par ailleurs la solution choisie, reconnaître l'existence de ces formes (verbales ou adverbiales) indéterminées Temporellement revient au moins à avouer que les temps n'expriment pas toujours du Temps. Dans ce cas, il serait

---

<sup>22</sup> Le présent générique, et lui seul nous semble-t-il, se prête bien à ce type d'explication en ce qui concerne l'adverbe toujours.

nécessaire de se poser une autre question : qu'est-ce que peut exprimer une forme temporelle à la place (ou à côté) du Temps ?

Ensuite, il convient de déterminer avec plus de précision l'identification fonctionnelle supposée entre les adverbiaux temporels et les formes verbales. Ces deux types de signes jouent-ils exactement le même rôle ?

Il semble bien que non. Non seulement le principe d'économie devrait en principe exclure qu'une langue puisse ainsi admettre une telle redondance systématique, mais, en outre et surtout, les faits eux-mêmes semblent aller à l'encontre d'une telle hypothèse. Une même forme verbale peut en effet se combiner avec plusieurs adverbiaux temporels, comme le suggèrent les exemples suivants :

- (10) (a) Hier, je suis parti au cinéma.  
(b) La semaine dernière, j'ai reçu la visite d'un ami.  
(c) J'ai passé mon bac il y a huit ans

Pour expliquer des exemples de ce type, on a quelquefois parlé de *distribution sémantique des rôles*. Les adverbes sont en effet souvent présentés comme précisant une première distinction Temporelle opérée 'grossièrement' par la forme verbale. Cette dernière renverrait à une tranche Temporelle et l'adverbe viendrait délimiter davantage l'intervalle du Temps pendant lequel a lieu l'événement en question. Ainsi, dans les exemples (10) ci-dessus, le passé composé (PC) situerait les événements dans la tranche du Passé sans autre précision, tandis que les adverbiaux temporels *hier*, *la semaine dernière* et *il y a huit ans* viendraient dater, avec une plus grande précision, les différents procès.

Cette thèse, à première vue plausible, n'est pas sans susciter plusieurs commentaires critiques.

D'une part, il existe des cas, contraires, où c'est justement la forme verbale qui semble préciser le sens de l'adverbial temporel. C'est le cas, par exemple, de l'adverbe *un jour* qui est ambigu et ne permet pas, à lui seul, de situer l'événement sur l'axe Temporel. Il acquiert ainsi un sens Temporel particulier selon que la forme verbale renvoie au [passé] ou au [futur] :

- (11) (a) Un jour, j'irai au Viêt-nam.  
(b) Un jour, je suis allé au cinéma, et là, ...

Il conviendrait donc d'expliquer pourquoi les temps verbaux sont tantôt plus précis, tantôt moins précis que les adverbes, et surtout de proposer un cadre théorique adéquat qui permette de gérer ces variations<sup>23</sup> ...

---

<sup>23</sup> Cf. par exemple Wunderlich (1970, cité par Confais) et les critiques de Confais (1990).

D'autre part, surtout, jusqu'à là, nous n'avons envisagé que les cas où il y a homogénéité sémantique entre le Temps de l'adverbe et celui du morphème temporel ; et il suffirait, si tel était toujours le cas, de construire un modèle théorique adéquat pour que la plupart de nos interrogations posées ci-dessus trouvent des réponses. Mais il arrive qu'il y ait une contradiction entre la tranche Temporelle dénotée par le morphème temporel du verbe et celle qui est dénotée par l'adverbe. Si l'on continuait à avancer que l'adverbe précise la référence Temporelle du verbe, il faudrait proposer une explication satisfaisante<sup>24</sup> pour les cas - extrêmement nombreux - de ce que nous appelons ici *distorsion temporelle*.

Il suffit en effet de consulter les grammaires de référence pour s'apercevoir que cinq des six<sup>25</sup> possibilités théoriques de contradiction entre la référence verbale et la référence adverbiale sont sinon attestées, du moins entièrement plausibles.

Il y a d'abord les cas où un adverbe renvoyant au Passé se combine avec un verbe au présent :

- (12) Tu te rends compte : hier soir, le patron *m'appelle* et exige que je vienne immédiatement au bureau pour vérifier les comptes ! (Confais)

Il y a ensuite les cas où un adverbe renvoyant en principe au Présent est employé avec une forme verbale du passé, et non seulement l'imparfait, mais également le passé simple :

- (13) (a) Le duc d'Enghien venait de perdre sa fille Anne, âgée de quatre ans. Il *perdait* aujourd'hui son fils Henri, âgé de trois ans. (Gérard-Gailly, *Madame de Sévigné- Lettres*, t. 1, 1954 ; cité par M. Vuillaume (1990 : 113).

---

<sup>24</sup> Wunderlich (1970), cité par Confais (1990), propose une explication grâce à sa 'règle de métaphorisation'. D'autres linguistes considèrent que l'adverbe 'neutralise' le temps verbal. Préciser ou neutraliser ? Il est certainement difficile de proposer une explication homogène qui puisse rendre compte de toutes les données qui sont à la fois très diverses et fort complexes.

<sup>25</sup> Nous avons à un moment pensé qu'il était possible de trouver une combinaison entre un adverbe exprimant le Passé avec le temps futur, comme dans l'exemple suivant :

(i) Beaucoup plus tard, en 1862, en ce même oratoire, Montalembert, M. de Falloux, M. Cochin, M. Foisset *recevront* un jour la communion des mains de l'évêque d'Orléans. (P. de La Gorce, *Au temps du Second Empire*, cité par Grevisse).

Sauf que cet exemple ne nous semble plus maintenant entièrement satisfaisant : il ne permet que très approximativement (voire ne permet pas) d'illustrer l'idée que nous voudrions souligner, à savoir la combinaison d'un adverbe exprimant le passé avec un temps futur. L'adverbe *en 1862* n'exprime en effet en soi ni le passé, ni le futur. Plus précisément ce circonstanciel ne prend sa valeur de [passé] que par rapport à la séquence narrative globale. Quant à l'apparition du temps de futur, elle est due en l'occurrence plutôt à l'adverbe *beaucoup plus tard*...

Ceci dit, il nous semble que la difficulté de trouver des exemples de ce type ne provient pas de l'impossibilité absolue d'employer un temps futur dans un contexte de Passé - les exemples du futur 'narratif' étant abondants -, mais plutôt de la difficulté d'employer un adverbe de passé dans un contexte prospectif...

- (b) En ce moment on *vint* dire au roi qu'un corps français pille ses bagages [...]. (Michelet) (cité par Grevisse)
- (c) Aujourd'hui, personne ne lui *adressa* la parole ; sa présence était comme inaperçue et pire encore. (Stendhal, *Le Rouge et le Noir*, Gallimard, 1972 : 421).

Ce même type d'adverbe peut aussi, quoique plus rarement, se combiner avec un temps futur :

- (14) A présent, tout *ira* mieux.

Il y a enfin, les cas où un adverbe renvoyant au Futur se combine avec une forme verbale du présent ou du passé :

- (15) (a) Le mariage *a lieu* dans trois jours. (Gide)
- (b) Alors, sautant plusieurs lignes, elle aperçut : « Dans vingt-quatre heures pour tout délai. » Quoi donc ? « Payer la somme totale de huit mille francs. » [...] Que faire ? ... *C'était* dans vingt-quatre heures ; demain !<sup>26</sup>

En bref, les rapports entre les adverbes temporels et les formes verbales nous semblent fort complexes et beaucoup trop hétérogènes pour servir d'axiome de départ.

Pour conclure la présentation critique de la thèse référentielle, nous sommes tentés de dire qu'au-delà des difficultés théoriques qu'il y a à voir dans le [temps] linguistique l'expression d'une chronologie Temporelle objective, les données elles-mêmes - toutes les variétés de la distorsion temporelle - semblent aller à l'encontre de l'axiome fondateur de cette approche...

Certains linguistes, convaincus que l'approche référentielle n'est désormais plus récupérable, ont abandonné l'idée que les temps puissent renvoyer à du Temps (extra-linguistique) : « sous peine de prévoir une longue liste de désignés pour chaque marque temporelle » (Schanen 1981 : 117, cité par Confais), l'inadéquation trop fréquente entre les morphèmes temporels et le Temps auquel ils sont censés renvoyer devrait pousser certains à défendre une thèse différente. Ce n'est plus à du Temps extra-linguistique que les temps renvoient, mais à une espèce de temps subjectif ou privé... La thèse référentielle est remplacée par la thèse du [temps subjectif].

---

<sup>26</sup> Flaubert, *Madame Bovary*, G-F, 1966 : 314.

### 1.2.1.2 La thèse subjective<sup>27</sup>

En réalité, on peut appeler, dans un sens large, *subjective* toute démarche qui vise à définir et expliquer les formes temporelles sans invoquer la temporalité extra-linguistique du monde. Mais, suite à Confais (1990), nous lui donnerons ici une signification précise : il s'agit de la démarche qui vise à expliquer l'emploi des temps grâce à la notion du *temps subjectif*, qu'il s'agit maintenant d'expliquer.

Au lieu de considérer l'ambiguïté référentielle des temps verbaux comme un phénomène contraignant, comme le fait l'approche référentielle, la thèse subjective des temps la considère, au contraire, comme tout à fait normale, voire banale. C'est que, selon cette conception, les temps verbaux, même s'ils continuent à véhiculer une information temporelle, cessent de renvoyer à un Temps objectif et extra-linguistique pour exprimer un autre type de temporalité : le temps individuel et subjectif du locuteur. Dès lors, les formes temporelles ne servent plus à situer les procès dans le Temps objectif du monde, mais à situer la conscience qu'en a le locuteur, ou plutôt l'énonciateur puisque ici, l'on n'a plus affaire à une personne physique parlant et servant par la même à découper le Temps en Tranches par rapport à son  $t_0$ , mais à un locuteur s'impliquant subjectivement dans son dit et qui, en fonction de l'attitude qu'il peut avoir, instaure un autre 'découpage', subjectif : l'énonciateur, en parlant, peut faire vivre le Passé comme [présent] et le Présent comme [passé] selon la conscience qu'il a du Temps. Les temps « sont d'abord des vecteurs non du procès, mais de l'énonciateur », écrit Schanen (1981 : 119, cité par Confais).

Il convient maintenant de discuter la thèse des temps subjectifs. Constatant l'échec de l'approche référentielle pour rendre compte d'un certain nombre d'emplois 'anormaux', les partisans de l'approche subjective remplacent le Temps objectif par un temps subjectif dont le seul maître reste le locuteur lui-même. L'axiome de l'interchangeabilité des temps (dont l'origine est le libre choix du locuteur) permet ainsi de rendre 'normaux' des emplois 'anormaux'. Autrement dit, l'avantage explicatif de la thèse subjective consiste à ne pas avoir le besoin d'expliquer. Ce qui est, certes, habile, mais encore insuffisant. Il faudrait expliquer, entre autres, pourquoi le locuteur choisirait par exemple le PR pour parler d'un procès passé.

Si la thèse du temps subjectif signifie simplement qu'on cesse de parler de temporalité objective pour poser une temporalité *cognitive* ou *psychologique* individuelle, on se retrouve confronté face aux mêmes problèmes qu'on a rencontrés avec la thèse référentielle. En effet, il ne suffit pas de dire, pour expliquer les distorsions temporelles, que le temps est subjectif pour que tous les problèmes se trouvent résolus. Il faudrait aussi déterminer la valeur de chaque

---

<sup>27</sup> Cette thèse se rencontre surtout dans le domaine allemand. Mais il nous semble intéressant de la présenter rapidement à la fois à titre préventif et aussi parce qu'elle se rencontre occasionnellement lors

forme temporelle, ce que tout le monde ne fait pas<sup>28</sup>. Et ceux qui le font rencontrent des difficultés analogues à celles que l'on a exposées à propos de la thèse référentielle.

Prenons l'exemple des différents emplois du PR vus ci-dessus. Si la thèse des temps subjectifs paraît tout à fait capable de proposer des explications plausibles à propos d'un certain nombre d'emplois du présent (notamment le présent historique et (ou) le présent narratif), elle demeure loin de pouvoir récupérer tous les emplois. Ainsi, est-il difficile de dire, à propos du présent encyclopédique ou du présent de résumé, que le locuteur, par un effort d'imagination, revit et fait revivre l'événement passé comme présent, comme faisant partie de sa "conscience d'actualité" (Brinkmann, cité par Confais, 178)...

D'autre part, il faudrait nous préciser si la thèse du temps subjectif reconnaît, ou non, l'existence d'un quelconque système temporel. Autrement dit, le libre choix du locuteur, qui est à la base de toute cette thèse subjective, a-t-il de limites ? Si oui, de quelle nature sont-elles ?

Certains linguistes, dont Faucher (1967), sont tentés de poser ces limites à l'intérieur du système temporel lui-même en distinguant entre deux types de formes verbales selon qu'elles sont 'subjectives' ou 'objectives' (par exemple, PR/IMP vs PS). Cela signifierait-il que l'imparfait, par exemple, n'a aucune temporalité propre et peut, selon la seule volonté du locuteur, et indépendamment de tout autre paramètre, renvoyer à n'importe quelle tranche Temporelle ? La thèse serait dans ce cas intenable !

Selon Confais, Schanen (1981) pose une limite de principe : à côté du [temps-Histoire], les formes temporelles peuvent renvoyer au [temps subjectif]. Il note (1981 : 115) qu'une forme verbale « peut représenter [...] soit un intervalle réel, historique, soit un point ou intervalle imaginaire ». Il reste à savoir la nature du lien entre ces deux temporalités...

Feuillet (1979), quant à lui, prétend que le locuteur est capable d'intégrer dans sa sphère d'énonciation n'importe quelle tranche Temporelle. Mais il ajoute la condition suivante : il faut que soit indiquée, d'une manière ou d'une autre, soit explicitement, soit implicitement grâce à la situation de l'énonciation, la temporalité objective. Les limites sont donc, selon lui, essentiellement de nature 'pragmatique', au sens large du terme.

Son point de vue, me semble-t-il, est proche de Confais qui, constatant l'impossibilité de mettre au présent une phrase comme la suivante :

(16) Nous le saurons dans un instant.

---

de l'explication de certaines distorsions temporelles du français.

<sup>28</sup> On a même noté, chez certains linguistes et grammairiens, le recours occasionnel à la thèse des temps subjectifs pour sauver une conception strictement référentielle. Selon eux, le présent, par exemple, dénote le présent chronologique, celui-là même où se trouve et parle le locuteur. Mais, pour expliquer le présent historique, ils nous expliquent que le locuteur revit et/ou fait revivre, subjectivement, l'événement passé...

se demande (1990 : 177) pourquoi le locuteur, s'il était vraiment seul maître de "son" temps, est incapable d'intégrer l'énoncé précédent dans sa sphère d'énonciation.

Il écrit (op. cit. : 177-178) :

« Il y a manifestement des conditions contextuelles qui font qu'on ne peut pas mettre n'importe quelle phrase à n'importe quel temps, et la thèse du "temps subjectif" n'échappe pas plus à ce problème que celle du "temps objectif", même si le problème est inversé ».

Le problème est effectivement inversé dans le sens où la thèse objective est incapable de donner une explication satisfaisante aux distorsions temporelles, c'est-à-dire à la possibilité qu'une forme verbale puisse renvoyer à une autre tranche Temporelle que celle qu'elle doit 'normalement' dénoter ; alors que la thèse subjective est incapable d'expliquer pourquoi, s'il y avait vraiment libre choix du locuteur, l'on ne peut pas mettre n'importe quelle phrase à n'importe quel temps<sup>29</sup>.

Aussi, sommes-nous d'accord avec Confais lorsqu'il affirme que si l'on garde l'idée première selon laquelle les temps servent à "dater", la thèse subjective n'apporte presque rien de nouveau. En effet, que l'on situe les procès par rapport à une chronologie objective ou que l'on soutienne, comme le fait, paraît-il, Schanen (1981 : 114, cité par Confais), l'hypothèse d'un « temps intériorisé de la conscience du locuteur », l'on est confronté à un certain nombre d'emplois rebelles qu'il n'est pas aisé d'expliquer. La thèse subjective des temps est aussi peu capable d'épuiser toute la temporalité des formes verbales que la thèse objective. Cela a poussé certains linguistes à abandonner toute conception référentielle - objective ou subjective - des temps verbaux. L'on commence ainsi à introduire une nouvelle dimension dans l'analyse des temps verbaux : la dimension pragmatique ou la dimension *textuelle*, au sens large, inaugurée par Benveniste (1959, reproduit dans Benveniste 1966).

### 1.2.2 Les théories textuelles

Ces théories ont en commun d'introduire, dans l'analyse des temps verbaux, une nouvelle dimension pragmatique. Indépendamment de la dénotation temporelle qu'ils peuvent (Benveniste) ou non (Weinrich) avoir, les formes temporelles apparaissent (aussi) comme marqueurs de types d'énonciation. Cette voie a été inaugurée par Benveniste, dès 1959, dans son célèbre article, « les relations de temps dans le verbe français », et n'a pas cessé depuis d'influencer toute une génération de linguistes.

---

<sup>29</sup> Pour une critique plus précise de l'approche des temps subjectifs, nous renvoyons à Confais (1990) qui discute notamment la thèse de Brinkmann (1962), l'un des premiers fondateurs de cette approche. Cette discussion ne nous intéresse pas ici directement, puisque la théorie de Brinkmann, même si elle prétend pouvoir se généraliser et s'appliquer au français, prend comme point de départ l'analyse des formes verbales allemandes.

Vu l'importance considérable de cet article, il nous semble nécessaire d'en rappeler les grandes lignes, avant d'exposer la théorie de Weinrich, qui est la seule théorie véritablement textuelle.

### 1.2.2.1 Le système de Benveniste

Constatant que l'optique 'traditionnelle' voit le passé composé (PC) et le passé simple (PS) comme deux variantes de la même forme temporelle ne se distinguant que selon la nature du registre (oral ou écrit), Benveniste (1966, I, chapitre XIX) se demande pourquoi ces deux registres ne divorceraient que sur ce point précis du système temporel. Il serait, dit-il en substance, curieux que cette différence supposée ne s'étende pas à d'autres formes parallèles, comme, par exemple, le futur simple et le futur composé qui semblent s'opposer formellement de la même manière.

Constatant d'autre part qu'il est difficile de décrire l'opposition PC/PS en termes strictement temporels ou aspectuels, il a été amené à poser l'existence d'une distribution complémentaire entre deux systèmes, ou plans, d'énonciation : l'*histoire* et le *discours*.

Il définit l'énonciation historique, qui est aujourd'hui réservée à l'écrit, par deux caractéristiques essentielles : (i) l'exclusion de toute intervention de la part du locuteur dans le récit ; et (ii) l'appartenance des événements racontés à la tranche du Passé.

Plus précisément, dans un récit historique canonique, il ne devrait y avoir ni les première et deuxième personnes<sup>30</sup>, ni de formes temporelles renvoyant aux tranches Présent et Futur. « L'énonciation historique, précise Benveniste (op. cit. : 239), comporte trois temps : l'aoriste (= passé simple ou passé défini), l'imparfait (y compris la forme -rait dite conditionnel), le plus-que-parfait. Accessoirement, d'une manière limitée, un temps périphrastique substitut de futur, que nous appellerons le prospectif. »

Cela revient à considérer l'énonciation historique comme correspondant à une attitude objective et impersonnelle où le domaine discursif, caractérisé par la présence du locuteur et des temps déterminés par rapport à  $t_0$ <sup>31</sup>, est totalement absent.

Quant au plan du discours, qui ne comporte pas seulement des discours oraux mais aussi certains discours écrits (correspondance, mémoires, théâtre, etc.), il est défini comme le plan qui nécessite la présence d'un locuteur et d'un auditeur. Si les formes personnelles, c'est-à-dire le *je* et le *tu*, y sont nécessaires, la troisième personne, le *il*, n'est pas pour autant exclue.

---

<sup>30</sup> « Nous définirons le récit historique, note Benveniste (op. cit. : 239), comme le mode d'énonciation qui exclut [...] l'appareil formel du discours [...]. On ne constatera donc dans le récit historique strictement poursuivi que des formes de "3<sup>e</sup> personne". »

<sup>31</sup> A l'exception, nous dit Benveniste, du présent 'intemporel' qui peut être employé dans un récit historique.



Concernant la caractérisation du discours en fonction des formes verbales qu'il admet, Benveniste précise que si certains temps - l'imparfait (IMP), le plus-que-parfait (PQP) et le conditionnel (COND)<sup>32</sup> - peuvent à la fois appartenir au récit et au discours, l'instance du discours peut être définie d'une part par l'exclusion du passé simple, et, d'autre part - quoique d'une façon plus lâche -, par les trois temps du présent, du futur et du passé composé qui, même s'ils ne sont pas totalement exclus du récit historique, jouent dans le discours un rôle prépondérant.

Ce qui caractérise donc essentiellement le discours, c'est la présence du locuteur dans son dit, avec toute sa subjectivité et sa volonté d'influencer l'auditeur. Les temps centrés autour du PR ne sont donc ici qu'une manifestation formelle de cette attitude subjective...

Même s'ils n'ont pas toujours adopté ce système temporel tel quel<sup>33</sup>, beaucoup de linguistes s'en sont inspirés et la distinction entre les deux plans *discours vs histoire* revient régulièrement - sous une forme ou une autre - pour expliquer certains problèmes inextricables, notamment l'opposition PS / IMP et l'opposition PS / PC.

La critique la plus importante de ce système viendra de Weinrich (1973) qui, tout en soulignant à plusieurs reprises l'impact décisif du système de Benveniste sur son propre travail, le critique sévèrement<sup>34</sup>.

La première critique avancée par Weinrich ne s'adresse pas particulièrement à Benveniste, mais à toutes les analyses référentielles des temps verbaux. Pour Weinrich, les temps sont des marques *obstinées*, c'est-à-dire qu'ils sont systématiquement répétées dans le texte. Si leur signification, dit-il en substance, était de situer chronologiquement les événements, il n'y aurait pas besoin de les répéter ainsi, puisque cela reviendrait à répéter exactement la même information temporelle dans plusieurs phrases consécutives. Or, poursuit-il, la langue, selon le principe d'économie, ne fonctionne jamais ainsi. Dans une lettre, par exemple, on indique une seule fois, au début, la date et le lieu de notre correspondance. Et tant qu'on n'a pas indiqué une autre date et/ou un autre lieu qui viendrait(en)t *neutraliser* les premiers, le destinataire comprend aisément que la première date reste valable pour toute la lettre.

---

<sup>32</sup> Sur ce point, voir aussi Le Guern (1986).

<sup>33</sup> Ainsi, par exemple, loin de remettre en cause le système de Benveniste, D. Cohen (1989 : 84) souligne simplement la nécessité d'« ajouter l'instance de la constatation atemporelle où se manifestent les énoncés généraux qui peuvent faire partie du récit comme du discours et l'instance "prophétique" pour le discours prédictif, qui n'est souvent qu'un récit translaté dans le futur. »

<sup>34</sup> Weinrich fait à propos de Benveniste la constatation - sévère et néanmoins fondée - suivante (1973 : 62) : « Il [= Benveniste] me paraît avoir échafaudé toute sa théorie du temps dans le but essentiel d'expliquer la disparition du Passé simple, dans le français écrit ; il y parvient d'ailleurs. Mais cela l'amène à inclure dans sa théorie une série d'ambivalences et d'interférences qui en compromettent l'application à d'autres langues. Il me semble plus juste d'expliquer le destin d'une forme temporelle en la rapportant à l'ensemble du système, plutôt que d'élucider tout le système en fonction d'une seule forme temporelle. »

Or, si les temps verbaux sont des marques obstinées, il faudrait en conclure en toute logique que leur but n'est pas d'indiquer une quelconque date. Pour Weinrich, tout comme les pronoms, autres marques obstinées selon lui, les signes temporels, loin de situer les événements sur un axe chronologique, servent fondamentalement au décodage textuel en établissant des relations interphrastiques.

Le temps chez Weinrich fonctionne comme un *signal* qui sert à indiquer au destinataire quelle attitude pragmatique de réception il doit prendre face au texte qu'il reçoit. Autrement dit, et en cela Weinrich non seulement rejoint l'analyse de Benveniste mais en donne une lecture beaucoup plus orthodoxe, les temps servent essentiellement à indiquer au destinataire si le texte qu'il a à décoder doit être pris pour du discours ou pour du récit.

On en arrive ainsi à la deuxième grande critique formulée par Weinrich à l'égard du système de Benveniste. Chez ce dernier, seul le PS semble *vraiment*<sup>35</sup> avoir un statut définitoire du récit (par sa présence) et du discours (par son absence). Les autres temps, même s'ils ont leurs préférences, peuvent selon Benveniste appartenir indifféremment à l'un ou à l'autre des deux plans. Pour Weinrich, au contraire, les temps doivent être distingués selon leur appartenance au discours ou au récit. « Si je suis reconnaissant à Benveniste de sa distinction entre deux groupes temporels, note-t-il (1973 : 62), je ne retiendrai [...] ni les doubles fonctions, ni les restrictions combinatoires. Dans ma conception, un seul et même temps ne pourra jamais appartenir à la fois au groupe du commentaire (que l'on peut sans doute rapprocher du "discours" de Benveniste) et au groupe du récit (peut-être comparable à ce qu'il appelle l'"histoire"). » Weinrich va ainsi jusqu'à définir les deux instances isolées en fonction des formes verbales que chacune d'entre elles admet.

La troisième critique que Weinrich adresse à Benveniste consiste à remettre en cause le marquage des plans énonciatifs par les personnes. « Je n'admettrai pas qu'un temps puisse passer d'un groupe à l'autre selon la personne avec laquelle il se combine », écrit-il (op. cit. : 62). Même s'il admet que la troisième personne est beaucoup plus employée dans le récit que dans le discours, Weinrich abandonne ce critère de distinction en avançant essentiellement un argument qui est en rapport direct avec le traitement qu'il réserve à l'imparfait, et paraît de ce fait discutabile, au mieux interne<sup>36</sup>...

---

<sup>35</sup> L'on hésite à donner au PR (avec le FUT et le PC) ce statut définitoire. D'abord, parce que Benveniste reconnaît lui-même (op. cit. : 239) une exception à l'appartenance du PR au plan discursif (le présent intemporel) : même s'il juge cette exception "très rare", elle nous paraît suffisante pour remettre en cause le statut définitoire du PR. Ensuite, Benveniste a volontairement négligé certains cas de distorsions temporelles, notamment le présent historique et le futur narratif, ainsi que le passé composé qui peut, dans certains cas, être employé comme équivalent du passé simple...

<sup>36</sup> Considérant l'imparfait comme temps du récit, et non comme appartenant indifféremment au discours ou au récit comme chez Benveniste, Weinrich dit en substance que s'il était vrai que les temps narratifs (qui appartiennent au récit) attireraient la 3<sup>e</sup> personne, il faudrait que ce critère se vérifie non seulement

Pour évaluer ces différentes critiques, il est maintenant nécessaire de présenter la théorie de Weinrich.

### 1.2.2.2 Le système de Weinrich

L'un des piliers de la théorie weinrichienne des temps est son refus de considérer la phrase comme le domaine pertinent de l'analyse temporelle en linguistique. « Mais d'où tient-on le bien fondé d'une telle conception, s'écrie-t-il (1973 : 11) ? Je ne vois nulle part d'arguments incontestables justifiant le sort privilégié ainsi fait à la phrase. Elle n'est au contraire ni la plus petite ni la plus grande unité d'une production linguistique ; rien de plus qu'une unité de taille moyenne située quelque part entre le texte et les phonèmes. » Ceci l'amène à défendre une linguistique *textuelle* dont les analyses ont comme point de départ le *texte*<sup>37</sup>.

Le deuxième pilier de la théorie de Weinrich est son refus catégorique de considérer que les temps verbaux expriment du Temps. Cet axiome premier a comme source la distinction qu'il instaure entre les marques *obstinées*, dont les temps verbaux en font partie, et les marques *non obstinées* dont font partie les indications de Temps, comme les *dates* et les *adverbes* de Temps.

Une fois ces deux piliers théoriques admis, Weinrich avance, par hypothèse, l'existence en français de deux groupes de temps verbaux qui s'opposent entre eux selon une perspective appelée par lui *attitude de locution*.

Le premier groupe - celui des temps *commentatifs* - comporte le PR, le PC et le FUT, trois temps qui se rencontrent dans les textes commentatifs, c'est-à-dire des textes qui semblent avoir des affinités avec un certain nombre de thèmes comme, par exemple, les sujets scientifiques, les discours politiques, et les dialogues dramatiques, etc.

Le second groupe - celui des temps *narratifs* - comporte le PS, l'IMP, le PQP et le COND et se rencontre dans les textes narratifs, c'est-à-dire des textes qui semblent privilégier un autre type de thèmes comme, par exemple, le récit des événements d'une vie, le conte, ou le roman, etc.

Ces deux groupes de temps ne servent selon lui qu'à préciser à l'auditeur quelle attitude de locution il doit avoir, c'est-à-dire une attitude attentive s'il s'agit d'un texte commentatif ou, au contraire, une attitude plus détendue s'il s'agit d'un texte narratif. « Cette "obstination" des

---

pour le PS, mais pour tous les autres temps du récit, c'est-à-dire, entre autres, pour l'IMP. Or, dit-il, l'IMP est tout à fait usuel aux première et deuxième personnes.

Il reste à prouver que l'imparfait appartient bien au récit.

<sup>37</sup> Weinrich définit (1973 : 13) le texte comme « une succession signifiante de signes linguistes entre deux ruptures manifestes de communication. »

morphèmes temporels à signaler commentaire et récit, note-t-il (op. cit. : 30), permet au locuteur d'influencer l'auditeur, de modeler l'accueil qu'il souhaite voir réserver à son texte. En employant les temps commentatifs, je fais savoir à mon interlocuteur que le texte mérite de sa part une attention vigilante. Par les temps du récit, au contraire, je l'avertis qu'une autre écoute, plus détachée, est possible. C'est cette opposition entre le groupe des temps du monde raconté et celui des temps du monde commenté que je caractériserai globalement comme **attitude de locution**. »

Ensuite, prenant la notion du *texte* dans une autre acception, à savoir en tant que production langagière qui se présente comme une succession d'unités significatives (et non en rapport avec sa finalité pragmatique, comme c'est le cas ci-dessus), Weinrich a été amené à poser l'existence d'une autre opposition temporelle, liée au déroulement textuel lui-même : la *perspective de locution*.

Cette nouvelle opposition temporelle provient du rapport qui s'instaure entre le *Temps du texte* (*textzeit*) et le *Temps de l'action*<sup>38</sup>. Ces deux types de Temps peuvent soit coïncider soit diverger ; s'ils divergent, le Temps du texte peut alors soit précéder le Temps de l'action (on exprime dans ce cas une information anticipée), soit, au contraire, se situer après lui (on exprime dans ce cas une information préalable ou rapportée).

Cette nouvelle opposition - qui transcende l'attitude de locution - donne ainsi naissance à trois nouveaux groupements de formes temporelles : (i) les *temps non-marqués*, (ii) les *temps rétrospectifs* et (iii) les *temps prospectifs*.

Les temps non-marqués, appelés aussi *temps-zéro* - sont employés lorsque le locuteur juge non pertinent d'indiquer le rapport entre le Temps du texte et le Temps de l'action. Ce groupe contient selon Weinrich le PR (dans le groupe des temps commentatifs) et le PS et l'IMP (dans le groupe des temps narratifs).

Si, au contraire, le locuteur juge pertinent d'indiquer le rapport entre le Temps du texte et le Temps de l'action, il fait appel à des temps marqués par rapport à la perspective de locution.

Dans ce dernier cas, si le Temps de l'action a lieu avant le Temps du texte, le locuteur emploie un temps rétrospectif, c'est-à-dire soit le PC (dans le groupe des temps commentatifs), soit le PQP et le PA (dans le groupe des temps narratifs).

Enfin, si le Temps de l'action a lieu après le Temps du texte, le locuteur fait appel soit au FUT (pour le groupe des temps commentatifs), soit au COND (pour le groupe des temps narratifs), c'est-à-dire les temps qui marquent la prospection.

---

<sup>38</sup> Weinrich définit le Temps de l'action comme le segment du Temps auquel correspond le contenu de la communication. Le Temps du texte, quant à lui, est le segment du Temps pendant lequel se réalise l'acte de communication, puisque celui-ci, comme tout phénomène, a lieu dans le Temps.

La troisième et dernière grande opposition instaurée par Weinrich est la *mise en relief*. Critiquant la notion de l'aspect, qui, selon lui, est loin de pouvoir épuiser toute l'opposition entre le PS et l'IMP, Weinrich vient à poser ce troisième critère distinctif qui oppose entre elles les formes verbales du récit selon qu'elles appartiennent au *premier plan* (PS et PA) ou, au contraire, à l'*arrière-plan* (IMP et PQP)...

Sans poursuivre plus en avant la présentation de cette théorie, qui recèle un nombre impressionnant d'informations pertinentes et des explications judicieuses pour un nombre incalculable de phénomènes, notamment dans le domaine littéraire, nous pouvons résumer le système temporel de Weinrich grâce au tableau suivant :

(17)

		Attitude de locution		
		Récit		Discours
		Relief		
		1 <sup>er</sup> plan	Arrière-plan	
Perspective de locution	Rétrospectif	PA	PQP	PC
	Neutre	PS	IMP	PR
	Prospectif	COND		FUT

La théorie de Weinrich a suscité un grand nombre de critiques, parfois violentes. Sans exposer en détail ces critiques, nous nous contentons ici d'en signaler les plus importantes, en renvoyant aux nombreux comptes rendus et études critiques dont ce système a fait l'objet, comme, entre autres, Berchem (1968), Le Guern (1986) et, surtout, J.-P. Confais (1990).

D'abord, d'un point de vue purement méthodologique, l'on aura constaté le nombre considérable de circularités qui caractérisent l'argumentation weinrichienne. Celle qui nous intéresse principalement ici, c'est sa définition des deux registres commentatif et narratif. En

effet, définir, comme il l'a fait, les deux plans de l'énonciation en fonction des temps verbaux qui y dominent, pour ensuite distinguer les formes verbales selon qu'ils appartiennent à l'un ou à l'autre des deux plans, n'est pas une démarche des plus cohérentes. Il aurait fallu proposer pour ces deux plans une définition qui ne fasse pas appel aux temps verbaux. Or, définir exclusivement le discours comme étant un registre en rapport avec le locuteur et sa situation d'énonciation (comme l'a fait Benveniste) n'aurait pas permis à Weinrich d'expliquer un certain nombre de distorsions temporelles, comme, par exemple, le présent historique. Pour Weinrich, en effet, tous les emplois du PR, y compris ceux qui ont un environnement textuel narratif, appartiennent au discours. Dans ces conditions, on retrouve un peu le même avantage explicatif que nous avons décelé chez les partisans de la thèse des temps subjectifs, c'est-à-dire, selon l'élégante formule de Confais, « un avantage explicatif qui consiste à ne pas avoir besoin d'expliquer » !<sup>39</sup>

Concernant le système descriptif lui-même que Weinrich propose à propos des temps verbaux en français, il nous semble qu'il est loin d'être toujours convaincant.

En effet, sans entrer ici dans les détails, le système temporel de Weinrich pose des énormes problèmes, dont les plus importants semblent en rapport avec le traitement qu'il réserve à l'IMP. Faire de cette forme temporelle un temps exclusivement narratif nous semble, comme à la plupart des linguistes, un peu gratuit et hasardeux. Ce traitement l'oblige par exemple à considérer le conditionnel, vu les liens évidents qu'il entretient avec l'imparfait, comme un temps exclusivement narratif, qui ne prend ses valeurs 'modales' que grâce à des *transitions temporelles*<sup>40</sup>. Lorsqu'on sait que les emplois 'modaux' du COND sont tellement nombreux que beaucoup de grammairiens et linguistes sont tentés de le considérer comme un mode et non comme un temps de l'indicatif, l'on se rend un peu compte de l'in vraisemblance de cette analyse.

D'autre part, même s'il est difficile de cerner avec précision la catégorie verbale de l'aspect, il nous semble qu'il n'est pas possible d'en faire abstraction vu qu'elle joue un rôle fondamental dans le système verbal français (cf. § 2.2). D'ailleurs, Weinrich se propose de la remplacer par la notion de *mise en relief*, qui est de loin beaucoup plus difficile à cerner que la

---

<sup>39</sup> Soutenir que ce sont les morphèmes temporels qui donnent aux registres leurs valeurs principales lui permet de ne pas avoir besoin d'expliquer un certain nombre de distorsions temporelles, comme le présent historique. Mais, en même temps, établir un lien aussi fort entre signifiant temporel et registre textuel l'oblige à choisir pour chaque temps un registre et un seul. Du coup, l'IMP, par exemple, est considéré comme exclusivement narratif, ce qui est loin d'être indiscutable. Autrement dit, un certain nombre d'emplois qui sont considérés dans d'autres modèles comme tout à fait 'normaux', ne sont plus ici 'naturels' et ne sont rendus qu'avec l'aide des notions de transition et de métaphore.

Il aurait fallu peut-être un système moins fort comme, par exemple, le système défendu par Brinkmann (1971, cité par Confais 1990) où l'on défend un lien plus lâche entre temps et registres : ici, ce n'est plus le morphème temporel qui donne aux registres leurs valeurs discursives ou narratives, mais le signifié temporel, défini d'ailleurs en rapport avec d'autres facteurs contextuels...

<sup>40</sup> Cette question sera reprise *infra* (§ 1.3.1.2 ; 212 sq.) et dans le chapitre VI.

notion de l'aspect, et une manière de réintroduire par la fenêtre l'aspect que Weinrich a expulsé en fanfare.

Enfin, cette mise en relief, même si elle nous paraît capable de rendre compte d'une certaine opposition entre le PS et l'IMP, est loin de pouvoir épuiser toute l'opposition entre ces deux formes verbales. Elle se présente à nos yeux comme un trait secondaire, voire occasionnel, de cette opposition et il est donc inacceptable d'en faire un trait fondamental, et encore moins unique, de l'opposition PS vs IMP...

### 1.2.3 Conclusion

Les paragraphes ci-dessus, malgré leur relative longueur, n'ont fait que présenter sommairement - et discuter dans leurs grandes lignes - quelques unes des tendances les plus influentes qui tentent de répondre à la première question qui nous préoccupe ici, à savoir la nature du [temps] auquel sont censées renvoyer les formes temporelles.

Même si aucune solution concrète ne s'en dégage immédiatement, il nous semble possible, pour cristalliser le débat, d'avancer la proposition-hypothèse suivante :

(18) *(tous) les temps n'expriment pas (nécessairement) du Temps.*

La proposition négative (18) - qui revient simplement à remettre en cause l'*identification* entre le [temps] et le Temps - est susceptible de quatre lectures différentes, qui constituent autant d'hypothèses de travail possibles :

- (19) (a) *les temps n'expriment pas du Temps*
- (b) *certains temps n'expriment pas du Temps*
- (c) *tous les temps ont des emplois qui expriment autre chose que du Temps*
- (d) *certains emplois de certains temps n'expriment pas du Temps.*

Même s'il n'est pas question ici d'évaluer dans leurs détails ces différentes lectures, il convient de les examiner rapidement afin d'éliminer d'emblée celles qui nous semblent les moins plausibles.

La première lecture, extrêmement forte, est défendue, nous l'avons dit, par des linguistes comme Weinrich ou Herslund. Outre un problème de fond, sur lequel nous reviendrons par la suite, cette hypothèse, qui dénie aux temps tout rapport avec le Temps, tout en posant les bonnes questions, souffre, nous semble-t-il, du caractère tout simplement contre-

intuitif de certaines de ses propositions positives de base. Autrement dit, si nous ne pouvons qu'adhérer à la distinction théorique entre Temps et [temps], il nous semble que les propositions avancées par exemple par Weinrich sont nettement moins plausibles que celles défendues chez les partisans de l'approche référentielle, même si cette dernière, comme nous l'avons dit, souffre elle-même des problèmes contraires. En bref, la solution nous semble se situer à mi-chemin entre ces deux approches...

La deuxième lecture - *certaines temps n'expriment pas du Temps* - n'est pas sans nous rappeler le fameux débat sur la nature modale et / ou temporelle de certaines formes verbales, notamment le conditionnel. Cette lecture suggère qu'il y a des formes qui sont plus temporelles que d'autres. Elle instaure ainsi une hiérarchie au sein même des formes temporelles : le PS, par exemple, serait plus temporel que le conditionnel...

Cette hypothèse, *a priori* mieux armée pour affronter l'hétérogénéité qui caractérise le système verbal français, nous semble à première vue plus séduisante que la précédente. Mais elle n'est pas sans risque. L'erreur la plus grave serait en effet qu'elle atteigne l'*unicité catégorielle* des temps en remettant ainsi en cause l'idée même d'un *système* temporel que des considérations à la fois morphologiques et notionnelles rendent plausible. En bref, pour que cette approche soit tenable, il faudrait qu'elle puisse isoler un *trait commun* aux formes strictement 'temporelles' et les formes 'non-temporelles'. Nous y reviendrons.

Les lectures (c) et (d), quant à elles, ont pour point commun de poser le problème en termes d'*emplois*. Leur idée commune est de dire que les temps, tout en exprimant le Temps, seraient susceptibles d'avoir des emplois qui expriment autre chose. Nous reconnaissons là les stratégies fort courantes suivies par les tenants de l'approche référentielle pour justifier les différentes valeurs dites modales des temps, ou encore les différents procédés stylistiques avancés pour expliquer l'écart entre le 'temps référé' et le 'temps signifié' selon la dichotomie de H. Curat (1991)

C'est cette question fort importante de la polysémie temporelle qui nous occupera dans le paragraphe qui suit, avant de reprendre notre discussion concernant la catégorie du temps linguistique...



### 1.3 Le problème de la polysémie temporelle

Si le chapitre de la linguistique consacré à l'analyse des temps verbaux demeure l'un des plus difficiles, c'est essentiellement à cause du phénomène appelé par nous distorsion temporelle. Dès que l'on croit avoir isolé le trait fondamental d'une forme verbale donnée, un emploi s'empresse de nous démentir. L'on comprend mieux le grand désarroi d'une grammaire scolaire qui se propose d'expliquer, en quelques lignes, la valeur (fondamentale) de chacune de ces formes temporelles.

Pour illustrer ce phénomène de la distorsion temporelle et les différents procédés proposés pour en rendre compte, nous pouvons nous appuyer sur les exemples suivants qui sont censés illustrer les emplois les plus fréquents de l'imparfait et dont nous empruntons la plupart aux diverses études consacrées à cette forme verbale :

- (20) l'imparfait dit quelquefois 'temporel' :
- (a) Il était une fois une princesse.
  - (b) Non, elle n'avait pas de fièvre quand on lui a prise ce matin.
- (21) l'imparfait 'de concordance' :
- (a) On m'a dit que tu étais toujours étudiant.
  - (b) Qu'est-ce qu'elle a dit qu'on mangeait demain, Jeanne ?
- (22) l'imparfait 'hypothétique' :
- (a) Si tu venais, on partirait ensemble.
  - (b) Sans vous, j'étais tranquillement dans la cuisine en ce moment, ou à me chauffer au soleil dans le jardin...
- (23) l'imparfait 'hypocoristique'
- (a) Il faisait de grosses misères à sa maman, le vilain garçon
  - (b) Comme il était mignon, ce petit !
  - (c) Qu'il dormait bien ce bébé dans sa voiture !
- (24) l'imparfait de 'clôture' ou 'de rupture' (appelé aussi quelquefois 'narratif') :
- (a) Une demi-heure après, Marguerite, pâle comme un morte, mettait sa pelisse et quittait le bal.
  - (b) J'ai écrit une seconde lettre ; le 14 mars il me recevait.

Notons au passage qu'il ne s'agit là que de quelques uns des très nombreux emplois de l'imparfait<sup>41</sup> isolés dans la littérature - faramineuse<sup>42</sup> - consacrée à cette forme verbale.

Face à cette diversité de sens, plusieurs attitudes peuvent être envisagées, qui sont répertoriées par Confais (1990).

Si l'on fait abstraction d'une première attitude possible - qui ne reflète pas à proprement parler une attitude linguistique mais plutôt une certaine opinion 'commune' qui considère l'ambiguïté de l'IMP, non pas comme réelle, mais comme appartenant au métalangage, c'est-à-dire au système onomasiologique que le grammairien ou le linguiste a construit pour rendre compte des emplois de l'IMP -, on peut, à la suite de Confais, distinguer deux grandes tendances descriptives : la tendance 'polysémiste' et la tendance 'monosémiste'.

### 1.3.1 La tendance polysémiste

La tendance polysémiste contient elle-même plusieurs variantes qu'on peut, suite à Confais, regrouper en deux attitudes distinctes : (i) l'attitude polysémiste *fondamentale* et (ii) l'attitude polysémiste *binnaire*.

La première attitude, tout en reconnaissant l'existence, pour l'IMP, de plusieurs significations différentes, souligne que c'est le contexte qui 'monosémise', c'est-à-dire qui intervient à chaque fois pour sélectionner la 'bonne' signification. Autrement dit, l'ambiguïté est considérée ici comme réelle mais disparaît avec (ou dans) le contexte. C'est, nous semble-t-il, la position de Bally, par exemple, quand il écrit (1926 : 123, cité dans Wilmet (1996)) :

« On n'a pas réussi à ramener le subjonctif indo-européen à une formule simple ; et il y a des grammairiens pour croire que le subjonctif français actuel, survivance livrée aux mille caprices de l'usage, porte encore en lui une idée fondamentale. Il en est de même pour des pièces en plein

---

<sup>41</sup> On aurait pu ici ajouter l'imparfait 'de mépris', que P. Imbs (1960) isole et illustre par l'exemple suivant :

(i) Elle a des yeux bleus que votre mari n'avait pas !

l'imparfait du 'décrochage subjectif', isolé par Lebaud (1993) :

(ii) Zut ! Dimanche prochain, il y avait un petit marathon sympa à Reims

l'imparfait 'de politesse' ou 'de discrétion' (P. Imbs (op. cit.) :

(iii) Je voulais vous demander...

l'imparfait 'd'habitude', discuté par Damourette et Pichon (1911-1936) :

(iv) Quand on allait au restaurant, il parlait toujours d'elle

et qui ne nous semble pas se confondre totalement avec cet autre emploi que nous devons à Riegel (exemple fourni lors de la soutenance de L.-E. Wiberg, Stockholm, le samedi 29 avril 1995) :

(v) En Egypte, les Pharaons régnaient pendant quarante ans.

<sup>42</sup> Outre les classiques en tête desquels il convient de citer Damourette et Pichon (1911-1936, t. V), on peut se reporter, par exemple, à Berthonneau & Kleiber (1993) & (1994), Larreya (1979), Lebaud (1993), Le Guern (1986), Molendijk (1985) & (1996), Tasmowski-De Ryck (1985), Tasmowski-De Ryck & Vettters (1996), Veyrenc (1988), Wilmet (1968) & (1996)...

fonctionnement, comme l'imparfait [...]. » A quoi Guillaume (1929 : 123) semble répondre : « [...] la linguistique savante [...] s'abstient autant que possible de définir les formes en termes généraux, préférant ne les connaître que dans leurs applications particulières [...]. De la sorte elle évite de se mettre en contradiction avec les faits, mais c'est le seul avantage qu'elle retire de cette attitude négative ».

C'est que cette attitude, à vrai dire aujourd'hui minoritaire, est critiquable selon plusieurs points de vue. La critique la plus importante que nous pourrions formuler à son égard, signalée par Guillaume ci-dessus, c'est le fait qu'elle ne semble pas capable de dépasser le stade descriptif. En effet, dire d'une forme verbale qu'elle peut avoir plusieurs sens et que c'est le contexte qui fixe la signification occurrente est loin d'être suffisant. Plusieurs interrogations restent sans réponse. Y aurait-il autant de sens que de contextes ? Quel est l'apport sémantique exact d'une forme verbale ?, etc. En bref, nous sommes de l'avis de Confais (1990 : 51) pour considérer cette attitude comme « la moins viable de toutes »...

La seconde attitude - polysémie binaire -, tout en reconnaissant à l'IMP plusieurs significations, oeuvre pour réduire cette polysémie en distinguant plusieurs emplois et en les regroupant en deux classes distinctes qui correspondent respectivement à un emploi *modal* et un emploi *temporel*. On parle ainsi d'imparfait 'modal' et d'imparfait 'temporel'<sup>43</sup>.

Cette attitude, très courante dans l'explication des différentes formes verbales de l'indicatif, à l'exception du PS, et notamment à propos du futur et du conditionnel, suscite chez nous plusieurs critiques.

D'abord, comme on a pu le vérifier en partie dans le chapitre II et comme on pourra le voir plus en détail dans le chapitre IV lors de la détermination du statut catégoriel du conditionnel, cette attitude s'appuie dans sa description sur des catégories très floues et très fragiles qu'elle omet bien souvent de définir clairement. Que signifient en effet ici les adjectifs *temporel* et *modal* ? Même si nous n'avons pas connaissance de travaux qui considèrent l'imparfait comme un mode - au sens que nous avons isolé dans le chapitre précédent -, il est bien connu que l'adjectif *modal* entretient en français une ambiguïté systématique puisqu'il peut provenir aussi bien de *mode* que de *modalité*. La question est bien entendu urgente lorsqu'on s'interroge sur la nature modale du futur ou du conditionnel. Mais elle n'est pas totalement insensée à propos de l'imparfait : vu les différentes significations possibles que peut recouvrir le terme *modalité* (cf. chapitre II), il est nécessaire de définir la conception retenue. Il nous semble que l'adjectif *modal* vacille bien souvent entre une conception restreinte (liée à l'une des

---

<sup>43</sup> Dans certains travaux, il est vrai rares, on semble isoler aussi un imparfait 'aspectuel' (cf. par exemple S. Mellet (1988). Dans ce cas, on pourrait parler de polysémie 'ternaire'...

acceptions de la notion de *modalité*) et une conception élargie (tout ce qui n'est pas temporel). Le même problème se pose à propos de l'adjectif *temporel* qui peut avoir, selon le travail et quelquefois même à l'intérieur du même travail, un sens large (il provient dans ce cas de la notion de *temps*, comme *catégorie*) ou un sens étroit ( il provient dans ce cas de la notion de [temps] en tant que *signifié*).

Ensuite, indépendamment de cette ambiguïté terminologique, il nous semble que l'opposition entre emploi modal et emploi temporel, quel que soit par ailleurs le sens exact qu'on lui donne, donne lieu à une classification quelque peu grossière. En effet, d'une part, il nous semble qu'il y a toujours des emplois qui résistent à cette classification et ne se rangent dans l'un des deux groupes isolés que dans un sens presque métaphorique. C'est le cas de l'imparfait de concordance qui ne peut pas faire partie des emplois modaux et ne peut être considéré comme temporel que si l'on donne à l'adjectif *temporel* un sens lâche. Et, d'autre part, certains emplois peuvent être qualifiés aussi bien de temporels que de modaux. C'est, nous semble-t-il, le cas de l'imparfait dit 'de décrochage subjectif' (cf. l'exemple (ii) dans la note (41))...

Enfin, et surtout, l'attitude dite de polysémie binaire suscite chez nous la même critique que celle nous avons formulée à l'égard de l'attitude polysémique fondamentale, à savoir son inaptitude à dépasser le stade descriptif. En effet, il ne suffit pas, nous semble-t-il, de dire qu'une forme temporelle donnée est ici modale, là temporelle, etc., pour résoudre tous les problèmes. Il faudrait aussi expliquer pourquoi une telle forme peut avoir plusieurs significations et comment se fait le passage d'une signification à l'autre. Le même problème se pose, à l'intérieur des deux groupes temporels et modaux, à propos des diverses valeurs qu'on peut donner à l'imparfait...<sup>44</sup>

### 1.3.2 La tendance monosémiste

Même si cette tendance peut contenir plusieurs variantes possibles, nous suivons ici Confais qui distingue deux attitudes principales : (i) la thèse du *signifié fondamental* et (ii) la thèse du *signifié unique*, qu'il s'agit maintenant de présenter.

---

<sup>44</sup> Par exemple, à l'intérieur du groupe des emplois 'temporels', il convient de s'interroger sur le lien entre l'IMP narratif, l'IMP de concordance et l'IMP temporel.

### 1.3.2.1 La thèse du signifié fondamental

Il s'agit, et de loin, de l'attitude la plus fréquemment rencontrée dans le traitement de l'imparfait puisqu'elle est à la fois défendue par la grammaire traditionnelle<sup>45</sup>, et par de très nombreux linguistes.

En examinant les différents emplois de l'IMP, l'attitude monosémique fondamentale isole une signification donnée, qu'elle croit correspondre à l'emploi le plus fréquent, à laquelle elle donne un statut privilégié (on parle alors de signification 'première', 'fondamentale' ou encore 'non marquée'), et dont elle déduit toutes les autres valeurs qu'elle considère alors comme *secondaires*, voire comme des '*anomalies*'.

Or, comme l'écrit Confais (1990 : 53-54), « pour confirmer la thèse de la signification première et des significations secondes, il est nécessaire d'interpréter les anomalies comme des images, des *figures de style* ou plus généralement des *emplois figurés*. » D'où la naissance - et la prolifération - de plusieurs *procédés stylistiques*, comme, entre autres, les *transpositions stylistiques* de P. Imbs (1960) ou les *métaphores temporelles* chez Weinrich (1973, 1989) ou encore chez H. Curat (1991)...

Cette attitude n'est pas sans susciter un nombre important de problèmes, présentés en détail par Confais (1990), et dont nous ne signalerons ici que les deux qui nous paraissent les plus importants.

Le premier problème provient de la difficulté qu'il y a à déterminer ce qui peut constituer la valeur fondamentale d'une forme et ce qui n'est que valeur secondaire. Sur quel(s) critère(s) se fonde-t-on pour opérer cette hiérarchie ? On évoque souvent le critère de fréquence. Or, il n'est pas certain que la fréquence puisse constituer un critère opératoire puisqu'un imparfait temporel, par exemple, ne peut pas se rencontrer aussi souvent dans un discours politique que dans un roman, sans même parler des différents autres paramètres qui sont susceptibles d'interférer et rendre peu significatifs les résultats statistiques...

Le deuxième problème - déjà signalé (cf. § 1.2.1.1.1 *supra*) - n'est autre que l'in vraisemblance des explications avancées pour *dériver* les emplois seconds de la valeur fondamentale. Comme le note à juste titre Confais (op. cit. : 53), les « opérations de dérivation

---

<sup>45</sup> Dans la grammaire traditionnelle, l'imparfait est presque unanimement considéré d'abord comme un temps de [passé] et d'aspect inaccompli. Toutes les autres valeurs isolées ci-dessus (IMP narratif, hypothétique, etc.) sont considérés comme secondaires.

se font au coup par coup au moyen d'analyses *ad hoc* qui nécessitent un certain talent de la part du linguiste, car elles s'avèrent parfois très acrobatiques<sup>46</sup>. »

Parmi ces procédés stylistiques, si l'on fait abstraction de *l'explication par ellipse* - qui demeure très peu employée dans l'analyse de l'imparfait<sup>47</sup>, même si elle est occasionnellement utilisée ici et là, comme chez Damourette et Pichon (op. cit.) pour rapprocher l'imparfait du style indirect libre du toncal de concordance -, et de la *neutralisation*<sup>48</sup> qui ne nous semble guère convaincante, on peut présenter ici rapidement les *métaphores temporelles* dans la conception de Weinrich.

La métaphore temporelle de Weinrich (1973 & 1989), contrairement à beaucoup d'autres procédés utilisés, n'est pas parachutée occasionnellement ici et là, mais joue un rôle fondamental dans son explication des divers 'écarts' constatés et jouit d'un véritable statut linguistique, valable aussi bien pour les morphèmes temporels que pour les autres signes linguistiques.

Chez Weinrich (1973 & 1989), la caractéristique déterminante de la métaphore en général est la *contre-détermination contextuelle*. Dans un texte, un signe donné est généralement déterminé par un signe précédent. Aussi les transitions d'un signe à un autre sont-elles généralement *homogènes*. Sauf que, dans certains cas, au lieu d'obtenir le signe attendu, notre attente est trompée et, remis de notre surprise, nous nous mettons à réinterpréter le signe obtenu (ce dernier voit sa signification *restreinte* mais non annulée). La métaphore weinrichienne est donc définie comme l'apparition d'un signe dans un (con)texte surprenant...

Dans le domaine des temps, les transitions homogènes sont celles qui se font entre un PS et un PS, entre un PC et un PC, etc.<sup>49</sup>, c'est-à-dire entre des signes partageant tous les traits

---

<sup>46</sup> La littérature abonde d'exemples de ces acrobaties. On peut par exemple rappeler le traitement que réserve P. Imbs (1960) à l'imparfait de politesse où le recul dans le passé est considéré comme symbolisant un recul respectueux, ou encore l'imparfait modal qui, selon ses termes (op. cit. : 98), « au lieu d'exprimer un fait passé réel, exprime un fait hypothétique passé, présent ou futur : l'écart temporel entre le présent et le passé est utilisé pour traduire un écart modal entre le réel et l'imaginaire. »

<sup>47</sup> L'explication par ellipse est bien souvent utilisée pour rendre compte par exemple du futur 'conjectural' (cf. R. Martin (1983) ou encore du PC renvoyant à la tranche Future, comme chez P. Imbs (op. cit.) qui, pour expliquer des emplois comme le suivant :

(i) Dans dix ans, j'ai fait fortune

il propose la paraphrase suivante :

(ii) Dans dix ans [on pourra dire :] j'ai fait fortune.

A propos de l'explication par ellipse, Confais (1990 : 62) se demande à juste titre « si l'implicite rétabli par le linguiste [n']est [pas] une pure construction de linguiste »...

<sup>48</sup> L'explication par neutralisation consiste à dire que dans tous les emplois où l'IMP ne renvoie pas au passé (hypothétique, hypocoristique, etc.), il a perdu l'un de ses traits définitoires, en l'occurrence le trait [+ passé], à cause du contexte. « Mais, s'interroge Confais (op. cit. : 74), si le sème disparaît, pourquoi en faire un trait définitoire et surtout un sème premier ? »

<sup>49</sup> Une autre façon de présenter la transition homogène est de dire qu'elle consiste en l'apparition d'un PC par exemple dans un texte commentatif exprimant la rétrospection. Les deux formulations sont en effet équivalentes puisque, comme nous l'avons dit ci-dessus lors de la présentation de la théorie weinrichienne, les textes sont définis en fonction des formes temporelles qu'ils contiennent...

pertinents. Lorsque l'on assiste à un passage du PS à l'IMP, par exemple, on parle de *transition hétérogène de premier degré*, c'est-à-dire d'une transition qui s'opère entre des signes ne se distinguant que par un trait, en l'occurrence le trait de relief qui oppose le premier plan à l'arrière-plan (cf. le § 1.2.2.2 *supra*). Mais il arrive aussi qu'attendant par exemple le présent, on obtienne un IMP (de politesse, hypocoristique, hypothétique...) : nous avons alors affaire à une *transition hétérogène de deuxième degré* ou *métaphore temporelle*. La métaphore temporelle est donc l'apparition d'un signe à la place d'un autre signe qui se distingue de lui par au moins deux traits distinctifs.

Ce mécanisme général est certes pertinent et permet à Weinrich d'avancer des explications beaucoup plus intéressantes, à la fois sur le plan théorique et sur le plan descriptif. Mais, comme le signale Confais (1990 : 59), « l'utilisation [du concept de *métaphore*] suppose d'une part une sorte d'entente préalable ("axiome d'entrée") sur la signification première du signe et d'autre part que la signification seconde (métaphorique) ne se substitue pas comme par miracle à la signification première, mais en soit réellement dérivable. Faute de respecter ces deux principes, il y a abus et/ou supercherie de la part du linguiste. » Or, comme nous l'avons vu ci-dessus, le problème qui se pose à propos du système de Weinrich est qu'il ne nous semble pas convaincant dans sa description elle-même, c'est-à-dire que ses axiomes de départ ne nous paraissent pas tenables...

### 1.3.2.2 La thèse du signifié unique

Cette dernière attitude est la plus récente de toutes et est de plus en plus répandue. Contrairement à la thèse du signifié fondamental, elle exclut qu'il y ait une signification privilégiée. Pour elle, les diverses lectures dont l'IMP est susceptible sont des réalisations contextuelles particulières (*désignés*) d'un signifié fondamental *unique* qui les transcende.

Aussi, dans les exemples (20)-(24) ci-dessus, au lieu de chercher la valeur fondamentale de l'imparfait et d'en faire dériver tous les autres emplois, cette thèse prend le pari de dire qu'il « doit y avoir quelque chose dans le signifié de l'imparfait [...] qui permet [son emploi dans tous ces contextes] », selon l'expression de Confais (op. cit. : 68). Autrement dit, cette attitude avance que les différentes lectures dont l'imparfait est susceptible sont des informations contextuelles - ou désignés - et que cette forme verbale y a *le même sens*. Du coup, le signifié unique de l'imparfait doit nécessairement être *abstrait*. C'est, nous semble-t-il, la position de Lebaud qui note (1993 : 160) à propos de l'imparfait : « on fait l'hypothèse que ce morphème est la trace d'un fonctionnement général abstrait dont chaque emploi est une manifestation singulière. » C'est, d'une façon plus générale, la position défendue dans le cadre de l'école culiolienne...

Il reste que le signifié abstrait peut être envisagé, au niveau théorique, d'au moins deux manières possibles. Il peut d'abord être vu comme un *construit* théorique - une abstraction du linguiste - ne prenant forme qu'à travers les diverses utilisations concrètes du signe. Autrement dit, le signifié ne préexiste pas ici aux emplois et n'a de réalité que dans les emplois.

Mais ce signifié abstrait peut aussi être vu comme ayant une réalité langagière. Dans ce cas, il est considéré comme s'inscrivant dans le *code* sous la forme d'un *programme* contenant toutes les *utilisations potentielles* du signe. Ce point de vue n'est pas sans rappeler la distinction saussurienne langue vs parole...

Quelle que soit la conception retenue, la thèse du signifié unique permet théoriquement de régler tous les problèmes rencontrés dans la thèse du signifié fondamental : puisqu'il n'y a plus ici d'emplois 'anormaux' - les 'monstres' étant réhabilités -, les deux principales difficultés signalées ci-dessus à propos de la thèse précédente ont théoriquement disparu...

Il reste que la thèse du signifié unique apporte elle-même son propre lot de difficultés.

Ces difficultés, à la fois techniques et théoriques, sont notamment liées à la conception que l'on doit se faire du signifié. Toute la difficulté de cette thèse, note Confais (op. cit. : 71), « consiste à savoir ce qui [...] est à mettre au compte du *signifié* de l'IMP et ce qui appartient à la relation entre l'occurrence de l'IMP et le contexte ou la situation. » La marge du linguiste est ici bien étroite entre ce que Confais appelle la *psychose du désigné*, c'est-à-dire « la crainte de mettre une valeur contextuelle ou situationnelle sur le compte du signifié » (ibid.), et le piège contraire qui consisterait « à faire du signifié un élément tellement pauvre qu'on se demande comment le signe pourrait encore *fonctionner*, c'est-à-dire s'opposer à d'autres signes et constituer avec eux, pour ce qui est des formes verbales, un sous-système aussi performant. » (op. cit. : 72)

La question n'est pas simple. Et la solution semble se situer dans un équilibre fragile entre ces deux exigences théoriques quasiment contradictoires : continuer à parler de système verbal *ou* rendre compte de tous les emplois de chacune des formes temporelles.

En effet, si l'on fait abstraction des formes surcomposées, l'on peut considérer qu'il y a en français dix formes temporelles : le présent (PR), le futur simple (FUT), le futur accompli (FUTA), le passé composé (PC), le conditionnel simple (COND1), le conditionnel composé (COND2), l'imparfait (IMP), le plus-que-parfait (PQP), le passé simple (PS), et le passé antérieur (PA). D'un strict point de vue mathématique, pour pouvoir continuer à parler de système, il faudrait - au meilleur des cas - *quatre traits distinctifs*<sup>50</sup>. Autrement dit, *certaines*

---

<sup>50</sup> Il s'agit ici d'une abstraction. Les traits en question peuvent être aussi bien des *relations* que des *points référentiels*, par exemple. C'est ce qu'on rencontre dans le formalisme logique de Reichenbach (1947) où il pose que toutes les formes temporelles sont caractérisées par des formules de type  $E=R<S$  (c'est en l'occurrence la formule du PS et de l'IMP, ce qui implique qu'il faudrait un élément supplémentaire pour les distinguer...) qui contiennent 3 points (E, R et S) et trois relations (=, > et <). On peut proposer d'autres formalismes, par exemple celui de Te Winkel repris par Verkuyl & Le Loux-Schuringa (1985)



formes temporelles vont être caractérisées par au moins cinq traits définitoires. Le nombre de traits exigés est généralement respecté chez les tenants de la thèse du signifié fondamental. Mais, on l'a vu, cette thèse paie le prix fort puisqu'elle ne peut rendre compte de tous les emplois d'une forme temporelle donnée qu'avec l'aide des procédés stylistiques discutés ci-dessus.

La thèse du signifié unique, quant à elle, se propose de rendre compte de tous les emplois de chacune des formes verbales considérées. Mais le prix qu'elle paie est au moins aussi exorbitant : il n'y a plus ici de système temporel puisque, pour rendre compte de tous les emplois, on a besoin d'un signifié abstrait, dépouillé des traits qu'il doit partager avec d'autres signifiés temporels (ils ne doivent normalement se distinguer que par les *valeurs* de leurs traits communs). Lebaud est conscient de ce fait. « Nous traitons de l'imparfait, note-t-il (1993 : 163, note 2), tout en étant conscient que ce que nous disons vaudra en partie pour toutes les formes verbales qui empruntent le même paradigme de désinences *ais, ait, ions, iez, aient*, à savoir le plus-que-parfait et le conditionnel. » Mais alors, si on cherche à différencier l'imparfait du conditionnel - il n'y *a priori* aucune raison pour que la langue fasse appel à deux morphèmes distincts pour signifier la même chose -, est-on sûr que le trait supplémentaire que l'on est amené automatiquement à introduire pour opérer cette distinction ne soit pas de trop et que certains emplois de l'imparfait n'échappent pas à notre caractérisation ?

La question se pose et reste momentanément sans réponse puisque nous n'avons connaissance d'aucune étude qui rende compte à la fois de toutes les formes temporelles et de tous les emplois sans faire appel à des procédés de dérivation !

Il ne s'agit pas, comme on pourrait le croire, d'une critique pragmatique, mais d'une véritable question théorique que nous nous posons : est-il possible de défendre la thèse du signifié unique à propos des signes grammaticaux (par oppositions aux unités lexicales) ?

### 1.3.3 Conclusion

Pour conclure ce paragraphe, nous sommes tentés de dire que, tout en rejetant l'approche polysémiste, il nous semble difficile de choisir d'une façon apriorique l'une des deux thèses monosémistes présentées ci-dessus.

En fait, nous nous posons la question de savoir s'il est adéquat de choisir au niveau théorique parmi la thèse du signifié unique et la thèse du signifié fondamental<sup>51</sup>. La question se pose de savoir si toutes les distorsions temporelles constatées ont exactement le même statut. Rien ne prouve *a priori* que certaines de ces distorsions ne sont pas des réalisations particulières

---

ou celui de Vet (1980). Mais le résultat est le même : des formules contenant cinq, six, voire sept termes. Nous y reviendrons à plusieurs reprises.

<sup>51</sup> A propos des questions relatives à ce débat, voir par exemple G. Kleiber (1990).

du signe alors que d'autres de simples métaphores. C'est que les métaphores, doit-on le rappeler, sont possibles !

En bref, même si une certaine préférence théorique va en faveur de la thèse du signifié unique, il est difficile de choisir théoriquement entre les deux thèses concurrentes. Le choix se fera concrètement, par rapport à *chacune* des formes temporelles étudiées. Il prendra à chaque fois la forme d'un pari, difficilement atteignable : caractériser suffisamment une forme pour qu'on puisse rendre compte de chacun de ses emplois, mais pas trop pour qu'on continue à parler de système.

Concrètement, face à une forme verbale donnée, disons le conditionnel, il est nécessaire de commencer par observer ses différents emplois avant de proposer un trait définitoire qui tente de rendre compte de tous ces emplois. Mais, parallèlement à cette nécessité, il y en est une autre, tout aussi importante à nos yeux, à savoir que le trait ainsi isolé pour rendre compte de cette forme ne soit pas étranger au système verbal mais s'inscrive dans un réseau d'oppositions qui le lient à d'autres formes du système.

On comprendra la raison qui nous pousse à parler des modes et des temps, avant même de chercher à étudier le conditionnel. Le risque aurait été de proposer une théorie qui tente de rendre compte des emplois du conditionnel sans chercher à le localiser dans le système verbal et sans essayer de déterminer, parallèlement à ses traits propres, les traits qui devrait normalement, si l'idée de système est juste, le lier à d'autres formes verbales...

Pour revenir à l'opposition entre la thèse du signifié unique et la thèse du signifié fondamental, nous serions donc tentés de dire qu'une préférence toute théorique va en faveur de la première, mais que, face à un emploi rebelle, nous préférons nous rabattre sur la thèse du signifié fondamental et parler de procédés métaphoriques de dérivation que d'abandonner toute idée de système pour sauvegarder l'unicité d'un signifié isolé...

## **2. Les catégories du temps et de l'aspect**

### **2.1 Vers une délimitation de la catégorie verbale du temps**

Les paragraphes ci-dessus - c'est en tout cas le but que nous leur avons fixé - nous ont mis en présence des principales difficultés que nous soupçonnons d'être à l'origine du désaccord constaté concernant la détermination de la catégorie linguistique du temps. Il ne faudrait y voir ni une critique rituelle, ni un rejet total de tout ce qu'on a pu écrire concernant le temps, mais juste un état des lieux que nous jugeons nécessaire à la justification de l'approche que nous sommes tentés de défendre.

Il pourrait paraître naïf de préciser que les propositions défendues dans ce travail concernant la catégorie du temps n'ont aucune prétention d'exhaustivité ou de certitude. Nous avons en effet connu suffisamment de systèmes différents et néanmoins judicieux proposés pour rendre compte de la temporalité d'une même langue, pour que le doute ne vienne pas s'installer en nous.

Dans le même ordre d'idées, nous connaissons suffisamment la nécessité d'une démarche sémasiologique, impossible à tenter ici pour chacune des formes verbales, pour que les propositions onomasiologiques que nous avancerons ci-dessous soient pour nous plus que des hypothèses...

#### **2.1.1 Le Temps du sujet parlant et le temps du locuteur**

Nous avons ci-dessus (§ 1.2.3) signalé, sans autre précision, que la thèse de Weinrich - mais cela reste sans doute valable à propos de toutes les approches qui dénie aux formes temporelles tout rapport avec le Temps - souffrait d'un grave problème de fond qu'il est maintenant temps d'exposer.

Weinrich, nous l'avons vu (cf. § 1.2.2.1 et 1.2.2.2 *supra*), observe que les formes temporelles, en tant que signes obstinés, contrastent avec la date que l'on indique, une fois pour toutes, en tête d'une lettre et qui reste valable tant qu'on n'indique pas une autre date qui viendrait la neutraliser. Cela lui paraît suffisant pour en conclure que les temps ne servent pas à situer les événements sur un axe chronologique (cela reviendrait, dit-il en substance, à répéter exactement la même information temporelle dans plusieurs phrases consécutives).

La comparaison, qui semble être passée inaperçue, est pour le moins inadéquate. La date, que l'on indique au début d'une correspondance, ne sert pas à localiser (directement) des événements racontés, mais plutôt l'acte d'écriture lui-même ou, si l'on veut, l'origine Temporelle de la lettre. La date jouerait ainsi un rôle analogue à celui joué par la signature (ou par le nom

indiqué en bas de la lettre ou sur l'enveloppe), c'est-à-dire le rôle de médiation entre la lettre et le monde. Il s'agit donc d'un rôle strictement référentiel.

Dans ce cas, la comparaison entre le temps verbal et la date (ou la signature) ne serait admissible que si l'on part d'une *identification* entre le Temps et le [temps]. Sauf que cette identification a été rejetée par Weinrich lui-même dès les premières pages de son ouvrage (1973).

Dit autrement, le problème se résume dans le fait que Weinrich semble jouer sur deux tableaux à la fois :

(i) D'une part, la relation entre la date et le Temps (extérieur, du monde), relation strictement référentielle comparable à celle qui s'établit entre un pronom comme *je* et le référent (*moi, X*). Cette relation entre un *signe* et son *référent* ne se répète pas parce qu'elle reste valable tant qu'elle n'est pas remise en cause. A moins que l'on souffre d'une psychose de schizophrénie, on n'écrit pas dans un contexte 'normal' :

(25) Je (c'est-à-dire moi, Pierre) te souhaite une bonne année. Je (c'est-à-dire moi, Pierre) voudrais...

A moins que l'on reçoive une lettre anonyme, mais dans ce cas on fait généralement appel à des compétences non pas linguistiques mais policières pour identifier ce *je* menaçant, la relation entre le *je* et le référent est authentifiée *une fois pour toutes* par la signature ou par le nom. Le pronom fonctionne dans ce cas d'une façon analogue à la date : ils sont posés dans une séquence textuelle une fois pour toutes. Nous serions donc tentés de dire que cette première relation qui permet d'attacher le *je* au destinataire grâce à la signature est analogue à celle qui permet d'attacher les temps à une origine de Temps, grâce à la date.

(ii) Cette première relation, que nous avons qualifiée ci-dessus sans doute un peu grossièrement comme une relation entre le signe et le référent, semble se confondre chez Weinrich avec cette autre relation qui s'établit, à l'intérieur même du texte, entre les différents signes linguistiques. C'est dans le cadre de cette relation entre les signes linguistiques qu'il convient, nous semble-t-il, de déterminer le rôle des pronoms et des temps. Si le destinataire répète autant de fois qu'il est requis le *je* et les temps (alors qu'on ne répète ni la date, ni la signature), c'est que ces signes ne sont pas censés renvoyer à un monde extérieur, mais à un monde de signes.

La confusion entre ces deux relations semble être à l'origine d'une bonne partie de l'argumentation Weinrichienne.

Ainsi, Weinrich (1973) s'étonne-t-il que nous ne nous inquiétions pas de l'emploi des temps du [passé] dans les romans d'anticipation. Le lecteur prend-il *Mille neuf cent quatre-vingt quatre* de George Orwell pour un simple roman ou y voit-il un avertissement contre l'avenir sombre - plus ou moins lointain - qui menacerait l'Humanité ?

En voilà une question qui passionnerait les littéraires. Les partisans de l'esthétique de la réception<sup>52</sup>, par exemple, auraient tout à fait raison de dire que cela dépend du lecteur et de l'époque de lecture. Il y a certainement parmi ces lecteurs des gens qui feraient abstraction non pas du caractère anticipatif de ce roman, mais, par excès de pessimisme ou de réalisme, iraient jusqu'à faire abstraction du titre, et, pour avoir lu ce roman dans les années quatre-vingt par exemple, verraient à la place du vrai titre 2010 ou 2020<sup>53</sup>. Ces lecteurs qui pourraient bien connaître l'auteur, son époque, les circonstances historiques de cette anti-utopie, ne s'interrogeront probablement pas pourquoi l'auteur emploie les temps du passé pour renvoyer à des événements du Futur. Cela ne leur pose aucun problème et leur semble tout à fait naturel.

A partir de là, on pourrait estimer, comme Weinrich, que ce fait suffit à prouver que le PS, par exemple, ne renvoie pas au Passé.

Mais, il y a une autre solution possible<sup>54</sup>, nettement plus plausible, qui nous est proposée par les critiques littéraires.

Si nous posons la question aux littéraires, ils nous diraient probablement que le problème ne se pose même pas de savoir pourquoi G. Orwell utilise les temps du passé. Les lecteurs, conscients du caractère anticipatif de ce roman, placeront un *narrateur* dans le Futur du Futur et à partir de ce *repère*, ils autorisent ce narrateur à raconter *son Passé* qui peut alors coïncider objectivement avec *leur Futur*, comme avec leur *Passé*. Autrement dit, on distingue ici entre deux êtres totalement différents, l'auteur et le narrateur.

Selon Ducrot (1984)<sup>55</sup>, qui renvoie à Genette (1972), l'auteur met en avant un narrateur, qui se présente comme le simple responsable du récit, et ne devrait pas être confondu avec

---

<sup>52</sup> Voir par exemple H.R. Jauss (1978).

<sup>53</sup> Toutefois, nous serions surpris d'entendre quelqu'un dire, à la fin de sa lecture, « Ouf ! 1984 est passé et ces événements n'ont pas eu lieu ! ». Voir *infra* (notamment note 57).

<sup>54</sup> D'autres solutions ont été proposées, comme celle de K. Hamburger (1986) qui considère que, dans la fiction, les temps grammaticaux ne servent pas à situer dans le Temps et voient leur fonction comme 'suspendue'. Nous renvoyons à ce propos aux critiques, qui nous semblent entièrement convaincantes, de R. Martin (1988b) et C. Vettors (1996).

<sup>55</sup> Faut-il préciser que Ducrot n'est pas le premier à faire les distinctions entre sujet parlant effectif, locuteur et énonciateur ? En réalité, la distinction entre le sujet effectif et le locuteur est admise chez tous les linguistes (même si, dans le domaine des temps, l'on a quelquefois tendance à l'oublier). Quant à la distinction entre locuteur et énonciateur, elle est, elle aussi, admise dans la plupart des théories linguistiques. L'on pense notamment à l'école culiolienne, où cette distinction joue un rôle explicatif crucial dans le traitement de la plupart des phénomènes étudiés. Si elle n'est pas présente dans Culioli (1965), cette distinction est en effet admise dans tous ses travaux ultérieurs ((1978), (1980), (1984), (1985) et (1990)). Nous utilisons néanmoins ici ces distinctions *telles qu'elles sont conçues* chez Ducrot (1984).

l'auteur puisque tous les deux ont des caractéristiques entièrement différentes<sup>56</sup>. Parmi ces caractéristiques distinctives avancées par Ducrot, il convient de signaler les deux suivantes qui nous paraissent fondamentales :

(i) l'auteur *imagine* ou *invente* les événements racontés ; le narrateur ne fait que les *rapporter* ;

(ii) l'auteur n'a pas la même capacité que celle du narrateur de se déplacer dans le Temps. L'auteur, puisqu'il s'agit d'une personne réelle, ne peut exister que dans une époque donnée, alors que le narrateur, en tant qu'individu fictif - ou discursif - peut vivre dans le passé ou dans le futur, mais aussi dans le présent. « Ecrivant aujourd'hui un roman sur l'an 2000, note Ducrot (1984 : 207), rien ne m'empêche de commencer : « A cette époque, la France était un terrain vague que se disputaient... ». On voit là parfois une bizarrerie ou un paradoxe, sous prétexte que l'auteur, tout en écrivant au passé, ne cherche pas à dissimuler qu'il parle de son futur. Mais le paradoxe disparaît dès qu'on a distingué entre auteur et narrateur<sup>57</sup>. Car le temps grammatical utilisé peut très bien ne pas prendre pour point de référence le moment où l'auteur écrit, mais celui où le narrateur raconte, et l'auteur, vivant en 1985, peut imaginer un narrateur, vivant en l'an 3000, qui raconte ce qui s'est passé en l'an 2000. »

Cette distinction entre auteur et narrateur a un correspondant plus linguistique : c'est l'opposition proposée par Ducrot (1984) entre le *sujet parlant* et le *locuteur*, distinction qu'il s'agit maintenant de présenter avant de pouvoir l'exploiter dans le domaine temporel.

Ducrot a, d'une façon suffisamment convaincante nous semble-t-il, discuté ce qu'il appelle *l'unicité du sujet parlant*, c'est-à-dire ce postulat très souvent implicite - tellement il apparaît évident - qui veut qu'il y ait, pour chaque énoncé, un être unique qui est à la fois l'auteur empirique de l'énoncé, que nous noterons ici par *P*, le responsable du contenu de cet énoncé, que Ducrot note *L*, et la personne désignée par *je*, que Ducrot note *λ*.

---

<sup>56</sup> Quel écrivain n'a pas été un jour agacé par des questions de journalistes qui cherchent à le rendre responsable du discours tenu par le narrateur ?

<sup>57</sup> La distinction entre l'auteur et le narrateur est comparable à celle qui s'instaure entre *acteur* et *personnage*. Et il faudrait être un habitant de Macondo pour ne pas voir la différence. « Ils furent indignés par les vivantes images que le riche commerçant qu'était devenu don Bruno Crespi projetait dans le théâtre aux guichets en gueules de lion, à cause d'un personnage mort et enterré dans certain film, sur le malheur duquel on versa des larmes amères, et qui reparut bien vivant et métamorphosé en arabe dans le film suivant. Le public, qui payait deux centavos pour partager les retours de fortune des personnages, ne put supporter cette inqualifiable moquerie et brisa tous les sièges. Le maire, cédant aux instances de don Bruno Crespi, dut faire expliquer par l'annonceur public que le cinéma n'était qu'une machine à illusions, laquelle ne méritait pas ces débordements passionnels du public. » Gabriel Garcia Marquez, *Cent ans de solitude*, éditions du Seuil, 1968, 237.

On aura noté que nous sommes ici proche de ce qu'on a convenu d'appeler le 'paradoxe de la fiction narrative' que R. Martin résume ainsi (1988b : 161) : « les affirmations qui sont faites dans la fiction sont, comme toutes les affirmations, données pour vraies ; or nous savons qu'elles ne correspondent à rien ; et pourtant nous n'avons pas le sentiment d'être trompés. On y parle d'êtres dont nous sommes conscients qu'ils n'existent pas ; mais d'aucune manière la pensée ne nous effleure qu'il y

Et il est vrai qu'il y a des cas où il semble difficile de remettre en cause la validité de l'identification  $P = L = \lambda$ , comme par exemple dans l'énoncé suivant que nous empruntons à Ducrot :

(26) La semaine dernière, j'étais à Lyon.

et où il semble difficile de dire<sup>58</sup>, dans un contexte simple, que l'individu qui articule l'énoncé soit différent de l'individu désigné par *je* ou différent de l'individu qui prend en charge la responsabilité de l'acte d'affirmation véhiculé par l'énoncé.

Mais il ne s'agit là que d'une *coïncidence* - le terme n'est pas de Ducrot - puisqu'il est des cas où la soi-disant unicité ne semble pas pouvoir résister à un examen attentif.

Si l'on fait momentanément<sup>59</sup> abstraction de la relation  $L-\lambda$ , que nous désignons pour l'instant par *locuteur* (noté *loc*) sans autre spécification, l'on peut, suite à Ducrot, distinguer nettement ce locuteur de la personne réelle qui produit l'énoncé :  $P \neq loc$ .

Il est en effet des cas où les deux 'individus' ne se confondent pas, comme dans l'exemple suivant, fourni par Ducrot, où un élève apporte à ses parents une circulaire du lycée où il est écrit :

(27) Je, soussigné....., autorise mon fils à [...]]. Signé...

Comme le précise à juste titre Ducrot, le parent invité à signer - désigné par *je* - n'est pas l'auteur empirique de ce texte, mais s'il le signe, il devient le responsable - y compris juridique - du contenu de ce texte et la personne désignée par *je*.

Pour donner une illustration plus linguistique de cette distinction, tout en faisant abstraction du traitement proposé par Ducrot pour le discours rapporté, nous pouvons citer ici le cas de l'*écho imitatif*, comme dans cet exemple, que nous lui empruntons, où à une personne prononçant l'énoncé (a), l'on peut répondre par (b) :

(28) (a) - J'ai mal !  
(b) - *J'ai mal* ; ne pense pas que tu vas m'attendrir comme ça !

Dans l'énoncé (b), il est en effet clair que le locuteur - la personne désignée par le *je* - ne renvoie pas à *P*, la personne empirique qui a produit l'énoncé (b), d'où  $P \neq loc...$

---

a là de la supercherie. Bref, on y dit le faux sans apparence de mauvaise foi ; on y affirme ce qui n'est pas sans suspicion de mensonge. »

<sup>58</sup> Et pourtant, nous le dirons sur un plan strictement temporel.

<sup>59</sup> Cette distinction sera étudiée dans le paragraphe suivant.

Ces exemples permettent d'avancer une distinction fondamentale entre le locuteur, au sens de Ducrot<sup>60</sup>, et la personne réelle qui accomplit l'action - psycho-physique - de l'énonciation et qui ne devrait pas concerner le linguistique. « Certes, écrit Ducrot (198-199), du point de vue empirique, l'énonciation est l'oeuvre d'un seul sujet parlant, mais l'image qu'en donne l'énoncé est celle d'un échange, d'un dialogue, ou encore d'une hiérarchie de paroles. Il n'y a là de paradoxe que si l'on confond le locuteur - qui, pour moi, est une fiction discursive - avec le sujet parlant - qui est un élément de l'expérience. »

La distinction que nous sommes tentés d'opérer sur les traces de Ducrot dans le domaine des temps est celle qui correspond à l'opposition entre le Temps du sujet parlant effectif (qui sera noté ici  $T_p$ ), c'est-à-dire en fait le Temps externe, objectif, réel, où se situe P, et le temps de L, c'est-à-dire le temps du locuteur (qui sera noté  $t_L$ )<sup>61</sup>.

De même que le sujet parlant ne devient un objet linguistique qu'en tant que locuteur, de même le Temps extérieur ne devrait nous intéresser qu'à partir du moment où il devient le temps d'un locuteur.

De même que le locuteur peut ne pas coïncider avec le sujet parlant, de même nous supposons l'existence de ce type de non-coïncidence - ou de distorsion - entre le Temps du sujet parlant et le temps du locuteur.

Pour illustrer cette possibilité, il est d'abord nécessaire d'imaginer l'existence, dans chacun des deux types de temps isolés, d'un repère temporel qui constitue le point zéro à partir duquel se déroule chacune des deux temporalités. Ce point zéro prendra dans le premier cas la forme du Présent chronologique réel et sera noté  $T_0$  ; dans le second cas, le point zéro prendra la forme du 'présent' de l'énonciation, c'est-à-dire le point où se situe le *locuteur* et sera noté  $t_0$ .

Dans les cas disons 'normaux', on s'attend à ce que les deux points coïncident :  $t_0 = T_0$ . Ce sont les cas, extrêmement majoritaires, de la communication quotidienne.

Mais il est d'autres cas où il n'y a pas de coïncidence entre ces deux points :  $t_0 \neq T_0$ . Au-delà des faits littéraires évidents (qui font qu'on puisse tout à fait normalement employer le PS, par exemple, dans un roman d'anticipation), ce type de non-coïncidence se rencontre lors de la rediffusion d'un match de football par exemple où le téléspectateur ne s'étonne pas ni ne proteste que le commentateur emploie le PR pour situer des événements situés concrètement dans le Passé.

---

<sup>60</sup> « Par définition, note Ducrot (1984 : 193), j'entends par locuteur un être qui, dans le sens même de l'énoncé, est présenté comme son responsable, c'est-à-dire comme quelqu'un à qui l'on doit imputer la responsabilité de cet énoncé. C'est à lui que réfèrent le pronom *je* et les autres marques de la première personne. »

<sup>61</sup> Cette dichotomie entre le Temps du Sujet parlant et le temps du Locuteur (loc) n'est pas bien sûr sans rappeler celle, que nous avons admise au début de ce chapitre, entre le *Temps* (réel, du monde) et le [temps] linguistique.



Cette non-coïncidence n'est pas à proprement parler paradoxale et ne poserait problème que si l'on ne faisait pas la distinction entre le locuteur et le sujet parlant. Si l'on fait cette distinction, on peut se rendre compte que le décrochage de  $t_0$  par rapport à  $T_0$  ne pose aucun problème d'ambiguïté pour les interlocuteurs, car il est très généralement indiqué dans le contexte (par exemple, l'indication *Rediffusion* sur l'écran de télévision...).

Ce type de non-coïncidence semble être liée à la naissance d'une communication 'indirecte' que l'écriture et, aujourd'hui, les médias, le cinéma, etc. ont rendu possible. Contrairement à l'affirmation de Benveniste (1965b) selon laquelle le présent linguistique est intersubjectif (le présent du locuteur devient celui de l'interlocuteur), il nous semble que dans ce type de non-coïncidence l'interlocuteur peut ne pas s'identifier au présent du locuteur...

### 2.1.2 Le temps du locuteur et le temps de l'énonciateur

Mais il est d'autres cas de distorsions temporelles, beaucoup plus courants et plus intéressants pour les linguistes, que la théorie polyphonique d'O. Ducrot (1984)<sup>62</sup> - la distinction entre *locuteur* et *énonciateur* - permet, nous semble-t-il, d'expliquer convenablement.

Une fois admise la distinction, présentée dans le paragraphe précédent, entre le locuteur - être discursif - et le sujet parlant réel, Ducrot avance une deuxième distinction, tout aussi fondamentale, qui, à l'intérieur même de la notion de locuteur, oppose ce qu'il appelle le *locuteur en tant que tel* - que nous avons noté ci-dessus par  $L$  - et le *locuteur en tant qu'être du monde* - que nous avons noté ci-dessus par  $\lambda$ .

«  $L$ , note Ducrot (op. cit. : 199-200), est le responsable de l'énonciation, considéré uniquement en tant qu'il a cette propriété.  $\lambda$  est une personne "complète", qui possède, entre autres propriétés, celle d'être l'origine de l'énoncé - ce qui n'empêche pas que  $L$  et  $\lambda$  soient des êtres de discours, constitués dans le sens de l'énoncé, et dont le statut méthodologique est donc tout à fait différent de celui du sujet parlant (ce dernier relève d'une représentation "externe" de la parole, étrangère à celle qui est véhiculée par l'énoncé). »

Cette deuxième distinction entre  $L$  et  $\lambda$  est par exemple<sup>63</sup> visible dans le cas de la *reprise*, comme dans le contexte, fort banal, que nous empruntons à Ducrot, où une personne à qui on a fait un reproche quelconque, répond par un énoncé comme le suivant :

(29) Ah, je suis imbécile ; eh bien, attends un peu !

---

<sup>62</sup> La notion de *polyphonie* ne date pas de 1984, et était déjà présente dans des travaux antérieurs (par exemple dans Berrendonner (1981)). Sauf que nous nous référons ici à Ducrot (1984) qui formule cette notion d'une manière 'nouvelle', selon son propre terme.

Il n'est pas difficile de constater dans ce cas que  $\lambda$ , l'être du monde désigné par *je* - qui, en l'occurrence, coïncide avec P, le producteur de ce message ( $\lambda = P$ ), ne prend pas en charge le contenu de l'énoncé *Ah, je suis imbécile*. Loin de se présenter comme un locuteur qui assume le contenu de l'énoncé, le producteur du message attribue clairement la responsabilité de cet énoncé à son interlocuteur, même si - et la précision nous semble importante - ce dernier n'a pas du tout parlé de bêtise (il peut avoir tout simplement fait un reproche qui implique, dans l'esprit du locuteur, l'être bête). En bref, dans l'exemple commenté, le locuteur en tant qu'être du monde ( $\lambda$ ) ne se présente pas comme un L - au sens retenu ci-dessus - et laisse la responsabilité du contenu de l'énoncé à l'interlocuteur que Ducrot prend ici pour l'énonciateur, que nous notons E.

D'autres cas de *polyphonie* sont beaucoup plus fréquents et plus simples que dans l'énoncé discuté ci-dessus, comme dans cet exemple - signalé par Ducrot - de Racine<sup>64</sup> où Agrippine ironise sur les propos d'Albine (qui parlait de la vertu de Néron) :

(30) Agrippine : Et ce même Néron, que la vertu conduit,  
Fait enlever Junie au milieu de la nuit.

Ducrot signale à juste titre que le contenu de la relative ne reflète pas le point de vue d'Agrippine (qu'on est obligé par ailleurs d'identifier au locuteur), mais celui d'Albine.

Il en conclut (op. cit. : 204) : « Cette situation me paraît proche de celle que j'ai essayé de décrire, au niveau de l'énoncé, en disant que le locuteur présente une énonciation - dont il se déclare responsable - comme exprimant des attitudes dont il peut refuser la responsabilité. D'où l'idée que le sens de l'énoncé, dans la représentation qu'il donne de l'énonciation, peut y faire apparaître des voix qui ne sont pas celles d'un locuteur. J'appelle "énonciateurs" ces êtres qui sont censées s'exprimer à travers l'énonciation, sans que pour autant on leur attribue des mots précis ; s'ils "parlent", c'est seulement en ce sens que l'énonciation est vue comme exprimant leur point de vue, leur position, leur attitude, mais non pas, au sens matériel du terme, leurs paroles. »

Aussi bien dans l'exemple (29) que dans l'exemple (30), un énonciateur emprunte la voix du locuteur pour assumer le contenu que le locuteur ne peut ou ne veut assumer. Peu importe l'attitude du locuteur vis-à-vis de ce contenu : si dans les deux exemples cités ci-dessus, il rejette ce contenu, dans d'autres contextes, il peut tout aussi bien s'identifier à cet énonciateur qu'être indifférent vis-à-vis de l'énoncé...

Pour rendre plus visible cette distinction entre locuteur, L, et énonciateur, E, Ducrot la compare à cette autre distinction opérée par Genette (1972) entre narrateur, qui coïncide, nous

---

<sup>63</sup> Nous renvoyons à Ducrot (op. cit.) qui a illustré cette distinction grâce à une multitude d'exemples, comme la négation, l'interjection, etc.

l'avons dit, avec le locuteur, et le *centre de perspective* ou le *sujet de conscience* qui est comparable à E.

Le *style indirect libre*<sup>65</sup> est une manifestation claire de cette non-coïncidence entre le narrateur et ce centre de perspective. *Madame Bovary*, par exemple, fourmille d'exemples de ce type où le narrateur - qu'on ne saurait confondre avec Flaubert - cède sarcastiquement la parole aux personnages qu'il sait déjà condamnés d'avance :

Et d'abord, le tour de Charles de rêver<sup>66</sup> :

(31) Charles les regardait. Il croyait entendre l'haleine légère de son enfant. Elle allait grandir maintenant ; chaque saison, vite, amènerait un progrès. Il la voyait déjà revenant de l'école à la tombée du jour, toute rieuse, avec sa brassière tachée d'encre [...]. Ah ! qu'elle serait jolie, plus tard, à quinze ans, quand ressemblant à sa mère, elle porterait comme elle, dans l'été, de grands chapeaux de paille ! On les prendrait de loin pour les deux soeurs.

Et, à peine une page plus loin, le rêve de Emma :

(32) C'était le mois prochain qu'ils devaient s'enfuir. Elle partirait d'Yonville comme pour aller faire des commissions à Rouen. Rodolphe aurait retenu des places, pris des passeports, et même écrit à Paris, afin d'avoir la malle entière jusqu'à Marseille, où ils achèteraient une calèche et, de là, continueraient sans s'arrêter, par la route de Gênes.

« Le locuteur parle au sens où le narrateur raconte, écrit Ducrot (op. cit. : 208), c'est-à-dire qu'il est donné comme la source d'un discours. Mais les attitudes exprimées dans ce discours peuvent être attribuées à des énonciateurs dont il se distancie - comme les points de vue manifestés dans le récit peuvent être ceux de sujets de conscience étrangers au narrateur. »

Au-delà des caractéristiques linguistiques du style indirect libre sur lesquelles nous reviendrons dans la deuxième partie de ce travail, ce qui nous semble intéressant de souligner ici n'est autre que l'existence, parallèlement au narrateur - auquel on peut sans difficulté attribuer l'origine de l'énonciation des deux premières phrases dans (31) et de la première phrase dans (32) - d'un *énonciateur purement textuel*, selon l'expression de D. Maingueneau (1981 : 111),

---

<sup>64</sup> *Britannicus*, acte I, scène 1.

<sup>65</sup> Sur cette notion, voir, entre autres, G. Genette (1972), D. Maingueneau (1981), R. Martin (1983), M. Vuillaume (1990) & (1997) et L. Danon-Boileau (1995).

<sup>66</sup> G. Flaubert, *Madame Bovary*, Garnier-Flammarion, 1966, p. 223.

c'est-à-dire en l'occurrence d'un autre narrateur qui sans se confondre totalement avec Charles ou Emma, se situe tout près d'eux<sup>67</sup>.

La théorie polyphonique, telle qu'elle est conçue par Ducrot<sup>68</sup>, nous paraît intéressante dans la mesure où, au lieu de se contenter de parler de 'distorsions', elle exploite les divers indices et manifestations de ces distorsions pour opérer des distinctions théoriques fondamentales entre *sujet parlant*, *locuteur* et *énonciateur*.

Même si ces distinctions ne jouissent pas d'une très grande stabilité théorique et méritent sans doute d'être affinées, elles nous semblent néanmoins capables d'apporter quelque lumière sur la question qui nous préoccupe ici, à savoir la nature du temps linguistique.

En analogie avec la polyphonie, nous parlerons de notre part de *polychronie* en entendant par là la possibilité qu'existent dans un énoncé donné, non pas une, mais deux origines temporelles distinctes, à savoir  $t_0$ , le repère-origine du temps du locuteur, et  $t_E$ , le repère-origine du temps de l'énonciateur.

Nous distinguons ainsi entre deux points possibles, que le locuteur choisit comme repères d'origine et à partir desquels l'énonciateur peut parler :

(i) un point référentiel qui coïncide avec  $t_0$  (qui, à son tour, peut soit coïncider, soit se distinguer de  $T_0$ ), c'est-à-dire le repère que le locuteur choisit comme origine de son énoncé. A partir de ce point, l'intervalle pendant lequel le procès de l'énoncé est présenté comme valable peut tout aussi bien coïncider avec  $t_0$ , que se situer avant ou après lui. Autrement dit, il ne faudrait pas confondre la temporalité qui sert à situer le locuteur lui-même, et cette autre temporalité qui sert à localiser les événements de l'énoncé *par rapport au temps-origine du locuteur* et qui seule devrait nous intéresser en tant que linguistes. En effet, les événements dénotés par le procès de l'énoncé, indépendamment du Temps réel, peuvent se situer aussi bien pendant  $t_0$ , qu'avant ou après lui, comme le suggèrent respectivement les exemples suivants :

- (33) (a) Il habite à Paris  
(b) Il a habité en province  
(c) Il habitera en province

---

<sup>67</sup> Comme le précise à juste titre Maingueneau, il ne faudrait pas croire que le style indirect libre ne se rencontre qu'à l'écrit. Même si son usage doit répondre à certaines conditions qui ne se rencontrent pas facilement à l'oral, il nous semble que l'exemple suivant fourni par Maingueneau est tout à fait naturel :

(i) Il y a un mois, je l'ai rencontré par hasard... *Il était écoeuré, rien n'allait dans sa vie, on ne voulait plus lui faire confiance...* Je ne l'ai jamais vu si bas.

<sup>68</sup> Pour une présentation relativement exhaustive des différentes conceptions retenues de la polyphonie, voir par exemple Sullet-Nylander (1995).

(ii) mais il existe un autre point référentiel, distinct du précédent, que le locuteur met en place pour y situer un énonciateur et à partir duquel celui-ci déploie une autre temporalité distincte *notionnellement* de celle du locuteur.

Nous faisons l'hypothèse, fondamentale, que la disjonction entre  $t_0$  et  $t_E$  n'est pas *nécessairement* temporelle, mais relève plutôt de la responsabilité de l'énoncé que le locuteur peut tout aussi bien assumer qu'attribuer à quelqu'un d'autre. Mais qu'il attribue cette responsabilité à quelqu'un d'autre ne signifie pas nécessairement, nous l'avons déjà dit, qu'il la rejette. Bien au contraire, souvent c'est en attribuant à un énonciateur invisible la responsabilité d'un énoncé que le locuteur s'assure, sous le masque de l'objectivité, que son énoncé soit bien accueilli. Autrement dit, comme l'écrit H. Nølke (1985 : 58), « la notion de *présenter* (ou *montrer*) est cruciale dans cette théorie qui concerne uniquement la question de savoir comment le locuteur *présente* son énonciation, abstraction faite de ce qu'il peut penser réellement ». Or cette distanciation entre le locuteur et son énoncé peut avoir des effets très divers, allant du rejet total jusqu'à l'adhésion complète<sup>69</sup>.

Cela suggère d'abord qu'un énoncé, quel qu'il soit, est systématiquement attribuable à un énonciateur, contrairement au locuteur qui peut très bien se dégager de la responsabilité de l'énoncé. Cette idée est défendue, entre autres, par Adam (1990) pour qui une proposition n'est jamais *directement* assertée par un locuteur, mais toujours par la médiation d'un énonciateur.

Cela suggère ensuite que le cas qu'il convient de considérer comme marqué n'est pas la prise en charge de l'énoncé, mais plutôt la non-prise en charge de l'énoncé qui peut signifier aussi bien un rejet, une certaine neutralité, qu'une adhésion complète et néanmoins implicite.

Si nous voulons appliquer ces idées dans le domaine temporel, nous dirons que les procès ne sont jamais directement localisés par rapport à  $t_0$ , mais toujours par rapport à  $t_E$ , le temps de l'énonciateur. Ce n'est donc qu'en *calculant* d'une part le rapport entre  $t_E$  et  $t_0$  et, d'autre part, le rapport entre  $t_0$  et  $T_0$  que nous parvenons enfin de compte à localiser les événements dénotés par les procès dans l'axe chronologique du Temps réel.

Cette hypothèse, à première vue surprenante<sup>70</sup>, nous semble jouir d'une grande capacité descriptive et explicative et permet notamment de proposer un traitement qui nous semble convenable du phénomène de la 'distorsion temporelle'.

---

<sup>69</sup> Flaubert ne se targuait-il pas de pouvoir, grâce notamment au discours indirect libre, *communiquer* son opinion sans la *dire* ?

<sup>70</sup> Surprenante de plusieurs points de vue. Par exemple, en ce qui concerne le débat sur les temps *relatifs* (ou *anaphoriques*) et les temps *absolus* (ou *déictiques*) (voir, entre autres Veters (1993a) & (1996), Kleiber (1992) & (1993)), cette hypothèse déplace le débat en suggérant, mais nous le dirons plus explicitement *infra*, que les temps 'absolus' seraient déterminés par rapport non pas à  $t_0$ , mais plutôt par rapport à  $t_E$ , contrairement aux temps dits 'relatifs' qui seraient, quant à eux, déterminés à la fois par

Pour l'illustrer, nous nous proposons d'étudier rapidement le cas du PS, qui demeure à notre avis la forme verbale la plus clairement temporelle du français.

Selon une opinion fort commune, le PS sert à localiser un procès dans le Passé (chronologique). Et il est vrai que si l'on prend un ouvrage d'histoire, on constatera que cette forme verbale renvoie systématiquement au Passé. Sauf que cela n'est considéré par nous que comme une sorte de coïncidence puisque, comme nous l'avons déjà dit, le PS s'emploie très naturellement dans un roman d'anticipation pour renvoyer à des événements, admettons pour le besoin de la démonstration, Futurs. Nous ne considérerons pas cela comme un paradoxe puisqu'il n'y aurait de paradoxe que si nous attendions du PS qu'il renvoie au Passé. En bref, ce débat n'intéresse pas le linguiste. Au lieu donc de poser que le PS renvoie au Passé (du sujet parlant), il serait à première vue plus judicieux de poser que le PS renvoie au 'passé' relatif au locuteur. Cela permet de réhabiliter les cas de distorsion chronologique constatée par exemple dans les romans d'anticipation.

Mais, en fait, il ne s'agit là que d'une fausse piste, qui se heurte très rapidement à d'autres faits où le PS renvoie à un intervalle temporel qui semble coïncider avec le présent ou même le futur du *locuteur*. C'est, nous semble-t-il, le cas dans l'exemple suivant qui a été communiqué à Vetters (1993a : 89) par N. Ruwet :

- (34) Elle naîtra, fera de bonnes études, s'occupera de politique et évitera la troisième guerre mondiale. On dira après sa mort qu'elle *fut* une héroïne.

On semble être d'accord (Vetters, Ruwet, Kleiber) pour dire que cette phrase reste tout à fait adéquate si la personne - réelle - dont on y parle n'est pas encore née au moment de l'énonciation. Au-delà du débat concernant la nature déictique et / ou anaphorique du PS, ce qui nous paraît intéressant, c'est que le PS ne renvoie pas ici au Passé, ni même au passé du locuteur mais à un autre passé relatif à un point que les interlocuteurs ont préalablement fixé par un commun accord (en l'occurrence un point situé dans le futur annoncé dans la principale) :  $t_E$ .

On pourrait naturellement décider qu'il s'agit là d'un cas de distorsion temporelle si l'on veut continuer à penser que le PS situe un événement dans le passé de  $t_0$ . Mais il nous semble personnellement, en accord avec l'hypothèse défendue ci-dessus, qu'il est nettement plus intéressant de poser que le PS situe un événement dans le passé relatif à  $t_E$ . Il ne situe alors le procès dans le passé du locuteur que si celui-ci s'identifie à l'énonciateur, ou, ce qui revient au même, que s'il prend en charge le contenu de l'énoncé. Sauf que, et la nuance est capitale, le PS

---

rapport à  $t_E$  et par rapport à un autre point référentiel  $t_E$  dont on sait d'avance qu'il est distinct de  $t_E$ , indépendamment de son rapport avec  $t_0$ ...

ne dit rien par lui-même sur le rapport avec  $t_0$  qui n'est, à nos yeux, récupérable que dans le (con)texte<sup>71</sup>.

Cela revient à dire que le PS, quel que soit le contexte, n'est pas une forme verbale polychronique - ni 'relative' - puisqu'une seule origine temporelle y est présente, à savoir  $t_E$ . Si nous résumons le sens du PS dans une formule, nous proposerons :  $Procès < t_E$ .<sup>72</sup>

La même chose peut se dire, nous semble-t-il, à propos du PR qui ne serait pas par lui-même une forme verbale polychronique, mais, comme le PS, il ne refléterait qu'une seule temporalité, celle de l'énonciateur (qui peut ou non coïncider avec le locuteur) :  $Procès = t_E$ .

C'est aussi à nos yeux le cas du FUT :  $Procès > t_E$ .

La question se pose maintenant à propos des autres formes temporelles, à savoir, si l'on fait momentanément abstraction des formes composées, l'imparfait et le conditionnel.

Il nous semble que ces deux formes verbales sont, par essence, des formes polychroniques. Cela signifie qu'en plus de l'origine temporelle  $t_E$  - qui serait commune à tous les temps - ces deux formes portent en elles-mêmes, *d'une façon inhérente*, une autre origine temporelle, distincte, par définition, de  $t_E$ , et que nous notons ici  $t_{E'}$ , quel que soit par ailleurs son rapport avec  $t_0$  ...

Si nous devons d'emblée donner deux formules pour résumer ces deux temps, nous proposons :

- (35) (a) *IMP* :  $Procès = t_{E'} \neq t_E$   
(b) *COND* :  $Procès > t_{E'} \neq t_E$ .

Naturellement, nous aurons à vérifier et à expliciter plus en détail ces deux formules tout au long de ce travail.

Ce qui nous semble intéressant à annoncer dès maintenant, c'est que les formes temporelles du français semblent se répartir en deux groupes, selon qu'elles font appel à un ou à deux repères :

---

<sup>71</sup> Contrairement au rapport entre  $t_0$  et  $T_0$  qui ne devrait pas intéresser le linguiste (mais, bien entendu, il peut quelquefois paraître pertinent aux yeux de l'interlocuteur), le rapport entre  $t_0$  et  $t_E$  doit être calculé par le linguiste. Nous supposons que ce calcul est relativement simple puisque des indications sont, nous semble-t-il, systématiquement fournies par le locuteur...

<sup>72</sup> Le signe = signifie *coïncide avec*, le signe < signifie *est antérieur à* et le signe > signifie *est postérieur à*. Ces signes, qui sont détournés de leur usage mathématique d'origine, sont aujourd'hui, tous ou en

(36)

FV à un repère ( $t_E$ )	FV à deux repères ( $t_E$ et $t_{E'}$ )
PS	
PR	IMP
FUT	COND

Il convient dès à présent de signaler que les deux groupes temporels ainsi obtenus et que nous désignons respectivement par *les formes temporelles monochroniques* et *les formes temporelles polychroniques*, correspondent *extensionnellement* très exactement aux deux groupes que l'on a très souvent, et depuis longtemps, proposés pour rendre compte du système verbal du français, à savoir ce qu'on a appelés tour à tour *temps absolus* et *temps relatifs*, *temps déictiques* et *temps anaphoriques (ou non-déictiques)*, *tiroir du nunc* et *tiroir du tunc*...

## 2.2 La Catégorie de l'Aspect

### 2.2.1 Introduction

Fuchs et Léonard (1979) rapportent que la première circulaire qui a introduit explicitement la notion de l'aspect dans l'enseignement du français pour le second degré date du 22 juillet 1975 !

Auparavant, même si beaucoup de grammairiens et linguistes - au premier rang desquels il convient de citer G. Guillaume (1929) - ont distingué une catégorie aspectuelle pour le français, cette catégorie était loin d'être unanimement admise puisque certains grammairiens la considéraient comme une propriété exclusive des langues slaves.

Plus étonnant encore, la catégorie de l'aspect est quelquefois ignorée jusqu'à dans les langues dont le système verbal s'organise presque exclusivement sur des bases aspectuelles. C'est par exemple le cas de l'arabe où la terminologie grammaticale ne fait pratiquement référence qu'à des notions pseudo-temporelles : pour désigner l'*accompli*, on emploie le terme " (*mâdî*) qui signifie littéralement 'passé' alors que pour désigner l'*inaccompli* - dont l'emploi ne

---

partie, largement admis en linguistique et se rencontrent par exemple chez Confais, Curat, Martin, Nef, etc.



peut absolument pas être attaché à une tranche particulière du Temps -, les grammairiens arabes classiques « singulièrement embarrassés, écrivent Blachère et Gaudefroy-Demombynes (1975 : 36), [...] se sont [...] tournés vers les similitudes de flexions entre cet aspect du verbe et le nom : et ils l'ont appelé *al-mudâri'* [ ] "celui qui ressemble". »<sup>73</sup>

Il ne faut pas croire qu'il s'agit là d'un problème strictement terminologique puisque ces catégories sont notionnellement définies dans des termes temporels. Ainsi, par exemple, Ghâlayîni (1912 ; 21<sup>e</sup> édition, 1987), distinguant trois types de verbes, *mâdî*, *mudâri'* et *`amr* (impératif)<sup>74</sup>, définit (1987 : 33) le premier comme « ce qui exprime un sens lié en soi à l'époque passée »<sup>75</sup>, et le deuxième (ibid.) comme « ce qui exprime un sens lié en soi à une époque qui supporte l'état et la prospection. »<sup>76</sup>

En bref, comme le notent Blachère et Gaudefroy-Demombynes (1975 : 36), les « grammairiens [arabes] qui, à la fin du huitième et au neuvième siècle, se sont efforcés de donner des règles à la langue, raisonnent sous l'influence de la pensée grecque que les traductions répandent parmi les lettrés. Leur concept grammatical a été tourné vers l'idée de temps. » Sauf que ce lourd héritage aristotélicien semble n'avoir jamais été remis en cause et le malentendu dure encore aujourd'hui...<sup>77</sup>

Dans ces conditions, étant donné la complexité et l'hétérogénéité du système verbal français, il n'est pas étonnant que les grammairiens aient hésité longtemps avant de reconnaître à l'aspect une existence entière dans la langue française.

Toutefois, même si le débat concernant l'existence en français d'une catégorie aspectuelle est aujourd'hui révolu, il a laissé la place à des nombreuses polémiques concernant cette fois-ci la *nature* et le *statut* de l'aspect en français. B. Pottier (1980), à qui on a confié la mission de résumer un colloque sur l'aspect, parle d'une véritable "mission impossible". C'est

---

<sup>73</sup> B. Baraké (1985), beaucoup plus récemment, pour traduire le terme *mudâri'*, fait appel au terme français *inaccompli* ; mais pour traduire *présent*, il emploie aussi le terme *mudâri'* ! Ne connaissant aucun terme grammatical désignant l'*aspect*, nous avons alors cherché la traduction que propose Baraké pour ce terme français, et là, surprise : il choisit le terme arabe *hay`a* qui tente plutôt de fixer le sens encyclopédique du terme *aspect* et non pas son sens grammatical (le terme *hay`a* convient plutôt à notre avis à *aspect* dans le sens de *forme*, *apparence*...). Et, se rappelant sans doute qu'il s'agit d'un dictionnaire de linguistique, l'auteur ajoute entre parenthèses (1985 : 21, traduction personnelle) : « forme qui se trouve dans certaines langues grâce à laquelle le locuteur signifie l'action du verbe qu'il utilise » !

<sup>74</sup> Cette classification n'est d'ailleurs pas de nature à nous satisfaire. Pour nous, l'impératif, comme le prouve sa morphologie, est plutôt à attacher à l'inaccompli (*mudâri'*). On obtient ainsi sur le plan conceptuel une classification homogène : l'opposition entre modes n'existe en arabe que dans l'inaccompli qui se distingue en 'indicatif' (*mudâri' marfû'*), inaccompli apocopé (*mudâri' majzûm*), inaccompli 'subjonctif' (*mudâri' mansûb*) et impératif (*`amr*).

<sup>75</sup> Traduction personnelle.

<sup>76</sup> Traduction personnelle.

que l'aspect demeure encore aujourd'hui au centre d'un débat entre des thèses inconciliables, où la surenchère terminologique<sup>78</sup> ne fait souvent qu'accentuer les désaccords de fond dus essentiellement à la complexité des faits eux-mêmes.

Au-delà de cette complexité qui y est certainement pour quelque chose, la guerre de l'aspect, comme on l'a appelée quelquefois, s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs au premier rang desquels il convient de citer l'Histoire.

Le système russe, de par sa visibilité<sup>79</sup>, a été à l'origine de l'identification de la catégorie aspectuelle dans d'autres langues. Sauf que, tout en permettant cette identification, il a été à l'origine d'un malentendu aux effets néfastes puisque les grammairiens des autres langues avaient tendance à voir en lui le système aspectuel. Autrement dit, comme le note D. Cohen (1989 : 30), le « système slave présente cette originalité d'opposer pour l'expression de l'aspect, des verbes complets différents et non pas des conjugaisons complémentaires dans un même verbe. Cette originalité a constitué dans l'histoire de la linguistique une condition favorable pour l'identification de la catégorie de l'aspect. Mais elle s'est révélée négative pour l'analyse du trait aspectuel lui-même. »

La même constatation avait été faite par Benveniste (1961 : 260)<sup>80</sup> : « C'est le verbe slave qui a fourni à la théorie de l'aspect son cadre et ses oppositions. Or quand on envisage les systèmes aspectuels hors du monde indo-européen, on s'aperçoit que le slave ne représente nullement un type commun [...] on se rend compte que les aspects slaves sont en réalité un système tardif et hybride qui ne peut passer même pour indo-européen. Et c'est ce système, transféré abusivement par Steitberg<sup>81</sup> en gotique qui continue aujourd'hui encore de dominer toutes les descriptions du verbe germanique. Le problème entier est à renouveler. » Nous y reviendrons...

---

<sup>77</sup> Voir par exemple H. Belhadj (1995). Ajoutons que les grammairiens arabes sont loin d'être les seuls à avoir été influencés par *la Poétique*. H. Hirashima (1995), par exemple, se plaint de cette influence sur le système verbal japonais qu'il présente comme 'non temporel'.

<sup>78</sup> Il y a en français plusieurs dizaines de termes relatifs aux aspects. Souvent, le même terme peut avoir plusieurs acceptions possibles. Nous soupçonnons ce flou terminologique d'avoir été à l'origine de quelques polémiques stériles, surtout que, très souvent, on omet de donner des définitions précises aux différents termes employés.

<sup>79</sup> Le système russe marque ses oppositions aspectuelles d'une façon particulièrement visible. Pour employer un verbe quelconque, on doit généralement choisir entre deux formes disponibles lexicalement dont l'une exprime l'imperfectif et l'autre le perfectif. Ainsi, par exemple, le verbe *écrire* est rendu en russe soit par *pisat'* (imperfectif), soit par *napisat'* (perfectif).

<sup>80</sup> In *Annuaire du Collège de France*, cité dans Cohen (1989).

<sup>81</sup> La même constatation est faite par Buyssens qui note (1968 : 64) : « Steiberg n'oppose pas deux aspects d'un même verbe, il oppose deux verbes différents, l'un transitif, l'autre intransitif ; il se place

## 2.2.2 Définitions de l'aspect

### 2.2.2.1 Etat des lieux

En consultant les différents travaux traitant du sujet, on peut donner raison à des linguistes comme D. Maingueneau (1981) ou D. Cohen (1989) qui rangent les différentes - et nombreuses - définitions proposées pour l'aspect en deux grandes classes qui correspondent à deux conceptions contradictoires de la catégorie aspectuelle.

La première conception considère comme relevant de l'aspect tout ce qui, dans un verbe donné, ne relève pas du temps (ni, bien entendu, du mode, de la voix ou de la personne)<sup>82</sup>. Cette définition négative donne généralement naissance à des définitions cumulatives qui énumèrent les différents phénomènes sémantiques qui affectent le verbe - ou, d'une façon plus générale, la phrase - et qui peuvent être considérés comme aspectuels.

On trouvera dans l'ouvrage de D. Cohen (1989) un inventaire exhaustif de ces définitions. Pour donner une illustration de cette approche, nous pouvons citer, par exemple, Dubois et al. 1973 : 53) qui écrivent : « L'aspect est une catégorie grammaticale qui exprime la représentation que se fait le sujet parlant du procès exprimé par le verbe (ou par le nom d'action), c'est-à-dire la représentation de sa durée, de son déroulement ou de son achèvement (aspect inchoatif<sup>83</sup>, progressif<sup>84</sup> résultatif<sup>85</sup>, etc.) ».

D. Cohen note à juste titre que l'*etc.* qui clôt la citation ci-dessus est important parce qu'il est représentatif de cette conception qui suggère que la liste des aspects est ouverte<sup>86</sup>.

Ainsi, le *Grand Larousse Encyclopédique* cite huit catégories aspectuelles qui, semble-t-il, sont loin d'être exhaustives : l'aoristique, le duratif<sup>87</sup>, le perfectif, le résultatif, le déterminé, l'itératif<sup>88</sup>, l'inchoatif, l'intensif<sup>89</sup>, etc.

---

sur le plan du lexique, non de la grammaire. Et Brugmann écrivait que beaucoup de verbes sont perfectifs par eux-mêmes ; lui aussi confondait lexique et grammaire. »

<sup>82</sup> « Bref, comme le note Buysens (1968 : 65), on a mis dans la catégorie de l'aspect tout ce qui reste lorsqu'on a épuisé la voix, le mode, le temps, la personne et le nombre. »

<sup>83</sup> L'aspect inchoatif, lit-on souvent, est l'aspect qui envisage l'action dans son commencement comme, par exemple, dans :

(i) Il commence à faire froid.

<sup>84</sup> L'aspect progressif est généralement considéré comme une sous-espèce de l'aspect imperfectif qui présente le procès comme se développant par degrés, comme dans la forme *ing* en anglais ou encore dans la périphrase verbale suivante :

(ii) Le mal va s'aggravant.

<sup>85</sup> L'aspect résultatif est celui qui considère le procès envisagé comme le résultat d'une action passée. Si l'on en croit certains, le verbe *savoir* serait résultatif par rapport à *apprendre*...

<sup>86</sup> On rapporte que Agrell a été jusqu'à proposer une vingtaine de catégories aspectuelles distinctes !

<sup>87</sup> C'est l'aspect qui permet, dit-on, d'envisager l'action dans sa durée. Selon certains, l'IMP est duratif par rapport au PS...

<sup>88</sup> C'est l'aspect qui permet d'envisager le procès dans sa répétition.

Quant au *Bon Usage*, il fournit la liste suivante : le momentané, le duratif, l'inchoatif, l'itératif, le progressif, le perfectif, l'imperfectif, l'aspect « qui marque la proximité dans le futur » et celui « qui marque la proximité dans le passé »...

Comme on l'aura certainement constaté, la caractéristique frappante de cette approche est que, ne disposant d'aucune définition positive de la catégorie d'aspect, elle en vient à plaquer sur le français toutes sortes d'oppositions (lexicales, morphologiques, ou *simplement sémantiques*) isolées dans d'autres langues, notamment slaves et sémitiques. L'aspect y est vu comme une espèce de « catégorie poubelle », selon l'expression de Vetters (1996 : 81)...

La seconde conception de l'aspect est à la fois plus synthétique que la première et positive. Elle met en place des définitions onomasiologiques qui font appel à des notions comme la *durée*<sup>90</sup>, ou encore le *déroulement interne* du procès<sup>91</sup>.

C'est dans une approche de ce type que nous nous situons, sans pour autant perdre de vue que les définitions onomasiologiques sont loin d'être suffisantes<sup>92</sup> et qu'elles ont besoin, pour être opérationnelles, d'une démarche sémasiologique complémentaire.

### 2.2.2.2 Définition externe de l'aspect

Il est nécessaire, pour bien cerner la catégorie de l'aspect, de délimiter ses frontières externes en la distinguant d'un certain nombre de phénomènes qui peuvent avoir avec elle des rapports plus ou moins étroits, notamment le *temps* et le *mode d'action*.

#### 2.2.2.2.1 Aspect vs Mode d'action

Bien que courante, voire unanimement admise, notamment dans le domaine roman, la distinction entre l'*aspect* et le *mode d'action* n'a pas toujours été conçue d'une façon uniforme.

---

<sup>89</sup> C'est un aspect qui permet, semble-t-il, d'opposer les verbes selon leur degré d'intensité. Comme exemple, P. Imbs (1960) donne *hurler* qu'il présente comme intensif par rapport à *crier* ! Cette opposition existe dans d'autres langues, comme l'arabe (cf. par exemple *qatala - qattala*) qui la marque morphologiquement...

<sup>90</sup> En illustration, nous pouvons citer par exemple Vendryes (*Le Langage* (1923 : 117), cité par Cohen (1989)) qui définit l'aspect comme « la catégorie de la durée », ou encore Sweet (*A New English Grammar*, p.101, cité par Cohen (op. cit.)) qui définit les oppositions aspectuelles comme des « distinctions of time independant of any reference to past, present or future. » La même position sera défendue plus récemment par d'autres linguistes, comme Buysens qui note (1968 : 66) : « Les aspects authentiques ont ceci de commun qu'ils concernent la durée du fait ou de la répétition. »

<sup>91</sup> De très nombreux grammairiens et linguistes français, s'inspirant de la célèbre opposition guillaumienne entre *temps impliqué* et *temps expliqué*, ont adopté des définitions exprimées en termes de *déroulement* du procès. Voir, entre autres, Maingueneau (1981), Rémi-Giraud (1988), R. Martin (1993)...

Les différentes conceptions avancées sont en grande partie dues, là aussi, à des différences terminologiques, puisqu'on semble hésiter, pour la notion de *mode d'action*, entre une acception étroite, et une acception large.

Comme exemple de la conception étroite, nous pouvons citer ici Vetters (1996) qui, reprenant à son compte l'opposition entre *télique* et *atélique*<sup>93</sup> que Garey (1957) considère comme la seule opposition relevant du mode d'action, et s'inspirant de la différence entre la *référence actuelle* et la *référence virtuelle* de Milner (1982), note (1996 : 84) : « Le mode d'action concerne la référence virtuelle : l'existence d'un point d'accomplissement après lequel un événement ou une situation ne peut plus continuer. L'aspect, par contre, concerne la référence actuelle : il indique si, à un certain moment, un événement concret est en cours ou terminé. »

Comme exemple de la conception large (pour la notion de mode d'action), nous pouvons citer, par exemple, Maingueneau qui note (1981 : 45) : « Pour la clarté du propos, on distinguera ici l'*aspect* au sens strict, qui renvoie à un système très fermé de marques intégrées à la conjugaison du verbe, et les *phénomènes aspectuels*, qui recouvrent les autres marqueurs linguistiques associés à la détermination du mode de déroulement du procès. »

Conçue de la sorte, cette opposition, en rejetant dans le mode d'action tous les phénomènes résiduels considérés par d'autres comme 'aspectuels', permet à Maingueneau de donner à l'aspect une définition beaucoup plus étroite, et donc plus précise.

C'est cette deuxième conception - large - que nous choisissons ici de donner à la notion de mode d'action, qui englobe alors tout ce qui ne fait pas partie de la catégorie aspectuelle. Cela, pensons-nous, a non seulement le mérite d'être économique, mais aussi l'avantage de ne pas faire recours à des distinctions supplémentaires, qui nous paraissent artificielles, comme celles entre *aspect* - valeur sémantique - et *aspectif* - marqueur formel<sup>94</sup>...

Certains seraient peut-être tentés de taxer ce choix d'opportuniste vu qu'il semble transformer le mode d'action en une 'catégorie poubelle' contenant tout ce qui n'a pas pu être 'rangé' dans l'aspect *stricto sensu*.

---

<sup>92</sup> Il suffit, pour s'en convaincre, de se rappeler qu'une même définition de ce type peut donner lieu à des taxinomies aspectuelles très différentes.

<sup>93</sup> Garey (1957) propose le test suivant pour déterminer le mode d'action :

Si A était en train de [VERBE<sub>INFINITIF</sub>] et qu'on l'ait interrompu, a-t-il finalement [VERBE<sub>PARTICIPE PASSE</sub>] ?

Si la réponse à cette question est positive, la situation est atélique (marcher) ; si elle est négative, la situation est télique (dessiner un cercle).

<sup>94</sup> A notre avis, ceux qui donnent une acception plus étroite à la notion de mode d'action, sont généralement obligés, pour définir l'aspect comme catégorie verbale, d'instaurer cette opposition pour

Et il est vrai que nous ne prétendons pas rendre compte de toutes les manifestations aspectuelles possibles, puisque ce qui nous intéresse directement ici, c'est de caractériser l'aspect en tant que catégorie attachée au verbe.

Mais, même en faisant abstraction de ce fait, il nous semble que l'opposition entre mode d'action et aspect telle qu'elle est conçue par Maingueneau ne manque pas d'assises théoriques solides. C'est ce que nous nous proposons maintenant de montrer, notamment en faisant appel à la description par D. Cohen (1989) d'un système aspectuel particulièrement visible, celui de l'arabe standard.

Comme le rappelle Cohen, en arabe classique, toute unité lexicale est construite sur une racine (de trois ou, plus rarement, de quatre consonnes) qui est la forme commune de tout le paradigme lexical. Lorsqu'on a affaire à un verbe, cette racine est incluse dans un ensemble complexe qui comprend en outre les divers morphèmes de mode, d'aspect, de voix, de temps, de personne, de genre et de nombre.

Parallèlement à cette variation qu'on peut qualifier de *flexionnelle*, une même racine verbale peut faire l'objet d'une variation *lexicale*, donnant ainsi naissance à plusieurs verbes distincts mais partageant tout de même une certaine communauté de sens, qui peut être selon le cas plus ou moins étroite.

Prenons l'exemple du verbe *qatala* qui signifie 'tuer'. La racine est constituée par les trois consonnes *Q*, *T*, et *L*. Mais à côté de ce verbe, on peut relever, entre autres, les verbes *qâatala* (par allongement de la première voyelle) et *qattala* (par dédoublement de la deuxième consonne). Ces deux verbes, tout en gardant la notion de 'tuer' qui semble attachée à la racine *QTL*, apportent des nuances de sens par rapport à *qatala*<sup>95</sup>.

Pour D. Cohen, et c'est ce qui nous importe ici, les deux verbes *qâatala* et *qattala*<sup>96</sup> expriment des *modes d'action* distincts, et non pas des aspects différents puisque l'opposition aspectuelle entre *accompli* et *inaccompli* traverse les trois verbes en question, comme tente de le montrer le tableau suivant :

---

débarrasser la catégorie grammaticale - *aspectif* - de tous les autres phénomènes, hétérogènes, qui peuvent être qualifiés d'aspectuels. Voir Buysens (1968) et Veters (1996).

<sup>95</sup> Le verbe *qattala* présente l'action de 'tuer' comme intense et/ou fréquente (*faire un carnage*) ; le verbe *qâatala* la présente comme mutuelle : elle implique une lutte de la part de celui qu'on cherche à 'tuer' (*lutter contre, combattre*)...

(37)

	VERBES	1	2	3
ASPECT	ACCOMPLI	<i>qatala</i>	<i>qattala</i>	<i>qâtala</i>
	INACCOMPLI	<i>yaqtulu</i>	<i>yuqattilu</i>	<i>yuqâtilu</i>

Telle qu'elle est présentée ici, l'opposition entre l'aspect et le mode d'action permet de distinguer ces deux notions sur plusieurs plans à la fois.

La première caractéristique distinctive est que l'aspect se présente d'abord comme un *système d'oppositions formelles*, par rapport au mode d'action qui peut se présenter sous la forme d'un trait ou d'un ensemble de traits porté(s) par les unités lexicales d'une *façon inhérente*, c'est-à-dire sans même faire appel à une quelconque variation formelle.

Cette première caractéristique permet de rejeter hors de la catégorie aspectuelle ce qu'on a pu quelquefois appelé *aspect sémantique*, c'est-à-dire en fait tous les modes d'action attachés au verbe en tant qu'unité lexicale. Parmi les nombreux traitements de ce type, nous pouvons citer par exemple Wagner et Pinchon qui considèrent le verbe *chercher* comme imperfectif par rapport à *trouver*, P. Imbs qui présente le verbe *hurler* comme 'intensif' par rapport au verbe *crier*, ou encore Grevisse qui, pour illustrer le soi-disant aspect 'instantané', fait appel à l'exemple suivant :

(38) La bombe éclate.

La deuxième caractéristique distinctive qui permet d'opposer l'aspect au mode d'action est ce que Cohen appelle le caractère *général* du premier qui s'oppose soit au caractère *spécifique*, soit encore *occasionnel* - les deux notions, même si elles ne se confondent pas, ne sont pas sans entretenir un rapport étroit - du second.

Dans la première acception, cette caractéristique signifie que les oppositions aspectuelles concernent *tous les verbes* d'une langue, alors que les oppositions qui relèvent du mode d'action affectent, au contraire, des sous-ensembles limités. Dans ce cas, cette opposition n'est pas étrangère à l'opposition précédente...

---

<sup>96</sup> En fait, D. Cohen donne l'exemple, moins guerrier et plus esthétique, du verbe *kataba* (= écrire). Hélas, le verbe dérivé *kattaba* ne nous semble plus vivant en arabe standard avec le sens que lui a donné cet auteur (l'action d'écrire y est présentée comme intense)...

Dans la seconde acception (*général* par rapport à *occasionnel*), cette caractéristique déterminante de l'aspect est ce que Vetters appelle le caractère *systématique*. Il considère (1996 : 85) comme relevant de la catégorie de l'aspect seulement « les marqueurs qui marquent *systématiquement* une opposition aspectuelle. » « Cela, ajoute-t-il (ibid.), implique qu'un certain nombre de phénomènes lexicaux que certains linguistes rangent dans la catégorie de l'aspect ne relèvent pas de l'aspect grammatical étant donné qu'ils ne sont pas systématiques. »

Parmi tous les phénomènes, et ils sont extrêmement nombreux, que cette deuxième caractéristique permet de rejeter en dehors de la catégorie aspectuelle, il convient de citer d'abord ce qu'on a pu quelquefois appeler *aspect lexical*<sup>97</sup>, c'est-à-dire en fait ce mode d'action exprimé occasionnellement par certains préfixes.

Ainsi, Vetters signale à juste titre que le préfixe *re-*, considéré par Martin (1971 : 82) comme « aspectif par excellence », ne peut pas être considéré comme aspectuel puisqu'il est loin d'être systématique (beaucoup de verbes n'admettent pas ce préfixe) et n'exprime pas nécessairement la répétition par rapport à la forme verbale sans préfixe<sup>98</sup>. Si on applique ce critère, l'exemple suivant :

(39) Je relis la lettre

fourni par Grevisse pour illustrer le soi-disant aspect 'itératif' n'illustre donc pas un aspect donné, mais plutôt un mode d'action.

La même chose peut être dite à propos d'autres suffixes qui peuvent occasionnellement s'attacher à certains verbes pour leur donner un mode d'action donné, comme le suffixe *a-* qui, selon Wagner et Pinchon (1962), donne au verbe *apporter* un sens perfectif (par rapport à *porter* qui serait, selon leur terminologie, imperfectif), ou un sens inchoatif - dans le sens d'une entrée graduelle dans un état (voir Maingueneau (1981)) -, comme dans *s'affaiblir* ou encore *assouplir*... Non seulement cette opposition morphologique ne concerne pas tous les verbes français, loin de là, mais en plus, lorsqu'elle existe, elle peut correspondre à des nuances sémantiques très hétéroclites...

Cette même caractéristique permet d'éliminer ce qu'on pourrait appeler *aspect syntaxique*, qui désigne en fait un ensemble hétérogène de phénomènes qui affectent non pas le

---

<sup>97</sup> La proposition de Wilmet (1991) d'appeler cet aspect *aspect préfixal* (par opposition à l'*aspect suffixal*) nous paraît totalement inadéquate dans la mesure où non seulement elle est un peu trop particulière au français (et en conséquence incapable de rendre compte de l'aspect grammatical dans les autres langues, comme dans l'arabe, par exemple, qui est aussi, dans un sens, préfixal), mais aussi parce qu'elle ne semble pas pouvoir rendre compte de certains phénomènes suffixaux qui semblent entretenir des rapports avec le mode d'action, comme, par exemple, *sautiller*, considéré par Maingueneau comme 'itératif' par rapport à *sauter* qui serait 'unique'...

<sup>98</sup> Ainsi, par exemple, *redouter* ne signifie pas 'douter de nouveau' et *rechercher* n'a pas comme sens unique 'chercher de nouveau'...



verbe en tant que tel, mais plutôt la relation entre le verbe et le complément d'objet, voire la relation entre le prédicat et le sujet.

Parmi ces phénomènes qu'il convient donc de considérer comme relevant du mode d'action, on peut citer ici les différences entre par exemple *tracer* et *tracer un cercle*, ou encore la différence entre *boire du vin* et *boire un verre de vin*, sans parler de ces autres nuances sémantiques apportées par des adverbes, comme l'adverbe *souvent* qui, selon certaines analyses, présente l'action comme se déroulant dans des intervalles séparés de l'axe du temps, ni de certaines caractéristiques sémantiques qui semblent être liées à la construction syntaxique elle-même, comme dans la phrase suivante que Grevisse considère comme exprimant l'aspect 'progressif' :

(40) Le mal va croissant.

D'autres caractéristiques ont été avancées par Cohen (le caractère *transcendant* et *automatique*) ou Vettors (le caractère *obligatoire*) pour décrire l'aspect. Mais, lorsqu'elles ne sont pas redondantes, ces caractéristiques nous semblent ou bien trop fortes<sup>99</sup>, ou bien ambiguës et ne seront donc pas adoptées ici.

En bref, pour conclure ce paragraphe, nous considérons comme relevant de la catégorie aspectuelle des *oppositions marquées morphologiquement* qui affectent *tous les verbes*, et *seulement les verbes*, d'une langue donnée. Cette caractérisation nous semble suffisante pour distinguer l'aspect, tel que nous l'entendons ici, du mode d'action.

#### 2.2.2.2 Aspect vs types de verbes

Z. Vendler (1967) propose une grille qui présente quatre types de verbes qui se distinguent entre eux par un certain nombre de traits internes mis en lumière par trois types de tests : les *états*, les *activités*, les *accomplissements* et les *achèvements* (appelés aussi quelquefois *réalisations instantanées*).

---

<sup>99</sup> Ainsi Cohen, tout en considérant l'aspect comme transcendant, c'est-à-dire existant dans tous les modes, voix, époques, etc., est obligé de parler de *neutralisation* (la stratégie qui lui semble capable d'expliquer cette *déficience*) pour expliquer le fait que les oppositions aspectuelles ne se rencontrent pas partout : par exemple, en français, ces oppositions ne semblent être valables que pour le passé ; en arabe, elles n'existent qu'au mode indicatif, etc.

Adapté au français, le premier test avancé par Vendler pour localiser une première classe de verbes, permet d'opposer les *situations* qui autorisent l'emploi de la forme *être en train de* de celles qui ne l'autorisent pas :

- (41) (a) Je suis en train de lire
- (b) Je suis en train de peindre un tableau
- (c) \*Je suis en train de trouver mon portefeuille
- (d) \*Je suis en train d'être amoureux

Parmi les situations qui admettent *être en train de* (ou la forme progressive en anglais), Vendler distingue deux sous-classes de verbes rendues visibles par un deuxième test : les situations qui admettent *en x temps* seront appelées *accomplissements*, et les situations qui admettent *pendant x temps* seront appelées *activités* :

- (42) (a) J'ai lu pendant une heure
- (a') \*J'ai lu en une heure
- (b) J'ai peint un tableau en une heure
- (b') \*J'ai peint un tableau pendant une heure

Quant aux situations qui n'admettent pas *être en train de*, elles seront elles aussi distinguées par un autre test selon qu'elles admettent un complément de temps ponctuel (qui renvoie à un *point* du temps) - dans ce cas elles sont considérées comme des *achèvements* - ou, au contraire, un complément de temps duratif (qui renvoie à un *intervalle* du temps) - elles font partie dans ce cas de ce que Vendler appelle les *états* - :

- (43) (a) J'ai trouvé mon portefeuille à midi
- (a') \*Je trouvais (j'ai trouvé) mon portefeuille pendant une heure.
- (b) J'ai été amoureux pendant cinq ans
- (b') \*J'ai été amoureux à midi

Cette grille de Vendler, que beaucoup de linguistes, notamment anglo-saxons, assimilent à l'aspect et / ou au mode d'action ou au moins essayent de l'exploiter pour localiser tel ou tel facteur aspectuel, fut accueillie beaucoup plus froidement dans le domaine roman.

Au-delà de la validité linguistique, pour le moins discutable<sup>100</sup>, des tests de Vendler, nous nous joignons à une grande majorité de linguistes qui ne voient pas l'intérêt grammatical de cette grille qui se présente plutôt comme une 'représentation du monde'.

---

<sup>100</sup> Comme le signale à juste titre Vettters (1996), *être en train de* peut, contrairement à ce que prévoit le premier test de Vendler, s'employer avec des verbes qui expriment les achèvements, comme dans cet exemple que nous empruntons à Vettters :

Mais la critique la plus importante que nous sommes tentés ici d'avancer, ou plutôt de rappeler parce qu'elle a déjà été avancée par de nombreux autres linguistes comme Vettters et Smith - consiste à dire que, probablement à l'inverse de ce qui se passe dans certaines langues, comme sans doute l'anglais, les distinctions de Vendler n'ont aucun intérêt pour le système aspectuel français. C'est ce que veut dire par exemple Vettters quand il note (1996 : 90) qu'en français, « les aspectifs n'excluent a priori aucune de ces quatre catégories », ou encore Smith quand il écrit (1991 : 254) : « The perfective, imperfective, and neutral viewpoint are consistently available for all situation types. The perfective viewpoint presents all situations as closed, including states ; the imperfective and the neutral viewpoint present open situations. »

Nous comprendrions ainsi mieux Vettters qui va jusqu'à qualifier les catégories de Vendler de catégories *métaphysiques*...

Ceci dit, il convient de signaler l'existence d'un certain nombre de cas où la classification de Vendler semble pouvoir expliquer un certain nombre de contraintes, comme celle, souvent signalée, entre le passé simple et certains types d'*états*, comme dans les exemples suivants que nous empruntons à Vettters :

- (44) (a) \*Louis XIV eut un nez aquilin  
(b) \*La fenêtre donna sur la cour

Nous sommes d'accord avec Vettters pour dire que ces types particuliers d'états - qu'il appelle *caractéristiques* - n'admettent pas le PS parce que cette forme verbale, présentant le procès comme *borné*, suggère qu'il y a changement, ce qui est incompatible avec les caractéristiques. Mais il suffit d'envisager un contexte compatible avec l'idée de changement et l'emploi du PS devient plus naturel :

- (45) Après avoir été opérée par un chirurgien esthétique incompetent, l'actrice eut un nez aquilin.

Quoi qu'il en soit, ce type d'incompatibilité nous semble beaucoup trop limité et loin de correspondre à une catégorie particulière de Vendler pour que son système soit adopté...

---

(i) Alain Prost était en train de gagner le Grand Prix de France lorsqu'il fut contraint à l'abandon à cause de problèmes mécaniques.  
Voir également Wilmet (1980), et R. Martin (1988b).

### 2.2.2.3 Définition interne de l'aspect

La théorie aspectuelle qui a le plus de succès dans le domaine français est sans conteste la psychomécanique de G. Guillaume (1929, et surtout 1969)<sup>101</sup>, qui propose de définir la catégorie de l'aspect en faisant appel à la distinction entre *temps expliqué* et *temps impliqué*.

Un procès quelconque, nous dit Guillaume, doit se situer sur un l'axe temporel par rapport à un *repère* donné (qui se définit soit par rapport à  $t_0$  - le moment de la parole -, soit par rapport à un autre événement). Il s'agit ici d'une localisation *chronologique* qui s'opère dans un temps extérieur.

Mais, en plus de ce temps externe ou *expliqué*, un procès quelconque n'est concevable que s'il a en lui-même une certaine épaisseur temporelle - une durée - qui, même si elle ne dure qu'un instant, rend son existence elle-même possible : c'est le temps interne ou *impliqué*, conçu comme étant génétiquement lié à l'idée elle-même d'un procès. « Le temps impliqué, note Guillaume (1969 : 47-48), est celui que le verbe emporte avec soi, qui lui est inhérent, fait partie intégrante de sa substance et dont la notion est indissolublement liée à celle de verbe. Il suffit de prononcer le nom d'un verbe comme *marcher* pour que s'éveille dans l'esprit, avec l'idée d'un procès, celle du temps destiné à en porter la réalisation. »

Il ajoute (ibid.) : « Cette distinction du temps impliqué et du temps expliqué coïncide exactement avec la distinction de l'aspect et du temps. Est de la nature de l'aspect toute différenciation qui a pour lieu le temps impliqué. Est de la nature du temps toute différenciation qui a pour lieu le temps expliqué. »

C'est cette première caractéristique définitoire de l'aspect - à savoir l'inhérence - qui, donnant au procès une épaisseur, permet de le décomposer en une série de points, c'est-à-dire de le concevoir comme un *intervalle*.

Si l'on fait momentanément abstraction des restrictions avancées dans les paragraphes précédents concernant la catégorie de l'aspect, l'on pourrait être tenté de considérer comme phénomène aspectuel tout ce qui permet de caractériser au moins l'un des points internes de l'intervalle du procès. Ainsi, une phrase comme :

(46) Il se met à pleuvoir

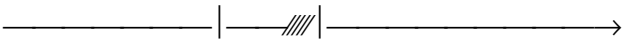
dénoterait un procès inchoatif, comme le suggère le schéma suivant (que nous empruntons à Martin (1993)) :

(47) —————|////|—————→

De même, selon cette conception, une phrase comme :

(48) Il arrête de pleuvoir

exprimerait l'aspect terminatif, qui pourrait être schématisé comme suit :

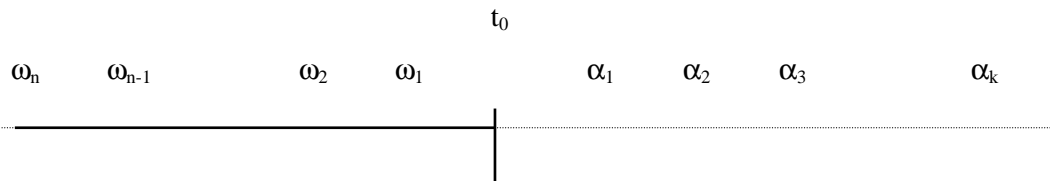
(49) 

A l'inhérence, les psychomécaniciens ajoutent une seconde caractéristique fondamentale qui oppose l'aspect au temps : contrairement au temps, qui serait ascendant (orienté du passé vers l'avenir), l'aspect est conçu comme décadent, c'est-à-dire orienté de l'avenir vers le passé.

Ainsi, employer une phrase comme :

(50) Je rédige le troisième chapitre

c'est, dit-on<sup>102</sup>, suggérer qu'au moment  $t_0$  de l'énonciation, une partie de la rédaction est effectivement réalisée (l'ensemble d'instant  $\omega$ ), mais qu'une autre partie de la rédaction reste à faire (ensemble d'instant  $\alpha$ ). Autrement dit, on reconnaît deux sous-ensembles distincts d'instant partagés par le repère temporel, en l'occurrence le moment de l'énonciation, comme le suggère le schéma suivant :

(51) 

A l'intérieur de ce temps inhérent, l'avenir se résout en passé :  $\alpha_1$  devient  $t_0$  qui lui-même se transforme en  $\omega_1$ , etc. On aurait ainsi affaire à un temps qui glisse vers le passé, d'où la notion de décadence.

L'on peut se reporter à R. Martin (1985b & 1987) pour voir l'exploitation très intéressante qu'il fait de cette notion de décadence.

Ce qui nous importe ici, c'est de souligner les dimensions proprement aspectuelles qu'une telle conception permet d'avancer.

<sup>101</sup> Voir, entre autres, R. Martin (1993), Martin & Nef (1981), S. Rémi-Giraud (1988)...

<sup>102</sup> Cf. R. Martin & F. Nef (1981), Martin (1983) & (1987).

De ce point de vue, l'idée qui nous paraît fondamentale n'est rien d'autre que la possibilité qu'existe dans la langue, parallèlement ou en plus de la 'chronologie linguistique' (c'est-à-dire, comme on l'a vu dans la première partie de ce chapitre, la localisation des différents procès par rapport à  $t_E$ ), le moyen d'envisager le procès dans son déroulement interne, ou, ce qui revient au même, la possibilité d'envisager dans le procès des sous-ensembles distincts d'instant.

Dans un tout autre cadre, L. Carlson écrit (1981 : 32) : « First of all, I wish to distinguish clearly what I call temporal aspect from other modifications usually associated with verbs. I restrict the term "aspectual" to properties of sets of periods which essentially involve the concept of (initial, internal, final) subperiod<sup>103</sup>. »

Autrement dit, au lieu d'envisager les différents instants internes constitutifs d'un procès, on se contente de relever trois instants-charnières : le point initial, un point interne et le point final.

Cette même conception est défendue par de très nombreux linguistes, comme, dans un cadre strictement guillaumien, Rémi-Giraud (1988) qui considère que le verbe, de par son sémantisme inhérent, ne se déroule pas dans une succession d'instant indifférenciés, mais *prélève*, dans la durée absolue, des instants spécifiques qui représentent le début, un milieu et la fin du procès.

A partir de cette idée de base, une multitude de systèmes aspectuels sont proposés. Pour ne citer qu'un exemple de cette divergence - qui nous semble liée structurellement à toute définition de type onomasiologique -, nous pouvons signaler que Rémi-Giraud (op. cit.) propose deux oppositions aspectuelles binaires - celle qui oppose l'*accompli* au *non-accompli*, et celle qui, à l'intérieur du non-accompli, oppose le *perfectif* (vision externe) à l'*imperfectif* (vision interne)<sup>104</sup> - alors que C.S. Smith (op. cit.), lui, préfère une seule opposition aspectuelle ternaire entre le *perfectif*, l'*imperfectif* et le *neutre*...

<sup>103</sup> C'est nous qui soulignons.

<sup>104</sup> Signalons au passage que pour beaucoup de linguistes, la vision interne signale justement que l'aspect est non-accompli (ou non-achevé). C'est, par exemple, l'avis, parmi tant d'autres, de Vetters qui note (1996 : 79) : « L'aspect concerne l'achèvement d'une occurrence concrète d'une situation : une situation qui est perçue *globalement*, c'est-à-dire en comprenant son achèvement, est *perfective*, alors qu'une situation qui est perçue partiellement ou *de l'intérieur*, c'est-à-dire sans inclure son achèvement, est *imperfective*. » Ceci revient en fin de compte à identifier l'opposition accompli/non-accompli à l'opposition perfective/imperfective. Pour D. Cohen (1989), les divergences ne sont que terminologiques et va même jusqu'à proposer le tableau d'équivalence suivant :

(i)	Perfectum	Imfectum
	Parfait	Imparfait
	Perfectif	Imperfectif
	Accompli	Inaccompli
	Achévé	Inachevé
	Prétérit	Présent

A cette première conception qui pose l'aspect comme une catégorie relative à la durée interne du procès, s'oppose, dans le domaine français, une autre conception défendue par D. Cohen (1989) qui propose une définition de l'aspect, qui a l'ambition d'être universelle, posée en termes du caractère *limitatif* ou au contraire *non-limitatif* de la *relation prédicative*.

Selon Cohen, en l'absence d'un certain nombre de délimitations, la relation prédicative, celle donc qui s'instaure entre les différents termes de la phrase, est posée en principe comme une relation constante, comme celle qui se ressent à l'écoute d'une phrase comme :

(52) L'homme est mortel.

Mais des délimitations de toutes sortes peuvent venir relativiser cette relation en enlevant au fait rapporté son caractère de réalité intrinsèque. Ainsi, par exemple, les délimitations temporelles présentent la relation prédicative comme un fait historique :

(53) Avant, l'homme était mortel.

Parmi ces délimitations, Cohen compte la délimitation aspectuelle. Il note (1989 : 54) : « Mais cette délimitation [de la relation prédicative] peut se réduire à la constatation plus essentielle et plus profonde que la relation [prédicative] est précisément quelque chose qui **se produit**, et non pas simplement qui **est**, qu'elle constitue un événement, sans que soit pris en considération le moment où cet événement se produit. C'est sur ce plan, celui sur lequel s'oppose une forme exprimant la délimitation (B) à la forme de base (A), que se fonde le fonctionnement de l'aspect. »

Selon Cohen, en dépit des particularités de chaque système aspectuel, cette opposition entre l'aspect *limitatif* (B), qui est la forme marquée, et l'aspect *non-limitatif*, considérée par lui comme neutre, se retrouve dans toutes les langues étudiées par lui.

Il propose la définition suivante de la catégorie de l'aspect (op. cit. : 143-144) : « On peut parler d'**aspect verbal** lorsque le verbe fournit systématiquement un paradigme où le procès est considéré en tant qu'événement advenu (sans prise en compte de la consistance interne du procès ni de la situation chronologique de cet événement par rapport au moment de

---

Sans doute a-t-il raison. Mais il convient de signaler que si par exemple Rémi-Giraud, suite à beaucoup d'autres linguistes comme R. Martin (1971), instaure cette opposition entre perfectif et imperfectif, c'est pour essayer de rendre compte d'une opposition qui résiste à tout traitement, à savoir ce couple 'mal assorti' selon l'expression de Vetters (1993b) : le PS et l'IMP...

l'énonciation) et qui délimite par là la relation prédicative telle que la dénote un autre paradigme verbal. »

Cette conception, qui a, par rapport à la conception guillaumienne, l'avantage indéniable de proposer une seule opposition binaire<sup>105</sup>, nous semble de nature à nous fournir une explication satisfaisante, à la condition expresse de ne pas suivre les propositions faites, d'ailleurs d'une façon très elliptique et en termes peu clairs, par Cohen pour rendre compte du système aspectuel français !<sup>106</sup>

### 2.2.3 Système aspectuel du français

Plusieurs thèses sont proposées pour rendre compte de l'aspect grammatical en français. Il n'est pas question ici de les discuter, ni même de les présenter. Nous nous attacherons plutôt à vérifier, très rapidement, l'un des traitements les plus classiques et qui demeure, aujourd'hui encore, le système le plus suivi, à savoir le système d'opposition, jugée très majoritairement aspectuelle, entre les formes verbales simples et les formes verbales composées.

Cette conception observe que toutes les formes verbales du français se disposent symétriquement en formes simples (constituées d'un radical verbal et d'un affixe de conjugaison) et en formes composées (constituées d'un verbe auxiliaire - *avoir* ou *être* -

---

<sup>105</sup> « On ne saisit pas davantage, proteste Wilmet (1980 : 53), pour quelle raison l'aspect devrait se borner à des oppositions binaires (sous prétexte qu'elles sont attestées dans les parlars slaves ou sémitiques ? Mais le grec ancien comptait lui *trois* thèmes aspectuels : l'imperfectif et le perfectif « aoriste », plus le parfait) ».

Peut-être que des spécialistes du grec trouveraient-ils adéquat le traitement - binaire - proposé par Cohen (1989). Mais au-delà du grec, il nous semble normal que, face à des oppositions binaires et des oppositions ternaires à *capacités descriptives égales*, le choix se porte systématiquement sur les premières. La simplicité est en effet considérée comme un critère d'évaluation entre les théories linguistiques...

Si nous prenons un système ternaire comme celui proposé pour le français par C. S. Smith (1991), nous avons la nette impression que l'aspect *neutre* est une espèce de trait-corbeille où l'on met tout ce qu'on n'a pas pu ranger dans l'aspect perfectif ou dans l'aspect imperfectif, à cause justement de la conception trop étroite retenue de l'imperfectivité. Smith note (op. cit. : 253) à propos du français : « The language has a perfective, an imperfective, and a neutral viewpoint. They are not available consistently as choices : there is a choice of perfective and imperfective viewpoint in the past tenses, while the other tenses offer no choice and convey either the neutral or the perfective viewpoint. »

Or, nous semble-t-il, il suffit de donner acception de l'imperfectif un peu moins étroite (cf. la théorie de Cohen (1989), la présentation qui en a été faite ci-dessus et *infra*) pour que l'aspect dit 'neutre' vienne tout naturellement s'y ranger...

<sup>106</sup> Cohen note, au passage, que le français ne connaît d'opposition aspectuelle A/B que pour le passé, et nous fournit le tableau suivant sans la moindre explication :

(i)	Présent	j'écris
	Passé :	j'écrivais (A) / j'écrivis (B)
		j'ai écrit (B).



conjugué suivi du verbe au participe passé). A cette parfaite symétrie morphologique correspond, selon elle, une distribution aspectuelle *accompli / non-accompli*.

Ce système, pour ne prendre que les formes verbales de l'indicatif, peut être présenté de la façon suivante :

(54)

ASPECT	
NON-ACCOMPLI	ACCOMPLI
PR	PC
FUT	FUTA
IMP	PQP
PS	PA

Le premier commentaire que suscite cette présentation consiste à préciser d'emblée que cette opposition aspectuelle n'est tenable que si l'on donne au pôle appelé *non-accompli* une acception large (c'est d'ailleurs dans cet objectif que nous préférons parler de *non-accompli* et non d'*inaccompli*)<sup>107</sup>. Sinon, et là nous sommes entièrement d'accord avec Smith (cf. note 105 *supra*), on se heurterait immédiatement à des contre-exemples systématiques.

Or, la conception large que nous recherchons nous est déjà fournie par D. Cohen qui, loin d'assimiler le non-accompli à l'inaccompli, le considère plutôt comme le pôle non-marqué de cette opposition, un pôle qui fleurte avec le neutre, c'est-à-dire un simple non-limitatif ou encore un pôle qui *n'a pas subi la délimitation aspectuelle*.

---

<sup>107</sup> Comme exemple de la conception étroite de la notion de non-accompli, nous pouvons citer Maingueneau (1981) - qui parle d'ailleurs d'inaccompli qu'elle définit comme l'aspect qui indique que « le procès se réalise au moment indiqué par l'énonciation » (op. cit. : 50) -. Or, comme on peut s'y attendre, Maingueneau est obligée, pour ne pas entrer en collision directe avec les faits, de considérer l'opposition entre les formes verbales simples et composées comme "avant tout" aspectuelle...

Or, dès que nous voyons les choses sous cet angle-ci, l'opposition morphologique entre les formes simples et composées trouve, nous semble-t-il, une explication tout à fait naturelle.

Pour des raisons évidentes d'économie, nous ne pouvons malheureusement pas présenter tous les avantages descriptifs et explicatifs que cette conception permet. Nous sommes donc forcés de renvoyer aux différents arguments présentés dans les très nombreux travaux qui admettent cette opposition...

### 3. Propositions pour une représentation syntaxique de la catégorie de l'aspect

Comme nous l'avons déjà indiqué dans les chapitres I et II, la hiérarchie des différents constituants du noeud INFL n'est pas sans entretenir un rapport avec l'ordre linéaire observé des différents morphèmes flexionnels.

Concernant l'ordre entre les morphèmes du temps et ceux de la personne et du nombre (AGR), il nous a été relativement facile, suite à Huot, Belletti, Chomsky et Haegeman, d'admettre dès le premier chapitre l'ordre Temps-AGR qui revient à supposer que c'est plutôt le constituant AGR qui domine les morphèmes temporels, et non le contraire.

Cette première hiérarchie, rendue nécessaire pour des raisons notamment morphologiques, a déjà connue une première difficulté lorsque, dans le deuxième chapitre, nous avons essayé d'intégrer la marque du Mode dans INFL en lui redonnant le statut qu'il mérite pleinement d'un noeud autonome, au même titre que les marques de temps et de personne.

En effet, en partant d'une structure provisoire de INFL comme la suivante :

(55) I        → 'Aspect'    Mode    (Temps)    (AGR)<sup>108</sup>

nous sommes amenés à proposer l'ordre flexionnel<sup>109</sup> suivant :

(56)    Mode-Temps-Personne

puisque l'on peut dire que les modes contiennent ou ne contiennent pas de morphèmes temporels et personnels, mais on ne peut pas dire que les temps contiennent ou non des modes.

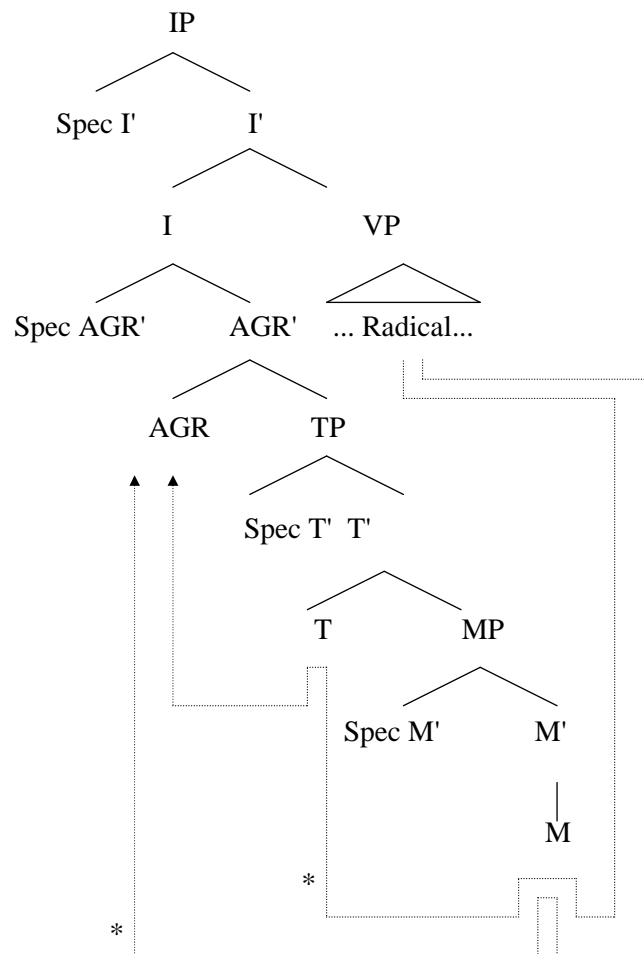
---

<sup>108</sup> Si nous faisons momentanément abstraction de l'aspect, cette structure provisoire tente simplement de dire que les constituants Temps et AGR, mis entre parenthèses, sont optionnels contrairement au constituant Mode qui, lui, est obligatoire...

<sup>109</sup> A ce propos, voir à aussi Huot (1987).

Or, nous l'avons dit, cet ordre hiérarchique, par ailleurs tout à fait plausible<sup>110</sup>, pose problème : dans le cas des modes personnels et non-temporels (l'impératif et le subjonctif), il faudrait supposer soit que la forme verbale monte directement de Mode vers AGR (sans passage par le noeud Temps), mais dans ce cas, nous avons affaire à un mouvement de tête non-autorisé (en vertu du *step-by-step movement*), soit, au contraire, supposer que la forme verbale passe par un noeud T, mais dans ce cas, à moins qu'on cherche simplement à sauver l'hypothèse, nous ne voyons pas non plus les raisons d'une telle visite ! En bref, ces deux solutions devraient être exclues, comme tente de le suggérer l'arbre suivant :

(57)



La solution que nous avons choisie, et qui nous semble intéressante dans la mesure où, tout en gardant les différents avantages descriptifs (rendre compte d'une évidence morphologique) et explicatifs (expliquer adéquatement les différents types de mouvements de verbe selon les modes) de la hiérarchie Mode-Temps-Personne, elle en propose un traitement

<sup>110</sup> Parmi les très nombreux avantages que permet une telle hiérarchie, il convient de rappeler qu'elle est, nous semble-t-il, la seule à poser que la forme verbale insérée sous V est le *radical*, ce qui constitue, comme nous l'avons dit, la solution la plus économique et la plus simple...

simple et économique sans entrer en collision avec les principes théoriques dont nous avons connaissance, consiste à nier l'existence d'un noeud Temps autonome : les morphèmes temporels sont considérés comme une marque d'un mode particulier, à savoir l'indicatif, comme le suggère la règle suivante, avancée déjà dans le chapitre II :

(58) Indicatif            —→            Temps

et qui ne contredit pas l'opinion, généralement admise, selon laquelle, les marques temporelles sont, en *français moderne*, exclusivement attachées à l'indicatif.

Cela suggère que la première sélection qui s'impose au locuteur est une sélection modale, et qu'à partir de celle-ci trois possibilités se dessinent :

(i) soit il s'agit de l'infinitif ; dans ce cas, la forme verbale est obtenue suite à un seul mouvement de V à Mode, nécessaire et suffisante à l'obtention de cette suite terminale ;

(ii) soit il s'agit des modes personnels et non-temporels (subjonctif et impératif) ; dans ce cas, la suite terminale est obtenue suite à deux mouvements : de V à Mode et de Mode à AGR ;

(iii) soit, enfin, il s'agit de l'indicatif ; dans ce cas, comme dans le précédent, nous avons affaire à deux mouvements (de V à Mode et de Mode à AGR), mais, avant même qu'il y ait la seconde montée du verbe, le locuteur est amené à sélectionner, parmi les très nombreuses marques de l'indicatif, la marque temporelle requise.

Dans ce dernier cas, il y a donc une sorte de calcul temporel dans lequel s'engage le locuteur qui doit *choisir* la forme temporelle *adéquate*.<sup>111</sup>

Nous reviendrons plus en détail sur cette question au cours de la deuxième partie de ce travail. Si nous adoptons l'hypothèse de la dichotomie des temps monochroniques et des temps polychroniques, nous pouvons nous contenter ici de suggérer que le calcul dans lequel s'engage le locuteur commence par (et dans) le choix de l'un des deux groupes verbaux isolés ci-dessus et que nous rappelons ici par commodité :

---

<sup>111</sup> Cette hiérarchie n'est pas sans rappeler la hiérarchie guillaumienne entre mode quasi-nominal, subjonctif et indicatif, et ne nous semble pas incompatible avec elle. Voir M. Toussaint (1983).

(59)

FV à un repère ( $t_E$ )	FV à deux repères ( $t_E$ et $t_{E'}$ )
PS	
PR	IMP
FUT	COND

Ensuite, une fois que ce premier choix est opéré, un deuxième calcul s'engage à l'intérieur de l'un des deux groupes, pour choisir l'un des deux ou trois temps proposés. Nous y reviendrons.

Reste la question - que nous nous sommes promis de poser ici - de la représentation syntaxique de l'aspect. Comment rendre compte, dans le cadre de la *Split INFL Hypothesis*, de la différence entre les formes simples et les formes composées ?

La réponse, on s'en doute, n'est pas simple. Plusieurs possibilités de traitement et de représentation sont possibles.

Il convient tout d'abord de commencer par le premier point : la position hiérarchique de l'aspect par rapport aux autres éléments flexionnels, et notamment le mode.

L'on peut être d'accord avec E. Coseriu lorsqu'il affirme (1980 : 15-16) : « L'aspect peut se présenter dans une langue, pour ainsi dire, "avant", "avec" ou "après" le temps ».

Si l'on prend le cas d'une langue comme l'arabe, on constate que la hiérarchie est directement visible. L'opposition première est aspectuelle : l'opposition entre accompli et inaccompli. Ensuite seulement, vient l'opposition modale qui n'est valable que dans l'aspect inaccompli.

Reste à s'interroger sur les moyens de déceler et de déterminer cette hiérarchie en français.

Non seulement, d'après nos connaissances, cette question a intéressé très peu de linguistes, mais en plus, les différents traitements proposés sont totalement hétérogènes puisque presque chaque linguiste y va de sa propre hiérarchie.

En effet, rien que sur le plan diachronique, si certains parlent de l'antériorité de l'aspect par rapport au temps, d'autres affirment exactement le contraire. Ainsi, pour Blanchon (1988 : 91), « dans beaucoup de langues l'aspect [est] génétiquement antérieur au temps grammatical. [...] Au départ, il n'y a souvent que du temps indifférencié, du 'présent' si l'on veut, et le 'passé' n'est que de l'accompli et le 'futur' du potentiel. Ce n'est que lorsque la langue en vient à

permettre à l'énonciateur de projeter le référent du sujet dans le passé ou l'avenir qu'apparaît vraiment le temps grammatical. » Buysens, au contraire, proteste contre cette idée, qui note (1968 : 63) : « Certains comparatistes - entre autres Meillet - ont émis l'hypothèse qu'en indo-européen primitif il n'y avait pas d'oppositions temporelles dans la conjugaison, qu'il y avait uniquement des oppositions aspectuelles. Mais dans le grec le plus ancien, le mycénien, on n'a pas découvert de traces d'aspect ; quant au sanscrit, il ignore l'aspect ; enfin, on ne trouve aucun élément commun aux formes aspectuelles des diverses langues indo-européennes. Il est donc quasi certain que les oppositions aspectuelles sont apparues après les oppositions temporelles. » Qui croire ?

Mais, si le débat est aussi mal parti en diachronie, on s'attend à ce qu'il soit au moins aussi polémique concernant la hiérarchie Temps - Aspect en français moderne.

Pour Coseriu (op. cit.), si l'aspect se présente dans certaines langues, comme les langues slaves, avant le temps, avec la catégorie même du verbe (ou encore avec la notion même de verbe), dans d'autres langues, l'aspect n'est pas aussi génétiquement lié au verbe et ne se présente qu'avec le temps, voire, dit-il, dans certaines langues, après le temps. Ce dernier cas est, selon sa thèse, celui de toutes les langues romanes. Il note (op. cit. : 16) : « Finalement, il y a des langues dans lesquelles l'aspect ne se présente qu'après la deuxième perspective<sup>112</sup>. C'est le cas des langues romanes, dont le système fondamental est, par conséquent, exclusivement de type "temporel". »

Nous sommes totalement opposés à cette idée. Coseriu semble avoir une conception bien singulière de l'aspect. Pour nous, qui nous situons dans le rang de la grande majorité des linguistes, l'opposition aspectuelle (en tout cas fondamentale) du français est celle qui oppose les formes verbales simples aux formes verbales composées. Or, cette opposition existe dans tout le système verbal français, dans tous les modes, y compris l'infinitif (mode indiscutablement non-temporel).

« L'aspect, notait Guillaume, est une forme qui, dans le système même du verbe, dénote une opposition transcendant toutes les autres oppositions du système et capable ainsi de s'intégrer à chacun des termes entre lesquels se marquent lesdites oppositions. »

En bref, la question de la hiérarchie entre le temps et l'aspect, tel qu'il est conçu ci-dessus, ne devrait même pas se poser.

---

<sup>112</sup> Nous aurons l'occasion de revenir dans la deuxième partie de ce travail sur la thèse de Coseriu concernant le système temporel du français.

La question qui se pose en revanche est celle de la hiérarchie entre les catégories Mode et Aspect. Puisque chaque mode varie aspectuellement et chaque aspect varie en modes, on pourrait avoir normalement aussi bien l'ordre MODE-ASPECT que l'ordre ASPECT-MODE.

Si, dans le deuxième chapitre, nous avons proposé pour chaque mode une structure de traits pré-définis, comme en (60) :

(60)	Mode = <i>INF</i> ['Aspect' = x]	Mode = <i>IMPé</i> ['Aspect' = x] [Personne = y] [Nombre = z]	Mode = <i>SUB</i> ['Aspect' = x] [Personne = y] [Nombre = z]	Mode = <i>IND</i> ['Aspect' = x] [Personne = y] [Nombre = z] [Temps = t]
------	-------------------------------------	--	---	--

on peut tout aussi bien proposer maintenant une organisation totalement inverse :

(61)

Aspect	
Non-accompli	Accompli
Formes Indicatives simples Formes Subjonctives simples Impératif simple Infinitif simple	Formes Indicatives composées Formes Subjonctives composées Impératif composé Infinitif composé

Même si cette dernière présentation n'est pas sans bousculer les habitudes, il nous semble qu'elle est nettement plus plausible que la précédente.

Pour appuyer cette hypothèse, qui revient donc à admettre un ordre Aspect-Mode, nous avancerons deux arguments.

Le premier argument, interne et sans doute non décisif, est relatif à notre représentation de la catégorie du Temps par rapport à celle du Mode. Nous avons en effet dit (cf. chapitre II et *supra*) que le Temps n'avait pas un noeud autonome dans INFL, mais qu'il se présentait plutôt comme la marque de l'indicatif. Cela revient à dire en fin de compte que le Temps apparaît au même temps que le Mode. Or, puisque d'autre part nous avons admis que l'Aspect précédait le Temps (à cause de l'existence des modes non-temporels qui varient aspectuellement), la seule

hypothèse qui permet de sauver nos solutions représentationnelles, serait de dire que l'Aspect précède également le Mode...

Mais l'argument que nous jugeons de loin le plus décisif n'est autre que le lien extrêmement étroit entre l'Aspect et le Verbe. Tous les guillaumiens le diront, l'aspect est lié, génétiquement à l'idée même du procès. C'est même cela qui explique son caractère transcendant dont on a souvent parlé<sup>113</sup>.

Pour reprendre la métaphore - filée - cognitive ci-dessus, nous dirons que le locuteur, avant même de devoir choisir parmi les modes, en concevant même l'idée d'un procès, le conçoit aspectuellement comme accompli ou, au contraire, non-accomplis...

Nous posons donc, comme un grand nombre de guillaumiens, que l'aspect est une distinction qui scinde, dès sa naissance, le verbe en deux termes différenciés, sans rompre son unité sémantique.

Plus généralement, nous sommes donc tentés de défendre l'ordre flexionnel suivant :

(62) Aspect - Mode (Temps) - AGR

La question qui se pose maintenant est de savoir comment représenter l'Aspect dans le cadre de la *Split INFL Hypothesis*. Faudrait-il imaginer un noeud Aspect supplémentaire comme nous l'avons fait pour le mode ?<sup>114</sup> Ou, au contraire, devrait-on proposer une solution représentationnelle qui tienne compte de notre dernière argumentation concernant le lien génétique que l'Aspect entretient avec le Verbe ?

C'est cette dernière solution que nous choisissons. Les raisons de ce choix sont multiples.

D'abord, proposer un noeud supplémentaire constitue à notre avis une solution périlleuse qui pose des énormes problèmes représentationnels très difficilement maîtrisables et qui rendent le traitement très peu plausible linguistiquement.

Ensuite, et surtout, si l'Aspect est réellement génétiquement lié au verbe, il ne doit pas être traité (ni représenté) de la même manière que les autres morphèmes flexionnels qui, eux, donnent l'impression d'être quelque chose *qui s'ajoute* au verbe.

Nous poserons donc que le caractère aspectuel du procès se détermine au niveau même du verbe : dès ce niveau, deux possibilités sont envisageable : (i) soit le procès se présente sous

---

<sup>113</sup> Voir notamment Guillaume (1929), mais aussi D. Cohen (1989) et *supra*...

<sup>114</sup> C'est cette solution qui a été choisie par Korzen & Vikner (1980) dans le cadre de la Grammaire Générative Transformationnelle. Voir, par exemple, la critique de F. Nef (1986).



la forme d'un *radical verbal*, et dans ce cas celui-ci doit monter pour prendre ses suffixes (de mode, éventuellement de temps et de personne) pour devenir une suite terminale (montée obligatoire) ; (ii) soit, au contraire, le procès se présente sous la forme d'un *participe passé*<sup>115</sup>, qui est généré *in situ* et ne monte pas (ce qui est naturel vu qu'il s'agit d'une suite terminale) : mais, dans ce cas, nous faisons l'hypothèse que, empêché de monter, le verbe génère un trait qui monte à sa place pour prendre, au moins, l'affixe de mode (qui est obligatoire) : ce serait alors la naissance de l'auxiliaire, vu ici comme un simple *support* morphologique pour les traits de Mode, de Temps et de Personne. Autrement dit, dans notre conception, l'auxiliaire ne monte jamais de V à I puisqu'il est directement généré *in situ* dans INFL. L'auxiliaire est considéré ici comme un ensemble de traits morphologiques [ $\alpha$  mode,  $\beta$  temps,  $\lambda$  personne], une simple formule morphologique n'ayant par définition aucun  $\theta$ -rôle<sup>116</sup> et s'opposant ainsi à *avoir* en tant que verbe lexical qui, lui, est généré, comme tous les verbes, sous V avant de monter dans I.

L'hypothèse, si elle est confirmée - mais elle ne peut l'être définitivement que dans un autre cadre qui tienne compte des très nombreuses questions relatives au problème de l'auxiliaire (entre autres, la question de la *sélection* de l'auxiliaire<sup>117</sup>, la question de l'accord du verbe avec un complément d'objet direct antéposé, etc.) - aurait un caractère que l'on pourrait presque qualifier de 'miraculeux', parce que nous avons la nette impression que tous les problèmes représentationnels trouveront là des solutions non seulement 'pragmatiques' (qui 'fonctionnent') mais aussi plausibles linguistiquement. Nous y reviendrons à la fin de la deuxième partie de ce travail...

---

<sup>115</sup> On l'aura noté, cette solution revient à admettre une opposition entre le participe dit passé (qui serait le terme marqué de l'opposition) et un *radical verbal*, c'est-à-dire une forme non-marquée qu'il est tout à fait plausible de considérer comme présentant une *relation qui n'a subi aucune délimitation*...

<sup>116</sup> Si les arguments avancés par Abeillé & Godard (1996) à l'encontre des traitements proposés par Emonds (1978) et Pollock (1989) nous semblent en partie recevables, le traitement qu'elles proposent dans le cadre du modèle HPSG à propos des auxiliaires de temps ne nous semble pas franchement convaincant. Elles considèrent en effet ces auxiliaires « comme des prédicats syntaxiques à valence variable [qui] prennent toujours un complément non saturé qui est un participe lexical plus, éventuellement, les compléments attendus par ce dernier. » Or cette solution, strictement représentationnelle à nos yeux - c'est particulièrement visible lorsqu'elles essayent de régler le problème de la portée de certains adverbes en proposant une structure plate AUX-ADV-GV -, non seulement n'explique rien, mais en plus elle souffre à notre avis de deux défauts majeurs : (i) d'une part, elle brise l'unité syntaxique et sémantique qui lie les deux formes simple et composée du verbe ; (ii) et, d'autre part, elle fait du participe passé un complément de l'auxiliaire, sans que l'on puisse savoir les fondements linguistiques d'un tel traitement. Si nous ajoutons en plus le caractère sommaire et *ad hoc* des quelques propositions qu'elles avancent à propos de ce qu'elles appellent les 'restrictions aspecto-temporelles' - qu'elles notent par les noms traditionnels de types PQP, IMP, etc. sans avancer la moindre explication -, nous avons du mal à éviter de dire que ces propositions, en dehors d'une certaine technicité représentationnelle qui n'est d'ailleurs pas des plus simples, n'apporte rien de nouveau à rapport aux traitements traditionnels...

<sup>117</sup> Notons toutefois que notre traitement nous semble particulièrement bien placé pour proposer des solutions intéressantes concernant la sélection des auxiliaires (*être* ou *avoir*) par le verbe.



**UNIVERSITE PARIS 7 - DENIS DIDEROT**

**U.F.R. DE LINGUISTIQUE**

***Recherches sur la syntaxe & la sémantique  
du conditionnel en français moderne***

**TOME II**

**Thèse présentée pour l'obtention du Doctorat**

**Préparée sous la direction de Mme le Professeur Hélène HUOT**

**Octobre 1997**

## CHAPITRE IV

### STATUT CATEGORIEL DU CONDITIONNEL

<b>0. INTRODUCTION .....</b>	<b>259</b>
<b>1. ARGUMENTS CLASSIQUES .....</b>	<b>263</b>
1.1 ARGUMENTS DIACHRONIQUES .....	263
1.2 ARGUMENTS MORPHOLOGIQUES.....	268
1.3 ARGUMENTS ANALOGIQUES.....	274
<b>2. ARGUMENTS SYNTAXIQUES.....</b>	<b>278</b>
2.1 LE CORPUS.....	280
2.1.1 Précautions méthodologiques.....	280
2.1.2 Le COSTO .....	282
2.2 CHOIX CLASSIFICATEURS.....	291
2.3 L'INVENTAIRE.....	305
2.3.1 Phrase indépendante .....	305
2.3.1.1 Phrase de type CP.....	305
2.3.1.2 Phrase de type IP .....	307
2.3.1.2.1 Avec Inversion Sujet-Verbe .....	307
2.3.1.2.2 Sans Inversion Sujet-Verbe .....	308
2.3.2 Phrase non indépendante .....	311
2.3.2.1 Phrase dominée .....	311
2.3.2.1.1 Dépendante d'un verbe.....	311
2.3.2.1.1.1 Introduite par la conjonction <i>que</i> (complétive) .....	311
2.3.2.1.1.2 Introduite par <i>si</i> (interrogative indirecte totale).....	316
2.3.2.1.1.3 Introduite par un élément <i>qu-</i> (interrogative indirecte partielle) .....	317
2.3.2.1.2 Dépendante d'un Nom (complétive) .....	318
2.3.2.1.3 Dépendante d'un Adjectif.....	319
2.3.2.2 Phrases adjointes .....	320
2.3.2.2.1 Les deux sous-phrases sont en lien paratactique.....	320
2.3.2.2.2 Les deux sous-phrases sont en lien lâche.....	321
2.3.2.2.2.1 Circonstancielles.....	323
2.3.2.2.2.1.1 Le constituant adjoind est un constituant non-phrastique .....	323
2.3.2.2.2.1.2 Le constituant adjoind est une phrase .....	326
2.3.2.2.2.2 Relatives .....	329
2.3.2.2.2.3 Corrélatives.....	333
2.4 CONCLUSION .....	335
<b>3. LE CONDITIONNEL : TEMPS DE L'INDICATIF .....</b>	<b>336</b>

## CHAPITRE IV

### STATUT CATEGORIEL DU CONDITIONNEL

#### 0. Introduction

L'une des questions fondamentales que tout travail sur le conditionnel se doit de se poser consiste à s'interroger sur le statut catégoriel de cette forme verbale, c'est-à-dire déterminer son appartenance à la catégorie du mode et / ou celle du temps.

Bien qu'il s'agisse d'une question classique qui avait longuement occupé en leur époque d'éminents grammairiens et linguistes tels que Brunot, Guillaume et Wagner, et même si une nette majorité de linguistes se dégage aujourd'hui en faveur du statut *temporel* de la forme en *-rait*, il suffit de consulter les grammaires modernes, voire même un certain nombre d'autres travaux linguistiques, comme, pour ne citer que les plus récents, Feuillet (1988b) et Sabaneeva (1993), pour s'apercevoir que le statut temporel du conditionnel n'est pas unanimement admis et que la question que nous nous posons reste entièrement d'actualité.

Cette question est d'autant plus actuelle que les différents arguments habituellement avancés pour affirmer la nature temporelle du conditionnel ne sont pas, ainsi que nous le verrons *infra*, aussi solides qu'on pourrait le croire au premier abord.

Mais, avant même d'examiner dans leurs détails les différents arguments avancés pour affirmer la nature modale ou, au contraire, temporelle du conditionnel, et avant d'avancer nos propres arguments, il convient dès à présent de s'interroger sur le sens même de la question posée ici. Que voudrait-on en effet déterminer lorsqu'on s'interroge sur le statut temporel et / ou modal du conditionnel ?

A examiner les différents travaux antérieurs qui se sont intéressés au problème, il est facile de constater que la question relative au statut temporel et / ou modal du conditionnel est ambiguë puisqu'elle est interprétée, quelquefois à l'intérieur même du même travail, de deux manières totalement opposées. En effet, elle peut tout aussi bien exprimer une interrogation relative à l'appartenance *catégorielle* de la forme verbale en question (dans ce cas, le terme *modal* dans l'expression *statut modal* provient de la notion de *Mode* verbal, en tant que catégorie), qu'une interrogation relative à la *valeur sémantique* attachée au conditionnel (dans ce cas, le terme *modal* dans *statut modal* provient de la notion de *Modalité*<sup>1</sup>). Cette ambiguïté

---

<sup>1</sup> Voir le chapitre II, notamment le § 1.1.2.3.

terminologique<sup>2</sup>, sur laquelle nous reviendrons *infra* (§ 1.3), explique en partie la grande confusion qui règne dans ce domaine<sup>3</sup>.

En effet, si l'interrogation relative au statut modal et / ou temporel du conditionnel signifiait invariablement l'interrogation relative à l'appartenance catégorielle de la forme verbale en question, on s'attendrait à ce qu'il n'y ait que deux traitements linguistiques concurrentiels dont l'un donnerait à la forme en *-rait* le statut de Mode (comme, par exemple, Grevisse et Sabaneeva (1993)) et l'autre le statut de Temps (comme, entre beaucoup d'autres grammairiens et linguistes, Damourette et Pichon (1911-1927), Wagner et Pinchon (1962), R. Martin (1983)). Or, tel n'est pas le cas, puisqu'en plus de ces deux thèses, on constate l'existence d'au moins deux autres approches :

(i) Une approche *cumulative* où le conditionnel est considéré à la fois comme temps *et* mode. Il s'agit d'une position largement répandue, puisqu'elle est défendue, entre autres, par Wartburg & Zumthor (1958), Cornelis de Boer (1954), et, semble-t-il, Korzen et Nølke (1981)<sup>4</sup>. On y parle de deux types de conditionnel : le 'conditionnel-temps' et le 'conditionnel-mode'.

Le conditionnel-temps jouerait le rôle d'un futur dans le passé et comporterait deux formes : le 'présent' et le 'passé'. Le premier s'emploierait, selon l'expression de Wartburg et Zumthor (1958 : 105-106), pour « indiquer une action considérée comme à venir par rapport au moment passé de la durée où se place celui qui parle ». C'est par exemple le cas dans une phrase comme la suivante :

(1) Il m'a juré qu'il viendrait.

Le conditionnel passé correspondrait, quant à lui, au futur antérieur de l'indicatif. Il indique, selon les mêmes auteurs (op. cit. : 106), « l'antériorité par rapport à une action qui était à venir au moment du passé où se place celui qui parle. » C'est par exemple le cas dans une phrase comme :

(2) Il m'a dit que Pierre aurait terminé le travail.

---

<sup>2</sup> Le même problème se pose naturellement à propos de l'adjectif *temporel* qui peut provenir, selon le travail et quelquefois même à l'intérieur du même travail, aussi bien de la notion de *temps*, comme *catégorie*, que de la notion de [temps] en tant que *signifié*...

<sup>3</sup> Cette même ambiguïté peut être constatée, nous semble-t-il, à propos du futur. Voir, par exemple, Vettors (1996).

<sup>4</sup> Il s'agit d'une intervention au XI<sup>e</sup> Congrès des Romanistes Scandinaves à Trondheim, et intitulée « Projet pour une théorie des emplois du conditionnel ». Malheureusement, il est introuvable.

Quant au 'conditionnel-mode', il indiquerait essentiellement l'éventualité de l'action et comporterait, lui aussi, deux formes dont la première, le conditionnel présent, exprimerait souvent le potentiel, et la seconde, rendue par le conditionnel passé, indiquerait l'irréel :

- (3) (a) S'il faisait beau, Pierre viendrait.
- (b) S'il avait fait beau, Pierre serait venu.

Souvent, il est difficile de comprendre le sens exact que l'on donne dans cette approche à la notion de Mode. L'hésitation entre Mode en tant que catégorie et valeur modale est par exemple particulièrement visible chez K. Nyrop (1930 : 300) qui considère que le conditionnel « présente en même temps une valeur temporelle et une valeur modale ; il appartient ainsi non seulement à l'indicatif, mais aussi au subjonctif dans les cas où il exprime la possibilité d'une action conditionnelle ou l'incertitude d'une action. »

(ii) Parallèlement à cette première approche, il existe une approche, que nous appellerons *disjonctive*, où le conditionnel est considéré comme *tantôt* mode *tantôt* temps. Il s'agit d'une position défendue entre autres par P. Imbs (1960), Chevalier et al. (1964), Arrivé, Gadet & Galmiche (1986).

Il ne faudrait pas confondre la conception disjonctive avec la conception cumulative. Celle-ci instaure une sorte de polysémie qui n'est pas sans susciter des interrogations<sup>5</sup>. L'approche disjonctive instaure, au contraire, une sorte de monosémie au niveau de la langue, laissant au contexte la tâche de préciser le statut occurrent du conditionnel. C'est, par exemple, la position de P. Imbs quand il écrit (op. cit. : 199-200) : « Au niveau de la langue, le morphème *-r-*, qui termine le radical des formes verbales en question, oriente celle-ci vers une valeur d'éventualité ; à partir de ce radical les formes bifurquent. Une première bifurcation est celle qui mène soit à des formes en *-ai* soit à des formes en *-ais*. A l'intérieur des formes en *-ais* une seconde bifurcation, relative à la valeur, seulement, conduit soit à l'emploi temporel, soit à l'emploi modal : c'est le contexte de la phrase qui indique le choix. En relation avec un processus au passé avec lequel elle est mise en perspective, la forme en *-rais* devient spécifiquement temporelle ; en relation directe avec un *si*, elle devient modale ; sans relation aucune, elle suit la même pente, qui est celle de sa valeur congénitale d'éventuel, laquelle reste alors la sienne jusqu'au bout de son actualisation. »

Il ne s'agit là d'ailleurs que d'un aperçu succinct des principales thèses que l'on a pu avancer à propos du conditionnel. D'autres variantes, quelquefois surprenantes, ont été

---

<sup>5</sup> Voir par exemple la critique de P. Imbs (1960 : 199 sq.).

défendues<sup>6</sup>, comme celle de G. Mauger qui n'hésite pas à écrire (1968 : 231, n.1) : « En fait, il nous semble que le conditionnel n'est ni un mode à part ni un temps particulier, ou plutôt qu'il est à la fois, et selon les cas, mode et temps » ! Cela résume bien, nous semble-t-il, toute la confusion qui règne à propos de la question même qui nous intéresse ici .

L'existence de ces différentes thèses suffit à montrer qu'il y a un malentendu concernant la façon même de comprendre la question posée ici. Pour nous, s'interroger sur le statut temporel et / ou modal du conditionnel revient simplement à se poser la question suivante : devrait-on considérer le conditionnel comme un mode à part ou, au contraire, faudrait-il le considérer comme un temps appartenant à l'indicatif ?

Cette précision permet d'emblée d'écarter tous les malentendus suscités par cette interrogation, au premier rang desquels la confusion entre le Mode verbal en tant que catégorie et le type d'idée sémantique que l'on attribue au mode et qui semble à certains quelquefois véhiculée par le conditionnel. Pour nous, la communauté de sens que l'on croit quelquefois déceler entre le conditionnel et le subjonctif, ou entre le conditionnel et l'idée que l'on se fait du sens véhiculé par le Mode - pour autant que cette communauté de sens soit vérifiée, ce qui suscite chez nous les plus grands doutes<sup>7</sup> - n'est absolument pas suffisante pour parler de catégorie modale.

Nous ne dirons donc rien pour le moment sur l'existence ou non de valeurs modales, ni sur l'éventuelle existence de valeurs temporelles. Il s'agit tout simplement ici de chercher les critères qui nous permettent de ranger le conditionnel dans l'une des deux catégories grammaticales isolées.

Ce n'est qu'une fois que nous aurons déterminé le statut catégoriel du conditionnel, que nous ouvrirons le dossier, tout aussi complexe, de ses différentes valeurs supposées. Cette tâche sera entreprise dans le chapitre V, mais nous y reviendrons auparavant dans le § 1.3 ci-dessous.

Notons au passage que la question posée ici justifie, en partie, les chapitres II et III ci-dessus, puisque débattre du statut modal et / ou temporel du conditionnel présuppose logiquement que l'on ait une définition claire à la fois du temps verbal et du mode. Il nous semble que nous avons isolé dans les deux chapitres précédents suffisamment de caractéristiques qui permettent d'opposer le Mode au Temps et, par conséquent, de ranger le conditionnel, en fonction des caractéristiques que nous lui aurons reconnues, dans l'une des deux catégories en question.

---

<sup>6</sup> Korzen et Nölke (1981) ont, selon Haillet (1992), proposé un classement des emplois du conditionnel en trois catégories : emplois temporels, emplois modaux et emplois ambigus !

<sup>7</sup> Cette question sera étudiée dans le chapitre VI.



## 1. Arguments classiques

Comme nous l'avons rappelé ci-dessus, la majorité des linguistes considèrent aujourd'hui le conditionnel comme un temps de l'indicatif, ne se distinguant des autres temps de l'indicatif que par le nombre important de ses emplois modaux, selon l'expression de R. Martin (1983 : 133, note 58). Nous partirons donc de cette hypothèse et nous examinerons ci-dessous les différents arguments avancés pour appuyer ce traitement.

### 1.1 Arguments diachroniques

Même s'il s'agit ici d'une recherche strictement synchronique, il nous semble intéressant de faire un détour relativement sommaire par l'histoire de la forme en *-rait*, pour évaluer les différents arguments diachroniques quelquefois avancés pour affirmer la nature temporelle du conditionnel.

Tous les historiens de la langue semblent être d'accord pour considérer le conditionnel comme étant issu de la périphrase *legere habebam* (= 'j'avais à lire') du latin populaire, selon le même mécanisme que celui qui a donné naissance au futur français, issu, quant à lui, de la périphrase *legere habeo* ('j'ai à lire'). « De cette périphrase qui contenait un imparfait, notent Georges Le Bidois & Robert Le Bidois (1935 : 457), sortit, à l'époque gallo-romaine, une nouvelle forme verbale, **lirais**, où se reconnaît, grâce à la désinence, la présence de l'imparfait **(av)ais** associé à un infinitif. »

Pour Wagner et Pinchon (1962), ce fait historique est suffisant pour considérer le conditionnel comme un temps, et non pas comme un mode. « Quelques grammairiens, écrivent-ils (op. cit. : 303), considèrent le conditionnel comme un mode. Historiquement, cette forme est de la même nature que le futur. Toutes deux sont issues, en roman, d'une périphrase composée de l'infinitif d'un verbe et du présent ou de l'imparfait de l'auxiliaire AVOIR. Si l'on fait du futur un temps de l'indicatif, comme il est naturel, il est normal de faire également du conditionnel un temps. Si l'on faisait du conditionnel un mode, il faudrait alors en faire un aussi du futur. Ces deux formes, solidaires, se définissent l'une par rapport à l'autre et toutes deux, en opposition avec le subjonctif, actualisent dans la durée le procès. Elles appartiennent donc à l'indicatif. »

Cette argumentation, comme on pourra le vérifier plus en détail dans le paragraphe suivant, est loin d'être décisive. En effet, si tout le monde est d'accord sur l'origine étymologique commune du futur et du conditionnel, dès qu'il s'agit d'interpréter ce fait historique, l'on constate un désaccord qui oppose, concernant l'origine temporelle ou, au contraire, modale, du

conditionnel, des grammairiens comme Clédat (1889, cité par Wagner (1939)), Brunot & Bruneau (1956) ou encore Georges Le Bidois et Robert Le Bidois (1935) à des grammairiens comme Séchehaye et Lerch (cités dans Wagner (1939))<sup>8</sup>.

Pour les premiers, la forme en *-rait* est un temps parce qu'elle serait d'abord apparue dans les propositions subordonnées dans la dépendance d'un verbe employé au passé. Elle servait à l'origine uniquement selon eux à engager l'avenir par rapport à un moment du passé choisi comme repère et serait ainsi à cette époque dépourvue de toute valeur modale. Ce n'est qu'à un stade plus avancé, prétendent-ils, qu'à la valeur primitive, de nature temporelle, se serait surajoutée une valeur modale, du fait que les propositions, subordonnées, contenant un conditionnel pouvaient être conditionnées par une autre proposition subordonnée.

Ainsi, une phrase comme :

(4) Il viendrait te voir

serait issue, selon cette conception, d'une phrase complexe de type :

(5) Il a dit qu'il viendrait te voir, s'il en avait le temps

elle-même issue d'une phrase-origine de type :

(6) Il a dit qu'il viendrait te voir.

Commentant ce traitement, Wagner, tout en soulignant la justesse de l'influence supposée des complétives en *que* sur les hypothétiques en *si*, reproche à ces grammairiens d'avoir dénié au conditionnel toute valeur modale dans les subordonnées complétives (de type (6)) puisque, dit-il en substance, même si elle est faible, cette valeur modale est existante.

Critique encore plus importante, Wagner va jusqu'à remettre en cause le schéma chronologique lui-même proposé par les tenants de cette approche. Il semble en effet qu'un demi siècle avant l'apparition du conditionnel dans les phrases subordonnées dépendantes d'un verbe principal au passé, l'on a prouvé l'existence d'un exemple (*Eulalie*) où le conditionnel figure dans une phrase *indépendante*.

---

<sup>8</sup> Voir également A. Lanly (1957).

« En outre, ajoute Wagner (1939 : 271), si la forme en *-rais* a d'abord joué le rôle de ce qu'on a nommé improprement « futur dans le passé » ou « futur du passé », si, par la suite, ayant acquis *par contamination* une valeur modale elle s'est dégagée de la proposition complétive où elle figurait originellement, il faut imaginer un motif à ce fait de syntaxe important entre tous ; on ne conçoit pas, en effet, qu'il se soit produit sans qu'une nécessité bien forte l'ait déclenché. » Or le seul motif à cette évolution, imaginé par Brunot, est de nature psychologique. C'est, rétorque Wagner, loin d'être acquis puisque ce 'développement psychologique' ne s'est manifesté sur aucun autre fait de la langue française...

En bref, Wagner se demande (op. cit. : 271-272) « comment et par quel mécanisme grammatical cette forme qui, en subordonnée indiquait simplement *que l'avenir où devaient se situer l'action, l'état, était rattaché à un passé relatif au locuteur actuel* en serait-elle venue à exprimer une affirmation nuancée de doute, modale, portant sur le présent ou sur l'avenir »...

La seconde approche, défendue entre autres par Séchehaye et M. E. Lerch (cités par Wagner), consiste, au contraire, à considérer que, dès la périphrase latine dont est issue la forme en *-rait*, il existait une nuance modale, très nette, de nécessité dans le passé. Pour ceux-ci, le propre du conditionnel à l'origine, puisqu'il serait d'abord apparu dans les 'principales' des phrases hypothétiques, était de rejeter l'idée de l'obligation ou du devoir dans le passé relatif au présent du locuteur. L'emploi dit temporel du conditionnel n'est apparu, selon cette conception, que plus tard, lorsque la nuance modale, s'affaiblissant progressivement, aurait cédé la place à un résidu simplement temporel, rendant ainsi possible l'apparition du conditionnel dans les subordonnées dépendantes d'un verbe principal au passé.

Sauf que cette conception, comme le souligne à juste titre Wagner, n'est pas elle-même sans poser quelques difficultés.

En effet, dès l'origine, il existe des exemples, cités par Wagner, où le conditionnel ne semble pas renvoyer au passé, comme le prétend cette approche, mais plutôt à l'avenir. L'idée que le conditionnel exprimerait à l'origine une nécessité dans le passé se trouve ainsi sérieusement remise en cause. Foth, cité par Wagner, était obligé, pour sauver cette conception, de faire appel au principe de 'distorsion temporelle' diachronique. Mais, au-delà de la critique avancée à juste titre par Wagner<sup>9</sup>, nous pensons personnellement que la distorsion temporelle, surtout lorsqu'elle n'est appuyée sur aucune donnée concrète de la langue (voir la note 9), est loin d'être un principe explicatif suffisant puisqu'elle est circulaire et aurait même pu être

---

<sup>9</sup> « Mais ce que Foth ne dit pas explicitement, écrit Wagner (op. cit. : 87), c'est à quelle époque il suppose que le glissement s'est effectué ; s'il le fait remonter à l'époque latine postclassique, il ne fournit aucun exemple de la périphrase *Infinitif + Habebam* dans lequel *habebam = habeo*. Et s'il y

avancée par les tenants de l'approche concurrente pour sauver une bonne partie des arguments avancés par eux pour affirmer la nature d'abord temporelle du conditionnel...

Les tenants de ces deux approches concurrentes se retrouvent ainsi renvoyés dos à dos par Wagner qui, dès les premières pages de son ouvrage refuse les termes mêmes de la question posée sur l'origine temporelle ou modale du conditionnel. « Mais qu'on pose le type *Se + impft indicatif... forme en -rais* comme contemporain des origines de la langue, c'est-à-dire comme aussi ancien que l'emploi de la forme en *-rais* en complétive dépendant d'un verbe principal au passé, note-t-il (1939 : 42), et le problème change dans sa donnée même. On n'a plus, en effet, à considérer la forme en *-rais* (forme de création romane) comme le sujet d'une des plus étonnantes évolutions (de temps en mode ou inversement) qui soit ; elle s'impose à nous, au contraire, sous les traits d'une forme qui contenait *en elle, de par sa nature même*, la possibilité de deux emplois parallèles ».

Tout au long de son ouvrage, Wagner a montré, d'une façon suffisamment convaincante, nous semble-t-il, que dans tous les contextes syntaxiques où l'on rencontre aujourd'hui le conditionnel en français moderne, et particulièrement les 'principales' des phrases hypothétiques et les subordonnées complétives, le conditionnel était employé dès le plus ancien français, sans qu'on puisse privilégier un contexte syntaxique à un autre.

« *Il devient dès lors naturel*, conclut-il (op. cit. : 525), *de considérer la valeur dite temporelle et la valeur dite modale de la forme en -rais comme parallèles et contemporaines ; de voir dans ces emplois deux utilisations d'une même forme dont l'une ne serait ni plus ancienne que l'autre ni l'origine de l'autre.* »

Même s'il est quelque peu sommaire, ce paragraphe nous a mis en présence de trois hypothèses diachroniques concurrentes concernant le statut catégoriel du conditionnel.

Bien que le traitement de Wagner, comme nous l'avons suggéré ci-dessus, nous semble juste, il suscite chez nous deux interrogations.

D'une part, il convient de préciser que, contrairement à ce qu'on semble croire quelquefois, aucun argument *proprement historique* n'a été apporté par Wagner pour démontrer la nature temporelle du conditionnel. Comme cela a été clairement établi ci-dessus, d'un point de vue strictement diachronique, Wagner porte même un coup décisif à l'hypothèse de l'origine *temporelle* du conditionnel, défendue entre autres par Brunot, puisqu'il considère les emplois temporels comme étant contemporains des emplois modaux.

---

voit, au contraire, un fait de langue français, quels exemples intermédiaires entre l'état initial A et l'état B, peut-il fournir, mais surtout quel état initial lui fournissent les premiers textes romans ? »

Et si Wagner, à la fin de son ouvrage, se range du côté de Brunot et de Guillaume, il le fait en *synchronie* et en apportant des arguments empruntés à la psychomécanique du langage. « Nous ne répétons pas après M. G. Guillaume, écrit-il (op. cit. : 525-526), comment la forme en *-rais* se range parmi les dernières [c'est-à-dire les *formes in esse*] ; il nous suffit que cette thèse, entreprise et menée tout à fait à l'écart de l'influence de ce linguiste, conduise, à sa conclusion, à la nécessité d'admettre celle-même de M. Guillaume. » Pour être plus précis, il nous semble qu'au lieu de parler de nécessité, Wagner aurait été plus juste d'affirmer tout simplement la non-contradiction entre ses vues historiques et le point de vue de Guillaume, adopté par lui à titre axiomatique. C'est d'ailleurs ce qu'il semble sous-entendre quand il note (op. cit. : 526) : « En adoptant les vues originales de M. G. Guillaume on peut poser, à la naissance même du français, le couple forme en *-rai*, forme en *-rais* et les effets de sens que chacune d'elles est susceptible d'atteindre *naturellement* ; par là, on rejoint une *donnée historique* »...

La seconde remarque critique que nous sommes tentés d'avancer à propos du point de vue wagnérien concerne son refus de ce qu'on peut appeler 'l'évolution catégorielle'. Il nous semble, en effet, que refuser *a priori*, comme le fait Wagner, qu'une forme verbale puisse passer d'une catégorie à une autre n'est pas entièrement fondé. Nous avons même des raisons de soutenir la thèse inverse. Rappelons à ce propos que les mêmes types d'arguments ont été avancés par Lyons pour affirmer la nature modale des auxiliaires futurs anglais, *will* et *shall* : ces deux auxiliaires, dit-il, ont été à l'origine des auxiliaires modaux, ce qui empêche, selon lui, de les considérer comme temporels. Or, si l'on en croit Veters (1996), N. Davidsen-Nielsen (1988)<sup>10</sup> affirme qu'une telle constatation diachronique ne dit rien du statut synchronique des formes du futur, puisqu'une forme peut très bien changer de statut : et il donne l'exemple du subjonctif plus-que-parfait latin *venisset* qui a donné en roumain la forme *venise* qui est considérée aujourd'hui comme une forme de l'indicatif plus-que-parfait.

L'on pourrait même être tenté d'avancer la même hypothèse à propos du passé composé en français qui, au moins dans un certain nombre de ses emplois, ne serait plus un accompli du présent mais se présenterait uniquement comme l'équivalent temporel du passé simple et appartiendrait donc, en l'occurrence, à la catégorie du temps et non plus à celle de l'aspect.

---

<sup>10</sup> « Has English a future ? », *Acta Linguistica Hafniensia*, 21 : 5-20 ; cité par Veters (1996).

En bref, on ne peut pas, nous semble-t-il, exclure d'une façon apriorique le passage d'une forme donnée d'une catégorie à une autre, que cette catégorie soit d'ailleurs grammaticale ou syntaxique<sup>11</sup>.

Tout cela pour dire que, quel que soit le traitement que l'on pourrait proposer à propos de l'origine du conditionnel, les données strictement diachroniques ne nous semblent pas décisives d'un point de vue synchronique. Autrement dit, au-delà même du désaccord constaté à propos de l'histoire de la forme en *-rait*, si l'on cherche à déterminer le statut catégoriel du conditionnel, il est nécessaire d'opérer des recherches dans un cadre strictement synchronique puisqu'on n'est jamais à l'abri d'une évolution catégorielle.

## 1.2 Arguments morphologiques

La quasi totalité des travaux grammaticaux et linguistiques que nous avons eu l'occasion de consulter soulignent les liens morphologiques évidents qu'entretient le conditionnel avec à la fois l'imparfait et le futur, deux formes verbales présentées très généralement comme appartenant indiscutablement au mode indicatif.

« Du point de vue de sa constitution morphologique, écrit Imbs (1960 : 41), le futur français est apparenté au 'conditionnel'. Tous les deux sont des formes en *-r-*. A cet *-r-* s'ajoutent des terminaisons de présent ( *-ai*, *-as*, etc. ) et l'on obtient le futur, ou des terminaisons d'imparfait ( *-ais*, *-ais*, etc. ) et l'on obtient le 'conditionnel'. »

Cette combinaison morphologique entre les morphèmes du futur et de l'imparfait est présentée par L. Isaac (1985 : 266), dans une perspective morpo-phonologique, au moyen de la règle (R 32) suivante :

$$(7) \quad R32 : \text{COND} \longrightarrow \text{FUT} + \text{IMP}$$

Cette règle qui considère le conditionnel comme le résultat de la combinaison entre les morphèmes du futur et de l'imparfait est une règle non-sensible au contexte, signe d'une régularité absolue. C'est ce qu'exprime H. Curat, quand il écrit (1991 : 188) : « La profonde parenté sémiologique entre futur et conditionnel ne saurait [...] être accidentelle. Son absolue cohérence - elle ne souffre aucune exception, alors que la sémiologie est, par essence, le

---

<sup>11</sup> Un exemple intéressant de 'glissement catégoriel' sur le plan syntaxique est le passage du 'semi-verbe' *kâna* du statut catégoriel 'verbe' à celui de 'particule hypothétique' en arabe tunisien. Pour plus de détails, cf. Abouda, *L'Expression de l'hypothèse en français et en arabe*, 1992, mémoire de maîtrise de lettres modernes, /s la direction de G. Bergounioux, Université d'Orléans.

domaine des exceptions - interdit par ailleurs d'y voir le reliquat de quelque système antérieur »...

D'autre part, l'on aura certainement noté que la règle ci-dessus introduit le futur *en premier*. Cette constatation signifie que, comme le soulignent de très nombreux grammairiens et linguistes, le conditionnel ne partage pas avec le futur uniquement le morphème *-r-* mais aussi le *radical verbal*<sup>12</sup>. Cette remarque n'est pas sans avoir une importance concernant les règles morpho-phonologiques que l'on considère comme responsables de la génération de la forme en *-rait*. Mais, d'une façon plus générale, la règle (7) n'est pas sans entretenir un rapport très important avec l'ordre de surface des différents morphèmes 'temporels' entre eux. Nous y reviendrons.

Ce qui nous importe ici, c'est de souligner que cette parenté morphologique entre le morphème du conditionnel et les morphèmes du futur et de l'imparfait a souvent été invoquée par les linguistes pour affirmer le statut catégoriel *temporel* du conditionnel. C'est ce qu'exprime, d'une façon on ne peut plus claire, Touratier (1996 : 38) : « Il est difficile de ne pas retrouver dans le conditionnel d'une part la marque d'imparfait et d'autre part la marque /R/ du futur [...]. Ceci veut dire qu'au point de vue morphologique, le conditionnel dit présent a tout l'air d'être un futur imparfait et donc d'appartenir aux temps de l'indicatif. Car si le futur est un temps de l'indicatif et l'imparfait un autre temps de l'indicatif, on ne voit pas comment la combinaison de ces deux temps de l'indicatif pourrait ne pas appartenir aussi au mode indicatif. »

Or, à y voir de plus près, cette analyse, aussi répandue qu'elle soit, ne nous semble pas personnellement aussi évidente qu'on voudrait le faire croire, et suscite chez nous plusieurs interrogations.

D'abord, se pose le problème du statut linguistique de la marque du conditionnel. Si l'on entend par *morphème* une « unité minimale de première articulation, soit une unité significative indécomposable en unités significatives plus petites, ou la plus petite unité à deux faces qui associe un signifié, c'est-à-dire un sens ou une valeur, à un signifiant, c'est-à-dire un support ou une expression du signifié », comme le définit Touratier lui-même (1996 : 20), il nous sera difficile de continuer à considérer la marque du conditionnel comme un morphème tout en voulant reconnaître dans ce soi-disant morphème la coexistence de deux autres morphèmes, celui de l'imparfait et celui du futur.

Autrement dit, les arguments morphologiques avancés ci-dessus, par exemple par Touratier, pour appuyer l'analyse selon laquelle le conditionnel serait un temps au même titre

---

<sup>12</sup> Voir, par exemple, H. Curat (1991 : 188) qui a, nous semble-t-il, raison d'insister sur ce fait, quelquefois négligé.

que les autres temps de l'indicatif, ne sont recevables que si l'on abandonne l'idée selon laquelle la marque du conditionnel constituerait un morphème temporel unique, ce qui, paradoxalement, a pour conséquence de ne plus admettre que le conditionnel appartienne au même paradigme temporel que l'imparfait et le futur, et, donc, de porter un coup à l'analyse du conditionnel comme un temps !

Dès lors, pour briser cette circularité, l'on a le choix entre deux analyses possibles, dont les conséquences sont décisives concernant non seulement le conditionnel, mais aussi la façon même d'appréhender les divers temps de l'indicatif :

(i) Une première possibilité serait d'abandonner les arguments morphologiques appelés ci-dessus pour appuyer l'analyse selon laquelle le conditionnel serait un temps de l'indicatif et d'appréhender la forme en *-rait* comme une marque indécomposable, support formel d'un seul et unique morphème. Cette analyse, malgré la frustration que l'on pourrait ressentir, n'est pas totalement absurde : le conditionnel fait en effet clairement partie d'un paradigme où il s'oppose aux divers autres temps de l'indicatif, y compris le futur et l'imparfait. Comme le souligne à juste titre Touratier (1996 : 61) - déjà cité par nous dans le deuxième chapitre -, « en vertu du caractère arbitraire du signe linguistique, la langue peut fort bien utiliser la même unité morphologique comme signifiant de deux morphèmes différents, que l'on qualifie alors d'homonymes ». Cela signifie concrètement que la marque *-r-* qui existe dans le morphème du conditionnel pourrait être considérée comme distincte du morphème *-r-* du futur...

(ii) Une autre solution serait, au contraire, de maintenir les arguments morphologiques avancés ci-dessus pour appuyer l'analyse du conditionnel comme un temps. Mais, dans ce cas, cette analyse revient à terme à abandonner tout simplement la notion de catégorie à propos des temps. Si l'on considère en effet la catégorie grammaticale comme une classe disjonctive - ou paradigme - de morphèmes, comme cela semble être généralement admis, on ne peut pas, en toute logique, considérer les temps comme constituant une seule et même catégorie tout en admettant que le conditionnel est un temps contenant deux morphèmes temporels distincts qui ne s'excluent pas mutuellement.

Plus précisément, cette solution revient à abandonner la notion de catégorie temporelle, telle qu'elle a été conçue jusqu'ici, en la décomposant en catégories grammaticales plus petites. Si la marque du futur n'exclut pas la marque de l'imparfait (dans l'hypothèse où toutes les deux coexistent dans le conditionnel), il faudra admettre qu'elles appartiennent à deux catégories grammaticales distinctes, qui, elles-mêmes, ne s'excluent pas mutuellement. Cela revient à adopter une structure morphologique du verbe français où les deux catégories, qu'il nous reste à déterminer, coexistent. Se pose alors la question de la hiérarchie entre ces deux catégories, ce qui n'est pas sans entretenir un rapport avec leur ordre mutuel de surface. Or, comme le



soulignent la quasi totalité de grammairiens et linguistes, cet ordre n'est autre que celui qui a été fourni ci-dessus par la règle (7) de L. Isaac.

Appliquée, par exemple, au verbe *chanter* à la première personne du pluriel, cette analyse morphologique nous fournit le paradigme partiel<sup>13</sup> suivant :

(8)

FV	Radical	Catégorie X	Catégorie Y	Nombre / Personne
PR	chant-	∅	∅	-ons
IMP	chant-	∅	-i-	-ons
FUT	chant-(e) <sup>14</sup> -	-r-	∅	-ons
COND	chant-(e)-	-r-	-i-	-ons

Cette analyse morphologique, qui nous semble personnellement entièrement plausible, revient ainsi à abandonner la notion de catégorie temporelle au profit des deux catégories X et Y.

On pourrait alors penser qu'en adoptant cette analyse, on sauve définitivement les arguments morphologiques qui sont censés appuyer l'analyse du conditionnel comme un temps. Il n'en est rien !

D'abord, comme nous l'avons noté dans le chapitre II<sup>15</sup>, suite à Touratier lui-même, une unité morphologique ne peut véritablement être considérée comme un *morphème* que si elle correspond à une *unité significative* (identique dans tous ses emplois). C'est du reste le point de vue, plus ou moins explicite, adopté par la plupart des linguistes qui cherchent à faire

<sup>13</sup> Ce paradigme est ici partiel parce que nous souhaitons éviter momentanément de placer les autres marques de l'indicatif (notamment celle du PS) par rapport aux deux catégories X et Y. La question sera naturellement reprise dans le chapitre VI.

<sup>14</sup> Le *e* est considéré ici comme une voyelle thématique, selon une analyse qui nous semble plausible, défendue, entre autres, par H. Huot (1987)...

<sup>15</sup> Voir notamment 94 sq.

correspondre au lien morphologique entre le futur et le conditionnel « les relations sémantiques qui lient ces deux temps dans le système moderne », selon les termes de Curat (1991 : 188). C'est aussi l'avis par exemple de P. Imbs qui écrit (1960 : 41) : « Etant donné le parallélisme morphologique des deux formes, l'on s'attend à rencontrer aussi un certain parallélisme des valeurs. »

Tout cela pour dire que l'analyse morphologique illustrée par le paradigme (8) ci-dessus ne peut être adoptée que si l'on arrive à déterminer le signifié (fondamental et / ou unique) du morphème *-r-*, commun au futur et au conditionnel. La même attitude devrait être observée, *mutatis mutandis*, à propos du morphème *-(a)i-*, commun à l'imparfait et au conditionnel<sup>16</sup>.

Or, il suffit d'observer les différentes analyses proposées, pour s'apercevoir que, d'une part, les morphèmes de futur et d'imparfait sont loin d'être conçus d'une manière unitaire, et, d'autre part, que, si une bonne partie des linguistes s'accordent aujourd'hui à voir dans le conditionnel la combinaison des deux marques en question, cette combinaison est interprétée, sur le plan *sémantique*, de plusieurs manières différentes. Ainsi si une grande majorité de grammairiens et linguistes (par exemple, Guillaume, Imbs, Wagner & Pinchon, Curat, etc.) donnent au conditionnel une valeur synthétique qui cumule les deux valeurs véhiculées par le futur et l'imparfait<sup>17</sup>, Le Guern (1986), lui, avance que si les deux valeurs contenues dans le conditionnel s'additionnent effectivement dans la plupart des contextes, il arrive que, dans certains autres contextes, elles s'annulent mutuellement. « Si nous composons la résultante des significations des deux morphèmes, écrit-il (1986 : 53), nous obtenons la **neutralisation** réciproque des décalages temporels en sens opposé »...

Ensuite, au-delà de ce désaccord concernant les signifiés de futur et d'imparfait, l'analyse morphologique illustrée par le paradigme (8) - qui constitue, comme nous l'avons dit, le seul moyen de sauver les arguments morphologiques appelés à l'appui de l'analyse du conditionnel comme un temps - même si elle est nécessaire, est loin d'être suffisante. On peut, en effet, tout en adoptant le paradigme (8), continuer à penser que le conditionnel n'est pas un temps de l'indicatif. Il suffirait pour cela de considérer le  $\emptyset$  sous la catégorie X (du paradigme

---

<sup>16</sup> Voir, par exemple, Wagner et Pinchon (1962 : § 432).

<sup>17</sup> Ainsi, par exemple, P. Imbs (1960 : 61) écrit : « Morphologiquement parlant, le 'conditionnel' se définit comme un début de futur tournant à l'imparfait. Ses emplois actuels résultent de l'exploitation par la langue des possibilités offertes par la combinaison des valeurs exprimables par ces deux morphèmes : la morphologie nous suggère que le 'conditionnel' ne sera jamais tout à fait un futur, ni tout à fait un imparfait, mais oscillera constamment entre les deux. » La même position est défendue par Henry Schogt (1968, cité par Haillet (1990)) qui considère le conditionnel comme « la combinaison d'un imparfait et d'un futur, au point de vue formel aussi bien que sémantique » (1968 : 44, cité par Haillet)...

(8)) comme le *signe zéro*<sup>18</sup> d'un mode (l'indicatif) et non pas celui d'un temps. Dès lors, rien ne nous empêche de considérer, comme le fait par exemple H. Yvon, la marque *-r-*, commune au futur et au conditionnel, comme le morphème d'un Mode que l'on pourrait appeler le Futur ou encore le *Suppositif*. Comme nous l'avons à maintes reprises souligné dans le deuxième chapitre, lors de la localisation des modes verbaux, une décision morphologique de ce type n'est pas strictement descriptive et dépend, en fin de compte, de ce que l'on entend par la notion de Mode. C'est du reste ce qu'affirment Wagner et Pinchon quand ils écrivent (1962 : 303) : « Il est vrai que le futur et le conditionnel évoquant l'avenir se chargent parfois de plus de *valeurs affectives* que les temps relatifs au présent ou au passé. C'est pour cette raison que les grammairiens qui considèrent les modes comme des *formes de la sensibilité* ont été conduits à traiter du conditionnel comme d'un mode. Pour être conséquents, ces grammairiens devraient aussi considérer le futur comme un mode. C'est ce que fait M. H. Yvon qui range sous le nom de **Suppositif** le futur et le conditionnel. »<sup>19</sup> En bref, *modulo* quelques arrangements mineurs, on pourrait faire appel à un paradigme proche de (8) pour justifier le statut *modal* - et non pas temporel - du conditionnel :

(9)

			FV	Temps
Mode	IND	∅	PR IMP ...	∅ -i-
	Suppositif	-R <sup>20</sup> -	FUT COND	∅ -i-

Ce système morphologique ne pourrait être rejeté ou adopté que si l'on arrivait à déterminer le statut temporel, ou, au contraire, modal, du futur. Or cette question fait elle-même l'objet d'un débat !

<sup>18</sup> On se rappelle la dichotomie *signe zéro* vs *zéro signe* instaurée par Bally (1922), et rappelée par nous dans le chapitre II, lors du traitement de la notion de catégorie zéro. Voir le chapitre II, § 1.3.2., page 110 sq.

<sup>19</sup> Du reste, comme le signale Yvon lui-même (1951 : 271), l'idée d'opposer le 'mode' futur à l'indicatif n'est pas nouvelle, et remonte au moins à Destutt de Tracy (1803) qui opposait les formes de l'*existence positive* aux formes de l'*existence éventuelle* (futur, conditionnel, simples et composés).

<sup>20</sup> Se pose d'ailleurs la question de savoir si ce *-R-* est différent de celui que l'on rencontre dans l'infinitif.

Nous le voyons donc, les arguments morphologiques ne sont pas aussi évidents qu'on pourrait le croire à première vue, et, au-delà de leurs conséquences descriptives et explicatives (notamment l'éclatement de la catégorie temporelle en deux 'sous-catégories' distinctes) que, pour être cohérent, on devrait respecter, ils ne sont pas par eux-mêmes suffisants pour montrer l'appartenance du conditionnel à l'indicatif.

En bref, même s'il convient de voir dans la marque du conditionnel l'existence des marques du futur et de l'imparfait - ce qu'il faudrait d'ailleurs argumenter -, pour choisir entre les deux conceptions, illustrées respectivement par (8) et (9), il convient de faire appel à d'autres arguments que les arguments morphologiques.

### 1.3 Arguments analogiques

Comme nous l'avons rappelé ci-dessus en introduisant ce chapitre, il existe trois thèses concurrentes concernant le statut catégoriel du conditionnel, considéré tout à tour comme un Mode, un Temps ou encore comme un Mode et / ou un Temps. Cette dernière thèse qui donne au conditionnel un statut mixte a été ci-dessus éliminée par nous parce qu'elle confondrait la question des valeurs du conditionnel avec celle de son appartenance catégorielle, deux questions, avons-nous dit, totalement différentes qu'il conviendrait de ne pas confondre.

Il est maintenant temps de revoir notre point de vue, ou plutôt de le relativiser, parce qu'il n'est pas vrai que le statut catégoriel d'une forme donnée n'entretienne aucun rapport avec les valeurs supposées de cette forme.

Or, dès que l'on observe les différents emplois du conditionnel, on ne manque pas de constater qu'ils peuvent effectivement se distinguer en deux groupes totalement différents :

(i) les emplois dits temporels où le conditionnel sert, dit-on, à situer temporellement un procès sur l'axe chronologique, et, plus précisément, dans un futur relatif à un point situé dans le passé du locuteur, comme dans l'exemple suivant :

(10) Il m'a promis qu'il viendrait

(ii) les emplois dits modaux, où, loin de servir à localiser un procès sur l'axe chronologique, le conditionnel exprimerait plutôt la *façon* dont ce procès est perçu par le locuteur. On reconnaît là, dans cette classe, le conditionnel 'hypothétique', le conditionnel 'journalistique', le conditionnel 'de politesse', etc., comme dans les exemples respectifs suivants :

(11) (a) S'il faisait beau, nous irions au parc

- (b) Le ministre aurait négocié secrètement avec les terroristes
- (c) Je voudrais une baguette.

Cette distinction entre les emplois temporels et les emplois modaux, qui, sur le plan strictement descriptif, ne pose aucun problème et paraît même difficilement discutable, a été adoptée par un grand nombre de grammairiens et linguistes et invoquée par eux pour donner au conditionnel un double statut de Mode et de Temps.

En effet, comme nous l'avons déjà souligné dans le chapitre II<sup>21</sup> et rappelé ci-dessus, puisque « la langue peut fort bien utiliser la même unité morphologique comme signifiant de deux morphèmes différents » (Touratier (op. cit. : 61), rien n'empêche *a priori* que la marque *-rait* soit vue comme celle de deux morphèmes distincts, de Mode et de Temps.

Dans d'autres cas, l'on a pu tenir une thèse encore plus radicale, qui considère le conditionnel comme un Mode, pouvant avoir, dans certains contextes jugés minoritaires, donc marqués, des valeurs temporelles obtenues suite à des procédés métaphoriques. C'est, entre autres, l'avis de Sabaneeva (1993 : 61), pour qui le « conditionnel diffère sensiblement du futur même dans la fonction qui depuis toujours a été considérée comme ressortissant de l'indicatif, c'est-à-dire celle du "futur dans le passé". » En effet, il suffit d'observer les exemples (12) *infra*, que nous lui empruntons, pour s'apercevoir que la notion de 'futur dans le passé' est quelque peu ambiguë puisqu'elle peut désigner un procès qui peut se situer aussi bien dans l'avenir, que dans le passé ou le présent :

- (12) (a) - Jean est là ?  
- Il a dit qu'il viendrait. On l'attend
- (b) Je savais qu'il serait gravement malade, mais j'espère qu'il se rétablira
- (c) Je suis contente de vous voir, j'étais sûre que vous viendriez

Or, écrit-elle (ibid.), puisque « les formes de l'indicatif, comme l'affirme G. Guillaume, localisent nettement le procès dans un des trois plans temporels axés sur le locuteur, le conditionnel faisant fonction du "futur dans le passé" ne peut pas être intégré, d'après son contenu grammatical, à l'indicatif justement parce qu'il manque de précision temporelle. »

Sans discuter ici la thèse de Sabaneeva sur le fond<sup>22</sup> - nous nous intéressons plutôt en l'occurrence au type de l'argumentation avancée -, l'on peut s'abriter derrière la tendance,

---

<sup>21</sup> Voir chapitre II, § 1.1.2.2., page 94 et suivantes.

<sup>22</sup> Les fondements théoriques des approches de ce type ont été discutés dans le chapitre III ; voir notamment le § 1.2.1, p. 184 et suivantes.

devenue aujourd'hui majoritaire, qui, en faisant appel à des arguments *analogiques*, en vient à remettre en cause les arguments sémantiques avancés pour appuyer aussi bien la thèse qui considère le conditionnel comme un mode que celle qui le considère à la fois comme un mode et un temps.

En effet, il suffit d'observer les divers emplois des autres formes verbales pour s'apercevoir que les valeurs dites 'non temporelles' est le lot commun à plusieurs temps de l'indicatif et est donc loin d'être une caractéristique propre au conditionnel. Nous avons nous-mêmes donné dans le chapitre III quelques exemples où l'imparfait, loin de situer le procès sur un axe temporel, semble plutôt exprimer diverses nuances sémantiques considérés par plusieurs grammairiens et linguistes comme étant de nature *modale*, comme dans la liste, non exhaustive, suivante :

(13) l'imparfait 'hypothétique' :

Sans vous, j'étais tranquillement dans la cuisine en ce moment, ou à me chauffer au soleil dans le jardin...

(14) l'imparfait 'hypocoristique'

Il faisait de grosses misères à sa maman, le vilain garçon !

(15) l'imparfait 'de politesse' ou 'de discrétion'

Je voulais vous demander un petit service

Or aucun grammairien ni aucun linguiste, s'appuyant sur des données de ce type, n'a donné à l'imparfait le statut de Mode.

Plus généralement, si plusieurs temps de l'indicatif, et notamment, l'imparfait et le futur, ne s'emploient pas exclusivement pour situer chronologiquement un procès, et dénotent plutôt différentes valeurs modales, sans qu'on les considère pour autant comme des Modes, il n'y a *a priori* aucune raison qu'on réserve un traitement particulier au conditionnel et qu'on parle à son propos de 'mode' sous prétexte qu'il a de nombreuses valeurs modales. La distinction entre *mode* et *modalité*<sup>23</sup>, si elle a un sens à propos de la plupart des formes verbales, devrait s'étendre aussi au conditionnel...

Certes, cette argumentation analogique peut paraître imparable. Mais, faut-il le préciser, elle n'appuie pas la thèse selon laquelle le conditionnel est un temps de l'indicatif, mais ne fait

---

<sup>23</sup> Cette question a déjà été étudiée à maintes reprises. Voir notamment le chapitre II, § 1.1.2.3., page 99 et suivantes.

en réalité que souligner l'insuffisance des arguments sémantiques avancés dans le cadre de la thèse adverse.

D'ailleurs, l'argumentation analogique est loin d'être décisive puisque son 'axiome' de départ n'est rien d'autre que l'objet lui-même de la démonstration, à savoir « le conditionnel est un temps de l'indicatif ». Il suffirait qu'on refuse ce point de départ en proposant l'axiome inverse pour que l'argumentation n'ait plus la même portée...

\*\*\* \*\*

Pour conclure ce paragraphe consacré aux différents arguments, appelés par nous classiques, avancés depuis bien longtemps pour appuyer la thèse du statut temporel du conditionnel, nous serons tentés de dire que, bien que des arguments existent et rendent quelquefois plausible le traitement du conditionnel comme un temps de l'indicatif, ils sont loin d'avoir le caractère indiscutable que l'on est en droit d'attendre de leur part.

D'autre part, comme nous avons tenté de le montrer ci-dessus, les tenants de la thèse adverse - qui considère le conditionnel comme un mode - disposent, eux aussi, d'une série d'arguments diachroniques, morphologiques et sémantiques qui constituent une alternative sérieuse, que l'on ne peut pas rejeter sous le simple prétexte qu'elle est aujourd'hui minoritaire.

En bref, la question que nous nous posions au début de ce chapitre reste entièrement d'actualité : le conditionnel, temps ou mode ?

Les deux thèses concurrentes, disposant d'autant d'arguments, ont besoin d'être départagées. Pour cela, nous avons besoin d'une autre série d'arguments qui fassent pencher la balance d'un côté ou de l'autre.

Notons au passage que nous disposons doré et déjà de deux types de critères. En effet, quelle que soit la thèse retenue, elle ne peut être considérée comme satisfaisante que si, d'une part, elle rend compte, d'une façon exhaustive et économique, de tous les emplois du conditionnel, et, d'autre part, elle permet, d'une façon plausible, de localiser le conditionnel dans le système verbal - temporel ou, au contraire, modal - du français. Ces deux tâches nous occuperont dans le chapitre VI.

En attendant, il nous semble possible, de faire appel, dans la suite de ce chapitre, à une autre série d'arguments qui nous semblent *a priori* de nature à départager les deux thèses concurrentes : les arguments syntaxiques.

## 2. Arguments syntaxiques

Comme les arguments diachroniques, morphologiques ou encore sémantiques ne permettent pas, ainsi que nous venons de le constater, de déterminer avec certitude le statut catégoriel de la forme en *-rait*, il nous a semblé, au fil des réflexions, de plus en plus prometteur d'interpeller la syntaxe.

Cette piste, préparée tout au long de la première partie de ce travail, nous a déjà conduits à émettre une hypothèse, très importante, concernant la localisation syntaxique des modes verbaux. Contrairement aux formes temporelles, avons-nous dit, qui semblent obéir à des principes que nous qualifions *grosso modo* de logico-sémantiques, les modes verbaux semblent obéir à des principes de nature plutôt syntaxique.

C'est cette visibilité syntaxique des modes verbaux qui a été appelée par nous pour expliquer le fait, remarquable entre tous, que *tous* les modes étudiés ci-dessus - à savoir l'infinitif, l'impératif, le subjonctif et l'indicatif -, et non seulement le subjonctif comme on pouvait le croire, soient, dans une très grande majorité de cas<sup>24</sup>, syntaxiquement *obligatoires*.

Or, si ces constatations et ces hypothèses de départ sont correctes, il sera légitime de les appeler ici à jouer un rôle de *test* ayant pour objectif de déterminer le statut catégoriel du conditionnel.

En partant de la définition du mode verbal en syntaxe, présentée dans le chapitre II ((89) : 164) et que nous rappelons ici par commodité :

(16) *On entendra par mode un groupement de Formes Verbales ayant au moins une structure syntaxique exclusive*

l'idée de départ à ce test peut s'annoncer grossièrement comme suit : s'il existe au moins une structure syntaxique où le conditionnel est obligatoire, alors il s'agira d'un mode, ou, ce qui revient au même, il ne s'agira pas d'un temps de l'indicatif.

Pour mettre en place un test opérationnel et précis, il convient de préciser ce que l'on entend lorsqu'on dit d'une forme verbale quelconque qu'elle n'a aucune structure syntaxique obligatoire. Cela signifie tout simplement pour nous qu'elle n'a aucune structure syntaxique exclusive, c'est-à-dire qu'elle partage toutes ses structures syntaxiques avec d'autres formes verbales<sup>25</sup>.

---

<sup>24</sup> Même si l'inventaire syntaxique des modes verbaux, présenté dans le deuxième chapitre, est loin d'être exhaustif, il nous semble suffisant pour considérer comme plausible la constatation selon laquelle les structures syntaxiques qui admettent à la fois l'indicatif et le subjonctif sont minoritaires et marquées.

<sup>25</sup> Il convient de préciser que nous donnons ici à la notion de 'Forme Verbale' une définition plus restrictive que celle que nous lui avons donnée dans le chapitre II (note 11, page 96), à savoir, pour un



Puisque, comme nous l'avons précisé ci-dessus, la question qui se pose à propos du statut catégoriel du conditionnel concerne en réalité son appartenance, ou non, au mode indicatif, le test en question revient simplement à s'interroger sur l'éventuelle existence d'une structure syntaxique où l'on peut rencontrer un conditionnel, mais non un temps de l'indicatif.

Autrement dit, il suffit qu'il y ait une seule structure syntaxique qui admet le conditionnel, mais non un (autre) temps de l'indicatif pour que le conditionnel ne soit pas considéré comme un temps de l'indicatif, mais comme un mode distinct.

Nous choisissons ici de formuler ce test en langage mathématique<sup>26</sup>, volontairement choisi pour son caractère précis et extrêmement fort :

(17) Soit  $I$  l'ensemble des structures syntaxiques qui admettent l'indicatif (IND) et  $C$  l'ensemble des structures syntaxiques qui admettent le conditionnel (COND) :

$$\begin{aligned} & \exists x / x \in C \text{ et } x \notin I \\ \Leftrightarrow & C \not\subset I \\ \Rightarrow & \text{COND} \notin \text{IND} \end{aligned}$$

Une autre formulation possible est de dire que si toutes les structures syntaxiques qui admettent le conditionnel sont en même temps des structures qui admettent les temps de l'indicatif, alors le conditionnel est un temps de l'indicatif, soit en langage mathématique :

$$(18) \quad C \subset I \Rightarrow \text{COND} \in \text{IND}$$

Si ce test est valide, comme toute une partie du deuxième chapitre s'est efforcée de le montrer -, il convient maintenant de vérifier la vérité de son hypothèse de départ, c'est-à-dire de déterminer si les structures qui admettent le conditionnel constituent un sous-ensemble (au sens

lexème verbal donné, chacune des réalisations morphologiques possibles qui concernent la variation Mode-Temps (sont donc ici exclues les variations en personne, nombre et aspect)...

<sup>26</sup> Il convient sans doute de rappeler que :

$\Rightarrow$  est le symbole mathématique d'implication, rendue généralement en langage ordinaire par *si..., alors...* ;

$\Leftrightarrow$  est le symbole de l'équivalence :  $A \Leftrightarrow B$  signifie que  $A \Rightarrow B$  et  $B \Rightarrow A$  ;

/ se lit 'tel que' ;

$\in$  le symbole de l'appartenance :  $e \in E$  signifie que l'élément  $e$  appartient à l'ensemble  $E$  ;

$\subset$  est le symbole de l'inclusion :  $A \subset B$  signifie que l'ensemble  $A$  est un sous-ensemble de l'ensemble  $B$ . Soulignons toutefois que le terme *sous-ensemble* ne doit pas être compris dans son sens ordinaire qui laisserait entendre que  $A$  soit nécessairement plus petit (contienne nécessairement moins d'éléments) que  $B$  : en mathématiques, la formulation  $A \subset B$  signifie simplement que tout élément  $x$  de  $A$  appartient nécessairement à  $B$ , mais ne dit pas que tout élément  $y$  de  $B$  appartient à  $A$  ou qu'il existe au moins un élément  $z$  de  $B$  qui n'appartient pas à  $A$ . Autrement dit, la relation symétrique,  $B \subset A$ , n'est pas précisée, ce qui signifie qu'il est toujours possible, mais non nécessaire, que  $A = B$ . Voir par exemple P. Goujon (1975)...

mathématique) des structures admettant les temps de l'indicatif ( $C \subset I$ ), ou non ( $C \not\subset I$ ). C'est à cette tâche descriptive - la comparaison entre les structures qui admettent le conditionnel et celles qui admettent les temps de l'indicatif - que nous allons nous consacrer dans la suite de ce chapitre.

Contrairement à la démarche méthodologique que nous avons adoptée dans le deuxième chapitre, lors de l'inventaire des structures syntaxiques des modes verbaux, où nous avons clairement indiqué que, se situant en marge de notre principal centre d'intérêt, l'inventaire en question ne pouvait pas prétendre à un investissement trop important de notre part, l'inventaire que nous proposerons ci-dessous des structures syntaxiques du conditionnel, pour être opérationnel, se doit d'être le plus exhaustif possible.

En effet, si dans le chapitre II, l'objectif déclaré était simplement et principalement, sinon de montrer la validité de l'hypothèse de la visibilité syntaxique des modes verbaux, du moins, de la rendre plausible, l'inventaire des structures syntaxiques du conditionnel aura, au contraire, pour objectif de démontrer la validité du test (17)-(18) et, plus précisément, de vérifier la vérité ou la fausseté de la prémisse de ce test, à savoir  $C \subset I$  ou  $C \not\subset I$ .

Or, la vérification en question passe nécessairement par l'inventaire de *toutes* les structures syntaxiques du conditionnel. Cela signifie concrètement la nécessité de nous appuyer dans notre description sur un vaste *corpus* que nous aurons auparavant construit...

## 2.1 Le corpus

### 2.1.1 Précautions méthodologiques

Le recours systématique à des exemples fabriqués ou empruntés aux grammaires de référence, procédé aujourd'hui largement répandu dans certaines écoles linguistiques, n'a pas que des avantages. Le risque est en effet trop grand de léser les données, notamment en décrivant une partie seulement des emplois, ce qui, entre autres fâcheuses conséquences, ouvrirait la voie à une hiérarchisation injustifiée des valeurs. En bref, il est nécessaire d'opérer une collecte de données réelles qui soit la plus vaste et la plus représentative possible.

Toutefois, se contenter de décrire les données sans disposer *au préalable* d'un ensemble d'hypothèses explicatives n'est pas non plus une démarche des plus fructueuses. L'histoire et l'actualité linguistiques foisonnent d'exemples anecdotiques de recherches importantes quant au volume des données qui n'ont tout simplement pas réussi à *voir* certains phénomènes et certaines régularités que d'autres recherches, avec un nombre de données moins impressionnant, ont réussi à révéler.

En bref, l'utilisation d'un corpus - même si elle est indispensable - pourrait s'avérer insuffisante, voire quelquefois néfaste, pour mener à bien une recherche. Les données, pour être intéressantes et livrer une partie de leurs secrets, devraient au préalable se soumettre à des hypothèses réfutables.

Cette double exigence méthodologique pourrait être considérée ici comme étant respectée<sup>27</sup>, et se traduit concrètement par une double démarche :

(i) D'une part, le respect scrupuleux des données suppose la construction d'un corpus assez volumineux qui permettra, nous l'espérons, de rendre compte de tous les contextes syntaxiques où l'on rencontre un conditionnel. Il s'agit ici d'une démarche totalement descriptive dépourvue de toute analyse, à l'exception sans doute des différents choix classificatoires que nous aurons à opérer lors de la présentation de l'inventaire et qui ne sont pas à strictement parler descriptifs. Nous y reviendrons (§ 2.2 *infra*).

(ii) D'autre part, l'inventaire en lui-même étant jugé insuffisant, il est nécessaire d'orienter les données selon une dimension explicative précise, c'est-à-dire de les soumettre à une hypothèse explicative réfutable, qui prendra ici la forme du test avancé ci-dessus sous (17)-(18).

Cette étape explicative consistera à vérifier si les structures inventoriées du conditionnel admettent ou non les temps de l'indicatif<sup>28</sup>. Il suffira concrètement de remplacer le conditionnel dans chacun des exemples attestés par un temps de l'indicatif et de juger de l'acceptabilité de la phrase ainsi obtenue.

Toutefois, pour une vérification supplémentaire de l'adéquation de ce test, il nous paraît, sinon nécessaire, du moins utile, de vérifier dans chacun des cas syntaxiques isolés si la phrase au conditionnel admet ou non le subjonctif.

Nous aurons ainsi pour chaque structure syntaxique isolée dans l'inventaire ci-dessous un exemple, attesté, au conditionnel auquel nous ajouterons systématiquement, par modification de la phrase d'origine, deux exemples, l'un à l'indicatif, l'autre au subjonctif, dont nous aurons à juger de l'acceptabilité.

---

<sup>27</sup> Il s'agit naturellement ici de simples précautions méthodologiques, et toutes théoriques, qui nous semblent nécessaires. Elles ne préjugent en rien - faut-il le préciser - de l'exhaustivité descriptive de l'inventaire ci-dessous ou de la qualité des hypothèses explicatives que nous avancerons pour en rendre compte...

<sup>28</sup> Il convient toutefois de rappeler - nous l'avons déjà suggéré ci-dessus - que l'inventaire ci-dessous sera aussi exploité dans les deux chapitres suivants pour répondre à deux questions tout aussi essentielles :

- (i) y a-t-il un lien entre la valeur du conditionnel et le contexte syntaxique où il apparaît ?
- (ii) toutes les structures syntaxiques de notre corpus admettent-elles indifféremment le conditionnel simple que le conditionnel composé ?

## 2.1.2 Le COSTO

Si certains grammairiens et linguistes ont depuis bien longtemps insisté sur la nécessité de confronter les modèles théoriques aux énoncés émis concrètement<sup>29</sup>, il a fallu attendre le milieu des années soixante pour que le formidable essor de l'informatique rende possible la constitution de bases de données extrêmement importantes du point de vue quantitatif et facilement consultables, épargnant ainsi aux linguistes la tâche, forcément ingrate, qui consistait à dépouiller manuellement les textes sources.

Bien que nous ayons en France l'un des plus grands corpus linguistiques existants à l'heure actuelle - le *Trésor de la Langue Française (TLF)* dont la constitution a été confiée à l'Institut National de la Langue Française (INaLF) depuis plus de vingt ans -, nous avons, sous l'impulsion de Mme H. Huot, décidé de travailler sur une autre base de données, remarquée à la fois par son caractère contemporain et son aspect non-littéraire : le Corpus de Stockholm, appelé par abréviation le *COSTO*.

Il convient tout d'abord de signaler que la constitution de ce corpus s'inscrit dans une tradition bien ancrée dans les pays scandinaves, et plus particulièrement en Suède, où les travaux linguistiques sont à juste titre réputés pour être parmi les plus exhaustifs. En effet, au-delà des différents travaux nordiques qui peuvent impressionner de par la quantité des données qu'il manipulent<sup>30</sup>, plusieurs chercheurs Suédois se sont lancés depuis les années soixante-dix dans la constitution de divers corpus dont quelques uns concernent le français.

La constitution du COSTO s'inscrit dans un vaste projet décidé à la fin des années quatre-vingt par des chercheurs des universités d'Umeå, d'Uppsala et de Stockholm qui ont constaté le besoin d'une nouvelle banque de données qui se distingue des précédentes à la fois par son actualité et par un aspect moins littéraire. Leur choix est tombé sur des textes journalistiques, à la fois pour des facilités techniques<sup>31</sup>, juridiques<sup>32</sup> et, surtout, pour des raisons linguistiques, notamment la possibilité offerte dans les journaux de consulter plusieurs 'genres' de textes (éditoriaux, reportages, articles de sport, etc.)...

---

<sup>29</sup> On trouvera par exemple chez Damourette et Pichon une illustration intéressante de ce souci méthodologique d'objectivité. Leurs relevés des données concrètes demeurent aujourd'hui encore parmi les plus impressionnants à la fois sur le plan quantitatif et sur le plan qualitatif (notamment, leur prise en compte des exemples oraux)...

<sup>30</sup> Par exemple Boysen (1971), Eriksson (1979), Sundell (1985), Wiberg (1995)...

<sup>31</sup> En effet, comme le soulignent Engwall & Bartning (1989), la saisie des données journalistiques est techniquement beaucoup plus aisée puisque plusieurs journaux emploient aujourd'hui la mise au point par ordinateur.

<sup>32</sup> Les droits d'auteur pour les journaux posent, semble-t-il, moins de problèmes que pour les romans modernes.

Ces trois équipes universitaires ont décidé d'établir un corpus journalistique à partir de plusieurs journaux francophones européens. Le corpus de l'université d'Umeå a été établi à partir de deux journaux belges, *La Libre Belgique* et *Le Soir*, celui de l'université d'Uppsala à partir du quotidien suisse *La Tribune de Genève*, et, enfin, le corpus de l'université de Stockholm - le *COSTO* - a été établi à partir de treize numéros du *Monde* et treize numéros de *L'Express*. Le choix des différents numéros du *Monde* a obéi à une sélection aléatoire de répartition sur une période d'un an (mars 1987 - avril 1988) et sur les différents jours de la semaine<sup>33</sup> ; le choix des numéros de *L'Express* a en revanche été opéré en fonction de celui des numéros du *Monde* : on a systématiquement choisi le numéro de *L'Express* paru immédiatement<sup>34</sup> après chacun des numéros sélectionnés du quotidien.

Le résultat de ces différents choix est exhaustivement résumé dans le tableau suivant que nous empruntons à Engwall et Bartning (op. cit. : 346), mais auquel nous ajoutons entre parenthèses l'abréviation désignant dans la suite de ce travail le numéro en question :

(19)	<i>Le Monde</i>	abréviation	<i>L'Express</i>	abréviation
1987	lundi 16 mars	(M01)	20 mars	(X01)
	jeudi 2 avril	(M02)	10 avril	(X02)
	samedi 25 avril	(M03)	1 mai	(X03)
	mardi 26 mai	(M04)	29 mai	(X04)
	jeudi 25 juin	(M05)	3 juillet	(X05)
	lundi 27 juillet	(M06)	31 juillet	(X06)
	mercredi 9 septembre	(M07)	11 septembre	(X07)
	mercredi 30 septembre	(M08)	2 octobre	(X08)
	vendredi 30 octobre	(M09)	6 novembre	(X09)
	mardi 10 novembre	(M10)	13 novembre	(X10)
	mardi 22 décembre	(M11)	25 décembre	(X11)
1988	vendredi 15 janvier	(M12)	22 janvier	(X12)
	samedi 6 février	(M13)	19 février	(X13)

Nous avons puisé dans cette importante base de données la majeure partie de nos exemples de phrases au conditionnel, à savoir plusieurs milliers de 'séquences' organisées en dix

<sup>33</sup> Pour une présentation exhaustive et une justification de ces différents choix, voir Engwall & Bartning (1989).

fichiers informatiques distincts, soit, pour chacun des deux journaux en question, les formes en *-rais*, les formes en *-rait*, les formes en *-rions*, les formes en *-riez* et enfin, les formes en *-raient*.

L'exploitation de ces différents fichiers, commencée au printemps 1995, lors de notre séjour à Stockholm<sup>35</sup>, s'est toutefois très vite heurtée à un nombre considérable de problèmes, à la fois linguistiques et techniques.

Parmi les très nombreux problèmes techniques, si nous faisons abstraction d'une petite difficulté classique et prévue, à savoir la suppression des différentes séquences contenant des mots en *-rais*, en *-rait*, etc. qui n'étaient pas des formes verbales du conditionnel (*marais*, *trait*, *prions*, etc.), la difficulté principale tient au fait que les séquences au conditionnel - appelées *contextes* -, ne correspondaient pas systématiquement, loin s'en faut, à des phrases. Ces séquences ou bien débordaient cette limite linguistique, ce qui nous obligeait à supprimer manuellement les mots en trop, ou bien, le plus souvent, notamment pour *le Monde* dont le texte est organisé en petites colonnes, ne correspondaient qu'à des parties de phrases, ce qui était nettement plus ennuyeux. En effet, pour obtenir des phrases complètes, il fallait augmenter considérablement le nombre de lignes, le seul moyen disponible dans le logiciel pour préciser quantitativement le contexte de l'unité morphologique recherchée. Sauf que cette manoeuvre n'était pas elle-même toujours aisée puisque la machine utilisée éprouvait quelques difficultés de mémoire et de vitesse...

En bref, une bonne partie du corpus était inutilisable et nous étions obligés, à notre retour à Paris, d'utiliser le support microfilmé du *Monde*, disponible à la bibliothèque du Centre Georges Pompidou, pour compléter, manuellement, les quelques centaines de phrases incomplètes. La tâche n'était pas sans avoir un aspect quelque peu prométhéen, surtout que les références du COSTO étaient strictement internes, et nous ne disposions donc pas des numéros de pages des exemples recherchés !<sup>36</sup>

Malgré ces difficultés techniques et quelques autres, nous avons réussi à sauver une bonne partie du corpus puisé dans le COSTO, soit très exactement 1898 phrases contenant un conditionnel. Ces phrases peuvent être présentées comme dans le tableau suivant, où nous

---

<sup>34</sup> A l'exception du dernier numéro de *l'Express*, comme on peut le vérifier dans le tableau (19).

<sup>35</sup> Notre séjour à Stockholm a été financé en partie grâce au programme Erasmus. Nous profitons ici de cette occasion pour remercier, pour leur accueil chaleureux et leur aide précieuse, tous les membres du département des études romanes de l'université de Stockholm, et particulièrement G. Engwall, I. Bartning, M. Tullgren, G. Allstig-Lamos, M. Kihlstedt, V. Hancock et I. Edmar.

<sup>36</sup> Notons au passage que lors de la consultation du support microfilmé du *Monde*, nous avons noté l'existence de quelques exemples au conditionnel qui n'étaient pas présents dans le corpus que nous avons saisi à Stockholm. Nous ne savons pas pour l'instant à quoi cela est dû...

tenons compte de la variation du conditionnel en nombre, en personnes et en aspect grammatical :

(20)

Nombre	Personne	Nbre total de phrases	Aspect	
			COND1	COND2
Singulier	Première	102	80	22
	Deuxième	1	1	0
	Troisième	1407	1361	46
Pluriel	Première	48	36	12
	Deuxième	37	32	5
	Troisième <sup>37</sup>	303	258	45

Même si cette étude ne s'appuie sur aucun fait statistique, le tableau ci-dessus nous met en présence de deux données quantitatives particulièrement significatives qu'il convient de signaler rapidement.

La première, qui est loin d'être surprenante, notamment à cause des particularités du 'genre' journalistique<sup>38</sup>, est que la majorité des phrases au conditionnel obtenues sont à la troisième personne (du singulier ou du pluriel) :

(21)

Nombre total de phrases au conditionnel	Nombre de phrases à la 3 <sup>e</sup> personne	Pourcentage de phrases à la 3 <sup>e</sup> personne
1898	1710	90,09 %

<sup>37</sup> Il faut ici signaler que tous les exemples en *-raient* dont nous disposons sont extraits du *Monde* puisque, malheureusement, le fichier *-raient* de *l'Express* a été endommagé et il ne nous a pas été possible de l'utiliser...

<sup>38</sup> En effet, ces chiffres nous semblent tout à fait attendus puisque les interviews et les citations littérales - principaux contextes où l'on peut rencontrer les premières et deuxième personnes dans un journal - sont généralement beaucoup moins importants quantitativement que les reportages, comptes-rendus, etc., qui sont en majorité à la troisième personne du singulier ou du pluriel...

La seconde donnée quantitative, à savoir le nombre de phrases au conditionnel 'simple' - COND1 - relativement au nombre de phrases au conditionnel accompli - COND2 -, nous semble en revanche pour le moins surprenante, comme on peut le constater en examinant le tableau suivant :

(22)

Personne	Phrases au COND1/2	Phrases au COND2	Pourcentage de phrases au COND2
Première	150	34	<b>22,66</b>
Deuxième	38	5	<b>13,15</b>
Troisième	1710	91	<b>5,32</b>
Total	1898	130	<b>6,84</b>

En effet, contrairement à ce qu'on pourrait attendre, 6,84 % seulement des phrases de notre corpus sont au conditionnel accompli. On aurait certainement parié sur des proportions plus équilibrées, voire peut-être même inverses. Dans un journal - la constatation vaut notamment pour *le Monde* par opposition à d'autres journaux réputés plus marqués idéologiquement -, il nous semble que l'on *rapporte* plus d'événements qu'on en *commente*. Or, de même que le PC, par exemple, est plus à même de raconter que le PR, de même on s'attendrait à ce que le COND2 soit plus apte à raconter que le COND1, et donc quantitativement plus important que lui dans un contexte journalistique<sup>39</sup>.

Mais les chiffres fournis dans le tableau (22) nous mettent en présence d'une donnée quantitative peut-être encore plus surprenante que la précédente. Si l'on tient compte des relations supposées entre les personnes grammaticales et les types de textes - dans le sens de la dichotomie *discours-narration*<sup>40</sup> -, il pourrait effectivement paraître surprenant que les phrases contenant la *forme composée* du conditionnel atteigne 22,66 % des phrases à la première personne (du singulier ou du pluriel), contre seulement 5,32 % pour les phrases à la troisième personne (singulier ou pluriel)...

<sup>39</sup> Sur les liens entre d'une part le PR et le COND1 et, de l'autre, entre le PC et le COND2, voir Haillet (1992) et le chapitre V ci-dessous.

<sup>40</sup> Cette dichotomie a été présentée lors de la discussion des thèses textuelles ; voir chapitre III, § 1.2.2, 198 sq.



Ces simples faits suffisent, nous semble-t-il, à justifier la méfiance que l'on pourrait éprouver à l'égard de toute exploitation statistique insuffisamment préparée. Les paramètres sont en effet tellement nombreux et les textes d'un journal tellement diversifiés que ces tendances statistiques demeurent peu significatives.

Mais ces données quantitatives nous poussent aussi à nous interroger sur le degré de représentativité de ce corpus.

Pour qu'un corpus prétende à une certaine exhaustivité, il est nécessaire qu'il soit quantitativement important et que ses sources soient le plus diversifiées possibles.

En ce qui concerne le premier point, même si le corpus puisé dans le COSTO est quantitativement important, cette importance quantitative cache des réalités très hétérogènes. Ainsi, par exemple, comme on peut le voir dans le tableau (20), nous n'avons aucun exemple de conditionnel accompli à la deuxième personne du singulier, un seul exemple de conditionnel non-accompli à la deuxième personne du singulier, seulement cinq exemples de formes accomplies en *-rions*, etc.

En ce qui concerne le second point, même si nous sommes persuadés qu'il n'y a *a priori* aucune raison de supposer que le conditionnel rencontré dans les textes journalistiques soient foncièrement distinct de celui que l'on rencontre dans les romans, le théâtre, ou encore dans la communication orale, l'insuffisance quantitative, soulignée ci-dessus, de certaines formes du conditionnel (conditionnel composé, conditionnel à la deuxième personne du singulier, etc.) plaide en faveur d'une diversification des sources de notre corpus<sup>41</sup>.

Cela nous a donc poussés à compléter le corpus puisé dans le COSTO par plus de trois cents exemples supplémentaires, en provenance de plusieurs sources distinctes :

- (i) quelques 200 exemples écrits empruntés soit aux grammaires de référence<sup>42</sup>, soit, surtout, à plusieurs romans français modernes<sup>43</sup> ;
- (ii) une soixantaine d'exemples oraux puisés dans le corpus audio d'Orléans : *Les Orléanais ont la parole* (enregistrement datant de 1969)<sup>44</sup> ;
- (iii) plusieurs dizaines d'exemples oraux relevés par nous depuis 1992 (radio, télé, communication quotidienne...).

---

<sup>41</sup> Ainsi, par exemple, il est fort probable que la communication orale quotidienne et les textes dramatiques soient des environnements favorables à la rencontre du conditionnel de la deuxième personne du singulier.

<sup>42</sup> Notamment, Damourette & Pichon (1911-1927) ; Georges Le Bidois & R. Le Bidois (1935) ; Sandfeld (1938) ; Wartburg & Zumthor (1958) ; Lorian (1964) ; Grevisse (1969) & (1980)...

<sup>43</sup> Il s'agit du corpus construit et utilisé dans Abouda (1993), mémoire de DEA.

<sup>44</sup> Il s'agit de l'un des corpus utilisés dans Abouda (1992), mémoire de maîtrise.

Avec un corpus global contenant plus de 2200 exemples appartenant à des sources aussi diversifiées, nous espérons que notre description des structures syntaxiques du conditionnel sera la plus exhaustive possible...

Une fois les problèmes relatifs à la construction du corpus réglés, nous nous sommes trouvés confrontés à de nombreux autres problèmes relatifs, cette fois-ci, au dépouillement et à la classification des structures contenant un conditionnel. En effet, contrairement à la classification partielle et toute théorique opérée dans le chapitre II<sup>45</sup> lors de l'inventaire des structures syntaxiques des modes verbaux, la classification qui sera proposée ci-dessous des phrases contenant un conditionnel n'est pas sans poser des problèmes, quelquefois difficile à résoudre.

La plupart de ces problèmes linguistiques relatifs à la classification syntaxique des phrases de notre corpus sont des problèmes classiques, liés d'une façon inhérente au dépouillement de tout corpus. Pour des raisons évidentes d'économie, il ne sera pas question ici de les répertorier en totalité. Aussi contentons-nous ici de signaler simplement ceux qui sont relatifs à l'identification même de la phrase, et notamment de ses *limites* externes.

S'il est théoriquement relativement aisé de donner des critères d'identification de la phrase, dès qu'il s'agit de se prononcer sur le statut phrastique ou non de tel ou tel exemple concret, des difficultés surgissent qui rendent souvent délicat le choix entre plusieurs solutions concurrentes.

C'est qu'on est bien loin ici des situations théoriques. « La phrase est délimitée, à son début, par une majuscule à l'initial du premier mot et, à sa fin, par un point » peut-on lire, par exemple, dans *la Grammaire d'aujourd'hui*<sup>46</sup>. Or, sans même parler du registre oral, il suffit d'observer des énoncés concrets même à l'écrit pour se rendre compte de l'insuffisance de ces critères graphiques traditionnels, insuffisance par ailleurs déjà soulignée par plusieurs linguistes, comme par exemple C. Guimier (1993).

Concrètement, il nous est arrivé très souvent, lors du dépouillement du corpus, de rencontrer des séquences syntaxiques relativement autonomes que les critères topographiques traditionnels ne permettent pas de considérer comme des phrases, soit qu'elles ne commencent pas par une majuscule, soit qu'elles ne finissent pas par un point. C'est notamment le cas des incises<sup>47</sup>, comme dans les exemples suivants :

---

<sup>45</sup> Cf. § 2.1., 117 sq.

<sup>46</sup> Arrivé & al. (1986 : 529).

<sup>47</sup> Comme le souligne P. Le Goffic (1993b : § 38, 69), les incises, si elles admettent les points d'exclamation, d'interrogation ou de suspension, n'admettent jamais le point simple : « une énonciation insérée, simplement assertive, ne comporte pas de ponctuation finale autre que la marque encadrante de

- (23) (a) Le romancier dévie l'énigme et la transpose, *dirais-je*, sur le plan ontologique. (M09)
- (b) Bien sûr ! Avec le système des votes doubles, il existe - *comment dirais-je* - une majorité de gestion. (X09)
- (c) Mais je ne suis pas le Cassandre de notre société. J'aime la France, comme une femme, *pourrais-je dire*. (X04)

Mais c'est aussi, et sans doute surtout, le cas des phrases incidentes<sup>48</sup>, comme dans les exemples suivants :

- (24) (a) [...] c'était la faute à Khomeiny, vu qu'il est un peu - un peu - voyez ce que je veux dire, *je ne voudrais pas être accusée d'insulte à un chef d'Etat* - un peu mégalomanie... (M08)
- (b) Aznavour avoue des préoccupations d'une banalité infinie : son seul vrai souci - *le croiriez-vous ?* - c'est le temps qui passe trop vite. (X08)

Mais il ne faudrait pas croire que les incisives et les incidentes soient les seuls types d'énoncés qui posent le problème de la limite phrastique. Si tel avait été le cas, nous nous serions contentés, dans un souci d'exhaustivité descriptive, de prévoir dans l'inventaire ci-dessous deux cases supplémentaires pour en rendre compte. Or le problème de la limite phrastique se pose en réalité dans beaucoup d'autres cas, comme par exemple dans l'énoncé suivant :

- (25) Bien sûr, je peux passer à côté de certaines propositions, *mais, à Paris, je serais tenté par des projets présentés comme rentables* et qui me feraient sortir de la voie que j'ai choisie. (X01)

On sera sans doute d'accord avec nous pour dire que dans cet exemple, le constituant en italique peut être considéré comme une phrase à part entière.

Toutefois, la décision n'est pas toujours aussi aisée. Prenons par exemple les énoncés suivants :

---

droite (virgule, parenthèse, tiret) ». Il convient aussi d'ajouter qu'elles ne commencent jamais par une majuscule à l'initial du premier mot...

<sup>48</sup> Nous suivons ici Le Goffic (op. cit.) qui, tout en avouant le caractère quelque peu instable de cette distinction entre incisives et incidentes, avance le critère distinctif suivant : seules les phrases incidentes, affirme-t-il, sont syntaxiquement complètes. Même si cette distinction nous paraît intéressante sur le plan descriptif, il conviendrait de l'affiner en déterminant le rapport syntaxique exact qu'entretiennent

- (26) (a) N'oubliez pas de le citer, *vous lui feriez de la peine*. (X09)  
 (b) Je suis devenu historien, je pourrais finir philosophe. (X06)

Il nous semble que face à ces exemples, deux analyses concurrentes sont tout aussi plausibles. D'abord, on peut considérer qu'il s'agit, dans chacun des deux exemples, d'une seule et unique phrase contenant deux constituants en lien paratactique. Si l'on suit par exemple Milner (1989) pour qui la parataxe est fondée sur le système des places<sup>49</sup> - par opposition au système positionnel -, on peut en effet voir dans l'impossibilité d'inverser l'ordre des deux constituants

- (27) (a) \*Vous lui feriez de la peine, n'oubliez pas de le citer  
 (b) \*Je pourrais finir philosophe, je suis devenu historien

une preuve qu'il s'agit bien, dans chacun des deux cas, d'une seule phrase contenant deux constituants - phrastiques - juxtaposés.

Mais on peut tout aussi naturellement prétendre qu'il s'agit de deux phrases distinctes en expliquant autrement la non-acceptabilité de l'ordre des deux constituants dans (27). En effet, puisque, même lorsqu'il s'agit de deux phrases séparées, l'inversion de l'ordre originel des deux phrases est pour le moins douteuse :

- (28) (a) ??Vous lui feriez de la peine. N'oubliez pas de le citer.  
 (b) \*Je pourrais finir philosophe. Je suis devenu historien.

on peut estimer que la non-acceptabilité de (27) est analogue à la non-acceptabilité de (28) et relèverait, comme elle, non pas d'une quelconque impossibilité syntaxique, mais plutôt du non-respect de la *cohésion textuelle*<sup>50</sup>. C'est par exemple le cas de l'énoncé analogue suivant, qui devient moins naturel si l'on change la place respective des deux phrases :

- (29) (a) J'ai tout eu. *Je pourrais bien décider de passer à tout autre chose*.  
 (X02)  
 (b) ?? *Je pourrais bien décider de passer à tout autre chose*. J'ai tout eu.

---

ces deux types de phrases avec la phrase dans laquelle elles sont insérées. Le problème se pose tout particulièrement à propos des incises...

<sup>49</sup> Voir aussi chapitre I, § 3.3.3, 84 sq.

<sup>50</sup> Sur ce point, voir par exemple R. Martin (1983) et J. Cervoni (1992).

Les liens sémantiques évidents qui lient les deux parties de (26) ne permettent pas de faire pencher la balance en faveur du premier traitement puisqu'ils sont nombreux les cas où une phrase au conditionnel prend son sens en s'appuyant sur une phrase précédente (ou en tout cas présentée comme telle par les signes typographiques), comme dans l'exemple suivant que nous empruntons au corpus *les Orléanais ont la parole* (que nous désignons désormais par l'abréviation *O.O.P.*) :

(30) On est tous que des ouvriers... On mélange pas. Oh non ! Ça serait peut-être un déshonneur, je sais pas. (O.O.P.-1969)

C'est aussi le cas, sans doute d'une façon plus claire, dans les dialogues, où, en réponse par exemple à une hypothèse énoncée par un premier locuteur, un second locuteur énonce la conséquence, comme dans l'exemple attesté suivant :

(31) - Ton père te voyait...  
- Il me casserait la gueule !

Ce dernier exemple nous met d'ailleurs en présence de la situation strictement inverse de celle que nous avons jusqu'à là traitée, i.e. des constituants dessinés par les signes typographiques usuels comme des phrases à part entière alors qu'ils peuvent être considérés, d'un point de vue strictement syntaxique, comme des parties seulement d'un système paratactique plus vaste<sup>51</sup>.

En bref, les limites de la phrase sont souvent brouillées, ce qui rend à chaque fois les décisions délicates.

## 2.2 Choix classificatoires

Une classification, quelle qu'elle soit, n'a, nous semble-t-il, aucune valeur absolue en soi et est en large mesure déterminée non seulement en fonction des objets à classer, mais aussi en

---

<sup>51</sup> Voir par exemple Delaveau (1990 : 287) qui exclut de la classe des phrases indépendantes la phrase en *si* dans des contextes analogues à (31).

fonction des critères de classification choisis<sup>52</sup> qui, eux-mêmes, sont en partie déterminés par rapport à l'objectif de la classification en question.

Dès lors, si un même ensemble d'éléments peut faire l'objet de plusieurs classifications distinctes, il est primordial d'explicitier - et de respecter jusqu'au bout - les différents critères choisis pour opérer la classification en question. C'est à la présentation et à la justification de ces différents choix classificatoires que ce paragraphe sera consacré.

Etant donné l'objectif déclaré de la classification ci-dessous, à savoir la vérification de l'appartenance - ou non - des structures syntaxiques du conditionnel à celles de l'indicatif, vérification qui ne peut se faire, avons-nous dit, qu'à travers la comparaison des deux ensembles de structures, il est nécessaire que l'inventaire en question soit le plus détaillé et le plus précis possible.

Autrement dit, sans naturellement tomber dans le travers qui consisterait à voir dans chaque phrase du corpus la réalisation d'une structure syntaxique particulière, nous éviterons également de nous en tenir à des classes syntaxiques trop vagues ou de regrouper les quelques 2200 énoncés du corpus dans un nombre réduit, et même, dit-on, pauvre, de structures syntaxiques.

L'idéal serait naturellement de répertorier *toutes* les classes pertinentes et *seulement* celles-ci. Sauf que ce nombre, nécessaire et suffisant, de classes pertinentes demeure un idéal théorique dont nous n'avons pas une idée apriorique concrète, parce que nous ne sommes pas en mesure de déterminer par avance les éléments qui jouent - ou ne jouent pas - un rôle dans l'apparition du conditionnel.

Aussi, pour proposer un inventaire opérationnel et écarter au maximum le risque d'une classification trop vague ou qui ne permette pas de mettre le doigt sur les différents éléments susceptibles de jouer un rôle dans la sélection de la forme verbale en question, il suffirait, nous semble-t-il, de fournir le plus grand nombre possible de classes, le risque d'une surdétermination des classes étant, à notre avis, nettement moins néfaste que le risque d'une sous-détermination. En effet, même s'il est préférable de répertorier autant de classes pertinentes qu'il est nécessaire, il nous semble fondamental que le nombre de classes isolées soit suffisant, et qu'aucune classe pertinente n'échappe à l'inventaire ci-dessous. Autrement dit, puisqu'il s'agit d'une tâche exclusivement descriptive, il vaudrait mieux répertorier plus de classes qu'il n'est nécessaire que de confondre entre elles des classes dont la distinction pourrait être pertinente par rapport à l'apparition du conditionnel. Cette préférence toute pragmatique suffit, nous semble-t-il, à justifier la multiplication des classes dans l'inventaire ci-dessous, ce qui n'est d'ailleurs pas sans

---

<sup>52</sup> Nous parlons ici des critères admissibles à l'intérieur d'un même modèle théorique. Les liens évidents qu'entretient la classification avec le cadre théorique choisi constituent aussi naturellement une variable qui peut influencer d'une manière décisive les critères classificatoires admis...

avoir quelque vertu pédagogique.

Or, puisque, d'autre part, nous tenterons<sup>53</sup> d'écarter de l'inventaire ci-dessous toute intrusion de type logico-sémantique, la seule manière possible d'isoler le maximum de classes, c'est d'enrichir les classes strictement syntaxiques par des sous-classes fondées sur des sous-critères de nature lexicale. Cette démarche nous semble d'autant plus fondée que le lexique, comme on a pu le vérifier dans le deuxième chapitre à propos des modes, peut jouer un rôle quelquefois décisif dans la sélection de la forme verbale.

Précisons au passage que cette hiérarchisation Syntaxe-Lexique n'a dans cette classification aucune prétention théorique et doit être considérée ici comme un simple principe pragmatique d'organisation des données...

Il convient enfin de signaler un dernier principe général d'organisation qui tente de régler les problèmes éventuels qui pourraient se poser concernant le phénomène que nous appelons ici le *n-enchâssement*, phénomène maintes fois rencontré lors du dépouillement du corpus, lorsque la phrase au conditionnel est enchâssée (ou adjointe) dans un constituant qui, lui-même, est enchâssé (ou adjoint) dans un autre constituant supérieur, etc. Ce principe organisateur peut être annoncé comme suit : lorsqu'il s'agira de classer les phrases au conditionnel en fonction de leur contexte syntaxique extérieur (complétive, relative, etc.), il convient de commencer la classification par le contexte syntaxique le plus étroit pour remonter ensuite à des contextes plus lointains.

Prenons par exemple la phrase suivante du corpus :

(32) Mettre un film sur pied m'oblige à me lier à des agents, des financiers, des banquiers, toute une faune que *je ne fréquenterais pas* si je n'étais pas cinéaste. (X12)

Selon le principe ci-dessus, le constituant en italique dans cet exemple sera considéré comme faisant d'abord partie d'une 'hypothétique' qui est elle-même adjointe dans un N" (relative). Autrement dit, cet énoncé figurera dans l'inventaire ci-dessous dans la classe des 'hypothétiques' et non dans celles des relatives.

Inversement, dans l'énoncé suivant :

(33) [...] en ce qui me concerne, si jamais j'étais en charge des affaires du pays, c'est une question *que je traiterais*, et que je traiterais par un projet de loi soumis à la ratification du peuple français par voie de référendum [...]. (M10)

l'on a affaire à une relative appartenant à une hypothétique...

---

<sup>53</sup> On verra en effet ci-dessous que des critères de ce type ne pourront pas toujours être totalement écartés.

Une fois admises ces précisions d'ordre général, il est maintenant possible de présenter rapidement les différents critères classificatoires choisis.

La première distinction que nous jugeons fondamentale est celle qui oppose les phrases *indépendantes* aux phrases *non indépendantes*.

Vu l'ambiguïté terminologique, héritée en grande partie de la tradition grammaticale, il convient de préciser que nous entendons par 'indépendante' une phrase qui n'entretient *aucun* rapport *syntaxique* avec un constituant *supérieur* ou appartenant au *même niveau* (au sens de la *Théorie X-barre*<sup>54</sup>) qu'elle<sup>55</sup>. Cette conception revient d'abord à exclure de la classe des indépendantes certains types de phrases qui contiennent un adjectif phrastique. Nous y reviendrons. Mais elle revient aussi à inclure dans la classe des indépendantes les 'principales', ou plutôt - si l'on tient compte du caractère *relationnel* de ces notions, souligné par Milner (1989)<sup>56</sup> -, certaines d'entre elles, celles justement qui ont des subordonnées - au sens strict<sup>57</sup> - mais qui ne dépendent pas d'un quelconque constituant supérieur. Autrement dit, cette première classe regroupe à la fois les phrases simples indépendantes de type [s N" [v" V N" ] ] et des phrases principales, de type [s N" [v" V [s' ... ] ] ], dont la phrase inférieure - nous l'avons vérifié - ne joue aucun rôle dans l'apparition du conditionnel.

Par phrase 'non indépendante', que nous ne confondons pas ici avec *dépendante*, nous entendons toute phrase qui entretient un quelconque rapport syntaxique avec un constituant *supérieur ou appartenant à un même niveau barre qu'elle*<sup>58</sup>.

---

<sup>54</sup> Voir chapitre I, § 1.2.1, 19 sq.

<sup>55</sup> Voir toutefois la note 58 *infra*.

<sup>56</sup> « La terminologie traditionnelle, écrit Milner (1989 : 501), est malheureusement trompeuse. Elle donne à penser que la notion de principale est en partie *absolue* et constitue un sous-ensemble des indépendantes : est une principale, une phrase dont une autre phrase dépend, et qui ne dépend d'aucune autre. Or, dans la majeure partie des cas, la théorie syntaxique n'a pas du tout besoin d'une telle notion ; elle a plutôt besoin d'une notion intégralement *relationnelle* : est une principale, une phrase dont une autre phrase dépend. Une phrase n'est donc une principale que *par rapport* à une subordonnée et, pour sa part, elle peut parfaitement dépendre d'une autre phrase »...

<sup>57</sup> Par opposition aux phrases adjointes qui sont généralement considérées aussi, mais à tort nous semble-t-il, comme des subordonnées. La distinction est importante parce que nous avons des raisons de penser que quand il s'agit d'une dépendance plus lâche, il n'est pas vrai que l'apparition du conditionnel dans la 'principale' ne soit pas influencée par le constituant syntaxique avec lequel la 'principale' entretient un rapport. Voir *infra*.

<sup>58</sup> En réalité, dire d'une phrase qu'elle entretient un rapport syntaxique avec un constituant, cela signifie automatiquement que le constituant en question appartient soit à un niveau supérieur, soit à un niveau égal à celui de la phrase. En effet, les constituants 'inférieurs' éventuels qu'une phrase peut avoir n'entretiennent à strictement parler aucun rapport avec la phrase elle-même, mais plutôt avec un constituant qui occupe une position interne dans cette phrase. La précision en italique ci-dessus n'est donc pas sans avoir un aspect quelque peu tautologique. Mais, comme on pourra le voir *infra*, cette précision n'est pas totalement superflue...



Cette première distinction n'est sans doute pas sans rappeler la distinction scolaire entre 'phrases simples' et 'phrases complexes', mais elle ne se confond pas totalement avec elle puisque, comme le disions à l'instant, nous incluons dans les premières (les 'phrases simples') les indépendantes qui peuvent par ailleurs avoir un constituant sélectionnant une complétive, mais nous en excluons certaines phrases 'simples' contenant certains types de circonstanciels. La terminologie adoptée par nous nous semble en tout cas nettement meilleur que la terminologie scolaire puisque la simplicité et la complexité sont des notions relatives, voire élastiques, et n'ont d'ailleurs pas toujours reçu une même et unique acception...

Une fois admise cette première opposition, chacune des deux grandes classes isolées va être distinguée en plusieurs sous-classes, en fonction d'un ensemble de critères, d'abord syntaxiques, ensuite lexicaux.

Les sous-classes des indépendantes ne posent aucun problème particulier et ressemblent d'ailleurs fort à celles que nous avons isolées dans le chapitre II<sup>59</sup> : nous distinguerons d'abord entre deux sous-cas selon qu'une position pré-IP est ou non instanciée, ou, ce qui revient au même, selon qu'il s'agit d'une phrase de type CP ou d'une phrase de type IP. Les phrases de type CP seront distinguées en plusieurs groupes selon l'élément lexical inséré dans l'une ou l'autre des deux positions pré-IP.

En ce qui concerne les phrases de type IP, nous distinguerons plusieurs sous-classes selon les propriétés du sujet, etc., à l'image de ce que nous avons fait dans l'inventaire du deuxième chapitre...

A l'intérieur de la classe des non indépendantes, nous distinguerons deux grandes sous-classes selon la nature du lien syntaxique entre la phrase considérée et le constituant syntaxique avec lequel elle entretient un rapport : ou bien il s'agit d'un lien de dépendance stricte, et nous aurons alors affaire à la classe des phrases enchâssées, que nous appelons ici *phrases dominées* ; ou bien il s'agit d'un lien de dépendance lâche, et nous aurons alors affaire à la classe des *phrases adjointes*.

La distinction ayant été longuement présentée et justifiée dans le premier chapitre, nous ne ferons ici que la rappeler brièvement.

Ce que l'on appelle traditionnellement *enchâssement*, avons-nous écrit, n'est qu'un cas particulier de complémentation qui ne se distingue des autres types de complémentation que par le simple fait que la catégorie complément en question est ici une catégorie phrastique, i.e. CP. Nous donnons ainsi à l'enchâssement une acception restrictive en la considérant comme étant un

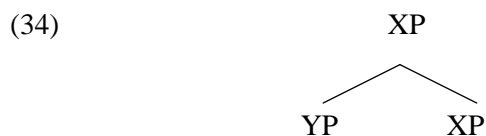
---

<sup>59</sup> § 2.1.1 : 118 sq.

lien syntaxique qui s'établit entre deux phrases par le fait que l'une d'entre elles occupe une position *appelée* dans l'autre. Nous dirons alors qu'une phrase A est *dominée* par une catégorie majeure (X") de la phrase B. Autrement dit, la phrase dominée est un complément - phrastique - essentiel, exigé, au niveau sémantique, par un opérateur et dont l'absence syntaxique n'est autorisée que par distorsion...

Les phrases adjointes, contrairement aux précédentes, ne sont pas exigées au niveau sémantique par un prédicat et ne font pas partie, au niveau lexical, de la liste de sous-catégorisation d'une unité lexicale donnée.

La différence entre les phrases dominées et les phrases adjointes provient donc directement de la distinction entre *argument* et *circonstant*<sup>60</sup>. Au niveau architectural, cette distinction a reçu un statut théorique précis par Chomsky (1986b) qui distingue entre *appartenance* et *domination*. Une phrase A est dite dominée par une phrase B si A est dominée par tous les segments de B. Une phrase A est dite adjointe dans une phrase B si au moins un segment de B ne domine pas A. Dans ce dernier cas, on parle de simple appartenance. Dans une configuration de C-Adjonction, comme dans l'arbre suivant :



YP est considéré comme appartenant à XP mais non comme étant dominé par lui.

A l'intérieur de la classe des phrases dominées, nous distinguerons, pour des raisons pédagogiques, entre plusieurs sous-classes selon la catégorie de l'élément matrice, à savoir notamment N, V et A. Dans chacune de ces classes, nous observerons l'unité *lexicale* qui occupe chacune de ces positions. Rappelons au passage que dans ce cas, seule sera considérée la phrase dominée, puisque la principale, comme nous l'avons dit ci-dessus, fait partie de la classe des phrases non-dépendantes<sup>61</sup>.

La classe des phrases adjointes sera, elle, distinguée en deux grandes sous-classes selon le type de *lien* syntaxique qui s'instaure entre la phrase et le constituant (éventuellement phrastique) adjoint, à savoir (i) la parataxe - nous obtenons alors la classe des phrases juxtaposées ou paratactiques - et (ii) le lien lâche, et nous obtenons alors la classe des

---

<sup>60</sup> Cette distinction, présentée longuement dans le premier chapitre (voir notamment § 3.3.2. : 78 sq.), est aujourd'hui très généralement admise. Voir, entre autres, Pollock (1991) et, dans un cadre légèrement différent, Delaveau (1990).

circonstancielle.

Comme nous l'avons précisé dans le premier chapitre, les phrases paratactiques sont, comme les circonstancielle, des phrases adjointes, et ne s'en distinguent que par le fait qu'elles ont un ordre linéaire fixe : la phrase adjointe doit en effet nécessairement précéder *linéairement* la phrase 'principale'.

Cette propriété distinctive, qui a été longuement argumentée dans le premier chapitre, est défendue par Milner (1989) qui oppose la parataxe, fondée sur le système des *places*, à la notion traditionnelle d'*hypotaxe*, fondée, elle, sur un système de *positions*, et qui semble regrouper chez lui à la fois les complétives *stricto sensu* et une grande partie de nos circonstancielle.

Et il suffit en effet d'observer le couple suivants de phrases

- (35) (a) « Si les musulmans nous avaient donné leurs filles en mariage, le Maghreb serait devenu un autre Brésil. » (MO5)  
(b) Le Maghreb serait devenu un autre Brésil, si les musulmans nous avaient donné leurs filles en mariage

pour s'apercevoir que les hypothétique en *si*, considérées par nous comme appartenant à la classe des circonstancielle, peuvent indifféremment précéder ou suivre la 'principale' sans que l'on assiste à une modification sémantique considérable<sup>62</sup>.

Mais si l'on change les places respectives des deux sous-phrases en lien paratactique, deux cas de figure se présentent :

(i) ou bien la phrase modifiée devient inacceptable, comme dans les deux couples suivants d'exemples :

- (36) (a) Ayez donc, à présent, recours à ce genre de répression, elles vous riraient au nez<sup>63</sup>.  
(b) \*Elles vous riraient au nez, ayez (donc), à présent, recours à ce genre de répression.

---

<sup>61</sup> A moins, bien entendu, qu'elle soit au même temps dominée par un autre constituant supérieur. Mais, dans ce cas, elle sera considérée non pas comme 'principale' mais comme dominée. Voir *supra*.

<sup>62</sup> Toutefois, comme l'avons souligné dans le premier chapitre, il peut y avoir dans certains cas une nuance sémantique plus ou moins importante...

- (37) (a) Un homme serait-il tout cela, comment pourrait-il échapper aux mille pièges de chaque minute ?<sup>64</sup>  
 (b) \*Comment un homme pourrait-il échapper aux mille pièges de chaque minute, il serait tout cela ?

(ii) ou bien, en changeant l'ordre respectif des deux sous-phrases, on obtient une phrase syntaxiquement acceptable, mais totalement différente de la première sur le plan sémantique : la 'protase' de la phrase origine devient l'"apodose" de la phrase modifiée et *vice versa*. C'est par exemple le cas dans les phrases suivantes :

- (38) (a) Il prendrait la parole, nous nous en irions<sup>65</sup>.  
 (b) Nous nous en irions, il prendrait la parole.

C'est du reste ce changement sémantique, *via* la redistribution des rôles des deux sous-phrases en fonction des places linéaires qu'elles occupent, qui rend possible une phrase comme la suivante, que nous empruntons à G. Le Bidois & R. Le Bidois (1935 : 523) :

- (39) Caressez un rustre, il vous rebutera ; rebutez-le, il vous caressera.

Nous avons alors suggéré l'hypothèse que la place dans le système paratactique est fixe parce que c'est à la place qu'est confié le rôle sémantique que joue la phrase adjointe par rapport à la 'principale', contrairement à ce qui se passe dans le lien lâche où la phrase adjointe contient systématiquement un élément de corrélation (de types *parce que, puisque, si, etc.*) qui est en même temps un élément sémantique permettant de fixer le rôle qu'est censée jouer la phrase adjointe (cause, donnée d'hypothèse, circonstance, etc.).

Il convient toutefois d'observer ici qu'il n'est pas toujours vrai que la modification des places respectives des deux sous-phrases en lien paratactique nous livre systématiquement une phrase inacceptable ou totalement différente sémantiquement de la phrase d'origine. Il n'est pas rare en effet que l'on rencontre, dans un style certes exclusivement littéraire et même archaïque, des phrases, sans un élément corrélatif, où l'ordre des deux sous-phrases est totalement indifférent. C'est notamment le cas lorsque la phrase adjointe est au plus-que-parfait du subjonctif, comme dans les exemples suivants, dont nous empruntons la première à Sandfeld (1935 : 355) :

---

<sup>63</sup> Carco, cité dans Sandfeld (1935 : 355).

<sup>64</sup> Duhamel, cité dans Sandfeld (op. cit. : 358).

<sup>65</sup> Wartburg & Zumthor (1958 : 73).

- (40) (a) Une petite taille et un visage rose, presque poupin lui auraient donné un air vaguement comique, n'eût été la noble coupe de son front.  
 (b) N'eût été la noble coupe de son front, une petite taille et un visage rose, presque poupin lui auraient donné un air vaguement comique.

Mais la phrase adjointe indifférente à l'ordre de surface peut tout aussi bien être à l'imparfait de l'indicatif, comme dans l'exemple suivant que nous empruntons à Chateaubriand (cité dans Sandfeld (1935 : 356)) :

- (41) (a) On se croirait un jour de foire, n'était le fenouil et le buis qui jonchent le sol.  
 (b) N'était le fenouil et le buis qui jonchent le sol, on se croirait un jour de foire.

L'inversion du N<sup>o</sup> sujet, commune aux phrases adjointes de (40) et de (41), y est certainement pour quelque chose dans cette indifférence vis-à-vis de l'ordre linéaire qui les caractérise. On peut les considérer comme un cas marqué et continuer à admettre que le système paratactique est fondé, dans le cas non-marqué, sur un système linéaire de places. Nous y reviendrons.

Outre les phrases paratactiques, la classe des phrases adjointes contient, avons-nous dit, les circonstancielles. Même si les circonstancielles sont difficilement définissables<sup>66</sup>, elles peuvent être caractérisées, suite à Delaveau (1990) par trois propriétés : la *mobilité* (par opposition au mouvement des compléments argumentaux), la *facultativité* (par opposition à la non-réalisation occasionnelle, et marquée, d'un complément argumental) et, enfin, la *localité*. Ces caractéristiques formelles permettent de regrouper à l'intérieur d'une même classe des constituants syntaxiques appartenant à plusieurs types logico-sémantiques isolés par la tradition, c'est-à-dire, entre autres et en plus des adverbes, les 'propositions' hypothétiques, circonstancielles, temporelles, conditionnelles, causales, etc.

Il convient ici d'ouvrir une parenthèse pour préciser que tous les constituants circonstanciels n'auront pas, dans l'inventaire ci-dessous, le même droit de cité.

---

<sup>66</sup> Ce n'est certainement pas un hasard que les circonstanciels soient souvent définis négativement. Certains linguistes vont jusqu'à revendiquer cette définition par défaut : voir, entre autres, Feuillet (1988b) et Gosselin (1993). C'est du reste, malgré les apparences, une propriété négative qui, suite à Delaveau (1990) et Pollock (1991), a été adoptée par nous dans le premier chapitre pour caractériser le circonstanciel : il s'agit, avons-nous dit, d'un non-argument. On comprend sans doute mieux que cette catégorie se présente généralement comme une 'catégorie poubelle', contenant tout ce qu'on n'a pas pu ranger ailleurs...

Pour nous fixer les idées, observons les deux groupes suivants de phrases, empruntées au corpus :

- (42) (a) Les jeunes font confiance aux scientifiques. « *A leur place*, je mettrais un gros bémol », dit en souriant Haroun Tazieff [...]. (X08)  
(b) Ah! évidemment, *chez ta belle-mère*, ça n'arriverait pas ! (MO4)  
(c) *Sans Gérard*, j'aurais peut-être une gentille petite chaîne hôtelière. Pas 560 hôtels, 1.000 restaurants [...]. (X02)
- (43) (a) *En échange*, la compagnie intérieure pourrait accepter de mieux desservir la plate-forme aérienne de Roissy [...]. (MO4)  
(b) *En clair*, cela signifie que l'armée pourrait mettre un terme, par un coup d'Etat (dirigé par le général Paredes lui-même ?), au laborieux processus de démocratisation que vit le Panama depuis une dizaine d'année. (MO6)  
(c) Je serais, *par ailleurs*, tout à fait partisan d'introduire dans notre droit la possibilité [de ...]. (X07)

On sera sans doute d'accord avec nous pour dire que, contrairement aux exemples (42) où l'interprétation du conditionnel est étroitement liée au circonstanciel<sup>67</sup> - ce qui nous autorise à poser que ces structures sont pertinentes pour l'apparition du conditionnel -, les circonstanciels des exemples (43) ne semblent jouer aucun rôle dans cette apparition, et les phrases en question devraient en toute logique être écartées de cette classe. Il suffit en effet de supprimer tous ces circonstanciels pour s'apercevoir que les phrases de (42) deviennent ambiguës : leurs significations précises d'origine ne seraient plus récupérables. Les phrases de (43), même dépourvues des circonstanciels en italique, gardent au contraire les mêmes significations.

Or, puisque nous nous sommes engagés à écarter de cette classification syntactico-lexicale les critères de types logico-sémantiques, comment rendre compte de la différence entre ces deux types de circonstanciels ? Malgré les apparences, aucun critère strictement formel ne permet d'opérer cette distinction. Sur le plan lexical, même s'il est vrai que les adverbes *en échange*, *en clair* et *par ailleurs* des phrases (43) ne sont jamais 'hypothétiques' et peuvent en conséquence être systématiquement écartés de cette classe dès le niveau lexical, la situation n'est pas toujours aussi claire. Un exemple comme le suivant :

- (44) *En Allemagne*, le gouvernement fédéral préférerait que la situation soit clarifiée [...]. (MO1)

---

<sup>67</sup> La nature exacte de ce lien sera bien entendu reprise en détail dans le chapitre V.

peut en effet, nous semble-t-il, avoir deux significations selon le statut que l'on donne au circonstanciel *en Allemagne*. Ce circonstanciel est certes préférentiellement interprété ici comme un simple adverbe locatif, et le conditionnel en question est de type 'journalistique'. Mais il suffit d'employer la forme composée du conditionnel et d'imaginer un contexte donné pour que le circonstanciel s'ouvre à une nouvelle interprétation et que le conditionnel soit plutôt interprété comme hypothétique :

(45) En France, on semble entretenir une certaine ambiguïté. En Allemagne, le gouvernement (fédéral) aurait préféré que la situation soit clarifiée.

Dans certains cas, il n'est même pas besoin d'opérer la moindre modification pour que les deux interprétations soient directement récupérables :

(46) Il aurait eu cinquante-sept ans le 11 mars 1987.

Selon le contexte, le circonstanciel *le 11 mars 1987* peut avoir deux significations. Il peut s'agir d'un simple circonstanciel temporel, ne jouant aucun rôle dans l'apparition du conditionnel (celui-ci serait alors de type 'journalistique' : *selon X, Y aurait fêté son 57<sup>e</sup> anniversaire le 11 mars dernier* ). Mais il peut aussi s'agir d'un circonstanciel hypothétique qui permet au conditionnel d'exprimer l'irréel, comme dans le contexte suivant, qui constitue d'ailleurs le contexte réel de la phrase en question :

(47) Claude Jutra, cinéaste disparu depuis le 5 novembre dernier, a été repêché dans le fleuve Saint-Laurent à la hauteur de Québec. Il aurait eu cinquante-sept ans le 11 mars 1987. (MO3)

Sur le plan strictement syntaxique, il ne semble pas non plus qu'il y ait un quelconque moyen d'opérer cette distinction. Même si les circonstanciels pertinents à l'apparition du conditionnel sont très généralement à la place initiale ou - quoique plus rarement - à la place finale, et très difficilement dans une position médiane - ce qui suggérerait la pertinence d'une distinction, quelquefois avancée, entre des circonstanciels phrastiques et des circonstanciels prédicatifs<sup>68</sup> -, l'existence d'un certain nombre de circonstanciels phrastiques - comme, par exemples ceux que l'on appelle quelquefois *relationnels* (c'est-à-dire ceux qui sont censés

---

<sup>68</sup> La distinction entre circonstanciels prédicatifs et circonstanciels phrastiques n'est d'ailleurs pas sans poser des problèmes théoriques et empiriques et n'est certainement aussi stable qu'on la voudrait.

exprimer le type d'enchaînement entre deux phrases distinctes, comme certains adverbes *inversifs* : *aussi, ainsi...*) - qui sont clairement non-hypothétiques ne permet pas de faire un lien strict entre circonstanciels 'hypothétiques' et circonstanciels phrastiques.

En bref, nous ne sommes pas en mesure de systématiquement départager, lexicalement ou syntaxiquement, entre ces deux types de circonstanciels puisque leur pertinence exacte n'est pas calculable par avance et se détermine en fonction de plusieurs paramètres occurrents, comme l'unité lexicale verbale, l'aspect grammatical (conditionnel simple ou complexe), le type d'adverbe, sa place linéaire, et, plus généralement, le co(n)texte.

En résumé, nous serions amenés à faire appel à des critères interprétatifs pour opérer cette distinction entre ces deux types de circonstanciels, puisque cette distinction nous semble nécessaire : elle permet de ne mettre dans la classe des adjointes que les circonstanciels qui sont pertinents à l'apparition du conditionnel et de mettre les autres phrases contenant des circonstanciels non pertinents dans les autres classes, notamment la classe des phrases non-dépendantes, ce qui constitue une condition favorable à l'étude des divers mécanismes de l'apparition du conditionnel.

Demeure le cas, nettement plus difficile, des relatives et des corrélatives (consécutives et comparatives).

A propos des relatives, tout en exprimant quelques réserves, nous avons indiqué dans le premier chapitre qu'en accord avec une grande majorité de traitements, elles pouvaient être considérées comme appartenant au groupe des phrases adjointes : elles se présentent en effet comme « adjectif syntaxique »<sup>69</sup>, et, comme tout adjectif, elles ne sont pas à strictement parler sous-catégorisées par une tête et ne peuvent donc pas être considérées comme faisant partie des phrases dominées. Même si ce traitement n'est pas pour nous satisfaire totalement, nous pouvons ici nous en contenter puisque le modèle syntaxique adopté ne semble admettre que les relations d'appartenance et de domination<sup>70</sup>.

En ce qui concerne les corrélatives, elles seront, elles aussi, considérées ici comme faisant partie de la classe des phrases adjointes. Les arguments que l'on pourrait avancer seront les mêmes que ceux que l'on avance pour les relatives : (i) d'une part, ni les comparatives ni les consécutives ne sont sous-catégorisés par un élément supérieur (les adverbes de types *si, aussi, plus, tellement*, etc. auxquels les corrélatives sont le plus souvent attachées sont saturés, et n'admettent jamais de compléments) ; (ii) d'autre part, les corrélatives ne constituent pas de

---

<sup>69</sup> Expression de Benvensite (1957-58, in 1966 : 222).

<sup>70</sup> Voir aussi les arguments avancés dans le premier chapitre.



compléments essentiels et sont, comme les autres circonstanciels, facultatives<sup>71</sup>. Ceci dit, elles ne respectent pas l'une des trois propriétés reconnues ci-dessus aux circonstanciennes, à savoir la mobilité. Les corrélatives partagent donc avec les relatives - ou du moins certaines d'entre elles - l'impossibilité de changer de place linéaire<sup>72</sup>, ce qui les rapproche des complétives. Nous n'avons pas connaissance d'un travail concernant les corrélatives dans le cadre du modèle adopté ici. Il serait sans doute plus prudent de voir la question de plus près. Un tel investissement n'est malheureusement pas possible dans le cadre de cette recherche. Qu'on nous permette donc de les considérer ici comme un cas de phrases adjointes en lien lâche, puisque ce traitement n'a de toute façon aucune répercussion sur l'apparition du conditionnel.

Dans chacune de ces classes, diverses sous-classes seront isolées en fonction d'un certain nombre de critères syntactico-lexicaux analogues.

On l'aura compris, l'inventaire ci-dessous, aussi descriptif soit-il, se prononce fatalement sur un nombre considérable de problèmes syntaxiques, que le cadre lui-même de cette recherche ne permet pas d'étudier exhaustivement. En rangeant une phrase dans tel ou tel type de structures, en hiérarchisant entre elles les différentes classes isolées, nous ne pouvons pas éviter de nous prononcer, d'une façon nécessairement elliptique ici, sur un certain nombre de problèmes syntaxiques, problèmes qui demeurent d'ailleurs le plus souvent l'objet d'un débat que nous ne pouvons pas trancher.

Certains de ces problèmes ont été ébauchés dans cette étude, c'est en tout cas en partie l'objectif que nous nous sommes assigné dans le premier chapitre. D'autres difficultés rencontrées n'ont même pas été signalées, comme, pour ne citer qu'un seul exemple, le problème de ce qu'on appelle traditionnellement *locutions conjonctives*...

Pour conclure ce paragraphe, il convient de préciser que, pour des raisons pédagogiques et d'économie évidentes, il ne sera pas question de livrer ici le corpus classé dans sa totalité parce que cela risquerait non seulement d'encombrer le travail par un poids qui, de surcroît, serait peu fécond, mais, en plus, de rendre peu visibles les différentes classes répertoriées. Se pose alors la question - entièrement légitime - de savoir si les exemples que nous aurons à sélectionner pour illustrer telle ou telle classe ne seront pas finalement peu typiques. Rien en effet n'exclut *a priori* que l'apparition du conditionnel, de l'indicatif ou du subjonctif ne soit pas par exemple influencée par le verbe - en tant qu'unité lexicale. Nous avons nous-mêmes signalé dans le deuxième chapitre certains verbes - notamment *pouvoir* et *devoir* - qui semblent résister

---

<sup>71</sup> Voir à ce propos par exemple P. Le Goffic (1993a, b).

<sup>72</sup> Voir le traitement que réserve Milner (1973) à ces structures, considérées par lui comme appartenant au spécifieur de N" ou de A"...

aux règles générales de la sélection modale. Autrement dit, qu'est-ce qui garantit que, dans l'inventaire ci-dessous, l'exemple choisi pour illustrer le fonctionnement d'une classe donnée soit représentatif de tous les autres exemples faisant partie de cette même classe ?

La question se pose. Et nous nous la poserons systématiquement. Mais, pour des raisons d'économie évidentes, elle fera partie du travail sous-jacent qui doit nécessairement accompagner la classification, forcément sommaire, ci-dessous.

Notons au passage que la sélection des exemples ci-dessous obéit simplement à trois critères :

(i) d'abord, la clarté sémantique : la signification précise de certains énoncés n'étant en effet vraiment récupérable que grâce à un co-texte plus ou moins large, nous choisirons les exemples qui nous semblent directement lisibles ;

(ii) ensuite, l'économie : les phrases du corpus étant plus ou moins longues, nous choisirons les énoncés les plus courts ;

(iii) et, enfin, puisqu'il s'agira à chaque fois d'observer la variation conditionnel / indicatif / subjonctif, la visibilité morphologique immédiate du verbe : nous écarterons à chaque fois qu'il est possible les exemples qui contiennent des verbes où les combinaisons morphologiques ne permettent pas d'emblée (sans l'observation du contexte syntaxique ou sémantique) de se prononcer sur leur appartenance à l'indicatif ou au subjonctif (par exemple, la forme *disiez* peut être aussi bien la forme de l'imparfait de l'indicatif que celle d'un subjonctif 'présent'...).

## 2.3 L'Inventaire

Il convient de préciser que dans chacun des cas isolés ci-dessous, nous fournirons systématiquement trois exemples : l'énoncé (a) représentera une phrase au conditionnel puisée dans le corpus ; l'exemple (b) représente la même phrase où le conditionnel est remplacé par un temps de l'indicatif ; et, enfin, la phrase (c) représente la même phrase au subjonctif.

### 2.3.1 Phrase indépendante

#### 2.3.1.1 Phrase de type CP

La majorité écrasante des phrases indépendantes contenant un mot *qu* dans le corpus sont des interrogatives :

#### ⇒ Qui ?

- (48) (a) Qui pourrait empêcher un tel scénario de se produire ? (X03)  
(b) Qui pouvait / pourra empêcher un tel scénario de se produire ?  
(c) \*Qui puisse empêcher un tel scénario de se produire ?

#### ⇒ Que ?

- (49) (a) Qu'advierait-il alors de l'universalité de la FAO ? (M10)  
(b) Qu'advient-il alors de l'universalité de la FAO ?  
(c) \*Qu'advienne-t-il alors de l'universalité de la FAO ?

#### ⇒ Où ?

- (50) (a) Où irais-je ? (X07)  
(b) Où allais / irai-je ?  
(c) \*Où aille-je ?

#### ⇒ Comment ?

- (51) (a) Comment l'utilisateur se servirait-il de la nouvelle liaison ? (M07)  
(b) Comment l'utilisateur se servait / servira-t-il de la nouvelle liaison ?

- (c) \*Comment l'usager se serve-t-il... ?

⇒ **Pourquoi ?**

- (52) (a) Pourquoi sortirait-il ? (X10)  
(b) Pourquoi sortira-t-il / est-il sorti ?  
(c) \*Pourquoi sorte-t-il ?

Il ne s'agit là que de quelques illustrations des très nombreux cas isolés dans cette classe. D'autres interrogatives en *est-ce que*, (préposition +) *quel* + N", préposition + *quoi*, etc. sont présentes dans le corpus. Et à chaque fois, ou presque<sup>73</sup>, le conditionnel peut céder la place à un temps de l'indicatif, mais non au subjonctif.

L'on peut sans doute considérer aussi comme faisant partie de cette classe les phrases en (*comme*) *si*, comme dans l'exemple (53a) que nous empruntons à Mauriac :

- (53) (a) Comme si tout désormais aurait dû lui paraître fade.  
(b) Comme si tout désormais devait lui paraître fade.  
(c) \*Comme si tout désormais doive lui paraître fade.

Il convient de préciser que dans le corpus moderne, aucun exemple de ce type<sup>74</sup> au conditionnel n'a été rencontré. On peut sans doute éprouver quelques hésitations à classer la phrase en italique de l'exemple (54a) dans cette classe :

- (54) (a) Je dis que la tentation du gouvernement des technocrates serait une profonde erreur. *Comme serait une profonde erreur le fait de sous-estimer le rôle que doivent jouer les familles politiques.* (X04)

---

<sup>73</sup> Il convient, pour être précis, de rappeler que certains exemples, jugés archaïques ou extrêmement contraints (par exemple, ne sont possibles qu'avec certains verbes, comme dans *qui l'eût cru* ?) sont possibles au subjonctif. Ces tours ont déjà été signalés dans le chapitre II. D'autre part, lorsque nous avons affaire à une interrogative qui constitue en même temps la 'principale' d'une hypothétique, le conditionnel ne peut être remplacé par un temps de l'indicatif que si l'on remplace, par exemple, l'imparfait de la phrase adjointe par un présent. Cette classe sera étudiée ci-dessous.

<sup>74</sup> Rappelons qu'il s'agit ici de traiter les phrases indépendantes. Dans le cas des phrases adjointes, qui sera étudié ci-dessous, d'autres éléments peuvent naturellement occuper l'une ou l'autre des deux positions pré-IP. Dans le contexte syntaxique étudié ici, aucun cas de ce type, autre que les interrogatives directes, n'est présent dans le corpus. D'une façon plus générale, les exemples de ce type sont extrêmement rares, et les grammairiens semblent s'accorder pour exclure de ce contexte syntaxique le conditionnel exprimant autre chose qu'une interrogation ou une exclamation. Ainsi, par exemple, la phrase suivante :

(i) Ça fait comme si je dormirais pendant qu'on me cause  
est attribuée par Georges & Robert Le Bidois (1935 : 560) à 'un voyou parisien' selon leur expression...

- (b) Je dis que la tentation du gouvernement des technocrates *était* une profonde erreur Comme *était* une profonde erreur le fait...
- (c) ... \*Comme il soit / fût...

### 2.3.1.2 Phrase de type IP

#### 2.3.1.2.1 Avec Inversion Sujet-Verbe

L'inversion sujet-verbe dans les phrases contenant un conditionnel se rencontre dans notre corpus dans trois contextes, qu'il convient, ne serait-ce que pour des raisons pédagogiques, de distinguer :

(i) elle se rencontre d'abord dans les incises<sup>75</sup>, comme dans la phrase (55a) :

- (55) (a) Le romancier dévie l'énigme et la transpose, *dirais-je*, sur le plan ontologique. (M09)
- (b) Le romancier dévie l'énigme et la transpose, *disais-je / ai-je dit*, sur le plan ontologique.
- (c) \*Le romancier dévie l'énigme et la transpose, *dise-je*, sur le plan ...

Notons ici au passage que tous les verbes au conditionnel appartenant à cette classe sont des verbes de type *dire*, éventuellement modulés par *devoir* ou *pouvoir* comme dans :

- (56) Mais je ne suis pas le Cassandre de notre société. J'aime la France, comme une femme, *pourrais-je dire*. (X04)

où le conditionnel peut, nous semble-t-il, céder la place à certains temps de l'indicatif, sans doute le futur, mais aussi, et peut-être plus naturellement, le présent.

(ii) elle se rencontre aussi suite à certains adverbes appelés quelquefois *inversifs*<sup>76</sup> :

---

<sup>75</sup> On se rappelle certainement la distinction opérée ci-dessus entre les incises et les incidentes. Dans ces dernières, on peut aussi rencontrer une inversion sujet-verbe, mais uniquement, nous semble-t-il, dans une interrogation (dans ce cas, les incidentes devraient faire partie du contexte (iii) isolé ci-dessous), comme dans l'exemple suivant, déjà cité ci-dessus :

(i) Aznavour avoue des préoccupations d'une banalité infinie : son seul vrai souci - *le croiriez-vous ?* - c'est le temps qui passe trop vite. (X08)

Selon les critères signalés ci-dessus, une phrase comme la suivante :

(ii) « Je vous couvre », aurait même dit M. Charles Pasqua aux autorités suisses (MO6) fera plutôt partie des incises...

- (57) (a) Aussi vous demanderais-je de bien vouloir faire procéder à l'intention de vos lecteurs à la rectification [...]. (M10)  
 (b) Aussi vous demanderai-je de bien vouloir faire procéder ...  
 (c) \*Aussi vous demande-je ... (SUB)

(iii) mais elle se rencontre surtout dans les interrogatives totales :

- (58) (a) Les 3 milliards qu'a versés M. Bouygues à l'Etat pour acheter TF1 ne pourraient-ils pas être reversés à la création audiovisuelle ? (M06)  
 (b) Les 3 milliards [...] ne pouvaient-ils pas être reversés [...] ?  
 (c) \*Les 3 milliards [...] ne puissent-ils pas être reversés [...] ?

Là aussi, l'on peut donc conclure que le conditionnel peut systématiquement être remplacé par un temps de l'indicatif, et jamais par un subjonctif.

Signalons au passage que, dans certains énoncés, le conditionnel peut céder la place à plusieurs formes de l'indicatif sans la moindre difficulté, alors que dans d'autres, il ne peut être remplacé que par une seule forme verbale, notamment à cause de la présence d'un adverbe temporel dans la phrase.

### 2.3.1.2.2 Sans Inversion Sujet-Verbe

Les très nombreux exemples de cette classe obéissent dans leur majorité aux mêmes règles observées ci-dessus par rapport à la variation conditionnel / indicatif / subjonctif : le conditionnel peut à chaque fois céder la place au moins à un temps de l'indicatif, notamment le présent et / ou le futur, et, à moindre mesure, l'imparfait<sup>77</sup> :

- (59) (a) Je serais content de dépasser Drucker. (X07)  
 (b) Je suis / étais content de dépasser Drucker.

---

<sup>76</sup> Pour les raisons que l'on sait, on sera sans doute tenté de se poser la question de savoir si le conditionnel suite à l'adverbe *peut-être* peut être remplacé par un (autre) temps de l'indicatif. Il nous semble que la réponse est positive :

- (i) Peut-être cela pourrait-il être d'une certaine utilité à W. S. Jr 5th dans sa quête désespérée. (MO2)  
 (ii) Peut-être cela pouvait / pourra-t-il être...

<sup>77</sup> La forme de l'indicatif qui remplace le conditionnel n'est pas toujours la même et semble obéir à un certain nombre de paramètres qu'il est ici difficile d'évaluer. Mais nous y reviendrons dans le chapitre V. Voir aussi à ce propos P. Haillet (1992).

(c) \*Je sois ...

Toutefois, un certain nombre, certes réduit, de verbes ne semblent pas admettre aussi facilement d'autres formes verbales de l'indicatif à la place du conditionnel. Il convient de s'y arrêter ne serait-ce que rapidement.

⇒ *Aimer*

Si l'on observe les exemples suivants :

- (60) (a) Mais j'aimerais plus de récitals. (X13)  
(a') A deux reprises, deux policiers, déguisés en mécaniciens, montent à bord de l'avion. Ils aimeraient maîtriser le pirate, mais l'occasion ne se présente pas. (M06)  
(a'') J'aimerais vous faire part de quelques remarques à ce propos. (X09)

on sera sans doute d'accord avec nous pour dire que le conditionnel ne peut pas y être remplacé par une quelconque (autre) forme de l'indicatif.

Certes, on pourrait imaginer des contextes, extrêmement lâches, où le conditionnel peut être remplacé par un présent ou un imparfait, comme dans la phrase fabriquée suivante :

- (61) (a) J'aimerais marcher au bord la Loire.  
(b) J'aimais / aime marcher au bord de la Loire.

Mais il faut avouer que dans une majorité de cas observés dans le corpus, le verbe *aimer* au conditionnel, lorsqu'il est suivi d'une complétive à l'infinitif, semble manifester, plus ou moins clairement, la même résistance à notre test.

Cette caractéristique, propre au verbe *aimer* dans cet emploi, nous paraît d'autant plus surprenante que ce verbe, dans tous les cas observés, peut être remplacé - dans le même environnement syntaxique et sans aucune perte de sens - par le verbe *vouloir* qui, lui, peut alors facilement admettre à la place du conditionnel plusieurs (autres) temps de l'indicatif.

Nous pensons que cette résistance du verbe *aimer* - singulière dans la mesure où tous les autres verbes peuvent dans le même environnement syntaxique admettre aussi bien le conditionnel que d'autres formes verbales de l'indicatif - n'est pas fortuite et est même de nature à élucider le fonctionnement d'une classe particulière d'emplois du conditionnel. Nous y reviendrons dans le chapitre VI.

### ⇒ *Dire*

Il faut d'abord préciser que les énoncés contenant le verbe *dire* au conditionnel (notamment à la première personne du singulier) peuvent facilement, dans leur grande majorité, admettre certaines formes verbales de l'indicatif. C'est ce qu'on peut observer dans les deux batteries suivantes d'exemples :

- (62) (a) Et je dirais même que c'est positif pour la collectivité française. (X02)  
(b) Et je dis / Et j'ai même dit que c'est positif pour la collectivité française.  
(c) \*Et je dise...
- (63) (a) Nos dirigeants ne sont ni communistes ni socialistes. Je les dirais plutôt opportunistes. (X07)  
(b) Nos dirigeants ne sont ni communistes ni socialistes. Je les dis plutôt opportunistes.  
(c) ... \*Je les dise...

Mais il convient toutefois de signaler qu'au moins dans l'un de ses emplois - non attesté dans notre corpus -, le verbe *dire* n'admet que le conditionnel, à l'exclusion de toute autre forme verbale. Il s'agit de la tournure de type *on dirait N*<sup>78</sup>, comme dans la phrase suivante :

- (64) (a) On dirait un papillon  
(b) \*On dira / \*on a dit / \*on disait un papillon.

### ⇒ *Savoir*

Si dans une grande majorité de ses emplois le conditionnel du verbe *savoir* peut facilement être remplacé par une forme verbale de l'indicatif, et presque jamais par un subjonctif<sup>79</sup>, il y a des exemples où le conditionnel semble être la seule forme verbale possible, comme dans les énoncés suivants :

- (65) (a) On ne saurait être plus fidèle à la mémoire de Georges Besse. (MO2)

---

<sup>78</sup> Lorsque la position N" est occupée par une complétive (cf. *on dirait qu'il a terminé son travail*), le conditionnel peut tout à fait naturellement être remplacé par d'autres formes de l'indicatif...

<sup>79</sup> Exception faite de la tournure *je ne sais pas que...*, considérée à juste titre par Le Goffic comme 'cas unique', et même archaïque, peut-on ajouter.



(a') On ne saurait trop répéter que hauts fonctionnaires et hommes politiques ont des rôles qui doivent rester différents. (MO3)

(a'') L'incertitude, pourtant, ne saurait durer. (MO2)

(a''') Je ne saurais l'en blâmer. (M13)

Selon Grevisse le verbe *savoir* dans ces tours est sémantiquement équivalent au verbe *pouvoir* au présent.

L'on sera sans doute d'accord avec nous pour dire qu'il s'agit de structures figées. On pourrait effectivement voir dans l'impossibilité d'ajouter dans ces énoncés l'élément négatif *pas*<sup>80</sup> suite à *ne*, ainsi que dans la nécessité que le complément du verbe au conditionnel soit une complétive à l'infinitif autant d'indices suggérant qu'il s'agit bien de structures figées. Mais l'indice le plus important demeure selon nous l'impossibilité d'employer à la place du conditionnel simple le conditionnel composé :

(66) (a) \*On n'aurait su être plus fidèle à la mémoire de Georges Besse.

(a') \*On n'aurait trop su répéter que hauts fonctionnaires et hommes politiques ont des rôles qui doivent rester différents.

(a'') \*L'incertitude, pourtant, n'aurait su durer.

(a''') \*Je n'aurais su l'en blâmer.

Or, comme nous l'avons déjà dit dans le deuxième chapitre, on peut raisonnablement considérer l'absence de variation aspectuelle entre une forme simple et une forme composé comme un indice sérieux de figement syntaxique...

## 2.3.2 Phrase non indépendante

### 2.3.2.1 Phrase dominée

#### 2.3.2.1.1 Dépendante d'un verbe

##### 2.3.2.1.1.1 Introduite par la conjonction *que* (complétive)

Les structures qui sont étudiées dans ce cas syntaxique tombent sous le joug de l'hypothèse de la *concordance des temps*, hypothèse très ancienne qui veut que le temps de la

---

<sup>80</sup> Grevisse (§ 859) signale quelques tours avec *pas* :

(i) ... mais elle ne saurait pas ébranler notre âme

(ii) Un corps n'affirme pas, on ne saurait même pas dire qu'il s'affirma lui-même...

Mais il affirme que dans le cas *normal*, *ne* ne peut pas être suivi de *pas*...

subordonnée soit déterminé en fonction de celui de la principale et qui ne voit dans les emplois qui la contredisent que des cas marginaux de distorsion<sup>81</sup>.

C'est sans doute cette hypothèse, puissante car relayée depuis longtemps par les grammaires scolaires, qui explique par exemple que dans l'énoncé suivant :

(67) Jean-Marie Le Pen a en effet affirmé qu'il (*est*) *serait* prêt, au deuxième tour, à se désister pour M. Chirac ou pour M. Barre si réciproquement l'un et l'autre disent clairement qu'ils sont prêts à se désister pour lui. (MO2)

le journaliste, hésitant entre le présent - nécessaire pour rendre une nuance hypothétique précise - et le conditionnel - imposé par la sacro-sainte concordance des temps -, en vienne à employer les deux formes, oubliant au passage de faire 'concorde' avec le temps de la principale celui de la phrase hypothétique en *si...*

Si l'hypothèse de la concordance des temps était réellement fondée, la question qui se pose serait de savoir si le test que nous sommes en train de vérifier aurait encore un sens dans le contexte syntaxique étudié ici.

Il nous semble personnellement que, même dans le cas où l'hypothèse de la concordance des temps serait valide, le test ne perdrait rien de sa pertinence. Il faut en effet toujours garder à l'esprit qu'il s'agit ici de voir si des temps de l'indicatif se rencontrent dans exactement le même contexte syntactico-lexical qui admet le conditionnel. Aussi, si l'hypothèse de la concordance des temps était fondée - ce qui aurait eu pour résultat que non seulement le conditionnel ne pourrait pas être remplacé par une autre forme verbale, mais aussi qu'aucune forme temporelle ne pourrait prendre la place d'une autre forme temporelle dans une subordonnée -, l'on aurait tout de même deux portes de sortie possibles :

(i) ou bien l'on dirait que, à cause de la concordance des temps, le test ne pourrait pas être vérifié, ce qui ne signifierait pas nécessairement qu'il y ait des structures où le conditionnel est admis à l'exclusion des temps de l'indicatif ;

(ii) ou bien l'on aurait dit que la concordance des temps nous autorise à changer la forme verbale de la principale pour pouvoir vérifier le test.

Ceci dit, si l'hypothèse de la concordance des temps était fondée, nos hypothèses, avancées dans le deuxième chapitre concernant le rapport entre le mode verbal et la structure syntaxique, perdraient tout de même quelque peu de leur naturalité et il nous aurait été difficile dans ces conditions de défendre la validité du test (17)-(18) sans être taxé de circularité...

---

<sup>81</sup> Nous reviendrons plus longuement sur cette hypothèse dans les chapitres V et VI.

Or, il suffit d'observer les centaines d'exemples de ce type dans le corpus pour s'apercevoir que, dans une majorité écrasante de cas, le conditionnel peut facilement céder la place à au moins une (autre) forme verbale de l'indicatif sans même que nous soyons obligés de modifier la forme temporelle de la principale.

Si le futur et le présent sont naturellement admissibles à la place du conditionnel dans un certain nombre d'exemples, c'est surtout l'imparfait qui semble systématiquement capable de prendre la place du conditionnel, sans la moindre difficulté :

(68) (a) Nous avons toujours dit que nous *aurions* à fournir un effort de longue haleine et que la France ne *pourrait* réparer en quelques mois des désordres créés par un déficit budgétaire croissant [...]. (X03)

(b) Nous avons toujours dit que nous *avons* / *aurons* / *avons* à fournir un effort de longue haleine et que la France ne *pouvait* / *peut* / *pourra* réparer en quelques mois des désordres créés par un déficit budgétaire croissant [...].

(c) \*Nous avons toujours dit que nous *ayons* à fournir un effort de longue haleine et que la France ne *puisse* réparer en quelques mois des désordres créés par un déficit budgétaire croissant [...].

(69) (a) Mais je n'ai jamais annoncé que je voudrais être numéro un. (M03)

(b) Mais je n'ai jamais annoncé que je voulais / ?voudrai / veut être numéro un.

(c) \*Mais je n'ai jamais annoncé que je veuille / voulusse être numéro un.

Il ne servirait ici à rien de multiplier les exemples. Les mêmes règles observées jusqu'à maintenant sont ici aussi respectées. Même lorsque le verbe de la principale est un conditionnel, le conditionnel de la phrase subordonnée peut facilement céder la place à une (autre) forme verbale de l'indicatif, comme on peut le constater dans les deux séries suivantes d'exemples :

(70) (a) On aurait pu penser que certains ennemis jurés du tunnel s'empareraient de ces embûches prévisibles pour introduire le doute [...]. (M02)

(b) On aurait pu penser que certains ennemis jurés du tunnel s'étaient emparés / s'empareront / s'emparaient...

- (71) (a) Mais il semblait encore rechigner dimanche et, en tout cas, aurait fait savoir qu'il préférerait la villa plus modeste construite au milieu des orangers, située au Mornag [...]. (M10)
- (b) Mais il semblait encore rechigner dimanche et, en tout cas, aurait fait savoir qu'il préférerait / préfère la villa plus modeste ...

Signalons au passage que si l'on estime que les participes sont aussi des formes verbales - comme nous avons tendance à le croire -, il convient sans doute de les ranger dans cette classe. Or, là aussi, les tendances observées ci-dessus le sont ici également :

- (72) (a) La volonté de l'Arabie saoudite de ne pas modifier le statu quo a été soulignée, la semaine passée, par le roi Fahd, qui, dans une interview, a déclaré qu'il souhaitait voir les prix du brut stabilisés au même niveau pendant deux ans, *estimant que toute hausse stopperait la reprise* de la demande pétrolière constatée depuis un an. (MO4)
- (b) ... estimant que toute hausse stoppera la reprise...
- (c) ... \*estimant que toute hausse stoppe (SUB) la reprise

La même constatation peut être faite lorsque la complétive est dans la dépendance d'un gérondif :

- (73) (a) Le gouvernement britannique, qui demandait l'interdiction de l'ouvrage *en avançant que sa publication porterait préjudice* au fonctionnement des services secrets britanniques... (MO1)
- (b) ... en avançant que sa publication portera / porte ...
- (c) ... \* en avançant que sa publication porte (SUB)...

En bref, dans une très grande majorité de cas, quelle que soit par ailleurs la forme verbale de la principale, au moins un temps de l'indicatif nous paraît possible à la place du conditionnel.

Il reste que, dans un certain nombre d'emplois, le conditionnel paraît être la seule forme verbale admissible, ou en tout très difficilement remplaçable. Ces emplois relèvent, nous semble-t-il, de deux cas distincts.

Le premier provient de la présence dans la *phrase principale* d'un adverbe, d'un adjectif ou d'un verbe *remettant clairement en cause la vérité du contenu de la phrase enchâssée*, comme dans les exemples suivants :

- (74) (a) Dans le corps de votre article, très insidieusement, vous faites valoir que j'aurais été l'un des internés de M. Tony Frangié [...]. (X05)
- (a') Le ministre de l'intérieur feint de comprendre que j'aurais attaqué le comportement de la police comme institution et mis en cause d'une manière générale les policiers eux-mêmes. (M04)
- (a'') [Il] existe dans le dossier un témoignage mensonger d'un monsieur qui prétend<sup>82</sup> que je lui aurais garanti que M. Michel Droit nous obtiendrait une autorisation d'émettre. (M09)

Il nous semble que dans aucun de ces emplois le conditionnel ne peut céder la place à un temps de l'indicatif. Ce qui est en cause ici c'est la présence d'un élément rejetant le contenu de la subordonnée. Il suffit de supprimer cet élément pour que dans les énoncés en question d'autres formes verbales de l'indicatif deviennent possibles :

- (75) (a) Dans le corps de votre article, vous faites valoir que j'avais été / suis l'un des internés de M. Tony Frangié [...].
- (a') Le ministre de l'intérieur a compris que j'avais attaqué / attaque ...
- (a'') [Il] existe dans le dossier un témoignage d'un monsieur qui prétend que je lui avais garanti / garantis / que M. Michel Droit nous obtiendra une autorisation d'émettre. (M09)

Notons au passage qu'il est remarquable que dans les énoncés (74) où le conditionnel est obligatoire, le verbe de la principale est au présent, un indice supplémentaire qui suggère l'urgence de revoir l'hypothèse de la concordance des temps...

Le second contexte où le conditionnel est difficilement remplaçable provient du fait que le verbe de la principale est un verbe ayant un sens clairement prospectif, comme *compter*, *espérer* ou encore *promettre* :

- (76) (a) Mais tous aussi comptaient que leur président mettrait les choses au point le lendemain. (M04)
- (a') [Elles] remontent par des canaux par lesquels on espérait qu'elles ne remonteraient pas. (M09)

---

<sup>82</sup> Signalons toutefois que le verbe *prétendre*, seul, ne rend pas obligatoire l'emploi du conditionnel dans la subordonnée...

(a'') Selon lui, le chef de l'Etat avait alors promis que seul l'ex-lieutenant-colonel Aldo Rico serait sanctionné. (M08)

Or, si le verbe de la principale exprime clairement un contexte prospectif, on s'attend à la possibilité de rencontrer le futur à la place du conditionnel. Tel n'est pas le cas.

Il nous semble que l'impossibilité, dans ce contexte prospectif, d'employer le futur à la place du conditionnel provient au moins en partie de la présence dans la phrase (a) de l'adverbe *le lendemain*, adverbe relatif qui peut facilement s'employer avec un imparfait, mais jamais avec un futur ; dans les phrases (a') et (a'') cette impossibilité se rapproche du premier cas vu ci-dessus, à savoir la présence dans la phrase principale d'un élément indiquant - ou suggérant - la fausseté du contenu de la subordonnée...

Il convient enfin de signaler que, dans un certain nombre de cas, déjà observés dans le deuxième chapitre, la complétive, dépendante d'un verbe d'opinion employé négativement, peut admettre à la place du conditionnel aussi bien un temps de l'indicatif qu'un subjonctif<sup>83</sup> :

- (77) (a) Je ne pensais pas qu'on pourrait encore l'utiliser.(MO4)  
(b) Je ne pensais pas qu'on pouvait encore l'utiliser.  
(c) Je ne pensais pas qu'on puisse / pût encore l'utiliser.

Il n'en demeure pas vrai que dans le cas le plus général, le conditionnel peut céder sa place à un temps de l'indicatif, pratiquement jamais au subjonctif...

### 2.3.2.1.1.2 Introduite par *si* (interrogative indirecte totale)

Dans ce cas aussi, le conditionnel peut très facilement être remplacé par un temps de l'indicatif, jamais par une forme du subjonctif :

- (78) (a) [Le porte-parole] de la Maison Blanche a, pour sa part, refusé, dimanche, de préciser si M. Ortega rencontrerait un responsable de l'administration américaine lors de sa visite à Washington. (M10)

---

<sup>83</sup> Signalons toutefois que la phrase suivante - présente dans le corpus moderne :

- (i) On ne s'attendait pas que la malle des Indes, qui nous fit tant rêver, recèlerait un tel trésor : dix nouvelles inédites, exotiques et macabres de l'auteur de « Magie noire ».  
(X09)

constitue un tour archaïque puisque en français d'aujourd'hui on emploie normalement le subjonctif aussi bien suite à *s'attendre que* que suite à *s'attendre à ce que*. Voir Huot (1988) et Delaveau (1990) pour une discussion sur le statut de la préposition *à*.

- (b) Le porte-parole de la Maison Blanche a, pour sa part, refusé, dimanche, de préciser si M. Ortega rencontrera / a / avait rencontré un responsable de l'administration américaine lors de sa visite à Washington.
- (c) \*Le porte-parole de la Maison Blanche a, pour sa part, refusé, dimanche, de préciser si M. Ortega rencontre (SUB) / ait rencontré...

### 2.3.2.1.1.1.3 Introduite par un élément *qu-* (interrogative indirecte partielle)

Le conditionnel peut là aussi, aussi naturellement que dans le cas précédent, céder sa place à un temps de l'indicatif, jamais à un subjonctif :

- (79) (a) La question que vous posez me conduit, en fin de compte, à me demander en quoi je pourrais être utile à mon pays. (X12)
- (b) La question que vous posez me conduit, en fin de compte, à me demander en quoi je peux / pourrai être utile à mon pays.
- (c) \*La question que vous posez me conduit, en fin de compte, à me demander en quoi je puisse être utile à mon pays.
- (80) (a) S'il n'était pas venu, soit pour dégager des profits, soit pour "faire de l'information", on se demande vraiment ce qu'il serait venu faire dans cette galère. (MO3)
- (b) S'il n'était pas venu, soit pour dégager des profits, soit pour "faire de l'information", on se demande vraiment ce qu'il était venu / vient faire dans cette galère.
- (c) [...] \*on se demande vraiment ce qu'il vienne...
- (81) (a) On voit donc mal pourquoi ils contribueraient à mettre fin à la bataille. (M01)
- (b) On voit donc mal pourquoi ils contribuèrent / ont / avaient contribué à mettre fin à la bataille.
- (c) On voit donc mal pourquoi ils \*contribuent (SUB) / ??aient contribué à mettre fin à la bataille.
- (82) (a) Le ministre n'a pas précisé quelle forme juridique prendrait ce

- programme. (MO5)
- (b) Le ministre n'a pas précisé quelle forme juridique prendra / a pris ce programme.
- (c) \*Le ministre n'a pas précisé quelle forme juridique prend ce programme

### 2.3.2.1.1.2 Dépendante d'un Nom (complétive)

Face au très grand nombre des complétives dépendantes d'un verbe, il y a dans le corpus seulement deux complétives au conditionnel dépendantes d'un nom<sup>84</sup> :

- (83) (a) [Il] a exprimé l'espoir que l'hôte des Etats-Unis ordonnerait une enquête pour punir éventuellement les coupables. (MO1)
- (b) Il a exprimé l'espoir que l'hôte des USA ordonnera une enquête pour punir éventuellement les coupables.
- (c) \*Il a exprimé l'espoir que l'hôte des USA ordonne (SUB) une enquête pour punir éventuellement les coupables.
- (84) (a) Il était dès lors inutile d'en dire davantage pour confirmer la candidature de M. Chirac, et c'est comme une évidence, comme un constat, que les militants du RPR ont enregistré l'annonce de M. Pasqua qu'ils devraient se mettre « en ordre de bataille ». (M04)
- (b) ... les militants ont enregistré l'annonce de M. Pasqua qu'ils doivent / devaient / devront se mettre en ordre de bataille
- (c) ... \*les militants ont enregistré l'annonce de M. Pasqua qu'ils doivent (SUB) se mettre en ordre de bataille.

On s'aperçoit donc que la distinction entre les complétives selon la catégorie de l'élément supérieur (V ou N) est ici une distinction purement pédagogique, qui ne joue aucun rôle dans la sélection de la forme verbale de la subordonnée. Le choix de la forme *modale* d'une complétive est déterminée non pas en fonction de la catégorie, mais plutôt en fonction du sens inhérent de l'unité lexicale dominante<sup>85</sup>. Qu'on modifie les noms supérieurs dans les phrases ci-dessus par des verbes, et l'on s'apercevra que le mode sélectionné est toujours l'indicatif (suite aux verbes *espérer* et *annoncer*).

<sup>84</sup> Sur la question des modes verbaux dans les complétives dépendantes d'un N", voir, entre autres, Huot (1986) & (1988) ; sur des aspects plus syntaxiques de la question, voir Delaveau (1990).

<sup>85</sup> Voir chapitre II et Huot (1986) & (1988).



Quant au choix entre le conditionnel et les (autres) formes de l'indicatif, il semble là aussi totalement libre puisque le conditionnel peut facilement céder la place aux temps de l'indicatif...

### 2.3.2.1.1.3 Dépendante d'un Adjectif

La même constatation faite à la fin du paragraphe ci-dessus reste ici valable. La distinction entre divers types de complétives selon la catégorie de l'élément dominant est ici purement descriptive. Là aussi, comme le montrent les exemples ci-dessous, lorsqu'un conditionnel est possible dans une complétive dans la dépendance d'un adjectif, d'autres formes verbales appartenant à l'indicatif peuvent facilement le remplacer :

- (85) (a) [Il] a emmené avec lui, pour le prestige de la Suède et pour être certain que cette visite ne passerait pas inaperçue du grand public américain, un personnage [...]. (M07)
- (b) Il est certain que cette visite ne passera pas inaperçue.
- (c) \*Il est certain que cette visite ne passe (SUB) pas inaperçue
- (86) (a) Si les taux d'intérêt venaient à remonter, comme c'est un peu le cas en ce moment, il est vrai que les banques de marchés, comme la nôtre, souffriraient un peu. (M01)
- (b) Il est vrai que les banques de marchés souffrent / souffriront
- (c) \*Il est vrai que les banques de marchés souffrent (SUB)

Mais, comme dans le cas des verbes et des noms, si l'adjectif supérieur est accompagné par une négation, le conditionnel de la complétive peut être remplacé par un subjonctif. Mais, dans ce cas, *des formes de l'indicatif sont également possibles* :

- (87) (a) Outre qu'il n'est pas évident que le soutien populaire à une épreuve de force avec l'Iran serait durable, la Maison Blanche [...]. (M06)
- (b) il n'est pas évident que le soutien populaire à une épreuve de force avec l'Iran sera durable
- (c) il n'est pas évident que le soutien populaire à une épreuve de force avec l'Iran soit durable.

## 2.3.2.2 Phrases adjointes

### 2.3.2.2.1 Les deux sous-phrases sont en lien paratactique

Si les grammairiens et des linguistes citent quelques emplois au subjonctif, soit dans les deux sous-phrases d'un système paratactique, comme dans l'exemple suivant que nous empruntons à M. Cohen (1965 : 64) :

(88) Leur père eût été malade (que) ces mauvais enfants n'eussent pas appelé le médecin

soit encore dans la phrase adjointe, comme dans l'exemple suivant de De Gaulle (cité dans M. Cohen (ibid.)) :

(89) Y eussions-nous consenti que les Anglais auraient pris notre place en invoquant des nécessités stratégiques

ils s'accordent généralement pour y voir des tours archaïques et / ou propres à un style littéraire.

Dans notre corpus moderne, nous n'avons rencontré aucun exemple de ce type au subjonctif, et très peu de phrases paratactiques au conditionnel.

Il nous semble nécessaire de distinguer entre deux cas :

(i) le premier cas se présente lorsque la phrase adjointe ne contient pas de forme verbale finie ; dans ce cas, comme on peut le constater dans l'exemple suivant, le conditionnel dans la principale peut facilement céder la place à un temps de l'indicatif, mais non à une forme du subjonctif :

(90) (a) Une nouvelle chute, une remontée - improbable - du cours des matières premières et le gardien de la stabilité américaine, le président de la Fed, M. Paul Volcker, pourrait être amené à jouer plus fermement de l'arme du crédit et à renchérir les taux d'intérêt. (MO3)

(b) Une nouvelle chute, une remontée - improbable- du cours des matières premières et ... M. Paul Volcker pourra être amené à jouer plus fermement de l'arme du crédit...

(c) \*... et M. Volcker puisse...

(ii) le deuxième cas se présente lorsque dans les deux sous-phrases on a une forme verbale finie. Dans ce cas, il ne nous paraît pas possible de remplacer le conditionnel *de la 'principale'* par une quelconque (autre) forme de l'indicatif (b') ; le conditionnel de la phrase adjointe pouvant quant à lui être remplacé par un imparfait de l'indicatif (b) :

- (91) (a) « Serais-je demain pape, j'aurais des rapports avec le diable », disait Malraux. (X12)  
(b) Etais-je demain pape, j'aurais des rapports avec le diable  
(b') Serais-je demain pape, \*j'avais / ?? j'aurai des rapports avec le diable

Notons toutefois que l'acceptabilité de l'imparfait dans la phrase adjointe de (91b) n'est pas sans entretenir un rapport avec l'inversion du clitique sujet. S'il n'y a pas inversion, le test échoue :

- (92) (a) J'aurais les moyens de m'installer à Paris que je ne le ferais pas. (X01)  
(b) \*J'avais les moyens de m'installer à Paris que je ne le ferais pas.

Il arrive aussi que la phrase adjointe soit à l'impératif ; dans ce cas aussi, le conditionnel de la phrase 'principale' ne peut pas être remplacé par une (autre) forme de l'indicatif :

- (93) (a) N'oubliez pas de le citer, vous lui feriez de la peine. (X09)  
(b) \*N'oubliez pas de la citer, vous lui faites / feriez / faisiez ...

Quant au subjonctif dans la principale et dans la subordonnée, il est plus ou moins acceptable selon le registre de la langue : admis dans un style littéraire soutenu, pour le moins pédant en français courant...

Nous aurons plus loin à proposer une explication à la non-acceptabilité des formes de l'indicatif à la place du conditionnel dans cette structure syntaxique...

#### **2.3.2.2.2 Les deux sous-phrases sont en lien lâche**

Il convient de préciser qu'il n'est pas totalement absurde de penser que certaines phrases dépendantes de ce qu'on appelle traditionnellement 'locutions conjonctives' puissent être rangées dans cette classe. Si un tel classement est relativement acceptable, nous pouvons affirmer dès

maintenant que le conditionnel dans un tel environnement syntaxique peut facilement céder la place à un temps de l'indicatif, jamais - ou presque<sup>86</sup> - à un subjonctif.

⇒ **parce que**

- (94) (a) On l'évite, parce que ça pourrait évoquer la bande à Bonnot. (X06)  
(b) On l'évite, parce que ça peut évoquer la bande à Bonnot  
(c) \*On l'évite, parce que ça puisse évoquer la bande à Bonnot

⇒ **puisque**

- (95) (a) « Le capital a été souscrit quarante-six fois » conclut-il, puisque 230 millions d'actions auraient été nécessaires pour contenter tous les acheteurs. (M02)  
(b) ... puisque 230 millions d'actions ont été nécessaires...  
(c) ... \*puisque 230 millions d'actions aient été nécessaires...

⇒ **tant que**

- (96) (a) Il avait juré de ne plus rien publier tant que le régime de Pinochet ne serait pas balayé [...]. (X03)  
(b) Il avait juré de ne plus rien publier tant que le régime de Pinochet n'aura pas été balayé  
(c) \*Il avait juré de ne plus rien publier tant que le régime de Pinochet ne soit pas balayé

⇒ **pendant que**

- (97) (a) Elle et Sandrine se feraient inviter à leur domicile et, pendant que Valérie occuperait les victimes désignées en les éloignant dans leur chambre, Sandrine ouvrirait la porte d'entrée à leurs deux complices. (M12)  
(b) ... et, pendant que Sandrine occupera les victimes...

---

<sup>86</sup> Il y a naturellement toujours des contre-exemples, comme le subjonctif dans cet énoncé attesté à l'oral cité dans Damourette & Pichon (et jugé par eux élégant) :

(i) mais on se marie pas avec une femme parce qu'elle soit intelligente !

- (c) \*... et, pendant que Sandrine occupe (SUB) les victimes...

Les autres cas, très nombreux, de structures en lien lâche, nous les rangeons comme prévu dans trois grands sous-cas : (i) circonstancielle ; (ii) relatives et (iii) corrélatives.

#### 2.3.2.2.1 Circonstancielle

Nous distinguons dans cette classe, pour des raisons strictement descriptives, deux cas selon que le constituant adjoint constitue une phrase ou un simple constituant non-phrastique (ne contenant pas un V").

##### 2.3.2.2.1.1 Le constituant adjoint est un constituant non-phrastique

Il est ici impossible de reproduire tous les cas recensés. Aussi nous nous contentons de nous y arrêter sur les plus importants.

⇒ **sans + N''**

- (98) (a) Sans Gérard, j'aurais peut-être une gentille petite chaîne hôtelière. (X02)  
(b) Sans Gérard, j'aurai peut-être une gentille petite chaîne hôtelière.  
(c) \*Sans Gérard, j'aie / j'eusse peut-être une gentille petite chaîne hôtelière

⇒ **pour X ; selon X**

- (99) (a) En fait, pour les policiers français comme pour leurs collègues américains, Mouhajer travaillerait pour les services iraniens. (MO3)  
(b) En fait, pour les policiers français, Mouhajer travaille / travaillait pour...  
(c) \*En fait, pour les policiers français, Mouhajer travaille (SUB) ...
- (100) (a) Selon Mme Michèle Barzach, ministre délégué à la santé, ce manque à gagner pour les télévisions françaises pourrait être de 800 millions de francs sur cinq ans. (MO3)  
(b) Selon Mme Barzach, ce manque à gagner pourra être de 800 millions...  
(c) \*Selon Mme Barzach, ce manque à gagner puisse être de 800 millions...

⇒ **en cas de ...**

- (101) (a) En cas de vente à l'étranger, l'Etat irait-il jusqu'à exercer son droit de préemption ? (MO6)
- (b) En cas de vente à l'étranger, l'Etat ira-t-il jusqu'à exercer son droit... ?
- (c) \*En cas de vente à l'étranger, l'Etat aille-t-il jusqu'à... ?

⇒  **dans l'hypothèse ...**

- (102) (a) Or, dans l'hypothèse d'une provocation délibérée, M. Reagan pourrait difficilement ne pas réagir avec fermeté [...]. (MO6)
- (b) Or, dans l'hypothèse d'une provocation délibérée, M. Reagan pourra difficilement ne pas réagir avec fermeté
- (c) \*Or, dans l'hypothèse d'une provocation délibérée, M. Reagan puisse difficilement ne pas réagir avec fermeté

⇒  **faute de quoi<sup>87</sup>**

- (103) (a) C'est une puissante raison de stabiliser le dollar, faute de quoi l'Europe serait la seule des grandes régions industrielles du monde à être entraînée dans une réévaluation perpétuelle (M12)
- (b) ... faute de quoi l'Europe sera la seule...
- (c) ... \*faute de quoi l'Europe soit ...

⇒  **sinon**

- (104) (a) Sinon, nous pourrions être amenés à une révision déchirante... (M08)
- (b) Sinon, nous pourrions être amenés à une révision déchirante...
- (c) \*Sinon, nous puissions être amenés...

⇒  **circonstanciel de lieu**

---

<sup>87</sup> Il nous semble que le complexe *faute de + N''*, même s'il peut se faire suivre d'un conditionnel, comme dans l'exemple suivant :

(i) Faute de candidats, *le Matin* serait mis en liquidation (comme ce fut le cas au printemps 1987) et le titre serait vendu (M12)

n'est pas aussi clairement hypothétique - et donc déclencheur de conditionnel - que *faute de quoi* ou encore *faute de cela*, comme dans l'exemple suivant :

(ii) Faute de cela, des budgets entiers pourraient bien quitter la Cinq. (M08)

En effet, *faute de + N''* peut exprimer simplement une nuance causale : la phrase (i) ci-dessus pourrait être paraphrasée par : comme il n'y a pas de candidats, certaines sources prétendent que *le Matin*...

Les circonstanciels de lieu peuvent se faire suivre indifféremment du conditionnel ou de n'importe quelle (autre) forme verbale de l'indicatif. Mais, ainsi que nous le dirons plus longuement dans le chapitre V, lorsqu'ils sont suivis d'un conditionnel, ils prennent clairement un sens hypothétique.

- (105) (a) En Grande-Bretagne, nous n'aurions pas à justifier sa survie. (X05)  
 (b) En Grande-Bretagne, nous n'avons / aurons pas à justifier sa survie.  
 (c) \*En Grande-Bretagne, nous n'ayons pas à justifier sa survie.
- (106) (a) Ah ! évidemment, chez ta belle-mère, ça n'arriverait pas !  
 (MO4)  
 (b) Ah ! évidemment, chez ta belle-mère, ça n'arrivera / arrive pas !  
 (c) \*Ah ! évidemment, chez ta belle-mère, ça n'arrive (SUB) pas !

Le conditionnel peut donc là aussi céder la place facilement à des temps de l'indicatif<sup>88</sup>.

On peut penser que le circonstanciel de type *à la place de + N''* ferait partie de cette classe, même si 'la place' en question, ne constitue pas ici un lieu géographique, mais plutôt un espace métaphorique. Nous y reviendrons dans le chapitre V. Mais si on change le conditionnel par des temps de l'indicatif, ou du moins certains d'entre eux, la dimension métaphorique, nous semble-t-il, s'estompe :

- (107) (a) A la place de Gomez, j'aurais fait le même choix. (X06)  
 (b) A la place de Gomez, j'ai fait / ferai le même choix  
 (c) \*A la place de Gomez, je fasse...

Notons que l'emploi du passé composé dans la phrase (b) ci-dessus ne nous semble réellement acceptable que dans un contexte contraint où *le même choix* devrait préférentiellement renvoyer non pas au 'choix de Gomez', mais au choix de quelqu'un d'autre...

#### ⇒ **circonstanciel temporel**

Les mêmes constatations valent *mutatis mutandis* pour certains circonstanciels temporels, comme dans les exemples suivants :

---

<sup>88</sup> Naturellement, il arrive que, dans le contexte discuté, le remplacement du conditionnel par des temps de l'indicatif échoue. Mais ce qui est en cause dans ce cas, ce n'est pas la structure syntactico-lexicale, mais plutôt l'aspect sémantique co-textuel, comme la relative dans la phrase suivante :

- (108) (a) Une chance de vivre en l'an 2000 ? A leur âge, j'aurais été plus pessimiste car la révolution me paraissait inéluctable [...]. (X08)  
 (b) A leur âge, j'étais plus pessimiste...  
 (c) \*A leur âge, je sois / fusse...
- (109) (a) Il y a vingt ans, j'aurais été moins raisonnable qu'eux : par exemple, j'aurais dit que je voulais travailler moins et gagner plus. (X08)  
 (b) Il y a vingt ans, j'étais moins raisonnable qu'eux...  
 (c) Il y a vingt ans, je sois / fusse moins raisonnable qu'eux...

Quelquefois le rôle exact dévolu au circonstanciel temporel, notamment lorsqu'il est antéposé, n'est déterminé que contextuellement, comme dans la phrase suivante, déjà rencontrée ci-dessus :

- (110) (a) Claude Jutra, cinéaste disparu depuis le 5 novembre dernier, a été repêché dans le fleuve Saint-Laurent à la hauteur de Québec. Il aurait eu cinquante-sept ans le 11 mars 1987. (MO3)  
 (b) Il a eu / aura 57 ans le 11 mars 1987.  
 (c) \*Il ait / eût...

⇒ **adjectif modifiant le sujet grammatical**

- (111) (a) L'affaire Waldheim a pris un mauvais tour, et mérite d'être examinée d'un point de vue plus large. Autrichien, je n'aurais pas voté pour lui. (X05)  
 (b) Autrichien, je n'ai pas voté pour lui  
 (c) Autrichien, je ne vote (SUB) / aie pas voté pour lui.

Beaucoup d'autres cas sont recensés dans le corpus, qui ne peuvent pas être tous répertoriés ici. Mais nous sommes en mesure d'affirmer que les mêmes tendances observées ci-dessus restent ici valables...

**2.3.2.2.1.2 Le constituant adjoint est une phrase**

---

(i) Bien sûr, je peux passer à côté de certaines propositions, mais, à Paris, je serais tenté par des projets présentés comme rentables et qui me feraient sortir de la voie que j'ai choisie. (X01)



Dans la quasi-totalité des phrases contenant un conditionnel et dont le constituant adjoint est une phrase à temps fini, la phrase adjointe est introduite par la conjonction *si*. Dans notre corpus, le verbe qui suit *si* est soit un présent, soit un imparfait soit encore un plus-que-parfait de l'indicatif<sup>89</sup>.

Si la forme verbale de la phrase adjointe est un présent, le conditionnel dans la 'principale' peut céder la place à un temps de l'indicatif. C'est le cas par exemple dans toutes les phrases suivantes où le conditionnel peut sans aucune difficulté être remplacé par un présent et / ou un futur :

- (112) (a) Cependant il doit couper un Coeur [...] et couper aussi un Pique maître car, s'il coupe deux Coeurs, Ouest défausserait deux Carreaux et finirait par couper le troisième Carreau.(MO3)
- (a') Le bébé, toujours en couveuse mais en bonne santé, pourrait être adopté dans trois mois, si ses parents décident de ne pas le reconnaître. (MO4)
- (a'') Si vous considérez les entreprises françaises à l'heure actuelle, sur quel point devraient-elles le plus progresser ? (M05)

Si le verbe dans la phrase adjointe est un imparfait, sans être systématiquement impossible, le remplacement du conditionnel par une (autre) forme de l'indicatif échoue dans une grande majorité de cas. Ainsi, par exemple, s'il nous paraît possible de remplacer le conditionnel dans la phrase suivante par un imparfait (la phrase prend alors un sens concessif) :

- (113) Si nous sortions des boissons, nous n'interviendrions pas dans les "commodities", les produits banaux, proposés dans les supermarchés. (X08)  
cette possibilité nous semble totalement exclue dans les phrases suivantes :

- (114) (a) Sur le plan commercial, j'aurais peut-être un peu plus de facilités si j'étais à Paris. (X01)
- (a') S'il n'était que chef du gouvernement, M. Chirac pourrait juger que sa situation n'est pas si mauvaise. (MO1)

---

<sup>89</sup> Les grammairiens citent aussi des exemples où *si* est suivi d'un plus-que-parfait ou, plus rarement, d'un imparfait du subjonctif, comme dans les phrases suivantes, cités dans M. Cohen (1965) :

- (i) Si mon pauvre Sylvain eût vécu, il ne t'aurais jamais abandonnée.
- (ii) Et si, pour ménager les secrets de notre entente, je dusse donner d'elle une image incertaine, je choisirais de ne pas m'en mêler.

Aucun exemple de ce type ne se trouve dans notre corpus, ce qui n'est absolument pas surprenant puisque l'usage du PQP (et de l'IMP) du subjonctif est majoritairement jugé, y compris par les grammairiens, plutôt archaïque.

(a'') Pour lui, l'Europe, même constituée en Etats Unis, trahirait sa vocation si elle n'étendait pas sa mission au tiers-monde, à l'Amérique latine et surtout à l'Afrique. (MO2)

(a''') Mais que le président autrichien Kurt Waldheim [...] ait déclaré [...] relèverait de la plaisanterie si le sujet n'était pas dramatique. (MO4)

La même tendance est observée, d'une façon encore plus claire, lorsque le verbe de la phrase adjointe est un plus-que-parfait de l'indicatif. Dans aucun des exemples suivants, le conditionnel (aussi bien simple que complexe) ne peut, nous semble-t-il, être remplacé par une autre forme verbale :

(115) (a) ... « si à l'époque de la découverte de l'origine de la maladie, l'usine avait cessé de produire et si des mesures avaient été prises, le nombre des malades serait cent fois moindre ». (MO2)

(a') « Si les musulmans nous avaient donné leurs filles en mariage, le Maghreb serait devenu un autre Brésil ». (MO5)

(a'') Si ces images avaient été tournées par la télévision libyenne, vous les auriez diffusées tout de même ? (M07)

Il reste que le remplacement du conditionnel par un imparfait n'est totalement exclu dans certains cas de ce type, sans qu'il soit d'ailleurs possible d'en fournir une explication :

(116) (a) On pourrait être autre chose que ce qu'on est si les parents nous avaient laissé un peu. (O.O.P. - 1969)

(b) On pouvait être autre chose que ce qu'on est si les parents nous avaient laissé un peu.

Signalons enfin que le remplacement du conditionnel par un temps de l'indicatif échoue systématiquement - même quand le verbe de la phrase adjointe introduite par *si* est au présent -, lorsque l'on a affaire dans la 'principale' à la forme *ne saurait + infinitif*, exactement comme dans le cas, vu ci-dessus, de la phrase indépendante :

(117) Pour M. Yvon Briant, au contraire, s'il n'y a « pas lieu de se déterminer avant les candidats eux-mêmes », le choix ne saurait se faire, le moment venu, qu'entre MM. Raymond Barre et Jacques Chirac [...]. (MO5)

La même exclusion systématique est constatée lorsque l'ensemble phrase adjointe en *si* + 'principale' est dominé par un verbe supérieur au passé, comme dans la phrase suivante :

(118) M. Doubin a rappelé que si M. Mitterrand n'était pas candidat, le MRG présenterait le sien. (M12)

En bref, si l'on fait abstraction des quelques exclusions occasionnelles constatées ici ou là pour des raisons de figement syntaxique ou à cause de la particularité sémantique de certains verbes, il semble que l'on a affaire ici au second cas syntaxique - le premier était la structure paratactique - où, très substantiellement, aucune forme de l'indicatif ne peut naturellement remplacer le conditionnel. Nous y reviendrons.

#### 2.3.2.2.2 Relatives

⇒ **dont**

Dans la majorité des emplois rencontrés dans le corpus, le conditionnel dans une relative introduite par *dont* peut céder la place à un temps de l'indicatif, non à une forme du subjonctif :

- (119) (a) Et l'auteur recense toutes les sources de violence dont nous devrions, et dont nous pourrions, avoir la maîtrise. (X06)
- (b) Et l'auteur recense toutes les sources de violence dont nous devons / devons, et dont nous pourrions / pouvons / pouvions, avoir la maîtrise.
- (c) \*Et l'auteur recense toutes les sources de violence dont nous devions (SUB) / dussions, et dont nous puissions / pussions, avoir la maîtrise.

Même à l'intérieur d'un système hypothétique, le conditionnel d'une relative peut facilement, nous semble-t-il, céder la place à un (autre) temps de l'indicatif, comme dans la phrase suivante :

- (120) (a) Si tel était le cas, les poursuites dont il serait l'objet à son retour en France ne pourraient que se calquer sur le contenu du décret d'extradition suisse. (MO4)
- (b) Si tel était le cas, les poursuites dont il sera l'objet à son retour en France ne pourraient que se calquer sur le contenu du décret d'extradition suisse.

- (c) \*Si tel était le cas, les poursuites dont il soit l'objet à son retour ...

Mais il arrive que dans certains cas, minoritaires dans notre corpus, le conditionnel ne puisse être remplacé que par un subjonctif<sup>90</sup>. C'est, nous semble-t-il, le cas dans la phrase suivante :

- (121) (a) Victimes des mesures protectionnistes votées par le Congrès depuis mai 1986, [...], les Canadiens exigent la création d'un tribunal d'arbitrage des conflits commerciaux, dont les décisions seraient exécutoires. (M08)
- (b) ... les Canadiens exigent la création d'un tribunal d'arbitrage des conflits commerciaux, dont les décisions ?seront /\*sont exécutoires.
- (c) ... les Canadiens exigent la création d'un tribunal d'arbitrage des conflits commerciaux, dont les décisions soient exécutoires.

⇒ **qui**

Le conditionnel dans les relatives en *qui* peut aussi, dans le cas le plus général, céder la place à un temps de l'indicatif, beaucoup plus rarement à un subjonctif, comme on peut le constater en observant les exemples suivants :

- (122) (a) Les victimes, dont les identités n'ont pu être précisées - mais qui seraient originaires d'Afrique du Nord, - sont un automobiliste et son passager. (M05)
- (b) Les victimes, dont les identités n'ont pu être précisées - mais qui sont originaires d'Afrique du Nord, - sont un automobiliste et son passager.
- (c) \*Les victimes, dont les identités n'ont pu être précisées - mais qui soient...

Même faisant partie d'un constituant entrant lui-même dans un système hypothétique ou contenant d'autres emplois du conditionnel, la relative en *qui* peut admettre à la place du conditionnel certains (autres) temps de l'indicatif, parfois tout en excluant le subjonctif :

---

<sup>90</sup> L'acceptabilité du subjonctif peut être expliquée ici par le fait que l'antécédent de la relative, en l'occurrence *un tribunal*, ne constitue pas le terme d'une assertion (au sens retenu dans le premier chapitre), mais plutôt l'objet d'un désir, d'une exigence, qui, si l'on se fie aux hypothèses avancées dans le deuxième chapitre, appartiennent au domaine extra-assertif...

- (123) (a) Mais l'effondrement des cours qui suivrait ne serait pas pour déplaire aux Etats-Unis. (MO1)
- (b) Mais l'effondrement des cours qui suivra ne serait pas pour déplaire ...
- (c) \*Mais l'effondrement des cours qui suive ne serait pas pour déplaire ...

Mais il arrive aussi que, dans des conditions déjà largement répertoriées dans les grammaires, le conditionnel puisse céder la place aussi bien à un temps de l'indicatif qu'à une forme du subjonctif, comme on peut le voir dans les phrases suivantes :

- (124) (a) Klaus Barbie a découragé la pitié de ceux de ses compatriotes qui auraient pu avoir des faiblesses pour un vieillard jeté en pâture à la justice vengeresse des vainqueurs. (M04)
- (b) Klaus Barbie a découragé la pitié de ceux de ses compatriotes qui pouvaient avoir des faiblesses pour un vieillard ...
- (c) Klaus Barbie a découragé la pitié de ceux de ses compatriotes qui aient pu avoir des faiblesses pour un vieillard ...

Il arrive aussi, quoique très rarement, que le conditionnel de la relative ne soit remplaçable ni par des temps de l'indicatif, ni par le subjonctif, comme dans les exemples suivants :

- (125) (a) Hélas ses lettres largement reprises par la presse [...] n'ont pour objet que d'essayer de discréditer Hachette en le faisant passer pour un groupe non professionnel qui en plus serait un tricheur ! (MO1)
- (b) \*Hélas ses lettres n'ont pour objet que d'essayer de discréditer Hachette en le faisant passer pour un groupe non professionnel qui en plus est / sera un tricheur !
- (c) \*Hélas ses lettres largement reprises par la presse [...] n'ont pour objet que d'essayer de discréditer Hachette en le faisant passer pour un groupe non professionnel qui en plus soit un tricheur !

Cette situation n'est pas sans rappeler celle qui a déjà été observée ci-dessus dans les phrases dominées dont la principale contient un élément (verbal, adjectival ou adverbial) rejetant clairement le contenu de la subordonnée<sup>91</sup>...

---

<sup>91</sup> Cf. par exemple les phrases (73) et (74) et le commentaire qui les a suivies.

⇒ **où**

Là aussi, le conditionnel peut généralement être remplacé par un temps de l'indicatif, non par une forme du subjonctif :

(126) (a) Pour se faire la main, la compagnie intérieure pourrait inaugurer une liaison Paris-Londres où ses Airbus de 314 places seraient imbattables.

(M04)

(b) ... où ses Airbus de 314 places seront imbattables

(c) \*... où ses Airbus de 314 places soient imbattables

Mais il arrive là aussi que le conditionnel puisse être remplacé par le subjonctif :

(127) (a) A court terme, la seule inflexion possible consisterait à mettre en place une retraite progressive où chacun choisirait l'âge auquel il cesse son activité [...]. (M04)

(b) A court terme, la seule inflexion possible consisterait à mettre en place une retraite progressive où chacun choisira l'âge...

(c) A court terme, la seule inflexion possible consisterait à mettre en place une retraite progressive où chacun choisisse l'âge...

Plus rarement, il arrive que le conditionnel soit obligatoire, comme c'est le cas, nous semble-t-il, dans la phrase suivante :

(128) M. Giscard d'Estaing [...] a rappelé que le « problème central, c'est d'ancrer l'Allemagne fédérale à l'Europe, car le jour où elle dériverait - je n'y crois pas, a-t-il précisé - on se trouverait dans une situation totalement différente, il n'y aurait plus de Communauté européenne et la France se trouverait en première ligne ».

(M05)

⇒ **que**

Si l'on abstraction des cas où le caractère obligatoire du conditionnel est dû à des phénomènes de figement, comme dans la construction, déjà rencontrée ci-dessus, *ne saurait + infinitif* :

(129) Je m'étonne vivement de ce procédé que je ne saurais accepter (M10)

le conditionnel observe ici aussi les tendances constatées ci-dessus. Dans le cas le plus général, il peut céder la place à une forme de l'indicatif, non à une forme du subjonctif :

- (130) (a) Réaliste, le roi leur a demandé de prévoir aussi les moyens de faire appliquer la décision qu'ils prendraient. (M10)
- (b) Réaliste, le roi leur a demandé de prévoir aussi les moyens de faire appliquer la décision qu'ils prendront / ont prise.
- (c) \*Réaliste, le roi leur a demandé de prévoir aussi les moyens de faire appliquer la décision qu'ils prennent (SUB).

Mais dans certains emplois, des formes appartenant indifféremment à l'indicatif ou au subjonctif peuvent remplacer le conditionnel :

- (131) (a) J'affirme que je suis innocent des faits qu'on voudrait m'imputer. (MO5)
- (b) J'affirme que je suis innocent des faits qu'on voulait / veut m'imputer.
- (c) J'affirme que je suis innocent des faits qu'on veuille m'imputer.

Enfin, il arrive aussi que le conditionnel dans la relative ne soit remplaçable par aucune autre forme verbale, comme dans les deux phrases suivantes :

- (132) (a) Il présente les gens les plus respectables comme ne sachant pas ce qu'ils font, ou ce qu'ils veulent dire, habitant un monde de fantaisie de leur propre création, chérissant des espoirs qu'ils jugeraient absurdes chez d'autres. (M09)
- (a') [...] M. Fitzwater s'est refusé à tout développement sur ce que serait l'attitude américaine dans l'hypothèse où des responsabilités finiraient par être établies. (MO6)

### 2.3.2.2.3 Corrélatives

Dans les comparatives et consécutives contenant un conditionnel, très peu nombreuses dans notre corpus, il nous semble que le conditionnel peut facilement céder la place à un temps de l'indicatif, pas à une forme subjonctif<sup>92</sup> :

- (133) (a) Parce qu'ils contribuent par leur choix, dons et contributions à l'enrichissement des collections, ils ont le droit à la reconnaissance des visiteurs, lesquels ignorent parfois ce qu'ils doivent à la générosité de donateurs souvent plus anonymes qu'il ne conviendrait. (MO3)
- (b) ... souvent plus anonymes qu'il ne convient.
- (c) \*... souvent plus anonymes qu'il ne convienne.
- (134) (a) Mais qui, quatre-vingt-dix minutes durant, écoute ses confidences, distillées d'un ton égal, apaisé, si tranquille qu'on finirait par croire que, secrètement, l'avenir lui appartient, ne peut hésiter [...]. (X13)
- (b) ... si tranquille qu'on finit par croire que, secrètement, l'avenir lui appartient
- (c) \*... si tranquille qu'on finit par croire que, secrètement, l'avenir lui appartient.

---

<sup>92</sup> Notons toutefois que l'exclusion du subjonctif n'est systématique que dans les exemples de notre corpus, puisque les grammaires citent plusieurs emplois de ce type au subjonctif.



## 2.4 Conclusion

Cet inventaire qui se prétend - relativement - exhaustif rend compte des différents contextes syntaxiques d'emplois du conditionnel répertoriés dans le corpus. Il nous a mis en présence de quatre cas distincts relativement à la question qui nous préoccupe ici, à savoir le test de remplacement du conditionnel par une forme verbale - de l'indicatif et / ou du subjonctif - :

(i) dans certains cas, le conditionnel ne peut être remplacé que par une forme du subjonctif, et non par un temps de l'indicatif ;

(ii) dans d'autres cas, le conditionnel peut céder la place aussi bien à une forme de l'indicatif qu'à une forme du subjonctif ; il sera dit dans ce cas contingent ;

(iii) dans certains autres cas, le conditionnel paraît être la seule forme verbale admissible puisque le test de son remplacement échoue systématiquement ; le conditionnel est dit ici obligatoire ;

(iv) enfin, dans d'autres cas, le conditionnel ne peut céder la place qu'à une (autre) forme de l'indicatif, non à un subjonctif.

Dits ainsi, les résultats de cet inventaire pourraient paraître peu significatifs quant à la détermination du statut catégoriel du conditionnel, puisque les quatre cas théoriques possibles du test de remplacement sont présents.

Mais il suffit en fait d'entrer dans les détails de chacun de ces cas pour s'apercevoir que l'inventaire ci-dessus nous met en présence d'un argument déterminant, à notre connaissance jamais avancé, qui nous permettra, nous l'espérons, de nous prononcer sur le statut catégoriel du conditionnel...

### 3. Le conditionnel : temps de l'indicatif

Il convient de préciser le contenu de chacun des quatre cas observés dans la conclusion ci-dessus, en récapitulant brièvement les contextes où chacun d'eux a été rencontré dans l'inventaire et en déterminant à chaque fois la nature du contexte.

(A) Nous commençons par le cas le moins significatif, à la fois sur le plan quantitatif (en nombre de contextes et en nombre d'occurrences) et sur le plan conceptuel, à savoir les emplois où le conditionnel peut céder la place à un subjonctif, mais non à un temps de l'indicatif.

Ce cas a été rencontré dans l'inventaire ci-dessus dans un très petit nombre de phrases, notamment paratactiques et hypothétiques. Or, comme une majorité de grammairiens et linguistes le disent clairement, les phrases en question, que nous avons d'ailleurs cherchées dans les grammaires classiques et scolaires, appartiennent à un registre de langue jugé très généralement comme archaïque et exclusivement littéraire. En bref, si l'on se situe dans la perspective d'un français moderne et courant, l'on peut sans doute se permettre de juger ces phrases peu significatives, au mieux marquées...

(B) Le deuxième cas, nettement plus important quantitativement, est celui où le conditionnel peut céder la place à la fois à une forme du subjonctif et à un (autre) temps de l'indicatif.

Outre les relatives, ces emplois concernent deux cas qu'il convient de distinguer clairement :

(i) il y a d'abord un certain nombre, minime, d'emplois, très peu significatifs, où le conditionnel peut céder la place à un subjonctif, comme dans les exemples suivants :

- (135) (a) Je ne sache pas que ...  
(b) Qui l'eût cru ?

Ces cas, déjà signalés dans le deuxième chapitre et considérés par nous, à la suite de très nombreux grammairiens et linguistes, comme archaïques et / ou marqués, sont extrêmement contraints : non seulement aucune variation formelle relative à l'aspect n'y est autorisée, mais en plus, ils concernent un nombre bien limité de verbes, notamment *savoir*, et *croire*. Il ne nous semble donc pas *a priori* surprenant qu'on les considère comme marginaux...

(ii) mais ces cas, où le conditionnel peut être remplacé à la fois par des temps de l'indicatif et par des formes du subjonctif, se rencontrent surtout dans les phrases en *que* dominées par un verbe d'opinion employé négativement ou interrogativement.

Ces emplois ont déjà été répertoriés dans le deuxième chapitre et considérés par nous comme des cas de *variation modale*, c'est-à-dire des cas appartenant à l'ensemble E des structures syntaxiques communes au subjonctif et à l'indicatif.

Dès lors, s'il s'avère par exemple que le conditionnel appartient à l'indicatif, non seulement ces cas sont prévisibles, mais, en plus, ils se présentent comme un argument supplémentaire de l'appartenance de la forme en *-rait* au mode indicatif. En effet, dans l'hypothèse de cette appartenance, il ne nous paraîtrait pas de bon augure que le conditionnel soit systématiquement exclu là où *tous* les autres formes verbales de l'indicatif sont admissibles.

En bref, loin d'être surprenante, l'existence de structures syntaxiques où le conditionnel, les (autres) temps de l'indicatif et le subjonctif sont admissibles, est prévue dans le modèle mis en place et constitue même un argument en faveur de l'hypothèse que nous sommes tentés de défendre, à savoir l'appartenance du conditionnel au mode Indicatif.

(C) Le troisième cas signalé ci-dessus est celui où le conditionnel est obligatoire, i.e. ne peut céder la place ni au subjonctif ni à un temps de l'indicatif.

Ce cas de figure se rencontre dans deux grandes situations :

(i) la première situation concerne un certain nombre de cas, relativement peu importants quantitativement, et quelque peu marginaux, où soit à cause d'un figement syntaxique (par exemple, nous l'avons vu, le tour *ne saurait + infinitif*), soit encore à cause du sens inhérent au verbe en tant qu'unité lexicale (*dire* dans *on dirait + GN*, *aimer*, etc.), le conditionnel est obligatoire.

Il convient de préciser que ce caractère obligatoire n'a ici rien de syntaxique, puisque, dans exactement la même structure syntaxique, si on remplace le verbe par n'importe quel autre verbe, le conditionnel devient contingent, et plus précisément, peut facilement céder la place à un temps de l'indicatif.

(ii) la seconde grande situation de ce cas, qui, elle, nous semble entièrement significative, est celle qui a été rencontrée dans la classe des liens lâches et plus particulièrement dans la sous-classe des phrases paratactiques et dans celle des circonstancielle.

Ici, comme on a pu le constater en détail dans l'inventaire ci-dessus, si, dans un certain nombre de cas, notamment ceux d'un lien lâche dont le constituant adjoint n'est pas phrastique, le conditionnel peut être remplacé par un temps de l'indicatif, il ne peut le faire que parce que le circonstanciel de la phrase adjointe change de sens en devenant non-hypothétique, ou encore

hypothétique exprimant le probable (permettant ainsi le futur). Mais dès que l'on a affaire à une phrase adjointe introduite par *si* + *PQP* ou encore *si* + *IMP*, dans une très grande majorité de cas, le conditionnel demeure *obligatoire*.

C'est sans doute à cette situation qu'il convient d'attacher les cas, minoritaires, où un adverbe - exprimant la réserve du locuteur vis-à-vis du contenu de la subordonnée - de la principale rend obligatoire le conditionnel dans la complétive.

La question qui nous paraît ici fondamentale est de savoir la nature de l'élément qui rend le conditionnel obligatoire dans ces cas. Plus précisément, s'agit-il d'une *obligation syntaxique*, à l'image de celles que nous avons reconnues pour les modes, ou, au contraire, s'agit-il d'une obligation d'une autre nature qu'il conviendrait de déterminer ? Nous reviendrons sur cette question - essentielle - une fois que nous aurons déterminé le quatrième et dernier cas qui se présente relativement au test de remplacement du conditionnel.

(D) Le quatrième cas est celui où le conditionnel peut céder la place à un temps de l'indicatif, non à une forme du subjonctif.

Nous avons rencontré ce cas dans les classes suivantes :

- dans la totalité des phrases indépendantes de type CP<sup>93</sup> ;
- dans la totalité des phrases indépendantes de type IP avec inversion sujet-verbe ;
- dans une écrasante majorité de phrases indépendantes de type IP sans inversion sujet-verbe, à l'exception de quelques cas, déjà signalés (*aimer, savoir, dire*) ;
- dans la majorité des complétives, autres que celles qui sont dominées par un verbe d'opinion employé négativement ou interrogativement, à l'exception de celles dont les principales contiennent des éléments, notamment adverbiaux, rejetant clairement le contenu de la subordonnée, ou encore celles qui contiennent un verbe prospectif en combinaison avec un contexte 'passé' marqué ;
- dans toutes les interrogatives indirectes totales ou partielles ;
- dans la plupart des relatives et des corrélatives.

Il va donc sans dire que le cas (D) est, de loin, le cas le plus important à la fois en nombre de classes et en nombre d'occurrences.

Aussi, en nous fondant sur le cas (D), nous pouvons avancer la généralité descriptive suivante :

(136) *Le conditionnel peut presque à chaque fois être remplacé par au moins un temps de l'indicatif.*

---

<sup>93</sup> A l'exception, déjà notée, des phrases de type *qui l'eût cru* ?

De là à affirmer que le conditionnel est un temps de l'indicatif, il n'y a qu'un pas, un pas qu'il n'est pourtant possible de franchir que si le caractère obligatoire du conditionnel dans certains contextes (le cas (C) ) n'est pas syntaxique, mais relève d'autres contraintes qu'il conviendrait de déterminer.

Autrement dit, vu la définition syntaxique du mode verbal avancée dans le chapitre II et que nous rappelons ici par commodité :

(137) *On entendra par mode un groupement de Formes Verbales ayant au moins une structure syntaxique exclusive*

pour que le conditionnel puisse être considéré comme une forme de l'indicatif - et non un mode un part -, il est nécessaire qu'il ne soit nulle part syntaxiquement obligatoire, c'est-à-dire que l'ensemble E de structures syntaxiques exclusives du conditionnel soit vide, ou, ce qui revient au même, que les contextes isolés ci-dessus sous (C) où le conditionnel est obligatoire ne soient pas des contextes syntaxiques.

Or, en examinant les différents contextes isolés sous (C), l'on se rend facilement compte que les types de structures et de liens syntaxiques en jeu lorsque le conditionnel est obligatoire s'opposent diamétralement à ceux que nous avons rencontrés dans le chapitre II, lorsqu'il était question de déterminer les éléments syntaxiques susceptibles de rendre un mode donné obligatoire.

En effet, aussi bien dans le domaine des phrases indépendantes que dans celui des phrases non-indépendantes, les aspects qui entrent en jeu dans la sélection du *mode* n'interviennent pas dans la sélection du conditionnel, et *vice versa* : si l'on fait abstraction des quelques cas que nous avons considérés ci-dessus comme peu significatifs, à chaque fois que le conditionnel est obligatoire, il s'agit d'une obligation qui provient d'un élément occupant une position adjointe (adverbes, circonstancielles) et jamais d'un élément qui appartient à strictement parler à la phrase, ce qui constitue la situation exactement inverse de celle que nous avons connue à propos des modes qui, eux, ne sont jamais obligatoires qu'à cause d'un certain nombre d'éléments qui sont soit *internes* à la phrase elle-même, soit supérieurs mais entretenant un rapport de *domination stricte*<sup>94</sup> avec la phrase contenant la forme verbale en question.

---

<sup>94</sup> Dans une complétive, le choix d'un mode dépend d'abord de l'élément supérieur qui la domine. Pour le conditionnel, il n'est pas vrai généralement que son apparition soit déterminée en fonction de l'élément supérieur, ou alors indirectement dans le sens où cette forme verbale n'est admise que dans les complétives dépendantes de verbes qui exigent (ou autorisent) le mode indicatif... Inversement, aucun mode n'est imposé, ou exclu, par un élément qui entretient un rapport lâche avec la phrase...

De même, si, comme nous l'avons déjà dit dans le chapitre II, le phénomène de la sélection modale s'exerce dans la limite syntaxique de la phrase et ne la dépasse jamais, c'est-à-dire qu'aucune phrase n'impose le mode d'une phrase voisine, le caractère obligatoire du conditionnel peut provenir non seulement d'un constituant adjoind, mais aussi d'une phrase précédente dans le texte. Autrement dit, il nous semble que la limite elle-même entre deux phrases en lien d'adjonction et deux phrases distinctes qui se suivent dans le texte est une limite théorique qui ne joue pratiquement aucun rôle dans l'apparition - éventuellement obligatoire - du conditionnel.

Observons en effet les deux exemples suivants :

(138) On dit que le gouvernement américain assainirait sa situation financière en relevant les impôts et les taxes et qu'il ne le fera pas car cela *condamnerait* les républicains à perdre la Maison Blanche. (M09)

(139) Chirac ne peut pas me remplacer. Par qui le *ferait-il* ? Séguin ? Ce *serait* la guerre avec l'Allemagne. Balladur ? Ça *ferait* bien rire, en tout cas ce *serait* bien trop tôt. Giscard ? Ce *serait* du plus haut comique. Je ne vois que Barre. Et ce *serait* un vrai désastre<sup>95</sup>.

L'on sera sans doute d'accord avec nous pour dire que, dans les deux exemples (138) et (139), le conditionnel - en italique - est obligatoire.

Or cette obligation n'a, nous semble-t-il, rien de syntaxique, puisque des phrases comme :

- (140) (a) Cela *condamnerait* les républicains à perdre la Maison Blanche.  
(b) Par qui le *ferait-il* ?

sont tout à fait grammaticales et interprétables quelle que soit la forme verbale de l'indicatif employée :

- (141) (a) Cela condamnera / a condamné ... les républicains à perdre ...  
(b) Par qui le fera-t-il ? / ... l'a-t-il fait ? ...

---

<sup>95</sup> Exemple relevé dans *Le canard enchaîné*, 80<sup>e</sup> année, n° 3910, 4 octobre 1995.

En bref, d'un strict point de vue syntaxique, le conditionnel peut tout à fait naturellement être remplacé par une (autre) forme verbale de l'indicatif, et ceci dans exactement la même structure syntaxique.

D'où provient alors le caractère obligatoire du conditionnel dans les énoncés répertoriés sous (C) ?

Nous avons introduit à la fin du chapitre II une distinction - que nous jugeons fondamentale - entre l'inacceptabilité syntaxique (*agrammaticalité*), notée comme usuellement grâce à l'astérisque (\*), et qui rend compte des *phrases* exclues quel qu'en soit le contexte, et une acceptabilité de nature plutôt *logico-sémantique*, notée ici grâce au signe de dièse (#), et qui rend compte de l'inacceptabilité (con)textuelle de certains *énoncés*.

Si l'on remplace le conditionnel - en italique - dans les exemples (138) et (139) *supra* par d'autres formes de l'indicatif, on obtient non pas des phrases agrammaticales, mais plutôt des énoncés inadéquats :

(142) On dit que le gouvernement américain assainirait sa situation financière en relevant les impôts et les taxes et # qu'il ne le fera pas car cela *condamnera* les républicains à perdre la Maison Blanche.

(143) Chirac ne peut pas me remplacer. # Par qui le *fera-t-il* ? Séguin ? # Ce *sera* la guerre avec l'Allemagne. Balladur ? # Ça *fera* bien rire, en tout cas ce *sera* bien trop tôt. Giscard ? # Ce *sera* du plus haut comique. Je ne vois que Barre. # Et ce *sera* un vrai désastre

Cette inadéquation provient dans (142) du constituant inséré dans la phrase adjointe, et, dans (143), des phrases qui précèdent. Cela signifie concrètement que, contrairement aux modes dont l'acceptabilité et l'exclusion sont opérées au niveau architectural, comme dans les exemples suivants qui sont exclus quel qu'en soit le contexte :

- (144) (a) \*Je veux que Pierre *part* tout de suite  
(b) \*Je veux que je parte  
(c) \*Je veux que Pierre partir

l'exclusion du conditionnel, comme celle de toutes les autres formes *temporelles* (de l'indicatif), est une exclusion (con)textuelle. Cela signifie concrètement que le conditionnel, comme les temps, fait partie des rares phénomènes langagiers dont la description et l'analyse présupposent que l'on dépasse la limite phrastique pour embrasser une dimension plus (con)textuelle.

Or, puisque la syntaxe a comme domaine maximal la phrase, cela signifie que le conditionnel n'est jamais admis ou exclu pour des raisons strictement syntaxiques, mais plutôt pour des raisons de cohérence sémantique.

L'on se rappelle sans doute que, dans le deuxième chapitre, nous avons suggéré que, du moment où l'indicatif est admis dans une structure syntaxique, toutes les formes temporelles de ce mode sont *a priori* admises. Et si elles sont exclues ici ou là, c'est généralement à cause de contraintes sémantiques contextuelles qui sont généralement rédues dans les travaux linguistiques ou bien par un circonstanciel, comme dans les exemples suivants que nous empruntons respectivement à Lebaud (1993) et Vettters (1996) :

- (145) (a) #Pendant tout le voyage Sophie chantait.  
(b) #Le 5 Juin 1989, Jules rentrait chez lui en 50 minutes

ou bien par les phrases précédentes, comme dans l'exemple suivant, déjà commenté dans le chapitre II, et que nous empruntons à Kleiber (1993) :

- (146) ... le commandant ... se jeta sur l'interphone et hurla qu'il avait à parler à M. Chisnutt. #Trois minutes plus tard, M. Brown se présentait chez le commandant

ou bien encore par des indication contextuelles précises qui ressemblent fort à des indications scéniques, comme dans l'exemple suivant que nous empruntons à Tasmowski-De Ryck & Vettters (1996) :

- (147) Paul est à la maison. Il entre dans la chambre de son fils qui doit étudier et qui est installé à son bureau. Paul le voit se redresser comme un ressort et s'indigne :  
(a) Tu dormais ?  
(b) #Tu as dormi ?

Que l'on fasse abstraction du contexte précisé ci-dessus par Tasmowski-De Ryck & Vettters, et la plupart, sinon toutes, les formes temporelles de l'indicatif deviennent entièrement acceptables :

- (148) Tu dormais ? / Tu avais dormi ? / Tu dors ? / Tu as dormi ? / Tu dormirais ? / Tu aurais dormi ?, etc.



La même analyse vaut pour les phrases (145) et (146) ci-dessus : dès que l'on supprime les indications contextuelles (rendues par un adverbe ou par les phrases précédentes)<sup>96</sup>, l'inacceptabilité disparaît.

Dès lors, c'est à la cohérence sémantique situationnelle, et non à la syntaxe, qu'il convient d'attribuer l'obligation pour le locuteur d'employer le conditionnel dans certains énoncés. C'est cette adéquation logico-sémantique qui veut que dans une boulangerie par exemple un francophone soit tenu d'énoncer (a), et non pas (b) et encore moins (c), qui sont pourtant toutes trois des phrases tout à fait grammaticales et interprétables :

- (149) (a) Je voudrais une baguette  
(b) Je veux une baguette !  
(c) J'ai voulu une baguette

En bref, nous parlerons ici à propos des cas (C) comme des cas de contraintes *sémantiques* qui rendent le conditionnel, dans certains *énoncés* ( vs phrases)<sup>97</sup>, la seule forme verbale adéquate.

Si le problème du cas (C) peut ainsi être réglé, il est maintenant possible d'interpréter les résultats de l'inventaire en fonction du test (17)-(18).

Il convient d'abord de signaler que, comme toute forme verbale de l'indicatif, le conditionnel n'est jamais, pour des raisons syntaxiques, imposé dans (ni exclu d') une structure syntaxique qui admet le mode indicatif. De même, si en partant d'une structure syntaxique déterminée, nous pouvons, dans une grande majorité de cas, prédire le mode verbal qui sera employé, ce qui nous a autorisé à parler dans les chapitres précédents de la *visibilité* syntaxique des modes, il nous est impossible, en partant de considérations exclusivement syntaxiques et en faisant abstraction des données situationnelles, de différencier les contextes syntaxiques

---

<sup>96</sup> Voir à ce propos la notion d'*univers* de discours, avancée dans R. Martin (1983 : 37 sq.)

<sup>97</sup> Cette distinction n'est pas sans rappeler la distinction opérée par Ducrot (1984). « Ce que j'appelle "phrase", note-t-il (1984 : 174), c'est un objet théorique, entendant par là qu'il n'appartient pas, pour le linguiste, au domaine de l'observable, mais constitue une invention de cette science particulière qu'est la grammaire. Ce que le linguiste peut prendre pour observable, c'est l'énoncé, considéré comme la manifestation particulière, comme l'occurrence *hic et nunc* d'une phrase. Supposons que deux personnes différentes disent « Il fait beau », ou qu'une même personne le dise à deux moments différents : on se retrouve en présence de deux énoncés différents, de deux observables différents, observables que la plupart des linguistes expliquent en décidant qu'il s'agit de deux occurrences de la même phrase française, définie comme une structure lexicale et syntaxique, et dont on suppose qu'elle leur est sous-jacente. »

d'emploi du conditionnel des contextes syntaxiques qui admettent les (autres) temps de l'indicatif.

C'est que le conditionnel se retrouve dans exactement les mêmes structures syntaxiques qui admettent le mode indicatif :

(150) Chaque structure syntaxique qui admet le conditionnel admet un (autre) temps de l'indicatif.

Ce qui signifie que :

(151) Les structures syntaxiques du conditionnel sont un sous-ensemble, au sens mathématique, des structures syntaxiques de l'indicatif.

Or cette identité syntaxique constatée entre les structures qui admettent le conditionnel et celles qui admettent l'indicatif n'est pas, à nos yeux, une donnée triviale. Malheureusement, elle a souvent été négligée et n'a pas suscité, à notre connaissance, l'intérêt qu'elle mérite. Pourtant, plus que les données diachroniques, morphologiques ou analogiques, c'est bien cette identité syntaxique entre structures de l'indicatif et structures du conditionnel qui nous semble apporter l'argument décisif en faveur de la thèse de l'appartenance du conditionnel au mode Indicatif.

En effet, cette identité des structures constatée serait bien singulière, voire surprenante, si l'on maintenait l'hypothèse selon laquelle le conditionnel serait un mode distinct de l'indicatif.

Qui plus est, puisque le conditionnel n'est jamais syntaxiquement obligatoire, n'a aucune structure syntaxique exclusive, il est nécessaire, suite à nos hypothèses concernant la localisation syntaxique des modes, qu'il soit considéré comme un temps appartenant à l'indicatif.

En bref, nous sommes en mesure d'affirmer l'exactitude du test (18) avancé ci-dessus, et que nous rappelons ici par commodité :

(152) Soit  $I$  l'ensemble des structures syntaxiques qui admettent l'indicatif (IND)  
et  $C$  l'ensemble des structures syntaxiques qui admettent le conditionnel  
(COND)  $C \subset I \Rightarrow \text{COND} \in \text{IND}$

Il convient toutefois de préciser que cette thèse ne peut être confirmée que si d'une part le conditionnel peut s'intégrer dans le système *temporel* de l'indicatif et d'autre part s'il peut

s'accommoder du trait [intra-assertif] que nous avons cru reconnaître pour le mode Indicatif. Ce sera, entre autres, l'objet des deux chapitres qui suivent...

## CHAPITRE V

### VALEURS SEMANTIQUES DU CONDITIONNEL

<b>0. INTRODUCTION</b> .....	<b>346</b>
<b>1. LE CONDITIONNEL EN EMPLOI TEMPOREL</b> .....	<b>347</b>
1.1 DANS UNE SUBORDONNEE .....	350
1.2 LE CONDITIONNEL DU STYLE INDIRECT LIBRE .....	353
1.3 HYPOTHESES SUR LE CONDITIONNEL EN EMPLOI TEMPOREL .....	361
1.3.1 De la non-pertinence des contextes syntaxiques.....	361
1.3.2 Deux groupes de formes temporelles.....	368
1.3.3 Le conditionnel : un temps polychronique.....	377
<b>2. LE CONDITIONNEL EN EMPLOI 'MODAL'</b> .....	<b>380</b>
2.1 LE CONDITIONNEL 'EPISTEMIQUE' .....	381
2.1.1 L'opposition entre <i>COND1</i> et <i>COND2</i> .....	383
2.1.2 Critères d'identification du conditionnel épistémique .....	388
2.1.2.1 De la non-pertinence des contextes syntaxiques.....	388
2.1.2.2 Les critères de Haillet.....	391
2.1.2.3 La temporalité du conditionnel temporel et du conditionnel épistémique .....	394
2.1.2.3.1 Conditionnel simple.....	394
2.1.2.3.1.1 Conditionnel temporel .....	394
2.1.2.3.1.1.1 Verbe télélique.....	394
2.1.2.3.1.1.2 Verbe atélique .....	396
2.1.2.3.1.2 Conditionnel épistémique .....	397
2.1.2.3.1.2.1 Verbe télélique.....	399
2.1.2.3.1.2.2 Verbe atélique .....	404
2.1.2.3.2 Conditionnel composé .....	406
2.1.2.3.2.1 Conditionnel temporel .....	406
2.1.2.3.2.2 Conditionnel épistémique .....	408
2.1.2.4 Cas limites .....	413
2.1.3 Valeur du conditionnel épistémique : incertitude, emprunt ou non-prise en charge ?.....	416
2.2 LE CONDITIONNEL HYPOTHETIQUE .....	424
2.2.1 Critères d'identification du conditionnel hypothétique.....	426
2.2.1.1 De la non-pertinence des contextes syntaxiques.....	427
2.2.1.1.1 Les conditionnelles <i>si p, q</i> .....	427
2.2.1.1.2 Autres contextes .....	432
2.2.1.2 Les critères de Haillet.....	435
2.2.1.3 Temps et Aspect du conditionnel hypothétique.....	440
2.2.1.3.1 Le conditionnel simple .....	441
2.2.1.3.1.1 Verbes téléliques.....	441
2.2.1.3.1.2 Verbes atéliques.....	449
2.2.1.3.2 Le conditionnel composé.....	451
2.2.1.3.2.1 Verbes téléliques.....	451
2.2.1.3.2.2 Verbes atéliques.....	453
2.2.2 Sémantique de l'hypothèse.....	455
2.2.2.1 Les hypothétiques en <i>si p, q</i> .....	455
2.2.2.1.1 De quelques différences entre les conditionnelles en <i>si p, q</i> et l'implication .....	455
2.2.2.1.2 L'espace hypothétique.....	458
2.2.2.2 Autres contextes hypothétiques .....	464
2.2.3 Valeur du conditionnel hypothétique.....	470

## CHAPITRE V

### VALEURS SEMANTIQUES DU CONDITIONNEL

#### 0. Introduction

Tout au long du quatrième chapitre, par le biais d'une argumentation syntaxique qui, d'après nos connaissances, demeure inédite, nous avons essayé de démontrer l'appartenance catégorielle du conditionnel au Mode Indicatif. Nous nous sommes ainsi joints à une écrasante majorité de grammairiens et linguistes qui, depuis fort longtemps déjà, ont affirmé la nature temporelle de cette forme verbale, en avançant toute une série d'arguments, diachroniques, morphologiques et analogiques...

Pour que ce traitement soit réellement acceptable, nous l'avons déjà dit, il est nécessaire qu'il soit compatible avec *toutes* les valeurs que l'on reconnaît traditionnellement au conditionnel, c'est-à-dire qu'il permette de rendre compte, d'une façon exhaustive et économique, de *tous* les emplois observés.

Or, on le sait, le conditionnel a des emplois dits 'modaux'. Des emplois extrêmement nombreux, à la fois en types et en occurrences. C'est même là le coeur du problème et la cause essentielle de la polémique elle-même concernant le statut catégoriel de cette forme verbale.

On retrouve ainsi la question - longuement débattue dans le troisième chapitre - de la polysémie temporelle : quelle(s) attitude(s) observer face à ces divers emplois ?

Nous nous poserons cette question dans le chapitre VI, une fois que les principales valeurs généralement attribuées au conditionnel - à savoir la valeur temporelle, la valeur épistémique et la valeur hypothétique -<sup>1</sup> auront été débattues. Ce sera l'objet de ce chapitre, en grande partie descriptif, même si nous ne priverons pas de proposer pour chacun des emplois une explication - certes provisoire, car déconnectée des autres valeurs, mais qui prépare néanmoins convenablement le terrain à la tentative d'explication unitaire qui sera proposée dans le dernier chapitre...

## 1. Le conditionnel en emploi temporel

A l'exception notable de certains linguistes, aujourd'hui très peu nombreux, comme Feuillet (1988) et Sabaneeva (1993)<sup>2</sup>, qui, considérant le conditionnel comme un mode distinct de l'indicatif, cherchent à faire dériver l'emploi temporel de la forme en *-rait* de ses emplois modaux, la plupart des grammairiens et linguistes que nous avons pu lire voient dans l'emploi temporel de cette forme verbale la réalisation de son emploi 'typique', la manifestation de sa valeur 'fondamentale' ou première<sup>3</sup>.

La forme simple du conditionnel, dans son emploi temporel, est quasi unanimement considérée par les grammairiens et les linguistes - au delà des divergences qui sont, en l'occurrence, souvent exclusivement terminologiques - comme exprimant « une action considérée comme à venir *par rapport*<sup>4</sup> au moment passé de la durée où se place celui qui parle », selon les termes de Wartburg et Zumthor (1958 : 105-106) :

- (1) Elle avait dix-huit ans, j'en avais onze. *Et on me disait que je finirais comme elle.* (M05)

Quant à la forme composée du conditionnel (auxiliaire *être* ou *avoir* au conditionnel + participe passé), elle est souvent considérée comme exprimant, selon les termes des mêmes auteurs (op. cit. : 106), « l'antériorité par rapport à une action qui était à venir au moment du passé où se place celui qui parle. » C'est par exemple le cas dans la phrase suivante de Leroux, cité dans Touratier (1996) :

---

<sup>1</sup> D'autres valeurs ont été isolées dans la littérature. Elles sont toutes attachables à l'une ou l'autre des trois valeurs fondamentales que nous discutons dans ce chapitre. Nous y reviendrons dans le chapitre VI.

<sup>2</sup> Comme nous l'avons vu dans le chapitre IV (275), l'argument principal de Sabaneeva est le suivant : puisque le conditionnel, y compris dans son emploi temporel, peut situer le procès aussi bien dans le Futur que dans le Présent ou le Passé, *et*, puisque, suite à Guillaume, les temps de l'indicatif se caractérisent par leur aptitude - qui les oppose aux autres modes - de localiser avec précision le procès dans le Temps, il conviendrait, selon elle, de donner au conditionnel un statut de Mode. Nous avons déjà discuté - et écarté - ce point de vue.

Il reste que Sabaneeva met là le doigt sur un problème intéressant que révèle déjà, par exemple, le système logique de Reichenbach (1947). Nous y reviendrons.

<sup>3</sup> Il convient toutefois, pour être précis, de signaler dès maintenant que certains linguistes, tout en considérant le conditionnel comme un temps de l'indicatif, soutiennent un point de vue contraire, et, sans doute, plus nuancé. C'est par exemple le cas de Gardes-Tamine qui écrit (1988a : 82) : « Le conditionnel [...] a une valeur temporelle moindre que sa valeur modale. [...]. Sa valeur modale est fondamentale, c'est celle de l'éventualité »...

<sup>4</sup> C'est nous qui soulignons.

(2) je m'étais dit que je ne quitterais le pavillon que lorsque mon père *aurait terminé*

[...] le résumé de ses travaux.

Nous préférierions de notre part parler de cette opposition formelle en termes exclusivement aspectuels, en considérant que le conditionnel composé - en tout cas dans son emploi temporel -<sup>5</sup> comme la forme qui exprime l'aspect *accompli* du procès. Cette façon de voir permet, entre autres avantages, de replacer l'opposition entre le conditionnel simple (*COND1*) et le conditionnel composé (*COND2*) dans un réseau aspectuel d'oppositions qui traverse le système verbal dans son ensemble - et non pas seulement le système temporel de l'indicatif - et qui concerne donc des parties du système d'où toute notion temporelle est absente et où, en conséquence, la notion - temporelle - d'*antériorité* ne nous paraît pas très heureuse<sup>6</sup>. Nous reviendrons plus en détail sur cette question à plusieurs reprises.

En attendant, tout ce qui sera dit dans ce paragraphe à propos du conditionnel - sans autre spécification (*COND*) - sera valable pour les deux formes aspectuelles en question...

Pour revenir à des considérations strictement temporelles, il convient d'abord de signaler que l'expression *par rapport*, soulignée dans la citation ci-dessus de Wartburg & Zumthor, pointe du doigt une caractéristique fondamentale du conditionnel temporel, presque systématiquement soulignée, à savoir son aptitude à s'employer - exclusivement - dans une *chronologie relative*.

Il convient toutefois de préciser dès à présent que la notion - très ancienne - de *chronologie relative* n'a pas toujours été prise dans une même acception, loin de là<sup>7</sup>.

Chez certains linguistes, la relativité du conditionnel est prise dans un sens strictement chronologique. C'est, par exemple, le cas de Gardes-Tamine qui écrit (1988a : 82) à propos du conditionnel : « Lorsqu'il marque le temps, il ne peut s'employer en chronologie absolue, mais seulement en chronologie relative *par rapport*<sup>8</sup> à un repère passé auquel l'événement qu'il vise est postérieur, d'où le nom qu'on lui donne parfois de *futur dans le passé* ».

---

<sup>5</sup> Il convient de préciser que le COSTO ne contient aucun exemple du COND2 à valeur temporelle. Haillet (1992) n'a trouvé qu'un seul exemple de ce type dans son corpus journalistique...

<sup>6</sup> Voir le chapitre III : § 2.2. ; 231 sq.

<sup>7</sup> Nombreux sont les travaux qui se sont intéressés à cette question. Voir, par exemple, pour ne citer ici que les travaux les plus récents, Swiatowska (1988), Kleiber (1992) & (1993), Vettters (1993a) & (1996), Vet (1996) et Wilmet (1996).

Nous reviendrons plus loin (§ 1.3 et chapitre VI) sur cette question, avec plus de détails...

<sup>8</sup> C'est nous qui soulignons.

Chez d'autres linguistes, il s'agit plutôt d'une relativité mixte, à la fois temporelle et 'énonciative' - au sens large. Ainsi, par exemple, M. Le Guern (1986 : 53) écrit-il : « Le futur dans le passé indique [...] le décalage temporel vers l'avenir par rapport au moment de référence et la non-actualisation du procès à ce moment de référence. »

C'est parmi ces linguistes qu'il convient, nous semble-t-il, de compter Damourette & Pichon pour qui (op. cit. : § 1703) le conditionnel sert simplement « à faire sortir le verbe subordonné de mon temps à moi, locuteur présentement parlant, pour le placer dans le temps dont le présent est représenté par le verbe de la principale. »

Parmi les linguistes qui ont pris la notion de relativité dans une acception exclusivement temporelle - et étaient ainsi obligés de recourir à des procédés métaphoriques pour expliquer les diverses manifestations 'modales' de cette relativité -, il convient de réserver une place de choix à P. Imbs (1960). Pour lui, la notion de futur du passé n'est véritablement légitime qu'en vertu de ce qu'il appelle la '*symétrie des terminaisons*' entre le verbe de la principale et celui de la complétive. D'après le système morphologique qu'il défend, dans une phrase comme la suivante :

(3) Je pense qu'il viendra

les deux verbes, de la principale et de la subordonnée, ont deux terminaisons de présent - d'où la notion de symétrie - et ne se distinguent que de par leurs radicaux (un radical de présent pour *pense* ; un radical futur pour *viendra*), distinction à laquelle Imbs attribue l'intervalle temporel entre les deux procès.

Or, poursuit-il, si l'on remplace le présent de la principale par un temps de passé - un imparfait, par exemple<sup>9</sup> -, on s'attend à ce que la symétrie des terminaisons soit maintenue entre les deux verbes de la principale et de la subordonnée : ceux-ci échangent ainsi en même temps les terminaisons de présent contre des terminaisons d'imparfait, l'intervalle temporel, lui, continuant à être marqué par la différence des radicaux. D'où l'apparition du conditionnel dans la complétive :

(4) Je pensais qu'il viendrait.

---

<sup>9</sup> En vérité, il se cache derrière ce *par exemple*, employé par Imbs lui-même, un certain embarras. « La symétrie *formelle* des terminaisons n'est cependant réalisée que si le premier verbe est à l'imparfait, écrit-il (1960 : 62). Lorsque ce verbe est à *un autre temps du passé*, la perspective future par rapport à ce temps s'exprime encore par une forme en *-rais*, le "conditionnel" non composé n'ayant qu'une seule forme. Sous la ruine de la symétrie formelle, la symétrie des *valeurs* reste cependant entière : lorsque dans le premier verbe le présent est remplacé par un temps quelconque *du passé*, le futur à terminaison de présent est remplacé par le futur à terminaison de *passé*. »

Cela constitue un premier indice qui ébranle quelque peu l'hypothèse de la concordance des temps (voir *infra*). Il y en aura d'autres.



On aura reconnu là la célèbre règle de la *concordance des temps*, maintes fois décriée, maintes fois réhabilitée. Le conditionnel-temps y est vu comme le résultat d'une « substitution mécanique du futur », si nous paraphrasons Wagner & Pinchon (1962), ou encore, comme le résultat d'une *concordance toncalisante*, selon les termes de Damourette & Pichon (1911-1927) qui écrivent (op. cit. : § 1838) : « De même qu'au tiroir-canon répond le toncal pur dans les complétives et percontatives dépendant d'un tiroir exprimant le passé, de même au futur pur, répond dans les mêmes conditions le toncal futur. »

Pour revenir à cette relativité chronologique que presque tous les travaux s'accordent à considérer comme une caractéristique fondamentale du conditionnel, il convient ici de rappeler qu'elle n'est pas étrangère, ainsi que nous l'avons vu dans le chapitre IV, à la morphologie de cette forme verbale qui accumule, selon la plupart des travaux, une double marque morphologique, à savoir le *-r-* du futur<sup>10</sup> qui est considérée dans la quasi totalité des travaux comme responsable de la valeur prospective contenue dans le conditionnel, et le *-ai-*, la marque de l'imparfait qui, elle, serait responsable du décalage dans le passé, selon certains travaux, de l'inactualité du point qui sert de référence, selon d'autres<sup>11</sup>.

Ainsi par exemple, pour P. Imbs (1960 : 61), les emplois temporels du conditionnel « résultent de l'exploitation par la langue des possibilités offertes par la combinaison des valeurs exprimables par ces deux morphèmes : la morphologie nous suggère que le "conditionnel" ne sera jamais tout à fait un futur, ni tout à fait un imparfait, mais oscillera constamment entre les deux. » Nous y reviendrons dans le paragraphe 1.3 et, plus amplement, dans le chapitre VI.

### 1.1 Dans une subordonnée

L'apparition du conditionnel est généralement expliquée comme le résultat d'une concordance temporelle. Celle-ci se réalise, idéalement si l'on ose dire, dans le 'discours indirect', c'est-à-dire lorsque le conditionnel apparaît dans une subordonnée *complétive*, introduite par *que*, et dominée par un verbe de 'communication', selon le terme de Maingueneau, appelé plus généralement verbe de 'parole', lui-même conjugué au passé, de préférence - on l'a

---

<sup>10</sup> Comme nous l'avons déjà rappelé dans le chapitre IV, outre la marque *-r-*, le conditionnel et le futur partagent également le radical verbal. C'est dire les liens étroits entre ces deux formes, liens qui autorisent beaucoup de linguistes, au premier rang desquels G. Guillaume, à en parler en termes génériques, en les appelant *temps du futur...*

<sup>11</sup> Avec, naturellement, des sous-variantes. Par exemple, Weinrich (1973 : 71) : « Le Conditionnel - décanté de toute réminiscence de mode ou de condition - est au récit ce que le Futur est au commentaire. »

vu ci-dessus en observant la thèse de Imbs (1960)<sup>12</sup> - à l'imparfait. Il s'agit là de la 'thèse officielle' où tous les autres emplois - temporels - sont considérés comme marginaux, secondaires et ne figurent tout simplement pas dans les grammaires scolaires qui ont la tâche, certes difficile, de présenter en quelques lignes la valeur temporelle du conditionnel. Voilà textuellement comment cette valeur est présentée, par exemple<sup>13</sup>, dans Chevalier et al. (1964 : 365) :

**Valeur temporelle.**

1° *EN CORRELATION avec une forme verbale au PASSE :*

a) *Employé dans une proposition complétive d'un verbe à L'IMPARFAIT [...]*

b) *Le verbe principal corrélatif peut être aussi bien au PASSE COMPOSE ou au PASSE SIMPLE [...]*

c) *Au discours indirect, le conditionnel apparaît souvent dans la complétive dépendant d'un verbe de parole [...]*

2° *SANS CORRELATION exprimée : [...]*

Or, en dehors même de 'l'emploi sans corrélation exprimée', c'est-à-dire du conditionnel dans le discours indirect libre, sur lequel nous reviendrons dans le paragraphe ci-dessous, il suffit d'examiner les données pour s'apercevoir que le conditionnel temporel se rencontre non seulement dans les subordonnées complétives en *que*<sup>14</sup>, comme on a tendance à le suggérer, mais également dans les interrogatives indirectes (totales ou partielles), comme dans les exemples suivants, extraits du Costo :

- (5) (a) [Le porte-parole] de la Maison Blanche a, pour sa part, refusé, dimanche, de préciser si M. Ortega rencontrerait un responsable de l'administration américaine lors de sa visite à Washington. (M10)
- (b) Le ministre n'a pas précisé quelle forme juridique prendrait ce programme. (MO5)

L'emploi temporel du conditionnel se rencontre également, comme le soulignent à juste titre Damourette & Pichon (op. cit. : § 1839), dans les complétives dépendantes 'médiatement' d'un verbe au passé. L'élément intermédiaire qui s'intercale entre le verbe principal et la subordonnée contenant le conditionnel est variable. Il peut, par exemple, s'agir d'un verbe à

---

<sup>12</sup> Voir la note 9 ci-dessus.

<sup>13</sup> Toutes les grammaires scolaires que nous avons pu consulter et beaucoup de grammaires traditionnelles présentent cet emploi du conditionnel d'une manière presque identique.

<sup>14</sup> Voir, par exemple, Maingueneau (1981).

l'infinitif ou au participe, comme dans les phrases respectives suivantes, que nous empruntons à Damourette & Pichon<sup>15</sup> :

- (6) (a) A midi, il se leva, il fut fort satisfait d'apprendre, en consultant la  
bonne, que son père ne rentrerait pas déjeuner. (F. de Miomandre)
- (b) Allons, adieu, dit Hubert, comprenant que nous ne parlerions pas.  
(Gide)

L'élément intermédiaire peut également être un substantif. Nous avons alors affaire à une complétive dépendante d'un nom qui dépend lui-même d'une principale au passé (éventuellement dépendante d'un élément supérieur), comme dans les exemples suivants extraits du Costo :

- (7) (a) [Il] a exprimé l'espoir que l'hôte des Etats-Unis ordonnerait une enquête  
pour punir éventuellement les coupables. (MO1)
- (b) Il était dès lors inutile d'en dire davantage pour confirmer la  
candidature de M. Chirac, et c'est comme une évidence, comme un  
constat, que les militants du RPR ont enregistré l'annonce de M.  
Pasqua qu'ils devraient se mettre « en ordre de bataille ». (M04)

Au-delà de ces emplois, dont l'appartenance à ce type de contextes est indiscutable, des nombreuses questions, relatives aux contextes syntaxiques de l'emploi du conditionnel temporel, demeurent sans réponse. Nous y reviendrons dans le paragraphe 1.3

Ajoutons d'ailleurs ici au passage que le verbe principal ne peut pas être correctement considéré comme pouvant être 'aussi' ou 'secondairement' au passé composé, comme il est suggéré ci-dessus chez Chevalier et al. ou encore chez Imbs, puisque l'emploi du PC dans ce contexte nous semble au moins aussi courant que le l'imparfait ou le passé simple, voire sans doute plus usuel<sup>16</sup>.

---

<sup>15</sup> Nous n'avons pas trouvé d'exemples de ce type - avec un sens temporel - dans le Costo.

<sup>16</sup> Dans le COSTO, la majorité écrasante des verbes introducteurs sont au PC. La nature du corpus n'y est sans doute pas pour rien, mais elle n'explique pas tout...

## 1.2 Le conditionnel du style indirect libre

« Comme je trouve très canaille, écrit Flaubert à Louise Colet<sup>17</sup>, de remplacer les "il dit, il répondit" par des barres, tu juges que les répétitions des mêmes tournures ne sont pas commodes à éviter ».

A cette époque - il écrivait alors *Madame Bovary* -, il cherchait pour les dialogues un style adéquat, qui soit à la fois « bien écrit », c'est-à-dire « vif, précis, et toujours distingué », et « pittoresque », c'est-à-dire - vu l'objet de son roman - « trivial »<sup>18</sup>.

On connaît la suite : la naissance du *style indirect libre*, que les critiques littéraires s'accordent généralement aujourd'hui à en attribuer la paternité - dans le domaine français<sup>19</sup> - à Flaubert.

Dès sa conception même, le discours indirect libre (ou *DIL*) traduit donc une volonté de « cumuler les avantages » du *discours direct* (*DD*) et du *discours indirect* (*DI*), selon les termes de D. Maingueneau (1981 : 110).

Ce statut intermédiaire, ou mixte, du DIL explique sans doute que la plupart des études qui s'y consacrent n'en étudient les manifestations linguistiques qu'en comparaison avec celles du discours indirect, dit quelquefois *lié*, lui-même généralement qualifié par rapport au discours direct.

Mais les qualifications négatives du DIL reflètent également les difficultés qu'il y a à le caractériser positivement.

C'est que, comme l'écrit Maingueneau (*ibid.*), « ce qui, entre autres choses, oppose le DIL aux DD et DI, c'est de ne pouvoir être caractérisé comme tel hors contexte ; autrement dit, il n'y a pas de marque linguistique permettant de dire d'un fragment d'énoncé considéré isolément s'il relève ou non du DIL. »

En effet, s'il est très aisé de décider si une phrase, hors contexte, fait ou non partie du DD<sup>20</sup> ou du DI<sup>21</sup>, il n'y a à vrai dire aucun moyen strictement syntaxique qui permette *a priori* de déterminer les frontières du DIL, ni même son éventuelle existence.

---

<sup>17</sup> Extrait de la correspondance de Flaubert, cité dans Claudine Gothot-Mersch (1983 : 201).

<sup>18</sup> Il convient de préciser que nous ne faisons ici que paraphraser C. Gotho-Mersch (*op. cit.* : 200) qui s'est autorisée à rapprocher ainsi dans une même phrase des termes (entre guillemets) extraits de plusieurs lettres de Flaubert.

<sup>19</sup> Sur une tentative de distinction entre le discours indirect libre et le monologue intérieur - le *stream of consciousness* - voir Danon-Boileau (1995).

<sup>20</sup> Les marques sont notamment, à l'écrit, les guillemets - ou le tiret, s'il s'agit d'un dialogue - éventuellement précédés par un verbe introducteur ; à l'oral, la présence d'un verbe introducteur, d'une pause plus ou moins marquée, ainsi qu'une variation intonative ou dans le débit...

Voir, par exemple, Grevisse (2e partie, chapitre VII) et Maingueneau (*op. cit.* : 3e partie, chapitre 1).

<sup>21</sup> Les indices sont ici notamment la présence d'un verbe introducteur suivi d'une complétive objet. Se pose pourtant la question, vue ci-dessus, du statut des autres subordonnées...

Voir Grevisse (*ibid.*) et Maingueneau (*ibid.*).

Maingueneau, commentant l'extrait suivant de *Germinal* :

- (8) Du coup, Etienne s'animait. Comment ! la réflexion serait défendue à l'ouvrier !  
Eh ! justement, les choses changeraient bientôt, parce que l'ouvrier réfléchissait  
à cette heure

écrit (ibid.) : « Il ne peut s'agir là de DI : on ne trouve pas en particulier de verbe de communication suivi d'une complétive et on note la présence d'énoncés exclamatifs, de *justement* et *à cette heure* qui sont incompatibles avec le DI. Ce ne peut être non plus du DD : outre l'absence de guillemets on constate que *changeraient* et *réfléchissait* obéissent à la concordance des "temps" spécifiques du DI ; ce dernier trait est d'autant plus net que *réfléchissait* se trouve associé à un déictique (*à cette heure*) normalement lié à un présent. On découvre donc dans ce fragment de discours rapporté des traits linguistiques relevant du DI ainsi que d'autres relevant du DD : ce "mélange" est caractéristique du DIL. »

Le texte de Maingueneau nous semble intéressant à plus d'un titre. Outre qu'il illustre bien ce *calcul*<sup>22</sup> - négatif - nécessaire à la localisation d'un îlot textuel relevant du DIL, il pointe du doigt un point qui nous concerne ici directement, à savoir le recours au conditionnel comme un indice du DIL. C'est ce point précis qu'il convient maintenant de discuter.

Comme le rappelle Maingueneau ci-dessus, le conditionnel - mais la constatation vaut également pour l'imparfait - ne peut être considéré comme un indice du DIL qu'en vertu de la concordance des temps.

Or ce raisonnement présuppose deux choses :

(i) Il signifie d'abord que la caractérisation du conditionnel comme un indice du DIL n'est concevable qu'à travers une restitution, de la part du linguiste, du propos originel supposé tenu par le personnage, et qui se présente à nous à travers une double médiation : *DIL* < *DI* < *DD*.

Si l'on examine, par exemple, le texte de Imbs (1960), l'on se rendra compte de l'importance de cette double médiation dans le raisonnement. Le DIL y est présenté comme le

---

<sup>22</sup> Ceux qui, lors d'exercices scolaires, avaient eu l'occasion de disserter sur la question reconnaîtront le poids exact du mot *calcul*. La manifestation du discours indirect libre n'est pas en effet toujours directement, ni uniformément, perceptible. Et l'on hésite souvent à attribuer telle ou telle phrase, tel ou tel mot, au personnage ou au narrateur...

résultat de l'omission du verbe introducteur et de la conjonction *que*, presque comme une sorte de discours indirect perverti<sup>23</sup>...

Or, il nous semble que le recours - tout théorique qu'il soit - au soi-disant discours originel, ne constitue pas un raisonnement des plus précis. Nous sommes plutôt tenté de défendre le point de vue - illustré par de nombreux exemples - de Gothot-Mersch pour qui (op. cit. : 214) le discours indirect libre « reste éloigné du direct non seulement par ses particularités grammaticales, mais parce qu'il ne renvoie pas - ou pas nécessairement - à un direct prononçable et supposé prononcé. »<sup>24</sup>

La double médiation supposée, DIL < DI < DD, logiquement nécessaire à l'hypothèse de la concordance des temps, nous semble en effet non seulement schématique, mais carrément erronée. Comment se fait-il, par exemple, que certains indices énonciatifs comme l'exclamation ou les déictiques - tous les deux présents dans l'exemple (8) ci-dessus de Zola - soient possibles dans le DIL mais totalement exclus de l'étape - supposée plus ou moins implicitement intermédiaire - du DI ?

Loin de se présenter comme le résultat d'une conversion du discours indirect en un discours indirect libre, le DIL s'apparente plutôt à une 'troisième voie' où les termes et les idées ne sont pas donnés d'emblée comme appartenant au narrateur ou au personnage et qui suscite donc de la part du lecteur une restructuration, ou, mieux, une *interprétation*.

Du reste, le recours chez Flaubert à l'italique dans le DIL constitue, nous semble-t-il, un indice fort intéressant qui appuie notre argumentation. L'usage de l'italique dans le DIL sert, selon les termes de C. Gothot-Mersch (op. cit. : 214), à « créer un degré de l'indirect libre que l'on pourrait nommer "indirect libre explicité". »<sup>25</sup> Cela suppose que le DIL ne reflète pas toujours, loin de là, l'intervention du personnage. Flaubert le sait mieux quiconque<sup>26</sup>. Le DIL, écrit C. Gothot-Mersch (op. cit. : 209), « subvertit la limite interne la plus importante du récit, celle qui distingue discours du narrateur et discours du personnage ; ce n'est pas d'un "troisième moyen" que l'on dispose, mais d'une gamme infinie de possibilités »...

---

<sup>23</sup> « On rencontre très souvent, écrivent Damourette & Pichon (§ 1840), le toncal futur en dehors des subordonnées complétives et percontatives comportant concordance toncalisante. En effet, toutes les fois que, dans une atmosphère toncale [...] survient l'idée de futur, le toncal futur apparaît. »

L'on pourrait peut-être penser qu'il s'agit là du même raisonnement que celui de Imbs. On verra toutefois ci-dessous que la thèse défendue par Damourette et Pichon est plus subtile.

<sup>24</sup> Du reste, ce même reproche a été formulé par Ducrot (1984) à l'égard du traitement de A. Banfield (1979) qui exclut du champ du DIL des phrases comme *Ah ! Je suis imbécile ! Eh bien tu vas voir...* et suppose une sorte de phrase sous-jacente de type : *tu dis que je suis imbécile*. La critique de Ducrot nous semble entièrement convaincante.

<sup>25</sup> De ce point de vue, l'italique chez Flaubert, peut être considéré comme le reflet d'un *îlot textuel*, dans le sens précis que donne à ce terme R. Martin (1983 : 96). Il s'apparenterait donc, de ce point de vue, à des guillemets.

<sup>26</sup> La difficulté qu'il y a à déterminer *qui parle* dans le DIL pourrait faire penser qu'il s'agit là d'une caractéristique qui le distingue nettement du monologue intérieur. En lisant Danon-Boileau (1995), l'on

Tout cela pour dire que même s'il y a incontestablement des points communs entre le DIL et le DI - notamment les personnes grammaticales et les temps -, il convient de soigneusement les distinguer, notamment en préservant au DIL sa caractéristique fondamentale, sans doute quelque peu agaçante pour le linguiste, mais infiniment précieuse pour l'écrivain : son ambiguïté<sup>27</sup>. Le DIL ne sera jamais tout à fait un discours indirect, ni tout à fait un discours direct, mais toujours un mélange des deux, à des proportions infiniment diverses. Une voix nouvelle naît ainsi, celle d'un « énonciateur purement textuel », selon l'expression de Maingueneau (1981 : 111)<sup>28</sup>.

Dès lors, le recours à l'hypothèse de la concordance des temps n'a plus du tout la même portée ou ne devrait plus avoir la même signification. Nous y reviendrons.

(ii) Le raisonnement exposé ci-dessus de Maingueneau suggérerait également que la considération du conditionnel comme un indice du DIL n'est possible qu'en vertu de l'hypothèse de la concordance des temps, que l'auteur introduit ainsi (op. cit. : 105) : « Tout énoncé faisant l'objet d'un acte d'énonciation autonome possède une temporalité ancrée sur le moment d'énonciation, qui distribue présent, passé et futur. Dans le DI, le [discours cité] perd sa temporalité propre au profit de celle que lui impose le [discours citant]. C'est ainsi que lorsque le verbe introducteur est au présent celui de la complétive sera au présent, au passé ou au futur selon que le procès du [discours cité] est contemporain, antérieur ou postérieur à ce repère que constitue le présent d'énonciation de ce [discours citant] ; dans *Paul déclare que Jim l'a blessé* le procès *a blessé* est situé avant *déclare*. En revanche, quand le verbe du [discours citant] est à un "temps" du passé il impose des formes en **-ait** au verbe du [discours cité], marque de la perte d'autonomie déictique de ce dernier : *Il a déclaré (déclara, déclarait) qu'il était venu / venait / viendrait.* »

Cela signifie concrètement que, par exemple, dans l'extrait (8) de Zola, on suppose une phase intermédiaire où les propos d'Etienne sont introduits indirectement par le narrateur qui, en vertu de la concordance des temps, transforme les temps 'déictiques' supposés prononcés par le personnage en temps 'non-déictiques', c'est-à-dire en formes temporelles en *-ait*. Avant d'avoir été 'libre', le texte en question aurait été 'simplement indirect', par exemple - que Zola nous pardonne -de la forme suivante :

---

se rend toutefois compte que la 'transparence' n'est pas non plus l'une des caractéristiques les plus frappantes du monologue intérieur. Le même effort de calcul y est exigé...

<sup>27</sup> Pour R. Martin (1983 : 96), « le DIL, par nature, plonge dans l'ambiguïté. » On ne saurait être plus explicite.

<sup>28</sup> On comprend dès lors pourquoi la théorie polyphonique peut prétendre expliquer, mieux qu'aucune autre, le phénomène du DIL. Voir *infra* et chapitre III, notamment § 1.4.2.

(9) Du coup, Etienne s'animait. Il ne comprenait pas pourquoi la réflexion serait défendue à l'ouvrier. Il disait que les choses *changeraient* bientôt...

Or, au-delà même du recours à cette phase du DI, discuté dans les paragraphes ci-dessus, l'hypothèse de la concordance des temps ne nous paraît pas en elle-même sans reproche. Il nous semble en effet que la présence du conditionnel dans le DIL n'est ni une condition nécessaire, ni une condition suffisante.

Cette présence ne constitue pas une condition nécessaire, parce que, à l'exception notable du passé simple<sup>29</sup>, le discours indirect libre est compatible avec n'importe quel temps<sup>30</sup>. Non seulement avec les temps 'non-déictiques', à savoir l'imparfait et le conditionnel et leurs variantes aspectuelles, mais également avec les temps 'déictiques'.

Comme exemple de l'emploi du présent dans le DIL, où il se rencontre en réalité assez souvent, nous pouvons fournir le passage suivant de *Madame Bovary*<sup>31</sup>, que nous ne résistons pas à l'envie de citer en entier :

(10) Elle souhaitait un fils ; il serait fort et brun, elle l'appellerait Georges ; et cette idée d'avoir pour enfant un mâle était comme la revanche en espoir de toutes

ses impuissances passées. Un homme, au moins, *est* libre ; il *peut* parcourir les passions et les pays, traverser les obstacles, mordre aux bonheurs les plus lointains. Mais une femme *est* empêchée continuellement. Inerte et flexible à la fois, elle *a* contre elle les mollesses de la chair avec les dépendances de la loi. Sa volonté, comme le voile de son chapeau retenu par son cordon, *palpite* à tous les vents ; il y a toujours quelque désir qui *entraîne*, quelque convenance qui *retient*.<sup>32</sup>

---

<sup>29</sup> Voir M. Vuillaume (1997) qui, d'une façon très convaincante, s'oppose sur ce point à Ducrot pour qui toutes les formes temporelles sont possibles dans le DIL, y compris le PS.

<sup>30</sup> Il est également compatible avec d'autres modes, comme, par exemple, l'infinitif dans cet extrait de *l'Education sentimentale* (Garnier-Flammarion, 1969 : 103) :

*Frédéric souffrait des nerfs. Deslauriers n'en crut rien. Devant une pareille douleur, il avait senti se réveiller sa tendresse, et il le reconforta. Un homme comme lui se laisser abattre, quelle sottise ! Passe encore dans la jeunesse, mais plus tard, c'est perdre son temps.*

Même si n'avons pas réussi à trouver d'exemples de DIL au subjonctif, il nous semble que ce mode y est tout à fait possible...

<sup>31</sup> G. Flaubert, Garnier-Flammarion (1966 : 122-123).

<sup>32</sup> Le texte se poursuit ainsi (op. cit. : 123) :

*Elle accoucha un dimanche, vers six heures, au soleil levant.  
- C'est une fille ! dit Charles.  
Elle tourna la tête et s'évanouit.*



Mais le futur, non plus, n'y est pas exclu, comme l'atteste ce passage extrait de *Bouvard et Pécuchet* (cité dans Gothot-Mersch) :

(11) ... un jour, Bouvard jeta son havresac par terre, en déclarant qu'il n'irait pas plus loin.

La géologie est trop défectueuse ! A peine connaissons-nous quelques endroits de l'Europe. Quand au reste, avec le fond des Océans, on l'*ignorera* toujours.

En outre, la présence du conditionnel dans un discours rapporté ne constitue pas non plus une condition suffisante pour considérer le texte en question comme relevant du DIL. Le fait que nous aimerions souligner à travers cette constatation banale est que le conditionnel - même s'il est vrai qu'il est très courant dans le DIL - ne peut pas être considéré comme un indice décisif, et encore moins comme nécessairement le résultat d'une transposition / concordance temporelle.

Commentant l'exemple suivant de *Madame Bovary*<sup>33</sup> :

(12) Et il se mit à faire des préparatifs intérieurs, il arrangea d'avance ses occupations. Il se meubla, dans sa tête, un appartement. Il y *mènerait* une vie d'artiste. Il y *prendrait* des leçons de guitare ! Il *aurait* une robe de chambre, un béret basque, des pantoufles de velours bleu !

R.-L. Wagner (1939 : 89) précise, à juste titre que « *prendrait, aurait, mènerait* peuvent représenter soit une affirmation catégorique de Léon, soit un projet plus amorti, plus atténué, à la forme en *-rais*. » Autrement dit, il est impossible de 'restituer' la forme temporelle précise supposée avoir été employée par le personnage puisqu'il pourrait bien s'agir d'un futur - le conditionnel du DIL serait alors le résultat d'une transposition temporelle - que d'un conditionnel<sup>34</sup>. La même ambiguïté est d'ailleurs généralement signalée par les grammairiens et les linguistes à propos du conditionnel du style indirect. Par exemple, il est clair que dans (9) ci-dessus, le premier conditionnel n'est pas le résultat d'une concordance temporelle. Nous reviendrons sur cette question dans le § 1.3 ci-dessous.

Signalons enfin que, concernant les contextes précis où se rencontre le conditionnel du discours indirect libre, même si nous n'en avons rencontré aucun exemple dans le COSTO - ce

---

<sup>33</sup> Garnier-Flammarion, 1966, p. 150.

<sup>34</sup> La même constatation est faite par exemple par R. Martin (1983 : 148) à propos du conditionnel dit quelquefois 'objectif', c'est-à-dire le conditionnel des historiens comme dans *Pourtant, le siècle serait lugubre*, emploi qui s'apparente fort au conditionnel du DIL.

qui n'est guère une surprise -, nous pouvons nous remettre à la description qui en est faite dans Damourette & Pichon (op. cit. : § 1840), d'autant plus que le peu d'exemples - tous exclusivement littéraires - que nous avons réussi à relever sont loin d'être représentatifs.

Damourette & Pichon (ibid.) isole trois types de 'contextes' où se rencontre le conditionnel du DIL :

(i) dans une première série de cas, le conditionnel du DIL, figurant en principale ou en indépendante, se rattache notionnellement à la subordonnée d'une phrase précédente contenant elle-même un 'toncal' - un conditionnel ou un imparfait et leurs variantes aspectuelles -, résultat d'une 'concordance toncalisante'. C'est par exemple le cas dans la phrase suivante de Datz que nous leur empruntons :

(13) J'appris un jour qu'il avait quitté la France, qu'il était au Maroc. Alors je ne le *verrais* plus.

C'est sans doute à ce type de contextes que l'on doit le rapprochement, présenté et discuté ci-dessus, opéré par plusieurs grammairiens et linguistes, entre le conditionnel du DIL et celui du discours indirect. Mais il est loin d'être le seul cas où l'on rencontre un conditionnel relevant de cet emploi.

(ii) Dans une deuxième série de cas, il est vrai tellement proche de la série précédente que l'on se demande s'il est vital de les distinguer, Damourette & Pichon isolent le contexte d'une phrase où le conditionnel représente un contenu 'passé', en vertu d'une incise contenant un temps qui exprime le passé. C'est le cas de l'exemple suivant de L. Battifol qu'ils citent :

(14) Buckingham, disait-il, songeait à équiper trois flottes portant chacune 10000 hommes : la première *irait* à La Rochelle, la seconde en Guyenne, la troisième en Normandie : toutes trois *débarqueraient* des troupes, puis bloqueraient les embouchures de la Seine, de la Loire, de la Garonne.

(iii) « Enfin, ajoutent Damourette & Pichon (ibid.), l'emploi est pur quand le transport dans le passé est assuré soit par un tiroir exprimant passé centrant la phrase immédiatement précédente, soit par un contexte plus ou moins lointain ». Par 'pur', les auteurs entendent, nous semble-t-il, que le conditionnel n'y est pas le résultat d'une quelconque concordance temporelle. C'est le cas dans les exemples suivants, cités par eux :

- (15) (a) Je la quittai au petit jour. Nous partirions le lendemain pour Montigny.  
 (b) Et j'ai confié mon secret au père Rouvier, dont le sermon, hier, m'avait émue. Lui *saurait* me comprendre, me conseiller.  
 (c) Il n'avait pas encore dit ce qu'il avait sur le coeur, mais il le *dirait*.

Tous les exemples du DIL contenant un conditionnel cités dans les paragraphes précédents, à savoir (8), (10) et (12), relèvent de ce cas. Ils sont tous précédés par des phrases au passé, un imparfait dans les trois premiers exemples, un passé simple dans le dernier.

Cette proportion, qu'il convient sans aucun doute de relativiser vu le peu d'exemples traités<sup>35</sup>, serait-elle significative ?

Certes, si l'on examine les exemples en question de plus près, l'on se rend compte que, dans (10), la phrase qui précède immédiatement le conditionnel du DIL, ne peut pas admettre, ou pas naturellement, un passé simple à la place de l'imparfait :

- (16) #Elle souhaita un fils ; il serait fort et brun, elle l'appellerait Georges...

Mais, il ne faudrait pas voir dans cette constatation une quelconque tendance générale. Non seulement dans l'exemple (8), le PS nous semble possible à la place de l'imparfait :

- (17) Du coup, Etienne s'anima. Comment ! la réflexion serait défendue à l'ouvrier !  
 Eh ! justement, les choses changeraient bientôt, parce que l'ouvrier réfléchissait à cette heure...

mais, en plus, le PS qui précède dans (12) les phrases au conditionnel, ne cède pas, ou pas naturellement sa place à un imparfait :

- (18) (#)? Et il se mettait à faire des préparatifs intérieurs, il arrangeait d'avance ses occupations. Il se meublait, dans sa tête, un appartement. Il y *mènerait* une vie d'artiste. Il y *prendrait* des leçons de guitare !

En bref, même si cette variation PS / IMP était significative - ce qui suscite chez nous les plus grands doutes -, les variables qui y joueraient un rôle seraient beaucoup trop floues pour être ici élucidées, d'autant qu'il n'est pas toujours facile, nous l'avons dit, de déterminer avec exactitude les frontières du DIL...

---

<sup>35</sup> Du reste, le PC est également possible, comme on peut le voir dans l'exemple (15b) ci-dessus de Damourette & Pichon.

Ce qu'il conviendrait donc de retenir de l'emploi du conditionnel dans le DIL, c'est uniquement, nous semble-t-il, le fait qu'il paraît être systématiquement lié à un *contexte* passé, rendu par les phrases précédentes. Que faudrait-il entendre par 'contexte' et par 'passé' ? C'est à ces questions, entre autres, que le paragraphe qui suit tentera de répondre...

### **1.3 Hypothèses sur le conditionnel en emploi temporel**

Pour des raisons évidentes de présentation, les problèmes - extrêmement nombreux et complexes - que soulève le conditionnel dans son emploi temporel ne pourront pas prétendre à un traitement exhaustif dans un chapitre 'généraliste' qui se propose de s'arrêter sur toutes les valeurs habituellement attribuées à cette forme verbale. Aussi, les questions qui seront traitées dans ce paragraphe, non seulement ne constituent qu'une partie des questions qu'il est légitime de se poser à propos du conditionnel temporel, mais, en plus, elles ne seront traitées que d'une façon quelque peu sommaire, et seront donc présentées dans ce paragraphe sous forme d'hypothèses, hypothèses sur lesquelles nous aurons naturellement l'occasion de revenir plus en détail dans le chapitre VI, en grande partie consacré à la localisation systémique du conditionnel.

#### **1.3.1 De la non-pertinence des contextes syntaxiques**

Parmi les questions qui seront traitées dans ce paragraphe, il convient tout d'abord de revenir sur la distinction opérée ci-dessus, suite à la plupart des grammairiens et linguistes, entre le conditionnel temporel dans les subordonnées (notamment complétives) et le conditionnel temporel dans le DIL, et de s'interroger notamment sur la nature exacte d'une telle distinction, ainsi que sur le sens, si sens il y avait, qu'il conviendrait de lui attribuer.

Lorsque l'on observe les données, la première constatation que l'on ne manquera pas de faire, c'est que l'on est très loin de la situation 'idéale', dessinée par certains grammairiens et linguistes, selon laquelle le conditionnel, dans son emploi temporel, se rencontre (surtout ?) dans les subordonnées complétives et dans le DIL.

Nombreuses sont en effet les questions qui restent en suspens. Par exemple, faudra-t-il attacher à la sous-classe des complétives les circonstancielles temporelles dont les 'principales' contiennent un conditionnel temporel ? Cette question - et ce n'est pas un hasard - est souvent passée sous silence, ou étudiée dans d'autres chapitres de la grammaire, quelquefois traitée dans

des termes ambigus. Ainsi, par exemple, Damourette & Pichon classent-ils les phrases suivantes, que nous leur empruntons :

- (19) (a) - Alors finalement, il ne viendront pas demain.  
- Mais si, ils viendront.  
- Comment ? Quand je suis parti, ils ne *viendraient* pas.  
- Eh bien ! ils se sont décidés au dernier moment...
- (b) Dans le train, puisqu'il faisait beau, il y *aurait* beaucoup de dames et Taro-San *serait* le point de mire de toutes. (Thomas Raucat)

dans une rubrique 'Autres Cas', sans que l'on sache précisément s'il faut les attacher au cas des complétives, ou, au contraire, les rapprocher du conditionnel du style indirect libre<sup>36</sup>.

La même question se pose plus généralement à propos des relatives, circonstancielles, corrélatives, etc., - c'est-à-dire toutes les phrases considérées par nous 'en lien lâche' -, comme dans les exemples suivants que nous empruntons à Damourette & Pichon, qui semblent les distinguer des phrases (19) et les rapprocher du conditionnel du style indirect libre puisqu'ils y parlent simplement d'*atmosphère toncale*<sup>37</sup> :

- (20) (a) ... elle se retirait alors dans une salle de bibliothèque où on ne viendrait pas la déranger et restait des heures absolument immobile. (P. Janet)
- (b) Fontanet m'engageait d'autant plus vivement à faire ces dépenses qu'il apporterait bientôt lui-même des sommes énormes à la caisse commune.  
(A. France)
- (c) Moi qui goûtais d'avance l'effroi de Marthe quand j'entrerais dans sa chambre, je pensais maintenant à ses éclats de rire. (R. Radiguet)

La réponse à ces questions nous semble simple dès lors que l'on abandonne les préjugés sur l'environnement où se rencontre - ou doit se rencontrer - le conditionnel temporel. D'un strict point de vue syntaxique, le conditionnel, dans son emploi temporel, se rencontre absolument dans toutes les structures syntaxiques qui admettent l'indicatif, c'est-à-dire dans les phrases indépendantes, les subordonnées ainsi que dans les phrases en lien lâche.

En bref, cette distinction, qui se voudrait syntaxique, entre le conditionnel des subordonnées et le conditionnel du DIL n'est pas sans avoir une certaine artificialité, voire

---

<sup>36</sup> Leur présentation nous paraît en effet, sur ce point précis, quelque peu ambiguë. Mais voir *infra*.

<sup>37</sup> « Le toncal futur, écrivent-ils (§ 1841), se rencontre très naturellement dans tous les genres de subordonnées quand ces subordonnées dépendent d'une atmosphère toncale. »

même sans doute, quelque artifice. Envisagée sous un angle strictement syntaxique, la distinction entre les différents contextes où l'on rencontre un conditionnel temporel ne peut être admise que dans une pure perspective descriptive, qui ne correspond, loin de là, à une aucune différence, ni même une quelconque nuance, sémantique. Damourette & Pichon (op. cit.) le disent clairement qui considèrent (§ 1843) que « les coupures analytiques qu'on est obligé d'y faire [...] sont purement artificielles ». Le conditionnel, dans son emploi temporel - mais aussi, on le verra, dans son emploi modal - étant un, « seules les nécessités de l'analyse, ajoutent-ils (ibid.), forcent les grammairiens à le morceler dans leurs exposés ».

Il reste que, si certains grammairiens et linguistes opèrent cette distinction, ils ne le font pas toujours, ni uniquement, pour des raisons pédagogiques, mais aussi, sans aucun doute, parce qu'ils sont sous l'influence de l'hypothèse de la 'concordance des temps', de la 'symétrie des terminaisons' ou encore de la 'concordance toncalisante'. C'est la raison essentielle, nous semble-t-il, de cette manière de présenter les choses, de cette hiérarchie discutable, et discutée ci-dessus, qui veut que la structure canonique, voire 'normale', où l'on rencontre un conditionnel temporel soit une complétive, et qui est amenée ainsi, inéluctablement, à marginaliser les autres emplois, à les considérer comme des formes 'altérées'. Sauf qu'en l'occurrence, ces 'autres emplois' sont au moins aussi nombreux...

Même si nous aurons à revenir plus en détail dans le chapitre suivant sur l'hypothèse de la concordance des temps, il convient de soulever ici une question qui nous semble fondamentale, à savoir le lien plus ou moins explicitement admis dans le cadre de cette hypothèse, telle qu'elle est traditionnellement comprise, entre le phénomène de 'concordance' et certaines structures syntaxiques. Pour nous, ce phénomène de concordance, pour autant qu'il existe, ne réfère à aucun contexte syntaxique particulier, et semble s'exercer dans toutes sortes de contextes, et appartiendrait donc à un niveau que nous qualifierons volontiers de *textuel*.

Pour préciser ce point, nous nous appuierons tout particulièrement sur le travail, qui nous semble entièrement convaincant, de Vetters (1996)<sup>38</sup>.

S'interrogeant sur le degré d'adéquation de la thèse de Lo Cascio (1986), selon laquelle le temps de la principale serait toujours déictique et celui de la subordonnée systématiquement anaphorique, Vetters s'est proposé de la vérifier sur le plus-que-parfait qui, selon Lo Cascio, est un temps uniquement anaphorique<sup>39</sup>. Or, si tel était le cas, on s'attendrait à ne jamais rencontrer

---

<sup>38</sup> Il s'agit d'une version remaniée de Vetters (1993a).

<sup>39</sup> L'imparfait, lui, étant considéré comme à la fois anaphorique et déictique...

le PQP dans une principale ! Du coup, pour sauver son hypothèse, Lo Cascio considère que la deuxième phrase - soulignée - dans l'exemple suivant (cité dans Vetters (op. cit.)) :

- (21) La signora disse che aveva ricevuto una lettera dal marito. Aveva anche ricevuto un mazzo di fiori  
(La dame dit qu'elle avait reçu une lettre de son mari. Elle avait aussi reçu un bouquet de fleurs)

relève du DIL, et qu'elle serait synonyme de :

- (22) La signora disse che aveva ricevuto una lettera dal marito (e que) aveva anche ricevuto un mazzo di fiori.

Au-delà même de l'étrangeté de cette analyse d'un strict point de vue syntaxique, au-delà du caractère pour le moins discutable de l'argumentation qui avoisine en l'occurrence la mauvaise foi, il suffit, pour rejeter le traitement de Lo Cascio, de rappeler ici le fait souligné par Vetters, à savoir la non-synonymie nécessaire entre (21) et (22) : dans (21), le contenu de la seconde phrase ne renvoie pas nécessairement à ce que la dame dit, il peut aussi être attribuée au narrateur...

Un aspect encore plus intéressant de la critique de Vetters (op. cit. : 55) a consisté à rappeler que si l'imparfait peut effectivement avoir, dans certains cas, un sens déictique et, dans d'autres, un sens anaphorique, « cela n'a aucun rapport avec sa présence dans des propositions principales ou subordonnées. »

Même si elle semble être considérée par Vetters comme exceptionnelle dans le domaine français, nous pouvons citer ici la thèse de Ayer (1851) comme une illustration de ces analyses qui posent le problème de la concordance en termes pseudo-syntaxiques. « On divise enfin les temps en temps absolus et temps relatifs, écrit Ayer (cité dans Yvon (1951 : 272) et Vetters (1996 : 49)). Les temps absolus sont le présent, le futur et le prétérit, qui peuvent s'employer dans la proposition simple parce qu'ils sont capables d'exprimer une idée temporelle absolument complète. Les temps relatifs, au contraire, ne peuvent trouver place que dans la proposition composée, parce que leur propriété essentielle est de se rapporter à une autre idée de temps ; ce sont l'imparfait et le conditionnel, qui sont aussi usités dans certains cas comme temps absolus. »

Certes, nous n'avons pas connaissance d'analyses avancées dans le domaine français qui fassent aussi clairement référence à la structure syntaxique pour traiter le problème de la concordance des temps. Il est clair cependant que l'hypothèse de la concordance des temps telle

qu'elle est généralement comprise s'appuie plus ou moins implicitement sur le même type d'argumentation. Nous en avons donné ci-dessus quelques indices, notamment, d'une part, le privilège que l'on accorde généralement aux complétives, par rapport aux autres structures syntaxiques à propos desquelles l'on hésite plus souvent à parler de concordance, et, d'autre part, la tentation, très générale, de traiter du discours indirect libre comme d'une espèce de discours indirect 'perversi', qui manque un verbe introducteur et *que...*

Commentant, d'autre part, le système de Comrie (1985) qui, lui, dans une perspective linguistique générale, isole trois groupes de formes temporelles, ou plutôt trois types de temporalité, à savoir la temporalité absolue, la temporalité relative et la temporalité absolue-relative<sup>40</sup>, Vetters (1996) précise à juste titre que le point référentiel *R*, selon lui pertinent dans la localisation des procès dans les systèmes temporels relatifs et absolus-relatifs, ne nous est pas nécessairement fourni par le verbe d'une principale, puisqu'il peut tout aussi bien être fourni par le texte, voire par le contexte. Constatant (op. cit. : 59) que la « temporalité absolue-relative ou la temporalité relative ne sont pas exclues des phrases principales », il conclut (op. cit. : 60) à juste titre que le « fait que les temporalités relative et absolue-relative peuvent exprimer une relation temporelle par rapport à l'événement d'une autre phrase (qui ne subordonne pas la phrase dans laquelle elles sont employées) confirme [...] que le choix de la stratégie temporelle se fait au niveau textuel et non pas à l'intérieur de la phrase complexe. »

Mais la question qui nous semble fondamentale et qui, elle, reste encore posée demeure la dimension textuelle et / ou phrastique de l'hypothèse elle-même de la concordance des temps. Or, là aussi, l'argumentation de Vetters nous semble imparable.

En effet, il fait remarquer que la règle de la concordance des temps telle qu'elle a d'abord été formulée par Comrie (1986, citée par Vetters), à savoir :

(23) *SEQUENCE OF TENSES RULE*

- (i) If the tense of the verbe of reporting is *non-past*, then the tense of the original utterance is *retained* ;
- (ii) If the tense of the verbe of reporting is *past*, then the tense of the original utterance is *backshifted into the past*.

s'est très rapidement heurtée à des contre-exemples, comme dans les énoncés suivants que nous nous sommes permis de traduire de l'anglais, puisque, nous semble-t-il, le même phénomène est observable en français :

- (24) (a) Pierre a dit : « Je suis malade ».

---

<sup>40</sup> Voir Comrie (1985), Vetters (1993a), (1996) et le chapitre VI ci-dessous.



- (b) Pierre a dit qu'il était malade
- (c) Pierre a dit qu'il est malade
- (25) (a) Hier, Pierre a dit : « J'arriverai après-demain ».
- (b) Hier, Pierre a dit qu'il arriverait après-demain.
- (c) Hier, Pierre a dit qu'il arrivera demain.

Constatant la possibilité des phrases analogues à (24c) et (25c) - qui entrent en collision directe avec la règle de la concordance des temps telle qu'elle est formulée sous (23) -, Comrie propose alors de reformuler cette règle de la manière suivante (citée par Vetters) :

- (26) *SEQUENCE OF TENSES RULE (REVISED VERSION)*
- (i) If the tense of the verbe of reporting is *non-past*, then the tense of the original utterance is *retained* ;
  - (ii) If the tense of the verbe of reporting is *past*, then the tense of the original utterance is *backshifted into the past, except that if the content of the indirect speech has continuing applicability, the backshifting is optional.*

Or, affirme Vetters (op. cit. : 63), la règle de la concordance des temps, telle qu'elle est formulée dans (26), revient tout simplement à admettre que « l'emploi des tiroirs dans le discours indirect n'est pas exclusivement régi par l'expression absolue ». Autrement dit (op. cit. : 61 ), « les trois stratégies temporelles [absolue, relative et absolue-relative] s'emploient également dans ce qu'on peut considérer comme l'exemple-type de la subordination, à savoir le discours indirect. »

Nous pouvons naturellement, à notre tour, étayer l'analyse de Vetters en invoquant les arguments avancés au tout début de ce paragraphe. D'une façon plus générale, le conditionnel qui se rencontre dans le DIL est un argument de poids allant à l'encontre du traitement du conditionnel temporel dans des termes syntaxiques...

En bref, quelle que soit la version retenue de l'hypothèse de la concordance des temps, elle ne peut absolument pas être convenablement traitée en termes syntaxiques, mais elle devrait, au contraire, concerner certaines formes temporelles *quel que soit le contexte syntaxique où elles sont employées*. Formulée positivement, cette hypothèse revient à considérer la 'concordance' comme un phénomène typiquement *textuel*. Nous serions même tentés de dire que ce phénomène ne concerne la phrase qu'en tant qu'elle est un élément textuel...

Il sera difficile de ne pas faire ici le lien entre cette hypothèse et un fait sur lequel nous avons longuement insisté au cours des chapitres précédents, à savoir l'opposition constatée par nous entre les temps et les modes : seuls les derniers, avons-nous dit, sont *visibles* syntaxiquement. Cela signifie beaucoup de choses : d'abord qu'ils sont *prévisibles*, qu'ils se déterminent au niveau de la *phrase*, qu'ils sont, indépendamment du contexte, ou bien *grammaticaux* ou bien *agrammaticaux*... Les temps, à l'inverse, ne sont pas visibles au niveau de la syntaxe (si une forme verbale est admise dans une structure syntaxique, toutes les variantes temporelles de la forme en question le sont *a priori* également) ; ils ne sont pas précisément prévisibles, ils se déterminent au niveau de l'*énoncé*, et sont donc en rapport étroit avec le *con(texte)*. Plutôt que de grammaticalité ou d'agrammaticalité, avons-nous dit, il conviendrait de juger de leur acceptabilité en termes d'*adéquation* ou d'*inadéquation logico-sémantique*...

Ajoutons simplement ici que si les temps sont effectivement des phénomènes textuels, cela n'est pas sans avoir des conséquences *méthodologiques* sur notre façon de les traiter. Mais on l'aura sûrement noté, l'évolution de cette recherche elle-même, son plan, reflètent directement ce glissement : strictement syntaxique à ses débuts - quand il s'agissait de traiter les modes -, elle devient de plus en plus sémantique dès qu'il s'est agi d'introduire et de discuter les notions temporelles et aspectuelles. Nous avons ainsi cessé progressivement de parler de phrases pour poser les problèmes en termes d'énoncés. Cette évolution continuera puisqu'il semble désormais que les réponses aux questions que nous nous posons à propos du conditionnel se trouvent non plus dans les structures syntaxiques, mais dans le texte. Nous nous acheminons ainsi petit à petit vers une linguistique *textuelle*, et quand nous aurons cessé de décrire la fleur, nous nous consacrerons à l'étude du bouquet<sup>41</sup>.

Il convient toutefois de préciser qu'il n'est pas question pour nous d'abandonner le domaine de la phrase, pour la remplacer par le texte, mais plutôt d'intégrer dans cette recherche une nouvelle dimension. Que le temps et l'aspect - nous l'avons déjà dit - soient très généralement traités dans des chapitres de la grammaire que nous pouvons qualifier de logico-sémantiques ne relève pas du hasard épistémologique. Mais il est nécessaire de garder un oeil sur la syntaxe pour que s'éclaircissent encore plus les traitements sémantiques proposés à propos des temps et de l'aspect. Nous avons jusqu'à maintenant essayé de le faire. Il s'agit maintenant de continuer. L'important, nous semble-t-il, c'est d'avoir conscience du statut théorique précis de telle ou telle question traitée.

---

<sup>41</sup> Clin d'oeil à R. Barthes qui avait joliment écrit (1981 : 9) : « La linguistique ne saurait donc se donner un objet supérieur à la phrase, parce qu'au-delà de la phrase, il n'y a jamais que d'autres phrases : ayant décrit la fleur, le botaniste ne peut s'occuper de décrire le bouquet »...

### 1.3.2 Deux groupes de formes temporelles

L'hypothèse, défendue dans ce travail, selon laquelle il y aurait en français deux groupes de formes temporelles est loin d'être originale et s'inscrit même dans une longue tradition française qui, selon Vetters (1996), remonte à la grammaire de Port-Royal d'Arnauld & Lancelot (1660), avant d'être reliée par Girard (1747), Destutt de Tracy, et par les grammairiens et linguistes que l'on connaît, à savoir l'hypothèse de la subdivision des formes temporelles du français en deux séries : les *temps absolus* - exprimant une relation directe par rapport au moment de la parole - et les *temps relatifs*, exprimant quant à eux une relation par rapport à un autre événement.

Or, si effectivement l'idée de distinguer les formes temporelles du français en deux groupes, absolus et relatifs, était en germe depuis au moins trois siècles, il suffit d'examiner les différents travaux pour s'apercevoir que cette subdivision n'a pas toujours été interprétée de la même manière, loin s'en faut, et que les différentes formes temporelles que l'on a pu ranger dans l'un et l'autre des deux groupes ne sont pas nécessairement les mêmes.<sup>42</sup>

Il serait trop long et relativement peu rentable de s'arrêter ici sur les différentes acceptions retenues - et elles sont nombreuses - de cette distinction<sup>43</sup>. Rappelons simplement ici que la distinction en question est *aussi* rendue dans les travaux linguistiques les plus modernes

---

<sup>42</sup> Pour ne citer ici que les grammairiens les plus anciens, il convient de signaler qu'Arnauld et Lancelot (1660 : 76, cités dans Vetters (1996)) opposaient déjà des *temps simples* « considérés simplement dans leur nature de *présent*, de *prétérit* et de *futur* » à des « temps composés dans le sens », à savoir le *prétérit imparfait*, le *plus-que-parfait* et le *futur parfait* destinés à répondre au besoin que ressent l'usager de la langue de « marquer chacun de ces temps, avec un rapport à un autre ».

Les formes temporelles qu'ils rangent dans chacun des deux groupes ne correspondent pas, ainsi que nous pouvons le constater, à celles de leurs successeurs, surtout les plus modernes.

Girard (1747) - cité dans Yvon (1951 : 268) et Vetters (1996 : 45-46) - sera, lui, plus explicite : « Lorsqu'ils représentent le temps de l'événement par la seule comparaison avec celui où l'on parle ils sont *Temps absolus* ; lorsqu'ils le représentent par une double comparaison, non seulement avec le temps de la parole, mais avec celui de quelque autre événement, ils sont *Temps relatifs*. »

Mais, là aussi, malgré l'actualité des définitions proposées, les temps des deux groupes diffèrent - par exemple, le conditionnel ne figure ni dans un groupe ni dans l'autre - de ceux qu'on y isole aujourd'hui.

Il faudra attendre Destutt de Tracy (1803) - cité dans Yvon (ibid.) et Vetters (ibid.) - pour obtenir une distinction qui ne perd pratiquement rien de son actualité, où l'on parle d'un groupe de temps absolus qui « n'indiquent que leur rapport avec le moment de la parole » - contenant notamment le PR, le PC, le FUT, et le FUTA - et d'un groupe de temps relatifs qui indiquent « outre leur rapport avec le moment de l'acte de parole, un rapport de simultanéité avec une autre existence exprimée ou non », c'est-à-dire, entre autres, l'IMP, le PQP, le COND1 et le COND2.

Voir le résumé historique exhaustif de Vetters (op. cit.).

<sup>43</sup> Pour un résumé relativement exhaustif, voir, entre autres, Yvon (1951) concernant les travaux les plus anciens, Kleiber (1992) & (1993) et Vetters (1996) pour une présentation qui inclut les approches les plus récentes.

sous les termes de *déictiques* vs *non-déictiques*<sup>44</sup>, *déictiques* vs *anaphoriques*<sup>45</sup>, ou encore *déictiques* vs *pseudo-déictiques*<sup>46</sup>, etc. Or, cette divergence n'est pas en l'occurrence que terminologique, et se manifeste d'ailleurs dans l'émergence, relativement récente, de distinctions ternaires<sup>47</sup>, voire quaternaires<sup>48</sup>. Aussi, au risque d'être un peu expéditif, nous contentons-nous ici de les rejeter en bloc, en affirmant que même s'il y a indéniablement une part de vérité dans chacune d'entre elles, l'existence de ces trop nombreuses versions suggère que les malentendus sont nombreux et la discussion inextricable. Cela suggère aussi que le point de départ de cette (ou de ces) distinction(s), son (leur) axiome fondateur, n'est pas, malgré son succès, aussi solide

---

<sup>44</sup> Maingueneau (1981).

<sup>45</sup> Tasmowski-De Ryck (1985), Molendijk (1993) & (1996).

<sup>46</sup> Vet (1996).

<sup>47</sup> Par exemple, Comrie (1985), s'appuyant sur la description de la référence temporelle du procès dans les complétives (discours indirect), distingue les trois (au lieu de deux) catégories d'expression temporelle suivantes :

(i) *La temporalité absolue* : le procès de la complétive dénote un événement qui est directement situé par rapport au moment de la parole, *S*, c'est-à-dire sans se référer au point *R* qui correspond à l'événement dénoté par le verbe de la principale. Dans les langues de ce type, comme, semble-t-il, le russe, on s'attendrait donc à ce qu'on emploie dans les complétives des formes verbales absolues, c'est-à-dire des formes temporelles utilisant les deux points *E* et *S* ( $E < S$  ;  $E = S$  ;  $E > S$ ), et non pas des formes temporelles à trois points. Au lieu donc d'utiliser une phrase comme (a) - que nous empruntons à Vetters (1996 : 57.) -, on emploiera dans de telles langues une phrase comme (b) :

(a) Jean a dit ( $E_1$ ) [hier] que Paul était venu ( $E_2$ ) [avant-hier]  $E_2 < R < S$

(b) Jean a dit ( $E_1$ ) [hier] que Paul est venu ( $E_2$ ) [avant hier]  $E_2 < S$

(ii) *La temporalité relative* : ici, en revanche, le procès de la complétive ne renvoie pas à *S*, mais s'appuie exclusivement sur le point référentiel qui lui est fourni par le procès de la principale, par rapport auquel il se détermine temporellement. Dans ce cas, comme dans le cas précédent, l'expression temporelle utilise deux points, sauf qu'ici les deux points en questions sont *E* et *R* (et non pas *E* et *S*). Dans une langue de ce type où, écrit C. Vetters (op. cit. : 58), « les complétives sont régies par la temporalité relative, on n'emploie pas l'*imparfait* pour exprimer la simultanéité dans le passé, comme on le fait en français, mais le *présent*. Dans une langue à temporalité relative, le *présent* exprime la simultanéité par rapport à un moment passé, présent ou futur. Là où le français emploie un *présent* pour exprimer la simultanéité par rapport au présent (*Je pense que Luc EST malade*) et un *imparfait* pour la simultanéité par rapport au passé (*Jean a dit que Luc ETAIT malade*), une telle langue emploie un seul tiroir pour exprimer l'antériorité relative ». C'est, entre autres, selon Comrie (1985), le cas de l'arabe classique...

(iii) *La temporalité absolue-relative* : dans ce troisième type de langues, qui nous concernent ici directement puisque Comrie y inclut le français, le procès de la complétive est déterminé à la fois par un repère *R* qui lui est fourni par le verbe de la principale (plus précisément, qui correspond à l'événement dénoté par le verbe de la principale) et par *S*, le moment de la parole. Autrement dit, le procès en question est déterminé ici, non pas en fonction de deux points comme dans les deux cas précédents, mais plutôt en fonction de trois points, *E*, *R* et *S*. Le PQP et le FUT antérieur français sont des temps absolus-relatifs. Ils expriment tous deux une relation d'antériorité par rapport à un moment du temps qui exprime à son tour une relation (d'antériorité pour le PQP et de postériorité pour le futur antérieur). La temporalité absolue-relative concerne donc trois points : le moment de la parole ( $t_0$ ), le temps de la principale ( $E_1$ ) et celui de la subordonnée ( $E_2$ ).

<sup>48</sup> Vetters (1996) se propose l'introduction d'un quatrième groupe, ou d'une nouvelle catégorie temporelle : la *temporalité complexe* (ou *absolue-relative-relative*). Il n'exclut d'ailleurs pas catégoriquement qu'il puisse y avoir une temporalité à cinq ou six points.

qu'il en a l'air au premier abord. Nous pointons ici du doigt - on l'aura compris - l'intrusion de la temporalité extra-linguistique, longuement discutée dans le troisième chapitre<sup>49</sup>.

Pour illustrer ici rapidement les problèmes de fond que peut causer cette intrusion de la temporalité extra-linguistique, nous nous contentons ici de rappeler l'exemple suivant, déjà rencontré dans le chapitre III<sup>50</sup>, parce qu'il permet de convenablement introduire notre point de vue et servir ainsi de transition<sup>51</sup> :

- (27) Elle naîtra, fera de bonnes études, s'occupera de politique et évitera la troisième guerre mondiale. On dira après sa mort qu'elle *fut* une héroïne.

On a à maintes reprises cité cet exemple pour illustrer ce fait, pour nous assez banal, mais qui semble interpeller certains linguistes, que le passé simple, un temps *normalement* absolu, puisse être employé comme un temps relatif. Un temps absolu est en effet généralement défini comme un temps qui n'instaure d'autre relation qu'avec le moment de la parole, ou *S* (de *Speech point*), si on utilise la notation de Reichenbach, évitant ainsi momentanément de poser le problème dans les termes de la perspective adoptée par nous dans le chapitre III.

La question qui se pose est donc la suivante : si un temps absolu peut avoir des emplois relatifs - et si un temps relatif pouvait<sup>52</sup> avoir des emplois absolus -, pourquoi garder cette distinction ? Pour nous, qui ne sommes pas particulièrement animés par ce « désir de retrouver malgré tout des éléments de l'opposition *anaphore / deixis* classique » dont parlait G. Kleiber

---

<sup>49</sup> Voir, notamment, les § 1.1 & 1.2.1.

<sup>50</sup> § 2.1.2. : 224.

<sup>51</sup> Exemple emprunté à Vetters (1993a).

<sup>52</sup> Pour Vetters (1996), comme pour Lo Cascio (1986), si un temps absolu peut être employé relativement, un temps relatif ne peut pas, lui, être employé absolument. Ainsi, par exemple, Vetters (1996 : 50) s'oppose-t-il à Yvon qui affirmait la possibilité d'employer le plus-que-parfait d'une façon absolue. Pour Vetters, l'exemple suivant n'est pas tout à fait acceptable :

- (i) ? Look ! This is the town where I *had attended* primary school.

Pour nous, qui sommes incapables de juger avec certitude de l'acceptabilité de l'exemple anglais, il nous semble que l'emploi du PQP français est entièrement possible, voire sans doute préférable, dans certains contextes (si le locuteur est par exemple étudiant), à l'emploi d'un PC :

- (ii) Regarde ! C'est la ville où j'avais fait mes études primaires.

La question se pose aussi à propos de l'emploi hypothétique du PQP :

- (iii) Si j'avais été riche...

Pourquoi le PQP y serait-il relatif ?

Quoi qu'il en soit, le débat nous semble circulaire et tout dépend de ce que l'on entend par 'absolu' et 'relatif'. Il ne faudrait donc pas prendre les exemples (ii) et (iii) comme des arguments en faveur de la possibilité d'employer absolument un temps relatif, mais comme des arguments suggérant l'instabilité des notions avancées. Il convient toutefois de préciser que Vetters (1989) a lui-même, à en croire Kleiber (1993 : 162, note 11), reconnu la possibilité que des temps relatifs puissent être employés absolument si le contexte extra-linguistique s'y prête...

(1993 : 153), nous préférons de loin abandonner cette distinction, telle qu'elle est généralement présentée, que de participer à un débat mal engagé, qui, de surcroît, pose nettement plus de problèmes qu'il n'en règle.

Ce débat nous semble mal engagé dans la mesure où tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, introduisent, ou admettent, la distinction entre temps absolus et temps relatifs le font par rapport au moment de la parole, ou *S*. Or, dans un sens large, tous les temps réfèrent, d'une manière ou d'une autre, directement ou indirectement, à *S*. Dans un sens plus restrictif, seul le présent peut réellement être considéré comme déictique *stricto sensu*, parce qu'il est le seul à coïncider avec ce *maintenant*, cette temporalité individuelle qui constitue l'une des coordonnées attribuées classiquement à la deixis, (Moi, Ici, Maintenant). Entre ces deux acceptions diamétralement opposées, toute une gamme d'acceptions intermédiaires ont été défendues<sup>53</sup>.

En bref, sans même invoquer ici toutes les critiques, avancées par exemple par Kleiber (1993), contre la distinction deixis / anaphore dans le domaine temporel, c'est ce point *S*, introduit quelque peu expéditivement par Reichenbach (1947), et que peu de linguistes questionnent, qui nous paraît responsable d'une bonne part de ce flou qui règne dans le domaine et qui risque de régner encore longtemps si l'on ne prend pas le temps de s'interroger sur son statut exact et sur sa nature.

Pour nous, il s'agit là d'une question essentielle que nous nous sommes longuement posée dans le chapitre III, soit explicitement<sup>54</sup>, soit implicitement à travers la plupart des problèmes débattus (la nature du temps linguistique, la discussion des thèses référentielles, etc.).

Aussi, nous contentons-nous ici de rappeler brièvement la problématique telle que nous l'avons posée dans le chapitre III<sup>55</sup>.

Suite à Ducrot (1984)<sup>56</sup> - qui, dans sa théorie de la polyphonie, propose, d'une façon qui nous semble entièrement convaincante, de distinguer entre le sujet parlant réel, noté *P* (de *personne*), le locuteur, noté *L*, être discursif qui prend la parole et assume le contenu de son énoncé<sup>57</sup>, et *E*, l'énonciateur qui, sans nécessairement prendre la parole, emprunte la voix du locuteur - en tant qu'être du monde - pour s'exprimer et assumer le contenu d'un énoncé que le

---

<sup>53</sup> Du reste, même dans le domaine nominal, les notions de deixis et d'anaphore sont loin d'être stabilisées. Voir par exemple G. Kleiber (1992).

<sup>54</sup> Voir notamment les § 2.1.1. et 2.1.2. ; 218 sq.

<sup>55</sup> § 2.1.2. : 224 sq.

<sup>56</sup> Ducrot, nous l'avons déjà dit, n'est évidemment pas le premier à avoir introduit ces distinctions.

locuteur ne veut ou ne peut assumer<sup>58</sup> -<sup>59</sup>, nous avons proposé d'étendre ces distinctions théoriques et de les appliquer dans le domaine temporel.

Nous avons ainsi, d'une part, repris à notre compte la distinction - généralement admise - entre la temporalité extra-linguistique - c'est-à-dire le Temps du sujet parlant effectif (noté  $T_P$ ), où se situe dans un point précis de l'axe,  $T_0$ , l'auteur empirique du message - et le temps proprement linguistique - c'est-à-dire le temps où se situe le locuteur (noté  $t_L$ ) dans un point de comput noté ici  $t_0$ . Même si, dans le cas 'normal', il y a une coïncidence entre ces deux types de temporalités, ou, plus précisément entre ces deux points-repères, il convient de toujours maintenir clairement cette distinction dont l'importance théorique<sup>60</sup> se conjugue avec son importance pragmatique.

D'autre part, en analogie avec la polyphonie, c'est-à-dire la distinction entre locuteur et énonciateur, nous avons admis le concept de *polychronie*, pour rendre compte des cas, extrêmement nombreux, où les deux points  $t_0$ , le repère-origine du temps du locuteur, et  $t_E$ , le repère-origine du temps de l'énonciateur ne coïncident pas.

Cela revient à distinguer théoriquement entre deux repères à partir desquels l'énonciateur peut parler :

(i) un point référentiel qui coïncide avec  $t_0$  (qui, à son tour, peut naturellement soit coïncider, soit se distinguer de  $T_0$ ), c'est-à-dire le repère que le locuteur choisit comme origine de son énoncé. A partir de ce point, l'intervalle pendant lequel le procès de l'énoncé est présenté comme valable peut tout aussi bien coïncider avec  $t_0$ , que se situer avant ou après lui.

(ii) un point référentiel  $t_E$ , distinct *notionnellement* du précédent, que le locuteur met en place pour y situer un énonciateur et à partir duquel celui-ci déploie une autre temporalité distincte *notionnellement*<sup>61</sup> de celle du locuteur.

---

<sup>57</sup> « Par définition, note Ducrot (1984 : 193), j'entends par *locuteur* un être qui, dans le sens même de l'énoncé, est présenté comme son responsable, c'est-à-dire comme quelqu'un à qui l'on doit imputer la responsabilité de cet énoncé. »

<sup>58</sup> « J'appelle "énonciateurs", écrit Ducrot (1984 : 204), ces êtres qui sont censées s'exprimer à travers l'énonciation, sans que pour autant on leur attribue des mots précis ; s'ils "parlent", c'est seulement en ce sens que l'énonciation est vue comme exprimant leur point de vue, leur position, leur attitude, mais non pas, au sens matériel du terme, leurs paroles. »

<sup>59</sup> Voir Ducrot (1984 : 171-233) et les paragraphes 2.1.1. et 2.1.2. du chapitre III ci-dessus.

<sup>60</sup> Les deux temporalités ne relèvent pas du même statut : seule la temporalité du locuteur intéresse - ou devrait intéresser - directement les linguistes.

Or, en accord notamment avec Adam (1990), pour qui une proposition n'est jamais *directement* assertée par un locuteur, mais toujours par la médiation d'un énonciateur, nous avons admis de notre part que les procès ne sont jamais directement localisés par rapport à  $t_0$ , mais toujours par rapport à  $t_E$  qui, dans le cas normal, coïncide avec  $t_0$ , à la fois sur le plan temporel et sur le plan énonciatif, mais peut tout à fait normalement s'en distinguer sur l'un ou l'autre de ces deux plans.

Considérer que les formes temporelles - ou plutôt, comme on le verra ci-dessous, certaines d'entre elles - comme se situant exclusivement par rapport à  $t_E$ , et non pas directement par rapport à  $t_0$ , permet non seulement de régler naturellement la plupart des phénomènes de 'distorsions', mais également de donner à chacune d'entre elles un statut théorique précis, évitant ainsi souvent de recourir à des procédures acrobatiques de dérivation métaphorique...

Pour revenir ici rapidement sur le cas du PS, en guise d'exemple, nous pensons que les outils mis en place ci-dessus permettent naturellement d'expliquer son emploi dans les romans d'anticipation<sup>62</sup> comme un cas banal de non-coïncidence chronologique entre  $T_0$  et  $t_0$ . Il nous semble d'ailleurs, nous l'avons déjà dit, qu'il ne s'agit pas ici d'une distorsion *stricto sensu*, puisque la considérer comme telle reviendrait à confondre  $T_0$  et  $t_0$ , deux points que la majorité des théories linguistiques prétendent distinguer<sup>63</sup>. C'est dans ce sens que le calcul entre ces deux points ne devrait pas intéresser les linguistes...

Plus intéressante encore est la distinction entre  $t_0$  et  $t_E$ . Si l'on est d'accord pour caractériser les formes temporelles - ou certaines d'entre elles - en fonction du point  $t_E$ , alors on admettra que le PS, dans tous ses emplois, ne renvoie pas nécessairement au Passé - réel, chronologique -, ni, nécessairement, au passé du locuteur, mais plutôt au passé de l'énonciateur et se résumera donc dans la formule suivante :

$$(28) \quad \text{Procès} < t_E .$$

---

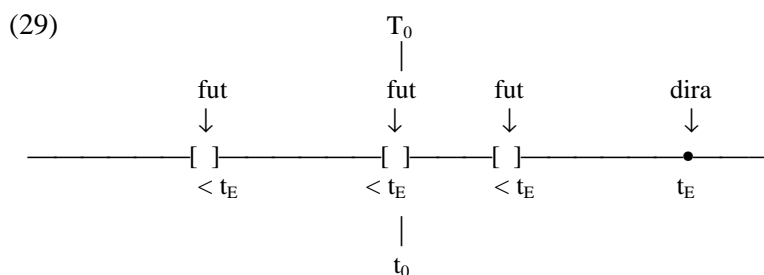
<sup>61</sup> Considérer cette distinction comme notionnelle signifie que la disjonction éventuelle entre  $t_0$  et  $t_E$  n'est pas *nécessairement* temporelle, et peut relever de la responsabilité de l'énoncé que le locuteur peut tout aussi bien assumer qu'attribuer à quelqu'un d'autre...

<sup>62</sup> Les procès au PS renvoient, bien entendu, au passé du narrateur qu'on se saurait confondre avec le Passé réel de l'auteur. Sur la distinction entre auteur et narrateur, voir Genette (1972). Voir également l'exploitation théorique qui en est faite dans Ducrot (1984), notamment l'explication qu'il propose concernant les romans d'anticipation.

<sup>63</sup> Or, comme on peut le constater en consultant les différents travaux, la distinction entre ces deux temporalités, et donc entre ces deux repères, ne dépasse pas toujours le stade programmatique. Nous avons ainsi noté y compris chez Weinrich la présence occasionnelle de cette confusion dans son argumentation. Voir son traitement du PS dans les romans d'anticipation, et notre discussion dans le chapitre III (début du § 2.1.1. : 218 sq.).



Du coup, l'emploi, qui semble troubler certains linguistes, du PS dans une phrase comme (27) s'éclaire de lui-même : la formule proposée ci-dessus reste entièrement valable et l'on sait en plus que le point référentiel  $t_E$  ne se confond pas en l'occurrence avec  $t_0$  puisque la principale *on dira que* situe clairement ce point dans le futur du locuteur. Ce traitement permet, entre autres, de mettre le doigt sur l'ambiguïté strictement chronologique du PS qui, en l'occurrence peut coïncider aussi bien avec le futur du *locuteur*, qu'avec son présent ou son passé. C'est ce que tente de mettre en évidence le schéma suivant :



Du coup, on comprend aussi pourquoi le débat concernant l'opposition *deixis / anaphore* nous paraît mal engagé : le point  $S$  dont on parle a un statut hybride, et ambigu, pouvant désigner aussi bien  $T_0$ ,  $t_0$  que  $t_E$ , parfois tous les trois en même temps, etc.

Tout cela pour dire que même si nous sommes d'accord avec l'hypothèse très générale, et systématiquement admise, sous une forme ou une autre, dans la quasi totalité des travaux grammaticaux et linguistiques, selon laquelle il y aurait en français deux groupes de temps, nous posons la problématique en termes foncièrement différents et, en tout cas, nous abandonnons l'opposition telle qu'elle a été jusqu'à maintenant présentée, à savoir en termes de temps (ou d'emplois) absolus vs temps (ou emplois) relatifs.

Puisque nous reviendrons longuement dans le chapitre VI sur la conception précise que nous sommes tentés de défendre à propos de l'existence en français de deux groupes temporels distincts, nous nous contentons ici de la présenter sommairement.

Le premier groupe de formes temporelles contient le passé simple, le présent et le futur, ainsi que leurs variantes aspectuelles accomplies. Ces temps ont en commun la caractéristique commune de se construire par rapport à un *seul* repère, à savoir le repère d'origine du temps de l'énonciateur,  $t_E$ .

Comme nous l'avons déjà dit ci-dessus, le PS situe systématiquement le procès dans le passé de l'énonciateur, indépendamment du rapport contextuel entre  $t_E$  et  $t_0$  :  $PS : Procès < t_E$ .

Il en est de même du présent qui, nous semble-t-il, localise systématiquement le procès dans un intervalle du temps qui contient le repère d'origine du temps de l'énonciateur, indépendamment, là aussi, du rapport contextuel entre  $t_0$  et  $t_E$ , qui, on le verra en détail dans le chapitre VI, est de nature à expliquer les divers types de distorsions constatées.

La même analyse reste globalement valable, *mutatis mutandis*, à propos du futur, caractérisé, quant à lui, par un signifié de type :  $Procès > t_E$  qui signifie que le procès est présenté comme ayant lieu dans un intervalle du temps postérieur au point référentiel  $t_E$ . Nous reviendrons dans le chapitre suivant sur les cas, nombreux, où il y a non-coïncidence entre  $t_E$  et  $t_0$ , une non-coïncidence qui semble expliquer, outre le futur historique, les diverses valeurs 'modales' attribuées au futur.

Les formes composées de ces trois temps ne se distinguent des formes simples correspondantes que d'un point de vue aspectuel et marquent, ainsi que nous l'avons suggéré dans le chapitre III, que le procès est présenté comme étant accompli<sup>64</sup>.

Considérer les formes composées comme exprimant l'antériorité ne constitue pas, selon nous, une solution satisfaisante. Outre le fait que cette opposition aspectuelle concerne tout le paradigme verbal du français, y compris les modes infinitif, subjonctif et impératif, d'où toute notion temporelle devrait être écartée, cette hypothèse nous obligerait à introduire un nouveau point référentiel, de nature *temporelle*, par rapport auquel le procès se situerait dans un intervalle antérieur. Beaucoup de grammairiens et linguistes considèrent ainsi, par exemple, le futur 'antérieur' comme un temps relatif : il serait déterminé à la fois par rapport au 'moment de la parole' et par rapport à un *autre* point référentiel, *R*, qui, dans une phrase comme la suivante :

(30) Il aura terminé son travail à 22 heures

coïnciderait avec le circonstanciel *22 heures*.

La question qui se pose pour nous est de savoir d'où proviendrait cet 'autre' point référentiel. On ne saurait naturellement attribuer l'origine de ce point au circonstanciel temporel,

---

<sup>64</sup> Ce qui ne signifie pas pour nous, rappelons-le, que les formes simples expriment l'aspect inaccompli, mais plutôt un aspect 'non-accompli', c'est-à-dire une forme aspectuelle non-délimitative. Voir le chapitre III : § 2.2.3. : 247 sq.

car cela reviendrait à considérer comme temps relatif toute forme temporelle en combinaison avec un adverbe temporel renvoyant à une tranche du temps distincte de celle du temps du locuteur, ce qui reviendrait en fin du compte à vider de toute son substance l'opposition entre les deux groupes temporels absolus et relatifs.

L'on pourrait penser que cet autre point référentiel serait inscrit d'une façon inhérente dans toutes les formes temporelles composées. Mais l'hypothèse est intenable : d'une part, le passé composé n'est pas considéré comme ayant un point référentiel R, et, de l'autre, certaines formes temporelles simples, l'imparfait, le conditionnel, mais aussi, selon certains grammairiens et linguistes, comme Brunot, le futur, sont considérés comme des temps relatifs<sup>65</sup>.

En bref, le caractère relatif que l'on attribue quelquefois aux formes temporelles composées - ou à certaines d'entre elles - et qui est nécessaire au concept d'*antériorité* (antérieur par rapport à...) nous semble peu fiable et exclusivement dicté par des nécessités théoriques internes. Nous serions donc tentés de poser l'opposition entre les formes temporelles simples et les formes composées en termes aspectuels.

Les formes verbales monochroniques peuvent être résumées comme dans le tableau suivant :

(31) *Formes temporelles monochroniques*

Temps : rapport Procès / t <sub>E</sub>		<	=	>
Aspect	Non Accompli	PS	PR	FUT
	Accompli	PA	PC	FUTA

Le second groupe de formes temporelles, dont nous posons ici l'existence sous forme d'hypothèse que nous aurons à vérifier, contient l'imparfait et le conditionnel simple et leurs formes aspectuelles accomplies, à savoir le plus-que-parfait (PQP) et le conditionnel accompli (COND2).

---

<sup>65</sup> Voir sur ce point, outre Kleiber (1993), le chapitre VI *infra*.

Nous posons ici, toujours à titre axiomatique, que ces temps ont la caractéristique définitoire commune de déployer leur temporalité à partir du temps d'origine d'*un autre énonciateur*, que nous notons désormais  $t_{AE}$  (de *autre énonciateur*). Cela revient à poser que ces formes temporelles se caractérisent par deux origines temporelles - ou points référentiels - ( $t_E$  et  $t_{AE}$ ), une relation chronologique (= ou >) et une relation, vague, de *différence* qui oppose systématiquement les deux origines temporelles en question. Le fait que ces formes temporelles portent en elles-mêmes, de façon inhérente, deux origines temporelles distinctes justifie qu'on les considère comme des formes temporelles *polychroniques*.

Ces hypothèses peuvent être présentées schématiquement dans le tableau récapitulatif suivant :

(32) *Formes temporelles polychroniques*

Temps : rapport Procès / $t_E$		<	=	>
Aspect	Non Accompli		IMP	COND1
	Accompli		PQP	COND2

Les questions que la visualisation de ce tableau ne manquera pas de susciter sont nombreuses. Pourquoi la colonne des formes temporelles polychroniques exprimant le passé est-elle vide ? Peut-on considérer le PQP comme une variante strictement aspectuelle de l'imparfait ? Comment alors expliquer le sens d'un passé de passé que semble exprimer le PQP ? Nous y reviendrons dans le chapitre VI.

### 1.3.3 Le conditionnel : un temps polychronique

La caractérisation du conditionnel comme une forme temporelle polychronique ne prend pleinement son sens et ne s'éclaire qu'en comparaison avec les autres formes temporelles considérées par nous comme polychroniques, et notamment l'imparfait.

En attendant de nous consacrer à ce travail de comparaison dans le chapitre VI, nous nous contenterons ici, après une récapitulation rapide des principales observations avancées ci-dessus, d'avancer un certain nombre d'hypothèses explicatives.

La première constatation qui s'impose est que le conditionnel temporel, malgré tout ce qu'on a pu en dire, se rencontre dans toute sorte de contextes syntaxiques : non seulement dans

les subordonnées complétives, mais également dans tous les autres types de subordonnées, ainsi que dans les phrases indépendantes.

Cette constatation descriptive n'est pas pour nous sans avoir des conséquences théoriques décisives. En effet, si la 'relativité' (chronologique ou énonciative, etc.) que tout le monde s'accorde à attribuer au conditionnel ne s'appuie pas - ou pas nécessairement - sur des indices syntaxiques, cela suggère qu'elle est portée d'une façon inhérente par la forme verbale elle-même. C'est à cet unique prix, nous semble-t-il, que nous parviendrions à rendre compte de l'aptitude du conditionnel temporel à aller chercher un antécédent référentiel dans un (con)texte plus ou moins lointain.

Pour employer une métaphore chimique, nous dirons que le conditionnel est une forme verbale *non saturée*. Cela revient à dire qu'elle a systématiquement besoin de s'attacher à un point référentiel antécédent. Une forme verbale anaphorique, pensent certains linguistes. Nous utiliserons quant à nous le terme *polychronique* puisque, ainsi que nous l'avons en partie ci-dessus et nous le verrons plus en détail dans le chapitre VI, l'emploi de la notion d'anaphore dans le domaine des temps ne va pas de soi et est en tout cas source d'ambiguïté et de controverse. Les mêmes réserves ont été émises ci-dessus concernant la notion de temps absolus vs temps relatifs. Mais il ne faudrait pas croire qu'il s'agit d'une divergence strictement terminologique.

Quelle acception exacte donnons-nous à la notion de temps polychroniques ? Que signifie la notion de *autre énonciateur* déjà introduite ci-dessus ?

Il convient d'abord, pour répondre en partie à ces questions, d'anticiper ici sur une constatation que nous développerons dans le chapitre VI selon laquelle les temps monochroniques peuvent servir à l'expression polyphonique lorsqu'il y a une distorsion entre  $t_E$  et  $t_0$ . Cette distorsion est alors systématiquement marquée, soit syntaxiquement, soit (con)textuellement. Ainsi, par exemple, dans l'énoncé déjà rencontré sous (27), le PS situe le procès dans le passé de  $t_E$ , qui peut alors coïncider avec le présent ou le futur de  $t_0$ . Cela ne signifie pas, loin de là, que le PS serait une forme polychronique puisqu'il continue à renvoyer au passé de  $t_E$ , sans déterminer, par lui-même, un quelconque rapport avec  $t_0$ . Autrement dit, la polyphonie présente dans l'exemple (27) est une polyphonie qui concerne la phrase en entier, et n'est pas due à l'emploi du PS.

Cela revient à dire que les formes temporelles monochroniques, indépendamment de la relation (con)textuelle entre  $t_0$  et  $t_E$ , localisent le procès systématiquement et uniquement par

rapport à  $t_E$ . Le fait qu'elles aient un seul temps d'origine justifie qu'on les considère comme des formes monochroniques<sup>66</sup>.

En ce qui concerne les temps polychroniques, et plus particulièrement ici le conditionnel, nous supposons l'existence de deux points référentiels appartenant à deux énonciateurs distincts, et qui sont portés d'une manière inhérente par les formes temporelles en question. Le conditionnel en emploi temporel a nettement une valeur prospective : il localise le procès dans le futur de  $t_{AE}$ , le temps d'origine de l'autre énonciateur : Procès >  $t_{AE}$ .

Lorsqu'il s'agit d'un conditionnel temporel, le temps d'origine de cet autre énonciateur se distingue de celui du premier énonciateur par une relation chronologique de type :  $t_{AE} < t_E$ .

Cela signifie que le conditionnel-temps peut se décrire grâce à la double relation suivante :

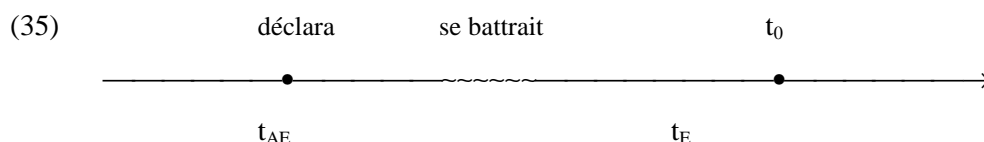
- (33) (i) Procès >  $t_{AE}$   
 (ii)  $t_{AE} < t_E$ .

Nous aurons par la suite à revoir et à préciser cette règle. En attendant, nous pouvons ici affirmer que tous les emplois du conditionnel temporel, quel que soit par ailleurs leur contexte syntaxique, se laissent décrire convenablement grâce à cette double relation.

Ainsi, par exemple, lorsqu'il s'agit d'une complétive, comme dans l'énoncé suivant de Flaubert, cité dans Touratier (1996) :

- (34) Il déclara qu'il ne se battrait pas

le procès au conditionnel, *se battrait*, se situe clairement dans le futur du procès rendu par le passé simple, *déclara*. Le premier énonciateur (qui, en l'occurrence coïncide très probablement avec le locuteur) situe un premier procès dans son passé ( $\text{procès} < t_E$ ), à partir duquel il déploie une temporalité future ( $\text{procès} > t_{AE}$ ). Autrement dit,  $t_{AE}$  coïncide en l'occurrence avec l'intervalle du procès au PS<sup>67</sup> :



<sup>66</sup> Il s'agit ici d'une présentation schématique qui se garde de bien cacher les différents problèmes qui se posent, et ils sont nombreux, notamment le problème du futur. Nous y reviendrons.

<sup>67</sup> Le schéma (35) est donné ici à titre indicatif. Comme on le verra *infra*, il n'est pas le seul possible.

Il en est de même pour le conditionnel temporel dans les autres contextes syntaxiques, comme dans l'exemple suivant de *Madame Bovary*, déjà rencontré ci-dessus :

(36) Et il se mit à faire des préparatifs intérieurs, il arrangea d'avance ses occupations. Il se meubla, dans sa tête, un appartement. Il y *mènerait* une vie d'artiste. Il y *prendrait* des leçons de guitare ! Il *aurait* une robe de chambre, un béret basque, des pantoufles de velours bleu !

où les verbes au conditionnel situent les procès en question dans le futur relatif à l'autre énonciateur (en l'occurrence, Léon) :  $t_{AE}$  coïncide avec le procès au PS ( $< t_E$ ) précédant immédiatement les phrases au conditionnel.

Signalons au passage à propos du conditionnel dans le DIL, comme dans la phrase ci-dessus, que le lien *textuel* que nous instaurons entre le conditionnel et le PS de la phrase qui précède n'est pas dicté à nous par une quelconque concordance des temps, et encore moins par la volonté de restituer le 'discours originel' supposé tenu par l'autre énonciateur. Ce lien textuel nous semble nécessaire dans la mesure où il est strictement impossible d'avoir un conditionnel temporel en style indirect libre au début d'une séquence textuelle. Cette exclusion s'explique selon nous par le fait que le conditionnel, en tout cas dans son emploi temporel, a absolument besoin d'un point référentiel autre que celui de  $t_E$  (qui est, lui, présent dans tout énoncé), et qui soit déjà présent dans le texte...

Il s'agit naturellement ici d'une analyse quelque peu schématique et les problèmes qu'il nous reste encore à régler demeurent extrêmement nombreux et complexes.

## 2. Le conditionnel en emploi 'modal'

Comme nous l'avons indiqué ci-dessus, si la grande majorité des grammairiens et linguistes considèrent que la valeur temporelle du conditionnel est sa valeur première ou fondamentale, ils reconnaissent que cette forme verbale est susceptible d'avoir un grand nombre de valeurs modales qu'ils considèrent alors plus ou moins explicitement comme des valeurs secondaires. Cette hiérarchie provient sans doute du statut catégoriel de temps que la plupart d'entre eux attribuent aujourd'hui au conditionnel. Le raisonnement est globalement le suivant : si le conditionnel est un temps, il serait normal qu'il serve d'abord à localiser chronologiquement les procès. Les valeurs 'modales' qu'il est susceptible d'exprimer, même si elles sont extrêmement nombreuses, seraient alors considérées comme des valeurs secondaires ou dérivées...

Ainsi, par exemple, pour Georges Le Bidois & Robert Le Bidois (1935 : 496), c'est « le mode contenu en puissance dans le temps qui fait son apparition ». Dans une phrase comme la suivante :

(37) Il a dit qu'il viendrait

« le mode ne paraît pas avoir encore une existence bien distincte, une individualité certaine. Cela tient à la présence de la proposition principale (il a dit...). Que l'on coupe le cordon, le mode vivra de sa vie propre, accusera sa physionomie, manifesterà toutes ses ressources, éventualité et conditionnalité. » (ibid.)

Cela revient à dire que le conditionnel n'acquiert pleinement sa valeur 'modale' que dans les phrases indépendantes, où son emploi n'est commandé par aucune contrainte grammaticale. Or, nous avons vu ci-dessus que le conditionnel-temps se rencontre dans tous les contextes syntaxiques, y compris dans les phrases indépendantes. La hiérarchie très généralement admise, bien visible dans la présentation elle-même de la quasi totalité des grammaires scolaires, n'est en réalité syntaxique qu'en apparence, puisqu'elle est d'abord notionnelle : s'il s'agit d'un conditionnel en emploi temporel, il se rencontre préférentiellement dans les subordonnées complétives, mais peut se rencontrer également dans les phrases indépendantes ; s'il s'agit d'un conditionnel en emploi 'modal', il se rencontre préférentiellement dans les phrases indépendantes et, secondairement, dans toutes sortes de structures syntaxiques. Wagner et Pinchon le disent clairement (1962 : 369) qui considèrent le conditionnel dans les phrases indépendantes comme 'modal' « dans tous ses emplois où il ne se substitue pas mécaniquement au futur en raison d'une concordance »... Nous y reviendrons.

Même si plusieurs typologies distinctes sont proposées pour rendre compte des différentes valeurs 'modales' du conditionnel, il nous semble descriptivement adéquat de distinguer ici entre deux emplois fondamentaux : (i) le conditionnel 'épistémique' ; et (ii) le conditionnel 'hypothétique'.

## **2.1 Le conditionnel 'épistémique'**

Le type de conditionnel que nous appelons ici momentanément *conditionnel épistémique*, suite notamment à P. Dendale (1992), a reçu dans la littérature linguistique moderne un nombre incalculable d'appellations, qui reflètent autant d'analyses distinctes : *conditionnel de l'information hypothétique* selon Imbs (1960), *conditionnel de l'information*



*prudente* selon Cristea (1979)<sup>68</sup>, *conditionnel de la rumeur* selon Togeby (1982), *conditionnel de l'information incertaine* selon R. Martin (1983) *conditionnel journalistique* selon Haillet (1992), ou encore *conditionnel de l'information empruntée* selon Dendale (1992)...

Ces différentes appellations ne reflètent pas toujours des divergences strictement terminologiques, mais concernent bien souvent le trait fondamental pertinent que l'on isole dans les différents traitements pour sténographier ce type de conditionnel et le distinguer des autres emplois. Même si elles ne sont pas toujours visibles<sup>69</sup>, les divergences entre les différents travaux concernant les caractéristiques de cet emploi sont, comme on le verra ci-dessous, importantes et la valeur précise que l'on donne généralement à ce type de conditionnel varie plus ou moins nettement d'un traitement à l'autre...

Il y a pourtant un point sur lequel les différents traitements semblent nettement converger, à savoir l'affirmation de l'appartenance de ce type du conditionnel à la classe des emplois 'modaux'. « Impossible de traiter ce conditionnel comme un "conditionnel-temps" », écrit R. Martin (1983 : 136). Haillet (1992), tout en affirmant l'appartenance de ce type de conditionnel à la classe des emplois 'modaux', rejoignant ainsi la majorité écrasante des traitements précédents, plaide en faveur d'une tripartition des emplois du conditionnel qui mettrait au même niveau le conditionnel épistémique, le conditionnel-temps et le conditionnel hypothétique. Nous reviendrons ci-dessous plus en détail sur ces classifications.

Pour fixer les idées, il convient, avant d'entrer dans les détails, de donner ici une définition globale provisoire pour le conditionnel de l'information incertaine. Nous pouvons notamment nous appuyer sur la thèse de P. Haillet (1992 : 54) qui considère ce type de conditionnel « comme un moyen grammatical (morphologique) d'inscrire, dans un discours, une modalité d'énoncé, fait linguistique qui marque, dans certaines conditions [...], la disjonction entre l'énonciateur et l'asserteur. » La même position avait été défendue, dans des termes légèrement différents, par R. Martin (1983 : 136-137), pour qui ce type de conditionnel indique que le procès en question est attribué « à un univers différent de celui du locuteur, que le

---

<sup>68</sup> Cité par P. Dendale (1992).

<sup>69</sup> Souvent, surtout dans les ouvrages généralistes, ce type de conditionnel n'est, dans les meilleurs des cas, que sommairement présenté. Ainsi, par exemple, dans *des mots à la pensée*, oeuvre pourtant réputée, à juste titre nous semble-t-il, pour être l'une des oeuvres grammaticales les plus exhaustives, on ne signale même pas l'existence de ce type de conditionnel. Plus récemment, à l'exception notable de P. Dendale (1992) et P. Haillet (1992), on se contente souvent d'une petite présentation de quelques lignes, ce qui ne permet pas toujours de répondre avec précision aux différentes questions que l'on est en mesure de se poser, ni, en conséquence, de voir les différences entre les différents traitements proposés...

locuteur n'a pas de raison de contester, mais qu'il ne prend pas non plus à son compte. » C'est par exemple le cas dans les deux énoncés suivants extraits du Costo :

- (38) (a) Selon ces témoignages, le nombre des victimes se *situerait* entre cinq mille et sept mille personnes [...]. (MO1)
- (b) Selon certaines sources, Mme Colette Goeuriot, député communiste de ce département, *aurait fait* parvenir une lettre à la direction parisienne du PCF pour s'étonner de l'absence de M. Mougel [...]. (MO1)

Le conditionnel, dans ces deux énoncés, a pour point commun de permettre au locuteur - en l'occurrence le journaliste du *Monde* - de ne pas totalement assumer le contenu en question et de l'attribuer à un autre énonciateur.

La différence entre les deux phrases, on l'aura noté, concerne en revanche la forme du conditionnel employée : conditionnel simple dans la phrase (a), conditionnel composé dans (b). S'agit-il en l'occurrence d'une différence strictement aspectuelle ?

### 2.1.1 L'opposition entre COND1 et COND2

Pour R. Martin, contrairement à ce qui se passe dans les autres emplois du conditionnel, notamment dans l'emploi temporel, l'opposition entre les formes simple et composée du conditionnel cesse en l'occurrence d'être aspectuelle pour devenir *temporelle*. Il écrit (1983 : 137) : « L'attache au passé, typique du "conditionnel-temps", est levée, et l'opposition du temps simple et du temps composé correspond ici au clivage du présent-futur et du passé. »

Et il suffit en effet d'observer les données pour s'apercevoir que le conditionnel épistémique a soit la valeur temporelle d'un passé composé, lorsqu'il s'agit de la forme composée du conditionnel, comme dans les énoncés suivants :

- (39) (a) A Paris, le ministère de la défense dément catégoriquement une information, donnée par téléphone à l'agence Reuter depuis Tripoli, selon laquelle quatre soldats français *auraient été* tués à une centaine de kilomètres de Fada. (M01)
- (b) [Ils] sont soupçonnés de complicité dans l'attentat. Ils *auraient tenté* de tuer l'officier le 15 décembre dernier. (M03)

soit la valeur temporelle d'un présent ou d'un futur, lorsqu'il s'agit de la forme simple, comme respectivement dans les deux énoncés suivants extraits également du Costo:

- (40) (a) En fait, pour les policiers français comme pour leurs collègues américains, Mouhajer *travaillerait* pour les services iraniens. Son contact à l'ambassade d'Iran à Paris *serait* même identifié. (MO3)
- (b) Contrairement à certaines informations selon lesquelles il *n'irait* pas en Afrique du Sud, Jean-Paul II ne se décidera sur ce point qu'après la visite d'évêques sud-africains à Rome, prévue pour décembre. (X08)

Il convient à ce propos de préciser que lorsque le verbe au conditionnel est un verbe lexicalement *transformatif*, au sens de R. Martin<sup>70</sup>, le conditionnel simple est temporellement équivalent à un futur, alors que lorsqu'il s'agit d'un verbe non-transformatif, il est plutôt équivalent au présent, ce qui nous donne la configuration suivante :

(41) *Conditionnel épistémique*

COND1	=	PR	Verbe non-transformatif
		FUT	Verbe transformatif
COND2	=	PC	

Cette équivalence entre le COND1 et le PR-FUT d'une part, et, de l'autre, entre le COND2 et le PC a d'ailleurs semblé à P. Haillet tellement importante qu'il en a fait le critère de base, la première caractéristique définitoire, de ce type du conditionnel. Nous y reviendrons.

<sup>70</sup> La notion de verbe *transformatif*, dit aussi quelquefois *transitionnel* (voir, par exemple De Both-Diez (1985), R. Martin (1988)) relève de l'aspect lexical (le *mode d'action*) et est quelquefois considérée comme synonyme de la notion de *perfectivité* lexicale (voir, par exemple, R. Martin (op. cit.), et Arrivé, Gadet & Galmiche (1986)). Il s'agit d'un verbe qui exprime une modification d'état (*fuir, entendre, écrire*, etc.) et s'oppose au verbe *non-transformatif*, comme *courir, être*, etc. C'est, dans la terminologie de R. Martin, un verbe dont le seuil interne est placé du côté de  $\alpha$  et pour lesquels  $\omega$  importe peu. Il convient de préciser toutefois que cette notion nous semble quelque peu ambiguë. R. Martin, toute en considérant qu'elle relève de l'aspect lexical, semble admettre qu'elle puisse également concerner l'aspect grammatical puisque les auxiliaires sont considérés par lui comme étant non-transformatifs, 'par nature'. La même ambiguïté est présente chez De Both-Diez (op. cit.) qui, après avoir défini l'opposition *transitionnel vs non-transitionnel* comme étant en rapport avec « le lexème verbal pris hors de tout contexte » (op. cit. : 6), admet que le contexte - sous la forme d'une périphrase verbale, d'un complément d'objet, etc. - peut modifier ce type d'aspectualité. Voir la note 84 *infra*.

Ce qui nous importe ici, c'est de préciser le sens de cette opposition entre les deux formes du conditionnel. Pour P. Haillet (1992 : 46), cette « opposition sur le plan du signifiant correspond, sur le plan du signifié, à celle de "antériorité vs non-antériorité" *par rapport au moment de l'énonciation* ou, pour être encore plus précis, par rapport au *moment du "discours d'un autre"* qui, le plus souvent, est présenté comme coïncidant avec le *moment de l'énonciation* (...). » *A priori* plus satisfaisante que celle de Martin, l'explication de P. Haillet, en posant l'opposition en question en termes d'antériorité vs non-antériorité, suscite chez nous les mêmes critiques que celles qui ont été avancées ci-dessus<sup>71</sup>.

Au-delà du caractère, à nos yeux discutable, de la méthode suivie par Haillet, notamment en ce qui concerne l'équivalence supposée entre COND1 - FUT / PR et COND2 - PC<sup>72</sup>, les traitements ci-dessus suscitent chez nous plusieurs interrogations.

D'abord, ces traitements nous semblent entretenir un rapport trouble avec le Temps extra-linguistique. L'idée de l'équivalence supposée en est une preuve. Or, elle revient selon nous à vider de toute substance le conditionnel, ainsi que les autres formes temporelles supposées équivalentes, ne leur laissant qu'une vague chronologie référentielle extra-linguistique.

Ensuite, ces traitements ne peuvent prétendre à aucune généralité puisqu'ils brisent l'unité significative de l'opposition morphologique entre les formes simples et les formes composées, opposition, nous l'avons dit, qui transcende tout le système verbal français et concerne tous les modes verbaux, y compris les modes non-temporels. Il serait alors singulièrement surprenant que cette opposition cesse d'un coup d'avoir le sens qu'elle a partout ailleurs pour signifier autre chose. Cela serait d'autant plus surprenant que la rupture en question ne concernerait même pas une *forme* donnée, mais seulement certains de ses *emplois*, puisque l'opposition entre la forme simple et la forme composée du conditionnel-temps, par exemple, est considérée, y compris par Martin et Haillet, comme étant aspectuelle.

---

<sup>71</sup> Voir notamment chapitre III (§ 2.2.3 : 247 sq.) et § 1.3.2 : 368 sq. ci-dessus

<sup>72</sup> Il nous semble en effet que même s'il est indéniable que, sur un plan que nous qualifierions de *pragmatique*, le COND1 *coïncide*, sans doute systématiquement, avec une tranche temporelle du présent ou du futur alors que le COND2 coïncide avec une tranche du passé, cela ne justifie pas que l'on puisse parler d'équivalence entre des formes temporelles distinctes. La notion de 'coïncidence pragmatique systématique' peut légitimement heurter le bon sens et cela requiert des explications. Nous y reviendrons

Enfin, il nous semble contradictoire de dire que l'opposition entre les deux formes simple et composée cesse d'être aspectuelle pour devenir temporelle alors que le COND1 peut correspondre aussi bien au présent qu'au futur.

Cela signifie pour nous que le morphème du conditionnel, au même titre que n'importe quel autre morphème temporel, garde dans tous ses emplois ses traits temporels et aspectuels. Si nous faisons momentanément abstraction du problème de la référence temporelle, sur lequel nous reviendrons plus loin, il nous semble plus juste de défendre l'hypothèse selon laquelle le conditionnel simple a dans cet emploi, comme dans l'emploi temporel, la valeur aspectuelle d'un non-accompli - c'est-à-dire non marqué aspectuellement - et s'oppose au conditionnel composé qui, lui, dénote un aspect accompli puisque, indépendamment de sa référence temporelle, il présente systématiquement le procès en question comme étant achevé.

R. Martin reconnaît lui-même (1983 : 137) qu'avec « les verbes transformatifs, la forme composée peut retrouver sa valeur aspectuelle ». Mais, la même chose peut, nous semble-t-il, être dite à propos des verbes non-transformatifs qui, selon nous, ont également une valeur aspectuelle d'accompli, comme dans les énoncés suivants :

- (42) (a) Pour certains, y compris des fuyards tamouls parvenus à Vavunya, au sud de Jaffna, les attaques de mercredi et jeudi *auraient été* certes « terrifiantes » mais leur bilan humain « plus limité » qu'on ne l'a dit officiellement. (M03)
- (b) C'est ainsi que ce dernier demandera à ses deux amis marocains, en mars puis en septembre 1986, en pleine vague d'attentats, d'entreposer chez eux des sacs et des valises qui *auraient contenu* des explosifs. (M03)

où les verbes *être* et *contenir* sont *lexicalement* non-transformatifs.

Du reste, dire, comme Haillet ou Martin, que le conditionnel composé dans ce type d'emploi serait systématiquement équivalent à un PC prouve bien, nous semble-t-il, que le COND2 présente systématiquement le procès comme étant accompli. En bref, l'aspect lexical ne joue aucun rôle dans la détermination de l'aspect grammatical du COND2 qui, systématiquement, présente le procès comme achevé.

Demeure le cas du conditionnel simple. Nous avons ci-dessus précisé que la référence *temporelle pragmatique* du conditionnel de ce type semble être influencée par la nature transformative ou au contraire non-transformative du verbe en tant qu'unité lexicale. La question est de savoir si cette opposition aspectuelle lexicale influence d'une manière ou d'une autre l'aspect grammatical. La réponse nous semble négative : malgré l'interférence du temps, le

conditionnel simple nous semble être systématiquement non-accompli, c'est-à-dire non marqué aspectuellement. Ainsi, par exemple, dans les énoncés (40) - où le verbe *travailler* est non-transformatif alors que le verbe *aller* est transformatif - les deux verbes sont d'aspect non-accompli : aucun d'eux ne présente le procès comme étant achevé.

Il reste que, dans les constructions passives, une certaine ambiguïté est ressentie, comme dans le couple de phrases suivantes que nous empruntons à R. Martin :

- (43) (a) Selon l'AFP, la première tranche des travaux serait achevée en octobre prochain.
- (b) Selon l'AFP, la première tranche des travaux serait achevée (= elle est achevée).

Comme nous l'avons signalé ci-dessus (note 70), la notion de verbe transformatif est ambiguë et nous n'avons pas réussi à comprendre le raisonnement de R. Martin (1983 : 137) : considère-t-il les verbes dans les phrases ci-dessus comme transformatifs (*achever* est lexicalement transformatif) ou comme non-transformatifs (l'auxiliaire, nous dit R. Martin, est 'par nature' non transformatif) ? A moins que l'ambiguïté provienne justement du fait que le verbe en question soit non-transformatif dans (a), transformatif dans (b). Mais, dans ce dernier cas, la notion se viderait de sa substance et serait totalement *ad hoc* (elle se déterminerait en contexte, et non plus sur le plan lexical).

Quelle que soit la réponse précise, il nous semble quant à nous possible - et même préférable - de considérer l'ambiguïté constatée dans les phrases (43) comme étant strictement temporelle et non pas aspectuelle. En bref, nous sommes tentés de défendre à ce propos le point de vue le plus largement admis selon lequel la forme simple d'un verbe dans les structures passives, comme dans les phrases (43), exprime plutôt l'aspect non-accompli...

Pour conclure ce paragraphe, nous dirons que si nous donnons à l'opposition aspectuelle accompli vs non-accompli le sens précis que nous lui avons donné ci-dessus dans le chapitre III, il n'y a aucune difficulté à considérer qu'elle s'applique pleinement à l'opposition formelle entre le conditionnel simple et le conditionnel composé dans l'emploi journalistique<sup>73</sup>. Il nous restera alors à décrire et à expliquer l'ambiguïté 'temporelle' constatée ci-dessus à propos du conditionnel simple.

---

<sup>73</sup> D'autres arguments seront avancés ci-dessous. Voir notamment le § 2.1.2.3.2.2, p. 408 sq.

## 2.1.2 Critères d'identification du conditionnel épistémique

Puisque, comme le signale à juste titre Haillet (1992), la possibilité d'assigner à un exemple d'emploi une interprétation spécifique est déterminée par des facteurs autres que seule l'occurrence du conditionnel, il convient de s'interroger sur la possibilité d'avancer un ensemble de critères qui permettent d'identifier ce type de conditionnel, en l'opposant aux autres emplois. Autrement dit, puisque à un même morphème - en l'occurrence le conditionnel - on attribue plusieurs valeurs distinctes, il convient de s'interroger sur l'existence éventuelle de critères externes qui permettent de distinguer entre les différentes valeurs en question.

De tels critères pourraient *a priori* être aussi bien syntaxiques, sémantiques que contextuels. Mais quelle que soit leur nature, ils doivent absolument remplir une condition - faute de quoi, ils ne pourraient plus prétendre au statut de critères définitoires -, à savoir : le caractère *systematique*.

L'idéal, naturellement, serait qu'il y ait des critères formels qui permettent une telle distinction. Aussi commençons-nous par examiner les structures syntaxiques du conditionnel épistémique.

### 2.1.2.1 De la non-pertinence des contextes syntaxiques

La question est de savoir si l'emploi du conditionnel épistémique correspond *d'une manière systematique* à un environnement syntaxique précis. Auquel cas, nous tiendrons un critère fiable de définition.

A cette question, Haillet, dans sa thèse (1992), a clairement répondu par la négative.

En effet, suite à la plupart des traitements, il décrit les différents contextes où l'on rencontre le conditionnel de la manière suivante :

(44) *Classification des contextes syntaxiques du conditionnel par Haillet (1992)*

- (i) présence d'une corrélation grammaticale explicite :
  - (a) notamment dans les subordonnées conjonctives complétives en *que* attachées à une principale au passé ;
  - (b) les 'principales' corrélées à une subordonnée en *si + imparfait* ou en *si + plus-que-parfait* et leurs variantes ;

- (ii) absence de contrainte grammaticale explicite : il range dans cette classe notamment les indépendantes, les relatives, etc. , mais également - et c'est là où sa classification devient discutable - les « propositions conjonctives objet et conjonctives circonstancielles attachées à une principale au présent ou au futur ».

Il y aurait naturellement beaucoup à dire sur cette classification pseudo syntaxique et dont l'objectif nous semble clair, à savoir le maintien - à tout prix - d'une tripartition des emplois du conditionnel. Mais ce qui nous semble le plus important ici, c'est que Haillet lui-même reconnaît l'impossibilité d'attacher l'emploi épistémique du conditionnel à un contexte syntaxique donné. « Si notre dessein premier, écrit-il (1992 : 66), était de fonder notre description autant que possible sur un classement syntaxique plutôt que lexico-sémantique, nous nous sommes vite aperçu qu'en dehors des cas [ia] et [ib] cités ci-dessus, la structure phrastique ne fournissait pas suffisamment d'information pour permettre de prédire la valeur du conditionnel ».

Nous sommes naturellement d'accord pour dire avec P. Haillet que la structure syntaxique ne permet pas de reconnaître le type de conditionnel auquel nous avons affaire. Pour revenir plus précisément au conditionnel épistémique, il suffit d'examiner les données pour s'apercevoir que non seulement ce type de conditionnel se rencontre dans toutes sortes de structures, mais, aussi, qu'aucune des structures en question ne lui est propre, puisque toutes elles admettent également les autres emplois reconnus du conditionnel.

Pour illustrer rapidement cette constatation<sup>74</sup>, nous pouvons fournir ici les deux batteries d'exemples qui suivent, dont chacune représente un exemple de structure syntaxique, et où l'on trouvera dans (a) un conditionnel épistémique et dans (b) un conditionnel temporel.

(45) *Phrase indépendante :*

- (a) La société Henkel-France *serait* sur le point de signer avec Saint-Louis-Bouchon, maison-mère de Lesieur. (MO5)
- (b) C'était le mois prochain qu'ils devaient s'enfuir. Elle partirait d'Yonville comme pour aller faire des commissions à Rouen<sup>75</sup>.

---

<sup>74</sup> Pour un inventaire syntaxique exhaustif, nous renvoyons au chapitre IV. Pour un inventaire des structures syntaxiques en rapport avec la valeur du conditionnel, nous renvoyons aux différents paragraphes intitulés 'de la non-pertinence des contextes syntaxiques'.

<sup>75</sup> *Madame Bovary* (op. cit. : 224).



(46) *Relative*

- (a) A l'occasion du premier anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl, la revue *Que choisir ?* publie un numéro spécial consacré au nucléaire, avec notamment une enquête sur les régions de France où *persisterait* une certaine radioactivité. (MO3)
- (b) ... elle se retirait alors dans une salle de bibliothèque où on ne *viendrait* pas la déranger et restait des heures absolument immobile. (P. Janet)

Demeure le cas des complétives et celui des phrases en *si*. Haillet, mais en cela il ne fait que suivre la plupart des prédécesseurs, distingue, d'une part, entre les complétives dépendantes d'un verbe au passé et les complétives dépendantes d'un verbe au présent ou au futur, et, de l'autre, entre les hypothétiques en *si* contenant un IMP ou un PQP dans la donnée et les hypothétiques dont la donnée contient une autre forme temporelle. Faute d'une définition positive des contextes syntaxiques du conditionnel épistémique, l'objectif de ces distinctions n'est autre que d'éliminer d'avance de tels contextes la possibilité de rencontrer un conditionnel de ce type. « Il apparaît donc, écrit Haillet (1992 : 68-69), que, hors contrainte grammaticale ou corrélation explicite à une subordonnée hypothétique en *si*,<sup>76</sup> les critères d'ordre syntaxique - et, plus précisément, la structure de la proposition au conditionnel - ne suffisent pas pour établir la distinction entre les différentes valeurs sémantiques susceptibles de résulter de l'emploi de cette forme verbale. »

Pour nous, ces distinctions, indépendamment de leur légitimité qui nous semble discutable, ne peuvent en tout cas pas être dites syntaxiques. Si l'on envisage le problème du point de vue de la structure syntaxique, une complétive peut naturellement admettre aussi bien un conditionnel épistémique qu'un conditionnel temporel<sup>77</sup>, comme dans les deux exemples respectifs suivants :

(47) *complétives*

- (a) [Il] existe dans le dossier un témoignage mensonger d'un monsieur qui prétend que je lui *aurais garanti* que M. Michel Droit nous obtiendrait une autorisation d'émettre. (M09)
- (b) On a fait comprendre au présentateur de "Boîte aux lettres" qu'il ne *serait* reçu ni par le PDG, M.Han, ni par ... (MO1)

---

<sup>76</sup> C'est nous qui soulignons.

<sup>77</sup> Nous nous contentons ici de prendre le cas du conditionnel temporel, parce qu'il a déjà été traité. Les autres types du conditionnel peuvent également, ainsi qu'on le verra *infra*, se rencontrer dans les structures syntaxiques en question.

La même constatation doit être faite à propos des phrases en *si* qui, elles aussi, si l'on fait abstraction du temps verbal de la donnée, admettent les deux emplois du conditionnel :

- (48) (a) Il *s'agirait*, si l'information est confirmée, du deuxième appareil soviétique abattu en une semaine. (MO5)
- (b) Mais que le président autrichien Kurt Waldheim [...] ait déclaré, lundi à RTL : « Il faut être sûr que la jeune génération sache ce qui s'est passé ».
- relèverait* de la plaisanterie si le sujet n'était pas dramatique. (MO4)

En bref, d'un point de vue strictement syntaxique, il convient de conclure que, d'une part, le conditionnel épistémique se rencontre dans toutes sortes de structures syntaxiques, et, de l'autre, à chaque fois que l'on rencontre un conditionnel épistémique dans une structure syntaxique donnée, celle-ci admet d'autres types de conditionnel. Là non plus, la syntaxe ne peut donc pas constituer un critère définitoire qui permette d'identifier ce type de conditionnel...<sup>78</sup>

### 2.1.2.2 Les critères de Haillet

Haillet (1992), proposant une division tripartite des emplois du conditionnel, à savoir un emploi temporel, un emploi hypothétique et un emploi épistémique - selon lui, la valeur « allusion nécessaire au discours d'un tiers » -, et constatant l'impossibilité de faire appuyer cette tripartition sur des considérations syntaxiques, a été amené à longuement réfléchir sur les moyens d'identifier l'emploi épistémique ; c'est même là l'objet fondamental de sa recherche.

Pour opérer une telle identification, il propose un ensemble de trois critères, *hiérarchisés*, que nous résumons ici :

- (49) *Les critères de Haillet (1992)*
- (i) le COND1 et le COND2 peuvent être remplacés respectivement par le PR et le PC<sup>79</sup> ;
- (ii) la polarité de l'énoncé d'origine reste intacte dans cette opération de remplacement du conditionnel par le tiroir verbal correspondant ;

---

<sup>78</sup> Du reste, la même constatation est faite par R. Martin (1983 : 137) : « A la différence du [conditionnel-temps], il n'y a pas ici de corrélation avec *que*. Le passage de U à U' s'opère soit par une mention explicite (*Selon l'AFP ..., pour l'Agence Reuter...*), soit par le simple fait qu'on se trouve en contexte journalistique. » Il reste à préciser le sens exact qu'il convient de donner à la notion de *contexte*.

<sup>79</sup> Il s'agit là du critère de base, nous dit Haillet.

- (iii) cette substitution fait apparaître une autre marque de la dissociation entre l'énonciateur et l'asserteur, du type *on dit que...*, *il paraît que...*, *d'après ce qu'on raconte...*, etc.

Haillet précise que chacun de ces critères est de type binaire. Autrement dit, face à un emploi donné du conditionnel, pour déterminer si l'on a affaire à un conditionnel épistémique ou non, l'on doit se poser les questions sous-jacentes aux trois critères ci-dessus, questions qui ne supportent que des réponses du type *oui / non*, et ceci dans l'ordre précis ci-dessus :

- (50) (i) si COND2, peut-il être remplacé par PC ? ; si COND1 peut-il être remplacé par PR / FUT ?
  - (a) si non, le conditionnel est non épistémique ;
  - (b) si oui, passer à la question suivante ;
- (ii) y a-t-il, au cours de la substitution des temps opérée ci-dessus, un changement de polarité (positive → négative et *vice versa*) ?
  - (a) si oui, il ne s'agit pas d'un conditionnel épistémique ;
  - (b) si non, passer à la question suivante ;
- (iii) l'opération de substitution des temps fait-elle apparaître des marqueurs de disjonction énonciative (*on dit que, il paraît que, etc.*) ?
  - (a) si non, il ne s'agit pas d'un conditionnel épistémique ;
  - (b) si oui, il s'agit d'un conditionnel épistémique.

Puisque, d'une part, la disjonction énonciative dont parle Haillet sera examinée plus en détail dans le paragraphe 2.1.3 consacré à la valeur - précise - de cet emploi du conditionnel, et, d'autre part, le problème du changement de polarité sera, lui, traité dans le paragraphe 2.2 lors du traitement du conditionnel hypothétique, nous nous proposons ici de nous arrêter en détail sur le premier critère avancé par Haillet, à savoir la substitution du COND1/2 épistémique par le PR-FUT / PC.

Haillet propose pour les deux exemples suivants<sup>80</sup>, que nous lui empruntons :

- (51) (a) Le patron des services secrets belges en *serait* l'actuel président, et le ministre de Défense de Bruxelles n'en *aurait appris* l'existence qu'à

---

<sup>80</sup> *Le Nouvel Observateur*, 1436, 1992 : 21.

l'occasion d'une réunion du Gladion à Bruxelles

- (b) Kewin Maxwell *serait* en train de réunir les fonds pour lancer une maison d'édition. Malgré les difficultés financières du groupe dont il a hérité, il *aurait emprunté* entre 50 000 et 100 000 dollars pour acheter "des droits de propriété intellectuelle"

les deux paraphrases respectives suivantes :

- (52) (a) Le patron des services secrets belges en *est (paraît-il)* l'actuel président, et le ministre de la Défense de Bruxelles n'en *a appris* l'existence qu'à l'occasion de...
- (b) Kewin Maxwell *est* en train de réunir (*d'après ce qu'on raconte*) des fonds...il *a emprunté* entre 50000 et 100000 dollars...

L'utilisation du premier critère - le remplacement du conditionnel simple par le présent (ou le futur) et du conditionnel composé par le passé composé - est justifiée par Haillet par le fait qu'elle permet de distinguer le conditionnel épistémique du conditionnel temporel<sup>81</sup>. Ce dernier ne peut en effet admettre d'être 'substitué' que par un temps du futur : futur simple, s'il s'agit d'un conditionnel simple, futur antérieur s'il s'agit d'un conditionnel composé. Ainsi, par exemple, dans le couple suivant de phrases :

- (53) (a) M. Aurillac venait pour sa part de N'Djamena, où il avait affirmé que la France *tiendrait* ses engagements en matière d'effort militaire (MO1)
- (b) je m'étais dit que je ne quitterais le pavillon que lorsque mon père *aurait terminé* [...] le résumé de ses travaux<sup>82</sup>

le conditionnel - temporel - cédera-t-il respectivement la place à un FUT et à FUTA :

- (54) (a) M. Aurillac avait déclaré : « La France *tiendra* ses engagements ... ».
- (b) je m'étais dit : « je ne quitterai le pavillon que lorsque mon père *aura terminé* [...] le résumé de ses travaux ».

Plusieurs critiques peuvent être avancées à l'encontre de ce traitement. Par exemple, il se peut que le locuteur dont on rapporte les dires n'ait pas employé un futur, mais plutôt un

---

<sup>81</sup> Comme on pourra le voir plus loin, ce critère ne permet pas en effet de distinguer entre le conditionnel épistémique et le conditionnel hypothétique.

<sup>82</sup> Exemple emprunté à Touratier (1996).

conditionnel. Le procédé lui-même qui vise à restituer le soi-disant discours 'originel', problème déjà soulevé par nous, est pour le moins discutable. Discutable également la manière de vider le conditionnel de son contenu propre et de ne lui laisser qu'une vague chronologie référentielle...

Il n'en reste pas moins vrai que, si l'on veut bien faire abstraction ici de ces considérations méthodologiques, légitimes, (52) et (54) paraissent *a priori* comme des paraphrases descriptivement adéquates pour respectivement (51) et (53).

Aussi, sans souscrire à la méthode de la paraphrase adoptée par Haillet, nous proposons-nous d'essayer de déterminer la référence chronologique du conditionnel épistémique, notamment en la comparant à celle, déjà présentée ci-dessus<sup>83</sup>, du conditionnel temporel.

Différents cas de figure se présentent selon qu'il s'agit de la forme (simple ou composée) du conditionnel et selon le trait [ $\pm$  transformatif] - ou plutôt [ $\pm$  télique]<sup>84</sup> - de l'unité lexicale verbale. Nous nous proposons de les examiner en détail dans le paragraphe qui suit.

### **2.1.2.3 La temporalité du conditionnel temporel et du conditionnel épistémique**

#### **2.1.2.3.1 Conditionnel simple**

##### **2.1.2.3.1.1 Conditionnel temporel**

###### **2.1.2.3.1.1.1 Verbe télique**

Pour limiter le nombre de variables qui interfèrent et rendent quelque peu difficile la visibilité des deux points qui nous concernent ici directement, à savoir la référence temporelle et l'aspect du conditionnel, nous nous proposons l'analyse de l'exemple fabriqué suivant, censé convenablement représenter l'emploi temporel du conditionnel :

- (55) Le gouvernement avait affirmé qu'il inverserait la courbe du chômage avant la fin de 1995.

---

<sup>83</sup> § 1.3.3.

<sup>84</sup> La notion de verbe transformatif étant jugée par nous ambiguë, nous nous proposons de la remplacer ici par la notion de télicité, telle qu'elle est conçue par Garey (1957). Rappelons que Garey propose le test suivant pour déterminer le mode d'action :

- (i) Si A était en train de [VERBE<sub>INFINITIF</sub>] et qu'on l'ait interrompu, a-t-il finalement [VERBE<sub>PARTICIPE PASSE</sub>] ?

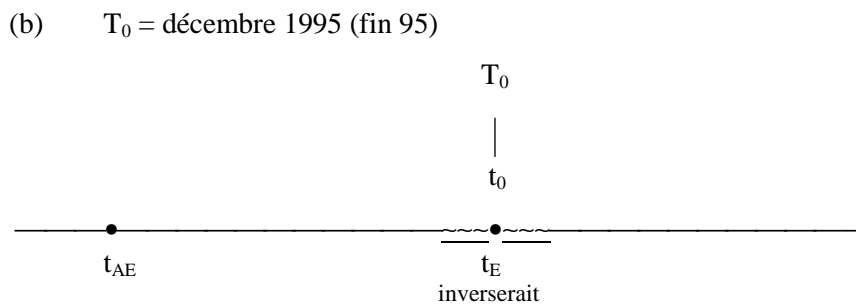
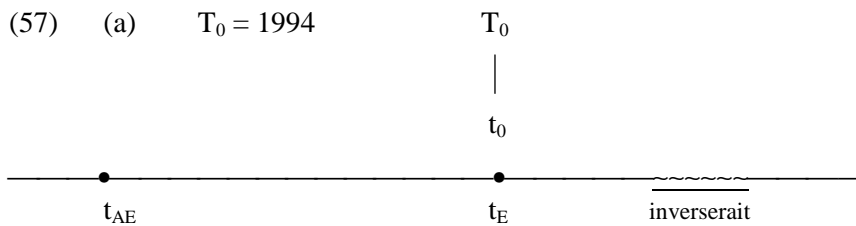
Si la réponse à cette question est positive, la situation est atélique (marcher) ; si elle est négative, la situation est télique (dessiner un cercle).

Ceci dit, ce test n'est pas toujours aussi facilement applicable. On peut contempler, par exemple, cette devinette : si X était en train de trahir Y et qu'on l'ait empêché, l'a-t-il trahi ? Sans doute la réponse est-elle variable en fonction de la trahison en question. En bref, la frontière linguistique se retrouve

Ce conditionnel a été considéré ci-dessus par nous comme pouvant être décrit convenablement grâce à la double-règle suivante :

- (56) (i) Procès  $>$   $t_{AE}$   
(ii)  $t_{AE} <$   $t_E$ .

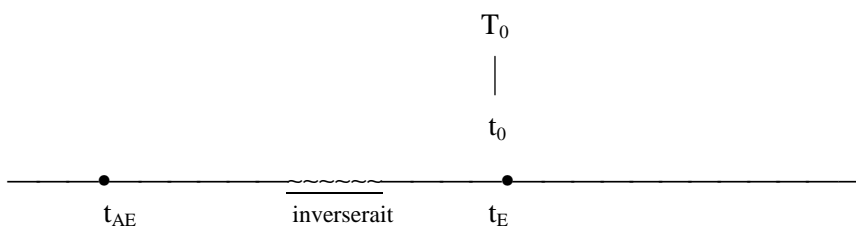
Le procès est systématiquement présenté comme se déroulant - ou devant se dérouler - nécessairement dans le futur de  $t_{AE}$ , lui-même considéré comme ayant lieu nécessairement dans un passé relatif à  $t_E$ . Si l'on s'en tient à des considérations strictement chronologiques, il est possible d'affirmer que le procès en question peut tout aussi bien se situer avant, après, que pendant  $t_0$ , le temps d'origine du locuteur. Dans un contexte journalistique, par exemple, il est possible de poser la relation contextuelle :  $t_0 = T_0$ . Or, l'énoncé ci-dessus - qu'on peut, par exemple, attribuer à un journaliste du Monde - aurait pu indifféremment être tenu en 1994, en décembre 1995 ou en 1997. En bref, l'énoncé en question peut temporellement être schématisé de trois façons différentes :




---

quelquefois franchie. Nous garderons toutefois cette notion puisque nous disposons d'un test précis qui peut fonctionner, ce qui n'est pas le cas pour la notion de transformativité...

(c)  $T_0 = 1997$



Cela signifie d'abord que le rapport entre le conditionnel temporel et le point référentiel  $t_E$  du premier énonciateur est non-pertinent.

Cela signifie également que le conditionnel temporel a ici nécessairement un trait prospectif : il ne peut absolument pas situer le procès en question dans le passé de  $t_{AE}$ , ni dans le présent de  $t_{AE}$  :

- (58) (a) #Le gouvernement avait affirmé en 1996 qu'il inverserait la courbe du chômage avant la fin de 1995.  
(b) #Le gouvernement avait affirmé en 1996 qu'à l'époque il inverserait la courbe du chômage.

Pour rendre une telle chronologie, l'emploi, respectivement, du plus-que-parfait et de l'imparfait est requis :

- (59) (a) Le gouvernement avait affirmé qu'il avait inversé la courbe du chômage.  
(b) Le gouvernement avait affirmé en 1996 qu'à l'époque il était en train d'inverser<sup>85</sup> la courbe du chômage.

C'est sans doute pour toutes ces raisons que Haillet propose de paraphraser le conditionnel simple temporel par allait + infinitif...

#### 2.1.2.3.1.1.2 Verbe atélique

La phrase fabriquée suivante :

- (60) Pierre m'avait dit qu'il serait malade

a été soumise à trois francophones à qui nous avons demandé de l'interpréter. Elle a alors été systématiquement interprétée comme signifiant tomberait malade. Il semble donc clair que le conditionnel en question ne peut pas situer le procès dans le présent relatif à la déclaration de Pierre, et encore moins dans son passé.

Là aussi, si l'on veut signifier que le procès coïncide avec le présent ou le passé relatifs à la déclaration de Pierre, on doit employer soit le PQP, soit l'IMP :

- (61) (a) Pierre m'avait dit qu'il était malade  
(b) Pierre m'avait dit qu'il avait été malade

Là aussi, le rapport entre le procès au conditionnel et le point référentiel  $t_E$  est indifférent. Il sera donc dit non-pertinent.

En bref, les mêmes règles observés dans le paragraphe 2.1.2.3.1.1.1 ci-dessus restent ici valables et le trait [ $\pm$  télitique] du verbe en tant qu'unité lexicale ne joue aucun rôle dans la référence chronologique de la forme simple du conditionnel-temps : ce conditionnel renvoie donc systématiquement au futur de  $t_{AE}$ , lui-même, par définition<sup>85</sup>, situé dans le passé relatif à  $t_E$ .

#### 2.1.2.3.1.2 Conditionnel épistémique

Nous nous poserons ici les trois questions posées ci-dessus, à savoir (i) la nature du rapport entre  $t_{AE}$  et  $t_E$ , (ii) la nature du rapport entre le procès au conditionnel et  $t_{AE}$ , et, enfin, (iii) la pertinence du rapport chronologique entre le procès au conditionnel et le point référentiel  $t_E$ .

Si l'on prend l'exemple suivant, extrait du Costo :

- (62) VW *estime* que la banque centrale de Budapest *serait* liée à ces trafics. (M05)

qui constitue, du moins si l'on se fie à la plupart des traitements, un énoncé épistémique typique, la première chose que l'on remarque est que le verbe de la principale est au *présent*. L'on

---

<sup>85</sup> Il semble que l'emploi de l'imparfait *inversait* n'est pas clairement acceptable dans cet énoncé ; mais cela, nous semble-t-il, n'affecte pas l'argumentation en cours.

<sup>86</sup> Naturellement, on peut envisager le cas où il y a coïncidence chronologique entre les points  $t_E$  et  $t_{AE}$ . Mais, lorsque ce cas se présente, le conditionnel change automatiquement de statut et on n'a plus affaire à un conditionnel temporel. C'est du moins l'avis le plus généralement partagé et qui sera discuté ci-dessous.



constate également que le procès au conditionnel coïncide chronologiquement non seulement avec  $t_{AE}$ , mais aussi avec  $t_E$ .

S'agit-il là de caractéristiques définitoires - systématiquement présentes dans tous les emplois de ce type -, ou, au contraire, y a-t-il d'autres possibilités ?

Concernant le premier point, i.e. le temps du verbe de la principale, bien que le moment de production des paroles rapportées soit nécessairement antérieur au moment de l'énonciation qui les cite, affirme Haillet, le verbe introducteur est, le *plus souvent*, au présent. Cela laisse donc entendre qu'il y a des cas où, comme dans le conditionnel temporel, le verbe de la principale est au 'passé'. Dans son corpus, Haillet ne relève qu'un seul cas de ce type, que nous citons<sup>87</sup> :

- (63) Les services secrets français *ont fait savoir* au gouvernement *qu'*Américains et Irakiens *seraient* en discussion pour définir [...] les règles du jeu de la guerre du Golfe. Américains et Irakiens *seraient* d'accord sur l'inévitabilité du conflit - aucun des pays ne voulant perdre la face - et sur le rejet d'une guerre totale, qui ferait trop de casse de part et d'autre. Ils *seraient* résolus à s'affronter dans un conflit limité, le long de la frontière saoudienne et au Koweït.

La question se pose pour nous de savoir s'il y a dans le Costo des exemples de ce type avec une principale contenant un temps 'passé'<sup>88</sup>. Il faut bien comprendre l'enjeu : il ne s'agit pas moins ici que de localiser le point  $t_{AE}$ , dont nous avons déjà dit qu'il était fourni par le verbe de la principale.

Or, pour répondre à cette question, il est nécessaire d'avoir préalablement défini le conditionnel épistémique, c'est-à-dire - on l'aura noté - avoir déjà adopté les critères d'identification qu'il s'agit ici, justement, de discuter.

Le même problème méthodologique se pose naturellement, *mutatis mutandis*, à propos des deux autres critères isolés ci-dessus (d'une part, le rapport entre le procès et  $t_{AE}$ , et, de l'autre, la pertinence du rapport entre le procès au conditionnel et  $t_E$ ). En bref, pour briser la circularité, il est nécessaire de prendre un certain nombre de décisions préalables, que voici :

- (i) pour discuter la référence temporelle du conditionnel simple épistémique (c'est-à-dire le rapport entre le procès au conditionnel et le point qui lui sert de référence,  $t_{AE}$ ), sans

---

<sup>87</sup> *Le nouvel observateur*, 1359, 1990 : 43.

<sup>88</sup> La question se pose de savoir si le PC fait partie des temps du passé ou s'il s'agit, au moins dans une partie de ses emplois, d'un présent accompli. Notre traitement de l'aspect grammatical suggère que le

nous préoccuper des problèmes relatifs au temps verbal de la principale - censé dans notre approche localiser chronologiquement le point  $t_{AE}$  -, il convient tout d'abord de choisir des exemples de conditionnel dans des environnements syntaxiques plus simples : les phrases indépendantes ;

(ii) toutefois, même si la simplification du contexte syntaxique constitue une condition nécessaire à l'étude de la référence temporelle du conditionnel épistémique, elle demeure insuffisante puisqu'il est impossible de localiser le procès par rapport à un point référentiel qui ne serait alors récupérable que grâce à un calcul contextuel plus ou moins complexe. Autrement dit, il est impossible de déterminer la relation entre le procès et le point référentiel  $t_{AE}$  puisque tous les deux (la relation et le point  $t_{AE}$ ) sont indéterminés. Cela suggère la nécessité d'introduire un élément extérieur qui permette indirectement de déterminer les rapports entre d'une part le procès et  $t_{AE}$ , et, de l'autre, entre  $t_{AE}$  et  $t_E$  ;

(iii) l'élément extérieur - déterminé - qu'il s'agit d'introduire n'est autre que le point référentiel  $t_E$  : il ne nous semble en effet guère possible de briser la circularité qu'en commençant par l'étude du rapport entre le procès au conditionnel et le point référentiel  $t_E$ . Certes, il est possible que cette relation, comme dans le cas du conditionnel temporel, soit non-pertinente. Mais il s'agit là du seul moyen dont nous disposons pour atteindre notre objectif : par l'exploration des différentes possibilités théoriques envisageables sur le rapport entre  $t_E$  et  $t_{AE}$ , il sera possible, une fois déterminé le rapport entre le procès et  $t_E$ , d'accéder à la relation qui nous intéresse ici directement, à savoir la relation entre le procès et  $t_{AE}$  ;

(iv) il convient enfin de choisir des exemples indiscutablement représentatifs du conditionnel épistémique. Or cela présuppose que l'on ait préalablement une définition sous-jacente du conditionnel épistémique. La méthode n'est pas des plus indiscutables. Mais il s'agit là du seul moyen, nous semble-t-il, pour permettre la vérification des critères en question<sup>89</sup>.

#### 2.1.2.3.1.2.1 Verbe télique

Soit l'exemple fabriqué suivant :

(64) Selon certaines informations, le pape irait en Afrique du Sud.

---

PC ne serait que la forme accomplie d'un présent. Est-ce toujours le cas ? C'est une question que nous nous poserons plus loin. En attendant, nous ferons ici comme si le PC était un temps du passé...

<sup>89</sup> Ce qui nous semble méthodologiquement gênant en l'occurrence, ce n'est évidemment pas le fait d'avancer une hypothèse sur la nature du conditionnel épistémique - toute hypothèse étant falsifiable -, mais plutôt le fait que l'hypothèse en question ne soit pas clairement formulée. Or, une formulation claire revient à se prononcer sur les trois critères discutés...

Le conditionnel localise clairement le procès en question dans le futur de  $t_E$ , le temps d'origine du premier énonciateur (ou, dans les cas non-marqués, du locuteur,  $t_0$ ). Si l'énoncé en question est représentatif de ce type d'emploi, on peut sans doute poser une première relation :

$$(65) \quad \text{Procès} > t_E.$$

Dans ces conditions, deux possibilités théoriques sont envisageables : (i) soit considérer que, contrairement à ce qui se passe dans le conditionnel-temps, la relation entre le procès et le point  $t_E$  est pertinente dans le conditionnel épistémique, ce qui revient tout simplement à abandonner le point référentiel  $t_{AE}$ , dont nous avons posé l'existence axiomatiquement, et, donc, à abandonner le modèle défendu ici ; (ii) soit, au contraire, poser que la relation de postériorité dans (65) est une relation indirecte obtenue par la médiation du point  $t_{AE}$ .

Cette dernière solution - qui revient à admettre que la relation entre le procès et  $t_E$  est obtenue indirectement par la médiation de la relation entre, d'une part, le procès et  $t_{AE}$  et, de l'autre, entre  $t_{AE}$  et  $t_E$  - peut elle-même être envisagée de diverses façons. Si l'on part de la description provisoire - et vague - suivante du conditionnel épistémique :

$$(66) \quad \begin{array}{ll} \text{(i)} & \text{Procès} \ \& \ t_{AE} \\ \text{(ii)} & t_{AE} \ \& \ t_E \\ \text{(iii)} & \text{Procès} > t_E \end{array}$$

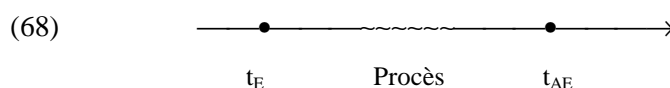
où & est le symbole d'une relation chronologique indéterminée (pouvant se réécrire  $>$ ,  $=$ , ou  $<$ )

on peut compter plusieurs possibilités combinatoires.

Premier cas :

$$(67) \quad \begin{array}{ll} \text{(i)} & \text{Procès} < t_{AE} \\ \text{(ii)} & \text{pour que : Procès} > t_E \\ \text{(iii)} & \text{il faut que : } t_{AE} > t_E \end{array}$$

soit, schématiquement :



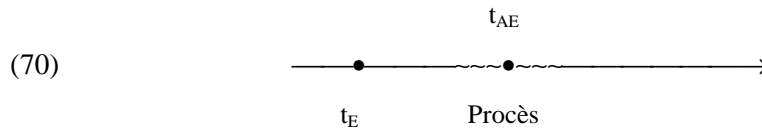
Deuxième cas :

$$(69) \quad \text{(i)} \quad \text{Procès} = t_{AE}$$

(ii) pour que : Procès >  $t_E$

(iii) il faut que :  $t_{AE} > t_E$

soit, schématiquement :



Troisième cas :

(71) (i) Procès >  $t_{AE}$

(ii) pour que : Procès >  $t_E$

(iii) il suffit que :  $t_{AE} \& t_E$ .

Ce troisième cas contient lui-même trois sous-cas :

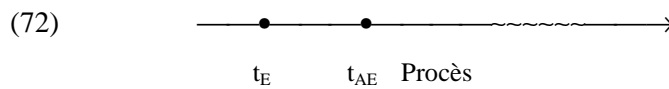
Premier sous-cas :

(71-i) (i) Procès >  $t_{AE}$

(ii) Procès >  $t_E$

(iii)  $t_{AE} > t_E$

soit schématiquement :



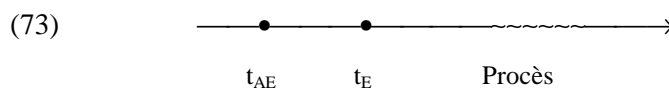
Deuxième sous-cas :

(71-ii) (i) Procès >  $t_{AE}$

(ii) Procès >  $t_E$

(iii)  $t_{AE} < t_E$

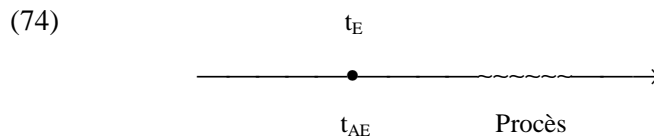
soit schématiquement :



Troisième sous-cas :

- (71-iii) (i) Procès >  $t_{AE}$   
(ii) Procès >  $t_E$   
(iii)  $t_{AE} = t_E$ .

soit schématiquement :



Le premier cas, envisagé sous (67), à savoir Procès <  $t_{AE}$  , - qui revient à envisager l'existence d'un 'autre énonciateur' dans le futur du locuteur, dans un point à partir duquel il se met à voir le procès comme se déroulant dans son passé - nous semble intenable. Outre le fait qu'elle n'a aucun point commun avec la description du conditionnel temporel<sup>90</sup> - ce qui constitue un manque de généralité suggérant la faiblesse de la solution proposée<sup>91</sup> -, cette première solution se heurte à un problème de taille, à savoir le caractère tout simplement invraisemblable de la référence temporelle qu'elle met en place. Cette solution revient en effet à proposer pour une phrase comme (64) une paraphrase de type :

- (75) Des journalistes affirmeront que le pape irait en Afrique du Sud.

Cette solution métaphorique a certes été proposée par certains linguistes, comme par exemple R. Martin, pour expliquer notamment le futur dit conjectural<sup>92</sup>. Or, outre que les solutions métaphoriques, selon la hiérarchie méthodologique établie par nous dans le chapitre III, ne doivent être envisageables qu'en dernier recours, cette solution ne nous paraît guère convaincante linguistiquement : la paraphrase proposée est tout simplement invraisemblable.

---

<sup>90</sup> Notons en effet que la description (67) du conditionnel épistémique se distingue de celle proposée ci-dessus du conditionnel temporel, concernant les deux relations pertinentes à la fois : le rapport entre le procès et  $t_{AE}$ , et le rapport entre  $t_{AE}$  et  $t_E$ ...

<sup>91</sup> Mais, faut-il le préciser, cela ne constitue qu'une raison interne au modèle, insuffisante à l'élimination du cas étudié.

<sup>92</sup> Voir le chapitre VI.

La même critique permet d'éliminer d'emblée le deuxième cas théorique, envisagé sous (69), ainsi que le premier sous-cas de (71), introduit sous (71-i). Il ne reste donc que deux possibilités théoriques envisageables, à savoir (71-ii) et (71-iii).

Pour départager ces deux solutions théoriques possibles, il convient tout d'abord de préciser que la solution (71-ii) peut sembler a priori plus intéressante que la solution concurrente dans la mesure où elle propose pour le conditionnel épistémique exactement la même description que celle proposée pour le conditionnel temporel, à savoir :

- (76) (i) Procès >  $t_{AE}$   
 (ii)  $t_{AE} < t_E$ .

Malheureusement, malgré le caractère général de cette solution, elle nous paraît intenable puisqu'elle ne permet pas d'expliquer le caractère systématique de la relation Procès >  $t_E$ . En effet, étant donné que nous avons axiomatiquement posé que le rapport entre le procès et  $t_E$  est non-pertinent pour le conditionnel - ce qui nous interdit d'ajouter dans sa règle de description la spécification Procès >  $t_E$  -, il est impossible, à moins de croire à des miracles géométriques permanents, d'expliquer l'exclusion systématique des autres possibilités que la formulation (76) permet, à savoir Procès <  $t_E$  et Procès =  $t_E$ .

Cela revient à adopter par défaut la solution (71-iii) que nous reformulons ainsi :

- (77) (i) Procès >  $t_{AE}$   
 (ii)  $t_{AE} \text{ =chronologiquement } t_E$

Or, admettre que  $t_{AE}$  coïncide chronologiquement avec  $t_E$  ((77-ii)) tout en posant axiomatiquement que ces deux points référentiels sont par définition distincts, cela n'est possible que si l'on pose que ces deux points se distinguent sur un autre plan que nous aurons alors à élucider.

Pour répondre aux trois questions posées au début de ce paragraphe, nous dirons donc que : (i) le rapport entre  $t_E$  et le procès est non-pertinent ; (ii) le procès d'un verbe téléique au conditionnel simple épistémique est systématiquement localisé dans le futur de  $t_{AE}$  ; et, enfin, (iii)  $t_{AE}$  coïncide chronologiquement avec  $t_E$ .

### 2.1.2.3.1.2.2 Verbe atélique

Lorsque le verbe au conditionnel est atélique, comme dans :

- (78) (a) La société Henkel-France serait sur le point de signer avec Saint-Louis-Bouchon, maison-mère de Lesieur (MO5)  
(b) Selon ces témoignages, le nombre des victimes se situerait entre cinq mille et sept mille personnes (MO1)

le conditionnel situe clairement le procès en question dans un moment qui coïncide avec  $t_0$  ou  $t_E$  :

- (79) Procès =  $t_E$ .

Nous supposons, là aussi, que la relation entre le procès et  $t_E$  est non-pertinente et que son caractère systématique s'explique par celle des deux autres rapports qui la sous-tendent, à savoir, d'une part, le rapport entre le procès et  $t_{AE}$ , et, de l'autre, le rapport entre  $t_{AE}$  et  $t_E$ <sup>93</sup>.

On aura donc pour le conditionnel épistémique d'un verbe atélique la description, vague et provisoire, suivante :

- (80) (i) Procès &  $t_{AE}$   
(ii)  $t_{AE}$  &  $t_E$   
(iii) Procès =  $t_E$ .

Les différentes possibilités théoriques concernant le rapport précis entre le procès et  $t_{AE}$  nous donnent les possibilités combinatoires suivantes :

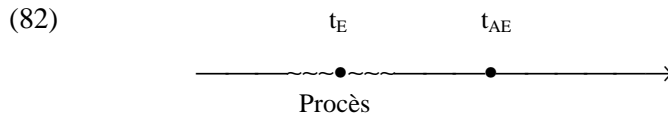
#### Premier cas

- (81) (i) Procès <  $t_{AE}$   
(ii) pour que : Procès =  $t_E$ .  
(iii) il faut que :  $t_{AE}$  >  $t_E$

soit schématiquement :

---

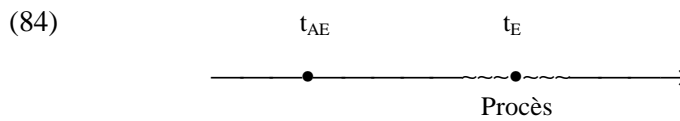
<sup>93</sup> Autrement dit, là aussi, la relation entre le procès et  $t_E$  est une relation indirecte.



Deuxième cas

- (83) (i) Procès >  $t_{AE}$   
(ii) pour que : Procès =  $t_E$ .  
(iii) il faut que :  $t_{AE} < t_E$

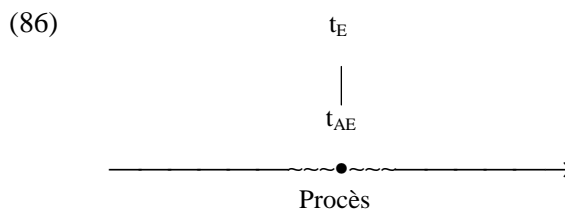
soit schématiquement :



Troisième cas

- (85) (i) Procès =  $t_{AE}$   
(ii) pour que : Procès =  $t_E$ .  
(iii) il faut que :  $t_{AE} = t_E$

soit schématiquement :



Le premier cas est exclu pour les mêmes raisons que celles que nous avons évoquées ci-dessus, lors de la description des verbes téliques, pour exclure la possibilité (67)<sup>94</sup> ; le deuxième cas est exclu pour les raisons évoquées pour exclure (71-ii). Il ne reste donc plus à envisager que le troisième cas. Pour tenir compte des remarques avancées ci-dessus, à savoir d'une part la non-pertinence du rapport entre le procès au conditionnel et  $t_E$ , et, de l'autre, la nécessité de comprendre la coïncidence entre  $t_{AE}$  et  $t_E$  comme une coïncidence exclusivement temporelle - les deux points référentiels étant axiomatiquement posés comme distincts -, il convient de reformuler la règle (85) comme suit :

---

<sup>94</sup> § 2.1.2.3.1.2.1 *supra*.



- (87) (i) Procès =  $t_{AE}$   
(ii)  $t_{AE}$  = chronologiquement  $t_E$ .

### 2.1.2.3.2 Conditionnel composé

#### 2.1.2.3.2.1 Conditionnel temporel

Qu'il s'agisse de verbes téléiques ou atéliques, la différence entre les deux formes simple et composée du conditionnel, dans son emploi temporel, se décrit convenablement, ainsi que nous l'avons suggéré ci-dessus, en termes aspectuels, et plus précisément en termes d'une opposition entre l'accompli et le non-accompli.

La question qui nous semble en revanche intéressante ici est de savoir si la *référence temporelle* de la forme composée du conditionnel est aussi vague que celle de sa forme simple, à propos de laquelle nous avons dit qu'elle pouvait renvoyer à un moment du temps qui peut correspondre tout aussi bien à un moment coïncidant avec  $t_E$  qu'un moment antérieur ou postérieur à lui.

Il nous semble que la réponse diffère selon que le verbe, en tant qu'unité lexicale, est téléique ou atélique.

Si, en effet, le verbe au conditionnel est un verbe téléique, comme dans l'exemple suivant :

- (88) Pierre m'avait dit qu'il *aurait terminé* son travail avant le 30 juin

rien n'empêche que le procès renvoie à une tranche du temps postérieure à  $t_E$  : le  $T_0$  de l'énoncé ci-dessus peut, nous semble-t-il, correspondre, par exemple, au 15 mai. Mais, comme dans le cas du conditionnel simple, ce n'est pas nécessairement le cas, puisque le conditionnel peut également situer le procès avant ou pendant  $t_E$ .

Si en revanche le verbe au conditionnel est atélique, comme dans l'exemple suivant :

- (89) Pierre m'avait dit que Paul *aurait été* malade

il semble bien que le procès renvoie à une tranche temporelle contenue nécessairement avant  $t_E$  - puisque les énoncés de ce type contenant un adverbe renvoyant au futur sont systématiquement exclus<sup>95</sup> :

---

<sup>95</sup> Rappelons ici que, en accord avec les hypothèses avancées dans les chapitres II et IV concernant la distinction entre l'agrammaticalité et l'inacceptabilité logico-sémantique, l'exclusion en question n'est

(90) #Pierre m'avait dit qu'il aurait été malade l'année prochaine.

La question qui se pose maintenant est de savoir si un verbe atélique au conditionnel composé peut renvoyer à une tranche temporelle contenue après  $t_{AE}$ . Disons ici rapidement - mais nous y reviendrons plus en détail ci-dessous<sup>96</sup> - qu'il semble bien que le procès soit systématiquement situé avant  $t_{AE}$ . Cela revient à attribuer au conditionnel de ce type des caractéristiques tout à fait singulières qui l'opposent nettement à tous les autres emplois temporels du conditionnel (y compris composé, pour les verbes téliques) :

(91) *Conditionnel composé des verbes atéliques - emploi temporel ?*

- (i) Procès <  $t_E$
- (ii) Procès <  $t_{AE}$
- (iii)  $t_{AE}$  &  $t_E$

Mais s'agit-il réellement, dans ces conditions, d'un conditionnel temporel ? Il semble bien que non. Non seulement ce type de conditionnel n'a ni l'une ni l'autre des deux caractéristiques définitoires que nous avons cru reconnaître au conditionnel temporel, à savoir Procès >  $t_{AE}$  et  $t_{AE}$  <  $t_E$ , mais, en plus, il nous semble clair que l'interprétation temporelle que l'on reconnaît traditionnellement au conditionnel temporel, la valeur d'un futur dans le passé, est exclue et que seules y sont possibles les interprétations épistémique et hypothétique...

Une seule conclusion s'impose donc ici : lorsque le verbe est atélique, la forme composée du conditionnel ne peut pas avoir une valeur temporelle.

Lorsque le verbe est télique, le conditionnel composé exprime simplement, par rapport au conditionnel simple, que le procès, indépendamment du moment exact où il se déroule par rapport à  $t_E$ , est présenté comme achevé :

(92) *Conditionnel composé - emploi temporel*

- (i) Procès >  $t_{AE}$
- (ii)  $t_{AE}$  <  $t_E$
- (iii) Procès accompli.

---

pas une exclusion grammaticale, mais s'apparente à une inadéquation logico-sémantique, d'où l'emploi du signe dièse (#). Une confirmation de l'utilité - et de la justesse - de cette distinction : la phrase (90) n'est pas systématiquement exclue, puisqu'il suffit de la placer dans un contexte hypothétique pour qu'elle redevienne acceptable. Voir sur ce point R. Martin (1983 : 136).

<sup>96</sup> Cf. § 2.1.2.3.2.2, p. 408 sq. *infra*.

### 2.1.2.3.2.2 Conditionnel épistémique

Que le verbe au conditionnel épistémique soit télique ou atélique, comme dans les exemples suivants, extraits du Costo :

- (93) (a) Six autres responsables du MTI à Tunis, Sousse, Nabeul, Kairouan et Gabès *auraient été* également interpellés dans la nuit de jeudi à vendredi,  
selon des sources proches [du MTI]. (M01)
- (b) Antenne 2 *aurait dépassé* allègrement les quotas de ressources votés par le Parlement. Pis, elle se *livrerait*, selon la direction de TF1, à une surenchère en proposant, par exemple, pour les futurs internationaux de Roland-Garros dix fois le prix payé cette année par la Une. (MO5)

il a les mêmes comportements concernant la référence temporelle et peut sembler *a priori* renvoyer systématiquement au passé de  $t_E$ . Admettons donc provisoirement<sup>97</sup> que le COND2 épistémique ait la caractéristique suivante :

- (94) *Procès* <  $t_E$ .

Dans les deux exemples suivants qui contiennent respectivement un verbe télique et un verbe atélique :

- (95) (a) Pierre m'avait dit que le 30 juin il aurait soutenu sa thèse  
(b) Pierre m'avait dit que Marie aurait été malade

le procès est, dans les deux cas, situé clairement dans le passé de  $t_E$ . D'où l'exclusion d'un énoncé comme le suivant :

- (96) #Pierre m'avait dit que Marie aurait été malade l'été prochain.

Certes, pour les verbes téliques, il est possible que le procès au conditionnel dépasse  $t_E$ . Par exemple, dans l'énoncé (95) ci-dessus, deux interprétations sont possibles, en fonction de la place de  $T_0$  par rapport au circonstanciel *le 30 juin* :

---

<sup>97</sup> Nous serons en effet amené ci-dessous à poser le problème en termes aspectuels.

(i)  $T_0$  peut correspondre, par exemple, à un jour de juillet ; et dans ce cas le procès reste contenu avant  $t_E$  ;

(ii) mais  $T_0$  peut également correspondre, par exemple, à un jour du mois de mai ; mais, dans ce cas, le conditionnel n'a plus l'interprétation épistémique, mais plutôt temporelle.

En bref, quel que soit l'aspect lexical du verbe, le procès au conditionnel composé épistémique est systématiquement situé dans le passé de  $t_E$ .

La question qui se pose maintenant est de savoir si le conditionnel composé peut, dans ses emplois épistémiques, renvoyer à une tranche du temps précise, déterminée en fonction de  $t_{AE}$ .

Une phrase, contenant un verbe télique, comme la suivante :

(97) Pierre m'avait dit qu'il aurait achevé son travail le lendemain

peut avoir, nous semble-t-il, deux interprétations temporelles possibles, en fonction de l'interprétation de l'adverbe relatif *le lendemain* :

(i) *le lendemain* peut d'abord renvoyer au jour qui suit la déclaration de Pierre ; le conditionnel est alors compris comme un conditionnel temporel et la phrase (97) a une interprétation proche de :

(98) Pierre m'avait dit que dès le lendemain il aurait achevé son travail

où le procès au conditionnel se situe clairement dans le futur de  $t_{AE}$  : Procès >  $t_{AE}$  ;

(ii) mais *le lendemain* peut également renvoyer au jour qui suit un autre événement, présent dans le (con)texte, et qui précède la déclaration de Pierre ; dans ce cas la phrase (97) peut par exemple avoir l'interprétation suivante :

(99) Pierre m'avait dit qu'il aurait achevé son travail le lendemain de la venue de Marie.

Dans ce cas, le conditionnel a plutôt une interprétation épistémique et le procès est nécessairement situé dans le passé de  $t_{AE}$  : Procès <  $t_{AE}$ .

En bref, lorsque le conditionnel composé est épistémique, le procès peut, provisoirement, être considéré comme étant situé dans le passé relatif non seulement à  $t_E$ , mais également à  $t_{AE}$  :

(100) *Conditionnel composé du verbe télique : interprétation épistémique*

Procès <  $t_{AE}$

La même constatation reste valable, nous semble-t-il, à propos des verbes atéliques, à la différence près qu'ici l'interprétation temporelle - nous l'avons déjà dit<sup>98</sup> - est totalement exclue. Il est à ce propos remarquable que, dans l'énoncé suivant :

(101) Pierre m'avait dit que la veille Marie aurait été malade  
le lendemain  
durant toute la soirée

le procès au conditionnel renvoie systématiquement à un moment antérieur à  $t_{AE}$ , et ceci malgré la présence d'un adverbe comme *le lendemain* ou *durant toute la soirée* qui ont l'habitude de placer le procès dans un moment coïncidant ou postérieur au moment référentiel. Or, s'ils sont ici acceptables, c'est, nous semble-t-il, parce qu'ils sous-tendent la présence d'un autre événement, non présent dans la phrase, qui, lui, est nécessairement antérieur à  $t_{AE}$ . Autrement dit, si l'énoncé en question est acceptable, c'est uniquement parce que les adverbes *le lendemain* et *durant toute la soirée* n'ont pas une référence qui se déterminent par rapport à  $t_{AE}$ , mais par rapport à un autre point référentiel antérieur à  $t_{AE}$ .

Si ces analyses sont correctes, on aura pour le conditionnel composé en emploi épistémique les caractéristiques provisoires suivantes :

(102) (i) Procès <  $t_E$   
(ii) Procès <  $t_{AE}$   
(iii)  $t_{AE}$  &  $t_E$

La relation entre  $t_{AE}$  et  $t_E$  peut être envisagée de trois manières différentes :

(103) (i)  $t_{AE} > t_E$   
(ii)  $t_{AE} = t_E$   
(iii)  $t_{AE} < t_E$

---

<sup>98</sup> Voir le § 2.1.2.3.2.1 ci-dessus (p. 406 sq.), et notamment les commentaires des exemples (89) et (90).

La première possibilité théorique, qui revient à envisager pour ces emplois une paraphrase systématique de type *on dira que* + *COND2*, n'étant pas plausible, doit être d'emblée éliminée. Il ne reste donc plus que les deux possibilités (103-ii) et (103-iii). Or, à y voir de plus près, l'on se rend rapidement compte que ces deux solutions sont elles-mêmes intenables : la solution (103-ii) ne permet pas de rendre compte des exemples comme (99) ou (101) où  $t_{AE}$  est clairement antérieur à  $t_E$  ; la solution (103-iii), elle, non seulement ne permet pas de rendre compte des exemples comme :

- (104) (a) On dit que le pape aurait été malade  
 (b) On raconte qu'il aurait rencontré le président libanais

où nous avons une relation de type  $t_{AE} = t_E$ , mais, en plus, elle peut être exclue sur un plan théorique pour les mêmes raisons que celles que nous avons invoquées ci-dessus lors de l'exclusion de (71-ii).

Mais dès que l'on pose le problème en termes aspectuels, une solution se dessine, qui rend convenablement compte des phénomènes observés.

Signalons tout d'abord que même si le traitement en termes pseudo-temporels (passé *vs* non-passé) était descriptivement aussi adéquat que le traitement en termes aspectuels (accompli *vs* non-accompli) - ce qui n'est pas le cas, comme on vient de s'en rendre compte -, le traitement en termes d'aspect se distingue, au niveau théorique, par son caractère à la fois général - la même opposition étant présente dans toutes les formes verbales - et unitaire (le même traitement pour tous les types du conditionnel). Or, outre cet avantage théorique, le traitement aspectuel permet, nous semble-t-il, de proposer une solution convenable là où la description temporelle a échoué.

En effet, si l'on considère que le conditionnel composé, même lorsqu'il est dans un emploi épistémique, exprime l'aspect accompli, l'impression d'antériorité que nous avons soulignée ci-dessus grâce à la relation  $Procès < t_{AE}$  peut correspondre en réalité à deux relations temporelles distinctes :

(i) elle peut d'abord correspondre à une double relation à la fois aspectuelle - celle de l'accomplissement - et temporelle, i.e. celle de l'antériorité : dans ce cas, le conditionnel composé exprime un procès accompli dans le passé ;

(ii) mais elle peut également correspondre à une simple relation aspectuelle d'accomplissement : le conditionnel composé exprime dans ce cas un procès accompli dans le présent de  $t_{AE}$ .

La première possibilité revient à admettre pour le conditionnel composé épistémique la description - provisoire - suivante :

- (105) (i) Procès <  $t_{AE}$
- (ii) Procès <  $t_E$
- (iii) Procès accompli
- (iv)  $t_{AE}$  &  $t_E$

Dans ce cas, des trois possibilités théoriques concernant le rapport entre  $t_{AE}$  et  $t_E$  - à savoir  $t_{AE} < t_E$  ;  $t_{AE} = t_E$  et  $t_{AE} > t_E$  - seule la relation  $t_{AE} = t_E$  est réellement envisageable, les deux autres étant exclues pour des raisons analogues à celles qui ont été évoquées ci-dessus lors de l'exploration des autres types du conditionnel. Dans ce cas, il convient de reformuler (105) comme suit :

- (106) (i) Procès <  $t_{AE}$
- (ii)  $t_{AE} =_{\text{chronologiquement}} t_E$
- (iii) Procès accompli.

Quant à la seconde possibilité, elle revient à admettre pour le conditionnel de ce type la description suivante - qui constitue la seule possibilité théorique :

- (107) (i) Procès =  $t_{AE}$
- (ii)  $t_{AE} < t_E$
- (iii) Procès accompli.

C'est de cette manière, nous semble-t-il, que nous parvenons à rendre compte à la fois des données comme (99) ou (101) ci-dessus, où  $t_{AE}$  est antérieur à  $t_E$ , et des données comme (104).

En s'appuyant sur des arguments analogues, on pourrait sans doute être tenté d'aller plus loin en affirmant que les règles (106) conviennent pour le conditionnel composé épistémique lorsque le verbe est télélique alors que les règles (107) conviennent pour décrire le conditionnel de ce type pour les verbes atéliques. L'hypothèse est certes tentante, mais ne semble pouvoir s'appuyer sur aucune donnée de la langue, et est, en tout cas, difficilement vérifiable.

Notons ici au passage que cette manière de voir permet de comprendre les raisons qui ont poussé certains linguistes - comme Haillet - à proposer dans les paraphrases du conditionnel épistémique une substitution par le PC, c'est-à-dire une forme temporelle ambiguë pouvant correspondre en français moderne aussi bien à un présent accompli (d'où sa valeur résultative, très souvent constatée) qu'à un passé (équivalent fonctionnel du passé simple)...

### 2.1.2.4 Cas limites

La description dans les paragraphes ci-dessus de la référence temporelle du conditionnel épistémique par opposition à celle du conditionnel temporel nous a permis d'avancer un certain nombre de régularités qui nous permettent, à partir des deux données auxquelles nous avons directement accès, à savoir l'aspect lexical (télique vs atélique) et l'aspect grammatical (COND1 vs COND2), de prédire directement, dans un certain nombre de cas, le type de conditionnel dont il s'agit dans un énoncé concret.

Les cas où cette prédiction est possible sont ceux des complétives qui, *généralement*, nous permettent, grâce à la visualisation du temps verbal de la principale, de déterminer le rapport entre les deux points référentiels  $t_{AE}$  et  $t_E$ .

Nous pouvons présenter les régularités constatées ci-dessus grâce au tableau suivant qui comporte trois entrées correspondant aux données auxquelles nous avons directement accès dans une complétive contenant un conditionnel, à savoir l'aspect lexical, l'aspect grammatical, et le temps du verbe de la principale :

(108)

Aspect grammatical		COND1		COND2	
Aspect lexical		Télique	Atélique	Télique	Atélique
Verbe de la principale	passé : $t_{AE} < t_E$	Tempo.	Tempo.	Tempo. / Epist.	Epistémique
	présent : $t_{AE} = t_E$	Epist.	Epist.	Epist.	Epist.

Ce tableau dessine une situation où dans une grande majorité de cas la distinction entre les deux emplois du conditionnel est possible sans que le locuteur ait à recourir à un calcul contextuel complexe pour interpréter le sens exact qu'il conviendrait de donner au conditionnel. Un seul cas d'ambiguïté est constaté, celui du conditionnel composé d'un verbe télique dans une complétive dépendante d'un verbe au passé. Encore que, dans ce type d'emplois, il suffise



d'examiner les données pour se rendre rapidement compte que l'interprétation temporelle est extrêmement contrainte et nécessite bien souvent la présence d'un adverbe temporel prospectif permettant d'éliminer l'interprétation épistémique concurrente.

Et pourtant, ce tableau dessine une situation idéale où l'on sache systématiquement le rapport exact entre  $t_{AE}$  et  $t_E$ . Tel n'est malheureusement pas toujours le cas. Que signifie en effet que de parler de 'passé' ou de 'présent' à propos du verbe de la principale ? Quel est par exemple le statut exact que l'on donne au passé composé ? S'agit-il d'un temps passé ou d'un temps présent d'aspect accompli ? Il nous semble qu'il peut avoir, selon le cas, l'un ou l'autre des deux statuts. C'est ce qui explique, par exemple, que Haillet donne au conditionnel employé dans l'énoncé suivant - déjà cité sous (63) - le statut épistémique :

- (109) Les services secrets français *ont fait savoir* au gouvernement *qu'*Américains et Irakiens *seraient* en discussion pour définir [...] les règles du jeu de la guerre du Golfe. Américains et Irakiens *seraient* d'accord sur l'inévitabilité du conflit - aucun des pays ne voulant perdre la face - et sur le rejet d'une guerre totale, qui ferait trop de casse de part et d'autre. Ils *seraient* résolus à s'affronter dans un conflit limité, le long de la frontière saoudienne et au Koweït.

Mais si, effectivement, le passé composé est ambigu, comment se fait-il qu'en l'occurrence le conditionnel dans l'énoncé ci-dessus n'a qu'une seule interprétation possible ? Cela provient, nous semble-t-il, du caractère atélique des verbes employés (*serait en discussion*, etc.) et, surtout, de la relation Procès =  $t_{AE}$ . Or, puisque le conditionnel simple d'un verbe atélique n'exprime pas par lui-même nécessairement une telle relation (il peut également exprimer la relation Procès >  $t_{AE}$ ), l'identification du statut du conditionnel s'opère en l'occurrence grâce au contexte !

L'on pourrait décider qu'il s'agit là d'une ambiguïté marginale, et que, dans les complétives, les deux types du conditionnel sont généralement linguistiquement distinguables. Il reste alors tous les autres cas syntaxiques où l'on peut rencontrer ces deux types du conditionnel. Dans les phrases indépendantes, par exemple, nous n'avons pas accès à la relation entre  $t_{AE}$  et  $t_E$  et le statut exact du conditionnel n'est alors déterminable que grâce à un calcul contextuel plus ou moins aisé. La même constatation vaut également pour les autres contextes syntaxiques.

Pour des raisons d'économie, nous nous contenterons ici de fournir deux exemples ambigus, qui nous semblent intéressants, dans la mesure où, d'une part, ils sont fournis par Haillet lui-même, et, de l'autre, ils illustrent bien le type de problèmes auxquels nous serions

confrontés si nous tentions de distinguer entre les deux emplois du conditionnel dans des énoncés concrets :

- (110) (a) En accordant au président du front national un soutien appuyé - une longue lettre cette fois-ci, que *suivrait*, dit-on, une cassette vidéo, vers le 15 mars -, l'ancien maire de Nice a mis un terme définitif aux supputations et conjectures diverses sur le bénéficiaire de son héritage politique<sup>99</sup>.
- (b) Chirac n'a que modérément apprécié l'affirmation de Pasqua et Séguin selon laquelle ils nourriraient plus facilement le débat d'idées dans leur nouvelle association - Demain la France - qu'au RPR<sup>100</sup>.

Pour Haillet l'existence de cas d'ambiguïté ne poserait aucun problème à l'analyse qu'il propose. « Si on n'arrivait pas à dire comment le critère s'applique, écrit-il (1992 : 165-166), cela poserait un problème évident ; en revanche, si on hésite entre deux interprétations qui correspondent à deux résultats opposés de l'application d'une opération de substitution, cela indique simplement que d'autres indications seraient nécessaires pour arriver à une interprétation univoque, sans invalider les critères utilisés. »

Sans doute. Mais, dans ce cas, non seulement les critères supplémentaires auxquels on ferait alors appel seraient nécessairement des critères *contextuels* et *extralinguistiques*, ce que du reste il reconnaît lui-même, mais, en plus, la conclusion de Haillet ne s'applique en réalité qu'aux critères proposés par lui, et non à ceux que nous avons nous-mêmes avancés. Or, les critères de Haillet, outre les réserves méthodologiques dont ils ont fait l'objet ci-dessus, ne constituent pas à notre avis des critères véritablement linguistiques : ses tests de substitution - même lorsqu'ils sont fonctionnels, ce qui n'est pas toujours le cas, comme on vient de s'en rendre compte à propos des exemples (110a, b) -, sont en réalité totalement *ad hoc*. La substitution du conditionnel épistémique par un PC et du conditionnel temporel par un futur accompli s'appuie en réalité sur une décision *contextuelle* préalable.

Quant à nos propres critères qui, eux, ont la prétention de constituer des paramètres linguistiques, même s'ils permettent indéniablement de limiter les cas d'ambiguïté, ils n'ont pas la caractéristique qu'il est légitime d'attendre d'un critère distinctif, à savoir le caractère systématique.

---

<sup>99</sup> *Le Nouvel Observateur*, 1423, 1992 : 33.

<sup>100</sup> *Le Nouvel Observateur*, 1376, 1991 : 30.

Cela revient à affirmer qu'aucun critère externe ne permet de systématiquement distinguer entre le conditionnel épistémique et le conditionnel temporel. Ces deux types de conditionnel, ayant en commun la même forme morphologique et les mêmes contextes syntaxiques d'emploi ne peuvent en réalité se distinguer - grâce à deux systèmes de temporalité distincts - qu'en contexte, c'est-à-dire d'une façon *ad hoc*.

### 2.1.3 Valeur du conditionnel épistémique : incertitude, emprunt ou non-prise en charge ?

Nous pouvons, pour fixer le débat, suivre ici la démarche de P. Dendale (1992) qui souligne, à juste titre nous semble-t-il, que le conditionnel de l'information incertaine a généralement reçu trois traits sémantiques définitoires, plus ou moins régulièrement associés les uns aux autres, à savoir :

- (111) *caractéristiques (provisoires) du conditionnel de l'information incertaine*
  - (i) l'expression du caractère d'*incertitude* de l'information du conditionnel ;
  - (ii) l'indication de la *reprise* ou de l'*emprunt* d'une information à autrui ;
  - (iii) l'expression de la *non-prise en charge* par le locuteur de ce qui est affirmé.

Dendale (op. cit. : 165-166) définit ainsi ces traits : « Le premier de ces traits est un trait **modal**. Le second relève de ce qu'on appelle dans les études de morphologie américaines l'évidentialité (evidentiality). Nous le qualifierons donc de trait **évidentiel**<sup>101</sup>. Le troisième trait souvent attribué au conditionnel épistémique dans la littérature spécialisée, l'expression de la non-prise en charge ou du *refus* de prise en charge, a à avoir avec les notions de *vérité-pour-le locuteur / fausseté-pour le-locuteur* (...). Nous qualifierons ce trait d'**aléthique**. »

La question que, suite à P. Dendale, nous nous poserons, parce qu'elle nous semble fondamentale, est la suivante : tout conditionnel qualifié d'épistémique contient-il systématiquement les trois traits isolés ci-dessus ou, au contraire, y a-t-il d'emplois de conditionnel de ce type où l'un ou l'autre de ces traits n'est pas présent ?

L'enjeu de cette question - on l'aura noté - n'est autre que la détermination sémantique interne des traits définitoires du conditionnel épistémique. Il s'agit donc d'une question cruciale, mais aussi d'une question extrêmement difficile à traiter puisque non seulement les trois traits en

---

<sup>101</sup> Il nous semble plus adéquat de suivre la traduction habituellement adoptée dans la littérature linguistique pour le terme anglais *evidential*, à savoir *testimonial*, utilisé entre autres dans la traduction de Jakobson (1963), par Feuillet (1988), etc. A noter toutefois que ce dernier emploie plutôt le terme *non-testimonial* : mais cela dépend bien entendu du point de vue adopté (celui du locuteur ou celui des témoins extérieurs).

question sont notionnellement très proches les uns des autres, mais également parce qu'ils sont bien souvent présents tous les trois dans les énoncés contenant un conditionnel épistémique. Ainsi, par exemple, le conditionnel dans l'énoncé suivant :

(112) Antenne 2 aurait dépassé allègrement les quotas de ressources votés par le  
Parlement... (M05)

a bien les trois valeurs en question : (i) il présente l'énoncé comme incertain ; (ii) il attribue l'énoncé à une source indéterminée ; (iii) il le présente comme non-pris en charge par le locuteur, ou, autrement dit, comme n'ayant pas de *L-vérité* (ni vrai, ni faux pour le locuteur)<sup>102</sup>.

Toutefois, puisque ces trois valeurs ne sont pas entièrement synonymes et, surtout, n'ont pas les mêmes conséquences théoriques, il convient de déterminer laquelle des trois peut convenablement être considérée comme définitoire.

P. Dendale défend l'hypothèse selon laquelle le trait définitoire du conditionnel épistémique serait le trait testimonial - évidentiel, dans sa terminologie - parce qu'il serait systématiquement présent dans toutes les occurrences de ce conditionnel alors que les deux autres traits - l'incertitude et la non-prise en charge - seraient instables. « Le conditionnel épistémique, écrit-il (op. cit. : 175), est avant tout un marqueur *évidentiel* parce que sa valeur de base - c'est-à-dire la valeur qui est toujours présente, qui n'est pas soumise à des variations et qui en plus détermine ou explique les autres valeurs - est la valeur évidentielle d'emprunt. »

L'argumentation de P. Dendale est donc double : (i) d'une part, il affirme que la non-prise en charge et l'incertitude ne constituent pas des valeurs stables puisqu'elles sont quelquefois absentes ; (ii) d'autre part, il considère le trait testimonial comme un trait stable, systématiquement présent dans les énoncés contenant un conditionnel épistémique.

Concernant le premier point, i.e. la non-stabilité de la valeur de la non-prise en charge, et de celle d'incertitude, il convient dès à présent, suite à Dendale, d'éliminer d'emblée la possibilité que la valeur modale d'incertitude puisse être considérée comme une caractéristique définitoire du conditionnel épistémique. Il nous semble en effet que l'incertitude, n'étant au fond

---

<sup>102</sup> Sur cette notion, voir, entre autres, Adam (1990), Berrendonner (1981) et Martin (1983). Ce dernier écrit (1983 : 36) : « Le propre de la vérité linguistique - constatation banale mais qui n'en est pas moins décisive - est une vérité prise en charge par quelqu'un. Un énoncé est vrai pour quelqu'un. Tout l'effort du locuteur consiste à faire admettre ce qu'il croit être vrai. Peu importe que le locuteur mente : aux yeux du linguiste est vrai ce que le locuteur affirme, la présomption étant celle de la sincérité. Peu importe que le locuteur se trompe, que ce qu'il dit être vrai ne corresponde pas aux données de

qu'une indétermination, ou, à la rigueur, une altération, de la valeur de vérité, doit être considérée comme faisant partie du trait de la non-prise en charge<sup>103</sup>. L'hésitation ne serait donc plus qu'entre le trait de non-prise en charge et le trait testimonial.

Dendale considère (op. cit. : 171) que dans l'énoncé suivant, que nous lui empruntons :

(113) Ce matin la flotte britannique *aurait* quitté le port de Portsmouth. Le gouvernement britannique a déclenché ainsi le compte à rebours pour la guerre des Malouines...

« le locuteur signale qu'il prend la première phrase, celle qui est mise au conditionnel épistémique, pour **vraie**, c'est-à-dire qu'il lui attribue (fût-ce rétroactivement) le statut aléthique de **vérité** et non pas celui d'**indécision**. »

Il ajoute, qu'en plus de la valeur aléthique d'indécision qu'il prend 'habituellement' et de la valeur aléthique de vérité qu'il peut prendre quelquefois, comme dans l'exemple (113), le conditionnel épistémique peut également prendre la valeur aléthique de fausseté. C'est, d'après lui, le cas, par exemple, dans les énoncés suivants que nous lui empruntons :

(114) (a) *Je réfute fermement* sa suggestion selon laquelle l'action gouvernementale *serait* influencée par des considérations électorales.

(b) Les critiques qui ont été avancées contre moi sont les suivantes : j'aurais bénéficié d'un régime privilégié au sein de notre groupe de travail.

Or, ajoute-t-il en substance, si le conditionnel peut ainsi rendre les deux valeurs aléthiques possibles (L-vérité et L-fausseté), cela ne permettrait pas de considérer la non-prise en charge (c'est-à-dire, pour, lui, la L-indécision) comme une valeur stable, ni, donc, comme un trait définitoire du conditionnel épistémique.

Ce traitement ne nous paraît pas convaincant. Pour nous le conditionnel épistémique signifie *systématiquement* la non-prise en charge de l'énoncé par le premier énonciateur, c'est-à-dire, dans les cas non-marqués, la non-prise en charge par le locuteur.

---

l'univers. Une assertion véhicule en tant que telle sa propre vérité ; celle-ci vaut à tout le moins à l'intérieur d'un univers dont le locuteur - à tort ou à raison, de bonne foi ou non - se porte le garant. »

<sup>103</sup> P. Dendale y voit, quant à lui, un rapport de causalité. Il écrit (op. cit. : 175) : « L'incertitude peut [...] être considérée comme une des raisons possibles pour lesquelles le locuteur n'assume pas une information. Autrement dit, l'attitude d'incertitude *explique* souvent l'attitude de L-indécision que le locuteur prend ». A moins que ce ne soit l'inverse : on peut aussi sans doute présenter un énoncé comme incertain parce qu'on ne veut pas ou on ne peut pas le prendre en charge...

Pour nous, comme pour P. Dendale, parler d'une non-prise en charge, cela ne signifie pas que l'énoncé en question soit présenté comme faux ; cela signifie tout simplement que le locuteur ne lui attribue pas de valeur de vérité, ou, selon la terminologie de Dendale, que le locuteur est, vis-à-vis de l'énoncé en question, *L-indécis*.

Il convient d'ailleurs à ce propos, avant de discuter le fond de la thèse de Dendale, d'émettre ici une petite réserve terminologique. Il nous semble que parler d'indécision est inadéquat dans la mesure où cela suggère que le locuteur - en tant qu'être du monde - n'aurait pas une opinion personnelle concernant l'énoncé qu'il rapporte. Cela peut sans doute constituer une raison possible à l'emploi du conditionnel épistémique, mais non une raison nécessaire. Quoiqu'il en soit, il ne s'agit là que d'attitudes psychologiques auxquelles nous n'avons pas accès. Comme le dit très justement Nolke (1985 : 58), déjà cité, ce qui compte, c'est « la notion de *présenter* (ou *montrer*) [...] qui concerne uniquement la question de savoir comment le locuteur *présente* son énonciation, abstraction faite de ce qu'il peut penser réellement ». <sup>104</sup> Or, nous semble-t-il, le conditionnel épistémique ne fait que signifier que le locuteur ne prend pas en charge le contenu de son énoncé et ne permet donc pas de préciser l'attitude réelle du locuteur vis-à-vis du contenu en question <sup>105</sup>.

Une fois cette première réserve précisée, il convient maintenant de revenir sur les arguments de Dendale selon lesquels le conditionnel épistémique serait capable d'exprimer la L-fausseté ou la L-vérité.

L'argument de la rétroactivité de la valeur de vérité dans (113) ne nous convainc pas. Outre le fait que l'enchaînement logique entre les deux phrases de (113) peut être expliqué de diverses autres manières, il nous semble pour le moins surprenant que l'on puisse rendre le conditionnel responsable d'une valeur de vérité qui n'est même pas présente dans la phrase en question, ni même dans une phrase précédente, mais dans une phrase qui suit. Il est d'ailleurs à signaler que lorsqu'on rencontre des énoncés comme les suivants :

- (115) (a) Il est vrai qu'il viendrait  
(b) C'est sûr qu'il viendrait.

on cherche immédiatement dans le contexte l'expression d'une hypothèse <sup>106 107</sup>.

---

<sup>104</sup> Voir aussi la citation de R. Martin dans la note 102 *supra*.

<sup>105</sup> Voir sur ce point le chapitre III et Ducrot (1984).

<sup>106</sup> Voir sur ce point le § 2.2 *infra* et R. Martin (1983 : 139).

<sup>107</sup> « Le fait qu'une information empruntée est souvent une information que le locuteur tient pour incertaine, écrit d'ailleurs Dendale (op. cit. : 174), explique peut-être aussi l'impossibilité pour le conditionnel de signifier la valeur à l'autre bout de l'échelle modale, la **certitude**. » Or, pour nous, présenter un fait comme certain, c'est simplement lui attribuer une L-vérité...

Les mêmes critiques restent, *mutatis mutandis*, valables à propos de la L-fausseté attribuée par Dendale au conditionnel épistémique dans les énoncés (114a-b). Pour nous la L-fausseté en question provient du contexte : *Je réfute fermement sa suggestion selon laquelle* dans (114a), un contexte épistémique plus large dans (114b) : une certaine connaissance des êtres humains qui n'ont pas généralement pour habitude de se livrer à une autocritique publique, si ce n'est pour la réfuter.<sup>108</sup>

La possibilité d'un enchaînement discursif du type de celui que l'on trouve dans l'exemple (116a) - que nous empruntons à Dendale - par opposition à l'exclusion de (116b) :

- (116) (a) Les militaires de Buenos Aires seraient fort contrariés de la tournure qu'a prise l'affaire. *Vraie ou fausse* l'annonce de leur réaction est significative de ...
- (b) Les militaires de Buenos Aires sont fort contrariés de la tournure qu'a prise l'affaire. *#Vraie ou fausse* l'annonce de leur réaction est significative de ...

prouve bien, nous semble-t-il, que le conditionnel épistémique signale simplement la non-prise en charge de l'énoncé par le locuteur. Ceci nous semble d'autant plus clair, que, contrairement aux cas d'enchaînements discursifs analogues à (116a) où le passage de la phrase au conditionnel à la phrase suivante - où aucune valeur de vérité n'est encore attribuée - s'opère (ou peut s'opérer) sans l'aide du moindre opérateur logique, les enchaînements discursifs où une L-vérité ou une L-fausseté est 'rétroactivement' attribuée au contenu de la phrase au conditionnel, s'opèrent nécessairement à l'aide de *et* et / ou de *mais* :

- (117) (a) p (au conditionnel épistémique). C'est vrai ou faux, je n'en sais rien
- (b) p (au conditionnel épistémique). *Mais* c'est faux
- (c) p (au conditionnel épistémique). *Et* c'est vrai

En bref, il nous semble que la non-prise en charge est systématiquement présente dans tout énoncé comportant un conditionnel épistémique et que les valeurs de L-vérité ou de L-fausseté sont des valeurs *contextuelles* qui ne sont pas apportées par le conditionnel lui-même. D'ailleurs, Dendale considère lui-même (op. cit. : 174) la L-indécision comme « l'attitude aléthique la plus souvent associée au conditionnel épistémique », ou même (ibid.) comme l'attitude présente « par défaut » dans ce type d'emploi...

---

<sup>108</sup> Nous reviendrons sur cette question dans le chapitre VI, avec une argumentation plus linguistique.

Concernant le second point de l'argumentation discutée, la stabilité du trait testimonial, Dendale signale tout d'abord que, souvent, dans les énoncés contenant un conditionnel épistémique, supposé dans son approche avoir systématiquement un trait testimonial, il y a un marqueur explicite de *source*. C'est le cas par exemple de *selon* suivi du nom de la source, comme dans les énoncés suivants extraits du Costo :

- (118) (a) Selon ces témoignages, le nombre des victimes se situerait entre cinq mille et sept mille personnes [...]. (MO1)
- (b) Le constructeur français de centrales nucléaires Framatome négocierait avec le groupe américain Babcock and Wilcox Co. une coopération qui pourrait aller jusqu'à la création d'une société commune, selon le Wall Street Journal du 23 avril. (MO3)
- (c) Selon M. Ahmed Kadry, directeur des antiquités égyptiennes, cité par le quotidien cairote Al-Arham, cette cavité se situerait au nord-ouest de la chambre de la Reine et pourrait en rejoindre une autre aboutissant dans la même pièce pour former, peut-être, un couloir. (MO5)

C'est aussi le cas de *d'après* + *source*, comme dans l'exemple suivant :

- (119) (a) D'après un chef cambiste, le panel actuellement le plus actif serait le suivant : la Midland Bank pour la France, la Dresdner Bank, la Citibank pour la RFA et l'UBS pour la Suisse. (X09)
- (b) D'après lui, il s'agirait donc d'un énorme coup de bluff...(MO1)

La source de l'information peut naturellement être précisée dans la principale :

- (120) VW estime que la banque centrale de Budapest serait liée à ces trafics. (MO5)

Elle peut aussi être précisée dans une phrase précédente :

- (121) (a) Le GIDEN, qui étudie sérieusement ce projet depuis un an, affirme avoir déjà trois clients "très intéressés". Outre le prix (1,2 milliard de francs au lieu de 2,3 milliards), l'avantage pour les pays clients serait un délai d'installation très court. (MO1)



- (b) La radio ne précise pas le sort des passagers. L'avion se serait écrasé dans le province de Paktia (est de l'Afghanistan). Il s'agirait d'un Antonov-26 qui assurait la liaison Kaboul-Khost... (MO2)

Il existe naturellement de très nombreuses autres possibilités d'apporter des précisions concernant la source de l'information. Il nous semble d'ailleurs qu'il existe systématiquement, dans un *contexte* plus ou moins lointain, des précisions concernant les sources des informations journalistiques, même si ces sources ne sont pas toujours, loin de là, clairement explicitées : *selon certaines informations, selon des indications convergeantes, selon une source digne de foi, selon un haut-responsable qui a préféré garder l'anonymat, etc.*

Dans toutes les phrases (118)-(121), le conditionnel peut naturellement céder la place à une autre forme de l'indicatif. « La spécificité du conditionnel épistémique dans [des phrases comme (118)-(121)], écrit Dendale (op. cit. : 170), ne peut pas être expliquée en se référant à sa valeur évidentielle d'emprunt, puisque cette valeur est déjà explicitée par le marqueur de source *selon X*. » Mais, ajoute-t-il aussitôt (ibid.), « même si [...] la valeur *aléthique* du conditionnel est mise en relief par des expressions ajoutées ou par le type de construction, les phrases au conditionnel conservent leur valeur *évidentielle* d'emprunt »<sup>109</sup>.

Cette hypothèse nous semble parfaitement tenable à la condition de considérer que le trait testimonial est définitoire du conditionnel épistémique, au même titre que le trait de non-prise en charge.

Il suffit d'ailleurs de lire le texte de Dendale pour s'apercevoir de l'existence d'un argument qui peut être considéré comme allant dans le sens que nous souhaitons. Dans l'exemple suivant, que nous lui empruntons :

- (122) Le ministre des affaires étrangères a fait une autre révélation : Mrs Thatcher *serait* propriétaire aux Malouines.

Dendale considère (op. cit. : 167-168), à juste titre, nous semble-t-il, que « le conditionnel épistémique [...] a pour fonction première d'empêcher que le locuteur soit grammaticalement contraint à prendre à son compte l'information concernant Mrs Thatcher à cause du mode présuppositionnel sur lequel cette information est présentée. Sa fonction est donc en premier

---

<sup>109</sup>Du reste, on peut inverser l'argumentation, comme le fait par exemple Claris (1971 : 36) qui considère à juste titre qu'avec des phrases au présent, par exemple, « l'opérateur [de type *selon*] n'est pas effaçable car c'est lui qui sémantiquement exprime la non-assomption [...]. Avec [des phrases au conditionnel],

lieu de signaler la *non-prise en charge* de l'information par le locuteur. » Que dire de plus pour appuyer l'hypothèse selon laquelle le trait de non-prise en charge, au moins au même titre que le trait testimonial, doit être considéré comme stable, et, donc, probablement définitoire du conditionnel épistémique ?

Quant au second volet de l'argumentation de Dendale, à savoir le rapport de causalité supposé entre les valeurs discutées, il mérite, nous semble-t-il, quelques précisions.

Dire en effet que la valeur d'emprunt - ou testimoniale - détermine causalement l'attitude aléthique suivie par le locuteur, parce que (op. cit. : 175) « la certitude est une attitude *personnelle* et [qu'] on ne peut être certain que de quelque chose qu'on a *soi-même* créé, de quelque chose qui vient de soi » va à l'encontre d'une observation immédiate de l'activité langagière. Non seulement les choses qu'on a soi-même créées peuvent être *présentées* sous forme d'hypothèses, mais aussi, la plupart des événements que l'on *présente* comme certains ou comme vrais ne proviennent pas d'une observation personnelle directe et sont très souvent 'empruntées' à d'autres.

Là aussi, indépendamment de l'attitude personnelle du locuteur - à laquelle nous n'avons pas accès en tant que linguistes -, indépendamment des causes pragmatiques derrière l'emploi du conditionnel épistémique, ce qui compte pour le linguiste, c'est plutôt la manière dont le locuteur *présente* son énoncé.

De même qu'en rapportant un procès à un temps de l'indicatif autre que le conditionnel, un journaliste, par exemple, ne dit pas qu'il a été personnellement témoin de l'événement en question, de même, en employant le conditionnel épistémique, il ne signifie pas qu'il n'a pas été témoin de l'événement et que celui-ci lui a été transmis par quelqu'un d'autre.

Ce que l'on a pu quelquefois reprocher aux journalistes, à l'occasion, par exemple, des non-événements de Timisoara ou pendant la guerre du Golf, ce n'est pas, nous semble-t-il, le fait qu'ils n'aient pas pu être témoins des événements - d'ailleurs, dans le premier cas, ils se sont rendus rapidement sur les lieux -, mais plutôt d'avoir manipulé l'opinion en prenant en charge - sans la moindre réserve - des événements qu'ils n'avaient pas préalablement vérifiés. L'emploi du conditionnel, éventuellement souligné par des expressions - qui se sont multipliées depuis les scandales en question - de types *information au conditionnel*, *information à prendre avec prudence*, *information non encore confirmée*, etc., les aurait dégagés d'une grande part de responsabilité.

Toute cela pour dire que, contrairement à l'hypothèse de P. Dendale, il nous semble quant à nous que, même si le trait testimonial est systématiquement présent, c'est plutôt la valeur

---

l'opérateur ou sa trace devient effaçable puisque le *-rait* de ce cas est la forme morphophonémique de tous les opérateurs de ce sens (dont on ne pourrait sans doute pas établir de liste finie). »

de non-prise en charge qui prime et qui devrait être considérée comme définitoire du conditionnel épistémique.

Or, en refusant de prendre en charge un énoncé donné, le locuteur (le journaliste) l'attribue *automatiquement*, si l'on ose dire, à un *autre énonciateur*, cet être linguistique dont, suite à la théorie polyphonique de Ducrot, nous avons axiomatiquement admis l'existence dans certaines conditions. Cela provient du fait qu'un énoncé, quel qu'il soit, est systématiquement attribuable à un énonciateur<sup>110</sup>. Formulée autrement, notre hypothèse revient à dire que le trait testimonial que Dendale, à juste titre, considère comme systématiquement présent dans le conditionnel épistémique est la conséquence inhérente de la non-prise en charge. D'autres moyens langagiers existent qui permettent la non-prise en charge d'un énoncé donné. Ce qui distingue le conditionnel, en tout cas dans son emploi épistémique, c'est qu'il exprime la non-prise en charge d'une façon inhérente puisqu'il donne naissance, systématiquement, nous semble-t-il, à un autre énonciateur.

## 2.2 Le conditionnel hypothétique

Il s'agit de l'emploi du conditionnel qui se rencontre dans les hypothétiques et / ou / dont les conditionnelles. La notion classique de 'propositions hypothétiques', de par les questions qu'elle suscite et les problèmes qu'elle soulève, mériterait sans doute à elle seule une recherche spécifique. On aurait alors une nouvelle recherche de plus qui s'ajouterait à toutes celles, extrêmement nombreuses, qui s'y sont déjà consacrées, dans les perspectives et les cadres théoriques les plus divers, allant de l'étude strictement linguistique, jusqu'aux études stylistiques<sup>111</sup>, logiques ou encore cognitives<sup>112</sup>.

Mais si la notion de 'proposition hypothétique' constitue l'un des thèmes privilégiés de la grammaire française<sup>113</sup>, elle demeure aussi l'une des notions les plus floues, à la fois sur le plan syntaxique - toutes les grammaires qui s'y arrêtent consacrent un chapitre sur la diversité des formes de la donnée et de la conséquence - et, surtout, sur le plan notionnel, puisque cette notion a été prise dans des acceptions très différentes allant de l'expression d'une conjecture, ou d'une éventualité, c'est-à-dire l'expression d'une possibilité, à celle d'une condition, *si p, q*. Or, comme le souligne à juste titre Zemb (1982 : 29), l'on « constate que *si X, alors Y* ne dit nullement que *X peut être*. Il y a certes un lien privilégié entre l'hypothèse comme

---

<sup>110</sup> Concernant ce point, voir par exemple Adam (1990).

<sup>111</sup> Voir, par exemple, A. Lorian (1964).

<sup>112</sup> Voir, par exemple, Fauconnier (1984) et Johnson-Laird (1986).

<sup>113</sup> Voir, entre beaucoup d'autres, Brunot (1922), Georges Le Bidois et Robert Le Bidois (1935), Sandfeld (1935), Wagner (1939), Wartburg & Zumthor (1958), Wagner & Pichon (1962), Martinet (1979), Vairel (1982), Wimmer (1982), Béchade (1986), Delaveau (1990).

comportement et le possible comme univers, mais une hypothèse portant sur l'impossible n'a rien d'insensé ». La notion de 'conditionnelle' elle-même est ambiguë puisque, comme l'écrit justement Delaveau (1990 : 81), elle « comporte deux aspects : d'un côté, une condition est l'état de choses dans lequel un événement se situe ; de l'autre, une condition est un facteur décisif pour un événement. » Derrière cette constatation banale se cache l'une des questions les plus épineuses concernant les différentes paraphrases habituellement proposées pour les conditionnelles.

La logique s'est également beaucoup intéressée au phénomène des conditionnelles. Mais, là aussi, malgré le nombre extrêmement élevé d'études qui s'y sont consacrées<sup>114</sup>, les problèmes qu'elle soulève sont inextricables et les apports pour la linguistique demeurent minimes. Sans même parler ici de toutes les difficultés rencontrées par l'approche logique, comme, pour ne citer que la plus célèbre, celle des contrefactuels, qui constituent « une croix pour les logiciens », selon l'expression de Ducrot (1972 : 185)<sup>115</sup>, il suffit de rappeler ici que l'assimilation primitive entre *si p, q* et l'implication matérielle est tout simplement considérée par les linguistes comme abusive<sup>116</sup>. Sans doute la même constatation vaudrait-elle à propos des approches pragmatiques qui ne s'arrêtent pas toujours sur les questions linguistiques, les seules qui nous intéressent ici, d'autant que ces approches, même si elles se veulent générales, appartiennent souvent au domaine anglo-saxon et partent de données anglaises<sup>117</sup>.

En bref, tous les logiciens, et sans doute les pragmaticiens, pourraient dire la même chose que C. Rohrer (1983 : 129) : « je refuse toute critique de l'analyse des conditionnelles. Cette critique se tromperait d'adresse, je la transmettrais aux auteurs concernés. »

Sans doute ces constatations épistémologiques sauraient-elles suffire ici à justifier que les paragraphes qui suivent ne s'arrêtent pas sur toutes les questions logico-sémantiques qui peuvent se poser à propos des hypothétiques et des conditionnelles, mais se contentent de sélectionner un certain nombre de problématiques - linguistiques - qui nous ont paru particulièrement importantes par rapport à l'objet de cette recherche, le conditionnel. Cette sélection nous semble d'autant plus justifiée que les liens entre la forme verbale en question et les hypothétiques ne sont ni nécessaires, ni suffisants puisque le conditionnel peut se rencontrer dans d'autres environnements que les hypothétiques et que ces dernières peuvent être rendues

---

<sup>114</sup> Voir, entre autres, Goodman (1947) ; Rohrer (1983) ; Edgington (1991) ; Lewis (1991)...

<sup>115</sup> Du reste, Goodman lui-même l'avoue, qui écrit (1947 ; tr. Fr. : 1984 : 29) : « L'analyse des conditionnels contrefactuels n'est pas un petit exercice grammatical tatillon. »

<sup>116</sup> Voir le § 2.2.2.1.1 *infra* et, entre autres, Ducrot (1972) et (1973) et Delaveau (1990).

<sup>117</sup> Voir, par exemple, Admas (1986), Haiman (1986)... dans le même volume.

par d'autres marques linguistiques, d'autres formes verbales, des adverbes, etc., voire par le contexte extra-linguistique...

Les questions que nous nous poserons sont les suivantes : outre la question relative aux différents critères susceptibles de permettre une identification du conditionnel hypothétique, nous nous interrogerons sur la temporalité et l'aspectualité de ce type de conditionnel, avant de tenter une définition sémantique.

Pour introduire ici rapidement le conditionnel hypothétique, nous pouvons nous appuyer par exemple sur la conception qui en est faite dans *le Bon Usage* (13<sup>e</sup> édition, 1993).

« Le conditionnel présent, peut-on y lire (op. cit. : § 859, 1260), marque un fait conjectural ou imaginaire, dans le futur (parfois dans le présent ou un futur si proche qu'il est difficile de le distinguer du présent) ». Au premier rang de cet emploi 'conjectural ou imaginaire' l'auteur cite (ibid.) le cas où le « fait conjectural dépend de la réalisation d'une condition ». C'est par exemple le cas dans les phrases suivantes extraites du Costo :

- (123) (a) « Si un membre du Front national devait entrer au gouvernement, je quitterais le RPR sur-le-champ, et je ne serais pas le seul. Mais, comme Chirac déteste Le Pen, aucun risque ! » (X11)
- (b) Sur le plan commercial, j'aurais peut-être un peu plus de facilités si j'étais à Paris. (X01)

La même description y est faite à propos du conditionnel 'passé', à cette nuance près qu'ici le fait 'conjectural' concerne le 'passé'. Ce cas peut, par exemple, être illustré par les énoncés suivants extraits du Costo :

- (124) (a) Si j'avais repris une affaire sans problème, j'aurais agi autrement. (X07)
- (b) Si j'en avais eu le talent, j'aurais été peintre. (M05)

### 2.2.1 Critères d'identification du conditionnel hypothétique

Comme nous l'avons fait à propos des emplois temporel et épistémique, nous partirons, là aussi, à la recherche de critères externes susceptibles de permettre une identification du conditionnel dit hypothétique. Nous commencerons, là aussi, par l'exploration des contextes syntaxiques où se rencontre ce type d'emploi.

### 2.2.1.1 De la non-pertinence des contextes syntaxiques

Même lorsque, comme ici, on ne s'intéresse qu'aux seules hypothétiques contenant un conditionnel - simple ou composé -, il n'est pas facile d'en proposer un inventaire syntaxique qui soit exhaustif. Ce que l'on voudrait souligner en avançant un telle constatation, ce n'est pas simplement la diversité syntaxique des structures que l'on peut qualifier d'hypothétiques, et notamment la diversité des données et des conséquences - ou plutôt des protases et apodoses -, mais en plus, et surtout, l'imprévisibilité notionnelle des hypothétiques qui semblent se déterminer sur un plan que l'on peut qualifier de contextuel ou de pragmatique.

Dès lors, au lieu de proposer ici pour les hypothétiques un inventaire, qui serait d'ailleurs forcément incomplet<sup>118</sup>, nous attacherons-nous plutôt à montrer l'impossibilité d'opérer une identification strictement syntaxique du conditionnel hypothétique, notamment en montrant, grâce à quelques exemples qui nous semblent particulièrement parlants, que les structures contenant un conditionnel hypothétique sont souvent les mêmes que celles qui contiennent les deux autres types d'emplois du conditionnel, i.e. l'emploi temporel et l'emploi épistémique.

Cette constatation revient à admettre la possibilité de rencontrer des énoncés où le statut du conditionnel est ambigu. Or tel nous semble être effectivement le cas.

#### 2.2.1.1.1 Les conditionnelles *si p, q*

Il convient tout d'abord de s'interroger sur l'exactitude du point de vue généralement adopté selon lequel le conditionnel de l'apodose serait nécessairement hypothétique dans les phrases de ce type contenant dans leurs protases un imparfait ou un plus-que-parfait.

Remarquons d'abord que, dans la majorité écrasante des énoncés de ce type, le conditionnel est effectivement de type hypothétique. Mais, puisqu'il ne s'agit pas moins ici que d'avancer des critères définitoires, il convient de s'interroger sur le caractère *systématique* ou non du rapport constaté entre l'existence dans la protase d'un imparfait ou un plus-que-parfait introduit par *si* et la nature hypothétique du conditionnel de l'apodose. Or, s'il est vrai que, dans le Costo, tous les exemples relevant de ce type contiennent bien un conditionnel hypothétique, il nous semble possible d'imaginer des énoncés contenant un *si* + *IMP* ou un *si* + *PQP* dans la protase mais où le conditionnel de l'apodose ne soit pas hypothétique. Il suffit pour cela, par exemple, que le *si* soit de type concessif ou oppositif et que le verbe au conditionnel soit un verbe de types *aimer, souhaiter, vouloir*, etc., des verbes qui, de par leur sémantisme inhérent,

---

<sup>118</sup> Pour un tel inventaire, voir, par exemple, tous les travaux cités dans la note 113.

n'ont pas besoin d'un contexte hypothétique pour s'employer au conditionnel. C'est par exemple le cas dans l'énoncé - fabriqué - suivant :

- (125) (même) s'il avait défendu cette loi lors de son adoption par le Parlement, il souhaiterait aujourd'hui son abrogation.

Certes, l'on pourrait sans doute imaginer d'autres contextes où le conditionnel ne soit pas hypothétique bien qu'introduit par une protase en *si* + *IMP* ou en *si* + *PQP*. Les contextes en question seraient toutefois forcément des contextes marqués et extrêmement contraints.

Il n'en reste pas moins vrai que, en plus de ces contextes syntaxiquement 'purs', il y a de nombreux autres cas où le caractère hypothétique du conditionnel n'est pas aussi clairement établi. C'est, bien entendu, d'abord le cas toutes les fois où la phrase *si p, q* est elle-même enchâssé dans une phrase contenant un verbe au passé, comme dans les exemples suivants :

- (126) (a) [Il] avait déjà annoncé qu'il recevrait M. Le Pen si celui-ci en faisait la demande, comme il reçoit « toute personnalité élue [...] ». (M12)  
(b) « Ils nous ont fait savoir que si nous abandonnions, nous devrions indemniser leur sept ans de travaux. Nous n'avions pas le choix. » (X02)  
(c) « Avant 1981, quatre fois, devant témoins, il m'avait dit que, si lui-même ne pouvait y aller, il compterait sur moi ! » (X11)

où en plus de sa valeur hypothétique, le conditionnel a également une valeur temporelle. Dans les énoncés de ce type, l'on peut certes décider que la valeur temporelle du conditionnel est secondaire par rapport à sa valeur hypothétique, ce qui est confirmé par les données syntaxiques. En revanche, le jugement nous semble plus délicat dans des exemples comme les suivants :

- (127) (a) Seuls points de résistance : les dix sénateurs radicaux de gauche de son groupe, mais qui pourraient avoir, selon lui, quelques états d'âme si M. Mitterrand ne se représentait [pas]. (M02)  
(b) Pour lui, l'Europe, même constituée en Etats Unis, trahirait sa vocation si elle n'étendait pas sa mission au tiers-monde, à l'Amérique latine et surtout à l'Afrique. (MO2)

où le conditionnel est à la fois hypothétique et épistémique. Syntaxiquement parlant, cela nous paraît être indécidable : la phrase (b), par exemple, peut avoir aussi bien une structure de type

*pour lui [si p, q]*, et dans ce cas le conditionnel serait plutôt hypothétique, qu'une structure de type *si p [pour lui q]*, et dans ce cas le conditionnel serait plutôt épistémique.

Le problème se pose d'une façon encore plus tranchée pour les 'conditionnelles', plus nombreuses qu'on ne le dit habituellement, où la protase contient *si + présent* et l'apodose un conditionnel.

Le conditionnel qui se rencontre dans ces structures peut être aussi bien hypothétique que non hypothétique.

Lorsqu'il est hypothétique, comme dans les énoncés suivants, extraits du Costo :

- (128) (a) Si je lis ce texte, il se *pourrait* que je ne sois jamais libre. (X08)  
(b) Si les dernières vérifications animales prouvent son efficacité et son innocuité, il *pourrait* bien être désigné comme premier vaccin antiparasitaire dès 1988. (X08)  
(c) Le bébé, toujours en couveuse mais en bonne santé, *pourrait* être adopté dans trois mois, si ses parents décident de ne pas le reconnaître. (MO4)

il ne peut pas être convenablement considéré comme le résultat de la 'condition' émise dans la protase en *si + Présent*. Le fait que, dans les énoncés de ce type, le verbe au conditionnel soit très souvent le verbe *pouvoir* - c'est-à-dire un verbe pouvant d'une façon inhérente exprimer la possibilité et qui n'a donc pas besoin d'un contexte particulier pour signifier l'hypothèse, suggère en effet que la condition exprimée dans la protase n'est pas nécessaire à l'*interprétation hypothétique* du conditionnel de l'apodose. En effet, contrairement à ce qui se passe avec les autres verbes au conditionnel qui ne peuvent pas par eux même exprimer l'hypothèse et ont donc besoin d'une construction hypothétique ou d'un contexte particulier, le verbe *pouvoir*, lorsqu'il fonctionne comme un auxiliaire modal, n'a pas besoin de la présence d'une protase pour rendre un tel sens. Le conditionnel dans les phrases suivantes qui correspondent aux phrases (128) sans la présence de la donnée garde nettement son sens hypothétique :

- (129) (a) Il se *pourrait* que je ne sois jamais libre...  
(b) Il *pourrait* bien être désigné comme premier vaccin antiparasitaire dès 1988...  
(c) Le bébé, toujours en couveuse mais en bonne santé, *pourrait* être adopté dans trois mois...

Cela peut être interprété comme suggérant que, dans un environnement de ce type, le sens hypothétique du conditionnel ne provient pas de la condition exprimée dans la protase, mais d'une autre hypothèse sous-jacente. Une autre façon de dire la même chose serait



d'affirmer que la condition exprimée dans la protase ne serait pas suffisante pour déclencher l'apparition d'un conditionnel hypothétique dans l'apodose.

Dans le Costo, nous avons trouvé un seul énoncé où le verbe au conditionnel hypothétique introduit par *si* + *Présent* n'est pas le verbe *pouvoir* :

- (130) Cependant il doit couper un Coeur [...] et couper aussi un Pique maître car, s'il coupe deux Coeurs, Ouest *défausserait* deux Carreaux et *finirait* par couper le troisième Carreau. (MO3)

Si l'interprétation avancée ci-dessus est tenable, nous serions d'avis d'affirmer que dans cet énoncé l'apparition d'un conditionnel hypothétique s'expliquerait également par la présence d'une autre hypothèse, sous-jacente dans le contexte...

Cette analyse permet d'expliquer - et est en même temps confirmée par - la présence dans le Costo d'un nombre important d'énoncés hypothétiques où en plus de la protase en *si* + *Présent*, une autre hypothèse est explicitement émise dans la même phrase, comme c'est le cas dans les exemples suivants :

- (131) (a) Mais si une consultation se révèle inévitable, l'idéal, dit-on à droite comme à gauche, *serait que les Norvégiens donnent* cette fois carte blanche au gouvernement [...]. (MO4)
- (b) « Si l'on n'est pas content, il serait ridicule *de se renvoyer*, entre l'Université, le secondaire et les grandes écoles, les responsabilités de type corporatif. [...] ». (MO4)
- (c) Il est clair que si ce chiffre est faible il pourrait l'être encore beaucoup plus *grâce aux efforts de tous*, chirurgiens, anesthésistes [...]. (M08)

où la seconde hypothèse est soulignée...

Dans l'apodose d'une conditionnelle en *si* + *Présent* on rencontre aussi, et surtout, des conditionnels non-hypothétiques. Si le verbe au conditionnel est un verbe de type *souhaiter*, *aimer*, etc., comme dans les exemples suivants :

- (132) (a) [...]s'ils sont globalement satisfaits de leurs études, près de la moitié d'entre eux *souhaiteraient* qu'elles soient plus spécialisées. (M02)
- (b) S'il est élu, M. Rocard « *aimerait* » être en situation de dissoudre l'Assemblée nationale. (M12)
- (c) Si François Mitterrand est réélu, le radical Maurice Faure *se verrait bien*

ministre d'Etat. Chargé des liens entre socialistes et centristes. (X11)

le conditionnel est généralement de type atténuatif. C'est à ce type d'emploi qu'il conviendrait, nous semble-t-il, d'attacher le verbe *devoir* au conditionnel :

- (133) Si vous considérez les entreprises françaises à l'heure actuelle, sur quel point *devraient-elles* le plus progresser ? (M05)

Le conditionnel dans ce type de contexte peut également être de type épistémique, marquant non pas une quelconque hypothèse mais plutôt la non-prise en charge de l'énoncé, comme dans les exemples suivants :

- (134) (a) Pour MC, inutile de chercher un troisième homme : si lui-même ne se présente pas, le meilleur *serait* Michel Rocard. (X02)  
(b) Et la contre-offensive se développe : si Mitterrand tarde tant à se déclarer, c'est qu'au fond de lui-même il *craindrait* Barre, seul à pouvoir, au second tour, le terrasser ! (X12)  
(c) Il s'agirait, si l'information est confirmée, du deuxième appareil soviétique abattu en une semaine. (M05)

Cela signifie que si le conditionnel dans une apodose introduite par *si* + *IMP* ou *si* + *PQP* est généralement de type hypothétique dans les contextes non-marqués, c'est loin d'être systématiquement le cas lorsque la donnée est introduite par *si* + *PR*. Quand il s'agit d'une autre forme verbale dans la protase, il nous semble que le conditionnel est très généralement non-hypothétique :

- (135) Selon lui, si certains suspects, jugés coupables, furent bien exécutés, d'autres auraient juste été « condamnés à des peines de travaux forcés [...] ». (M05)

L'on pourrait même dire, mais cela requiert des vérifications plus poussées avant d'être adopté, que lorsque la donnée contient une forme verbale autre qu'un imparfait, un plus-que-parfait ou un présent, le conditionnel de l'apodose ne peut être de type hypothétique que lorsqu'il y a l'expression, éventuellement explicite, d'une autre hypothèse...

Pour conclure ce paragraphe, nous dirions donc que la nature hypothétique ou non du conditionnel dans les phrases de type *si p, q* ne dépend d'aucun aspect structural et est en grande partie, mais non exclusivement, déterminée en fonction de la forme verbale employée dans la

donnée. Lorsque celle-ci contient un IMP ou un PQP, le conditionnel est généralement de type hypothétique ; lorsqu'elle contient une forme verbale du 'passé', autre que l'IMP ou le PQP, il s'agit, très généralement - sans doute systématiquement lorsqu'il s'agit d'un PS - d'un conditionnel non-hypothétique ; enfin, lorsqu'il s'agit d'un PR, seul le contexte semble pouvoir orienter la signification du conditionnel vers un sens hypothétique, atténuatif ou épistémique.

#### 2.2.1.1.2 Autres contextes

Dans les contextes autres que ceux des hypothétiques de type *si p, q* le statut hypothétique ou non du conditionnel est très largement déterminée par le contexte linguistique, voire par le contexte extra-linguistique. Haillet lui-même l'avoue, qui écrit (1992 : 68-69) : « Il apparaît [...] que, hors contrainte grammaticale ou corrélation explicite à une subordonnée hypothétique en *si*, les critères d'ordre syntaxique - et, plus précisément, la structure de la proposition au conditionnel - ne suffisent pas pour établir la distinction entre les différentes valeurs sémantiques susceptibles de résulter de l'emploi de cette forme verbale. C'est dans le contexte linguistique (sur le plan lexical), voire dans la situation extra-linguistique, que semblent résider les facteurs qui guident notre interprétation et nous conduisent à assigner au conditionnel tel ou tel "sens". »

Il suffit ici pour appuyer cette constatation de fournir quelques exemples qui nous semblent particulièrement parlants. Dans l'énoncé suivant que nous empruntons à Haillet :

- (136) Mais Bennett cite un rapport de la Commission internationale de contrôle des nations Unies sur la drogue, *selon lequel* la légalisation *conduirait* à une "explosion de l'utilisation"...<sup>119</sup>

on a affaire, comme le souligne justement Haillet, à un cas d'ambiguïté puisque le conditionnel peut être compris aussi bien comme épistémique que comme hypothétique, selon que, respectivement, la législation dont il est question est en vigueur (elle déjà votée) ou en cours de discussion (*si elle était votée*). Le choix de l'une ou l'autre des deux lectures ne peut être déterminé qu'au niveau contextuel.

Un autre cas d'ambiguïté se présente, quasi systématiquement, lorsque le N" sujet est en position détachée, comme dans l'exemple suivant :

- (137) « Moi, j'appliquerais la même règle à tout le monde : si "on" veut accorder des

rallonges à certains ministres, ce n'est pas à moi de trancher ! » (X04)

où l'on peut hésiter entre une lecture hypothétique (*moi, à la place de X ; si c'était moi*) et, en l'occurrence, une lecture atténuative.

Il en est de même lorsque le sujet de la phrase est de type *un tel + N''*, comme dans les énoncés suivants :

- (138) (a) Un tel schéma *conduirait* à réduire le poids du Brésil, dont les performances en 1985-1986 ont été limitées par les intempéries. (MO1)
- (b) Un tel réajustement *aurait* deux avantages. (M09)
- (c) Je ne crois pas, en ce qui me concerne, qu'un tel retour *contribuerait* à la solution des problèmes de notre pays et *permettrait* d'y faire face. (M10)

où, selon que le N'' en question est réalisé ou constitue une supposition, le conditionnel sera de type épistémique / temporel ou, au contraire, de type hypothétique. La réponse est, là aussi, contextuelle.

C'est également dans le contexte qu'il faudra chercher la valeur exacte - épistémique, temporel ou hypothétique - du conditionnel dans les deux exemples suivants :

- (139) (a) Cela s'était traduit, lors de la visite à Paris de M. Diepgen à l'automne dernier, par une mise en garde : la France *verrait* d'un mauvais oeil la présence du bourgmestre de Berlin-Ouest aux cérémonies de Berlin-Est le 23 octobre prochain. (MO1)
- (b) Les dirigeants chrétiens-démocrates qui n'exercent pas de fonctions ministérielles n'ont pas les mêmes pudeurs et, au moment où M. Kohl proposait sa brigade franco-allemande, M. Dregger, président du groupe CDU au Bundestag, réclamait l'extension de la dissuasion nucléaire française à la RFA : la France *manifesterait* ainsi avec éclat la communauté de valeurs et de destin qui la lie à la partie démocratique de l'Allemagne. (MO5)

Il serait trop long et relativement peu rentable d'exposer ici tous les cas, extrêmement nombreux, d'ambiguïté recensés par nous. Il nous semble en revanche intéressant de nous arrêter

---

<sup>119</sup> *Actualité*, 15 mars 1990 : 66.

un instant sur le cas où un circonstanciel occupe une position adjointe d'une phrase contenant un conditionnel. Si dans l'énoncé suivant :

- (140) En Allemagne, le gouvernement fédéral *préfererait* que la situation soit clarifiée [...]. (MO1)

le circonstanciel *en Allemagne* est de nature strictement locative, et le conditionnel peut être, selon le contexte, aussi bien épistémique qu'atténuatif (lié au verbe *préférer*), il suffit d'opérer dans la phrase en question quelques modifications pour que le statut du conditionnel devienne ambigu :

- (141) En Allemagne, le gouvernement aurait préféré une situation plus claire.

Là, le circonstanciel locatif peut avoir une valeur oppositive - dans un contexte où, par exemple, l'on parle de la France et où il serait question d'un gouvernement qui prise l'ambiguïté - et le conditionnel peut alors avoir un sens hypothétique (*s'il s'agissait de l'Allemagne...*). Ce type d'ambiguïté se retrouve, nous semble-t-il, dans l'exemple, attesté, suivant :

- (142) Ah! évidemment, chez ta belle-mère, ça n'arriverait pas ! (MO4)

où l'on peut hésiter entre un conditionnel de la non-prise en charge et un conditionnel hypothétique.

Au contraire, dans l'exemple suivant :

- (143) En Grande-Bretagne, nous n'aurions pas à justifier sa survie. (X05)

seule l'interprétation hypothétique est possible.

En revanche lorsque le circonstanciel est de type *à la place de X*, et qu'il est antéposé, comme dans les exemples suivants :

- (144) (a) « A la place de Gomez, j'aurais fait le même choix », avoue-t-il en toute impartialité... (X06)  
(b) Les jeunes font confiance aux scientifiques. « A leur place, je mettrais un gros bémol », dit en souriant Haroun Tazieff [...]. (X08)

il nous semble que le conditionnel est systématiquement de type hypothétique. Cela provient, nous semble-t-il, du fait, surprenant, que, dans les énoncés de ce type, c'est le conditionnel lui-même qui donne au circonstanciel le statut de circonstanciel hypothétique. C'est particulièrement visible avec les circonstanciels temporels, comme dans les exemples suivants :

- (145) (a) « Une chance de vivre en l'an 2000? A leur âge, j'aurais été plus pessimiste car la révolution me paraissait inéluctable. (X08)
- (b) Les jeunes voient la vie comme un combat qu'ils sont prêts à assumer. Il y a vingt ans, j'aurais été moins raisonnable qu'eux : par exemple, j'aurais dit que je voulais travailler moins et gagner plus... (X08)

Que l'on change le conditionnel dans ces exemples par un IMP ou un PQP et le circonstanciel - temporel ou locatif - cesse d'être hypothétique. Ce sont les seuls cas, nous semble-t-il, où le statut du conditionnel est clairement et systématiquement hypothétique...

Pour conclure ce paragraphe, nous dirons donc, là aussi, que la syntaxe est bien loin de nous fournir un critère définitoire pour le conditionnel hypothétique. Celui-ci, dans une grande majorité de cas, ne prend pleinement son sens que dans le contexte linguistique, voire dans la situation extra-linguistique.

### 2.2.1.2 Les critères de Haillet

Le premier des critères proposés par Haillet, critères déjà rencontrés sous (49) et que nous reproduisons ici par commodité :

- (146) *Les critères de Haillet (1992)*
- (i) le COND1 et le COND2 peuvent être remplacés respectivement par le PR et le PC ;
  - (ii) la polarité de l'énoncé d'origine reste intacte dans cette opération de remplacement du conditionnel par le tiroir verbal correspondant ;
  - (iii) cette substitution fait apparaître une autre marque de la dissociation entre l'énonciateur et l'asserteur, du type *on dit que...*, *il paraît que...*, *d'après ce qu'on raconte...*, etc.

à supposer qu'il permette de distinguer clairement le conditionnel de la non-prise en charge du conditionnel temporel, ne réussit pas toutefois à le distinguer clairement du conditionnel hypothétique.

En effet, à la première question - binaire - sous-jacente dans le premier critère ci-dessus, le conditionnel hypothétique admet deux réponses possibles.

Il peut d'abord s'agir d'un conditionnel non-substituable par le présent ou le passé composé. C'est par exemple le cas dans l'énoncé suivant du Costo :

- (147) « Si notre concurrent se retirait, tout le monde *comprendrait* qu'il préfère l'abandon à la défaite [...] » (MO1)

où le conditionnel, selon Haillet, n'admet qu'un rapprochement avec le futur. C'est qu'il s'agit là d'un conditionnel hypothétique à valeur de potentiel.

Il peut ensuite s'agir d'un conditionnel qui admet d'être remplacé par un présent ou un passé composé, exactement comme dans le cas du conditionnel de la non-prise en charge. C'est par exemple le cas, respectivement, des deux exemples suivants :

- (148) (a) Selon le professeur Masazumi Harad, de l'université de Kumamoto, « *si* à l'époque de la découverte de l'origine de la maladie, l'usine *avait cessé* de produire et si des mesures *avaient été* prises, le nombre des malades *serait* cent fois moindre ». (MO2)
- (b) Si *j'avais repris* une affaire sans problème, *j'aurais agi* autrement.(X07)

Sauf qu'ici, contrairement à ce qui se passe dans le conditionnel de la non-prise en charge, la paraphrase qui consiste à remplacer le conditionnel simple par le présent, et le conditionnel composé par le passé composé s'accompagne nécessairement, nous dit Haillet, d'un changement de polarité. Autrement dit, si à la première question sous-jacente au premier critère, l'on répond par *oui*, il faut passer au test suivant et là selon que la paraphrase s'accompagne ou non d'un changement de polarité de la phrase d'origine (du négatif au positif, et *vice versa*), on a affaire ou non à un conditionnel hypothétique.

En appliquant la méthode de Haillet, on serait amené à proposer pour les deux phrases ci-dessus les deux paraphrases respectives suivantes :

- (149) (a) comme l'usine n'a pas cessé de produire et que des mesures n'ont pas été prises, le nombre de malades *n'est pas* aujourd'hui cent fois moindre qu'à l'époque.
- (b) je *n'ai pas agi* autrement parce que je n'ai pas repris une affaire sans problème.

Contrairement au premier type du conditionnel hypothétique, considéré comme ayant une valeur de potentiel, on a affaire ici à un conditionnel à valeur d'irréel : irréel du présent dans une phrase comme (148a), irréel du passé dans une phrase comme (148b).

Autrement dit, lorsque l'on a affaire à un conditionnel composé, s'il est substituable par le PC avec changement de polarité, il s'agira d'un conditionnel hypothétique - à valeur d'irréel dans le passé -. Si, au contraire, l'on a affaire à un conditionnel simple, il peut s'agir d'un conditionnel hypothétique - à valeur d'irréel du présent s'il est substituable par un PR avec changement de polarité - ou d'un conditionnel hypothétique - à valeur de potentiel s'il est substituable par un futur.

Dans ce dernier cas, i.e. lorsque le conditionnel renvoie au futur, rien ne permet donc de le distinguer systématiquement de l'autre emploi du conditionnel, déjà rencontré, le conditionnel de la non-prise en charge pour les verbes téliques : si, en effet, dans une hypothétique en *si + IMP*, il a généralement le statut hypothétique, dans d'autres environnements syntaxiques - que l'on songe, par exemple, aux phrases indépendantes - il peut prendre aussi bien la valeur hypothétique que la valeur épistémique, selon le *contexte* global de la phrase.

Cela revient à dire que, lorsque le conditionnel simple renvoie au futur, le test de changement de polarité ne s'applique pas, car - nous dit Haillet - l'avenir ne nous appartient et, en conséquence, il nous est impossible de déterminer, en nous fondant sur les seules informations disponibles *au moment de l'énonciation*, si le procès du verbe au conditionnel aura ou n'aura pas lieu. En bref, le test *se neutralise* et le conditionnel peut avoir, *selon le contexte*, soit une valeur hypothétique - de potentiel -, soit une valeur de non-prise en charge.

Quant à la valeur 'irréel du présent', qui, elle, se distinguerait nettement des autres valeurs du conditionnel - parce qu'il serait possible, dans ce cas, d'appliquer le test de changement de polarité -, il suffit d'examiner les données de plus près pour s'apercevoir que, elle aussi, ne se détermine en réalité qu'en *contexte*. Du reste, Haillet le reconnaît lui-même et en tire les conséquences (1990 : 93) : « La valeur modale "irréel du présent" résulte non pas du seul emploi du conditionnel présent, mais à la fois de la corrélation de la proposition principale à la subordonnée en "si + plus-que-parfait" [...] et de ce que nous savons à propos de la réalité extralinguistique au moment de l'énonciation. »

En bref, que le test de changement de polarité soit ou non possible, il semble que seul le contexte permet avec certitude de se prononcer sur la valeur exacte du conditionnel simple.

Mais la même constatation peut en réalité être faite, *mutatis mutandis*, à propos du conditionnel composé. Le fait qu'il soit, selon Haillet, substituable par le PC, aussi bien dans l'emploi épistémique que dans l'emploi hypothétique, suggère en effet que seul le contexte permet de se prononcer avec certitude sur sa valeur exacte, puisque, en dehors de certains



environnements syntaxiques comme dans les hypothétiques en *si p, q* avec un IMP ou un PQP, la décision ultime de changer la polarité de la phrase ou de la garder intacte - au cours de l'opération de la paraphrase - est une décision totalement *ad hoc* et dépend du contexte. Cela est par exemple visible dans l'énoncé suivant, cité par Haillet, où les deux interprétations - hypothétique et épistémique - sont toutes les deux possibles :

- (150) Le départ du premier ministre, dans ces conditions, *aurait été* perçu comme une injustice<sup>120</sup>.

Au-delà même de l'incapacité des critères proposés par Haillet à systématiquement déterminer la valeur du conditionnel, il semble que les critères en question n'ont pas toujours une application heureuse. Par exemple, dans les deux énoncés suivants cités par lui :

- (151) (a) Je pense que le syndicats français auraient une plus grande écoute auprès de salariés s'ils s'exprimaient aussi en termes de jours travaillés...<sup>121</sup>  
(b) Si l'on disait toujours ce que l'on a l'intention de dire, le monde serait beaucoup moins drôle...<sup>122</sup>

l'application des critères proposés ci-dessus donnerait des paraphrases que Haillet lui-même qualifie de 'bizarres', soit respectivement :

- (152) (a) ... les syndicats n'ont pas une plus grande écoute que celle qu'ils ont actuellement...  
(b) ... le monde n'est pas moins drôle qu'il ne l'est...

La même constatation est faite, par Haillet lui-même, à propos des critères de substitution du conditionnel composé qui ne sont pas toujours aussi heureusement applicables. Par exemple, pour l'énoncé suivant que nous empruntons à Haillet :

- (153) Le gouvernement profite donc de la crise du Golfe pour faire passer des mesures qu'il *aurait prises* de toute façon...<sup>123</sup>

---

<sup>120</sup> *Le Nouvel Observateur* : 1376, 1991 : 35.

<sup>121</sup> *Le Nouvel Observateur* : 1334, 1990 : 26.

<sup>122</sup> Op. cit. : 1357, 1990 : 7.

<sup>123</sup> *Libération* : 2883, 30 août 1990 : 10.

il serait carrément absurde de proposer une paraphrase comme la suivante :

- (154) Le gouvernement profite donc de la crise du Golfe pour faire passer des mesures qu'il n'a pas prises de toute façon.

Mais là Haillet nous surprend en proposant, pour les cas où l'application du test 'substitution du COND2 par le PC avec changement de polarité' n'est pas possible, un autre test de substitution - repris à Mauger (1968) -, à savoir la possibilité de substituer le conditionnel composé à valeur d'irréel du passé par le plus-que-parfait du subjonctif. Cette proposition, outre les réserves concernant la similitude sémantique supposée entre ces deux formes verbales<sup>124</sup>, n'a, nous semble-t-il, aucune valeur explicative, et est sujette aux mêmes critiques que la substitution du COND2 par le PC...

Tout cela pour dire que les critères proposés par Haillet sont loin d'être toujours opérationnels. Or, nous l'avons déjà dit, un critère quelconque ne peut être dit distinctif que s'il permet de systématiquement identifier l'élément en question...

Il ne s'agit d'ailleurs là que d'une critique subsidiaire parmi toutes celles que l'on peut avancer à l'encontre de l'analyse Haillet. Outre les réserves méthodologiques déjà émises par nous lors de la discussion du premier critère<sup>125</sup>, et qui concernent notamment la méthode de substitution des formes verbales, les critères de Haillet peuvent faire l'objet d'une critique de fond qui concerne l'interprétation exclusivement *implicative* qu'il propose pour les hypothétiques en *si* et assimilées.

En effet, si Haillet propose pour les phrases suivantes, que nous lui empruntons :

- (155) (a) *Si le gouvernement ne s'était pas tenu à cette priorité absolue, il y aurait aujourd'hui plus de 3 millions de demandeurs d'emploi...*<sup>126</sup>

---

<sup>124</sup> Il s'agit naturellement d'un point de vue classique que reflète l'appellation elle-même de ce type de subjonctif : *conditionnel passé deuxième forme*. Wagner et Pichon, par exemple, écrivent : (1962 : 375) : « En français moderne, dans la langue parlée, c'est au conditionnel passé qu'est dévolu le rôle d'évoquer une éventualité passée non réalisée [...]. Dans la langue écrite, cette forme alterne encore souvent, chez les bons écrivains, avec le plus-que-parfait du subjonctif ».

Nous sommes, quant à nous, de l'avis des très nombreux grammairiens et linguistes qui ont remis en cause une telle assimilation, comme, par exemple, P. Imbs, pour qui (1960 : 117) « les formes dites conditionnel passé deuxième forme appartiennent en réalité au système du subjonctif ». La même position avait été défendue, entre autres, par G. Guillaume (1929 : 49) qui juge 'impropre' l'appellation - et donc la similitude supposée entre les deux formes verbales en question -...

<sup>125</sup> Cf. § 2.1.2.2 : 391 sq.

<sup>126</sup> *Le Nouvel Observateur*, 1336, 1990 : 32-33.

- (b) *Aurait-on* à la tête de l'Etat un président "churchillien" qu'il *conseillerait* à son premier ministre de tout faire pour que la censure soit votée...<sup>127</sup>
- (c) *Si* tout le monde *avait fait* comme lui, le pays *aurait été soumis* au nazisme...<sup>128</sup>

les paraphrases respectives suivantes :

- (156) (a) ... il *n'y a pas* aujourd'hui plus de 3 millions de chômeurs parce que le gouvernement ne s'est pas tenu à cette priorité...
- (b) On *n'a pas* à la tête de l'Etat un président churchillien et, donc, le président *ne conseille pas* à son Premier ministre de tout faire pour que la censure soit votée...
- (c) ... le pays *n'a pas été soumis* au nazisme parce que tout le monde n'a pas fait comme lui...

c'est qu'il fait comme si les hypothétiques, notamment en *si p, q*, avaient systématiquement une valeur équivalente à l'implication matérielle. Or, la plupart des auteurs qui s'y sont intéressés ont clairement souligné que cette assimilation était pour le moins abusive. Par exemple, pour Ducrot (1972 : 168), « une proposition de type *si p, q* n'a pas pour *signification* première "p est cause de q", ni "p est condition de q" (bien qu'elle puisse servir à indiquer ces relations). » La même constatation est faite par Delaveau pour qui (1990 : 90) « ces équivalences sont loin d'être exactes ». Nous reviendrons plus loin sur quelques unes des différences fondamentales entre l'implication matérielle et les conditionnelles de type *si p, q* et assimilées.

Pour conclure ce paragraphe, nous dirons donc que, indépendamment de toutes les réserves méthodologiques que l'on peut exprimer envers les critères de Haillet, ceux-ci, de l'aveu même de leur auteur, sont loin d'être systématiques et toujours applicables. Or, un critère ne peut prétendre au statut de critère distinctif que s'il parvient à identifier une grande majorité de cas. C'est loin d'être ici le cas et ces critères ne peuvent donc pas être adoptés...

### 2.2.1.3 Temps et Aspect du conditionnel hypothétique

---

<sup>127</sup> *L'Événement du jeudi* : 313, 1990: 7.

<sup>128</sup> *L'Événement du Jeudi* : 358, 1991 : 18.

Un grand nombre de grammairiens et linguistes affirment que la valeur sémantique du conditionnel hypothétique varie selon qu'il s'agit du conditionnel simple ou composé, et selon l'aspect lexical du verbe employé, opposition rendue ici par la notion de télicité.

Cette influence est, par exemple, visible dans les différents 'degrés' de l'hypothèse que l'on distingue habituellement : *potentiel, irréal du présent et irréal du passé*, qui sont des notions mixtes, en partie temporelles, en partie factuelles.

Ce traitement revient à admettre que la chronologie strictement temporelle du conditionnel s'estompe dans cet emploi en faveur d'une certaine chronologie hybride, très largement déterminée en fonction du contexte.

Il nous paraît donc fondamental ici, avant même de débattre de la valeur sémantique exacte de l'emploi hypothétique du conditionnel, de vérifier ces analyses très largement admises, et de nous poser la question suivante : le conditionnel peut-il dans son emploi hypothétique rendre une chronologie temporelle ?

Si l'on entend par 'chronologie temporelle' une chronologie simple et grammaticalement constante, la réponse est clairement négative. Si, en revanche, on entend par là une certaine chronologie variable en fonction de l'aspect lexical et de l'aspect grammatical, la question devient admissible, même si la réponse est loin d'être simple.

Parler de chronologie - même complexe ou particulière -, cela signifie pour nous la possibilité de localiser le procès rendu par le conditionnel dans une portion du temps déterminée par rapport à un point référentiel donné, disons  $t_x$ . Autrement dit, s'il est possible de localiser le procès au conditionnel par rapport à  $t_x$ , même si cette localisation se fait dans la complexité et varie selon les deux paramètres *linguistiques* invoqués ci-dessus, nous considérerons que le conditionnel garde dans cet emploi un aspect référentiel de nature temporelle. Si, au contraire, il n'est pas possible de localiser systématiquement le procès par rapport à  $t_x$  ou s'il est nécessaire, pour opérer cette localisation, de recourir à des adverbes ou au contexte, nous considérerons que, dans son emploi hypothétique, le conditionnel n'a plus aucune temporalité.

Il convient donc de vérifier la question de la temporalité du conditionnel hypothétique, en examinant, là aussi, les différents paramètres vus ci-dessus à propos du conditionnel de la non-prise en charge, à savoir notamment l'aspect grammatical (conditionnel simple vs conditionnel composé) et l'aspect lexical (verbes téliques vs verbes atéliques).

### **2.2.1.3.1 Le conditionnel simple**

#### **2.2.1.3.1.1 Verbes téliques**

Lorsque le verbe au conditionnel est télique (ou transformatif, selon la terminologie de R. Martin (1983)), comme dans l'exemple suivant, déjà cité ci-dessus :

(157) Si un membre du Front national devait entrer au gouvernement, je *quitterais* le RPR sur-le-champ, et je ne serais pas le seul. (X11)

le conditionnel dans son emploi hypothétique, comme dans son emploi épistémique discuté ci-dessus, situé systématiquement, nous semble-t-il, le procès après le point référentiel  $t_E$ , c'est-à-dire, dans les cas non-marqués, dans le futur du locuteur. Nous avons ainsi une première régularité - pragmatique - que nous pouvons formuler de la manière suivante :

(158) Procès >  $t_E$ .

Comme nous l'avons fait ci-dessus à propos du conditionnel de la non-prise en charge, et pour les mêmes arguments, nous considérons ici cette relation entre le procès au conditionnel et le point  $t_E$  comme une relation indirecte, obtenue par la médiation des deux autres relations pertinentes :

(159) (i) Procès &  $t_{AE}$   
(ii)  $t_{AE}$  &  $t_E$   
(iii)  $\Rightarrow$  Procès >  $t_E$ .

Si l'on envisage le cas des hypothétiques en *si p, q*, et si l'on admet l'hypothèse, à notre avis hautement probable, selon laquelle le point référentiel  $t_{AE}$  est - au moins en partie - fourni par des éléments de la protase, plusieurs possibilités théoriques concernant la place chronologique de  $t_{AE}$  par rapport à  $t_E$  se dessinent, qui sont résumées dans le tableau suivant :

(160)

		F.V. de la protase	
		IMP	PQP
Aspect Lexical	Verbes Télifiques	(A)	(C)
	Verbes Atélifiques	(B)	(D)

*Le cas (A)*

Lorsque le verbe de la protase est un verbe télifique à l'IMP, comme dans l'exemple fabriqué suivant :

(161) Si Pierre *venait*, nous *partirions* ensemble

il renvoie, systématiquement nous semble-t-il, à un temps futur relativement à  $t_E$  :

(162)  $\text{Procès}_{\text{IMP} / \text{V. Télifique}} > t_E$ .

Or, si nous admettons pour l'imparfait la relation suivante, déjà introduite dans le chapitre III, et qui sera argumentée dans le chapitre VI :

(163)  $\text{Procès}_{\text{IMP}} = t_{AE}$

et, d'autre part, la relation suivante :

(164)  $\text{Procès}_{\text{CONDI}} > \text{Procès}_{\text{IMP}}^{129}$

---

<sup>129</sup> Cette relation, très généralement adoptée plus ou moins explicitement dans la plupart des travaux, tente simplement de rendre compte du fait que le procès de l'apodose est postérieur à celui de la protase. Cette relation nous semble systématiquement valide pour tous les cas où le procès de l'apodose est au conditionnel *simple* et que le verbe au conditionnel est *télifique*. H. Curat, par exemple, tout en reconnaissant (1991 : 215), que le point d'impact au temps de l'idée regardante, qu'il note  $R_a$  - et qui correspond, dans le contexte que nous sommes en train de discuter, au point référentiel de l'imparfait - « n'est soumis à une contrainte d'époque », écrit (ibid.) : « Seul le point de référence de l'idée regardée (noté  $R_b$ ) est soumis à une contrainte :  $R_b \geq R_a$ . » Cela signifie, entre autres, que le procès de la protase ou bien coïncide avec celui de l'apodose, ou bien qu'il lui est antérieur. Nous ajouterons de notre part

nous pouvons proposer pour le conditionnel simple du cas (A) la description suivante<sup>130</sup> :

- (165) (i) Procès >  $t_{AE}$   
(ii)  $t_{AE}$  >  $t_E$

Cette description est confirmée par l'exploration théorique des différentes possibilités combinatoires puisque, en partant des deux relations suivantes :

- (166) (i) Procès &  $t_{AE}$   
(ii)  $t_{AE}$  >  $t_E$

des trois relations possibles concernant le rapport Procès &  $t_{AE}$  - à savoir Procès <  $t_{AE}$ , Procès =  $t_{AE}$  et Procès >  $t_{AE}$  - seule la dernière demeure valide pour les verbes téliques qui regardent toujours vers l'avenir, relativement à leur point référentiel, quel qu'il soit.

Nous avons affirmé ci-dessus que le rapport entre le procès au conditionnel et le point référentiel  $t_E$  était un rapport contextuel et que seule la relation entre le procès et le point  $t_{AE}$  était pertinente. Une confirmation intéressante de cette analyse peut être apportée par le contexte d'une hypothétique en *si p, q* enchâssée elle-même dans une principale contenant un verbe au passé, comme dans l'exemple fabriqué suivant :

- (167) A l'époque, il m'avait dit que si Pierre venait, il partirait avec lui en vacances

où le verbe *venir* - qui correspond au point  $t_{AE}$  de l'hypothétique - se situe nécessairement dans le futur relatif au procès du verbe *dire*, c'est-à-dire le futur de  $t_{E2}$  - *E2* étant le deuxième énonciateur - *il* - explicité dans la phrase -, mais pas nécessairement dans le futur de  $t_0$  (qui correspond à  $t_{E1}$ ). Ajoutons que le verbe *partir* au conditionnel se situe nécessairement dans le futur relatif au procès du verbe *venir*, mais pas nécessairement dans le futur absolu...

#### *Le cas (B)*

Dans ce cas, comme dans l'exemple suivant :

- (168) Si Pierre était malade, j'irais lui rendre visite

---

que lorsque le verbe au COND1 est un verbe télique - quel que soit l'aspect lexical du verbe à l'imparfait - nous avons la relation  $R_b > R_a$ , c'est-à-dire la relation décrite sous (164).

<sup>130</sup> Cette description, comme on peut le vérifier, permet d'expliquer le rapport pragmatique nécessaire Procès >  $t_E$ .

le verbe atélique à l'imparfait peut renvoyer aussi bien au temps présent qu'au temps futur :

- (169) (a) Si un jour Pierre était malade...  
(b) Si Pierre était réellement malade comme on le dit...

Il convient donc de distinguer entre ces deux possibilités.

Lorsque l'imparfait renvoie au futur, nous avons exactement la même description du conditionnel - et le même parcours argumentatif - que pour le cas (A), soit :

- (170) (i) Procès >  $t_{AE}$   
(ii)  $t_{AE}$  >  $t_E$

En revanche, lorsque le verbe à l'imparfait renvoie au présent, nous avons la relation pragmatique suivante :

- (171) Procès<sub>IMP</sub> =  $t_E$ .

Or, si l'on admet, comme ci-dessus, la relation suivante :

- (172) Procès<sub>IMP</sub> =  $t_{AE}$        $\Rightarrow$        $t_{AE}$  =  $t_E$

nous obtenons pour le conditionnel la description suivante :

- (173) (i) Procès >  $t_{AE}$   
(ii)  $t_{AE}$  =<sub>chron.</sub>  $t_E$ .

#### *Le cas (C)*

Lorsque la protase contient un verbe télique au plus-que-parfait, et l'apodose un verbe télique au conditionnel simple - configuration, à notre avis, assez rare<sup>131</sup> et qui ne se réalise que dans certains cas, comme dans l'exemple suivant :

- (174) Si j'avais réussi, je partirais en vacances

le procès au conditionnel renvoie, là aussi systématiquement, nous semble-t-il, au futur :

---

<sup>131</sup> Voir *infra*.



(175) Procès > t<sub>E</sub>.

Or, si le point référentiel t<sub>AE</sub> est effectivement fourni par la protase et si le plus-que-parfait situe le procès dans le passé, on aura la difficulté - insurmontable - suivante : l'impossibilité d'expliquer l'exclusion systématique des deux autres configurations, normalement possibles mais qui ne se réalisent pas, à savoir Procès<sub>COND</sub> < t<sub>E</sub> et Procès<sub>COND</sub> = t<sub>E</sub>.

Autrement dit, il semble bien que le modèle que nous défendons ne parvient pas *tel quel* à expliquer la possibilité des exemples analogues à (174).

Il est pourtant possible d'avancer ici une hypothèse explicative qui nous semble intéressante dans la mesure où elle rend compte du fait - suggéré ci-dessus - que la configuration discutée ici - protase avec un verbe télique au PQP + apodose avec verbe télique au COND1 - semble être assez contrainte et ne paraît pas être possible avec n'importe quel verbe télique dans la protase. Il est intéressant de préciser à ce propos qu'aucun exemple de la configuration (C) n'a été enregistré par nous dans le Costo.

Si l'on observe les exemples - fabriqués - suivants :

- (176) (a) #Si j'étais venu, nous partirions au cinéma  
(b) #Si j'étais parti, Pierre irait voir Marie

l'on sera sans doute d'accord avec nous pour dire qu'ils peuvent être sensiblement améliorés, si l'on change le sujet de la protase :

- (177) (a) (?)Si Pierre était venu, nous partirions au cinéma  
(b) (?)Si Pierre était parti, j'irais voir Marie.

Les sujets parlants à qui nous avons soumis ces exemples, s'ils rejettent nettement les énoncés (176) où ils verraient à la place du COND1 un COND2, semblent éprouver quelques hésitations à propos des énoncés (177). Mais, dès qu'on leur précise un contexte particulier où ces énoncés peuvent être émis, ils semblent globalement les accepter (avec une hésitation moindre pour l'exemple (177b)). Le contexte imaginé par nous est celui où le locuteur *ne sait pas encore* si l'action - qui devait avoir lieu dans le passé - a eu ou non lieu. Dès lors, l'on peut comprendre le rejet systématique des exemples (176) et l'acceptabilité - même sous réserve - des exemples (177) : je peux ne pas savoir (encore) si Pierre est venu (parti) ou pas, mais je ne peux pas ne pas savoir si *moi* je suis parti (venu) ou pas...

Dès lors, l'acceptabilité de l'exemple (174), elle aussi, s'éclaire : le locuteur a certes passé ses examens depuis un certain temps, mais il ne sait pas encore s'il a réussi ou non. Et

c'est en fonction des résultats qu'il attend qu'il envisage une action dans le futur. Autrement dit, dans tous ces cas, l'hypothèse se dédouble d'une ignorance épistémique provisoire.

Mais, toute hypothèse n'est-elle pas enfin du compte une ignorance épistémique provisoire ? Il nous semble que c'est loin d'être systématiquement le cas, et notamment pour l'irréel où, *souvent*, tout en énonçant une hypothèse, on *laisse entendre* que le procès n'a pas eu lieu, qu'il est faux. Parfois, comme dans l'exemple suivant :

(178) Si Pierre ne m'avait pas appelé, je serais venu quand même

*on laisse entendre* que le procès contenu dans l'hypothèse a eu lieu, c'est-à-dire qu'on le présente comme vrai. Avec une hypothèse exprimant l'irréel, le locuteur sait - et le laisse entendre - que le procès est vrai ou faux et l'on ne peut donc pas parler d'ignorance épistémique.

En bref, les exemples (174) et (177), s'ils sont acceptables, c'est parce qu'ils expriment une certaine ignorance épistémique provisoire et appartiennent donc à un ensemble restreint de cas. Cet ensemble est d'autant plus restreint et marqué que le PQP doit nécessairement abandonner ici la valeur première qu'on lui attribue généralement dans le système hypothétique, à savoir l'expression de l'irréalité.

Dès lors, il devient possible de donner aux énoncés du cas (C) non plus le statut d'hypothétiques pures, mais plutôt celui d'hypothétiques épistémiques, statut que semble confirmer l'amélioration des exemples (177), si on leur ajoute certaines expressions dénotant la non-prise en charge :

- (179) (a) Si Pierre était effectivement venu, comme semble le dire Paul, nous partirions au cinéma  
(b) Si, comme on le dit, Pierre était réellement parti, j'irais voir Marie.

Cela suggère de rapprocher le conditionnel du cas (C) du conditionnel simple épistémique des verbes téliques, et donc de le décrire de la façon suivante :

- (180) (i) Procès >  $t_{AE}$   
(ii)  $t_{AE} =_{\text{chronologiquement}} t_E$

qui permet de rendre compte de la relation pragmatique observée Procès<sub>COND</sub> >  $t_E$ . Quant à la règle (180-ii), il nous semble possible de l'expliquer en avançant l'hypothèse que, dans ce type de contexte marqué, le conditionnel hypothétique déploie sa temporalité non pas à partir du moment où le procès de la protase a eu lieu - ou devait avoir lieu -, mais plutôt à partir du

moment où cette hypothèse est vérifiée, ou encore à partir du point d'impact épistémique de cette hypothèse dans l'axe du temps...

*Le cas (D)*

Cette configuration, qui peut être illustrée par l'exemple fabriqué - et inacceptable - suivant :

(181) #Si Pierre avait été malade, je partirais en vacances avec Marie

semble systématiquement exclue. Les locuteurs interrogés n'acceptent que les formulations suivantes :

- (182) (a) Si Pierre *avait été* malade, je *serais parti* en vacances avec Marie  
(b) Si Pierre *était* malade, je *partirais* en vacances avec Marie.

Pour conclure ce paragraphe, nous pouvons donc proposer pour le conditionnel simple hypothétique des verbes téliques la description temporelle suivante, censée convenablement représenter tous les cas observés ci-dessus :

- (183) *CONDI hypothétique (verbes téliques)*  
(i) Procès >  $t_{AE}$   
(ii)  $t_{AE} \geq t_E$ .

Notons ici au passage que le calcul de  $t_{AE}$  par rapport à  $t_E$  - et non par rapport à  $t_0$  - permet de rendre compte - convenablement et économiquement - de ce type de conditionnel dans tous les types de contextes où on peut le rencontrer, y compris dans des phrases comme (167) où l'hypothétique elle-même est enchâssée dans une principale contenant un verbe au passé. Si l'on calculait le point référentiel  $t_{AE}$  par rapport à  $t_0$ , la description de ce type de conditionnel ne serait pas aussi exhaustive. Nous reviendrons dans le chapitre VI sur d'autres avantages descriptifs et explicatifs de ce modèle...

Se pose maintenant la question de savoir si la description proposée sous (183) pour rendre compte de l'emploi hypothétique du conditionnel simple des verbes téliques reste valable dans des contextes autres que ceux des hypothétiques en *si p, q*.

La réponse nous semble clairement positive.

Tous les énoncés de ce type que nous avons pu observer respectent la description (183). Il est remarquable à ce propos de constater que lorsque la protase ne contient ni un verbe fini, ni

un adverbe temporel, mais, par exemple, un circonstanciel indéterminé temporellement, celui-ci est automatiquement placé dans le présent ou le futur si l'apodose contient un conditionnel simple hypothétique d'un verbe télique. Lorsqu'on entend une phrase comme la suivante :

(184) A la place de Pierre, j'irais plutôt à la piscine

on envisage en effet systématiquement la relation prédicative *Pierre-aller-à-la-piscine* comme actuelle (dans le présent ou dans le futur), comme semblent le confirmer les manipulations suivantes :

- (185) (a) Hier, Pierre est allé au cinéma. #A sa place, j'irais plutôt à la piscine.  
(b) Hier, Pierre est allé au cinéma. A sa place, je serais allé plutôt à la piscine.  
(c) Pierre va / compte aller au cinéma. A sa place, j'irais plutôt à la piscine.

#### 2.2.1.3.1.2 Verbes atéliques

Lorsque le verbe au conditionnel simple en emploi hypothétique est un verbe atélique, le conditionnel peut situer le procès soit dans le présent, comme dans les exemples suivants, extraits du Costo :

- (186) (a) Sur le plan commercial, j'*aurais* peut-être un peu plus de facilités si j'étais à Paris. (X01)  
(b) Selon le professeur Masazumi Harad, de l'université de Kumamoto, « si à l'époque de la découverte de l'origine de la maladie, l'usine avait cessé de produire et si des mesures avaient été prises, le nombre des malades *serait* cent fois moindre ». (MO2)  
(c) Sans Gérard, j'*aurais* peut-être une gentille petite chaîne hôtelière. Pas 560 hôtels, 1.000 restaurants [...]. (X02)

soit dans le futur, comme dans les énoncés suivants :

- (187) (a) « Et il faudrait presque freiner le mouvement, sinon on *serait* débordé », soupire Patrick Bouchain. (MO2)  
(b) Si vraiment le besoin s'en faisait sentir, la difficulté *consisterait* non pas à inventer des formules - elles sont nombreuses et bien recensées - mais à comparer les distorsions introduites par chacune d'elles. (MO4)

- (c) Si la Libye s'en procurait, c'est tout le dispositif "Epervier" qui *serait* à revoir. (M07)

Il arrive aussi, et même souvent, que l'on ne parvienne pas, en tenant compte de la simple phrase au conditionnel, à déterminer avec exactitude la situation chronologique du procès rendu par le conditionnel. C'est par exemple le cas dans les énoncés suivants :

- (188) (a) Si nous sortions des boissons, nous n'interviendrions pas dans les 'commodities', les produits banaux, proposés dans les supermarchés. (X08)
- (b) S'ils en admettaient le bien-fondé, la responsabilité leur en serait attribuée. (MO5)
- (c) « Nous serions des traîtres si nous ne faisons pas grève ». (M11)

Ces exemples suffisent largement à montrer que même s'il est indéniable qu'il y a quelques régularités temporelles, il n'est pas possible de lever ici toutes les ambiguïtés, ni de proposer pour le conditionnel simple d'un verbe atélique une description univoque.

Les régularités en question - qui sont répertoriées dans la littérature linguistique<sup>132</sup> - ne nous intéressent pas ici directement dans la mesure où elles ne sont valables que pour les hypothétiques en *si p, q*, et ne sont donc pas exportables pour ce type du conditionnel lorsqu'il se rencontre dans d'autres environnements syntaxiques.

Cette constatation ne nous surprend guère : les protases jouent souvent dans les hypothétiques un rôle analogue à celui des adverbes. Or les adverbes sont considérés par nous comme des éléments contextuels qui peuvent préciser, voire infléchir, la temporalité apportée par la forme verbale, la seule qui nous intéressent ici.

Ceci dit, il y a une régularité qui mérite d'être signalée parce qu'elle est systématiquement vérifiée : l'impossibilité pour ce type du conditionnel de placer le procès dans le passé - relativement à  $t_E$  -. Cela revient à dire que le conditionnel de ce type situe le procès soit dans le présent, soit dans le futur, mais pas dans le passé<sup>133</sup>.

---

<sup>132</sup> Voir, par exemple, R. Martin (1983) et Fauconnier (1984).

<sup>133</sup> Dans l'exemple suivant :

(i) Il s'est arrêté sur le chemin de retour, [...] là où il a entendu dire qu'un professeur fou était en train d'inventer un nouvel art. Peut-être cela *pourrait*-il être d'une certaine utilité à W. S. Jr 5th dans sa quête désespérée. (MO2)

nous avons affaire, nous semble-t-il, à un cas de distorsion temporelle : à une espèce de conditionnel narratif avec une distanciation  $t_0 - t_E$ . Or, comme nous l'avons dit, le futur et le passé se déterminent linguistiquement par rapport à  $t_E$  et non par rapport à  $t_0$ . En bref, là aussi, le conditionnel place le procès dans le futur ou dans le présent de  $t_E$ .

Cette observation n'est toutefois pas suffisante pour permettre ici une description exhaustive et précise de la chronologie de ce type d'emploi.

### 2.2.1.3.2 Le conditionnel composé

#### 2.2.1.3.2.1 Verbes téliques

Lorsque le verbe de l'apodose au conditionnel composé est un verbe télique, on peut distinguer, comme ci-dessus, plusieurs cas selon la forme verbale employée dans la protase et selon son caractère télique ou atélique. Les batteries suivantes d'exemples - dont seule la première est attestée dans le Costo - sont censées représenter exhaustivement les cas en question.

- (189) *Dans l'apodose : si + PQP (verbe télique)*
- (a) Si j'avais repris une affaire sans problème, j'aurais agi autrement. (X07)
  - (b) « Si nous n'avions pas marqué à cet instant, reconnaît-il, nous aurions sûrement perdu, car les Marseillais n'ont pas baissé le pied par la suite [...] ». (M10)
  - (c) « Si les musulmans nous avaient donné leurs filles en mariage, le Maghreb serait devenu un autre Brésil ». (MO5)
- (190) *Dans l'apodose : si + PQP (verbe atélique)*  
Si j'avais été malade, le médecin me l'aurait dit.
- (191) *Dans l'apodose : si + IMP (verbe atélique)*  
Si Pierre était malade, Marie l'aurait su.
- (192) *Dans l'apodose : si + IMP (verbe télique)*  
Si Pierre venait, Marie me l'aurait dit.

Lorsque le verbe de la protase est un plus-que-parfait, *si*, dans des énoncés comme (189) et (190), le procès en question est clairement situé dans le passé relatif à  $t_E$ , un grand nombre de grammairiens et linguistes affirment que le procès d'un verbe au PQP introduit par *si* peut être situé dans le futur de  $t_E$ . C'est par exemple le cas dans l'énoncé suivant que nous empruntons à Fauconnier (1984) :

- (193) Si Boris était venu demain, Marie aurait été heureuse.

et qui nous paraît personnellement d'une acceptabilité pour le moins douteuse.

Dans le cas où une telle phrase serait acceptable, cela ne signifierait pas automatiquement qu'un procès au PQP puisse se situer dans le futur. L'on pourrait effectivement hésiter et décider par exemple qu'il s'agirait là d'un cas de distorsion temporelle. Autrement dit, l'on pourrait être tenté d'attribuer la temporalité future de la venue de Boris non pas à la forme verbale du PQP, mais plutôt à l'adverbe *demain*. Or, comme nous l'avons vu dans le chapitre III, un adverbe peut très facilement infléchir la temporalité d'une forme verbale, comme cela arrive dans les exemples suivants :

- (194) (a) Demain, j'ai fini !  
(b) L'été prochain, je pars au Canada.

L'hypothèse n'est pas totalement insensée. Si l'on observe les énoncés (191) et (192) qui contiennent un imparfait dans la protase, l'on peut certes penser que le point référentiel  $t_{AE}$  - censé être fourni par la protase - se situe dans le futur de  $t_E$ , puisqu'un exemple comme le suivant paraît naturel :

- (195) Si Pierre venait l'année prochaine, Marie me l'aurait dit.

Toutefois, si l'on considère plus en détail l'exemple (195), on s'aperçoit très nettement que le point référentiel  $t_{AE}$  n'est pas - en l'occurrence ? - apporté par la protase, mais semble se référer à un autre événement, en l'occurrence implicite, mais qui peut très naturellement être explicité :

- (196) Si Pierre venait l'année prochaine, Marie me l'aurait dit quand je l'ai rencontrée hier.

Cela suggère que, quelle que soit la forme verbale employée dans la protase, le point  $t_{AE}$  à partir duquel se déploie la temporalité du conditionnel de ce type serait nécessairement antérieur à  $t_E$  :

- (197)  $t_{AE} < t_E$

Concernant le rapport entre le procès au COND2 et le point référentiel  $t_E$ , l'analyse se complique. Dans tous les exemples cités ci-dessus, on a la nette impression que le procès au

COND2 est nécessairement situé dans le passé de  $t_E$ , quelle que soit la forme verbale employée dans la protase.

Mais cette antériorité est-elle systématique pour tous les procès au COND2 d'un verbe télique ? Si l'on envisage un exemple comme le suivant :

(198) Je voulais absolument rendre le chapitre V aujourd'hui. J'aurais ainsi fini la correction du chapitre IV dès la semaine prochaine

où le procès au COND2 est situé dans le futur de  $t_E$ , l'on peut penser que la réponse est négative. Cela signifierait alors que le conditionnel composé d'un verbe télique, s'il déploie sa temporalité à partir du passé - comme le suggère (197) - ne situerait pas nécessairement son procès dans le passé de  $t_E$ . L'impression - nette - d'antériorité qui résulte de l'emploi d'un COND2 de ce type ne serait pas temporelle, mais plutôt aspectuelle : il s'agirait de l'expression d'un accompli.

La question se pose pourtant de savoir si, là aussi, le futur rendu dans l'énoncé (198) ne proviendrait pas plutôt de l'adverbe temporel *dès la semaine prochaine*.

Si, en effet, l'on envisage des énoncés hypothétiques ne contenant ni un temps fini - dans la protase-, ni un adverbe temporel, comme dans l'exemple suivant :

(199) « A la place de Gomez, j'aurais fait le même choix », avoue-t-il en toute impartialité (X06)

il nous semble que le procès au COND2 est situé dans le passé de  $t_E$ .

En bref, la question de la temporalité du COND2 dans ce type d'environnement nous semble indécidable et le risque d'attribuer une temporalité contextuelle au signifié du conditionnel est aussi grand que le risque contraire, celui de vider ce signifié d'une temporalité qui lui est inhérente à cause d'un certain nombre d'emplois qui relèverait du phénomène de la distorsion temporelle !

#### **2.2.1.3.2.2 Verbes atéliques**

Lorsque le verbe au conditionnel composé est un verbe atélique, les mêmes cas distingués ci-dessus sont également possibles, comme on peut s'en apercevoir grâce aux batteries suivantes d'exemples, dont seules les deux premières sont attestées dans le Costo :



- (200) *Dans l'apodose : si + PQP (verbe télique)*  
... et si nous l'avions fait, nous aurions entendu crier à la justice coloniale.

(M10)

- (201) *Dans l'apodose : si + PQP (verbe atélique)*  
Si j'en avais eu le talent, j'aurais été peintre. Hopper, Renoir ou Delacroix.

(M05)

- (202) *Dans l'apodose : si + IMP (verbe atélique)*  
S'il n'était pas malade, il aurait été plus aimable.

- (203) *Dans l'apodose : si + IMP (verbe télique)*  
Si Pierre venait, Marie aurait été heureuse.

Il nous semble qu'aussi bien dans le contexte d'une hypothétique en *si p, q*, comme dans les exemples ci-dessus, que dans celui des autres environnements possibles où l'on peut rencontrer ce type de conditionnel, comme par exemple dans les énoncés suivants :

- (204) (a) A leur âge, j'aurais été plus pessimiste car la révolution me paraissait inéluctable... (X08)  
(b) Il y a vingt ans, j'aurais été moins raisonnable qu'eux : par exemple, j'aurais dit que je voulais travailler moins et gagner plus... (X08)  
(c) Sinon, je n'aurais pas été d'accord...

le conditionnel composé semble placer systématiquement le procès dans le passé de  $t_E$ . Sauf que, là aussi, il est possible de rencontrer des exemples contraires, où le COND2 situe le procès, soit dans le présent, comme dans l'énoncé suivant :

- (205) Merci de tout coeur de votre soutien ; sans lui, rien n'*aurait été* possible, ni hier, ni aujourd'hui ; rien ne le serait demain, je le sais mieux que quiconque<sup>134</sup>.

soit encore dans le futur, comme dans l'exemple fabriqué suivant :

- (206) Je voulais absolument rendre le chapitre V aujourd'hui. J'aurais ainsi été obligé de commencer le chapitre VI dès demain.

---

<sup>134</sup> Lettre de Balladur à Chirac (30 mars, 1993) ; extrait cité dans *le Canard enchaîné*.

## 2.2.2 Sémantique de l'hypothèse

Comme nous l'avons signalé ci-dessus en introduisant la partie de ce chapitre consacrée à l'emploi hypothétique du conditionnel, l'emploi de cette forme verbale ne constitue ni une condition nécessaire, ni une condition suffisante à l'expression d'une hypothèse. Il reste que les hypothétiques en *si p, q* constituent un environnement relativement transparent, propice à l'étude de ce type du conditionnel. Aussi, avant de débattre de la valeur qu'il conviendrait d'attribuer au conditionnel dans son emploi hypothétique, est-il nécessaire de s'arrêter un instant sur la sémantique des phrases conditionnelles.

### 2.2.2.1 Les hypothétiques en *si p, q*

#### 2.2.2.1.1 De quelques différences entre les conditionnelles en *si p, q* et l'implication

Plusieurs sont les linguistes qui, depuis Ducrot (1972), ont remis en cause l'assimilation faite par les logiciens entre la relation apportée par *si* dans les hypothétiques en *si p, q* et l'implication matérielle, notée ici  $\Rightarrow$ , dans  $p \Rightarrow q$ . Les arguments fournis pour critiquer cette assimilation sont nombreux et ne peuvent pas tous être ici répertoriés. Nous nous bornerons à résumer les plus importants.

Le premier argument avancé est que les phrases de type *si p, q*, même si elles peuvent quelquefois - et même souvent - rendre une relation implicative, c'est loin d'être systématiquement le cas, puisque plusieurs autres types de relations sont également exprimables par *si*.

En effet, comme le signale à juste titre R. Martin (1983), outre une relation de type  $p \Rightarrow q$ , que l'on rencontre par exemple dans la conditionnelle émise dans la première phrase du dialogue suivant :

- (207) - *S'il pleut, je reste ici.*  
- *Et s'il ne pleut pas ?*  
- *On verra bien !*

les phrases de type *si p, q* peuvent également exprimer une relation d'équivalence<sup>135</sup>, notée  $p \Leftrightarrow q$ , comme dans l'exemple suivant :

---

<sup>135</sup> Au sens logique, comme au sens mathématique, l'équivalence exprime une double équivalence :  $p \Rightarrow q$  et  $q \Rightarrow p$  : c'est l'expression d'une condition nécessaire et suffisante.

(208) *Si tu n'es pas sage, je te mets au lit.*

à propos duquel R. Martin affirme qu'il suppose que si l'enfant est sage, il ne sera pas mis au lit<sup>136</sup>. Ceci sans même parler des autres types de *si*, comme le *si* austinien que l'on rencontre dans le célèbre exemple suivant :

(209) *Si tu as soif, il y a de la bière au réfrigérateur.*

et qui rend, selon R. Martin, une relation de type *q*, ni du *si* dit quelquefois *inverse* ou *explicatif*, que l'on rencontre dans des exemples comme le suivant :

(210) *Si je suis ici, c'est parce qu'on m'a convoqué.*

et qui exprime, toujours selon R. Martin, une relation de type  $p \wedge q$ <sup>137</sup>, c'est-à-dire une relation logique de coordination. D'autres types de *si* ont été largement répertoriés dans la littérature, qui ne peuvent pas tous être assimilés à l'implication matérielle<sup>138</sup>.

En bref, cette multiplicité de types de *si* interdit que l'on en fasse, dans tous les cas, un équivalent<sup>139</sup> de l'implication matérielle.

Outre ce problème - de non-correspondance systématique entre les hypothétiques en *si* *p*, *q* et l'implication -, l'assimilation en question pose de nombreux autres problèmes de fond, dont nous ne signalerons ici que quelques uns, qui nous semblent particulièrement importants.

Une première différence importante entre les conditionnelles en *si* *p*, *q* et les implications provient de ce qu'on a pu appeler quelquefois la *loi de perfection conditionnelle* qui, en vertu de la loi générale d'exhaustivité (1972) ou encore des 'règles de l'économie du marche' (Cornulier), privilégie une lecture bi-implicative de *si* *p*, c'est-à-dire une lecture qui fait d'elle une condition à la fois nécessaire et suffisante pour *q*. Il s'agit là d'une particularité des

---

<sup>136</sup> Voir *infra*.

<sup>137</sup> Delaveau (1990) pense, quant à elle, que lorsque l'on a affaire à un *si* austinien, il n'y a aucun rapport entre les valeurs de vérité de la protase et l'apodose.

<sup>138</sup> L'on peut citer, par exemple, le *si concessif* que l'on rencontre souvent, mais pas exclusivement, dans les conditionnelles avec *même si* et le *si bi-affirmatif*, que l'on rencontre dans des phrases de type :

(i) si Noël a une origine religieuse, c'est aussi une fête profane.

Voir, entre autres, Fauconnier (1984), Cornulier (1985), Delaveau (1990).

<sup>139</sup> Selon R. Martin, les quatre relations qu'exprime *si*, répertoriés ci-dessus, à savoir  $p \Rightarrow q$ ,  $p \Leftrightarrow q$ ,  $q$  et  $p \wedge q$ , ont comme point commun *d'impliquer* ( $p \Rightarrow q$ ). Cela revient à dire qu'il n'y a pas entre *si* et l'implication matérielle une équivalence, mais plutôt une relation lâche de type :  $si\ p, q \Rightarrow (p \Rightarrow q)$ .

conditionnelles qui les oppose nettement à l'implication, et n'a pas d'ailleurs manqué de poser des problèmes aux logiciens.

Une autre différence fondamentale entre les deux types de lien en question - qui avait été signalée par Ducrot dès 1972, et a été rappelée depuis par, entre autres, R. Martin (1983) et Delaveau (1990) - concerne leur rapport avec la vérité. Comme l'ont signalé ces auteurs, l'équivalence supposée entre la construction *si p, q* et l'implication matérielle  $p \Rightarrow q$  revient à admettre qu'ils ont la même *table de vérité*, table que nous rappelons ci-dessous où *V* signifie 'vrai', *F* signifie 'faux', *p* désigne la première proposition (c'est-à-dire soit la protase d'un système conditionnel, soit la première proposition - au sens logique - d'un système implicatif), *q* désigne l'apodose (ou la seconde proposition) et, enfin, *p R q* désigne le système global, c'est-à-dire soit *si p, q*, soit  $p \Rightarrow q$  :

(211) *Table de vérité*

	p	q	pRq
1	V	V	V
2	V	F	F
3	F	V	V
4	F	F	V

Ducrot (op. cit.) a précisé que si les deux premières lignes de cette table pouvait convenir aussi bien pour l'implication matérielle que pour les hypothétiques en *si p, q* (avec un *si* implicatif), les lignes (3) et (4), ayant toutes les deux la valeur F pour *p*, ne sont pas sans poser pour les conditionnelles des problèmes difficilement résolubles, qui sont exhaustivement résumés par Delaveau (1990 : 78) en ces termes : « La table de vérité de l'implication heurte la conception du langage ordinaire, puisqu'elle propose ces cas dans lesquels, *p* étant faux, ou *p* et *q* étant faux, l'ensemble  $p \Rightarrow q$  est considéré comme vrai, alors que la forme *si p, q* serait plutôt comme inappropriée ». Or, si l'on envisage, par exemple, les deux énoncés suivants que nous lui empruntons :

(212) (a) S'il pleut, ce cheval gagnera.

(b) Si Pierre vient, je ne le recevrai pas.

l'adoption de la ligne (3) pour les conditionnelles revient à considérer la phrase (212a) comme vraie dans tous les cas où le cheval gagne, qu'il pleuve ou non, ce qui, en vertu de la loi d'exhaustivité, n'est pas adéquat : pourquoi employer *si p si q* a une valeur de vérité indépendante de *q* ?

La même constatation est faite *mutatis mutandis* à propos de (212b) : l'adoption de la ligne (3) de la table de vérité autorise une interprétation absurde de la phrase en question puisqu'elle serait vraie dans tous les cas où je ne reçois pas Pierre, qu'il vienne ou qu'il ne vienne pas.

L'adoption de la ligne (4) de cette même table nous donne des résultats encore plus absurdes puisque cette ligne revient à considérer la phrase en question comme vraie si Pierre ne vient pas et si je le reçois...

En bref, comme le souligne Delaveau (1990 : 79), assimiler la forme linguistique *si p, q* à l'implication matérielle « revient à enlever à la protase sa valeur de condition et à en faire un constituant librement effaçable. Or sans doute les circonstanciels sont-ils des constituants facultatifs, mais, à partir du moment où ils entrent effectivement dans la constitution de la phrase, ils comptent pour le calcul de la référence de la phrase entière. » Cela revient à signaler une différence, jugée à juste titre fondamentale, entre les formes logiques de type  $p \Rightarrow q$  et les conditionnelles en *si p, q* : les premières se présentent comme une mise en relation entre deux propositions distinctes - ce qui permet certaines manipulations de *p* et *q* séparément, alors que dans les secondes nous avons affaire à une 'subordination' - terme employé par Delaveau - ou, en tout cas, à un système qui interdit de concevoir la vérité de *p* ou la vérité de *q* séparément.

#### 2.2.2.1.2 L'espace hypothétique

La dernière remarque du paragraphe précédent nous met en présence d'une particularité des conditionnelles, généralement considérée comme définitoire depuis Ducrot (1972). Pour lui, le *si* implicatif sert à l'accomplissement d'un acte. « Cet acte, que nous appellerons 'supposition', écrit-il (1972 : 167), consiste à demander à l'auditeur d'accepter pour un temps une certaine proposition *p* qui devient, provisoirement, le cadre du discours, et notamment de la proposition principale, *q*. »

Cette définition a été reprise par plusieurs linguistes dans les cadres théoriques les plus divers. Ainsi Fauconnier (1984), par exemple, considère-t-il la protase comme servant à mettre

en place un *espace*, éventuellement contrefactuel, dans lequel l'apodose vient valider une relation. Delaveau reprend la même définition dans des termes très proches de ceux de Ducrot : « *p* est le cadre dans lequel on se place pour considérer *q*, écrit-elle (1990 : 81). Ceci revient à dire que *p* définit une relation sur *q*, qui est la relation de condition. Mais de plus, se placer dans le cadre de *p* entraîne qu'on considère *p* comme vrai à titre provisoire, à titre de supposition. S'il était évident que *p* est vrai de façon indépendante, alors il n'y aurait pas besoin d'en faire la supposition. La forme *si p* - à la différence de *p* dans la formule de l'implication - est à la fois une hypothèse et une condition. »

Nous ne ferons donc que suivre ces linguistes en affirmant à notre tour que l'apodose - la partie de la phrase hypothétique qui nous intéresse en premier lieu ici - a comme caractéristique définitoire de *valider une relation prédicative* dans l'espace hypothétique mis en place par la protase. Autrement dit, ce n'est pas à proprement parler l'apodose qui exprime l'hypothèse - ou la condition -, mais plutôt la protase. Dans l'apodose, *on affirme* une relation prédicative. Mais il s'agit d'une assertion relative, explicitement valide dans l'espace hypothétique mis en place, mais dont on ignore *a priori* la validité dans les autres espaces, et notamment celui du monde tel qu'il est représenté par le locuteur.

Ceci dit, comme nous l'avons précisé ci-dessus, la loi de perfection conditionnelle rend privilégiée l'interprétation bi-implicative : en effet, la loi d'exhaustivité rend pour le moins improbable le fait que le locuteur, en affirmant *q si p*, veuille affirmer la validité de *q* en dehors de *p*, même si cela ne peut pas être absolument exclu<sup>140</sup>. Comme le signale justement Fauconnier (1984), lorsque le locuteur veut établir la vérité de *q* indépendamment de *p*, il est généralement invité à employer des expressions telles que *mais, de toute façon, quand même, etc.*, expressions censées 'suspendre l'implicature contraire'.

L'idée avancée ci-dessus, suite notamment à Ducrot, selon laquelle l'apodose sert à la validation - ou l'assertion - d'une relation prédicative dans l'espace hypothétique mis en place par la protase mérite sans doute quelques précisions. Comme l'écrit Ducrot (1972 : 185-186), « il n'y a pas de différence fondamentale, du point de vue linguistique, entre le *si* potentiel et le *si* irréel. Dans les deux cas, on impose au dialogue un certain cadre, provisoire, qui sert désormais de référentiel pour les énoncés ultérieurs. Que l'on croie cette hypothèse vraie, possible, ou décidément fausse, cela ne saurait avoir une importance décisive, puisque le conséquent, de toute façon, se réfère uniquement à elle, et non pas à la réalité extérieure. A la différence de l'énoncé implicatif, la phrase conditionnelle, nous avons tenté de le montrer, ne peut pas être présentée comme une affirmation sur la réalité : on doit, au contraire, considérer un de ses éléments, le conséquent, comme une affirmation sur l'autre, l'hypothèse. »

---

<sup>140</sup> Voir sur ce point notamment Cornulier (1985) et Fauconnier (1984).

Cette analyse nous semble entièrement juste et peut être appuyée par l'argument - qui nous semble décisif - selon lequel toutes les opérations énonciatives possibles dans une assertion 'normale' restent également possibles dans les apodoses.

Les apodoses peuvent naturellement être interrogeables, de la même manière et dans les mêmes conditions que celles des contextes ordinaires<sup>141</sup> :

- (213) (a) « Si ces images avaient été tournées par la télévision libyenne, vous les auriez diffusées tout de même ? » (M07)
- (b) Comment serait-il possible d'engager l'action de redressement à moyen terme qui s'impose s'il y a la perspective d'élections législatives à terme très court ? (X12)

Elles peuvent également - et cela n'a pas souvent été constaté - faire l'objet d'une modalisation aléthique, indépendante de celle qui peut éventuellement être apportée par la protase, comme dans les exemples suivants avec *peut-être*<sup>142</sup> :

- (214) (a) Sur le plan commercial, j'aurais *peut-être* un peu plus de facilités si j'étais à Paris. (X01)
- (b) Sans Gérard, j'aurais *peut-être* une gentille petite chaîne hôtelière. (X02)
- (c) Et s'il n'en restait qu'un, ce serait *peut-être* lui : Tom Verlaine, qui se produira le 16 avril, à 20 heures, à la Locomotive [...]. (X02)

Mais l'argument qui nous semble le plus intéressant est la possibilité, attestée dans le Costo, d'employer dans l'apodose des expressions d'assertion de types *il est vrai*, *il est sûr*, etc., comme dans les exemples suivants :

- (215) (a) Si les taux d'intérêt venaient à remonter, comme c'est un peu le cas en ce moment, *il est vrai* que les banques de marchés, comme la nôtre, souffriraient un peu. (M01)
- (b) Si j'étais Georges Marchais, *il est sûr* que j'aurais déjà pris du champ.<sup>143</sup>

---

<sup>141</sup> Voir, par exemple, R. Martin qui, après l'étude de l'interrogation dans le conditionnel hypothétique conclut en écrivant (1983 : 142) : « On voit que l'effet de l'interrogation ne diffère pas de la norme ordinaire. »

<sup>142</sup> Même si, dans le Costo, ce sont là les seuls exemples, tous avec *peut-être*, que nous avons pu relever, il est bien entendu possible de rencontrer des énoncés ayant dans l'apodose des expressions telles que *sans doute*, *probablement*, *vraisemblablement*, etc.

<sup>143</sup> *L'Événement du Jeudi*, 313, 1990 : 8.

- (c) « Si nous n'avions pas marqué à cet instant, reconnaît-il, nous aurions sûrement perdu, car les Marseillais n'ont pas baissé le pied [...] » (M10)

Commentant le couple suivant de phrases :

- (216) (a) Il est certain / C'est une certitude que Pierre reviendra.  
(b) Il est certain / C'est une certitude que Pierre reviendrait.

R. Martin (1983 : 139-140) se demande : « Sur quoi porte l'idée de certitude ? Avec le futur, c'est assurément sur le fait que Pierre viendra [...]. Mais le conditionnel ? Si la venue de Pierre était certaine, pourquoi utiliser ce temps de préférence au futur ? [...] En fait, le conditionnel ne se justifie pas autrement, en l'occurrence, que par un « *si p* » sous-entendu, et l'on en vient à l'idée que ce qui est asserté, ce n'est pas la proposition *q* qui comporte le conditionnel et encore moins la proposition *p*, mais la relation *R* qui, au moyen de *si*, unit *p* à *q*. »

Si nous sommes entièrement d'accord avec la première partie de l'argumentation de Martin - selon laquelle dans une phrase comme (216b) il y a nécessairement une hypothèse sous-jacente -, il nous semble quant à nous que ce qui y est présenté comme certain, ce n'est pas la relation - notée par lui *R* - qui relie *p* à *q*, mais plutôt simplement la proposition *q*.

En effet, dès que l'on rapproche les différents exemples ci-dessus, il nous paraît clair que ce qui est interrogé dans (213)<sup>144</sup>, présenté comme simplement possible dans (214), ou comme certain dans (215), et sans doute dans (216), ce n'est pas la relation *R*, mais plutôt le contenu de l'apodose. Cela ne signifie pas *a priori* que *R* ne puisse pas faire l'objet de ces opérations énonciatives ; nous voudrions simplement préciser que l'apodose elle-même peut faire l'objet d'une modalisation indépendante.

Sur un plan strictement sémantique, il est vrai qu'il est difficile de ne pas voir qu'il y a bien souvent une équivalence pragmatique entre les deux analyses. Par exemple dans l'énoncé qui suit :

- (217) S'il faisait beau, il est certain que nous irions nous promener. Mais même s'il ne faisait pas beau, peut-être que nous irions quand même

il nous semble que les deux descriptions sont aussi adéquates l'une que l'autre. On peut par exemple dire que, dans la première phrase, l'on a affaire à une relation *R* présentée comme

---

<sup>144</sup> Ceci est particulièrement clair dans, par exemple, l'énoncé suivant :

(i) Que serait aujourd'hui Taxco sans ses gisements d'argent et les activités de transformation [qui] s'en sont ensuivies ? (MO4)



certaine alors que dans la seconde phrase, l'on a affaire à une relation  $R'$  présentée comme simplement hypothétique.

Mais l'on peut tout aussi bien dire que c'est  $q$  qui est présenté comme certain dans le cadre  $p$ , comme simplement hypothétique dans le cadre  $\sim p$  (*non-p*).

Sur le plan syntaxique, l'on pourrait être tenté de voir dans l'ordre linéaire un indice suggérant la portée de la modalisation en question : lorsque la suite linéaire est de type *si p, il est certain que q*, l'hypothèse serait de considérer que l'opérateur énonciatif a une portée étroite et ne concerne que l'apodose ; lorsque nous avons affaire, au contraire, à une suite linéaire de type *il est certain que si p, q*, il serait possible de considérer que l'opérateur ait une portée large, qui concerne la phrase en entier.

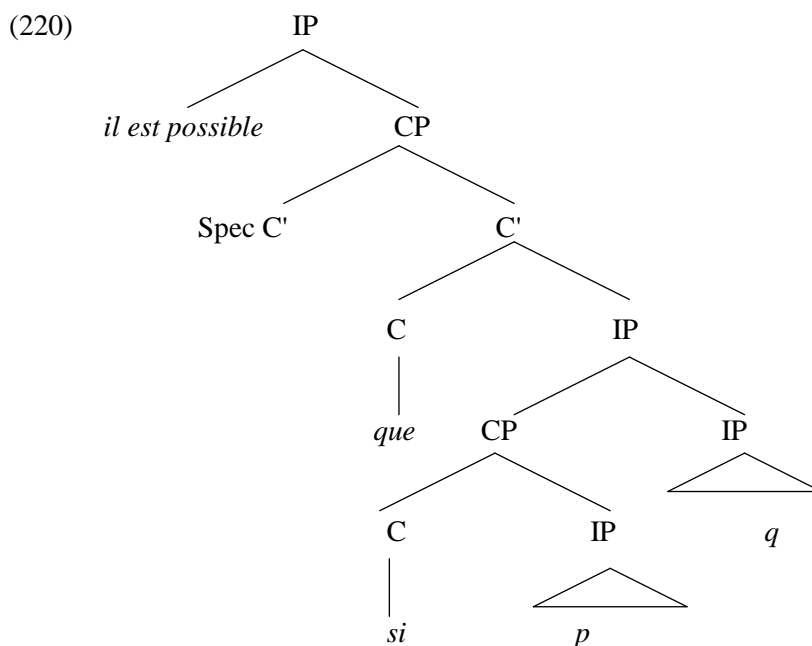
Sauf que certains indices semblent suggérer que même lorsque l'on a affaire à une suite linéaire de type *il est X que si p, q*, l'opérateur  $X$  en question semble avoir une portée directe sur l'apodose. Que l'on observe par exemple le mode de l'apodose dans la phrase suivante :

(218) Il est possible que si Paul venait, nous *partions* ensemble.

Cela rend nécessaire, nous semble-t-il, l'analyse syntaxique suivante :

(219) Il est possible [<sub>CP</sub> [<sub>C</sub> que ] [<sub>IP</sub> [<sub>CP</sub> si p ] [<sub>IP</sub> q ]

soit, en représentation arborescente :



Autrement dit, la protase *si p* semble être adjointe dans l'apodose *q*, alors que cette dernière est dépendante du constituant *il est possible*.

Si nous généralisons cette observation sur tous les autres opérateurs (*il est certain, peut-être, etc.*), cela semble confirmer l'analyse selon laquelle ce qui est asserté et éventuellement modalisé, en tous cas dans les exemples ci-dessus<sup>145</sup>, ce n'est pas *p*, ni la relation *R*, mais plutôt *q*.

Cela revient à dire que dans l'apodose, nous avons affaire à une véritable assertion, susceptible de subir toutes sortes d'opération de modalisation...

Signalons enfin que nous sommes entièrement d'accord avec Delaveau - citée plus haut - quand elle affirme que *si p* constitue à la fois une condition et une hypothèse. Nous ajouterons simplement que *si p* se présente comme une condition vis-à-vis de *q* et comme hypothèse vis-à-vis du monde de ce qui est, selon la terminologie de R. Martin (1983). Or, puisque *q* est asserté dans le cadre *p*, puisque *p* est une hypothèse, *q* constitue lui-même une hypothèse.

<sup>145</sup> Il ne s'agit pas naturellement d'exclure que des opérations de modalisation puissent concerner la relation *R*, ou même simplement *p*, comme c'est le cas dans l'exemple suivant :

(i) Une nouvelle chute, un remontée - improbable - du cours des matières premières et le gardien de la stabilité américaine, le président de la Fed, M. Paul Volcker, pourrait être amené à jouer plus fermement de l'arme du crédit et à renchérir les taux d'intérêt. (MO3)

### 2.2.2.2 Autres contextes hypothétiques

La même analyse, présentée ci-dessus à propos des structures *si p, q*, reste valable, *mutatis mutandis*, pour les autres types de structures hypothétiques. Il n'est pas ici possible de fournir un inventaire exhaustif de tous les contextes où l'on peut rencontrer une hypothèse. L'on peut toutefois s'arrêter sur un certain nombre d'entre eux.

Une phrase contenant un conditionnel exprimant l'hypothèse peut tout d'abord être une phrase indépendante, sans même la présence d'un circonstanciel qui y joue le rôle de la protase. Ce cas se présente lorsque, par exemple, le verbe au conditionnel est le modal *pouvoir* - exprimant l'hypothèse d'une façon inhérente - suivi d'un infinitif. Cette configuration est très courante dans le Costo. Nous pouvons citer ici les trois exemples suivants<sup>146</sup> :

- (221) (a) Le basculement de la majorité municipale constitue une nouvelle étape dans la pression qu'exerce M. Pezet sur M. Vigouroux. Cette pression *pourrait* avoir pour but de pousser M. Vigouroux à ne pas terminer son mandat - hypothèse désormais évoquée par certains dirigeants nationaux du PS [...]. (MO3)
- (b) Le futur Prologue pourrait, lui, faire appel à un gymnaste. (MO4)
- (c) Un musée Frantz-Jourdain pourrait même voir le jour du côté de Los Angeles. (MO6)

Mais l'expression de l'hypothèse dans des phrases indépendantes est aussi possible avec d'autres verbes que *pouvoir*, comme dans les exemples suivants, où l'interlocuteur est prié de chercher dans le con(texte) - plus ou moins lointain - l'espace hypothétique auquel il doit attacher la phrase en question :

- (222) (a) De cette « Eprouvette » nous sortirions tous sains, beaux, normalisés. Vraiment pas de quoi rire. (X05)
- (b) « Mais, reconnaît-il, l'opinion n'est pas mûre, et je n'aurais pas beaucoup de soutien auprès du gouvernement. » (X03)

Plus souvent, l'espace hypothétique est immédiatement fourni par la phrase qui précède. Celle-ci peut être de type prohibitif (impératif négatif), comme dans l'exemple suivant :

---

<sup>146</sup> Concernant la référence temporelle du conditionnel dans ce type de configuration, il nous semble possible d'avancer les généralisations suivantes :

(i) *pouvoir* + Infinitif d'un verbe télique : procès localisé dans le futur (cf. (221 b, c) ;

(223) N'oubliez pas de le citer, vous lui *feriez* de la peine... (X09)

où la phrase contenant le conditionnel hypothétique semble s'articuler avec la phrase qui précède dans une relation de type *sinon* :

(224) Sinon, nous pourrions être amenés à une révision déchirante... (M08)

La phrase qui précède peut également être de type interrogatif avec un procès qui renvoie au futur. Dans ce cas, la phrase contenant le conditionnel semble s'articuler avec la phrase qui la précède en vertu d'une relation sous-jacente de type *si oui* :

(225) Envahir le Tchad ? « Ce serait comme un pique-nique, nous n'en retirerions aucune gloire. »(X07)

Quelquefois, la phrase qui précède contient elle-même une hypothèse à laquelle fait écho, dans la phrase suivante, une seconde hypothèse, qui se présente souvent - mais pas toujours - comme la conséquence de la première :

(226) Pour lui, l'Europe, même constituée en Etats Unis, trahirait sa vocation si elle n'étendait pas sa mission au tiers-monde, à l'Amérique latine et surtout à l'Afrique. D'autant que cette dernière lui apporterait ses richesses spirituelles et artistiques : son don de création. (MO2)

Dans l'exemple suivant, la phrase soulignée se présente comme la conséquence - hypothétique - d'une requête non encore réalisée (relation inter-phrastique de type *ainsi*) :

(227) Les dirigeants chrétiens-démocrates qui n'exercent pas de fonctions ministérielles n'ont pas les mêmes pudeurs et, au moment où M. Kohl proposait sa brigade franco-allemande, M. Dregger, président du groupe CDU au Bundestag, réclamait l'extension de la dissuasion nucléaire française à la RFA : la France manifesterait ainsi avec éclat la communauté de valeurs et de destin qui la lie à la partie démocratique de l'Allemagne. (MO5)

---

(ii) *pouvoir* + Infinitif d'un verbe atélitique : procès localisé dans le présent (cf. (221 a)).

Mais, très souvent, l'espace hypothétique qui joue le rôle de la donnée est présent dans la phrase elle-même.

La donnée de l'hypothèse peut, par exemple, être fournie par le sujet de la phrase. Dans ce cas, l'interprétation hypothétique du conditionnel s'impose d'autant plus facilement lorsque le N" sujet est de types *la solution, le rêve, l'objectif*, etc. :

- (228) (a) Le rêve, pour les prochaines années, serait que le théâtre "squattérise" avec cynisme la télévision, occupe un soir une chaîne pour toucher la France entière [...]. (MO4)
- (b) Son objectif à long terme serait une intégration complète de Berlin-Ouest à la République fédérale d'Allemagne, qui contrebalancerait l'absorption de Berlin-Est par la RDA [...]. (MO1)

Mais l'interprétation hypothétique demeure également privilégiée lorsque le N" sujet est indéfini, ayant comme spécifieur soit *un* soit *tout* qui, selon R. Martin (1983)<sup>147</sup>, sert à la construction d'ensembles *virtuels* :

- (229) (a) *Un* profit d'au moins un milliard ne serait pas à exclure. (MO2)
- (b) Il a ajouté : « *Toute* annonce de livraison d'armes dans la région serait contre-productive » de stabilité. (MO6)
- (c) *Tout* affrontement militaire risquerait ainsi [...] de susciter des difficultés sur la scène politique américaine [...]. (MO6)

Mais le N" sujet peut également avoir comme spécifieur *le*, tout en continuant à jouer le rôle de la donnée de l'hypothèse. Le sens hypothétique qu'il prend est alors restitué soit en contexte, soit par exemple par une relative contenant elle-même un conditionnel hypothétique. C'est par exemple le cas dans l'énoncé suivant :

- (230) Mais l'effondrement des cours *qui suivrait* ne *serait* pas pour déplaire aux Etats-Unis. (MO1)

Il arrive aussi que la donnée de l'hypothèse dans une phrase indépendante soit fournie par une complétive - généralement infinitive - objet d'un constituant quelconque de la phrase :

---

<sup>147</sup> Voir notamment Martin (op. cit. : 176 sq.).

- (231) (a) « Je serais content de dépasser Drucker. Mais tout le monde ne reçoit pas la 5. » (X07)
- (b) Je serais, par ailleurs, tout à fait partisan d'introduire dans notre droit la possibilité [ ...]. (X07)

Outre ces cas, la phrase indépendante contenant un conditionnel hypothétique peut avoir un constituant adjoit qui joue dans la phrase le rôle sémantique de la donnée. Outre les structures en *si p, q*, vues ci-dessus, le verbe de la protase peut être introduit par différentes conjonctions et locutions conjonctives. Ce cas étant très généralement étudié, nous nous intéresserons ici à un autre, celui où la protase ne contient pas de verbe fini, mais plutôt un constituant que nous pouvons qualifier de *circonstanciel*.

Le circonstanciel en question peut être de type locatif :

- (232) En Grande-Bretagne, nous n'aurions pas à justifier sa survie. (X05)

Il peut être de type temporel :

- (233) (a) Les jeunes voient la vie comme un combat qu'ils sont prêts à assumer. Il y a vingt ans, j'aurais été moins raisonnable qu'eux : par exemple, j'aurais dit que je voulais travailler moins et gagner plus. (X08)
- (b) Claude Jutra, cinéaste disparu depuis le 5 novembre dernier, a été repêché dans le fleuve Saint-Laurent à la hauteur de Québec. Il *aurait eu* cinquante-sept ans le 11 mars 1987. (MO3)

La donnée de l'hypothèse peut être apportée par un gérondif qui se présente alors comme un circonstanciel conditionnel :

- (234) (a) « Je suis prêt à affronter un mois de grève sur ce sujet, déclare-t-il, car nous *perdrions* notre honneur et notre rentabilité en mettant un mécanicien dans cet avion sophistiqué qui n'en a pas besoin. » (M04)
- (b) En voulant tout, vous n'auriez plus qu'une pâle paperasserie préalablement édulcorée ou triée. (M13)

Le constituant en position adjointe jouant le rôle de la donnée de l'hypothèse peut également être un adjectif :

- (235) L'affaire Waldheim a pris un mauvais tour, et mérite d'être examinée d'un point

de vue plus large. Autrichien, je n'*aurais* pas *voté* pour lui. (X05)

Le constituant circonstanciel hypothétique peut également être un groupe prépositionnel introduit par *sans*, *à*, etc. :

- (236) (a) Sans le prince je n'*aurais pu* mener ma tâche à bien. (X13)  
(b) Non seulement je ne *serais* pas partie sans eux, mais je n'ai même pas négocié leur embauche avec les responsables de la 5. (X06)  
(c) « A la place de Gomez, j'*aurais fait* le même choix », avoue-t-il en toute impartialité. (X06)

Il ne s'agit là que de quelques possibilités structurales où l'on peut rencontrer un conditionnel hypothétique...

L'analyse sémantique qui s'est appuyée sur la description des phrases de type *si p, q* reste à notre avis entièrement d'actualité. L'espace - ou le cadre - hypothétique dans lequel le conditionnel valide la relation prédicative, s'il ne peut quelquefois être restitué que grâce au contexte, est très généralement présent, ainsi que nous l'avons vu, soit dans la phrase immédiatement précédente, soit encore, plus couramment, dans la phrase elle-même qui contient le conditionnel.

A examiner les données ci-dessus, une constatation - déjà suggérée elliptiquement - ne manquera pas de s'imposer : les éléments jouant le rôle de la donnée ne marquent pas par eux-mêmes, d'une façon inhérente, l'hypothèse. Il semble que ce rôle sémantique leur est attribué par le conditionnel. Cette constatation est facilement vérifiable : il suffit, dans tous les exemples ci-dessus, de substituer au conditionnel une autre forme verbale de l'indicatif, pour que le constituant - sujet, complément et surtout circonstant - cesse de jouer le rôle sémantique de protase hypothétique. Observons en effet les exemples suivants qui correspondent, respectivement, aux exemples (228b)<sup>148</sup>, (229c), (230), (231a), (232), (233a), (234a), (235), (236b)<sup>149</sup>, obtenus par la substitution du conditionnel par une autre forme verbale :

- (237) (a) Son objectif était une intégration complète de Berlin-Ouest à la RFA  
(b) Tout affrontement militaire risquait de susciter des difficultés...

---

<sup>148</sup> Pour l'exemple (228a), le GN sujet *le rêve* rend quelque peu difficile la substitution du conditionnel par une autre forme verbale, mais il ne l'exclut pas absolument.

<sup>149</sup> Avec (236a, et c), la substitution est possible, notamment si elle s'accompagne de la postposition du syntagme prépositionnel *sans* + GN.

- (c) Mais l'effondrement des cours qui suivrait<sup>150</sup> / a suivi n'était pas pour déplaire aux USA
- (d) Je suis content de dépasser / d'avoir dépassé Drucker
- (e) En Grande-Bretagne, nous n'avions pas à justifier sa survie
- (f) Il y a vingt ans, j'étais moins raisonnable qu'eux
- (g) J'étais prêt à affronter un moins de grève sur ce sujet car nous avons perdu notre honneur en mettant un mécanicien dans cet avion
- (h) Autrichien, j'avais voté pour lui
- (i) Non seulement je n'étais pas partie sans eux, mais...

Ces manipulations suggèrent fortement que le sens hypothétique de ces différents constituants n'est obtenu que grâce à la présence du conditionnel.

Cette constatation n'est pas *a priori* sans susciter des interrogations en ce qui concerne les circonstanciels : dire que les circonstanciels obtiennent du conditionnel le rôle sémantique qu'ils jouent dans ces phrases n'entre-t-il pas en contradiction avec l'hypothèse, généralement défendue et que nous avons nous-mêmes adoptée dès le premier chapitre, selon laquelle les circonstanciels ne reçoivent pas de rôle thématique d'un quelconque opérateur puisqu'ils sont censés porter le rôle en question d'une façon inhérente ?

Il nous semble que non.

Le rôle sémantique - celui de la donnée d'une hypothèse - que les circonstanciels reçoivent du conditionnel n'a rien à voir avec le  $\theta$ -rôle (rôle thématique).

D'abord, ce n'est pas en tant qu'opérateur que le conditionnel attribue aux circonstanciels ce rôle hypothétique (les autres formes verbales ne leur attribuent aucun rôle de ce type). Ensuite, nous l'avons vu, le rôle hypothétique en question peut être attribué par le conditionnel non seulement aux circonstanciels, mais également à d'autres constituants : notamment le sujet phrastique et le complément d'objet. Or, s'il s'agissait d'un rôle thématique, il n'aurait pas pu être attribué à ces derniers constituants puisqu'ils ont en déjà un et, en vertu du  $\theta$ -critère, ne peuvent pas en avoir d'autres. Enfin, le rôle hypothétique que ces divers constituants obtiennent ne remet pas en cause le rôle thématique qu'ils ont dans la même structure syntaxique sans le conditionnel, mais semble plutôt se juxtaposer à lui : un circonstanciel locatif garde sa nature locative, mais prend en plus un aspect hypothétique ; il en est de même, *mutatis mutandis*, pour les autres types de circonstanciels vus ci-dessus. En bref, c'est du côté du conditionnel qu'il faudrait chercher une explication au phénomène qui vient d'être exposé, et

---

<sup>150</sup> Il est intéressant de constater à propos de cet exemple que, tout en substituant le conditionnel de la principale par un IMP, on peut garder intact le conditionnel de la relative qui prend alors un sens nettement temporel.



non du côté des constituants - notamment circonstanciels - qui prennent un sens hypothétique en présence de cette forme verbale.

### 2.2.3 Valeur du conditionnel hypothétique

Le phénomène souligné à la fin du paragraphe précédent nous semble de nature à clarifier le rôle sémantique exact joué par le conditionnel dans son emploi hypothétique.

Celui-ci, avons-nous dit dans le § 2.2.2.1.2 ci-dessus, valide une relation prédicative dans un espace hypothétique, déjà mis en place par la protase.

Il semble à présent, à la lumière des dernières observations, que le conditionnel ne se contente pas de jouer ce rôle, mais qu'il *crée* lui-même, s'il en est besoin, son propre espace hypothétique.

Cette dernière caractéristique peut être confirmée par la possibilité - exclusive<sup>151</sup> - offerte au conditionnel de s'employer seul pour signifier, dans un constituant phrastique adjoint, le rôle de la donnée hypothétique. C'est, par exemple, le cas dans les deux énoncés suivants :

- (238) (a) « *Serais-je demain pape, j'aurais des rapports avec le diable* », disait Malraux.(X12)  
(b) *J'aurais les moyens de m'installer à Paris* que je ne le ferais pas. (X01)

Cela suggère la piste suivante - que nous livrons ici sous forme d'une hypothèse et d'une manière elliptique, mais elle sera reprise dans le chapitre suivant - : le conditionnel hypothétique valide une relation prédicative dans un *Autre Espace* - ou cadre - que celui du <Moi, Ici, Maintenant>.

L'espace en question peut directement être fourni par une protase en *si* ; à défaut, par n'importe quel circonstanciel, de préférence antéposé. Sinon, le conditionnel s'attache à un espace explicité ou impliqué par la - ou les - phrase(s) précédente(s), voire par le contexte extralinguistique.

---

<sup>151</sup> Dans le cas le plus général, ce rôle est assumé par *si*. Il est vrai qu'il peut également être assumé par d'autres formes verbales : la forme - considérée comme archaïque - du plus-que-parfait du subjonctif et l'imparfait de l'indicatif. Mais dans ce dernier cas, l'inversion du sujet est, à quelques exceptions près - à l'oral avec une intonation particulière (voir par exemple l'énoncé (31) du chapitre IV : 291) -, obligatoire (ce n'est pas le cas pour le conditionnel, comme on peut le voir dans l'exemple (238b)) :

- (i) *N'était ses mains*, cette fille serait jolie.

Cela suggère fortement que ce n'est pas l'imparfait qui assume le rôle de la création de l'espace *hypothétique*, mais plutôt l'inversion du sujet. Sur les caractéristiques sémantiques de l'inversion du sujet, voir Huot (1991). Nous y reviendrons dans le chapitre VI.

La notion de l'*Autre Espace* renvoie à un espace discursif qui se distingue de l'espace-zéro, non marqué, par l'une des trois coordonnées possibles : le *Moi*, l'*Ici* ou le *Maintenant*, éventuellement par une combinaison entre deux ou trois de ces coordonnées...

## CHAPITRE VI

### VERS UN TRAITEMENT UNITAIRE

<b>0. DERIVATIONS METAPHORIQUES DES VALEURS MODALES DU CONDITIONNEL.....</b>	<b>473</b>
0.1 WEINRICH.....	476
0.2 KORZEN ET VIKNER.....	485
0.3 CHOIX METHODOLOGIQUES.....	490
<b>1. VERS UNE LOCALISATION SYSTEMIQUE DU CONDITIONNEL.....</b>	<b>491</b>
1.1 UNE TOPOLOGIE TEMPORELLE.....	492
1.1.1 <i>L'ambiguïté du point référentiel R (Reichenbach : 1947)</i> .....	494
1.1.2 <i>Du point à l'intervalle</i> .....	498
1.1.3 <i>'Points' référentiels et points du temps impliqué</i> .....	507
1.2 DEUX GROUPES DE FORMES TEMPORELLES.....	514
1.2.1 <i>Damourette &amp; Pichon (1911-1927)</i> .....	516
1.2.2 <i>E. Coseriu (1980)</i> .....	518
1.2.3 <i>Les deux groupes de formes temporelles du français</i> .....	520
1.2.3.1 <i>Le passé composé</i> .....	523
1.2.3.2 <i>L'imparfait</i> .....	527
1.3 DE QUELQUES PROBLEMES TEMPORELS.....	533
1.3.1 <i>De la concordance des temps à l'ancrage référentiel</i> .....	533
1.3.2 <i>Problèmes de distorsion des temps monochroniques</i> .....	541
1.3.2.1 <i>Le présent</i> .....	544
1.3.2.2 <i>Le passé simple</i> .....	549
1.3.2.3 <i>Le futur</i> .....	550
<b>2. LES EMPLOIS DU CONDITIONNEL.....</b>	<b>563</b>
2.1 <i>CONDITIONNEL DES MONDES POSSIBLES ET CONDITIONNEL DU CHANGEMENT D'UNIVERS</i> .....	565
2.2 <i>LA NON-PRISE EN CHARGE : DE L'ATTENUATION AU REJET</i> .....	570
2.2.1 <i>Le conditionnel dit polémique</i> .....	570
2.2.2 <i>Le conditionnel d'atténuation</i> .....	575
2.3 <i>LES AUTRES EMPLOIS</i> .....	590
<b>3. VERS UN TRAITEMENT UNITAIRE.....</b>	<b>591</b>
3.1 <i>LE MARATHON DE REIMS N'AURA PAS LIEU</i> .....	591
3.2 <i>LE FUTUR ET LE CONDITIONNEL</i> .....	597
3.3 <i>DEUX TYPES DE CONDITIONNEL ?</i> .....	598

## CHAPITRE VI

### VERS UN TRAITEMENT UNITAIRE

Le chapitre précédent nous a mis en présence des trois valeurs que l'on accorde habituellement au conditionnel : une valeur temporelle, une valeur 'épistémique' - ou plutôt de non-prise en charge - et une valeur hypothétique.

D'autres valeurs - ou emplois - ont été isolées dans la littérature linguistique. Mais, ainsi que nous le verrons ci-dessous, ces valeurs sont attachables à l'une ou l'autre des trois valeurs fondamentales distinguées ci-dessus.

Cette triple distinction classique semble s'appuyer à la fois sur la valeur sémantique exprimable par chacun des emplois isolés et par une temporalité à chaque fois distincte. Autrement dit, chacun des emplois dits modaux se distingue de l'emploi temporel à la fois parce qu'il n'a plus la temporalité reconnue au conditionnel - c'est-à-dire la localisation du procès dans le futur du passé - et parce qu'il semble avoir une valeur sémantique que l'emploi temporel ne possède pas.

Ces deux remarques descriptives, largement développées dans le chapitre précédent, combinées à l'hypothèse, aujourd'hui très largement admise, de l'appartenance du conditionnel au mode indicatif expliquent en grande partie le recours aux différents processus métaphoriques qui visent à faire dériver les emplois modaux du conditionnel de sa valeur temporelle, considérée comme fondamentale ou première...

C'est d'abord à ces processus de dérivation que nous nous arrêterons dans le paragraphe qui suit avant de nous lancer à la recherche du signifié unique...

#### 0. Dérivations métaphoriques des valeurs modales du conditionnel

Comme nous l'avons écrit en introduisant le quatrième chapitre, si l'on fait abstraction de quelques 'traitements' - comme celui de Mauger (1968) - jugés insuffisants et d'emblée rejetés, il convient de distinguer deux grandes tendances classiques, qui, tout en s'accordant pour considérer le conditionnel comme un temps de l'indicatif, divergent à propos de la façon dont sont traités les rapports entre les différents emplois, notamment temporels et modaux :

(i) Une approche *disjonctive*, où le conditionnel est considéré comme ayant, selon le contexte, *ou bien* une valeur temporelle, *ou bien*, au contraire, l'une des valeurs modales, sans que soit systématiquement spécifiée avec précision la manière dont est réglé le passage d'une

valeur - ou emploi - à une autre. C'est par exemple la position de P. Imbs, déjà présentée dans le chapitre IV, lorsqu'il écrit (1960 : 199-200) : « Au niveau de la langue, le morphème *-r-*, qui termine le radical des formes verbales en question, oriente celle-ci vers une valeur d'éventualité ; à partir de ce radical les formes bifurquent. Une première bifurcation est celle qui mène soit à des formes en *-ai* soit à des formes en *-ais*. A l'intérieur des formes en *-ais* une seconde bifurcation, *relative à la valeur, seulement, conduit soit à l'emploi temporel, soit à l'emploi modal : c'est le contexte de la phrase qui indique le choix.*<sup>1</sup> En relation avec un processus au passé avec lequel elle est mise en perspective, la forme en *-rais* devient spécifiquement temporelle ; en relation directe avec un *si*, elle devient modale ; sans relation aucune, elle suit la même pente, qui est celle de sa valeur congénitale d'éventuel, laquelle reste alors la sienne jusqu'au bout de son actualisation. »

(ii) Une approche *cumulative* où le conditionnel est considéré comme ayant à la fois des valeurs temporelles et des valeurs modales, souvent sans autre précision. On trouvera dans la dernière édition du *Bon Usage* (1993) une illustration, presque caricaturale, de cette approche puisqu'on peut y lire (1993 : § 859) :

« **Le conditionnel présent.**

[...]

**a) Valeurs générales.**

1° Le conditionnel présent marque un fait futur par rapport à un moment passé :

[...].

2° Le conditionnel présent marque un fait conjectural ou imaginaire, dans le futur (parfois dans le présent ou un futur si proche qu'il est difficile de le distinguer du présent) [...].

**b) Emplois particuliers.**

1° Les verbes exprimant la nécessité, la possibilité, la volonté se mettent au conditionnel présent quand on considère comme douteuse la réalisation du fait jugé nécessaire, possible, souhaitable, etc.

[...]

2° La langue soignée emploie *savoir* au conditionnel présent avec le sens de pouvoir au présent [...]. »

---

<sup>1</sup> C'est nous qui soulignons.

Ce qui nous importe ici, on l'aura noté, ce n'est pas le contenu du traitement proposé par Grevisse, mais plutôt l'organisation générale de ce traitement qui se caractérise par l'absence de tout lien entre les différents 'emplois' isolés.

Qu'elle soit 'binaire' ou 'fondamentale', selon une terminologie proposée par Confais (1990) et déjà présentée dans le chapitre III<sup>2</sup>, la tendance polysémiste qui regroupe les deux stratégies présentées ci-dessus, souffre de graves difficultés dont nous avons déjà présenté quelques aspects. Comme l'écrit G. Guillaume (1929 : 123), « la linguistique savante [...] s'abstient autant que possible de définir les formes en termes généraux, préférant ne les connaître que dans leurs applications particulières [...]. De la sorte elle évite de se mettre en contradiction avec les faits, mais c'est le seul avantage qu'elle retire de cette attitude négative ».

Dire, en effet, du conditionnel qu'il est de type 'modal' dans tel emploi, de type 'temporel' dans tel autre demeure une démarche stérile, totalement *ad hoc*, et sans la moindre dimension explicative, concernant non seulement le passage d'une valeur à une autre, mais aussi concernant l'apport exact du contexte et sa nature (syntaxique et / ou pragmatique, en entendant par là toute une série de phénomènes souvent difficilement repérables). Comme le note Berrendonner (1981 : 107-108), à propos d'une toute autre question, « un tel truisme ne nous avance guère. Sous peine d'être évasif, il conviendrait en effet de préciser *ce qui*, au juste, dans le contexte d'énonciation, détermine l'émergence (ou non) d'une interprétation [X] : quelles sont exactement les caractéristiques constitutives de la situation de discours qui conditionnent cette interprétation, et selon quels processus pragmatiques précis peut-elle se développer ? »<sup>3</sup>

En bref, la tendance polysémiste, qu'elle qu'en soit la variante, étant peu viable, il est nécessaire d'adopter une démarche monosémique.

Comme nous l'avons vu dans le chapitre III<sup>4</sup>, l'approche monosémique, aujourd'hui largement répandue chez les linguistes, se distingue elle-même en deux thèses concurrentes : (i) la thèse du signifié fondamental et (ii) la thèse du signifié unique.

La thèse du signifié fondamental - qui, rappelons-le, reconnaît au conditionnel un emploi premier ou fondamental, de nature généralement temporelle, dont elle déduit les valeurs modales, considérées, elles, alors comme *secondaires* - est obligée, sous peine de revenir à une conception polysémique, d'avancer toute une série de *procédés stylistiques* - ellipse, métaphore, neutralisation, etc. - qui visent à faire dériver les valeurs 'secondaires' - ou 'emplois figurés' - à partir de l'emploi fondamental.

---

<sup>2</sup> § 1.3.1. ; 209 sq.

<sup>3</sup> « Le conditionnel, écrit P. Imbs (1960 : 79) est le type même de la forme verbale dont la valeur exacte se précise dans le contexte : aucune règle ne saurait tracer les frontières définitives de son emploi. »

<sup>4</sup> § 1.3.2. ; 211 sq.

La littérature grammaticale et linguistique abonde en exemples de cette attitude. Nous nous contentons ici de fournir deux illustrations qui nous semblent particulièrement intéressantes : la *métaphore temporelle* de Weinrich (1973) et la règle transformationnelle '*Conditionnel de l'Information Incertaine*' proposée par Korzen & Vikner (1980) pour traiter le *décalage entre structure profonde et structure superficielle*.

## 0.1 Weinrich

Pour Weinrich, ainsi que nous l'avons vu ci-dessus<sup>5</sup>, le conditionnel est un temps, non un mode. Du point de vue de l'*attitude de locution*, il fait, selon lui, partie du groupe des temps *narratifs*, groupe qui marque l'appartenance du texte au registre du *récit* et qui contient, outre le conditionnel, le passé simple, l'imparfait et le plus-que-parfait.

Du point de vue de la *perspective de locution* - qui oppose, nous l'avons vu, le groupe des temps non-marqués (coïncidence entre le Temps de l'action et le Temps du texte) au groupe des temps marqués qui divergent eux-mêmes en deux sous-groupes selon que le Temps de l'action a lieu avant ou après le Temps du texte -, le conditionnel, comme d'ailleurs le futur, ferait partie du groupe des temps *prospectifs* : il indiquerait que le temps de l'action a lieu après le Temps du texte.

Du point de vue de la *mise en relief*, qui oppose, à l'intérieur du groupe des temps narratifs, le *premier plan* à l'*arrière-plan*, le conditionnel est, nous dit Weinrich, neutre ou indifférent.

En bref, Weinrich caractérise le conditionnel par les deux traits suivants :

$$(1) \quad COND \quad \left[ \begin{array}{ll} \text{Attitude de locution} & : \quad \text{Récit} \\ \text{Perspective de locution} & : \quad \text{Prospection} \end{array} \right]$$

On aura noté que les traits proposés par Weinrich ne caractérisent que le conditionnel en emploi temporel, non les autres emplois reconnus, notamment l'emploi journalistique et l'emploi hypothétique.

Pour Weinrich, en effet, les emplois dits modaux ne font pas partie des caractéristiques définitoires du conditionnel et ne sont obtenus que par des *transitions hétérogènes de deuxième*

---

<sup>5</sup> Chapitre III, § 1.2.2.2. ; 202 sq.

*degré*<sup>6</sup>, et constituent donc, selon lui, des *métaphores temporelles*, c'est-à-dire des emplois qui apparaissent lorsque l'on a affaire à une forme temporelle inattendue, prenant, dans un texte donné, la place d'un autre temps et s'opposant à lui par au moins deux traits distinctifs.

Ainsi, par exemple, dans l'énoncé suivant<sup>7</sup> :

- (2) Cette définition représente une opinion assez généralement adoptée. D'après elle, l'observation *serait* la constatation des choses ou des phénomènes telles que la nature nous les offre ordinairement [...]

Weinrich considère que le conditionnel - en italique - apparaît à la place d'un présent : le texte est en effet considéré par lui comme étant de nature commentative qui a, par définition, comme temps directeur le présent.

Or, le conditionnel, ainsi que nous l'avons vu, se distingue du présent à la fois sur le plan de l'attitude de locution et sur celui de la perspective de locution. D'où la notion de transition hétérogène de second degré ou métaphore temporelle.

La valeur occurrente du conditionnel dans l'exemple (2) est celle d'une *restriction de validité* qui, selon Weinrich, ne s'ajoute pas à la valeur 'temporelle' déjà reconnue à cette forme dans (1), ni ne substitue à elle. Comme pour toute métaphore, la fonction - ou valeur - fondamentale d'un signe n'est pas abolie, mais seulement *infléchie* par le texte. Plus précisément, si, dans son emploi métaphorique, le conditionnel perd son trait 'narratif', il garde de celui-ci le *désengagement* qui caractérise, selon Weinrich, tout récit (par opposition au commentaire). De même, si le conditionnel perd son trait prospectif, il en garde l'incertitude, liée génétiquement à toute information anticipée.

Cela signifie que la restriction de validité - qui d'ailleurs, nous dit Weinrich, n'est pas propre au conditionnel - se présente comme une nouvelle fonction *textuelle* qui exploite les traits inhérents à cette forme verbale<sup>8</sup>.

La même fonction sera reconnue par Weinrich au conditionnel de politesse et au conditionnel de l'atténuation, des valeurs qui apparaissent, elles aussi, dans un contexte commentatif. Quand au conditionnel journalistique, il peut apparaître aussi bien dans un contexte commentatif que dans un contexte narratif. Dans ce dernier cas, la forme simple du conditionnel n'est pas considérée comme suffisante à l'apparition d'une métaphore.

---

<sup>6</sup> Voir *supra*, chapitre III, § 1.3.2.1. ; 212 sq.

<sup>7</sup> Extrait de l'*Introduction à l'étude de la médecine expérimentale* de Claude Bernard, cité par Weinrich (1973).

<sup>8</sup> On aura reconnu là la caractéristique générale de toute métaphore, l'*effacement d'un sème*, selon l'expression de Confais (1990). C'est là où réside précisément la force du traitement proposé par Weinrich. « Dire de l'homme qu'il est un loup, écrit R. Martin (1983 : 197), c'est sélectionner dans les



En effet, toujours selon la logique weinrichienne, lorsqu'on a besoin d'une forme verbale qui restreint la validité d'un procès dans un (con)texte *narratif caractérisé par la présence du passé simple et / ou de l'imparfait*, l'on fait généralement recours au conditionnel accompli, puisque l'usage du conditionnel simple ne constituerait alors, dans le type de texte en question, qu'une transition hétérogène de premier degré, insuffisante à l'apparition d'une métaphore.

Ce principe pourrait ainsi constituer une ligne de partage entre le conditionnel journalistique et le conditionnel du style indirect libre.

Ainsi, par exemple, dans le texte suivant, déjà rencontré dans le chapitre III, de *Madame Bovary* le conditionnel (simple), employé dans un texte clairement narratif n'aurait pas, selon la logique weinrichienne, un emploi métaphorique, mais correspondrait plutôt à un usage 'normal', 'attendu', de nature temporelle :

- (3) Charles les regardait. Il croyait entendre l'haleine légère de son enfant. Elle allait grandir maintenant ; chaque saison, vite, amènerait un progrès. Il la voyait déjà revenant de l'école à la tombée du jour, toute rieuse, avec sa brassière tachée d'encre [...]. Ah ! qu'elle serait jolie, plus tard, à quinze ans, quand ressemblant à sa mère, elle porterait comme elle, dans l'été, de grands chapeaux de paille ! On les prendrait de loin pour les deux soeurs<sup>9</sup>.

Si l'on avait besoin d'un emploi métaphorique, dans le même type de texte, on ferait alors appel à la forme composée du conditionnel. C'est, nous semble-t-il, le cas dans tous les exemples suivants que nous empruntons au *Costo* où le conditionnel - en italique, - apparaissant dans un texte dominé par l'imparfait (ou le plus-que-parfait) ou le passé simple, constituerait une métaphore temporelle et exprimerait la restriction de validité :

- (4) (a) Mais il semblait encore rechigner dimanche et, en tout cas, *aurait fait* savoir qu'il préférerait la villa plus modeste construite au milieu des orangers, située au Mornag [...]. (M10)
- (b) Grâce à des nouvelles écoutes téléphoniques, la DST a procédé [...] à six nouvelles interpellations. Quatre Libanais, un Sénégalais d'origine libanaise et un Algérien étaient ainsi encore gardés à vue vendredi. D'autres opérations *n'auraient pas donné* les résultats escomptés.(M03)
- (c) Selon lui, si certains suspects, jugés coupables, furent bien exécutés,

---

prédications propres au loup celle qui convient au prédicat *homme* et éliminer transitoirement les autres. »

<sup>9</sup> G. Flaubert, *Madame Bovary*, Garnier-Flammarion, 1966, p. 223.

d'autres *auraient* juste *été* « condamnés à des peines de travaux forcés [...] ». (M05)

- (d) Que n'avait-on dit et écrit, notamment en RFA, à propos de la boue qu'allait remuer l'évocation de la collaboration avec les nazis et des trahisons dont se *seraient rendus* coupables des membres de la Résistance au moment de l'arrestation de Jean Moulin. (M04)

Le même raisonnement s'applique, *mutatis mutandis*, à l'emploi du conditionnel dans les phrases hypothétiques, emploi également considéré par Weinrich comme métaphorique.

Pour lui, en effet, l'apparition du conditionnel dans un système hypothétique contenant une 'condition' et une 'conséquence' devrait être envisagée globalement en rapport avec le (con)texte de la phrase qui peut être ou bien de type commentatif, ou bien de type narratif.

S'il s'agit d'un contexte commentatif, dominé par le temps présent et ses variantes, et qu'apparaisse une conditionnelle contenant deux temps narratifs - l'imparfait et le conditionnel -, ceux-ci constituent deux métaphores temporelles. En ce qui concerne le conditionnel<sup>10</sup>, apparaissant à la place du présent, il est considéré comme une transition hétérogène de deuxième degré selon le même processus décrit ci-dessus, et fournit la même valeur de validité restreinte. La valeur d'irréalité ne serait, selon Weinrich, qu'une lecture particulière de la restriction en question, une sorte de métaphore dans la métaphore, serions-nous tentés de dire...

S'il s'agit, au contraire, d'un contexte de type récit, étant donné la nature narrative supposée du conditionnel, pour obtenir l'effet d'irréel - et réduire la validité de la phrase -, il serait nécessaire, selon Weinrich, de recourir à la forme composée du conditionnel : c'est seulement à ce prix qu'apparaîtrait le sens d'irréalité dans le passé, qui ne peut être obtenu que par métaphore temporelle. C'est, par exemple, le cas de la phrase en italique dans le texte proustien suivant que nous empruntons à Weinrich :

- (5) Il en était heureux comme de tout ce qui pouvait donner à Odette une grande idée de l'amour qu'il avait pour elle, ou simplement une grande idée de son

---

<sup>10</sup> Pour l'imparfait dans les conditionnelles (à noter que le même raisonnement reste valable pour le plus-que-parfait), Weinrich a imaginé un scénario différent, ce qui lui a valu la critique - à notre sens justifiée - de Confais (1990). En effet, puisque l'imparfait ne se distingue du présent que par un seul trait (à savoir l'attitude de locution ; le relief, lui, n'opposant l'imparfait qu'au passé simple et non au présent), ce qui n'est pas suffisant pour parler de métaphore temporelle, Weinrich a été amené à attribuer le rôle 'transitoire' au 'signal syntaxique', à savoir le *si*.

Ce traitement n'est pas sans susciter plusieurs interrogations. Que faire, par exemple, lorsque l'hypothétique n'est pas introduite par *si*, mais par un autre signal (un adverbe, un N", etc.) ?

D'autre part, il ne nous semble guère possible de distinguer entre ce *si* hypothétique, à qui Weinrich attribue le rôle de transition hétérogène, d'un autre *si* qui n'a pas ce genre de rôle, comme dans l'exemple suivant de Proust, que nous empruntons - d'ailleurs - à Weinrich :

- (i) S'il pleuvait, bien que le mauvais temps n'effrayât pas Albertine qu'on voyait parfois, dans son caoutchouc, filer en bicyclette sous les averses, nous passions la journée dans le Casino.

influence, de l'utilité dont il pouvait lui être. *Sans doute si on lui avait dit au début : "c'est ta situation qui lui plaît", et maintenant : "c'est pour ta fortune qu'elle t'aime", il ne l'aurait pas cru [...].*

Même si la thèse de Weinrich semble à première vue séduisante, et son argumentation imparable, il suffit d'observer dans leurs détails les données concrètes pour s'apercevoir que cette approche n'est pas sans poser des problèmes difficiles à résoudre.

Une première critique, générale, vient tout simplement du caractère peu vraisemblable de ce traitement qui consiste à attribuer un statut métaphorique aux emplois du conditionnel qui sont les plus importants quantitativement, à la fois en types (emplois hypothétique, journalistique, euphémique) et en occurrences<sup>11</sup>. Certes, comme nous l'avons dit dans le troisième chapitre, il est tout à fait imaginable que la langue use de procédés métaphoriques dans le domaine temporel. De là à généraliser la procédure métaphorique et considérer la majorité des emplois comme des emplois figurés, il y a un pas important que nous aimerions éviter de franchir. Il serait par exemple absurde, nous semble-t-il, d'employer abusivement le terme *loup* à la place du terme *homme*, sous prétexte qu'existe la métaphore *l'homme est un loup pour l'homme* !

En bref, même si le procédé de dérivation métaphorique imaginé par Weinrich nous semble intéressant dans la mesure où il répond aux exigences que l'on est en mesure de formuler, à savoir, d'une part, l'existence d'un seul principe explicatif - transition hétérogène de deux degrés - pour dériver (presque) tous les emplois 'figurés', et, d'autre part, la caractérisation de la métaphore temporelle par des traits généraux qui caractérisent la métaphore en général<sup>12</sup>,<sup>13</sup>, il perd beaucoup de sa pertinence en se généralisant ainsi...

---

<sup>11</sup> Même si nous avons tendance à relativiser l'importance des données quantitatives, surtout lorsque celles-ci s'appuient sur le dépouillement d'un corpus aussi spécifique que le Costo, il nous semble très peu probable que les emplois temporels du conditionnel l'emportent nettement sur les emplois, par exemple, hypothétiques. Nous avons même tendance à croire le contraire : dans le Costo - mais il ne nous semble pas, à ce propos, totalement singulier - le conditionnel hypothétique se rencontre plus souvent que le conditionnel temporel...

Or, comme nous l'avons déjà dit dans le troisième chapitre, le critère de fréquence est quelquefois invoqué par certains linguistes pour déterminer la valeur première d'une forme donnée...

<sup>12</sup> Il est vrai que les traits en question, faut-il le rappeler, demeurent toujours au centre d'un débat qui dure depuis des siècles. Pour quelques rappels et discussions, voir, par exemple R. Martin (1983), J.-P. Confais (1990) et J. Moeschler, A. Reboul, J.-M. Luscher & J. Jayez (1994)

<sup>13</sup> Ces deux caractéristiques de la métaphore temporelle weinrichienne permettent en effet à Weinrich de se prémunir, au moins en partie, contre les critiques de Confais (1990 : 53) pour qui les « opérations de dérivation se font au coup par coup au moyen d'analyses *ad hoc* qui nécessitent un certain talent de la part du linguiste, car elles s'avèrent parfois très acrobatiques. »

Au delà de cette critique générale, les différents traitements proposés par Weinrich pour dériver les différents emplois 'modaux' posent une multitude de problèmes, qui les rendent encore moins vraisemblables.

D'abord, se pose la question de l'apparition de la forme composée du conditionnel dans les (con)textes commentatifs. Comment en effet expliquer l'apparition de cette forme composée alors que, si l'on suit le traitement de Weinrich, la forme simple devrait suffire à produire une métaphore temporelle ?

Dans ce cas, pour expliquer des emplois comme dans l'exemple suivant puisé dans le Costo :

- (6) J'aurais préféré un retrait pur et simple du projet de code sur la nationalité, même si je comprends que certains jugent nécessaire d'améliorer la réglementation... (M05)

Weinrich parle, d'une façon quelque peu elliptique, de *surcatégorisation de la transition de deuxième degré*. Pourquoi une telle 'surcatégorisation' ? Pourquoi ne pas parler, par exemple, d'une transition de troisième degré ?

Ensuite, on l'aura noté, Weinrich réserve un traitement bien singulier au conditionnel hypothétique. Contrairement à pratiquement tous les grammairiens et linguistes, le lien qui lui paraît crucial dans une phrase hypothétique n'est pas celui qui s'instaure entre le conditionnel et l'imparfait (ou le plus-que-parfait) de l'apodose, mais plutôt le lien entre chacune de ces deux formes avec le (con)texte, ou, ce qui revient au même, le lien entre chacune de ces deux formes verbales employées avec les formes verbales 'attendues'. Or cette façon de traiter les hypothétiques ne nous semble pas particulièrement intéressante dans la mesure où elle masque les liens, qui nous semblent fondamentaux, entre l'imparfait et le conditionnel. Nous y reviendrons.

Une autre critique consiste en l'impossibilité de prévoir quel serait le (con)texte pertinent qui explique le type d'emploi du conditionnel auquel nous avons affaire. La question en effet se pose de savoir, par exemple, comment traiter le conditionnel dans la phrase en italique, dans la suite textuelle suivante :

- (7) [Ils] ont d'ailleurs fait savoir que, quelle que soit la décision prise à l'égard de l'Egypte, ils renoueraient leurs liens diplomatiques avec elle et, si nécessaire, feraient venir sur leur sol des conseillers militaires égyptiens. *Les Etats du Golfe, d'ailleurs, auraient exprimé le désir de voir dissocier en deux résolutions le conflit, stricto sensu, Iran-Irak et les menaces qui pèsent sur eux.* (M10)

Si l'on doit, dans le cadre du modèle weinrichien, rendre compte du sens clairement épistémique du conditionnel accompli dans la phrase en question, on devrait faire abstraction des phrases précédentes au conditionnel simple<sup>14</sup>, et chercher, dans un contexte plus vaste, des formes temporelles qui se distinguent du conditionnel accompli par au moins deux traits distinctifs. Mais comment déterminer, dans ce cas, le (con)texte pertinent, puisque celui-ci semble totalement variable<sup>15</sup> ? La réponse nous semble claire : la détermination du contexte pertinent ne semble pouvoir se faire que d'une façon totalement *ad hoc* et interne à la théorie...

Une autre critique, qui n'est pas sans rapport avec celle qui vient d'être avancée, provient de la difficulté qu'il y a quelquefois à déterminer le type de texte (commentatif ou narratif) auquel nous avons affaire, surtout dans le cas de distorsions temporelles affectant les formes verbales présentes dans le co-texte.

Concrètement, dans un exemple comme le suivant<sup>16</sup> :

- (8) Après l'arrivée à Londres, Rawlinson refusera d'organiser pour Stanley une session spéciale de la Society sous prétexte que rien, dans les matériaux de Livingstone transportés par l'Américain, n'*aurait* d'intérêt pour les géographes

la question se pose de savoir ce qui, de la forme ou du sens, doit constituer le critère qui permette de caractériser le co-texte en question.

Si, en effet, on s'en tenait à des considérations strictement formelles, puisque c'est le futur qui en l'occurrence domine dans ce texte, on serait amené à considérer ce dernier comme étant de type commentatif. Dans ce cas, le conditionnel serait, comme on pourrait l'espérer, de nature métaphorique. Sauf que nous n'avons là qu'une transition hétérogène de premier degré (futur → conditionnel), insuffisante à la constitution d'une métaphore temporelle.

La solution, là aussi, serait de donner une acception élastique à la notion de texte, et de se lancer à la recherche d'un hypothétique Présent qui précéderait les phrases au futur historique. Or, même si, par exemple, R. Martin, sur un plan strictement conceptuel, considère le futur historique comme le résultat d'un « décalage global du système et, partant, de l'origine  $t_0$  »<sup>17</sup>, il nous semble que l'emploi d'un futur historique ne se fait pas systématiquement, loin de là, par la

---

<sup>14</sup> Considérer les phrases au conditionnel qui précèdent comme constituant le contexte de la phrase en italique ne permettrait en effet d'isoler qu'une seule transition hétérogène de premier degré, ce qui est insuffisant pour parler de métaphore temporelle et, donc, de 'restriction de validité'...

<sup>15</sup> Si, dans certains cas, le contexte en question correspond à un membre de phrase, d'autres fois, il correspond à la phrase (ou les phrases) qui précède(nt) immédiatement, et, enfin, dans d'autres cas, il correspond à des phrases très éloignées de la phrase étudiée...

<sup>16</sup> Exemple du *Monde* (n°14552, dimanche 10 et lundi 11 novembre 1991 ; 48e année), extrait du corpus de Abouda (1992).

<sup>17</sup> R. Martin (1983 : 131).

médiation d'un Présent. Pour s'en convaincre, il suffit, en effet, d'observer les exemples suivants<sup>18</sup>, où le futur historique est directement précédé par un passé simple, non par un présent :

- (9) (a) Le général Ott eut trois mille tués, et laissa cinq mille prisonniers entre les mains des Français. De cette bataille *sortira*, pour le général Lannes, le titre de duc de Montebello.
- (b) Mes rêves, pendant quelque temps, furent la chaîne brûlée de Galaad, le pic Safed, où *apparaîtra* le Messie.

Si, au contraire, l'on s'appuyait sur des critères plutôt notionnels, le texte de la phrase (8) serait considéré de type narratif (le futur employé dans la phrase précédant la phrase au conditionnel serait alors l'équivalent fonctionnel d'un passé simple). Mais, dans ce cas non plus, le sens métaphorique que l'on voudrait attribuer au conditionnel, en appliquant le modèle weinrichien, ne serait pas récupérable, puisque la transition (passé simple → conditionnel) est une transition de premier degré...

Une dernière critique qui nous semble pertinente provient de ce qu'on pourrait appeler le caractère '*cumularde*' du conditionnel - caractéristique qui nous semble fondamentale et sur laquelle nous reviendrons plus en détail ci-dessous -, c'est-à-dire la possibilité offerte au conditionnel, dans certains contextes, de remplir plus d'un rôle à la fois.

C'est, par exemple, le cas dans le phénomène du n-enchâssement, comme dans les énoncés suivants du Costo, où l'on a affaire à la combinaison d'un contexte devant donner lieu à un conditionnel de type temporel avec un autre contexte qui devrait donner lieu à un conditionnel de type hypothétique :

- (10) (a) M. Doubin a rappelé que si M. Mitterrand n'était pas candidat, le MRG présenterait le sien. (M12)
- (b) Ils nous ont fait savoir que si nous abandonnions, nous devrions indemniser leur sept ans de travaux. (X02)
- (c) [II] avait déjà annoncé qu'il recevrait M. Le Pen si celui-ci en faisait la demande [...]. (M12)

C'est aussi le cas, sans doute, lorsqu'on a affaire à une double-hypothèse, comme dans l'exemple (a) suivant, à la combinaison d'un contexte hypothétique avec un contexte exprimant

---

<sup>18</sup> Exemples empruntés à Touratier (1996 : 178).

l'allusion au 'discours d'un tiers'<sup>19</sup>, comme dans l'exemple (b), ou encore, nous semble-t-il, dans le contexte d'une combinaison du verbe *pouvoir* - qui, au conditionnel, peut signifier par lui-même l'expression d'une hypothèse - avec une hypothèse explicitée, comme dans l'exemple (c) :

- (11) (a) Le SME gagnerait en cohésion si, en cas d'envolée du mark, elle achetait de manière courante [...]. (M12)
- (b) Seuls points de résistance : les dix sénateurs radicaux de gauche de son groupe, mais qui pourraient avoir, selon lui, quelques états d'âme si M. Mitterrand ne se représentait [pas]. (M02)
- (c) « L'armée, ajoute-t-il, pourrait reprendre Jaffna si les terroristes ne recevaient plus d'armes d'Inde du Sud. » (X03)

La question qui se pose alors est la suivante : comment se fait-il que, dans chacun des exemples ci-dessus, nous avons systématiquement la forme simple du conditionnel, alors que nous avons affaire à une combinaison de deux contextes, dont chacun appellerait par lui-même cette forme verbale ? En appliquant la logique weinrichienne, on devrait en effet s'attendre à l'emploi de la forme composée du conditionnel, la seule forme à pouvoir traduire, dans de tels contextes, le double décalage (temporel + hypothétique ; hypothétique + hypothétique ; hypothétique + allusion nécessaire au discours d'un tiers, etc.) de sens constaté.

La question devient d'autant plus urgente que nous avons déjà eu l'occasion de rencontrer ci-dessus des cas où l'on emploie la forme composée du conditionnel là où l'apparition du conditionnel simple devrait normalement suffire à l'apparition d'une métaphore temporelle.

Autrement dit, en rapprochant les cas de 'surcatégorisation' - qui n'est pas nécessaire - comme dans l'exemple (6) ci-dessus, des cas qui viennent d'être discutés et où l'on semble avoir plutôt affaire à une sorte de 'sous-détermination', le traitement de Weinrich perd, nous semble-t-il, beaucoup de sa vraisemblance...

D'autres critiques pourraient être avancées à l'encontre des métaphores temporelles de Weinrich ; mais, pour des raisons d'économie, nous en ferons ici abstraction, en considérant comme suffisantes celles qui viennent d'être exposées<sup>20</sup>...

---

<sup>19</sup> Voir Haillet (1992).

<sup>20</sup> Voir aussi les réserves exprimées dans le chapitre III (§ 1.3.2.1 ; 212 sq.).

## 0.2 Korzen et Vikner

Dans un tout autre cadre, celui de la *Grammaire Générative Transformationnelle* (GGT), H. Korzen & C. Vikner (1980), ont brossé à grands traits un modèle qui vise à générer les emplois '*atypiques*' des formes verbales du français grâce à des règles transformationnelles modifiant les 'structures profondes' des temps chronologiquement correspondants.

Avant de nous arrêter sur la question qui nous intéresse ici directement, à savoir les règles qui sont censées décrire et expliquer l'apparition des emplois 'modaux' du conditionnel, il nous semble nécessaire de présenter rapidement le modèle dans son ensemble.

Les auteurs commencent par postuler une structure temporelle profonde, développée à partir de l'*AUX*(iliaire), selon les trois règles de réécriture suivantes<sup>21</sup> :

- (12) (a) AUX → Temps + Aspect  
(b) Temps → [± PRET , ± FUT]  
(c) Aspect → [± ACC , ± DEL]

Ces trois règles ont été choisies par Korzen & Vikner parce que, disent-ils, elles tiennent compte des catégories 'intermédiaires' du Temps et de l'Aspect, ce qui n'est pas le cas de la règle - unique - suivante :

- (13) AUX → [± PRET , ± FUT , ± ACC ± DEL ]

qui, malgré l'avantage de la simplicité, livre un ensemble de traits non-structurés, masquant ainsi plusieurs liens pertinents entre différents groupes de formes temporelles...

Les règles (12) engendrent des arbres comme les suivants, qui représentent respectivement les structures profondes du futur simple et du plus-que-parfait :

---

<sup>21</sup> Il faut noter que :

PRET = prétérit ;

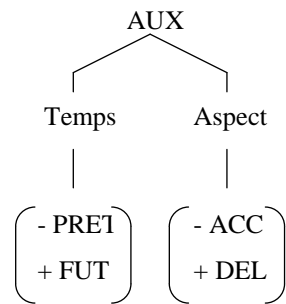
FUT = 'futur' (dans un sens notionnel, à ne pas confondre avec la forme) ;

ACC = accompli ; il s'agit d'un trait opposant les formes verbales simples aux formes composées ;

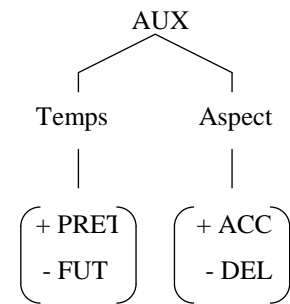
DEL = (?) 'délimitatif'. Il s'agit d'un trait que les auteurs présentent comme correspondant à l'opposition duratif ou imperfectif (- DEL) vs non-duratif ou perfectif, ou encore, selon leur terminologie, ponctuel (+ DEL). Ce trait ne sert en principe qu'à opposer formellement le PS (+ DEL) à l'IMP (- DEL). Mais, comme nous le verrons *infra*, les auteurs l'étendent à toutes les formes verbales du français et isolent ainsi deux types de futur simple, deux types de conditionnel simple, etc.



(14) *FUTUR*



(15) *PLUS-QUE-PARFAIT*



La combinaison des quatre traits isolés donnent lieu à seize arbres de ce type, comme on peut le voir dans le tableau suivant que nous empruntons à Korzen & Vikner :

(16)

		TEMPS		ASPECT	
		PRET	FUT	ACC	DEL
présent	[1]	-	-	-	-
*	[2]	-	-	-	+
PC	[3]	-	-	+	-
	[4]	-	-	+	+
FUT	[5]	-	+	-	-
	[6]	-	+	-	+
FUT Antér	[7]	-	+	+	-
	[8]	-	+	+	+
IMP	[9]	+	-	-	-
PS	[10]	+	-	-	+
PQP	[11]	+	-	+	-
	[12]	+	-	+	+
COND1	[13]	+	+	-	-
	[14]	+	+	-	+
COND2	[15]	+	+	+	-
	[16]	+	+	+	+

d'où seule la combinaison [2], n'étant pas réalisée en français, devrait être exclue.

Si nous faisons abstraction du trait aspectuel [ $\pm$  DEL], qui nous semble pour le moins discutable, nous obtenons neuf structures temporelles profondes qui correspondent aux formes

verbales les plus courantes de l'indicatif, à l'exception du passé antérieur qui - et pour cause !<sup>22</sup> - n'a pas réussi à trouver sa place dans le tableau ci-dessus.

Ensuite, précisent Korzen & Vikner, la conversion des configurations de traits profonds de AUX en formes verbales superficielles se fera en deux étapes :

(i) d'abord, une première série de règles transformationnelles - appelées les *Règles des Temps Superficiels* - remplaceront les traits de AUX par un trait temporel superficiel de type [+ Imparfait], [+ Conditionnel], etc., qui sera attaché au verbe ;

(ii) ensuite, des règles morphologiques donneront au verbe sa forme superficielle, sur la base des traits temporels superficiels qu'il porte, ainsi que sur celle des traits de nombre et de personne : nous obtenons ainsi la forme verbale de surface...

Sauf que, entre la structure profonde d'un temps et la réalisation de surface, il arrive qu'il y ait un *décalage*, décalage que les auteurs se proposent de décrire grâce à des règles transformationnelles.

Nous prendrons ici pour exemple la règle transformationnelle *Conditionnel de l'Information Incertaine* ou *CII* que les auteurs formulent pour expliquer l'apparition de l'emploi épistémique, considéré par eux comme atypique, puisque la forme verbale en question ne porte pas en l'occurrence les traits [+ PRET], [+ FUT] qui caractérisent le conditionnel dans son emploi temporel, considéré comme premier ou non-marqué.

Cette règle est formulée de la manière suivante :

(17) *Conditionnel de l'Information Incertaine (CII)*

$$\begin{array}{rcccl}
 X & - & \left[ \begin{array}{c} - \text{PRET} \\ \alpha \text{ FUT} \\ 2 \end{array} \right] & - & Y & \rightarrow \\
 1 & & & & 3 & \\
 \\
 X & - & \left[ \begin{array}{c} + \text{PRET} \\ + \text{FUT} \\ 2 \end{array} \right] & - & Y & \\
 1 & & & & 3 & 
 \end{array}$$

<sup>22</sup> On aura en effet noté que le passé antérieur aura exactement, dans le modèle de Korzen & Vikner, les mêmes traits que le plus-que-parfait.

Cette règle est censée expliquer l'apparition du conditionnel dans les phrases (a') et (b') suivantes, en remplacement, respectivement, du présent et du futur :

- (18) (a) Un scandale est sur le point d'éclater  
(a') Un scandale serait sur le point d'éclater  
(b) Le juge d'instruction recevra le dossier demain  
(b') Le juge d'instruction recevrait le dossier demain

Selon les auteurs, les phrases (a) et (a'), d'une part, et (b) et (b'), de l'autre, ont des structures profondes identiques, à savoir, respectivement : [[ - PRET ], [ - FUT ]] et [[ - PRET], [ + FUT ]]. Sauf que la phrase (a') a subi la règle transformationnelle *CII* qui a modifié le trait [ - PRET ] en [ + PRET ] et le trait [ - FUT ] en [ + FUT ]. C'est alors que les règles des *Temps Superficiels* remplacent les traits dérivés [[ + PRET ], [ + FUT ]], etc. ] par [ + Conditionnel]... Le même mécanisme s'applique, *mutatis mutandis*, pour la phrase (b').

La règle transformationnelle du CII permet selon les auteurs de décrire convenablement tous les emplois 'modaux' du conditionnel. Pourtant, malgré sa puissance descriptive, le traitement de Korzen & Vikner n'est pas sans susciter quelques interrogations.

D'abord, on l'aura noté, malgré les apparences, ce traitement instaure bien une valeur première - typique - et des valeurs secondaires et est donc sujet aux mêmes critiques générales que celles qui concernent l'approche de la thèse du signifié fondamental, dont certaines ont été exposées dans le troisième chapitre<sup>23</sup>. En particulier, se pose la question de savoir si réellement tous les emplois 'modaux' du conditionnel devraient être considérés comme 'atypiques'.

Ensuite, l'appartenance du conditionnel au mode indicatif, et donc son statut de 'temps', ne devrait pas signifier automatiquement, nous semble-t-il, que sa valeur fondamentale soit 'temporelle' dans le sens référentiel dénotatif. Ce serait confondre là, nous l'avons vu à plusieurs reprises<sup>24</sup>, le temps linguistique avec le Temps chronologique. Or, Korzen & Vikner ne semblent attribuer au conditionnel temporel, et, d'une façon plus générale, à tous les temps verbaux dans leurs emplois 'typiques', que des valeurs strictement chronologiques...

D'autres critiques, plus précises, ne manquent pas de s'imposer dès que l'on tente d'appliquer la règle du CII à des exemples concrets.

---

<sup>23</sup> § 1.3.2.1. ; 212 sq.

<sup>24</sup> Voir notamment le chapitre III : § 1.2.1. ; 184 sq.

Par exemple - nous l'avons dit à propos du traitement de Weinrich -, la règle (17) ne permet pas de souligner le lien évident qu'entretient le conditionnel avec l'imparfait (ou le plus-que-parfait) dans l'apodose d'une phrase hypothétique, masquant ainsi un lien que la plupart des grammairiens et linguistes considèrent comme fondamental.

De même, si les auteurs ne donnent que des exemples au conditionnel en remplacement d'un futur ou d'un présent, c'est-à-dire des temps ayant le trait [- PRET] dans leurs structures profondes, la question se pose de savoir ce qu'il reste de la règle (17) lorsqu'un conditionnel journalistique prend la place d'un temps spécifié lui-même [+ PRET], comme dans l'exemple suivant du Costo :

- (19) Très vite, les autorités suisses et françaises [...] ont décidé que l'avion ne repartirait pas. Quel que soit le prix de ce choix. « Je vous couvre », *aurait même dit* M. Charles Pasqua aux autorités suisses. (MO6)

où le conditionnel accompli - en italique - est en emploi épistémique (conditionnel de l'information incertaine, selon la terminologie de Korzen & Vikner) et peut donc être considéré comme étant employé 'à la place' d'un plus-que-parfait.

Y verrait-on alors l'émergence d'une nouvelle règle transformationnelle ? Une règle qui prendrait par exemple la forme suivante :

$$(20) \quad X - \begin{bmatrix} + \text{PRET} \\ \alpha \text{ FUT} \end{bmatrix} - Y \quad \rightarrow \quad X - \begin{bmatrix} + \text{PRET} \\ + \text{FUT} \end{bmatrix} - Y$$

Dans ce cas, la règle devient inopérante dans un certain nombre de contextes où l'on a dès le départ, dans la structure profonde, le trait [+ FUT]. Dans d'autres contextes, elle risque fort de se confondre avec d'autres règles transformationnelles que l'on pourrait être tenté d'avancer pour décrire tous les cas où un conditionnel remplace un PS ou un IMP, notamment dans le cas du conditionnel dit historique. Comment dans ces conditions distinguer entre les deux valeurs en question ?

Considère-t-on au contraire qu'il n'y a pas, pour décrire un exemple comme (19), à avancer une règle transformationnelle ? Dans ce cas, il ne serait plus possible de rendre compte de la valeur épistémique du conditionnel composé...

D'autres critiques particulières peuvent être avancées qui rendent compte de l'inadéquation de la règle *CII* proposée.

Mais la critique qui nous semble la plus importante n'est autre que l'absence de toute dimension explicative. Malgré les apparences, la règle transformationnelle *CII* ne fait que rendre, sous un aspect formalisé, une information descriptive immédiate selon laquelle le conditionnel perd dans son emploi épistémique les caractéristiques chronologiques qu'il porte dans son emploi temporel. Cette information n'est d'ailleurs rendue que d'une façon *ad hoc* puisqu'on n'est pas en mesure de déterminer dans quel(s) contexte(s) la règle en question s'applique ou doit s'appliquer. Nous retrouvons ainsi la question longuement débattue dans le dernier chapitre, à savoir la question des critères distinctifs de chacun des emplois du conditionnel. Or, si nous n'avons aucune idée sur le contexte où doit s'appliquer la règle transformationnelle en question, celle-ci nous paraît être d'une utilité pour le moins douteuse...

D'autre part, il est inadéquat, nous semble-t-il, de vider le conditionnel de tout contenu autre que chronologique et de poser que l'unique phénomène pertinent lors de la naissance d'un emploi modal ne serait qu'une altération des traits temporels. Plus précisément, il nous paraît nécessaire qu'il y ait parmi les caractéristiques définitoires du conditionnel un trait qui soit présent dans tous les emplois. C'est à cet unique prix, nous semble-t-il, que l'on sera en mesure d'expliquer l'emploi du conditionnel là où l'on a affaire à des traits chronologiques très différents de ceux que cette forme verbale porte dans son emploi temporel<sup>25</sup>...

### 0.3 Choix méthodologiques

Si des critiques aussi nombreuses et, nous semble-t-il, aussi fondées, peuvent ainsi être adressées à l'égard des deux traitements qui nous semblent personnellement les plus intéressants parmi tous ceux que l'on a pu voir proposés dans le cadre de la thèse du signifié fondamental pour traiter le phénomène de la distorsion qui affecte le conditionnel, il serait sans doute plus intéressant pour nous de nous lancer dans la poursuite de l'hypothétique signifié unique de cette forme verbale.

Cette piste nous semble d'autant plus prometteuse et justifiée que la thèse du signifié unique, présentée et discutée dans le chapitre III<sup>26</sup>, est théoriquement préférable à la thèse monosémique concurrente<sup>27</sup>.

Toutefois, comme nous l'avons déjà dit<sup>28</sup>, il n'est pas *a priori* certain que toutes les 'distorsions' constatées aient exactement le même statut. Il se pourrait bien en effet que certains

---

<sup>25</sup> Il s'agit là d'une condition que doit respecter toute explication métaphorique. Voir la note 8 *supra*.

<sup>26</sup> § 1.3.2.2. ; 214 sq.

<sup>27</sup> Voir chapitre III : § 1.3.3 ; 216-217.

<sup>28</sup> Voir le chapitre III, *op. cit.*

des emplois *atypiques*, pour employer la terminologie de Korzen & Vikner, ne soient que des réalisations particulières du signe décrit plus abstraitement, alors que d'autres constituent des véritables métaphores qui ne pourraient se décrire, dans ce cas, que grâce à des procédés de dérivation.

Le choix méthodologique concret est déjà arrêté : après une phase strictement descriptive, en grande partie opérée dans le chapitre précédent, mais qui sera complétée ci-dessous par la description d'autres valeurs, où il était question de déterminer la particularité, notamment sémantique, de chacun des emplois isolés, il est maintenant possible de partir à la recherche de l'éventuel signifié unique qui permettrait de rendre compte de tous les emplois observés.

Si l'on se trouve alors face à un emploi 'rebelle', deux possibilités s'offrent à nous : (i) ou bien - si cela ne remet pas en cause l'existence d'un réseau d'oppositions qui caractérise le conditionnel par rapport à d'autres formes verbales de l'indicatif - reformuler le signifié proposé en des termes encore plus abstraits ; (ii) ou bien, si cette reformulation vient à remettre en cause l'idée d'un système verbal, proposer une procédure de dérivation métaphorique qui soit la plus plausible possible.

Il reste que, comme nous l'avons déjà dit, la tâche ne sera pas mince puisque nous serons amenés à nous frayer un chemin parmi les nombreuses hypothèses explicatives proposées, tout en essayant de garder ce fragile équilibre dont parlait Confais entre, d'une part, la *psychose du désigné*, c'est-à-dire « la crainte de mettre une valeur contextuelle ou situationnelle sur le compte du signifié » (1990 : 71), et, de l'autre, la crainte de « faire du signifié un élément tellement pauvre qu'on se demande comment le signe pourrait encore *fonctionner*, c'est-à-dire s'opposer à d'autres signes et constituer avec eux, pour ce qui est des formes verbales, un sous-système aussi performant. » (op. cit. : 72)

Nous tenterons ci-dessous de maintenir ces deux exigences. Après la phase descriptive entamée dans le chapitre V, où il a été question de déterminer les propriétés internes de chacun des trois emplois isolés, nous commencerons ci-dessous par l'exposé de quelques propositions nouvelles concernant le système temporel du français, ce qui nous devrait nous permettre à terme de caractériser le conditionnel d'une façon externe, en l'opposant notamment à l'imparfait...

## **1. Vers une localisation systémique du conditionnel**

L'objectif à terme de ce grand paragraphe serait de proposer une localisation systématique du conditionnel, c'est-à-dire de placer cette forme temporelle dans le système verbal de l'indicatif, en rapport avec les autres formes temporelles appartenant au même mode.

Cette tâche - la détermination des *propriétés relationnelles* du conditionnel - présuppose une certaine vision du système temporel du français et revient de fait à se prononcer - explicitement ou implicitement - sur un nombre considérables de questions qui dépassent de beaucoup l'objectif de cette recherche, et qui constituent, aujourd'hui encore, l'objet de débats.

Aussi y aurait-il de la naïveté de notre part à voir dans les propositions qui seront avancées ci-dessous plus que des hypothèses qui demandent des vérifications plus exhaustives, tout au plus une charpente provisoire qui aura besoin d'être développée.

Il ne s'agira pas toutefois de spéculer sur le système temporel du français, mais d'avancer une série de propositions concrètes, dont certaines ne sont pas nouvelles, et de les confronter, d'une part, aux données les plus saillantes, et, de l'autre, à une série de phénomènes réputés difficiles et qui ont rendu caduc plus d'un modèle temporel, à savoir notamment le problème de la distorsion temporelle, et celui de la concordance des temps...

### 1.1 Une topologie temporelle

Aussi intuitive qu'elle puisse paraître, l'opposition, introduite quelque peu sommairement dans le chapitre précédent<sup>29</sup>, entre les temps dits *absolus* - censés localiser le procès directement par rapport à S (de *Speech point* de Reichenbach (1947)) - et les temps dits *relatifs* - considérés quant à eux comme localisant le procès par rapport à R - n'est pas sans poser des problèmes difficilement résolubles, dont certains ont été signalés dans le chapitre précédent (op. cit.), et dont nous rappelons ci-dessous les plus importants.

Il faut rappeler en premier lieu le problème de la distorsion. Si, en effet, la possibilité que des temps relatifs puissent être employés absolument reste discutée<sup>30</sup>, tout le monde semble être d'accord pour affirmer que la plupart des temps absolus - en réalité, tous, à l'exception, nous dit Vetters (1996) du futur - peuvent dans des contextes opaques, notamment dans le contexte syntaxique d'une complétive, s'employer relativement. Se pose ainsi le problème de la fonctionnalité - et, sans doute, celui de la pertinence elle-même - de cette opposition.

Un deuxième problème, non moins important, se pose lorsque l'opposition en question est rendue par le concept de *temps déictiques vs temps anaphoriques*. Il semble en effet que le concept d'*anaphoricité*, importé de l'étude des pronoms, s'applique fort mal aux temps, puisque,

---

<sup>29</sup> Chapitre V : § 1.3.2. : 369 sq.

<sup>30</sup> Voir les points de vue contraires de Yvon (1951) et de Vetters (1996). Voir également la note (52) du chapitre V (p. 371) *supra*.

comme le signale à juste titre Kleiber (1993 : 154), « les temps grammaticaux ne réfèrent pas comme les expressions nominales, pronoms en particulier. » « Le fait essentiel, précise-t-il (op. cit. : 157) à propos des temps grammaticaux, est que, s'ils servent bien, entre autres, à marquer un moment, ce n'est pas avec le but de référer à ce moment. Leur rôle ne consiste pas à identifier un intervalle temporel qui serait l'objet de référence, comme un pronom invite à identifier un individu qui constitue alors le référent de ce pronom. » L'un des problèmes majeurs qui se posent à l'application du concept d'anaphore dans le domaine temporel est, naturellement, celui de la coréférence<sup>31</sup>, qui se pose en particulier pour les temps composés relatifs...

En bref, après une période pendant laquelle beaucoup de linguistes ont cru à la pertinence de ce concept dans le domaine des temps, des voix de plus en plus nombreuses<sup>32</sup> se font entendre pour juger l'élargissement de la notion d'anaphore au domaine des temps comme 'globalement négatif' (Kleiber, op. cit. : 150), 'douteux' (Herslund, 1988 : 202), voire carrément 'injustifié et inutile' (Wilmet, 1996 : 211)...<sup>33</sup>

Enfin, et surtout, si l'opposition entre ces deux groupes de temps verbaux nous semble intuitive *extensionnellement*, elle pose de nombreux problèmes onomasiologiques qui proviennent de l'ambiguïté des deux points référentiels S et R, et qui expliquent en grande partie les différentes difficultés pratiques généralement constatées, comme la diversité des acceptions

---

<sup>31</sup> Certes, la question de la coréférence et de l'identité se pose également à propos des pronoms, notamment dans le cas de ce qu'on appelle quelquefois les *référents évolutifs*. Comme le soulignent à juste titre Brown & Yule (1983, cité dans Charolles & Schnedecker (1993 : 109)), face au texte suivant :

(i) Tuez un poulet actif et bien gras. Préparez-le pour le four. Coupez-le en quatre morceaux et faites-le rôti avec du thym pendant une heure  
 « un lecteur qui se contenterait de remonter dans la chaîne endophorique pour substituer *un poulet actif et bien gras* à la place du pronom *le* dans la dernière phrase, ne comprendrait carrément pas le texte ». Ce serait pour le moins fâcheux, surtout si le lecteur se mettait à manger le poulet actif. Ceci dit, plusieurs solutions ont été proposées pour régler ce problème. La solution proposée par Charolles & Schnedecker (1993) nous semble plausible, qui revient à admettre (op. cit. : 124) que les pronoms maintiennent « la coréférence à une entité dénotée par une expression, quand bien même celle-ci subit dans le temps et dans le fil du discours de profondes modifications affectant son état matériel. Ces observations militent [...] en faveur d'une distinction entre coréférence et identité matérielle. » Cette analyse ne peut pas naturellement être étendue aux temps grammaticaux puisque ceux-ci ne réfèrent pas à une entité matérielle. En bref, 'la petite cuisine référentielle', pour employer l'expression de Charolles & Schnedecker, ne pose pas autant de problèmes dans le domaine nominal que dans celui des temps. Comme l'écrit Kleiber (1993 : 151), la question de la « coréférence (simultanéité), qui pour ne pas être absente dans le débat sur la définition des anaphores nominales, y est moins importante que dans les approches anaphoriques des temps grammaticaux. »

<sup>32</sup> Pour plus de précisions sur la différence entre la référence temporelle et la référence pronominale, voir, outre Kleiber (1993), Herslund (1988), Moeschler, Reboul, Luscher & Jayez (1994), Tasmowski-De Ryck & Vetter (1996) et Wilmet (1996).

<sup>33</sup> Comme le signalent à juste titre Kleiber et Wilmet, l'application du concept d'anaphore aux temps grammaticaux pose problème y compris pour l'imparfait, considéré pourtant comme le temps le plus clairement anaphorique. Il suffit en effet de lire les différents travaux concernant l'imparfait pour s'apercevoir que ce temps a été considéré tour à tour comme cataphorique, anaphorique avec des emplois déictiques, anaphorique méronomique, voire comme un temps 'anadéictique'. Le débat est en



dans lesquelles cette opposition a été comprise, le phénomène de la distorsion souligné ci-dessus, ainsi que le fait, signalé par Kleiber, selon lequel la plupart des traitements qui adoptent cette opposition sous une forme ou une autre abandonnent leurs définitions de base en cours de route...

Parmi les linguistes qui ont souligné l'ambiguïté des deux points référentiels reichenbachiens S et R, l'on peut par exemple<sup>34</sup> citer Wilmet qui, justifiant le maintien, à la place des deux points S et R de Reichenbach (1947), des deux points référentiels A (de *actualité*) et A' (de *actualité dépassée*) proposés par lui en 1970, écrit (1996 : 201) : « Qu'on me permette de m'y tenir, non par narcissisme, mais du fait que R s'annonce ambigu - n'importe quelle *référence* n'a pas la puissance organisatrice d'une *actualité* -, et que le concurrent  $t_0$  de A (malcommode :  $t_0$  ne voudrait plus dire grand-chose) confond le *moi-ici-maintenant* - ce repère que tout énonciateur pensant, parlant ou écrivant a une propension naturelle à choisir comme base de la division du temps en époques - et l'*actualité* authentique, dissociable du précédent, qu'il s'agisse d'une invitation expresse à le délaissier (type "reportons-nous en arrière") ou d'une décision arbitraire du locuteur (type "nous sommes en 2040"). »

L'ambiguïté du point S a été soulignée par nous dans le chapitre V<sup>35</sup> lorsqu'il a été dit que ce point avait un statut hybride, pouvant correspondre, indifféremment et selon le cas, aussi bien à  $T_0$ , à  $t_0$  qu'à  $t_E$ . Il nous reste à montrer, rapidement, dans le paragraphe ci-dessous l'ambiguïté du point référentiel R.

### 1.1.1 L'ambiguïté du point référentiel R (Reichenbach : 1947)

Pour montrer l'ambiguïté du point référentiel R, il suffit de rappeler ici qu'il a été introduit par Reichenbach sur la base d'une constatation que l'on peut qualifier de logico-mathématique, et n'a jamais pris une couleur linguistique précise. En effet, Reichenbach (1947) fait observer qu'en partant des deux points immédiatement accessibles - et en tout cas largement admis chez les linguistes -, à savoir S - de *speech point* - et E - de *event point*, c'est-à-dire le point de rencontre entre l'axe du temps et le procès -, et des trois relations chronologiques généralement admises, à savoir *avant*, *pendant* et *après*, que nous notons ici, respectivement  $<$ ,  $=$  et  $>$ <sup>36</sup>, on ne peut obtenir que trois formes temporelles possibles (E < S, E = S et E > S). Or,

---

cours. Voir, entre beaucoup d'autres, Berthonneau & Kleiber (1993), Molendijk (1993) & (1996) et Wilmet (1996).

<sup>34</sup> L'on peut également citer Veters qui écrit (1996 : 23) : « Reichenbach ne donne pas de définition claire du point de référence, mais se limite à une description vague »...

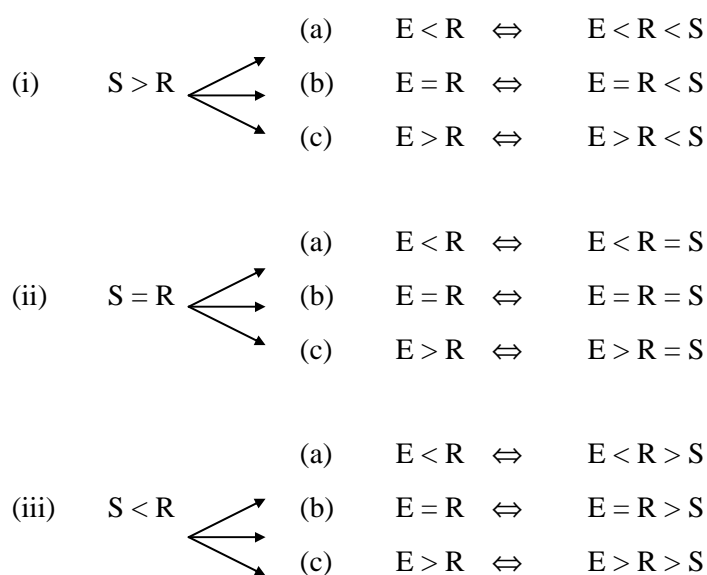
<sup>35</sup> § 1.3.2. : 369 sq.

<sup>36</sup> Il ne s'agit pas là de la convention notationnelle adoptée par Reichenbach qui se contente des deux signes suivants : (i) la virgule ‘,’ pour la relation de coïncidence entre deux points, et (ii) le tiret ‘-’ pour une relation de non-coïncidence, et plus précisément pour la relation d'antériorité, la postériorité

poursuit-il, les langues contiennent généralement plus de formes temporelles, d'où la nécessité - toute théorique - d'un troisième point, R (de *reference point*). Toutefois, si l'on combine les trois points isolés selon les trois relations chronologiques admises, on obtient 13 combinaisons possibles<sup>37</sup> alors que l'anglais - par exemple - ne contient que 6 formes temporelles. Aussi, pour obtenir le nombre de formes temporelles voulu, Reichenbach avance que seules sont pertinentes les relations E&R et R&S, à l'exclusion de la relation entre E et S jugée non pertinente.

Plus précisément, Reichenbach considère d'abord la relation de R par rapport à S : S peut se situer soit *avant*, soit *après* soit *au même moment* que R. On obtient ainsi trois possibilités. Ensuite, il considère E par rapport à R : E peut se situer soit *avant*, soit *pendant*, soit *après* R. On obtient ainsi trois autres relations. Enfin, on obtient le nombre total de possibilités en multipliant le nombre de relations E&R par le nombre de relations S&R, soit  $3 \times 3 = 9$  :

(21) Système de Reichenbach (1947)



Ce système - qui a séduit plus d'un linguiste dans les années quatre-vingt<sup>38</sup> - n'est certes pas inintéressant. Il n'est pas toutefois sans susciter des interrogations qui le rendent

étant, elle, obtenue par l'inversion des points (x est antérieur à y : x-y ; x est postérieur à y : y-x). Outre que la notation de Reichenbach ne nous paraît pas directement lisible, et rend la suivie de la lecture pour le moins difficile, une relation de type x < y n'est pas à nos yeux entièrement synonyme de la relation y > x : dans le premier cas, il s'agit de situer x par rapport à y, alors que dans le second, il s'agit au contraire de situer y par rapport à x.

<sup>37</sup> Soit en vrac : (i)  $E < R < S$  ; (ii)  $E < R = S$  ; (iii)  $E = R < S$  ; (iv)  $E = R = S$  ; (v)  $E = R > S$  ; (vi)  $E > R = S$  ; (vii)  $E > R > S$  ; (viii)  $R < E < S$  ; (ix)  $R < E = S$  ; (x)  $R < S < E$  ; (xi)  $R > E = S$  ; (xii)  $R > E > S$  ; (xiii)  $R > S > E$ .

<sup>38</sup> Par exemple, dans le domaine français, Vet (1981) et Molendijk (1985)...

difficilement admissible, notamment pour une langue comme le français. Même si notre objectif n'est pas ici de discuter ce modèle dans ses détails - on pourra se reporter par exemple à la critique exhaustive de Vetters (1996 : 18-27) -, il est nécessaire de nous arrêter rapidement sur quelques uns des aspects qui nous concernent ici directement, i.e. en rapport avec l'ambiguïté du point référentiel R.

D'abord, force est de constater que la naissance du point référentiel R a été conçue par Reichenbach sur un plan strictement théorique et sans tenir compte des données linguistiques, c'est ce qui a fait dire à Vetters (op. cit. : 18) que « le problème principal que pose le modèle de Reichenbach est que, au lieu de décrire la structure de la langue, il part d'une structure préexistante qu'il impose ensuite à la langue ». Il est d'ailleurs intéressant de noter à ce propos que ce troisième point n'est pas la seule solution théorique possible. D'autres systèmes sont tout aussi imaginables, par exemple celui de Winkel (1866)<sup>39</sup> qui combine trois critères - i.e. Présent vs Passé ; Synchronique vs Postérieur et action en cours vs action achevée -, obtenant ainsi  $2 \times 2 \times 2 = 8$  formes temporelles (au lieu de  $3 \times 3 = 9$  chez Reichenbach).

Ensuite, il convient de noter - ce qui n'est pas sans entretenir un rapport avec la remarque précédente - que les différentes formes temporelles sont distinguées chez Reichenbach par une stricte relation chronologique. Or, il n'est pas du tout exclu que certains de ces temps se distinguent mutuellement sur d'autres plans que celui de la stricte chronologie. Nous pensons naturellement à l'aspect dont Reichenbach ne tient pas compte<sup>40</sup>, mais aussi, puisque ce modèle se prétend universel, à d'autres catégories linguistiques possibles qui peuvent être pertinentes dans certaines langues...

Enfin, comme nous l'avons vu ci-dessus, pour obtenir le nombre voulu de formes temporelles en anglais, Reichenbach suppose la non-pertinence de la relation entre E et S. Or, comme le souligne à juste titre Vetters, si la non-pertinence de la relation E&S est justifiée pour le conditionnel, par exemple, qui ne peut être décrit que grâce à la structure - vague - fournie ci-dessus sous (21-i-c), que nous reproduisons ici :

$$(22) \quad E > R < S$$

---

<sup>39</sup> Cité par Verkuyl & Le Loux-Schuringa (1985) et par Vetters (1996).

<sup>40</sup> Se pose notamment le problème de la différence entre le PS et l'IMP (qui n'a pas de correspondant en anglais) qui ont tous les deux, dans le modèle de Reichenbach, la même structure, à savoir  $E = R < S$ . Reichenbach propose de récupérer cette différence en introduisant une nouvelle distinction entre point et intervalle. Cette solution n'est pas entièrement convaincante. Voir Vetters (1996 : 18-20) et les travaux qu'il cite. Voir également Nef (1986) qui propose une description en termes d'intervalles pour toutes les formes temporelles, rendant ainsi impossible le traitement de l'opposition entre IMP et PS en termes d'opposition entre intervalle et point. La même position est défendue chez Desclés (voir par exemple Desclés (1980) et Desclés & Guentchéva (1995)), et le sera par nous ci-dessous (§1.1.2). Signalons enfin que l'échec du système reichenbachien à rendre adéquatement compte de l'opposition entre ces deux formes temporelles est le lot commun à la plupart des logiques temporelles...

et qui peut correspondre en réalité aux trois relations suivantes<sup>41</sup> :

- (23) (a)  $R < E < S$
- (b)  $R < E = S$
- (c)  $R < S < E$

comme dans les trois phrases respectives suivantes :

- (24) (a) Paul a dit (R) avant-hier qu'il *viendrait* (E) HIER
- (b) Paul a dit (R) avant-hier qu'il *viendrait* (E) MAINTENANT
- (c) Paul a dit (R) avant-hier qu'il *viendrait* (E) DEMAIN

le futur se situe systématiquement dans un moment du temps postérieur à S, quelle que soit la place exacte de R, c'est-à-dire y compris dans le cas où R est antérieur à S, comme le prouve l'inacceptabilité des deux premières phrases suivantes<sup>42</sup> :

- (25) (a) # Paul a dit (R) avant-hier qu'il *viendra* (E) HIER
- (b) ?Paul a dit (R) avant-hier qu'il *viendrait* (E) MAINTENANT
- (c) Paul a dit (R) avant-hier qu'il *viendrait* (E) DEMAIN

Cela signifie que la relation E&S est pertinente dans certains cas, non pertinente dans d'autres. En bref, comme l'écrit Vetters (op. cit. : 22), « contrairement à ce que dit Reichenbach, tous les tiroirs ne peuvent pas être décrits à l'aide des mêmes relations pertinentes. » Autrement

---

<sup>41</sup> De même, on aura certainement noté que la structure fournie sous (21-iii-a), censée décrire le futur antérieur, est elle aussi vague puisqu'elle peut correspondre à l'une des structures suivantes : (i)  $R > E = S$  ; (ii)  $R > E > S$  ; (iii)  $R > S > E$ .

Cette analyse du futur antérieur n'est naturellement pas recevable. Beaucoup d'autres anomalies sont constatées dans ce système. Par exemple, le futur est décrit par Reichenbach par deux relations distinctes ((21-ii-c) et (21-iii-b)) alors qu'aucune donnée proprement linguistique ne permet de conclure à l'existence de deux types de futur. De même, le système de Reichenbach prévoit l'existence d'une forme temporelle ayant une structure de type  $E > R > S$ , censée exprimer le futur du futur alors que ce type de forme temporelle ne semble exister dans aucune des langues observées...

<sup>42</sup> A propos de (25b), Vetters écrit (1996 : 21, note 17) : « Cette phrase est acceptable si *maintenant* n'indique pas strictement le moment de la parole mais un moment dans l'avenir proche de l'énonciation. La phrase aura alors le sens de « il n'est pas encore arrivé mais il sera là dans quelques instants ». Avec cette interprétation, la phrase n'a pas la structure  $[R < S = E]$  mais la structure  $[R < S < E]$ . »

Sans doute la relativité du présent linguistique - son élasticité ? - fragilise-t-elle quelque peu l'analyse de Vetters. Se posent également les questions de l'analyse du PC et du rôle des adverbes. Mais l'on peut considérer ici l'analyse de Vetters comme tenable...

dit, il est certainement plus adéquat de poser que le nombre de points référentiels varie en fonction de la forme temporelle en question<sup>43</sup>.

Cela suggérerait que l'on abandonne la démarche onomasiologique pour une approche sémasiologique qui parte de la description de chacun des temps étudiés. C'est la seule manière, nous semble-t-il, d'éviter de proposer pour une forme donnée plusieurs structures temporelles possibles (le futur, voir note 41 *supra*), de proposer une structure unique pour plusieurs temps distincts (IMP vs PS) ou encore de proposer des structures temporelles pour des temps qui n'existent pas...

### 1.1.2 Du point à l'intervalle

L'une des questions importantes auxquelles un modèle temporel se doit de répondre est la question de la représentation du temps auquel sont censées 'référer' ou renvoyer les formes temporelles. Comment en effet représenter une entité abstraite dont on ne sait pratiquement rien à l'exception de son caractère mouvant si l'on est condamné à utiliser un mode de représentation - forcément ? - stabilisé<sup>44</sup> ?

La réponse, consciente ou inconsciente, est en réalité trouvée depuis longtemps : elle consiste à réécrire le temps en espace<sup>45</sup>. De même que la syntaxe peut être spatiale ou géométrique<sup>46</sup>, les théories temporelles adoptent le plus souvent des modèles représentationnels topologiques. Le procédé ne surprend pas, vu les liens génétiques, pourrait-on dire, entre l'espace et le temps. La célèbre ligne unidirectionnelle - ce qu'on appelle l'*axe du temps* - répond donc à ce besoin de représenter - de visualiser - le temps en le spatialisant.

Dès lors, proposer un modèle représentationnel adéquat pour les temps, c'est choisir la géométrie adéquate qui soit capable de refléter, par ses propriétés et règles internes, les

---

<sup>43</sup> Du reste, nous l'avons vu (chapitre V, § 1.3.2., note (47) : 369), Comrie (1985) considère que la pertinence de la relation E&S constitue un paramètre pour lequel les langues peuvent varier.

<sup>44</sup> La même question se pose à propos des modèles linguistiques en général. Comme le signale à juste titre Milner (1983), les théories linguistiques ne font intervenir d'aucune manière la dimension temporelle, puisque les unités de la langue sont pensées comme instantanées et finies. Voir également Milner (1989).

<sup>45</sup> Le récit lui-même, comme l'écrit Fauconnier (1984), se présente comme un trajet. Observons les exemples suivants qu'il cite :

(i) Les choses suivaient donc un *cours* des plus paisibles, et le temps s'écoulait sans incidents notables. On en profitera pour *franchir avec le lecteur* un intervalle de deux années et le ramener à Noroë. (J. Verne, *L'épave de Cynthia*)

(ii) [...] nous demandons la permission à nos lecteurs de *suivre* un instant le lieutenant-général comte N., pair de France [...]. (Stendhal, *Lucien Leuwen*).

<sup>46</sup> La question est longuement développée dans Milner (1989).

caractéristiques que l'on aura reconnu au temps linguistique. Pourtant, se pose sans cesse pour nous la question de savoir s'il est adéquat de déduire les - ou certaines - propriétés du temps linguistique du système représentationnel lui-même. Autrement dit, est-il sans risque de considérer le modèle représentationnel choisi comme étant également un outil d'analyse qu'on serait autorisé à utiliser pour dégager les propriétés du temps grammatical ? Même si les propriétés fondamentales de la topologie choisie - construite - pour rendre compte du temps sont le résultat d'observations des formes temporelles linguistiques, est-on certain par exemple que les propriétés dégagées soient également adéquates dans tous les endroits du système temporel ? Est-on certain que la géométrie temporelle obéisse aux mêmes règles que la géométrie mathématique ? Rien ne semble exclure *a priori* que l'on puisse avoir affaire à une géométrie plus naïve, mathématiquement incorrecte...<sup>47</sup>

Il nous est difficile d'éviter ici d'ouvrir une parenthèse et de ne pas opérer un rapprochement entre les réserves qui viennent d'être formulées et celles que nous serions tentés d'avancer à propos de la logique temporelle (*LT*), ou plutôt des logiques temporelles, puisque plusieurs systèmes concurrents sont proposés.

Certes, les logiques que l'on propose aujourd'hui pour essayer de rendre compte de certains phénomènes linguistiques n'ont plus grand-chose à voir avec les logiques classiques<sup>48</sup>. Une évolution placée sous le signe de la relativisation : après l'introduction de divers opérateurs modaux et temporels (*P* pour *passé* et *F* pour *futur*), celle de l'opérateur déictique *N* (de *now*), censé tenir compte de la primauté en linguistique du point de vue du locuteur, et celle de l'opérateur d'anaphorisation, *K* (*then*), sans parler ici de la relativisation qui affecte les valeurs de vérité<sup>49</sup>...

---

<sup>47</sup> Du reste, la même question se pose à propos de l'expression linguistique de la localisation dans l'espace. Comme le signale à juste titre Spang-Hanssen (1993), l'impossibilité de dire par exemple *la pomme est dans la coupe*, lorsque la coupe est inversée, ne peut pas être expliquée dans le cadre d'une théorie localiste qui considère l'espace comme une donnée immédiate. En bref, il semble qu'il est requis de parler d'une structuration de l'espace, résultat d'un « processus cognitif très compliqué »...

<sup>48</sup> Gardies (1975), dans un exposé exhaustif et pédagogique, présente clairement cette évolution.

<sup>49</sup> Si certains linguistiques rejettent la sémantique dite de la vérité, plusieurs autres ont cru possible de maintenir cette notion, tout en s'employant à la relativiser. Cette relativisation a pris diverses formes. D'abord, on s'accorde aujourd'hui à souligner l'insuffisance, en linguistique, d'une logique strictement binaire. Aussi a-t-on cherché à introduire d'autres valeurs de vérité en plus du Vrai et du Faux. Par exemple, R. Martin (1983), soulignant que les 'mots' imposent un découpage discret à une réalité qui ne l'est pas, propose l'introduction du plus-ou-moins Vrai ( $\pm V$ ), comme une valeur de vérité possible. D'autre part, puisque, comme nous le dirons ci-dessous, les valeurs de vérité sont systématiquement attribuables à quelqu'un, il est possible d'imaginer une autre valeur de vérité possible, celle du ni-Vrai ni-Faux (notée #V par Martin), pour qualifier les propositions sur lesquelles le locuteur ne se prononce pas...

Un autre type de relativisation a pris la forme d'une restriction qui affecte cette fois-ci l'étendue des valeurs de vérité qui ne sont plus considérées comme des valeurs absolues, mais comme des valeurs relatives à des espaces (Fauconnier : 1984) ou à des mondes/univers (Martin : 1983). Comme l'avait écrit Berrendonner (1981 : 59), « la vérité et la fausseté, au lieu d'être tenues pour des propriétés

La question se pose pourtant de savoir si la complication du langage logique, par, entre autres, la prolifération des opérateurs, permet de convenablement traiter les phénomènes linguistiques, en l'occurrence le temps. De l'aveu même d'Agrișoara & Cărbănuș (1987 : 173), « la complexité et la diversité du système des temps verbaux des langues comme le français, le roumain et même l'anglais, confronta les chercheurs [i.e. les logiciens] qui visaient à modéliser ce système au dilemme bien connu : construire des modèles relativement simples et implicitement plus élégants et plus riches quant à leurs propriétés formelles, mais applicables à des cas également simples ; ou bien tenter d'élaborer des modèles d'une plus grande complexité, capables de formaliser des structures linguistiques plus amples, modèles s'avérant pourtant relativement lourds au moment où on les appliquait et qu'on en établissait les propriétés formelles. » Cette constatation, faite pourtant par des logiciens, reflète bien, nous semble-t-il, la situation épistémologique que nous avons cru constater en lisant des travaux en logique temporelle. Si l'on fait abstraction de certains travaux qui nous semblent pour le moins incompréhensibles<sup>50</sup>, la plupart des autres recherches logiques que nous avons pu consulter se contentent bien souvent de décrire des phénomènes temporels extrêmement simplifiés.

Ce n'est pas notre objet ici de discuter en détail les approches logiques du temps - et elles sont nombreuses. Les difficultés qu'elles rencontrent et les problèmes qu'elles posent étant bien connus, nous nous contentons ici de signaler, rapidement, quelques uns :

(i) d'abord, comme le soulignent par exemple Martin & Nef (1981 : 8), il ne faut pas « identifier trop strictement expression morphologique du temps grammatical et *traduction*<sup>51</sup> en logique temporelle. » Cette remarque pointe du doigt l'une des plus grandes difficultés que

---

"absolues" des propositions, attribuables à celles-ci sans considération d'autres objets qu'elles-mêmes, seraient plutôt des relations binaires, énonçant un lien entre deux objets : une proposition et un individu. Une telle hypothèse revient à remplacer le concept de "valeur de vérité" par celui de "validation", ou "procès de vérification". Dans cette perspective, une proposition ne se définit plus comme "ce qui est susceptible d'être vrai ou faux", mais comme "ce qui peut être validé par tel ou tel", ce qui peut être vrai ou faux *pour* quelqu'un". » La même constatation sera faite par R. Martin (voir également Adam : 1990) qui écrit (1983 : 36) : « Le propre de la vérité linguistique - constatation banale mais qui n'en est pas moins décisive - est une vérité prise en charge par quelqu'un. Un énoncé est vrai pour quelqu'un. » L'on ne parle donc plus de vérité tout court, mais de L-Vérité (la vérité-pour-le-locuteur), de ON-Vérité (la vérité de l'opinion publique selon l'expression de Berrendonner), mais aussi de la  $\phi$ -Vérité, une Vérité prise en charge par ce fantôme en qui croit Berrendonner...

Dès lors, il semble qu'il faille couper tout lien entre la vérité linguistique et la véracité, même si Berrendonner (op. cit.) admet que la vérité puisse s'appuyer sur une prétention à la véracité...

Enfin, un troisième type de relativisation, plus rarement souligné celui-ci, affecte l'épaisseur elle-même de la vérité, selon l'individu. Dans le cadre d'une sémantique vériconditionnelle, Martin souligne que les conditions de vérité d'une proposition quelconque sont plus ou moins précises selon le locuteur. « Pour mon garagiste, écrit-il (1983 : 20-21) *refaire les freins* a des conditions de vérité beaucoup plus spécifiques que pour moi : il énumère là toute une série d'opérations (...) dont je dois bien avouer que je me désintéresse ; pour moi *refaire les freins*, c'est conduire ma voiture chez le garagiste et la reprendre le soir, non sans avoir réglé une facture de quelque 1000 ou 2000 francs qui porte, pour ma consolation, la mention "réfection des freins" »...

<sup>50</sup> Un exemple typique de travaux hermétiques : l'ouvrage de Bestougeff et Licozat (1989) qui, visiblement, ne s'adresse pas à des linguistes.

rencontre la LT : celle-ci n'est pas, nous semble-t-il, en mesure de traiter le problème de la distorsion temporelle puisqu'elle se contente de le faire disparaître. Comme toute traduction, la traduction logique n'est pas transparente : elle ne permet pas de montrer comment est opéré le passage du 'sens premier' normalement attaché à la forme temporelle à un sens occurrent différent. Or, le rapport entre la forme et le sens constitue une préoccupation linguistique majeure ;

(ii) ensuite, comme le précise Ducrot (1973), il est difficile d'échapper en logique à ce qu'il appelle le programme réductionniste qui consiste à identifier un peu trop rapidement le signe en langue et son correspondant logique. Or, nous l'avons vu dans le chapitre V<sup>52</sup> à propos de *si* - Ducrot fait la même constatation à propos de *ou, et, tous, mais* -, le sens en logique de chacun de ces signes ne correspond souvent qu'à l'un des emplois constatés en langue. Si tel est le cas à propos des 'mots', il est certainement légitime d'observer la plus grande prudence à propos du temps linguistique qui est autrement plus complexe ;

(iii) enfin, comme l'écrivent Martin & Nef (1981 : 18) - nous avons nous-mêmes fait la même observation à propos du système de Reichenbach -, « le terme d'*aspect* est quasiment étranger à l'usage du logicien ». Il s'agit là d'un problème crucial : faire abstraction de l'aspect revient tout simplement à vider les formes verbales d'une grande partie de leur substance, voire, dans certaines langues, les dénaturer.

« Une fois qu'on s'est débarrassé de l'idée qu'il faut, à tout prix, retrouver la logique dans le langage, écrit Ducrot (1973 : 25), il reste possible de chercher une logique du langage. » C'est sans doute dans ce cadre qu'il conviendrait de classer les modèles de Martin (1983) et de Nef (1986) puisqu'ils se sont efforcés de partir des données linguistiques et non pas de leur plaquer un modèle logique préétabli. Il reste que certaines ambiguïtés demeurent<sup>53</sup> et les

---

<sup>51</sup> C'est nous qui soulignons.

<sup>52</sup> § 2.2.2.1. : 455 sq.

<sup>53</sup> Répondant à une critique de Desclés (1980) qui leur reprochait l'utilisation de la représentation physique du temps, Martin & Nef écrivent (1981 : 10) : « Ce que l'on a en vue, ce n'est pas l'assimilation à la représentation physique du temps, mais ce qui est commun aux *deux* représentations, dans leurs versions les plus triviales, à savoir l'analogie de la ligne. Cette ligne, au demeurant, n'a d'autre intérêt que celui d'être la représentation géométrique de propriétés de certains corps de nombre, naturels, réel ou rationnels. Que, psychologiquement, le temps soit orienté dans les deux directions est spéculativement possible ; que, du même point de vue, il ne soit pas homogène, est vraisemblable. Cependant, l'étude des structures métriques et algébriques nous semble devoir précéder l'étude topologique : nos connaissances en ce domaine sont si pauvres qu'il vaut mieux tenter d'élucider dans un premier temps la question de la discrétion ou de la non-discrétion et de la densité ou de la non-densité des classes de structures que l'on met en relation avec les structures grammaticales temporelles.

»

Ces arguments ne nous semblent pas convaincants : ils reviennent *grosso modo* à dénier toute importance aux facteurs psychologiques dans la conception du temps pour poser le problème en termes de propriétés mathématiquement pertinentes ( $\pm$  discrétion,  $\pm$  orientation,  $\pm$  transitivité, etc.), mais dont



réerves que nous avons émises au début de ce paragraphe à propos de la représentation géométrique du temps restent ici valables : il est nécessaire de distinguer entre la réalité sémiotique dont nous disposons et les règles propres au langage logique qui est en partie surdéterminant, en partie pauvre par rapport au langage naturel<sup>54</sup>. Notons d'ailleurs que nous avons quelquefois l'impression que Martin et Nef ne raisonnent pas sur la langue, mais plutôt sur la réalité extra-linguistique : nous l'avons vu ci-dessus (note 49) lorsqu'il a été dit que Martin justifie l'introduction de la valeur  $\pm$  Vrai par le caractère non-discret de la réalité ; nous le verrons ci-dessous, par exemple lorsqu'il sera question de discuter l'hypothèse de la ramification du futur défendue par les deux auteurs ; on peut également le constater si l'on se reporte à la discussion de Martin & Nef (1981) et Nef (1986) à propos du temps linguistique en général, une discussion qui ne fait pas toujours appel à des arguments linguistiques...

Nous éviterons donc de raisonner ici sur le temps linguistique en général, préférant nous attacher aux problèmes topologiques plus proprement liés à la représentation de la référence temporelle, c'est-à-dire la représentation topologique<sup>55</sup> des trois éléments qui jouent un rôle

---

la pertinence linguistique reste à démontrer. Notons d'ailleurs au passage que le choix de ces propriétés s'opère bien souvent d'une façon intuitive.

<sup>54</sup> La précision du langage logique s'accommode mal, nous semble-t-il, avec le vague de l'expression temporelle. « Il semble y avoir une certaine difficulté à tenir compte de l'indétermination dans le cadre d'une sémantique vériconditionnelle, écrit Nef (1986 : 104). En effet, celle-ci repose sur un idéal de précision et d'explication qui semble se rencontrer rarement dans LN [= langage naturel]. Cependant il nous semblerait fallacieux de conclure à la nécessité d'un instrument vague pour décrire le vague temporel. La précision n'est selon nous absolument pas incompatible avec le vague. Nous avons besoin d'une théorie sémantique où l'indétermination ne soit pas évacuée, mais où sa place ainsi que ses composés exacts seront indiqués avec précision. En fait l'indétermination, ou le vague, proviennent souvent du fait que les conditions de vérité d'une expression dépendent d'une évaluation à plusieurs paramètres variables, dont on laisse la valeur non précisée, la détermination étant remplie plus ou moins parfaitement par le contexte (...). Nous nous représentons donc les choses de la manière suivante : une expression temporelle indéterminée est vague de par sa nature évaluative qui est fonction de paramètres contextuels. Le locuteur qui utilise une telle expression suppose que le contexte, incluant les représentations de l'allocutaire, fixera la valeur de ces paramètres. Du fait de la complexité de ce mécanisme et du caractère aléatoire de certaines de ses étapes, il reste toujours une part d'indétermination dans la fixation contextuelle de la valeur des paramètres. »

Cette analyse ne nous convainc pas. Certes, ce n'est pas parce que la langue est vague qu'il faut avoir un métalangage vague. Sauf que pour nous, avoir un métalangage descriptif précis ne signifie pas qu'il doive se perdre à rendre compte de phénomènes non-pertinents linguistiquement. Comme l'écrit très justement J. Urmson (cité dans Benveniste (1963, repris dans 1974 : 268)), comme les « langues se sont développées pour répondre aux besoins de ceux qui s'en servent, ils estiment probable qu'elles ne retiennent que les concepts utiles et les distinctions suffisantes ; qu'elles sont précises là où on a besoin d'être précis et vagues là où on n'a pas besoin de précision. »

La critique la plus décisive contre la précision du langage logique viendra, on pouvait s'en douter, de l'approche pragmatique, dont les tendances les plus récentes - la théorie de la pertinence - nous semblent intéressantes. « Nous supposons que le locuteur n'est pas tenu de donner l'information la plus précise, écrit Moeschler (1993 : 43), mais qu'il donnera l'information la plus pertinente, à savoir celle qui produit le plus d'effets contextuels par rapport au coût de traitement de l'énoncé. »

Voir également Sperber & Wilson (1989), Wilson & Sperber (1993), Smith (1993), entre autres.

<sup>55</sup> Faut-il le préciser, la représentation topologique adoptée dans ce travail n'est rien d'autre qu'un moyen visuel permettant de fixer d'une manière pédagogique et précise les propriétés linguistiques que l'on reconnaît à telle ou telle forme temporelle.

fondamental dans la localisation temporelle, à savoir le 'moment de la parole', le repère temporel et le Procès : s'agit-il de points, comme l'affirme par exemple Reichenbach (1947), ou, au contraire, d'intervalles ?

Concernant les Procès, on semble être aujourd'hui globalement d'accord pour considérer qu'ils ne renvoient pas à des *instants*, mais plutôt à des *périodes*. Autrement dit, les formes temporelles ont une référence étendue et non pas ponctuelle. Il reste à argumenter cette hypothèse.

Pour Nef (1986), la référence étendue des temps provient de la possibilité de *décomposer les événements*. Commentant la phrase suivante :

- (26) Quand Adrien sortit de l'hébétement où nous plonge la surprise lorsqu'elle dépasse les limites connues, il prit sa cravache, attacha ses éperons, sonna son domestique, demanda son cheval, et partit à franc étrier sur la route de Vannes...<sup>56</sup>

il écrit (op. cit. : 21) : « Il est certain que même les événements rapportés au passé simple sont étendus, dans la mesure où on peut les décomposer. Par exemple l'événement exprimé par "[Adrien] sonna son domestique" peut être décomposé en "Adrien se dirige vers la sonnette... Adrien tire le cordon...". » Son argumentation prend la forme suivante (op. cit. : 21) : « les verbes (et SV) dénotent grosso modo des événements. Ces événements occupent des portions de l'espace-temps quadridimensionnel. Ils sont présentés dans les discours comme subdivisibles. Le type de LT utilisé pour analyser la référence temporelle devra donc tenir compte de cette propriété de subdivisibilité. »

Cette argumentation qui cherche à dériver la propriété de non-instantanéité de la référence temporelle de la possibilité de décomposition des événements nous semble discutable. Plus généralement, ce type de sémantique, que Nef qualifie de *réaliste*, nous pose problème : considérer les événements comme des individus ayant une existence autonome, indépendante de l'assertion qui les met en place, c'est institutionnaliser l'intrusion de l'extra-linguistique<sup>57</sup>.

---

<sup>56</sup> E. Hello, *Contes extraordinaires*, 1945 : 73.

<sup>57</sup> En outre, l'introduction de la notion d'événements nous semble aller dans le sens d'une complication - inutile - des choses. Prenons par exemple le cas de la négation. Pour Nef, une négation peut correspondre aussi bien à la négation d'un événement qu'à l'affirmation d'un non-événement. Mais, puisqu'il existe une infinité d'événements niés, se pose la question de l'identification du non-événement en question. Pour permettre une telle identification, Nef est obligé de faire recours à la notion d'histoire...

Sans doute y a-t-il une autre façon - beaucoup plus simple - de voir les choses : les événements qui n'ont pas lieu (et qui sont en nombre infini) n'ont strictement rien à voir avec les événements niés. Ils ont une relation aussi lâche que celle qui unit tous les événements qui ont eu lieu (et qui sont en nombre

Il nous semble quant à nous - qui sommes tout aussi convaincus que Nef et beaucoup d'autres linguistes du caractère étendu (vs ponctuel) de la référence temporelle - plus adéquat d'argumenter la non-instantanéité du Procès en invoquant la notion guillaumienne du *temps impliqué*, déjà présentée par nous dans le chapitre III<sup>58</sup> et que nous ne ferons ici que rappeler brièvement.

Outre le temps *expliqué*, la théorie psychomécanique distingue un temps *impliqué* que Guillaume (1969 : 47-48) définit ainsi : « Le temps impliqué est celui que le verbe emporte avec soi, qui lui est inhérent, fait partie intégrante de sa substance et dont la notion est indissolublement liée à celle de verbe. Il suffit de prononcer le nom d'un verbe comme *marcher* pour que s'éveille dans l'esprit, avec l'idée d'un procès, celle du temps destiné à en porter la réalisation. » Cette hypothèse<sup>59</sup> revient à dire que le Procès est conçu comme ayant systématiquement une certaine épaisseur temporelle, c'est-à-dire une certaine durée<sup>60</sup>.

Or, puisque le système de représentation topologique des temps doit tenir compte de cette propriété du Procès, i.e. son caractère étendu, le Procès ne doit plus être conçu comme un point, mais plutôt comme un *intervalle*. La même position est défendue dans le modèle de Desclés : « l'utilisation des instants, affirment Desclés et Guentcheva (1995), est inadéquate ; il est nécessaire de recourir à des intervalles topologiques »...

---

infini) et les événements affirmés. Dans les deux cas, la différence est entre des événements extérieurs au langage et à nos préoccupations et des événements proprement discursifs, c'est-à-dire des 'événements' qui ont une existence dans le discours et qui, eux seuls, nous intéressent. Dès lors, pourquoi raisonner en termes d'événements ? En bref, il nous semble plus juste de poser le problème en termes d'assertion et de négation, c'est-à-dire en termes strictement linguistiques. Quant à la nuance entre l'assertion d'un événement nié et la négation d'un événement, elle peut, nous semble-t-il, trouver une explication satisfaisante dans le cadre, par exemple, de la théorie polyphonique de Ducrot.

Desclés utilise aussi la notion d'événement, dans un sens à la fois linguistique et extra-linguistique. « Lorsqu'un événement E est validé sur un intervalle fermé [F], affirment Desclés & Guentchéva (1995), *il n'est validé sur aucun sous intervalle (même fermé) contenu dans [F]*. » Ils cherchent ainsi à rendre compte de la différence entre le PS et l'IMP. Dans le premier cas, l'on assiste à une progression temporelle alors que dans le second l'on assiste à des relations de recouvrement qui ne permettent pas au texte d'avancer (on retrouve ainsi l'opposition classique rendue par exemple chez Weinrich par premier plan vs second plan). Sauf que, on le sait, il y a des cas contraires. Outre que l'imparfait, par exemple l'imparfait de rupture (voir, par exemple, L. Tasmowski-De Ryck (1985)), peut rendre une progression, il arrive que le PS lui-même ne fasse pas progresser le récit et qu'il entretienne un rapport de 'recouvrement' chronologique avec un autre procès au PS :

- (i) Pierre passa toute la journée chez lui : il rangea sa bibliothèque, mit à jour son courrier et corrigea toute ses copies (exemple de Desclés & Guentchéva).

Pour rendre compte d'un tel phénomène, la seule explication qui reste possible dans le modèle de Desclés est le recours à la notion de la décompositionnalité de l'événement...

<sup>58</sup> Voir § 2.2.2.3. : 243 sq.

<sup>59</sup> L'hypothèse du temps impliqué est d'une grande utilité, mais, pour être définitivement adoptée, elle aurait certainement besoin d'arguments externes, sans doute de types psychologiques et / ou cognitifs.

Se pose maintenant la question, autrement plus complexe, de la nature topologique des 'repères' référentiels. Contrairement à la topologie du Procès, celle des 'repères' référentiels est, pour le moins, rarement étudiée<sup>61</sup> : la plupart des linguistes consultés ne se posent même pas la question et considèrent comme allant de soi la nature *ponctuelle* de ces 'repères', ceci étant particulièrement visible pour le point R de Reichenbach. C'est dans ce sens que l'on parle systématiquement de *point* référentiel, ou encore de *repère* temporel, conçu, on le sait, en géométrie comme étant le point d'intersection entre deux droites, dans une géométrie à deux dimensions, ou encore comme l'intersection de trois plans dans un espace à trois dimensions.

Cette question topologique n'est pas facile à résoudre puisqu'elle présuppose préalablement le traitement d'une autre question, tout aussi complexe et toujours objet de discussion, à savoir le rapport entre les adverbes temporels et les points / intervalles référentiels<sup>62</sup>.

Certains indices semblent pourtant suggérer qu'il serait préférable de considérer les 'repères' référentiels comme des intervalles, et non comme des points.

Il est par exemple habituel d'expliquer l'emploi du présent dit générique, i.e. celui que l'on rencontre dans les énoncés toujours valables, comme dans l'exemple suivant :

(27) Le chat est un mammifère.

par le fait que le repère temporel, i.e. le moment de la parole, fait partie de l'ensemble des instants pendant lesquels le procès en question est valable. Une vérité générale, étant toujours valable, est certes valable y compris au moment de la parole. Sauf que cela ne permet pas d'expliquer économiquement pourquoi l'emploi du futur à la place du présent, *le chat sera un mammifère*, n'est pas adéquat alors qu'une vérité valable dans tous les instants l'est également au futur.

Que l'on envisage le repère en question - le moment de la parole - comme étant un intervalle, et l'emploi du présent générique trouve une explication naturelle : dans un énoncé comme (27), le repère se présente sous la forme d'un intervalle non délimité alors que le procès

---

<sup>60</sup> Ce traitement est aujourd'hui largement admis, plus ou moins explicitement. Dans un cadre guillaumien, on peut par exemple se reporter à Martin (1988) et Rémi-Giraud (1988). Voir également C.S. Smith (1991), déjà cité dans le chapitre III.

<sup>61</sup> Pour être précis, aucun des linguistes consultés par nous ne s'arrête sur cette question. Veters (1996) cite Hamann (1987), que nous n'avons pas pu consulter, qui, semble-t-il, propose de considérer les points E, R et S de Reichenbach comme des intervalles.

<sup>62</sup> S'il est aujourd'hui acquis que, contrairement à ce qu'affirmait par exemple Reichenbach, les adverbes temporels ne localisent pas systématiquement R, mais peuvent également localiser le procès, il est difficile de déterminer avec précision le rapport entre les points/intervalles référentiels et les adverbes. Cette difficulté provient entre autres de l'ambiguïté de R lui-même, mais aussi de la multitude de rapports qui peuvent s'instaurer entre le verbe et l'adverbe (voir à ce propos le chapitre III : § 1.2.1.1.2.,

qui entretient avec l'intervalle un rapport de concomitance totale ne fait lui-même l'objet d'aucune délimitation...<sup>63</sup>

Le même raisonnement s'applique *mutatis mutandis* à propos de l'autre repère référentiel, admettons provisoirement R. Si l'on part de l'hypothèse, largement admise et qui sera reprise ci-dessous, selon laquelle l'imparfait localise le procès dans un intervalle coïncidant avec R, tout porte à croire que dans un énoncé comme le suivant :

(28) Pierre était étudiant de 1987 à 1995

le repère en question se présente lui-même sous la forme d'un intervalle : le rapport entre le repère référentiel et le procès est présenté comme un rapport de coïncidence, non d'appartenance<sup>64</sup>.

Dans un cadre pragmatique, Moeschler (1993 : 40) fait l'hypothèse que « la référence temporelle d'une phrase est soit identique, soit incluse, soit inclusive par rapport à la signification littérale de l'expression temporelle dont elle tire sa référence. » Adaptée au cadre adopté ici, cette hypothèse revient à dire que le rapport entre l'intervalle du procès et le repère référentiel est un rapport multiple : (i) ou bien le repère est inclus dans le procès, (ii) ou bien le procès est inclus dans le repère, (iii) ou bien encore il y a entre les deux un rapport de concomitance. Or, puisque le procès est lui-même conçu comme un intervalle, les deux derniers cas (l'inclusion du procès dans le repère et la concomitance) ne sont possibles que si le repère en question constitue lui-même un intervalle.

Ces hypothèses auront certainement besoin d'une plus grande démonstration. Toutefois, elles nous semblent parfaitement tenables si l'on songe au fait, souligné par exemple par Martin & Nef (1981 : 16-17), que l'adoption des intervalles ne signifie pas l'exclusion des points : les points ne sont en fait que des intervalles *dégénérés* que l'on note [t, t]. Autrement dit, l'adoption des intervalles permet de rendre compte des cas où il s'agit de points alors que l'inverse n'est pas vrai. Il ne s'agit pas là d'une simple règle géométrique : considérer les repères référentiels comme des instants ne permet pas de rendre compte des cas où ces repères constituent des périodes, alors qu'il est possible, si on les envisage comme des périodes, de rendre compte des

---

192 sq., Confais (1990) et Veters (1996)), sans même parler des cas de thématization, soulignés par Berthonneau (1987), qui semblent brouiller définitivement les pistes.

<sup>63</sup> « La validité panchronique des vérités générales, écrivent R. De Dardel & A.-M. De Both-Diez (1985 : 116), fait que l'ancrage est en quelque sorte diffus et atemporel, ne pointant vers aucun moment précis du temps absolu, même si la justification de son emploi est ponctuelle. »

<sup>64</sup> Il y a naturellement des cas où l'intervalle référentiel est présenté comme appartenant à l'intervalle du procès :

cas où ils constituent des instants : il suffit de dire que la période en question est courte et constitue un instant...

### 1.1.3 'Points' référentiels et points du temps impliqué

G. Kleiber (1993 : 125) rappelle justement « l'existence reconnue dans la tradition ancienne et récente de la littérature sur le temps en français des fameux temps composés, dont la particularité par rapport aux temps simples, *le passé composé mis à part*<sup>65</sup>, est d'exprimer directement une relation, non avec le point d'énonciation, mais avec un autre moment. » Kleiber met ainsi en évidence l'une des acceptions, quelquefois admises, plus ou moins explicitement, de l'opposition entre temps absolus et temps relatifs.<sup>66</sup>

L'assimilation entre temps simples et temps absolus d'une part, et temps composés et temps relatifs de l'autre, constitue à notre avis un grand malentendu et dénote une fois encore l'ambiguïté du soi-disant repère temporel R.

Comme l'écrit Kleiber (op. cit. : 126), les « temps composés, en exigeant un moment ou un intervalle temporel supplémentaire pour la détermination temporelle de l'intervalle dénoté par un temps grammatical, représentent un des arguments les plus solides pour l'introduction, dans le calcul du temps verbal, d'un troisième point temporel, le célèbre *point* ou *temps de référence* R de Reichenbach (1947). »<sup>67</sup> Cela revient à dire que l'on assiste, dans certaines tendances, à une assimilation entre le point référentiel R et un point - appelons-le  $\alpha_n$  - qui marque le moment où le procès est vu comme accompli.

Cette assimilation ne va pas de soi et n'est pas sans poser des problèmes.

Se pose d'abord la question de savoir pourquoi le PC se distinguerait sur ce point de tous les autres temps de l'indicatif. Outre que cette analyse détruit en partie la cohérence du système temporel du français, elle semble donner à R une définition quasiment métaphysique : ce point existerait partout où il n'y a pas S !

Mais d'autres interrogations, plus graves, ne manqueront pas de s'imposer dès que l'on cherche à appliquer cette analyse au système temporel.

---

(i) En 1988, Pierre était déjà étudiant (puisqu'il a eu son bac en 1987).

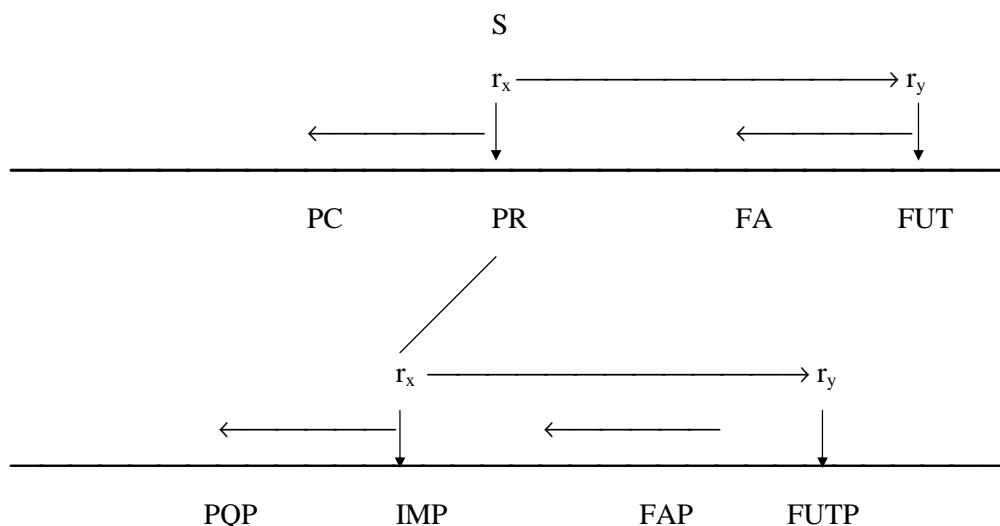
<sup>65</sup> C'est nous qui soulignons.

<sup>66</sup> Voir le chapitre V *supra* et Vetters (1996).

<sup>67</sup> Il est à signaler que Kleiber ne défend pas ce point de vue, mais se contente en l'occurrence de le présenter, avant de le critiquer plus loin.

Pour exposer certaines d'entre elles, il n'est pas inutile de rappeler ici le système temporel proposé par Vet (1980) grâce au schéma suivant, qui a l'avantage d'exposer, d'une manière visuelle, tous les malentendus que l'on peut rencontrer à propos des temps<sup>68</sup> :

(29) *Système temporel de Vet (1980)*



Outre le point S que l'on connaît, et qui ne joue pas chez Vet de rôle direct dans la localisation temporelle, on aura noté qu'il y a dans ce système quatre points référentiels distincts qui sont tous les avatars du point reichenbachien, R.

Plus précisément, Vet dédouble R en  $r_x$  - le point de référence qui constitue le centre de chacun des deux sous-système - et  $r_y$ , un point de référence 'auxiliaire' à partir duquel il est possible de créer un 'passé', non un futur.

Dans le sous-système du présent, le point  $r_x$  coïncide chronologiquement avec S, alors que dans le sous-système de l'imparfait, le  $r_x$  est antérieur au moment de la parole.

Ce système à qui l'on a reconnu certaines capacités descriptives et explicatives<sup>69</sup> n'a pas toutefois manqué de susciter un certain nombre de critiques, qui ne nous concernent pas ici directement<sup>70</sup>.

<sup>68</sup> Notons que FA désigne le futur antérieur (FUTA dans ce travail), FUTP désigne le futur du passé (CONDI) et FAP désigne le futur antérieur du passé (COND2).

<sup>69</sup> Par exemple, pour Confais (1990 : 133), « l'avantage du schéma de Vet (...) est que les deux séries de formes sont également parallèles au plan morphologique : le système verbal est bâti selon deux **centres** morphologiquement voisins, à savoir le PRES et l'IMP. » Rappelons tout de même qu'il s'agit là d'une hypothèse classique, défendue entre autres par Damourette et Pichon, et que Vet ne fait que suivre sur ce point un grand nombre de prédécesseurs. Nous y reviendrons.

<sup>70</sup> La critique la plus courante revient à souligner l'absence dans ce système du passé simple et du passé antérieur, considérés par Vet (1980) & (1981) comme des variantes - appartenant à l'écrit - de l'imparfait et du plus-que-parfait. L'on peut se reporter à Confais (1990) et Vetter (1996) pour une évaluation de ce système. Voir également les travaux postérieurs de Vet, par exemple (1985) et (1996).

Ce qui nous importe en l'occurrence, c'est le dédoublement chez Vet du point R en un point  $r_x$  qui reste très proche dans sa conception du point reichenbachien et en un point  $r_y$  qui coïncide, lui, avec ce que l'on a appelé ci-dessus  $\alpha_n$ . Ce dédoublement, qui tente de régler le problème de l'ambiguïté de R, en en donnant à la fois une lecture aspectuelle (la version  $r_y$  qui n'est présente que pour les formes temporelles exprimant l'antériorité par rapport à un autre moment que celui du 'centre de perspective'), et une lecture strictement référentielle<sup>71</sup>, pose, entre autres, les problèmes suivants.

Si la postulation, classique, de deux sous-systèmes - un sous-système centré autour du présent et un autre centré autour de l'imparfait -, nous semble juste, se pose le problème de la distinction entre eux : d'après le schéma de Vet, ils se distinguent à la fois sur le plan de la perspective - les deux sous-systèmes sont parallèles - et sur celui de la chronologie, puisque le centre de perspective du système de l'imparfait est présenté comme antérieur à S alors que celui du présent coïncide avec S. Outre le problème de la notation - pourquoi maintenir l'appellation  $r_x$  pour désigner deux points foncièrement différents ? -, l'analyse de Vet tente d'éviter de répondre à l'une des questions les plus importantes concernant le système temporel du français : le statut de l'imparfait : exprime-t-il le passé ou un simple non-actuel ?<sup>72</sup>

Si pour nous la réponse de Vet manque de précision (le trait oblique qui relie dans son schéma le présent à l'imparfait traduit un certain embarras), la plupart des linguistes range le système de Vet parmi les tenants de l'approche temporelle, puisqu'il y a bien une relation d'antériorité entre le présent et l'imparfait (ou plutôt entre le  $r_x$  du PR et celui de l'IMP). Or, comme le souligne par exemple Confais dès que l'on pose que l'imparfait localise le procès dans le passé, se pose le problème de tous les 'autres emplois' où l'IMP correspond en contexte à  $R = S$ . L'on retrouve ainsi le problème de la distorsion temporelle. Et Confais d'ajouter (1990 : 133) : « On pourrait certes contourner le problème en posant non pas  $R < S$ , mais  $R \neq S$ , ce qui ferait de l'IMP un morphème au signifié très large d'>inactuel< : mais où placer le PS ? La thèse de l'opposition unique *nunc / tunc* n'a pas ce problème : elle peut fort bien se permettre, comme le font par exemple Zemb et Coseriu (...), de traiter l'IMP comme une ombre de PRES, la valeur de >passé< pouvant apparaître comme un désigné contextuel occasionnel. » Il s'agit là d'une hypothèse fondamentale sur laquelle nous reviendrons plus loin.

Vet évite d'utiliser les formules reichenbachiennes pour décrire les structures temporelles des temps. Si l'on utilise ces formules, l'on peut s'apercevoir que si son analyse parvient à rendre compte de l'ambiguïté chronologique du 'futur du passé' (qui serait caractérisé

---

<sup>71</sup> Desclés & Guentchéva (1995) pointent du doigt cette ambiguïté en affirmant que R est « interprété parfois comme un localisateur temporel parfois comme une sorte de "point de vue" ».

<sup>72</sup> Naturellement, il ne s'agit pas là de la seule question qui se pose à propos de l'imparfait, mais il s'agit tout de même d'une question cruciale qui commande les autres. Voir par exemple Tasmowski-De Ryck



par une structure de type : Procès =  $r_y / r_y > r_x$  et  $r_x < S$ ), elle se heurte, concernant le futur antérieur, au même problème que celui, déjà épinglé, rencontré par Reichenbach : la formule suivante que l'on peut proposer dans ce cadre pour décrire le futur antérieur :

$$(30) \quad \text{Procès}_{\text{FUTA}} < r_y / r_y > r_x \text{ et } r_x = S$$

ne parvient pas en effet à rendre compte du fait que cette forme temporelle situe nécessairement le procès dans le futur de S (ou plutôt de  $r_x$  coïncidant avec S) puisqu'elle laisse ouverte la possibilité - pragmatique - que ce procès se situe dans un moment coïncidant ou même antérieur à  $r_x$ .

En réalité le problème qui se pose concernant l'existence de deux points  $r_x$  et de deux points  $r_y$  n'est pas que notational. Comment par exemple qualifier une forme comme le PQP ? Une structure temporelle comme la suivante :

$$(31) \quad \text{Procès}_{\text{PQP}} < r_x$$

n'est naturellement pas suffisante :  $r_x$  n'étant pas spécifié, la même structure peut être proposée pour décrire le PC. Il serait donc nécessaire d'avancer une description de type :

$$(32) \quad \text{Procès}_{\text{PQP}} < r_x < PR.$$

Or, puisque nous avons d'autre part une relation de type :

$$(33) \quad PR = r_x$$

la description du PQP donnerait le résultat inconcevable suivant :

$$(34) \quad \text{Procès}_{\text{PQP}} < r_x < r_x.$$

En bref, il est nécessaire de dire que nous n'avons pas affaire à un seul point  $r_x$  et de mettre terme à cette ambiguïté. Le même raisonnement s'applique pour  $r_y$ .

Dès lors, l'on retrouve un système temporel à quatre points<sup>73</sup>. Par exemple, la forme composée du conditionnel - en emploi temporel - ne nécessite pas l'existence de deux points

---

(1985) pour un résumé relativement exhaustif des différentes questions qui se posent à propos de l'imparfait et des principales approches proposées pour leur traitement.

<sup>73</sup> Voir sur ce point Vetter (1996).

référentiels, comme le schéma de Vet pourrait le faire croire, mais bien l'existence de *trois* points référentiels, x, y et z :

$$(35) \quad \text{Procès}_{\text{COND2}} < r_y (= z) > r_x (= y) < r_x (= x)$$

ce qui donnerait en fait un système temporel à quatre points, si l'on compte le point référentiel  $r_y$  du système du présent, voire un système à cinq points si l'on compte en plus le Procès. L'on gagne ainsi en adéquation descriptive, mais l'on perd en économie et surtout en cohérence théorique : ces différents points 'référentiels' n'ont pas le même statut<sup>74</sup>. Les considérer comme ayant le même statut reviendrait en effet à assimiler injustement la différence qu'il y a en français entre le PR à l'IMP et cette autre différence qui oppose les formes simples aux formes composées correspondantes.

Cette assimilation abusive provient de la lecture exclusivement chronologique que Vet fait de l'opposition aspectuelle entre l'accompli et le non-accompli, ce qui est le travers, nous l'avons dit, de la plupart des modèles logiques.

Il y a certes un point - que l'on ressent intuitivement - dans toutes les formes composées du français. Sauf qu'il ne s'agit pas à notre avis d'un point référentiel, mais d'un point aspectuel - le point  $\alpha_n$  introduit ci-dessus - qui marque la limite finale du procès.

Pour décrire ce point, l'on peut invoquer là aussi la notion du temps impliqué. Si le procès est conçu comme une période, cela revient à dire qu'il est constitué d'un ensemble d'instantants que l'on peut assimiler à des points ou à des sous-intervalles. La particularité des formes composées du français serait qu'elles permettent de singulariser, parmi cet ensemble d'instantants durant lequel le procès est présenté comme valide, un instant - ou un sous-intervalle - donné, à savoir l'instant *final*. C'est le point de vue - déjà présenté dans le chapitre III<sup>75</sup> - défendu par de très nombreux grammairiens et linguistes, dans les cadres les plus divers, et qui consiste à voir la catégorie de l'aspect comme un phénomène caractérisant au moins l'un des points - ou sous-intervalles - internes de l'intervalle global du procès<sup>76</sup>.

---

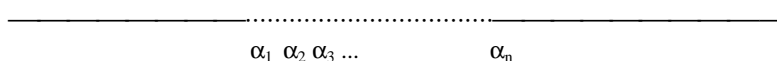
<sup>74</sup> Voir la remarque de Desclés & Guentchéva (1995) cité dans la note 71 *supra*.

<sup>75</sup> Voir notamment le § 2.2.2.3. : 243 sq.

<sup>76</sup> L'on se rappelle par exemple de la position de Rémi-Giraud (1988) qui considère que le procès ne se déroule pas dans une succession d'instantants indifférenciés, mais *prélève*, trois types d'instantants spécifiques marquant le début, le milieu et la fin. La même position est défendue chez Carlson. « First of all, écrit-il (1981 : 32), I wish to distinguish clearly what I call temporal aspect from other modifications usually associated with verbs. I restrict the term "aspectual" to properties of sets of periods which essentially involve the concept of (initial, internal, final) subperiod ». Sauf que le point 'interne' dont parle Carlson reste un point indéterminé - dont on sait seulement qu'il est distinct du point initial et final -. Ce n'est pas la position de Rémi-Giraud qui, travaillant dans un cadre guillaumien, donne un statut théorique précis au point du *milieu*, le seuil où se rencontrent les chronotypes  $\alpha$  et  $\omega$ . Voir par exemple Guillaume (1929) et R. Martin (1987).

Ainsi, lorsque le procès exprime un aspect non-accompli, l'on aura une représentation topologique *interne* - i.e. sans considération du rapport chronologique externe qui s'instaure entre l'intervalle global du procès et les différents intervalles référentiels - de la forme suivante<sup>77</sup> :

(36) *Procès non-accompli : représentation topologique :*



Cette représentation, très dépouillée, ne se pose pas les diverses questions dont la pertinence linguistique - nous l'avons dit ci-dessus - reste à démontrer. Elle tient compte du simple fait que le procès se présente comme un ensemble d'instantanés  $\alpha_1, \alpha_2, \alpha_n$ . Lorsque le procès est présenté comme non-accompli (le pôle non-marqué de l'opposition aspectuelle), ces instantanés restent à notre avis indéterminés. Rien n'empêche toutefois que certains de ces instantanés puissent être singularisés. Il est clair par exemple que certains moyens lexicaux ou périphrastiques permettent en français de singulariser, ou de préciser, le premier instant d'un procès,  $\alpha_1$  :

(37) Il commence à faire chaud.

Ce qui nous importe ici, c'est le marquage grammatical de l'aspect accompli. Lorsque le procès est présenté comme accompli, nous supposons que c'est le point final,  $\alpha_n$ , qui est singularisé, à tel point que toute l'attention se porte sur ce point et fait oublier les autres instantanés, d'où, à notre avis, les divers 'effets de sens' que l'on reconnaît aux formes composées, notamment la valeur dite résultative, particulièrement visible au PC, et, surtout, le sens d'antériorité chronologique.

Se pose alors le problème de la représentation topologique des procès accomplis. L'on peut faire appel, *partiellement*<sup>78</sup>, au modèle représentationnel de Desclés, et plus précisément à sa notion d'intervalle borné à droite. « Une borne ouverte, affirment Desclés & Guentchéva (1995), exprime l'absence de discontinuité au voisinage de la borne. Dans l'interprétation

---

Précisions que les  $\alpha$  des représentations (36) et (38) n'ont strictement rien à avoir avec les chronotypes guillaumiens.

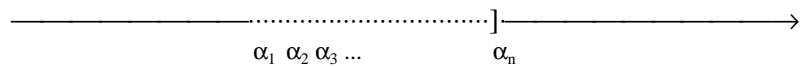
<sup>77</sup> Desclés & Guentchéva (1995) : « Un intervalle représente une zone temporelle de validation d'une relation prédicative, c'est-à-dire une zone où la relation prédicative est considérée comme vraie. »

<sup>78</sup> Le formalisme de Desclés serait-il surdéterminant ? C'est en tout cas ce que suggère le lapsus souligné par nous dans la citation suivante de Desclés & Guentchéva (1995) : « La notion d'intervalle ouvert est attachée à celle d'état ; l'intervalle fermé à celle d'événement ; l'intervalle fermé à gauche et ouvert à droite à celle de processus. *Le quatrième type d'intervalle* [i.e. l'intervalle ouvert à gauche et fermé à

temporelle, la borne ouverte signifie une absence d'un premier instant ou d'un dernier instant de validation. Une borne fermée signifie une discontinuité. Dans l'interprétation temporelle, la borne fermée signifie un premier instant (début d'un changement) ou un dernier instant (fin d'un changement) de validation. »

Si nous adaptons ce formalisme à nos propres préoccupations, i.e. la représentation de l'accomplissement aspectuel, nous pouvons songer à représenter le procès accompli de la manière suivante :

(38) *Procès accompli : représentation topologique :*



Le point final  $\alpha_n$  - qui coïncide dans la représentation ci-dessus avec la borne fermée -, même s'il peut être senti comme temporel - cela provient du fait même qu'il est projeté sur l'axe temporel - ne doit pas être confondu avec le point référentiel qui, selon nous, doit être conçu comme une sorte de 'centre de perspective'. Cela revient à supposer que les points référentiels doivent être en petit nombre, et que chacun d'entre eux soit commun à plusieurs formes temporelles.

\*\*\* \*\*

Les différents paragraphes ci-dessus n'ont fait en réalité que discuter un certain nombre de problématiques parmi toutes celles qui s'imposent lors de l'étude du système temporel français. Il ne s'agit donc - faut-il le préciser ? - que d'une discussion sélective, discussion qui est d'ailleurs loin d'avoir épuisé toutes les questions qui se posent à propos de chacun des points étudiés.

Ces paragraphes nous ont néanmoins permis, outre la détermination des caractéristiques topologiques de la référence temporelle (le procès et les repères référentiels), de dessiner le portrait-robot des intervalles (les ex-points) référentiels. Ceux-ci, avons-nous dit, ne doivent pas être confondus avec le point final du temps impliqué ; ils doivent être en tout petit nombre ; chacun d'entre eux doit pouvoir contribuer à la localisation d'un certain nombre de formes temporelles.

---

droite] trouve une interprétation dans les représentations des significations lexicales (exemple : chercher / trouver) et peut-être dans d'autres notions grammaticales (...). »

Nous avons également vu que si l'opposition exprimée en termes de temps déictiques *vs* temps anaphoriques ou encore en termes de temps absolus *vs* temps relatifs ne peut pas être maintenue, il semble bien qu'il y a en français deux groupes de formes temporelles : lors de la présentation du système temporel de Vet, nous avons suggéré, en citant Confais (1990), l'existence d'une piste classique qui mérite toute notre attention. Ce sera l'objet du paragraphe qui suit.

## 1.2 Deux groupes de formes temporelles

« Les grammairiens, constate Wilmet (1996 : 200), ont longtemps vu dans l'imparfait français un “présent du passé” (Maurice Grevisse jusqu'à la septième édition du *Bon usage*, en 1961) ou un “deuxième présent” (Weber 1954), ou un “passé du présent” (la majorité de francistes espagnols et italiens). Ces formulations maladroitement traquent une ressemblance intuitivement perçue de l'imparfait et du présent. »

Au-delà de la ressemblance entre les deux formes temporelles en question, ce sont deux sous-systèmes temporels parallèles - dont le premier est centré autour du présent, le second autour de l'imparfait - que la morphologie du français semble relier dans une relation de différence-ressemblance. L'on peut compléter le paradigme partiel fourni dans le chapitre IV (8 : 271) de la manière suivante (*chanter* à la première personne du pluriel) :

(39)

Radical	Catégorie X	Catégorie Y	Nom./Pers.	FV
chant-(e) -	-â-		-mes	PS
	∅	∅	-ons	PR
	-r-		-ons	FUT
	∅		-ons	IMP
	-r-	-i-	-ons	COND

Ce système morphologique, suggéré à plusieurs reprises au cours de ce travail, revient à scinder la catégorie générique du temps en deux sous-catégories distinctes, appelées provisoirement X et Y.

L'on se rappelle qu'à la fin du chapitre III ci-dessus, nous avons admis pour le français l'ordre flexionnel suivant :

(40) Aspect - Mode (Temps) - AGR.

Lorsque le mode occurrent est l'indicatif, avons-nous alors écrit, il se réécrit en Temps. Dès lors le locuteur s'engage dans une sorte de calcul temporel dont le but est de *choisir* la forme temporelle *adéquate*. Puisque la catégorie générique du temps est supposée contenir les deux sous-catégories X et Y, il est nécessaire de proposer une hiérarchie catégorielle qui permette de déterminer l'ordre dans lequel s'opère ce calcul. Si l'ordre morphologique de surface, ainsi que certains indices morphologiques - par exemple, le fait que le futur et le conditionnel partagent systématiquement le même radical verbal - plaident en faveur d'un ordre de type :

(41) Aspect - X - Y - AGR

pour des raisons théoriques de cohérence globale - en rapport avec l'hypothèse que nous expliciterons ci-dessous - nous sommes plutôt tentés de proposer l'ordre hiérarchique suivant :

(42) Aspect - Y - X - AGR.

Cela signifie que le calcul commence par le choix de la valeur exacte de la catégorie Y - en l'occurrence  $\emptyset$  ou *-i-*, ce qui revient en fait à choisir l'un des deux sous-groupes dans lequel se trouve la forme temporelle recherchée. Une fois cette première étape terminée, le calcul se poursuit dans le but de choisir la valeur exacte de X, c'est-à-dire la détermination définitive de la forme temporelle qui correspond à l'un des deux ou des trois temps de chacun des deux sous-groupes de X.

La catégorie X contient, dans un cas, les morphèmes d'*antécédence* (le passé simple), de *concomitance* (le présent) et de *prospection* (le futur), et, dans l'autre, les morphèmes de *concomitance* (l'imparfait) et de *prospection* (le conditionnel). Si cette analyse est exacte, la catégorie X se présente comme une catégorie strictement *temporelle*.

La détermination de la catégorie Y est en revanche beaucoup plus complexe.

Signalons d'abord qu'il y a à propos de l'imparfait une littérature faramineuse, dont notre bibliographie ne présente qu'une petite sélection, loin d'être exhaustive. Ce n'est pas un hasard. Ce qui est en jeu dans l'étude de l'imparfait est tout simplement la recherche de la clef qui ouvre la porte à la compréhension de tout le système temporel du français : c'est là en effet où réside la

solution à la question du rapport entre le présent et l'imparfait, et donc la question du rapport entre les deux sous-systèmes temporels du français.

La décomposition, opérée axiomatiquement<sup>79</sup> ci-dessus, de la catégorie générique du temps en deux catégories, X et Y, permet d'entrevoir une solution possible et, sans doute, d'avancer un cadre explicatif intéressant à la 'ressemblance intuitive', soulignée dans la citation ci-dessus de Wilmet<sup>80</sup>, entre le présent et l'imparfait. Qui dit ressemblance, dit à la fois identité et différence : l'imparfait et le présent auraient la même catégorie X, c'est-à-dire la même relation temporelle de concomitance par rapport à leurs intervalles référentiels respectifs, mais se distingueraient sur un autre plan, que nous aurons à déterminer, celui de Y.

L'hypothèse la plus plausible serait d'avancer que la catégorie Y n'est autre que la catégorie responsable de la détermination de l'intervalle référentiel en question.

Cette hypothèse n'est pas nouvelle.

Elle avait été défendue, dans des termes - forcément - différents, par Damourette & Pichon (1911-1927).

### 1.2.1 Damourette & Pichon (1911-1927)

Damourette & Pichon proposent pour le système temporel du français plusieurs répartitions, dont celle de l'*actualité* qui oppose une phase indifférenciée, non-marquée dirons-nous, contenant les formes temporelles *noncales* (du latin *nunc* = maintenant) à une phase marquée, contenant les formes temporelles *toncales* (du latin *tunc* = alors). Ces deux groupes de formes temporelles sont les suivants<sup>81</sup> :

(43)	<i>noncal</i>	<i>toncal</i>
	PR	IMP
	FUT	COND1
	PC	PQP
	FUTA	COND2

---

<sup>79</sup> Nous l'avons dit à plusieurs reprises au cours de ce travail, les morphèmes sont muets : c'est l'analyse linguistique qui doit les faire parler. Il va de soi que l'analyse morphologique sous-jacente dans (39) n'est pas la seule possible et qu'elle aura besoin d'une série d'arguments. Nous en avancerons quelques uns ci-dessous.

<sup>80</sup> La même remarque avait d'ailleurs été faite par Damourette & Pichon (1911-1927, t. V : § 1729).

<sup>81</sup> Naturellement, il ne s'agit pas ici de la terminologie de Damourette & Pichon. Voir t. V : § 1703.

Si l'on fait abstraction du passé simple<sup>82</sup>, le système temporel bipartite de Damourette & Pichon est en tout point comparable à celui que l'on a suggéré ci-dessus. Il ne s'agit pas là d'une simple coïncidence extensionnelle, qui ne serait d'ailleurs que partielle, vu l'absence du PS du groupe des temps noncaux.

Bien au contraire. Le système temporel de Damourette & Pichon - notamment en ce qui concerne le taxième de l'actualité - nous semble profondément juste. Ce système peut être considéré comme ayant les traits suivants :

(i) il y a deux *centres* - repères référentiels dans notre terminologie<sup>83</sup> - à partir desquels les deux sous-systèmes du français déploient leur temporalité : le premier - non marqué<sup>84</sup> - correspond à l'actualité noncale exprimée dans sa valeur actuelle par le présent alors que le second se présente plutôt comme le centre d'une *autre* actualité que les auteurs appellent l'actualité toncale et qui est exprimée dans sa valeur zéro par l'imparfait : « dans la réalité grammaticale, écrivent-ils (§ 1725 : 198), nous voyons que la langue conçoit deux ordres de systèmes groupant des événements ponctuels autour d'un centre actuel. Ces deux systèmes sont les deux actualités. Dans l'actualité noncale, la durée actuelle est celle du présent même ; elle s'exprime par le savez. Dans l'actualité toncale, on se transporte avec suffisamment de vivacité en dehors du présent pour ressentir en quelque sorte la durée vécue d'un laps de temps non présent. Ce centre actuel décalé s'exprime par le toncal pur ou saviez. »

(ii) la distinction entre ces deux centres n'est pas *nécessairement* temporelle, et s'apparente à une distinction déictique qui oppose un centre déictique à un centre non-déictique. Sauf que la deixis dont ils parlent n'a rien à voir avec une deixis appauvrie et exclusivement temporelle, mais constitue plutôt un monde, une sorte d'espace mental (Fauconnier, 1984) jouissant de ses trois dimensions à la fois, le moi-ici-maintenant. Dès lors, le centre toncal « est

---

<sup>82</sup> Nous sommes entièrement d'accord avec Damourette & Pichon lorsqu'ils affirment (§ 1810) que, contrairement au PC, le *priscal pur* - c'est-à-dire le passé simple - est en rupture avec le présent. En revanche, il nous semble difficile d'admettre avec eux (§ 1808) que le PS n'a pas en lui une « différence entre toncalité et noncalité. » Ce point de vue nous semble d'autant plus surprenant que les auteurs admettent (§ 1803 du tome V) un certain parallélisme entre le PS et le futur, considéré, lui, comme un temps noncal. Sans doute, le psychanalyste qu'était Pichon a-t-il pris le pas, en l'occurrence, sur le linguiste. Voir à ce propos H. Portine (1992).

<sup>83</sup> L'on se rappelle en effet que la notion d'*intervalle référentiel* a été prise ci-dessus par nous dans un sens proche de 'centre de perspective'.

<sup>84</sup> « La position naturelle et fondamentale de l'esprit, écrivent Damourette & Pichon (op. cit. : § 1709 : 177), c'est de centrer le monde des phénomènes sur le locuteur se concevant lui-même dans l'instant présent : le "moi-ici-maintenant". Ce mode d'aperceance des phénomènes constitue l'actualité noncale. Toutes les fois, au contraire, que l'esprit fait l'effort de se reporter dans un monde phénoménal autrement centré, on est dans une actualité toncale, et il apparaît dans la phrase soit le saviez, soit, selon les nuances nécessaires, le tiroir toncal complexe approprié. »

Considérer l'actualité noncale comme l'actualité par défaut constitue à notre avis une hypothèse profondément juste. Cela revient à dire que s'il n'y a pas un décrochage explicite, un énoncé quelconque est vu comme actuel, et ceci même en l'absence d'un verbe. Lorsqu'on se retrouve face à des inscriptions de types *interdit de fumer*, *entrée interdite*, etc. l'interprétation la plus naturelle est l'interprétation actuelle.



loin d'exprimer forcément un passé. » (§ 1709) Il exprime plutôt une sorte de NON-[Moi-Ici-Maintenant] : l'actualité toncale correspond, selon leurs propres termes (§ 1740 : 234) à « un monde de phénomènes *centrés*<sup>85</sup> autour de quelque chose d'*autre*<sup>86</sup> que le *moi-ici-maintenant*<sup>87</sup> ». Or, s'il n'y a qu'un seul centre noncal, le centre toncal - qui ne prend son sens que dans la relation de différence qui l'oppose au Moi-Ici-Maintenant - sera forcément indéterminé et vague, voire multiple. « Notre langue, écrivent-ils (§ 1749 : 246), conçoit que les phénomènes, avec leur durée propre, avec leur caractère de procès de déroulement, c'est-à-dire avec ce que nous appelons leur caractère *actuel* (...) peuvent être conçus : soit en synchronie et en coréalité avec le moi-ici-maintenant, ce qui constitue le centre actuel de l'actualité noncale, exprimé par le savez ; soit en dehors de cette synchronie et de cette coréalité, ce qui constitue le centre actuel de l'actualité toncale, exprimé par le saviez. Il n'y a donc qu'une seule ère noncale, celle dont l'origine est le moi-ici-maintenant, mais une infinité d'ères toncales possibles. »

Ce traitement revient à attribuer à l'imparfait une valeur sémantique négative et vague de type *non-présent*, ou plutôt *non-actuel*. Etudiant, l'imparfait dans les subordonnées complétives, qui correspond dans leur terminologie au *toncal de concordance*, Damourette & Pichon concluent (op. cit. : 168) que « le toncal sert simplement à faire sortir le verbe subordonné de mon temps à moi, locuteur présentement parlant, pour le placer dans le temps dont le présent est représenté par le verbe de la principale ». Plus généralement, le signifié unique que les auteurs attribuent (op. cit. : 226) à l'imparfait dans tous ses emplois est « l'abandon du repérage par rapport au moi-ici-maintenant ».

D'autres linguistes, dans les cadres les plus récents, avanceront la même analyse, dans des termes presque identiques.

### 1.2.2 E. Coseriu (1980)

Ainsi, par exemple, le système temporel proposé par E. Coseriu (1980) n'est pas très différent de celui qui vient d'être exposé, à l'exception du traitement réservé au cas du passé simple que l'auteur range, à juste titre nous semble-t-il, dans le groupe des temps 'noncaux'.

Coseriu distingue deux catégories, ou plutôt, selon sa terminologie, deux *dimensions temporelles* : le *plan* et les *perspectives*.

---

<sup>85</sup> C'est nous qui soulignons.

<sup>86</sup> C'est nous qui soulignons.

<sup>87</sup> C'est nous qui soulignons.

La dimension du plan permet d'opposer deux sous-systèmes temporels, appelés respectivement *l'actuel* et *l'inactuel*, et qui correspondent selon l'auteur à l'opposition entre le présent et l'imparfait, qui constitue le système de base de toutes les langues romanes. Cette première opposition est présentée par l'auteur (1980 : 19) comme « la dimension au moyen de laquelle certaines actions verbales sont placées directement par rapport à l'acte de la parole sur une ligne de réalité non-diminuée, tandis que d'autres actions sont placées comme sur une arrière-ligne (conditions, circonstances, etc. des actions "actuelles") et présentées comme plus ou moins diminuées dans leur effectivité. » Là non plus, l'imparfait n'est pas vu comme un passé : « l'imparfait n'est pas à proprement parler un temps du passé, écrit-il (ibid.), mais uniquement le centre (et le terme neutre) du plan inactuel et, contrairement à une opinion très répandue, ne s'oppose pas directement au passé défini ni au passé composé (en effet il ne s'y oppose qu'avec son plan tout entier et il s'oppose tout d'abord à l'ensemble du plan actuel, dont le centre est le présent). C'est, nous paraît-il, la seule interprétation qui convienne à - et qui puisse expliquer - tous les emplois de l'imparfait dans nos langues »...

La seconde dimension temporelle, la *perspective*, est présentée par l'auteur (ibid.) comme « toute dimension qui sert à situer directement ou indirectement une action verbale par rapport à un point de repère qui, pour le plan actuel, est le moment de la parole et pour le plan inactuel, le moment dont on parle (et qui, du premier point de vue, est très souvent située dans le "passé" mais peut être aussi située dans le "présent" [...]). »

Coseriu distingue à l'intérieur de la dimension perspective les trois valeurs chronologiques possibles de prospection, de rétrospection et de concomitance (la valeur *respective*, dans sa terminologie), selon que le procès se déploie, respectivement, après, avant ou au même moment que le 'point' de référence.

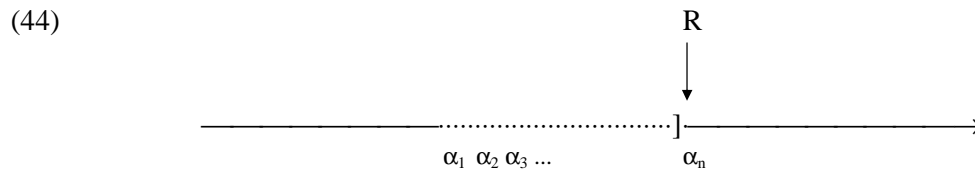
Le modèle temporel de Coseriu n'est donc pas très différent de celui de Damourette & Pichon, et nous semble même à certains égards - le traitement du PS - plus adéquat. Nous le suivrons pas toutefois plus loin, puisque certaines de ses hypothèses - non exposées ici - nous semblent pour le moins discutables.

Notamment son traitement du plus-que-parfait comme un temps du passé par rapport au repère référentiel livré par l'imparfait nous semble devoir être révisé à la lumière de l'hypothèse aspectuelle<sup>88</sup>. Selon nous, le PQP ne se distingue de l'IMP que par le trait [+ accompli]. La valeur d'antériorité 'temporelle' que l'on ressent intuitivement est trompeuse et provient à notre avis de la coïncidence entre le point final de l'intervalle du procès,  $\alpha_n$ , et le point référentiel de

---

<sup>88</sup> Le point de vue de Coseriu concernant l'aspect en français a déjà été exposé - et rejeté - dans le chapitre III, § 3.

ce centre de l'inactuel (qui coïncide avec l'IMP)<sup>89</sup>, soit en représentation topologique (R étant ici le point référentiel de l'inactuel) :



L'attention linguistique est en l'occurrence portée sur le point  $\alpha_n$ , les autres points du temps impliqué étant en quelque sorte présumés...<sup>90</sup>

### 1.2.3 Les deux groupes de formes temporelles du français

A la lumière des deux modèles qui viennent d'être exposés et des différentes analyses avancées au cours des paragraphes précédents, il est possible de défendre les hypothèses suivantes :

(i) il existe en français deux groupes de formes temporelles dont l'un prend comme intervalle référentiel un moment du temps qui coïncide avec le présent et l'autre prend un intervalle référentiel qui coïncide avec l'imparfait ;

(ii) la différence entre le présent et l'imparfait - et donc entre les deux groupes en question - n'est pas nécessairement temporelle (ce qui signifie qu'elle peut l'être) et s'apparente à une relation vague de différence ( $\neq$ ) ;

<sup>89</sup> Cette coïncidence entre le point référentiel et le point final du temps impliqué ne se réalise que dans deux cas : avec le PQP et le PC. Or ce sont là les deux formes temporelles qui marquent le plus nettement cette 'impression' d'antériorité. Dans les autres cas - PA, FUTA et COND2 - la valeur aspectuelle nous semble beaucoup moins ambiguë.

<sup>90</sup> Ce point de vue est loin d'être partagé par les grammairiens et linguistes qui parlent généralement d'une antériorité chronologique, donnant au PQP la valeur d'un passé du passé. La question mériterait une étude à elle seule. Nous pouvons, à l'appui de notre hypothèse, nous contenter d'invoquer ici - outre l'existence de cette opposition aspectuelle dans des endroits du système temporel d'où toute notion temporelle est absente -, l'inexistence d'une forme temporelle marquant le futur du futur. Ceci permet de retrouver une certaine symétrie entre le passé et le futur. Quant à la symétrie entre les tiroirs noncaux et les tiroirs toncaux qu'on semble vouloir rechercher à tout prix - en instaurant les trois relations chronologiques dans les deux groupes -, elle n'est qu'apparente puisque, quel que soit le traitement proposé, il ne peut pas y avoir de symétrie entre deux groupes dont l'un contient six formes temporelles (PR, PC, PS, PA, FUT, FUTA) alors que l'autre n'en contient que quatre (IMP, PQP, COND1 et COND2). En bref, il nous semble nettement plus cohérent de défendre l'hypothèse aspectuelle et d'admettre que d'un point de vue strictement temporel, le groupe toncal - ou inactuel - est plus *pauvre* que le groupe noncal et ne contient qu'une relation de concomitance et une relation de

(iii) dans chacun des deux groupes, la relation aspectuelle qui traverse tout le système verbal reste inchangée et exprime l'opposition entre l'accompli et le non-accompli ;

(iv) dans le groupe des temps du présent - PR, PS, FUT et leurs formes accomplies correspondantes - l'on a affaire à trois relations strictement temporelles, la coïncidence (=), l'antériorité (<) et la postériorité (par rapport à l'intervalle référentiel pertinent) ; dans le groupe des temps de l'imparfait - IMP, COND1 et leurs formes accomplies correspondantes -, l'on a affaire à seulement deux relations temporelles : la coïncidence (=) et la postériorité (>).

Ces différentes hypothèses nous semblent entièrement plausibles, mais elles ont besoin d'être précisées sur deux points : la nature de l'intervalle référentiel du groupe des temps du présent, et celle de l'intervalle référentiel du groupe des temps de l'imparfait, dont on ne sait pour le moment que le simple fait qu'il est différent de l'intervalle référentiel du présent.

Or, la première de ces questions a longuement été développée dans le troisième chapitre, et rappelée dans le cinquième. Nous avons alors affirmé que le point S de Reichenbach, la notion du moment de la parole, celle du présent de l'énonciation, etc. ne constituent pas de notions clairement définies et qu'il convient de distinguer théoriquement entre trois points - ou intervalles<sup>91</sup> - référentiels distincts :

(i) un premier intervalle chronologique contient le point  $T_0$  qui symbolise le moment réel du Temps extra-linguistique où se situe l'auteur empirique du message ;

(ii) un deuxième intervalle référentiel, proprement linguistique celui-ci, contient le point  $t_0$ , c'est-à-dire le point de comput du temps du *locuteur* ; en termes d'intervalles, l'on peut dire que le locuteur s'installe dans une période du temps qu'il considère comme 'son temps' et à partir de laquelle il organise temporellement ses énoncés ; cet intervalle sera désormais symbolisé par  $I_0$ .

(iii) enfin, un troisième intervalle référentiel - qui sera désormais noté  $I_E$  - contient le point  $t_E$ , que le locuteur met en place pour y situer un énonciateur<sup>92</sup> et à partir duquel celui-ci déploie une autre temporalité qui peut être distincte de celle du locuteur.

---

prospection. Or, cela ne nous semble guère surprenant si l'on admet l'hypothèse que nous sommes en train d'exposer : le toncal - ou l'inactuel - n'est pas nécessairement de nature temporelle.

<sup>91</sup> Les repères référentiels doivent être envisagés, ainsi que nous avons essayé de le montrer ci-dessus, comme des intervalles, non comme des points. Ceci n'empêche pas que l'on puisse définir un intervalle par le point qu'il contient.

<sup>92</sup> Dans le sens de Ducrot.

L'hypothèse la plus immédiatement accessible serait de considérer que c'est l'intervalle  $I_0$  qui doit être considéré comme l'intervalle référentiel pour le groupe des temps 'noncaux'. Or, nous avons admis<sup>93</sup> qu'une proposition n'est jamais *directement* assertée par un locuteur, mais toujours par la médiation d'un énonciateur. Appliquée dans le domaine des temps, cette analyse revient à dire que les procès ne doivent pas être directement localisés par rapport à  $I_0$ , mais plutôt par rapport à  $I_E$  qui, dans le cas normal, coïncide avec  $I_0$ , à la fois sur le plan temporel et sur le plan énonciatif, mais peut tout à fait normalement s'en distinguer sur l'un ou l'autre de ces deux plans.

Outre des considérations théoriques générales et indépendantes des questions relatives au temps - la distinction entre  $I_0$  et  $I_E$  n'est que le reflet dans le domaine temporel d'une hypothèse beaucoup plus générale, i.e. la polyphonie -, la distinction ci-dessus permet de remédier à l'un des plus sérieux problèmes temporels du français : le phénomène de la distorsion temporelle. Nous y reviendrons.

Nous proposons donc pour ce premier groupe de formes temporelles, que nous avons appelées monochroniques<sup>94</sup>, les structures temporelles suivantes :

- (45) (A) *Formes monochroniques simples*
- (i) Procès<sub>PR</sub> =  $I' / I' = I_E$ <sup>95</sup>
  - (ii) Procès<sub>PS</sub> =  $I' / I' < I_E$
  - (iii) Procès<sub>FUT</sub> =  $I' / I' > I_E$
- (B) *Formes monochroniques composées*<sup>96</sup>
- (i) Procès<sub>PC</sub> =  $I' / I' = I_E \ \& \ \alpha_n$
  - (ii) Procès<sub>PS</sub> =  $I' / I' < I_E \ \& \ \alpha_n$
  - (iii) Procès<sub>FUT</sub> =  $I' / I' > I_E \ \& \ \alpha_n$ .

Les structures temporelles des formes simples ayant été précisées à plusieurs reprises au cours des chapitres précédents, et seront d'ailleurs de nouveau examinées ci-dessous sous l'angle du phénomène de la distorsion, il convient de s'arrêter ici un instant sur l'une des formes composées les plus importantes : le PC.

---

<sup>93</sup> Voir Adam (1990).

<sup>94</sup> Ces temps sont, en analogie avec la théorie de la polyphonie, appelés monochroniques parce qu'ils sont construits, *d'une façon inhérente*, par rapport à un seul intervalle référentiel -  $I_E$  -, ce qui implique, comme on le verra ci-dessous, l'existence d'un autre groupe de temps, construits, eux, sur deux repères référentiels : les temps polychroniques.

<sup>95</sup> Il convient de préciser que la relation de coïncidence, notée =, ne signifie pas nécessairement une coïncidence parfaite et totale entre les deux intervalles, mais une relation vague qui peut correspondre à une simple inclusion, dans l'un ( $\subset$ ) ou l'autre sens ( $\supset$ ).

### 1.2.3.1 Le passé composé

Nous avons suggéré ci-dessus<sup>97</sup> que dans le cas du passé composé, le point final du temps impliqué coïncide - ou peut coïncider - avec le point  $t_E$  de l'intervalle référentiel. Le repère référentiel étant conçu chez nous comme un intervalle, il n'est pas possible de donner une place précise à ce point tout théorique qu'est  $t_E$ . Pour employer une *métaphore* physique, nous dirions que le point  $t_E$  serait une sorte d'objet quantique<sup>98</sup> dont on suppose l'existence, mais à qui on ne peut pas attribuer une position précise parce qu'il coïncide avec n'importe quel point de l'intervalle référentiel. Du coup, on en arrive à la situation suivante : le point  $t_E$  censé permettre la localisation du procès n'est déterminé avec précision que grâce au procès. Cette situation n'est pas surprenante outre mesure, puisque le point  $t_E$  n'a pas une existence indépendante de l'énonciation. La seule relation disponible nous semble être de type :

$$(46) \quad \alpha_n = t_E.$$

Si l'on raisonne en termes de chronologie réelle - la relation avec  $T_0$  -, on peut, nous semble-t-il, avoir les cas de figure suivants :

$$(i) \quad t_E = T_0$$

(47) Il est venu à l'instant.

$$(ii) \quad t_E < T_0$$

(48) Il est venu hier.

$$(iii) \quad t_E > T_0$$

(49) J'ai fini dans deux secondes.

---

<sup>96</sup> Les formulations &  $\alpha_n$  signifient que le procès est envisagé dans son point final ou plutôt que seul l'instant final du procès est singularisé : les autres instants  $\alpha$  du temps impliqué sont simplement présupposés.

<sup>97</sup> Note 89 *supra*.

<sup>98</sup> L'analogie est irrésistible. Levy-Leblond affirme qu'un quanton n'est pas attachable à un point précis de l'espace-temps. Ceci, avance-t-il, n'est pas dû à une quelconque ignorance épistémique de notre part, mais aux propriétés physiques intrinsèque des quantons - très différentes de celles que l'on a l'habitude

Dans tous les cas, les deux traits que nous avons cru reconnaître au PC sont, nous semble-t-il, respectés.

Le trait [+ Accompli] dessine le procès comme étant achevé. Cela signifie que le PC n'est pas adéquat pour la présentation d'un procès en cours. Par exemple, on n'est pas autorisé à employer un énoncé comme *il a plu* s'il est encore en train de pleuvoir. Dans un énoncé comme (49), le procès n'est certes pas achevé en  $T_0$ , mais cela n'affecte en rien notre hypothèse puisque la structuration du temps linguistique s'opère exclusivement en fonction de  $t_E$  qui se situe, c'est dit, dans le Futur, à 'deux secondes'<sup>99</sup> du point  $T_0$ . L'on voit l'importance de maintenir la notion aspectuelle d'accomplissement.

Le second trait que nous avons reconnu au PC est la coïncidence - plus ou moins parfaite - de l'intervalle du procès avec l'intervalle référentiel contenant  $t_E$ . Cet intervalle est plus ou moins étendu et n'entretient, ainsi que nous l'avons vu, qu'un rapport lâche avec  $T_0$ . En revanche, l'aspect strictement linguistique de cette coïncidence, qui prend la forme de  $\alpha_n = t_E$ , est absolument nécessaire et explique le sens, très généralement souligné, de la *résultativité*. « Le passé composé, peut-on lire dans *le Bon Usage*<sup>100</sup>, exprime un fait [...] en *contact avec le moment de la parole*<sup>101</sup>, soit que ce fait ait eu lieu dans une période non encore entièrement écoulée, soit qu'il ait eu des conséquences dans le moment présent ». Cette idée de *contact avec le présent* est rendue ici par la relation  $\alpha_n = t_E$ . Dans un énoncé résultatif comme le suivant :

(50) Pierre est déjà arrivé

il nous semble que *l'arrivée de Pierre* est envisagée comme un simple point, un intervalle dégénéré, qui coïncide avec  $t_E$ . Autrement dit, le procès n'est envisagé qu'en rapport avec ses conséquences en  $I_E$  : les autres points  $\alpha$  du temps impliqué n'ont aucune existence linguistique, même si l'on sait que le point final  $\alpha_n$  ne peut être que le résultat pragmatique d'un parcours, plus ou moins long. Sauf qu'ici ce parcours est linguistiquement laissé dans l'ombre.

Des auteurs aussi différents que Damourette & Pichon ou Vet ont longuement insisté sur ce rapport avec le présent et ont proposé d'inscrire cette incidence dans le signifié même du PC. Opposant le PC au PS, Damourette & Pichon (§ 1810) font la constatation que ce dernier

---

de reconnaître aux objets que l'on manipule quotidiennement - : les objets quantiques ont une dispersion 'intrinsèque et essentielle'. Si tel est le cas pour les objets 'en dur', que dire des signes ?

<sup>99</sup> Il n'est pas question pour l'interlocuteur, à moins que ce soit sur le mode de la plaisanterie, de prendre l'expression *deux secondes* dans un sens littéral. *Deux secondes* symbolisent en l'occurrence un moment du temps mesurable en secondes, ce qui peut correspondre en fait à quelques minutes. L'interlocuteur ne sera pas agacé si au bout d'une minute, il constate le non-achèvement de l'action présentée par le locuteur comme achevée. Mais, si au bout d'une heure, l'action n'est toujours pas achevée, l'on aura affaire non pas à un abus de langage, mais à un mensonge...

<sup>100</sup> 13<sup>e</sup> édition, 1993 : § 853 : 1254.

<sup>101</sup> C'est nous qui soulignons.

« apparaît quand on a à marquer le surgissement d'un fait nouveau dans une époque précise, mais sans mettre nullement ce fait en relation avec le présent. Tandis qu'au contraire, l'antérieur [c'est-à-dire le PC, l'appellation est expressive] apparaît quand on tient à marquer la *trace au moins mémorielle*<sup>102</sup> que le fait passé a laissée dans l'époque présente. » Il est à noter que Damourette & Pichon raisonnent en termes linguistiques : ce qui compte pour eux, ce n'est pas la situation chronologique réelle de l'événement en question, mais la façon dont il est présenté dans l'énoncé. Cela signifie qu'un même événement Passé peut être rendu soit par le PC soit par le PS selon que l'on pense (que l'on fait croire, que l'on souligne, etc.) que ce procès a une incidence ou non sur notre actualité.

Travaillant dans le cadre du modèle logico-cognitif de Kamp<sup>103</sup>, Vet (1985), s'il souligne ce rapport qu'entretient le PC avec le présent, ne parvient pas, nous semble-t-il, à en proposer un traitement adéquat. Ce qui est en cause n'est pas tant les *Structures de Représentation Discursives* (SRD), mais plutôt le raisonnement en termes d'événements. Du coup, le PC ne peut pas être vu autrement que comme localisant un procès dans le passé, dans un moment antérieur au présent. Le résultat inéluctable est le traitement du rapport qu'entretient le PC avec I<sub>E</sub> à un niveau que l'on peut qualifier de pragmatique, même si - et cela nous semble paradoxal - la règle pragmatique en question est inscrite dans le signifié même du PC. Plus précisément, Vet, s'appuyant sur la batterie suivante d'exemples, qui nous semblent hautement significatifs<sup>104</sup> :

- (51) constatant que la chaussée est humide :
- (a) Tiens! Il pleut.
  - (b) Tiens ! il a plu.
  - (c) # Tiens ! il pleuvait.
  - (d) # Tiens ! il plut.

conclut (1985 : 44) que le PC donne « l'instruction au récepteur d'introduire dans sa SRD un ED [i.e. événement discursif] qui doit être antérieur à ED<sub>0</sub> et qui doit être lié (associé) à ED<sub>0</sub> par une relation d'accessibilité épistémique (qui s'établit par exemple par une règle d'inférence) ».

Ce traitement diffère de celui, présenté ci-dessus, de Damourette & Pichon en ce qu'il reste à notre avis extra-linguistique (même si les événements dont il s'agit sont 'discursifs') : *la chaussée est humide* est présenté par Vet comme un épiphénomène qui déclenche une opération inférentielle justifiant l'emploi du PC. Et les questions fusent : ne peut-on pas employer les

---

<sup>102</sup> C'est nous qui soulignons.

<sup>103</sup> Voir Kamp (1981) et Kamp & Rohrer (1983).

<sup>104</sup> Pour rendre compte de l'inacceptabilité des énoncés (51 c, d), Vet emploie l'astérisque (\*). Le signe dièse est de nous.



autres temps sur la base d'une inférence ? Vet ne le dit pas et ne peut pas, à notre avis, le dire. Une autre question, plus intéressante, consiste à se demander si l'emploi du PC se présente toujours comme le résultat d'une inférence. Là Vet répond que non et qu'il ne traite en l'occurrence que du PC discursif.

L'on pouvait s'en douter : lorsqu'on raisonne en termes d'événements (et ceci concerne tous les temps), il y a toujours d'autres emplois.

Il reste que le traitement du PC comme d'un présent accompli semble rencontrer des difficultés dans un certain nombre de cas où il semble bien qu'il « concurrence (spécialement dans la langue parlée) le passé simple pour des faits sans rapport avec le moment de la parole »<sup>105</sup>. Pourquoi, par exemple, le PC dans l'énoncé suivant, que nous empruntons à Grevisse :

(52) Guy de Maupassant EST NE le 5 août 1850, près de Dieppe.

serait-il un présent accompli ?

L'hypothèse aspectuelle a du coup été abandonnée par de nombreux grammairiens et linguistes. L'on a alors conclu que le PC exprimait le passé, qu'il était devenu, au moins dans une partie de ses emplois, un temps narratif. Du coup, l'on a annoncé la mort du PS, un temps littéraire, a-t-on dit, déjà disparu dans la langue écrite.

Aujourd'hui, plus personne n'ose plus avancer ces hypothèses. Le PS n'est toujours pas mort et semble même se porter à merveille, y compris dans des usages non-littéraires<sup>106</sup>. Lorsqu'on a cherché à employer le PC à la place du PS, la réaction ne s'est pas fait attendre. Comme le rappelle De Both-Diez (1985), l'on a assisté à une véritable levée de boucliers lors de la publication de *l'Etranger* de Camus. Marcel Pagnol - cité dans de Both-Diez (1985) - traitera même ce soi-disant concurrent du PS de « temps imprécis, médiocre, bête et mou. *Nous avons été réveillés par la fusillade... Bon. Et alors? L'histoire est finie avant d'avoir commencé. Tandis que : Nous fûmes réveillés par la fusillade... Tu vois ! Tu as dressé l'oreille. Tu attends la suite... »*

Le sujet de la différence entre le PS et le PC est passionnant. On comprendra toutefois qu'il ne puisse pas être développé ici. Nous renvoyons à Damourette & Pichon<sup>107</sup> dont la description et l'explication qu'ils proposent nous semblent entièrement satisfaisantes. Leur hypothèse selon laquelle le PC, *dans tous ses emplois*, est un accompli par rapport au PR a été longuement argumentée par eux et sera maintenue ici pratiquement telle quelle. A une seule

---

<sup>105</sup> *Le Bon Usage*, 13<sup>e</sup> édition (1993 : § 853, 1255).

<sup>106</sup> Voir par exemple la thèse de L.-E. Wiberg (1995) concernant l'emploi du PS dans les journaux.

<sup>107</sup> Op. cit. : notamment les § 1758-1760.

réserve près, mais très importante, en rapport avec la notion du Moi-Ici-Maintenant qu'ils considèrent comme l'intervalle référentiel pour le groupe des temps noncaux. Cette notion est plutôt proche de l'intervalle  $I_0$ , alors que pour nous la temporalité linguistique se déploie à partir de l'intervalle  $I_E$  (qui, dans le cas 'normal', correspond à  $I_0$ , mais peut, dans certains cas, s'en distinguer)...

Concernant les autres formes composées des temps monochroniques, le FUTA et le PA, l'explication avancée ci-dessus à propos du PC reste, *mutatis mutandis*, valable. L'accomplissement aspectuel ne pose dans leur cas aucun problème. Signalons au passage que le traitement en termes d'aspect permet, entre autres, de convenablement décrire le futur antérieur. Considérer cette forme temporelle comme exprimant un 'passé du futur' ne permet pas - nous l'avons vu à propos du système de Reichenbach - de comprendre pourquoi elle ne situe jamais le procès dans le passé de  $I_E$ . Ce problème ne se pose plus lorsque l'on envisage le FUTA comme exprimant un vrai futur avec une valeur d'accompli...

### 1.2.3.2 L'imparfait

La seconde grande question que nous nous sommes posée ci-dessus concerne la nature de l'intervalle référentiel des temps toncaux. Nous savons de cet intervalle une seule chose, déjà annoncée : qu'il est *différent* de l'intervalle référentiel  $I_E$ .

La plupart des traitements unitaires ne cherchent pas à dire plus. Nous l'avons vu ci-dessus chez Damourette & Pichon (§ 1740 : 234) qui considèrent cet intervalle référentiel comme simplement « quelque chose *d'autre que le moi-ici-maintenant*<sup>108</sup> ». La même analyse est défendue chez Coseriu qui donne à cet intervalle référentiel une définition vague et négative : *l'inactuel* par rapport à *l'actuel*.<sup>109</sup>

Ces analyses nous semblent profondément justes : il ne s'agit pas de dérobaie ; il s'agit, nous semble-t-il, de la constatation d'une ambiguïté qui existe dans la langue elle-même. En dire plus serait en dire trop et, automatiquement, privilégier, abusivement, un emploi au détriment des autres, qui sont tout aussi naturels.

---

<sup>108</sup> C'est nous qui soulignons.

<sup>109</sup> Plusieurs autres linguistes ont avancé la même hypothèse. Par exemple Claris (1971 : 34) : « Le suffixe *-ait* indique dans tous les cas que le procès est *hors du champ d'observation du locuteur*. »

Lebaud, dans une étude très intéressante<sup>110</sup> et relativement récente (1993) sur l'imparfait, a clairement précisé, dans un cadre théorique culiolien, cette indétermination qui caractérise l'imparfait. Il reconnaît à cette forme temporelle deux propriétés qu'il résume (1993 : 163-164) ainsi :

« - l'imparfait marque la construction du repère (ou système de repères) d'un procès **P**, à partir d'un repère (ou système de repères) origine : il s'agit par conséquent de ce que l'on appellera par commodité un **changement de repère** ;

- l'imparfait n'opère pas de structuration de la classe des instants.<sup>111</sup> »

Si la seconde propriété que Lebaud reconnaît à l'imparfait ne nous paraît pas convaincante, la première - qui concerne en réalité toutes les formes temporelles toncales, comme il le précise lui-même<sup>112</sup> - nous paraît en revanche intéressante. Il convient donc de la présenter, avant de la discuter.

Le sème, appelé par Lebaud *changement de repère*, peut se manifester, dit-il, de diverses façons.

(i) Ce changement de repère peut d'abord se manifester par la construction d'un repère temporel **T'**, défini à partir du repère-origine **To**, comme c'est le cas dans les deux énoncés suivants que nous lui empruntons<sup>113</sup> :

- (53) (a) A midi, quand je suis rentré, tu *dormais* encore.  
(b) Les Romains *aimaient* beaucoup les jeux du cirque.

Pour Lebaud (op. cit. : 164), dans l'énoncé (53a), « le procès *je-rentre* est repéré par rapport à **To** et localisé dans le passé, ce qui est consécutif à la présence conjointe du déictique à *midi* et du passé composé. C'est la proposition *A midi quand je suis rentré* (ou plus exactement l'instant qui la localise) qui sert de repère **T'** à *tu-dormir encore*. En conséquence *tu-dormir* ne fait l'objet d'aucun repérage par rapport à **To**. » A propos de l'exemple (53b), il affirme que le GN « *les Romains* a nécessairement un rôle de repère temporel : ce nom temporalisé introduit une

---

<sup>110</sup> L'on regrette seulement que Damourette & Pichon n'y soient pas cités.

<sup>111</sup> Lebaud admet (1993 : 163) que « le repérage du moment auquel réfère l'énoncé par rapport au moment de l'énonciation, aboutit à singulariser un instant ou une sous-classe d'instant comme localisant soit le procès **P**, soit son complémentaire **P'** (qui correspond à *ne plus P* ou à *ne pas encore P*) : [les] marqueurs [qui permettent ce type de repérage] opèrent par conséquent une structuration de la classe des instants. »

<sup>112</sup> Il précise en note (op. cit. : note 2, 163) à propos de cette propriété : « Nous traitons de l'imparfait, tout en étant conscient que ce que nous en disons vaudra en partie pour toutes les formes verbales qui empruntent le même paradigme de désinences *ais, ais, ait, ions, iez, aient*, à savoir le plus-que-parfait et le conditionnel. En fait le marqueur du changement de repère est le jeu de désinences. »

<sup>113</sup> Il ne faut pas confondre le **To** de Lebaud avec le point **T<sub>0</sub>** de notre notation : **To** désigne chez Lebaud le moment-origine de l'énonciation (qui correspond probablement au point **t<sub>0</sub>** de notre modèle).

différenciation par rapport à **To** et engendre du révolu. *Les Romains* ne peut pas référer aux habitants de Rome »<sup>114</sup>...

(ii) Le changement de repère peut également se manifester, toujours selon Lebaud, par la construction d'une situation d'énonciation (noté *Sit'*) repérée par rapport à la situation d'énonciation origine **Sito**, comme c'est le cas dans l'exemple suivant, emprunté à Lebaud :

(54) Delphine a dit à Aurélie qu'elle *pouvait* venir à son anniversaire.

Il commente (op. cit. : 165) : « *Delphine a dit à Aurélie*, repéré par rapport à la situation origine **Sito**<sup>115</sup>, a fonction de situation d'énonciation repère de la relation *elle-pouvoir venir à son anniversaire*. Là encore, la proposition repérée par rapport à la situation **Sit'** n'a aucune relation directe avec la situation origine **Sito**. »

(iii) L'imparfait marque un changement de repère qui peut prendre forme à travers la construction d'un repère fictif venant se substituer à **Sito** ; ce repère fictif « ne permet pas, selon les termes de Lebaud (op. cit. : 166), d'opérer la validation de la relation prédicative repérée ». Dans l'exemple suivant :

(55) Si j'étais vous, je refuserais cette proposition

Lebaud attribue à *si* la vertu de marquer la « construction du domaine des valeurs possibles du prédicat (*être vous, ne pas être vous*)' ; le locuteur distingue une valeur dans ce domaine (*être vous* ». Quant à l'imparfait, il « marque que l'on change de système de repères : à partir de la situation origine **Sito** est définie une situation d'énonciation fictive telle que la valeur sélectionnée soit hors validation. Proférer *Si j'étais vous*, c'est impliquer dans le même mouvement l'irréalité de cette métamorphose : *Si j'étais vous (mais je ne le suis pas)*... »

L'on peut se demander tout de même si le caractère *fictif* - ou hypothétique - de cette 'autre situation' créée provient de l'imparfait lui-même ou de *si*. La formulation de Lebaud reste vague concernant ce point. Il remarque - à juste titre - que les constructions en *si* + *IMP* ne connaissent pas la contradiction puisque, écrit-il (ibid.) « je peux asserter tout à la fois que *si je gagnais au loto, je partirais vivre sur une île* et que *je ne joue jamais au loto* ». Or, ce type d'enchaînement discursif n'est pas possible avec le présent :

---

<sup>114</sup> Cette analyse nous semble entièrement plausible. Voir par exemple M. Enç (1986).

<sup>115</sup> **Sito** est défini par l'auteur comme un système de repères qui met en jeu le sujet énonciateur **So** et le moment de l'énonciation **To**.

(56) Si je gagne au loto, je pars vivre sur une île. # Mais je ne joue jamais au loto<sup>116</sup>.

Cela suggérerait que ce n'est pas *si* qui serait responsable du caractère hypothétique de l'espace créé, mais plutôt l'imparfait. Mais il ne s'agit là, nous semble-t-il, que d'une apparence. Comme on le verra ci-dessous, le propre de l'imparfait est de valider une relation prédicative dans un autre espace que celui qui contient  $t_E$ . Si aucun autre espace n'est accessible grâce au texte ou au contexte, l'imparfait - comme le conditionnel - est capable de le créer. Nous y reviendrons. Mais contrairement au conditionnel où une phrase de type :

(57) Pierre viendrait demain

a, en dehors de tout contexte, une lecture privilégiée de type hypothétique, avec une phrase comme la suivante à l'imparfait :

(58) Pierre était étudiant.

la lecture hypothétique n'est pas accessible : dans ce cas, c'est plutôt la lecture temporelle (passé) qui est privilégiée<sup>117</sup>. Pour que la lecture hypothétique soit possible avec l'imparfait, il est nécessaire - ainsi que nous l'avons déjà souligné<sup>118</sup> - qu'il y ait un marqueur syntaxique : *si*, ou l'inversion sujet-verbe. A l'oral, il est possible de rencontrer des exemples comme les suivants, que nous empruntons à Lebaud :

- (59) (a) A : Ce week-end à Besançon, il a fait très beau.  
B : Il pleuvait, je partais dans le Sud !  
(b) A : Alors tu vois ! Denis n'a pas chanté.  
B : Il chantait, Antoine piquait sa crise !

---

<sup>116</sup> L'on connaît sans doute l'anecdote de l'homme avare qui a passé des années à prier Dieu qu'il le fasse gagner au loto, jusqu'au jour où il entend une voix le grondant : « Mais JOUE ! »

<sup>117</sup> Cette constatation revient à relativiser l'affirmation de Lebaud (op. cit. : 170) selon laquelle « la valeur "passé" [de l'imparfait] n'est qu'une conséquence du changement de repère, elle n'est ni centrale, ni indépendante. » Claris fait également de la lecture temporelle de l'imparfait la lecture privilégiée. « Lorsque aucun élément "E" transformationnellement reconstituable n'établit la communication avec un point du passé du champ primaire, écrit-il (1971 : 35), et donc lorsque rien ne révèle *-ait*, le champ secondaire est (et avec lui tout procès y paraissant) imaginaire, supposé, hypothétique, non réel. »

<sup>118</sup> Chapitre V : § 2.2.3, note 148 : 470.

Mais outre une intonation non-assertive nettement marquée, des énoncés de ce type ont besoin, selon l'hypothèse qui nous semble plausible de Lebaud<sup>119</sup>, d'un contexte particulier, livré dans les énoncés ci-dessus par le locuteur A, où il y a validation de la relation prédicative contraire.

(iv) Le changement de repère peut également se manifester par un décrochage relativement à un repère subjectif. C'est ce qui se produit, selon Lebaud, dans l'énoncé - intéressant - suivant :

(60) Zut ! Dimanche prochain, il y avait un petit marathon sympa à Reims.

Lebaud explique cet énoncé de la façon suivante (op. cit. : 168) : « Une relation construite dans un premier temps par le sujet énonciateur **So**, est déstabilisée dans sa relation à **So** au moment **To**, sans que son actualisation ne soit pourtant nécessairement remise en question. » Nous y reviendrons.

Le signifié - i.e. le changement de repère - proposé par Lebaud pour décrire ces divers emplois de l'imparfait - ainsi que certains autres sur lesquels nous nous sommes pas arrêtés -, nous semble fondamentalement juste, et tente de rendre compte d'une caractéristique, définitoire, commune à tous les temps 'toncaux', à savoir la validation d'une relation prédicative dans un *autre espace* que celui de l'énonciateur.

En revanche, la formulation théorique par Lebaud de ce signifié nous semble devoir être revue et précisée.

« Il apparaît en conclusion, écrit-il (op. cit. : 169), que pour que le changement de repère marqué par l'imparfait puisse opérer et se spécifier, il est nécessaire que soit mis en place, explicitement ou contextuellement, un système de repérage origine (temporel, subjectif, ou situationnel), à partir duquel le repère du procès **P** peut alors être construit. »

Certes. Mais il nous semble possible quant à nous de proposer un portrait-robot de ce 'repère-origine'.

La première constatation qui s'impose est que ce 'repère-origine' ne peut pas être simplement temporel, puisqu'il peut, ainsi que nous l'avons constaté ci-dessus, concerner une 'situation' plus large. Il peut également concerner par exemple le sujet de l'énonciation, ou l'énonciateur. C'est à ce prix, nous semble-t-il qu'on parviendra à expliquer convenablement l'imparfait dit de politesse. Dans un énoncé comme le suivant :

---

<sup>119</sup> Voir Lebaud (op. cit. : 166-168).

(61) Je voulais vous demander un petit service...

une analyse naturelle - par exemple dans le cadre de la théorie polyphonique - serait de supposer que *je* est double : il désigne le *locuteur-en-tant-qu'être-du-monde* (le  $\lambda$  de Ducrot) et un autre énonciateur qui se distingue du *locuteur-en-tant-que-tel* (le L de Ducrot) : L n'assume pas l'énoncé et l'attribue donc automatiquement à un autre énonciateur<sup>120</sup>. En bref, le 'repère-origine' se distingue en l'occurrence du repère de l'imparfait non pas temporellement, mais énonciativement...

Cela suggère que notre intervalle référentiel énonciatif  $I_E$ , de nature exclusivement temporelle, ne peut pas rendre compte de ces divers types de 'changement de repère' constatés. Il convient donc d'ajouter d'autres dimensions à cet intervalle et de le transformer en espace : on parlera donc d'*espace énonciatif*, qui sera désormais noté  $E_E$ . En plus de l'intervalle temporel  $I_E$  cet espace énonciatif contiendra, entre autres, une dimension qui concerne l'énonciateur et une autre qui concerne le lieu.

Dès lors, l'imparfait sera vu comme validant une relation prédicative dans un autre espace que celui de l'énonciateur. Cet *Autre Espace*, ou plutôt l'espace de l'autre énonciateur,  $E_{AE}$ , le corollaire pluridimensionnel de l'intervalle  $I_{AE}$ , se distingue de  $E_E$  par rapport à l'une ou à l'autre de ses dimensions, éventuellement par rapport à plusieurs d'entre elles.

Parler d'un autre espace énonciatif présuppose une relation de différence l'opposant à l'espace énonciatif  $E_E$ . Cela revient à dire que l'imparfait, et au-delà de lui tous les temps *toncaux* de Damourette & Pichon, se déterminent nécessairement par une relation d'opposition entre ces deux espaces :  $E_{AE} \neq E_E$ .

Mais puisque cette relation d'opposition est supposée constante et que l'appellation elle-même *Autre Espace* présuppose cette relation d'opposition ( $\neq$ ), pourquoi maintenir l'inscription de cette relation dans les structures temporelles de ces formes ?

Pour une raison simple : lorsque le conditionnel a une interprétation temporelle, il est possible, ainsi que nous l'avons vu dans le chapitre précédent, de spécifier cette relation vague de différence ( $\neq$ ) qui peut alors se réécrire en l'une ou l'autres des trois relations chronologiques

---

<sup>120</sup> F. Madray-Lesigne écrit (1992 : 402-403) : « Lorsqu'on envisage "je" comme porteur de l'image du monde qui sous-tend le modelage de l'espace discursif de l'énonciateur, l'*ego* représente non seulement une assomption subjective par rapport au *ça* mais une prise de pouvoir sur lui et sur le monde. Pour s'identifier pleinement, le "je" doit non seulement se démarquer de la totalité du "ça" mais, à l'intérieur du couple intersubjectif, se démarquer de son autre, le "tu". » L'explication schizophrénique avancée ci-dessus à propos de l'énoncé (61) revient donc en quelque sorte à admettre qu'une partie de ce *je* se confond - ou feint de se confondre ? - avec le *ça*.

reconnues (=, < et >). Pour la même raison, l'appellation *formes temporelles polychroniques* ne sera pas totalement remise en cause, mais légèrement modifiée : puisque nous raisonnons désormais en termes d'espaces discursifs (et non plus en terme de points temporels), nous les appellerons désormais formes temporelles *polyphoniques* (la première appellation peut être maintenue pour rendre compte des seules lectures temporelles)...

### 1.3 De quelques problèmes temporels

Nombreux sont les problèmes qui se posent à propos du système temporel français, qui rendent bien souvent les modèles proposés pour le décrire et l'expliquer, sinon caducs, du moins inadéquats concernant un certain nombre de phénomènes.

Nous nous arrêterons dans les deux paragraphes qui suivent sur deux de ces problèmes : le phénomène de la concordance des temps et celui de la distorsion temporelle des temps monochroniques.

#### 1.3.1 De la concordance des temps à l'ancrage référentiel

Sans être aussi catégorique que Ferdinand Brunot (1922 : 782) qui affirmait que le « chapitre de la concordance des temps se résume<sup>121</sup> en une ligne : Il n'y en a pas » - avant d'ailleurs d'admettre quelques années plus tard<sup>122</sup> l'existence d'une certaine 'correspondance des temps' -, il nous semble clair qu'une vision aussi mécanique ou aussi schématique que celle que l'on a pu défendre chez certains grammairiens et linguistes - qui vont jusqu'à considérer comme des défections les cas où la concordance des temps n'est pas respectée -, a un aspect purement normatif, trop souvent transgressé pour correspondre à un réel fonctionnement du français moderne.

Et si l'hypothèse de la concordance résiste au temps et reprend aujourd'hui de la couleur dans certaines approches formelles<sup>123</sup>, c'est, au moins en partie, à cause des malentendus qui ont souvent rendu la discussion inextricable.

Aussi, lorsqu'on cherche à la formuler en termes clairs, on se confronte presque immédiatement à des contre-exemples flagrants. C'est par exemple le cas de Korzen & Vikner (1980) qui, pour rendre compte de certaines incompatibilités entre le temps employé dans la principale et celui de la temporelle, dans des cas comme les suivants :

---

<sup>121</sup> se résum[ait] ?

<sup>122</sup> F. Brunot & Ch. Bruneau (1956).



- (62) (a) \*Jean pleure quand Marie boira / aura bu / buvait / avait bu / boirait ...  
 (b) \*Jean pleurera quand Marie boit / a bu / buvait / avait bu / boirait ...

se proposent d'introduire la règle suivante, censée rendre compte de ces contraintes de concordance<sup>124</sup> :

- (63) *Contrainte 1*  
 Le TEMPS de la proposition supérieure doit être identique au TEMPS de la proposition subordonnée

Sauf que, comme on peut s'y attendre, quelques lignes plus loin, ils avouent, honnêtement, qu'il y a des cas où cette règle ne fonctionne pas, sans qu'ils soient en mesure de nous expliquer la cause d'un tel 'dysfonctionnement'. Les cas en question étant extrêmement nombreux, il suffit de fournir ici l'exemple suivant qu'ils citent eux-mêmes :

- (64) Le rideau est tombé pendant qu'il parlait

pour s'apercevoir du degré d'in vraisemblance que peut atteindre une règle aussi catégorique que (63) : elle marginalise un emploi pour le moins banal...<sup>125</sup>

De même, si l'on tenait un point de vue contraire aussi catégorique que celui de Brunot, on risque fort de négliger, ou en tout cas de ne pas être en mesure d'expliquer convenablement, un certain nombre d'autres données, tout aussi importantes que les précédentes, où le temps de la subordonnée, *par exemple*, est clairement déterminé en fonction de celui de la principale :

- (65) (a) Hier, Pierre m'a dit qu'il viendrait demain  
 (b) Il m'a dit qu'il était toujours étudiant

D'ailleurs, tous les grammairiens et linguistes, ou presque, s'accordent à voir, d'une manière ou d'une autre, dans le conditionnel temporel l'illustration même de l'existence de ce phénomène de 'concordance', même si cette notion n'a pas toujours reçu la même acception.

<sup>123</sup> Voir, par exemple, Korzen & Vikner (1980), Comrie (1985), Declerck (1995)...

<sup>124</sup> « On peut, écrivent-ils (1980 : 112), rendre compte [de ces] contraintes [...] en disant que les traits [PRET] et [FUT] doivent être spécifiées de manière identique pour le verbe de la principale et pour celui de la temporelle. C'est-à-dire qu'il faut que la moitié de l'arbre de AUX qui est dominée par la catégorie TEMPS ait la même configuration dans la principale et dans la subordonnée. »

Pour le modèle général de Nolke & Vikner, voir § 0.2 ci-dessus.

<sup>125</sup> Il est intéressant de comparer le point de vue de Korzen & Vikner à celui de Imbs.

En bref, il nous semble que la vérité - s'il est autorisé de parler de vérité dans ce domaine - se situe quelque part entre ces deux tendances extrêmes.

Nous faisons l'hypothèse de l'existence d'une propriété générale de *certaines* formes temporelles du français de ne pas *nécessairement* prendre pour appui un point référentiel autonome et de se contenter, dans *certaines* contextes que nous aurons à expliciter, de renvoyer à un temps déterminé en fonction d'un autre point référentiel qui leur est livré par certaines autres formes temporelles.

Cette formulation vague ne reviendrait-elle pas finalement, pour paraphraser P. Imbs, à réintroduire par la petite fenêtre la concordance des temps qu'on semblait vouloir expulser en fanfare ?

Il nous semble que non.

Le phénomène que nous venons sommairement d'introduire, et que nous nous proposons dès maintenant d'appeler *ancrage référentiel*, pour des raisons qui seront clarifiées par la suite, correspond à une acception précise de la notion de la concordance des temps, la seule qui paraît à nos yeux acceptable.

Le point qui nous semble différencier fondamentalement le phénomène de l'ancrage référentiel de la concordance des temps, c'est que contrairement à cette dernière où l'on parle plus ou moins ouvertement d'une concordance 'mécanique' - et l'on se voue d'ailleurs ainsi à marginaliser un nombre considérable d'emplois où cette concordance n'est pas respectée -, l'ancrage référentiel présente les choses d'une manière à la fois plus générale - le phénomène de la concordance des temps ne serait qu'une manifestation particulière d'un phénomène global -, et plus nuancée, permettant ainsi de réhabiliter toutes les 'exceptions' constatées.

En effet, la concordance des temps, y compris dans ses versions les moins orthodoxes, comme par exemple celle qui est défendue chez Comrie (1986), vue dans le chapitre V ci-dessus, en considérant comme exceptionnels les cas où cette concordance n'est pas réalisée, en vient non seulement à marginaliser les cas déjà vus où un temps dit absolu est employé dans une subordonnée dont la principale contient un verbe au passé, comme dans l'exemple suivant :

(66) Il m'a dit qu'il viendra

mais également à marginaliser au moins deux autres types d'emplois, à savoir :

(i) les cas où une principale contient un verbe au présent, considéré comme le temps absolu par excellence, alors que la subordonnée contient un temps dit relatif :

(67) [...] les services du ministère de l'économie affirment que cette gestion offrirait « les mêmes garanties d'informations » sur les détenteurs d'actions que le régime du titre nominatif [...]. (MO4)<sup>126</sup>

(ii) les cas où si la principale contient un temps 'relatif', le temps 'relatif' de la subordonnée n'est pas *nécessairement* le résultat d'une concordance temporelle. Dans l'exemple suivant :

(68) Mais il semblait encore rechigner dimanche et, en tout cas, aurait fait savoir qu'il *préférait* la villa plus modeste construite au milieu des orangers, située au Mornag [...] (M10)

il nous semble que l'emploi du conditionnel *préférait* provient plus de la nature du verbe - *préférer* - que du verbe de la principale<sup>127</sup>.

Dans les exemples suivants, la situation est encore plus claire :

- (69) (a) Ils nous ont fait savoir que si nous abandonnions, nous devrions indemniser leur sept ans de travaux. (X02)
- (b) Avant 1981, quatre fois, devant témoins, il m'avait dit que, si lui-même ne pouvait y aller, il compterait sur moi ! (X11)

D'après la hiérarchie adoptée par nous dans le chapitre IV, le conditionnel dans ces deux phrases serait de type hypothétique puisque nous avons affaire, dans les deux cas, à une structure syntaxique - simplifiée - de type :

(70) [IP ... [VP V [CP [C *que*] [IP [CP *si* ...] [IP ... ]]]]]

Sauf que, comme nous l'avons longuement souligné dans le chapitre précédent, la non-pertinence des contextes syntaxiques pour l'emploi du conditionnel ne permet pas une analyse sémantique aussi tranchée. Il se peut en effet que le conditionnel soit le résultat non pas de la donnée hypothétique, mais plutôt du verbe principal au passé. En bref, il y a une ambiguïté puisque le conditionnel dans les deux phrases en question peut avoir deux origines distinctes :

---

<sup>126</sup> Ici, les défenseurs de l'hypothèse de la concordance des temps parleraient d'un conditionnel journalistique. Outre le fait que l'un de nos objectifs est justement de démontrer que les différents emplois du conditionnel sont liés, nous pouvons citer les cas des autres temps 'relatifs', l'imparfait et le plus-que-parfait, employés dans une subordonnée dépendante d'un verbe au présent...

(i) il peut être le simple résultat d'une concordance temporelle : dans ce cas, on suppose que l'imparfait qui suit immédiatement le *si* hypothétique serait en fait un présent transformé en imparfait suite à la 'concordance temporelle', c'est-à-dire que l'on aurait affaire à une structure 'd'origine' de type :

(71) Verbe principal au *passé* [subordonnée [hypothétique *si* + *PR*] [subordonnée *COND*]]

(ii) le conditionnel peut également être le résultat d'une hypothèse : dans ce cas, on suppose que l'hypothétique contient dès l'origine un imparfait introduit par *si*, que le verbe de la principale ne modifie pas :

(72) Verbe principal au *passé* [subordonnée [hypothétique *si* + *IMP*] [subordonnée *COND*]]

Dans le dernier cas, rien ne permet d'ailleurs de dire que le conditionnel n'est pas en réalité le résultat des deux phénomènes à la fois. Le caractère 'cumulard' que nous attribuons au conditionnel lui permet en effet de cumuler les deux fonctions, hypothétique et temporelle.

Les mêmes remarques restent valables *mutatis mutandis* à propos d'un exemple comme le suivant :

(73) [II] avait fait savoir en privé, au cours de l'été 1986, qu'il s'opposerait, le cas échéant, à tout avancement en faveur du secrétaire d'Etat aux rapatriés [...].

(M08)

Il ne s'agit là d'ailleurs que de l'un des cas d'ambiguïté les plus visibles. Souvent, la nuance est plus subtile, lorsque, par exemple, le contexte hypothétique n'est pas aussi clairement marqué, comme dans la phrase suivante :

(74) M. Reagan a déjà fait savoir qu'il mettrait son veto à un budget prévoyant une hausse des impôts. (M05)

Si le budget dont il est question est déjà arrêté (par les démocrates), le conditionnel n'est que le résultat d'une concordance temporelle (*Reagan a fait savoir qu'il mettrait son veto à ce budget qui prévoit une hausse des impôts*). Si, au contraire, ce budget n'est pas encore décidé, interprétation privilégiée grâce à l'emploi de l'indéfini (un budget), sans exclure qu'il soit

---

<sup>127</sup> Voir § 2.2.2 *infra*.

également le résultat d'une 'concordance temporelle', le conditionnel est plutôt de type hypothétique...

Les mêmes questions se posent à propos d'un exemple comme le suivant :

(75) « C'est M. Courrière [...] qui nous a fait savoir qu'il valait mieux ne pas laisser les harkis se transmettre de père en fils les emplois de l'ONF. Cela se passe bien pourtant chez les notaires ou les commerçants ! Dans le cas des familles de harkis ce *serait*, paraît-il, contraire à leur intégration dans la nation, comme si le chômage n'avait pas en cela un effet contraire bien plus grand encore ! » (MO5)

S'agit-il d'un conditionnel temporel, résultat d'une concordance - il s'agirait dans ce cas d'un énoncé à rattacher à ce que *M. Courrière a fait savoir* -, ou, au contraire, d'un conditionnel de rejet - souligné par *paraît-il* - ? Rien ne permet précisément d'y répondre. Les deux emplois sont en réalité tellement proches que la question se pose de savoir s'il est intéressant de les distinguer : on ne peut rejeter un énoncé qu'en l'attribuant à quelqu'un d'autre, ne serait-ce à un *ON-dit* ; en attribuant un énoncé à quelqu'un d'autre, on peut signifier qu'on n'en assume pas la responsabilité...

Tout cela pour dire qu'indépendamment des cas où l'on a un verbe présent dans la principale et un temps relatif dans la subordonnée, lorsque, par exemple, une principale contient un temps passé, on peut avoir dans la subordonnée non seulement un temps dit 'absolu', mais également un temps relatif qui ne soit pas le résultat d'une concordance strictement temporelle.

Or, si la règle de concordance proposée par Comrie (1986)<sup>128</sup> peut à la rigueur rendre compte du premier cas de 'distorsion' en termes relativement satisfaisants, elle risque de ne pas voir l'ambiguïté soulignée ci-dessus et d'attribuer systématiquement l'emploi d'un temps 'relatif' - dans le contexte d'une complétive - au phénomène de concordance.

D'autre part, l'existence de cas ambigus, comme ceux qui viennent d'être discutés, nous pousse à nous interroger sur l'adéquation de la distinction elle-même, généralement adoptée, entre les temps relatifs qui sont le résultat d'une concordance strictement temporelle et ceux qui constituent plutôt le résultat d'une concordance que nous qualifierions de 'modale'.<sup>129</sup>

---

<sup>128</sup> Les deux versions de cette règle ont été présentée dans le chapitre précédent (§1.3.1), respectivement sous (24) et (26).

<sup>129</sup> Beaucoup d'autres critiques peuvent être avancées à l'encontre de l'hypothèse de la concordance des temps, y compris dans ses versions les plus prudentes. Enç (1987 : 636), par exemple, écrit : « Il will

L'hypothèse qui paraît à nos yeux la plus intéressante consisterait à soutenir que la concordance des temps ne serait que l'une des nombreuses manifestations possibles d'un phénomène plus général - l'ancrage référentiel - qui consiste à ce que certaines formes temporelles - de par une propriété qui leur est *inhérente*, à savoir une certaine indétermination référentielle - se rattachent à un repère qui leur est fourni par un élément extérieur.

C'est à ce prix, nous semble-t-il, que nous parviendrons non seulement de réhabiliter les différentes 'exceptions' signalées, mais également à rendre compte, d'une manière unitaire et économique, des différents cas intermédiaires soulignés ci-dessus...

Or, ces formes temporelles existent : il s'agit des formes temporelles polyphoniques - qui coïncident extensionnellement avec les temps 'relatifs' - caractérisées ci-dessus par leur indétermination, ou plutôt par une détermination par rapport à un repère référentiel vague, dont on ne sait qu'une seule chose avec certitude, qu'il est distinct du repère référentiel  $I_E$ , ou plutôt qu'il est distinct de l'espace  $E_E$  de l'énonciateur.

Cette façon de voir inverse la logique sous-jacente de l'hypothèse de la concordance des temps. Au lieu en effet d'admettre que c'est le verbe de la principale qui imposerait au verbe de la subordonnée de se concorder à lui, nous admettrons plutôt que ce sont les formes verbales polyphoniques qui, parce qu'elles sont indéterminées référentiellement, prennent pour espace référentiel celui qui leur est fourni par le verbe de la principale.

La logique s'inverse, et la plupart des problèmes rencontrés avec l'hypothèse de la concordance trouvent, nous semble-t-il, des solutions satisfaisantes.

D'abord, l'on comprend que la soi-disant concordance n'est en réalité qu'optionnelle. Lorsqu'un temps dit absolu se retrouve dans la dépendance d'un verbe principal, l'on ne s'étonne plus.

Ensuite, non seulement cela ne va pas à l'encontre de l'existence de ce phénomène d'influence inter-temporelle, mais en plus, semble mieux prévoir les cas d'ambiguïté, soulignés ci-dessus, qui se présentent par exemple lors de l'apparition du conditionnel dans des contextes mixtes (temporel + hypothétique, ou + épistémique, etc.).

---

argue here that the Sequence of Tense solution is untenable. First, we may wonder about the presence of a rule that seems unconnected to any other principle of grammar and whose only function seems to be rendering meaning opaque. Second, the rule is quirky, in that it applies only when present tense is embedded under past tense, not, for example, when past tense is embedded under present tense. »

Dans cette façon de voir, l'on cesse également de considérer le phénomène d'ancrage comme un phénomène qui s'exerce en syntaxe<sup>130</sup>. Dire en effet que le phénomène en question provient d'une particularité *inhérente* aux temps polyphoniques permet de convenablement traiter les cas où la 'concordance' s'exerce dans le texte, et non à l'intérieur de la phrase elle-même. Dans le discours indirect libre, comme dans l'exemple suivant de *Madame Bovary* :

- (76) Et il se mit à faire des préparatifs intérieurs, il arrangea d'avance ses occupations. Il se meubla , dans sa tête, un appartement. Il y *mènerait* une vie d'artiste. Il y *prendrait* des leçons de guitare ! Il *aurait* une robe de chambre, un béret basque, des pantoufles de velours bleu !

l'on peut comprendre naturellement, et sans faire appel au soi-disant discours originel censé avoir été tenu par le personnage, que les verbes au conditionnel s'attachent au point référentiel fourni par le verbe *meubler* au PS. Il s'agit d'ailleurs non seulement d'une attache temporelle, mais également énonciative (*dans sa tête*).

Ce n'est sans doute pas un hasard si cette forme verbale, contrairement à toutes les autres, me semble-t-il, donne un sens hypothétique à tout circonstanciel qui se trouve dans son domaine, qui donne un sens hypothétique à 'quand' par exemple ( ce qui explique peut-être le fait qu'elle n'admet pas 'si'...) :

Il convient enfin de préciser que l'hypothèse de l'ancrage référentiel, que nous nous réservons le droit de développer dans un autre cadre, ne doit pas être confondue avec l'hypothèse de l'anaphoricité défendue par certains linguistes à propos de l'imparfait. Considérer en effet l'imparfait, par exemple, comme un temps anaphorique - au-delà de tous les problèmes déjà exposés à propos de cette notion dans le domaine des temps - pousse immédiatement à la recherche de son supposé antécédent. Or, cet antécédent n'est pas toujours disponible<sup>131</sup>. Cela nous semble clair à propos par exemple de l'imparfait dit d'ouverture : *il était une fois...* Dans le cadre de l'hypothèse que nous sommes tentés de défendre, cela ne pose pas de problème puisque

---

<sup>130</sup> La plupart des grammairiens et des linguistes que nous avons consultés admettent que le conditionnel est un temps 'relatif', ou mieux encore, 'corrélatif'. Martin (1983 : 133), par exemple, écrit : « Partout le conditionnel est un temps corrélatif. »

Or, nous avons essayé de montrer dans le chapitre précédent que le conditionnel temporel se rencontre dans toute sorte de contextes syntaxiques : non seulement dans les subordonnées complétives, mais également dans tous les autres types de subordonnées, ainsi que dans les phrases indépendantes. Or, avons-nous alors conclu, si cet aspect relatif ou corrélatif du conditionnel ne semble pas être systématiquement lié à des faits de syntaxe, c'est qu'il est porté d'une façon inhérente par la forme verbale elle-même.

<sup>131</sup> Wilmet (1996) va jusqu'à dire de cette recherche qu'elle est inutile.

nous supposons que l'imparfait, comme le conditionnel, est capable de créer son propre *Autre Espace* discursif. Autrement dit, lorsque aucun élément textuel ou contextuel ne permet à l'imparfait de s'attacher à un espace particulier, cela ne pose aucun problème puisque l'imparfait est supposé créer un espace qui est, par définition, distinct de l'espace de l'énonciateur (en l'occurrence l'univers d'un conte)...

Il y aurait beaucoup à dire à propos de cette hypothèse qui mériterait sans doute une argumentation plus détaillée, mais que les proportions de ce chapitre ne permettent malheureusement plus de développer.

### 1.3.2 Problèmes de distorsion des temps monochroniques

L'un des problèmes les plus épineux qui se pose à propos du système temporel d'une langue comme le français, est le problème de la distorsion temporelle des temps appelés ici monochroniques. La plupart des traitements proposés se confrontent à un moment ou à un autre à un emploi ou une série d'emplois qui contredisent la valeur temporelle proposée par eux pour rendre compte d'un temps quelconque. Si l'on fait abstraction des grammaires scolaires - nous en avons donné quelques illustrations - où les différentes valeurs reconnues d'une forme quelconque ne sont pas reliées entre elles, la solution la plus généralement suivie chez les grammairiens et linguistes consiste à hiérarchiser les différentes valeurs, en identifiant une valeur fondamentale ou première et des valeurs - ou emplois - secondaires, et à les relier par une série de procédés de dérivation, plus ou moins plausibles.

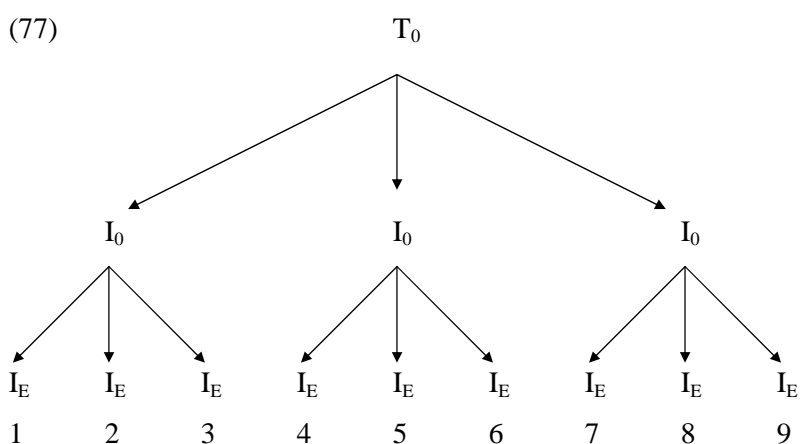
La solution, déjà suggérée au cours des chapitres précédents, que nous sommes tentés de défendre est radicalement différente. Sans exclure les emplois métaphoriques, ceux-ci sont considérés ici comme les résultats d'une distorsion entre deux des trois points ou intervalles référentiels considérés ici comme pertinents, à savoir  $T_0$ , le moment du Temps réel où se situe le sujet parlant effectif,  $I_0$  (l'ex point  $t_0$ ), le moment temporel où se situe le *locuteur-en-tant-qu'être-du-monde* de Ducrot, c'est-à-dire l'être discursif complet qui est l'origine de l'énoncé et qui est à la source des repérages déictiques, et  $I_E$  le moment du temps où se situe l'énonciateur, c'est-à-dire l'être discursif qui, sans prendre la parole, assume l'énoncé.

Il convient d'avancer les remarques suivantes :

- (i) L'existence de ces trois intervalles est indépendamment justifiée par la théorie de la polyphonie.



- (ii) Les formes temporelles monochroniques auront une structure temporelle exclusivement déterminée par rapport à l'intervalle référentiel  $I_E$ <sup>132</sup>. Chaque temps aura donc une structure temporelle unique, qui sera valable dans tous ses emplois.
- (iii) Les cas de distorsion constatés seront donc réglés en termes du rapport qui s'instaure d'une part entre  $I_E$  et  $I_0$  et, de l'autre, entre  $I_0$  et  $T_0$ .
- (iv) En termes strictement théoriques, il y aura donc neuf types de distorsions chronologiques, que l'on peut visualiser dans le schéma suivant :



(v) Il convient de préciser qu'il n'est pas du tout certain que toutes ces possibilités de distorsion se réalisent (ou se réalisent en français) : la méthode doit être sémasiologique.

(vi) Le cas (5) constitue la situation 'normale', non-marquée ; les autres cas (s'ils se réalisent) ont nécessairement un effet *stylistique*.<sup>133</sup>

(vii) Considérer les cas (1)-(4) et (6)-(9) comme marqués, cela signifie également qu'ils ne peuvent apparaître que s'il y a marquage linguistique ou contextuel : un adverbe, une

<sup>132</sup> Cela provient de l'hypothèse selon laquelle avant d'être ou non assumé par le locuteur - et donc localisé par rapport à  $I_0$  -, un énoncé quelconque doit d'abord être attribué à un énonciateur, et, en conséquence, localisé par rapport à  $I_E$ .

<sup>133</sup> J'avais un professeur de littérature comparée qui, à chaque fois qu'il rendait les copies, faisait invariablement la remarque suivante : il ne faut pas employer exagérément le présent à la place du passé simple. Cela cesse d'avoir le moindre effet stylistique et devient une faute de langue...

intonation, etc. ; c'est ce qui explique que l'on parvient systématiquement à déterminer la localisation chronologique exacte du procès lorsque celle-ci est pertinente<sup>134</sup>.

(viii) La distorsion  $T_0 - I_0$  est une distorsion strictement chronologique. Se pose la question de la nature de la distorsion  $I_0 - I_E$  : est-elle aussi chronologique ou, au contraire, 'modale' ? Trois réponses sont possibles : (a) la distorsion est strictement chronologique ; (b) elle est énonciative (ou modale) ; elle est mixte<sup>135</sup>.

(ix) Ce que l'on peut avancer d'emblée est que les temps monochroniques peuvent servir à l'expression polyphonique lorsqu'il y a une distorsion entre  $I_E$  et  $I_0$  : mais, contrairement aux temps polyphoniques qui eux expriment la polyphonie d'une façon inhérente et n'ont pas besoin d'un contexte particulier, les temps monochroniques ne peuvent exprimer une polyphonie que s'il y a marquage syntaxique, ou (con)textuel.

Nous nous proposons dans les paragraphes qui suivent de vérifier ces hypothèses sur les trois temps monochroniques simples, le présent, le passé simple et le futur.

---

<sup>134</sup> L'on se rappelle de la mise en garde, déjà soulignée, de Martin & Nef (1981 : 8) selon laquelle il ne faut pas « identifier trop strictement expression morphologique du temps grammatical et traduction en logique temporelle. » Cela suppose que le 'sens' d'une forme est systématiquement récupérable. Le problème, déjà soulevé, de l'approche logique est qu'elle ne permet pas de récupérer l'effet stylistique, ni ne permet de dire d'où provient ce 'sens' qui n'est pas toujours coïncidant avec la forme morphologique...

<sup>135</sup> Il convient toutefois de préciser que nous ne nous intéressons ici qu'aux seuls cas où il y a non-coïncidence chronologique. En effet, certaines des distorsions en question, étant strictement énonciatives, ne nous concernent pas ici directement. Ainsi, par exemple, aussi bien dans le cas de reprise, que dans celui de l'écho imitatif, comme dans les deux exemples respectifs suivants, repris de Ducrot (1984) et déjà discutés dans le chapitre III :

- (i) (a) *Ah, je suis imbécile* ; eh bien, attends un peu !
- (b) - J'ai mal !  
     - *J'ai mal* ; ne pense pas que tu vas m'attendrir comme ça !

la polyphonie constatée est strictement énonciative et n'est pas temporelle. Chronologiquement parlant, il n'y a en effet aucune non-coïncidence entre les deux repères temporels. Autrement dit, même si le locuteur rejette clairement les deux énoncés en italique ci-dessus et en attribue la responsabilité à un autre énonciateur qui, en l'occurrence, coïncide avec l'interlocuteur, il n'y a pas de distorsion entre les deux repères temporels  $I_0$  et  $I_E$ . Autrement dit encore, au lieu d'être rattachés à un monde discursif de type < Moi, Ici, Maintenant >, les énoncés en question sont attribués à un monde discursif ayant des coordonnées de type < Toi, Ici, Maintenant >. Le *Maintenant*, censé représenter le repère temporel, reste ici inchangé. Cela provient sans doute de ce que Benveniste appelle l'*intersubjectivité* du présent linguistique : le présent du locuteur devient le présent de l'interlocuteur et *vice versa*.

Il ne faudrait donc pas confondre ce type de distorsion avec celui qui nous intéresse ici : la distorsion entre les deux intervalles référentiels  $I_0$  et  $I_E$ .

### 1.3.2.1 Le présent

La structure temporelle du présent, formulée en termes d'intervalles, sera la suivante :

$$(78) \quad \text{Procès}_{\text{PR}} = I' / I' = I_E$$

Si, dans le cas 'normal', il y a une coïncidence entre les intervalles référentiels  $T_0$ ,  $I_0$  et  $I_E$  il arrive, et même très souvent, qu'il y ait une distorsion entre ces repères. Les différents cas de non-coïncidence sont répertoriés dans la littérature grammaticale et linguistique. Nous en évoquerons ici quelques uns.

Un premier cas de distorsion chronologique extra-linguistique se présente sous la forme d'une distorsion entre  $T_0$  et  $I_0$ .  $I_0$  peut alors être placé soit dans le Passé, comme dans l'exemple suivant :

(79) Nous sommes en 1850. Les Chanel étaient toujours tributaires dans leur travail de l'offre ou du refus.<sup>136</sup>

soit dans le Futur :

(80) Nous sommes en l'an 2010. Los Angeles est une grande métropole...

Comme nous l'avons vu dans le chapitre III, contrairement au producteur réel du message, qui est fixe, le narrateur a le privilège<sup>137</sup> de se déplacer dans le temps linguistique. Ce type de non-coïncidence ne nous intéresse pas ici directement<sup>138</sup>.

Ce qui nous intéresse en revanche ce sont les nombreux cas de distorsions constatés qui prennent la forme d'une disjonction entre  $I_0$  et  $I_E$ . Dans le présent à valeur de futur, comme dans l'énoncé suivant :

(81) L'année prochaine, je pars au Viêt-nam

---

<sup>136</sup> E. Charles-Roux, *L'irrégulière : ou mon itinéraire Chanel*, Livre de Poche, 1979 : 28, cité par Vet (1996).

<sup>137</sup> V. Hugo en avait conscience :

(i) *Retournons en arrière, c'est un des droits du narrateur*, et replaçons-nous en l'année 1815 [...]. (V. Hugo, *Les misérables*, cité dans Fauconnier (1984)).

<sup>138</sup> Dire que la distorsion est ici de type  $T_0 - I_0$  est une constatation descriptive qui ne règle naturellement rien. Pour quelques analyses, voir Fauconnier (1984), Vuillaume (1990) & (1993), et Vet (1996).

il nous semble en effet que même s'il y a une certaine continuité ontologique entre le locuteur et l'énonciateur, il y a une nette disjonction entre leurs deux repères temporels respectifs. Le locuteur se projette en quelque sorte sur l'axe chronologique - du temps linguistique - et donne ainsi naissance à un énonciateur qui ne se distingue de lui que sur le plan temporel, c'est-à-dire par une coordonnée temporelle qui, soit grâce à un circonstanciel temporel, comme dans l'exemple ci-dessus, soit grâce à des indices contextuels, situe l'intervalle  $I_E$  dans le futur de  $I_0$ . D'où la difficulté qu'il y a à employer un présent à valeur de futur sans une précision temporelle, textuelle ou contextuelle. On peut effectivement s'interroger sur le réalisme d'un dialogue comme le suivant :

- (82) - Je pars au Viêt-nam  
 - Quand ça ?  
 - L'année prochaine.

En bref, le cas non marqué étant celui où il y a une coïncidence entre les deux origines temporelles, la disjonction entre  $I_0$  et  $I_E$  n'est possible que si elle est récupérable grâce au (con)texte, et très généralement grâce à un adverbe temporel qui ne situe donc pas en l'occurrence le procès, mais plutôt l'intervalle référentiel  $I_E$ .

L'effet de sens ainsi obtenu est de type énonciatif : malgré l'écart strictement chronologique, c'est la continuité ontologique entre l'énonciateur et le locuteur qui est soulignée et qui est responsable de la valeur de certitude très souvent attachée à ce type d'emploi. Cette constatation peut être appuyée notamment par une certaine difficulté qu'il y a à employer un présent à valeur de futur en combinaison avec un adverbe exprimant le doute :

- (83) (a) # Dans deux ans, je vais *peut-être* au Viêt-nam.  
 (b) Dans deux ans, j'irai *peut-être* au Viêt-nam.

Le présent historique et le présent narratif semblent également se prêter à une explication naturelle dans ce cadre.

En effet, les deux constatations avancées ci-dessus à propos du présent à valeur du futur restent ici valables, à savoir, d'une part, une certaine continuité ontologique entre l'énonciateur et le locuteur (ce qui signifie que le locuteur assume pleinement son énoncé) et, de l'autre, la nécessité que cette disjonction strictement chronologique entre  $I_0$  et  $I_E$  soit clairement indiquée dans le (con)texte. C'est particulièrement clair pour le présent historique qui, selon Confais (1990), doit *nécessairement* être inséré dans un texte marqué [passé]. Ce n'est donc pas un hasard si le présent historique se rencontre quasi systématiquement après une suite textuelle au passé simple :

- (84) Clemenceau fit aussitôt sentir sa terrible autorité ; le 11 décembre, il demanda l'ouverture de poursuites contre Malvy et Caillaux [...] ; on fait la chasse aux "embusqués" ; la censure est renforcée [...] <sup>139</sup>.

Une suite textuelle de ce type n'admet pas un adverbe marquant le doute :

- (85) #... on fait peut être la chasse aux "embusqués" ; la censure est sans doute renforcée...

Elle n'admet pas non plus, sous peine de contradiction, une phrase qui la suit et qui remette en cause la validité des énoncés précédents au passé simple et au présent :

- (86) le 11 décembre, il demanda l'ouverture de poursuites contre Malvy et Caillaux [...] ; on fait la chasse aux "embusqués" ; la censure est renforcée. # Mais, en réalité, il ne s'agit là que d'une propagande orchestrée par les opposants. Clemenceau ne renforça pas la censure...

En bref, le locuteur assume pleinement les énoncés en question qu'ils présente comme exprimant des événements historiques et indiscutables. Et s'il donne naissance à un énonciateur distinct de lui chronologiquement, c'est très probablement dans l'unique but de le placer en pleine action, et de faire revivre ainsi à l'interlocuteur les événements racontés. Cette explication, qui revient à admettre l'existence d'un effet de zoom (des événements sont singularisés parce que jugés par le locuteur plus intéressants que d'autres)<sup>140</sup>, tout en rejoignant les explications les plus généralement défendues dans la plupart des cadres théoriques, s'en distingue par sa capacité à maintenir intacte l'unité du signifié du présent. La même formule proposée caractérise en effet le présent dans tous les emplois discutés. Le marquage linguistique de la distorsion entre les deux intervalles référentiels ne peut se faire, nous semble-t-il, qu'au niveau textuel : éventuellement un circonstanciel, comme *le 11 décembre* dans l'exemple (84) ci-dessus, mais surtout l'existence d'un texte marqué par la domination du PS avec une rupture, ou passage au temps présent sans qu'il y ait une marque linguistique qui indique explicitement la fin de la suite textuelle narrative et le début d'un commentaire pour employer la terminologie de

---

<sup>139</sup> Christian & Arlette Ambrosi, *La France 1870-1975*, (1976 : 131), cité par Confais (1990).

<sup>140</sup> Peut-être cette explication suffira-t-elle à satisfaire Wilmet (dans Desclés (1980 : 230)) qui, à juste titre, proteste : « Et je ne comprends pas l'obstination des logiciens (et de certains linguistes) à ramener dans le passé un événement que la langue met tant de soin à nous indiquer comme actuel. » L'explication proposée ci-dessus revient, nous semble-t-il, à rendre compte à la fois de la distorsion chronologique réelle qu'on ne peut pas ignorer et de l'actualité - énonciative - soulignée par Wilmet.

Weinrich. Autrement dit, non seulement la naissance dans le passé de l'énonciateur n'est possible que dans une suite textuelle donnée, mais en plus, cet énonciateur ne peut revenir au présent que s'il y a marquage explicite, souvent un circonstanciel temporel, *aujourd'hui, de nos jours, etc.*, éventuellement les déictiques personnelles, *je et tu...*

La même explication reste, nous semble-t-il, valable *mutatis mutandis* à propos du présent narratif, qui ne s'emploie que suite à une indication temporelle (adverbe, imparfait...) situant l'origine temporelle du procès dans le passé, comme dans cet exemple que nous empruntons à Maingueneau (1981) et Confais (1990) :

- (87) Hier, j'étais convoqué à la Sécurité sociale à 3 heures. J'*arrive* à l'heure, il y avait déjà plein de monde. Je m'*assois* et j'*attends* plus d'une heure. Je leur ai dit ma façon de penser ! ...

Le retour à l'intervalle référentiel  $I_0$  est ici plus aisé, mais il est également marqué : en l'occurrence l'emploi du PC.

Se pose en revanche la question de savoir s'il est adéquat de réserver le même type de traitement au présent *encyclopédique* :

- (88) 6 juin 1944 : Les troupes alliées débarquent en Normandie.

Même si ce type de présent est en concurrence avec le passé simple, il nous semble qu'il serait plus juste de proposer une explication qui ne fasse pas appel à une distorsion entre  $I_0$  et  $I_E$ . Dans les énoncés de ce type, la date situe clairement le procès dans le passé, un passé absolu qui n'a pas besoin d'être situé par rapport à un locuteur. Celui-ci est ici entièrement absent et l'énoncé n'est attribuable qu'à un énonciateur, théoriquement nécessaire à l'existence de l'énoncé lui-même. Autrement dit, l'énonciateur n'a pas ici de rapport avec un locuteur particulier et ne doit son existence, toute théorique, que grâce à celle de l'énoncé. Cette analyse tient compte, entre autres, du fait que l'énoncé en question se présente comme un énoncé objectif, et même en dehors de tout soupçon puisqu'il n'est attribuable à aucun locuteur *particulier*, ce qui revient à admettre qu'il est attribuable à *tout* locuteur...

Ce type d'explication nous paraît particulièrement adéquat à propos des autres valeurs distinguées du présent, à savoir notamment le présent *de résumé*, comme dans la phrase suivante :

- (89) Georges, qui aime Hélène, apprend que celle-ci est la demi-soeur de son cousin

Maurice, lequel ne le sait pas encore

et le présent *générique*, comme dans cet autre exemple :

(90) Le chat est un mammifère

qui ne se prêtent pas non plus, à notre avis, à une explication qui fasse appel à la notion de distorsion. L'emploi du présent étant en effet considéré ici comme obligatoire - il n'est pas employé 'à la place' d'une autre forme temporelle -, il nous semble plus adéquat d'admettre qu'il n'y a pas ici de rapport de disjonction entre  $I_E$  et  $I_0$  puisqu'il n'y a pas de locuteur particulier à qui l'on doit attribuer les énoncés en question, ou, ce qui revient au même, ces énoncés ne sont attribuables à un locuteur particulier que dans la mesure où celui-ci appartient à l'ensemble des locuteurs potentiels. Cette analyse rappelle la théorie de la réception<sup>141</sup> avancée dans le domaine littéraire : les énoncés en question seraient considérés comme ayant une existence autonome et virtuelle, réactivée dans les emplois...

Ces analyses, forcément elliptiques, des principales valeurs que l'on attribue habituellement au présent, même si elles n'ont aucune prétention d'exhaustivité<sup>142</sup>, permettent,

---

<sup>141</sup> Voir H.R. Jauss (1978).

<sup>142</sup> Deux questions principales ont été ici négligées.

D'abord, il n'est pas totalement acquis que tous les emplois du présent narratif et, surtout, du présent à valeur de futur puissent être traités de la même manière. En effet, concernant le présent à valeur de futur, on peut penser qu'il serait, dans certains cas, préférable de ne pas parler de distorsion entre  $I_E$  et  $I_0$  et de poser que l'emploi du présent, comme dans l'exemple suivant :

(i) J'arrive !

s'expliquerait mieux lorsqu'on considère que même si le procès en question ne coïncide pas chronologiquement avec le présent du locuteur, celui-ci le présente comme tel pour signifier l'imminence du procès en question. Autrement dit, le locuteur ne placerait pas un énonciateur dans le futur, mais amènerait plutôt le procès du futur vers lui.

Ce point de vue est d'autant plus plausible que, comme le signale à juste titre Confais (1990), le présent à valeur de futur, contrairement au présent narratif, peut être employé dans un texte constitué d'une seule phrase :

- (ii) (a) #Hier je prends le train.  
(a') Hier je prends le train et au moment où il démarre, je m'aperçois que...  
(b) Demain, je prends le train.

Cela signifie pour nous que s'il est possible d'admettre que l'intervalle du temps pendant lequel un procès exprimé par un présent à valeur de futur puisse être considéré comme faisant partie du présent du locuteur, le même traitement échoue à propos du présent narratif parce qu'il ne peut pas rendre compte de l'exclusion d'une phrase comme (ii a). L'exclusion de (ii a) - par opposition à l'acceptabilité de (ii a') - se justifie naturellement, nous semble-t-il, si l'on admet le principe d'économie : celui-ci interdirait le déplacement non-fonctionnel de  $t_E$ ... Mais la question mériterait sans doute d'être étudiée de plus près...

Ensuite, le traitement proposé ci-dessus ne s'est pas arrêté sur tous les emplois du présent. Ainsi, par exemple, nous avons évité de nous prononcer sur le mécanisme qu'il conviendrait de proposer pour rendre compte du présent des *titres de presse*, comme dans l'exemple suivant :

(iii) Excédé par le bruit, un retraité tire sur un groupe de jeunes.

nous semble-t-il, de proposer un cadre théorique qui pourrait rendre compte, d'une façon économique et naturelle, de la plupart des emplois du présent. Deux impératifs y sont respectés : d'une part, le maintien de l'unité du signifié PR ; de l'autre, l'explication des différents emplois discutés sans recours à des procédés de dérivation métaphoriques peu naturels : les différentes valeurs isolées sont des valeurs *actuelles* (ou *occurentes*) qui concernent, non pas le signifié lui-même, mais plutôt la relation entre les deux origines temporelles  $I_0$  et  $I_E$ , relation que nous considérons comme systématiquement précisée grâce à des indications (con)textuelles.

### 1.3.2.2 Le passé simple

Cette forme temporelle est considérée ici comme ayant une structure temporelle de type :

$$(91) \quad \text{Procès}_{\text{PS}} = I' / I' < I_E.$$

Outre les distorsions de type  $T_0 - I_0$  - qui expliquent par exemple que l'emploi du passé simple soit possible dans les romans d'anticipation -, les distorsions strictement linguistiques, de types  $I_0 - I_E$ , se présentent très rarement, et même ne sont possibles, nous semble-t-il, que dans les subordinées complétives, introduites par un verbe déclaratif (*penser, croire, dire, etc.*). C'est par exemple le cas dans l'exemple - fabriqué - suivant, déjà rencontré à plusieurs reprises :

$$(92) \quad \text{Elle naîtra, fera de bonnes études, s'occupera de politique et évitera la troisième guerre mondiale. On dira après sa mort qu'elle fut une héroïne.}$$

Cet exemple a déjà été longuement commenté dans les chapitres précédents<sup>143</sup>. L'explication était la suivante : le locuteur qui assume l'énoncé dans sa globalité met en place un énonciateur distinct de lui (*on dira que*) qui devient le responsable de l'énoncé inséré dans la subordinée. C'est à partir de l'intervalle référentiel de cet énonciateur qu'il convient de déterminer la référence temporelle du PS. D'où l'ambiguïté - strictement chronologique - soulignée par certains linguistes. Cela revient donc à admettre un cas de polyphonie. Mais

---

Cet emploi mériterait d'être étudié de plus près puisqu'il n'est pas *a priori* acquis que les titres aient les mêmes caractéristiques que le corps d'un texte. Très souvent (la constatation est par exemple faite par Klum (1961) à propos de la variation IMP - PS), la même phrase du titre est présente dans le corps du texte mais à une autre forme temporelle. Quoi qu'il en soit, on ne saurait se satisfaire de l'affirmation de Klum (op. cit. : 191, note 3) selon laquelle la variation s'expliquerait par « le désir d'éviter une répétition gênante de la même forme. »

<sup>143</sup> Chapitre III : § 2.1.2, et surtout chapitre V : § 1.3.2.



comme nous l'avons déjà souligné, la polyphonie concerne en l'occurrence l'énoncé dans son intégralité et non pas le PS qui reste une forme verbale monochronique.

Il est intéressant de constater au passage que même en cas d'une combinaison avec un adverbe 'déictique' comme *maintenant* ou *aujourd'hui*, le passé simple garde toujours la valeur temporelle que nous lui avons reconnue ci-dessus. C'est par exemple le cas dans l'énoncé suivant, que nous empruntons à Vuillaume (1990) :

- (93) Le malheur diminue l'esprit. Notre héros eut le malheur de s'arrêter auprès de cette petite chaise de paille, qui jadis avait été le témoin de triomphes si brillants. *Aujourd'hui* personne ne lui *adressa* la parole ; sa présence était comme inaperçue et pire encore<sup>144</sup>.

### 1.3.2.3 Le futur

Pour le futur, nous avons proposé la structure temporelle suivante :

- (94) Procès<sub>FUT</sub> = I' / I' > I<sub>E</sub>.

Dans les cas non-marqués, l'intervalle I<sub>E</sub> coïncide avec I<sub>0</sub> et le futur en vient tout naturellement à localiser le procès en question dans le futur du locuteur. Mais, là aussi, il y a des emplois marqués où la relation entre I<sub>0</sub> et I<sub>E</sub> n'est pas coïncidente. Il existe plusieurs cas de distorsions qui peuvent être distingués en deux grandes classes.

Dans une première classe, le futur garde une valeur strictement temporelle (*vs* modale), où, selon les termes de R. Martin (1983 : 131), « par un décalage global du système et, partant, de l'origine t<sub>0</sub><sup>145</sup>, le futur, dit "futur des historiens", signifie en fait une action passée dont la réalité n'est pas contestable ». C'est le cas dans l'exemple suivant (cité par Imbs, Martin, Touratier) :

- (95) Le général Ott eut trois mille tués, et laissa cinq mille prisonniers entre les mains des Français. De cette bataille *sortira*, pour le général Lannes, le titre de duc de Montebello.

Si nous sommes d'accord avec R. Martin pour dire qu'il s'agit bien d'un événement présenté comme étant incontestable et comme s'étant déroulé dans le passé (relatif au locuteur),

---

<sup>144</sup> Stendhal, *Le Rouge et le Noir*.

<sup>145</sup> Le point t<sub>0</sub> de R. Martin englobe nos deux points t<sub>0</sub> et t<sub>E</sub>.

l'idée d'un 'décalage global du système' ne nous paraît pas convaincante. En effet, dire que c'est le repère  $t_0$  qui s'est déplacé vers le passé pose un certain nombre de problèmes qui nous semblent difficilement résolubles.

D'abord, se pose la question de la nature de ce point  $t_0$  : s'il s'agit bien du repère d'origine du temps du locuteur, il est difficile d'admettre que ce point puisse ainsi se déplacer, sans remettre en cause toute idée de système. Il ne peut y avoir de système que s'il y a un point-zéro fixe à partir duquel se déploient, directement ou indirectement, toutes les temporalités de la langue. Ce point - ou intervalle - fixe ne peut pas être  $T_0$  : n'importe quelle 'personne', quelle que soit le moment réel du Temps où elle se place, comprendra le futur ci-dessus comme un futur historique. L'interprétation temporelle linguistique s'opère donc indépendamment de  $T_0$  et est invariable. Or, nous avons besoin d'un repère fixe, faute de quoi les déplacements des points référentiels seraient totalement *ad hoc* et incontrôlables.

Ensuite, il nous semble que les deux caractéristiques que l'on peut tout naturellement attribuer à 'ce futur', à savoir sa réalité indiscutable et sa localisation dans une chronologie passée, nous interdisent de voir le procès en question comme le résultat d'une *prospéction absolue*. Or, l'idée d'un décalage global du système ne permet pas naturellement de rendre compte des deux informations qui y sont clairement véhiculée, à savoir, d'une part, l'idée qu'il y a une prospection par rapport à un point donné, ce qui en fait justifie l'emploi du futur, et, de l'autre, qu'il s'agit d'une rétrospection par rapport à autre point, ce qui justifie le caractère à la fois passé et réel de l'événement en question.

Enfin, l'idée d'un décalage global du système ne permet pas de rendre compte des nombreuses contraintes textuelles observées. Le futur historique se situe en effet nécessairement dans un texte dont les procès sont rendus par le passé simple. Hors ce type de texte, ce soi-disant décalage global du système n'est pas possible ou ne permet pas de comprendre le futur dans ce sens précis. Or, calculer le procès par rapport à  $t_0$ , c'est faire abstraction de ces liens nécessaires - qui sont à la fois chronologiques et stylistiques - entre les phrases précédentes et la phrase contenant le verbe au futur.

Ces liens sont chronologiques dans le sens où le procès rendu par le futur est présenté comme *ayant eu nécessairement lieu* dans le futur relatif à l'événement précédant rendu par un passé simple. C'est ce qui explique à nos yeux la possibilité elle-même d'employer un futur, qui garde d'ailleurs un sens nettement prospectif.

Ces liens sont également stylistiques dans le sens où une suite de phrases au passé simple ne peut pas *naturellement* contenir une phrase au futur. Or, ce ne sont pas seulement les phrases qui précèdent le futur historique qui sont au passé simple, mais également celles qui le

suivent<sup>146</sup>. En bref, pour adopter la terminologie weinrichienne - déjà présentée dans le chapitre III<sup>147</sup> - l'on assiste clairement à une *contre-détermination contextuelle*. Autrement dit, nous sommes d'accord avec Weinrich pour considérer le futur historique comme un signe inattendu. Sauf que, contrairement à lui, tout en admettant l'existence d'un effet stylistique, nous ne parlerons pas de métaphore, ni n'affecterons l'unité du signifié.

Au lieu donc d'admettre une quelconque altération du signe, nous préférons plutôt considérer ce dernier comme un vrai futur<sup>148</sup> et expliquer la valeur 'surprenante' qu'il a en l'occurrence par la relation *contextuelle* entre  $I_0$  et  $I_E$  puisque c'est, justement, par rapport au contexte que l'emploi occurrent du futur paraît 'inattendu'.

Il faut tout d'abord préciser qu'un texte au passé simple contenant un futur historique se présente généralement, d'un point de vue temporel, sous la forme schématique suivante :

$$(96) \quad I_E = I_0 (\text{Procès}_{1-PS} < I_E \_ \text{Procès}_{2-PS} < I_E \_ \dots) \approx \text{Procès}_{n-FUT} > I_E / I_E = \text{Procès}_{n-1 PS} \approx I_E = I_0 (\text{Procès}_{n+1 PS} < t_E \dots)^{149}$$

Cela signifie que le futur historique est un vrai futur ayant une valeur nettement prospective par rapport à l'intervalle référentiel  $I_E$  et que le sens 'passé' est dû à la relation contextuelle entre  $I_E$  et  $I_0$  qui cessent de coïncider ( $I_E < I_0$ ) puisqu'il est donné dans le texte que le point référentiel du futur coïncide avec le dernier procès rendu par un PS. Cette analyse rejoint celle de Imbs (1960 : 46) qui considère que le futur dans ce type d'emploi « marque un

<sup>146</sup> Signalons d'ailleurs à ce propos que l'idée d'un décalage global du système n'est pas une solution des plus économiques puisque ce décalage global supposé ne dure souvent que le temps d'une phrase.

<sup>147</sup> Voir notamment § 1.3.2.1 : 213 sq.

<sup>148</sup> « Il est [...] vraisemblable, écrit R. Martin (1983 : 131, note 55), que le "futur des historiens" n'a pas [...] les propriétés exactes du futur. » La question qui se pose pour nous est de savoir dans quelle mesure l'on est autorisé à avancer une telle affirmation. Le risque nous semble en effet très grand de confondre la 'vraie valeur du futur' avec la conception que l'on peut en avoir.

<sup>149</sup> La relation rendue ici par le tiret '\_' signifie tout simplement le passage d'une phrase à temps fini à une autre. Nous n'y voyons aucune relation particulière (postériorité, causalité, etc.), puisque diverses interprétations sont possibles. Nous y reviendrons plus loin sur le problème de l'enchaînement séquentiel. Quant au signe '≈', il signifie ici que l'homogénéité temporelle textuelle est rompue, sans autre spécification. Signalons au passage que cette rupture peut concerner aussi bien l'intervalle référentiel, comme dans le cas discuté ci-dessus, que l'intervalle du procès. Dans ce dernier cas, la forme temporelle 'intruse' correspond à un changement d'"époque" (= changement de tranche temporelle). Il est intéressant de constater que nous avons la nette impression - mais cela demande des vérifications plus poussées - que ces deux types de rupture ne s'accompagnent pas dans le texte par les mêmes indices : contrairement à ce qui se passe dans le cas de la rupture référentielle où la phrase contient souvent un élément syntaxique (pronom personnel, démonstratif, un adverbe temporel 'relatif' marquant la prospection - *plus tard* -, etc.) renvoyant à la phrase qui précède, la rupture d'époque s'accompagne souvent d'un adverbe déictique (*aujourd'hui, de nos jours*, etc.)...

fait entièrement passé au moment où l'historien écrit ; mais *il est futur par rapport au fait précédemment évoqué* »<sup>150</sup>.

Dans l'exemple (95), rencontré au hasard des lectures, il y a un indice syntaxique fort, le pronom démonstratif *cette* de *dans cette bataille*, qui suggère fortement que la temporalité du futur doit être calculée à partir de l'intervalle du procès de la phrase précédente.

Cette solution, tout en rejoignant l'analyse descriptive des prédécesseur, offre un cadre théorique qui s'en distingue par deux avantages qui sont à nos yeux décisifs, à savoir, d'une part le maintien de l'unité du signifié 'futur', et, de l'autre, le caractère absolument *général* du mécanisme proposé pour rendre compte de ce type de 'distorsion' puisqu'il s'agit du même mécanisme que celui proposé pour rendre compte du présent historique, narratif, de certains emplois du PS, etc.

Comme dans le cas du présent historique, par exemple, la distorsion strictement chronologique entre  $I_E$  et  $I_0$  n'empêche pas, loin de là, le locuteur d'assumer pleinement le contenu de l'énoncé. Autrement dit, nous sommes tentés de parler, là aussi, d'une continuité ontologique entre les deux êtres théoriques, le locuteur et l'énonciateur. Cette continuité répond à l'intuition que l'on peut avoir, i.e. l'impression que le locuteur - l'historien - est à la fois ici, et ailleurs, au feu de l'action...

Outre cet emploi temporel non-coïncidant, le futur se caractérise par un grand nombre d'emplois dits modaux. Ces emplois sont de plusieurs types. Nous pouvons suivre ici partiellement<sup>151</sup> la typologie qui en a été proposée par R. Martin (1983) :

(i) le futur dit d'*atténuation* qui, selon Touratier (1996 : 180), ne peut pas être compris comme 'temporel' « puisque ce qui est dit au futur se réalise au moment même où l'énoncé est prononcé ». C'est dans ce sens, nous semble-t-il, qu'il conviendrait de comprendre

---

<sup>150</sup> C'est nous qui soulignons.

<sup>151</sup> Certains emplois du futur distingués dans la description de R. Martin, comme le futur volitif, de promesse ou des prophéties, ne seront pas ici distingués puisqu'en dépit de leurs éventuels effets de sens, ils ne correspondent pas pour nous à des emplois particuliers (le procès est clairement localisé non seulement dans le futur de l'énonciateur, mais également dans celui du locuteur). La même constatation vaut également pour le futur dit 'gnomique', comme dans l'exemple suivant :

(i) On ne sera jamais assez prudent avec les voleurs.

Voir Imbs (1960) et Touratier (1996) pour quelques arguments qui vont dans ce sens.

l'affirmation de R. Martin (1983 : 128) selon laquelle ce type de futur « n'est possible qu'avec un verbe en emploi performatif<sup>152</sup> ». C'est, par exemple, le cas dans la phrase suivante (de Imbs) :

(97) Je ne vous cacherai pas que je ne suis guère satisfait.

Pour R. Martin (ibid.), cet emploi du futur « donne à l'interlocuteur l'illusion qu'il peut faire obstacle à l'énonciation », alors que Touratier (ibid.) considère que « l'atténuation provient de ce qui est manifestement actuel est présenté simplement comme quelque chose de projeté, d'envisagé ».

(ii) le futur dit *d'indignation* ou de *protestation* qui, comme le précédant, « joue également sur l'illusion du possible [...] » puisqu'en l'employant, le locuteur « fait comme si le passé était encore à venir, et par là évitable » (R. Martin (ibid.)). c'est par exemple le cas dans la phrase suivante de Marivaux (cité par Touratier) :

(98) Vous vous emparez de son bien, de son coeur, et cette femme ne criera pas !

(iii) le futur dit *conjectural* comme c'est le cas dans l'exemple suivant, souvent cité, extrait de *à la recherche du temps perdu* :

(99) Françoise, mais pour qui donc a-t-on sonné la cloche des morts ? Ah, mon Dieu, ce sera pour Mme Rousseau.

Selon Touratier (1996 : 179), cet emploi « concerne des faits actuels, ce qui lui interdit tout développement d'une particularisation temporelle. Il exprime alors purement et simplement une supposition, une hypothèse susceptible d'expliquer la situation actuelle à laquelle il est appliqué ». A cette analyse strictement descriptive, R. Martin (1983 : 129) fournira l'explication suivante : l'avenir « dira si l'hypothèse est fondée ou non. *C'est* serait catégorique. *Ce sera* repousse dans le futur la vérification du dire [...] ; l'ignorance d'un fait passé sera dissipée dans l'avenir. » La même position avait été défendue par Damourette & Pichon en ces termes (1911-1936 : § 1821) : « On se place dans l'avenir à l'époque où l'hypothèse aura été vérifiée »...

---

<sup>152</sup> Selon Benveniste (1963, in 1966 : 271), « les énoncés performatifs sont des énoncés où un verbe déclaratif-jussif à la première personne du présent est construit avec un dictum. Ainsi : *j'ordonne* (ou *je commande, je décrète*, etc.) *que la population soit mobilisée*, où le dictum est représenté par : *la population est mobilisée*. C'est bien un dictum, puisque l'énonciation expresse en est indispensable pour que le texte ait qualité de performatif. »  
Voir également Austin (1970).

Ces analyses sont, nous semble-t-il, justes d'un point de vue descriptif. Se pose en revanche le problème du lien entre les différents mécanismes proposés pour dériver les différentes valeurs 'modales', ainsi que le lien supposé entre le signifié du futur et chacune de ses valeurs en question.

Difficile ici de ne pas ouvrir une parenthèse et d'exposer l'hypothèse du futur ramifié, défendue notamment par Martin et Nef<sup>153</sup>. La conception d'un futur ramifié est liée à l'hypothèse des mondes possibles. Sans doute devrions-nous dire qu'elle est rendue nécessaire par le possible, tel qu'il conçu par Martin. Sa théorie est connue. « Par nature, écrit-il (1983 : 32), l'avenir échappe à la certitude. Lieu des conjectures, des projections hypothétiques à partir de l'expérience acquise, il est indissolublement lié au possible. Non que le passé - redisons-le - n'ait de son côté aucun lien avec le possible : que l'on songe aux hypothèses de l'historien ou, plus banalement, aux assertions modalisées que tout locuteur produit (*Pierre est peut-être rentré*). Mais, par l'irréversibilité du temps, le passé n'est jamais lié au possible que par un lien épistémique ; plus précisément par l'insuffisance du savoir. L'avenir, au contraire, comme lieu de l'action - à moins que l'on ait du temps une conception strictement déterministe - s'apparente ontologiquement au possible, c'est-à-dire par son être même. »

Difficile ici de ne pas relever que Martin fait appel à une argumentation qui s'apparente fort à une argumentation extra-linguistique, déjà épinglée ci-dessus à propos de l'introduction de la notion d'événement dans la logique temporelle. Comme l'écrit très justement Confais (1990 : 120), « si l'on plaque sur le langage un système de représentation, si plausible et "objectif" fût-il, il est certain que l'on retrouvera dans le signe à décrire exactement les dimensions que l'on a mises dans le modèle descriptif. Or, rien dans le langage, du moins dans le système français, ne permet d'affirmer que le temps est conçu de façon linéaire jusqu'au présent et de façon ramifiée dans l'avenir. » Même si Martin ne parlait peut-être pas du Temps extra-linguistique (sa formulation n'est pas précise), mais d'une sorte de 'temps conçu', son hypothèse reste assez spéculative et ne semble s'appuyer sur aucun argument externe de quelque nature qu'il soit.

Chez la plupart des grammairiens et linguistes, sans admettre l'hypothèse du futur ramifié, l'on voit, très généralement, dans la marque *-r-* du futur (et du conditionnel) la marque de l'incertitude ou de l'hypothèse. Cette analyse étant très commune, il convient plutôt de citer ici l'un de ces cas, rares, de résistance.

---

<sup>153</sup> Voir Martin (1981), Martin & Nef (1981), Martin (1983) et Nef (1986).

Sabaneeva, discutant les thèses guillaumiennes<sup>154</sup> sur le futur catégorique et le futur hypothétique, écrit (1993 : 59) : « L'idée que tout futur comporte un quantum d'hypothèse et que de ce point de vue le futur simple dit « futur catégorique » se distingue du « futur hypothétique » par le degré de l'hypothèse forme un des piliers de la théorie guillaumienne des temps et des modes. Cette idée établit, au fond, un trait d'égalité entre l'avenir ontologique et la valeur d'une forme linguistique qui interprète le monde extérieur. Pourtant une unité de langue n'est pas forcément le reflet fidèle d'une expérience, elle peut traduire une façon de voir cette expérience. »

Difficile pourtant de ne pas tomber sur des thèses concernant le futur qui ne fassent pas appel, à un niveau ou à un autre, à ce type d'explication. Pour Culioli (1978 : 310), « le futur implique une *visée*. On entend par là que, du repère énonciatif  $Sit_0$ , on vise une relation prédicative non encore validée  $\lambda_i$ . Puisque la relation prédicative n'est pas encore située (repérée énonciativement), elle est un énonçable (un construit notionnel) qui a la propriété (p, p')<sup>155</sup> ; dire que l'on vise  $\lambda_i$  signifie que l'énonciateur distingue une des valeurs de (p, p'), p pour fixer les idées. Il dit, considère, espère, veut, ordonne, craint, suppose, etc., etc. que, en  $T_i$ , la relation prédicative sera validée. Ainsi en  $T_1 = \tau_0$ , on a (p, p') et l'on vise p en  $T_i$ . Nous noterons la visée (p/p'), où la barre oblique marque que la visée de p dans (p, p') n'entraîne pas nécessairement la réalisation de p. On est donc, d'un point de vue modal, dans le non-certain, puisque le *certain* se caractérise par une probabilité 1 ; il s'ensuit que, seuls, le révolu ou l'actuel sont du certain. »

La remarque critique de Sabaneeva vaut également, nous semble-t-il, à propos de l'analyse du Culioli.

Nous avons une réalité, relativement plus simple que celle qui nous lie en tant qu'Hommes au Temps : une réalité sémiologique. Grâce à cette réalité, nous avons les moyens d'appréhender de diverses manières cette autre Réalité extérieure. Les liens entre ces deux réalités peuvent naturellement faire l'objet d'études diverses (psychologiques, cognitives, biologiques, etc.). Au niveau où nous nous situons - en linguistique -, les seules constatations que nous sommes en mesure d'avancer sont les suivantes : (i) il y a un morphème temporel, le *-r-*, qui permet la localisation du procès dans le futur de l'énonciateur ; (ii) mais, dans un certain nombre de cas comme ceux qui sont exposés ci-dessus, cela ne marche plus, ou ne marche plus de la même manière. Pourquoi ?

---

<sup>154</sup> Voir par exemple Guillaume (1983) et R. Martin (1983).

<sup>155</sup> Est-ce à dire qu'avec l'imparfait, l'on n'a pas affaire à un énonçable, à quelque chose de plus qu'à un simple construit notionnel ?

L'enjeu est le suivant : comment rendre compte du sens modal et du sens temporel du futur sans invoquer l'incertitude supposée inhérente à l'avenir ?

L'idéal serait naturellement de proposer un mécanisme *unique* pour *expliquer* ces différentes valeurs 'modales' et de sauvegarder ainsi l'*unité* du signifié futur, ce qui ne pourrait se faire que si l'on considère ces valeurs comme des 'désignés', c'est-à-dire, concrètement, de les expliquer grâce à la relation contextuelle entre  $I_0$  et  $I_E$ .

La tâche, comme on peut s'en douter, n'est pas aisée.

Il nous semble pourtant possible d'avancer ici une hypothèse explicative générale qui a la prétention d'expliquer, grâce à un mécanisme unique, au moins deux des trois emplois 'modaux' du futur observés ci-dessus. Même si cette hypothèse aura sans aucun doute besoin d'être vérifiée de plus près, elle nous semble *a priori* jouir d'assez grandes capacités descriptives et explicatives. L'idée de base serait d'attribuer la temporalité future dans les phrases (97), (98) et (99) non pas nécessairement au procès lui-même au futur, mais plutôt à un verbe de *dire<sub>2</sub>* - au sens de Ducrot (1984)<sup>156</sup> - qui peut être soit explicite, soit sous-jacent.

Il convient tout d'abord de considérer l'emploi du futur atténuatif. Ce dernier affecte, systématiquement nous semble-t-il, un verbe de communication, au sens large (*dire, avouer, ne pas cacher, admettre, etc.*) en emploi performatif, ayant un sens analogue à *dire<sub>2</sub>* et suivi d'un complément, généralement une complétive, qui constitue le vrai thème de l'énoncé. Dans l'exemple (97) ci-dessus, que nous rappelons ici par commodité :

(100) Je ne vous cacherai pas que je ne suis guère satisfait

le contenu de la complétive constitue le vrai thème de l'énoncé - ce que Bally appelait le *dictum* -, alors que la principale, contenant un verbe *dire<sub>2</sub>*, joue plutôt le rôle du *modus*.

---

<sup>156</sup> Ducrot écrit (1984 : 151) : « Je me servirai [...] de la distinction [...] entre deux sens possibles du verbe *dire*, que j'appelle *asserter* (ou *dire<sub>1</sub>*) et *montrer* (ou *dire<sub>2</sub>*). La première notion correspond à [...] *to tell, to say*, et la seconde à [...] *to show*. Lorsque quelqu'un fait une affirmation, par exemple lorsque X affirme « Il fera beau demain », il donne au moins deux sortes d'indications, de nature tout à fait différente. L'une concerne le thème de son discours (le beau temps), l'autre concerne le fait même de son énonciation, donnée comme l'assertion du beau temps, et non pas d'autre chose, ni non plus comme une question, une promesse, etc. [...] on peut caractériser la seconde par le fait qu'elle n'est pas présentée comme justiciable d'une appréciation en termes de vérité (ou de fausseté). Ainsi, X n'envisage pas qu'on puisse lui répondre : « C'est vrai (faux) ; tu as (n'as pas) asserté qu'il ferait beau. » C'est ce que j'exprime en disant que les commentaires de l'énoncé sur son énonciation [...] ne sont pas l'objet d'une assertion (*dire<sub>1</sub>*), mais d'un *dire<sub>2</sub>* : ils sont montrés. [...] En énonçant « Il fera beau demain », X dit<sub>2</sub> qu'il dit<sub>1</sub> que le lendemain sera une belle journée. »



Le verbe *dire*<sub>2</sub> est généralement envisagé sous l'angle des divers *types* liés à l'affirmation (affirmation, question, ordre, etc.) qu'il peut rendre. Nous proposons de le *temporaliser*, en faisant appel à la notion - classique - de temps *de dicto*, telle qu'elle est comprise par R. Martin ((1985), reprise dans (1987)). Celui-ci donne à la notion de temps *de dicto* une acception qui s'écarte quelque peu de celles qui lui ont été généralement attribuées<sup>157</sup>, en la considérant comme désignant (1985 : 25) « le temps de la prise en charge par le locuteur de l'énoncé dont il s'agit. »

Cette notion nous semble être de nature à permettre une explication satisfaisante pour l'emploi du futur 'modal'. Il nous semble pourtant que l'exploitation faite par R. Martin, dans un cadre guillaumien, de cette notion limite quelque peu sa richesse et ne lui donne pas vraiment les moyens de traduire en actes toutes ses potentialités explicatives. Aussi, tout en gardant la définition que Martin propose du temps *dicto*, nous nous écarterons de ses hypothèses explicatives.

L'idée de base serait donc d'admettre pour chaque énoncé l'existence d'un verbe performatif - un *dire*<sub>2</sub> de Ducrot - qui peut être soit explicite, soit implicite, et d'admettre que ce verbe puisse être *temporalisé* grâce, justement, au temps *de dicto*.

L'hypothèse de l'existence pour chaque énoncé d'un verbe performatif explicite ne constitue pas une hypothèse propre à Ducrot ; elle a été défendue dans plusieurs cadres distincts. Ainsi par exemple J. Milner & J.-C. Milner (1975 : 138) admettent-ils que « toute énonciation comporte un performatif : si celui-ci n'est pas explicite, il doit être restitué (du reste sa présence est attestée par des traces définies) ;

---

<sup>157</sup> Traditionnellement, on distingue plus volontiers entre des *modalités de dicto* et des *modalités de re*. Comme le souligne à juste titre R. Strick (1971 : 121), cette « distinction a été proposée à la sagesse des médiévaux par une réflexion qui peut paraître syntaxique et seulement syntaxique : en effet, ils ont voulu donner un statut à part à un adverbe incorporé à l'énoncé » comme dans l'exemple suivant :

(i) l'homme est nécessairement mortel (*de re*)

à « un prédicat extraposé » (ibid.), comme dans :

(ii) il est nécessaire que l'homme soit mortel (*de dicto*).

« Leur argumentation, ajoute Strick (ibid.), était que dans le premier cas le prédicat est véritablement modifié par la modalité pour former une proposition, dans le second, c'est la proposition elle-même qui est assertée comme apodictique ('p' est nécessaire). »

Ce qui nous semble le plus important dans cette conception classique, c'est que la distinction est comprise comme correspondant à une distinction entre une modalité langagière et une modalité qui relèverait plutôt du métalangage. C'est en tout cas la conception habituellement retenue en logique. « Quand on modalise les prédicats de premier niveau, écrit Stahl (1983 : 44), on parle des *modalités de re*, quand on modalise les prédicats en métalangue, etc. on parle des *modalités de dicto*. »

Si l'on croit Confais (1990), c'est Zemb, le premier, qui a introduit la notion du *temps de dicto* qu'il définit comme étant le temps subjectif de l'acte de parole, le "quand ? de l'énonciation" [voir également Zemb (1980)]. Ce temps *de dicto* est conçu par Zemb comme faisant partie du *modus de dicto* puisque tous les deux sont supposés exprimer un jugement de 'réalité', sauf que le *temps de dicto* est présenté comme servant également à 'montrer' le jugement (le *dire* 2 de Ducrot (1984) précise, à juste titre, Confais (1990))...

- pour chaque type d'énonciation, il y a un type de performatif abstrait spécifique : analogue à *je dis que* pour l'assertion, *j'ordonne que* pour l'ordre, *je demande si* pour la question ;
- le performatif abstrait a toutes les propriétés d'un performatif explicite ; l'employer produit un effet nécessaire, qui n'est autre que l'énonciation elle-même, assertion, ordre ou question. »

Cette vision nous semble profondément juste. Toutefois, nous nous écarterons de l'analyse de J. Milner & J.-C. Milner lorsque ceux-ci admettent (op. cit. : 139) - suite à Benveniste (1963) - qu'il « suffit de dire que la personne et le temps d'un verbe sont identiques à ceux du performatif abstrait pour, du même coup, les déterminer comme première personne et comme présent. » Il nous semble en effet que l'hypothèse - qui sera étayée ci-dessous par un certain nombre d'arguments - de la temporalisation du verbe performatif rend nécessaire la distinction entre le *temps de dicto* et le *temps de re*, même si ceux-ci peuvent naturellement coïncider. Cela revient à dire que ces deux types de temps peuvent coïncider ou se disjoindre, selon les cas, qu'il resterait à déterminer. La même hypothèse sera défendue par nous concernant l'identification supposée entre le sujet de l'énonciation et le sujet de l'énoncé. Il nous semble en effet que l'on ne peut pas exclure d'emblée qu'ils puissent dans certains cas se disjoindre.

Pour reconsidérer l'exemple (100) ci-dessus, à la lumière de ces remarques, nous sommes tentés de dire que la principale contient un verbe de type *dire<sub>2</sub>* qui est en charge d'explicitier le temps *de dicto* de l'énoncé contenu dans la complétive.

Il est clair que le verbe *ne pas cacher* a ici un emploi performatif : comme le souligne à juste titre Ducrot (1984) - cité dans la note (156) *supra* - il n'est pas justiciable d'une appréciation en termes de vérité. Que l'on compare<sup>158</sup> :

- (101) - Je ne vous cacherez pas que je ne suis guère satisfait.  
- # Si, vous me le cacherez !

- (102) - Je ne vous ai pas (jamais) caché que je n'étais guère satisfait.  
- Si, vous me l'avez toujours caché !

Or, même si nous ne pouvons qu'adhérer à l'affirmation de Touratier (1996 : 180), rappelée ci-dessus, selon laquelle « ce qui est dit au futur se réalise au moment même où l'énoncé est prononcé », force est de constater qu'il y a un effet stylistique et que cet effet a pour objectif de subordonner le thème de l'énoncé - en réalité le vrai énoncé - à une prise en charge future, différée.

---

<sup>158</sup> Il ne serait pas juste de nier que le caractère futur du verbe *caler* joue un rôle dans l'apparition de son emploi performatif. Mais, naturellement, l'emploi performatif n'est pas lié nécessairement à un futur :

(i) Je ne vous cache pas que je ne suis guère satisfait.

C'est nous semble-t-il le sens qu'il conviendrait de donner à l'emploi atténuatif du futur.

La question qui se pose en revanche est de savoir s'il s'agit, comme dans le cas du futur historique, d'une distorsion strictement chronologique - on parlera dans ce cas d'une continuité ontologique entre les deux êtres qui sont le locuteur et l'énonciateur -, ou s'il s'agit, au contraire, d'une distorsion énonciative ; dans ce dernier cas, le contenu du procès rendu par le futur 'modal' ne serait pas présenté comme étant assumé par le locuteur.

L'on peut légitimement hésiter avant d'admettre l'une ou l'autre des deux hypothèses.

Il convient d'abord de rappeler avec H. Nølke (1985 : 58) que « la notion de *présenter* (ou *montrer*) est cruciale [...], qui concerne uniquement la question de savoir comment le locuteur *présente* son énonciation, abstraction faite de ce qu'il peut penser réellement. » Or, il nous semble clair que le locuteur affirme à la fois la vérité de l'énoncé - une prise en charge<sup>159</sup> - mais une prise en charge différée<sup>160</sup>. Le moyen de rendre cette double-valeur est l'apparition d'un différé temporel. Cela signifie pour nous qu'il n'y a pas une rupture énonciative, qu'il n'y a pas non-prise en charge, en bref, qu'entre le locuteur et l'énonciateur il y a une continuité ontologique, mais un certain écart stylistique, rendu ici sous la forme d'un écart temporel. Il est remarquable que cet écart temporel se distingue de tous les autres types de distorsions observés ci-dessus par deux propriétés : (i) il place l'énonciateur dans le futur du locuteur ; (ii) il a un sens 'modal' : sans atteindre la prise en charge, il la module. Est-ce un hasard ? Autrement dit, ces deux propriétés sont-elles liées ? Nous y reviendrons.

Si l'on envisage maintenant le cas du futur d'indignation, force est de constater que dans l'énoncé (98), que nous rappelons ici par commodité :

(103) Vous vous emparez de son bien, de son coeur, et cette femme ne criera pas !

la femme est clairement présentée comme *ayant crié*. La même constatation s'impose dans l'exemple suivant (emprunté à Martin) :

(104) Quoi ? ils se moqueront de moi !

où le locuteur dit clairement qu'*ils se sont moqués* (ou *qu'ils sont en train de se moquer*) de lui. Il s'agit d'emplois qu'il conviendrait, nous semble-t-il de rapprocher des énoncés de types :

(105) (a) Je ne le crois pas !

---

<sup>159</sup> Aucun francophone ne comprendra l'énoncé (100) comme signifiant que le locuteur est satisfait ou qu'il ne sait pas s'il est satisfait.

<sup>160</sup> En faire abstraction de cette dernière caractéristique serait ignorer l'atténuation, c'est-à-dire la manière que le locuteur a choisie pour présenter son énoncé.

(b) C'est incroyable !

que l'on rencontre souvent à l'oral. Dans les deux cas, il est fait une constatation d'une réalité quelconque que le locuteur juge 'incroyable' mais ne remet pas en cause. Ces emplois ont également en commun un caractère nettement exclamatif.

Dans le futur d'indignation, il semble donc que le locuteur s'indigne - ou proteste - contre une *réalité* qu'il juge *inacceptable*. Pourquoi le futur ?

S'il est difficile de proposer une paraphrase indiscutable pour l'énoncé (104), il nous semble que l'énoncé (103) peut être approximativement paraphrasé par :

(106) Vous vous emparez de son bien, de son coeur, et vous voudriez que cette femme ne crie pas !

Le verbe *vouloir* a en l'occurrence le sens de *prétendre, d'affirmer*, « par un acte du jugement volontaire plus que par référence à la réalité » précise-t-on dans *Le Petit Robert*<sup>161</sup>. Ceci nous autorise sans doute à proposer pour l'énoncé (103) la paraphrase suivante :

(107) Vous vous emparez de son bien, de son coeur, et vous direz<sub>2</sub> que cette femme ne devrait pas crier !

Si cette paraphrase rend bien le sens de l'énoncé (103), cela suggère que le futur de l'indignation - en tout cas dans l'énoncé qui vient d'être discuté - ne différerait du futur de l'atténuation que par le sujet du verbe *dire*<sub>2</sub> : il ne s'agirait pas ici d'un *je*, mais d'un *tu / vous*. L'hypothèse demande une confirmation qu'il n'est malheureusement pas possible de rechercher dans ce cadre...

Le cas du futur dit conjectural se laisse, lui, plus facilement décrire dans le cadre de nos hypothèses. L'analyse proposée ci-dessus à propos du futur d'atténuation reste ici, *mutatis mutandis*, valable. Dans l'emploi conjectural du futur, le locuteur signifie clairement et systématiquement, nous semble-t-il, que le contenu de l'énoncé est une sorte d'interprétation ou plutôt une inférence fondée sur un certain nombre d'indices dont il dispose<sup>162</sup>. Mais il ne peut y avoir confirmation que dans le futur. Aussi, le locuteur se projette-t-il dans ce futur, en donnant naissance à un énonciateur qui, lui, prend en charge l'énoncé. Le futur grammatical dans ce type

---

<sup>161</sup> Entrée de *vouloir*, III.

<sup>162</sup> Par exemple, dans l'énoncé (99) ci-dessus, la cloche des morts, et sans doute des données contextuelles (la maladie de Madame Rousseau).

d'énoncé ne situe probablement pas le procès de l'énoncé dans le futur, mais plutôt le verbe performatif sous-jacent. L'exemple (99) peut alors se paraphraser par :

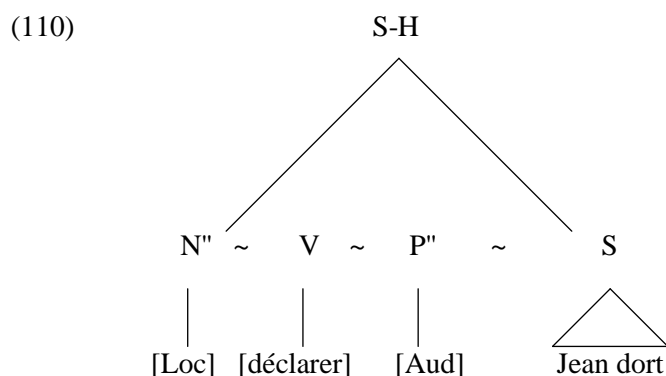
(108) Je dirai<sub>2</sub> [que [c'est pour Madame Rousseau]].

Si ces hypothèses sont confirmées, il reste la question de la prise en compte de ces phénomènes dans la représentation syntaxique. Comme l'écrivent J. Milner & J.-C. Milner (1975 : 138), dans « les grammaires formalisées existantes [et cela n'a pas beaucoup changé depuis], y compris les diverses grammaires transformationnelles, [...]il n'existe pas de formalisme propre à décrire comme telle la reprise - en tant qu'elle se distingue de la pure et simple citation - ou l'entrelacement des personnes. »

Mais, nous pouvons nous contenter ici d'une représentation schématique de type de celle qui a été proposée par J.-M. Sadock (1969), cité dans A. Meunier (1974). Sadock propose pour tout énoncé une *phrase supérieure* - de l'anglais *hypersentence* - (S-H) contenant un ensemble d'éléments virtuels, à savoir le locuteur, l'auditeur et un verbe (déclaratif, interrogatif, etc.). Pour une phrase simple comme :

(109) Jean dort

on aura une structure globale comme la suivante (cité dans Meunier (op. cit.)) :



Il conviendrait toutefois d'opérer quelques changements dans ce formalisme pour pouvoir rendre compte des hypothèses lancées ci-dessus, notamment la temporalisation et la personnalisation du verbe *dire*<sub>2</sub>. la tâche n'est pas difficile...

## 2. Les emplois du conditionnel

Outre les emplois temporel, épistémique (non-prise en charge) et hypothétique, longuement discutés dans le chapitre précédent, car considérés comme fondamentaux, il est habituel d'isoler d'autres emplois, dont les plus importants - ou considérés comme tels - sont les emplois atténuatif et polémique, auxquels l'on ajoute quelquefois le conditionnel ludique, de rêverie, voire le conditionnel de l'illusion, de l'interrogation rhétorique et celui de demande, ou de mise en garde.

Le paradigme suivant est censé illustrer ces différents emplois, plus ou moins régulièrement distingués :

(111) *Emploi temporel*

- (a) Il déclara qu'il ne se battrait pas<sup>163</sup>.
- (b) Et il se mit à faire des préparatifs intérieurs, il arrangea d'avance ses occupations. Il se meubla, dans sa tête, un appartement. Il y mènerait une vie d'artiste. Il y prendrait des leçons de guitare !<sup>164</sup>

(112) *Emploi de non-prise en charge*

- (a) Selon ces témoignages, le nombre des victimes se *situerait* entre cinq mille et sept mille personnes [...]. (M01)
- (b) [Ils] sont soupçonnés de complicité dans l'attentat. Ils *auraient tenté* de tuer l'officier le 15 décembre dernier. (M03)

(113) *Emploi hypothétique*

- (a) « Si notre concurrent se retirait, tout le monde *comprendrait* qu'il préfère l'abandon à la défaite [...] » (M01)
- (b) Il y a vingt ans, j'*aurais été* moins raisonnable qu'eux : par exemple, j'*aurais dit* que je voulais travailler moins et gagner plus... (X08)

(114) *Emploi atténuatif*

- (a) « J'*aimerais* que l'on honore un peu plus les enseignants plutôt que toujours les morigéner ». (M04)
- (b) Il y a aussi un parti pris esthétique : je *voudrais* pouvoir exercer ma

---

<sup>163</sup> Flaubert, cité dans Touratier (1996).

<sup>164</sup> *Madame Bovary*, Garnier-Flammarion, 1966 : 150.

profession hors du temps, de la mode, des courants. (X01)

(115) *Emploi polémique*

- (a) [Il] existe dans le dossier un témoignage mensonger d'un monsieur qui prétend que je lui *aurais garanti* que M. Michel Droit nous obtiendrait une autorisation d'émettre. (M09)
- (b) Le ministre de l'intérieur feint de comprendre que j'*aurais attaqué* le comportement de la police comme institution et mis en cause d'une manière générale les policiers eux-mêmes. (M04)

(116) *Emploi ludique*

- (a) Ce *serait* une petite fille. Je *serais* une dame. Je *viendrais* te voir et tu la *regarderais*. Peu à peu tu *verrais* ses moustaches, et cela *t'étonnerait*. Et je te *dirais* : Oui, madame, c'est une petite fille que j'ai comme ça.<sup>165</sup>
- (b) Si tu veux, on va jouer au mari et à la femme. Alors, comme ça *s'rait* l'samedi, je *rentrerais* saoul.<sup>166</sup>

(117) *Emploi Onirique*

- (a) C'est un cher Rêve... Ce *serait* admirable. Et si simple ! Elle m'*aimerait* ! Je l'*aimerais* ! Elle *guérirait*. Nous *vivrions* tous les deux.<sup>167</sup>
- (b) J'ai rêvé d'une petite gare, dans un pays perdu,  
Où personne, jamais personne, ne *serait descendu*.  
Et alors, lorsque le train passe,  
Le chef de gare *aurait* des gestes pleins de grâce.<sup>168</sup>

(118) *Conditionnel de l'illusion*

- (a) On *dirait* mon grand-père.
- (b) On se *serait cru* au fond de la Chine.

(119) *Conditionnel de l'interrogation rhétorique*

- (a) Quelle étrange idée ! je n'ai pas envie de me remarier. Jacques non plus.

---

<sup>165</sup> *Les Misérables*, cité dans Damourette & Pichon.

<sup>166</sup> Rediguet, cité dans Damourette & Pichon.

<sup>167</sup> J. de Tinan, cité dans Damourette & Pichon.

<sup>168</sup> Franc-Nohain, cité dans Damourette & Pichon.

Alors pourquoi *divorcerions-nous* ?

(b) *Serait-il* à Paris ?

(120) *Conditionnel de demande ou de mise en garde*

(a) Tu *pourrais* être poli !

(b) Tu *pourrais* te faire mal !

Si la grammaire scolaire isole ces différents emplois, ou certains d'entre eux, sans chercher à les relier, elle distingue généralement deux grandes classes où elle range dans la première l'emploi temporel, et dans la seconde tous les autres emplois qu'elle considère comme modaux, avec des hiérarchisations plus ou moins justifiées.

En réalité, à l'examen du paradigme ci-dessus, l'idée qu'il y a l'expression d'un *décalage* par rapport au monde *actuel* du locuteur s'impose d'elle-même. Ce décalage peut être simplement temporel, comme en (111), énonciatif, en rapport avec la prise en charge de la relation prédicative par le sujet de l'énonciation, comme en (112), (114), (115), (119) et (120) ; ce décalage peut également être énonciatif en rapport cette fois-ci avec la 'réalité' du procès comme en (113), (116), (117) et (118).

Cette distinction apriorique pourrait donc suggérer que le conditionnel aurait trois valeurs fondamentales et irréductibles. L'on pourrait s'arrêter là, comme l'a fait par exemple Haillet (1992). Celui-ci, comme nous l'avons déjà vu dans le chapitre précédent, plaide en faveur d'une tripartition des emplois du conditionnel : outre les emplois temporel et modal, il postule une troisième valeur autonome, celle du conditionnel 'journalistique'. Celle-ci, argue-t-il, a des particularités qui ne permettent pas de l'assimiler à l'une ou à l'autre des deux classes traditionnellement isolées. Nous avons dans le chapitre précédent longuement discutés les différents critères d'identification qu'il propose.

## 2.1 Conditionnel des mondes possibles et conditionnel du changement d'univers

Une subdivision bipartite - théoriquement préférable à une division tripartite et, *a fortiori*, à une vision éclatée et strictement descriptive des emplois - a été proposée par R. Martin (1983). Celui-ci (1983 : 133) défend une thèse selon laquelle « les emplois du conditionnel se répartissent en deux ensembles qui ne coïncident pas avec l'opposition traditionnelle des emplois "temporels" et des emplois "modaux", mais qui se laissent décrire au moyen des deux notions d'*univers* et de *mondes possibles*. »



Rappelons d'abord ces deux notions cruciales dans le modèle logico-sémantique de R. Martin.

« On appellera "*univers de croyance*" ou "*univers*", écrit-il (1983 : 36-37), *l'ensemble indéfini des propositions que le locuteur, au moment où il s'exprime, tient pour vraies ou qu'il veut accréditer comme telles*. Cet ensemble est "indéfini" en ce sens que les propositions qui le constituent ne sont pas, et de loin, toutes explicitées. L'univers de croyance est une notion purement théorique : il est formé des propositions latentes tenues pour vraies (et conséquemment des propositions tenues pour fausses). Ou bien, dans une logique à plus de deux valeurs, il est formé des propositions tenues pour  $\pm V$  (et conséquemment  $\pm F$ ). »

Quant à la notion de *mondes possibles*, elle correspond chez lui (op. cit. : 32) à « l'ensemble des mondes alternatifs du monde  $m_0$  de ce qui est, ces mondes ne différant de  $m_0$  que par une proposition ou un ensemble de propositions qui s'y trouvent non vérifiées. » Les causes de cette non-vérification sont multiples. « L'ignorance de ce qui a lieu, une information insuffisante, la non-inscription dans la mémoire en un mot, conduit à imaginer le possible<sup>169</sup> ». Cette conception revient d'une part à subordonner les mondes possibles aux univers de croyance, et, de l'autre, à les relier à une conception du temps ramifié<sup>170</sup>.

A l'aide de ces notions, il distingue donc pour le conditionnel deux grandes classes d'emplois qu'il définit ainsi (1983 : 133-134) : « Partout le conditionnel est un temps corrélatif. Dans la corrélation avec *si* hypothétique, explicite ou non, ou dans une structure équivalente (*Il viendrait que je n'en serais pas étonné...*), le conditionnel inscrit le procès dans les mondes possibles  $m$  (noté ici *cond.m*). Ailleurs, il s'accompagne d'un changement d'univers en signifiant que le locuteur ne prend pas ou pas entièrement en compte ce qu'il dit. Il est alors corrélatif de

---

<sup>169</sup> Op. cit. : 29.

<sup>170</sup> « On appelle *mondes possibles*, écrit Martin (op. cit. : 30), les instants d'un temps ramifié. » Cela revient à considérer qu'en chaque instant  $t$  du temps, l'on envisage à l'instant  $t + n$ , au moins deux rameaux temporels possibles tel que  $p$  est ou bien vrai ou bien faux. Nous avons déjà discuté l'hypothèse du temps ramifié à propos du futur. Ajoutons ici que, selon cette conception, l'*irréel* - dans les hypothétiques par exemple - est conçu comme un possible à un instant du temps antérieur au moment de l'énonciation (l'*irréel* serait un possible temporellement révolu). Ce point de vue est certes habile et permet notamment de considérer le conditionnel des hypothétiques *à partir* de l'imparfait (ou du PQP), et n'est pas incompatible avec l'analyse adoptée par nous, suite à des nombreux linguistes, selon laquelle la protase (à l'IMP ou au PQP) constitue le *cadre* dans lequel le conditionnel valide une relation prédicative. Cette conception n'est pourtant pas sans rencontrer, au moins, deux difficultés, de taille :

(i) d'abord le problème des irréelles intemporelles : Martin lui-même signale (1983 : 141) l'existence d'un « irréel "pur", où  $m$  appartient à un imaginaire qui, de fait, se trouve délié du temps, parce que, à aucun moment, on ne pouvait penser qu'il serait réel (*si j'étais immortel ... ; Si Napoléon était né trois siècles plus tôt ...*) » ;

(ii) ensuite, nous l'avons vu dans le chapitre précédent (§2.2.1.3.1.1. : Cas (C)), il existe ce que nous avons appelé les 'hypothétiques épistémiques' (comme dans *Si Pierre était effectivement venu, comme semble le dire Paul, nous partirions au cinéma*) où le procès au conditionnel est vu à partir de  $t_0$ , même s'il dépend du procès de la protase au PQP...

*que*, de *si* interrogatif ou des formes de l'interrogation direct (ce "conditionnel du changement d'univers" est noté ici *cond.U* ) ».

R. Martin regroupe dans la classe du *Cond.U* les trois emplois fondamentaux suivants :

- le conditionnel temporel, lié à l'emploi de la conjonction *que* ou au *si* interrogatif « éventuellement effacé[e]s » dans le DIL ;
- le conditionnel de la non-prise en charge (appelé par lui conditionnel de l'information incertaine) dans le quel le passage de U à U' (un autre univers de croyance) « s'opère soit par une mention explicite (*Selon l'AFP ..., pour l'Agence Reuter...*), soit par le simple fait qu'on se trouve en contexte journalistique »<sup>171</sup> ;
- le conditionnel de l'interrogation rhétorique qu'il conviendrait de distinguer puisque, affirme Martin, il ne s'agit pas ici d'une vraie question (l'on ne peut pas ajouter à ce type d'énoncé *oui ou non* ?) ; ce type de conditionnel conduit soit à une interprétation positive (avec l'inversion du sujet, il s'agit d'une demande de confirmation), soit à une interprétation négative (interrogation totale sans inversion ou interrogation partielle, l'interprétation étant celle d'une contestation de la vérité de l'énoncé).

Quant au conditionnel m, il ne s'obtient, lui, que « par corrélation - explicite ou non - avec *si* hypothétique. »<sup>172</sup>

Mais, comme dans toute classification, *a fortiori* lorsque celle-ci est onomasiologique, il y a des cas limites qui ne n'appartiennent pas, ou pas naturellement, aux classes isolées. R. Martin laisse entendre que l'existence de ces emplois limites est due à la collision entre les mondes possibles et les univers de croyance (les premiers sont subordonnés aux seconds). S'il est vrai que dans le cas des hypothétiques enchâssées dans une complétive avec un verbe déclaratif au passé, comme dans celui des hypothétiques introduites par un circonstanciel explicitant la source, comme dans les deux exemples respectifs suivants :

- (121) (a) Ils nous ont fait savoir que si nous abandonnions, nous devrions indemniser leur sept ans de travaux. (X02)
- (b) Selon l'AFP, M. X viendrait à Paris si ...<sup>173</sup>

---

<sup>171</sup> Op. cit. : 137.

<sup>172</sup> Op. cit. : 139.

<sup>173</sup> Exemple attesté dans le Costo, mais que l'existence des guillemets ne permet pas de le citer ici en illustration de cette possibilité :

(i) Selon le professeur Masazumi Harad, de l'université de Kumamoto, « si à l'époque de la découverte de l'origine de la maladie, l'usine avait cessé de produire et si des mesures avaient été prises, le nombre des malades **serait** cent fois moindre ». (MO2)

Martin a entièrement raison de préciser (op. cit. : 146) que la « La valeur *m* l'emporte » sur celle du changement d'univers, d'autres cas se présentent qui rendent, dans ce cadre, la décision plus délicate.

Du coup, Martin (1983 : 146) avance le 'test' suivant : « Chaque fois que [l'opposition entre le potentiel et l'irréel] se vérifie, on est en droit de postuler, même en l'absence d'un *si* explicite, l'effacement d'une proposition hypothétique. » Outre que ce test est totalement *ad hoc*, son caractère opératoire est pour le moins discutable. Examinons les données de plus près.

Il y a d'abord le cas du conditionnel 'des relatives' (l'emploi est isolé par Martin) qu'il illustre (et analyse) ainsi (ibid.) :

- (122) Il rêve d'une maison qui aurait ... (si elle existait ...)  
Il rêvait d'une maison qui aurait eu ... (si elle avait existé ...).

L'argumentation s'appuie sur des données épurées (et fabriquées). Lorsqu'on tente d'appliquer le critère de Martin sur des données concrètes, l'on s'aperçoit qu'il n'est pas toujours opérationnel. Soit que c'est indécidable, comme dans les énoncés suivants :

- (123) (a) Mais il n'y a sûrement pas de vote juif dans la mesure où il s'agirait d'instructions données en fonction d'une décision qui *aurait été* prise par je ne sais quel [...]. (X02)  
(b) [Cela] ne touche pas les sociétés qui ne font pas de bénéfices et qui *auraient* pourtant besoin d'investir. (M08)

soit que le test 'fonctionne' mais que la protase en *si* imaginée n'a pas la moindre pertinence :

- (124) On ne peut pas affirmer qu'il ait beaucoup de voix, mais il le fait savoir en quatre langues, ce qui est très prisé de nos jours, et surtout il se produit entouré de créatures dansantes qui *auraient* sans aucun doute aussitôt attiré Nazi Mustapha. (M02)

soit que même si le test fonctionne et que l'on imagine une protase sous-jacente, le conditionnel reste de type épistémique (considéré par Martin comme un conditionnel U) :

- (125) C'est ainsi que ce dernier demandera à ses deux amis marocains, en mars puis en septembre 1986, en pleine vague d'attentats, d'entreposer chez eux des sacs et des valises qui *auraient contenu* des explosifs. (M03)

Le même test est invoqué par Martin pour ranger les emplois suivants dans la classe du conditionnel des mondes possibles<sup>174</sup> :

- (126) Conditionnel de l'illusion (« si on ne savait pas que ... / n'avait pas su que ») :  
On dirait mon grand-père.  
On se serait cru au fond de la Chine.
- (127) Conditionnel de l'atténuation polie (« s'il m'étais permis ») :  
Je voudrais parler à M. le Directeur.  
J'aurais voulu parler à M. le Directeur.
- (128) Conditionnel de demande ou de mise en garde :  
Tu pourrais être poli, te tenir droit, répondre, faire attention... (« si tu le voulais »).  
Tu pourrais te faire mal (« si tu continuais »).

Il va de soi que ce classement n'est pas pour nous satisfaire et que si le test avancé est un simple test mécanique qui consiste à *imaginer* une protase virtuelle, *sans la moindre prise en compte du sens des énoncés*, il sera possible - il suffirait d'être quelque peu imaginatif - de voir des hypothétiques un peu partout. Nous sommes particulièrement surpris que Martin rapproche les deux derniers emplois (l'atténuation et la demande ou la mise en garde) du conditionnel hypothétique, alors qu'ils n'expriment, nous semble-t-il, aucune hypothèse et qu'il suffirait de distinguer entre le locuteur et l'énonciateur pour que ces deux emplois viennent tout naturellement se ranger dans le conditionnel du changement d'univers...

Ajoutons tout de même que R. Martin (op. cit. : 147) reconnaît que, *parfois*, « l'interprétation se fait plus difficile, même sur des exemples d'une grande banalité. »

Il est naturellement possible, en partant du paradigme (111)-(120), d'imaginer d'autres découpages bipartites, où la valeur temporelle, qui 'logiquement' ne pourrait pas constituer à elle seule une classe d'emploi, viendrait tout naturellement se ranger dans l'une ou l'autre des deux classes distinguées.

Une hypothèse possible s'impose d'emblée : l'emploi temporel du conditionnel, étant en rapport avec une certaine localisation du procès, pourrait faire partie de la classe des emplois

---

<sup>174</sup> Op. cit. : 146-147.

hypothétique (113), ludique (116), onirique (117) et celui de l'illusion (118) qui, eux aussi, concernent le procès lui-même, et non pas le sujet de l'énonciation.

On obtient ainsi deux grandes classes d'emplois, dont l'une concerne le décalage entre le locuteur et l'énoncé dans sa globalité, alors que l'autre concerne un certain décalage à l'intérieur de l'énoncé lui-même sans considération du rapport énonciatif qui le lie au locuteur.

Au lieu d'argumenter cette classification dans une perspective onomasiologique, il conviendrait plutôt d'examiner les différents emplois et de voir les différentes possibilités de rapprochement.

Mais d'abord, une première remarque s'impose : le conditionnel dit de l'illusion constitue clairement un cas très particulier, ne concernant, nous semble-t-il, que les deux seuls verbes *croire* et *dire*, et ne sera donc pas examiné ici.

## **2.2 La non-prise en charge : de l'atténuation au rejet**

### **2.2.1 Le conditionnel dit polémique**

L'on se rappelle sans doute que l'emploi dit polémique du conditionnel a déjà été introduit et discuté par nous dans le chapitre précédent quand il était question d'examiner les différentes attitudes aléthiques que le locuteur peut manifester lors de l'énonciation d'un conditionnel de non-prise en charge. Nous avons alors conclu que, quelle que soit l'attitude psychologique réelle derrière l'emploi du conditionnel épistémique, celui-ci a systématiquement la valeur d'une non-prise en charge et qu'il ne peut pas être attaché à une attitude aléthique particulière, puisque aussi bien la L-vérité que L-fausseté qui semblent quelquefois l'accompagner sont systématiquement apportées par le (con)texte et non par le conditionnel lui-même. Outre la discussion de certains exemples, le principale argument avancé à l'appui de cette analyse est que les enchaînements discursifs où une L-vérité ou une L-fausseté est 'rétroactivement' attribuée au contenu de la phrase au conditionnel, s'opèrent nécessairement à l'aide de certains opérateurs exprimant le contraste, comme, par exemple, *et* et *mais*, alors que si la phrase qui suit ne contient pas elle-même une valeur de vérité, l'enchaînement se fait sans l'aide de ces opérateurs :

- (129) (a) p (au conditionnel épistémique). C'est vrai ou faux, je n'en sais rien.
- (b) p (au conditionnel épistémique). *Mais* c'est faux.
- (c) p (au conditionnel épistémique). *Et* c'est vrai.

Et de fait, si l'on examine les exemples (115) que nous reproduisons ici par commodité :

- (130) (a) [Il] existe dans le dossier un témoignage mensonger d'un monsieur qui prétend que je lui *aurais garanti* que M. Michel Droit nous obtiendrait une autorisation d'émettre. (M09)
- (b) Le ministre de l'intérieur feint de comprendre que j'*aurais attaqué* le comportement de la police comme institution et mis en cause d'une manière générale les policiers eux-mêmes. (M04)

il n'est pas difficile de constater que la L-fausseté, et, donc, le caractère polémique de l'énoncé est abusivement attaché au conditionnel puisque cette signification provient plutôt, nous semble-t-il, des indices textuels qui expriment le rejet : *témoignage mensonger, qui prétend, feint de comprendre*.

La même constatation s'impose à propos des énoncés suivants :

- (131) (a) Dans le corps de votre article, très insidieusement, vous faites valoir que j'*aurais été* l'un des internés de M. Tony Frangié, lequel *serait* le fondateur des Phalanges. Or, d'une part, [...]. (X05)
- (b) *L'Événement du Jeudi* du 5 septembre reproduit complaisamment un propos attribué à un militant du PR selon lequel j'*aurais utilisé* un hélicoptère [...] subventionné par le conseil général dont je suis le président...<sup>175</sup>

Ceci dit, il convient de signaler que si l'on supprime ces marques textuelles du rejet, obtenant ainsi des énoncés comme les suivants :

- (132) (a) Il existe dans le dossier le témoignage d'un monsieur qui affirme que je lui *aurais garanti* que M. Michel Droit nous obtiendrait une autorisation d'émettre.
- (b) Le ministre de l'intérieur pense que j'*aurais attaqué* le comportement de la police comme institution...
- (c) Dans le corps de votre article, vous faites valoir que j'*aurais été* l'un des internés de M. Tony Frangié, lequel *serait* le fondateur des Phalanges.
- (d) *L'Événement du Jeudi* du 5 septembre reproduit un propos attribué à un militant du PR selon lequel j'*aurais utilisé* un hélicoptère...

---

<sup>175</sup> *L'Événement du Jeudi*, 358, 1991 : 19, cité dans Haillet (1992).

la non-prise en charge garde tout de même une valeur de rejet, c'est-à-dire un sens de L-fausseté. Ceci ne nous semble pas étonnant outre mesure. En réalité, comme l'écrit Haillet (1992 : 160), il semble « qu'à la première personne<sup>176</sup>, l'effet de sens ainsi produit - et "surajouté", en quelque sorte, à la valeur "allusion nécessaire au discours d'un autre" - se rapproche de ce que les grammairiens de référence appellent une "indignation", ou encore une "protestation". » Dit autrement, cette constatation revient à admettre que lorsque le sujet de l'énoncé et le sujet de l'énonciation se confondent, la valeur de non-prise en charge se transforme, ou peut se transformer, en une valeur de rejet, ou de protestation.

Cet effet de sens ne remet nullement en cause, nous semble-t-il, l'attachement de ces emplois à la valeur de non-prise en charge. Il suffit de se rappeler ici la distinction entre le locuteur et l'énonciateur. Comme dans les autres cas, le locuteur n'assume pas le contenu de l'énoncé et l'attribue à un énonciateur (ou plutôt à un autre énonciateur, puisque le locuteur-*en-tant-qu'être-du-monde*, le  $\lambda$  de Ducrot, assume l'énoncé dans sa globalité et se présente donc comme un premier énonciateur, donnant la parole, à l'intérieur de son énoncé, à quelqu'un d'autre). Sauf que, à moins d'être, par exemple, amnésique ou de mauvaise foi, si le locuteur emploi le conditionnel de la non-prise en charge, ce n'est *généralement* pas pour signifier qu'il est L-indécis quant au contenu de l'énoncé. Comme il est censé savoir s'il a ou non été le sujet du procès en question, il est tenu, en vertu par exemple de la maxime grecienne de relation, « Soyez pertinent ! », de n'employer ce type de conditionnel que s'il y a rejet. Cette formulation, somme toute prudente, suggère qu'il peut y avoir des cas où même avec la première personne du singulier, le conditionnel ne signifie pas automatiquement qu'il y a rejet ou indignation. Or, il n'est pas exclu à notre avis que cela puisse être le cas dans certaines situations (autres que l'amnésie ou la mauvaise foi), comme par exemple dans les énoncés fabriqués suivants :

- (133) (a) D'après le médecin, je *serais* guéri. Mais il faudra attendre la confirmation des examens complémentaires.
- (b) D'après les dernières estimations, je *serais* battu à quelques dizaines de voix près. Mais attendons les résultats définitifs !<sup>177</sup>

Ces exemples montrent que dans certaines situations - pragmatiques plus que linguistiques -, le conditionnel de la non-prise en charge n'a pas un sens contestataire. Dans ce cas, puisque - on le verra encore ci-dessous à propos des autres personnes grammaticales - le sens polémique qui

---

<sup>176</sup> C'est nous qui soulignons.

<sup>177</sup> Si nos souvenirs sont exacts, au soir des dernières élections législatives, nous avons eu le droit à beaucoup d'énoncés de ce type, mais, faute de les avoir relevés, nous nous contentons ici de cet énoncé fabriqué qui nous paraît entièrement naturel.

peut être attaché au conditionnel ne peut finalement être à coup sûr déterminé qu'en contexte (il entretient un rapport privilégié, mais non systématique, avec la première personne), et qu'il passe nécessairement par la non-prise en charge, qui, elle, est commune à tous les emplois de ce type, la solution qui nous semble personnellement évidente consiste à considérer le sens polémique comme un effet de sens qui peut, dans certains cas, s'attacher au sens fondamental de cet emploi, la non-prise en charge.

Lorsque le conditionnel exprimant la non-prise en charge est à la troisième personne, le sens polémique provient systématiquement du texte ou du contexte et non pas du conditionnel lui-même. Dans l'exemple suivant que nous empruntons à Haillet<sup>178</sup> :

- (134) Les enseignants syndiqués *seraient conduits* par des "passions basses"... Il serait intéressant de connaître [...] les "passions hautes" qui animent les nouveaux entrepreneurs d'école !<sup>179</sup>

indépendamment de la seconde phrase, où le sens ironique remet 'rétroactivement' en cause la vérité de la première, il nous semble clair que le sens polémique est sous-jacent à l'expression *passions basses* (mise d'ailleurs entre guillemets) qui, au mieux, est excessive, et ne peut pas en tout cas justement qualifier l'action des enseignants, syndiqués ou pas...<sup>180</sup>

Dans les exemples suivants, nous avons souligné les éléments textuels qui rendent à notre avis le sens polémique présent dans les énoncés :

- (135) (a) « Nous avons été surpris par l'information selon laquelle notre évêque *serait* l'un des évêques français favorables aux intégristes. Cette information est sans fondement. [...] » (M03)
- (b) Il conteste violemment l'affirmation selon laquelle le tabac serait directement responsable de 53 000 morts chaque année en France.
- (M08)

---

<sup>178</sup> C'est aussi, nous semble-t-il, la position de P. Haillet (1992) qui considère 'la non-adhésion aux propos rapportés' comme un cas qui s'attache à la non-prise en charge (pour lui, un cas de disjonction locuteur-énonciateur). Au-delà de sa méthode basée sur la paraphrase - que nous avons discutée dans le chapitre précédent -, il admet à juste titre que, comme dans le cas du conditionnel 'journalistique', l'interprétation de l'énoncé conduit à conserver intacte la polarité des propos rapportés, le sens polémique étant, lui, considéré comme simplement inféré. Autrement dit, la paraphrase qu'il propose pour l'énoncé (134) n'est pas :

(i) les enseignants ne sont pas conduits par des passions basses  
mais plutôt :

(i) on dit que les enseignants sont conduits par des passions basses *et c'est faux !*

<sup>179</sup> *Le Nouvel Observateur* 1402, 1991 : 39.



S'il n'y a pas ces indications de la polémique, les énoncés, nous l'avons déjà vu dans le chapitre précédent, ne sont pas attachables à une valeur de vérité particulière dans l'univers du locuteur. Comme dans le cas de la L-fausseté, la L-vérité, éventuellement présente dans l'énoncé, n'est pas apportée par le conditionnel lui-même, mais plutôt par des indications textuelles (ou contextuelles) :

- (136) [Cela] renforce en tout cas la thèse de la police selon laquelle ces deux fusillades *auraient été* l'oeuvre de malfaiteurs italiens appartenant au gang dit des "Bergamasques" [...]. (M09)

Lorsqu'il y a un seul *autre énonciateur* dans l'énoncé, celui-ci prend en charge le contenu en question. Il arrive toutefois qu'il y ait dans un énoncé plusieurs énonciateurs, et, dans ce cas, l'un de ces autres énonciateurs peut éventuellement juger simplement comme 'crédibles' des informations avancées par quelqu'un d'autre :

- (137) [II] nous a confié qu'il estimait « crédibles » les versions selon lesquelles les militaires se seraient servis des fosses communes « pour y jeter les restes de personnes qu'ils avaient eux-mêmes éliminées sous Marcos ». (M05)

voir les rejeter :

- (138) (a) A Paris, le ministère de la défense dément catégoriquement une information, donnée par téléphone à l'agence Reuter depuis Tripoli, selon laquelle quatre soldats français auraient été tués à une centaine de kilomètres de Fada. (M01)
- (b) Partout, M. Mitterrand a rappelé la place de la France [...] et tenté, chiffres à l'appui, de détruire les argumentations selon lesquelles l'Allemagne et l'Italie, voire la Grande-Bretagne, feraient mieux qu'elle en tous domaines. (M05)

Dans tous ces cas, le locuteur reste neutre et ne fait que rapporter des informations qu'il ne confirme ni n'infirmes...

---

<sup>180</sup> Il s'agit ici non pas d'un jugement personnel, mais d'une donnée qui nous semble inscrite, en tout cas très largement, dans le code culturel.

### 2.2.2 Le conditionnel d'atténuation

Comme l'emploi dit polémique, et contrairement aux autres types d'emplois, notamment temporel et hypothétique, l'emploi atténuatif du conditionnel n'a fait, à notre connaissance, l'objet d'aucune étude particulière. L'on se contente bien souvent, chez les grammairiens comme chez les linguistes qui en parlent, d'une description sommaire où il est question d'avancer, plus ou moins régulièrement, et plus ou moins explicitement, les trois remarques suivantes :

- (i) cet emploi est présenté comme ne concernant qu'un certain nombre de verbes, comme *vouloir, désirer, conseiller, etc.* ;
- (ii) il s'agit d'un emploi qui se rapproche du conditionnel de la non-prise en charge, à la différence près que l'énonciateur dont on rapporte ici les paroles n'est autre que soi ;
- (iii) il s'agit d'un emploi stylistique, où il est question d'atténuer, d'affirmer avec moins de brutalité, une proposition que l'on assume.

Cela revient d'abord à considérer que l'emploi atténuatif, illustré par les exemples sous (114), et le conditionnel dit 'de demande ou de mise en garde', illustré par les exemples (120), constituent en réalité un seul et même emploi. Cela nous semble aller de soi<sup>181</sup> : de même que l'on n'isole pas une classe particulière de conditionnel de souhait<sup>182</sup>, qu'on illustrerait par exemple par *je souhaiterais partir en vacances*, de même la 'demande' ou la 'mise en garde' ne peuvent pas être normalement considérées comme illustrant un emploi particulier puisqu'il s'agit, comme dans tous les autres cas, de présenter un fait d'une manière moins directe, atténuée.

Concernant le premier point, i.e. l'attachement de ce type de conditionnel à une classe particulière de verbes, l'on peut par exemple citer ici *le Bon Usage* (13<sup>e</sup> éd. : 1993 : § 859, b)-1<sup>o</sup>) : « Les verbes exprimant la nécessité, la possibilité, la volonté se mettent au conditionnel présent quand on considère comme douteuse la réalisation du fait jugé nécessaire, possible, souhaitable, etc. »

Les verbes *pouvoir* et *devoir*, ayant des comportements bien singuliers, requerraient une étude particulière, et ne seront donc pas étudiés ici<sup>183</sup>. Avec les verbes de volonté, l'emploi du

---

<sup>181</sup> En réalité, seul R. Martin (1983) les distingue, et ceci, nous semble-t-il, dans un souci strictement descriptif.

<sup>182</sup> Ceci dit, certaines grammaires scolaires isolent des sous-classes de types *souhait, désir discret, politesse*, etc.

<sup>183</sup> Comme l'avait déjà constaté Wagner (1939) en diachronie, il semble que ces deux verbes ont des comportements particuliers. En synchronie, et au conditionnel, ces comportements particuliers restent très vraisemblablement d'actualité (du reste, nous l'avons nous-mêmes constaté quand il était question

conditionnel permet, d'après *le Bon Usage* (ibid.), « d'atténuer une volonté, un désir, un conseil ».

Est-ce à dire que cet emploi du conditionnel ne se rencontre qu'avec les verbes de volonté ? Il semble bien que non. En réalité, cet emploi n'est pas présenté comme étant attaché à des unités lexicales verbales, mais plutôt à une classe sémantique particulière, mais non définie, qui semble englober<sup>184</sup>, outre les verbes de volonté, toute une série de verbes ou d'expressions verbales sémi-figées, qui ont, nous semble-t-il, en commun d'exprimer soit une *demande*, comme dans le paradigme suivant fourni par Maingueneau (1981 : 84) :

- (139) (a) Je *voudrais* que tu...  
(b) J'*aimerais* que tu...  
(c) Ce *serait* gentil de ...  
(d) Est-ce que ça te *gênerait* de ...

soit encore - mais cela se dit beaucoup plus rarement - une *jugement* de la part du locuteur, jugement présenté d'une manière atténuée, comme dans l'exemple suivant emprunté à Damourette & Pichon :

- (140) En effet, il avait mené jusqu'à sa vingtième année cette vie du siècle, qu'il *conviendrait* mieux d'appeler mort que vie.

Si l'on fait momentanément abstraction du dernier cas, nous y reviendrons par la suite, et l'on envisage ici le seul cas des verbes volitifs, on peut dores et déjà constater que les verbes volitifs au conditionnel se présentent comme des *non-constatifs* - même si le terme reste approximatif -, c'est-à-dire en fait *performatifs*<sup>185</sup>.

La ligne de partage entre le conditionnel de la non-prise en charge et celui de l'atténuation s'éclaire ainsi quelque peu : elle s'appuie, d'une façon sous-jacente, sur le type de lien épistémique qui lie le locuteur à son énoncé. Dans le cas de la non-prise en charge, la vérité du procès en question serait inconnue par le locuteur - le locuteur ne prend pas en charge parce

---

d'examiner, dans le chapitre II, les structures syntaxiques des différents modes verbaux). A la fois parce que l'étude de ces deux verbes nous paraît complexe, et parce que cette étude se veut généraliste, ces deux verbes ne peuvent malheureusement pas être examinés ici. L'on peut se reporter aux deux études très intéressantes de P. Dendale (1997), et (à paraître), concernant *devoir*.

<sup>184</sup> Cela n'est pratiquement jamais explicité. Il s'agit donc ici de restituer cette classe d'après les exemples fournis par les grammaires.

<sup>185</sup> Si, pour les exemples (139, a-b), l'acte illocutoire accompli, sous-jacent par définition à la notion de performativité, est celui d'une volonté ou d'une demande, se pose la question de savoir quel type d'acte serait accompli dans (139, c-d). L'on hésite. Quoi qu'il en soit, ces notions ne nous intéressent pas ici directement.

qu'il ne connaît pas la vérité du procès - alors que la même chose ne pourrait pas être dite à propos du conditionnel de l'atténuation, puisque là, il n'y a pas d'information qui proviendrait d'ailleurs, et les énoncés sont la création personnelle du locuteur. Ce découpage est par exemple présent, même d'une manière sous-jacente, chez P. Dendale qui écrit (1992 : 174-175) : « Le fait qu'une information empruntée est souvent une information que le locuteur tient pour incertaine explique peut-être aussi l'impossibilité pour le conditionnel de signifier la [...] **certitude**. En effet, la certitude est une attitude *personnelle* et on ne peut pas être certain que de quelque chose qu'on a *soi-même* créé, de quelque chose qui vient de soi. Or, l'emprunt est une catégorie épistémique qui est à l'opposé de la création personnelle. »

Cette vision des choses a déjà été discutée par nous dans le chapitre précédent, et rejetée pour des raisons indépendantes. L'on voit à quel résultat son adoption nous conduirait. Que l'on poursuive en effet l'argumentation de Dendale ci-dessus, et l'on serait obligé de dire : puisque, dans les emplois atténuatifs, l'information provient de l'intérieur, puisqu'elle est créée par le locuteur et non empruntée à quelqu'un d'autre, l'on a affaire forcément à un conditionnel appartenant à un emploi distinct.

La même position est explicitée par Damourette & Pichon (t. V : § 1846)<sup>186</sup> : « Le toncal futur [i.e. le conditionnel] s'emploie [...] pour adoucir les affirmations en les transportant en quelque sorte dans une actualité moins brutalement présente que la noncale, d'où diverses nuances : *s'il s'agit d'une affirmation attribuée à autrui*<sup>187</sup>, le toncal futur exprime qu'on ne l'admet que sous bénéfice d'inventaire ; *s'il s'agit d'une affirmation à soi*<sup>188</sup>, on emploie le toncal futur pour restreindre son audace dans la présentation d'une proposition, d'une offre, d'un conseil, d'un désir. »

Les raisons - psychologiques, réelles - de l'emploi du conditionnel, si elles sont quelquefois transparentes, ne sont pas toujours, loin de là, connues. Et, surtout, elles ne nous concernent pas ! Si ce qui compte pour les linguistes est effectivement ce qui est montré par le locuteur dans l'énoncé, indépendamment de l'attitude réelle qu'il peut avoir, alors l'on est forcé d'admettre que la non-prise en charge est la même dans l'emploi euphémique que dans l'emploi épistémique. Dans le premier emploi, il y a naturellement une non-prise en charge simulée, largement conventionnée, et il y aurait là des sujets intéressants pour les pragmaticiens. Mais, considérer la non-prise en charge euphémique comme une classe particulière d'emplois ouvrirait

---

<sup>186</sup> Il convient de préciser que, pour Damourette & Pichon, il ne s'agit là que d'une distinction descriptive, puisque (t. V : § 1843) « le taxième du toncal futur est dans la réalité un taxième un, et que seules les nécessités de l'analyse, forcent les grammairiens à le morceler dans leurs exposés ». Ils avancent même (ibid.) que « les coupures analytiques qu'on est obligé d'y faire pour [étudier le conditionnel] sont purement artificielles »...

<sup>187</sup> C'est nous qui soulignons.

<sup>188</sup> C'est nous qui soulignons.

définitivement la voie à une approche éclatée où le signe linguistique ne serait qu'un prétexte à l'étude, forcément non-exhaustive, des conditions réelles - vs linguistiques - de son emploi...

En bref, comme l'écrit Maingueneau (1981 : 84), le recours au conditionnel d'atténuation « modifie la prise en charge de son énoncé par l'énonciateur ». La même conclusion est avancée par Haillet (1992) pour qui, y compris sur le plan formel, les emplois à valeur d'atténuation présentent la même caractéristique que les emplois 'journalistiques', à savoir l'impossibilité de changer la polarité de la phrase d'origine, lors de l'opération de la paraphrase, notamment lors de la substitution du COND1 par un présent<sup>189</sup>.

Cette dernière remarque avancée par Maingueneau et Haillet nous met en présence d'une propriété fondamentale pour ce type du conditionnel, à savoir l'impression, nette, que l'on a de l'existence d'une sorte de valeur qui *s'ajoute* à un présent (ou, plus rarement à un futur). Autrement dit, il semble bien que dans ce type d'emploi, l'on a affaire à une sorte de *transformation* qui aurait conduit à employer le conditionnel *au lieu* d'une autre forme verbale de l'indicatif, notamment le présent.

Cette analyse est sous-jacente dans la plupart des traitements. « Le conditionnel sert [...] à exprimer poliment un souhait, écrit J.-C. Hennebert<sup>190</sup>. On écrira donc : *Je vous serais reconnaissant de bien vouloir*, etc. Attention ! l'expression *Je vous serai reconnaissant* exprimerait plutôt un ordre qu'un souhait. [...] Quant aux expressions *Je voudrai vous dire un mot. Je désirerais recevoir votre bulletin. Je souhaiterais vous entendre plus souvent*, elles contiennent chacune une faute grossière. Pourquoi ? Parce qu'elles sont fausses : nous n'avons pas coutume d'annoncer nos désirs et nos souhaits quinze jours avant de les concevoir ! » Au-delà du ton normatif, l'auteur signifie clairement que ce type de conditionnel remplace soit un futur - atténuation d'un ordre - soit un présent - l'expression polie d'un désir, etc.

La même analyse est défendue chez Claris (1971 : 37) qui écrit : « Lorsqu'on dit : « *Je désirerais vous parler* » ; « *Je pourrais vous aider* », au lieu de « *Je désire vous parler* » ; « *Je peux vous aider* », qui portent la même information objective, nous croyons voir un cas de non-assomption formellement identique à *-rait (selon X)*. "Je" qui, dans ce cas, est X, présente son "assertion" sans l'assumer, *comme si* il s'agissait de celle d'un tiers : *Je désire vous parler et / mais je n'assume pas cette assertion.* »

---

<sup>189</sup> En ce qui concerne le COND2, le test de substitution par le PC échoue. Mais, puisque le conditionnel d'atténuation est considéré, y compris par Haillet, comme étant un cas de non-prise en charge, cela prouve, nous semble-t-il, une seule chose : la non-adéquation du test proposé.

<sup>190</sup> in *La Voix du Nord*, 24-04-1973, cité dans J. Pinchon (1986 : 168-169).

Et de fait, le conditionnel, avec la plupart des verbes qui se rencontrent dans ce type d'emplois, peut céder la place à un présent ou, plus rarement, à un futur, avec une perte sémantique minime, qui correspond bien à l'expression d'une atténuation.

Il reste un dernier point, concernant la personne grammaticale des verbes *vouloir aimer*, *préférer*, *souhaiter*, etc., au conditionnel. Aucun grammairien, ni aucun linguiste consulté par nous ne dit clairement que le conditionnel atténuatif s'emploie exclusivement avec la première (éventuellement à la deuxième) personne. Sauf que tous les exemples - avec un verbe *volitif* - fournis par eux sont à la première personne. Ceci n'est évidemment pas sans rappeler la distinction présentée ci-dessus entre l'information qui provient de soi et l'information qui provient de quelqu'un d'autre.

Or il semble bien cette fois-ci que la distinction - *linguistique* - de personne joue un rôle crucial dans la valeur du conditionnel atténuatif. Dans le Costo, la majorité des exemples de *vouloir*, *aimer* et *souhaiter* au conditionnel sont à la troisième personne. Dans ce cas, il nous semble qu'ils n'ont pas un sens atténuatif. Examinons par exemple les énoncés suivants avec *vouloir* :

- (141) (a) Manifestement passionné par le sujet, le premier ministre *voudrait* que les Occidentaux en général, et les Etats-Unis en particulier, prennent rapidement une initiative spectaculaire en ce domaine. (MO2)
- (b) Le maréchal Mobutu *voudrait*, entre autres choses, que l'on remette en état son aviation, essentiellement composée de transporteurs de troupes [...]. (X13)
- (c) [II] fait actuellement l'objet d'une enquête préliminaire du parquet de Paris. La justice *voudrait*, en effet, en savoir un peu plus sur cette officine, mêlée à des opérations de fausses factures [...]. (X08)
- (d) « Les jeunes sortent de l'appareil scolaire sans même comprendre que c'est l'ordre social qui fait leur liberté », reprend le sociologue. On *voudrait* vaincre le sida, le cancer (voir encadré), développer des énergies douces, regarder les télévisions du monde entier, voyager à la vitesse du son, vivre dans l'espace, avoir accès à la connaissance par ordinateur. Bref, on *voudrait* palper l'universel. (X08)

Avec *aimer* :

- (142) (a) Fort du soutien de la quasi-totalité de ses concitoyens, le bourgmestre régnant *aimerait* bien être le metteur en scène d'un spectacle inconnu jusqu'à aujourd'hui. (MO1)

- (b) C'est un langage qu'on *aimerait* bien entendre à quelques kilomètres de là, au Logis-d'Anne, forte implantation harkie située sur la commune de Jouques. (MO5)
- (c) Reste un film qu'on *aimerait* aimer. [/] (M11)
- (d) Les Aubrac, c'est un peu la famille qu'on *aimerait* avoir : querelleurs et inséparables, solidaires jusqu'à la plus extrême mauvaise foi, impécunieux et bons vivants, enfantins [...]. (X08)

Avec *préférer* :

- (143) (a) En Allemagne, le gouvernement fédéral *préférerait* que la situation soit clarifiée [...]. (MO1)
- (b) Mais il semblait encore rechigner dimanche et, en tout cas, aurait fait avoir qu'il *préférerait* la villa plus modeste construite au milieu des orangers, située au Mornag [...]. (M10)
- (c) Pour l'heure, disent les mauvaises langues, ce dernier *préférerait* un député comme Elie Marty, si respectueux de « Monsieur Manet », au jeune énarque du Cérés égaré au pays de la gauche foie gras. (X13)
- (d) Il s'agit là d'un dossier diplomatiquement sensible. A l'évidence, les Etats-Unis *préfèreraient* que le Canada augmente sa contribution à l'Otan plutôt que de le voir renforcer sa présence militaire dans l'Arctique [...]. (M04)

Avec *souhaiter* :

- (144) (a) Le PS *souhaiterait* voir le Conseil constitutionnel hisser ses exigences en matière de droits économiques et sociaux à la hauteur de sa défense des libertés publiques, à en croire M. Richard. (MO1)
- (b) Washington *souhaiterait*, par ailleurs, qu'Ottawa renonce à toute forme de contrôle sur les investissements [...]. (M08)
- (c) Le président Ben Ali *souhaiterait* créer des conditions qui lui permettraient d'aller, de temps en temps, voir Bourguiba et l'informer [...]. (M10)
- (d) Dans un pays en guerre, que l'on *souhaiterait* imaginaire, des prisonniers, gardés par des aveugles, attendent d'être jugés. (M12)

Aucun de ces exemples, choisis totalement par hasard dans le Costo, n'a, nous semble-t-il un sens atténuatif. Si le conditionnel a quelquefois un sens plus ou moins clairement de non-

prise en charge épistémique, comme dans les énoncés (143c) et surtout (144a), dans d'autres - comme dans (141b, d), (142c, d), (144b), il semble plutôt exprimer ce que Grevisse - dans la citation ci-dessus - appelait une *réalisation douteuse* ; mais dans la plupart des cas, le sens reste ambigu et nous semble même totalement vide. Que faut-il en effet comprendre de l'emploi du conditionnel dans un exemple comme (141c) ? *La justice voudrait, en effet, en savoir un peu plus sur cette officine* : le conditionnel signifierait-il une non-prise en charge épistémique ? Cela nous semble difficile surtout si l'on regarde le co-texte de la phrase en question et l'adverbe *en effet* qui marque clairement, nous semble-t-il, que le locuteur prend en charge son énoncé. Est-ce à dire que le conditionnel signifierait que la réalisation de l'action en question serait 'douteuse' ? Ce serait absurde, surtout dans un contexte journalistique - il s'agit de *l'Express* - où l'on n'est pas censé laisser entendre des conclusions aussi polémiques. S'agit-il de l'expression d'une affirmation polie ? Il nous semble que non.

En linguistique, l'on ne dit pas - ou on n'est pas censé dire - que l'emploi d'une forme donnée n'est pas justifié. L'on est en revanche autorisé à penser que dans ce type d'emploi le conditionnel semble avoir perdu toute signification. Il s'agirait à notre avis d'un emploi conventionnalisé, obtenu par contamination de *je voudrais*. Or lorsqu'on dit à notre boulangère *je voudrais une baguette*, cela passe non seulement pour la forme non-marquée, mais en plus pour la seule forme socialement admise : de même que la boulangère n'est pas censée dire à son client *Qu'est-ce que vous voulez ?*, de même le client n'est pas autorisé à dire *je veux une baguette*, parce qu'il passerait au mieux pour agressif.

En bref, pour revenir à des considérations strictement linguistiques, il semble bien que, avec les verbes volitifs, il n'est pas possible d'avoir un emploi atténuatif avec un conditionnel conjugué à la troisième personne.

Nous nous proposons de nous arrêter ci-dessous rapidement sur trois verbes en emploi atténuatif : *vouloir*, *aimer* et... *dire*.

⇒ *vouloir*

Ce verbe, avec *aimer* sur lequel nous reviendrons plus loin, est l'un des verbes qui se rencontrent le plus souvent dans l'emploi atténuatif du conditionnel. Dans le Costo, tous les exemples de ce type se présentent sous la forme *vouloir* + *complétive*, éventuellement à



l'infinitif<sup>191</sup>. Cette caractéristique n'est pas due au hasard. Même si nous savons par ailleurs qu'il existe des emplois où le verbe *vouloir* domine un groupe nominal, comme dans l'exemple banal suivant :

(145) Je *voudrais* une baguette

il nous semble que l'emploi premier dans ce cas est celui où la position objet est occupée par une complétive (phrase de type CP au subjonctif ou à l'infinitif)<sup>192</sup>. Cela revient à admettre l'existence d'une ellipse syntaxique où le N" *baguette* occuperait la position objet d'un verbe sous-jacent effacé (de type *vendre*, par exemple).

Une confirmation intéressante de cette analyse peut être apportée par la comparaison de l'emploi atténuatif du conditionnel et celui de l'imparfait. Nous avons en effet la nette impression que l'emploi de l'imparfait d'atténuation est plus naturel lorsque le verbe *vouloir* est suivi d'une infinitive (le sujet de la principale est co-indicié avec le sujet de la subordonnée ; sur le plan sémantique, la réalisation de l'action voulue dépend du locuteur lui-même, même si elle engage une certaine attitude de la part de l'interlocuteur), alors que lorsque le verbe en question est suivi d'une complétive à temps fini (les deux sujets de la principale et de la subordonnée sont distincts), l'emploi du conditionnel nous paraît préférable<sup>193</sup>. Que l'on compare :

(146) *Contexte : emplois atténuatifs*

- (a) Je voulais te demander un petit service.
- (b) (?) Je voudrais te demander un petit service.

---

<sup>191</sup> Pour être précis, il y a dans le Costo 36 énoncés avec *vouloir* : dans 10 cas, le verbe *vouloir* se fait suivre d'une complétive à temps fini (donc au subjonctif), et dans 24 cas, ce verbe se fait suivre d'une infinitive. Les deux autres cas sont les suivants :

(i) Mais le Premier ministre Rajiv Gandhi n'est pas désireux de voir naître à sa porte un nouvel Etat qui se *voudrait* marxiste. (X03)

(ii) Des projets d'avenir, Sydney n'en manque pas non plus. Le plus ambitieux : une tour de cent vingt étages qui se *voudrait* la plus haute du monde, destinée à abriter un centre financier international. (MO6)

Il nous semble que d'un point de vue syntaxique, ces deux exemples peuvent être assimilés au cas des infinitives (*se vouloir*  $\Leftrightarrow$  *vouloir être*).

<sup>192</sup> Du reste, cette intuition est reflétée dans la hiérarchie implicite admise dans *le Petit Robert* où *vouloir* + *complétive* constitue la sous-entrée A, alors que *vouloir* + complément nominal constitue la sous-entrée B. Cet indice est pour nous hautement significatif, surtout qu'il n'est pas habituel de distinguer les entrées selon la catégorie syntaxique du complément, et encore moins de commencer par la sous-entrée où le verbe sous-catégorise une complétive.

Si cela se confirme, les répercussions sur une syntaxe de type géométrique seront décisives. Si Milner (1989) considère que les complétives occupent en réalité une position nominale par distorsion, se poserait notamment la question de savoir s'il ne faudrait pas imaginer des cas contraires où des groupes nominaux occuperaient par distorsion des positions de type CP...

- (c) Je voudrais que tu m'accompagne.
- (d) # Je voulais que tu m'accompagne.

Si cette analyse est tenable, il suffit de remarquer l'inacceptabilité d'une phrase comme la suivante<sup>194</sup> :

- (147) Contexte : emploi atténuatif (dans une boulangerie)
- # Je voulais une baguette

pour admettre que le verbe *vouloir* dans son emploi atténuatif exigerait plutôt une complétive, ce qui n'est généralement requis que lorsqu'il est conjugué au conditionnel...

Il serait difficile de ne pas faire ici le lien entre les remarques et constatations ci-dessus et l'analyse de J. Milner & J.-C. Milner (1975) à propos du verbe performatif qui, écrivent-ils (op. cit. : 132), « ne peut avoir pour complément qu'un S, à l'exclusion de toute nominalisation ».

Est-ce à dire que le verbe *vouloir*, dans ce type d'emploi, est performatif ? Il nous semble clairement que oui. *Vouloir*, comme tous les autres verbes de la même classe sémantique, a nettement ici un sens performatif. Le conditionnel, lui, ne fait qu'atténuer le sens performatif en question, selon un mécanisme sur lequel nous reviendrons.

⇒ *aimer*

L'on se rappelle sans doute que, dans le chapitre IV, lors de la vérification du test censé montrer l'appartenance du conditionnel au mode indicatif, nous nous sommes heurtés à un certain nombre de cas où le conditionnel ne pouvait pas céder la place à un autre temps. Outre un certain nombre de cas que nous avons jugés marginaux, comme *on (se) croirait...* ou *on dirait...*, le verbe *aimer* semblait éprouver la même résistance au test de remplacement. Dans aucun des énoncés suivants, il ne peut en effet être remplacé par une autre forme verbale de l'indicatif :

- (148) (a) Mais j'*aimerais* plus de récitals. (X13)

---

<sup>193</sup> Il s'agit naturellement plus d'une tendance que d'une règle absolue. Une comparaison systématique de l'imparfait et du conditionnel, dans ce type d'emploi, constitue un objet de recherche qui nous semble fructueux.

<sup>194</sup> Il y a naturellement, comme toujours dans le domaine des temps, des cas où cette phrase est acceptable. Il s'agit donc ici d'un contexte non-marqué : celui où un client, le plus banalement du monde, entre dans une boulangerie et énonce la phrase en question.

- (b) A deux reprises, deux policiers, déguisés en mécaniciens, montent à bord de l'avion. Ils *aimeraient* maîtriser le pirate, mais l'occasion ne se présente pas. (M06)
- (c) *J'aimerais* vous faire part de quelques remarques à ce propos. (X09)

Nous nous sommes alors demandés si cette résistance du verbe *aimer* au test de remplacement ne constituait pas le signe de son appartenance à une classe particulière d'emplois.

Il nous semble que oui.

En fait, de tous les verbes de volonté employés avec le conditionnel d'atténuation, seul le verbe *aimer* ne peut pas être considéré comme le résultat d'une 'transformation' qui l'aurait dérivé d'un temps présent. Que l'on compare :

- |       |     |                                |   |                            |
|-------|-----|--------------------------------|---|----------------------------|
| (149) | (a) | Je voudrais partir en vacances | < | Je veux partir en vacances |
|       | (b) | Je souhaiterais réussir        | < | Je souhaite réussir        |
|       | (c) | Je désirerais vous rencontrer  | < | Je désire vous rencontrer  |
|       | (d) | Je préférerais venir vous voir | < | Je préfère venir vous voir |

Mais :

- |       |     |  |  |
|-------|-----|--|--|
| (150) | (a) | « <i>J'aimerais</i> que l'on honore un peu plus les enseignants plutôt que toujours les morigéner ». (M04)                                 |  |
|       |     | < # J'aime que l'on honore...  |  |
|       | (b) | <i>J'aimerais</i> vous faire part de quelques remarques à ce propos. (X09)   |  |
|       |     | < # J'aime vous faire part ...   |  |
|       | (c) | « <i>J'aimerais</i> , monsieur le Premier ministre, prendre la responsabilité personnelle de la reconstruction de l'école. En dur. » (X07) |  |
|       |     | < # J'aime prendre...  |  |
|       | (d) | <i>J'aimerais</i> voir ce souci mieux partagé en d'autres lieux. (M09)   |  |
|       |     | < # J'aime voir ce souci mieux partagé...  |  |

Il ne s'agit naturellement pas d'une exclusion syntaxique. Le verbe *aimer*, même suivi d'une complétive, peut dans certains cas céder la place au présent, ou à un autre temps de l'indicatif :

- |       |      |  |
|-------|------|--|
| (151) | (a)  | J'aimerais marcher au bord de la Loire         |
|       | (a') | J'aime (j'aimais) marcher au bord de la Loire. |

- (b) *J'aimerais* jouer « Cyrano de Bergerac ». (X01)
- (b') *J'aime* jouer « Cyrano de Bergerac ».

De quelle sorte est donc l'exclusion du temps présent du verbe *aimer* dans les exemples (150) ? Il nous semble que contrairement aux autres verbes de volonté, le verbe *aimer* perd, systématiquement, tout sens performatif au présent. C'est ainsi que lorsque l'énoncé exige que le verbe soit performatif, comme dans les exemples (150), le présent n'est pas autorisé ; lorsque, comme dans (151), *aimer* au présent est possible, l'énoncé n'a plus du tout le même sens qu'au conditionnel : il devient tout simplement descriptif, ou constatif.

C'est, nous semble-t-il, un argument supplémentaire sur l'aspect performatif, qui paraît désormais requis dans ce type d'emploi du conditionnel.

Signalons enfin que, là aussi, il semble que le verbe *aimer* au conditionnel exige un complément phrastique. De tous les exemples du Costo, seuls les deux énoncés suivants contiennent un complément nominal :

- (152) (a) *J'aimerais* des chanteurs différents. (X07)
- (b) « Je donne environ 80 concerts par an. Un nombre idéal. Mais *j'aimerais* plus de récitals ». (X13)

mais il nous semble plausible, à la fois syntaxiquement et sémantiquement, de supposer une sorte d'ellipse syntaxique (*j'aimerais qu'il y ait des chanteurs différents / plus de récitals*), d'autant que les énoncés de ce type semblent appartenir systématiquement au registre de l'oral...

⇒ *dire*

Outre les verbes de volonté, il y a une autre classe importante de verbes, à notre connaissance, jamais signalée lors de l'étude de l'emploi atténuatif du conditionnel : la classe du verbe *dire* qui, lorsqu'ils s'emploie au conditionnel et à la première personne, donne naissance à un conditionnel en emploi atténuatif :

- (153) (a) Deux exemples tout à fait authentiques et je *dirais* classiques. (X02)
- (b) L'Express : - Seriez-vous, finalement, optimiste ?  
Léotard : - Je *dirais* plutôt confiant, car je n'aime pas le mot optimisme. (X04)
- (c) Ce qui, pour moi, est essentiel, c'est de voir conservé notre patrimoine juif. Et je *dirais* même que c'est positif pour la collectivité française. (X02)

Outre que le verbe *dire* est suivi dans l'exemple (153c) d'une complétive, il nous semble plausible de supposer l'existence d'une complétive effacée dans (153a, b) : *je dirais que ce sont deux exemples classiques ; je dirais que je suis confiant*.

\*\*\*\* \* \* \*

Il convient, pour récapituler les différentes analyses ci-dessus, d'avancer les remarques suivantes :

(i) tous les énoncés ci-dessus ont une structure où le verbe principal domine une complétive (à temps fini ou non fini), explicite le plus souvent, plus ou moins facilement restituable dans les autres cas ;

(ii) les verbes de volonté et de dire ont systématiquement, à la première personne, un emploi atténuatif ;

(iii) l'atténuation est apportée par le conditionnel ;

(iv) à la fois à cause de (ii), et parce que les verbes de volonté ont au conditionnel un sens nettement performatif<sup>195</sup> qu'ils perdent au passé, ou même au présent (*aimer*), l'emploi atténuatif du conditionnel ne peut pas être dit attaché à une classe particulière de verbes, mais plutôt à un effet de sens particulier, celui de la performativité ;

(iv) le terme *performatif*, d'origine pragmatique, nous semble flou et ses caractéristiques linguistiques, s'il en a, sont loin d'être déterminées<sup>196</sup>.

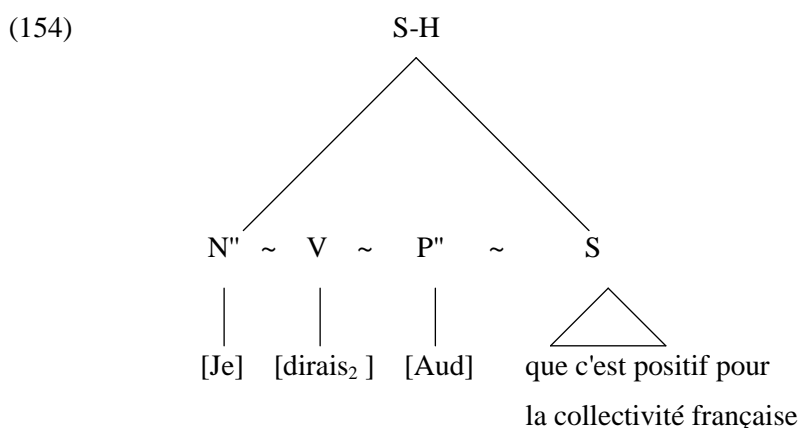
La notion du verbe *dire*<sub>2</sub> proposée par Ducrot (1984), et déjà présentée ci-dessus, nous semble plus à même d'éclairer le phénomène que nous voudrions souligner.

---

<sup>195</sup> L'on aura noté par exemple que ni le verbe *dire*, ni les verbes volitifs ne sont justiciables d'une appréciation en termes de vérité. Voir Ducrot (1984).

<sup>196</sup> Pour nous, comme nous l'avons déjà dit ci-dessus, il n'est pas certain que le verbe performatif, ou plutôt l'emploi performatif d'un verbe, doive être attaché à la première personne, et encore moins au temps présent. Nous pensons donc, contrairement à Benveniste (1963), comme Austin qu'il « n'est pas du tout nécessaire qu'un énoncé, pour être performatif, soit exprimé dans une de ces formes dites normales » (cité dans Benveniste (op. cit., in 1966 : 269).

Considérons d'abord le cas des énoncés (153) avec le verbe *dire*. Ce verbe a en l'occurrence toutes les caractéristiques du *dire*<sub>2</sub> de Ducrot : notamment, il n'est pas justiciable d'une appréciation en termes de vérité, il est sui-référentiel<sup>197</sup> : en bref, il n'a pas un sens constatif, mais plutôt performatif. Le conditionnel sert donc à atténuer l'acte illocutoire (de dire). Nous pouvons reprendre ici le formalisme schématique de Sadock et proposer pour un énoncé comme (153 c) la représentation suivante :



Pour les verbes volitifs, les données se compliquent. Si ces verbes ont un sens nettement performatif, analogue au verbe *dire* dans l'emploi qui vient d'être discuté, l'on peut hésiter entre deux solutions possibles :

(i) on peut d'abord estimer que les phrases volitives ci-dessus ont un verbe *dire*<sub>2</sub> sous-jacent et se laisserait paraphraser par *Je dirais que je veux / souhaite*, etc. ; cette vision se heurte notamment au fait qu'elle supprime l'aspect performatif des verbes volitifs qui se rapprochent alors d'un sens plus constatif ; mais cela ne semble être étayé par aucun argument ;

(ii) mais on peut aussi estimer que, comme ci-dessus, il s'agit de l'atténuation de l'acte illocutoire lui-même ; or, cet acte n'est pas en l'occurrence un *dire*<sub>2</sub>, mais plutôt *vouloir*, *souhaiter*, etc. ; ce point de vue permet notamment de garder intact le sens performatif des verbes volitifs dans les emplois concernés et de ne pas les subordonner à un autre verbe<sup>198</sup>. Or, comme d'autre part, ces verbes semblent systématiquement dominer une complétive (même sous-jacente), cela semble confirmer plutôt cette deuxième solution...<sup>199</sup>

<sup>197</sup> Voir Benveniste(1963).

<sup>198</sup> Voir sur ce point J. Milner & J.-C. Milner (1975).

<sup>199</sup> L'on se rappelle en effet que l'une des conditions constatées par J. Milner & J.-C. Milner (1975) pour l'obtention d'un verbe performatif est que ce dernier domine une phrase, et non un complément nominal.

En revanche, en ce qui concerne des emplois atténuatifs comme ceux sous (139c) et (140), que nous reproduisons ici par commodité :

- (155) (a) Ce serait gentil de...  
(b) En effet, il avait mené jusqu'à sa vingtième année cette vie du siècle, qu'il  
*conviendrait* mieux d'appeler mort que vie.

il nous semble possible d'admettre dans leur cas un verbe *dire*<sub>2</sub> implicite, qui constitue lui-même l'objet de l'atténuation :

- (156) (a) Je dirais que c'est gentil de...  
(b) Je dirais qu'il convient mieux d'appeler cette vie...<sup>200</sup>

Si cette analyse est globalement acceptable, il sera possible de l'étendre au conditionnel dit journalistique : tous les cas du conditionnel de non-prise en charge seraient ainsi traités de la même manière, c'est-à-dire comme l'atténuation d'un acte illocutoire, atténuation qui affecte le verbe performatif explicite ou implicite.

Or, cette analyse a déjà été avancée ci-dessus à propos des emplois dits 'modaux' du futur (notamment le futur conjectural et le futur d'atténuation). Cette correspondance ne nous semble pas fortuite. Nous y reviendrons.

Il convient enfin de dire un mot à propos du conditionnel dans l'interrogation rhétorique, qui appartient, clairement à notre sens, à la classe des emplois de la non-prise en charge<sup>201</sup>. Ce type d'emploi étant largement étudié depuis Diller (1977)<sup>202</sup>, nous ne ferons ici que présenter les faits qui nous semblent les plus saillants.

---

<sup>200</sup> Il nous semble que l'impossibilité syntaxique de proposer ici une paraphrase complète avec le verbe *dire*<sub>2</sub> n'affecte pas crucialement l'analyse sémantique, même si celle-ci a besoin sans aucun doute d'être affinée, notamment par le développement d'un cadre théorique plus adéquat, y compris sur le plan représentationnel. C'est au-dessus des moyens de cette recherche.

<sup>201</sup> La différence entre l'interrogation rhétorique et l'interrogation 'normale' qui se rencontre avec le conditionnel temporel :

- (i) L'ancien premier ministre est ensuite interrogé sur l'élection présidentielle.  
*Accepterait-il* une participation des socialistes dans un de ses gouvernements ? « Nous sommes [...] ». (M10)

ou encore hypothétique :

- (ii) A la Réunion, les émeutes ont repris dès le départ de Rocard. [...] Le Premier ministre avait hésité, d'ailleurs, à se rendre dans l'île. [...] Mais pouvait-il aller à Madagascar sans s'arrêter à la Réunion ? *Ne lui aurait-on pas reproché* de se dérober ? (*Le N.OBS* 1377, 191 : 34, cité dans Haillet)

ne semble se déterminer que sur le plan contextuel.

Avec l'interrogation rhétorique totale, marquée par l'inversion verbe-sujet, on semble globalement d'accord pour parler d'une *assertion déguisée*.

- (157) (a) A neuf mois de l'élection présidentielle, le gouvernement américain *solderait-il* ses fonds de tiroir ? (M13)
- (b) L'opinion publique *s'intéresserait-elle* à la campagne électorale et à ses acteurs ? (M13)

Comme le souligne justement Haillet, il semble bien que l'on a affaire dans ce type d'emploi à une sorte d'inférence de type *j'ai des bonnes raisons de penser que...* Sauf que contrairement à lui, il ne nous semble pas entièrement juste d'affirmer (1992 : 247) qu'on « ne saurait parler d'une "allusion au discours d'un tiers » à propos de la valeur d'assertion déguisée. Bien au contraire. Si elle est déguisée, cette assertion ne peut qu'être attribuée à un autre énonciateur, distinct du locuteur. Si l'on admet en effet que la non-prise en charge ne signifie pas obligatoirement un rejet, et que ce qui compte est ce qui est montré, alors l'on est forcé d'admettre que le locuteur en employant des énoncés comme (157) se garde bien d'assumer directement leur contenu, du moins provisoirement. Du reste, il nous semble possible de faire suivre ces énoncés par des phrases qui leur attribuent 'rétroactivement' une valeur de L-fausseté, ou du moins une X-fausseté que le locuteur n'a pas des raisons de contester :

- (158) « [...] Les auteurs modernes, je veux bien, je ne demande pas mieux, même, mais c'est plus difficile, il faut tout inventer.» Michel Galabru *serait-il* paresseux ? « Non, angoissé seulement [...]» (X01)

A propos de l'interrogation totale marquée intonativement, Diller (1977 : 6) affirme que l'on n'y rencontre jamais la valeur d'assertion déguisée.

- (159) (a) « Il y a six cents anciens combattants ici, et on *voudrait* nous abandonner ? Jamais ! » (MO2)
- (b) Pour vous, ce ne *serait* donc ni une surprise ni un drame si la cohabitation continuait au-delà de 1988 ? (X01)

A propos d'exemples analogues à (159a), Korzen & Nolke (1981) - cités dans Haillet (1992) - affirment qu'il conviendrait de leur assigner une interprétation de type *quelqu'un prétend que X, mais moi, je n'y crois pas*. Il nous semble quant à nous que l'effet de sens *moi, je*

---

<sup>202</sup> Voir également R. Martin (1983), Korzen & Nolke (1981) et P. Haillet (1992).



*n'y crois pas* n'est pas apporté par le conditionnel lui-même, mais plutôt du contexte, souvent exclamatif dans ce type d'emploi. C'est d'ailleurs la seule solution qui permet de rendre compte, d'une manière économique et unitaire, d'un énoncé comme (159b), qui, lui, n'a pas une valeur de L-fausseté ou de rejet.

La même analyse globale demeure, nous semble-t-il, valable à propos des interrogations partielles, comme dans les énoncés suivants :

- (160) (a) « Pourquoi *voudrait*-on que Crésus s'échine à travailler ? » (MO2)
- (b) Du reste, qui *pourrait* prendre l'actuel locataire de l'Elysée au jeu de mots ou d'images du déclin ? (MO6)
- (c) Pourquoi et comment, nous, peuple d'Astérix, *pourrions*-nous nous en dispenser ? (M13)

et dans les interro-négatives :

- (161) (a) « Nous qui avons bâti le Canada, l'Allemagne, la France et l'Angleterre, pourquoi ne *réussirions*-nous pas à faire le Portugal ? » (X06)
- (b) Où est la vérité des loyers ? Ne *serait*-elle qu'une addition de cas particuliers ? (X05)
- (c) Succédant à cinq ans d'envolée des cours, le krach ne *traduirait*-il que l'implosion d'une bulle financière ? En fait l'économie mondiale reste marquée par de profonds déséquilibres. (M11)

En bref, il nous semble qu'il s'agit bien là d'un emploi qui s'attache à celui de la non-prise en charge.

### 2.3 Les autres emplois

Les emplois ludique et onirique du conditionnel, illustrés ci-dessus respectivement grâce aux exemples (116) et (117), que nous reproduisons ici par commodité :

- (162) *Emploi ludique*
  - (a) Ce *serait* une petite fille. Je *serais* une dame. Je *viendrais* te voir et tu la *regarderais*. Peu à peu tu *verrais* ses moustaches, et cela t'*étonnerait*.

Et je te *dirais* : Oui, madame, c'est une petite fille que j'ai comme ça.<sup>203</sup>

- (b) Si tu veux, on va jouer au mari et à la femme. Alors, comme ça *s'rait* l'samedi, je *rentrerais* saoul.<sup>204</sup>

(163) *Emploi Onirique*

- (a) C'est un cher Rêve... Ce *serait* admirable. Et si simple ! Elle *m'aimerait* ! Je *l'aimerais* ! Elle *guérirait*. Nous *vivrions* tous les deux.<sup>205</sup>
- (b) J'ai rêvé d'une petite gare, dans un pays perdu,  
Où personne, jamais personne, ne *serait descendu*.  
Et alors, lorsque le train passe,  
Le chef de gare *aurait* des gestes pleins de grâce.<sup>206</sup>

nous semblent très proches des emplois hypothétiques. Comme dans l'hypothèse, il s'agit en effet ici de poser un cadre imaginaire, pré-ludique ou onirique, dans lequel on valide une relation prédicative. Le cadre imaginaire est posé explicitement, dans le texte (*un cher rêve, j'ai rêvé*, etc.) ou le contexte, et dans ce cas, le conditionnel présente les actions dans l'espace discursif. Mais il se peut que ce soit le conditionnel lui-même qui, tout en posant le cadre en question, y valide des relations prédicatives...

### 3. Vers un traitement unitaire

#### 3.1 Le marathon de Reims n'aura pas lieu

L'exemple suivant de Lebaud, déjà rencontré ci-dessus :

- (164) Zut ! Dimanche prochain, il y *avait* un petit marathon sympa à Reims.

nous semble remarquable à plus d'un titre et peut constituer un point de départ intéressant à la discussion de la différence entre l'imparfait et le conditionnel.

Nous l'avons déjà cité ci-dessus<sup>207</sup>, Lebaud, si nous avons bien compris son texte, admet les hypothèses suivantes :

---

<sup>203</sup> *Les Misérables*, cité dans Damourette & Pichon.

<sup>204</sup> Rediguet, cité dans Damourette & Pichon.

<sup>205</sup> J. de Tinan, cité dans Damourette & Pichon.

<sup>206</sup> Franc-Nohain, cité dans Damourette & Pichon.

- (i) il y a une relation prédicative - que nous noterons ici  $R_p$  - qui relie le procès au sujet (en l'occurrence *marathon-avoir (lieu)*) ;
- (ii) il y a une relation énonciative - que nous noterons ici  $R_E$  - qui relie le sujet énonciateur à  $R_p$  ;
- (iii) un fait nouveau vient déstabiliser la relation  $R_E$  ;
- (iv) la relation  $R_p$  n'est pas, elle, nécessairement remise en question.

Cette analyse, nous semble-t-il, revient à admettre que l'imparfait serait en l'occurrence la marque de l'annulation de la relation  $R_E$  et non de la relation  $R_p$ , qui, elle, n'est pas nécessairement remise en cause.

Et de fait, l'on pourrait imaginer une infinité de contextes où un énoncé comme (164) peut être admis. Les phénomènes réels qui peuvent avoir rendu caduque la relation énonciative  $R_E$  peuvent concerner aussi bien la tenue elle-même du marathon - ou du marathon sympa - (un tremblement de terre, par exemple), que la seule participation, ne serait-ce qu'en spectateur, du locuteur (un empêchement, la visite des beaux-parents, par exemple). Dans le premier cas, c'est l'annulation de la relation prédicative  $R_p$  qui explique l'annulation de la relation énonciative  $R_E$  ; dans le second cas, la relation  $R_p$  reste valide, et seule la relation énonciative est annulée.

Cette analyse revient donc à attribuer à l'imparfait la capacité de modifier une relation méta-prédicative (énonciative, dans la terminologie de Lebaud).

La question mérite un examen précis.

Quelle que soit la raison réelle derrière l'énoncé (164), le locuteur dessine une situation où *son-marathon* est compromis, parce que ce marathon qu'il désire - le *zut !* et les adjectifs *petit* et *sympa* sont éloquents - est présenté comme appartenant à un monde qui lui échappe, ou qui ne lui appartient plus. Le marathon réel, objectif, a beau avoir lieu *dimanche prochain, le-dimanche-prochain-du-locuteur*, il n'y aura pas de marathon (ou de marathon sympa). Cette analyse semble corroborer l'hypothèse explicative de Lebaud : puisque ce qui est commun dans les deux contextes est la non-validité de la relation  $R_E$ .

Il convient toutefois d'examiner les données de plus près et d'essayer de discerner ce qui relève, dans cet énoncé, de la valeur propre de l'imparfait et ce qui est apporté par les marques de la subjectivité, à savoir le *zut !*, les adjectifs *petit* et *sympa* et, sans doute, *dimanche prochain*.

Dans un énoncé comme le suivant :

---

<sup>207</sup> Il écrit (op. cit. : 168) : « Une relation construite dans un premier temps par le sujet énonciateur **So**, est déstabilisée dans sa relation à **So** au moment **To**, sans que son actualisation ne soit pourtant nécessairement remise en question. »

(165) Il y avait un marathon (sympa) à Reims.

l'interprétation immédiate, la plus naturelle, de l'imparfait est une interprétation temporelle, c'est-à-dire la localisation du procès dans le passé.

On peut, en revanche, annuler la lecture temporelle, i.e. l'expression du passé, par l'introduction d'un adverbial marquant le futur, comme *dimanche prochain* ; on obtient alors l'énoncé suivant :

(166) Dimanche prochain, il y avait un marathon à Reims.

qui reste à notre avis acceptable, même si, hors contexte, il n'est pas aussi naturel que l'énoncé (165)<sup>208</sup>. Mais, contrairement à ce qui se passe dans (164), la lecture immédiate de l'imparfait dans l'énoncé (166) est une lecture de type [+ rupture] : dans cet énoncé il est clairement dit, nous semble-t-il, que le marathon n'aura pas lieu, ou n'aura pas lieu dimanche prochain. C'est ce que suggèrent les enchaînements discursifs suivants :

- (167) (a) Dimanche prochain, il y avait un marathon à Reims. Mais, suite à un accident, il a été annulé...
- (b) Dimanche prochain, il y avait un marathon à Reims. Mais, suite à un accident, il a été reporté au mois prochain...

Cela suggère que, contrairement à ce qui se passe dans l'énoncé (164) où le marathon réel pouvait avoir lieu, cette possibilité est exclue avec les énoncés (166)-(167). Si l'on examine en plus l'enchaînement discursif dans l'exemple suivant :

(168) Dimanche prochain, il y *avait* un marathon à Reims. # Mais je ne *peux pas* / *plus* y aller...

cela suggère fortement que sans les marques de la subjectivité - notamment l'interjection *Zut !* - l'emploi de l'imparfait ne peut pas être expliqué par une annulation de la relation énonciation,  $R_E$ , mais plutôt par l'annulation de la relation prédicative  $R_P$  : les énoncés (166)-(167) sont acceptables parce qu'il y est clairement dit que, dimanche prochain, il n'y aura pas de marathon.

---

<sup>208</sup> Dans le cadre de la théorie de la pertinence (Sperber & Wilson : 1989), on dira que l'énoncé (166) demande un effort de calcul plus grand que celui qui sera nécessaire à l'interprétation de l'énoncé (165). L'énoncé (166) n'est pas autonome et requiert une explication récupérable dans le texte ou le contexte. Sinon, l'interlocuteur attend la suite, la justification de l'emploi de l'imparfait...

L'examen de l'enchaînement discursif dans les énoncés suivants avec l'interjection *Zut !* :

- (169) (a) Zut ! le dimanche prochain, il y avait un marathon à Reims. Mais je ne *peux plus (pas)*<sup>209</sup> y aller ! Je viens d'apprendre / de me rappeler que..
- (b) Zut ! Dimanche prochain, il y *avait* un marathon à Reims. # Mais il a été annulé !
- (c) Zut ! Dimanche prochain, il y *avait* un marathon à Reims. Mais il vient d'être annulé !

suggère fortement que c'est l'interjection elle-même qui force l'interprétation soulignée par Lebaud, selon laquelle (1993 : 168), « une relation construite dans un premier temps par le sujet énonciateur **So**, est déstabilisée dans sa relation à **So** au moment **To**, sans que son actualisation ne soit pourtant nécessairement remise en question. »

*Sans cette interjection*, appuyée par les adjectifs subjectifs *petit* et *sympa*, comme c'est le cas dans les énoncés (166)-(167), non seulement c'est la relation prédicative qui est présentée comme caduque, mais en plus, il n'y a pas annulation de la relation énonciative (celle-ci, si elle existe dans le sens que lui donne Lebaud, ne peut pas déclencher l'apparition de l'imparfait : voir (168)), et encore moins au moment **To**. En effet, l'inacceptabilité ou l'acceptabilité pour le moins douteuse des enchaînements discursifs suivants :

- (170) (a) Dimanche prochain, il y avait un marathon à Reims. #Mais il est annulé...
- (b) Dimanche prochain, il y avait un marathon à Reims. (#) ? Mais il est reporté...

par opposition à l'acceptabilité des énoncés (167), ne permettent pas de parler d'une invalidation quelconque qui aurait eu lieu au moment même de l'énonciation : l'annulation de la relation prédicative a eu lieu nécessairement dans le passé.

Les données sont complexes et il n'est pas toujours facile de juger de leur acceptabilité. Il nous semble pourtant clair que c'est l'interjection *Zut !* - elle forcerait l'interprétation subjective en rapport avec le sujet et le moment de l'énonciation - qui amène dans les énoncés ci-dessus l'effet de sens relevé par Lebaud.

---

<sup>209</sup> L'emploi de *pas* au lieu de *plus* reste à notre avis possible, mais seulement si le locuteur avait oublié un empêchement dont il vient de se souvenir à l'instant, ce qui justifie à notre avis le *zut !* ...

Quoi qu'il en soit, l'on est en droit d'avancer que la valeur de l'imparfait est plus claire (ou plus clairement définissable) dans les contextes non-marqués, et que la présence, dans un énoncé, de cette interjection constitue plutôt un contexte marqué (par rapport à son absence).

Si l'on raisonne sur des données épurées, les choses s'éclairent.

La comparaison avec le présent est éloquente :

- (171) (a) Dimanche prochain, il y avait un marathon à Reims. Mais, suite à un accident, il a été annulé...
- (b) Dimanche prochain, il y *avait* un marathon à Reims. # Mais je ne *peux pas / plus* y aller...
- (c) Dimanche prochain, il y *a* un marathon à Reims. Mais je ne *peux pas / plus* y aller.
- (b) Dimanche prochain, il y *a* un marathon à Reims. # Mais il a été annulé !

Ces données montrent que la combinaison de l'adverbial futur avec l'imparfait suggère que le marathon n'aura pas lieu alors que la combinaison de ce même adverbial avec le présent signifie exactement le contraire : que le marathon aura bien lieu.

Comment expliquer cet emploi de l'imparfait à la lumière de ces données ?

Il nous semble que la valeur reconnue ci-dessus à l'imparfait reste ici valable : l'imparfait valide une relation prédicative dans un autre espace discursif différent de celui de l'énonciateur. Or, nous l'avons dit, valider une relation dans un autre espace, c'est invalider - ou du moins suggérer fortement l'invalidation de - cette même relation dans l'espace premier. D'où l'effet de sens décrit ci-dessus. La description avancée par Lebaud à propos de l'emploi de l'imparfait avec l'interjection *Zut !* dans l'énoncé (164) reste naturellement valable dans le cadre de cette hypothèse. Sauf qu'ici, au lieu de considérer que l'imparfait aurait une portée méta-prédicative directe, c'est-à-dire au lieu de considérer qu'il affecterait la relation énonciative elle-même, nous pensons, au contraire, qu'il s'agit là d'un effet de sens inféré, une lecture contextuelle particulière, privilégiée en l'occurrence par l'interjection, l'intonation, etc.

Le propre de l'imparfait n'est donc pas, à nos yeux, de 'déstabiliser' la relation énonciative qui s'instaure entre l'énonciateur et son énoncé. A l'écoute d'un énoncé comme le suivant :

- (172) Sa femme était jolie

la seule valeur que l'on est en mesure d'attribuer avec certitude à l'imparfait est celle de la validation de la relation prédicative *sa-femme-être-jolie* dans un *Autre Espace* énonciatif, ce qui

suggère très fortement une lecture de type *rupture par rapport à l'espace énonciatif actuel*. Une rupture qui, de fait, peut être de plusieurs sortes :

- (173) (a) il a divorcé
- (b) sa femme est morte
- (c) il est mort
- (d) sa femme, suite à un accident ou une maladie, est devenue laide
- (e) une simple 'concordance' : je l'ai vu l'année dernière avec sa famille. Sa femme était jolie...

Toutes ces lectures, et sans doute d'autres, sont possibles avec l'imparfait, avec plus ou moins de naturalité selon le contexte. Mais ce qui y est commun, c'est, nous semble-t-il, ce trait *rupture, suggéré par la validation de la relation prédicative dans un Autre Espace*, qui fait que l'on ressent le besoin de rectifier l'invalidation inférée dans l'espace actuel - annuler l'implicature, dirait-on en pragmatique -, lorsque cela est jugé nécessaire :

- (174) J'étais très amoureux d'elle... et je le suis d'ailleurs toujours.

En bref, il semble bien, qu'avec l'imparfait, le marathon de Reims n'aura pas lieu. Et si le marathon - réel, objectif - dans un énoncé comme (164) peut effectivement avoir lieu, ce qui compte c'est *le-marathon-du-locuteur*, qui, lui est compromis. Or, dans l'énoncé en question, il s'agit bien du marathon subjectif qui est invalidé (*Zut, petit, sympa*), alors que le marathon réel, on n'en y parle même pas !

Observons maintenant à la lumière de ces remarques le comportement du conditionnel. La première constatation qui s'impose est que le conditionnel simple ne peut pas s'employer dans un énoncé comme (164) à la place de l'imparfait :

- (175) #Zut ! Dimanche prochain, il y *aurait* un petit marathon sympa à Reims.

Pourquoi ?

Il nous semble que la raison est que le conditionnel, contrairement à l'imparfait, laisse une ouverture, une possibilité que le marathon puisse tout de même avoir lieu, ce que le locuteur, dans ce type d'énoncé exclamatif, ne veut manifestement pas dire. Du coup, l'on comprend qu'avec le conditionnel composé, l'énoncé (164) redevient possible :

- (176) Zut ! Dimanche prochain, il y *aurait eu* un petit marathon sympa à Reims.

dans le sens d'une hypothèse irréaliste (*Zut ! on a raté de peu un marathon sympa qui a failli avoir lieu le dimanche prochain*)...

### 3.2 Le futur et le Conditionnel

A la fin du paragraphe consacré au phénomène de la distorsion qui affecte les temps monochroniques (§ 1.3.2.3), l'on s'est rendu compte que, des trois temps monochroniques, seul le futur semble, d'une part, capable de placer l'énonciateur dans le futur du locuteur, et, de l'autre, avoir un sens que l'on peut qualifier de 'modal', celui d'une prise en charge atténuée, différée.

Nous nous sommes alors demandés si les deux caractéristiques n'étaient pas liées.

Il nous semble que oui. L'on pourrait certes en conclure à la nature modale du morphème *-r-*, en lien avec la ramification du temps, ou encore en lien avec cette incertitude supposée inhérente dans ce temps. Nous avons ci-dessus exposé - et critiqué - certaines des analyses de ce type.

Nous préférierions quant à nous poser le problème en des termes différents : contrairement aux deux autres temps monochroniques, seul le futur semble capable d'affecter directement la relation énonciative, celle qui lie le locuteur à son énoncé. Si les autres temps ne font que placer le procès sur l'axe du temps linguistique, le futur paraît avoir la capacité de situer l'énonciateur lui-même. Nous avons en effet admis que le futur dit modal temporalise le verbe performatif, le *dire*<sub>2</sub> de Ducrot, qui peut être soit explicite, soit implicite.

Or, nous avons à l'instant<sup>210</sup>, et pour des raisons entièrement indépendantes, admis que le conditionnel de la non-prise en charge, avec toutes ses variantes (emploi dans une question rhétorique, atténuation, polémique), permet également de moduler le verbe performatif de l'énonciation, qui, là aussi, peut être aussi bien explicite qu'implicite.

L'hypothèse la plus naturelle serait alors de rapprocher le futur modal et le conditionnel de la non-prise en charge : le morphème *-r-*, commun aux deux formes, n'aurait en l'occurrence aucune valeur prospective concernant le procès de l'énoncé, mais, dans les deux cas, semble plutôt placer l'énonciateur dans un futur pour signifier une non-prise en charge, ou plutôt une prise en charge différée. Avec le futur, cette prise en charge différée s'accompagne d'une continuité ontologique entre le locuteur et l'énonciateur, puisque cet énonciateur a comme point de départ l'espace énonciatif premier. Avec le conditionnel, au contraire, le point de départ de

---

<sup>210</sup> Voir le § 2.2, et plus particulièrement la fin du § 2.2.2.



cet autre énonciateur se situe dans un espace non-actuel, fourni par l'imparfait, qui n'a pas en l'occurrence une valeur temporelle de passé, mais plutôt la valeur d'une disjonction énonciative, explicitée ou non...

### 3.3 Deux types de conditionnel ?

A la lumière des deux paragraphes précédents, l'hypothèse de l'existence de deux *types* de conditionnel, dont chacun regrouperait une partie des emplois, pourrait désormais paraître inévitable.

Certes, comme l'affirment Damourette et Pichon (1911-1927 : t. V), le toncal futur, une fois « défini par son caractère toncal et son caractère futur, [...] est pleinement défini, et se révèle comme appartenant indéniablement à l'indicatif » (§ 1837 : 408). Ce sont ces deux traits, considérés comme nécessaires et suffisants pour la définition du conditionnel, qui vont « nous livrer l'accès à tous les emplois du *sauriez* » (§ 1837 : 409).

Sauf que la caractérisation du conditionnel comme une forme temporelle marquant « l'abandon du repérage par rapport au moi-ici-maintenant », selon l'expression de Damourette & Pichon (§ 1738 : 226), tout en étant entièrement justifiée, n'est pas suffisante à la caractérisation exhaustive de cette forme. C'est que l'imparfait marque également ce même abandon du repérage par rapport au moi-ici-maintenant. Il faudrait donc un trait supplémentaire qui les distingue. Ce trait existe : il s'agit du morphème *-r-* qui marque la prospection par rapport à l'espace référentiel pertinent.

Or, si les emplois temporel, hypothétique, et, sans doute, les emplois ludique et onirique, peuvent convenablement être considérés comme marquant une certaine prospection par rapport à un intervalle zéro livré par l'imparfait<sup>211</sup>, cela ne semble pas être le cas des autres emplois, ceux de la non-prise en charge, où le procès au conditionnel n'est pas situé dans un futur relatif.

---

<sup>211</sup> Il nous semble que dans les hypothétiques le conditionnel marque systématiquement une certaine prospection par rapport à l'imparfait : c'est ce qui nous a permis d'avancer dans le chapitre précédent la règle descriptive suivante :

(i) Procès<sub>COND</sub> > Procès<sub>IMP</sub>.

Voir également à ce propos Curat (1990). Du reste, ce n'est pas un hasard que l'on parle de *donnée* et de *conséquence*, terminologie qui marque bien cet ordre temporel ou notionnel...

Les mêmes remarques restent valables, nous semble-t-il, *mutatis mutandis*, à propos des emplois temporel, onirique et ludique.

Dans aucun des emplois considérés ci-dessus comme appartenant à la classe de la non-prise en charge, le morphème *-r-* n'a en effet de valeur prospective, ni dans le sens temporel, ni dans le sens énonciatif.

L'hypothèse du signifié unique se trouverait ainsi sérieusement déstabilisée.

Il n'en est rien.

L'on se rappelle en effet que, lors de notre traitement du futur dit 'modal' et du conditionnel de la non-prise en charge, nous avons attribué au morphème *-r-*, commun au futur et au conditionnel, la capacité de situer dans le futur, non seulement le procès de l'énoncé, mais également le procès de l'énonciation, c'est-à-dire le verbe *dire*<sub>2</sub> de Ducrot (1984), qui peut être soit implicite, soit explicite.

Nous y reviendrons une dernière fois dans la conclusion.

## CONCLUSION GENERALE

Les problèmes soulevés tout au long de cette étude, et les solutions proposées, étant relativement nombreux, ne peuvent pas tous être rappelés ici. Aussi conviendrait-il plutôt d'opérer une sélection, et de nous arrêter, dans cette conclusion, sur deux axes de cette recherche qui nous semblent particulièrement intéressants : (i) l'hypothèse de la visibilité syntaxique des modes verbaux vs temps ; et (ii) l'hypothèse, suggérée au tout dernier paragraphe du chapitre VI, de l'existence de deux types de conditionnel, qui ne correspondent, à notre connaissance, à aucune taxinomie déjà admise.

Concernant le premier point, il convient tout d'abord de rappeler que le système verbal français fait l'objet, aujourd'hui encore, de plusieurs lectures distinctes, qui correspondent à autant de manières possibles d'appréhender ses réalités morphologique et sémantique.

Au lieu de discuter tel ou tel modèle particulier proposé pour rendre compte des modes verbaux, nous nous sommes plutôt efforcés, au cours de cette étude, de relever certains des principaux présupposés théoriques communs, explicitement ou implicitement admis dans un nombre important de modèles, et que nous soupçonnons d'être à l'origine des principales difficultés constatées. Nous les avons discutés en essayant de montrer à chaque fois leur fragilité théorique et leurs conséquences, à nos yeux néfastes, sur l'étude du système verbal du français. Parmi ces présupposés, il convient de citer ici :

(i) l'admission d'une taxinomie modale préalable que l'on cherche par la suite à confirmer par des critères qui seront alors, forcément, hétérogènes ;

(ii) le rapport extrêmement ambigu qu'entretient la notion - catégorielle - de Mode avec la notion, logico-sémantique et néanmoins floue, de modalité ;

(iii) la hiérarchie pour le moins abusive qui fait de l'indicatif un mode zéro, par opposition à d'autres modes considérés, eux, comme marqués, et notamment le subjonctif ;

(iv) et, enfin, le postulat, importé de la phonologie, selon lequel ce qui est requis par la forme n'a pas de sens.

Tous ces présupposés ont, à notre avis, pour source commune l'intrusion, non contrôlée, de présupposés logico-sémantiques. Le besoin de critères *formels*, au sens large, se fait cruellement sentir. Or, les critères morphologiques restent insuffisants, dans le sens où, dans chacune des trois phases de l'analyse morphologique du système verbal - à savoir, selon Touratier (1996), l'identification des *segments morphologiques*, l'identification des *unités*

*morphologiques*, et l'identification des *morphèmes* -, le linguiste est appelé à se prononcer y compris sur le statut des marques observables, sans même parler des marques zéro qui ne sont restituables que grâce à, et dans, l'analyse. En bref, le travail morphologique n'est pas à strictement parler descriptif et présuppose une analyse préalable, d'où les désaccords constatés<sup>1</sup>.

Il ne reste plus que la syntaxe. Or, pour des raisons pour le moins mystérieuses et, à notre avis, injustifiées, l'on ne fait pas appel à des critères syntaxiques pour définir les modes, ou alors occasionnellement, ici ou là, pour donner, par exemple, un statut de Mode à l'impératif (la non-réalisation lexicale du sujet). Bien au contraire, la célèbre polémique qui a opposé à propos du subjonctif français les tenants de la thèse unitaire à ceux de la thèse dualiste montre clairement, nous semble-t-il, que le débat, sous l'influence de la méthode combinatoire empruntée à la phonologie, était mal engagée et se résumait en une seule question : faut-il attribuer au subjonctif une valeur sémantique dans les contextes syntaxiques où il est obligatoire ? A ceux qui affirmaient que « ce qui est requis par la forme n'a pas de sens », les tenants de l'approche unitaire répondaient mollement, à l'image de Damourette & Pichon qui écrivent (t. V : § 1869) : « Quant à la syntaxe, elle ne décèlerait une décadence du subjonctif que si l'emploi de ce moeuf était devenu si mécanique, si automatiquement attiré par la forme de la phrase qu'il n'y eût plus aucun intérêt à conserver une forme spéciale, puisque cette forme n'aurait plus aucune signification propre. »

Et pourtant, il suffit d'examiner les structures syntaxiques du français pour s'apercevoir que *tous les modes verbaux*, et non seulement le subjonctif, ont des structures syntaxiques où ils sont obligatoires. Nous affirmons même que les cas où une même structure syntaxique admet plus d'un mode restent extrêmement minoritaires, et ne concernent de fait que certains modes - l'indicatif et le subjonctif - et seulement certaines structures syntaxiques, par exemple, certaines relatives, ou encore les phrases enchâssées dans la dépendance d'un verbe d'opinion employé interrogativement ou négativement. Dans toutes les autres structures syntaxiques, à l'exception de certains tours considérés, non seulement par nous, comme archaïques, l'inventaire syntaxique

---

<sup>1</sup> L'on pourrait penser que, dans la première phase de l'analyse morphologique, à savoir l'identification des segments morphologiques, cette identification étant fondée sur la commutation, il ne devrait pas y avoir de désaccord, puisqu'il n'y aurait pas de présupposés théoriques préalables. Il n'en est rien. Toute la question est en effet de savoir ce que l'on inclut dans le *paradigme* que l'on soumet à la commutation. Devrait-on, par exemple, y inclure les formes impersonnelles (l'infinitif et les participes) ? Les réponses divergent.

Dans les deux autres phases de l'analyse morphologique, les désaccords deviennent encore plus marqués, notamment lorsqu'il s'agit de donner ou non le statut de morphème à une marque quelconque, et également lorsqu'il s'agit de se prononcer sur le statut des zéros dont on restitue ou non l'existence : s'agit-il de marque zéro, ou de zéro marque ?

opéré dans le chapitre II a clairement, nous semble-t-il, montré que, d'une façon très régulière, un seul mode verbal est admis.

Cette constatation descriptive n'est pas sans avoir des conséquences théoriques décisives. Si en effet, chacun des modes considérés possède ses propres structures syntaxiques, dont il peut éventuellement partager certaines d'entre elles avec d'autres modes, il devient dès lors possible de proposer une localisation syntaxique des modes verbaux, en considérant comme Mode chaque forme verbale ayant au moins une structure syntaxique exclusive.

Cette *visibilité syntaxique des modes* verbaux prend pleinement son sens et son caractère opératoire dans sa comparaison avec la *non-visibilité syntaxique des temps*.

Plusieurs phénomènes, à la fois épistémologiques et strictement linguistiques, semblent aller invariablement dans le même sens.

Il suffit en effet d'observer les différents travaux traitant des temps pour s'apercevoir que, du moins dans le domaine français, ils se situent très majoritairement dans une perspective que l'on peut qualifier de logico-sémantique, presque jamais dans une perspective syntaxique. Même si la syntaxe, ainsi que nous l'avons signalé ci-dessus, a généralement été écartée y compris de l'étude des modes, il n'est pas rare de voir des travaux traitant des environnements syntaxiques de certains modes, notamment le subjonctif. Nous n'avons pas en revanche connaissance d'une seule recherche qui se propose, par exemple, d'étudier les structures *syntaxiques* du présent ou du passé simple.

D'autre part, ce n'est certainement pas un hasard si l'on parle de phrases infinitives, impératives, etc., au même titre que l'on parle de phrases complétives, relatives, etc., alors que, à notre connaissance, l'on ne parle jamais de phrases 'passées' ou 'futures'.

En bref, il semble qu'il existe une espèce de partage de travail implicite, voire inconscient, entre les syntacticiens et les chercheurs dans le domaine temporel.

Cette constatation épistémologique, hautement significative, reste, nous semble-t-il, valable y compris à propos des différentes grammaires chomskiennes, malgré l'apparition du noeud *AUX*, remplacé par la suite, dans le cadre de la théorie du Gouvernement et du Liage, par le noeud *INFL*.

En effet, nous l'avons dit dans le premier et deuxième chapitres, les différentes constatations faites dans ce cadre concernant la flexion verbale dépassent rarement le stade descriptif et ne parviennent pas toujours à rendre compte, naturellement et économiquement, de

la morphologie verbale anglaise, réputée pourtant pour être simple. Les généralités descriptives et explicatives avancées ne concernent pas en réalité le temps, la terminologie chomskienne de (1981) étant jugée par nous abusive, mais plutôt le mode ! Sauf que le terme de *mode* semble être banni de la terminologie chomskienne<sup>2</sup>. Il est pourtant clair que toutes les généralités que l'on connaît concernant le rapport entre le noeud AGR et le soi-disant noeud Temps concernent en réalité le mode verbal...<sup>3</sup>

Au-delà de ces constatations épistémologiques, les données linguistiques semblent aller clairement dans le sens de l'hypothèse de la visibilité syntaxique des modes vs la non-visibilité en syntaxe des temps.

Nous avons en effet fait la constatation que le mode verbal est très généralement imposé par la structure syntaxique, ce qui n'est absolument pas le cas du temps : du moment où, dans une structure syntaxique donnée, l'indicatif est admis, toutes les variantes temporelles et aspectuelles sont, à quelques exceptions près, notamment en ce qui concerne l'aspect, également possibles.

Plus précisément, il nous semble qu'aucune variante temporelle ou aspectuelle de l'indicatif n'est exclue pour des raisons strictement syntaxiques. L'exclusion d'une forme quelconque de l'indicatif n'est possible que dans les phrases contenant des déterminations contextuelles, sous la forme, par exemple, d'adverbes temporels, qui orientent l'interprétation et rendent ainsi *inadéquates* certaines combinaisons entre la forme temporelle et le *sens* rendu dans la phrase.

Aussi, si dans une phrase simple ne contenant aucune détermination précise, l'on juge inacceptable la forme temporelle, comme dans l'exemple (1b), dans le couple suivant de phrases, empruntées à Tasmowski-De Ryck & Vettters (1996) :

- (1) (a) - Tu dormais ?  
(b) - # Tu as dormi ?

c'est que les auteurs ont bien pris soin de préciser le *contexte*, puisqu'ils font précéder les exemples ci-dessus de l'indication suivante (op. cit. : 143) : « Paul est à la maison. Il entre dans

---

<sup>2</sup> A l'exception d'une note elliptique dans *Lectures on Government and Binding Theory*, (1981 : 140, note 28), Chomsky ne parle pas de mode.

<sup>3</sup> Un certain nombre de recherches relativement récentes sont opérées dans le cadre du modèle GB depuis Enç (1987) pour relier l'interprétation temporelle à des considérations syntaxiques. Outre que leurs fondements théoriques nous paraissent pour le moins discutables, nous avons la nette impression qu'elles cherchent simplement à *représenter* en syntaxe, par une sorte de métaphore, des données non-syntaxiques.

la chambre de son fils qui doit étudier et qui est installé à son bureau. Paul le voit se redresser comme un ressort et s'indigne »...

Il est clair qu'en dehors de ces précisions contextuelles, toutes les formes temporelles de l'indicatif sont également acceptables dans une phrase aussi peu déterminée :

- (2) - Tu dormais ?
- Tu as dormi ?
- Tu dors ?
- Tu dormirais ?
- Tu aurais dormi ?, etc.

Un autre phénomène qui semble confirmer l'hypothèse de la visibilité syntaxique des modes verbaux *vs* temps, est que le mode verbal se présente comme une donnée *intra-phrastique*. Or, il est indéniable que la phrase constitue le *domaine*, au moins privilégié, de l'analyse syntaxique. Quant aux temps, ils font clairement partie des phénomènes qui, pour être étudiés, exigent la prise en compte d'indices appartenant à un domaine plus vaste, le *texte*.

En effet, nous l'avons vu, on semble aujourd'hui s'acheminer dans l'étude des temps vers une linguistique que l'on peut qualifier de textuelle. Des notions aussi fleurissantes aujourd'hui que *l'anaphore temporelle*, la *cohérence textuelle*, etc., marquent clairement ce cap. Du reste, certains emplois de certaines formes temporelles, comme le conditionnel du style indirect libre, l'imparfait d'ouverture ou de rupture, etc., ne peuvent être étudiés que si l'on prend en compte la dimension textuelle.

Quant à l'hypothèse de la concordance des temps, nous nous sommes efforcés de montrer que, dans ses versions les plus 'mécaniques', elle ne correspond pas à un réel fonctionnement du français moderne, et qu'elle ne peut être admise que comme un phénomène à la fois *optionnel* et *textuel* (c'est le phénomène appelé par nous *ancrage référentiel*).

Rien de tel dans le domaine des modes verbaux. Aucun mode n'est en effet imposé par une phrase voisine, ou même par une phrase en lien lâche. Sans doute devrions-nous plutôt écrire que si le mode d'une phrase quelconque est déterminé par une autre phrase, c'est qu'il y a entre les deux phrases en question un lien syntaxique *étroit*, c'est-à-dire, non pas un lien d'adjonction, mais plutôt un lien de *stricte subordination*.

Les conséquences théoriques de telles constatations, dépassant de beaucoup le cadre de cette recherche, n'ont pas toutes été explorées par nous. En effet, si nous avons fait, dans le

cadre de la *Split INFL Hypothesis*, des propositions linguistiques et représentationnelles pour les deux catégories du Mode et de l'Aspect, nous nous sommes contentés de dire que les temps ne semblent pas pouvoir être traités dans le cadre du modèle GB, tel qu'il est actuellement conçu. Cela provient d'une part de l'aspect syntaxique dominant dans ce modèle, les composants interprétatifs étant très peu développés, et, de l'autre, de la non-visibilité syntaxique des temps. Nous avons même tendance à croire qu'un simple accommodement de ce modèle ne lui permettrait pas de traiter les données temporelles. Celles-ci, d'une part, ne semblent pas pouvoir être traitées en termes configurationnels, et, de l'autre, nécessitent la prise en compte d'une dimension textuelle. Les *Structures de représentation discursive* de Kamp (1981), conçues comme appartenant à un niveau intermédiaire entre la syntaxe d'un texte et son interprétation, constituent, nous semble-t-il, un point de départ intéressant à la construction d'un modèle linguistique temporel.

Demeurent toutefois des questions théoriques essentielles, dont chacune d'entre elles mériterait une étude particulière, comme la question de l'articulation entre la phrase et le texte, celle du rapport qu'entretient le niveau de l'analyse temporelle avec d'une part le niveau syntaxique, et, de l'autre, le composant interprétatif.

Le second point sur lequel nous aimerions nous arrêter dans cette conclusion est l'hypothèse présentée, et rejetée, à la fin du dernier chapitre, selon laquelle il y aurait deux types irréductibles de conditionnel.

Cette hypothèse semble s'appuyer sur une double constatation, dont l'une provient de la localisation systémique du conditionnel, c'est-à-dire de la détermination de ses propriétés comparativement aux autres formes temporelles du même groupe, i.e. les temps appelés par nous *polyphoniques*, alors que l'autre provient de l'observation des divers emplois dont est susceptible cette forme temporelle.

Nous avons admis, suite à un nombre important de grammairiens et linguistes, au premier rang desquels il convient de citer Damourette & Pichon, l'existence de deux groupes de formes temporelles en français : le groupe des formes temporelles monochroniques et le groupe des formes temporelles polyphoniques.

Le premier contient tous les temps qui se déterminent exclusivement par rapport à un seul repère référentiel, l'espace de l'énonciateur, noté  $E_E$ , c'est-à-dire le présent, le futur, le passé simple et leurs variantes aspectuelles.

Le second groupe a comme centre de perspective un repère référentiel distinct, par définition, de l'espace référentiel  $E_E$ . Il est appelé par nous, pour des raisons avancées ci-dessus, l'espace de l'autre énonciateur, et noté  $E_{AE}$ . Outre l'imparfait, qui coïncide avec  $E_{AE}$ , ce groupe contient le conditionnel simple et composé, ainsi que le plus-que-parfait.



Le conditionnel se distingue de l'imparfait, sur lequel il est construit, par le morphème *-r-* du futur qui exprime, ou est censé exprimer, une valeur prospective.

Or, si l'on examine les principaux emplois du conditionnel distingués sur un plan strictement descriptif dans le dernier chapitre<sup>4</sup>, à savoir les emplois temporel, hypothétique, épistémique, ludique, onirique, atténuatif et polémique, force est de constater que, dans certains de ces emplois, le morphème *-r-* ne semble exprimer aucune valeur prospective.

Plus précisément, il nous semble tout d'abord que la valeur prospective est indiscutablement exprimée dans l'emploi temporel, comme dans l'exemple suivant :

(3) Il déclara qu'il ne se battrait pas.

où le procès rendu par le conditionnel est, ainsi que nous l'avons vu, situé dans le futur relatif à  $E_{AE}$  qui, en l'occurrence, coïncide avec le procès au passé simple, *déclara*.

La même analyse reste également valable, *mutatis mutandis*, à propos de l'emploi hypothétique, comme dans l'exemple suivant du Costo :

(4) Si j'en avais eu le talent, j'aurais été peintre. (M05)

où *être peintre* se présente comme la conséquence de *avoir du talent*. Cela nous semble être systématiquement le cas dans toutes les *hypothétiques*, y compris dans celles où l'on s'y attend le moins<sup>5</sup>, comme, par exemple, les hypothétiques qui contiennent dans la donnée un verbe télélique à l'imparfait et, dans la conséquence, un verbe atélique au conditionnel, comme dans les deux exemples suivants, également extraits du Costo :

(5) (a) S'ils en admettaient le bien-fondé, la responsabilité leur en serait attribuée. (M05)

(b) « Nous serions des traîtres si nous ne faisons pas grève ». (M11)

En bref, dans tous les emplois hypothétiques, le conditionnel se présente comme le résultat, temporel ou notionnel, du procès à l'imparfait<sup>6</sup>.

La même analyse reste, nous semble-t-il, valable, quoique d'une manière moins évidente, à propos des emplois onirique et ludique. Dans les deux exemples suivants :

---

<sup>4</sup> § 2 : 564 sq.

<sup>5</sup> Voir chapitre V, § 2.2.1.3 : 441 sq.

<sup>6</sup> Voir également, sur ce point, H. Curat (1991).

- (6) (a) Si tu veux, on va jouer au mari et à la femme. Alors, comme ça *s'rait* l'samedi, je *rentrerais* saoul.<sup>7</sup>
- (b) C'est un cher Rêve... Ce *serait* admirable. Et si simple ! Elle *m'aimerait* ! Je *l'aimerais* ! Elle *guérirait*. Nous *vivrions* tous les deux.<sup>8</sup>

il nous semble que le morphème *-r-* peut être considéré comme exprimant une prospection par rapport au point de comput zéro du rêve ou du jeu.

Si l'on se pose maintenant la question de la valeur du morphème *-r-* dans les emplois de la non-prise en charge, qui regroupent, nous l'avons vu<sup>9</sup>, les emplois épistémique, atténuatif et polémique, il est clair que ce morphème ne situe pas le procès de l'énoncé dans un quelconque futur relatif.

Or, pour des raisons indépendantes et longuement développées<sup>10</sup>, nous avons admis que, dans ce type d'emplois, ce n'est pas le procès lui-même au conditionnel que le morphème *-r-* situe dans le futur, mais plutôt le verbe *dire*<sub>2</sub> de Ducrot (1984), explicite, dans les emplois atténuatifs, généralement implicite dans les autres emplois.

La ressemblance entre le conditionnel de la non-prise en charge et le futur dans ses emplois modaux, notamment conjectural et atténuatif, nous paraît flagrante<sup>11</sup>. La seule différence qui les distingue, mais elle est essentielle, est que contrairement au futur de *dicto*, où le temps de la prise en charge se situe dans le *futur à partir de l'espace zéro du locuteur* - d'où, par exemple, l'expression systématique, très nette dans le futur dit conjectural, d'une *inférence instantanée*, c'est-à-dire d'une opération déductive opérée par le locuteur à partir d'éléments contextuels ou situationnels qui prennent naissance *dans son espace énonciatif immédiat* -, le temps de la prise en charge du procès au conditionnel se situe dans un futur se déployant à partir de l'espace référentiel d'un *Autre Énonciateur*, par définition distinct de celui du locuteur. Cet *Autre Énonciateur* peut naturellement être explicité (*selon l'AFP, au dire de certains responsables, une source proche de la Maison Blanche, etc.*), mais il ne s'agit pas là d'une condition nécessaire à l'apparition de ce type d'emploi.

Le même raisonnement, nous l'avons vu, s'applique également à propos du conditionnel dit atténuatif et du conditionnel dit polémique. S'il est vrai que ce qui est important pour le

<sup>7</sup> Rediguet, cité dans Damourette & Pichon.

<sup>8</sup> J. de Tinan, cité dans Damourette & Pichon.

<sup>9</sup> Chapitre VI, § 2.2. : 571 sq.

<sup>10</sup> Chapitre VI, § 2.2.2. : 576 sq.

linguiste, comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, ce n'est pas ce qui est pensé, information à laquelle nous n'avons pas systématiquement accès et qui, de toute façon, ne nous intéresse pas, mais plutôt *ce qui est dit et la manière choisie de le dire*, alors il devient naturel de penser que, dans l'emploi atténuatif du conditionnel, le locuteur attribue l'énoncé, qu'il n'assume pas ou qu'il feint de ne pas assumer, à un Autre Énonciateur, dont nous savons qu'il coïncide en l'occurrence avec le sujet effectif de l'énonciation, la personne réelle et extra-linguistique.

Le même raisonnement s'applique, *mutatis mutandis*, à propos de l'emploi dit polémique du conditionnel, sauf que, dans ce cas, l'Autre Énonciateur à qui le locuteur attribue la vérité de l'énoncé est quelqu'un d'autre, explicité ou non. Le sens polémique que l'on attache habituellement au conditionnel provient, lui, systématiquement comme nous avons essayé de le montrer<sup>12</sup>, des éléments textuels (éventuellement contextuels), comme les expressions, rencontrées dans les énoncés commentés, de types *témoignage mensonger d'un monsieur qui prétend, on feint de comprendre, très insidieusement*, etc.

Du coup, il nous semble que l'unité du signe du conditionnel peut, sans artifice, être dite maintenue. Le conditionnel, dans tous ses emplois, peut en effet, nous semble-t-il, être considéré comme exprimant une valeur prospective à partir d'un espace énonciatif (passé, hypothétique, ludique, onirique, énonciatif) distinct, par définition, de l'espace énonciatif du locuteur. Sauf que, quand il s'agit des emplois de la non-prise en charge, la prospection dont il s'agit ne concerne pas le procès de l'énoncé lui-même, mais plutôt le procès de l'énonciation.

Les divers emplois habituellement distingués sur un plan descriptif peuvent être considérés comme des effets de sens, le résultat de l'exploitation contextuelle d'un même signifié global et abstrait. Ils ne sauraient cacher à nos yeux une unité morphologique et significative, ni un fonctionnement selon un même mécanisme global...

---

<sup>11</sup> Voir chapitre VI, § 1.3.2.3.: 551 sq.

<sup>12</sup> Voir notamment chapitre VI, § 2.2.1 : 570-575.

## CONCLUSION GENERALE

Les problèmes soulevés tout au long de cette étude, et les solutions proposées, étant relativement nombreux, ne peuvent pas tous être rappelés ici. Aussi conviendrait-il plutôt d'opérer une sélection, et de nous arrêter, dans cette conclusion, sur deux axes de cette recherche qui nous semblent particulièrement intéressants : (i) l'hypothèse de la visibilité syntaxique des modes verbaux vs temps ; et (ii) l'hypothèse, suggérée au tout dernier paragraphe du chapitre VI, de l'existence de deux types de conditionnel, qui ne correspondent, à notre connaissance, à aucune taxinomie déjà admise.

Concernant le premier point, il convient tout d'abord de rappeler que le système verbal français fait l'objet, aujourd'hui encore, de plusieurs lectures distinctes, qui correspondent à autant de manières possibles d'appréhender ses réalités morphologique et sémantique.

Au lieu de discuter tel ou tel modèle particulier proposé pour rendre compte des modes verbaux, nous nous sommes plutôt efforcés, au cours de cette étude, de relever certains des principaux présupposés théoriques communs, explicitement ou implicitement admis dans un nombre important de modèles, et que nous soupçonnons d'être à l'origine des principales difficultés constatées. Nous les avons discutés en essayant de montrer à chaque fois leur fragilité théorique et leurs conséquences, à nos yeux néfastes, sur l'étude du système verbal du français. Parmi ces présupposés, il convient de citer ici :

(i) l'admission d'une taxinomie modale préalable que l'on cherche par la suite à confirmer par des critères qui seront alors, forcément, hétérogènes ;

(ii) le rapport extrêmement ambigu qu'entretient la notion - catégorielle - de Mode avec la notion, logico-sémantique et néanmoins floue, de modalité ;

(iii) la hiérarchie pour le moins abusive qui fait de l'indicatif un mode zéro, par opposition à d'autres modes considérés, eux, comme marqués, et notamment le subjonctif ;

(iv) et, enfin, le postulat, importé de la phonologie, selon lequel ce qui est requis par la forme n'a pas de sens.

Tous ces présupposés ont, à notre avis, pour source commune l'intrusion, non contrôlée, de présupposés logico-sémantiques. Le besoin de critères *formels*, au sens large, se fait cruellement sentir. Or, les critères morphologiques restent insuffisants, dans le sens où, dans chacune des trois phases de l'analyse morphologique du système verbal - à savoir, selon Touratier (1996), l'identification des *segments morphologiques*, l'identification des *unités*

*morphologiques*, et l'identification des *morphèmes* -, le linguiste est appelé à se prononcer y compris sur le statut des marques observables, sans même parler des marques zéro qui ne sont restituables que grâce à, et dans, l'analyse. En bref, le travail morphologique n'est pas à strictement parler descriptif et présuppose une analyse préalable, d'où les désaccords constatés<sup>1</sup>.

Il ne reste plus que la syntaxe. Or, pour des raisons pour le moins mystérieuses et, à notre avis, injustifiées, l'on ne fait pas appel à des critères syntaxiques pour définir les modes, ou alors occasionnellement, ici ou là, pour donner, par exemple, un statut de Mode à l'impératif (la non-réalisation lexicale du sujet). Bien au contraire, la célèbre polémique qui a opposé à propos du subjonctif français les tenants de la thèse unitaire à ceux de la thèse dualiste montre clairement, nous semble-t-il, que le débat, sous l'influence de la méthode combinatoire empruntée à la phonologie, était mal engagée et se résumait en une seule question : faut-il attribuer au subjonctif une valeur sémantique dans les contextes syntaxiques où il est obligatoire ? A ceux qui affirmaient que « ce qui est requis par la forme n'a pas de sens », les tenants de l'approche unitaire répondaient mollement, à l'image de Damourette & Pichon qui écrivent (t. V : § 1869) : « Quant à la syntaxe, elle ne décèlerait une décadence du subjonctif que si l'emploi de ce moeuf était devenu si mécanique, si automatiquement attiré par la forme de la phrase qu'il n'y eût plus aucun intérêt à conserver une forme spéciale, puisque cette forme n'aurait plus aucune signification propre. »

Et pourtant, il suffit d'examiner les structures syntaxiques du français pour s'apercevoir que *tous les modes verbaux*, et non seulement le subjonctif, ont des structures syntaxiques où ils sont obligatoires. Nous affirmons même que les cas où une même structure syntaxique admet plus d'un mode restent extrêmement minoritaires, et ne concernent de fait que certains modes - l'indicatif et le subjonctif - et seulement certaines structures syntaxiques, par exemple, certaines relatives, ou encore les phrases enchâssées dans la dépendance d'un verbe d'opinion employé interrogativement ou négativement. Dans toutes les autres structures syntaxiques, à l'exception de certains tours considérés, non seulement par nous, comme archaïques, l'inventaire syntaxique

---

<sup>1</sup> L'on pourrait penser que, dans la première phase de l'analyse morphologique, à savoir l'identification des segments morphologiques, cette identification étant fondée sur la commutation, il ne devrait pas y avoir de désaccord, puisqu'il n'y aurait pas de présupposés théoriques préalables. Il n'en est rien. Toute la question est en effet de savoir ce que l'on inclut dans le *paradigme* que l'on soumet à la commutation. Devrait-on, par exemple, y inclure les formes impersonnelles (l'infinitif et les participes) ? Les réponses divergent.

Dans les deux autres phases de l'analyse morphologique, les désaccords deviennent encore plus marqués, notamment lorsqu'il s'agit de donner ou non le statut de morphème à une marque quelconque, et également lorsqu'il s'agit de se prononcer sur le statut des zéros dont on restitue ou non l'existence : s'agit-il de marque zéro, ou de zéro marque ?

opéré dans le chapitre II a clairement, nous semble-t-il, montré que, d'une façon très régulière, un seul mode verbal est admis.

Cette constatation descriptive n'est pas sans avoir des conséquences théoriques décisives. Si en effet, chacun des modes considérés possède ses propres structures syntaxiques, dont il peut éventuellement partager certaines d'entre elles avec d'autres modes, il devient dès lors possible de proposer une localisation syntaxique des modes verbaux, en considérant comme Mode chaque forme verbale ayant au moins une structure syntaxique exclusive.

Cette *visibilité syntaxique des modes* verbaux prend pleinement son sens et son caractère opératoire dans sa comparaison avec la *non-visibilité syntaxique des temps*.

Plusieurs phénomènes, à la fois épistémologiques et strictement linguistiques, semblent aller invariablement dans le même sens.

Il suffit en effet d'observer les différents travaux traitant des temps pour s'apercevoir que, du moins dans le domaine français, ils se situent très majoritairement dans une perspective que l'on peut qualifier de logico-sémantique, presque jamais dans une perspective syntaxique. Même si la syntaxe, ainsi que nous l'avons signalé ci-dessus, a généralement été écartée y compris de l'étude des modes, il n'est pas rare de voir des travaux traitant des environnements syntaxiques de certains modes, notamment le subjonctif. Nous n'avons pas en revanche connaissance d'une seule recherche qui se propose, par exemple, d'étudier les structures *syntaxiques* du présent ou du passé simple.

D'autre part, ce n'est certainement pas un hasard si l'on parle de phrases infinitives, impératives, etc., au même titre que l'on parle de phrases complétives, relatives, etc., alors que, à notre connaissance, l'on ne parle jamais de phrases 'passées' ou 'futures'.

En bref, il semble qu'il existe une espèce de partage de travail implicite, voire inconscient, entre les syntacticiens et les chercheurs dans le domaine temporel.

Cette constatation épistémologique, hautement significative, reste, nous semble-t-il, valable y compris à propos des différentes grammaires chomskiennes, malgré l'apparition du noeud *AUX*, remplacé par la suite, dans le cadre de la théorie du Gouvernement et du Liage, par le noeud *INFL*.

En effet, nous l'avons dit dans le premier et deuxième chapitres, les différentes constatations faites dans ce cadre concernant la flexion verbale dépassent rarement le stade descriptif et ne parviennent pas toujours à rendre compte, naturellement et économiquement, de

la morphologie verbale anglaise, réputée pourtant pour être simple. Les généralités descriptives et explicatives avancées ne concernent pas en réalité le temps, la terminologie chomskienne de (1981) étant jugée par nous abusive, mais plutôt le mode ! Sauf que le terme de *mode* semble être banni de la terminologie chomskienne<sup>2</sup>. Il est pourtant clair que toutes les généralités que l'on connaît concernant le rapport entre le noeud AGR et le soi-disant noeud Temps concernent en réalité le mode verbal...<sup>3</sup>

Au-delà de ces constatations épistémologiques, les données linguistiques semblent aller clairement dans le sens de l'hypothèse de la visibilité syntaxique des modes vs la non-visibilité en syntaxe des temps.

Nous avons en effet fait la constatation que le mode verbal est très généralement imposé par la structure syntaxique, ce qui n'est absolument pas le cas du temps : du moment où, dans une structure syntaxique donnée, l'indicatif est admis, toutes les variantes temporelles et aspectuelles sont, à quelques exceptions près, notamment en ce qui concerne l'aspect, également possibles.

Plus précisément, il nous semble qu'aucune variante temporelle ou aspectuelle de l'indicatif n'est exclue pour des raisons strictement syntaxiques. L'exclusion d'une forme quelconque de l'indicatif n'est possible que dans les phrases contenant des déterminations contextuelles, sous la forme, par exemple, d'adverbes temporels, qui orientent l'interprétation et rendent ainsi *inadéquates* certaines combinaisons entre la forme temporelle et le *sens* rendu dans la phrase.

Aussi, si dans une phrase simple ne contenant aucune détermination précise, l'on juge inacceptable la forme temporelle, comme dans l'exemple (1b), dans le couple suivant de phrases, empruntées à Tasmowski-De Ryck & Vettters (1996) :

- (1) (a) - Tu dormais ?  
(b) - # Tu as dormi ?

c'est que les auteurs ont bien pris soin de préciser le *contexte*, puisqu'ils font précéder les exemples ci-dessus de l'indication suivante (op. cit. : 143) : « Paul est à la maison. Il entre dans

---

<sup>2</sup> A l'exception d'une note elliptique dans *Lectures on Government and Binding Theory*, (1981 : 140, note 28), Chomsky ne parle pas de mode.

<sup>3</sup> Un certain nombre de recherches relativement récentes sont opérées dans le cadre du modèle GB depuis Enç (1987) pour relier l'interprétation temporelle à des considérations syntaxiques. Outre que leurs fondements théoriques nous paraissent pour le moins discutables, nous avons la nette impression qu'elles cherchent simplement à *représenter* en syntaxe, par une sorte de métaphore, des données non-syntaxiques.

la chambre de son fils qui doit étudier et qui est installé à son bureau. Paul le voit se redresser comme un ressort et s'indigne »...

Il est clair qu'en dehors de ces précisions contextuelles, toutes les formes temporelles de l'indicatif sont également acceptables dans une phrase aussi peu déterminée :

- (2) - Tu dormais ?
- Tu as dormi ?
- Tu dors ?
- Tu dormirais ?
- Tu aurais dormi ?, etc.

Un autre phénomène qui semble confirmer l'hypothèse de la visibilité syntaxique des modes verbaux *vs* temps, est que le mode verbal se présente comme une donnée *intra-phrastique*. Or, il est indéniable que la phrase constitue le *domaine*, au moins privilégié, de l'analyse syntaxique. Quant aux temps, ils font clairement partie des phénomènes qui, pour être étudiés, exigent la prise en compte d'indices appartenant à un domaine plus vaste, le *texte*.

En effet, nous l'avons vu, on semble aujourd'hui s'acheminer dans l'étude des temps vers une linguistique que l'on peut qualifier de textuelle. Des notions aussi fleurissantes aujourd'hui que *l'anaphore temporelle*, la *cohérence textuelle*, etc., marquent clairement ce cap. Du reste, certains emplois de certaines formes temporelles, comme le conditionnel du style indirect libre, l'imparfait d'ouverture ou de rupture, etc., ne peuvent être étudiés que si l'on prend en compte la dimension textuelle.

Quant à l'hypothèse de la concordance des temps, nous nous sommes efforcés de montrer que, dans ses versions les plus 'mécaniques', elle ne correspond pas à un réel fonctionnement du français moderne, et qu'elle ne peut être admise que comme un phénomène à la fois *optionnel* et *textuel* (c'est le phénomène appelé par nous *ancrage référentiel*).

Rien de tel dans le domaine des modes verbaux. Aucun mode n'est en effet imposé par une phrase voisine, ou même par une phrase en lien lâche. Sans doute devrions-nous plutôt écrire que si le mode d'une phrase quelconque est déterminé par une autre phrase, c'est qu'il y a entre les deux phrases en question un lien syntaxique *étroit*, c'est-à-dire, non pas un lien d'adjonction, mais plutôt un lien de *stricte subordination*.

Les conséquences théoriques de telles constatations, dépassant de beaucoup le cadre de cette recherche, n'ont pas toutes été explorées par nous. En effet, si nous avons fait, dans le



cadre de la *Split INFL Hypothesis*, des propositions linguistiques et représentationnelles pour les deux catégories du Mode et de l'Aspect, nous nous sommes contentés de dire que les temps ne semblent pas pouvoir être traités dans le cadre du modèle GB, tel qu'il est actuellement conçu. Cela provient d'une part de l'aspect syntaxique dominant dans ce modèle, les composants interprétatifs étant très peu développés, et, de l'autre, de la non-visibilité syntaxique des temps. Nous avons même tendance à croire qu'un simple accommodement de ce modèle ne lui permettrait pas de traiter les données temporelles. Celles-ci, d'une part, ne semblent pas pouvoir être traitées en termes configurationnels, et, de l'autre, nécessitent la prise en compte d'une dimension textuelle. Les *Structures de représentation discursive* de Kamp (1981), conçues comme appartenant à un niveau intermédiaire entre la syntaxe d'un texte et son interprétation, constituent, nous semble-t-il, un point de départ intéressant à la construction d'un modèle linguistique temporel.

Demeurent toutefois des questions théoriques essentielles, dont chacune d'entre elles mériterait une étude particulière, comme la question de l'articulation entre la phrase et le texte, celle du rapport qu'entretient le niveau de l'analyse temporelle avec d'une part le niveau syntaxique, et, de l'autre, le composant interprétatif.

Le second point sur lequel nous aimerions nous arrêter dans cette conclusion est l'hypothèse présentée, et rejetée, à la fin du dernier chapitre, selon laquelle il y aurait deux types irréductibles de conditionnel.

Cette hypothèse semble s'appuyer sur une double constatation, dont l'une provient de la localisation systémique du conditionnel, c'est-à-dire de la détermination de ses propriétés comparativement aux autres formes temporelles du même groupe, i.e. les temps appelés par nous *polyphoniques*, alors que l'autre provient de l'observation des divers emplois dont est susceptible cette forme temporelle.

Nous avons admis, suite à un nombre important de grammairiens et linguistes, au premier rang desquels il convient de citer Damourette & Pichon, l'existence de deux groupes de formes temporelles en français : le groupe des formes temporelles monochroniques et le groupe des formes temporelles polyphoniques.

Le premier contient tous les temps qui se déterminent exclusivement par rapport à un seul repère référentiel, l'espace de l'énonciateur, noté  $E_E$ , c'est-à-dire le présent, le futur, le passé simple et leurs variantes aspectuelles.

Le second groupe a comme centre de perspective un repère référentiel distinct, par définition, de l'espace référentiel  $E_E$ . Il est appelé par nous, pour des raisons avancées ci-dessus, l'espace de l'autre énonciateur, et noté  $E_{AE}$ . Outre l'imparfait, qui coïncide avec  $E_{AE}$ , ce groupe contient le conditionnel simple et composé, ainsi que le plus-que-parfait.

Le conditionnel se distingue de l'imparfait, sur lequel il est construit, par le morphème *-r-* du futur qui exprime, ou est censé exprimer, une valeur prospective.

Or, si l'on examine les principaux emplois du conditionnel distingués sur un plan strictement descriptif dans le dernier chapitre<sup>4</sup>, à savoir les emplois temporel, hypothétique, épistémique, ludique, onirique, atténuatif et polémique, force est de constater que, dans certains de ces emplois, le morphème *-r-* ne semble exprimer aucune valeur prospective.

Plus précisément, il nous semble tout d'abord que la valeur prospective est indiscutablement exprimée dans l'emploi temporel, comme dans l'exemple suivant :

(3) Il déclara qu'il ne se battrait pas.

où le procès rendu par le conditionnel est, ainsi que nous l'avons vu, situé dans le futur relatif à  $E_{AE}$  qui, en l'occurrence, coïncide avec le procès au passé simple, *déclara*.

La même analyse reste également valable, *mutatis mutandis*, à propos de l'emploi hypothétique, comme dans l'exemple suivant du Costo :

(4) Si j'en avais eu le talent, j'aurais été peintre. (M05)

où *être peintre* se présente comme la conséquence de *avoir du talent*. Cela nous semble être systématiquement le cas dans toutes les *hypothétiques*, y compris dans celles où l'on s'y attend le moins<sup>5</sup>, comme, par exemple, les hypothétiques qui contiennent dans la donnée un verbe télélique à l'imparfait et, dans la conséquence, un verbe atélique au conditionnel, comme dans les deux exemples suivants, également extraits du Costo :

(5) (a) S'ils en admettaient le bien-fondé, la responsabilité leur en serait attribuée. (M05)

(b) « Nous serions des traîtres si nous ne faisons pas grève ». (M11)

En bref, dans tous les emplois hypothétiques, le conditionnel se présente comme le résultat, temporel ou notionnel, du procès à l'imparfait<sup>6</sup>.

La même analyse reste, nous semble-t-il, valable, quoique d'une manière moins évidente, à propos des emplois onirique et ludique. Dans les deux exemples suivants :

---

<sup>4</sup> § 2 : 564 sq.

<sup>5</sup> Voir chapitre V, § 2.2.1.3 : 441 sq.

<sup>6</sup> Voir également, sur ce point, H. Curat (1991).

- (6) (a) Si tu veux, on va jouer au mari et à la femme. Alors, comme ça *s'rait* l'samedi, je *rentrerais* saoul.<sup>7</sup>
- (b) C'est un cher Rêve... Ce *serait* admirable. Et si simple ! Elle *m'aimerait* ! Je *l'aimerais* ! Elle *guérirait*. Nous *vivrions* tous les deux.<sup>8</sup>

il nous semble que le morphème *-r-* peut être considéré comme exprimant une prospection par rapport au point de comput zéro du rêve ou du jeu.

Si l'on se pose maintenant la question de la valeur du morphème *-r-* dans les emplois de la non-prise en charge, qui regroupent, nous l'avons vu<sup>9</sup>, les emplois épistémique, atténuatif et polémique, il est clair que ce morphème ne situe pas le procès de l'énoncé dans un quelconque futur relatif.

Or, pour des raisons indépendantes et longuement développées<sup>10</sup>, nous avons admis que, dans ce type d'emplois, ce n'est pas le procès lui-même au conditionnel que le morphème *-r-* situe dans le futur, mais plutôt le verbe *dire*<sub>2</sub> de Ducrot (1984), explicite, dans les emplois atténuatifs, généralement implicite dans les autres emplois.

La ressemblance entre le conditionnel de la non-prise en charge et le futur dans ses emplois modaux, notamment conjectural et atténuatif, nous paraît flagrante<sup>11</sup>. La seule différence qui les distingue, mais elle est essentielle, est que contrairement au futur de *dicto*, où le temps de la prise en charge se situe dans le *futur à partir de l'espace zéro du locuteur* - d'où, par exemple, l'expression systématique, très nette dans le futur dit conjectural, d'une *inférence instantanée*, c'est-à-dire d'une opération déductive opérée par le locuteur à partir d'éléments contextuels ou situationnels qui prennent naissance *dans son espace énonciatif immédiat* -, le temps de la prise en charge du procès au conditionnel se situe dans un futur se déployant à partir de l'espace référentiel d'un *Autre Énonciateur*, par définition distinct de celui du locuteur. Cet *Autre Énonciateur* peut naturellement être explicité (*selon l'AFP, au dire de certains responsables, une source proche de la Maison Blanche, etc.*), mais il ne s'agit pas là d'une condition nécessaire à l'apparition de ce type d'emploi.

Le même raisonnement, nous l'avons vu, s'applique également à propos du conditionnel dit atténuatif et du conditionnel dit polémique. S'il est vrai que ce qui est important pour le

---

<sup>7</sup> Rediguet, cité dans Damourette & Pichon.

<sup>8</sup> J. de Tinan, cité dans Damourette & Pichon.

<sup>9</sup> Chapitre VI, § 2.2. : 571 sq.

<sup>10</sup> Chapitre VI, § 2.2.2. : 576 sq.

linguiste, comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, ce n'est pas ce qui est pensé, information à laquelle nous n'avons pas systématiquement accès et qui, de toute façon, ne nous intéresse pas, mais plutôt *ce qui est dit et la manière choisie de le dire*, alors il devient naturel de penser que, dans l'emploi atténuatif du conditionnel, le locuteur attribue l'énoncé, qu'il n'assume pas ou qu'il feint de ne pas assumer, à un Autre Énonciateur, dont nous savons qu'il coïncide en l'occurrence avec le sujet effectif de l'énonciation, la personne réelle et extra-linguistique.

Le même raisonnement s'applique, *mutatis mutandis*, à propos de l'emploi dit polémique du conditionnel, sauf que, dans ce cas, l'Autre Énonciateur à qui le locuteur attribue la vérité de l'énoncé est quelqu'un d'autre, explicité ou non. Le sens polémique que l'on attache habituellement au conditionnel provient, lui, systématiquement comme nous avons essayé de le montrer<sup>12</sup>, des éléments textuels (éventuellement contextuels), comme les expressions, rencontrées dans les énoncés commentés, de types *témoignage mensonger d'un monsieur qui prétend, on feint de comprendre, très insidieusement*, etc.

Du coup, il nous semble que l'unité du signe du conditionnel peut, sans artifice, être dite maintenue. Le conditionnel, dans tous ses emplois, peut en effet, nous semble-t-il, être considéré comme exprimant une valeur prospective à partir d'un espace énonciatif (passé, hypothétique, ludique, onirique, énonciatif) distinct, par définition, de l'espace énonciatif du locuteur. Sauf que, quand il s'agit des emplois de la non-prise en charge, la prospection dont il s'agit ne concerne pas le procès de l'énoncé lui-même, mais plutôt le procès de l'énonciation.

Les divers emplois habituellement distingués sur un plan descriptif peuvent être considérés comme des effets de sens, le résultat de l'exploitation contextuelle d'un même signifié global et abstrait. Ils ne sauraient cacher à nos yeux une unité morphologique et significative, ni un fonctionnement selon un même mécanisme global...

---

<sup>11</sup> Voir chapitre VI, § 1.3.2.3.: 551 sq.

<sup>12</sup> Voir notamment chapitre VI, § 2.2.1 : 570-575.

## BIBLIOGRAPHIE GENERALE

- ABEILLE, A. (1993). *Les Nouvelles syntaxes Grammaire d'Unification et analyse du français*. Paris, Armand Colin, col. 'Linguistique'.
- ABEILLE, A. & GODARD, D. (1996). La Complémentation des auxiliaires français. *Langages*, 122.
- ADAM, J.-M. (1990) *Eléments de linguistique textuelle*. Bruxelles, P. Mardaga.
- ADAMS, E. W. (1986). Remarks on the semantics and pragmatics of conditionals. In Traugott, Ter Meulen, Reilly & Ferguson (eds), *On Conditionals*. Cambridge University Press.
- AGOURAKI, Y. (1992). Clitic-Left-Dislocation and Clitic Doubling : A Unification. *Working Papers in Linguistics*, 4, University College London, 45-69.
- AGRIGOROAIEI, V. & CARAUSU, A. (1987). Modèles logico-temporels pour représenter les structures temporelles du français. *Revue roumaine de linguistique*, Bucarest, 32, 2, 17-181.
- AMBAR, M. M. (1992). Temps et structure de la phrase en portugais. In Obenauer & Zribi-Hertz (dir.).
- ANSCOMBRE, J.-Cl. & DUCROT, O. (1983). *L'argumentation dans la langue*. Bruxelles, P. Mardaga.
- ARRIVE, M ; GADET, F. & GALMICHE, M. (1986). *La Grammaire d'aujourd'hui*. Paris, Flammarion.
- AUSTIN, J. L. (1970). *Quand dire, c'est faire*. Paris, Seuil. [édition anglaise : 1962].
- BALLY, Ch. (1965). *Linguistique générale et linguistique française*. 4e édition revue et corrigée. Berne, Francke.
- BANFIELD, A. (1979). Où l'épistémologie, le style et la grammaire rencontrent la théorie littéraire. *Langue française*, 44, 9-26.
- BARAKE, B. (1985). *Dictionnaire de linguistique français-arabe*. Tripoli (Liban), Jarouss Press.
- BARTHES, R. (1972). *Le Degré zéro de l'écriture*. Paris, Seuil, col. 'Points'.
- (1981). Introduction à l'analyse structurale des récits. *Communications*, n° 8 (1966), republié in *L'analyse structurale du récit*. Paris, Seuil, col. 'Points'.
- BASSET, L. (1988). Mode, temps, aspect. In S. Rémi-Giraud (dir.), 1988.
- BECHADE, H.-D. (1986). *Syntaxe du français moderne et contemporain*. Paris, PUF.
- BELHADJ, H. (1995). L'inadéquation du métalangage aristotélicien appliqué au système verbal arabe. Dunkerque, 1<sup>er</sup> Colloque Chronos.
- BELLETTI, A. (1990). *Generalized verb movement*. Turin, Rosenberg & Sellier.

- BELLIER, P. (1989). Mouvement et interprétation : les interrogatives indirectes en français. *Langages*, 95, 23-34.
- BENVENISTE, E. (1946). Structure des relations de personne dans le verbe. In *Problèmes de linguistique générale*, I. Paris, Gallimard, 1966, 225-236
- (1956). La Nature des pronoms. In *PLG*, I, 251-257.
  - (1957-58). La Phrase relative, problème de syntaxe générale. In *PLG*, I, 208-222.
  - (1959). Les Relations de temps dans le verbe français. In *PLG*, I, 237-250.
  - (1963). La philosophie analytique et le langage. In *PLG*, II. Paris, Gallimard, 1974, 267-276.
  - (1965a). L'Antonyme et le pronom en français moderne. In *PLG*, II, 197-214.
  - (1965b). Le langage et l'expérience humaine. In *PLG*, II, 67-78.
  - (1970). L'appareil formel de l'énonciation. In *PLG*, II, 79-88.
- BERCHEM, T. (1968). Sur la fonction des temps verbaux. *Le Français moderne*, 36, 4, 287-297.
- BERRENDONNER, A. (1981). *Éléments de pragmatique linguistique*. Paris, Minuit.
- (1988). Variations sur l'infinitif. In S. Rémi-Giraud (dir.), 1988.
- BERTHONNEAU, A.-M. (1987). La thématization et les compléments temporels. *Travaux de linguistique*, 14/15, 67-81.
- BERTHONNEAU, A.-M. & KLEIBER, G. (1993). Pour une nouvelle approche de l'imparfait : l'imparfait, un temps méronomique. *Langages*, 112, 55-73.
- BERTHONNEAU, A.-M. & KLEIBER, G. (1994). Imparfais de politesse : rupture ou cohésion ? *Travaux de linguistique*, 29, 59-92.
- BESTOUGEFF, H. & LIGOZAT, G. (1989). *Outils logiques pour le traitement du temps*. Paris, Masson, col. 'ERI'.
- BLACHERE, R. & GAUDEFROY-DEMOMBYNES, M. (1975). Grammaire de l'arabe classique. 3<sup>e</sup> éd. Revue et corrigée. Paris, Maisonneuve & Larose.
- BLANCHON, A. (1988). L'aspect, le temps et le référent du sujet. In S. Rémi-Giraud (dir.), 1988.
- BONDY, L. (1958). En Marge des discussions sur les modes et les temps. *Le Français moderne*, 26, 2, 93-100.
- BONNARD, H. (1974). Les Axiomes temps et mode. *Le Français moderne*, 42, 1, 72-89.
- (1988). Verbe et temps. *L'Information grammaticale*, 38, 3-6.
- BORER, H. (1986). I-subjects. *Linguistic Inquiry*, 17, 375-416.
- BORSLEY, R. (1992). *Syntactic theory : a unified approach*. London, Edward Arnold.
- BOTH-DIEZ (DE), A.-M. (1985). L'Aspect et ses implications dans le fonctionnement de l'IMP, du PS et du PC au niveau textuel. *Langue française*, 67, 5-21.

- BOUCHER, P. (1988). The Verbal Auxiliary in the writings of Lucien Tesnière. In Cahiers du CERLICO, *La Question de l'auxiliaire*, 9-72.
- BOURQUIN, G. (1992). Ambiguïté de la deixis. In Morel, M.-A. & Danon-Boileau, L. (dir), *La Deixis*. Paris, PUF, 387-399.
- BOUTANG, P. (1993). *Le Temps. Essai sur l'origine*. Paris, Hatier.
- BOYSEN, G. (1971). *Subjonctif et hiérarchie. Etude sur l'emploi du subjonctif dans les propositions complétives objets des verbes en français moderne*. Odense.
- BRES, J. (1991). Le Temps : outil de cohésion. Deux ou trois choses que je sais de lui. *Langages*, 104, 92-110.
- BRUNOT, F. (1922). *La Pensée et la langue*. Paris, Masson et Cie.
- (1966). *Histoire de la langue française des origines à nos jours*. Paris, Armand Colin.
- BRUNOT, F. & BRUNEAU, Ch. (1956)<sup>4</sup>. *Précis de grammaire historique de la langue française*. Paris, Masson.
- BUYSENS, E. (1968). L'Aspect en général et en anglais. *Linguistica Antverpiensia*, 2, 63-70.
- CARLSON, L. (1981). Aspect and quantification. In *Syntax and semantics*, 14, 'Tense and Aspect'. London, Academic Presse.
- CERVONI, J. (1992)<sup>2</sup>. *L'Enonciation*. Paris, PUF.
- CHAROLLES, M. & SCHNEDECKER, C. (1993). Coréférence et identité. Le problème des référents évolutifs. *Langages*, 112, 106-126.
- CHETRIT, J. (1976). *Syntaxe de la phrase complexe à subordonnée temporelle : étude descriptive*. Paris, Klincksieck.
- CHEVALIER, J.-C. , BLANCHE-BENVENISTE, C. , ARRIVE, M. & PEYTARD, J. (1964). *Grammaire Larousse du français contemporain*. Paris, Larousse.
- CHOMSKY, N. (1969). *Structures syntaxiques*. Paris, Seuil. [éd. ang. : 1957].
- (1971). *Aspects de la théorie syntaxique*. Paris, Seuil. [éd. ang. : 1965].
- (1975a). Remarques sur les Nominalisations. In N. Chomsky (1975b). [éd. ang. : 1970].
- (1975b). *Questions de sémantique*. Paris, Seuil.
- (1980a). Conditions sur les transformations. In N. Chomsky (1980b). [éd. ang. : 1973].
- (1980b). *Essais sur la forme et le sens*. Paris, Seuil.
- (1986a). *Knowledge of language : its Nature, Origin and Use*. New York, Praeger.
- (1986b). *Barriers*. Cambridge Mass. , MIT Press.
- (1987). *La Nouvelle Syntaxe : concepts et conséquences de la théorie du Gouvernement et du Liage*. Paris, Seuil. [éd. ang. : 1982].
- (1991a). *Théorie du Gouvernement et Liage*. Paris, Seuil. [éd. ang. : 1981].

- (1991b). Some notes on the economy of derivation. In Freidin (ed.), *Principles and Parameters in Comparative Grammar*. Cambridge Mass. , MIT Press, 417-54. [Reproduit in Chomsky (1995)].
- (1995). *The Minimalist Program*. Cambridge, Mass. , London, MIT Press.
- CHUQUET, J. (1988). L'Auxiliaire dans la théorie des opérations énonciatives d'Antoine Culioli. In Cahiers du CERLICO, *La Question de l'auxiliaire*, 103-112.
- CLAIRIS, C. (1984). Nom et Verbe. *Modèles linguistiques*, IV, 1, 23-28.
- CLARIS, J.-M. (1971). Notes sur les formes en *-rait*. *Langue française*, 11, 32-38.
- CLAUDE, P. (1984). Modalisation et formes verbales. *L'Information grammaticale*, 21, 8-11.
- COHEN, D. (1989). *L'Aspect verbal*. Paris, PUF.
- COHEN, M. (1965)<sup>2</sup>. *Le Subjonctif en français contemporain*. Paris, SEDES.
- COMRIE, B. (1985). *Tense*. Cambridge University Press.
- (1986). Tense in indirect speech. *Folia Linguistica*, 20, 265-296.
- CONFAIS, J.-P. (1990). *Temps, Mode, Aspect*. Toulouse, Presses Universitaires de Mirail.
- CONTRERAS, H. (1991). On the position of Subjects. In *Syntax and Semantics*, 25, 'Perspectives on Phrase Structure : Heads and Licensing'. Edited by Susan D. Rothstein. San Diego, California, Academic Press.
- CORBLIN, F. (1985). Remarques sur la notion d'anaphore. *Revue Québécoise de Linguistique*, 15, 1, 173-195.
- (1987). *Indéfini, défini et démonstratif*. Genève, Droz.
- CORNULIER (DE -), B. (1985). *Effers de sens*. Paris, Minuit.
- COSERIU, E. (1980). Aspect verbal ou aspects verbaux ? Quelques questions de théorie et de méthode. In J. David & R. Martin (dir.). Paris, Klincksieck, 1980.
- COYAUD, M. (1972). *Linguistique et documentation*. Paris, Larousse.
- CREISSELS, D. (1979). *Unités et catégories grammaticales*. Grenoble, Publication de l'Université des Langues et Lettres de Grenoble.
- CULIOLI, A. (1965). La communication verbale. In *Encyclopédie des sciences de l'Homme*, t. 4, 65-73.
- (1978). Valeurs modales et opérations énonciatives. *Le Français moderne*, 46, 4, 300-317.
- (1980). Valeurs aspectuelles et opérations énonciatives : l'aoristique. In J. David & R. Martin (dir.). Paris, Klincksieck, 1980.
- (1982). *Rôle des représentations métalinguistiques en syntaxe*. Complément au vol. 2, col. 'ERA 642', DRL-Paris 7.
- (1984). Remarques finales en guise de conclusion. *Modèles linguistiques*, VI, 1, 239-248.
- (1985). *Notes du séminaire de DEA. 1983-1984*. DRL, Paris 7, Poitiers.



- (1990). *Pour une linguistique de l'énonciation. Opérations et représentations*. Paris, Ophrys, t. 1.
- CURAT, H. (1991). *Morphologie verbale et référence temporelle en français moderne*. Genève, Droz.
- CYRULNIK, B. (1993). *Les Nourritures affectives*. Paris, Odile Jacob.
- DAHL, Ö. (1985). *Tense and aspect system*. Oxford, Blackwell.
- (1995a). Temporal semantics. Université de Stockholm, manuscrit.
- (1995b). The Tense-Aspect systems in European languages in a typological perspective. Université de Stockholm, manuscrit,.
- DAMOURETTE, J. & PICHON, E. (1911-1927). *Des Mots à la pensée: essai de grammaire de la langue française*. Paris, D'Artrey, 1970.
- DANON-BOILEAU, L. (1989). La Détermination du sujet. *Langages*, 94, 39-72.
- (1995). *Du texte littéraire à l'acte de fiction*. Paris, Ophrys.
- DANON-BOILEAU, L. ; MEUNIER, A. ; MOREL, M.-A. & TOURNADRE, N. (1991). Intégration discursive et intégration syntaxique. *Langages*, 104, 111-128.
- DARDEL (DE), R. & DE BOTH-DIEZ, A.-M. (1985). L'Ancrage du texte dans le temps absolu. *Langue française*, 67, 114-128.
- DAVID, J. & MARTIN, R.(dir.). (1980). *La Notion d'aspect*. Actes du colloque de Metz. Paris, Klincksieck.
- DAVID, J. & KLEIBER, G. (dir.). (1983). *La Notion logico-sémantique de modalité*. Actes du colloque de Metz, 1981. Paris, Klincksieck, col. 'Recherches linguistiques', VIII.
- DAVIDSEN-NIELSEN, N. (1988). Has English a future ? *Acta Linguistica Hafniensia*, 21, 5-20.
- DECLERCK, R. (1995). When-clauses and temporal structure. Dunkerque, 1<sup>er</sup> colloque Chronos.
- DELAVEAU, A. (1990). *La Conjonction "si" dans ses emplois interrogatif et conditionnel en français moderne*. Thèse de doctorat d'Etat, Université de Paris-7.
- (1992). Les Compléments circonstanciels et l'analyse syntaxique. *Le Gré des langues*, 3, 188-201.
- DELAVEAU, A. & KERLEROUX, F. (1985). *Problèmes et exercices de syntaxe française*. Paris, Armand Colin.
- DELOFFRE, F. (1979)<sup>6</sup>. *La Phrase française*. Paris, SEDES.
- DENDALE, P. (1992). Le Conditionnel de l'information incertaine : marqueur modal ou marqueur évidentiel ? *Actes du XXe Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes*, Université de Zurich (6-11 avril 1992). Tübingen, Francke Verlag, tome 1, 165-176.

- (1997). Les formes en *-rait* du verbe *devoir*. Bruxelles, 2<sup>e</sup> colloque Chronos.
- (A paraître). Le conditionnel de *devoir* : origine et valeur de l'emploi évidentio-modal. *Cahiers Chronos*.
- DEPREZ, V. (1995). Sous-spécification, projections fonctionnelles et fixation des paramètres. *Recherches linguistiques de Vincennes*, 24, 177-207.
- DESANTI, J.-T. (1992). *Réflexions sur le temps*. Paris, Grasset.
- DESCLES, J.-P. (1980). Construction formelle de la catégorie grammaticale de l'aspect (essai). In J. David & R. Martin (dir.), 195-237. Paris, Klincksieck, 1980.
- DESCLES, J.-P. & GUENTCHEVA, Z. (1995). Les Temps du passé en français : relations sémantiques, représentations topologiques et détermination par exploration textuelle. Dunkerque, 1<sup>er</sup> colloque Chronos.
- DILLER, A.-M. (1977). Le Conditionnel, marqueur de dérivation illocutoire. *Semantikos* 2, 1, 1-17.
- DOBROVIE-SORIN, C. (1985). *Actes de langage et théorie de l'énonciation*. Col. 'ERA 642', DRL, Paris 7.
- DUBOIS, J. & al. (1973). *Dictionnaire de linguistique*. Paris, Larousse.
- DUCROT, O. (1972). *Dire et ne pas dire*. Paris, Hermann.
- (1973). *La Preuve et le dire*. Tours, Maison Mame.
- (1980). *Les Echelles argumentatives*. Paris, Minuit.
- (1984). *Le Dire et le dit*. Paris, Minuit.
- DUCROT, O. & al. (1980). *Les Mots du discours*. Paris, Minuit.
- DUDMAN, V. H. (1991). Interpretations of 'if'-sentences. In Jackson (ed), Oxford Readings in Philosophy, 202-232.
- EDGINGTON, D. (1991). Do Conditionals have truth-conditions ? In Jackson (ed), Oxford Readings in Philosophy, 176-201.
- EMONDS, J. (1978). The Verbal Complex V' V in French. *Linguistic Inquiry*, 9, 2, 151-175.
- (1980). Inversion généralisée NP-a : marque distinctive de l'anglais. *Langages*, 60, 13-45.
- ENÇ, M. (1986). Towards a referential analysis of temporal expressions. *Linguistics and Philosophy*, 9, 4, 405-425.
- (1987). Anchoring conditions for tense. *Linguistic Inquiry*, 18, 633-657.
- ENGWALL, G. & BARTNING, I. (1989). Le COSTO : description d'un corpus journalistique. *Moderna Sprak*, vol. 83, 4, 343-348.
- ERIKSSON, B. (1979). *L'Emploi des modes dans la subordonnée relative en français moderne*. Uppsala.

- FASSI FEHRI, A. (1982). *Linguistique arabe : forme et interprétation*. Rabat, publication de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines.
- FAUCONNIER, G. (1974). *La Coréférence : syntaxe ou sémantique ?* Paris, Seuil.
- (1984). *Espaces mentaux*. Paris, Minuit.
- FEUILLET, J. (1985). La Théorie de Benveniste et l'organisation des systèmes verbaux. *L'Information grammaticale*, 26, 3-8.
- (1988a). *Introduction à l'analyse morpho-syntaxique*. Paris, PUF, col. 'Linguistique Nouvelle'.
- (1988b). Problématique de l'auxiliation. In Cahiers du CERLICO, *La Question de l'auxiliaire*, 1-38.
- (1992a). La structuration de la deixis spatiale. In Morel, M.-A. & Danon-Boileau, L. (dir.). *La Deixis*. Paris, PUF, 1992, 233-243.
- (1992b). Typologie de la subordination. In Chuquet & Roulland, *Subordination, subordinations*. Rennes, PUR.
- FLOREA, L. S. (1984). Modificateurs du verbe et modalisateurs d'énoncé. *Revue roumaine de linguistique*. Bucarest, 29, 2.
- FRADIN, B. (1988). Décrire un verbe. *Lexique*, 6, 97-138. Lille, PUL.
- FRAISSE, P. (1988). *Pour La Psychologie scientifique*. Bruxelles, P. Mardaga.
- FRANCOIS, D. (1984). L'Opposition verbo-nominale en français. *Modèles linguistiques*, IV, 1, 233-237.
- FREGE, G. (1971). *Ecrits logiques et philosophiques*. Paris, Seuil.
- FUCHS, C. (1988). L'Analyse des auxiliaires dans l'Essai de Grammaire de la langue française de Damourette et Pichon (1911-1940). In Cahiers du CERLICO, *La Question de l'auxiliaire*, 45-58.
- FUCHS, C. & LEONARD (1979). *Vers une théorie des aspects : Les systèmes du français et de l'anglais*. Paris, Mouton.
- FUCHS, C. & MILNER, J. (1979). *A Propos des relatives. Etude empirique des faits français, anglais et allemands et tentative d'interprétation*. Paris, Selaf.
- GARDES-TAMINE, J. (1987). Introduction à la syntaxe. Modes, temps et aspects. *L'Information grammaticale*, 35, 37-40.
- (1988a). *La Grammaire-2*. Paris, Armand Colin.
- (1988b). Introduction à la syntaxe (suite). Les modes. *L'Information grammaticale*, 36, 36-39.
- GARDIES, J.-L. (1975). *La Logique du temps*. Paris, PUF.
- (1983). Tentative d'une définition de la modalité. In J. David & G. Kleiber (dir.), 13-24.
- GAREY, H. B. (1957). Verbal aspect in French. *Language*, 33, 91-110.

- GENETTE, G. (1972). *Figures III*. Paris, Seuil, col. 'Poétique'.
- GHÂLAYÎNÎ, M. (1987)<sup>21</sup>. *Jâmi' `ddourous `al 'arabiya*. Beyruth, `El Maktaba `El 'asriy.
- GODARD, D. (1988). *La Syntaxe des relatives en français*. Paris, CNRS.
- (1989). Empty Categories as Subjects of Tensed Ss in English or French ? *Linguistic Inquiry*, 20, 3, 497-506.
- GOODMAN, N. (1947). The Problem of contrefactual conditionals. *Journal of Philosophy*, 113-128. Republié in F.Jackson (ed), 1991. Oxford University Press.
- (1984). *Faits, fictions et prédications*. Paris, Minuit.
- GOSSELIN, L. (1993). Circonstanciels et relatives. Stratégies d'analyse syntaxique. In C. Guimier (éd), *Mille et un Circonstants*. Caen, Presses Universitaires de Caen, 103-126.
- (1996). *Sémantique de la référence temporelle en français*. Louvain-la-Neuve, Duclot, col. 'Champs linguistiques'.
- GOUGENHEIM, G. (1939). *Système grammatical de la langue française*. Paris, D'Artrey
- GOUJON, P. (1975). *Mathématiques de base pour les linguistes*. Paris, Hermann.
- GRESILLON, A. & MAINGUENEAU, D. (1984). Polyphonie, proverbe et détournement. *Langages*, 73.
- GREVISSE, M. (1969)<sup>28</sup>. *Précis de grammaire française*. Paris, J. Duclot, S.A.Gembloux.
- (1980-1993)<sup>11, 13</sup>. *Le Bon Usage*. Paris-Louvain-la-Neuve, Duclot.
- GROSS, M. (1968). *Grammaire transformationnelle du français : 1. Syntaxe du verbe*. Paris, Larousse.
- (1975). *Méthodes en syntaxe*. Paris, Hermann.
- GUERON, J. (1993a). Introduction. *Langue française*, 100, 3-13.
- (1993b). Sur la syntaxe du temps. *Langue française*, 100, 102-122.
- (1996). Cohérence et économie dans la grammaire du temps. Remarques sur la variation des structures temporelles. *Cahiers Chronos*, 1, 59-78.
- GUERON, J. & HOEKSTRA, T. (1988). Les Chaînes-T et les verbes auxiliaires. *Lexique*, 7, 61-85. Lille, PUL.
- (1992). Chaînes temporelles et phrases réduites. In H.-G. Obenauer & A. Zribi-Hertz (dir.).
- GUERON, J. & POLLOCK, J.-Y. (dir.). (1991). *Grammaire générative et syntaxe comparée*. Paris, CNRS.
- GOTHOT-MERSCH, C. (1983). La parole des personnages. In *Travail de Flaubert*, 199-221. Paris, Seuil.
- GUILLAUME, G. (1929). *Temps et verbe*. Paris, Honoré Champion. [Réimprimé en 1965].
- (1969). *Langage et sciences du langage*. Lille, PUL.

GUIMIER, C. (éd.). (1993). *Mille et un Circonstants*. Caen, Centre de Publications de l'Université de Caen.

HAEGEMAN, L. (1994)<sup>2</sup>. *Introduction to Government and Binding Theory*. Oxford, Blackwell.

HAILLET, P. (1992). *Emplois « journalistiques » du conditionnel en français contemporain. Essai de linguistique descriptive*. Thèse, Université de Toronto.

HAIMAN, J. (1986). Constraints on the form and meaning of the protasis. In Traugott, Ter Meulen, Reilly & Ferguson (eds.), *On Conditionals*. Cambridge University Press.

HALL, E.-T. (1984). *La Danse de la vie. Temps culturel, temps vécu*. Paris, Seuil, col. 'Points-Essais'.

HARRIS, Z. (1951). *Structural Linguistics*. University of Chicago Press.

HEGER, K. (1968). Problèmes de l'analyse onomasiologique du temps verbal. *Linguistica antverpiensia*, 2, 229-250.

HERGOT, L. (1988). Les Temps dans la Grammaire française de H. Weinrich. *L'Information grammaticale*, 38, 50-52.

HERSLUND, M. (1987). Catégories grammaticales et linguistique contextuelle : la catégorie du temps en français. *Copenhagen studies in language*, CEBAL séries n°10, 89-108.

- (1988). Envoi. In *Opérateurs syntaxiques et cohésion discursive*. Copenhague, Arnold Busck, 197-204.

HIRASHIMA, H. (1995). Temps grammatical et temps chronologique : deux réalités différentes. Dunkerque, 1<sup>er</sup> colloque Chronos.

HUOT, H. (1981). *Constructions infinitives du français. Le subordonnant "de"*. Genève, Droz.

- (1986). Le Subjonctif dans les complétives : subjectivité et modalisation. In M. Roant & D. Couquaux (éd.). *La Grammaire modulaire*, 81-111. Paris, Minuit.

- (1987). Morphosyntaxe du verbe français et inversion du clitique sujet. *Travaux de linguistique*, Gand, 14/15, 159-176.

- (1988). Quelques conditions d'apparition du subjonctif : la notion de classifiante et le trait [± QU]. In *Recherches nouvelles sur le langage*. DRL, Paris 7.

- (1991). Quelques aspects syntaxiques de la non-assertion. *Actes du XVIIIe Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes*. Université de Trèves (Trier). Tübingen, Max Niemeyer Verlag, II, 389-401

IMBS, P. (1953). *Le Subjonctif en français moderne*. Strasbourg, Faculté des Lettres.

- (1960). *L'Emploi des temps verbaux en français moderne*. Paris, Klincksieck.

ISAAC, L. (1985). *Calcul de la flexion verbale*. Genève, Droz.

- JACKSON, F. (ed.). (1991). *Conditionals*. Oxford Readings in Philosophy.
- JAKOBSON, R. (1963). Les Embrayeurs, les catégories verbales et le verbe russe. In *Essai de linguistique générale*. Paris, Minuit.
- JAUSS, H.-R. (1978). *Pour une esthétique de la réception*. Paris, Gallimard.
- JOHNSON-LAIRD, P.N. (1986). Conditionals and mental models. In Traugott, Ter Meulen, Reilly & Ferguson (eds). *On Conditionals*. Cambridge University Press.
- KAMP, H. (1981). Événements, représentations discursives et référence temporelle. *Langages*, 64, 39-64.
- KAMP, H. & ROHRER, C. (1983). Tense in texts. In Bäuerle, R., Schwarze, C. & von Stechow, A. (eds). *Meanings, Use, and Interpretation of Language*. Berlin, De Gruyter, 250-269.
- KAYNE, R. (1973). L'Inversion du sujet en français dans les propositions interrogatives. *Le Français moderne*, 41, 1, 10-42 & 2, 125-151.
- (1980). De Certaines Différences entre le français et l'anglais. *Langages*, 60, 47-64.
  - (1983). Chaînes, catégories extérieures à S et inversion complexe en français. *Langue française*, 58, 36-65.
  - (1984). *Connectedness and Binary Branching*. Dordrecht, Foris.
  - (1986). Connexité et inversion du sujet. in M. Roant & D. Couquaux. *La Grammaire modulaire*, 127-147. Paris, Minuit.
  - (1991). Romance Clitics, Verb Movement, and PRO. *Linguistic Inquiry*, 22, n° 4, 647-686.
- KAYNE, R. & POLLOCK, J.-Y. (1978). Stylistic Inversion, Successive Cyclicity and Move NP in French. *Linguistic Inquiry*, 9, 4, 595-621.
- KLEIBER, G. (1990). Sur la définition sémantique d'un mot. Les sens uniques conduisent-ils à des impasses ? In *La définition*. Paris, Larousse.
- (1992). Anaphore-deixis : deux approches concurrentes. In Morel, M.-A. & Danon-Boileau, L. (dir.). *La Deixis*. Paris, PUF, 613-626.
  - (1993). Lorsque l'anaphore se lie aux temps grammaticaux. In Vetters (éd.), 1993, 117-166.
- KLUM, A. (1961). *Verbe et adverbe*. Uppsala, Almqvist & Wiksell.
- KORZEN, H. & NOLKE, H. (1981). Projet pour une théorie des emplois du conditionnel. *Actes du XIe congrès des Romanistes Scandinaves*. Trondheim, Sapir.
- KORZEN, H. & VIKNER, C. (1980). La Structure profonde des temps verbaux en français moderne. *Linguisticae Investigationes*, IV, 1, 103-129.
- LALAIRE, L. (1995). *La variation modale dans les subordonnées à temps fini du français moderne*. Thèse, Paris 7.

- LANLY, A. (1957). Proposition hypothétique et conditionnel. *Le Français moderne*, 25, 2, 101-120.
- LARGEAULT, J. (1993). *La Logique*. Paris, PUF, col. 'Que sais-je ?'.
- LARREYA, P. (1979). *Enoncés performatifs. Présupposition*. Paris, Nathan.
- LARSON, R. (1988). On the double object construction. *Linguistic Inquiry*, 19, 335-391.
- LAZARD, G. (1984). La Distinction entre nom et verbe en morphologie et en syntaxe. *Modèles linguistiques*, IV, 1, 29-39.
- LEARD, J.-M. (1987). La Syntaxe et la classification des conditionnelles et des concessives. *Le Français moderne*, 55, 3/4, 158-173.
- LEBAUD, D. (1993). IMP : indétermination aspectuo-temporelle et changement de repère. *Le Gré des langues*, 5, 160-176.
- LE BIDOIS, G. & LE BIDOIS, R. (1935). *Syntaxe du français moderne*. Paris, A.Picard. (1967).
- LE GOFFIC, P. (1992). *QUE* en français : essai de vue d'ensemble. In Chuquet & Roulland, *Subordination, subordinations*. Rennes, PUR.
- (1993a). Les Subordonnées circonstancielles et le classement formel des subordonnées. In C. Guimier (éd).
- (1993b). *Grammaire de la phrase française*. Paris, Hachette.
- LE GUERN, M. (1986). Notes sur le verbe français. In Le Guern & Rémi-Giraud (dir.), 1986.
- LE GUERN, M. & REMI-GIRAUD, S. (dir.). (1986). *Sur le Verbe*. Lyon, PUL.
- LEVY-LEBLOND, J.-M. (1983). L'Espace, le temps et les quantons. In *L'Espace et le Temps aujourd'hui*, 76-89. Paris, Seuil.
- LEWIS, D. (1991). Probabilities of conditionals and conditional probabilities. In Jackson (ed.). *Oxford Readings in Philosophy*, 76-101 & 102-110.
- LORIAN, A. (1964). *L'Expression de l'hypothèse en français moderne*. Paris, Minard.
- LYONS, J. (1970). *Linguistique générale*. Paris, Larousse.
- MADRAY-LESIGNE, F. (1992). L'Ici et l'Ailleurs. De la personne en discours. Quelques affinités entre personnes, temps et modes en français. In Morel, M.-A. & Danon-Boileau, L. (dir.). *La Deixis*. Paris, PUF, 401-408.
- MAINGUENEAU, D. (1981). *Approche de l'énonciation en linguistique française*. Paris, Hachette.
- MARTIN, R. (1971). *Temps et aspect. Essai sur l'emploi des temps narratifs en moyen français*. Paris, Klincksieck.
- (1981). Le Futur : temps linéaire ou temps ramifié ? *Langages*, 64, 81-92.
- (1983). *Pour une logique du sens*. Paris, PUF.

- (1985a). Argumentation et sémantique des mondes possibles. *Revue Internationale de philosophie*, 155/4.
- (1985b). Langage et temps DE DICTO. *Langue française*, 67, 23-37.
- (1987). *Langage et croyance*. Bruxelles, P. Mardaga.
- (1988a). Temporalité et classes de verbes. *L'Information grammaticale*, 39, 3-8.
- (1988b). Le Paradoxe de la fiction narrative. Essai de traitement sémantico-logique. *Le Français moderne*, 56, 3/4, 161-173.
- (1993). Temps et aspect : théories et concepts. Colloque CELENS, 'Temps et aspect, aspects du temps', 26 novembre 1993, ENS, Fontenay Saint-Cloud.
- MARTIN, R. & NEF, F. (1981). Temps linguistique et temps logique. *Langages*, 64, 7-19.
- MARTINET, A. (dir.). (1979). *Grammaire fonctionnelle du français*. Paris, CREDIF, Didier.
- MARTINET, A. (1985). *Syntaxe générale*. Paris, Armand Colin.
- MAUGER, G. (1968). *Grammaire pratique du français d'aujourd'hui*. Paris, Hachette.
- MELLET, S. (1988). Temps, mode, aspect : de l'unité des catégories verbales. *L'Information grammaticale*, 38, 16-18.
- MENANTEAU, D. (1986). Le Mode verbal, classe grammaticale ? *Linguistique*, 22, 1, 69-80.
- MEUNIER, A. (1974). Modalité et communication. *Langue française*, 21, 8-25.
- (1981). Grammaires du français et modalités. Matériaux pour l'histoire d'une nébuleuse. *D.R.L.A.V.*, 25.
- (1992). Sujet de la deixis et support modal. In Morel, M.-A. & Danon-Boileau, L. (dir.) *La Deixis*. Paris, PUF, 375-386.
- MIGNARD, F. (1983). La Métrologie actuelle : la mesure du temps. In *L'Espace et le Temps aujourd'hui*, 117-131. Paris, Seuil.
- MILLER, P. & TORRIS, T. (éd.) (1990). *Formalismes grammaticaux pour traitement automatique des langues naturelles*. Paris, Hermès.
- MILNER, J.-Cl. (1973). *Arguments linguistiques*. Paris-Tours, Mame.
- (1978). *De La Syntaxe à l'interprétation. Quantités, insultes, exclamations*. Paris, Seuil.
- (1982). *Ordres et raisons de langue*. Paris, Seuil.
- (1983). L'Espace, le temps et la langue. In *L'Espace et le temps aujourd'hui*, 221-231. Paris, Seuil.
- (1986). *Introduction à un traitement du passif*. Col. 'ERA 642', DRL, Paris 7.
- (1989). *Introduction à une science du langage*. Paris, Seuil.
- (1991). Géométries. *Le Gré des langues*, 2, 8-26.



- MILNER, J. & MILNER, J.-Cl. (1975). Interrogations, reprises, dialogue. In *Langue, discours, société. Pour Emile Benveniste*. Sous la direction de J. Kristeva & J.-Cl. Milner. Paris, Seuil.
- MOESCHLER, J. (1993). Aspects pragmatiques de la référence temporelle. *Langages*, 112, 39-54.
- MOESCHLER, J. ; REBOUL, A. ; LUSCHER, J.-M. & JAYEZ, J. (1994). *Langage et pertinence. Référence temporelle, anaphore, connecteurs et métaphore*. Presses Universitaires de Nancy.
- MOIGNET, G. (1981). *Systématique de la langue française*. Paris, Klincksieck.
- MOLENDIJK, A. (1985). Point référentiel et imparfait. *Langue française*, 67, 78-93.
- (1990). *Le passé simple et l'imparfait : une approche reichenbachienne*. Amsterdam, Rodopi.
- (1993). Présuppositions, implications, structure temporelle. In C. Vetters (éd.), 1993, 167-191.
- (1996). Anaphore et imparfait : la référence globale à des situations présupposées ou impliquées. *Cahiers Chronos*, 1, 109-124.
- MOREL, M.-A. & DANON-BOILEAU, L. (dir.) (1992). *La Deixis*, Paris, PUF.
- MULLER, C. (1984). L'Inversion du clitique sujet en français et la syntaxe du sujet. *Linguisticae Investigationes*, VIII, 2, 335-362.
- NEF, F. (1986). *Sémantique de la référence temporelle en français moderne*. Berne, P. Lang.
- NOLKE, H. (1985). Le Subjonctif, fragments d'une théorie énonciative. *Langages*, 80, 55-71.
- NORDAHL, H. (1970). Le Mode le plus fascinant qui soit. *Revue romane*, 5, 106-119.
- NYROP, K. (1930). *Grammaire historique de la langue française*, VI, Copenhague.
- OBENAUER, H.-G. & ZRIBI-HERTZ, A. (dir.) (1992). *Structure de la phrase et théorie du liage*. Université de Paris VIII, Presses Universitaires de Vincennes.
- OUHALLA, J. (1994). *Introducing Transformational Grammar. From rules to Principles and Parameters*. London, Edward Arnold.
- PIERRARD, M. (1987). Subordination et subordonnées. *L'Information grammaticale*, 35, 31-37.
- PINCHON, J. (1974). L'Homme dans la langue. L'expression du temps. *Langue française*, 21.
- (1986). *Morphosyntaxe du français. Etude de cas*. Paris, Hachette.
- PINCHON, J. & COUTE, B. (1981). *Le Système verbal français*. Paris, Nathan.

- POLLOCK, J.-Y. (1983). Accord, Chaînes Impersonnelles, Variables. *Linguisticae Investigationes*, 7, 1, 131-181.
- (1989). Verb movement, UG and the structure of IP. *Linguistic Inquiry*, 20, 3, 365-424.
  - (1991). Sur quelques différences de comportement entre arguments et circonstants : îlots adverbiaux et extractibilité. In J. Guéron & J.-Y. Pollock (dir.). Paris, CNRS.
- PORTINE, H. (1992). Remarques sur l'analyse des temps verbaux par J. Damourette et E. Pichon et sur l'étude de la phénoménologie du temps de E. Minkowski : sur le moi-ici-maintenant. In Morel, M.-A. & Danon-Boileau, L. (dir.). *La Deixis*. Paris, PUF, 309-317.
- POTTIER, B. (1980). Essai de synthèse sur l'aspect. in J. David & R. Martin (dir.). Paris, Klincksieck.
- (1983). Chronologie des modalités. In J. David & G. Kleiber (dir.), 55-63.
  - (1984). L'Opposition verbo-nominale n'est pas un phénomène primaire. *Modèles linguistiques*, IV, 1, 61-65.
- RECANATI, F. (1981). *Les Enoncés performatifs*. Paris, Minuit.
- REICHENBACH, H. (1947). *Elements of Symbolic Logic*. New-York-London, McMillan.
- REMI-GIRAUD, S. (1988a). Essai sur la notion de sujet. In S. Rémi-Giraud (dir.), 1988.
- REMI-GIRAUD, S. (dir.) (1988b). *L'Infinitif*. Lyon, PUL.
- RICOEUR, P. (1983). *Temps et récit*. 2 vol..Paris, Seuil, col. 'Points-Essais'.
- RIZZI, L. (1986a). On the status of subjects clitics in Romance. In Jaeggli & Silva-Corvalan (eds). *Studies in Romance Linguistics*. Dordrecht, Foris, 391-419.
- (1986b). Null Objects in Italian and the Theory of *pro*. *Linguistic Inquiry*, 17, 3, 501-557.
- ROCHETTE, A. (1993). A Propos des Restrictions de sélection de type aspectuel dans les complétives infinitives du français. *Langue française*, 100, 67-82.
- ROHRER, C. (1983). Quelques remarques sur l'analyse des propositions conditionnelles. In J. David & G. Kleiber (dir.), 1983, 129-144.
- RONAT, M. & COUQUAUX, D. (éd.) (1986). *La Grammaire modulaire*. Paris, Minuit.
- ROSS, J. R. (1970). On declarative sentences. In *Readings in English Transformational Grammar*. Ginn, Jacobs & Rosenbaum.
- ROULLAND, D. (1988). La Notion de verbe auxiliaire chez G. Guillaume. In Cahiers du CERLICO, *La Question de l'auxiliaire*, 73-82.
- ROUVERET, A. (1980). Sur la notion de proposition finie : gouvernement et inversion. *Langage*, 60, 75-107.
- (1987a). Présentation. In N. Chomsky, *La Nouvelle Syntaxe*. Paris, Seuil (trad. fr.).
  - (1987b). Postface. In N. Chomsky, *La Nouvelle Syntaxe*. Paris, Seuil (trad. fr.).
- SABANEEVA, M. (1993). Mode verbal et problèmes connexes. Essai d'une formule nouvelle. *La Linguistique*, 29, 1, 55-65.

- SADOCK J. M. (1969). *Hypersentences*. University-Microfilms, Ann Arbor.
- SAFIR, K. (1986). Subject clitics and the Nom-Drop Parameter. In *Syntax and Semantics*, 19, 'The Syntax of Pronominal Clitics'. Edited. by Hagit Borer, Orlando, Florida, Academic Press.
- SALKIE, R. (1988). Auxiliaries in GPSG. In Cahiers du CERLICO, *La Question de l'auxiliaire*, 131-144.
- SANDFELD, K. (1935). *Syntaxe du français contemporain*, II. Genève, Droz.
- SATO, F. (1974). Valeur modale du subjonctif en français contemporain. *Le Français moderne*, 42, 1, 34-41.
- SCTRICK, R. (1971). Quelques problèmes posés par une description de surface des modalités en français. *Langue française*, 21, 112-125.
- SERBAT, G. (1985). Le Verbe introducteur de la subordonnée interrogative. *L'Information grammaticale*, 25, 7-10.
- SMITH, C. S. (1991). The aspectual system of French. Chapitre 9 : *The parameter of Aspect*. Dordrecht, Kluwer Academic Publishers, col. 'Studies in Linguistics and Philosophy'.
- SMITH NEIL, V. (1993). Observations sur la pragmatique des temps. *Langages*, 112, 26-38.
- SPANG-HANSEN, E. (1993). De la structure des syntagmes à celle de l'espace. *Langages*, 110, 12-26.
- SPERBER, D. & WILSON, D. (1989). *La Pertinence : communication et cognition*. Paris, Minuit.
- (1993). Pragmatique et temps. *Langages*, 112, 8-25.
- SPORTICHE, D. (1989). Le Mouvement syntaxique : contraintes et paramètres. *Langages*, 95, 35-80.
- STAGE, L. (1991). Analyse syntaxique et sémantique de la conjonction *si* dans les propositions factuelles. *Revue romane*, 26, 2.
- STAHL, G. (1980). L'Aspect dans le traitement logique de RE. In J. David & R. Martin (dir.). Paris, Klincksieck, 1980.
- (1983). Quelques caractéristiques des modalités logiques. In J. David & G. Kleiber (dir.), 1983, 43-53.
- SULLET-NYLANDER, F. (1995). Le Discours d'autrui dans les titres de presse. Université de Stockholm, manuscrit.
- SUNDELL, L.-G. (1985). *La Coordination des propositions conditionnelles en français contemporain*. Uppsala.
- SWIATKOWSKA, M. (1988). Temps verbal : catégorie déictique ou relationnelle ? *L'Information grammaticale*, 38, 36-39.

- TASMOWSKI-DE RYCK, L. (1985). L'Imparfait avec et sans rupture. *Langue française*, 67, 59-77.
- TASMOWSKI-DE RYCK, L. & WILLEMS, D. (1987). Les Phrases à première position actancielle vide. *Travaux de linguistique*, 14/15, 177-191.
- TASMOWSKI-DE RYCK, L. & VETTERS, C. (1996). Morphèmes de temps et déterminants. *Cahiers Chronos*, 1, 125-146.
- TENNY, C. (1988). Studies in Generative Approaches to Aspect. *Lexicon Project Working Papers 24*. Center for Cognitive Science. Cambridge, MIT, manuscrit.
- TESNIERE, L. (1959). *Éléments de syntaxe structurale*. Paris, Klincksieck.
- TOGBY, K. (1966). La Hiérarchie des emplois du subjonctif. *Langages*, 3, 67-71.
- (1982). *Grammaire française*. Copenhague, Akademisk Forlag, vol.2-3.
- TOURATIER, C. (1996). *Le système verbal français*. Paris, Armand Colin, col. U.
- TOUSSAINT, M. (1983). Du temps et de l'énonciation. *Langages*, 70, 107-126.
- TRAUGOTT, A. ; TER MEULEN, A. ; REILLY, J.S. & FERGUSON (eds).(1986). *On Conditionals*. Cambridge University Press.
- VAIREL, H. (1982). Les Phrases conditionnelles / hypothétiques en français : la valeur de *si A, B*. *L'Information grammaticale*, 14, 5-10.
- VENDLER, Z. (1967). Verbs and Times. *Linguistics in Philosophy*. New York, Cornell University Ithaca.
- VERKUYL, H. & LE LOUX-SCHURINGA, J. A. (1985). Once upon a tense. *Linguistics and Philosophy*, 12, 39-94.
- VET, C. (1980). *Temps, aspect et adverbess de temps en français contemporain : essai de sémantique formelle*. Genève, Droz.
- (1981). La Notion de 'monde possible' et le système temporel et aspectuel du français. *Langages*, 64, 109-123.
- (1985). Univers de discours et univers d'énonciation : les temps du passé et du futur. *Langue française*, 67, 38-57.
- (1996). Anaphore et deixis dans le domaine temporel. *Cahiers Chronos*, 1, *Anaphores temporelles et (in)cohérence*, 147-163.
- VETTERS, C. (éd.) (1993). *Le Temps, de la phrase au texte*. Lille, PUL.
- VETTERS, C. (1993a). Temps et deixis. In Vetters (éd.), 1993, 85-115.
- (1993b). Passé simple et imparfait : un couple mal assorti. *Langue française*, 100, 14-30.
- (1996). *Temps, aspect et narration*. Amsterdam, Rodopi.
- VEYRENC, C. (1988). Note sur l'imparfait du non passé en français moderne. *Le Français moderne*, 56, 3/4, 243-245.
- VOGÜE (DE -), S. (1993). Des Temps et des modes. *Le Gré des langues*, 6, 65-91.

- VUILLAUME, M. (1990). *Grammaire temporelle des récits*. Paris, Minuit.
- (1993). Le Repérage temporel dans les textes narratifs. *Langages*, 112, 92-105.
  - (1997). Le discours indirect libre et le passé simple. Bruxelles, 2e colloque Chronos.
- WAGNER, R.-L. (1939). *Les Phrases hypothétique commençant par "si" dans la langue française des origines à la fin du XVIe siècle*. Genève, Droz.
- WAGNER, R. L. & PINCHON, J. (1962)<sup>2</sup>. *Grammaire du français classique et moderne*. Paris, Hachette.
- WARTBURG, W.V. & ZUMTHOR, P. (1958)<sup>2</sup>. *Précis de syntaxe du français contemporain*. Berne, A. Francke.
- WASS, P. (1988). Histoire d'AUX. In Cahiers du CERLICO, *La Question de l'auxiliaire*, 113-130.
- WEINRICH, H. (1973). *Le Temps*. Paris, Seuil.
- (1989). *Grammaire textuelle du français*. Paris, Didier.
- WIBERG, L.-E. (1995). *Le Passé simple : son emploi dans le discours journalistique*. Thèse, Université de Stockholm.
- WILLIAMS, E. (1994). *Thematic Structure in Syntax*. 'Linguistic Inquiry Monograph'-23. London, Cambridge, Mas. , MIT Press.
- WILMET, M. (1968). L'Imparfait dit hypocoristique. *Le Français moderne*, 36, 4, 298-312.
- (1980). Aspect grammatical, aspect sémantique, aspect lexical : un problème de limites. In J. David & R. Martin (dir.). Paris, Klincksieck, 1980.
  - (1988). Le Temps linguistique. *L'Information grammaticale*, 38, 6-10.
  - (1991). L'aspect en français : essai de synthèse. *Journal of French Language Studies*, 1, 209-222.
  - (1996). L'Imparfait : le temps des anaphores ? *Cahiers Chronos*, 1, 199-215.
- WILSON, D. & SPERBER, D. (1993). Pragmatique et temps. *Langages*, 112, 8-25
- WIMMER, C. (1982). Si p `hypothétique'. *L'Information grammaticale*, 13, 10-12.
- (1983). Syntaxe et interprétation de la structure `V si p' interrogative indirecte. *Le Français moderne*, 51, 3, 205-223.
- YVON, H. (1951). Convient-il de distinguer dans le verbe français des temps relatifs et des temps absolus ? *Le français moderne*, 19, 265-276.
- ZEMB, J.-M. (1980). L'Aspect, le mode et le temps. In J. David & R. Martin (dir.). Paris, Klincksieck, 1980.
- (1982). Dix-sept notes sur hypothèse et hypothétique. *L'Information grammaticale*, 13, 28-30.

# INDEX

—A—

- Absolute (temporalité) 348 ; 365 ; 366 ; 369  
~relative 365 ; 369  
~relative-relative 369
- Absolu(s)  
temps ~ 228 ; 231 ; 370 ; 364 ; 365 ; 368 ; 370 ; 371 ; 374 ; 376 ; 378 ; 492 ; 506 507 ; 514 ; 536 ; 538 ; 540
- Accompli  
*Voir* Aspect
- Accomplissements 240 sq.
- Achèvements 240 sq.
- Adjonction 26 ; 83 ; 134 ; 340
- Adverbe(s) 26 ; 82 ; 240 ; 256  
inversif(s) 302 ; 308  
place linéaire 61 sq.  
prédicatif(s) 61 ; 62  
temporel(s) 185 ; 192 ; 193 ; 194 ; 195 ; 202 ; 376 ; 414 ; 450 ; 505 ; 550 ; 553  
déictique(s) 190 ; 191
- Affirmation 92 ; 106 ; 143 ; 221 ; 222 ; 265 ; 460 ; 503 ; 557 ; 577
- AGR 41 ; 58 ; 60 ; 63 ; 64 ; 65 ; 67 ; 68. ; 116 ; 125 ; 126 ; 127 ; 167 ; 168 ; 169 ; 171 ; 172 ; 173 ; 249 ; 250 ; 251 ; 255 ; 515  
négatif (pauvre) 121  
riche 58 ; 119 ; 126
- AGRP 63 ; 132
- Allemand 36 ; 70 ; 71 ; 178 ; 196 ; 198
- Anaphore 370 ; 371 ; 374 ; 378 ; 493
- Anaphorique(s)  
temps ~ 228 ; 229 ; 231 ; 363 ; 364 ; 369 ; 378 ; 493 ; 514 ; 541
- Ancrage référentiel 533  
*Voir* concordance des temps
- Anglais 19 ; 34 ; 39 ; 40 ; 49 ; 51 ; 54 ; 56 ; 57 ; 61 ; 62 ; 67 ; 70 ; 71 ; 74 ; 75 ; 76 ; 130 ; 144 ; 166 ; 167 ; 178 ; 183 ; 187 ; 234 ; 241 ; 242 ; 267 ; 370 ; 495 ; 496
- Antériorité 260 ; 347 ; 348 ; 369 ; 375 ; 376 ; 385 ; 411 ; 509 ; 512 ; 520  
PC 177 ; 525
- Arabe (classique, standard) 36 ; 39 ; 51-54 ; 77 ; 137 ; 176 ; 231 sq. ; 235 ; 237 sq. ; 252 ; 369  
tunisien 268
- Arbre (syntaxique) 15 ; 32 ; 33 ; 44 -48
- Argument 21 ; 30 ; 41 ; 42 ; 43. ; 78 ; 79 ; 80 ; 81  
externe 30 ; 42  
implicite 24  
interne 30  
vs circonstant 79 ; 80 ; 82 ; 296
- Argumental(e)  
complément 78 ; 81  
position 15 ; 24 ; 42 ; 43. ; 81  
représentation 21 ; 23 ; 24.  
statut des circonstanciels 79-80  
statut - du sujet 66 ; 79  
vs position appelée 20 ; 23 ; 24
- Aspect 58 ; 166 ; 167 ; 168 ; 169 ; 172. ; 174 ; 176 ; 177 ; 204 ; 205 ; 206 ; 231 sq. ; 336 ; 411 ; 485 ; 486 ; 496 ; 501 ; 509 ; 511 ; 515 ; 520 ; 521 ; 526 ; 527  
accompli 108 ; 112 ; 168 ; 245 ; 252 ; 248 ; 254 sq. ; 267 ; 375 ; 376 ; 377 ; 386 ; 406 ; 411 ; 507 ; 512 ; 513 ; 520 ; 521 ; 524  
en arabe 231 sq. ; 237 sq. ; 252  
accompli vs non-accompli 252 ; 375 ; 387 ; 511  
définitions 234 sq.  
définitions (internes) 243 sq.  
du conditionnel 286 sq. 348 ; 383 sq.  
du conditionnel hypothétique 441  
en arabe 232 ; 238  
en français 176 ; 205 ; 231 sq. ; 247 sq. ; 376 ; 377

grammatical 239 ; 285 ; 302 ; 386 ; 413  
 inaccompli 108 ; 112 ; 245 ; 248  
     en arabe 231 sq. ; 237 sq. ; 252  
 lexical 239 ; 384 ; 386 ; 413  
 liens avec le temps 176 ; 244 sq.  
 non-accompli 168 ; 245 ; 248 ; 254 sq. ; 376 ; 377 ; 386 ; 387 ; 406 ; 411 ; 512 ; 521  
     vs inaccompli 248 ; 375  
 ordre hiérarchique par rapport au temps 253  
 représentation syntaxique 249 sq.  
 sémantique 238  
 slave 231 ; 233 ; 247 ; 253  
 syntaxique 239  
 système aspectuel du français 237 sq.  
     vs Mode d'action 235 sq.  
     vs types de verbes 240 sq.  
 Asserteur 382 ; 392 ; 436  
 Assertif  
     trait hors (extra)-~ 137 ; 144 ; 148 sq. ; 153 sq. ; 161 ; 165 ; 330  
     trait ± ~ (intra-~) 137 ; 142 sq. ; 151 sq. ; 161 sq. ; 344  
 Assertion 137 ; 142-144 ; 153 ; 155 ; 157 ; 160-161 ; 165 ; 330 ; 417 ; 460 ; 461 ; 504 ; 557 ; 558 ; 579  
     dans un espace hypothétique 459 ; 460 ; 463  
     déguisée 589  
 Atélique 236 ; 396 ; 399 ; 404 ; 413 ; 443 ; 449 ; 454  
     vs télélique 236  
 AUX (noeud) 56 sq. ; 256 ; 485 ; 487 ; 534  
 Auxiliaire 57 ; 62 ; 75 ; 123 ; 248 ; 256 ; 263 ; 384 ; 387  
     comme support morphologique de l'aspect-temps 256  
     modal 56 ; 57 ; 267  
     sélection de ~ 256  
     temporel 56 ; 57 ; 256

—B—

Barrière 37 ; 38 ; 82  
 Binaire  
     branchement 34 ; 49-54 ; 169 ; 172

—C—

C-Adjonction 132 ; 296  
 Cas 35 ; 36 ; 39 ; 40 ; 41. ; 53 ; 67 ; 80 ; 81. ; 125  
     abstrait 39  
     Filtre sur le - 34 ; 41  
     inhérent 81  
     Théorie du - 13 ; 18 ; 36 ; 38 ; 39-41  
 Casuel  
     marquage - 41  
 Catégorie  
     fonctionnelle 20 ; 55  
     lexicale 20 ; 26 ; 30 ; 42  
     lexicale complexe 21 ; 26 ; 27  
     syntaxique 19 ; 20 ; 26 ; 27 ; 28 ; 29 ; 31  
     syntaxique projetée 26 ; 27 ; 37 ; 70 ; 72  
     -tête 20 ; 35 ; 37 ; 78 ; 82  
     vide 12 ; 23 ; 24 ; 25 ; 26 ; 28 ; 68 ; 71 ; 81  
 Catégoriel(le)  
     appartenance - 14 ; 21 ; 26 ; 30 ; 75 ; 78  
     distorsion - 46  
     étiquetage - 26 ; 44 ; 48  
 C-commande 32 ; 33 ; 34 ; 35  
 Circonstanciel 78-84 ; 135 ; 299  
     adjectif (donnée d'une hypothétique) 468  
     comme donnée d'une hypothétique 469  
     de lieu (dans la donnée d'une hypothétique) 434  
     de lieu (donnée d'une hypothétique) 467  
     donnée d'une hypothétique 470

du temps 192 ; 194 ; 361 ; 376  
 du temps (comme donnée d'une hypothétique) 435  
 gérondif (donnée d'une hypothétique) 467  
 groupe prépositionnel (donnée d'une hypothétique) 468  
 Circonstant  
   vs argument 79 sq. ; 82 ; 296  
 Clitique 138 ; 159  
   objet 39 ; 125  
   sujet 39 ; 122-129 ; 130 ; 131 ; 132 ; 135 ; 138 ; 160 ; 161  
     inversion du ~ 138 sq. ; 321  
 Commentaire 201 ; 203 ; 205 ; 477 ; 547  
   temps du ~ 201 sq. ; 350  
   vs récit 203  
 COMP (position) 55 ; 68 ; 69 sq. ; 76 ; 142  
   Filtre du COMP doublement rempli 71 ; 76 ; 139  
 Complémentation 32 ; 78 ; 295  
 Complémenteur 37 ; 68-70 ; 71 ; 72 ; 73 ; 76 ; 130 ; 143 ; 147 ; 149 sq. ; 157  
 Concordance des temps 168 ; 312 ; 313 ; 315 ; 349 ; 350 ; 354 ; 355 ; 356 ; 357 ; 358 ; 359 ; 363 ; 364 ; 366 ; 380 ;  
   533 ; 536  
 Conditionnel  
   comme futur du passé 275 ; 349 ; 407  
   diachronie 91 ; 263  
   Emplois du ~ 217 ; 274 ; 346 sq. (Chapitre V) ; 563 sq.  
     Atténuatif 564 ; 575 sq.  
     de l'illusion 489 ; 490 ; 563 ; 564 ; 567 ; 568 ; 569 ; 570 ; 572 ; 578  
     de l'interrogation rhétorique 565 ; 567 ; 588  
   Epistémique 381 sq.  
     Aspect 383 sq.  
     Contextes 388 sq.  
     Critères d'identification 388 sq.  
       Critères de Haillet 391 sq.  
     Temps 397 sq. ; 408 sq.  
     Valeur(s) sémantique(s) 416 sq.  
   Hypothétique 424 sq. ; 563 ; 569 ; 591  
     Aspect et temps 441 sq.  
     Contextes 427 sq. ; 455 sq. ; 464 sq.  
     Critères d'identification 426 sq.  
       Critères de Haillet 435 sq.  
     Valeur(s) sémantique(s) 470 sq.  
   Ludique 565 ; 571 ; 591 ; 599  
   Modal 380 sq.  
   Onirique 565 ; 571 ; 591 sq. ; 599  
   Polémique 564 ; 565 ; 570 sq.  
   Temporel 347 sq. ; 563 ; 565 ; 567 ; 570  
     Aspect et temps 394 sq. ; 406 sq.  
     Contextes 361 sq.  
       Dans une subordonnée 350 sq.  
       Dans le DIL 353 sq.  
 et mode 'suppositif' 273  
 inventaire des structures syntaxiques contenant un ~ 305 sq.  
 liens avec l'imparfait 268 sq. ; 350 ; 359 ; 364 ; 489 ; 591  
 liens avec le futur 268 sq. ; 349 ; 350 ; 358 ; 461 ; 515 ; 597  
 localisation systémique 492 sq.  
 morphème ou combinaison de deux morphèmes ? 269  
 narratif 451  
   ~ passé deuxième forme 141 ; 439  
 statut catégoriel du ~ (temps ou mode ?) 87 sq. ; 164 ; 165 ; 210 ; 259 sq. (Chapitre IV) ; 346  
   arguments analogiques 274 sq.  
   arguments diachroniques 263 sq.  
   arguments morphologiques 268 sq.  
   arguments syntaxiques 278 sq.  
   et le test 279  
 tantôt temps tantôt mode 261  
 temps de l'indicatif 336  
 temps *et* mode 260  
 temps polychronique 377 sq.



valeurs 'modales' 276 ; 380 sq.  
Dérivations métaphoriques 473 sq.  
vs imparfait 216  
Critère thématique ( $\theta$ -critère) 43  
CP 72 ; 73 ; 76 ; 118 ; 139 sq.  
Voir aussi S'

—D—

Déictique(s) 369  
opérateur ~ 499  
temps ~ 228 ; 229 ; 231 ; 356 ; 357 ; 363 ; 364 ; 493 ; 514  
temps non~ 356 ; 357 ; 369  
Deixis 370 ; 371 ; 374518  
*Dire*<sub>1</sub> (Ducrot) 557 ; 558  
*Dire*<sub>2</sub> (Ducrot) 557 ; 558 ; 559 ; 561 ; 562 ; 587 ; 588 ; 597 ; 599  
Discours 186 ; 188 ; 199 ; 200 sq. ; 204 ; 205 ; 226  
(Style) direct 353 ; 354  
(Style) indirect (rapporté) 222 ; 350 ; 351 ; 353 ; 354 ; 355 ; 356 ; 357 ; 358 ; 359 ; 366 ; 369  
(Style) indirect libre 213 ; 226 ; 228 ; 351 ; 353 ; 354 ; 355 ; 356 ; 357 ; 358 ; 360 ; 361 ; 362 ; 364 ; 365 ; 366 ;  
380 ; 478 ; 540  
vs histoire (récit) 188 ; 199 sq.  
Distorsion  
entre  $t_E$  et  $t_0$  378 ; 543 ; 544 ; 547 ; 549 ; 553  
entre  $T_0$  et  $t_0$  543 ; 549  
temporelle 188 sq. ; 194 ; 195 ; 196 ; 197 sq. ; 201 ; 205 ; 208 ; 216 ; 223 ; 224 ; 227 sq. ; 265 ; 451 ; 452 ; 454 ;  
482 ; 491 ; 492 ; 501 ; 522 ; 539 ; 541

—E—

Ellipse 188 ; 213 ; 475  
Enchâssement 78 ; 146 ; 295  
Enonciateur 196 ; 220 ; 224 sq. ; 253 ; 371 ; 372 ; 373 ; 379 ; 392 ; 436 ; 522 ; 531 ; 539 ; 542 ; 545 ; 546 ; 547 ; 560  
*Autre* ~ 424 ; 377 ; 383 ; 532 ; 574 ; 589  
temps de ~ 224 ; 372 ; 374 ; 375 ; 522  
temps de l'autre ~ 379  
Enonciatif  
*Autre* espace ~ 532 ; 595  
espace ~ 532 ; 596 ; 597  
Enonciative  
distorsion (disjonction) ~ 560 ; 598  
relation ~ 592 ; 595  
Espace  
*Autre* ~ 531 ; 532 ; 533 ; 541 ; 595 ; 596  
énonciatif 532 ; 539 ; 596 ; 597  
mental 518  
Espace(s) référentiel(s)  
 $E_{AE}$  532  
 $E_E$  532 ; 539  
Espagnol 137 ; 178  
Etats 240 sq.  
Exclamatif(s) 139 ; 143 ; 354 ; 596  
Exclamative(s) 133 ; 141 ; 142 ; 143.

—F—

Futur 186 ; 187 ; 199 ; 375 ; 376 ; 379 ; 485 ; 497 ; 550 ; 597  
antérieur 260 ; 369 ; 375 ; 497 ; 510 ; 527  
conjectural 213 ; 402 ; 554 ; 561  
diachronie 263  
d'atténuation 554 ; 557 ; 559 ; 561  
d'incertitude 189  
d'indignation 554 ; 560 ; 561  
historique 375 ; 482 ; 550 ; 551 ; 552 ; 560  
modal 558 ; 597  
narratif 194 ; 201  
ramifié ? 189 ; 502 ; 555

renvoyant au Passé 194  
renvoyant au Présent 188  
statut catégoriel 97 ; 210 ; 273  
valeurs modales 375

—G—

Gouvernement 32-38 ; 132 ; 143  
Grec 107 ; 155 ; 178 ; 247 ; 253

—H—

*Hypersentence* 562  
Hypothèse 144 ; 151 ; 158 ; 419 ; 430 ; 455 ; 484 ; 555 ; 597  
Hypothétique(s) (conditionnelles) 140 ; 143 ; 297 ; 312 ; 336 ; 390 ; 424 ; 425 ; 427 ; 429 ; 430 ; 481 ; 537 ; 538 ;  
567 ; 591  
système 329 ; 331

—I—

Imparfait 137 ; 197 ; 200 sq. ; 210 sq. ; 230 sq. ; 349 ; 354 ; 363 ; 364 ; 369 ; 376 ; 377 ; 427 ; 443 ; 444 ; 445 ; 470 ;  
506 ; 508 ; 509 ; 514 ; 516 ; 518 ; 527 ; 592 ; 595 ; 596 ; 598  
analogie avec le présent 509 ; 514 ; 516 ; 521  
'aspectuel' 210  
centre du groupe temporel polychronique 509 ; 514 ; 517  
dans le style indirect libre 213  
'de clôture' (de rupture) 208  
'de concordance' 208 ; 211  
'de décrochage subjectif' 209 ; 211  
'de mépris' 209  
d'ouverture 137 ; 541  
'de politesse' 209 ; 276  
'd'habitude' 209  
narratif 208 ; 211 ; 212  
'modal' 210  
'temporel' 208 ; 210  
hypocoristique 188 ; 208 ; 213 ; 276  
hypothétique 208 ; 211 ; 213 ; 214 ; 276  
les emplois de l'~ 208 sq. ; 276  
statut catégoriel 210  
temps anaphorique ? 541  
vs conditionnel 216  
vs passé simple 204 ; 206  
Impératif 88 sq. ; 101 ; 103 ; 112 ; 119 sq. ; 121 ; 123 ; 154 ; 165 ; 167 ; 171 ; 250 ; 251 ; 254 ; 321  
en arabe 232  
Imperfectif 176 ; 233 ; 234 ; 235 ; 238 ; 239 ; 245 sq. ; 485  
Implication matérielle 425 ; 440 ; 455 ; 456 ; 457  
Inchoatif 234 ; 235 ; 239 ; 243  
*Voir* Mode d'action  
Indicatif 89 ; 109 ; 110 sq. ; 142 sq. ; 150 sq. ; 170 sq. ; 186 ; 251 ; 254  
en arabe 232 ; 240  
mode non-marqué 92  
mode zéro ? 109 sq.  
Infinitif 89 ; 119 sq. ; 148 sq. ; 154 ; 165 sq. ; 251 ; 253 ; 254 ; 273 ; 357  
*INFL* 31 ; 37 ; 55 sq. ; 68 ; 77 ; 117 ; 119 ; 125 ; 128 ; 151 ; 166 sq. ; 249 ; 254 ; 256  
coordination de deux noeuds ~ 128  
structure interne 119 ; 166 sq. 249 ; 254  
Intensif 234 sq. ; 238  
*Voir* Mode d'action  
Interrogation 88 ; 92 ; 144 ; 150 ; 160 sq. ; 460  
Interrogative(s) 133 ; 139 ; 140 ; 142 sq. ; 157 sq. ; 305 ; 306 ; 308 ; 317 ; 338 ; 351  
Intervalle(s) référentiel(s)  
*I<sub>AE</sub>* 532  
*I<sub>E</sub>* 522 ; 524 ; 527 ; 532 ; 539 ; 542 ; 543 ; 544 ; 545 ; 547 ; 548 ; 549 ; 550 ; 552 ; 553  
*I<sub>O</sub>* 543 ; 544 ; 545 ; 546 ; 547 ; 549 ; 550 ; 551 ; 552 ; 554 ; 555 ; 559  
Inversion sujet-verbe 48 ; 68 ; 122 ; 127 ; 130-138 ; 159 sq. ; 299 ; 307 ; 321 ; 338 ; 470  
*IP* 37 ; 58 ; 59 ; 65 ; 69 ; 118 ; 120 ; 127 ; 143 ; 146 ; 150 ; 151 ; 173

Voir aussi *S*  
Italien 126 ; 127 ; 134 ; 178  
Itératif 234 ; 235 ; 239  
Voir Mode d'action

—L—

Latin 39 ; 107 ; 126 ; 178 ; 263 ; 265 ; 267  
Lien (syntaxique) lâche 78 ; 298 ; 303 ; 322 ; 323 ; 337 ; 362  
Locuteur 196 ; 220 ; 221 sq. ; 371 ; 372 ; 373 ; 382 ; 416 ; 419 ; 522 ; 532 ; 545 ; 546 ; 547 ; 548 ; 550 ; 553 ; 560  
temps du ~ 196 ; 197 ; 218 ; 223 sq. ; 372 ; 395 ; 521 ; 541 ; 551  
vs énonciateur 224 ; 372  
vs sujet parlant 224

—M—

M-commande 33 ; 34-36  
Métaphore(s) 188 ; 205  
temporelle(s) 212 ; 213 ; 214 ; 217 ; 349 ; 373 ; 477 ; 478 ; 479 ; 480 ; 481 ; 483 ; 484  
Modalité(s) 88 ; 92 sq. ; 98 sq. ; 210 ; 211 ; 259 ; 276  
aléthiques 99  
de *dicto* 558  
déontiques 99  
de *re* 558  
diversité des ~ 101 sq.  
épistémiques 99  
logiques 100  
rapport avec mode 101 ; 113 ; 210 ; 276  
Mode 11 ; 58 ; 65 ; 85 ; 87 sq. (Chapitre II) ; 210 ; 249 sq. ; 261 ; 278 ; 339 ; 381 ; 515  
en arabe 232  
Mode d'action 235 sq. ; 384 ; 394  
test de Garey 236 ; 394  
vs aspect 235 sq.  
*Mondes possibles* 555 ; 565 ; 566 ; 567 ; 569  
Monochronique(s)  
temps ~ 231 ; 251 ; 376 ; 378 ; 522 ; 527 ; 533 ; 541 ; 542 ; 543 ; 597  
Morphème zéro (zéro morphologique) 97 ; 110 ; 111

—N—

Narratif(s)  
registre 205  
temps 202 sq.  
textes 202 sq.  
Narrative  
paradoxe de la fiction ~ 221

—O—

Opérateur (catégorie ~) 21 ; 41 ; 79 ; 80 ; 82  
Voir aussi *prédicat*

—P—

Parataxe 84-85 ; 290 ; 297  
Passé  
antérieur 215 ; 487 ; 508  
composé 177 ; 183 ; 193 ; 199 ; 200 sq. ; 213 ; 215 ; 267 ; 326 ; 352 ; 376 ; 413 ; 414 ; 507 ; 519 ; 523  
simple 187 ; 192 sq. ; 199 sq. ; 210 ; 215 ; 220 ; 223 ; 229 sq. ; 242 ; 246 ; 267 ; 352 ; 357 ; 370 ; 378 ; 379 ; 360 ;  
373 ; 375 ; 380 ; 503 ; 508 ; 517 ; 519 ; 549  
vs IMP 360 ; 519  
Perfectif 233 ; 234 ; 235 ; 239 ; 245 ; 246 ; 247  
Voir mode d'action  
Performatif 558 ; 559 ; 576 ; 583 ; 585 ; 586 ; 587  
~ abstrait 559 ; 562 ; 588  
~ explicite 559 ; 588  
Voir Verbe

Personne 57 ; 58 ; 60 ; 65 ; 125 ; 166 sq. ; 249 sq. ; 256  
 Personnel(le)  
   accord 77  
   noeud 65  
   marque 58 ; 60 ; 64  
 Plan  
   arrière~ 204 ; 214 ; 476  
   premier ~ 204 ; 214 ; 476  
 Plus-que-parfait 158 ; 199 ; 216 ; 363 ; 376 ; 377 ; 388 ; 427 ; 447 ; 479 ; 487 ; 508 ; 520  
 Point(s) référentiel(s) 215 ; 223 ; 227 ; 229 ; 365 ; 372  
   E (point of event) 215 ; 369 ; 494 ; 495 ; 496 ; 497  
   R (referential point) 215 ; 365 ; 369 ; 375 ; 376 ; 494 ; 505 ; 507 ; 508 ; 509  
   S (speech point) 215 ; 369 ; 370 ; 371 ; 374 ; 492 ; 494 ; 495 ; 496 ; 497 ; 508 ; 521  
    $t_{AE}$  377 ; 379 ; 397 ; 398 ; 399 ; 400 ; 405  
    $T_0$  223 sq. ; 227 sq. ; 373 ; 374 ; 375 ; 397 ; 409 ; 411 ; 543 ; 544 ; 545 ; 551 ; 553  
    $t_0$  185 ; 189 ; 191 ; 196 ; 199 ; 223 sq. ; 243 sq. ; 370 ; 373 ; 374 ; 375 ; 376 ; 380 ; 543 ; 544 ; 551 ; 552 ; 553  
    $t_E$  227 sq. ; 245 ; 252 ; 372 ; 373 ; 374 ; 375 ; 376 ; 377 ; 378 ; 379 ; 522 ; 523 ; 524  
   zéro 179 ; 186 sq. ; 223  
   *Voir* Espace(s) référentiel(s)  
   *Voir* Intervalle(s) référentiel(s)  
 Polychronique(s)  
   temps  
   *Voir* Polyphonique(s)  
 Polyphonie 224 sq. ; 356 ; 371 ; 372 ; 378 ; 424 ; 522 ; 532 ; 542 ; 543 ; 550  
 Polyphonique(s) 539  
   temps ~ 230 sq. ; 377 ; 378 ; 533 ; 543  
 Polysémie  
   temporelle 97 ; 101 ; 189 ; 207 ; 208 sq. ; 346  
 Prédicat 41 ; 42  
 Prédicative  
   relation 154 ; 157 ; 246 ; 247 ; 529 ; 530 ; 531 ; 532 ; 556 ; 565 ; 591 ; 592 ; 593 ; 594 ; 595 ; 596  
 Présent 186 sq. ; 196 sq. ; 200 ; 223 ; 230 ; 371 ; 375 ; 477 ; 479 ; 508 ; 544 ; 595  
   à valeur de futur 190 ; 544 ; 545  
   analogie avec l'IMP 509 ; 514 ; 516 ; 517 ; 519 ; 521  
   centre du groupe temporel monochronique 521  
   de résumé 190 sq. ; 197 ; 548  
   des titres de presse 191  
   encyclopédique 191 ; 197 ; 547  
   générique 190 sq. ; 505 ; 548  
   historique 188 ; 190 sq. ; 197 ; 545 ; 546 ; 553  
   les emplois du ~ 189 sq.  
   narratif 190 ; 191 ; 197 ; 545 ; 547  
   rapport avec le PC 525  
*PRO* 68 ; 119 ; 121 ; 128  
*pro* 24 ; 68 ; 119 ; 121 ; 128 ; 132 ; 138  
   *pro drop parameter* 126  
 Progressif 234 ; 235 ; 240  
   *Voir* Mode d'action  
 Projection 15 ; 19 ; 21 ; 22 ; 27 ; 30  
   étendue (principe de -) 31 ; 67 ; 119  
   lexicale 29  
   maximale 20-28 ; 29 ; 31 ; 34 ; 63 ; 74 ; 125 ; 132 ; 147  
   principe de - 19 ; 24 ; 28 ; 29 ; 30 ; 31 ; 66

—Q—

QU  
   trait ± ~ 142 ; 143 ; 148 ; 150 ; 156  
*Qu-*  
   mots 68 ; 69 ; 72 ; 142 ; 143  
   mouvement 68  
*Que* 139 sq. ; 312  
   exclamatif 141 ; 143  
   interrogatif 143  
 Question 144 ; 160 sq.

—R—

Récit 188 ; 199 sq. ; 220 ; 226 ; 350 ; 477 ; 479

temps du ~ 202 ; 203 sq. ; 476

vs discours 199

Relatifs

temps ~ 228 ; 231 ; 273 ; 492 ; 493 ; 507 ; 514 ; 536 ; 538 ; 539 ; 228 ; 364 ; 365 ; 368 ; 370 ; 371 ; 374 ; 375 ; 376 ; 378

Relative (temporalité) 365 ; 366 ; 369

Résultatif 234

Voir Mode d'action

Rôle thématique (0-rôle) 15 ; 21 ; 42 ; 43 ; 67 ; 79 ; 80 ; 81

—S—

S 16 ; 31 ; 45 ; 55-68 ; 69 ; 115 ; 125 ; 127

S' 31 ; 42 ; 46 ; 55 ; 68-77

Si 139 sq. ; 158 ; 261 ; 264 ; 297 ; 306 ; 474 ; 501 ; 529 ; 530 ; 537 ; 566 ; 567 ; 568

austinien 456

bi-affirmatif 456

complémenteur 149 ; 150 ; 317

concessif 428 ; 456

différents types de ~ 456

et l'implication matérielle 456 ; 457

exclamatif 143

implicatif 458

oppositif 428

Situations 240 ; 241 ; 242

Spec 28 ; 29 ; 30 ; 31

Spec-Head Agreement 77 ; 142

Spécifieur 20 ; 28 sq. ; 32 ; 52 ; 59 ; 72 ; 77

Split INFL Hypothesis 60-65 ; 87 ; 115 ; 116 ; 125 ; 166 sq. ; 177 ; 252 ; 255

Subjonctif 89 ; 100 sq. 129 ; 135 sq. ; 141 sq. ; 150 sq. ; 160 sq. ; 171 sq.

~ en arabe 232

Sujet

absence de ~ phonologique 119 ; 121

Sujet nul (paramètre du ~) 126 ; 127

Voir pro drop parameter

Sujet parlant 185 ; 221 sq. ; 234 ; 371 ; 541

Temps du ~ 218 sq. ; 221 ; 372

vs locuteur 224 ; 227

—T—

Télique 236 ; 394 ; 413 ; 442 ; 443 ; 451

vs atélique 236 ; 394

Temps (T ; tense)

noeud (constituant) 41 ; 58 ; 60 ; 63 ; 64 ; 65 ; 167 sq. ; 249 sq.

Temps

culturel 180

de l'action 203

du texte 203

extra-linguistique 178

linguistique 182

magique 179

profane (domestique) 179

pseudo--déictiques 369

sacré 178

social 181

vs temps (linguistique) 183 sq.

Temps expliqué 235 ; 243 ; 504

Temps impliqué 235 ; 243 ; 504

points du ~ 507 ; 520 ; 523 ; 524

Tranches temporelles 185 sq. ; 192

Transformatif 384 ; 387 ; 394

Voir télique

TP 63 ; 172

—U—

Univers

  changement d'~ 566 ; 568 ; 569  
*Univers de croyance* 566 ; 567

—V—

Vendler

  classes de ~ 240 sq.  
  tests de ~ 240 sq.

Verbe

  critères définitoires 94 sq.  
  montée du ~ 60-65 ; 117 ; 136 ; 170 sq. ; 251 ; 256  
  mouvement du ~ 131 sq.  
  performatif 554 ; 557 ; 558 ; 559 ; 583 ; 597

—X—

*X-barre* 13 ; 18 ; 19 sq. ; 28 ; 29 ; 31 ; 32 ; 38 ; 49 ; 52 ; 55 ; 58 ; 60 ; 70 sq.

# TABLE DES MATIERES

## TOME I

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
 <b>CHAPITRE I</b>	
<b>OUTILS &amp; ANALYSES SYNTAXIQUES.....</b>	<b>10</b>
<b>0. INTRODUCTION.....</b>	<b>11</b>
<b>1. PRESENTATION DE LA THEORIE DU GOUVERNEMENT ET DU LIAGE.....</b>	<b>13</b>
1.1 LES NIVEAUX DU MODELE GB .....	14
1.2 L'ORGANISATION MODULAIRE DU MODELE GB .....	17
<i>1.2.1 La Théorie X-barre.....</i>	<i>19</i>
1.2.1.1 Règles P-S et Théorie X-barre .....	19
1.2.1.2 La notion de Projection maximale.....	20
1.2.1.3 De la 'facultativité' du spécifieur .....	28
<i>1.2.2 La Théorie du Gouvernement.....</i>	<i>32</i>
1.2.2.1 M-commande .....	34
1.2.2.2 La Condition de Minimalité .....	36
<i>1.2.3 Autres modules .....</i>	<i>39</i>
1.2.3.1 La Théorie du Cas .....	39
1.2.3.2 La $\theta$ -Théorie.....	41
1.3 CONCLUSION.....	43
<b>2. REPRESENTATIONS SYNTAXIQUES.....</b>	<b>44</b>
2.1 LES ARBRES SYNTAXIQUES.....	44
2.2 L'HYPOTHESE DU BRANCHEMENT BINAIRE .....	49
<b>3. STRUCTURE DE LA PHRASE EN FRANÇAIS.....</b>	<b>54</b>
3.1 STRUCTURE DE LA PHRASE DE TYPE S.....	55
<i>3.1.1 L'extension de la Théorie X-barre à INFL.....</i>	<i>55</i>
<i>3.1.2 La montée du verbe &amp; la Split INFL hypothesis.....</i>	<i>60</i>
<i>3.1.3 La Théorie du sujet.....</i>	<i>66</i>
3.2 STRUCTURE DE LA PHRASE DE TYPE S' .....	68
3.3 LIENS SYNTAXIQUES .....	77

3.3.1 La complémentation et l'enchâssement .....	78
3.3.2 Lien lâche : les circonstanciels .....	78
3.3.3 La parataxe .....	84
<b>4. CONCLUSION.....</b>	<b>85</b>

## CHAPITRE II

### VERS UNE LOCALISATION SYNTAXIQUE DES MODES VERBAUX.....87

#### 1. LA CATEGORIE DU MODE VERBAL.....88

1.1 L'INADEQUATION DES DEFINITIONS PROPOSEES .....	88
1.1.1 L'hétérogénéité des critères employés .....	88
1.1.2 L'intervention des critères logico-sémantiques .....	90
1.1.2.1 Les variations d'inventaires .....	91
1.1.2.2 Insuffisance des critères morphologiques.....	94
1.1.2.3 Du rapport mode-modalité .....	98
1.2 « LE MODE VERBAL : CLASSE GRAMMATICALE ? » .....	102
1.3 QUELQUES ANALYSES COURANTES .....	106
1.3.1 Le subjonctif : un vrai mode ?.....	106
1.3.2 L'indicatif : mode zéro ?.....	109
1.4 CONCLUSION.....	113

#### 2. LA PISTE SYNTAXIQUE.....114

2.1 L'INVENTAIRE .....	117
2.1.1 Phrase Indépendante.....	118
2.1.1.1 De type IP .....	118
2.1.1.1.1 Sans Sujet phonologique .....	118
2.1.1.1.2 Avec Sujet .....	122
2.1.1.1.2.1 Statut des clitiques sujet .....	122
2.1.1.1.2.2 Sans Inversion .....	129
2.1.1.1.2.3 Avec Inversion.....	130
2.1.1.1.2.3.1 L'Inversion du sujet .....	130
2.1.1.1.2.3.2 Le Sujet est un NP lexical.....	134
2.1.1.1.2.3.3 Le Sujet est un Clitique .....	138
2.1.1.2 De type CP .....	139
2.1.1.2.1 La position Spec C' est instanciée .....	139
2.1.1.2.2 La position C est instanciée.....	139
2.1.2 Phrases Dépendantes .....	146
2.1.2.1 Les phrases enchâssées.....	146
2.1.2.1.1 Position Spec C' instanciée.....	147



2.1.2.1.2 Position C instanciée .....	149
2.1.2.1.2.1 Les complétives dans la dépendance d'un verbe employé positivement .....	150
2.1.2.1.2.2 Complétives dans la dépendance d'un verbe d'opinion employé négativement .....	154
2.1.2.1.2.3 Complétives dans la dépendance d'un verbe d'opinion interrogatif .....	159
2.2 EN GUISE DE CONCLUSION .....	162
<b>3. QUELQUES SPECULATIONS SUR INFL.....</b>	<b>166</b>

## CHAPITRE III

### LES CATEGORIES VERBALES DU TEMPS & DE L'ASPECT.....175

#### 1. PROBLEMES DU TEMPS .....178

1.1 LE TEMPS ET LES TEMPS .....	178
1.1.1 <i>Les Temps</i> .....	178
1.1.2 <i>Le temps linguistique</i> .....	182
1.2 A QUOI RENVOIENT LES TEMPS ? .....	183
1.2.1 <i>Les Thèses référentielles</i> .....	184
1.2.1.1 La Thèse référentielle objective .....	184
1.2.1.1.1 Temps verbal et époques chronologiques.....	185
1.2.1.1.2 Référence verbale et référence adverbiale .....	192
1.2.1.2 La thèse subjective .....	196
1.2.2 <i>Les théories textuelles</i> .....	198
1.2.2.1 Le système de Benveniste .....	199
1.2.2.2 Le système de Weinrich .....	202
1.2.3 <i>Conclusion</i> .....	206
1.3 LE PROBLEME DE LA POLYSEMIE TEMPORELLE .....	208
1.3.1 <i>La tendance polysémiste</i> .....	209
1.3.2 <i>La tendance monosémiste</i> .....	211
1.3.2.1 La thèse du signifié fondamental.....	212
1.3.2.2 La thèse du signifié unique.....	214
1.3.3 <i>Conclusion</i> .....	216

#### 2. LES CATEGORIES DU TEMPS ET DE L'ASPECT .....218

2.1 VERS UNE DELIMITATION DE LA CATEGORIE VERBALE DU TEMPS.....	218
2.1.1 <i>Le Temps du sujet parlant et le temps du locuteur</i> .....	218
2.1.2 <i>Le temps du locuteur et le temps de l'énonciateur</i> .....	224
2.2 LA CATEGORIE DE L'ASPECT.....	231
2.2.1 <i>Introduction</i> .....	231
2.2.2 <i>Définitions de l'aspect</i> .....	234
2.2.2.1 Etat des lieux .....	234
2.2.2.2 Définition externe de l'aspect .....	235

2.2.2.2.1 Aspect vs Mode d'action.....	235
2.2.2.2.2 Aspect vs types de verbes.....	240
2.2.2.3 Définition interne de l'aspect.....	243
2.2.3 <i>Système aspectuel du français</i> .....	247
<b>3. PROPOSITIONS POUR UNE REPRESENTATION SYNTAXIQUE DE LA CATEGORIE DE L'ASPECT .....</b>	<b>249</b>

## TOME II

### CHAPITRE IV

<b>STATUT CATEGORIEL DU CONDITIONNEL.....</b>	<b>257</b>
<b>0. INTRODUCTION.....</b>	<b>259</b>
<b>1. ARGUMENTS CLASSIQUES .....</b>	<b>263</b>
1.1 ARGUMENTS DIACHRONIQUES .....	263
1.2 ARGUMENTS MORPHOLOGIQUES .....	268
1.3 ARGUMENTS ANALOGIQUES.....	274
<b>2. ARGUMENTS SYNTAXIQUES.....</b>	<b>278</b>
2.1 LE CORPUS.....	280
2.1.1 <i>Précautions méthodologiques</i> .....	280
2.1.2 <i>Le COSTO</i> .....	282
2.2 CHOIX CLASSIFICATEURS .....	291
2.3 L'INVENTAIRE .....	305
2.3.1 <i>Phrase indépendante</i> .....	305
2.3.1.1 Phrase de type CP .....	305
2.3.1.2 Phrase de type IP.....	307
2.3.1.2.1 Avec Inversion Sujet-Verbe .....	307
2.3.1.2.2 Sans Inversion Sujet-Verbe.....	308
2.3.2 <i>Phrase non indépendante</i> .....	312
2.3.2.1 Phrase dominée .....	312
2.3.2.1.1.1 Dépendante d'un verbe .....	312
2.3.2.1.1.1.1 Introduite par la conjonction <i>que</i> (complétive).....	312
2.3.2.1.1.1.2 Introduite par <i>si</i> (interrogative indirecte totale).....	317
2.3.2.1.1.1.3 Introduite par un élément <i>qu-</i> (interrogative indirecte partielle).....	317
2.3.2.1.1.2 Dépendante d'un Nom (complétive).....	318

2.3.2.1.1.3 Dépendante d'un Adjectif .....	319
2.3.2.2 Phrases adjointes .....	320
2.3.2.2.1 Les deux sous-phrases sont en lien paratactique .....	320
2.3.2.2.2 Les deux sous-phrases sont en lien lâche .....	322
2.3.2.2.2.1 Circonstanciennes .....	323
2.3.2.2.2.1.1 Le constituant adjoint est un constituant non-phrastique.....	323
2.3.2.2.2.1.2 Le constituant adjoint est une phrase.....	327
2.3.2.2.2.2 Relatives .....	329
2.3.2.2.2.3 Corrélatives .....	334
2.4 CONCLUSION.....	335
<b>3. LE CONDITIONNEL : TEMPS DE L'INDICATIF .....</b>	<b>336</b>

## CHAPITRE V

### VALEURS SEMANTIQUES DU CONDITIONNEL.....345

#### 0. INTRODUCTION.....346

#### 1. LE CONDITIONNEL EN EMPLOI TEMPOREL.....347

##### 1.1 DANS UNE SUBORDONNEE .....

##### 1.2 LE CONDITIONNEL DU STYLE INDIRECT LIBRE .....

##### 1.3 HYPOTHESES SUR LE CONDITIONNEL EN EMPLOI TEMPOREL.....361

###### *1.3.1 De la non-pertinence des contextes syntaxiques .....*

###### *1.3.2 Deux groupes de formes temporelles.....*

###### *1.3.3 Le conditionnel : un temps polychronique .....*

#### 2. LE CONDITIONNEL EN EMPLOI 'MODAL' .....380

##### 2.1 LE CONDITIONNEL 'EPISTEMIQUE'.....381

###### *2.1.1 L'opposition entre COND1 et COND2 .....*

###### *2.1.2 Critères d'identification du conditionnel épistémique.....*

###### *2.1.2.1 De la non-pertinence des contextes syntaxiques .....*

###### *2.1.2.2 Les critères de Haillet.....*

###### *2.1.2.3 La temporalité du conditionnel temporel et du conditionnel épistémique.....*

###### *2.1.2.3.1 Conditionnel simple .....*

###### *2.1.2.3.1.1 Conditionnel temporel.....*

###### *2.1.2.3.1.1.1 Verbe télique .....*

###### *2.1.2.3.1.1.2 Verbe atélique.....*

###### *2.1.2.3.1.2 Conditionnel épistémique.....*

###### *2.1.2.3.1.2.1 Verbe télique .....*

###### *2.1.2.3.1.2.2 Verbe atélique.....*

2.1.2.3.2 Conditionnel composé.....	406
2.1.2.3.2.1 Conditionnel temporel.....	406
2.1.2.3.2.2 Conditionnel épistémique.....	408
2.1.2.4 Cas limites.....	413
2.1.3 Valeur du conditionnel épistémique : incertitude, emprunt ou non-prise en charge ? .....	416
2.2 LE CONDITIONNEL HYPOTHETIQUE.....	424
2.2.1 Critères d'identification du conditionnel hypothétique .....	426
2.2.1.1 De la non-pertinence des contextes syntaxiques .....	427
2.2.1.1.1 Les conditionnelles <i>si p, q</i> .....	427
2.2.1.1.2 Autres contextes .....	432
2.2.1.2 Les critères de Haillet.....	435
2.2.1.3 Temps et Aspect du conditionnel hypothétique .....	441
2.2.1.3.1 Le conditionnel simple.....	442
2.2.1.3.1.1 Verbes téliques .....	442
2.2.1.3.1.2 Verbes atéliques .....	449
2.2.1.3.2 Le conditionnel composé.....	451
2.2.1.3.2.1 Verbes téliques .....	451
2.2.1.3.2.2 Verbes atéliques .....	454
2.2.2 Sémantique de l'hypothèse.....	455
2.2.2.1 Les hypothétiques en <i>si p, q</i> .....	455
2.2.2.1.1 De quelques différences entre les conditionnelles en <i>si p, q</i> et l'implication.....	455
2.2.2.1.2 L'espace hypothétique .....	459
2.2.2.2 Autres contextes hypothétiques.....	464
2.2.3 Valeur du conditionnel hypothétique .....	470

## CHAPITRE VI

<b>VERS UN TRAITEMENT UNITAIRE.....</b>	<b>472</b>
<b>0. DERIVATIONS METAPHORIKES DES VALEURS MODALES DU CONDITIONNEL.....</b>	<b>473</b>
0.1 WEINRICH.....	476
0.2 KORZEN ET VIKNER .....	485
0.3 CHOIX METHODOLOGIQUES.....	490
<b>1. VERS UNE LOCALISATION SYSTEMIQUE DU CONDITIONNEL .....</b>	<b>492</b>
1.1 UNE TOPOLOGIE TEMPORELLE.....	492
1.1.1 L'ambiguïté du point référentiel R (Reichenbach : 1947).....	492
1.1.2 Du point à l'intervalle.....	498
1.1.3 'Points' référentiels et points du temps impliqué .....	507

1.2 DEUX GROUPES DE FORMES TEMPORELLES .....	514
1.2.1 <i>Damourette &amp; Pichon (1911-1927)</i> .....	516
1.2.2 <i>E. Coseriu (1980)</i> .....	519
1.2.3 <i>Les deux groupes de formes temporelles du français</i> .....	520
1.2.3.1 Le passé composé.....	523
1.2.3.2 L'imparfait.....	527
1.3 DE QUELQUES PROBLEMES TEMPORELS .....	533
1.3.1 <i>De la concordance des temps à l'ancrage référentiel</i> .....	533
1.3.2 <i>Problèmes de distorsion des temps monochroniques</i> .....	541
1.3.2.1 Le présent.....	544
1.3.2.2 Le passé simple .....	549
1.3.2.3 Le futur.....	550
<b>2. LES EMPLOIS DU CONDITIONNEL .....</b>	<b>563</b>
2.1 CONDITIONNEL DES MONDES POSSIBLES ET CONDITIONNEL DU CHANGEMENT D'UNIVERS.....	565
2.2 LA NON-PRISE EN CHARGE : DE L'ATTENUATION AU REJET .....	570
2.2.1 <i>Le conditionnel dit polémique</i> .....	570
2.2.2 <i>Le conditionnel d'atténuation</i> .....	575
2.3 LES AUTRES EMPLOIS .....	590
<b>3. VERS UN TRAITEMENT UNITAIRE .....</b>	<b>591</b>
3.1 LE MARATHON DE REIMS N'AURA PAS LIEU .....	591
3.2 LE FUTUR ET LE CONDITIONNEL.....	597
3.3 DEUX TYPES DE CONDITIONNEL ?.....	598
 <b>CONCLUSION GENERALE.....</b>	 <b>600</b>
 <b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	 <b>609</b>
 <b>INDEX.....</b>	 <b>627</b>
 <b>TABLE DES MATIERES.....</b>	 <b>636</b>